VILLE DE PARIS

©Marc Verhille/Mairie de Paris

Mardi 17 septembre 2019

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des lundi 8, mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11

JUILLET 2019

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Adoption d'un compte rendu. 3

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris. 3

2019 SG 47 - Attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. 3

Suspension et reprise de la séance. 11

Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2019. 12

Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris - Réponses de l'Exécutif. 28

2019 DFA 63 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019. 31

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux droits de mutation à titre obligatoire. 31

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au budget alloué au patrimoine cultuel. 31

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une réponse à l'urgence sociale et écologique. 31

2019 DFA 63-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019. 33

2019 DFA 63-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019. 35

2019 DFA 42 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2019. 36

2019 DFA 43 - DRH - Budget supplémentaire emplois pour 2019. 36

2019 DILT 4 - DFA - Service techniques des TAM - Budget supplémentaire 2019 du budget annexe. 36

2019 DPE 22 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Budget supplémentaire 2019. 36

2019 DPE 23 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Budget supplémentaire 2019. 37

2019 DASES 48 - DFA - Budget supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe des Établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance. 37

2019 PP 21 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2019. 37

2019 SG 50 - Communication : Face à l'urgence climatique et aux pics de chaleur Paris déploie sa stratégie de "rafraîchissement urbain". 37

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'impact des opérations d'aménagement dans la création d'îlot de chaleur urbain. 37

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux études d'impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain. 37

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux cours Oasis dans les nouvelles crèches et établissements scolaires. 37

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un programme d'adaptation des établissements scolaires aux pics de chaleur. 37

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'espaces végétalisés dans les arrondissements. 37

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'expérimentation d'une pelouse en mousse végétale. 38

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bien-être animal en période de canicule. 38

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dispositif "Chaleur extrême", dit "Chalex". 38

2019 DVD 70 - Réseau de production, stockage et distribution d'énergie frigorifique à Paris. Schéma directeur et principe de délégation de service public. 38

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au mode de gestion du réseau de froid parisien. 38

2019 DEVE 100 - Communication sur le projet "forêts urbaines". 38

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'espaces verts. 38

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux zones végétalisées dans des lieux symboliques. 38

Vœu déposé par l'Exécutif. 38

Suspension et reprise de la séance. 50

2019 SG 50 - Communication : Face à l'urgence climatique et aux pics de chaleur Paris déploie sa stratégie de "rafraîchissement urbain". 50

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'impact des opérations d'aménagement dans la création d'îlot de chaleur urbain. 50

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux études d'impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain. 50

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux cours Oasis dans les nouvelles crèches et établissements scolaires. 50

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un programme d'adaptation des établissements scolaires aux pics de chaleur. 50

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'espaces végétalisés dans les arrondissements. 50

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'expérimentation d'une pelouse en mousse végétale. 50

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bien-être animal en période de canicule. 50

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dispositif "Chaleur extrême", dit "Chalex". 50

2019 DVD 70 - Réseau de production, stockage et distribution d'énergie frigorifique à Paris. Schéma directeur et principe de délégation de service public. 50

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au mode de gestion du réseau de froid parisien. 50

2019 DEVE 100 - Communication sur le projet "forêts urbaines". 50

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'espaces verts. 50

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux zones végétalisées dans des lieux symboliques. 50

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite). 50

2019 SG 49 - Communication sur la stratégie parisienne du handicap au Conseil de Paris : Actualisation du point d'étape. 65

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accessibilité des transports en commun. 65

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accessibilité du métro parisien. 66

Vœu déposé par l'Exécutif. 66

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles. 66

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accessibilité aux locaux médicaux pour les personnes en situation de handicap. 66

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la restructuration de l'hôpital Raymond-Poincaré. 66

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la réparation des dispositifs sonores des feux tricolores. 66

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'agression d'un déficient visuel et de son accompagnateur (12e). 66

2019 DASES 80 - DAC Subventions (147.200 euros) à 16 associations et conventions avec 3 d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des PH. 66

2019 DASES 127 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Handi'chiens (15e) pour son action d'inclusion en direction des PSH. 66

2019 DASES 129 - DAC - Subventions (48.950 euros) à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019. 66

2019 DASES 158 - Subventions (30.000 euros) à 4 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des PSH. 66

2019 DAC 270 - DASES - Subventions (168.750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention. 66

2019 DAC 414 - Attribution de la dénomination Louise Walser Gaillard à la bibliothèque Chaptal (9e). 66

2019 DASCO 36 - Subventions et avenants aux CPO avec Loisirs Pluriel Paris 6 (15e) (100.000 euros) et Loisirs Pluriel Paris 19 (19e) (105.000 euros) pour le fonctionnement de 2 centres de loisirs. 66

2019 DFPE 73 - Subvention (177.607 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour le multi-accueil (20e). 66

2019 DJS 49 - Subventions (23.850 euros) à 14 associations sportives parisiennes handisport. 66

Compte rendu de la 2e Commission. 87

2019 DAC 44 - Approbation de l'adhésion du département de la Seine Saint Denis à l'EPCC Maison des Métallos (11e) et de la modification de ses statuts. 88

2019 DAC 63 - Subventions (606.500 euros) à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissement. 90

2019 DAC 254 - DASES Subvention (65.000 euros), convention et convention d'occupation du domaine public avec l'association Atelier des Artistes en exil. 91

2019 DAC 291 - Convention de partenariat pour l'organisation d'une édition métropolitaine de Nuit Blanche. 92

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux déplacements lors de l'édition métropolitaine de Nuit Blanche. 92

Vœu déposé par l'Exécutif. 92

2019 DAC 393 - Subvention (2.417.500 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er). 94

2019 DAC 566 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi 10 rue Cauchois (18e). 96

2019 DAC 697 - Subvention (2.000 euros) et avenant n° 2 à la convention à l'association Paris Culture 20 au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires (20e). 97

2019 DAC 698 - DDCT-DASCO - Subvention (10.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec "Tamérantong !" au titre des projets culturels élaborés dans le quartier du Grand Belleville du 20e arrondissement. 98

2019 DAC 699 - DDCT-DASCO - Subvention (4.700 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La comédie des anges dans le cadre de la politique de la ville (20e). 99

2019 DAC 700 - Subvention (8.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville. 100

2019 DAC 751 - Conventions entre l'académie et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés musicales et théâtrales des conservatoires municipaux des 12e et 20e arrondissements. 100

2019 DAC 760 - Budget participatif 2014 : Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention de soutien à l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris relatif au projet Avenue du Street Art, édition 2019. 101

2019 DAC 767 - Modification des statuts de Paris Musées. 102

2019 DAC 762 - Acceptation du versement du Fonds Pour Paris relatif au mécénat obtenu pour financer les frais de production et d'installation de l'œuvre "Bouquet of Tulips" de Jeff KOONS. 103

2019 DAJ 14 - DAC - Convention conservation-restauration et droits d'auteur de l'œuvre "Bouquet Of Tulips" entre la Ville de Paris et Jeff KOONS. 103

2019 DEVE 77 - Dénomination "jardin Janis Joplin" attribuée à l'espace vert situé 1, rue Paganini (20e). 111

2019 DICOM 19 - Conventions de partenariat 14 juillet 2019. 112

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une plaque en hommage à Jean-Pierre Melville. 113

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au conservatoire du 8e. 114

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au projet d'établissement d'un espace culturel, le carré "Brassens-Brancion" (15e). 115

2019 DAC 165 - DDCT - Subvention (10.000 euros) à l'association Nadjastream (13e). 115

2019 DAC 174 - Subvention (2.348.000 euros) et avenant à convention avec la Société par Actions Simplifiée Madline (18e). 116

2019 DAC 211 - Subvention (170.000 euros), convention d'occupation du domaine public et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e). 118

2019 DDCT 97 - Subvention d'investissement (90.000 euros) et convention avec l'association Bruitparif, centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France. 119

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au déploiement de bonnes pratiques lors de l'organisation d'événements sur la voie publique. 119

Vœu déposé par l'Exécutif. 119

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux nuisances sonores provoquées par les animations sur le site des Halles. 122

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture du marché Pop. 124

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au restaurant / librairie 108 (19e). 126

2019 DAC 524 - Subvention (5.000 euros) à l'association Langage de Femmes. 127

2019 DAC 563 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Etaix 13, rue Germain Pilon (18e). 127

2019 DEVE 76 - Dénomination "allée Nicole Fontaine" attribuée à l'allée Ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e). 128

2019 DJS 148 - Attribution de la dénomination Richard Wright au Centre "Paris Anim'" situé 76 bis, rue de Rennes (6e). 129

2019 DU 156 - Dénomination allée Neus Català (11e et 20e). 130

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Camille Claudel. 132

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à "Yvette Vincent-Alleaume". 133

Suspension et reprise de la séance. 134

Compte rendu de la 3e Commission. 134

2019 DEVE 78 - Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'Observatoire de l'Immobilier Durable pour le développement d'un outil national de cartographie des aléas climatiques pour le secteur immobilier. 134

2019 DVD 73 - Traité de concession relatif à la distribution publique de gaz à Paris - Avenant n° 2 de prolongation. 136

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la sécurité du réseau de distribution du gaz à Paris. 136

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au rôle de Paris dans la lutte contre le réchauffement climatique. 139

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurisation des bouches à incendie. 140

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux actions écologiques. 141

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail des salariés de Canauxrama. 143

2019 DEVE 66 - Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne. 144

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'élimination des plastiques jetables. 144

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la lutte contre les plastiques évitables. 144

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la souffrance animale dans les marchés publics de la Ville. 153

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'emploi des avertisseurs sonores. 154

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires pour le Civisme. 155

2019 DDCT 63 - Subventions (419.500 euros) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d'adultes relais en quartiers populaires. 156

2019 DDCT 95 - DASES-DASCO-DAC-DJS-DAE - Subventions (584.315 euros), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires. 157

2019 DDCT 100 - DFPE - Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e). 158

2019 DPSP 10 - Subventions (95.000 euros) et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris. 159

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au renforcement de la sécurité autour du square de la Roquette. 160

Rappel au règlement. 162

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'insécurité dans le Nord-Est de Paris. 163

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette. 165

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'amélioration du cadre de vie du quartier Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet. 167

Dépôt de questions d'actualité. 169

Suspension et reprise de la séance. 169

I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et des services d'urgences. 170

II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative aux gazages des militant-e-s écologistes sur le pont de Sully. 171

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux "Vacances Arc-en-Ciel". 172

IV - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la délinquance à Paris. 174

V - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux interventions de groupes d'influence dans les écoles. 176

VI - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et indépendants à Mme la Maire de Paris concernant l'aménagement de l'espace public parisien. 177

VII - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative à la densification. 179

VIII - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la pollution au plomb suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, le 15 avril 2019. 182

XI - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux risques sanitaires de pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame. 182

IX - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mobilisation de Paris et de la Préfecture de police contre les féminicides. 186

X - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'organisation et le déploiement d'une véritable police municipale à Paris. 189

Rappel au règlement. 191

2019 UDI - MODEM 1 - Projet d'aménagement urbain et paysager de "l'Axe Historique" Tuileries - Concorde - Champs-Elysées. 192

2019 GEP 1 - Distributions de goûters "bio" dans les écoles élémentaires parisiennes. 202

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux petits déjeuners gratuits et goûters "bio" à l'école et à un bilan de la restauration scolaire. 202

2019 DEVE 84 - Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé solidaire situé dans le square Cavaillé Coll (10e) et communication sur la convention avec l'association "Emmaüs solidarité". 210

2019 DEVE 87 - Convention avec l'association "Le Bois Dormoy, jardin partagé de la cité de la Chapelle" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé (18e). 211

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du Bois Dormoy. 211

2019 DEVE 101 - Subventions (41.550 euros) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif "Cultiver en Ville"). 213

2019 DEVE 106 - Création d'un espace dédié aux inhumations écologiques au sein du cimetière parisien d'Ivry. 214

2019 DEVE 107 - Autorisation de signature de conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens. 216

2019 DEVE 111 - Extension du service public funéraire dans les cimetières parisiens - Approbation du principe d'extension. 217

2019 DEVE 121 - Communication sur la gestion sobre de l'eau dans les jardins partagés. 223

Voeu déposé par le GEP relatif à la pérennisation de la végétalisation des berges. 224

Voeu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'expérimentation des parcs et jardins parisiens sans tabac. 225

Voeu déposé par l'Exécutif. 225

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la disparition des moineaux. 226

2019 DVD 24 - Parc de stationnement Hôtel de Ville. - Avenant n° 1 à la convention de concession avec la SAEMES. 227

2019 DVD 47 - Association "Paris sans voiture". Subventions de fonctionnement et d'équipement. 229

2019 DVD 52 - Parc de stationnement "Bourse" (2e). Principe de délégation de service public. 231

2019 DVD 65 - Stratégie "Paris Piétons". Subventions de fonctionnement et d'équipement à diverses associations. 232

Voeu déposé par le GEP relatif au réaménagement de la place Jussieu (5e). 236

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au bilan de la fin du service Autolib'. 237

Voeu déposé par les groups "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la mise en valeur de la place de Catalogne. 238

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la mise en sens unique des avenues de Saint-Ouen et de Clichy. 239

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la remise en état de l'espace public. 240

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à une organisation rationnelle des travaux dans la Capitale. 241

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la rénovation du boulevard de Belleville. 242

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'assistance téléphonique de Vélib'. 243

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'exécution du contrat Vélib' 2. 244

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au sens de circulation de la rue du Pont-Neuf. 244

Suspension et reprise de la séance. 245

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la qualité de réalisation des contresens cyclistes dans les rues du 15e. 245

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'assurance obligatoire pour les loueurs de trottinettes électriques. 246

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre. 247

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux trottinettes en free-floating. 247

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la climatisation des transports en commun parisiens et régionaux. 249

Voeu déposé par l'Exécutif. 249

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif au trafic automobile au carrefour boulevard Malesherbes - boulevard Berthier, avenue de la Porte d'Asnières. 250

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif aux stationnements illicites sur la piste cyclable de la rue des Batignolles. 251

Voeu déposé par le groupe DP relatif à Roissybus. 252

Voeu déposé par le groupe DP relatif aux bétons quais hauts des Tuileries. 253

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la déserte Nord du RER B le week-end des 21 et 22 septembre 2019. 254

2019 DAC 569 - DU - Dénomination "promenade Cleews Vellay" et apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cleews Vellay et Act Up Paris. 255

2019 DDCT 67 - Subvention (5.000 euros) à une association de lutte pour les droits humains "GENEPI". 257

2019 DLH 98 - DDCT - 9, rue de Vaugirard (6e). - Convention d'occupation du domaine public et subvention d'investissement (100.000 euros) à l'association de soutien à la Fondation des femmes. 258

2019 CAS 1 - Évolutions des modalités de dépôt et d'instruction des aides du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative. 260

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'accès au Wifi dans les résidences pour les seniors. 262

2019 DASES 5 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP - Subventions (5.987.971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019. 263

2019 DDCT 71 - Subvention (64.150 euros) à 13 associations et 5 conventions pour le financement de 13 projets au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. 265

2019 DASES 144 - Subvention (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Les amis du bus des femmes" (20e). 265

2019 DASES 137 - Subvention (95.250 euros), convention à une association pour la création d'un espace de repos pour les usagers de drogues dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris. 266

2019 DASES 169 - Subventions (241.750 euros) à dix associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des publics jeunes et jeunes adultes vulnérables parisiens. 274

2019 DASES 194 - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.) pour la restructuration de service des urgences de Lariboisière (10e). 275

2019 DASES 197 - Subvention (1.000.000 euros) avec la société coopérative d'intérêt collectif "Richerand" pour la réhabilitation des locaux et la réorganisation des services et offres de santé de l'ancien Centre National. 278

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'implantation d'une structure médicale dans le quartier Bastille-Popincourt. 280

Voeu déposé par le GEP relatif au rôle des pharmaciens dans la prise en charge des usagers de drogue. 281

Voeu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif à la fermeture de l'agence de la C.P.A.M. Saint-Fargeau et aux fermetures à venir. 282

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture des agences C.P.A.M. et de 3 centres dentaires C.P.A.M. (20e). 282

Voeu déposé par l'Exécutif. 282

Voeu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'expérimentation à Paris d'un territoire de légalisation du cannabis. 284

Voeu déposé par les groupes "Génération.s" et PCF-FG relatif au service parisien de santé scolaire. 286

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'avenir du centre "Victor Smirnoff". 287

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'organisation d'une conférence citoyenne sur l'accès à la santé et au service public hospitalier, ainsi qu'à la transformation en cours de l'A.P.-H.P. 288

2019 DASES 148 - Budget participatif : subventions d'investissement (1.007.900 euros) et conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage". 289

2019 DASES 183 - Participations (1.629.793 euros) et conventions avec l'association "Coallia" pour la mise à l'abri des jeunes mineurs non accompagnés (M.N.A.) en attente d'évaluation de minorité. 291

2019 DASES 186 - Subvention d'investissement (330.000 euros) à "Emmaüs Solidarité" pour les travaux d'aménagement du site de préfiguration de la Maison des réfugiés au 52-60, boulevard Jourdan (14e). 293

Suspension et reprise de la séance. 294

2019 DASES 187 - Subventions (131.395 euros et 59.100 euros) accordées à la Fondation de l'Armée du Salut pour un accueil humanitaire de jour cofinancé par les Villes de Paris et Saint-Denis. 294

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux enfants confiés à l'A.S.E. 295

Voeu déposé par le GEP relatif à l'accueil et l'accompagnement des populations les plus vulnérables. 297

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux migrants et aux aidants. 297

Voeu déposé par l'Exécutif. 297

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'école d'Alembert. 300

Compte rendu de la 5e Commission. 301

2019 DLH 55 - Subvention (899.100 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "SOLIHA Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise" (8e). 302

2019 DLH 92 - Approbation de l'adhésion de la Ville de Paris au Groupement d'intérêt public (G.I.P.) pour la création d'un organisme de foncier solidaire parisien. 303

2019 DLH 107 - Conférence du logement de Paris. - Présentation des orientations stratégiques. 306

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à une politique du logement en faveur des classes moyennes. 306

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif aux rénovations énergétiques du bâti parisien. 306

Voeu déposé par le GEP relatif à la mise en œuvre de la politique de logement. 307

Voeu déposé par l'Exécutif. 307

Voeu déposé par Mme KONÉ, M. TINTI, Mme FILOCHE et le groupe SOCA relatif à l'attribution des logements sociaux (19e). 307

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'attribution des logements sociaux (20e). 307

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux orientations stratégiques. 307

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'accès au logement social. 307

2019 DLH 109 - Renouvellement des contrats d'occupation de la Villa des Frères Goncourt. 321

2019 DU 82 - DLH - Appel à projets pour le développement de l'habitat participatif. - Désignation du lauréat et cession de l'assiette foncière du projet située 20, rue Gasnier-Guy (20e). 321

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'entretien des immeubles de logements sociaux. 322

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'application parisienne du S.L.S. 323

Voeu déposé par l'Exécutif. 323

Voeu déposé par le groupe DP relatif à l'habitat insalubre. 324

Voeu déposé par l'Exécutif. 324

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux budgets des centres d'hébergement et de réinsertion sociale. 325

Voeu déposé par l'Exécutif. 325

2019 DU 153 - Appel à projets urbains "Réinventer Paris - les dessous de Paris". Site musée de la Libération 23, allée de la 2e Division Blindée (14e et 15e). - Désignation du lauréat. - Promesse de vente. - Acte de vente. 326

2019 DU 2 - A.P.U.I. sur le site Pershing (17e). - Avenant n° 2 au protocole de vente. - Désaffectation et déclassement du domaine public abrogation des alignements. - Signature l'état descriptif de division en volumes. 329

2019 DU 89 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune" Porte de Champerret (17e). - Désignation du lauréat. Déclassement et autorisation de cession. 329

2019 DU 90 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Station-service Champerret extérieur" Porte de Champerret (17e). - Désignation du lauréat. Déclassement et autorisation de cession. 329

2019 DU 91 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Station-service Champerret intérieur" Porte de Champerret (17e). - Désignation du lauréat. Déclassement et autorisation de cession. 329

2019 DU 105 - A.P.U.I. sur le site "Ternes-Villiers" (17e). - Protocole de vente. - Avenant n° 2. 329

2019 DU 160 - A.P.U.I. sur le site "Ternes-Villiers" (17e). - Modification de l'acte de vente. 329

2019 DU 31 - Modification simplifiée du P.L.U. concernant les parcelles 68 et 70, rue du Moulin-Vert (14e). - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification. 334

2019 DU 67 - Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e). - Aménagement du pôle Austerlitz. - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire. 336

2019 DU 75 - Z.A.C. "Chapelle Charbon" (18e). - Remise de la 1ère phase de la réalisation d'un espace vert par "Paris & Métropole Aménagement". 337

2019 DU 80 - Projet "Paris Nord 2024" de modernisation et extension de la gare du Nord (10e). - Avis sur l'étude d'impact et la demande de permis dans le cadre de la consultation préalable des collectivités. 340

2019 DU 92 - P.L.U. de Paris. - Lancement de l'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation pour le climat. 346

Voeu déposé par le GEP relatif à l'utilisation de l'O.F.S. comme outil de la transition énergétique. 346

Voeu déposé par le GEP relatif aux espaces libres et verts. 346

Voeu déposé par le GEP relatif aux rénovations thermiques du patrimoine immobilier. 346

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une révision générale du P.L.U. 346

2019 SG 43 - Extension du périmètre de la convention de superposition d'affectation Est de la Petite Ceinture : tronçon Rosa Parks. 353

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat Paris Centre (3e). 354

Voeu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à l'ancienne gare des Gobelins sous la dalle des Olympiades (13e). 356

Voeu déposé par le groupe SOCA, Mme KONÉ, M. TINTI et Mme FILOCHE relatif au projet immobilier du 19, rue Georges-Lardennois. 357

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la butte Bergeyre. 357

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de construction sur la butte Bergeyre. 357

Voeu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG et GEP relatif au devenir de La Rochefoucauld. 359

Voeu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG et GEP relatif à la logistique du centre commercial "Les Ateliers Gaîté". 360

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame. 361

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à une concertation autour du projet de stade Ménilmontant. 361

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ancien T.E.P. Ménilmontant. 362

Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux projets de construction Netter-Debergue et Meuniers. 362

Voeu déposé par les groups LRI et "100% Paris" relatif au projet d'extension de l'opéra Bastille. 364

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" et Mme MONTANDON relatif au projet de Z.A.C. "Bercy-Charenton". 365

Voeu déposé par l'Exécutif. 365

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au classement des terrains d'éducation physique en zone verte urbaine. 367

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la friche de l'impasse Boutron. 368

Voeu déposé par l'Exécutif. 368

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux aménagements au 94, avenue Gambetta. 370

Voeu déposé par l'Exécutif. 370

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au quartier Poissonniers-Ordener. 371

Voeu déposé par l'Exécutif. 371

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre George Eastman. 373

2019 DU 11 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Remise d'un équipement public par "Paris Batignolles Aménagement" correspondant à une emprise de terrain pour le parc Martin Luther King. 374

Compte rendu de la 6e Commission. 374

2019 DASCO 27 - Collèges publics parisiens. - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges. 375

Suspension et reprise de la séance. 376

2019 DASCO 88-DRH - Caisses des écoles. - Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les caisses des écoles. 376

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la rentrée scolaire dans le 10e. 379

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'état du bâtiment de l'école 51, boulevard Davout (20e). 380

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la gestion de la restauration scolaire. 381

Voeu déposé par le GEP relatif à la cuisine du collège Aimé Césaire. 381

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la gestion de la restauration scolaire dans le 18e. 381

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au pôle innovant "lycéen" du lycée Lazare Ponticelli. 384

Voeu déposé par les groups PCF-FG et "Génération.s" relatif à la procédure d'inscription en centre de loisirs. 385

2019 DFPE 24 - Subvention (63.787 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'Association familiale catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e). 387

2019 DFPE 40 - Subventions (755.038 euros) prorogation et avenants n° 3 avec l'association "Gan Yael" crèche et jardin d'enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance. 387

2019 DFPE 41 - Subventions (555.649 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association "Centre Israélite de Montmartre" (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance. 387

2019 DFPE 42 - Subventions (182.145 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance. 387

2019 DFPE 44 - Subvention (69.994 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association "Crèche Gan Esther" (19e) pour la crèche collective (19e). 387

2019 DFPE 56 - Subventions (381.728 euros), prorogation et avenants avec l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. 387

2019 DFPE 61 - Subvention (44 910 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'Association familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte-garderie "Les Gémeaux" (15e). 387

2019 DFPE 96 - Subvention (143.951 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association "Institutions Ganone Yad" (11e) pour la crèche collective (11e). 387

2019 DFPE 97 - Subventions (257.054 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association "Ozar Hatorah" (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. 387

2019 DFPE 112 - Subvention (147.563 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association "Ohel Esther" (19e) pour la halte-garderie "Ohel Léa" (19e). 387

2019 DFPE 175 - Subvention (1.012.676 euros) prorogation, avenant n° 3 et convention avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour ses quatre établissement de la petite enfance. 387

2019 DFPE 183-DLH - Aménagement d'un multi-accueil au sein de l'hôpital Necker (15e). - Convention de transfert de gestion du domaine public A.P.-H.P./Ville de Paris. Convention d'occupation du domaine public Ville/UDAF. 392

2019 DAE 54 - Paris Parc (5e). - Subvention (5.000.000 euros) et convention avec Sorbonne Université. 394

2019 DAE 242 - Conventions de mise à disposition de locaux ou de bureaux au sein de la Maison des initiatives étudiantes. 394

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la promotion de l'œuvre de Michel Serres. 396

2019 DEVE 82 - Dénomination "jardin Marielle Franco" attribuée au jardin aménagé sur la toiture-terrasse du bâtiment situé 40-48, rue d'Alsace (10e). 397

2019 DGRI 22 - Subventions (1.700.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'international. 399

2019 DGRI 25 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2019". 400

2019 DGRI 47 - Subvention (100.000 euros) à l'association "SOS Méditerranée" pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants dans le cadre de l'aide d'urgence. 401

2019 DGRI 32 - Subvention (8.000 euros) à l'association "IBUKA France" pour son projet de transmission, mémoire et éducation à l'occasion du 25e anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda. 402

2019 SG 46 - Rapport C.R.C. sur la gestion de la coopération décentralisée et l'action internationale de la Ville de Paris concernant les exercices 2010 et suivants. 404

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien de la Ville à Carola RACKETE. 406

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien à Pia KLEMP et Carola RACKETE. 406

Voeu déposé par l'Exécutif. 406

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien de Luiz Inacio LULA da SILVA. 408

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'accueil des expatriés. 409

2019 DJS 153 - Demande de subventions à l'Agence nationale du sport pour la rénovation des piscines Mathis et Rouvet (19e), du centre sportif Moureu (13e), et le réaménagement des T.E.P. des Amandiers (20e). 411

2019 DJS 164 - Stade de la porte de la Muette (16e). - Construction d'une salle de tennis de table et d'une couverture d'un terrain d'éducation physique. - Dépose d'une demande de permis de construire. 413

2019 SG 39 - Arena porte de la Chapelle (18e). - Délégation de service public pour l'exploitation commerciale et protocole d'accord avec le "Paris Basketball". 414

2019 SG 41 - Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et "Paris 2024" relative à la construction de l'Aréna de la porte de la Chapelle (18e) et demande de subventions. 418

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux terrains de la plaine de jeux de Polygone. 421

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux modalités d'inscriptions des séniors aux activités sportives. 423

Voeu déposé par le GEP relatif aux inscriptions des seniors aux sports gérées par la DJS. 423

Voeu déposé par l'Exécutif. 423

Voeu déposé par le GEP relatif à une réduction du chlore dans les piscines parisiennes. 426

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à une exonération temporaire de la taxe de séjour pour les hôteliers parisiens. 427

Suspension et reprise de la séance. 428

2019 DDCT 72 - Adoption de la Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations. 428

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la convocation du Conseil parisien des Associations. 428

2019 DDCT 111 - Budget participatif. - Subvention d'équipement (26.120 euros) et convention avec l'association "Onze Mille Potes" pour l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement d'une laverie. 430

2019 DJS 122 - Subventions (327.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec l'Association des résidences et foyers de jeunes et les associations gestionnaires de foyers qui lui sont affiliées. 432

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au Service national universel. 433

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'A.D.P. 434

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'A.D.P. 434

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux perturbations du calendrier scolaire induites par les épreuves du baccalauréat et du brevet. 436

Compte rendu de la 1ère Commission. 437

Voeu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif au mouvement de grève dans les relais toilettes des gares à Paris. 438

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au service public postal. 439

2019 DFA 65 - Concession de travaux relative à la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation de 4 bâtiments situés dans le parc de Bagatelle du bois de Boulogne. 440

2019 DPE 37 - Budget participatif "Ville plus propre". - Subvention (25.000 euros) à la régie de quartier (19e) pour acquérir du matériel de propreté. 445

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la propreté des rues. 445

2019 DU 161 - Constitution de servitudes de vues et de passage à usage d'issue de secours sur la propriété communale 76 à 84, boulevard de l'Hôpital (13e). 446

Voeu déposé par le GEP relatif à la qualité des données publiques accessibles. 447

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la taxe d'habitation. 447

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la réalisation d'un équipement public de proximité 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg (8e). 448

Voeu déposé par le groupe DP relatif au tri. 449

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la révision du projet du nouvel incinérateur Ivry-Paris XIII. 449

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la marchandisation de l'espace public et des équipements publics. 449

2019 DAE 121 - Budget participatif. - Arc de l'innovation. - Subventions (350.000 euros) et conventions avec "S.E.B. France" et "A.R.E.S. Association" pour l'ouverture d'une vitrine de l'économie circulaire pour le petit électro. 450

2019 DAE 213 - Budget participatif 2017. - Subvention d'investissement (40.000 euros), et convention avec l'association "Le Recho". 451

2019 DICOM 17 - Convention de co-organisation de la conférence "Mécénat territorial et collectivités". 452

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la radicalisation dans les services publics. 452

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux mobilités contraintes des agents de la Ville de Paris. 453

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la lutte contre les discriminations parmi les agents de la ville de Paris. 455

2019 DAE 220 - Budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires. - 3e édition. 456

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'aide au développement des commerces de proximité de qualité dans le 18e. 456

2019 DAE 239 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (26.788 euros) et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés. 458

Voeu déposé par le GEP relatif à la création d'un marché coopératif de produits durables place Jan-Karski. 458

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la tenue du marché découvert Navier (17e). 459

2019 DDCT 112 - Modification de la compétence de la Commission de déontologie du Conseil de Paris. 460

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 460

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 461

Clôture de la séance. 461

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris. 461

QE 2019-09 Question de Mme Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux conseils citoyens. 461

Votes spécifiques. 462

Votes spécifiés. 467

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 467

Comptes rendus des Commissions. 480

Listes des membres présents. 487

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 494

Tableau des votes des groupes politiques. 503

Annexe n° 1. - DFA 63-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019. 508

Annexe n° 2. - DFA 63-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019. 511

Annexe n° 3 - Avis citoyen sur la démocratie participative : "Comment favoriser l'engagement citoyen des Parisien-n-es ?" 514

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vous propose de prendre place. Je demande aux collaborateurs de regagner leur place, ainsi qu'aux conseillers.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

Je vous remercie.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de procéder à ce moment que nous attendons tous, cher Général GALLET, je dois procéder à quelques adoptions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération DGRI 47. Il s'agit d'une subvention à l'association "SOS Méditerranée" pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants dans le cadre de l'aide d'urgence.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription ne urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée.

Le projet de délibération DGRI 47 est donc inscrit en 7e Commission.

2019 SG 47 - Attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, cher Général Jean-Claude GALLET, Messieurs et Mesdames de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, je suis heureuse que vous soyez avec nous aujourd'hui dans cette Assemblée qui porte la voix unanime des Parisiennes et des Parisiens pour entendre les élus du Conseil de Paris vous dire tout aussi unanimement merci.

Pour cet hommage, vous avez souhaité, Général GALLET, rester parmi vos hommes en tribune, et c'est bien à votre image. Car aujourd'hui, c'est à l'ensemble de la Brigade que les élus du Conseil de Paris souhaitent témoigner leur reconnaissance. Le Conseil de Paris remercie aussi les pompiers des départements de grande couronne qui sont également courageusement intervenus à Notre-Dame, mais aussi sur d'autres sinistres.

Nous étions ensemble sur le parvis de l'Hôtel de Ville le 18 avril dernier, et vous et vos hommes avez pu voir dans les yeux des milliers de Parisiens présents l'admiration qu'ils portent à leurs sapeurs-pompiers.

Vous avez pu entendre leur respect devant votre abnégation. Vous avez pu sentir s'incarner ce lien indéfectible qui unit les sapeurs-pompiers au peuple de Paris. C'est ce jour-là que j'ai proposé que la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris soit attribuée à titre exceptionnel à l'ensemble de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Merci d'avoir été là quand le cœur de Paris a été touché, quand le symbole de notre ville menaçait de disparaître dans les flammes. Vous avez sauvé Notre-Dame de Paris. Votre devise, c'est "sauver ou périr", et vous avez sauvé tant de vies. J'y reviendrai.

Mais là, il s'agissait de sauver Notre-Dame. Ce n'est pas une vie humaine, mais c'est une vie à laquelle la créativité, la foi de milliers d'hommes et de femmes a contribué. Et vous avez sauvé Notre-Dame de Paris.

Merci encore.

Nul n'ignore votre engagement dans les circonstances exceptionnelles qui, malheureusement, ont encore marqué cette année, à de nombreuses reprises, notre ville. Bien sûr, Trévise, le 12 janvier. Nous pensons à vos deux camarades disparus lors de cette explosion. Erlanger, les 4 et 5 février. Boulevard Macdonald, le 6 avril. Riquet, le 14 avril. Rue de Nemours, le 22 juin. Je pense encore avec émotion aux trois habitants décédés dans des conditions tragiques. Et, bien sûr, j'y reviens : Notre-Dame, le 15 avril.

Sans compter les nombreux événements liés au mouvement des "Gilets jaunes" qui vous mobilisent presque chaque week-end depuis décembre.

Au-delà des remerciements et de la force symbolique du moment qui nous rassemble aujourd'hui, j'ai souhaité que la mobilisation exceptionnelle des sapeurs-pompiers de Paris depuis ces longs mois, soit valorisée par le versement d'une prime exceptionnelle pour les 8.000 femmes et hommes qui composent la brigade.

Vous êtes de plus en plus mobilisés aux côtés des habitants. Vos interventions sur le terrain croissent à un rythme qui excède 5 % par an. Cela est lié aux transformations de la société, plus largement : le vieillissement, l'appauvrissement de certaines populations, l'évolution de la médecine de ville notamment.

Surtout, on vous demande des interventions qui ne sont pas toujours au cœur de vos missions. La brigade est en effet organisée pour soutenir annuellement 450.000 interventions, et vous en effectuez plus de 540.000. C'était le cas en 2019. Sur ces interventions, une sur cinq n'aura même pas nécessité un seul geste de secours.

Face à cette situation, il nous faut collectivement soutenir l'efficacité du modèle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et de chacune et chacun des militaires du rang. Un indicateur à suivre avec attention est votre difficulté à fidéliser les personnels. Le renouvellement du premier contrat, qui était d'environ 87 % il y a 2 ans, a chuté à 55 % aujourd'hui. C'est le signe que la brigade doit redonner tout son sens à l'engagement des femmes et des hommes qui la composent, en se recentrant - selon vos propres mots, cher Général GALLET - sur le cœur de son métier, c'est-à-dire l'urgence. Et il y a urgence à vous aider, car l'environnement évolue rapidement. Il vous faut vous projeter dans les 10 prochaines années avec l'évolution de Paris comme ville intelligente, avec le développement spectaculaire du Grand Paris, du Grand Paris Express, l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques notamment.

Je le dis clairement : préserver le modèle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et lui permettre d'évoluer, cela a évidemment un coût. Mais il faut être également très clair sur ce point : la remise en cause du modèle actuel d'une brigade militaire aurait un coût autrement plus élevé pour les contribuables parisiens et surtout, pour les citoyens parisiens. L'effort budgétaire consenti par la Ville chaque année est loin d'être négligeable. Il s'est élevé à 87 millions d'euros en 2019. Mais il nous faut faire un effort supplémentaire.

C'est pourquoi j'ai souhaité, à la demande du Général, qu'un effort de plus de 11 millions d'euros soit mobilisé pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris dès cette année. Cet effort représente 2,8 millions d'euros pour la Ville de Paris. Il permettra de financer la prime de mobilisation exceptionnelle, de lancer deux grands chantiers : celui de la fidélisation des agents et celui de la modernisation des équipements et des casernes. Puis, dès le budget 2020, qui est en préparation, je souhaite que soit amorcé le financement du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui couvre la période 2020-2029, que vous m'avez présenté.

La Ville prendra part à cet effort important en investissant sur les 10 prochaines années pour renforcer vos capacités opérationnelles, pour améliorer les conditions de vie et de travail des pompiers, pour continuer à vous donner les outils technologiques les plus modernes. Cela est nécessaire afin que vous soyez en mesure de continuer à offrir aux Parisiens ce service public qu'ils méritent, peut-être, sans doute, le meilleur d'Europe et l'un des meilleurs du monde.

Par ailleurs, je souhaite que Paris, qui a toujours été bien plus qu'un contributeur financier, continue à vous accompagner pleinement. Par exemple, sur le plan immobilier, la Ville expertise la possibilité de mobiliser l'une de ses sociétés d'économie mixte, la SPL "PariSeine", pour accélérer la rénovation de certaines casernes parisiennes qui en ont bien besoin.

Il faut également vous décharger de certaines tâches afin de vous permettre de vous recentrer sur votre mission. D'ailleurs, la police municipale parisienne pourra être un élément de la solution collective, non pas en étant sur vos compétences, mais en travaillant sur la tranquillité publique.

Plus globalement, la Ville de Paris est prête à contribuer aux travaux en cours sur le secours à la personne à Paris et aussi sur l'interconnexion des numéros d'appel d'urgence, avec la Préfecture de police, l'Agence régionale

de santé, les Samu et les opérateurs de la protection civile. Car lorsqu'une crise survient, Paris doit pouvoir compter sur ses héros. Et ses héros, ce sont vous, les pompiers de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Alors je veux vous dire à nouveau merci. Vous dire merci en attribuant la Citoyenneté d'honneur à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et vous dire merci en vous accompagnant très concrètement par l'effort budgétaire que nous devons faire, parce que le budget n'est ni plus ni moins que la traduction très concrète de nos valeurs en actes.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vais proposer aux différents orateurs, conformément à la conférence d'organisation de nos débats, de s'inscrire sur ce thème.

Le premier orateur sera Eric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

Je rappelle que vous avez trois minutes pour la plupart des groupes et une minute pour les non-inscrits.

Monsieur Eric HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a bientôt trois mois, une cérémonie organisée sur le parvis de l'Hôtel de Ville rendait hommage aux 500 soldats du feu qui, ensemble, ont bravé tous les dangers pour éteindre l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris dans la nuit du lundi 15 avril. Nous devons, au courage de ces hommes, de ces femmes, à leur expérience et à leur professionnalisme, le sauvetage inespéré de l'édifice et des nombreuses œuvres d'art qu'il renfermait.

Jamais plus peut-être que ce soir-là, nous n'avons pu prendre conscience - nous, simples spectateurs, désolés de la catastrophe qui se déroulait sous nos yeux - de toute la justesse et de la portée de la devise de ces hommes : "sauver ou périr". Mais au-delà de cette tragique nuit au cours de laquelle chacun de nous - élus de Paris, Parisiens, citoyens français ou étrangers - a vibré d'émotions, c'est bien le travail quotidien de ces hommes et leur soutien indéfectible à la ville de Paris et aux Parisiens qu'il nous faut aujourd'hui saluer.

Les dernières années ont été éprouvantes pour notre ville, ponctuées par des événements tragiques et de terribles accidents, dont nous garderons toujours et longtemps la mémoire. Mais, chaque fois, jour après jour, la Brigade de sapeurs-pompiers parisienne était là, occupée à remplir sa mission d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans la capitale, mais aussi dans les trois départements limitrophes, dans des conditions parfois très difficiles et avec un rythme d'intervention toujours plus soutenu.

Je voudrais donc, au nom de notre groupe, exprimer tout notre respect, notre admiration et notre gratitude aux plus de 8.000 sapeurs-pompiers parisiens, et tout particulièrement au Général Jean-Claude GALLET, commandant de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Je voudrais également profiter de cette intervention pour faire part de l'entier soutien de notre groupe aux mesures proposées dans le budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police qui sera présenté lors de cette séance. La première est une aide à l'installation en région parisienne, pour laquelle une enveloppe de 2 millions d'euros va être débloquée afin de fidéliser les effectifs. En effet, sur les 8.000 pompiers parisiens, 1.350 ont passé un concours pour être mutés en province. La seconde est la prime exceptionnelle - à laquelle vous avez fait référence, Madame la Maire - qui sera versée aux pompiers parisiens pour leurs efforts et leur investissement pendant les journées de mobilisation des "Gilets jaunes" de ces derniers mois, au même titre que les forces de l'ordre.

Vous connaissez la formule : "Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour". Je crois que ces mesures de soutien aux pompiers parisiens sont, modestement, une nouvelle preuve de notre attachement très fort à l'unité de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et aux hommes et aux femmes qui la composent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur HÉLARD.

La parole est à Mme PAWLIK, pour le groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, à Paris, il existe, au fond, deux types de citoyenneté d'honneur. Celle placée sous le signe de la protection, que notre Ville, en raison de son histoire et de son attachement aux valeurs universelles des droits de l'homme, accorde à des personnalités étrangères qui sont menacées dans leur pays pour ce qu'elles ont dit ou ce qu'elles ont fait. Puis il y a une citoyenneté d'honneur, plus rare, que notre Assemblée attribue comme une marque de gratitude à des hommes et des institutions d'exception pour souligner leur engagement au service de notre Ville ou des valeurs que nous défendons. Ce fut le cas du journal "Charlie Hebdo" distingué en 2015 pour son combat pour la liberté de la presse. C'est le cas aujourd'hui de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, en raison, notamment, de l'action exceptionnelle de ces femmes et de ces hommes dans le sauvetage de Notre-Dame le 15 avril dernier.

"Sauver ou périr" : deux mots qui sont bien plus qu'une devise, qui incarnent à eux seuls une ligne de conduite, presque une marque de fabrique de nos soldats du feu. Des sapeurs-pompiers qui, chaque année, sauvent des milliers de vies, protègent notre patrimoine sans jamais rien réclamer, sans jamais se mettre sur le devant de la scène. Etre sapeur-pompier, ce n'est pas un métier mais une vocation, presque un sacerdoce, car il n'y a jamais de répit. En 2018, la brigade des sapeurs-pompiers a ainsi traité plus de 2 millions d'appels pour 520.000 interventions effectives, soit environ 1.500 interventions par jour et un départ de camion toutes les minutes. Lorsque l'on compose le 18, les sapeurs-pompiers de Paris arrivent en moyenne en 7 minutes. Un délai d'intervention particulièrement rapide qui permet chaque année de sauver véritablement des milliers de vies.

En avril 2019, il y a bien sûr eu la tragédie de Notre-Dame. Pendant près de 9 heures, ils sont 500 à s'être relayés sans relâche pour limiter les dégâts du drame national qui était en train de se jouer sous nos yeux. Prenant des risques individuels et faisant preuve d'une très grande force collective, c'est grâce à eux que Notre-Dame est restée debout. Lorsque, le 18 avril, nous nous sommes réunis avec vous, Madame la Maire, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, chacun de nous a pu sentir la force du lien qui unissait le peuple de Paris à la Brigade des sapeurs-pompiers. Pendant de longues minutes, nous les avons applaudis, avec beaucoup de respect et aussi un peu de pudeur, émus face à cette bravoure qui nous fait nous sentir finalement tout petits.

Il y a eu Notre-Dame, mais il y a eu aussi, quelques mois plus tôt, en janvier, l'explosion de la rue de Trévise, au cours de laquelle deux pompiers ont trouvé la mort. Il y a eu aussi l'incendie de la rue Erlanger, où, pendant cinq heures, les pompiers se sont battus pour sortir un à un les habitants coincés, circonscrire le feu, et au cours duquel huit d'entre eux ont été blessés.

Je veux profiter de ce projet de délibération pour rendre à nouveau hommage à toutes celles et ceux qui ont payé un lourd tribut pour la protection des Parisiens. A côté de ces interventions qui ont eu un écho médiatique, il y a aussi tous les actes du quotidien qui ne font la couverture d'aucun journal, mais constituent l'héroïsme ordinaire des sapeurs-pompiers. C'est l'assistance à une personne âgée qui vient de faire un malaise, l'extinction d'un départ de feu dû à un mégot de cigarette mal éteint, ou encore l'assistance à une victime de la route.

Aujourd'hui, je suis donc heureuse qu'en octroyant la Citoyenneté d'honneur à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, nous leur disions notre reconnaissance et notre gratitude.

Mesdames et Messieurs, vous êtes la fierté de notre Ville.

Au nom de mon groupe, je tiens sincèrement à vous remercier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Général GALLET, chers collègues, par ce projet de délibération, la Ville de Paris souhaite attribuer la citoyenneté d'honneur à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Cette annonce - faite par vous-même, Madame la Maire, le 18 avril dernier - se veut le témoignage de la gratitude que nous avons toutes et tous pour celles et ceux, qui, au quotidien, sont aux côtés des Parisiens. Car, chaque jour, les pompiers de Paris sauvent des vies, parfois au péril de la leur.

Permettez-moi de saluer la mémoire du caporal-chef Simon Cartannaz et du sapeur de première classe Nathanaël Josselin, les deux pompiers tués dans l'explosion de la rue de Trévise. Grâce à leur intervention, de nombreuses vies furent sauvées. L'émotion suscitée par ce drame a été immense. Les Parisiennes et les Parisiens s'étaient rassemblés aux côtés de leurs familles et de leurs collègues. Le passage des convois funèbres fut longuement applaudi. Quelques jours plus tard, les habitants et les commerçants du 10e arrondissement se sont réunis avec leur maire, Alexandra CORDEBARD, devant la caserne Château-d'Eau pour leur témoigner reconnaissance, admiration et soutien.

Bien évidemment, l'incendie de Notre-Dame de Paris, le 15 avril dernier, nous a profondément bouleversés. Le professionnalisme et le dévouement dont ont fait preuve les pompiers ont été remarquables. Grâce à eux, Notre-Dame est toujours debout. Grâce à eux, le trésor de la cathédrale a pu être sauvé et mis en sûreté. Nous savons que Notre-Dame ne doit son sauvetage qu'à leur courage au péril de leur vie, et notre gratitude est infinie. Permettez-moi de saluer particulièrement le Général GALLET, dont le dévouement et le professionnalisme sont unanimement reconnus.

Aux côtés des Parisiennes et des Parisiens, dans chaque épreuve que notre ville a connue ces dernières années, nous nous devons aujourd'hui être aux côtés des pompiers. Ainsi, le renforcement des moyens financiers de la Brigade grâce au budget supplémentaire de la Préfecture de police, que nous étudierons dans un instant, permettra de faire face à l'augmentation constante du nombre d'interventions : près de 5 % l'an dernier. Cela permettra également de financer les travaux indispensables dans les casernes parisiennes, mais aussi d'aider à l'installation des pompiers et de leurs familles à Paris et dans notre région.

Une fourragère d'or a été ajoutée au drapeau de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Portée désormais par tous les sapeurs-pompiers de Paris, elle matérialisera de façon permanente leur action d'éclat et leur engagement exceptionnel au service de la France.

Je suis fier que la Ville de Paris remette également une citoyenneté d'honneur à la Brigade de sapeurs-pompiers. Elle témoigne de la reconnaissance et de l'admiration des Parisiennes et des Parisiens que nous représentons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le président.

Monsieur David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Général GALLET, mes chers collègues, que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris soit honorée par la Ville de Paris rassemble sans nul doute l'unanimité de notre Conseil et sera compris et approuvé par l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Chacun connaît la popularité de ce corps d'élite qui secoure les gens quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine. Rapide, efficace, gratuit, tel est le service public assuré par les agents de la brigade, tous rangs et tous grades confondus, parfois au risque de leur propre vie.

Les personnes secourues savent ce qu'elles doivent aux pompiers de Paris, qu'elles aient été victimes du feu, d'une explosion accidentelle ou terroriste, d'une catastrophe naturelle, d'accidents de toutes sortes, y compris de santé personnelle.

Ce dévouement des pompiers est si profondément ancré depuis 56 ans que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris existe, que l'on se demanderait presque pourquoi nous avons attendu son admirable action pour sauver la cathédrale Notre-Dame pour élever ce corps d'élite au rang de citoyen d'honneur. L'héroïsme des soldats du feu luttant contre les flammes à Notre-Dame a frappé l'imaginaire collectif. Mais la vie quotidienne des sapeurs-pompiers, si elle n'est pas aussi spectaculaire, n'en est pas moins héroïque. Car n'est-ce pas de l'héroïsme que de se dévouer 3.120 heures par an pour un salaire mensuel de 1.700 euros, d'avoir à subir des casernes encore trop souvent vétustes, une charge de travail passée en quelques années, pour la brigade, de 450.000 interventions par an à 520.000, de faire face à un nombre croissant d'agressions de la part de personnes secourues parfois alcoolisées et, le tout, avec un budget dont la hausse, depuis 2014, se contente de neutraliser l'inflation ? Car, excusez-moi de revenir à des choses aussi triviales que le financement, mais il constitue le fondement de la pérennité de ce corps aujourd'hui honoré.

Mon groupe n'a cessé de déplorer le gel brutal, survenu en 2014, du plan dit "de modernisation" établi 4 ans plus tôt. Pire, le budget 2015 de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris présentait une baisse de 2 %. Nous avions réagi en faisant adopter des amendements budgétaires portés par mon collègue Pascal JULIEN afin, par exemple, de permettre à la brigade de continuer à mobiliser ses réservistes. Un geste a été fait au budget supplémentaire, certes. Un autre plus fort encore doit marquer le budget prévisionnel de décembre prochain. Mais nous souhaitons surtout éviter à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris un retournement budgétaire comme celui de 2014. Je profite donc de mon intervention pour réaffirmer la nécessité d'établir un plan sur 10 ans qui engage la Ville et la Préfecture, et dont on peut espérer qu'il emporte l'unanimité de notre Assemblée. C'est le sens de l'amendement budgétaire que les écologistes avaient déposé, malheureusement rejeté.

La dignité de citoyenneté d'honneur que nous accordons aujourd'hui à la brigade doit se coupler à des moyens budgétaires lui permettant d'accomplir ses missions et de conserver sa capacité opérationnelle.

Pour résumer, nous sommes fiers des pompiers de Paris et nous voulons que les pompiers soient fiers de notre ville, dont ils sont les protecteurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le président.

Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Général GALLET, mes chers collègues, à l'heure d'accorder la citoyenneté d'honneur de notre Ville à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue pour l'ensemble de ses membres morts au feu. Je tiens, au nom des élus de mon groupe, une nouvelle fois à saluer la mémoire du caporal-chef Simon Cartannaz et du sapeur de première classe Nathanaël Josselin, qui nous ont quittés en janvier dernier lors de l'explosion de la rue de Trévise.

Ils sont la preuve qu'être pompier, au-delà d'être une vocation, peut aussi être un sacrifice. C'est un dévouement de tous les instants pour les habitants de Paris et de son patrimoine, comme ils nous l'ont prouvé en avril dernier lors du terrible incendie qui a ravagé sous les yeux du monde entier l'un des symboles et des joyaux de Paris. C'est un sang-froid exceptionnel et dans toutes les situations, que ce soit face à des manifestants parfois violents ou face aux flammes. C'est, enfin, une attitude appréciée par tous. En témoignent encore les images de la "Marche des fiertés", où ils sont venus rafraîchir les participants.

Mais, derrière ce dévouement, ce sang-froid et cette sympathique attitude, peut se cacher une véritable souffrance face à la dégradation des conditions d'exercice de leur activité. D'abord, une activité toujours plus grande, en hausse de 5,5 % par rapport à l'année dernière, un cumul des appels urgents toujours en hausse lui aussi, et ce, malgré la mise en place en 2016 de plateformes unifiées d'appels d'urgence. Ensuite, un problème de fidélisation des militaires, où le non-renouvellement des contrats est de plus en plus important, et cela peut se comprendre. Si servir la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est sans nul doute un honneur, c'est également une contrainte, avec plus de 3.000 heures travaillées par an, soit deux fois plus qu'un salarié, mais sans le doublement du salaire.

Ces chiffres doivent nous interpeller et nous rappeler ce que nous devons à notre brigade de sapeurs-pompiers : respect et gratitude.

Au moment de les honorer, tous les élus de mon groupe se joignent à moi pour les remercier sans réserve et approuver la décision de leur attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris et, bien sûr, approuver les mesures de soutien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Général de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, depuis que la brigade a été créée à Paris, suite au célèbre et meurtrier incendie de l'ambassade d'Autriche en 1810, une histoire d'amour s'est nouée entre la Brigade de sapeurs-pompiers et les Parisiennes et les Parisiens. Pas un défilé du 14 juillet où les pompiers ne le disputent à l'applaudimètre aux légionnaires. Paris ne serait pas Paris sans sa brigade et sans les bals du 14 juillet que vous animez dans chaque caserne depuis de nombreuses années.

Votre travail est nécessaire à la sécurité des habitants de nos quatre départements d'Ile-de-France, on le voit, quand des incendies importants qui se produisent périodiquement, malheureusement dans notre ville ou en marge des manifestations des "Gilets jaunes" et, bien sûr, sur les toits de Notre-Dame.

Jamais assez nous ne vous remercierons pour votre action empreinte de professionnalisme et de bravoure quand vous avez empêché que les flammes ne viennent attaquer les deux tours de Notre-Dame. Le monde entier a suivi vos exploits en direct sur toutes les chaînes de télévision mondiales. Mais si nous considérons que cette distinction qui vous est faite est entièrement méritée pour ces interventions exceptionnelles, c'est pour nous, aussi et surtout, pour vos actions quotidiennes que vous la méritez. Ce sont pour ces aides que vous apportez quotidiennement aux plus fragiles d'entre nous, à la femme que vous accompagnez à la maternité, au SDF que vous relevez pour la quatrième fois, pour votre patience et votre abnégation, même si, à juste titre, vous considérez que l'aide aux victimes est en partie dévoyée et que vous palliez les manques d'autres services publics, comme la police, le 115, les urgences parfois.

Vous avez aussi à subir l'image dégradée de certains services liés à la protection ou au maintien de l'ordre. Il arrive que vous soyez caillassés par les mêmes qui ont applaudi la veille à l'une de vos interventions. C'est, là, le paradoxe. Pourtant, vous multipliez les interventions dans les écoles et les collèges, vous vous démultipliez pour rencontrer les jeunes filles et les jeunes garçons pour lesquels le métier de pompier est un rêve. Vous ne leur cachez pas la difficulté du métier, ni les risques.

Nous considérons, au groupe Communiste, que votre rémunération n'est pas en adéquation avec vos responsabilités, ni avec le coût de la vie à Paris, ce qui vous empêche souvent de rester dans la capitale. Si les collectivités de la petite couronne permettent que, petit à petit, vous travailliez dans des conditions acceptables et des casernes modernisées, vos rémunérations restent à la traîne. Aussi belles que soient les médailles et les distinctions, elles ne remplacent pas la juste rémunération de vos compétences et de votre disponibilité. Il faut aussi tout faire pour que de nombreux pompiers, filles et garçons, soient recrutés dans leur environnement proche. Il faut un plan d'embauche de jeunes issus des quartiers populaires, de nos villes et de nos banlieues.

La brigade a connu des événements difficiles qui montrent qu'il y a encore du chemin à faire pour qu'elle redevienne totalement exemplaire. Je sais, mon Général, que vous vous y attelez et qu'aucun comportement délictueux ou criminel ne sera couvert. Vous vous y étiez engagé et nous vous soutiendrons dans toutes ces démarches. Mais comprenez qu'au moment où nous nous félicitons toutes et tous de cette distinction, l'on vous rappelle que votre vigilance doit rester au plus haut.

Nous voterons ce projet de délibération avec fierté, même si nous aurions souhaité que l'hommage qui vous est rendu associe l'ensemble des services publics qui facilitent la vie des Parisiens : les hospitaliers, les enseignants, les agents du transport, etc.

Nous voterons ce projet de délibération et nous vous félicitons d'un même élan.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LE RESTE.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "100% Paris", vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Monsieur le Préfet de police, Général GALLET, Nathanaël Josselin, Simon Cartannaz, Henri Geoffroy, Jonathan Lassus-David, Florian Dumont et Aurélie Salel : les noms de ces six sapeurs-pompiers parisiens morts en intervention depuis 2014 sont désormais lus chaque lundi matin dans toutes les casernes de Paris lors du traditionnel appel des morts au feu.

L'attribution de la Citoyenneté d'honneur à la Brigade de sapeurs-pompiers - je crois que c'est votre état d'esprit, Madame la Maire - vise également à rendre hommage à l'ensemble de celles et ceux qui ont protégé Paris au cours de leur carrière, parfois en incarnant tristement la devise de la brigade : "sauver ou périr".

Les Parisiens peuvent constater au quotidien que les sapeurs-pompiers de Paris font preuve d'un engagement sans faille pour leur porter assistance et secours. A travers nous, ce sont donc les habitants de la capitale qui expriment leur totale reconnaissance envers cette unité d'élite de l'armée de terre qui, depuis le 1er juillet, est la première à porter la fourragère d'or pour acte de courage et de dévouement. Ces premiers mois de l'année 2019 ont, une nouvelle fois, démontré l'exceptionnel professionnalisme des 8.700 hommes et femmes qui composent la brigade.

Je pense à l'explosion de la rue de Trévise en janvier dernier, qui a coûté la vie à deux sapeurs, à l'incendie de la rue Erlanger, dont les conditions d'intervention étaient particulièrement difficiles, ou encore, récemment, à l'incendie de la rue de Nemours, durant lequel 15 personnes ont pu être sauvées des flammes.

Bien évidemment, le 15 avril dernier, l'intervention de la brigade pour sauver Notre-Dame de Paris a été décisive sous votre commandement, Général, sous le regard incrédule des Parisiens et des visiteurs de Paris. Plus de 400 hommes et femmes de la brigade ont été mobilisés 9 heures durant pour combattre un incendie sans nul autre pareil. Plusieurs sapeurs n'ont d'ailleurs pas hésité à mettre leur vie en danger en montant dans les deux beffrois pour parvenir à les sauver et préserver ainsi ce monument chargé d'histoire, reconnu dans le monde entier, au centre de la vie de la Cité depuis 850 ans.

Enfin, pendant une trentaine de samedis consécutifs, les agents de la brigade sont intervenus pour mettre fin aux incendies volontaires déclenchés par une minorité de casseurs qui n'ont d'ailleurs parfois pas hésité à entraver l'action des pompiers. Cette citoyenneté d'honneur doit aussi nous inciter à préparer l'avenir. La brigade fait aujourd'hui face à un défi immense pour préserver son modèle, alors que la croissance de ses interventions est exponentielle. Mon collègue Philippe GOUJON y reviendra dans quelques minutes.

Général GALLET, à travers vous, c'est l'ensemble des femmes et des hommes de courage qui composent la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris que nous honorons avec fierté aujourd'hui. Autant de belles sentinelles de notre ville.

Vous avez tout notre soutien, toute notre considération.

Tout simplement : merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Madame Fadila MÉHAL, pour le groupe Démocrates et Progressistes, vous avez la parole.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Général GALLET, chers collègues, chers pompiers, au dernier Conseil de Paris, j'avais, au nom de notre groupe Démocrates et Progressistes, rappelé le choc terrible provoqué par l'incendie de Notre-Dame de Paris survenu en avril. Chacun fut saisi par les flammes ravageant l'édifice. C'est vrai que beaucoup sont restés abasourdis devant cette effroyable vision. Il nous a été rappelé dans le même temps que nos anciens bâtiments, que l'on croit éternels et indestructibles, sont en réalité d'une très grande fragilité. Des promesses de dons ont afflué. Les Parisiens et le monde se sont mobilisés. Nous pouvons les remercier. Mais surtout, c'est envers vous, les pompiers, les soldats du feu, ce corps d'élite, que vont et que doivent s'adresser nos remerciements.

Vous avez eu le courage de braver les flammes, de monter au plus haut pour maîtriser l'incendie. Vous avez agi avec méthode, avec rigueur, afin d'éviter le maximum de dégâts. Nous avons été nombreux à vous soutenir moralement, mais aussi par la pensée à travers le monde, à vous applaudir quelques jours plus tard, place de l'Hôtel de Ville, en présence des élus parisiens et des Parisiens eux-mêmes à l'occasion d'un hommage.

Cette citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, vous l'avez amplement méritée. Notre groupe tient, une nouvelle fois, à vous remercier pour le travail que vous avez accompli ce jour-là, mais aussi pour tout ce que vous avez fait : 4.500 interventions tout au long de l'année.

Pour terminer, je dirai simplement que cette citoyenneté d'honneur est notre fierté et la marque de notre respect, de notre admiration et de notre reconnaissance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MÉHAL.

La parole est à Mme BÜRKLI, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, ces mots de gratitude envers nos soldats du feu, le Général GALLET et ses hommes les ont déjà entendus dans un contexte si particulier d'émotion pour les centaines d'habitants sinistrés, sous le choc, pour nous, pour toute l'équipe municipale, pour tous les pompiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et en particulier ceux de la caserne Château-d'Eau, au lendemain du drame de la rue Trévise, en janvier dernier.

Je veux leur redire, ce matin, ma tristesse et ma profonde reconnaissance, et avoir une pensée pour Simon Cartannaz et Nathanaël Josselin, tombés dans l'exercice de leur périlleuse mission. Je n'oublierai pas non plus l'attitude du Général GALLET, un chef courageux, toujours en première ligne, aux côtés de ses hommes pour sauver la vie de dizaines d'habitants du quartier du faubourg Montmartre. Depuis des décennies, les Parisiens et les Français portent les pompiers dans leur cœur. Ils ont toujours eu un profond respect pour eux, présents dans toutes les circonstances de leur vie, de l'incident bénin à l'événement tragique. Ils sont et seront toujours là, tels des vigies, quels que soient les dangers et les conditions d'intervention.

Je pense à leur bravoure pendant les manifestations des "Gilets jaunes", à leur détermination lors du dramatique incendie rue Erlanger, et, récemment, rue de Nemours, et, évidemment, à leur engagement exemplaire au cours de l'incendie de Notre-Dame. Des images qui resteront à jamais gravées dans nos mémoires.

Cette passion des autres anime depuis toujours les pompiers de Paris qui ont pris conscience plus encore aujourd'hui qu'il fallait transmettre leur savoir pour donner envie à une nouvelle génération de s'engager. Je veux ainsi saluer l'engagement, l'initiative de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris d'organiser dans les établissements scolaires, comme ils le font depuis deux ans au collège Gauguin dans le 9e arrondissement de Paris, des formations à partir de la classe de 4e, à travers les cadets de la sécurité civile et le programme des jeunes sapeurs-pompiers de Paris, afin de faire des jeunes d'aujourd'hui des citoyens responsables et engagés.

Cette citoyenneté d'honneur ne fait, par conséquent, l'objet d'aucun débat. Elle s'impose comme une évidence, preuve de notre reconnaissance absolue pour ces femmes et ces hommes, des êtres décidément à part, qui donnent corps aux mots courage, engagement, discipline et dévouement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BÜRKLI.

Madame Léa FILOCHE, présidente du groupe "Génération.s", vous avez la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Général Jean-Claude GALLET, Mesdames les pompières, Messieurs les pompiers, ce n'est pas la première fois que nous commençons un Conseil par un hommage aux pompières et aux pompiers de Paris. Ce projet de délibération est la suite logique des nombreux hommages et remerciements que nous avons pu faire au nom des Parisiennes et des Parisiens. En effet, ce mandat a été ponctué par nombre d'événements qui ont marqué notre ville et l'ont endeuillée, et dont je vais vous épargner la liste.

Pour y faire face, nous avons pu compter sur l'engagement et le professionnalisme d'hommes et de femmes qui ont permis de sauver des vies et des monuments qui n'ont pas de prix. Une vie, ces femmes et ces hommes en connaissent le prix. Ils en mesurent l'importance et la valeur, qu'il s'agisse de leur propre vie ou de celle des Parisiennes et des Parisiens pour lesquels ils et elles sont prêts à braver tous les dangers. Nos pompiers et pompières font partie de cette catégorie d'agents du service public dévoués à leur mission et qui ne sont, à notre avis, pas considérés à leur juste valeur. Il est souvent question de justice dans notre hémicycle et nous essayons régulièrement, à notre niveau, d'interpeller l'Etat, voire de pallier son désengagement, tant il est vrai qu'il ne remplit plus totalement ses missions.

Les agents des hôpitaux, des urgences, des forces de l'ordre, les magistrats, les enseignants, les fonctionnaires territoriaux, toutes et tous sont le socle d'une société émancipatrice, tolérante et progressiste, garante d'une justice sociale. Quand ils et elles sont malmenées, c'est la société tout entière qui l'est. Lors des débats du budget primitif de notre Ville et celui de la préfecture de Paris, les élus du groupe "Génération.s" s'étaient abstenus, considérant que le budget alloué à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ne répondait pas aux besoins et aux enjeux que vous, pompières et pompiers, devez relever. Nous en débattrons plus tard. Le budget supplémentaire, aujourd'hui, va dans le bon sens. C'est pourquoi nous l'adopterons. Car nous soutenons le plan de modernisation et de fidélisation impulsé par le général Jean-Claude GALLET.

Nous sommes fiers que la Ville de Paris, ainsi que les 123 communes dont vous avez la responsabilité, puisse compter sur vous toutes et tous. Nous sommes fiers de pouvoir vous ajouter à la liste de nos citoyens et citoyennes d'honneur. Nous ne vous remercierons jamais assez pour tous vos actes, du quotidien comme de l'exceptionnel, qui nous prouvent, jour après jour, votre engagement auprès des Parisiennes et des Parisiens. C'est cela, la force du service public.

Les élus du groupe "Génération.s" voteront avec enthousiasme, honneur et conviction ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame FILOCHE.

Dernière oratrice : Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Gloire aux femmes et aux hommes sapeurs-pompiers, à leur courage face au feu. La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a combattu, ce 15 avril dernier, sauvant notre patrimoine commun, à toutes et à tous, que nous soyons athées ou croyants. La Brigade de sapeurs-pompiers : oui, nous étions des milliers, des millions de Paris et du monde entier à espérer, suspendus à leur héroïsme anonyme, que la cathédrale soit sauvée. Et elle le fut.

Alors, oui, gloire aux femmes et aux hommes sapeurs-pompiers de Paris qui méritent tant cette reconnaissance que nous allons voter, les consacrant symboliquement citoyennes et citoyens d'honneur de la Ville de Paris.

Gloire aux sapeurs-pompiers, chers collègues, mais reconnaissons-le : c'est aussi de moyens bien plus conséquents qu'elles et ils ont besoin pour continuer à sauver nos vies et nos communs. Notre vote d'aujourd'hui est symbolique et fort. Se battre pour qu'ils aient plus de moyens demain sera tout aussi essentiel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je vous remercie pour vos interventions et cette belle unanimité.

Je vais donner la parole, pour répondre à ce débat, à Mme Colombe BROSSEL.

Monsieur le Préfet de police, vous souhaitez prendre la parole ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Non, non.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Madame BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Répondre : il n'y a pas beaucoup de choses à répondre. Je souhaite simplement vous redire, chers amis - si vous me permettez de vous appeler ainsi - à quel point cette citoyenneté d'honneur est la marque d'une reconnaissance collective individuelle. Parce que ce collectif est l'addition de chacune et chacun d'entre vous et que, finalement, c'est la preuve qu'un plus un fait bien plus que deux. Que chacun et chacune des femmes et des hommes de la Brigade de sapeurs-pompiers, par la camaraderie et le sens de l'intérêt général qui sont les vôtres, font bien plus que cette addition. C'est cette alchimie particulière que nous ressentons tous comme Parisiens, comme élus de Paris.

C'est cette alchimie particulière que vous avez entendue dans l'ensemble des propos tenus sur les bancs de cet hémicycle. C'est pour le quotidien et pour l'extraordinaire, dans toutes les acceptions du mot "extraordinaire", que cette Citoyenneté d'honneur est aujourd'hui proposée au vote des élus du Conseil. C'est finalement une façon simple et extraordinaire de vous dire tout simplement : merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais vous faire part à nouveau de mon admiration. Je voudrais adresser quelques mots au Général GALLET, lui dire qu'ici, nous l'admirons bien sûr pour son courage, pour sa capacité à commander cette brigade exceptionnelle, mais aussi pour son humanité et son humanisme.

Je vais à présent mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 47 portant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris au rang de citoyenne d'honneur de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 47).

Mes chers collègues, merci à vous.

Je vous propose cinq minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-six minutes, est reprise à neuf heures cinquante-quatre minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons, conformément à la conférence d'organisation, un débat organisé sur le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2019 : DFA 63. Nous abordons cet examen du budget supplémentaire. Bien sûr, le débat intégrera le budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2019, le budget supplémentaire emploi ainsi que les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement, des TAM, de l'eau, de l'assainissement, des établissements de l'ASE et de la Préfecture de police.

Je vous demande de respecter les temps de parole fixés en conférence d'organisation. Je vous précise qu'il n'y aura pas de prise de parole pour commenter les amendements et les vœux au moment des votes.

Je vous demande de vous installer et de suivre nos débats, s'il vous plaît.

Madame EVREN, s'il vous plaît, merci, et Monsieur LEGARET.

Nous allons commencer. Merci.

Mes chers collègues, je vais introduire ce débat. Au cours du Conseil de Paris de juin, vous avez adopté le compte administratif 2018. Celui-ci reflète la très bonne tenue des finances parisiennes, avec un haut niveau d'épargne brute, la poursuite des investissements au service des Parisiens et des Parisiennes, la maîtrise de l'endettement ainsi que la stabilité des impôts locaux.

Je veux, avant toute chose, remercier très chaleureusement Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint en charge du budget, et aussi, bien sûr, Véronique LEVIEUX, en charge des ressources humaines, saluer autour d'eux leurs collaborateurs et les équipes du Secrétariat général et de la Direction des finances, qui nous permettent de tenir cette bonne stratégie budgétaire et de maîtrise que nous déployons depuis 2014, et qui nous permet d'apporter les réponses attendues par les Parisiens quant à leur service public au sens large, ce service public qui permet de vivre dans une ville comme la nôtre.

Le budget supplémentaire 2019 qui vous est proposé aujourd'hui a pour objectif, évidemment, de maintenir cette trajectoire exigeante et nous donner les moyens pour financer les transformations de Paris que nous avons engagées depuis 2014. En parallèle, nous prenons acte de la loi de finances et nous inscrivons 30 millions d'euros de dépenses supplémentaires au titre des charges de péréquation. Ces 30 millions d'euros sont directement liés à des dispositions nationales qui s'imputent sur notre budget.

Cela porte à 580 millions d'euros notre effort en la matière en 2019. Paris contribuera ainsi à hauteur de 30 % à la péréquation nationale, et à hauteur de 60 % à la péréquation francilienne. Cela fait de notre Ville la collectivité la plus solidaire de France. Je veux dire avec force que Paris ne pourra pas continuer à porter seule cet effort grandissant, alors même que les dotations de l'Etat n'ont cessé de diminuer.

Mes chers collègues, ce budget supplémentaire traduit nos engagements envers les Parisiens et prend en compte leurs attentes en matière de mobilité, de sécurité et d'égalité au sein de notre territoire.

Leurs attentes en matière de mobilité sont fortes. Nous prévoyons les moyens nécessaires à la mise en place des mesures de gratuité dans les transports à partir de la rentrée. Elles concerneront les enfants de 4 à 11 ans, les collégiens et les lycéens, ainsi que les jeunes en situation de handicap. Ce sont des mesures indispensables en faveur du pouvoir d'achat des familles et au bénéfice d'une mobilité propre. D'ailleurs, ce week-end, qui a été un très beau week-end de rencontre avec les Parisiennes, les Parisiens, les très nombreuses familles parisiennes et leurs enfants, a été un week-end où la gratuité des transports pour les enfants a été l'objet de remerciements de beaucoup de Parisiens. C'est pour eux que nous travaillons.

Leurs attentes en matière de sécurité. Afin de poser une nouvelle pierre à cet édifice que nous sommes en train de construire sur la police municipale parisienne, nous la dotons de moyens nouveaux en emplois et en budget. Nous augmentons aussi - nous venons d'en parler - notre contribution à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, gage de notre reconnaissance pour le courage et l'abnégation de nos sapeurs-pompiers.

Leurs attentes en matière d'égalité au sein de notre territoire. Le budget supplémentaire permet ainsi le financement du "Plan quartiers populaires", porté par Emmanuel GRÉGOIRE et Colombe BROSSEL, que je veux remercier, avec des actions concrètes qui touchent à la vie quotidienne des habitants.

Mes chers collègues, à l'occasion de ce budget supplémentaire, nous prenons également en compte les épreuves subies par Paris. Elles sont nombreuses. Les Parisiennes et les Parisiens les ont vécues, depuis ce début d'année, et les ont surmontées. Des moyens exceptionnels sont inscrits au titre des terribles explosions de la rue de Trévise et de la rue Riquet. Nous ajustons aussi à la baisse les recettes de droits de voirie, en lien avec l'exonération que j'ai souhaitée pour les commerces affectés par le mouvement des "Gilets jaunes".

Le budget supplémentaire qui vous est présenté est ambitieux. Il est au service des Parisiennes et des Parisiens, comme nous le sommes depuis bientôt six ans. Pour mener à bien cette ambition, je sais pouvoir m'appuyer sur mon premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, et aussi sur Véronique LEVIEUX, que je veux à nouveau remercier pour la préparation de ce budget supplémentaire, ainsi, bien sûr, que l'ensemble de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Nous allons engager le débat.

La première oratrice est Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, nous avons salué le sérieux budgétaire de la Ville pour le compte administratif 2018. Le budget supplémentaire 2019 témoigne de la même exigence. Sérieux, car ce budget supplémentaire s'inscrit toujours dans un contexte difficile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Juste un instant.

S'il vous plaît, si vous avez besoin de parler, vous sortez. Cela ne gênera personne ici. En revanche, si vous parlez ici, cela gêne tout le monde. On respecte les orateurs et les oratrices, comme l'on vous respectera lorsque vous prendrez la parole.

Madame la présidente, vous pouvez poursuivre.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

A l'heure actuelle, les marges de manœuvre de notre collectivité sont étroites et la disparition de la taxe d'habitation ressert encore l'étau. Sérieux, car, dans ce contexte, le budget supplémentaire qui nous est présenté aujourd'hui traduit la capacité de bonne gestion de l'Exécutif parisien. Sans surprise, les grandes lignes du budget primitif sont respectées. Seuls quelques ajustements sont à souligner. Que nous disent les chiffres ?

Si le budget supplémentaire ressemble à un exercice technique, le budget d'une collectivité est et doit toujours être politique. Il est le témoignage des choix et des engagements d'une équipe municipale qui ne sont pas ceux de l'opposition, quelle qu'elle soit. L'engagement de notre collectivité doit être entier et les dépenses supplémentaires peuvent être justifiées lorsqu'il s'agit d'un service public rendu aux Parisiens. A ce titre, nous saluons votre volonté d'accroître les dépenses liées à la sécurité, notamment quand il s'agit d'assurer l'extension d'une mesure aussi bénéfique et agréable que "Paris Respire", ou l'augmentation des dépenses de 2 millions d'euros pour les quartiers populaires.

Mon groupe est très attaché aux questions de gestion de l'espace public et à son respect. Nous ne pouvons que valider ce choix. Il en va de même de l'augmentation des dépenses de gestion pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Nous avons eu l'honneur de remettre à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, il y a moins d'une heure, la citoyenneté d'honneur. Ce geste symbolique s'accompagne d'un geste fort pour les soutenir dans leur quotidien.

Nous pourrions nous réjouir de la hausse des recettes de fonctionnement. Malheureusement, nous savons qu'une partie est liée aux recettes de la fiscalité immobilière et qu'elle est la traduction de l'augmentation folle du prix du mètre carré dans la capitale qui pousse des familles, en particulier des classes moyennes, à quitter Paris.

Nous avons cependant noté que la bonne gestion de la Ville permet aujourd'hui d'accroître notre capacité d'autofinancement en section investissement et de mécaniquement faire baisser l'autorisation d'emprunt, alors que nous connaissons un écrêtement de la dotation globale de fonctionnement et une augmentation de notre participation à la péréquation. C'est un signe de bonne gestion à saluer.

Avant de conclure, il y a un dernier point que j'aimerais aborder, puisque nous débattons de questions budgétaires. En effet, c'est l'occasion pour moi de souligner à nouveau la nécessité de développer davantage d'outils d'évaluation des politiques publiques. Si des efforts ont été faits ces dernières années, il nous reste tout autant de chemin à parcourir. Nous avions déposé des vœux lors du vote du budget 2019. Nous n'avons pas été pleinement entendus. Les processus d'évaluation qui existent sont-ils adaptés ?

Le rapport de la C.R.C. sur notre politique en matière de coopération décentralisée et d'action internationale souligne d'ailleurs un certain manque d'évaluation des dispositifs de la Ville en la matière et recommande des démarches plus simples et plus légères. Nous pensons que ces recommandations doivent s'appliquer plus largement à toutes les politiques publiques menées par la Ville qui le permettent.

Bien utiliser l'évaluation des politiques publiques peut devenir un atout pour notre Ville, pour nos politiques, et donc, pour le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, comme pour le travail de nos agents. Ne nous en privons pas.

Nous voterons ce budget supplémentaire, mais resterons vigilants et constructifs jusqu'à la fin de la mandature.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

La parole est à M. de FROMENT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Ce budget supplémentaire est marqué par un geste très significatif en faveur du patrimoine cultuel parisien, avec l'inscription, en cours d'année, de 91,65 millions d'euros sur ce poste du patrimoine cultuel. Il est proposé d'affecter 50 millions d'euros à Notre-Dame de Paris, conformément à votre promesse au lendemain de la catastrophe, Madame la Maire, et 41,65 millions d'euros aux édifices cultuels parisiens.

Nous saluons naturellement ces décisions. Nous avons la faiblesse de penser qu'en ce qui concerne les églises parisiennes, votre décision doit quelque chose à la mobilisation de notre groupe et au-delà de notre groupe, puisque nous alertons depuis des années sur la dégradation extrêmement inquiétante de nombre d'églises, en particulier, et de lieux culte, en général, qui ne sont pas simplement des lieux de culte, mais des éléments essentiels de notre patrimoine commun. Cela a été dit, mais il faut le répéter.

En tant qu'élu du 9e arrondissement, je me réjouis particulièrement, avec Delphine BÜRKLI, des sommes importantes qui vont être consacrées dès cette année à l'église de la Sainte-Trinité, pour 12,3 millions d'euros, et à Saint-Eugène-Sainte-Cécile, pour 8 millions d'euros. L'église Notre-Dame-de-Lorette ne doit pas être oubliée. Nous continuerons à rappeler l'urgence à y réaliser également les travaux qui s'imposent.

Reste que près de 18 millions d'euros sur ce budget supplémentaire, parmi les 41 millions et quelques affectés aux églises, ne sont pas affectés. Il y a fort à craindre que leur consommation ne soit reportée très loin dans le temps, donc nous demandons des précisions sur ce point. Il faut que cet argent promis soit effectivement dépensé pour le patrimoine de Paris. Sinon, il ne s'agit que de l'affichage. Cela d'autant plus que, d'un autre côté, les 50 millions d'euros pour Notre-Dame de Paris ne pourront, par construction, immédiatement être utilisés et que l'inscription de ces crédits, si elle correspond à un engagement réel de votre part, que nous ne mettons pas en doute, ne relèvera à ce stade que de l'affichage.

Malgré ces bonnes nouvelles en matière de protection du patrimoine, nous voterons naturellement contre ce budget supplémentaire, en cohérence avec notre opposition au budget primitif. Je renvoie à la discussion que nous avons eue en décembre à ce sujet.

Cela n'aurait été que dans l'hypothèse très théorique où ce budget supplémentaire aurait constitué un budget correctif, où il aurait corrigé les vices nombreux que nous avions dénoncés en décembre 2018, que nous aurions pu le voter. Il n'en est évidemment rien. Les dépenses de fonctionnement restent en hausse constante. La hausse n'est pas énorme, mais elle est à un niveau extrêmement élevé dans l'absolu. On n'a pas vu le moindre début de réforme de l'administration parisienne. Le nombre d'agents reste record et vous proposez aujourd'hui de l'augmenter encore à l'occasion de ce budget supplémentaire, en créant 237 postes.

La dette a augmenté de 50 % depuis 2014. Les choses seraient plus graves encore si, d'une part, vous ne sous-exécutiez pas très largement le programme d'investissement que vous avez promis. J'ai eu l'occasion de dire, le mois dernier, qu'au lieu des 10 milliards d'euros promis aux électeurs parisiens, ce ne seront que 8,5 milliards d'euros sans doute à la fin de la mandature qui seront dépensés. Donc vous sous-dépensez. Et puis, il y a évidemment la manne de la fiscalité immobilière. Vous en bénéficiez encore pour ce budget supplémentaire puisque l'on a un plus 44,3 millions d'euros par rapport aux prévisions.

J'en profite pour protester contre le scandaleux amendement qui émane du groupe Communiste - Front de Gauche et est repris par l'Exécutif - je le découvre à l'instant - qui propose de demander au Gouvernement d'augmenter les taux maximums de DMTO. C'est une décision qui contribuera indirectement à augmenter encore les prix de l'immobilier pour tous les Parisiens, y compris pour les locataires. C'est une décision absolument surréaliste de votre part, mais qui montre bien le cynisme de la Mairie de Paris sur la question de l'immobilier, de la spéculation immobilière et de la façon dont elle considère qu'elle doit boucler son budget.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le budget supplémentaire. En revanche, Monsieur le Préfet, nous voterons pour le budget spécial de la Préfecture de police, notamment pour les 2,8 millions d'euros du plan de fidélisation et de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui a été mise à l'honneur il y a quelques instants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Monsieur BARGETON, président du groupe Démocrates et Progressistes, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Merci.

C'est le dernier budget supplémentaire après le dernier compte administratif, avant les dernières orientations budgétaires, et peut-être un dernier budget. Traditionnellement, le budget supplémentaire était un ajustement de faible ampleur, surtout pas un deuxième budget, afin de respecter le vote du Conseil de Paris en décembre. Dans votre présentation, vous disiez d'ailleurs toujours cela, et là, pour la première fois, vous n'avez pas prononcé ces mots selon lesquels le budget supplémentaire n'est qu'un budget d'ajustement, parce que c'était le cas jusqu'à présent. Mais nous avons ici un budget supplémentaire préélectoral. Il comprend, en effet, les annonces effectuées après le vote du budget - au mépris des élus, d'ailleurs - et je note que tel ne fut pas le cas en 2013. C'est une

transgression. Vous savez que je ne déteste ni la rupture ni le risque par principe, mais je trouve qu'ici, la rupture avec une tradition républicaine n'est pas bienvenue.

Pour la première fois, c'est un budget qui aurait mérité un vrai débat budgétaire. Les annonces préélectorales sur la gratuité partielle dans les transports poussent donc à changer de doctrine budgétaire et à faire de ce budget supplémentaire, non plus un budget d'ajustement, mais un budget en plus. Alors, évidemment, les 50 millions d'euros sont financés. Mais grâce à quoi ? Grâce à 44 millions d'euros de fiscalité immobilière en plus. Cela tombe à pic. C'est équivalent au coût de la mesure. Et puis, c'est possible aussi parce que l'Etat a mis un terme aux baisses drastiques de dotations, où nous avions perdu, entre 2014 et 2017, un milliard d'euros. Et cela, vous oubliez systématiquement de le rappeler. Donc les vannes sont ouvertes, mais la gratuité n'existe pas. Il y a bien quelqu'un qui va financer.

C'est une position d'équilibriste. C'est un recul par rapport à l'annonce initiale, en fait, un compromis entre une partie de la majorité qui voulait aller beaucoup plus loin pour la gratuité totale et une autre partie qui était beaucoup plus dubitative, dont votre adjoint aux finances. Finalement, c'est la coalition qui emporte la décision et non pas la stratégie qui recueille l'adhésion. En tout cas, cela ne s'adosse pas à une stratégie budgétaire lisible, mais cela se fait en catimini d'un budget supplémentaire. Je le regrette un peu. Ce n'était pas l'habitude.

Plus inquiétant, il n'y a aucune volonté de financer les dépenses nouvelles par des économies ou même par faire des choix dans les priorités. La transformation de l'administration, la modernisation des procédures, tout ce que nous avions essayé de faire, ce sont les grands absents de ce budget supplémentaire, là aussi, d'ailleurs, sous la pression d'une partie de la majorité.

Les fluides sont abondés de 7 millions sans que ce soit expliqué pourquoi. C'est dommage pour la ville verte. Le gardiennage, les états spéciaux d'arrondissement, Ile-de-France Mobilités, on le sait : les abondements traduisent une sous-budgétisation initiale et non des efforts supplémentaires. Je n'ai jamais dit que le budget était insincère, mais je pense, en revanche, qu'une amélioration de la sincérisation des dépenses initiales reste indispensable. D'ailleurs, le Gouvernement a entrepris cette démarche, que les oppositions ont saluée au Parlement. Les oppositions ne sont parfois pas tendres, mais elles ont dit au moins qu'il y a une volonté d'améliorer la sincérisation des dépenses initiales.

L'investissement aurait également mérité une présentation appropriée, peut-être dédiée, puisque c'est le dernier budget supplémentaire. Cela a été dit : avec 1,8 milliard d'euros inscrits qui ne seront pas consommés à hauteur de 100 %. On voit que les 10 milliards du PIM ne seront pas atteints puisqu'il aurait fallu inscrire 2,2 milliards. La réalité de l'atterrissage apparaît. Je pense que cela devrait faire l'objet d'une explicitation. Peut-être le débat d'orientation budgétaire en sera-t-il l'occasion ? Je souligne, à cet égard, que le FEDER finance les cours oasis dans les écoles. L'Europe est si critiquée qu'il nous revient de souligner quand elle agit, parce que, là, il y a ce financement qu'il faut aller rechercher dans le rapport. Mais je regrette peut-être que le verdissement de l'investissement ne se voie pas plus que cela dans les lignes budgétaires.

Ce budget supplémentaire aurait nécessité plus de transparence dans l'exécution du plan d'investissement, puisque le fait que les 10 milliards d'euros ne seront pas atteints commence à se voir. Un peu plus de sérieux dans le financement des mesures nouvelles préélectorales. Des mesures nouvelles, pourquoi pas ? Mais il faut trouver les façons de les financer en face. Et plus de sincérité dans le pilotage des dépenses courantes. Au fond, il traduit le nouveau barycentre de cette majorité, où c'est la composition qui fait la décision plutôt que la mission qui emporte l'adhésion.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le budget supplémentaire fait apparaître des données intéressantes. Ainsi, l'évolution des dépenses tangente le seuil fatidique de 1,14 % d'augmentation, seuil fixé par le Gouvernement dans le cadre de la contractualisation qu'il a souhaité imposer aux collectivités locales, alors même qu'il s'exonère allègrement de cette logique pour lui-même.

Pour notre part, nous ne sommes pas favorables à cet exercice d'autolimitation, car cela implique que l'on choisisse de faire la politique de ses moyens plutôt que de se doter des moyens de sa politique. C'est le principe qui prévaut parmi les orthodoxes monétaires qui veulent toujours limiter les dépenses pour les autres, en réalité pour les moins riches. On le voit aujourd'hui pour les 14 milliardaires français qui ont ajouté 69 milliards d'euros à leur fortune, soit une augmentation de 35 % sur le premier semestre de cette année.

Simultanément, le Gouvernement dit qu'il n'y a pas d'argent pour les urgences, pour l'école et pour les services publics. Jamais un Gouvernement n'avait à ce point favorisé les nantis depuis la fin de la guerre, et cela, faut-il le préciser, en favorisant l'endettement massif des multinationales, au point que l'endettement des entreprises en

France dépasse maintenant 4.000 milliards d'euros, soit 175 % du P.I.B., ce qui constitue non seulement un record en Europe, mais représente un risque majeur pour l'avenir compte tenu de l'évolution possible des taux d'intérêt.

Quand j'entends la droite critiquer le niveau de la dette de Paris, je me demande pourquoi elle est si silencieuse sur l'endettement de ses mentors, comme M. NIEL et ses 4 milliards, ou M. DRAHI et ses 45 milliards de dettes, dettes qu'ils seraient bien incapables de payer si les ratios exigés pour la Ville leur étaient appliqués.

Oui, il existe une bonne dette quand il s'agit d'investir pour l'avenir, contre le dérèglement climatique, pour la construction de logements sociaux de qualité, quand il faut rénover les passoires thermiques, les écoles, les collèges, les bâtiments publics, quand il faut développer les transports en commun, les crèches, etc. Pour nous, c'est à la collectivité publique de faire ces investissements et pas aux entreprises privées, car nous voulons une égalité d'accès et pas une sélection selon les ressources. C'est pourquoi nous regrettons que l'augmentation des recettes de la Ville ne puisse servir qu'à diminuer son endettement à cause de la contractualisation.

Je veux enfin affirmer haut et fort que la dette écologique que nous créons aujourd'hui vis-à-vis des générations à venir est autrement source de danger pour elles que la dette financière. Mais, dans ce domaine, l'aveuglement et l'égoïsme l'emportent souvent sur le bon sens et la solidarité. Déjà pour l'exercice 2018, nous avions constaté un résultat de plus de 500 millions d'euros non dépensés. Tout porte à croire que nous dépasserons encore ce montant à la fin de l'année. Les besoins sont pourtant là et ils tardent à être satisfaits. La canicule des derniers jours a mis en évidence le mauvais état de nombre de bâtiments et tout particulièrement des collèges, au point qu'il a fallu reporter les épreuves du brevet. Les crèches et les EHPAD sont loin d'être aux normes requises en la matière. Pourquoi ne pas profiter de l'argent disponible pour lancer un grand plan de rénovation thermique ? Les revêtements de sols participent à l'accroissement des îlots de chaleur. Remplaçons-les par des matériaux ayant un meilleur albédo.

Sur le plan social, nous aurions pu mettre en œuvre la gratuité des transports jusqu'à 26 ans, comme nous l'avons proposé, mais la contractualisation a bloqué tous ces projets.

Je ne voudrais pas terminer sans parler du nécessaire rééquilibrage des territoires et son corollaire au plan financier. Face à des territoires en grande difficulté, la Ville de Paris fait déjà beaucoup en matière de péréquation, que ce soit au titre du FPIC ou d'Ile-de-France Mobilités. Pour autant, nous pensons qu'il est possible d'aller plus loin sans obérer la capacité de la Ville d'agir sur son propre territoire. Cela passe par une révision du taux de la cotisation foncière des entreprises, l'un des plus bas de la Métropole, et par une affectation partielle des recettes supplémentaires à la solidarité avec les territoires qui en ont tant besoin.

Les Parisiennes et les Parisiens vivraient en effet bien mieux si les habitantes et les habitants des communes voisines vivaient moins mal, car ce sont les inégalités qui génèrent le mal vivre et les tensions. Paris, ville capitale, a une responsabilité particulière et elle s'honore d'améliorer le sort de toutes et tous face à ce Gouvernement qui veut favoriser les plus riches, comme toujours, avec comme projet le retour de quelques dons pour des campagnes électorales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole, pour le groupe "100% Paris".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, les débats budgétaires, nous le savons bien, ne sont pas qu'un moment de confrontation des annonces avec la réalité des chiffres. Ils nous donnent aussi à voir la réalité d'une politique et parfois, hélas, l'absence de politique quand la vision et l'intérêt général cèdent le pas aux petits calculs politiciens, ou quand la politique est incapable de corriger les erreurs manifestes du passé.

Ce budget supplémentaire est le dernier de votre mandature et je dois dire qu'il est, hélas, à l'image des cinq années passées. 5 années passées avec des demi-mesures, au mieux, sur la propreté, qui recueille le pic d'insatisfaction parisien, sur la sécurité, qui voit grimper les statistiques les plus préoccupantes depuis ces 10 dernières années. 5 années avec ces décisions erratiques, parfois autoritaires, jamais anticipées, rarement accompagnées, à l'instar des travaux qui ont transformé Paris en un gigantesque chantier permanent. Et puis, 5 années passées avec son lot de promesses, qui augmentent avec les difficultés qui s'amoncellent sur fond de précampagne électorale. Mais, comme dit le dicton, "les promesses de la nuit fondent au soleil". Chers collègues, à méditer.

Alors, campagne électorale oblige, les annonces et les revirements vont bon train. Le budget supplémentaire peine bien à les traduire. Vous avez ainsi promis la création d'une police municipale. A quelques mois de l'échéance, on pouvait penser que la Ville avait débuté l'acquisition de matériel pour les futurs agents, la formation personnelle pour les agents de la DPSP, l'équipement des locaux dans les arrondissements, au plus près de nos préoccupations. Il n'en est rien. Seule annonce : 600.000 euros pour changer la tenue des agents qui, évidemment, seront cantonnés à la verbalisation et non à des missions de sécurité. Il n'y aura donc pas de police municipale, d'autant que vous n'avez pas voulu modifier le statut de Paris.

Et puis, ne lésinant pas sur les excès syntaxiques, vous avez promis quatre forêts, sans sourciller sur la contradiction qu'il y a, par exemple, dans le même temps, à densifier la Z.A.C. "Bercy-Charenton", avec 6 tours, ou à laisser la bétonisation à l'œuvre dans l'immense majorité des 6.500 ou 7.000 chantiers - on ne sait plus - conduits sur le territoire parisien. Et puis, faisant semblant de répondre à la proposition de délibération portée par le groupe les Républicains et Indépendants sur la situation préoccupante du patrimoine cultuel de la Ville, vous avez fait mine de débloquer 42 millions d'euros, mais ils sont inscrits en AP au budget supplémentaire. Il n'y a donc aucune chance d'accélérer, dans les mois qui viennent, la rénovation de ce patrimoine cultuel. Les 72 "petites Notre-Dame" et les 11 églises en situation de grand danger recensées par l'Observatoire du patrimoine religieux, attendront.

Enfin, après avoir renoncé à la gratuité des transports, totalement déraisonnable pour le contribuable parisien qui aurait dû à terme payer l'addition, vous avez annoncé la gratuité des transports pour les 4-18 ans, oubliant de rappeler au passage qu'elle est déjà en partie seulement à l'œuvre, et vous avez écrit aux parents pour faire la publicité de cette mesure nouvelle. 50 millions d'euros sont inscrits au budget supplémentaire. En réalité, il ne s'agit évidemment pas d'une gratuité totale. Les promesses ne paient pas la dette, qui fera un bond supplémentaire de 218 millions d'euros dans ce budget supplémentaire, pas plus qu'elles ne remplissent la bourse et surtout, celle des Parisiens.

Ce budget supplémentaire est donc celui d'une certaine forme de constance, constance dans toujours plus de recettes, de dépenses et de dettes.

Nous voterons contre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM, vous avez la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Ce budget supplémentaire 2019 sent véritablement la fin de la mandature. Je note que les inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement sont de 111 millions d'euros, ce qui représente 30 % des inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement, ce qui témoigne du rattrapage précipité de l'accomplissement de votre programme d'investissement de la mandature. C'est sans doute à ce rattrapage précipité que les Parisiens doivent les 6.000 chantiers dans Paris, entre le "Plan Piéton" pas fini, le "Plan Vélo", le "Plan Bus", les travaux de réseau énergétique, la réfection des bâtiments publics, le réaménagement des places, quelques stations Vélib' à finir à toute vitesse. Voilà, en effet, l'ambiance de cette fin de bail : on rénove avant l'état des lieux. Une autorisation d'emprunt diminuée de 379 millions d'euros - on est d'accord, c'est un simple phénomène comptable - grâce aux loyers capitalisés rapatriés en fonctionnement, d'où la diminution de l'autorisation d'emprunt qui est ramenée à 444 millions d'euros.

On relève les dépenses de fonctionnement en hausse, en particulier une augmentation des dépenses de gestion, parmi lesquelles 50 millions d'euros sont dévolus aux mesures de gratuité des transports pour les jeunes Parisiens. On est content, enfin, d'avoir le coût de la gratuité - la gratuité qui est à la promesse électorale ce que la fausse moustache est au système pileux - parce que depuis janvier 2019, depuis le rapport qu'Emmanuel GRÉGOIRE, Madame la Maire, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI vous avaient proposé, aucun chiffre n'était véritablement venu à l'appui de cette proposition. En janvier, le site de la Ville indiquait que le coût des quatre mesures annoncées serait de 15 millions d'euros en année pleine. Au final, rien n'avait permis de vérifier ces chiffres. Le projet de délibération qui a été voté en juin 2019 sur le sujet n'annonçait aucun chiffre particulier non plus.

Et puis, brusquement, le chiffre de 50 millions d'euros est enfin dans la presse. Le budget supplémentaire confirme ce chiffre de 50 millions d'euros. Vous nous aviez dit, Madame la Maire, que pour le financer, il faudrait l'équivalent du marché publicitaire, le marché d'affichage de la Ville, pour combler les nouvelles dépenses en termes de gratuité des transports. A 50 millions d'euros, ce n'est pas un marché d'affichage, mais 2. Si jamais l'idée vous venait de proposer la gratuité totale - ce qui va être environ dix fois plus cher - alors ce sera 20 marchés d'affichage publicitaire. Félicitations, il faudra trouver des nouveaux supports.

Dans ces dépenses de fonctionnement, je note avec amusement une hausse de 6,7 millions d'euros des fluides, variables d'ajustement : eau, énergie, électricité des bâtiments administratifs. C'est très révélateur de l'incapacité de l'Exécutif à prévoir des dépenses dans un domaine aussi prévisible et récurrent que celui des fluides.

Les orateurs précédents ont relevé ce qu'il fallait relever pour comprendre que les recettes de la fiscalité immobilière rendent les finances de la Ville dépendantes d'un marché immobilier à la hausse, et donc, dépendantes de la spéculation immobilière, que vous entretenez.

Enfin, le plus grave sans doute, c'est la finalité de ces 6 années de gestion : c'est le dérapage budgétaire dans lequel vous emmenez les finances de la Ville, car même en contenant notre taux d'endettement à 85 % et notre dette à 7 milliards d'euros, nous aurons, après 2020, deux contraintes à relever. La première, c'est la charge des intérêts de la dette, qui atteindra 148, puis 150 millions d'euros au budget supplémentaire de 2019. Donc, la prophétie du groupe UDI-MODEM s'est réalisée. La deuxième conséquence, c'est le remboursement des annuités d'emprunt, qui passera à près de 300 millions d'euros dès 2021, et atteindra sans doute, dans les années 2030-2040, 300 à 400 millions d'euros à ce rythme-là.

Cette augmentation parallèle des remboursements d'emprunts, ce sont les deux traces de pneu d'un dérapage budgétaire qui conduira, au bout de la course de 6 ans de recours à l'emprunt, les finances de la Ville dans le décor. Il est bien temps qu'en 2020, on pense à changer de décor en changeant d'équipe à la tête de Paris.

Nous voterons évidemment contre ce budget supplémentaire. Nous voterons bien évidemment le budget de la Préfecture de police et les augmentations prévues au budget de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes au travail. Mon groupe salue ce projet de budget supplémentaire qui témoigne que notre Exécutif est bien au travail dans la continuité des budgets précédents. Le mandat qui nous a été confié en mars 2014 ne s'achèvera qu'en mars 2020. Et tout en respectant les prochaines échéances démocratiques, ce budget de milieu d'exercice budgétaire 2019, dernière année budgétaire pleine, prouve que nous sommes toujours en responsabilité pour faire fonctionner le service public municipal.

Je salue ainsi les dépenses supplémentaires pour le recrutement de nouveaux agents pour notre future police municipale ou encore le fonctionnement de nos éducateurs spécialisés, qui, tous les jours et souvent pendant les soirées, dans nos rues, nos jardins, nos équipements publics, concourent, au titre de la police nationale, à la tranquillité publique, chère Colombe, chère Véronique.

Nous saluons aussi la poursuite des travaux, des investissements dans les musées et les équipements culturels, comme les édifices cultuels, cher Christophe, chère Karen, pour consolider notre patrimoine, celui des Parisiens.

Un budget toujours à l'écoute des Parisiens et des Parisiennes pour répondre à leurs besoins. Comme maire du 12e arrondissement, je ne peux que témoigner du bonheur des enfants du 12e arrondissement, qui, depuis quelques jours, peuvent profiter pour la première fois d'une baignade estivale gratuite au complexe sportif Léo-Lagrange. Merci à Jean-François MARTINS qui nous a beaucoup aidés pour l'obtenir.

Nous renforçons également les actions du quotidien. En témoignent, chère Pénélope, les 400.000 euros d'achat de matériel au profit des jardins partagés, qui nous permettront de poursuivre le renforcement de la place de la nature dans notre ville.

Un budget supplémentaire qui témoigne que nous sommes toujours concentrés sur l'objectif de tenir nos engagements. En effet, avec ce budget, dans son volet investissement, apparaissent les engagements financiers de la Ville pour construire la nouvelle école polyvalente et la crèche du futur quartier gare de Lyon-Daumesnil, appelé "Les Messageries", qui a récemment reçu un avis favorable à l'issue de l'enquête publique, cher Jean-Louis MISSIKA.

Toujours engagés à adapter également notre ville aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés et préparer notre avenir. C'est ainsi que le financement de la gratuité des transports en commun pour nos enfants est un pari sur l'avenir, celui d'enfants de Paris qui intégreront cette habitude comme un réflexe d'utiliser les transports en commun pour se déplacer dans notre ville, comme une évidence.

Un budget qui permettra aussi de poursuivre la rénovation de nos cours d'école et de collège pour mieux adapter notre ville aux variations climatiques, cher Patrick, chère Célia.

De même, un effort particulier sera fait afin d'assurer la formation d'un millier de Parisiens aux emplois mobilisés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Madame la Maire, vous vous étiez engagée à faire de ces Jeux des Jeux en faveur des Parisiens. Les 500.000 euros qui financeront le dispositif "Paris tous en Jeux" sont l'un des éléments qui permettront de tenir cet engagement et de nous préparer à l'échéance de 2024.

Un budget supplémentaire qui apporte une nouvelle fois la preuve de notre sérieux, avec une nouvelle épargne brute à hauteur de plus de 500 millions d'euros. Ce budget traduit la soutenabilité de la stratégie budgétaire de la Ville de Paris un an après la mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etat. Ce projet souligne la qualité de la gestion municipale et notre capacité à assurer le strict respect de nos engagements en renforçant les services publics et en préparant l'avenir.

Notre collectivité, vous l'avez dit, est la plus solidaire de France, avec une péréquation qui augmente à nouveau, contrairement, parfois, aux mauvais procès qui nous sont faits par certains de nos collègues élus d'Ile-de-France ou de province.

Vous l'aurez compris, dans un cadre budgétaire complexe mais sain, nous ne minorons aucune de nos ambitions au service et dans le seul intérêt des Parisiennes et des Parisiens, comme nous le faisons depuis 2014.

Enfin, comme il est de tradition mais avec beaucoup de conviction, je voudrais souligner la qualité du travail et d'écoute de l'adjoint aux finances, en particulier envers les maires d'arrondissement. Merci, cher Emmanuel

GRÉGOIRE. Nous sommes bien au travail, fidèlement et dans le seul intérêt général des Parisiens et des Parisiennes, n'en déplaise à certains et certaines.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris a saisi l'occasion de ce dernier budget supplémentaire de la mandature pour apporter des propositions qui visent à renforcer les contours de la politique de notre Ville en matière d'écologie et de solidarité. Ces inscriptions supplémentaires vont pour une grande partie permettre d'assurer des missions qui sont pour nous essentielles au niveau de la politique que nous mettons en place. Sur le volet social, nous réitérons notre proposition de création d'un centre d'accueil de nuit destiné aux jeunes exilés. Nous constatons quotidiennement les conséquences de l'absence d'un tel lieu au sein du dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés. La majorité de ces jeunes fragiles est hébergée par des associations ou des particuliers qui tentent de pallier l'absence de solutions. Nous demandons depuis plusieurs années la création de ce lieu et nous pensons qu'à travers sa création, la majorité démontrerait encore une fois son engagement en matière d'accueil des exilés. Oui, quand l'Etat est défaillant, les villes doivent agir. La terrible actualité le démontre.

L'actualité nous démontre aussi à quel point notre pays prend du retard en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous constatons le manque de moyens alloués à la cause pour endiguer le fléau du féminicide, et ainsi, sauver des vies. Pour rappel, à ce jour, 75 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Pour contribuer à la cause à l'échelle municipale, nous demandons une enveloppe supplémentaire de 160.000 euros pour soutenir les associations, qui, avec de faibles moyens, œuvrent pour accompagner ces femmes et ces familles victimes. Nous interpellons également la Ville sur le manque d'hébergements et de logements destinés à ces femmes et leurs enfants. Nous nous réjouissons donc que l'Exécutif ait répondu positivement à nos demandes.

Quant à notre qualité de vie à tous, l'alimentation y est centrale. A ce titre, nous sommes soucieux de l'état de la restauration scolaire des écoles du 18e arrondissement. Nous demandons 100.000 euros pour financer un audit sur la construction de nouvelles cuisines dans les établissements scolaires de cet arrondissement. A travers cet amendement, nous souhaitons opérer un changement du modèle de restauration des établissements scolaires du 18e arrondissement afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'assiette servie dans ces écoles. Il s'agit d'une question sanitaire primordiale pour le bien-être de ces élèves qui ont droit à accéder à une nourriture saine et de qualité, comme tous les autres petits Parisiens et Parisiennes.

Les Parisiens de tous les âges méritent aussi une ville qui ne croule pas sous les déchets. La prévention des déchets à Paris se concrétise dans la stratégie "Zéro déchet", adoptée en juin 2014, qui vise à considérer les déchets comme des ressources. A ce titre, nous devons favoriser les méthodes de réemploi des produits. Or, l'opinion publique se prononce en faveur du retour à la consigne. Nous pensons qu'avec des moyens adéquats et une réelle volonté politique, Paris pourrait être moteur du développement de cette filière de réemploi. C'est la raison pour laquelle nous demandons le financement d'un plan d'action pour le développement de la consigne à Paris. Encore une fois, nous nous réjouissons de la réponse positive à cette demande.

Pour finir, nous allons, à travers ce budget supplémentaire incluant une dépense de 50 millions d'euros, confirmer notre volonté d'élargir notre politique de gratuité des transports en direction des jeunes Parisiens, dont les personnes en situation de handicap de moins de 20 ans. C'est une bonne nouvelle, une bonne mesure qui avait été demandée par les écologistes au dernier budget primitif. Nous avons perdu plusieurs mois - c'est dommage - mais il s'agit là d'une politique sociale juste et solidaire qui va permettre d'améliorer le quotidien de nombreux Parisiens.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne maintenant la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a un ajustement particulièrement important à nos yeux dans ce budget supplémentaire : celui qui entérine la gratuité des transports pour les plus jeunes. C'est une proposition que le groupe Communiste - Front de Gauche a porté, avec des vœux et des amendements, lors des trois débats budgétaires depuis 2018. Elle se trouve exaucée, avec l'inscription au budget supplémentaire de 50 millions d'euros pour mettre en œuvre la gratuité des transports pour les jeunes Parisiens.

Cette mesure démontre que l'on peut conjuguer les impératifs écologiques et sociaux. Ainsi, la gratuité des transports permet de répondre en même temps aux questions environnementales et sociales, en commençant par celle du pouvoir d'achat. C'est en effet la première préoccupation des Parisiens. Elle touche à de nombreux

domaines, parmi lesquels les transports. Les familles sont trop nombreuses à quitter Paris, où la vie devient chère, trop chère. Avec la gratuité des transports pour les enfants et le remboursement de la moitié de la carte "Imagine'R" des collégiens et des lycéens, nous redonnons du pouvoir d'achat à ces familles.

Nous avons aussi proposé, dans ce budget supplémentaire, un amendement concernant des études pour l'agrandissement du réseau de nos transports en commun, du métro, et notamment la proposition, en vue de la réduction de la place de la voiture à Paris, d'un nouveau métro dans le sud de Paris.

D'autres avancées ont été conquises durant ce mandat en termes de pouvoir d'achat. Je pense au développement du logement social qui permet à des familles de rester dans Paris, qui réintroduit de la mixité sociale dans nos quartiers.

Cependant, malgré ces avancées, les inégalités continuent de s'aggraver, notamment pour les habitants et les habitantes des quartiers populaires. Nous voyons ici d'un bon œil l'inscription au budget supplémentaire de 2 millions d'euros pour la mise en œuvre du plan d'action de la Ville pour les quartiers populaires. Ces questions de pouvoir d'achat sont étroitement liées aux contraintes qui pèsent sur les collectivités. En 2012, Paris percevait 1,3 milliard d'euros de dotations de l'Etat. En 2018, cette dotation a fondu de moitié pour atteindre 618 millions d'euros. Dans le même temps, la péréquation horizontale augmente. Les deux courbes se rapprochent dangereusement. On peut craindre un effet ciseau dans un avenir proche, où Paris se retrouverait à donner davantage aux autres territoires que ce qu'elle ne reçoit pas par l'Etat.

En plus des deux fonds de péréquation existants, le Gouvernement vient de créer un troisième fonds de péréquation, ce qui signifie qu'il n'y a aucune envie de s'attaquer réellement à une réforme juste de la fiscalité locale. Il préfère, comme ses prédécesseurs, poser un pansement sur une jambe de bois au lieu de s'attaquer aux racines des inégalités fiscales. De fait, la baisse des ressources des collectivités implique la baisse des dépenses, ou l'augmentation des impôts ou de la dette. Malgré ces contraintes budgétaires, notre collectivité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts, et nous nous en félicitons.

10 milliards d'euros ont été investis sur cette mandature, dont 2 milliards d'euros pour les quartiers populaires. Cela s'est traduit par le développement d'équipements publics : des crèches, des médiathèques, des conservatoires, des équipements sportifs. Pour réaliser ces investissements, le groupe Communiste - Front de Gauche a été force de proposition pour de nouvelles recettes. Nous en faisons une nouvelle à ce budget supplémentaire, qui concerne l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux, appelés les "D.M.T.O.". Cela permettra de disposer de nouvelles ressources pour continuer à développer les services publics et les infrastructures dont bénéficient les Parisiens.

J'entends évidemment les critiques sur la dette sur les bancs de la droite. Cette dette n'est autre que la richesse créée pour les habitants et les habitantes de cette ville. En outre, elle est tout à fait soutenable. L'encours de la dette bancaire et obligataire, au 31 décembre 2017, représente 68 % des recettes liées de fonctionnement. C'est un ratio inférieur à la moyenne des villes françaises de plus de 100.000 habitants. La capacité de désendettement s'établit à 9 ans. Elle est stable et en dessous de la norme des 12 ans définie comme seuil d'alerte par les agences de notation. La question de la dette doit nous amener à celle du rôle des pouvoirs des banques. Si cette dette n'est pas excessive, son coût va se renchérir avec l'augmentation des intérêts. L'enjeu de prendre le pouvoir sur les banques est donc décisif. Nous avions d'ailleurs proposé, en 2016, que le Conseil des générations futures planche sur la création d'un fonds européen de développement économique, social et écologique. Cela permettrait d'obtenir des fonds et des taux zéro à Paris pour financer les investissements publics qui répondent aux enjeux économiques, sociaux et écologiques.

Nous avons fait, lors des assises de la fiscalité locale, en 2015, puis en 2019, des propositions que le Gouvernement aurait pu reprendre, et ce n'est pas le cas. Manifestement, sa seule volonté est l'affichage. La suppression à terme de la taxe d'habitation pour toute la population est un nouveau cadeau aux plus fortunés, mais surtout, elle prive les collectivités d'un impôt dynamique. Sa transformation en dotation laisse présager, comme à chaque fois, sa baisse progressive.

Réduire et réintroduire de la justice fiscale pour construire des politiques publiques écologiques et sociales qui permettent à toutes et à tous de rester vivre à Paris, voilà la volonté du groupe Communiste - Front de Gauche, voilà notre boussole, et voilà pourquoi nous continuons à faire des propositions en la matière.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le président, merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est maintenant à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les présentations des finances de la Ville se suivent et, malheureusement, se ressemblent. Les dépenses de personnel continuent d'atteindre des sommets inexplorés. La course du logement social monopolise les investissements sans pour autant réussir à loger les Parisiens. La spoliation des bailleurs sociaux, via les loyers capitalisés, se poursuit encore et toujours. Le programme d'investissement municipal reste

désespérément inapplicable et inappliqué. Et enfin, évidemment, la dette, toujours la dette, votre passion, votre emblème, multipliée par 7 en 18 ans, par 2 depuis le début de votre mandat. Seulement voilà : cela fait maintenant 5 ans que je pointe cette mauvaise gestion, délibération après délibération, Conseil après Conseil, exercice après exercice. A ce sujet, Schopenhauer disait que toute vérité franchit trois étapes. D'abord, elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition. Puis enfin, elle est considérée comme une évidence. Ce qui se passe, c'est exactement ce qui s'est passé depuis 5 ans, c'est-à-dire que nous arrivons à la fin de ce mandat à une évidence et que tout le monde a compris ce qui se passait en matière de finances municipales. Mais cela ne suffit pas.

Au moment où la fin de ce mandat approche, il est surtout temps de parler d'avenir. Soyons clairs : relever notre Ville ne sera pas chose facile, car vous l'avez soigneusement empêtrée dans des pièges financiers et organisationnels de tous types. Pour autant, je vous assure que nous saurons nous montrer à la hauteur de l'enjeu. Pour cela, trois priorités nous guideront.

Priorité absolue, continuer à investir, mais avec pragmatisme, pour assurer l'avenir de notre capitale. Le programme de l'investissement de la mandature future devra être maintenu à un niveau conséquent, mais maîtrisable, d'environ 8,5 milliards d'euros. Par ailleurs, pour optimiser ce montant, nous ne fermerons plus, par pure idéologie, la porte aux financements privés quand ceux-ci permettront d'assurer au mieux les intérêts de tous les Parisiens. En parallèle, nous rationaliserons aussi les frais de fonctionnement, en nous engageant sur une évolution de ceux-ci inférieure à celle de l'inflation. Car, oui, en réintroduisant un peu de rigueur, de dynamisme et d'innovation dans la gestion, nous offrirons plus de qualité dans les services publics aux Parisiens.

Enfin, grâce à ces efforts, sans augmenter la fiscalité directe ou indirecte, nous infléchirons enfin la courbe de la dette, en divisant par 4 le recours à celle-ci sous la prochaine mandature. En clair, nous démontrerons qu'en politique, la fatalité n'existe pas. Vous l'avez oublié, abandonné. Vous ne serez, à ce titre, pas pardonnée.

Deuxième priorité, améliorer la performance opérationnelle des services publics de la Ville sans en augmenter les coûts. Nous engagerons à cet effet un large plan de simplification organisationnelle en diminuant les interfaces, en clarifiant les responsabilités, en regroupant les moyens dans une logique transversale et en intensifiant la communication dans toutes les directions. Oui, il n'est plus acceptable qu'au XXIe siècle, dans une ville qui est la première de France, la deuxième ville d'Europe, règne un chaos informe dans l'organisation de nos administrations. Disons-le sans sourciller : l'heure est à la transparence et à l'efficacité. Deux valeurs cardinales que vous avez ignorées mais que nous saurons restaurer.

Dans le même ordre d'idée, nous réorganiserons le management de nos services, en impliquant dans cette tâche partagée l'ensemble des strates hiérarchiques et en y donnant une place réévaluée aux outils du numérique. Nous promouvrons aussi, enfin, l'application des agents opérationnels en amont des achats dans la sélection des prestataires et la rédaction des cahiers des charges, et en aval, dans la bonne exécution de celui-ci, pour ne jamais revivre les psychodrames Smovengo, Streeteo ou Bolloré.

Enfin, la troisième priorité que nous nous fixerons sera de relever l'attractivité de la fonction publique parisienne pour rétablir son efficacité. Oui, en parallèle des réformes d'organisation et de méthode, revoir la gestion des ressources humaines permettra de mieux utiliser les potentialités des agents publics de la Ville de Paris. Ce sera bel et bien en leur offrant notre confiance et la chance d'évoluer que nos agents retrouveront la voie de l'excellence sur un modèle qui ne sera pas sans rappeler celui d'une entreprise privée. Développons une culture managériale du changement et de l'innovation. Réorganisons la DRH en installant une sous-direction de l'accompagnement en charge de leur mobilité et de leur formation. Initions la renégociation de l'accord-cadre sur l'aménagement du temps de travail afin d'atteindre les 35 heures hebdomadaires. Rééquilibrons le nombre de collaborateurs de cabinets à l'Hôtel de Ville. Créons une bourse de l'emploi du Grand Paris recensant les postes non pourvus à Paris et dans les collectivités de la Métropole…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence pour écouter M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Pour donner de réelles perspectives d'évolution.

Bref, redonnons à nos agents un avenir et la capacité de briller de leur plein potentiel retrouvé.

Alors, mes chers collègues, voilà 5 ans, Madame la Maire, que vous avez plongé Paris et les Parisiens dans une profonde inquiétude. Je viens de le démontrer : un Paris meilleur, mieux géré est possible. Il est même à portée de main, non pas dans 10 ans, dans 5, ni même dans 2, mais dans 9 mois. 9 mois durant lesquels nous allons poursuivre notre travail d'opposition intransigeante, mais constructive. 9 mois durant lesquels nous irons réveiller les Parisiens de leur torpeur. 9 mois au terme desquels nous bâtirons ce Paris meilleur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour sa minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, oui, je sais, pour une minute.

Ecoutez, en une minute, vous ne serez pas surpris : je voterai contre, en cohérence avec mon opposition au budget de décembre dernier. Je voudrais m'adresser à tous les élus qui prétendent s'opposer au libéralisme. Refusez enfin la logique budgétaire de cette majorité et quittez-la. Car, de fait, elle se vante d'aller au-delà des exigences "austéritaires" libérales de la contractualisation imposée par MACRON. La hausse des dépenses de fonctionnement est limitée à 0,46 % quand la contractualisation imposait 1,14 %. Résultat : le bilan social de la Ville est catastrophique, rejeté par toutes les organisations syndicales. Car si l'on enlève les postes transférés de la Préfecture de police, on a à l'arrivée moins de fonctionnaires, mal payés, pour plus de travail.

Et que dire de la précarité ? La Ville se vante d'une capacité de désendettement de 9,38 ans quand la contractualisation l'imposait sur 12 ans. Résultat : au nom de la maîtrise de la dette publique, c'est la dette privée qui explose, chassant les classes populaires de Paris qui ne peuvent plus payer les loyers. Quand réaliserez-vous que la dette écologique est par ailleurs un enjeu bien plus important ?

Je défends un vœu pour rompre avec la contractualisation, un amendement d'investissement pour l'hébergement afin de prendre en compte l'urgence humanitaire à Paris, et un amendement pour étendre la gratuité des transports à tous les jeunes de moins de 25 ans et à tous les chômeurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je n'ai pas voulu vous interrompre parce que vous n'aviez qu'une minute, mais il y a un brouhaha général extrêmement pénible qui n'est pas forcément le plus fort dans l'hémicycle même du Conseil de Paris. Je demande aux bases arrière, qui ont encore des choses à régler en ce début de séance, de le faire de manière plus discrète.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement, en lui indiquant qu'il a au maximum 4 minutes et 45 secondes de temps de parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Ce n'est pas plus ? Mais en tout cas, c'est une invitation, Monsieur le Maire, à m'écouter religieusement. Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous connaissons le 6e arrondissement, Monsieur le Maire, et ses congrégations.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'examen de ce dernier budget supplémentaire de la mandature est pour nous l'occasion de nous pencher sur les relations entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement qui constituent, vous le savez, depuis toujours, le maillon essentiel de la démocratie de proximité à laquelle aspirent encore davantage nos concitoyens aujourd'hui. Emettant un simple avis sur les documents d'urbanisme et les occupations du domaine public, le maire d'arrondissement est dénué de tout pouvoir formel. Doté d'un simple pouvoir de représentation, il n'est qu'une courroie de transmission, un relais entre des Parisiens avides de proximité et une administration et un Exécutif parisien centralisés.

Certes, des mairies autonomes auraient conduit à la balkanisation de Paris, mais, a contrario, nous nous retrouvons aujourd'hui dans un contexte où jamais la relation entre l'Hôtel de Ville et le terrain, entre les grandes directions de la Ville et les mairies d'arrondissement, n'a été aussi détériorée, aussi dégradée. Absence de concertation, court-circuitage généralisé et institutionnalisé par les services, qu'il s'agisse de la voirie, des C.A.S. - V.P., des sections de l'architecture, tout est fait pour sous-informer et négliger l'échelon local. Ce qui est d'ailleurs totalement contre-productif puisqu'in fine, devant la colère des Parisiens, les élus de terrain sont conduits un certain nombre de fois à avouer leur impuissance. Alors, selon les arrondissements et selon la réaction de la Maire ou de son cabinet, on assiste à un réexamen de certains projets, quand il ne s'agit pas d'une remise en cause totale pour des raisons politiques, comme nous l'avons vu boulevard de Ménilmontant.

Mais véritablement, Madame la Maire, vous avez un problème avec le terrain, vous et certains de vos adjoints, car qu'il s'agisse de Bercy-Charenton ou de Montparnasse, vous avez vraiment la main lourde. Certes, ces projets appartiennent au temps long. Mais disons-le dès maintenant : leur forte densité et l'absence d'espaces verts les condamnent à être très sérieusement amendés. Il convient également de s'interroger sur l'évolution du budget participatif. Alors que l'on a bridé l'échelon local pour des projets de voirie et d'espaces verts définis par des habitants, la parisianisation du budget participatif renvoie dans les arrondissements des aménagements non concertés, souvent mal accueillis car ils apparaissent en décalage total avec les besoins du terrain.

Vous avez donc réussi l'exploit, avec le budget participatif, de fragiliser les conseils de quartier puis de refuser des projets locaux, avant d'en imposer d'autres aux forceps, arrivant telles des météorites devant des habitants médusés. C'est donc une tout autre politique, vous l'aurez compris, qui devra être mise en œuvre dans les 20 arrondissements et les 80 quartiers qui composent Paris, une politique faite d'écoute, de dialogue, de respect mutuel entre les directions de la Ville et les mairies d'arrondissement.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, non, les maires d'arrondissement ne sont pas des crétins dépensiers irresponsables. En revanche, ils sont plus que jamais au contact des Parisiens : à portée d'engueulades, pourrait-on dire. Ce sont eux qui connaissent leur quartier, en prenant le pouls régulièrement de ceux qui y habitent. Ils sont les plus à même de définir l'aménagement à réaliser. Il faut donc renverser la table tant sur le

plan réglementaire que dans les relations quotidiennes entre l'Hôtel de Ville et les arrondissements. Dans le droit fil de la charte des arrondissements, qui avait été instaurée par votre prédécesseur, je propose que tous les services déconcentrés - STV, C.A.S. -V.P., unité territorialisée de la DSPP - travaillent en liaison permanente avec les mairies d'arrondissement. Devant la capacité manifeste de la Ville à gérer les travaux des concessionnaires, qui ont embolisé le domaine public et sont responsables de nombreux accidents, dont nous ne sommes même plus au courant, Monsieur le Préfet de police. Il faut savoir qu'un maire d'arrondissement n'est même pas au courant de ce qui arrive en matière de… Cela fut dans le passé, cela n'est plus maintenant. Et merci pour les statistiques concernant les arrondissements en matière de criminalité et de délits, que vous avez justement réinstaurées.

Je suggère donc que ceux-ci soumettent - je vous parle des concessionnaires - systématiquement leurs travaux pour avis aux maires d'arrondissement. Sur le plan réglementaire, à défaut d'avoir pu faire voter cette disposition, je demande que l'avis du maire d'arrondissement et celui du maire de Paris soient conformes, tant sur les documents d'urbanisme que pour les avis d'occupation du domaine public. Cela signifie, sur les dossiers les plus complexes, qu'un consensus devra être recherché. Sans attendre une modification de la loi PLM, je propose que cette nouvelle approche respectueuse du terrain et des desiderata de nos concitoyens soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Je demande enfin que les agents au contact des Parisiennes et des Parisiens et de toutes celles et ceux qui fréquentent notre ville, soient formés, informés et reconnus dans leur fonction. Qu'ils soient à la DPE, à la DASES ou dans les mairies, ils ou elles contribuent, par leur action quotidienne, à façonner l'image de Paris. Au nom du groupe les Républicains et Indépendants, nous les remercions de leur action, tout en leur disant qu'ensemble, dans les prochains mois, nous nous fixerons de nouveaux objectifs pour la plus grande satisfaction des Parisiennes et des Parisiens, de ceux qui y vivent et y travaillent, pour servir et agir ensemble.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Pierre LECOQ.

Je vous ai laissé une minute de plus pour ne pas vous interrompre de manière désagréable.

Je vais donner la parole maintenant à M. Pierre GABORIAU, au président de la 1ère Commission, mais je lui signale qu'il doit se partager avec M. Philippe GOUJON le temps restant de leur groupe "100% Paris", qui est au total de 6 minutes. L'objectif serait, parce que vous êtes un bon camarade, Pierre GABORIAU, que vous ne preniez pas les 6 minutes. Sinon, je ne pourrai pas donner la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes amenés aujourd'hui à nous exprimer sur le projet de budget supplémentaire 2019 visant à ajuster le budget primitif. Notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE a récemment déclaré que l'année 2019 serait une année sans endettement supplémentaire, tout en reconnaissant que le poids de la dette était un élément d'inquiétude puisque celle-ci atteint près de 6 milliards d'euros. Et pourtant, plusieurs facteurs conjoncturels permettent opportunément de limiter le recours à l'emprunt. Depuis l'an dernier, la trésorerie de la collectivité est plus que confortable, avec plus de 550 millions d'euros en fonds de roulement, en somme de l'argent emprunté peut-être trop tôt pour éviter les nouveaux emprunts à quelques mois de la fin de la mandature.

Les recettes de fiscalité continuent leur irrésistible ascension. Les prix de l'immobilier toujours plus élevés génèrent près de 50 millions d'euros de droits de mutation supplémentaires pour ce premier semestre, et l'on pourrait atteindre plus de 1,6 milliard d'euros de recettes d'ici la fin de l'année. La CVAE reste dynamique, avec 4,2 millions d'euros en plus, tout comme les différents impôts locaux, taxe foncière, habitation, et taxes sur les ordures ménagères, avec 7,6 millions d'euros de plus qu'initialement prévu.

Pour autant, en l'état, le budget consolidé prévoit bien un recours à l'endettement pour 218 millions d'euros - 444 d'emprunts nouveaux, moins 223 millions d'euros de remboursements d'emprunts - ce qui conduirait la dette à atteindre 6,2 milliards d'euros. C'est la non-exécution du budget d'investissement qui servira de variable d'ajustement.

Cette mandature aura été constante depuis le début. Malgré les 10 milliards d'euros de PIM annoncés, près de 20 % ne seront pas exécutés. Selon la trajectoire actuelle, seuls les 8 milliards de PIM seront effectivement engagés, soit peu ou prou le PIM initial de 8,5 milliards d'euros. Je rappelle que celui-ci avait été porté à 10 milliards d'euros à la demande insistante de différents groupes de la majorité.

Ce budget supplémentaire est déjà dans le temps de la campagne. Sa principale mesure nouvelle en section de fonctionnement est le financement, pour 50 millions d'euros, de la gratuité des transports pour divers publics, principalement les jeunes de 4 à 11 ans. 50 millions pour seulement un quadrimestre, car ces mesures entrent en vigueur au 1er septembre. Cela signifie donc, en année pleine, que la mesure sera particulièrement coûteuse, même si l'on peut penser que l'essentiel des demandes de remboursements interviendra en début d'année scolaire. Je rappelle que, lors de l'adoption de cette mesure au précédent Conseil de Paris, aucun volet financier n'avait été précisé. Or, si tous les publics concernés utilisent leur droit, cela pourrait représenter un coût de 84 millions d'euros.

Parmi les dépenses nouvelles, évoquons celles relatives aux fluides qui augmentent de manière très importante, avec 7 millions d'euros supplémentaires. En investissements, nous attendions des engagements concrets après l'annonce faite, lors du dernier Conseil de Paris, de consacrer 42 millions d'euros supplémentaires aux églises parisiennes, décision que nous soutenons et dont nous nous réjouissons. La proposition de délibération présentée par le groupe les Républicains et Indépendants avait permis une prise de conscience que Paris ne consacrait pas suffisamment de crédits à l'entretien de son patrimoine cultuel. Hélas, une lecture attentive de ce budget laisse craindre que cette annonce ne sera pas concrétisée en fait par des autorisations de programmes, alors que les églises parisiennes ont besoin de travaux sans délai.

Pour toutes ces raisons, notre groupe "100% Paris" votera contre ce budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de Paris pour l'exercice 2019.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. 3 minutes 35.

Je donne maintenant la parole à Mme Maud GATEL, qui a une base limitée de 2 minutes 35.

Mme Maud GATEL. - Exercice budgétaire après exercice budgétaire, il y a des récurrences auxquelles nous ne nous sommes pas pour autant habitués. Et puis, année préélectorale oblige, quelques nouveautés.

Ce budget supplémentaire illustre des intangibles dans la gestion des finances de la Ville.

D'abord, la dépendance de la Ville à la spéculation immobilière. Les droits de mutation sont en hausse de 44,3 millions d'euros par rapport à l'inscription déjà considérable au budget primitif 2019. Le budget de la Ville repose chaque année davantage sur la spéculation immobilière, ce qui n'est pas sain.

La dette. L'explosion de la dette de la Ville depuis 2014 pose la question de sa soutenabilité en raison de l'augmentation des montants de remboursement de la dette et des intérêts afférents. C'est votre ancienne conseillère budgétaire, qui, il y a 6 mois, tirait la sonnette d'alarme. Ses prévisions se révèlent malheureusement justes. L'affirmation d'une tendance très dangereuse pour les finances de la Ville qui obère sa capacité d'action à venir.

Le retard pris dans le déploiement du plan d'investissement de la mandature. Comme on pouvait s'y attendre, le PIM ne sera pas atteint. C'est un sujet central puisque les retards de mise en œuvre s'accroissent même par rapport aux prévisions du budget primitif. Cela s'illustre par trois indicateurs : le reste à réaliser, qui représente 30 % des inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement ; la diminution des recettes de compensation de la TVA ; et la forte augmentation de l'inscription en crédits de paiement.

Autre illustration de cette difficulté à consommer les crédits : le "Plan Edifices cultuels". Sur ce sujet, comme sur d'autres malheureusement, je regrette une présentation des choses par la Ville sujette à caution, a minima, voire insincère. Quand la Ville annonce le mois dernier 42 millions d'euros supplémentaires pour l'entretien et la restauration des églises, ce qui est présenté comme une rallonge n'en est pas une. Ce n'est en réalité que l'injonction à la consommation des crédits déjà votés, puisque seule la moitié des 44 millions d'euros de crédits votés a été effectivement consommée.

En cette année préélectorale, ce budget supplémentaire annonce les échéances à venir. C'est le cas de la prise en compte de la gratuité des transports en faveur des jeunes Parisiens. J'avais déjà eu l'occasion de le dire : la communication de la Ville sur le coût de cette mesure fut marquée par un grand flou, pour ne pas dire plus. D'abord annoncée pour un coût de 15 millions d'euros par les services de la Ville au moment de sa présentation, puis votée dans son principe sans même que son coût n'ait été annoncé, on apprend aujourd'hui que cela coûtera 50 millions d'euros a minima.

Parce que ce budget supplémentaire est le reflet d'un manque d'efficacité dans la dépense, d'un décalage entre les annonces et la réalité, et qu'il illustre des finances profondément dégradées qui obèrent ses capacités d'action à venir, nous voterons contre.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

Monsieur DUCLOUX, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, nous discutons du dernier budget supplémentaire de la période 2014-2020, et ce, 6 mois avant ce qui sera le dernier budget primitif de la présente mandature. Budget primitif qui, je le rappelle, reste le budget primordial, le budget capital de la collectivité parisienne, comparé à un budget supplémentaire qui, cette fois encore, ne modifie, contrairement à ce que certains ont dit, qu'à la marge, si je puis dire, le budget voté en décembre dernier.

Pourtant - je veux le souligner - les inscriptions supplémentaires dont il s'agit ici sont loin d'être négligeables pour les politiques publiques, pour les quartiers et pour les habitants qui en sont bénéficiaires. Certaines inscriptions

sont même la marque de mesures totalement nouvelles, telle la gratuité des transports en commun pour les plus petits et les plus jeunes Parisiens, et cela sans remettre en cause les grands équilibres du budget parisien, qui lui valent d'ailleurs la reconnaissance des experts et la meilleure notation financière possible. J'y reviendrai.

Je développerai donc mon propos au regard de cette dualité : un budget supplémentaire économe qui apporte néanmoins d'heureux soutiens financiers en couverture de besoins réels nouveaux ou urgents.

Tout d'abord, les nouvelles inscriptions portées au budget supplémentaire 2019 de la Ville de Paris impactent en hausse un peu plus de 1 % seulement des dépenses de fonctionnement de la collectivité, soit 114 millions d'euros de plus par rapport aux inscriptions au budget primitif que nous avons apportées en décembre dernier. A cela s'ajoute une prévision supplémentaire de 111 millions d'euros pour l'investissement dont Paris a besoin.

Pour rappel, les comptes administratifs 2018, que nous avons adoptés le mois dernier, ont montré que la Ville de Paris produit un niveau très élevé d'épargne brute - 631 millions d'euros en 2018. Combinée à des recettes d'investissement tout aussi importantes -613 millions - cette épargne permet d'assurer la pleine soutenabilité du financement de notre programme d'investissement. C'est ainsi que la Ville a pu financer par ses propres recettes 92 % de ses investissements en 2018, contre 78 % en 2017. Double résultat remarquable à bien des égards, et en particulier parce qu'il a été acquis dans un contexte financier contraint pour les collectivités territoriales, soumises, comme c'est le cas de Paris, à la fois à une baisse continue des dotations de l'Etat et à une hausse tout aussi continue des charges de péréquation. Baisse de dotations et hausse des péréquations imposées dans le cadre des lois de finances de l'Etat, donc que la Ville ne maîtrise pas. D'ailleurs, un ancien adjoint des finances de notre collectivité de la Ville de Paris avait même théorisé cette double peine par ce qu'il avait appelé, à défaut de l'avoir inventé, "l'effet ciseau". Aujourd'hui, sa mémoire est sans doute victime de cet effet ciseau qui lui fait effectivement défaut. Toujours est-il, en dépit d'un tel contexte, que Paris, sa politique budgétaire précisément, est notée "AA avec perspectives stables" par "Standard & Poor's" et "Fitch Ratings", deux agences de notation indépendantes.

En attendant ce que seront les prévisions du futur budget primitif ainsi que les résultats réels de la gestion 2019, ce projet de budget supplémentaire établit une épargne brute qui reste importante en dépit d'une légère décrue, soit 517 millions d'euros. Il établit également un autofinancement supplémentaire de la section d'investissement à hauteur de 491 millions d'euros, ce qui permet notamment de diminuer l'autorisation d'emprunt de 379 millions d'euros, c'est-à-dire de la ramener de 824 à 444 millions d'euros.

Je rappelle à celles et à ceux qui ne veulent pas l'entendre, ou font semblant de ne pas le comprendre, et à ceux qui crient au feu dès que l'on évoque la dette, que la dette bancaire de la collectivité parisienne n'a progressé, en 2018, que de 176 millions d'euros. N'en déplaise à M. de FROMENT et à M. DUBUS.

Le second point de mon intervention vise à constater que, bien que minimes au regard des masses du budget et sans effet négatif sur l'équilibre des comptes de la collectivité, les prévisions d'inscriptions supplémentaires en dépenses de fonctionnement - 114 millions d'euros - et d'investissement - 111 millions d'euros - sont porteuses de solidarité sociale et territoriale, de protection et d'amélioration des services publics, dans le prolongement du projet de mandature que vous mettez en œuvre depuis 2014, Madame la Maire. C'est ainsi que ces dépenses de fonctionnement supplémentaires financent des mesures de gratuité des transports pour les enfants et les jeunes à hauteur de 50 millions d'euros. Ces mesures de gratuité des transports en commun visent les enfants âgés de 4 à 11 ans ainsi que les personnes en situation de handicap de moins de 20 ans. C'est une excellente initiative, Madame la Maire. D'autant que vous vous engagez parallèlement à rembourser à hauteur de 50 % l'abonnement "Imagine'R" aux Parisiennes et aux Parisiens collégiens et lycéens. De même, les circulations douces sont concernées avec la gratuité de l'abonnement Vélib' destiné aux habitants de moins de 18 ans.

Ce nouvel effort social en faveur des déplacements et de la jeunesse est la principale dépense supplémentaire en volume. On peut y rajouter les 4,4 millions d'euros de contribution supplémentaire à Ile-de-France Mobilités, afin de souligner l'effort continu que nous produisons aussi bien dans l'amélioration des services publics de transport et de déplacement qu'en faveur de leur accessibilité au public le plus large.

Je ne listerai évidemment pas l'ensemble des efforts supplémentaires que nous faisons à l'occasion de ce budget, mais en tant que membre du Conseil de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, que nous avons faite citoyenne d'honneur de la Ville ce matin même, c'est avec un immense plaisir et une grande reconnaissance que le groupe Socialiste et Apparentés auquel j'appartiens approuve les crédits supplémentaires de 2,8 millions d'euros dédiés au plan de fidélisation, de modernisation de la brigade. Fidélisation, car s'il n'y a pas de problème général à recruter, en revanche, les choses peuvent se corser dès qu'un agent de la brigade crée une famille et, tout naturellement, doit faire face à de nouveaux besoins, notamment en matière de logement, encore une fois, que les agents soient remerciés pour leur dévouement et qu'ils sachent qu'ils auront toujours la Ville de Paris à leurs côtés.

J'en profite pour saluer les autres dépenses supplémentaires mobilisées en faveur de la sécurité et de la protection, qu'il s'agisse de 2,5 millions d'euros de crédits de gardiennage, ou de 1,4 million d'euros de masse salariale, en lien avec la création de la police municipale parisienne, qui, par ailleurs, bénéficie d'une inscription supplémentaire de 0,6 million d'euros pour financer ses équipements et habillements.

Enfin, avant d'en venir à l'investissement, je voudrais signaler trois autres points dans ce budget supplémentaire.

D'abord, l'effort complémentaire consacré au plan d'action en faveur des quartiers populaires. Ensuite, noter le fait que le budget supplémentaire des arrondissements n'est pas en reste puisqu'il bénéficie de 2,2 millions d'euros supplémentaires. Enfin, l'été étant ce qu'il est, chaud plus que d'habitude, Catherine BARATTI-ELBAZ a rappelé tout à l'heure les nouveaux lieux dédiés à la baignade : Léo-Lagrange, Elisabeth, La Villette et Louis-Lumière.

Pour finir sur le fonctionnement, je n'oublie pas les mesures que nous finançons dans ce budget suite à l'explosion de la rue de Trévise, dans le 9e arrondissement, et bien entendu, à l'approche des Jeux, "Paris, Tous en Jeux". Au total, face à ces dépenses supplémentaires, il convient de noter 58 millions d'euros de recettes de fonctionnement supplémentaires.

Quelques mots maintenant sur l'investissement supplémentaire. J'ai parlé de la Brigade de sapeurs-pompiers tout à l'heure. Si leur intervention, le 15 avril dernier, a permis d'éviter la catastrophe ou tout au moins une plus grande catastrophe lors de l'incendie de Notre-Dame, c'est l'honneur de la Municipalité parisienne que de mobiliser, dès ce budget supplémentaire, 50 millions d'euros pour participer à la restauration ou à la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Nous sommes intervenus et continuons d'intervenir auprès des riverains, qu'ils soient habitants ou commerçants impactés par ce malheureux événement. Au mois de juin dernier, notre groupe a d'ailleurs voté un vœu à l'initiative du maire du 4e arrondissement et de notre président, Rémi FÉRAUD. Plus largement, ce sont au total 92 millions d'euros que ce budget supplémentaire mobilise en faveur des édifices cultuels - cela a été rappelé - au-delà de Notre-Dame de Paris.

Le sport est aussi à l'honneur dans ce budget supplémentaire de 2019 avec le financement de travaux de sécurité du Parc des Princes et du 20e arrondissement.

Un mot sur la culture également. Et puis, bien entendu, pour conclure mon propos, je voudrais souligner que ce budget supplémentaire est dans le prolongement des précédents. Compléter notre action sans la déséquilibrer, les fondamentaux de notre stratégie budgétaire sont confirmés : investir dans le mieux-être des Parisiennes et des Parisiens, tout en relevant les défis contemporains de la ville, du climat, de la résilience, de l'emploi, des déplacements, pour ne citer qu'eux.

Vous l'aurez compris, mon groupe votera évidemment ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur DUCLOUX.

La parole est à M. BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, ce budget compte de bonnes nouvelles. Je me satisfais qu'il reflète les mesures que vous aviez annoncées pour mettre en œuvre, dès la rentrée de septembre, la gratuité des transports pour les jeunes Parisiennes et Parisiens de 4 à 11 ans et pour les personnes en situation de handicap de moins de 20 ans et la gratuité de l'abonnement Vélib' pour les Parisiennes et Parisiens âgés de moins de 18 ans. Finalement, nous y sommes parvenus sans recours aux recettes publicitaires. Raison de plus pour renoncer, Madame la Maire, à dégrader nos rues et trottoirs avec le retour de ce mobilier urbain publicitaire.

Nous constatons que les dépenses de fonctionnement allouées à la santé augmentent de 400 millions d'euros au titre des clubs de prévention et que nous travaillons à mieux agir pour prévenir les phénomènes de bandes. 100.000 euros au titre de la lutte contre la précarité menstruelle ont été affectés. Les écologistes sont engagés de longue date dans cette démarche. D'ailleurs, dans le 2e arrondissement, à la rentrée 2019, des serviettes hygiéniques lavables seront distribuées à toutes les collégiennes et lycéennes ainsi qu'au personnel de mairie.

Quant aux dépenses liées à l'environnement, elles sont majorées. Nous nous en réjouissons, tant végétaliser notre ville est nécessaire à la résilience climatique. Nous souhaitons que 12 équivalents temps plein supplémentaires soient affectés à la gestion et au gardiennage de nos parcs et jardins. Puisque nous parlons de biodiversité, disons un mot sur les pigeonniers, question traitée par la mission "Animaux en ville". Ces pigeonniers régulent les pigeons bisets, caractéristiques de notre capitale. Or, certains sont délaissés et nous constatons la nécessité d'en avoir au moins une vingtaine en fonctionnement dans la capitale.

De même, une fois de plus, nous souhaitons que l'affichage publicitaire illégal et sauvage fasse l'objet d'une lutte sans merci compte tenu de la dégradation de nos sols et de nos murs. Compte tenu de la lassitude des Parisiens, il nous semble nécessaire de déployer une plus forte action contre les entreprises fraudeuses. Nous souhaitons que des emplois à temps plein soient affectés à la verbalisation de l'affichage illégal sauvage et aux désaffichage.

Par ailleurs, nous souhaitons que les PVP, les professeurs de la Ville de Paris, se voient attribuer l'indemnité de suivi d'accompagnement des élèves, car leur temps de travail est largement supérieur au devenir des élèves.

Enfin, en tant que maire du 2e arrondissement, je souhaite que nous poursuivions le travail des personnels de "Paris centre" consécutivement à la future fusion des quatre arrondissements centraux. Cette réforme fait l'objet de nombreuses réunions…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Et concertations. Nous devons aboutir rapidement pour lever les inquiétudes des personnels.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Pour conclure, Madame la Maire, je dirai que loin du programme d'austérité et d'affaiblissement de la puissance publique que proposent…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez dépassé votre temps de parole, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants et le groupe les Républicains et Indépendants, ce budget dessine une ville solidaire et plus résiliente face au dérèglement climatique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je demande vraiment à chacun de respecter les temps de parole. On respecte les temps de parole. C'est valable pour tout le monde et je suis extrêmement stricte.

Il reste ainsi 1 minute 05 pour Mme PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Merci beaucoup, Madame.

Monsieur GOUJON, il vous reste 2 minutes 30, pour le groupe "100% Paris".

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Super. Merci.

Qui parle ? C'est moi ?

Ce budget supplémentaire de la Préfecture de police est essentiellement consacré à des mesures nouvelles pour la Brigade de sapeurs-pompiers, à laquelle nous venons d'attribuer la citoyenneté d'honneur. Mais, mes chers collègues, aujourd'hui, la brigade frise le "burn out". Conçue pour assumer 450.000 interventions, elle en a effectué en 2018 plus de 520.000, et pour les 5 premiers mois de l'année, la progression est de 3,5 % usant excessivement personnels, matériels et équipements. La réforme de la plateforme unique des appels d'urgence en a traité en 2018 940.000 au niveau 2, soit 50.000 de plus qu'en 2017. La brigade est en surchauffe opérationnelle et les évolutions à venir vont aggraver la situation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va décompter cela de votre temps de parole, Monsieur GOUJON. Mais vraiment, écoutez, il y a un brouhaha.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Augmentation et vieillissement de la population, métro du Grand Paris, J.O., crue centennale, risque d'attentat, directive européenne sur la réduction du temps de travail… Il faut donc revoir à court terme son périmètre d'intervention.

Avec la médicalisation de la prise d'appel, les interventions identifiées comme non urgentes doivent être réorientées vers les autres acteurs grâce à la mutualisation des centres d'appels : A.P.-H.P., SAMU, A.R.S. 30.000 interventions pour alcoolisme festif sont totalement inadmissibles ! Elles devraient d'ailleurs peut-être être facturées. C'est un luxe que ne peut se permettre la brigade sans mettre en danger les interventions réellement urgentes. A certaines heures, mes chers collègues, seuls 10 véhicules restent disponibles, et 50 jours par an, la brigade ne serait pas en mesure de faire face à une crise majeure. Dans cet esprit, comme je l'ai déjà proposé dans le 15e arrondissement, d'ailleurs, les maisons de santé peuvent apporter un soutien appréciable, et surtout, l'intégration des appels du Samu 15 à la plateforme unique d'appels, comme l'avait promis l'an passé le ministre de l'Intérieur. Où en est-on ? Idem pour l'accompagnement policier des interventions qui se soldent par une agression de pompier tous les 5 jours.

Après le recrutement des 155 pompiers du plan triennal, gelé en 2014 et même diminué en 2015, et le recours aux réservistes dans ce budget - une bonne chose - seul le plan de modernisation 2020-2029 de 201 millions d'euros en 16 mesures, ainsi que le doublement du rythme de réhabilitation des casernes avec 100 millions d'euros sur 10 ans, permettraient de préserver ce modèle que le monde entier nous envie et de fidéliser les pompiers, dont je rappelle que la moitié ne renouvelle plus leur engagement aujourd'hui. Il a fallu attendre ce budget supplémentaire pour que la prime allouée aux policiers pour faire face aux manifestations de "Gilets jaunes" leur soit versée. Or, vous le savez, la fidélisation des sapeurs-pompiers parisiens doit être une priorité. Avec un salaire de 1.700 euros pour 3.120 heures par an, contre 3.200 euros pour 1.607 heures dans les SDIS, il est en effet illusoire de pouvoir se loger convenablement dans le parc privé parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur le Maire.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je termine.

Ce budget supplémentaire prévoit 2 millions d'euros pour favoriser leur installation en région parisienne. La Ville aussi doit mobiliser davantage son contingent pour loger ceux qui la protègent, voire prendre en charge les coûts de transport.

Pour conclure, ce budget supplémentaire constitue donc une première étape importante. Il devra être suivi d'un budget primitif ambitieux pour que les bons sentiments de ce matin à l'endroit de la brigade se traduisent en engagement financier réel.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Dernier orateur de ce débat : M. Eric LEJOINDRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés. Il lui reste 4 minutes 35.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, quelques mots à mon tour. Ce budget supplémentaire est l'occasion de réaffirmer les grandes orientations que nous avons fixées et d'ajuster les crédits pour faire en sorte que nous puissions mettre en œuvre notre politique qui vise à créer une ville solidaire et résiliente. J'ai en tête, bien sûr, les mesures de gratuité pour le transport des enfants, mais aussi l'ensemble des mesures qui sont prises pour la régulation de l'espace public ou pour le plan visant à intervenir plus encore dans les quartiers populaires. Mais ce budget supplémentaire est aussi l'occasion de donner des moyens supplémentaires à un certain nombre d'investissements importants. Je voulais évoquer l'un de ces investissements qui me semblent particulièrement représentatifs de la politique que nous voulons mener.

Je voulais donc saluer le financement du projet de requalification des arcades de la rue de la Goutte-d'Or, un projet urbain très important qui comporte le réaménagement du passage Boris-Vian et la rue de la Goutte-d'Or, un projet majeur pour ce quartier dans lequel nous investissons déjà beaucoup. L'objectif est assez simple : simplifier les circulations pour les piétons, combler les arcades de la rue de la Goutte-d'Or, couvrir un terrain d'éducation physique pour donner plus de temps pour le sport, construire des bâtiments dédiés au développement économique et à l'attractivité du quartier, et bien sûr, veiller à végétaliser de la façon la plus importante possible cet espace dans un quartier déjà très dense. Et donc, c'est un projet relativement exemplaire de ce que nous voulons faire pour la ville et qui démontre notre attachement à ces quartiers et notre investissement dans ce quartier de la Goutte-d'Or pour l'urgence, mais aussi pour la reconstruction de ce quartier qui en a besoin.

Voilà pourquoi je suis très heureux que nous puissions voter ce budget supplémentaire qui porte très haut les orientations que nous portons pour Paris, en l'occurrence pour le 18e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos interventions.

Examen du budget supplémentaire de la Ville de Paris - Réponses de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Arrive le temps des réponses et des interventions de l'Exécutif, puis de Monsieur le Préfet de police.

Tout d'abord, Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint - excellent premier adjoint - pour répondre, puis Colombe BROSSEL, puis M. le Préfet de police.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à tous les orateurs pour le dernier exercice traditionnel de la mandature concernant le budget supplémentaire, dont nous rappelons qu'il a l'esprit d'être un budget technique, c'est-à-dire qu'il ne fait pas l'objet de lettre rectificative.

Les interventions ont été riches, donc je me contenterai de reprendre quelques grandes lignes de la présentation de ce budget supplémentaire, parce qu'il permet un amendement important en matière de crédit de fonctionnement à hauteur de 114,3 millions d'euros. La mise en œuvre de l'annonce que vous avez faite, Madame la Maire, en début d'année concernant la gratuité dans les transports, les mesures, d'ailleurs, en faveur des transports en général et en particulier pour les enfants de 4 à 11 ans. Egalement, la prise en compte de la hausse de la péréquation départementale à plus 26 millions d'euros, ce qui me permet - Monsieur BARGETON, vous connaissez bien la mécanique - de dire oui, l'effet de ciseau est moins violent, mais il existe toujours et pèse à hauteur d'un peu plus de 50 millions d'euros sur l'exercice. Ce sont des efforts en plus et des services en moins aux Parisiens en conséquence.

Il y a une inscription pour les fluides, une inscription pour la contribution à Ile-de-France Mobilités. Ce plan important de contribution à la modernisation et de fidélisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, sur lequel plusieurs intervenants sont revenus, et la mise en œuvre du "Plan Quartiers Populaires", que nous avons proposé avec ma collègue Colombe BROSSEL à la Maire de Paris. Et des recettes en fonctionnement supplémentaire.

En matière d'investissement, là aussi pour éclairer peut-être l'opposition, Jean-Baptiste de FROMENT, concernant les AP, nous avons effectivement inscrit 110 millions d'euros de crédits de paiement, avec des ouvertures d'AP pour Notre-Dame et pour les 42 millions d'euros du "Plan Eglises". Et non, je le répète : il s'agit de la continuité

du "Plan Eglises". Ce n'est ni de la monnaie de singe, ni une accélération sous la pression, mais la continuité du plan d'action en faveur des églises qui avait été mis en œuvre notamment par mes collègues Christophe GIRARD et Karen TAÏEB.

Rappeler que grâce au budget supplémentaire que nous présentons, nous respectons les ratios du contrat financier avec l'Etat. J'y reviendrai dans quelques instants.

Je voudrais prendre un peu plus de temps, d'abord, pour répondre aux vœux et amendements qui ont été présentés. Il n'y aura pas de lettre rectificative, mais je veux quand même apporter une réponse précise à un certain nombre d'amendements qui ont été déposés. Tout d'abord, en faveur des associations de défense de l'égalité femmes/hommes qui connaît malheureusement une triste actualité ces derniers jours, en particulier sur les actions contre les violences faites aux femmes. Nous abonderons le budget de soutien aux associations, parce que nous ressentons, nous aussi, le besoin concernant ces actions de politique publique, notamment avec l'idée de produire un bilan qui pourra être présenté en fin d'année sur les solutions de relogement existantes dans le parc des bailleurs sociaux, un sujet de préoccupation largement partagé sur ces bancs.

Ensuite, plusieurs études sont prévues dans les prochains mois. Tout d'abord, en matière de développement de solutions de système de consigne et de leur impact, avec toutes les études qui seront attachées à cela, et notamment pour voir l'impact sur notre service public de collecte qui devra être intégré au champ d'un tel diagnostic. Ensuite, et sans préempter les débats riches qui viendront concernant la 6e Commission, car différents vœux seront présentés et débattus à cette occasion, je suis en mesure de vous confirmer dès à présent le lancement d'une étude sur la construction d'une nouvelle cuisine intégrant la question de l'utilisation des cuisines du collège Aimé-Césaire, en lien avec le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE, dans le cadre de la réflexion plus globale sur la gestion de la restauration collective dans le 18e arrondissement.

Enfin, face à la saturation déjà observée des transports collectifs parisiens, une réflexion prospective va être engagée sur le maillage sud du territoire, conformément à un amendement qui a été proposé.

Au-delà, la Ville accompagnera le Conseil international de la musique qui organise à Paris la sixième édition du "Forum mondial de la musique" et qui fête par ailleurs son 70e anniversaire cette année.

Pour finir sur les amendements, je voudrais confirmer que nous poursuivrons le travail engagé en matière de sécurisation des espaces verts à travers la poursuite du recrutement d'agents d'accueil et de surveillants suite à un amendement du groupe Ecologiste de Paris, notamment avec le renfort de 4 postes en sureffectif, en plus des 6 qui étaient déjà prévus au budget primitif.

Enfin, plusieurs vœux budgétaires sur les bancs de notre Assemblée ont été déposés. Je voudrais revenir sur certains d'entre eux. Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, concernant la fiscalité immobilière, vous avez fait une proposition de vœu sur le déplafonnement des droits de mutation, sur lequel nous avons proposé un amendement à votre vœu pour l'accepter. J'en partage la philosophie, puisque cela fait plusieurs années que je propose de moduler les D.M.T.O. en fonction des tranches de valeur des biens. Cela permettrait de baisser les taux sur les primo-accédants et sur les biens les moins chers, donc à destination de nos compatriotes les moins aisés, et de renforcer la fiscalité sur les biens les plus aisés. C'est un débat technique qui mériterait d'être posé, Jean-Baptiste de FROMENT, parce que je pense vraiment qu'au contraire, une augmentation de la fiscalité des D.M.T.O. sur les grosses tranches permettrait de limiter l'inflation des prix. C'est plutôt l'analyse qu'en font les spécialistes. Nous aurons peut-être l'occasion d'en débattre à nouveau en 1re Commission. Nous espérons que le Gouvernement donnera suite à cette proposition.

Jean-Baptiste de FROMENT, vous avez, avec le groupe les Républicains et Indépendants, déposé plusieurs amendements et vœux sur le plan relatif aux édifices cultuels, dont nous avons débattu lors du précédent Conseil de Paris. S'agissant plus particulièrement de votre vœu, je vous proposerai de le retirer, car sur les nouvelles autorisations de programmes, seulement 2,3 millions d'euros relèvent de ce que nous appelons en jargon budgétaire des "AP de plan" et non pas les 17,85 millions d'euros que vous mentionnez dans votre vœu.

Pour terminer, chère Danielle SIMONNET, vous demandez que la Ville rompe unilatéralement le contrat financier conclu avec l'Etat. Nous avons longuement débattu du principe de cette contractualisation. Nous avons dit que nous acceptions le principe de cette contractualisation à la condition qu'elle ne pèse pas sur notre stratégie budgétaire. Dès lors qu'elle ne pèse pas sur notre stratégie budgétaire, il nous paraissait de saine gestion de le signer, notamment dans l'intérêt des finances de la Ville, en évitant de s'exposer à des sanctions budgétaires. Cela ne nous a pas conduits à changer de stratégie et à mettre conformément à nos engagements le plan d'investissement.

Je voudrais finir parce que, malheureusement, il me restera peu d'occasions pour vous en convaincre, cher Éric AZIÈRE. Vous évoquez la dette de 7 milliards d'euros. Nous progressons, puisque vous parliez de 8 milliards d'euros il y a encore quelques mois. Non, la dette sera, comme l'a très justement rappelé Pierre GABORIAU, au maximum de 6,2 milliards d'euros, et j'en ai pris publiquement l'engagement, en réalité de 6 milliards d'euros. Monsieur AZIÈRE, vous venez de gagner 1 milliard d'euros en 22 minutes, ce qui, j'espère, soulage et modifie votre jugement sur ce budget supplémentaire, parce que nous partageons vos objectifs de sobriété et de soutenabilité.

Enfin, je trouve qu'il est toujours paradoxal de dénoncer en même temps - si je peux m'autoriser l'expression - une dette trop importante et une sous-exécution des investissements. Il faudrait savoir, choisir. En réalité, nous mettons strictement en œuvre le programme d'investissement de la mandature. Les Parisiens ne nous demandent pas de dépenser 10 milliards d'euros, mais d'honorer nos engagements. Je vous mets au défi - c'est une forme d'interpellation démocratique - de dire quels seraient, selon vous, les engagements d'investissements de la mandature que nous n'honorions pas. Il se trouve qu'il est de saine gestion de pouvoir le faire à un peu moins de 10 milliards d'euros, à 8,5, ce qui nous permet - et je suis sûr que cela contentera tout le monde sur les bancs de cette Assemblée, sauf Mme SIMONNET qui trouve que nous ne dépensons pas assez - de respecter nos engagements de mandature. Nous aurons l'occasion de le démontrer dans les mois prochains.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

D'ailleurs, nous avons fait baisser le coût de la construction de nos équipements, notamment grâce à un travail extrêmement efficace de toutes les équipes, de Jean-Louis MISSIKA et de Marie-Hélène BORIE, qui ont été des acteurs extrêmement importants de la réalisation de ce plan d'investissement, tout en tenant à maîtriser les coûts de ces constructions qui étaient toujours beaucoup plus élevés à Paris qu'ailleurs. Nous avons œuvré pour préserver l'intérêt des Parisiens.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

Un certain nombre d'entre vous est intervenu sur le budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police. Je ne reviendrai pas sur le constat que vous avez posé. Il est d'ailleurs largement partagé. Vous y êtes revenus, les uns et les autres, reprenant en cela les éléments qui nous avaient été fournis au cours des dernières CCGB. Nous voyons bien - Mme la Maire y faisait allusion ce matin - que nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, pour reprendre les mots du général GALLET.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce budget supplémentaire n'est pas qu'un budget supplémentaire classique. Il ne ressemble ni dans sa forme, ni dans son montant, à ce que nous avons l'habitude de travailler en matière de budget supplémentaire. Notre volonté - je la crois partagée après avoir écouté vos différentes interventions - est de pouvoir faire de ce budget supplémentaire un pas en avant, notamment pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, bien au-delà de mesures techniques qui sont l'habitude d'un budget supplémentaire.

Permettez-moi, Madame la Maire, d'y passer juste quelques instants puisque, vous l'avez dit, c'est un effort supplémentaire de près de 2,8 millions d'euros que nous vous proposons aujourd'hui. Derrière ces chiffres, ce sont des engagements. Il s'agit d'abord de la mise en place de ce plan de modernisation, que nous a présenté le Général GALLET, avec la prime de mobilisation exceptionnelle pour chacun des 8.000 sapeurs-pompiers pour accompagner leur engagement au cours de ces longues dernières semaines de mobilisation, notamment dans le cadre des manifestations. Mais c'est aussi un engagement en faveur de la rénovation des casernes, de l'amélioration des conditions de travail, des travaux nécessaires.

C'est aussi un engagement sur la question du logement, pour que les pompiers de Paris puissent s'ancrer dans la capitale. C'est évidemment un sujet important. Puis, viennent d'autres sujets, notamment la question de l'habillement. Ce ne sont pas des petits sujets. Le Général GALLET nous rappelait que les nouvelles tenues des sapeurs-pompiers avaient permis, dans des conditions de feu et d'incendie identiques, de pouvoir protéger des pompiers en intervention. Ce sont sur tous ces aspects que nous souhaitons accompagner et agir avec l'ensemble des contributeurs. Ce n'est donc pas un budget supplémentaire technique, mais le point de démarrage du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Vous me permettrez, Madame la Maire, de dire un mot sur un amendement budgétaire qui a été déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Je vais leur proposer de le retirer pour deux raisons. Tout d'abord, pour une raison technique : votre amendement est rattaché au budget spécial et vise à modifier le budget de la Ville, ce qui n'est pas possible. Puis, la deuxième raison, c'est qu'il ne nous paraît ni convenable, ni courtois de prendre des décisions dans cette Assemblée sans que ce sujet n'ait été évoqué en CCGB.

Parce que la mécanique de ce budget particulier, c'est qu'au-delà du vote des élus parisiens, il entraînerait une contribution des autres contributeurs, ce qui ne nous paraît pas possible. Pour autant, je le répète : la démarche qui est la vôtre avec cet amendement est celle que nous portons avec le plan de modernisation. Nous l'avons dit ce matin et vous l'avez dit également : avec ce plan, nous nous engageons sur échéance de 10 ans. Vous avez conclu vos propos, Madame la Maire, en rappelant que nous serons aux côtés de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris dans toutes les étapes à venir. Rendez-vous lors des prochaines échéances budgétaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, ces remerciements s'adressent à vous, Madame la Maire, pour avoir proposé, à votre Assemblée et à l'ensemble des conseillers ici présents, d'attribuer cette citoyenneté d'honneur à la Brigade de sapeurs-pompiers, dont je suis l'autorité civile. J'y suis d'autant plus sensible que cette dignité s'accompagne d'un certain nombre de récompenses tout à fait fondées. Je pense à la fourragère d'or, qui a été évoquée ici, décernée par le président de la République. C'est tout à fait exceptionnel. Des fourragères, il ne s'en crée que dans des moments très particuliers. Celle-ci l'a été et est décernée à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris en premier, car elle l'a largement méritée en travers de ses différentes décorations.

Je citerai également ma proposition, que la ministre de la Défense a bien voulu accepter, de promouvoir le général GALLET au grade de commandeur de la Légion d'honneur, ainsi qu'un certain nombre de ses officiers dans différentes récompenses en matière de décoration. J'y vois, là, plus qu'une synthèse de nos différentes démarches de reconnaissance : un véritable encouragement. C'est pourquoi ma deuxième catégorie de remerciements s'adresse également à vous, Madame la Maire, et bientôt à votre Assemblée, lorsqu'elle aura voté ce budget supplémentaire. Car l'étape qui est proposée là, ce que nous avons proposé avec le général GALLET, d'augmenter les contributions, est effectivement absolument nécessaire. Cela a été dit par différents intervenants, je crois qu'il faut bien mesurer les difficultés qui sont celles de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris dans sa fidélisation, mais au-delà, dans son recrutement. Nous devons tous avoir présent à l'esprit que, pour que la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris fonctionne, puisque c'est un système dans lequel l'homme du rang devient sous-officier, et peut-être même officier, il faut que la linéarité du dispositif soit maintenue. Or, on s'aperçoit que les jeunes soldats, les jeunes sapeurs, arrivés au grade de caporal-chef, ne reconduisent pas leur engagement, comme cela a été dit plusieurs fois, et que, dès lors, ce défaut de fidélisation fragilise l'ensemble de la chaîne. Il a été aussi dit que le nombre d'interventions augmentant, mais c'est normal dans une capitale moderne, fait qu'il y a, par rapport au contrat opérationnel, de véritables difficultés.

C'est pourquoi je ne vous détaillerai pas les mesures contenues dans le budget supplémentaire qui est proposé. Elles sont fort nombreuses. Elles ont été évoquées tout à l'heure : des réservistes, la prime exceptionnelle, les logements supplémentaires pour les caporaux-chefs. C'est un élément essentiel si l'on veut que des familles s'installent, puisque la vie en chambrée n'est pas véritablement propice à ce type d'existence. Les modernisations. Le matériel et les tenues sont proposés à hauteur de 1,4 million d'euros. La décontamination des effets de protection. Bref, tout un panel de dispositifs de matériels. Je pense à quelque chose dont nous avons vu qu'il était absolument nécessaire dans l'incendie de la cathédrale Notre-Dame : il s'agit du bras élévateur et de la réparation de celui qui est à la disposition de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Ceci est aussi urgent et absolument déterminant, même si la mutualisation avec les SDIS permet de parer l'absence de ce dispositif à ce stade.

C'est l'ensemble de ces mesures. J'ai bien noté également l'accord que j'ai cru déceler au travers de vos interventions communes, que ce soit une première étape d'un plan de modernisation, comme le disait Mme BROSSEL, à conduire sur une dizaine d'années. C'est un engagement de principe essentiel. Il restera, bien sûr, à le confirmer sur chacune des inscriptions budgétaires. Mais je le reçois comme tel et vous en remercie également.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Préfet de police.

2019 DFA 63 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux droits de mutation à titre obligatoire.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au budget alloué au patrimoine cultuel.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une réponse à l'urgence sociale et écologique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose à présent de procéder au vote des amendements, des vœux et des dossiers inclus dans la discussion budgétaire, ainsi que des différents budgets. Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville et les budgets spécifiques. Les votes des budgets de la Ville s'effectueront globalement et non par chapitres. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole, mais je demanderai à Emmanuel GRÉGOIRE l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux, puis nous voterons.

Nous commençons par le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2019. Le projet de délibération DFA 63.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 est adopté.

L'amendement n° 2 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Retrait. Retiré. Je vous remercie.

L'amendement n° 3 du groupe Ecologiste de Paris.

Retiré également ? Merci.

L'amendement n° 4 du groupe Ecologiste de Paris, avec une demande de retrait.

Retiré également.

L'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris.

Retrait. Merci.

L'amendement n° 6 du groupe Ecologiste de Paris, avec une demande de retrait.

L'amendement n° 7.

Idem. Merci.

L'amendement n° 8.

Idem.

L'amendement n° 9.

Idem.

L'amendement n° 10 : maintien, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 10 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 10 est repoussée.

L'amendement n° 11 du groupe Ecologiste de Paris, avec un retrait. Retiré.

L'amendement n° 12 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec une demande de retrait.

Il est retiré ? Merci.

L'amendement n° 13 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un retrait. Retiré.

Le n° 14 du groupe les Républicains et Indépendants, qui le maintient, j'imagine ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 15 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 15 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 17 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 est repoussée.

La proposition de vœu n° 18 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un amendement fait en… la suppression du deuxième attendu acceptée par le président du groupe Communiste - Front de Gauche.

Je la mets donc aux voix, à main levée, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 285).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DFA 63-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu les délibérations 2018 DFA 82-1 et 2018 DFA 28 G 1ère des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2019 ;

Vu la délibération des 1, 2, 3, 4 avril 2019 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu les délibérations des 11, 12 et 13 juin 2019 arrêtant le compte administratif de la Ville et du Département de Paris pour 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

à la somme de 6 267 695 827,08 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme) ;

- à la somme de 2 972 211 423,45 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 0,25% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 4 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de 379 396 100,99 euros ce qui le ramène de 823 511 888,66 euros à 444 115 787,67 euros.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

Un complément de 16 631 947 euros pour risques et charges,

Une reprise de 23 238 468 euros pour risques et charges.

Les provisions complémentaires constituées pour risques et charges sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6815 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 16 631 947 euros et les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au chapitre fonctionnel 946, compte 7815 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 23 238 468 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 31 288 782 euros à 24 682 261 euros (voir détail joint en annexe).

Un complément de 10 963 239 euros pour créances.

Les provisions complémentaires constituées pour créances sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6817 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 4912 pour 10 963 239 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour créances sont portées de 79 438 067 euros à 90 401 306 euros (voir détail joint en annexe).

Article 6 : Le résultat cumulé de la section d'investissement de la Ville de Paris, repris au budget supplémentaire, s'établit à - 154 501 348,64 euros, calculé comme suit

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 constaté au compte administratif (déficit) : -205 257 489,20 euros

Reprise du résultat cumulé du Département au 31 décembre 2018 : 23 604 194,19 euros

Reprise des provisions comptables semi-budgétaires du Département : 27 249 900,00 euros

Reprise du résultat cumulé du budget annexe du Fossoyage au 31 décembre 2018 :97 953,63 euros

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 repris au budget supplémentaire (déficit) : -154 501 348,64 euros."

(Voir détail joint en annexe n° 1).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 63-1° relatif budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 63-1°).

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 est donc adopté.

2019 DFA 63-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3, et les articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DFA 91-1ère du 20 novembre 2017 optant pour l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu les délibérations 2018 DFA 82-2 et 2018 DFA 28-G-2 des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2019 ;

Vu les délibérations des 11, 12 et 13 juin 2019 arrêtant le compte administratif de la Ville et du Département de Paris pour 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté comme suit :

Dépenses : 638 869 832,85 euros

Recettes : 638 869 832,85 euros

- conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans la limite de 0,25% des dépenses réelles de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à inscrire ou à reprendre les provisions suivantes :

Un complément de 16 631 947 euros pour risques et charges,

Une reprise de 23 238 468 euros pour risques et charges.

Les provisions complémentaires constituées pour risques et charges sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6815 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 16 631 947 euros et les reprises sur provisions pour risques et charges sont imputées en recette au chapitre fonctionnel 946, compte 7815 et en dépense au chapitre fonctionnel 926, compte 15112 pour 23 238 468 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Compte tenu des mouvements mentionnés ci-dessus, les provisions pour risques et charges sont portées de 31 288 782 euros à 24 682 261 euros (voir détail joint en annexe).

Un complément de 10 963 239 euros pour créances.

Les provisions complémentaires constituées pour créances sont imputées en dépense au chapitre fonctionnel 946, compte 6817 et en recette au chapitre fonctionnel 926, compte 4912 pour 10 963 239 euros du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Compte tenu du mouvement mentionné ci-dessus, les provisions pour créances sont portées de 79 438 067 euros à 90 401 306 euros (voir détail joint en annexe).

Article 5 : Le résultat de la section de fonctionnement de la Ville de Paris, repris au budget supplémentaire, s'établit à 740 092 700,01 euros, calculé comme suit :

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 constaté au compte administratif (excédent) : 691 035 522,83 euros

Reprise du résultat cumulé du Département au 31 décembre 2018 : 48 675 504,09 euros

Reprise du résultat cumulé du budget annexe du Fossoyage au 31 décembre 2018 :381 673,09 euros

Résultat cumulé au 31 décembre 2018 repris au budget supplémentaire (excédent) : 740 092 700,01 euros."

(Voir détail joint en annexe n° 2).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 63-2° relatif budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 63-2°).

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2019 est adopté.

Oui, on peut applaudir. Cela me permet de reprendre ma respiration.

2019 DFA 42 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 42 concernant le budget supplémentaire des États spéciaux d'arrondissement pour 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 42).

Les États spéciaux, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, sont adoptés. Merci.

2019 DFA 43 - DRH - Budget supplémentaire emplois pour 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 43-DRH relatif au budget supplémentaire emplois 2019 de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 43-DRH).

2019 DILT 4 - DFA - Service techniques des TAM - Budget supplémentaire 2019 du budget annexe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux budgets annexes.

Pour commencer, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 4 - DFA relatif au budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DILT 4 - DFA).

2019 DPE 22 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Budget supplémentaire 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 22 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 22 - DFA).

2019 DPE 23 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Budget supplémentaire 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 23 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 23 - DFA).

2019 DASES 48 - DFA - Budget supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe des Établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 48 - DFA relatif au budget supplémentaire du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 48 - DFA).

Les budgets supplémentaires de la Ville de Paris 2019 sont adoptés.

Je vous en remercie.

2019 PP 21 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2019.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous concluons avec le budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2019, avec un amendement n° 21 du groupe Ecologiste de Paris.

Est-il maintenu compte tenu des réponses qui vous ont été faites ? Il est retiré. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 21 relatif au budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 21).

Je vous remercie, mes chers collègues.

2019 SG 50 - Communication : Face à l'urgence climatique et aux pics de chaleur Paris déploie sa stratégie de "rafraîchissement urbain".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'impact des opérations d'aménagement dans la création d'îlot de chaleur urbain.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux études d'impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux cours Oasis dans les nouvelles crèches et établissements scolaires.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un programme d'adaptation des établissements scolaires aux pics de chaleur.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'espaces végétalisés dans les arrondissements.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'expérimentation d'une pelouse en mousse végétale.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bien-être animal en période de canicule.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dispositif "Chaleur extrême", dit "Chalex".

2019 DVD 70 - Réseau de production, stockage et distribution d'énergie frigorifique à Paris. Schéma directeur et principe de délégation de service public.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au mode de gestion du réseau de froid parisien.

2019 DEVE 100 - Communication sur le projet "forêts urbaines".

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'espaces verts.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux zones végétalisées dans des lieux symboliques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec un débat organisé, précédé d'une communication sur le thème "Face à l'urgence climatique et aux pics de chaleur, Paris déploie sa stratégie de rafraîchissement urbain". La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé. Ce débat inclura, bien sûr, dans les temps de parole définis la présentation des vœux. Je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, il y a 10 jours, Paris a beaucoup souffert de la chaleur. Il a fait jusqu'à 40 degrés Celsius dans les rues, alors que les Parisiens devaient encore se rendre au travail et que les enfants étaient encore à l'école. Cette chaleur extrême est de plus en plus souvent accompagnée de pics de pollution. Ce premier pic de canicule de l'année n'a pourtant pas été une surprise. Ces épisodes, qui sont la conséquence annoncée du dérèglement climatique, se répètent désormais tous les ans à Paris. Il faut s'attendre à ce que ces vagues de chaleur soient la norme de juin à octobre.

Je voudrais remercier le travail au long cours, constant, permanent, pas simplement lorsque la crise survient, mais au quotidien, ce travail qui est mené par la Ville, en premier lieu par Célia BLAUEL, que je veux remercier très chaleureusement par ces temps de canicule, et lui dire vraiment merci pour son engagement. Dire merci au Secrétariat général et à toutes les équipes de la Ville, ainsi qu'à Sébastien MAIRE qui travaille avec nous sur la stratégie de résilience. Remercier tous les adjoints. Je pense, bien sûr, à Christophe NAJDOVSKI, parce que sur les questions de déplacement, il est évidemment en première ligne, tout comme le logement, l'urbanisme, la nature en ville et la biodiversité, des sujets cruciaux. Le travail que nous effectuons tout au long de l'année a été salué, je crois, et reconnu par les Parisiens.

Donc, il faut s'attendre à ce que ces vagues de chaleur soient la norme de juin à octobre. L'urgence est là. J'en ai vivement conscience, nous en avons conscience. Quand la température monte, on souffre plus en ville qu'ailleurs. La ville, très minérale, amplifie les canicules par la création de phénomènes d'îlots de chaleur urbains. Voilà pourquoi, depuis plusieurs années, nous travaillons pour permettre à la ville et à ses habitants de résister à ces pics de chaleur. Voilà pourquoi nous accompagnons les habitants. Voilà pourquoi nous transformons la ville. Voilà pourquoi nous investissons et nous soutenons la recherche de solutions innovantes. Quand la chaleur arrive, le premier impératif est d'accompagner les plus vulnérables d'entre nous. Les personnes âgées, d'abord, qui le souhaitent et s'inscrivent nombreuses sur le fichier "Chalex". Elles sont rappelées, orientées s'il le faut, vers des salles rafraîchies.

Aujourd'hui, il n'y a encore que 7.500 inscrits, ce qui est encore trop peu au regard des 170.000 personnes âgées de plus de 75 ans à Paris. Pour nous permettre de venir en aide à plus de monde, la Ville sensibilise l'Etat pour faire évoluer le cadre légal du dispositif canicule. Pour que les enfants, autre population vulnérable, ne souffrent pas de la chaleur à l'école, toutes les salles de classe sont équipées de ventilateurs. Des kits canicule sont distribués aux professionnels dans les crèches et les écoles. Enfin, un dispositif particulier est mis en place pour les sans-abri. Des gourdes ont été distribuées, les maraudes renforcées et les centres d'accueil ouverts plus longtemps.

Ces dispositifs répondent bien sûr à l'urgence, mais il nous faut aussi transformer la ville, ses bâtiments, ses espaces publics, pour qu'elle reste vivable même en période de forte chaleur. Là où il n'est pas possible d'ôter le bitume, nous expérimentons de nouveaux types de revêtements qui absorbent moins la chaleur, mais dans cette

bataille, la nature est notre meilleure alliée. Lors des fortes chaleurs, la végétalisation contribue à faire baisser les températures, que ce soit par l'ombre des arbres ou l'évapotranspiration.

On s'en est rendu compte hier encore, lorsque nous inaugurions cette très belle place de la Nation et lorsque l'on sentait les températures extrêmement différentes sous les arbres, sur les pelouses et aussi sur les revêtements de chaussée clairs que nous avons installés pour faire baisser les températures. C'est aussi ce que nous avons vu lors de "Paris Plages". Que ce soit sur les quais de Seine ou à La Villette, avec François DAGNAUD, samedi, nous avons vu combien cette transformation de la ville contribue effectivement à la rendre vivable.

La nature absorbe aussi une partie de la pollution atmosphérique qui augmente, nous le savons, quand il fait chaud. C'est pourquoi nous agissons en transformant la ville pour redonner ses droits à la nature qui joue le rôle de climatiseur naturel. Depuis 2014, nous avons déjà planté 18.000 arbres et ouvert 30 hectares d'espaces verts, plus 30 hectares d'agriculture urbaine.

D'ici 2030, nous voulons planter 20.000 arbres de plus. Bientôt le grand projet de jardins entre le Trocadéro et l'Ecole militaire, mais aussi les forêts urbaines sur le parvis de l'Hôtel de Ville, celui de la gare de Lyon, la petite place derrière l'opéra Garnier, les voies sur berges, rendront la ville plus verte, plus respirable. En 2030, nous voulons que la moitié de la capitale soit végétalisée. Pour les enfants, les cours de récréation sont repensées comme des oasis de fraîcheur. Trois ont été livrées, cher Patrick BLOCHE, et il y en aura 28 de plus à la rentrée prochaine. L'objectif est de transformer toutes les cours de la capitale et qu'elles soient ouvertes à tout le monde en été en dehors des temps éducatifs et, a fortiori, en cas de forte chaleur.

Notre objectif est de rendre ces îlots de fraîcheur plus accessibles. Les parcs, les jardins de la ville, dont un grand nombre sont ouverts 24 heures sur 24, les piscines intérieures et extérieures, dont certaines sont accessibles jusqu'à 22 heures 30, ainsi que les bibliothèques, les musées, les salles climatisées mises à la disposition du public, cher Christophe GIRARD. Depuis 2017, il est possible de se baigner à l'air libre dans le bassin de La Villette, en attendant de pouvoir plonger dans la Seine en 2024 et sans doute un peu avant. L'année dernière, 100.000 personnes ont déjà profité de cette baignade extraordinaire.

Les brumisateurs, les fontaines à boire permettent à tout le monde de se désaltérer dans toute la ville. Tous ces espaces, où l'on peut trouver un peu de fraîcheur, sont désormais recensés sur l'application "Extrema Paris". D'ici 2020, nous voulons que tous les Parisiens puissent accéder en moins de 7 minutes à pied à un îlot de fraîcheur. La Ville encourage la rénovation thermique des bâtiments. A court terme, Paris ajoutera un volet "confort d'été" dans toutes les rénovations thermiques de bâtiments menées par elle ou soumises à son autorisation. Pour les logements privés, la Ville s'appuie sur l'Agence Parisienne du Climat. Je veux saluer le travail exceptionnel qu'ils font pour accompagner les copropriétés dans la rénovation thermique. Là encore, la résistance à la chaleur est davantage prise en compte. Pour répondre à l'ambition de neutralité carbone en 2050, la Ville soutient toutes les solutions de rénovation qui permettent d'éviter l'installation de climatiseurs individuels très énergivores, et quand cela n'est pas possible, le raccordement au réseau collectif de froid peut être mis en place. D'ailleurs, de nombreux travaux engagés par la C.P.C.U. visent à la mise en place de ce réseau collectif de froid.

Cette délégation de service public a été créée en 1991 pour permettre la production, le transport, le stockage, la distribution d'énergie frigorifique par un réseau urbain d'eau glacée. Ce réseau présente des performances écologiques bien supérieures aux systèmes individuels qui renvoient de la chaleur dans l'espace public et émettent des gaz à effet de serre et des polluants dans l'atmosphère. Il couvrait, en 2017, 43 % du territoire et environ 20 % des consommations estimées des bureaux, commerces, équipements publics et de l'hôtellerie. Je rappelle que le centre commercial Beaugrenelle a été l'un des premiers centres en Europe à être alimenté par ce réseau de froid.

La Ville propose aujourd'hui de renouveler cette délégation de service public sur une durée de 20 ans pour le futur contrat. Ce renouvellement s'inscrirait dans le respect des objectifs du "Plan Climat Air Energie Territorial" parce que c'est à partir de cette base, qui a été posée dans notre "Plan Climat Air Energie", que nous travaillons tout au long de l'année. D'abord, ce service serait proposé en priorité aux locaux publics ou privés accueillant des personnes malades, en remplaçant les systèmes autonomes très polluants, et enfin, en cherchant à améliorer ces performances énergétiques, tout en conservant un objectif de 100 % d'énergie renouvelable dans le "mix" énergétique.

Pour Paris, résister aux vagues de chaleur plus intenses et plus longues chaque année, c'est aussi investir et soutenir l'innovation et la recherche pour trouver les solutions de demain. Pour cela, la Ville travaille avec différents partenaires. Elle sollicite des subventions de l'Union européenne, finance des bourses de recherche, lance des appels à projets sur l'adaptation au changement climatique et soutient de jeunes entreprises innovantes dans le cadre des partenariats d'expérimentation. L'efficacité des solutions testées est évaluée par le secteur académique et scientifique. Merci à Marie-Christine LEMARDELEY de le mobiliser.

Pour finir, nous avons à cœur d'échanger nos bonnes pratiques avec tous les acteurs concernés. C'est en nous mobilisant tous ensemble, en explorant toutes les solutions innovantes, en transformant la ville, en prenant soin des plus vulnérables d'entre nous que nous ferons naître une ville résiliente. Ce week-end, nous avons inauguré "Paris Plages" et la place de la Nation. Je peux vous dire que les Parisiens aiment cette ville résiliente, qu'ils nous le disent et nous demandent de ne rien lâcher et de continuer à faire en sorte que ces transformations de la ville leur

permettent, à eux et à leurs enfants… Ils étaient très nombreux. Les familles parisiennes étaient dehors ce week-end et nous l'ont dit partout. Et nous sommes heureux de les servir.

Merci, Célia BLAUEL, pour ce travail considérable qui est fait par toutes les équipes et que vous animez et portez avec beaucoup de conviction. Merci infiniment.

Nous passons à présent au débat organisé.

La première oratrice est Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Paris est un puits de chaleur, et ce, pour une raison très simple, vous l'avez dit vous-même : parce que Paris est tout en béton. Ici, il fait parfois 8 degrés Celsius de plus que dans notre banlieue. C'est un écart qui a déjà été constaté en plein été entre Paris et Melun.

La communication dont nous débattons aujourd'hui, sur la stratégie de rafraîchissement urbain, est d'abord appréciable sur la méthode, Madame la Maire, puisque cette fois nous ne sommes pas pris au dépourvu. Nous sommes nombreux ici à avoir été surpris et même offensés lorsque, le jeudi 13 juin, alors que nous étions pourtant en pleine séance du Conseil de Paris, nous avons appris par les médias votre intention de créer prochainement quatre forêts urbaines dans notre capitale. Aucun élu, y compris de votre majorité, n'avait été averti. C'est d'ailleurs exactement la même chose que vous leur aviez faite au moment de la police municipale.

D'abord, est-ce que l'on peut parler de "forêt urbaine", une forêt en plein cœur de Paris ? J'aimerais beaucoup, mais je pense que c'est peut-être un terme un peu exagéré. Je veux bien que vous soyez en campagne, mais je pense que là, même pour vos amis "écolos", le terme est un peu gros. Les quatre sites que vous aviez annoncés dans la presse pour accueillir les "forêts urbaines" étaient les suivants : le parvis de l'Hôtel de Ville, derrière l'opéra Garnier, devant la gare de Lyon et sur les berges de Seine. On notera que dans les documents d'aujourd'hui, plus aucun site n'est mentionné. Aucune date n'est d'ailleurs citée.

Plus aucun site n'est mentionné sans doute car aucun n'est réellement transformable. Le parvis de l'Hôtel de Ville fait partie intégrante du secteur sauvegardé du Marais, les berges de Seine sont classées à l'Unesco et identifiées comme zones inondables, et l'opéra Garnier est un monument historique, ce qui impose de préserver son tissu urbain. On peut donc se dire qu'en plus d'informer les élus en amont, vous auriez aussi pu prendre le temps d'un petit échange avec les architectes des Bâtiments de France, qui auraient sans doute modéré votre précipitation.

Du vert dans notre ville, ce serait en tout cas très bienvenu, car, on le sait, la végétalisation est un point essentiel dans une stratégie de rafraîchissement urbain, et malheureusement, on sait tous combien Paris est à la traîne dans ce domaine. Comme l'a dit le journal "Le Monde", le taux d'espace vert par habitant à Paris est la moitié de ce qu'il devrait être, selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé. A Paris, les espaces verts représentent 8,8 % de l'espace, contre 21 et quelques %, soit 2,5 fois plus à Francfort, à Genève ou à Amsterdam. A Paris, c'est 1 arbre pour 11 Parisiens. A Berlin, c'est 1 arbre pour 5 Berlinois.

Vous consacrez la première partie de votre communication aux actions de sensibilisation. Sur ce point, je n'ai rien à dire. Vous avez raison, il faut sans cesse rappeler à tout le monde les gestes simples, la localisation des lieux frais, mais aussi - et c'est un point sur lequel personne n'insiste - il faut favoriser l'entraide. Les pouvoirs publics ont leur responsabilité, et les individus aussi. Il est du devoir de chacun de s'assurer régulièrement que tout va bien pour son voisin quand il est vulnérable. Cela devrait être le cas tous les jours et encore plus dans un épisode de forte chaleur. Mais pour encourager la solidarité, encore faudrait-il avoir des fichiers bien à jour. Or, le recensement des personnes vulnérables, que nous avons engagé à Paris l'année dernière, ne compte à l'heure actuelle que 8.000 noms, alors que l'on sait déjà, même s'ils ne sont pas tous en situation de faiblesse physique, qu'il y a 170.000 Parisiens de plus de 75 ans. Il est donc urgent d'étoffer le dossier pour pouvoir garder un œil bienveillant sur toutes les personnes en danger potentiel et pas seulement une minorité.

Dans la deuxième partie de votre communication, vous faites un bilan des actions menées par vos soins pour rendre Paris plus agréable lors des fortes chaleurs et vous expliquez aussi, et surtout, ce que vous allez faire de "chouette" après 2020. C'est sûr, cela donne très envie quand on lit que vous allez ouvrir au public des lieux frais qui leur sont aujourd'hui inaccessibles, que vous proposez de remettre des fontaines en service, de transformer des centaines de cours de récréation en îlots de fraîcheur. Mais la première question que l'on se pose, c'est : pourquoi est-ce que vous ne l'avez pas fait depuis six ans ? Parce que beaucoup de ces mesures semblent assez faciles et pas si chères à réaliser. C'est toujours interpellant de voir à quel point, quand les élections approchent, les équipes municipales foisonnent de bonnes idées.

Votre bilan dans les faits, ce sont - vous l'avez dit - trois oasis dans les écoles et des plantations d'arbres qui restent très largement insuffisantes. Quand on voit la place de la République, qui est une grande plaque de béton chauffante alors qu'elle aurait pu accueillir des lieux d'ombre et du gazon, on se dit que les étendues vertes et les espaces frais ne sont pas forcément ce que vous avez fait de mieux. La Ville de Paris n'a, en réalité, rien fait de très innovant depuis la grande canicule de 2003. Pourtant, et surtout vous qui n'avez pas du tout peur des travaux, vous

auriez pu prendre beaucoup d'idées à l'étranger. Regardez à Tokyo, où l'on stocke les eaux de pluie pour humidifier les grandes artères. Regardez à Los Angeles, où l'on a simplement éclairci les trottoirs.

S'il vous arrivait de changer d'avis, c'est-à-dire si vous vouliez subitement verdir et enfin innover, vous pourriez vous inspirer d'un vœu que dépose mon groupe lors de cette séance et qui suggère la création d'une grande pelouse en mousse végétale dans Paris. La mousse végétale agit pour notre santé. Elle constitue un véritable îlot de fraîcheur, car elle absorbe l'eau. Elle permet de lutter contre la pollution, car elle est un fabuleux capteur de carbone plus que toute autre plante terrestre. La mousse végétale agit aussi pour la biodiversité, puisqu'elle est une nourriture pour les oiseaux et un abri pour les insectes. La création d'une grande pelouse en mousse végétale aurait donc beaucoup de bienfaits. Nous vous demandons dans notre vœu de bien vouloir engager cette expérimentation à l'endroit que vous jugerez opportun.

Pour la troisième et dernière partie de votre communication, je ne m'attarderai pas, car là, en peu de lignes, on a beaucoup d'évidences et de banalités non détaillées, comme soutenir l'innovation et la recherche, partager les bonnes pratiques avec les autres villes. Des axes extrêmement intéressants que vous n'avez pas souhaité développer et que vous mélangez avec des recommandations originales, comme encourager le port des sandales et du bermuda pour les agents de la Ville.

Cette communication porte donc bien son nom : c'est de la communication, loin de l'action. C'est une communication obligatoire face aux fortes températures de ces dernières semaines. C'est une communication fort utile en période de campagne, avec son lot de forêts imaginaires et son projet de tongs pour tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'inévitable réchauffement climatique nous oblige à revoir tous les secteurs de notre action publique locale, que ce soit dans le domaine des transports, de l'habitat ou encore de l'urbanisme. L'enjeu climatique est également central dans notre politique énergétique, comme vous le démontrez avec cette communication dans la droite lignée du "Plan Climat Air Energie" adopté en mars 2018.

A Paris, la problématique n° 1 est de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains, qui, au-delà de créer de forts écarts de température avec les villes voisines, aggravent les allergies, les problèmes respiratoires et cardiovasculaires. Pis, c'est à une surmortalité qu'il nous expose en période de canicule. Nous en avons fait l'amère expérience en 2003, avec près de 1.000 décès dans notre Capitale. 2019 a été plus clémente, notamment grâce à une communication et une sensibilisation utile, et c'est une bonne chose.

Justement, la première piste de lutte qui nous est dévoilée dans ce document est la communication et la sensibilisation. Le rappel des bons gestes à adopter n'est jamais de trop, notamment pour les publics les plus fragiles - les enfants et les personnes âgées - et également les personnes en situation de rue qui sont particulièrement vulnérables. Je sais l'Exécutif vigilant sur ces sujets, avec le programme "Paris en Compagnie" ou encore les "Volontaires du climat" qui sont presque 15.000 citoyens à s'être déclarés prêts à se mobiliser pour alerter sur les effets du réchauffement climatique et initier les Parisiens aux bons gestes. Encore une fois, les Parisiens prouvent qu'ils sont solidaires.

Le deuxième axe fort que vous dégagez pour le rafraîchissement repose sur l'adaptation des infrastructures. La création d'îlots de fraîcheur pour les périodes de canicule est incontournable et l'annonce récente du projet de l'esplanade du Trocadéro va, pour nous, dans le bon sens. L'intégration de l'idée de confort d'été à toutes les rénovations, le choix de matériaux plus clairs ou la réflexion sur la perméabilité de nos sols, recueillent également notre approbation. Les cours d'école oasis ou les rues aux enfants en sont une bonne application. Si c'est toute la ville qu'il faut rafraîchir, nous pensons que la priorité doit être donnée aux quartiers de la capitale sous-dotés en zones de rafraîchissement et en espaces verts, qui sont souvent les quartiers populaires et denses où les logements sont les plus petits et les moins isolés, et où l'on souffre le plus de la précarité énergétique. Car, oui, nous ne sommes pas tous égaux selon notre niveau de rémunération quand il faut se protéger du chaud ou du froid.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé demandant que la priorité soit portée sur la création d'espaces verts végétalisés dans les arrondissements en manque d'espaces verts et de fraîcheur, comme le 18e arrondissement, afin de rééquilibrer l'offre d'espaces frais dans la capitale. Ce vœu s'inscrit dans la droite lignée de l'objectif de porter à 50 % la part du territoire parisien occupée par des surfaces perméables végétalisées. La Municipalité, je le sais, est déjà active sur le sujet, mais à la vitesse à laquelle se répètent les épisodes caniculaires, nous souhaitions rappeler cet enjeu. Sur la thématique de l'adaptabilité, le dernier point qui aura attiré notre attention et auquel je suis très favorable, est la remise en service des fontaines ornementales. Outre leur impact sur le rafraîchissement, c'est un patrimoine sous-estimé que nous devons davantage mettre en valeur.

Enfin, on l'oublie, mais pour relever ce défi nous disposons déjà d'un atout considérable : le plus grand service public de production, de distribution et de stockage du froid en Europe. Les 10 sites de production, dont les 3 accordés à la Seine, nous permettent de bénéficier d'un réseau performant qui compte aujourd'hui plus de 600 abonnés. Seul bémol : le fait que celui-ci ne couvre que 43 % du territoire parisien. Il faudra développer son usage urbain ou à l'intention des particuliers. Le rafraîchissement public présente en effet l'avantage d'être à la fois plus économique et plus écologique que des solutions individuelles. Vous l'avez rappelé. Nous devons donc encourager son usage, mais également le maintien d'un prix accessible à tous.

Le schéma directeur du froid intègre bien ces orientations, avec la prévision d'une construction de 16 infrastructures d'ici 2050, pour un investissement de plus de 1.000 millions d'euros. A ce titre, les élus de mon groupe, attachés à la sobriété budgétaire, sont favorables à la poursuite de la concession actuelle à Climespace, qui nous permet d'avoir la propriété du réseau sans assumer le financement de ses investissements. Dans le cadre actuel, où les budgets sont limités et les champs d'intervention toujours plus grands, il faut faire des choix et celui-ci me paraît le bon. Je sais que le choix de la DSP ne fait pas l'unanimité au sein de l'hémicycle. Mais pour ce qui est de mon groupe, nous y sommes favorables puisque nous pensons que la Mairie n'a pas vocation à tout gérer elle-même.

Je me félicite que la Ville soit vigilante sur ces sujets au quotidien. Mon groupe approuve cette communication et les projets de délibération qui y sont rattachés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame Valérie MONTANDON, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Un pic de chaleur et une percée de la liste des verts aux Européennes : il n'en fallait pas plus pour que l'Exécutif s'active à produire une communication sur l'urgence climatique. On croirait un bulletin de Météo France, mais il s'agit bien d'une communication au Conseil de Paris. C'est l'illustration de cette politique à la petite semaine, sans vision à long terme. Or, lorsque l'on parle de climat, il faut justement avoir une stratégie et une vision qui s'inscrivent dans le temps.

Alors, oui, cette communication, c'est le grand flou, avec une absence de moyens budgétaires pour appliquer cette stratégie qui, en réalité, d'ateliers de végétalisation en permis de végétaliser, ne répond ni à l'urgence climatique, ni aux besoins des Parisiens.

Alors, oui, il y a toujours une certaine constance - il faut vous l'avouer - dans l'utilisation de la novlangue propre à cette majorité, qui nous parle, dans le titre, de "rafraîchissement urbain" ou encore d'"urbanisme résilient". Je vous avoue qu'associer la Z.A.C. de Bercy-Charenton à l'urbanisme résilient dans la même phrase, il fallait vraiment être provocateur. Oui, Monsieur MISSIKA, vous me regardez. Il fallait vraiment être provocateur pour aller jusque-là.

C'est vraiment se moquer du monde parce que je vous rappelle qu'avec ce projet, il s'agit de construire 6 tours qui culminent à 180 mètres de haut, complètement enclavées des voies ferrées, du périphérique ou encore de l'échangeur de Bercy. Vous savez très bien que les tours sont énergivores. Le contexte, comme je l'ai dit, ne s'y prête pas. Je vais prendre un exemple très précis. Il y a un an, jour pour jour, nous votions la Z.A.C. de Bercy-Charenton dans cet hémicycle. A l'époque, nous avions proposé différents vœux pour qu'il y ait une étude sur les ombres portées et notamment sur les couloirs de vent, parce que le projet de délibération n'en faisait pas du tout état. Vous nous les aviez refusés. Et aujourd'hui, dans la communication, je lis qu'il est très important de lutter contre les couloirs de vent, parce que ceux-ci participent aux îlots de chaleur. Voilà un exemple parmi tant d'autres des contradictions qui vous font tant d'honneur. Voici, en effet, un exemple de décalage entre les paroles et les actes, mais il n'est pas le seul.

La Ville nous bombarde depuis quelques jours de photos, d'images de synthèse très belles, très léchées de forêts urbaines, qui, comme l'ont dit certains, sont irréalisables pour des raisons techniques ou encore architecturales. Pendant ce temps, l'Exécutif parisien continue de densifier certains endroits, certains espaces de respiration, continue de bétonniser le peu d'espaces qui nous restent, avec des projets en cours. J'ai cité Bercy-Charenton, mais il y en a d'autres plus petits, comme Meunier-Charenton, Netter-Debergue, ou encore tous ceux - il faut aussi le souligner - qui ont été avortés grâce à une mobilisation très forte des Parisiens. Je pense à la place Mazas, au TEP Ménilmontant, d'actualité, au stade Léo-Lagrange, au stade Championnet. Et il y en a bien d'autres.

A ce sujet, j'ai déposé un vœu qui, hélas, n'a pas été rattaché à cette communication. Parce que je comprends qu'en effet, il est toujours difficile de faire face à ses contradictions. Mais j'ai demandé un moratoire sur certains projets pour que l'on ait un fil conducteur et une réelle discussion sur ces sujets de densification.

Et puis, il n'y a pas simplement l'est de Paris qui est concerné. Vous avez aussi l'ouest. Je vais prendre un exemple dans le 17e arrondissement, au 230 rue de Courcelles, où, là encore, il y a un jardin de proximité que vous allez utiliser comme réserve foncière pour y construire des bâtiments. Tout ceci manque cruellement et terriblement de cohérence et de fil conducteur, mais la densification et l'utilisation de ces terrains comme réserve foncière n'est

pas le seul bémol à votre politique. Il y a aussi de nombreux retards. Retard dans le parc social de la Ville, où, en effet, la trésorerie des bailleurs sociaux, en raison des loyers capitalisés, aura du mal à rénover l'ensemble du parc social dans les temps. D'ici à 2020, vous avez 300 écoles qui vont faire l'objet d'un contrat de performance énergétique, soit moins de la moitié des établissements.

Un retard aussi dans les transports. La grande majorité des transports en commun ne sont pas climatisés, et pour cause. La précédente majorité régionale refusait l'installation de la climatisation dans les bus, qu'elle a commandée sous la forte pression des verts, en effet, qui trouvaient que c'était trop énergivore. Nos prédécesseurs à la Région ont fait le choix d'une écologie punitive, qui a rendu ces derniers temps les trajets de bus particulièrement insupportables. En termes de mobilité, la Ville de Paris n'est pas non plus exemplaire, puisque 30 % de ses bennes à ordures roulent encore au diesel.

Du retard aussi dans l'utilisation de matériaux innovants. La question des matériaux utilisés demeure entière. L'asphalte noir continue de régner sur la voirie parisienne. Il a été évoqué des tests, mais sur certains chantiers seulement, avec des matériaux de surface pour améliorer des performances thermiques. Mais aucun plan d'action d'envergure au niveau de la capitale. Prenons un exemple à Toulouse. Un quartier fait l'objet d'un système de climatisation par le sol, par l'installation de pavés poreux qui stockent l'eau de la pluie et la font s'évaporer dès que la température dépasse 18 degrés Celsius. Un autre exemple à Lyon. Des joints poreux ont été placés entre les pavés de la place de Francfort, dans le quartier très minéral de la Part-Dieu, pour constituer une zone perméable pour faire des réserves de chaleur.

Concernant la végétalisation, quant à la réalité de votre création d'espaces verts depuis 2014, la Ville ne fait pas dans la nuance. Il est annoncé 30 hectares supplémentaires sans autre explication, et 20.000 arbres. On voit bien que la Ville favorise la verdure à tous les étages dans les projets architecturaux qu'elle soutient, mais en fait, elle réduit systématiquement les espaces de pleine terre, comme l'atteste le projet Chapelle-Charbon qui réserve 2 % seulement d'aménagement aux espaces verts. Je le répète, la végétalisation en toit, en terrasse ou des murs n'égalera jamais une végétalisation en pleine terre. Nous en sommes convaincus. C'est pourquoi nous avons, avec la Région Ile-de-France, pour le lycée Paul-Valéry, fait un nouveau projet qui conserve entièrement les espaces verts afin de lutter contre les îlots de chaleur.

En conclusion, cette communication est un cache-misère d'une politique qui se dit "écolo", mais qui est en fait une série de mesures "bricolo". Faire semblant de verdir la ville pour mieux la bétonner : voilà votre véritable bilan d'une politique en termes d'aménagement de l'espace urbain. L'urgence ne réside donc pas dans une stratégie de rafraîchissement, mais bien dans l'élaboration d'une vision de la Ville au service de la qualité de vie de ses habitants, à travers une politique de logement équilibrée qui fasse une vraie place à l'environnement sous toutes ses formes, définie dans un modèle économique adapté au changement climatique.

Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je préviens d'ores et déjà Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, si elle m'entend, qu'elle aura 3 minutes 40 secondes pour son intervention, pour pouvoir la caler en conséquence si nécessaire.

Je donne maintenant la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Nous avons traversé, il y a deux semaines, une grave canicule. A Paris, la température a atteint 37 degrés Celsius. Certains territoires ont connu des températures encore plus élevées. Partout, dans les rues ou le métro, les Parisiennes et les Parisiens ont éprouvé de nombreuses difficultés à respirer, à se déplacer. Nous pensons en particulier aux enfants, aux sans-abri, aux personnes âgées ou en situation de handicap. Nous devons partir de leur situation réelle, objective, l'évaluer, la mesurer pour en tirer les actions à mener. Mesurer les particules, les conséquences dans l'air, c'est important, mais s'appuyer sur des résultats établis, détaillés, en matière de santé, c'est aussi indispensable.

Au-delà de mesures techniques qui ne sont pas toutes inintéressantes dans ce plan, je trouve qu'il manque une dimension méthodologique. Que devrait être la bonne méthode pour ces sujets ? Partir des usages plutôt que d'imposer des changements venus d'en haut ? Rassembler les Parisiens plutôt que de les diviser ? Décider avec eux en les consultant ? Préférer les résultats aux incantations idéologiques ?

Dans ce cadre, notre groupe propose deux vœux. Un premier vœu sur "Chalex" pour renforcer la communication sur ce dispositif, notamment avec les bailleurs sociaux. Un second vœu sur les conséquences de la canicule pour le bien-être animal. Nombre de pétitions ont été lancées. A la rentrée, les mesures prises par le Gouvernement seront annoncées. Dans ce cadre, nous déposons un vœu sur le bien-être animal en cas de canicule.

Il ne s'agit pas simplement de lutter sur le moment contre les pics de chaleur, mais bien de revoir la configuration de la Ville. Depuis la création de notre groupe en octobre 2017, nous avons proposé de végétaliser davantage l'espace public trop minéralisé, notamment dans les quartiers les moins verts, et de réserver aussi des voies pour les véhicules propres et partagés. C'est bien avec l'engagement de tous, y compris de l'Etat, que nous

pourrons répondre durablement au réchauffement climatique. C'est dans les quartiers qui en sont le plus dépourvus, notamment les quartiers populaires, qu'il faut réaliser des pistes cyclables, des zones piétonnes et des trames végétalisées. Le "Plan Vélo" ne sera pas achevé. J'ai vu l'entretien d'Anne HIDALGO : l'Exécutif commence à le reconnaître. C'est un exemple de ce qui ne sera pas achevé dans le plan d'investissement de la mandature. D'ailleurs, j'ai vu que cela contribuait, pour le coup, à rafraîchir les relations entre certaines composantes de la majorité. Mais c'est aussi dans les quartiers qu'il faut réaliser le "Plan Vélo", et pas simplement là où cela avait déjà été fait.

Les mesures que vous annoncez ne doivent pas simplement être esthétiques ou alléchantes, mais servir l'intérêt des Parisiens en demandant un espace public apaisé et un air moins pollué. Vous êtes en campagne et vous annoncez une mesure par semaine - c'est le jeu - en faisant fi du Conseil de Paris. La communication sur les forêts urbaines semble bien tardive, en plus d'être insuffisante. C'est un rattrapage du dernier Conseil de Paris, où une partie de la majorité s'était émue de découvrir ces annonces au moment même où ils siégeaient. Depuis, si j'ose dire, la chasse est ouverte dans ces forêts, parce que si j'en crois les déclarations d'Yves CONTASSOT ou de David BELLIARD, on ne peut pas dire qu'elle convainc. On parle de mesures gadget ou marketing, ou bien d'un coût démesuré en matière d'arrosage, que ce ne seraient pas des vraies forêts. Ce n'est pas l'opposition qui le dit, mais deux groupes de la majorité qui les critiquent le mieux.

Il s'agit plutôt de bâtir une stratégie de rééquilibrage des espaces verts, de développement d'alternatives à la voiture polluante, de points d'eau à développer, de plantations de vrais arbres et pas d'arbustes, et non de se lancer dans de la communication précipitée. Surtout, ne traitons pas que des quartiers comme l'Opéra ou l'arrière de la tour Eiffel, ce qui est sans doute utile, mais dessinons des cheminements végétalisés, désimperméabilisés, cohérents dans la capitale, qui n'oublient pas les demandes et les besoins des quartiers.

Au fond, ce qui est en jeu dans cette communication, c'est la vision de l'écologie : concrète, incitative, positive, ou bien dont on veut faire un marqueur idéologique plaqué. Si c'est une nouvelle idéologie, si c'est une écologie d'incantation ou de principe, elle se heurtera à des déconvenues politiques. Si elle est pragmatique, ouverte - ce qui est possible, si j'en crois certaines déclarations, y compris de dirigeants d'EELV - elle pourra être finalement à la fois de droite et de gauche. C'est, au fond, ce débat qui s'ouvre là, parce que c'est ainsi qu'il faut voir le rafraîchissement de la ville. Oui, c'est un débat qui devra être posé devant les Parisiens et pas simplement ici, au Conseil de Paris de juillet, par une écologie qui n'est pas une écologie d'intention, d'incantation ou idéologique, mais bien une écologie pragmatique. C'est ce à quoi nous nous attellerons.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le président. Merci, Julien BARGETON.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous demandez de débattre de trois projets qui mériteraient, pour chacun, un temps très supérieur à celui qui nous est imparti, ce qui nous interroge sur la conception et le rôle du Conseil de Paris que cela implique. Je suis néanmoins tenté de dire en moins de cinq minutes quelle est notre réflexion sur ces trois projets. En un mot, car ils ne méritent pas plus, je vais dire qu'utiliser les termes de "forêt urbaine", pour ce qui n'est en réalité qu'un projet de plantation supplémentaire d'arbres, relève a minima de l'oxymore. Qui peut croire que l'on plante une forêt en ville, notamment sur des parkings, sachant que les deux bois parisiens n'ont même pas droit à cette appellation, alors qu'ils comportent plus de 200.000 arbres ?

Pour les deux autres sujets, il en va tout autrement. Vous nous proposez un schéma directeur du réseau de froid à Paris en lien avec le renouvellement de la DSP le concernant. Vous le savez, cette approche est en silo. Le froid, indépendamment du chaud, de l'électrique, du gaz, de l'eau, est une vision dépassée et qui empêche une mutualisation intelligente des réseaux. C'est pourtant cette dernière façon de voir qui prévaut aujourd'hui dans de plus en plus de villes. Décider du renouvellement de la DSP sans prendre en considération cette approche novatrice, c'est reporter à 20 ans la capacité de mutualiser et prendre un retard important.

Nous vous avons demandé d'intégrer des modalités pour ne pas que la Ville se retrouve bloquée, mais nous n'avons malheureusement rien vu qui réponde à cette préoccupation majeure. Certes, avoir un réseau est mieux que d'avoir des installations individuelles multiples, mais le coût de fonctionnement d'un réseau n'est supportable que s'il y a de très nombreux clients, donc si l'on accroît l'usage de la climatisation. Or, la priorité doit porter sur la rénovation thermique des bâtiments pour réduire ce besoin, en intégrant le confort d'été, ce qui a été négligé et continue de l'être tout particulièrement par les bailleurs sociaux. Par ailleurs, nous voyons que la rentabilité actuelle du réseau est énorme : plus de 20 % en moyenne jusqu'en 2015, et même plus de 50 % depuis 2016, soit plus de 100 millions d'euros pour les 5 exercices sous revue du schéma directeur. Nous ne comprenons pas comment justifier un niveau aussi élevé des biens de retour, alors qu'il aurait été possible et même souhaitable d'amortir davantage les investissements plutôt que de distribuer des dividendes.

Toutes choses égales par ailleurs, c'est une situation financière et comptable comparable à celle qui prévalait avant la remunicipalisation de la distribution de l'eau. A l'évidence, la gestion en DSP coûte cher aux utilisateurs.

L'argument selon lequel la Ville ne dispose pas des compétences en interne nous avait été déjà livré lors du débat sur l'eau. La reprise des salariés serait la règle et les compétences seraient donc intégrées avec un autre dispositif que la DSP. C'est un choix politique, et pas technique ou financier, que de confier la gestion à une entreprise privée.

Quant à la communication sur la stratégie de rafraîchissement urbain, elle présente de nombreuses pistes positives, indiscutablement. Agir pour lutter contre les îlots de chaleur est nécessaire. Aider les personnes fragiles à se prémunir en cas de canicule est essentiel. Cependant, je ne vous cache pas que nous aurions aimé une présentation plus structurée. Votre communication mélange des propositions relevant de l'adaptation de la ville au réchauffement climatique en un assez grand nombre, et quelques propositions visant à atténuer le réchauffement climatique. Or, on sait, depuis la publication du rapport Stern, que l'adaptation coûte environ 20 fois plus cher que l'atténuation. C'est donc sur l'atténuation qu'il faut faire porter le maximum de nos efforts. Vous évoquez quelques pistes et nous aimerions aller beaucoup plus loin dans ce domaine. Lancer un plan massif de remplacement des matériaux ayant un mauvais albédo, rendre perméables les sols partout où cela est possible, et surtout, rénover de toute urgence les bâtiments, en commençant par ceux de la Ville : écoles, crèches, collèges, EHPAD, bureaux, etc. La Ville doit se montrer exemplaire et avoir un effet de levier sur le marché qui peine à se développer.

Que dire, par exemple, d'un bailleur social qui, aujourd'hui encore, refuse de peindre en blanc un toit et maintient sa volonté absolue de choisir la couleur noire dont on connaît l'impact ? Que dire du choix de recouvrir de bitume les pavés de la place d'Italie, entraînant ainsi une augmentation de la température du sol ? Cela a été décidé. La priorité devra être d'améliorer le confort d'été des logements sociaux, car ce sont ces catégories d'habitants qui partent moins que les autres en vacances d'été. De même, favoriser le télétravail réduit les émissions de CO2 et devrait être une priorité. C'est la combinaison des dimensions sociales et environnementales qui devrait sans cesse contribuer à notre guide d'action, ce qui implique d'ailleurs qu'il ne peut pas y avoir d'écologie de droite.

Le temps imparti ne permet pas de développer toutes les pistes et propositions. Aussi, nous vous demandons de remettre l'ouvrage sur le métier, d'organiser une véritable concertation au sein de notre Conseil et avec les Parisiennes et les Parisiens, pour arriver à un plan d'action plus ambitieux. Quant à lancer une nouvelle DSP, vous comprendrez que nous ne pouvons soutenir ce projet en l'état.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le coprésident.

Le débat a été organisé en conférence d'organisation et les temps de parole ont été répartis à la proportionnelle des effectifs des groupes sans soulever le moindre commentaire. D'ailleurs, cinq minutes sont souvent la moyenne d'intervention de chaque intervenant.

Parce que vous n'êtes pas un groupe, Danielle SIMONNET. Vous êtes une personne, ce qui est déjà beaucoup.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Mme SIMONNET ayant achevé son propos et son commentaire, je redonne la parole, dans le silence voulu, au président.

Oui, Monsieur ?

M. Yves CONTASSOT. - Juste un simple rappel règlement. Quand la conférence d'organisation se réunit, c'est avec un certain nombre de projets de délibération dans le débat organisé. Quand on en rajoute après la conférence d'organisation, on ne peut pas dire qu'il y ait eu accord sur la répartition du temps.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je faisais uniquement référence à l'organisation du débat présent.

Très bien. Ecoutez, si vous voulez le prendre ainsi. Mon propos se voulait apaisant. Visiblement, cela produit l'effet contraire.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "100% Paris".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, Ménilmontant dans le 11e arrondissement, la Z.A.C. "Bercy-Charenton" dans le 12e arrondissement, Bédier-Oudiné dans le 13e arrondissement, Saint-Vincent-de-Paul dans le 14e arrondissement, la tour Triangle dans le 15e arrondissement, Erlanger dans le 16e arrondissement, rue de Courcelles dans le 17e arrondissement, Championnet dans le 18e arrondissement, la butte Bergeyre dans le 19e arrondissement : ce sont des projets que vous portez ou que vous avez portés, des projets de bétonnage. Ces exemples, parmi tant d'autres, témoignent de votre vision de la ville et celle-ci ne peut échapper à une évidence : l'hyper-densification de Paris. C'est d'ailleurs la marque de votre mandature. Seule note positive, car il ne faut pas être sectaire et voir les choses avec objectivité : face à cette accumulation de béton, la végétalisation de la place de la Nation.

Madame la Maire, vous portez un discours écologique pour Paris. J'en partage l'ambition et je crois, d'ailleurs, que la lutte contre le réchauffement climatique est une urgence qui doit faire l'unanimité au sein de cet hémicycle.

Pourtant, au-delà des mots, votre politique va à l'encontre de ces objectifs. Oui, votre politique n'est clairement pas écologique. Oui, la construction de tours est énergivore. Oui, la suppression d'espaces verts et de respiration dans la capitale la plus dense d'Europe, et l'une des plus denses du monde, est une politique anti-écologique. Tous vos efforts pour convoquer les subtilités et la richesse de la langue française ne masqueront jamais l'évidence. "Des forêts urbaines", dites-vous. Telle est votre dernière annonce. Mais quel Parisien comptez-vous convaincre qu'une forêt en pleine terre va pousser sur le parvis de l'Hôtel de Ville ?

Madame la Maire, par votre invention sémantique, vous avez su donner à l'expression "l'arbre qui cache la forêt" une portée inespérée. Aujourd'hui, dans votre communication, que vous intitulez "Stratégie de rafraîchissement urbain", vous faites appel à une nouvelle subtilité de langage. L'expression est d'une urbanité rafraîchissante. Mais les épisodes caniculaires qui nous touchent et qui vont se multiplier nous font surtout réaliser qu'il y a urgence à agir. Urgence de déminéraliser Paris pour limiter le phénomène d'îlot de chaleur. Urgence de décongestionner Paris des véhicules polluants qui contribuent au réchauffement climatique. Urgence de rénover notre bâti et de s'imposer une politique d'urbanisme vertueuse.

Je vous propose, Madame la Maire, des pistes concrètes. Végétaliser le périphérique à l'aide de plantes dédiées à la captation de polluants. Lancer un grand audit du bitume parisien pour identifier toutes les surfaces à déminéraliser. Lancer un grand plan de rénovation énergétique du parc social. Le budget alloué par les bailleurs sociaux était de 195 millions d'euros en 2015, 171 millions d'euros en 2016, 139 millions d'euros en 2017. Cherchez l'erreur. Au rythme actuel, il faudra attendre 2060 pour que l'ensemble de notre parc social soit rénové.

Paris est la grande ville la moins verte du monde. Alors, sanctuarisez tous les espaces verts et les espaces de respiration parisiens et classez-les en zone urbaine verte. C'est d'ailleurs l'objet d'un vœu que nous présenterons. Travaillez en bonne intelligence avec vos partenaires, l'Etat, la Région, les associations, la Métropole. Travaillez à la construction de parking relais gratuits et cofinancés sur les axes routiers et autoroutiers pour décongestionner Paris et l'agglomération de la voiture. Nous ne respirons plus, nous n'en pouvons plus.

Si vous n'offrez pas d'alternatives aux Franciliens, la situation de congestion va perdurer. Créez un dispositif "Un arbre dans ma rue" pour faire participer les citoyens à la végétalisation de notre environnement. Nous devons aller encore plus loin et nous appuyer sur le tissu associatif local qui regorge d'idées pour faire de Paris une ville plus durable, plus écologique et plus agréable à vivre.

Madame la Maire, depuis quelques semaines, vous formulez toute une série de propositions, mais les mots, en cette fin de mandature, viennent souvent contredire des actes que vous avez posés depuis cinq ans. Nous ne pouvons pas nous satisfaire, donc, de nouvelles promesses. Il est temps d'examiner votre bilan.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le président.

Je donne la parole à M. Yann WEHRLING, pour le temps qu'il souhaitera.

M. Yann WEHRLING. - C'est bien généreux, mais je crois que je dispose de sept minutes, en réalité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est exact.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, j'aurais préféré dire "Madame la Maire" et j'aurais aimé que la Maire de Paris soit présente. Mais enfin, bon, elle a toujours d'autres occupations. Actons.

Rafraîchir Paris, c'est s'adapter au changement climatique. Au fond, en préambule, admettons entre nous que c'est tout de même un terrible constat d'échec. L'échec, c'est de réaliser que nous n'avons collectivement pas réussi à empêcher le réchauffement climatique. Le réchauffement climatique est une réalité d'aujourd'hui, un peu comme si nous acceptions avec résignation de scier lentement la branche sur laquelle nous sommes assis. Une forme d'acceptation est en train de naître dans les esprits. Ainsi, adopter des politiques de rafraîchissement de la ville semble normal, voire positif. Mais, non, ce n'est ni normal, ni positif, mais un pragmatisme et un réalisme qui fait mal au cœur. Ce n'est avant tout que le signe d'une folie collective que nous n'avons encore pas réussi à stopper.

Mais la réalité est là : la canicule de 2003, et ses plus de 1.000 décès à Paris, ne sera in fine pas la pire que nous ayons connue. Elle marque plutôt le commencement d'une série. Cette année 2019, nous avons enregistré un nouveau record dépassant celui de 2003, avec plus de 45 degrés Celsius dans le Gard. Dans les années à venir, les projections annoncent des pics au-delà de 50 degrés Celsius. Imaginez 50 degrés Celsius à Paris. Là où de telles températures existent, dans les pays du Golfe par exemple, la vie s'arrête pendant de longues heures dans la journée. L'économie tout entière de la ville en sera affectée. Nous mesurerons alors très concrètement combien le changement climatique va nous coûter cher, bien plus cher que ce que nous coûteraient aujourd'hui des mesures fortes pour réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. Dès lors, quelles solutions ?

Vous en proposez de nombreuses. Dans le temps qui m'est donné, je me concentrerai sur deux aspects : le réseau de froid et la végétalisation. La production de froid en réseau s'avère malheureusement indispensable. Elle est préférable d'un point de vue de l'efficacité énergétique au système autonome qui contribue paradoxalement à augmenter la température extérieure. Au passage, Monsieur le Maire, soyons exemplaires. Les climatiseurs autonomes présents dans nos bureaux à l'Hôtel de Ville sont une aberration. A quand un raccordement de nos

bureaux à ce réseau ? Il serait également utile que vous nous indiquiez quel est le calendrier prévu de raccordement de ce réseau de froid aux établissements qui en ont le plus besoin. Je pense aux hôpitaux et aux écoles.

Par ailleurs, tout comme le chauffage, soyons d'une extrême intransigeance sur le gaspillage. Des bâtiments trop refroidis où il faut se couvrir en pleine canicule, cela existe à Paris. Des bâtiments neufs, comme la tour Triangle et tant d'autres, tout en verre, véritables serres géantes, tout à l'avantage de ce que l'on appelle "le geste architectural", sont de véritables aberrations climatiques qui nécessitent une énergie folle pour être refroidis. On en voit trop sortir de terre et c'est marcher sur la tête que de persister en ce sens. Enfin, ces boutiques en plein Paris qui, par canicule ou grand froid, ont leur porte extérieure grande ouverte, sont elles aussi beaucoup trop nombreuses dans Paris.

Quant au végétal, oui, incontestablement, c'est un facteur de rafraîchissement. C'est même le meilleur qui soit et le moins cher. Un service gratuit rendu par la nature, d'une certaine manière. Une expérience simple : toucher le sol d'un trottoir en été par forte chaleur. Vous vous brûlez les mains, et pour cause : il peut atteindre 80 degrés Celsius. Toucher le sol au même moment dans un parc, sur une pelouse : il est à température ambiante, voire plus frais. Mais une maigre pelouse ne résiste pas longtemps à de fortes températures. Elle grillera très vite. Pour résister et rafraîchir, le végétal doit être dense. Plus il le sera, plus il résistera et rafraîchira. Ainsi, le climatiseur le plus puissant, ce sont tous nos grands arbres. C'est exactement la raison pour laquelle j'ai porté la protection des grands arbres au niveau régional depuis près de trois ans, et j'espère qu'ils entreront progressivement dans nos habitudes urbanistiques, précisément en raison des canicules. Cela veut dire qu'au regard du rôle qu'auront de plus en plus les grands arbres dans les villes, deux principes me semblent importants à suivre.

Le premier, c'est d'être plus précautionneux lors des travaux de voirie. Trop souvent, les racines sont blessées lors des ouvertures de chaussée, créant un dépérissement presque inéluctable de l'arbre dans les années qui suivent. Deuxièmement, surtout, il faut adapter les projets urbains au maintien des grands arbres plutôt que de toujours et systématiquement les considérer comme des obstacles à éliminer, en se réfugiant derrière le très malhonnête argument que de jeunes et chétifs nouveaux arbres vont les remplacer. A ce titre, votre projet de forêt urbaine m'a objectivement fait sourire. Comme dirait l'autre, c'est l'arbre qui cache la forêt. Des arbres, nous en avons dans Paris. Préservons-les de toutes nos forces et faisons plutôt de telles forêts en lieu et place de projets que vous destinez à la construction, au plus près des Parisiens plutôt que dans des endroits "bling-bling". Le meilleur végétal est celui que l'on ne détruit pas. On fait même pousser des arbres sur les tours et les toits, comme pour mieux justifier le bétonnage généralisé.

Pour conclure, je veux insister sur un point essentiel à mes yeux, qui, je crois, sera un sujet structurant, voire discriminant, de la prochaine campagne électorale. Je veux parler de l'urbanisme. Une ville densément urbanisée, donc bétonnée, sera toujours plus fragile dans le temps de canicule qu'une ville qui respire et dispose d'espaces verts bien répartis dans la ville. Or, quelle est votre politique réelle, que nous ne cessons de dénoncer depuis le début de cette mandature ? C'est de poursuivre l'ouverture à la construction, là où il reste des espaces non construits. Vous avez modifié les règles d'urbanisme pour accélérer la constructibilité des derniers espaces fonciers, alors que Paris est d'ores et déjà au sixième rang des villes les plus denses du monde après Dhaka, Manille, Le Caire, Shanghai et Bombay. Vous voulez continuer dans cette logique d'urbanisation folle des dernières réserves foncières de la ville, que symbolisent d'ailleurs la tour Triangle et le projet Bercy-Charenton.

En réalité, toutes ces mesures de rafraîchissement et d'adaptation au changement climatique n'ont aucun sens tant elles seront en contradiction avec l'action exactement inverse que vous suivez en matière d'urbanisme. Nous aurons à décider l'année prochaine entre la poursuite d'une politique d'étouffement de Paris, que vous défendez depuis cinq ans, et je l'espère, une autre option qui sera celle de la respiration, et donc, d'une possible capacité de résilience de cette ville capitale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yann WEHRLING.

Je donne maintenant la parole à M. Rémi FÉRAUD. Seul le président du groupe Socialiste et Apparentés a la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce matin, nous est présentée l'action de la Ville en matière de rafraîchissement urbain. Les circonstances font que nous sortons à peine d'une semaine de canicule, prouvant, s'il le fallait encore, combien cette question est fondamentale. Cette communication nous prouve que la Ville n'a pas attendu la survenue de tels événements et qu'elle se mobilise depuis longtemps - bien avant ceux qui, parfois, ici, à ce Conseil, donnent des leçons - pour en atténuer les causes comme les conséquences. Le changement climatique, de façon globale, est en effet l'enjeu principal auquel nous faisons face en mettant en œuvre des politiques volontaristes, politiques à l'œuvre à Paris malgré les conservateurs, malgré les râleurs et malgré les difficultés qu'implique toujours le changement.

Nous nous intéressons ici, dans cette communication, à la thématique du réchauffement climatique en milieu urbain, raison pour laquelle la mise en place d'une politique globale de rafraîchissement urbain est essentielle dans une grande métropole comme Paris et notamment en son cœur. Très riche, la communication qui nous est présentée

dresse le panorama des actions engagées par la Ville, mais aussi, bien sûr, les orientations futures qu'il faudra mettre en œuvre. L'implication et l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens, notamment les plus fragiles, d'abord, l'adaptation de la Ville à cet enjeu, ensuite, l'amélioration de la gouvernance du territoire, enfin.

Nous avons besoin de Parisiens sensibilisés, formés, accompagnés et solidaires. Comme nous avons pu le voir lors de la vague de chaleur de la fin juin, les services de la Ville sont pleinement mobilisés pour accompagner les personnes les plus vulnérables, notamment avec l'activation du dispositif "Chalex" qui permet une prise de contact directe avec ceux inscrits sur le fichier. Ce lien personnel permet aux plus fragiles de ne pas rester isolés. La mise à disposition de salles rafraîchies dans les équipements publics - les EHPAD, les centres d'action sociale - permet également un accueil adapté. Reste que le dispositif "Chalex", trop peu utilisé car peut-être trop mal connu par ceux à qui il est destiné, doit aujourd'hui être revu. Nous attendons aussi de l'Etat de lancer une réflexion sur cette nécessaire évolution. De même, pour les sans-abri, les maraudes et les accueils de jour ont été renforcés. La distribution de gourdes fournies par Eau de Paris et par les associations montre l'attention que souhaite leur porter la Ville. Néanmoins, en période de canicule, comme le reste de l'année, le 115 doit bénéficier de moyens supplémentaires, car ses lignes ont été très vite saturées.

Nous le voyons : qu'il s'agisse du dispositif "Chalex" ou du renforcement des maraudes, c'est la solidarité et le lien social qui font toute la différence. Les Parisiens ont démontré, une fois de plus, qu'ils continuent d'être attachés à cette solidarité. Je pense aux "Volontaires du climat", aux bénévoles du dispositif "Paris en Compagnie", aux volontaires de Paris, à tous les citoyens qui s'engagent et permettent la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain. Notre Ville a ensuite besoin d'adapter les infrastructures, l'espace public, les bâtiments et l'urbanisme. Nous le faisons malgré beaucoup de contrevérités émises, y compris dans ce débat ce matin.

La réflexion sur la thématique des îlots, des parcours de fraîcheur est centrale. Après un travail conduit par la Ville, en collaboration avec un certain nombre de partenaires, une cartographie de Paris a pu être dressée. Elle est complétée par l'application "Extrema" qui permet de situer les îlots de fraîcheur à proximité de là où l'on se trouve. Il est possible de s'en servir sans difficulté aujourd'hui. Ainsi, cet été, plus de 900 îlots de fraîcheur, dont 220 accessibles la nuit grâce à l'ouverture d'un certain nombre de parcs et jardins, sont à la disposition des Parisiennes et des Parisiens. Ce dispositif - je pense à l'ouverture des parcs la nuit - fonctionne particulièrement bien.

Le programme des cours oasis, initié dès l'été dernier et qui va s'amplifier cet été, est à souligner. Il permet de débitumiser des cours d'école et de les transformer en îlots de fraîcheur, en les ouvrant sur leur quartier pour accueillir notamment les personnes les plus fragiles en dehors des temps scolaires et périscolaires. La Ville mène depuis 2001 cette politique volontariste sur toutes les questions ayant trait aux enjeux climatiques, et nous l'avons accélérée depuis 2014. Adopté à l'unanimité de notre Conseil en mars 2018, le "Plan Climat Air Energie territoriale" pose un ensemble d'actions visant à faire de Paris une ville neutre en carbone, avec 100 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2050. Pour cela, un meilleur partage de l'espace public est indispensable : la fin des véhicules diesel en 2024 et des voitures thermiques en 2030, l'établissement d'une zone à faible émission métropolitaine, la mise en œuvre de la circulation en cas de pic de pollution - enfin automatique après des demandes répétées de la Ville de Paris, s'imposent aujourd'hui comme des mesures indispensables.

La végétalisation est aussi un outil majeur dans cette stratégie de rafraîchissement urbain. 30 hectares d'espaces verts ouverts depuis 2014. Les permis de végétaliser complétés à la rentrée par la possibilité de planter et d'entretenir des parcelles de trottoir débitumées. La végétalisation de bâtiment en toiture ou en façade s'est multipliée, notamment avec "Les Parisculteurs", chère Pénélope KOMITÈS. Les plantations de forêt urbaine : j'en entends beaucoup ironiser, mais j'entends peu de contestations du projet ou de contrepropositions. La Ville de Paris, avec Anne HIDALGO, avec notre équipe municipale, a pris toute la mesure de cette nécessaire réappropriation de l'espace public pour favoriser le développement de la nature en ville. L'inauguration de la nouvelle place de la Nation, hier, en est un très bel exemple.

Autre outil majeur, cela va de soi : il s'agit de l'eau. La création de nouvelles zones humides, l'ouverture de nouvelles baignades, dont la Seine prochainement, la mise en œuvre du "Plan Nager à Paris", avec la création de trois bassins éphémères cet été, de nouveaux dispositifs déployés par Eau de Paris, sont autant d'exemples concrets de l'action de la Ville en ce domaine. C'est un véritable changement de paradigme politique sur cette question.

Bien entendu, la façon dont est pensée et conçue notre ville doit s'adapter aux nouvelles exigences climatiques, et cela demande des efforts. L'urbanisme, tel que nous le connaissions il y a encore quelques années, doit être remplacé par un urbanisme résilient. Les grands projets d'aménagement urbain ont intégré la problématique d'adaptation au changement climatique, la transformation des sept grandes places de Paris, comme Bastille, Nation, Trocadéro, tour Eiffel, la piétonisation des berges de Seine, complétant l'ensemble des actions en cours.

Permettez-moi aussi d'insister sur le réseau de froid, dont le principe de renouvellement de délégation de service public est aujourd'hui soumis à notre Conseil. Il est peut-être moins connu des Parisiens que d'autres réseaux, notamment de chaleur, mais la Ville de Paris dispose, avec ce service public de production, de stockage et de distribution de froid, aujourd'hui exploité par Climespace, d'un outil exceptionnel. Ce réseau est le plus grand d'Europe. Il permet la climatisation de bâtiments de façon beaucoup plus écologique qu'avec des solutions

individuelles, que nous devons empêcher de se développer à l'excès. Le développement de ce réseau de froid est une nécessité aujourd'hui. Dans le cadre de ce renouvellement de délégation de service public, des objectifs ambitieux sont posés par la Ville, notamment un élargissement du périmètre à tout le territoire parisien et une augmentation importante du nombre d'abonnés. Ce réseau est un atout que nous devons développer pour répondre aux urgences climatiques, adapter notre ville au réchauffement dans les années qui viennent.

Améliorer la gouvernance du territoire parisien pour répondre collectivement à l'urgence. Nous avons vu que l'ensemble des services sont mobilisés dans la mise en place de cette stratégie globale. La Ville prend soin d'accompagner chacun de ses services afin qu'eux aussi puissent s'adapter aux chaleurs extrêmes. Nous devons travailler au-delà de quelques remarques ironiques, qui, à mon avis, sont déplacées, sur les codes vestimentaires, sur les horaires de travail, sur la prise en compte de celles et ceux qui travaillent en extérieur dans les situations de canicule.

Cette importante communication nous montre combien la Ville a pris la mesure de l'urgence climatique et de ses conséquences pour les Parisiens. Je voudrais remercier particulièrement Célia BLAUEL qui a coordonné ce travail et, au-delà, tout l'Exécutif pleinement mobilisé pour faire de Paris une capitale résiliente. Bien sûr, nous entendons ceux qui, aujourd'hui, estiment que cela ne va pas assez loin, alors que depuis 2001, ils ont toujours un temps de retard sur les mesures écologiques. Nous entendons ceux qui voudraient, là aussi, aller plus vite, plus fort en parole dans ce Conseil ou dans les journaux, alors que lorsqu'Anne HIDALGO a mis en place les berges de la Seine piétonnes, ils poussaient des cris d'orfraie parce que la circulation automobile était trop entravée à leur goût. Nous les entendons - les Parisiens les entendent peut-être - avec un sourire au coin des lèvres, parce qu'il faut aussi penser à la crédibilité de ces propos.

Nous devons poursuivre ce mouvement dans les années qui viennent et nous savons que nous devons l'accélérer. Cette communication en est le témoignage. Bien sûr, nous voterons les projets de délibération qui s'y rattachent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le président.

Je donne maintenant la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes ont averti depuis de nombreuses années des dérèglements climatiques et nous étions qualifiés d'alarmistes, d'écologie punitive. Nous avions malheureusement raison, mais les constats sont aujourd'hui partagés. Parce que maintenant, nous subissons les pics de chaleur. Après des températures jamais enregistrées, 15 jours de forte chaleur au mois de février, plus de 37 degrés Celsius il y a une semaine, Paris déploie enfin sa stratégie de rafraîchissement urbain. Le rafraîchissement naturel, pérenne, durable, s'obtient d'abord avec plus de végétaux et plus d'arbres. Depuis le début de la mandature, les élus écologistes ont présenté des vœux pour préserver les parcelles de pleine terre, pour débitumer, pour planter, pour faciliter la végétalisation par les Parisiens et les Parisiennes. J'ose croire que nous serions enfin entendus. Effectivement, à la fin de cette mandature, les travaux semblent se précipiter : la création de 28 cours oasis programmées cet été, des rues végétales activées, même si celle du 11e arrondissement est au point mort depuis septembre dernier. La création des permis de débitumer en septembre et les îlots et parcours de fraîcheur sont cartographiés.

Les élus écologistes encourageront, bien évidemment, la réalisation de ces décisions. D'ailleurs, dans notre vœu concernant les cours oasis, nous demandons que dans chaque nouvel établissement scolaire et de petite enfance, la cour soit construite sur le modèle des cours oasis, et soient systématiquement implantés des capteurs permettant de mesurer la pollution à laquelle sont exposés les enfants. Les écologistes veulent plus de plantations, plus d'arbres, particulièrement dans les rues minérales denses, bruyantes et irrespirables. Les écologistes veulent des arbres en pleine terre dans les quartiers populaires, dans les rues au plus proche des habitations. Lorsque je me dis qu'à la fin de ce mandat, nous aurons planté seulement 4 arbres rue de Vaucouleurs, dans le quartier "politique de la ville" du 11e arrondissement, Fontaine-au-roi, je ne suis pas fière. Je ne suis pas fière de notre mandature dans ce domaine. Je vois également les arbres abattus à Netter-Debergue et à l'E.S.P.C.I.

Les forêts urbaines, malgré les belles images de communication, ne sont pas à la hauteur de l'urgence climatique. Que de contradictions ! Alors qu'il est présenté, lors de ce Conseil, un projet de délibération sur le renouvellement de la convention sur le parking de l'Hôtel de Ville, on nous présente en même temps la création d'une forêt urbaine sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Comment imaginer des arbres sur un parking souterrain ? Selon la communication, le dispositif des volontaires, constitué de bénévoles, fait l'objet d'une expérimentation dans le 4e arrondissement, qui devrait être généralisée à tout Paris. Les initiatives existent dans le 11e arrondissement, dans le 10e arrondissement, dans le 14e arrondissement et dans tous les arrondissements. Les écologistes demandent donc de ne pas institutionnaliser et de faire avec ceux qui ont déjà commencé à agir. Faire avec les "Volontaires du climat", faire avec les associations, comme sur le TEP de Ménilmontant. Voilà une belle opportunité de mettre en valeur l'engagement des citoyens et des citoyennes.

Alors, ouvrons les yeux sur ces initiatives et facilitons leur action. Il n'est plus temps de lister un catalogue de mesures depuis l'Hôtel de Ville. Il est temps de donner les moyens d'inciter, de valoriser, de développer toutes ces actions de tous ces volontaires que la Ville a su mobiliser avec la COP 21. N'attendons pas : avec les associations, les élus dans les arrondissements peuvent être de vrais relais pour décliner la stratégie du rafraîchissement urbain dans nos quartiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Il est 13 heures. Je vous propose de suspendre la séance, qui sera reprise à 14 heures 45.

Bon appétit et à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de rejoindre vos sièges.

Je vous propose de reprendre la séance.

2019 SG 50 - Communication : Face à l'urgence climatique et aux pics de chaleur Paris déploie sa stratégie de "rafraîchissement urbain".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'impact des opérations d'aménagement dans la création d'îlot de chaleur urbain.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux études d'impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux cours Oasis dans les nouvelles crèches et établissements scolaires.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un programme d'adaptation des établissements scolaires aux pics de chaleur.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la création d'espaces végétalisés dans les arrondissements.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'expérimentation d'une pelouse en mousse végétale.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bien-être animal en période de canicule.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dispositif "Chaleur extrême", dit "Chalex".

2019 DVD 70 - Réseau de production, stockage et distribution d'énergie frigorifique à Paris. Schéma directeur et principe de délégation de service public.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au mode de gestion du réseau de froid parisien.

2019 DEVE 100 - Communication sur le projet "forêts urbaines".

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'espaces verts.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux zones végétalisées dans des lieux symboliques.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur la communication de la Maire de Paris intitulée "Face à l'urgence climatique et aux pics de chaleur, Paris déploie sa stratégie de rafraîchissement urbain", je donne la parole à Jean-Noël AQUA.

Pénélope KOMITÈS est là pour représenter l'Exécutif, parce que c'est l'un des trois adjoints concernés.

J'invite Jean-Noël AQUA à commencer son intervention.

"Elle arrive" n'est pas une réponse. Je demande à Jean-Noël AQUA de commencer son intervention.

Si Jean-Noël AQUA ne veut pas intervenir, je vais donner la parole à Danielle SIMONNET.

M. Jean-Noël AQUA. - Je veux bien commencer, Monsieur le Maire. Néanmoins, c'est un peu gênant d'avoir un adjoint qui est censé répondre particulièrement sur des amendements que nous posons qui n'est même pas là pour écouter les arguments.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'Exécutif est au moins représenté, au-delà des adjoints qui sont à cette séance, par le fait que je préside cette séance, que je suis adjoint à la Maire et que Pénélope KOMITÈS est l'une des trois adjoints qui seront amenés à répondre. Je ne comprends pas pourquoi vous ne commencez pas à intervenir.

J'entends quorum, cela n'a aucun sens sur une communication. Monsieur AQUA, voulez-vous commencer ?

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais commencer, mais c'est un début exotique. Il est dommage sur un sujet aussi important de ne pas avoir les adjoints, les premiers concernés. Je vais quand même commencer en soulignant…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pouvez-vous avoir le minimum de respect par rapport à Célia BLAUEL qui a des contraintes particulières, qui va nous rejoindre. Je souhaiterais qu'elle ne coure pas si c'est possible. Il y a d'autres adjoints. Le cabinet de Célia BLAUEL écoutant votre intervention, il lui fera part de vos observations. Je trouverais désobligeant que vous forciez Célia BLAUEL à venir dans cet hémicycle rapidement pour commencer votre intervention. Si vous souhaitez laisser votre temps de parole, nous passerons à l'intervenant suivant.

M. Jean-Noël AQUA. - Je souhaite m'exprimer en regrettant les conditions de ce débat. Je signale qu'au niveau du compteur, je prends maintenant mon temps de parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Evidemment que vous commencez seulement maintenant, cela va de soi.

M. Jean-Noël AQUA. - Le changement climatique est devenu une réalité mesurable, non seulement dans les relevés du GIEC, mais aussi dans le quotidien de tout un chacun. Il y a donc urgence à agir. Bien sûr, il y a des Donald TRUMP ou les lobbies du "business" pour nier le réchauffement et la nécessité d'agir.

De façon plus vicieuse, il y a encore des Emmanuel MACRON qui font de grands discours sur le réchauffement climatique le lundi matin, mais pour mieux rester dans l'inaction le reste de la semaine, voire pire, pour mettre en place des politiques nocives en promouvant des bus Macron, en sabrant les fonds publics pour l'isolation des bâtiments, en favorisant l'expansion du trafic aérien, voire comme hier, en versant de chaudes larmes en faveur de Total.

Comment ne pas mentionner à ce propos le premier rapport sorti il y a quelques jours du Haut Conseil pour le climat qu'a mis justement en place Emmanuel MACRON en novembre 2018 ? Sous son langage feutré, ce rapport souligne la contradiction entre les discours et l'action du gouvernement.

Dans ce contexte, le volontarisme de la majorité parisienne de gauche à agir contre le réchauffement climatique est d'autant plus appréciable. Une action à double lame contre le réchauffement, mais aussi contre ses conséquences. Nous agissons dans le cadre du Plan Climat pour limiter les émissions carbones du territoire parisien, mais nous agissons aussi pour limiter les effets du réchauffement sur les populations.

En la matière comme en tant d'autres, la protection des plus fragiles doit être une priorité, car écologie et social sont indissociables. Ce sont les plus pauvres, qui subissent le plus durement les extrêmes climatiques. Ce sont les plus modestes, qui n'ont pas la possibilité de partir des villes pour les vacances. Ce sont les moins aisés, qui ont un habitat ou un cadre de vie qui ne sont pas adaptés à la chaleur.

La communication sur le rafraîchissement urbain est parfaitement d'actualité. Nous avions d'ailleurs déposé un vœu il y a deux ans, en faveur d'un plan canicule. Un certain nombre de ses propositions se retrouvent dans cette communication dont nous partageons l'esprit. La mer et la nature sont le premier rempart naturel contre la chaleur des villes. Marcel Proust n'avait-il pas l'habitude de passer ses étés sur la plage de Cabourg pour échapper à la chaleur de Paris ?

Pour celles et ceux qui ne peuvent s'offrir le luxe d'un séjour à la mer, nous avons amené la mer à Paris avec Paris Plage. Je salue aussi l'ouverture des baignades naturelles et gratuites que mon groupe a toujours soutenues.

Après la plage, vous souhaitez faire venir les forêts à Paris. La création de nouvelles forêts urbaines, bel oxymore, permettra de rafraîchir la ville grâce à l'ombre et surtout l'évapotranspiration de la végétation.

Comme nous sommes soucieux du cadre de vie des plus modestes qui souffrent de plus d'un cadre de vie inadapté à la chaleur, nous souhaitons que le développement de ces forêts se passe particulièrement en leur direction.

Nous proposons donc de créer de nouveaux espaces verts entre le boulevard des Maréchaux et le boulevard périphérique, sur le jardin de la Gare-de-Charonne mais aussi sur des places comme Stalingrad, Colonel Fabien, Denfert-Rochereau, celles du 18 juin 1940 ou du Châtelet.

Avec nos propositions, nous poussons toujours plus loin le mariage entre écologie et social, une condition nécessaire pour la rupture écologique.

J'en viens maintenant au point dur de notre débat, celui du réseau de froid. De fait, au-delà des solutions passives, le recours à des systèmes de rafraîchissement sera nécessaire. Le réseau collectif de froid urbain parisien est un atout, une chance pour notre ville. Ses performances énergétiques sont bien meilleures que celles des systèmes de climatisation autonomes. Preuve qu'une gestion unifiée de l'énergie peut être plus efficace et vertueuse, chose que certains ont parfois tendance à oublier dans cet hémicycle.

Il y a pour nous aussi une double nécessité : développer le réseau de froid pour qu'il atteigne de nouveaux publics et lui donner des missions et un fonctionnement de service public.

Nous apprécions donc que le schéma directeur du froid parisien prévoie le doublement du froid distribué. Mais sur la gestion, vous nous proposez aujourd'hui d'approuver le principe du renouvellement de la délégation de service public aujourd'hui détenue par Climespace. Il s'agit donc de confier à un acteur privé la production, le stockage et la distribution de froid. Nous comprenons qu'il est un peu tôt pour parler d'une gestion en régie, car le réseau est en cours de développement et les investissements très importants.

Cependant, nous aurions préféré plutôt qu'une gestion de délégation de service public, une Semop, société d'économie mixte à opération unique, qui permet de renforcer la maîtrise publique sur l'outil industriel. Nous déposons un vœu demandant que cette option ne soit pas écartée à ce stade.

Ensuite, nous proposons deux amendements qui abordent deux points d'importance pour nous. Le premier concerne les salariés actuellement engagés par le prestataire actuel Climespace. Ils sont 130. Ils sont les experts du terrain. C'est leur travail qui a permis de construire et de développer le réseau.

Nous voulons sécuriser leur avenir et nous assurer qu'au moment du changement de prestataire, D.S.P. ou Semop, ils soient bien repris et que leurs contrats, leurs rémunérations, leurs cycles de travail et leurs anciennetés soient maintenus. Il serait inacceptable qu'une entreprise remporte le marché grâce à un "dumping" social sur la masse salariale. Il doit y avoir une jurisprudence Velib'.

Le second amendement concerne le schéma directeur du froid parisien. Nous voulons le développer sur les crèches, écoles, collèges publics et EHPAD. En effet, le réseau collectif de froid a aujourd'hui pour usagers principalement des grands comptes : grandes surfaces commerciales, hôtels, bureaux, etc. Vous proposez sa diversification vers les commerces de pied d'immeuble et les hôpitaux. Nous voulons aller plus loin et raccorder des équipements publics et notamment les établissements scolaires et les EHPAD, car nous le savons, les jeunes et les aînés sont les plus vulnérables aux fortes chaleurs. Comme on peut être vulnérable au bruit d'ailleurs parfois quand on parle…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez tout à fait raison. Je décompterai cela de votre temps de parole, s'il pouvait y avoir un peu de silence pour écouter les propos de Jean-Noël AQUA, surtout que les trois adjoints sont là et doivent pouvoir vous écouter dans les meilleures conditions qui soient.

M. Jean-Noël AQUA. - Nous avons vu, il y a deux semaines, des écoles fermées, des enfants faire des malaises dans des écoles parisiennes, des écoles transformées en garderie, une rupture de service public malheureusement appelée à se répéter de plus en plus souvent.

Si nous pouvons agir, l'investissement en vaut la peine financièrement, même si ce n'est que pour quelques semaines par an, semaines qui risquent d'être de plus en plus fréquentes, le réseau de froid doit concerner ces publics.

Grâce à notre amendement, nous développerons le service public de froid vers des équipements publics, établissements scolaires publics et EHPAD. C'est une petite étape aujourd'hui qui, nous y veillerons, se traduira en qualité de vie pour toutes et tous. Développer le service public du froid dans une logique aussi vertueuse écologiquement que socialement, c'est souhaitable, c'est possible, nous y contribuerons. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA. Quand vous avez évoqué des écoles qui avaient fermé, ce n'était pas à Paris bien entendu, puisque nous avions anticipé. Que vous n'ayez pas une information qui ne me serait pas parvenue.

Je pense qu'ils étaient plus en sécurité dans un cadre collectif que dans des appartements surchauffés et parfois en manque de surveillance.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Anne et Jean-Louis sont dans un château et poursuivent une partie de Monopoly. Maisons et hôtels se construisent sur la moindre parcelle et les arbres sont abattus. Anne s'écrie : mais qu'il fait chaud ! Monte la "clim", lui répond Jean-Louis. Tiens, dehors il n'y a plus de moineaux mais plein de travaux. Suez, Bouygues, Vinci et Lafarge gagnèrent la partie.

Cette partie de "com" à coups de forêts urbaines qui ne verront pas le jour, il faut l'arrêter, car votre politique de bétonisation, d'attractivité économique et de croissance à tout prix est autant climaticide qu'elle est profitable. Le rafraîchissement de Paris est un "business" d'avenir. Vous proposez ainsi d'accroître fortement le réseau de froid et de le laisser entre les mains du Cac 40 plutôt que de le municipaliser.

Engageons au contraire Paris dans la sobriété, la décroissance énergétique. De nouveaux réseaux réduisent les espaces en pleine terre, qui à leur tour augmentent les besoins en climatisation. C'est une spirale infernale.

Votre cohérence recherchée avec le réseau de chaleur urbain est telle, qu'Engie, donc Suez majoritaire au sein de la C.P.C.U. emporte le marché de Climespace. La C.P.C.U ne cesse de faire des travaux dans Paris pour augmenter les indemnités de retour que la Ville devra lui rembourser à la fin de la D.S.P. Est-ce pour cela que vous espérez de bonnes négociations via la D.S.P. Climespace ?

Il faut municipaliser. L'urgence est d'arrêter de bétonner Paris, de préserver la pleine terre et de l'accroître d'abord dans les quartiers populaires où les îlots de chaleur urbains sont les plus importants. Cessez de foncer dans le mur et dites enfin la vérité sur l'état des lieux de la pleine terre à Paris. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

C'est maintenant la minute d'Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci. C'est un "private joke" avec le président de séance.

Enfin, la Ville de Paris, à la hauteur de l'enjeu, se préoccupe de l'augmentation des températures estivales, de la gestion et de la prévention des épisodes caniculaires. Je ne peux que me réjouir, avec mes collègues du groupe PPCI, de cette stratégie, de ce plan qui arrive tardivement, puisqu'à huit mois des élections municipales, ce qui amoindrit assez significativement le poids politique de ce plan. C'est comme cela.

Nous, nous suivrons avec beaucoup d'attention les mesures qui sont annoncées dans ce plan.

Deuxième remarque que je voudrais faire et beaucoup de mes collègues en ont parlé, c'est sur le réseau de froid. Je me réjouis que la Mairie de Paris ait fait du réseau de froid une priorité de la stratégie dans le domaine de la canicule, des températures estivales. C'était très important. Nous avons à Paris un atout considérable avec ce réseau de froid, constitué en 1991, de ce point de vue la mandature de Jacques CHIRAC a été assez visionnaire. Ce réseau de froid est le premier d'Europe et je me réjouis de voir que le mode de gestion qui a été choisi par la Ville de Paris aille dans le bon sens, dans une sorte de mise à jour.

Deux points importants que je retiens dans ce nouveau mode de gestion de délégation de service public. Le premier point, c'est sur l'augmentation du périmètre de la concession qui était de 43 % et qui aujourd'hui concerne la totalité du territoire de Paris. Ainsi, il n'y aura pas d'inégalité dans le domaine de l'accès au réseau de froid.

La deuxième observation, c'est la mutualisation et les synergies que nous pouvons attendre de la prochaine délégation avec les autres réseaux collectifs et en particulier le réseau de chaleur urbaine. J'en aurais terminé. J'aurais voulu en dire un peu plus, mais…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. A l'arrivée, 1,40 minute.

La parole est maintenant à Claire de CLERMONT-TONNERRE. Je voudrais qu'elle puisse intervenir dans le plus grand silence.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette communication que vous nous proposez en fin de mandature et au lendemain de la canicule, couplée à l'annonce inopinée de réalisation de quatre forêts imaginaires pourrait laisser penser que vous redoutez d'être à la remorque des futurs candidats aux élections municipales.

Si nous partageons votre volonté de prendre un bouquet d'initiatives pour renforcer la résilience face aux pics de chaleur, nous déplorons que certaines mesures déclinées dans ces 15 pages s'inscrivent en contradiction avec les décisions que prend l'Exécutif.

Pour illustrer mon propos, j'évoquerai plusieurs combats que nous menons avec le maire du 15e. Alors que votre communication rappelle la nécessité de multiplier les lieux de fraîcheur, votre décision de déclasser le réservoir d'eau non potable de Grenelle est une triple erreur.

D'abord, parce que ces deux bassins de 1.000 mètres carrés qui jouaient un rôle d'îlots de fraîcheur dans un quartier très densément peuplé ont été vidés. Ensuite, parce qu'ils vont être couverts de serres en plastique qui auront pour effet de créer un îlot de chaleur. Enfin, parce que vous supprimez toute possibilité d'utiliser l'eau non potable alors que parallèlement vous prônez la réutilisation de ce réseau à des fins d'arrosage et de rafraîchissement de la ville.

Vous nous dites qu'il convient de rendre l'eau plus visible. Nous sommes bien d'accord. Mais alors comment comprendre que le grand canal du parc André-Citroën soit complètement à sec depuis 10 ans, sans parler de toutes les fontaines qui sont à l'arrêt, que ce soit au square Béla-Bartók, au Jardin Atlantique ou même sous vos fenêtres, puisque les bassins du parvis situé côté quai sont totalement vides.

S'il est vrai que l'impératif climatique s'inscrit aussi dans les documents réglementaires, nous considérons en revanche que l'actuel P.L.U. ne protège pas suffisamment les espaces verts et favorise un urbanisme beaucoup trop dense. Les riverains sont vent debout devant votre projet d'enfermement du square du Clos-Feuquières en lisière duquel vous envisagez de construire une cinquantaine de logements.

Des menaces similaires pèsent sur la parcelle végétalisée du 152, rue Blomet, qui pourrait être dénaturée par un programme de construction, ou encore au 15, rue Bertillon où un bailleur persiste à bétonner un ancien espace végétalisé qui offrait une respiration dans ce secteur dense.

Autre aberration, alors que le maire du 15e travaille à la réalisation d'un arc vert liant les berges de Seine à la P.C. 15 et au boulevard des Fermiers Généraux, le P.L.U. autorise l'implantation sur les berges de Javel bas d'une nouvelle centrale à béton polluante sous les fenêtres des riverains. En l'état, j'espère que la Ville pèsera de tout son poids pour obtenir la révision de ce projet.

Nous souhaitions que vous incitiez d'autres intervenants à participer à cet effort de lutte contre les I.C.U. Je pense en particulier à la C.P.C.U. dont la rénovation du site minéral de Vouillé/Castagnary est pensée sans désimperméabilisation des sols, ou à la S.N.C.F. dont le délaissé de la rue Desnouettes pourrait être débitumé et végétalisé.

Trois ans après la modification du P.L.U. de 2016, nous constatons les effets désastreux de la suppression du COS, qui se traduit par une densification outrancière de certains quartiers.

Non seulement les maisons basses disparaissent les unes après les autres pour être remplacées par des immeubles de 7 ou 8 étages, mais le P.L.U. autorise un nombre considérable de surélévations qui transforment complètement le caractère des rues et densifient les quartiers.

S'agissant du rafraîchissement des bâtiments existants, les locataires attendent de leur bailleur une politique plus volontariste en matière de rénovation et d'isolation de leur logement. Nous regrettons que le groupe des Frères Voisin, situé de l'autre côté du périphérique, en bordure de l'héliport, n'ait pas bénéficié au cours de cette mandature de l'opération Plan Climat initialement prévue pour 2017.

A propos de l'héliport, nous avons un défi collectif à relever pour obtenir la fermeture de ce site et le transformer en un vaste îlot de fraîcheur à la lisière du 15e et d'Issy-les-Moulineaux. Cette reconquête permettrait d'aménager près de 6 hectares d'espaces verts et sportifs pour nos concitoyens, tout en supprimant les multiples pollutions liées au trafic aérien qui minent la vie de 200.000 habitants.

Pour conclure, en l'état, je m'interroge, Monsieur le Maire, sur votre degré de sincérité sur cette communication qui accuse un vrai temps de retard face aux pics de chaleur que nous subissons. Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole, pour le groupe "100% Paris".

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Madame la Maire, chers collègues, cette communication fourre-tout nécessite un certain nombre de précisions, à commencer par celle du réseau de froid urbain.

Pour dénoncer votre pratique peu démocratique de regrouper dans cette communication deux projets de délibération essentiels, celui concernant le schéma directeur et le principe de délégation de service public de ce réseau de froid, et celui sur les forêts urbaines.

Comme si sur ces deux sujets, vous souhaitiez verrouiller le débat et surtout le limiter dans le temps de parole des élus. Nous ne sommes pas dupes de cette manipulation et je veux en souligner une des raisons sur le réseau de froid.

A aucun moment dans cette communication ni dans le projet de délibération, vous n'évoquez les enjeux financiers pour la Ville, et donc pour les Parisiens. Je me suis référé au bilan officiel de décembre 2018 des D.S.P. de la Ville de Paris.

La situation actuelle, c'est un contrat sur 30 ans avec un chiffre annuel de 80 millions d'euros, soit un marché de 2,4 milliards d'euros, excusez-moi du peu. Avec une très belle rentabilité pour le délégataire de cette D.S.P., c'est-à-dire un résultat net entre 16 et 19 millions selon les années, avec un pic à 42 millions en 2016, soit plus de 20 % de marge, après paiement d'une redevance légèrement supérieure à 1 million à la Ville.

Vous nous proposez aujourd'hui un nouveau schéma directeur avec des objectifs ambitieux, comme celui notamment d'élargir le périmètre à tout le territoire parisien, mais rien sur les enjeux financiers, aucun chiffre, et une seule proposition, celle de reconduire une D.S.P. sur 20 ans au lieu de 30 ans.

Sur le fond comme sur la forme c'est inacceptable en l'état. Nous devons réfléchir à une autre gouvernance permettant un contrôle de la Ville plus important et de meilleures garanties financières. L'étude de la création d'une Semop permettrait de répondre à ces questions et nous voterons d'ailleurs le vœu et l'amendement du groupe communiste sur ce sujet.

En tout cas, nous dénonçons la méthode quelque peu expéditive que vous tentez d'imposer sur ce sujet.

Autre sujet : la place de l'eau dans la ville. Je me réjouis du travail unanime de notre conseil en 2015 qui avait abouti à conforter une décision qui n'était pas forcément acquise pour l'Exécutif parisien, celle de conserver et de moderniser notre réseau d'eau non potable. Nous voyons bien ici toute son utilité et son développement pour de nouveaux usages.

Rappelons d'ailleurs la décision regrettable liée à l'arrêt de l'usine de pompage d'Auteuil qui rend inopérants les deux bassins de Grenelle ainsi que le projet "Réinventer Paris" du réservoir de Passy, qui supprime l'utilisation de deux des quatre bassins.

Reconquérir des espaces urbanisés au profit de la nature en ville est complexe à Paris. Il est donc nécessaire de protéger et valoriser le patrimoine existant quand il concourt à cet objectif par pure cohérence et sincérité de l'action engagée.

Enfin, une dernière remarque sur le paragraphe consacré au partage des bonnes pratiques pour regretter qu'aucune référence internationale n'y figure, alors que la Ville de Paris appartient à de nombreux réseaux internationaux de grandes métropoles. Quelle utilité, quelle évaluation, quel projet commun ? Tout ceci reste sans réponse.

Vous le voyez, Madame la Maire, l'heure n'est plus seulement aux annonces, elle est au bilan. Sur l'ensemble de ces sujets, nous attendons des réponses précises de votre part. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites, mais ce sujet est suffisamment grave et important pour notre ville et ses habitants, qu'il nécessite un peu de sérieux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un peu moins de bruit. Il y a beaucoup de discussions y compris des... S'il vous plaît, on vous entend jusqu'ici. Cela perturbe quand même les orateurs et oratrices.

Madame BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Sujet qui nécessite un peu de sérieux et une approche plus rigoureuse que celle parfois que l'on peut voir. Un débat qui mériterait d'être moins polémique, moins dogmatique et peut-être un peu plus pragmatique.

Ainsi, il me semble indispensable de commencer par dresser un diagnostic partagé et objectif de l'état actuel des îlots de chaleur dans nos quartiers. A ce titre, les cartographies disponibles sont bien utiles. Elles doivent être réactualisées régulièrement, en particulier au fur et à mesure de nos actions pour en mesurer les effets le plus objectivement possible.

Ensuite, tentons d'expliquer les causes de ces îlots de chaleur et de fraicheur pour mieux lutter contre ces températures extrêmes et mieux adapter la ville à cet inexorable changement climatique, en tout cas à court terme.

Cette communication présente à ce titre un diagnostic intéressant et confirme l'influence déterminante de la place de la nature et son efficacité pour rafraîchir la ville.

Ainsi, lors des dernières canicules on a observé plus de 8 degrés d'écart entre la zone urbaine dense de Paris et les zones moins urbanisées de notre région, et jusqu'à 12 degrés d'écart la nuit entre le centre de Paris et le Bois de Vincennes par exemple.

A l'inverse, nous constatons sans surprise que les zones bitumées et grandement circulées sont des points chauds pour notre métropole. C'est le cas des grands axes routiers, mais évidemment à l'échelle de tout le Grand Paris.

Je voudrais souligner que c'est le cas des axes ferroviaires. Contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire, les friches ferroviaires ne sont pas des îlots de fraîcheur. J'invite tous les amoureux du statu quo à regarder avec attention les thermographies de Paris. Ainsi, le faisceau ferroviaire des gares de Lyon et Bercy qui traverse mon arrondissement est peut-être un espace vide qui nous aide à faire circuler l'air de Paris, mais il constitue aussi une véritable zone de chaleur extrême en journée et même la nuit.

Contrairement au discours faussement bucolique que certains tiennent, ni sur le territoire du projet des messageries à côté de la gare de Lyon, ni sur le périmètre de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", nous n'observons de zone végétalisée, encore moins de fraîcheur.

Alors attention, chers collègues, ne cachez pas derrière le sujet légitime par ailleurs des I.G.H., le débat sur ces véritables îlots de chaleur qui constituent le périmètre de Bercy-Charenton ou Charenton-Bercy. On peut être contre les I.G.H., mais en revanche il faudra aménager cette zone et trouver des solutions.

Sur ces sujets importants pour l'avenir de notre ville, nous devons un discours de vérité aux Parisiens. En ce sens, je salue les travaux de l'APUR et de la Ville de Paris et l'axe fort de sensibilisation et d'information de nos concitoyens confirmé par cette communication.

Concernant la présence de la nature en ville, nous devons continuer nos efforts. Nous l'avons fait avec beaucoup de réussite sur la place de la Nation avec un doublement des espaces végétalisés passant de 6 à 12.000 mètres carrés, la plantation de 45 nouveaux arbres, 3.000 arbustes, et 5.000 plantes vivaces et graminées adaptées à nos amplitudes thermiques.

Nous y avons implanté des fontaines à eau, des brumisateurs afin que cet ancien rond-point soit un nouveau parc qui permette aux Parisiens de se rafraîchir. Les habitants croisés hier sur la place en ont pris pleinement conscience et nous en sont reconnaissants.

Ce sont des faits. Pour ceux qui doutent de notre sincérité.

Au-delà de ces îlots, il nous faut aujourd'hui, je crois, travailler à des parcours permettant de se déplacer dans la ville au frais. Ainsi, après la coulée verte, nous sommes heureux de la perspective d'ouverture de la petite ceinture ferroviaire. Un nouveau corridor de fraîcheur pour notre ville.

Soyons honnêtes, nous ne souhaitons pas transformer notre ville en une vaste forêt peuplée de quelques cabanes. Il nous faut donc continuer à adapter notre ville, à la rendre plus résiliente.

Ainsi, les travaux d'isolation de nos bâtiments : écoles, collèges, mairies, mais aussi logements sociaux et privés, doivent se poursuivre. Dans le 12e, ce sera près de la moitié du parc social qui aura fait l'objet de travaux de réhabilitation. Ils ont été initiés en partie pour faire des économies d'énergie en période hivernale, mais ces travaux aussi nous permettent de mieux protéger nos lieux de vie comme nos lieux de travail, des épisodes caniculaires.

Si les objectifs de cette communication semblent faire consensus, je voudrais souligner que dans de nombreux projets urbains auxquels certains s'opposent, le bilan en mètres carrés perméables par habitant est très supérieur à la moyenne parisienne actuelle. C'est le cas du projet Netter-Debergue dans le 12e par exemple, avec 50 % de la superficie du projet qui seront dédiés à une extension du jardin.

De même, avec nos bailleurs, nous travaillons à faire disparaître les parkings à ciel ouvert qui persistent dans nos résidences, îlots de chaleur par excellence, pour les remplacer par des jardins de pleine terre. C'est le cas à la caserne Reuilly ou à la résidence Charenton-Meunier avec "Paris Habitat".

C'est ce travail rigoureux de réinvention de la ville sur elle-même que nous devons amplifier et poursuivre. N'en déplaise à celles et ceux qui s'opposent au logement social au prétexte de protéger des pseudo-espaces de fraîcheur imaginaires. La place Mazas, par exemple, est un espace aujourd'hui entièrement bétonné, vrai îlot de chaleur. Les Parisiens méritent mieux que ces approximations.

Cela fait de nombreuses années que nous travaillons sur ces projets et je me souviens de ma première rencontre avec le responsable de la mission résilience de la Ville de Paris au début de la mandature. J'ai immédiatement compris ces enjeux, et je suis fière d'avoir accompagné la création d'une des premières cours Oasis dans mon arrondissement.

Nous ne découvrons pas ces sujets, nous nous sommes emparés de ces enjeux depuis de nombreuses années, et je suis convaincue de la nécessité de soutenir l'innovation et les expérimentations dans ce domaine. La communication réaffirme ainsi fortement le rôle de Paris dans ces domaines, comme celui des collectivités pour agir localement et rendre possibles ces changements plus globaux.

De la même manière, chaque fois que nous prenons sur les espaces circulés dédiés aux véhicules automobiles pour les rendre aux piétons, aux cyclistes ou aux espaces verts, nous entendons des critiques. Ce fut le cas pour les berges de Seine, ne l'oublions pas, mais aussi pour la place de la Nation, l'esplanade Saint-Louis devant le château de Vincennes. Les îlots de fraîcheur sont parfois largement instrumentalisés et souvent oubliés quand il s'agit de soutenir certains lobbies.

Pourtant, il faut agir pour améliorer la qualité de vie en période de températures extrêmes.

Or lors de ces derniers épisodes, beaucoup de nos concitoyens se sont émus des températures très élevées dans le métro et le RER. Quels sont les financements mis en œuvre par I.D.F. Mobilités pour permettre de rafraîchir ces transports en commun ? Je ne le sais pas. Les travaux qui ont lieu en ce moment sont-ils dédiés à cela ? Ils sont pourtant importants. C'est pourtant déterminant pour inciter à l'usage de ces transports en commun, en particulier dans les périodes caniculaires.

J'en appelle donc à un peu de responsabilité de nos collègues pour tenir un discours de vérité sur ces sujets, le débat n'en sera que plus intéressant et fructueux. Paris le mérite. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je suis assez dépité par ce débat où chacun renvoie ses responsabilités sur, vous ne l'avez pas fait… La gauche dit à la droite, vous ne l'avez pas fait et réciproquement.

Pourtant, la canicule de 2003, c'était déjà il y a 16 ans. En 2003, on a mis en place des mesures pour savoir qui risquait de mourir, mais on n'a pas fait la politique de rupture qui était nécessaire par rapport à cela.

Je vais essayer de vous montrer en quoi cette communication ne permet pas de répondre aux objectifs de rafraichissement urbain. En fait, elle est même contradictoire avec des délibérations que l'on a votées dans ce conseil, parce qu'il est difficile d'être écologiste et d'avoir une pensée systémique, et ici on est plus dans l'adaptation que dans l'atténuation, et pourtant c'est ce qu'il faudrait faire.

50 degrés, c'est la température maximale que pourrait atteindre Paris lors des canicules dans 30 ans. Voici l'enjeu, selon Météo France, il faut aujourd'hui transformer radicalement Paris et inventer un nouveau modèle urbain.

Commençons par les forêts urbaines. Cette communication de 580 mots tient plus du communiqué de presse que de la présentation d'un plan ambitieux de plantation d'arbres. Un plan qui devrait acter en priorité l'arrêt des abattages d'arbres, ces puits de carbone, il vaut mieux toujours préserver un arbre qu'en replanter un nouveau.

Sur l'urbanisme, grand oublié, cela devrait être l'axe central de la ville de demain. Avant de rafraîchir les bâtiments, il faut les construire afin qu'une climatisation ne soit pas nécessaire. Les bâtiments sont créateurs d'îlots de chaleur, il faudrait donc revoir leur conception, rien sur ce point.

La communication fait le constat : "trois facteurs sont prépondérants dans ce phénomène d'îlots de chaleur : le mode d'occupation des sols, surfaces minéralisées ou végétalisées ; les propriétés radiatives et thermiques des matériaux ainsi que leur capacité à réfléchir le rayonnement solaire ; et la morphologie urbaine, c'est-à-dire la taille et la hauteur des bâtiments, l'orientation et l'exposition ou couloir de vent.

Et pourtant des bâtiments de grande hauteur comme la tour Triangle, les tours Duo ou celle de Bercy-Charenton sont toujours prévus. Par contre, il n'est toujours pas prévu de renoncer à construire ces espaces actuellement non bâtis.

Cette illusion du maire bâtisseur est dangereuse, car non seulement il faudrait cesser de construire systématiquement sur les parcelles non bâties, mais a minima il faut réussir à transformer le foncier en espaces verts et assumer de racheter le foncier pour le laisser libre de toute construction. Toutes les études le prouvent, la meilleure méthode pour faire baisser la température, c'est le végétal de pleine terre.

C'est pourquoi d'ailleurs nous avons déposé des vœux et amendements sur les projets de délibération rattachés à cette communication. Nous demandons le maintien des espaces de pleine terre partout où ils existent et une grande révision du P.L.U. de Paris, plus protecteur. A situation d'urgence, mesure exceptionnelle.

Autre sujet : la réflexion sur les matériaux de construction et les revêtements de sols est indispensable. L'utilisation du bitume et de l'asphalte reste encore trop systématique. Il faut sortir de l'expérimentation pour engager une révolution du bâti des rues, sortir du béton.

Mais en lieu et place, ce même conseil nous demande de valider deux projets monstrueux d'immeubles ponts qui enjambent le périphérique. Eh oui, chers collègues, la cohérence ne fait pas bon ménage avec les images de synthèse de mille arbres.

Autre projet de délibération rattaché : le devenir de Climespace. Nous avons demandé le retrait de ce projet de délibération, car il y a un problème de méthode. Il s'agit d'un réseau structurant pour faire de Paris une ville neutre en carbone…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais finir par ma conclusion.

La transition est un sujet trop sérieux pour se permettre ce type d'approximation. Il est urgent de mettre en place des mesures qui auraient dû être recherchées. Il y a bien longtemps, 30 ans que nous alertons sur le dérèglement climatique et ses conséquences...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chacun a respecté les temps de parole, s'il vous plaît.

Merci.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole, pour le groupe "100% Paris", à qui il reste 3,10 minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

L'épisode de canicule et le fait de produire une communication en plein mois de juillet révèlent deux urgences.

La première, c'est une urgence climatique dont nous avons désormais tous conscience, même si cela n'a pas toujours été le cas chez certains de nos collègues.

La seconde, c'est l'urgence de gouvernance.

Evidemment que cet épisode de canicule aurait pu et aurait dû être anticipé par les services de la Ville. Evidemment que ce que nous avons vécu durant plusieurs jours avec des températures records démontre que cela n'a pas été le cas.

C'est vrai en particulier dans les écoles et c'est la démonstration que malgré ce que Jérôme GLEIZES a dit sur la canicule de 2003, les responsabilités n'ont peut-être pas été anticipées sur une nouvelle procédure d'anticipation de mesures vis-à-vis des personnels de la Ville, vis-à-vis du grand public également dans les écoles.

C'est une réflexion collective que nous devons avoir, il n'y a pas les bons, les mauvais, ceux qui savent, ceux qui ne savent pas, c'est bien la responsabilité d'une collectivité publique.

Je vais prendre deux exemples.

Le premier, dans de nombreuses communes, décision a été prise de fermer les écoles. A Paris, la décision a été prise de les maintenir. Soit, on peut en discuter, on peut être pour, on peut être contre, mais on ne peut pas en discuter pendant la canicule, il faut en discuter avant. Il faut mettre en place des règles de décision avec un certain nombre de seuils d'alerte qui disent qu'à Paris les écoles fermeront ou pas.

Le problème n'a pas été de maintenir ouvertes les écoles, mais que les parents n'ont pas eu l'information dans des délais suffisants, voire pas du tout, que les personnels scolaires et périscolaires ont jusqu'au dernier moment maintenu des sorties périscolaires et scolaires pour les annuler au dernier moment, et nous avons conscience que le maximum a été fait pour la sécurité des enfants. La seule chose, et je ne ferai pas de procès d'intention à Patrick BLOCHE, qui connaît la question particulièrement bien, c'est que nous voyons que nous sommes à la fin d'un système d'alerte, d'organisation.

Cela vaut aussi pour les autres entités, à partir du moment où la Ville fait plus ou moins passer un message que les caisses des écoles devraient servir des menus froids pour les deux jours de pics de chaleur, et fait passer ce message la veille, alors que vous savez très bien comment sont organisées les productions de repas et que nous ne pouvons pas si facilement revenir en arrière, il y a un autre problème : c'est l'anticipation.

Evidemment que toute la collectivité publique est concernée, mais cela vaut aussi pour les goûters et pour l'information et la formation des personnels.

Souvent, les personnels scolaires et périscolaires ne disposaient pas des bonnes pratiques et nous avons eu des cas, dans certaines écoles, de mauvais comportements d'animateurs vis-à-vis des enfants et de l'impossibilité de boire aux moments où ils le souhaitaient.

Le vœu que nous avons présenté se veut pédagogique mais aussi constructif. Nous souhaitons proposer un plan pour ces écoles, avec des mesures qui existent déjà et des bâtiments qu'il faut rénover et aider à améliorer parce que bien trop souvent ils sont en mauvais état.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MENGUY.

Vous étiez le dernier orateur, je donne à présent la parole à Célia BLAUEL pour répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, chers collègues, pour ce long et très intéressant débat. Avant d'entrer dans le détail, permettez-moi de rappeler ce que je dis souvent dans mes interventions, mais qu'il me paraît encore une fois important de rappeler aujourd'hui : la question climatique est bien au cœur des politiques municipales. Depuis 2014, l'urgence planétaire nous commande d'opérer un changement de logiciel complet, que ce soit dans nos quotidiens pour remettre en cause nos modes de vie, de consommation, nos circuits économiques qui sont à l'origine de ces bouleversements climatiques, mais pour opérer aussi ce changement de paradigme dans l'ensemble de nos politiques publiques.

C'est ce que nous faisons depuis 2014 à travers notre Plan Climat, un plan qui marche sur ses deux jambes et avec un volet atténuation des émissions de gaz à effet de serre de notre ville, pour rester dans la trajectoire de 1,5 degré.

Nous n'avons pas renoncé en parlant d'adaptation, nous continuons à travailler à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et à ce volet adaptation pour nous préparer à vivre avec les effets du dérèglement climatique dont la communication dont nous débattons aujourd'hui est le reflet.

Je voudrais simplement vous rappeler que, n'en déplaise à certains, c'est effectivement une action de long terme décidée bien avant les élections européennes, et rappeler à votre bon souvenir ce document que vous avez toutes et tous adopté à l'unanimité. C'est la stratégie d'adaptation au dérèglement climatique de Paris, adoptée en 2015 par notre Assemblée. 90 % des propositions évoquées dans cette communication y figuraient d'ores et déjà, et par conséquent 90 % des incantations faites dans certaines de vos interventions y figuraient aussi : adoption de

nouveaux revêtements, couleur de ces revêtements, baisse de la circulation, plus de végétalisation, gestion des eaux pluviales, isolation des bâtiments, etc.

C'est donc un document de référence, et pour répondre d'emblée à Jean-Didier BERTHAULT, il fait figure un peu finalement de référence internationale, puisque ce document est un document de référence internationale. Nous étions la première ville au monde en 2015 à adopter une stratégie d'adaptation, qui n'est pas simplement une réponse à la crise, mais l'idée de projeter notre ville à très long terme face aux effets du dérèglement climatique au premier rang desquels, effectivement, ces vagues de chaleur qui vont devenir, c'est météo France qui nous le disait déjà en 2015, plus fréquences, plus intenses, et plus longues.

Nul besoin de longs discours pour dire que ce document avait toute sa pertinence. L'actualité nous a rappelés à l'ordre, et c'est aussi Jean JOUZEL, qui la première fois a fait la semaine dernière le lien entre ce qu'a vécu Paris et les effets du dérèglement climatique.

Aussi oui, nous agissons sur trois volets.

D'abord, sur la question du rafraichissement naturel de notre ville, notre meilleur système de ventilation pour les décennies à venir tient dans la formule : moins de béton, plus de vert, plus d'eau. C'est ce qui guide tous les programmes portés par Jean-Louis MISSIKA, Pénélope KOMITÈS, qui complèteront d'ailleurs ma réponse, et moi-même.

Ce qui me permet de répondre dans un premier temps au vœu qui concerne les écoles, et vous redire ma fierté d'avoir initié avec Patrick BLOCHE, le programme des cours Oasis qui fait écho ici et ailleurs.

Me permettre de redire au groupe Ecologiste de Paris et vous confirmer que oui, les grands principes qui définissent les cours Oasis s'appliquent désormais sur tous les travaux dans les cours d'école. Il s'agit d'un changement de culture profond dans nos politiques d'aménagement, qui s'appliquera sur toutes les cours des nouvelles écoles, et bien au-delà puisque nous travaillerons aussi sur la rue Oasis très prochainement.

Donc favorable à votre demande, je proposerai simplement sur votre vœu un amendement sur la partie air, puisqu'il ne nous paraît pas pertinent aujourd'hui de déployer des capteurs dans toutes les écoles, mais bien de le faire en lien avec l'étude de Respire, qui a été faite pour justement repérer les écoles les plus représentatives en matière d'exposition à la pollution de fond.

Réponse par ailleurs au vœu de "100% Paris" demandant un plan d'adaptation des écoles parisiennes, pour vous dire que la plupart de vos demandes sont d'ores et déjà satisfaites. La question de l'îlot de chaleur urbain mais aussi du confort d'été dans les équipements publics fait partie des problématiques que nous travaillons dans le cadre du contrat de performance énergétique. Evidemment, dans le cadre des "process" Oasis, nous faisons un grand travail de concertation avec l'ensemble de la communauté scolaire.

Je vous proposerai donc de retirer votre vœu.

Deuxième pilier de cette communication, elle concernait la question du confort d'été dans nos bâtiments, lieu d'habitation et de travail. Dans cette perspective, Jean-Louis MISSIKA apportera un complément d'information, plusieurs sujets d'attention parmi lesquels la question de l'avenir du réseau froid Climespace, enfin qui sait à l'avenir si ce sera Climespace.

Pour vous rassurer dans vos interventions, oui, la question de la mutualisation des réseaux est au cœur de nos réflexions, cela n'aurait pas de sens de penser à des réseaux de manière individuelle et il y a une corrélation, si vous avez lu le schéma directeur en entier, entre le schéma directeur du froid et le schéma directeur du chaud.

Dans le futur document des consultations des entreprises, nous allons bien évidemment mettre tout en œuvre pour que la Ville puisse jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice de l'énergie. Je n'ai eu de cesse de le répéter ici depuis le début du mandat, nous entendons bien le rendre concret dans le prochain document et dans le prochain marché.

L'occasion pour moi de répondre aux trois vœux déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche pour vous dire évidemment que ce sera un avis favorable si amendé à votre vœu n° 30. Nous entendons votre préoccupation quant à la reprise des personnels et tout sera fait à la fois dans la procédure et dans le D.C.E. pour que cet engagement puisse être rempli.

Avis favorable aussi amendé pour vous dire que je rejoins votre priorité de raccordement des EHPAD et établissements recevant des enfants. Je vous propose de le faire directement dans le dossier de consultation des entreprises plutôt que dans cette communication et vous propose de retirer votre vœu n° 32 demandant l'étude d'une Semop comme alternative à la D.S.P. froid. Nous sommes aujourd'hui dans un "process" largement avancé en ce qui concerne le froid, mais évidemment c'est une piste extrêmement intéressante qu'il nous faut garder à l'esprit pour d'autres sujets.

Dernier volet enfin, celui de la protection, sensibilisation, mobilisation des Parisiens face aux vagues de chaleur notamment et aux événements climatiques extrêmes. Je dois dire que j'ai trouvé un peu offensants, voire particulièrement offensants les propos de Jean-Baptiste MENGUY disant que nous n'aurions pas été à la hauteur de

la canicule que nous avons traversée. C'est vraiment méconnaître la mobilisation générale qu'ont connue les services de la Ville de Paris qui étaient prêts de manière extrêmement anticipée et je tiens ici à les en remercier encore une fois.

Pic de chaleur au cours duquel nous avons été amenés à activer le dispositif "Chalex", l'occasion de répondre au vœu DP pour vous demander là aussi de le retirer, puisque toutes vos demandes sont satisfaites, puisque l'inscription et la promotion dans ce fichier se font tout au long de l'année avec les professionnels, les bailleurs sociaux qui agissent auprès des publics vulnérables et nous sommes complètement en ligne avec ce que vous demandez.

J'en terminerai, Madame la Maire, si vous m'accordez encore 30 secondes, en disant que j'ai entendu plusieurs choses ce matin dans ce débat, des contradictions, des confusions, des appels à aller plus loin, des réalisations saluées aussi, et je vous en remercie.

Je retiendrai qu'à l'heure où l'écologie est désormais dans tous les discours, il y a tout de même toujours celles et ceux qui se placent dans l'écologie de l'incantation, et je dois dire que j'ai trouvé ce mot délicieux dans la bouche de Julien BARGETON quand on voit l'actualité.

Il y a l'écologie de l'action, celle où nous nous plaçons, l'Exécutif parisien, celle qui ose, qui transforme notre ville et la société, cette écologie où nos décisions aujourd'hui permettent d'améliorer la qualité de vie dans notre ville, tout en laissant une planète vivante aux générations futures. Une écologie qui nous amène à dessiner un nouveau visage de la capitale et de le faire en lien, bien évidemment, avec le renfort des Parisiens, notamment des volontaires du climat, car notre conviction est qu'il n'y a pas de transition écologique sans transition démocratique et participation. Une écologie qui nous permet d'être à la hauteur des défis du XXIe siècle et de construire une ville plus durable, plus juste, plus agréable à laquelle, si j'ai bien compris, nous aspirons tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Célia BLAUEL, et merci pour votre engagement sur ces sujets au service des Parisiennes et Parisiens.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA, puis Pénélope KOMITÈS pour conclure les réponses de l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je dois dire que j'ai trouvé ce débat très intéressant, même si à certains moments il m'a un peu agacé, parce que je l'ai trouvé aussi un peu confus. J'ai parfois éprouvé la même frustration que M. GLEIZES, et parfois même le sentiment que l'on prenait quelques privautés avec le principe de vérité et de réalité des faits.

Je voulais d'abord rappeler un certain nombre de réalisations de la mandature, cela me paraît essentiel :16,5 hectares ont été inaugurés par Anne HIDALGO dans le jardin Martin Luther King de Clichy-Batignolles, pour un parc ouvert aujourd'hui de 20 hectares ; 9 hectares ouverts déjà ou bientôt au public sur la petite ceinture ; 4 hectares de jardin Nelson Mandela aux Halles ; 5.600 mètres carrés pour le jardin Truillot ; 3.500 mètres carrés dans l'éco-quartier Boucicaut, 2.100 mètres carrés pour le jardin Françoise Mallet-Joris…

Je ne vais pas faire toute la liste, parce qu'elle est trop longue et Pénélope aura l'occasion d'y revenir. Elle pourra aussi revenir sur les 100 hectares de toitures et façades végétalisées permis notamment grâce à la dynamique des Parisculteurs, ainsi que les nouveaux projets de débitumisation. Je pense aux 5 hectares supplémentaires d'ores et déjà lancés par exemple sur l'esplanade du château de Vincennes, et bien sûr à ces quatre sites emblématiques aménagés à partir de 2020 : le parvis de l'Hôtel de ville, le parvis nord de la Gare de Lyon, les abords de l'Opéra Garnier et une partie des Rives de Seine.

A ce propos, je voudrais revenir sur cette question sémantique, on nous reproche d'utiliser l'expression "forêt urbaine".

Ecoutez ma réponse !

Quand nous utilisons cette expression, nous faisons référence à de grandes réussites paysagères qui jouent un rôle-clé dans les îlots de fraîcheur. Je pense, par exemple, à la forêt très dense conçue entre autres par le paysagiste français Michel DESVIGNE, à proximité du Palais impérial de Tokyo sur 3.600 mètres carrés.

C'est le terme que l'on utilise à propos de cet espace vert, on parle de forêt urbaine, et je voudrais vous dire simplement que cette surface ne représente qu'un tiers du parvis de l'Hôtel de Ville.

Je vous recommande d'aller examiner l'entrée "forêt urbaine" de Wikipédia, parce que cette entrée montre que cette expression est courante, je dis bien courante chez les paysagistes et les urbanistes, et ce n'est pas l'emprise foncière qui compte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On écoute les réponses.

Vous avez pu vous exprimer, souffrez que l'on vous réponde !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je répète, cette expression "forêt urbaine" n'est pas utilisée pour désigner l'emprise foncière, mais ce qui compte, c'est la densité des arbres, la hauteur des arbres, et la séquestration carbone qu'ils représentent.

Je devrais également dire, quand on nous reproche le caractère tardif de cette présentation, que dès le "Réinventer Paris 2", celui sur les sous-sols, nous avons été alertés par un certain nombre de paysagistes sur la possibilité d'utiliser le fait que nous avons des places au-dessus des parkings, et le fait que les Parisiens ont de moins en moins de voitures, donc ces parkings sont désertés, pour pouvoir utiliser le premier sous-sol de ces parkings comme réserve de terre et planter ces forêts.

Oui, Madame MOREL, le parking du parvis de l'Hôtel de Ville va nous servir, en décaissant, à faire cette forêt urbaine.

Donc, je maintiens, il est tout à fait possible d'utiliser les parkings à d'autres choses qu'à y ranger des voitures, et notamment cela nous permet d'y planter des arbres.

Je voudrais expliquer également le fait que parfois c'est un peu plus long que ce que l'on imagine. Quand nous avons voulu végétaliser la place du Panthéon, c'est la Commission des sites et l'architecte des bâtiments de France qui s'y sont opposés. S'il y a sur la place du Panthéon aujourd'hui des arbres en pot, c'est parce que nous n'avons pas eu l'autorisation d'y planter des arbres.

La même chose pour les berges de Seine et pour anticiper sur la conversation que nous aurons à propos de la niche de l'UDI, c'est exactement le problème que nous aurons avec l'A.B.F. et la Commission des sites à propos de la place de la Concorde.

Alors, la bonne nouvelle c'est que ces responsables évoluent notamment dans le cadre de l'atelier Seine, nous avons vu une évolution très nette de l'A.B.F. et de la DRAC sur la possibilité de végétaliser partiellement les berges de Seine, mais simplement il faut être réaliste, il faut savoir qu'il y a des obstacles et qu'il faut du temps pour les franchir.

Laissez-moi terminer, après cela nous pourrons discuter comme vous voulez.

Je voudrais aussi faire litière d'une accusation sur le fait que nous ne nous occupons pas, en matière d'espaces verts, des quartiers populaires.

D'abord, ce sont de facto les quartiers les moins bien dotés, je pense notamment au 18e arrondissement, mais il faut savoir que nous avons créé plus de 6 hectares d'espaces verts grâce aux Jardins d'Eole, de Pajol, et dans la résidence Michelet.

Ce sont plus 6 hectares d'espaces verts supplémentaires qui vont être créés dans ces quartiers des 18e et 19e arrondissements. Je pense notamment à la forêt linéaire de Claude Bernard, au jardin Césaria Evora, au jardin 122 rue des Poissonniers, et bientôt 3 hectares à Chapelle-Charbon dans cette mandature, et un jardin de 4.000 mètres carrés à Chapelle International.

Pour la prochaine mandature, nous avons déjà plus de 6 hectares supplémentaires prévus dont 3,5 à Chapelle-Charbon, auxquels s'ajouteront les nouveaux espaces verts à la Gare des Mines, dans les opérations Hébert, Ordener-Poissonniers, et dans le triangle Eole-Evangile.

Au total, cela représente près de 20 hectares supplémentaires qui vont être créés et s'ajouter encore à l'ouverture de nouveaux tronçons de la petite ceinture, ainsi que des espaces verts en cours de concertation dans les futurs projets de la porte de la Villette et de Gare Dubois.

Quand j'entends dire qu'il n'y a que 2 % d'espaces verts dans le projet Paris nord-est élargi, je me dis que nous sommes à l'ère de la post-vérité, mais qu'il ne faudrait pas exagérer.

L'essentiel de ces espaces verts est gagné sur des sols artificialisés, des anciens entrepôts industriels de Paris. Quand nous parlons de poumons verts, ce n'est pas qu'une métaphore, c'est une véritable transformation pour laquelle nous nous battons depuis plus de 20 ans aux côtés des maires du 18 et du 19e arrondissement pour donner les espaces de respiration qui participeront au rafraîchissement urbain.

J'en viens maintenant au 12e arrondissement, dont Catherine BARATTI-ELBAZ a très bien parlé, qui bénéficie des 9.000 mètres carrés qui seront gagnés sur le bitume à gare de Lyon Daumesnil, mais ce qui me paraît essentiel à propos du projet de Bercy Charenton, c'est que nous avons fait un choix fondamental, nous avons choisi de ne pas faire un urbanisme de dalles.

J'ajoute quand même, pour rappeler historiquement, que le groupe les Républicains militait, lui, pour un urbanisme de dalles, et que si aujourd'hui il y a plus d'espaces de pleine terre dans le projet de Z.A.C. "Bercy-Charenton" qu'il y en avait, c'est grâce au fait que c'est notre proposition qui l'a emporté et non pas la proposition de la droite. Il y a donc un côté un peu bizarre de se voir reprocher cela aujourd'hui par ceux-là mêmes qui militaient pour la situation la plus imperméabilisante qui soit.

Dans le 14e arrondissement, sur l'opération Saint-Vincent de Paul, 9.500 mètres carrés d'espaces de pleine terre sont retrouvés, soit près de 30 % de la surface totale de la zone aménagée. Là aussi, des chiffres circulent qui me paraissent quand même tout à fait déraisonnables.

Je suis obligé d'écourter mon intervention, j'en suis désolé parce que je voulais répondre à beaucoup d'arguments qui me paraissaient mériter une réponse.

Je voudrais simplement dire un mot sur les vœux proposés par Jérôme GLEIZES à propos des études d'impact de santé. Nous sommes tout à fait favorables à ce que ces études d'impact soient systématisées et confirmées à l'avenir. Je suis donc favorable à l'ajout que vous proposez dans la communication.

En revanche l'autre vœu, celui qui consiste à vouloir mettre en pause des opérations sur lesquelles la réflexion au regard des îlots de chaleur a déjà été menée, ne me paraît pas acceptable.

Je vous propose donc de modifier légèrement votre vœu n° 22 sur l'étude d'impact, et de retirer votre vœu sur l'arrêt des projets urbains.

Je voudrais quand même dire un dernier mot, si vous m'y autorisez, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernier !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Sur un dernier bobard qui circule sur les réseaux sociaux et dans certains organes de presse, dont certains réputés très sérieux, c'est l'idée que nous aurions supprimé les exigences minimales de pleine terre dans le P.L.U.

C'est exactement le contraire que nous avons fait : nous les avons augmentées, elles ont été fixées en 2006, augmentées en 2016 par un vote d'ailleurs assez unanime de la part de l'ensemble des élus du Conseil de Paris.

Aujourd'hui, les exigences minimales de pleine terre dans le P.L.U. atteignent près d'un tiers, 31,5 % de la surface de la parcelle, et c'est une vérité. Il suffit de regarder le P.L.U. pour le constater, c'est une chose facile à constater et je vous recommande vivement de le faire, merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Jean-Louis, pour la passion avec laquelle vous répondez.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Effectivement.

On va dénoncer un certain nombre de contrevérités, car nous développons des projets de végétalisation, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur et pour permettre la perméabilisation des sols. Je vous renvoie à la lecture des plans pluie, climat, biodiversité, un plan biodiversité que nous avons quand même voté à l'unanimité et qui prévoit en 2030, 50 % du territoire constitué de surfaces perméables végétalisées.

Madame HAREL, depuis maintenant 5 ans, à de nombreux Conseil de Paris vous me dites, "nous avons un ratio de 8.8", je veux bien mais c'était peut-être en 2014.

Depuis, nous avons sorti 30 hectares d'espaces verts, vous allez être ravie puisque 55 jardins sont sortis, une quinzaine va sortir d'ici juillet et août. On est donc largement plus au-delà des 8.8, mais plutôt aux alentours des 11.30, et si l'on rassemble la totalité des espaces végétalisés en plus que nous avons débitumés, on est très largement au-delà, alors revoyez vos chiffres.

Je vous cite quelques exemples, notamment dans le Nord-Est parisien, Chapelle-Charbon, Césaria Evora, Ordener-Poissonniers, et prochainement : Hébert, porte de la Villette, etc.

Monsieur BOURNAZEL, je veux bien que vous inventiez des dispositifs qui existent déjà, vous parliez d'inventer un dispositif qui s'appelle "Un arbre dans ma rue", je vous signale que nous avons un très beau dispositif depuis maintenant quelques années, qui s'appelle "Des arbres dans mon jardin", qui vise à planter des arbres chez les propriétaires qui ont des parcelles et chez les bailleurs sociaux. Non seulement nous offrons les arbres venus de nos pépinières, mais aussi nous plantons, nous élaguons, et cela se passe très bien.

Idem pour votre demande de débitumisation et des cartes, vous imaginez bien que nous travaillons avec l'APUR pour voir où il est possible de tout débitumer dans Paris, et on ne vous a pas attendus pour le faire.

Pour répondre également sur la débitumisation, allez-donc faire un tour sur l'esplanade du château de Vincennes, vous verrez à quoi cela ressemble, ce que nous sommes en train de faire, c'est plus de 1.7 hectare de pelouse qui va être créé à cet endroit-là comme dans d'autres espaces dans Paris, et je ne compte même pas la petite ceinture.

Quant aux arbres, on en a prévu 20.000, on sera largement au-dessus. Jean-Louis l'a dit, les plus de 100 hectares de murs et de façades végétalisées, qui contrairement à ce que certains pensent dans cette Assemblée, participent à la végétalisation de la ville et à son rafraîchissement. Idem pour l'agriculture urbaine.

Pour répondre au vœu, il faut continuer de réduire le temps d'accès aux espaces verts, prioritairement dans les arrondissements du nord-est parisien et partout où c'est possible. Oui, il faut ouvrir de nouveaux tronçons de la petite ceinture, nous entamerons des discussions avec la S.N.C.F. afin d'étudier l'extension du jardin de la gare de

Charonne sur la parcelle non construite qui appartient à la S.N.C.F., le long de la petite ceinture jusqu'au cours de Vincennes, cela fera plaisir aux maires du 20e et 12e arrondissement.

Comme nous l'avons fait pour l'esplanade Saint-Louis ou la place de la Nation, nous allons continuer à débitumer, et bien évidemment la Ville devra mener les études nécessaires pour faire des priorisations sur les réaménagements des places de Stalingrad, Colonel Fabien, Châtelet, Denfert, la Concorde aussi, mais on y reviendra, ainsi que, vous avez raison, sur les voies entre les immeubles des Maréchaux afin d'y accroître les espaces végétalisés et piétonniers.

Je proposerai aux groupes des Radicaux de gauche, du parti Communiste et de Mme SIMONNET, de retirer leurs vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

J'en viens au vœu n° 27 sur la mousse. Vous nous proposez d'expérimenter des pelouses en mousse à la place du gazon ou de l'herbe dans nos parcs et jardins. Vous citez en exemple l'art millénaire des pelouses de mousse des jardins zen japonais.

Le climat parisien est beaucoup moins humide que celui du Japon. Les mousses ont besoin de beaucoup d'humidité pour se développer correctement, parce que faute de système racinaire, elles ne peuvent la chercher dans le sol.

En termes d'arrosage, je vous explique tout de suite que ce n'est absolument pas une utilisation très sobre de l'eau, et ce n'est pas terrible en termes de biodiversité. Et surtout, vous êtes-vous vraiment déjà assis sur des tapis de mousse ? Habillé, on est très vite trempé.

La question que je pose : souhaitez-vous, avec de la mousse, que l'on revienne aux pratiques d'avant 2001 et que les pelouses soient à nouveau interdites aux Parisiens ? Ce n'est pas notre souhait, donc merci de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Sur le vœu n° 28 concernant la canicule et les animaux, ce que vous nous demandez de faire est déjà dans la stratégie "Animal en ville". Nous avons implanté beaucoup de mares et de zones humides. Je ne vous propose pas, c'est une très mauvaise idée, de conseiller de mettre des bocaux d'eau sur les terrasses et les balcons, parce que cela attire les moustiques, notamment le moustique tigre, et pour des raisons d'hygiène, ce n'est pas une bonne idée.

Nous sommes en train de revoir l'architecture de la page paris.fr dédiée aux animaux en ville et sur l'abandon, et je vous dis franchement, sur le déploiement de la ferme mobile, nous sommes très vigilants et ne la mettons pas en cas de canicule. Les agents municipaux sont déjà formés à faire des signalements quand ils voient des animaux dans des véhicules, ce qui arrive rarement.

Je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Je dirai un dernier mot à Mme MOREL concernant les rues végétales qui se développent beaucoup. Madame MOREL, le 11 avril nous vous avons envoyé les documents et les projets de la rue végétale du 11e arrondissement. Je veux bien que cela n'avance pas, mais à ce jour je n'ai aucun retour de la part de la mairie du 11e ni de vous sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KOMITÈS. Merci pour les réponses de l'Exécutif.

Nous pouvons applaudir bien sûr.

(Applaudissements).

Nous pouvons à présent procéder au vote des vœux et du projet de délibération.

Nous passons à la proposition de vœu référencée n° 22, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, avec une proposition d'amendement qui vous a été faite.

Etes-vous favorables à cet amendement ? Oui.

Je la mets donc aux voix, à main levée, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 286).

Concernant le vœu n° 23, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, il y a une demande de retrait.

M. Jérôme GLEIZES. - On va le retirer, parce qu'on n'a pas été assez précis. Dans notre esprit, lancer, c'était hors permis de construire déjà déposé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Pour la proposition de vœu n° 24, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, il y a aussi une proposition d'amendement, qui vous a été faite en séance.

Etes-vous d'accord sur cette proposition d'amendement ? Oui.

Je la mets donc aux voix, à main levée, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 287).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse aux vœux n°s 26, 33, 34, l'Exécutif a déposé un vœu n° 34 bis. Le vœu n° 26 a été déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est retiré.

Je vous remercie.

Le vœu n° 33 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est retiré.

Le vœu n° 34 de Mme SIMONNET est-il retiré ? Non.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets donc aux voix le vœu n° 34 bis de l'Exécutif…

Explication de vote préalable de M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Avant d'avoir un jugement définitif, je voudrais m'interroger sur les arguments de poids émis dans ce débat sur le rafraîchissement urbain, argument de 1,2 kilo qui est la diffusion sur toutes les tables de ce livre sur le patrimoine de l'eau à Paris, une co-production d'"Eau de Paris" et du centre des monuments nationaux.

Si c'est un voyage passionnant dans une géographie souterraine urbaine du Second empire à nos jours, très sincèrement, je me demande s'il sert véritablement votre communication.

A 39 euros l'ouvrage, multipliés par 163, cela fait 6.357 euros, je trouve que c'est un peu cher. C'est une communication monumentale d'"Eau de Paris" évidemment, et je pense que ce genre de communication exaspère les Parisiens. Je me demande si nous n'avons pas mieux à faire des deniers des Parisiens, et je me demande combien d'arbres a nécessité ce document… Je vous le rends, rendez-le à "Eau de Paris".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avec beaucoup de bonheur, nous reprenons votre présent, et je vous remercie pour l'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 34 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 288).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 30 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 30 amendée est adoptée.

Concernant l'amendement n° 31 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec là aussi une proposition d'amendement que vous avez acceptée, je vous en remercie, nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 31 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 31 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est amendé adopté. (2019, DVD 70).

Je vous en remercie.

Il n'y a pas de vote sur la communication SG 50, ni sur la communication DEVE 100.

Je vous remercie.

2019 SG 49 - Communication sur la stratégie parisienne du handicap au Conseil de Paris : Actualisation du point d'étape.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accessibilité des transports en commun.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accessibilité du métro parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accessibilité aux locaux médicaux pour les personnes en situation de handicap.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la restructuration de l'hôpital Raymond-Poincaré.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la réparation des dispositifs sonores des feux tricolores.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'agression d'un déficient visuel et de son accompagnateur (12e).

2019 DASES 80 - DAC Subventions (147.200 euros) à 16 associations et conventions avec 3 d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des PH.

2019 DASES 127 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Handi'chiens (15e) pour son action d'inclusion en direction des PSH.

2019 DASES 129 - DAC - Subventions (48.950 euros) à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019.

2019 DASES 158 - Subventions (30.000 euros) à 4 associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des PSH.

2019 DAC 270 - DASES - Subventions (168.750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention.

2019 DAC 414 - Attribution de la dénomination Louise Walser Gaillard à la bibliothèque Chaptal (9e).

2019 DASCO 36 - Subventions et avenants aux CPO avec Loisirs Pluriel Paris 6 (15e) (100.000 euros) et Loisirs Pluriel Paris 19 (19e) (105.000 euros) pour le fonctionnement de 2 centres de loisirs.

2019 DFPE 73 - Subvention (177.607 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11e) pour le multi-accueil (20e).

2019 DJS 49 - Subventions (23.850 euros) à 14 associations sportives parisiennes handisport.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons, sans plus attendre, au débat organisé tel que décidé par la conférence d'organisation et consacré à la stratégie parisienne du handicap au Conseil de Paris, avec une actualisation du point d'étape dans un projet de délibération SG 49.

Je demande à tous les conseillers qui ne vont pas suivre...

Celles et ceux qui doivent sortir de l'hémicycle allez-y, pour que l'on puisse poursuivre nos travaux.

Le débat organisé sur le handicap verra aussi l'examen des projets de délibération DASES 80 - DAC, DASES 127, vous l'aurez dans les comptes rendus de séance, DASES 129, DASES 158, DAC 270 - DASES, DAC 414, DASCO 36, DFPE 73 et DJS 49.

Je vais introduire cette communication, puis il y aura évidemment le temps de parole donné à chacun des groupes.

La politique sur le handicap a changé, nous comprenons désormais qu'une politique efficace… S'il y en a que cela n'intéresse pas, vous pouvez aller ailleurs.

Nous comprenons désormais qu'une politique efficace ne peut se penser sans les personnes concernées. Les personnes en situation de handicap, mais aussi celles qui sont à leurs côtés au quotidien.

Je voudrais remercier Nicolas NORDMAN, mon adjoint en charge des personnes handicapées et de toute la politique que nous conduisons, qui déploie depuis plusieurs mois une grande énergie, a su établir une confiance avec les associations, et je veux vraiment le remercier d'éclairer et d'impulser nos travaux.

Depuis quelques années, un mouvement de fond nous incite à orienter notre action vers l'autonomie retrouvée, maintenue, des personnes en situation de handicap.

La question n'est pas tant de savoir combien nous injectons dans cette politique, mais comment nous pouvons outiller les personnes en situation de handicap et leurs aidants pour qu'ils soient véritablement autonomes.

C'est pourquoi nous insistons pour que la politique parisienne du handicap s'appuie sur les personnes qui vivent le handicap et savent mieux que nous ce dont elles ont besoin. Ce qui peut être amélioré, ce qui doit changer.

Il ne s'agit pas de faire à leur place, mais d'entendre leurs souhaits, de comprendre leurs parcours de vie pour les aider à faire par elles-mêmes. C'est aussi pourquoi, progressivement, la Ville se transforme pour s'adapter à tous. Logement, services, emploi, école, accessibilité des bureaux de vote, aucun domaine n'est laissé de côté.

Beaucoup de choses ont été faites, mais nous pouvons faire encore plus. Nous pouvons surtout faire en sorte qu'il n'y ait plus de rupture de parcours dans le quotidien des personnes en situation de handicap, pour que celles-ci puissent jouir d'un véritable droit à l'autonomie.

Cela implique de travailler sur l'inclusion, dès le plus jeune âge, pour ne laisser aucune chance aux préjugés de s'installer.

C'est ce que nous faisons en développant les unités d'enseignement en maternelle à Paris, et dès la rentrée 2019 une nouvelle unité pour enfants autistes verra le jour dans le 9e arrondissement de Paris. Trois autres suivront dans les mois à venir.

A travers elles, il s'agit d'offrir aux enfants en situation de handicap un accompagnement scolaire inclusif, collectif.

Nous veillons également à accompagner les aidants, dont la présence aux côtés des personnes en situation de handicap est précieuse et indispensable.

La Ville a ainsi participé au financement à hauteur de 200.000 euros d'un service pour les aidants familiaux, d'information et de ressources liées au handicap, qui prévoit un soutien moral et psychologique, un appui administratif, des outils d'aide à la décision, ainsi que des informations sur les possibilités de prestations d'aide à domicile, où aussi de répit pour les proches.

La Fondation CASIP COJASOR a été retenue pour en assurer le déploiement. Les aidants sont précieux, et doivent être accompagnés, formés et écoutés.

Lorsque les aidants ne suffisent pas, les structures accompagnant ou accueillant les personnes en situation de handicap prennent le relais. La Ville de Paris s'engage à les soutenir en maintenant l'effort d'augmentation de l'offre médico-sociale.

Entre 2018 et 2019, ce sont plus de 350 réponses adaptées en établissement ou en service qui ont ouvert.

L'inclusion des personnes en situation de handicap doit aussi se faire à tous les niveaux. Bien sûr, l'accessibilité physique des équipements reste un enjeu essentiel de l'action de la Ville, qui tend à l'exemplarité en la matière.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 nous fixent un cap pour agir, et ces jeux seront un moteur. Si nous passons à côté de cette histoire, nous n'aurons pas réussi les jeux.

Je souhaite vraiment que sur la question de l'accessibilité, notamment du métro et des transports en commun, nous puissions faire le pas nécessaire pour adapter nos infrastructures de transport. Je porte ce message depuis le début au sein du COJO et de la Solideo, et je continuerai à le faire.

Je l'ai souvent dit lorsque j'ai eu comme d'autres ici la chance de voir la partie des Jeux paralympiques de Rio en 2016, l'énergie, l'impulsion qu'apportent les jeux dans une ville est absolument impressionnante. Bien sûr pour changer le regard, mais aussi pour changer les infrastructures, parce que changer le regard ne suffira pas si les infrastructures ne suivent pas.

L'objectif est bien de 50 % d'équipements accessibles, qui sera atteint en 2020 à Paris, je parle de tous les équipements, et je m'engage à ce que d'ici 2024 tous les établissements et installations ouverts au public de la ville aient été rendus accessibles.

Nous travaillerons avec énergie et avec les associations. J'ai encore rencontré les athlètes paralympiques la semaine dernière avec Nicolas NORDMAN, nous travaillerons pour faire en sorte que nous puissions être au rendez-vous sur le métro et les transports en commun.

Dès la rentrée 2019, l'accès aux transports un commun sera entièrement gratuit pour tous les jeunes Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap. Une politique d'inclusion digne de ce nom se doit en effet d'être globale.

A la Ville, nous travaillerons à prendre en compte toutes les formes de handicap physique, mais également psychique, mental, autistique, des handicaps visibles et non visibles. La politique menée en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans notre Ville porte ses fruits. Au 31 décembre 2018, le taux d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi s'élevait à 6,33 en emplois directs. Je remercie aussi Véronique LEVIEUX d'accompagner avec beaucoup d'énergie cette politique.

Nous ne nous arrêtons pas à l'embauche. Un accompagnement est également proposé aux agents en situation de handicap cognitif, psychique ou mental. Ils sont 50 à en avoir bénéficié, et 52 à bénéficier d'un accompagnement psychologique au cours d'un reclassement professionnel.

Autre évolution significative, celle des 900 bureaux de vote parisiens jusqu'ici accessibles aux personnes en situation de handicap moteur et qui ont, à l'occasion des élections européennes, bénéficié aussi d'un dispositif inédit d'accessibilité augmentée tenant compte pour la première fois de la situation des électeurs en situation de handicap psychique et mental, ainsi que des besoins particuliers des personnes âgées.

En fait, à travers ces évolutions, c'est la société qui évolue, c'est la société lorsqu'elle s'ouvre au handicap, qui progresse, toute la société. Le handicap doit être perçu comme une chance d'innover pour la société, de se réinventer pour inclure toujours plus de monde.

A ce titre, il faut saluer la mobilisation du réseau des "start-up" parisiennes pour stimuler l'innovation dans les domaines du handicap et de l'accessibilité. C'est pourquoi nous avons soutenu la création d'un incubateur dédié à l'innovation technique et sociale au service des personnes en situation de handicap, de leurs aidants, et des professionnels du secteur. La création de cet incubateur dédié est le signe qu'en matière de handicap, un système gagnant-gagnant est possible.

Je le dis souvent, c'est lorsque l'on innove pour s'intéresser à nos fragilités que finalement on aide tout le monde à pouvoir progresser, et ces innovations sont des innovations partagées par la société tout entière.

Avec le vieillissement de la population, il est évident que toute l'adaptation de la ville à la question du handicap est aussi une anticipation pour permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles et parmi nous, plutôt qu'effectivement aller vers des dispositifs qui sont ceux du très grand âge et de la dépendance.

Un an après la publication d'un point d'étape complet sur la politique parisienne du handicap, cette communication propose de l'actualiser pour montrer les évolutions. Je sais que ce sujet est consensuel et je remercie l'ensemble des groupes de soutenir et d'accompagner ces propositions.

Ces propositions et ces évolutions qui ont été conduites par Paris pour tendre vers plus d'inclusion et mieux préserver l'autonomie de chacun. Je veux à nouveau remercier Nicolas NORDMAN qui nous a apporté sa gentillesse aussi dans le suivi et le traitement de cette question essentielle pour les Parisiens, et merci à toutes les équipes de la ville, du Secrétariat général et des cabinets qui accompagnent tout ce travail, un travail innovant sur tous les plans, technologique, mais aussi social. Merci, et à présent je vous propose de passer au débat. Merci infiniment.

Premier orateur, M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous avons une vision précise de ce qu'il est nécessaire de mettre en place pour une société s'adaptant aux personnes en situation de handicap. Il faut établir un accès aux soins ouvert à toutes et tous, renforcer le droit du travail pour les personnes handicapées, et augmenter les places d'hébergement.

Qui dit handicap physique ou mental ne dit pas forcément maladie ni état de santé aggravé, ni surconsommateurs de soins et de médicaments, ou encore espérance de vie limitée. Il n'en existe pas moins que des formes de handicap peuvent être causées par la maladie. Des situations de handicap qui nécessitent des soins réguliers et des traitements médicaux parfois de longue durée.

Pour nous, groupe Communiste - Front de Gauche, cette communication va dans le bon sens. Permettez-moi quelques remarques. Tout d'abord, et ce n'est pas de la responsabilité de Paris, je voudrais attirer l'attention de notre Assemblée au sujet des personnes qui perçoivent l'A.A.H. L'allocation d'autonomie aux adultes handicapés qui a pour objectif d'assurer l'autonomie financière des personnes atteintes d'un handicap.

Or, la base de calcul de cette allocation n'est pas liée à la personne, mais au revenu perçu par le foyer fiscal. La personne en situation de handicap vivant en couple et dont les revenus de sa conjointe ou de son conjoint sont considérés comme trop élevés voit la suppression de l'allocation. Ainsi, elle devient financièrement dépendante de sa compagne ou de son compagnon.

Le groupe parlementaire communiste a déposé plusieurs projets de loi visant à changer ce mode de calcul. Répondant ainsi à la demande des associations de défense des personnes handicapées, qui demandent que l'on ne prenne plus en compte les revenus du conjoint ou de la conjointe.

Cette situation constitue une discrimination qui ne fait que s'aggraver. En effet, un grand nombre de bénéficiaires de l'A.A.H. n'ont pas vu le montant de leur allocation revalorisé en novembre 2018. Si à cette période ce montant est passé de 810 euros à 860 pour une personne seule, le plafond de ressources pour un couple est, lui, passé de 1.620 à 1.634 euros. Résultat : ce sont environ 25 % des bénéficiaires de l'A.A.H. qui ne peuvent aujourd'hui plus prétendre à cette aide revalorisée.

Ensuite, sur la question de l'emploi des personnes en situation de handicap, c'est une situation qui est assez catastrophique. La loi de 2005 oblige les entreprises privées de plus de 20 personnes à employer des personnes en situation de handicap à hauteur de 6 %. La loi est identique en ce qui concerne le secteur public. Là, nous sommes loin du compte.

En 2017, Alain ROCHON, président des Paralysés de France, disait : "le constat est amer. Le nombre de demandeurs d'emploi parmi les personnes en situation de handicap ne cesse de progresser. Seul un tiers est dans l'emploi contre deux tiers pour les valides. Dans le secteur privé, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint péniblement les 3,5 %. Le secteur public fait un peu mieux avec un taux d'emploi d'environ 5,2 %".

Je me permets de souligner trois points, qui à mon sens sont très importants pour le bon accueil des personnes en situation de handicap à Paris. Tout d'abord, Madame la Maire, vous avez fait des propositions pour la réglementation des trottinettes, pour qu'il n'y en ait plus sur les trottoirs.

Cependant, à l'heure actuelle, il y a encore de nombreux endroits où celles-ci sont rangées de manière plus que hasardeuse. C'est un véritable problème pour les personnes en situation de handicap. Comment peut-on se déplacer sereinement en fauteuil ou encore une personne malvoyante face à tant d'obstacles imprévus ? C'est une vraie difficulté. S'ajoute à cela le véritable slalom entre les dépôts sauvages d'encombrants et les terrasses de café qui débordent sur les trottoirs.

Ensuite, sur les questions du transport, j'ai entendu M. GRIVEAUX, qui s'était approprié le sujet du réseau des métros en souhaitant créer un espace d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Après cette annonce de la République en marche, j'aimerais simplement souligner que M. GRIVEAUX oublie de pointer la responsabilité du Gouvernement, de la Région et des sociétés de transport.

Je poserai une question : où en sommes-nous de l'accessibilité de l'ensemble des stations de bus ?

Enfin, un sujet d'importance, alors que le décompte macabre montre que 71 féminicides ont eu lieu depuis janvier, les collectifs féministes nous ont informés que 4 femmes handicapées sur 5 sont victimes de violence. Le 8 mars 2019, des associations ont rappelé ce tragique constat : elles sont victimes des inégalités subies par les femmes en général et des préjugés qui collent aux personnes handicapées en particulier. Une double discrimination.

Ce n'est pas normal, nous devons réagir et les soutenir.

Je félicite le travail que font Hélène BIDARD et Nicolas NORDMAN sur ce sujet.

Pour terminer, je souhaiterais dire un mot sur la question de l'accès aux soins. Il y a des efforts à faire. J'en veux pour preuve le manque de matériel adapté, notamment chez les gynécologues par exemple. Ainsi, selon l'institut de la recherche et de la documentation en santé, une femme en situation de handicap sur trois n'est pas dépistée pour le cancer du col de l'utérus. Cette communication va dans le bon sens, mais elle montre aussi que nous avons encore des chantiers pour l'avenir. C'est une première étape. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame Céline BOULAY-ESPERONNIER, vous avez la parole, pour le groupe PPCI.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le handicap n'est pas un phénomène marginal et isolé. 12 millions de personnes en situation de handicap vivent en France, soit 1 français sur 6. A Paris, fin 2016, la Maison départementale des personnes handicapées recensait 154.000 personnes disposant d'au moins un droit actif, soit près de 7 % de la population parisienne. Comme le notait l'APUR en 2018, 27.140 Parisiens sont bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. Leur nombre a augmenté de 24 % depuis 2007. Par ailleurs, 8.800 enfants sont bénéficiaires de l'allocation de l'éducation de l'enfant handicapé.

Par conséquent, l'inclusion des personnes en situation de handicap ne constitue pas seulement une exigence éthique, mais s'inscrit dans une nécessaire politique sociale et solidaire de prise en compte de la vulnérabilité d'autrui, phénomène en passe de devenir de plus en plus prégnant dans les années à venir compte tenu du vieillissement annoncé de la population.

Nous nous félicitons collectivement de toutes les avancées tendant vers plus d'accessibilité. Toutefois, il reste encore un long chemin à parcourir pour que Paris devienne une ville complètement inclusive. La ville a pris des initiatives fortes en matière d'emploi. En 2018, le taux d'agents municipaux bénéficiant de l'obligation d'emploi s'élevait à 6,33 %. En termes d'adaptation de logements, objectif de 40 % en 2020 de logements sociaux accessibles.

Néanmoins, nous sommes loin de l'exemplarité proclamée dans le domaine de la participation des enfants handicapés au périscolaire. Le vœu déposé par notre groupe et voté par le Conseil de Paris en juillet 2018 demandant que la Ville s'engage à créer des centres de loisirs à parité, les CLAP, dans les arrondissements centres de la capitale qui n'en comptent aucun, demeure, contrairement à vos dires, insatisfait.

Aujourd'hui, il existe à Paris seulement 10 CLAP, qui permettent à 50 % d'enfants valides de partager le même centre de loisirs que 50 % d'enfants handicapés. Sur ces 10 CLAP, seulement 8 sont gérés par la municipalité parisienne, 2 relevant de la Fédération d'associations "Loisirs Pluriel". La majorité des arrondissements, dont le 16e, ne disposaient pas de CLAP au cours de l'année écoulée. Seul un nouvel établissement a ouvert dans le 15e. Si cette ouverture va dans le bon sens, notre vœu visait spécifiquement à ouvrir de nouveaux centres de loisirs à parité dans les arrondissements qui en sont dépourvus.

De votre aveu même, Paris est également confrontée à un retard historique en matière de places d'établissement de services sociaux et médico-sociaux pour personnes en situation de handicap. En effet, d'après l'APUR, alors que la capitale recense dans sa population plus de 150.000 personnes en situation de handicap, en 2017, Paris ne comptait que 7.032 places en établissement et service médico-social, dont 1.980 places d'hébergement, 3.347 places de prise en charge de jour, et 1.705 places de service.

De plus, l'offre pour adulte reflète des disparités avec une offre moins importante dans les quartiers centraux et Nord-Ouest de la capitale et une absence totale d'offre dans cinq arrondissements, dont le 16e.

En 2018, 114 places en établissement et 108 en service ont été ouvertes. Cela va dans le bon sens, mais demeure insuffisant.

Par ailleurs, afin d'esquisser une alternative au logement en établissement classique, la Ville de Paris a décidé de développer le logement accompagné. La "stratégie handicap 2017 - 2021" prévoyait de réserver 70 places de logements sociaux sur 5 ans pour l'accès au logement des personnes en situation de handicap dans le cadre du développement. Pour cela, la Ville devait contractualiser avec ses trois principaux bailleurs sociaux afin de faciliter l'identification des logements.

Or, deux ans après l'adoption de la stratégie de la Maire, seuls 10 logements ont pu être identifiés. Ce chiffre est trop faible. Paris va avoir du mal à atteindre les 70 logements accompagnés d'ici 2021.

Avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en objectif, il est également indispensable que Paris renforce son accessibilité en termes de pratiques sportives. Considérant l'importance du sport, de la culture physique et des activités extrascolaires pour l'inclusion des enfants en situation de handicap, il est indispensable de proposer des créneaux d'activité extrascolaires à des horaires normaux pour les enfants en situation de déficience mentale. Cela exige aussi la mise en place de davantage de cours de sport adaptés dans le champ du handicap mental, cognitif et psychique.

L'accessibilité, c'est aussi et surtout la liberté de se déplacer librement dans Paris. Si des avancées très positives ont eu lieu ces dernières années, le gros point noir demeure, nous le savons tous, le métro. Actuellement, seule la ligne 14 est accessible aux fauteuils roulants. La Maire de Paris doit se mobiliser pleinement aux côtés d'Ile-de-France Mobilités pour remédier à cette situation désastreuse en comparaison avec de nombreux autres pays membres de l'Union Européenne.

Tous les acteurs publics concernés doivent prendre leurs responsabilités afin de rendre au plus vite le métro parisien accessible à tous. C'est un enjeu majeur. Tant que cela ne sera pas le cas, la mesure de gratuité pour tous les jeunes Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap restera en grande partie inopérante.

A ce sujet, nous nous étonnons par ailleurs que la majorité municipale ait rejeté, en juin 2019 un amendement déposé par le groupe PPCI, qui proposait d'aller plus loin dans la mesure et de rendre gratuits les transports en commun également pour les accompagnants principaux des jeunes handicapés. Il aurait pourtant été logique de permettre aux accompagnants des jeunes personnes en situation de handicap de les accompagner gratuitement dans les transports communs parisiens. En règle générale, nous devons renforcer nos efforts à destination des aidants, bien sûr.

Vous annoncez, à travers cette communication, la mise en place d'une expérimentation de tapis traversants pensés et développés aux côtés d'associations représentatives de personnes aveugles et malvoyantes, afin de faciliter le déplacement lors de traversées longues pour les personnes déficientes visuelles. Je tiens de la même manière, pour la mesure précédemment mentionnée, à saluer cette initiative et à rappeler combien il est urgent de mettre en place de telles solutions.

Toutefois, il serait prioritaire de s'assurer que les dispositifs classiques éprouvés de longue date soient mis à disposition des personnes handicapées dans tout Paris. En effet, de nombreuses personnes en situation de handicap physique signalent le manque crucial de zones permettant la remontée sur les trottoirs de la ville. Elles soulignent également le fait que les zones préexistantes demeurent largement impraticables et requièrent un entretien plus fréquent pour maintenir le niveau de dénivellation nécessaire pour accéder de façon sécurisée au trottoir.

Enfin, sur la question sensible du stationnement et pour conclure, si nous sommes tous en mesure de comprendre la complexité de la création de places G.I.G., G.I.C. supplémentaires dans un environnement déjà saturé, il est inacceptable que des véhicules porteurs de la carte mobilité et inclusion ou de la carte européenne de stationnement se voient adresser des forfaits post-stationnement, les fameux F.P.S.

La contestation de ces procès-verbaux indûment dressés entraîne une perte de temps et d'argent, prix du timbre, considérable pour les personnes en situation de handicap, qui se disent souvent découragées par la procédure.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure !

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Bien sûr, de nombreux progrès ont déjà été réalisés, mais il en reste autant à faire si ce n'est plus à accomplir et cela ne pourra être possible qu'avec la mobilisation sans réserve de chacun d'entre nous à la fois en tant qu'élus et en tant que citoyens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris est résolument inclusive et cette majorité se bat pour que la différence ait sa place dans notre ville afin que les Parisiennes et Parisiens soient égaux en dignité et en droit. C'est aussi cela s'engager pour une ville toujours plus solidaire et accessible.

"Le mois parisien du handicap" qui vient de s'achever par un événement festif au bord du bassin de La Villette est un véritable temps d'échange et de partage pour les personnes en situation de handicap, mais il permet aussi de sensibiliser toute une population souvent non initiée aux enjeux du handicap.

A ce titre, je voudrais une nouvelle fois saluer les partenaires que sont les M.D.P.H., les conseils locaux du handicap, mais aussi les maires d'arrondissement et les associations sans qui la Ville ne pourrait réaliser cet événement.

Au groupe RG-CI nous avons conscience que Paris est une vieille dame et qu'il est des infrastructures ou des lieux qu'il sera difficile de métamorphoser pour arriver à une situation complètement satisfaisante. Je pense notamment au métro.

S'il est évident que nous souhaiterions tous pouvoir dire que notre métro sera demain accessible à tous et toutes, le principe de réalité nous rappelle que si des efforts doivent être réalisés pour le rendre accessible aux non-voyants ou malentendants, le complet accès aux personnes à mobilité réduite peut relever de l'improbable.

Par conséquent, nous pensons qu'il faut poursuivre les investissements pour les bus et les tramways rendus 100 % accessibles grâce à la politique menée depuis 2001.

Renforçons le service, mais sensibilisons aussi les autres usagers pour s'assurer que ces modes de transport restent accessibles à tous.

Je pense notamment aux automobilistes qui ne se rendent pas toujours compte qu'en stationnant devant un arrêt de bus, ils peuvent empêcher ce dernier de s'arrêter correctement, et donc aux personnes à mobilité réduite de descendre en toute sécurité ou même de descendre tout court.

Pour nous, rendre une ville inclusive, c'est sensibiliser l'ensemble de la population aux différences pour combattre les préjugés mais pas que. C'est aussi rappeler qu'il faut être attentif à son voisin, car chacun peut être acteur de l'accessibilité de l'autre par un comportement bienveillant et civique.

Si les pouvoirs publics ont le devoir et la responsabilité d'agir sur l'accessibilité générale des équipements, ils ne peuvent pas être partout. En respectant notre engagement de 50 % de nos équipements municipaux accessibles d'ici 2020, nous aurons réalisé un travail très important.

L'un de nos engagements dans la stratégie parisienne du handicap de 2017 est la participation à la vie de la cité. Qui dit participation à la vie de la cité dit inclusion. Comme vous le rappelez très justement dans votre communication, le premier geste citoyen de participation, c'est l'accès au vote, et la mise en accessibilité des opérations de vote est tout aussi symbolique qu'importante.

Il faut souligner les actions mises en place dans l'objectif de faciliter et encourager l'engagement associatif des personnes en situation de handicap. Un des meilleurs exemples est sans doute "Le mois parisien du handicap" dont je parlais tout à l'heure, mais je pense aussi à la journée de sensibilisation à l'autisme. Cette inclusion sociale, pour être efficace, doit se faire le plus tôt possible. Il est donc primordial pour ne pas dire urgent que les petits Parisiens en situation de handicap aillent à l'école et puissent bénéficier du même enseignement que les autres. Il n'est aujourd'hui pas normal que 80 % des enfants en situation de handicap ne soient pas scolarisés.

A ce titre, j'espère que les 12 millions de budget dévolus à cet objectif pourront permettre qu'à terme, 100 % des enfants en situation de handicap puissent être scolarisés.

La scolarisation ne doit pas être notre seul cheval de bataille. Nous devons insister sur le périscolaire et le développement des centres à parité composés à parts égales d'enfants en situation de handicap et des autres.

Je tiens à saluer la généralisation de la formation des personnels des établissements recevant du public. 4.000 agents qui seront formés par "Action handicap France" d'ici 2020, c'est également 3,5 millions investis pour l'accessibilité des équipements sportifs. Autant d'éléments qui font que mon groupe est fier de soutenir les initiatives mises en place.

La réussite du projet d'une ville accessible et inclusive ne se fera pas sans l'aide et l'action du monde associatif. Je tiens ici à saluer leur action tout comme je tiens à remercier Nicolas NORDMAN pour son travail et son engagement.

Je voudrais conclure en rappelant l'importance de la banalisation du handicap. Celle-ci fera tomber les barrières qui se dressent encore face aux personnes en situation de handicap, que ce soit en termes de mobilité, d'accès à l'emploi ou au logement. En effet, banaliser c'est normaliser, donc faire tomber les contraintes que connaissent aujourd'hui les personnes en situation de handicap. Poursuivons notre action pour atteindre ce but. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci pour cette communication et félicitations d'avoir organisé "Le mois du handicap" partout à Paris et accompli des efforts pour que le plus grand nombre puisse voter à l'occasion des élections européennes. Même s'il y a eu des ratés ici ou là, mais c'est vraiment un gros effort et c'est vraiment très bien.

Je me réjouis que nous ayons l'occasion en cette fin de mandature de débattre au Conseil de Paris des droits des personnes en situation de handicap et de leur vie à Paris.

C'est une très bonne chose que chacun se sente aujourd'hui obligé en quelque sorte de parler du handicap et de faire des propositions sur le handicap. C'est très important, parce qu'il n'y a pas de progrès en la matière sans une profonde évolution du regard porté par la société sur le handicap. Nous sommes véritablement en train de remporter la grande bataille culturelle engagée par Jacques CHIRAC en 1975, en 1986, et surtout lors de son second quinquennat lorsqu'il a décidé que son mandat serait marqué par trois grands chantiers, pas des chantiers de pierres, mais des chantiers d'humanité pour les personnes handicapées, pour les malades du cancer, et pour lutter contre l'insécurité routière.

La parole et le fait que nous en discutions ensemble, cela n'est pas suffisant, vous en conviendrez. La question, c'est celle des actes.

A cet égard, je ne peux que regretter et c'est un euphémisme, le très grand recul sur l'accessibilité des logements qui a été décidé par le gouvernement actuel. On ne peut qu'être perplexe de voir la Municipalité actuelle afficher des ambitions neuves sur le handicap en toute fin de mandature, même si nous vous accompagnons évidemment pour essayer de les atteindre.

Quelques mots sur votre communication, Madame la Maire, sur ce qu'elle contient et sur ses silences aussi. Un mot sur l'accessibilité des équipements et de l'espace public. C'est une question triplement essentielle pour la vie des personnes et la vie individuelle, pouvoir se déplacer, allez faire ses courses, accéder aux équipements et services pour aller travailler, se distraire, pour accéder à l'éducation, à la culture et au sport.

C'est aussi une question de vie collective dans la ville et bien entendu l'accessibilité de la cité revêt une importance symbolique et de principe. C'est un droit fondamental pour tous.

Vous nous en faites la promesse, Madame la Maire, 50 % des équipements municipaux seront accessibles en 2020, et 100 % en 2024. Actuellement, la Ville atteint péniblement le score de 780 ERP accessibles, soit le tiers. Pardonnez-moi de rappeler cette évidence, cette Municipalité est en place depuis 2001. En quasi 20 ans on a atteint le tiers des équipements accessibles, cela fait à peu près une marche de 2 % par an, en supposant qu'aucun bâtiment n'était accessible en 2001, ce qui n'était pas le cas.

2 % par an, et l'an prochain juste avant les élections, mais souhaitons que cela arrive, on va faire 17 %, passer du tiers à 50. Souhaitons que cela arrive, mais la marche est haute.

Permettez-moi d'observer que tous les arrondissements ne sont pas égaux face à la question de l'accessibilité. Dans le 14e, qui est assez grand, il a été indiqué au conseil local du handicap qu'au 1er janvier 2018, 39 établissements de la Ville de Paris sont déclarés accessibles sur les 161 que compte le 14e. Cela fait moins du quart. L'objectif des 50 % vaut-il pour tous les arrondissements ? Je l'espère.

Je voulais souligner le fait que vous ne parlez pas du tout de la situation des écoles. Vous l'avez dit, Madame la Maire, l'inclusion, il la faut, et dès le plus jeune âge. Malheureusement, on n'a aucun point précis sur les écoles alors que c'est là que tout commence. Le bilan établi l'an dernier était peu brillant, seulement le quart des écoles et le tiers des collèges étaient accessibles. Là aussi en 20 ans de mandature.

A votre rythme, Madame la Maire, il faudrait, je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle, vous garder près de 100 ans à la tête de la Municipalité parisienne pour voir les écoles accessibles, pour que chaque enfant parisien puisse aller comme ses petits voisins de palier dans l'école de son quartier.

Cela peut faire long pour vous, pour nous, mais surtout pour les enfants en situation de handicap.

En ce qui concerne les moyens pour atteindre ces objectifs, le graphique dans la communication fait état de 42 millions sur la période 2015 - 2019. Sauf si nous avons mal compris, on espère que c'est le cas, le plan d'investissement pour la mandature voté en 2015 avait fléché 74 millions pour l'accessibilité. Cela veut dire que 45 % des crédits ont fondu comme neige au soleil au moment même où il faut gravir une marche qui est très haute.

Mais, on espère avoir mal compris et encore une fois on espère que cela marchera, parce que l'objectif est que 50 % des équipements soient accessibles en 2020.

Un deuxième oubli que je voudrais peut-être souligner, c'est quand même celui de l'espace public, c'est un peu embêtant quand même puisque l'espace public, c'est essentiel dans une ville, que la Ville de Paris a absolument toutes les compétences en la matière sur les règles de stationnement, sur les terrasses, les règlements de voirie, les étalages, etc.

C'est difficile de dire que c'est la faute à l'Etat.

Vous le savez, ce n'est peut-être pas la peine d'insister sur ce point, parce que tous les Parisiens le savent, on a une situation qui est devenue alarmante avec un espace public totalement encombré, et la cerise sur le gâteau, le déploiement de tous les engins en "free floating", sans parler des travaux. Se déplacer sur les grands comme les petits axes relève du parcours du combattant, c'est un véritable enfer.

Pour tous les Parisiens et a fortiori en premier lieu pour les personnes en situation de handicap, non seulement l'espace public n'est pas accessible, mais il est devenu partout inhospitalier, agressif, violent et dangereux. On trébuche, on heurte tout et n'importe quoi, on se fait percuter par des engins de toute sorte, on se blesse et parfois gravement sur les trottoirs parisiens, c'est une honte.

Les transports, enfin, tout le monde en ce moment parle du métro, et bien sûr c'est un problème le métro. Tout le monde préférerait que le métro soit accessible et bien sûr, il faut une stratégie en la matière.

Mais pensez-vous réellement que le problème à Paris pour les personnes handicapées c'est principalement, je ne dis pas que ce n'est pas un problème, mais l'accessibilité du seul métro ?

Pensez-vous réellement que là, si on a tous quelques milliards d'euros à dépenser et que l'on décide de les dépenser pour les personnes handicapées, la demande des personnes handicapées ce sera de dépenser ces milliards exclusivement dans le métro, en laissant tout le reste inchangé ?

Alors oui à toutes les prises de position, toutes les tribunes au sujet du scandale du prix du métro non accessible. Quand on dit que le métro est non accessible, c'est un scandale, mais on vient de supprimer les objectifs de la loi de 2005 sur l'accessibilité des logements, il ne faut pas se moquer du monde.

Et quand on dit, le métro, le métro, juste parce que ce n'est pas une compétence de Paris, pardon, mais restons-en aux besoins des personnes handicapées.

Bien sûr que c'est un problème le métro et qu'il faut une stratégie, mais concentrons nos efforts sur ce qui est à notre portée, ce qui est dans notre compétence et il y a beaucoup de choses à faire pour les personnes handicapées. On peut tous souhaiter que le métro soit accessible, mais il y a beaucoup d'autres choses à faire.

Permettez-moi de revenir sur la situation du 14e et sur cette expérimentation dont a parlé Eric AZIERE comme moi, à de nombreuses reprises au Conseil de Paris, ce truc absurde d'expérimentation des feux dans le quartier Pernety.

De mettre votre politique au regard des principes posés par la convention des Nations Unies relative au droit des personnes handicapées, qui affirme que les personnes handicapées doivent avoir la possibilité de participer activement au processus de prise de décision concernant les politiques et programmes, en particulier ceux qui les concernent directement.

La mairie du 14e a accepté, et je l'en remercie, ma proposition de faire en sorte que le Conseil local du handicap puisse proposer des vœux aux conseils d'arrondissement, comme le font les conseils de quartier.

Depuis des mois, la décision de la Mairie de Paris de supprimer tous ces feux dans le quartier de Pernety est contestée par les personnes en situation de handicap.

Elles se sont mobilisées, elles sont allées participer à diverses "déambulations" comme vous dites, ce qui est en ce cas d'espèce une façon de faire perdre du temps aux Parisiens, et parmi les plus vulnérables en prétendant qu'un jour vous les écouterez peut-être.

Le Conseil local du handicap a déposé un vœu en Conseil d'arrondissement, un vœu très modéré demandant que vous reveniez sur une partie de la décision. Eh bien non, la majorité municipale l'a rejeté, un bras d'honneur à la participation de tous aux décisions qui les concernent. La réponse, après la déambulation, c'est d'organiser maintenant une marche exploratoire.

Croit-on que les personnes handicapées n'ont que ça à faire pour qu'ensuite on ne change absolument pas des décisions qui sont prises et qui sont partiellement aberrantes pour les personnes ?

En matière d'accessibilité du logement social, enfin, bravo Madame la Maire de vous être opposée au recul de la loi Elan sur l'accessibilité du logement pour les personnes handicapées.

Mais à Paris, je rappelle, ce sont quand même seulement 37 nouveaux logements sociaux adaptés aux besoins de leurs occupants...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame CARRÈRE-GÉE.

Vous n'aurez pas le temps de développer, il faut vraiment conclure.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - C'est trop peu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme MÉHAL, pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, en introduction je souhaite vous dire que nous avons tous été choqués par les images d'un automobiliste agressant une personne malvoyante et son accompagnateur dans le 12e arrondissement de Paris. Nous demandons donc à la Ville de Paris de se porter partie civile dans cette affaire, en souhaitant soutenir les plaignants.

Nous le disons de façon solennelle, ces actes sont inacceptables dans notre capitale, et c'est d'ailleurs l'objet du premier vœu que nous déposons.

Nous voulons aussi bien sûr féliciter la Ville pour l'objectif des 50 % d'équipements accessibles. Toutefois, il serait peut-être possible, utile, de mettre en place et de doter d'une instance d'évaluation ce programme qui serait à la fois composé d'élus parisiens, de personnels des services, de responsables associatifs et surtout d'usagers comme vous l'avez dit, car rien ne pourra se faire sans eux, représentant une large palette des handicaps possibles en vue de faire, pourquoi pas, des ajustements nécessaires et de pointer les manques, mais aussi de se réjouir des avancées.

Concernant des questions plus pratiques, les tapis traversants, il est primordial de les doter de bandes d'éveil de vigilance, faute de quoi les non-voyants ne savent pas distinguer le trottoir de la rue.

En lien avec l'accessibilité dans l'espace public, nous avons déposé un vœu, un deuxième, visant à agir plus rapidement une fois les pannes de sonorisation des feux tricolores détectées. En effet, beaucoup de personnes déficientes visuelles nous ont alertés sur la lenteur des réparations et sur la fréquence des pannes.

C'est vrai que notre groupe se réjouit des avancées de l'accessibilité notamment, vous l'avez évoqué Madame la Maire, des bureaux de vote.

Néanmoins, encore une fois les usagers non-voyants ont fait remonter que le dispositif prévu à leur intention était assez fastidieux. En effet, vous le savez, les élections européennes ont dénombré 15 listes, et voter en toute autonomie prenait plus de 20 minutes.

Donc, je pense qu'il conviendrait sans doute de réfléchir à la mise en œuvre d'un vote peut-être électronique ou en tout cas de travailler sur une démarche de simplification.

C'est vrai que l'effort de réaliser des vidéos pour familiariser les personnes handicapées au vote est très louable, mais le moins que l'on puisse dire c'est que cette opération est restée relativement confidentielle, peut-être faute d'une information suffisante pour les publics nettement très exclus.

En tout cas, pour notre part, nous nous félicitons aussi que grâce au gouvernement les personnes en situation de handicap sous tutelle aient pu voter sans qu'aucun juge ne puisse s'y opposer, l'acte citoyen et symbolique de voter a pu s'exercer heureusement.

C'est vrai que souhaiter devenir pionnier est un bel objectif, mais il me semble qu'une étape préalable serait peut-être de raccourcir les délais de traitement des dossiers et de garantir un accès égal pour tous à l'information. C'est vrai que parfois on en est très loin. Ainsi, des personnes empêchées de lire reçoivent parfois toujours l'information en papier.

Toute action en faveur de l'emploi des personnes handicapées est à favoriser dans notre collectivité. Elle est même à saluer, et c'est vrai que depuis mai 2017 le gouvernement fait preuve de volontarisme sur cette question et a pris nombre de mesures pour faciliter cette accessibilité professionnelle.

Les retombées par contre au niveau de la Mairie de Paris sont relativement contrastées. On nous dit que si des collaborateurs handicapés, mais peut-être allez-vous apporter plus d'éléments, ont des parcours souvent plus endogènes que ceux des personnes ordinaires, nombre d'entre eux souffrent quand même d'être dans des emplois que l'on appelle fins de carrière.

Et c'est vrai que serait peut-être utile pour objectiver les choses, la création d'un observatoire du déroulement des carrières ou la création d'une mission d'audit sur cette question.

Je voulais aussi aller très vite pour vous parler du handicap psychique et mental, qui pour notre groupe n'est pas suffisamment aujourd'hui malheureusement pris en compte, comme l'est d'ailleurs la psychiatrie en général. C'est vrai que notre groupe a beaucoup travaillé sur cette question avec des vœux, avec aussi un film qui replace l'histoire de ces situations.

Je voulais pour terminer parler des femmes, des femmes en situation de handicap, parce que c'est quelque chose qui nous paraît extrêmement important.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Je voulais saluer la mémoire de Maudy Piot, féministe à qui vous avez rendu hommage et qui a fait un travail formidable avec son association, "Femmes pour agir, femmes pour le dire".

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

La feuille de route de Nicolas NORDMAN est claire : rendre nos services publics et notre ville plus inclusifs, accessibles à toutes et à tous.

Depuis le début du mandat, nous constatons un avancement régulier des différentes actions et des décisions de la Ville prises dans ce domaine. Nous tenons donc à saluer ce travail effectué, parce que nous venons de loin, et qu'il est vrai que nous avons avancé sur un certain nombre de dispositifs et d'aménagements qui ont été assez bien décrits par les interventions des uns et des autres.

Le premier d'entre eux est celui qu'il était indispensable de faire évoluer de manière urgente : le temps de traitement des dossiers à la M.D.P.H. En effet, tout commence par la M.D.P.H., il n'était pas tolérable qu'un dossier soit instruit en 9 mois, 10 mois, parfois plus. Aujourd'hui, nous sommes en dessous des 4 mois, le délai légal, et cela permet à toutes celles et tous ceux qui ont des droits de pouvoir en bénéficier plus rapidement.

Cela, nous avons réussi à le faire alors que l'Etat ne remplace pas les départs en retraite des agents qui travaillent à la M.D.P.H.

Quand on est confronté à une situation de handicap, quel qu'il soit, physique ou psychique, la question du temps est centrale et participe grandement à l'inclusion de la personne concernée dans la société.

Des petits pas significatifs ont été également faits en un an, je tiens plus particulièrement à souligner l'action de la Ville dans le domaine du logement.

En 2018, 114 places en établissement et 108 en service ont été ouvertes, et cette année ce sont 131 places en établissement et service de jour et de suivi qui seront également ouvertes, principalement à destination des personnes avec autisme ou en situation de handicap psychique.

De plus, la mise en œuvre du dispositif "Logement accompagné" qui concerne 70 logements pour cette année est une réelle avancée alors que dans le même temps, avec l'adoption de la loi Elan, le gouvernement a restreint la part des logements accessibles aux personnes en situation de handicap dans les constructions neuves.

Nous avions d'ailleurs pris la décision que 100 % des nouveaux logements sociaux créés à Paris continueront d'être accessibles aux personnes en situation de handicap et nous nous en félicitons encore une fois.

Le logement accompagné répond aux besoins et favorise complètement l'autonomie. Ce dispositif alternatif à l'hébergement en établissement classique ou au maintien au domicile familial permet de développer l'offre de logements adaptés et facilite l'inclusion. Ce dispositif n'aurait pu se faire sans un travail avec les principaux bailleurs sociaux.

La convention avec la Protection civile permet, elle, aux personnes à mobilité réduite qui habitent dans le diffus, de ne pas se retrouver coincées en dehors ou dans le logement, notamment en cas de panne d'ascenseur par exemple. Un petit pas certes, mais fondamental, car il contribue à favoriser l'accès au logement de toutes et de tous dans le diffus.

Nous avons utilisé chaque année de ce mandat pour mettre en accessibilité les lieux dont la Ville a la gestion et qui accueillent du public.

Evidemment, il y a encore beaucoup à faire, et c'est du côté des partenaires de la Ville que je me tourne. En effet, il est vraiment incompréhensible qu'en 2019 encore de nombreuses stations de métro ne soient toujours pas accessibles. Nous n'avons pas tous les mêmes droits à la mobilité.

Un plan permettant de mailler le territoire de manière coordonnée en priorisant les stations de métro rendues accessibles avec les associations pourrait permettre de résoudre une partie des difficultés.

Dans la liste des partenaires, je me tourne aussi vers l'Etat, qui en la matière a fait des annonces qui sont rarement suivies d'effets, qui n'accompagne pas les collectivités territoriales à la hauteur des enjeux et se désengage.

Enfin, nous profitons de cette communication pour proposer un vœu au sujet des instituts des jeunes sourds et des jeunes aveugles. En effet, les syndicats des instituts des jeunes sourds et des jeunes aveugles ainsi qu'une soixantaine de parents d'élèves ont manifesté mercredi dernier à Paris contre le projet de loi de l'école inclusive du Gouvernement.

Les mesures sont jugées trop rapides, car elles visent à faire appel à des accompagnants d'élèves en situation de handicap, mais toujours pas formés. Parce qu'un enfant sourd et aveugle doit être constamment accompagné par un professionnel formé. Malheureusement, ces mesures ont été inscrites sans concertation, ni avec les syndicats, ni avec les professionnels, ni même avec les personnes en situation de handicap ou leurs familles elles-mêmes.

Nous souhaitons donc l'arrêt des transformations engagées dans les établissements spécialisés de jeunes sourds et de jeunes aveugles dans l'attente d'une véritable concertation incluant les pouvoirs publics, les personnels, leurs organisations syndicales et les parents d'élèves.

Nous souhaitons également la suspension du processus de transfert des instituts nationaux de jeunes sourds et jeunes aveugles aux agences régionales de santé, afin de permettre un réel temps de réflexion et de dialogue social.

Enfin, nous demandons la mise en place de la planification d'un calendrier de réunions de travail étalées sur six mois, entre le cabinet de la secrétaire d'Etat et les organisations syndicales.

Je voudrais terminer, il me reste quelques instants, sur les questions d'insertion professionnelle qui sont la base de l'autonomie des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, à la Ville de Paris, si mes informations sont exactes, on accueille 6,33 % d'agents en situation de handicap, ce qui est une bonne chose, mais on pourrait faire mieux. C'est près de 2 millions d'euros de commandes publiques au secteur économique qui sont réservés aux établissements accompagnant des personnes en situation de handicap, et nous pourrons continuer les efforts très activement.

Je vous remercie.

(M. Jean-Bernard BROS, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, à la lecture de la communication sur le handicap, je note de réelles avancées.

Cependant, je ferai une remarque, il est traité presque exclusivement du handicap physique, ou à la marge, sensoriel, surdité et cécité. Le handicap mental est, me semble-t-il, très peu, trop peu traité. Alors qu'il constitue la grande majorité des handicaps, il n'est mentionné sous le terme "handicap cognitif" qu'à la page 3 et à la page 15 ; l'autisme est cité deux fois à la page 20.

Vous faites référence également aux enfants porteurs de troubles du comportement, mais il s'agit là d'une autre problématique.

En ce qui concerne le recrutement par la Ville de Paris, j'aimerais connaître leur statut, sont-ils recrutés en CDD, ou en CDI, et quelle est la part des personnes en situation de handicap mental ?

Parmi les avancées, je relève avec satisfaction, je cite : "la traduction concrète du vœu que j'ai présenté avec Pierre-Yves BOURNAZEL et qui demande que tous les appartements au rez-de-chaussée soient rendus accessibles lors de la réhabilitation des résidences de logements sociaux, je souhaiterais que ne soit pas oubliée la mise en sécurité de ces appartements ".

Enfin, je note l'expérimentation du portage d'urgence des repas en cas de panne d'ascenseur, j'aimerais que cette expérimentation soit étendue aux personnes âgées qui, souvent en perdant de leur autonomie, ont du mal à monter les escaliers.

Le groupe "100% Paris" vous soutient dans votre action, mais bien entendu, dans ce domaine, vous le savez, on ne fait jamais assez ni assez vite. Je vous encourage donc à poursuivre dans cette voie et à accélérer.

Pour finir, je reviens à mon propos initial concernant le handicap mental, sur lequel j'aimerais avoir une réponse précise.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Monsieur François HAAB, vous avez la parole.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voulais remercier M. Nicolas NORDMAN pour les échanges que nous avons eus autour de cette communication qui nous oblige tous d'ailleurs sur le handicap, et où force est de constater qu'il faut essayer de trouver un maximum de consensus sur ce sujet.

Je ne reviens pas sur la question du handicap mental soulevée par certains de mes collègues, notamment par Christian HONORÉ, et je souscris assez volontiers à ce qui vient d'être dit.

Je n'aborderai pas la question des transports, Éric HÉLARD le fera tout à l'heure.

Je vais me concentrer sur les deux vœux rattachés à cette communication et qui ont trait essentiellement à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sur deux sujets très précis.

Le premier concerne les restructurations en cours à l'A.P.-H.P., notamment dans son principal hôpital dédié à la prise en charge du handicap, qui est l'hôpital Raymond Poincaré à Garches, qui doit être délocalisé sur le site de Boulogne-Billancourt, avec des modifications structurelles importantes.

Je pense qu'il serait très important, compte tenu du rôle de cet établissement dans la prise en charge des patients handicapés, que le Conseil de Paris soit informé de la stratégie de l'A.P.-H.P. en la matière, et de s'assurer que toutes les structures de soins hautement spécifiques de l'hôpital de Garches soient bien transférées sur l'hôpital Ambroise Paré à Boulogne tel que prévu, et peut-être plus généralement que l'A.P.-H.P. nous donne un peu son schéma directeur en matière de prise en charge du handicap compte tenu des restructurations en cours.

Le deuxième sujet, qui concerne le deuxième vœu rattaché, est un sujet que j'avais eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises dans cet hémicycle avec deux vœux adoptés par le Conseil de Paris sur l'accessibilité des cabinets médicaux, et notamment d'essayer d'être le plus pragmatique possible et d'arriver à présenter cette notion d'accessibilité du praticien.

D'arriver également à ce que professionnels de santé, associations, usagers, politiques nous tombions d'accord sur ce que pourrait être une charte de l'accessibilité ou un label accessibilité, et qu'à partir de là nous puissions avoir un objectif ambitieux pour les années qui viennent à ce que l'immense majorité, si ce n'est la totalité des professionnels de santé soit, si ce n'est leurs locaux accessibles mais eux-mêmes se rendent accessibles.

Il y a maintenant beaucoup de possibilités pour qu'un médecin puisse se rendre accessible à toute personne en situation de handicap, que ce soit l'exercice modal sur différents cabinets médicaux, que ce soient les téléconsultations ou autres.

Deux sujets qui me semblent très importants à prendre en compte.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HAAB.

Monsieur François DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce débat nous offre une occasion supplémentaire, je crois, de revendiquer deux convictions qui nourrissent notre réflexion et guident notre action.

D'abord, que la place et l'attention que nous réservons au handicap disent quelque chose d'important de ce qu'est la société parisienne et de ce qu'elle veut être.

Par ailleurs, ce qui est fait pour permettre à nos concitoyens en situation de prendre toute leur place dans leur ville se fait au bénéfice de tous les usagers de la ville.

Permettez-moi d'illustrer mon propos en évoquant ce moment exceptionnel que nous avons partagé samedi soir avec Anne HIDALGO et Nicolas NORDMAN sur le parquet de la guinguette de Paris-Plages Villette.

Le "bal arrangé" organisé en clôture du "Mois parisien du handicap" a fait danser ensemble femmes et hommes en fauteuil et femmes et hommes valides.

Cette chorégraphie inattendue est sans doute le manifeste le plus émouvant et le plus convaincu de la ville inclusive que nous voulons faire vivre. La stratégie parisienne du handicap porte cette ambition. Mes sens affaiblis, ma mobilité réduite ne font pas de moi un citoyen moins citoyen.

Cela commence par rendre la ville plus accessible dans les transports bien sûr ou lors des rendez-vous démocratiques que sont les élections. Cela a été déjà longtemps évoqué.

Mais aussi et c'est bien l'objet de cette stratégie s'agissant de l'accessibilité des bâtiments publics municipaux.

C'est fondamental et nous savons que, quels que soient les progrès immenses réalisés, il reste beaucoup à faire.

On ne rattrape pas en quelques mois ni même en quelques années des décennies ou des siècles de négligence ou d'indifférence dans la façon d'aménager nos villes sans tenir compte de la réalité et des capacités de nos concitoyens.

Et combien de fois par le passé avons-nous laissé un équipement se construire ou tout simplement une réunion publique se tenir sans s'assurer de son accessibilité ?

Fort heureusement, la société a changé et nous avons bougé nous aussi.

Pour 2019, dans le seul 19e arrondissement, 2 écoles, 3 collèges, 1 gymnase seront rendus accessibles dans le cadre d'un programme parisien de mise en accessibilité qui injectera près de 15 millions d'euros de travaux.

Je pense aussi à l'expérimentation des tapis traversants à destination des aveugles et malvoyants que nous déployons sur la voirie aujourd'hui, dans le 19e arrondissement, entre la mairie et la résidence Valentin Haüy.

Je pense au fil d'Ariane que nous avons déployé là aussi dans le parc des Buttes Chaumont ou sur la nouvelle place des Fêtes.

L'accessibilité de la Ville, c'est aussi multiplier les nouveaux dispositifs conçus dès le départ pour toutes et tous.

C'est le cas dans le 19e arrondissement toujours avec le projet de cité universelle proposé dans le cadre de "Réinventer Paris" sur le site de la Marseillaise à la porte de Pantin.

La cité universelle sera 100 % accessible avec une salle omnisports de 1.000 places, un espace économique et des services de santé.

100 % accessible et 100 % ouverte à tous.

La stratégie handicap insiste également sur la place et le développement de l'enfant en situation de handicap qui, comme tous les autres enfants, doit pouvoir disposer d'outils pour grandir et se construire.

Et je me réjouis que l'une des trois unités d'enseignement en élémentaire pour les enfants autistes soit installée à l'école Compans.

Je pense également aux centres de loisirs "Loisirs Pluriel", pionniers de l'accueil à parité des enfants handicapés et valides et nous nous sommes battus avec Nicolas NORDMAN pour continuer à pouvoir les accueillir dans le 19e arrondissement.

Je veux enfin saluer l'engagement associatif du "Silence des Justes", très présent dans cet arrondissement.

Traduction de nos publications en braille, innovation, cluster d'innovation, nos arrondissements multiplient les initiatives pour concrétiser la belle idée de la conception universelle et donner corps à la stratégie parisienne du handicap.

C'est, je crois, le signe d'une société parisienne à la fois lucide sur les obstacles qui entravent la vie de beaucoup de nos concitoyens et attachée à les lever résolument les uns après les autres.

Renforcer et systématiser l'accessibilité, permettre à chacun de se mouvoir et de se construire, c'est la condition pour que notre projet d'une ville inclusive s'inscrive dans le quotidien de chacun et de chacune de nos concitoyens.

Mes chers collègues, la stratégie handicap que nous mettons en œuvre doit beaucoup à une énergie collective qui nous rend fiers de Paris.

Je veux saluer la vitalité du mouvement associatif, et bien sûr saluer l'engagement de Nicolas NORDMAN auprès d'Anne HIDALGO pour faire émerger cette ambition partagée qui n'a pas fini de faire progresser la ville.

Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

La parole est à Mme ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est avec une attention particulière que nous avons écouté votre communication sur l'évolution de notre politique parisienne du handicap dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie "handicap, inclusion et accessibilité universelle" adoptée par notre Assemblée en mars 2017.

Très riche en réalisations sectorielles importantes, les élus écologistes soutiennent ce bilan d'étape qui reflète la qualité d'une démarche qui se poursuit dans le respect de nos engagements et dans la logique d'une action transversale et cohérente s'articulant autour de quatre axes majeurs.

Le premier, c'est de rendre accessible la ville pour tous les publics en situation de handicap, afin de faciliter leur vie quotidienne dans la ville et les encourager à participer à la vie de la cité.

A ce titre, les élus écologistes sont heureux de souligner l'action phare selon nous de cet axe, qui est la mise en œuvre de la gratuité des transports publics pour les enfants handicapés et leurs familles à Paris, et nous souhaitons rappeler que cette proposition a été portée par les élus écologistes au Conseil régional d'Ile-de-France comme au Conseil de Paris.

D'autre part, pour respecter le principe d'universalité de l'accessibilité à Paris, et donc de ses logements sociaux, nous souhaitons réitérer ici notre soutien total à l'engagement de la Ville de maintenir une exigence de 100 % de logements neufs accessibles, contrairement au recul du Gouvernement qui a décidé de baisser le taux à 20 %.

Le deuxième axe du bilan vise à amplifier et diversifier le développement des solutions socio-médicales pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées et soutenir leurs aidants.

C'est un axe important de ce bilan compte tenu du déficit historique de l'offre de places en établissement et en service spécialisé pour nos publics parisiens.

De nouvelles places sont créées et une amélioration de la répartition géographique de l'offre est constatée.

Nous souhaitons également soutenir le dispositif de logement accompagné, un dispositif qui pour nous permet le choix du maintien au domicile pour les personnes handicapées avec un accompagnement adapté qu'il faut toujours amplifier.

Et comment ne pas soutenir la place accordée aux enfants dépendants de l'A.S.E., de l'Aide Sociale à l'Enfance, il s'agit d'un véritable problème dénoncé par le défenseur des droits dans un rapport de 2015, et qui sera évoqué ultérieurement par un vœu en 4e commission.

La création de deux structures spécialisées témoigne ici de l'engagement de la Ville en la matière, mais les besoins sont tels que l'aide de l'Etat est absolument indispensable pour y répondre de façon plus exhaustive et adaptée.

Enfin, nous accueillons très positivement la création prévue d'une permanence dédiée aux aidants, en coopération avec l'A.R.S. Cette action est extrêmement importante quand on connaît les besoins auxquels ils font face en matière de solutions de répit, de mesures d'écoute, d'information et d'accompagnement.

Le troisième axe de ce bilan d'action est d'assurer l'accès à l'information et la communication pour les personnes handicapées, sensibiliser l'opinion sur le handicap et promouvoir une société inclusive. L'accès à l'information étant un enjeu fondamental pour les publics handicapés et leurs aidants, le développement sur Internet de la M.D.P.H. handicap.paris.fr va dans le bon sens, le succès du livret Aides et prestations et des vidéos pédagogiques disponibles en ligne montre qu'il y a là un besoin important du fait de la complexité des dispositifs existants.

Nous nous réjouissons également de l'annonce d'une future fonction du dépôt en ligne du dossier et serions intéressés par un calendrier prévisionnel de la mise en place de cette mesure importante qui ne doit évidemment pas impacter le maintien de l'accueil physique pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil Internet.

Enfin, nous tenons à saluer l'opération du "Mois parisien du handicap", une opération de communication et sensibilisation de l'opinion visant à changer le regard sur le handicap. C'est grâce à ce genre d'événements que les mentalités évolueront et les a priori négatifs sur le handicap disparaîtront progressivement.

Enfin, le dernier axe de ce bilan porte sur l'exemplarité de la Ville. En tant qu'employeur enfin, la Ville de Paris a su se montrer exemplaire en recrutant 6,2 % de personnes en situation de handicap, soit plus que ce qui est exigé par la loi.

La formation des encadrants, l'accompagnement personnalisé des salariés en situation de handicap, et le recours aux acteurs du handicap pour les achats de la Ville sont des mesures qui complètent opportunément sa politique exemplaire en ressources humaines et son modèle de management exemplaire.

Avant de conclure, et malgré tous les points positifs de cette politique parisienne du handicap, nous nous permettons quelques interrogations quant à son organisation millefeuille trop centralisée et qui ne prend pas assez en compte l'importance de la dimension de proximité pour les publics handicapés et leurs aidants vivant dans nos quartiers. Une réflexion pour nous visant une meilleure organisation de l'action pour améliorer sa lisibilité et son accessibilité à l'échelle des arrondissements est souhaitable à ce sujet.

Pour finir, je tiens à remercier Nicolas NORDMAN, son cabinet ainsi que les services de la DASES pour le pilotage de cette action complexe qui a réussi à mobiliser plusieurs directions de la Ville, les partenaires associatifs, ainsi que l'opinion publique pour relever collectivement le défi de la ville inclusive pour tous les Parisiens. Ce bilan est bien positif même si les besoins restent considérables. C'est donc un encouragement à poursuivre notre chemin vers une ville réellement accessible et inclusive. Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH, vous étiez dans les temps.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y aurait beaucoup à dire, mais je n'ai qu'une minute hélas. Depuis la loi de 2005, nous avons peu avancé et le Gouvernement actuel avec la loi Elan nous fait d'ailleurs reculer fortement en supprimant les obligations d'accessibilité dans les logements neufs.

La question de la non-accessibilité des transports publics reste une problématique centrale dans notre ville. Elle a été abordée par plusieurs collègues. Je regrette que la communication ne nous parle pas du dispositif pour les personnes à mobilité réduite. Où en sommes-nous ? Combien d'usagers ? Quelle évaluation ? Quelle écoute des usagers ? Quels sont les retours, car un certain nombre de difficultés avaient pu être rencontrées précédemment.

Pour les équipements, on s'engage si je comprends bien à appliquer la loi, 50 % accessibles en 2020 et 100 % en 2024. Il a fallu 3 mandatures pour atteindre 50 % d'accessibilité dans l'ensemble des équipements. Comment va-t-on faire 50 % pour tous les autres équipements en simplement une mandature ? La prochaine dont on ne sait pas qui ce sera.

Je regrette deux grands oublis dans cette communication. D'abord les situations de handicap sont multiples. Cela a été dit par d'autres collègues, la question visuelle, auditive, d'accord, mais…

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - C'est une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

Le dernier oubli, regrettable, qui n'a été cité par personne, c'est la question des droits culturels. En début de mandature, vous avez supprimé les soutiens financiers au dispositif "Cascade" porté par l'association "Sémaphore". Or, la question de la reconnaissance des droits culturels des personnes en situation de handicap est essentielle…

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme CEYRAC, pour le groupe "100% Paris".

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me réjouis que le Conseil de Paris, encore cette année, mette le handicap en lumière. Ce deuxième bilan de la mise en œuvre de la stratégie de la Ville, voté il y a 2 ans, rappelle que la Ville avait pour ambition de rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions, d'accompagner l'inclusion des personnes en situation de handicap, et de proposer des réponses adaptées à la situation de chacune.

Loin de moi l'idée de nier l'effort de la Ville et je sais aussi l'engagement et l'énergie que votre adjoint déploie, mais je suis plus circonspecte sur les constats contenus dans la communication.

En termes d'accessibilité, par exemple, alors que vous devez et avez la capacité d'organiser la chaîne de déplacements, le bilan est moins satisfaisant qu'il n'y paraît. Je reconnais par ailleurs que vous avez pris en compte les demandes de l'opposition et retiens notamment les moyens déployés à la suite des vœux que nous avions déposés l'année dernière sur l'entretien et la maintenance des ascenseurs installés sur l'espace public et dans les équipements.

S'agissant des équipements, la Ville demeure encore loin des 50 % d'ERP ou IOP accessibles en 2020, et encore plus loin des 100 % d'ici 2024, à peine 30 % à ce jour.

Depuis 2015, 42 millions d'euros auront été dépensés d'ici la fin de l'année. Autrement dit, à un an de la fin de la mandature à peine, ce sont 45 % des crédits du P.I.M. dédiés à l'accessibilité qui n'ont pas été utilisés. Comment rattraper ce retard en quelques mois ?

La seconde marge de progrès concerne l'espace public. Je suis plus alarmiste et pense que non seulement l'espace public n'est pas accessible, mais il est aussi hostile aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, qu'il soit physique, psychique et mental d'ailleurs.

Bien sûr, les trottinettes et autres engins en libre-service ou les travaux, ma collègue Julie BOILLOT y reviendra, n'arrangent pas les déplacements. Au-delà de cet aspect simplement physique, la circulation, le bruit, le monde agglutiné faute d'espace suffisant pour déambuler, l'incivisme, et j'en passe, compliquent la mobilité des personnes en situation de handicap psychique ou mental.

La Ville n'est pas toujours aussi bienveillante qu'elle le devrait. On retrouve cette contradiction en matière d'accompagnement vers une réelle inclusion scolaire. La mairie a de toute évidence sous-estimé les besoins des familles et enfants pour la scolarisation en milieu ordinaire. Ce n'est pas l'ouverture de 3 unités d'enseignement, soit 21 enfants accueillis, à 7 mois de la fin du mandat qui suffira à combler l'inertie de ces 5 dernières années.

Les familles et enfants peuvent, en revanche, compter sur le volontarisme des élus soutenus par l'Académie pour multiplier les ouvertures. C'est par exemple ce qu'il a fallu pour voir aboutir l'ouverture d'une unité d'enseignement à la maternelle Rochechouart dans le 9e. Le manque est criant. Les dépistages, je vous l'accorde, ont lieu de plus en plus tôt alors ils doivent être suivis d'un accompagnement de qualité. Les parents ne peuvent pas

courir d'un médecin à l'autre, ils doivent pouvoir compter sur les Pouvoirs publics pour trouver des solutions alternatives à l'hôpital de jour ou dans un établissement spécialisé.

Je conclurai pour finir par saluer la dernière partie de la communication qui, une fois n'est pas coutume je suppose, éclaire sur le suivi des vœux adoptés l'année dernière, dont je me félicite qu'une bonne part émanait de l'opposition.

Je pointerai notamment la mise en place pour la première fois d'un dispositif d'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes lors du bal du "Mois parisien du handicap" la semaine dernière, même si je le rappelle, notre proposition visait initialement plus largement les concerts tels que ceux qui ont eu lieu sur la place de l'Hôtel de Ville la semaine dernière lors du "Fnac Live".

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame CEYRAC.

Monsieur Éric HÉLARD, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Éric HÉLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la quatrième communication sur la problématique ô combien essentielle du handicap que vous présentez à notre Assemblée. Pourtant, en dépit des indéniables efforts consentis par la collectivité, le constat de cruelles insuffisances demeure.

A se réfugier derrière les dérogations accordées par la loi du 11 février 2005 et les délais octroyés par la loi du 10 juillet 2014, ce sont des pans entiers de notre ville qui demeurent réservés aux seuls valides. Ainsi, d'une part le métro parisien est exclu du périmètre de la mise en accessibilité, mais d'autre part, seuls 50 % des bâtiments parisiens recevant du public seront effectivement accessibles à la fin de la mandature. Il aura fallu 15 ans, du vote de la loi de 2005 à la fin de la mandature, pour parcourir la moitié du chemin de mise en accessibilité. Et nous devrions espérer que 4 ans suffiront pour en effectuer la seconde moitié afin de se conformer aux délais légaux ? Pas facile à croire.

Le métro, avec seulement 9 stations équipées sur 303, demeure inaccessible à l'exception de la ligne 14, des stations qui seront nouvellement créées ou des extensions de lignes en banlieue.

Forts d'une dérogation architecturale et financière, les différents partenaires se renvoient la balle, arguent d'une accessibilité de l'ensemble des lignes de bus de jour et de tramway, ou se focalisent sur la seule mise en accessibilité pour les déficients sensoriels.

Or, c'est une approche globale qu'il s'agit d'adopter. On ne saurait segmenter les handicaps et faire fi des personnes à mobilité réduite et en fauteuil. L'accessibilité universelle bénéficie à tous : personnes âgées, parents avec poussettes ou encore invalides temporaires du fait d'une blessure accidentelle.

Aujourd'hui, hélas, pour tous ceux-là, c'est un véritable parcours du combattant qui leur est imposé.

Oter le métro du paradigme, estimer qu'il peut s'affranchir de toute exigence d'accessibilité, qu'il pourrait être réservé aux seuls valides, alors même que l'accessibilité des lignes de bus reste complexe en période de grande affluence ou de canicule, que nombre de trottoirs sont impraticables en fauteuil roulant, que les malvoyants n'ont pas ou peu d'informations sur l'état de la chaussée, tout ceci est inacceptable dans notre capitale, dans une ville qui se prétend inclusive à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Laisser peser sur le seul bus et le tramway la responsabilité de l'accessibilité des transports en commun à Paris, c'est également omettre que dans le cas de travaux sur la voirie impliquant un déplacement provisoire de l'arrêt de bus, l'arrêt temporaire n'est pas toujours accessible. Or, Paris compte plus de 7.000 chantiers ayant un impact sur la circulation.

Aussi, après avoir défendu un précédent vœu en juillet 2018 demandant notamment de plaider pour un allègement des normes, afin que le chantier de mise en accessibilité universelle du métro parisien soit amorcé, en se focalisant sur les points d'interconnexion selon une logique de tronçons et de maillage territorial, le groupe UDI-MODEM redépose aujourd'hui un vœu demandant d'organiser une table ronde avec l'ensemble des acteurs concernés : associations représentatives des personnes en situation de handicap, Etat, Ville de Paris, région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités, R.A.T.P., S.N.C.F., afin d'établir un diagnostic technique de faisabilité, d'en évaluer le coût prévisionnel, et de réfléchir conjointement aux moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ne plus faire du métro le point noir de l'accessibilité. Je m'en suis ouvert à Nicolas NORDMAN. Je le remercie pour la qualité de son écoute.

Monsieur le Maire, ce que Londres a su faire à l'approche de ses Jeux Olympiques et Paralympiques, les touristes étrangers pas plus que nos concitoyens ne comprendraient que Paris en soit incapable à l'approche de cette grande célébration universaliste et humaniste que sont les Jeux de 2024.

Il faut agir, faire preuve de volontarisme et de pragmatisme, car ce que nous faisons pour les personnes en situation de handicap, nous le faisons pour la société tout entière. Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre Conseil a adopté en mars 2017 une stratégie "Handicap, inclusion et accessibilité universelle" et c'est une feuille de route très ambitieuse que nous nous étions engagés à suivre et dont nous nous étions engagés à suivre la mise en œuvre.

Cette communication que nous examinons aujourd'hui nous permet de constater les progrès réalisés notamment en matière d'accessibilité, d'innovation, de création de places dans les structures spécialisées, mais aussi en termes d'emplois réservés à la Ville, ou encore d'accès des enfants handicapés aux activités périscolaires.

Je veux donc saluer le travail mené avec efficacité et rapidité, sous la responsabilité de Nicolas NORDMAN.

Depuis 2001, Paris s'est beaucoup transformée et ouverte aux personnes handicapées en améliorant l'accessibilité, en favorisant l'inclusion, en proposant des réponses individualisées à des situations qui sont parfois très complexes. En septembre 2015, la Maire de Paris avait déjà tracé des orientations politiques très claires consistant à dépasser la seule logique de la compensation pour favoriser une pleine participation citoyenne des personnes en situation de handicap.

La nouvelle stratégie pour 2017 - 2021 s'inscrit dans la lignée de nos actions, mais renforce la dimension transversale de nos politiques publiques. Elle est d'abord un parcours de vie adapté aux besoins évolutifs en fonction des âges de la vie : dépistage précoce, scolarisation, emploi, logement, mais aussi accès à la culture ou aux activités sportives et sociales.

Cela concerne aussi l'accès à l'information, que ce soit pour les personnes en situation de handicap, ou pour les professionnels qui interviennent dans le domaine. Car trop de dispositifs sont encore méconnus et donc sous-employés.

Ensuite, c'est la question de l'inclusion dans la cité avec la fluidité et la souplesse des accompagnements, et je salue à ce sujet la création de 114 places supplémentaires en 2018 et de 131 prévues en 2019, qui permettront d'atteindre plus de 4.000 places dans des centres médico-sociaux à Paris.

C'est un effort budgétaire très important, puisque nous avons ainsi plus que doublé le budget consacré au handicap entre 2001 et 2008, passant de 108 à 250 millions d'euros.

Je voudrais saluer aussi l'effort particulier pour rendre le patrimoine de la Ville de Paris accessible. Je sais que Karen TAÏEB a récemment organisé un colloque sur ce sujet, et je m'en félicite d'autant qu'il est destiné à être suivi d'actions.

Notre action, c'est la question de l'accompagnement des enfants, puis des jeunes adultes en situation de handicap, en sachant que la transition entre le système scolaire et le début de la vie active est complexe. C'est en particulier le cas de l'accès à l'emploi, et je salue l'exemplarité de la Ville en la matière et le travail de Véronique LEVIEUX, puisque le taux d'agents bénéficiant de l'obligation d'emploi s'élève à 6,33 % au 31 décembre dernier, c'est-à-dire supérieur à l'obligation légale de 6 %.

Dans ce domaine comme dans celui du logement accessible, la Ville de Paris agit. Je m'inquiète à l'inverse du message très négatif que le Gouvernement envoie avec des dispositifs comme ceux inscrits dans la loi Elan, puisque seuls 20 % des logements neufs seront désormais accessibles aux personnes handicapées, contre 100 % auparavant.

Ou, on peut aussi parler de la réforme de l'A.A.H., qui consiste à reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre. C'est un vrai sujet d'inquiétude pour nous élus parisiens dont nous voyons déjà les conséquences sur les personnes les plus fragiles, et qui fait l'objet d'une mobilisation sous forme de lettre ouverte de la part de l'A.P.F. en ce moment même.

Je voudrais terminer mon propos en présentant le vœu que j'ai déposé au nom du groupe Socialiste et Apparentés au sujet de l'accessibilité des transports en commun. Nous avons, à de nombreuses reprises, interpellé la Région et l'autorité des transports pour que le métro parisien accélère sa mise en accessibilité, puisque seules 15 stations le sont actuellement à Paris.

Il faut souligner que les bus sont devenus accessibles grâce à l'action du S.T.I.F., en particulier lorsque Jean-Paul HUCHON et la majorité de gauche dirigeaient la Région et il reste beaucoup de travail de sensibilisation des personnels de la R.A.T.P. à faire pour qu'ils accueillent au mieux les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap.

Sur le sujet de la mise en accessibilité du métro, nous avons tous entendu la réponse récente de la ministre des Transports à un député parisien qui dénonçait le retard pris, et nous avons tous pris note de leur échange vif.

Je souhaite pour ma part, par ce vœu, que nous puissions avancer sur la connaissance des résultats des études menées par la R.A.T.P. à ce sujet, et que nous puissions susciter davantage de coopération entre les institutions pour que l'accessibilité du métro progresse rapidement et ne reste pas à l'état de slogan à chaque campagne électorale.

J'espère qu'il pourra être adopté, ou repris par l'Exécutif sous la forme d'un vœu qui s'en rapproche. Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Madame BOILLOT, vous avez la parole, pour terminer les interventions.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ambition de la Ville est, je cite : "rendre concret le principe d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité". La Ville s'attacherait à élargir la palette des solutions proposées à chaque Parisien en situation de handicap. Jusque-là tout va bien.

Je cite encore : "La communication sur la stratégie parisienne n'a pas vocation à être exhaustive". Merci de prévenir le lecteur dès les premières lignes de ce document d'étape, car oui, effectivement, on est loin de l'arrivée en la matière.

Dans ce document, il est question de beaucoup d'actions à saluer, mais l'essentiel n'y est pas. Comment peut-on prétendre aider efficacement nos concitoyens en situation de handicap, quand on ignore aussi ostensiblement les problématiques de mobilité ? Je ne fais là aucun mauvais esprit, puisque même le groupe majoritaire s'est fendu d'un des trois vœux sur la mobilité pour pallier cet oubli, et, Monsieur FÉRAUD, bien entendu, nous le voterons.

Sur une communication de 20 pages, absolument rien sur l'état de l'espace public, et j'entends par là son encombrement, et seulement 4 lignes sur les transports un commun. Il faut se contenter d'un laconique, "la Maire de Paris a saisi la présidente de la Région sur la question de la mise en accessibilité partielle du réseau historique du métro parisien". Plus que léger, c'est désinvolte, c'est ainsi que c'est pris par les personnes en situation de handicap. On ne sait rien sur les échanges, de l'avancée des projets si projets existent, de propositions, de contre-propositions qui ont pu être formulées.

A l'occasion de la loi d'orientation sur les mobilités, il était possible de mettre sur le tapis ce sujet, de multiplier les interventions, quitte à créer un rapport de force. Mais force est de constater que vous étiez bien trop focalisés sur les trottinettes pour faire avancer les autres sujets.

La loi aurait pu, aurait dû être le texte qui assouplit la législation de 2005 et autorise les mises en accessibilité partielles comme le demande l'Association des paralysés de France, car la loi en vigueur pose une difficulté majeure. Il est actuellement impossible que les stations entre deux stations accessibles ne le soient pas. Impossible donc de mailler le réseau avec des stations pilotes. C'est de loin la principale cause de retard considérable pris par Paris en matière d'accessibilité.

Regardons les chiffres et comparons-nous, à Paris, le nombre de stations de métro accessibles en totale autonomie est de 9. Ce sont les 9 stations de la ligne 14 sur les 303 stations du métro parisien.

A Londres, premier réseau construit au monde en 1863 : 50 sur 270 stations sont totalement accessibles, et les travaux menés actuellement mettront le compteur à 90 dans les prochains mois.

A New York, c'est 117 stations sur 472, 144 d'ici 2020.

Ces 3 réseaux de métro ont tous été construits dans des périodes similaires. Les Anglo-Saxons, eux, sont pragmatiques, et l'argument franco-français de l'ancienneté du réseau comme obstacle à la mise en accessibilité n'est donc définitivement pas satisfaisant.

Nous ne pouvons pas nous contenter de nous retrancher derrière l'accessibilité du réseau de bus, tramways et du futur Grand Paris Express, la chaîne des modes de déplacement est tronquée sans le métro et maintient les personnes en situation de handicap dans une position de citoyens de seconde zone.

C'est une véritable volonté politique qui manque, la volonté de faire des choix financiers conséquents car, oui, la mise en accessibilité de l'ensemble du réseau est un investissement de 5 milliards d'euros. C'est colossal, mais c'est un investissement impératif pour garantir l'inclusion de plus de 7 % de la population parisienne en situation de handicap, et même un tiers des voyageurs en prenant, comme l'a dit Éric HÉLARD, les familles avec poussette, les femmes enceintes, les personnes avec valise, les personnes âgées.

Le 1,4 milliard débloqué à l'horizon 2024 pour financer le schéma directeur accessibilité francilien est une première étape cruciale, encourageante, mais qui ne peut suffire. Comme à Londres, il faut profiter des J.O. pour accélérer les chantiers sur cette question à l'échelle de la métropole. Pour cela, la coconstruction entre l'ensemble des décideurs, Etat comme collectivités est nécessaire.

Pour y parvenir, je vous invite à commencer par arrêter de donner des leçons à l'ensemble de nos partenaires, l'exécutif de la Région Ile-de-France en tête, car en 17 ans de gestion socialiste rien n'a été fait en matière d'accessibilité.

C'est d'autant plus difficile de donner des leçons sur des compétences propres, puisque la Ville connaît actuellement assez peu de succès en la matière. Elle échoue à dégager l'espace public. Après les vélos en libre-service, les scooters, ce sont désormais les trottinettes qui créent le chaos sur les trottoirs.

Que dire de l'état déplorable des chaussées ?

Vous l'aurez compris, la stratégie parisienne du handicap, définitivement, il y a beaucoup à faire pour assurer une liberté fondamentale, celle de se déplacer selon son bon vouloir. Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à vos interventions, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Mes chers collègues, je dois d'abord vous remercier toutes et tous pour la teneur de vos interventions. Peut-être à l'exception de la dernière, je vois comme un encouragement de l'ensemble des collègues venus de tous les bancs de cette Assemblée sur la politique que nous menons.

Je crois, en effet, que sur un sujet comme celui-là, il est nécessaire que nous puissions travailler et nous mobiliser collectivement, car certains orateurs l'ont dit, il y a évidemment beaucoup à faire. C'est la raison pour laquelle comme l'an passé, nous allons accepter la quasi-totalité des vœux qui ont été proposés venant de tous les bancs de cette Assemblée. Je crois que c'est ainsi que nous pourrons collectivement avancer et progresser pour faire de Paris une ville encore plus inclusive.

Il y a à Paris 160.000 personnes qui ont un droit ouvert à la M.D.P.H., avec évidemment leurs proches, les familles, et donc la question de faire de Paris une ville encore plus inclusive est une question évidemment essentielle.

Je sais que nous sommes ici tous convaincus qu'il faut collectivement nous mobiliser pour arriver à faire très concrètement avancer les différents sujets.

Je vais donner quelques avis sur les vœux qui ont été proposés. D'abord sur les vœux venant de plusieurs groupes concernant l'accessibilité du métro parisien.

Depuis quelques mois, nous nous sommes collectivement mobilisés, l'année dernière au moment de la communication "Handicap", pour faire en sorte et pour demander que ce sujet soit de nouveau mis à l'ordre du jour des discussions, que l'ensemble des partenaires puisse y travailler, notamment pour réfléchir dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à des efforts conséquents pour pouvoir rendre pour partie le métro parisien accessible, notamment en réfléchissant sur des parcours, sur de l'accès à l'information, sur différents dispositifs techniques qu'il faut aujourd'hui mettre en œuvre pour pouvoir avancer vers cette accessibilité du métro.

Nous demandons donc avec un vœu de l'Exécutif, et nous interpellons notamment le Gouvernement, pour que puisse être organisée une table ronde avec l'ensemble des partenaires, pour que ce sujet soit enfin remis à l'ordre du jour.

Comme l'ont souligné un certain nombre d'orateurs, je regrette la position qui a été exprimée par la Ministre des Transports au moment de l'examen de la Loi Mobilité, qui a refusé toute avancée sur ce sujet. Je crois qu'il faut continuer et persévérer pour que ce sujet puisse enfin avancer de manière très concrète.

Concernant le vœu relatif à l'entretien des feux, j'y suis favorable. De même que les vœux concernant la santé, notamment l'accessibilité pour les soins. J'émettrai aussi un avis favorable à ce vœu de l'UDI-MODEM.

Sur la question des stationnements, un orateur a évoqué la question notamment des verbalisations indues. C'est vrai que c'est un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI. Nous pouvons vous annoncer que nous mettrons en place, dès les prochains jours, un système d'enregistrement des plaques de stationnement pour les personnes qui bénéficient de la gratuité de stationnement. Elles pourront, en se signalant, ne plus être verbalisées. Je crois que c'est quelque chose aussi qui a été très attendu par les personnes concernées.

S'agissant du vœu n° 41 présenté par Fadila MÉHAL, concernant l'agression d'une personne aveugle et son accompagnateur, bien sûr j'émettrai un avis favorable à ce vœu, tout en n'étant pas certain que légalement la Ville puisse se porter partie civile en l'espèce. Dès que nous avons eu connaissance de ces faits avec Colombe BROSSEL et Christophe NAJDOVSKI, nous avons saisi la Préfecture de police et le procureur pour que des suites soient données à cet acte de délinquance routière.

Concernant le vœu n° 36 proposé par le groupe "Génération.s", concernant la régionalisation des instituts des jeunes aveugles et jeunes sourds, j'émettrai un avis favorable.

Sur le périscolaire et le scolaire, Madame BOULAY-ESPERONNIER, vous avez indiqué concernant les ouvertures de CLAP, qu'un des vœux qui avaient été adoptés l'année dernière n'avait pas été suivi d'effets. Nous avons ouvert néanmoins un nouveau centre de loisirs à parité dans le 15e arrondissement, et un prochain sera ouvert, et je peux vous l'annoncer ici, dans le centre de Paris, pour pouvoir être conforme au vœu que nous avons adopté l'année dernière. Je veux souligner le fait que deux nouveaux CLAP vont ouvrir ou ont ouvert dans cette fin de mandature.

Concernant ce que vous avez dit, Madame ATALLAH, au sujet des démarches administratives et de la M.D.P.H., je vous remercie d'avoir souligné le fait que nous avons désormais une information plus facile pour les

personnes avec notamment le nouveau site handicap.paris.fr, mais également le fait que nous allons très prochainement permettre pour les personnes qui le souhaitent, afin de faciliter les démarches, d'avoir accès à l'enregistrement des dossiers en ligne. C'est là aussi quelque chose d'attendu, même si nous maintiendrons bien évidemment la possibilité pour les personnes d'être accueillies aux guichets de la M.D.P.H.

Monsieur BÉGUÉ, vous avez parlé des questions relatives à l'emploi. Oui, c'est vrai qu'il faut une mobilisation encore plus importante sur les questions d'accessibilité à l'emploi. Nous nous y employons à la Ville.

J'ajoute que dans un domaine qui ne fait pas partie des obligations légales, pour le recrutement d'apprentis, nous nous sommes fixé, avec ma collègue Véronique LEVIEUX, l'objectif de recruter 6 % de jeunes en situation de handicap dans le cadre de l'apprentissage. Là aussi il ne s'agit pas d'une obligation, mais d'une volonté que nous avons de permettre à des jeunes de réaliser leur apprentissage au sein des services de la Ville.

Rémi FÉRAUD a parlé, pour le groupe Socialiste et Apparentés, et j'y ai répondu, de l'accessibilité du métro. Il y a en effet un vœu de l'Exécutif.

Plusieurs orateurs ont également évoqué la question de la voirie, de l'accessibilité à l'espace public. C'est un sujet sur lequel nous nous mobilisons beaucoup. Vous avez pu le constater par exemple au moment de l'inauguration de la nouvelle place de la Nation, des dispositifs ont été mis en place avec des contrastes notamment sur la couleur des revêtements de chaussée, mais aussi le fil d'Ariane pour permettre aux personnes non et malvoyantes de se mouvoir plus facilement dans l'espace public.

Nous allons multiplier ces aménagements avec le déploiement de tapis traversants, et Paris sera une des premières villes de France à avancer sur cette question, pour permettre de sécuriser les traversées piétonnes pour les personnes en situation de handicap.

Sur l'accessibilité, Mme CARRÈRE-GÉE a parlé d'un tiers. Je pense que nous sommes près des 50 % d'équipements publics parisiens accessibles. C'est évidemment encore insuffisant. Je le redis, comme la Maire de Paris l'a dit tout à l'heure, nous nous fixons l'objectif d'avoir réalisé la totalité des équipements accessibles en 2024, à la fois parce que bien sûr c'est une obligation légale, mais l'histoire a démontré que la loi n'avait pas été toujours appliquée.

Nous voulons cette fois-ci pouvoir l'appliquer et nous serons une des rares collectivités à pouvoir le faire. Mais également, parce que la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques nous oblige.

Sur une proposition qui a été faite de pouvoir mettre en place une commission pour permettre notamment aux associations de faire un point précis sur l'accessibilité, je veux indiquer que nous avons réuni il y a quelques semaines, la commission communale d'accessibilité, que l'ensemble des présidents des groupes politiques ont été invités à cette réunion, qui est une instance légale. Nous avons examiné de manière très précise avec les associations, la réalisation de l'accessibilité à la fois des équipements publics parisiens, mais au-delà du logement, des transports, et donc je vous invite à participer à cette réunion de la commission communale d'accessibilité, qui se réunira de manière tout à fait régulière.

Concernant la proximité, je veux saluer le travail réalisé dans les arrondissements par les mairies d'arrondissement et les conseils locaux du handicap, qui permettent aussi de travailler de manière très précise dans la proximité pour avancer très concrètement sur les sujets.

Je vais conclure pour ne pas être trop long. Plusieurs orateurs, et je m'inscris en faux par rapport à ce qui a été dit, ont noté l'insuffisance de la prise en compte du handicap mental. J'aimerais dire d'abord que je ne souhaite pas que nous opposions les différents types de handicap les uns par rapport aux autres. Nous menons une politique globale pour les personnes en situation de handicap. Je souhaite que nous puissions agir pour tous les types de handicap.

D'ailleurs, dans la communication telle qu'elle est présentée, les dispositifs que nous présentons sur l'accessibilité aux élections ont été principalement dédiés à l'accessibilité pour les handicaps psychiques et mentaux. De même que le logement accompagné, l'accueil dans les équipements publics parisiens, le recrutement de personnes en situation de handicap dans les directions de la Ville, des efforts très importants sont faits pour l'accessibilité et pour les personnes en situation de handicap mental et psychique.

Je ne suis donc pas tout à fait d'accord avec la remarque qui a été formulée.

Enfin, plusieurs orateurs ont souligné le succès du "Mois parisien du handicap". En effet, la mobilisation collective est indispensable pour faire en sorte que nous parlions collectivement du handicap. Il ne concerne pas simplement les personnes en situation de handicap et leurs familles, il concerne toute la société parisienne. Avec cet événement, nous avons voulu et nous voulons que cette mobilisation puisse permettre d'avancer concrètement pour une société plus inclusive.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons maintenant procéder au vote des vœux et des projets de délibération.

En réponse aux vœux n°s 35 et 36, l'Exécutif a déposé un vœu n° 36 bis. Le vœu n° 35 du groupe Socialiste et Apparentés est-il retiré ? Merci.

Le vœu n° 36 déposé par le groupe UDI-MODEM est-il retiré ? Merci.

Nous passons directement au vote du vœu n° 36 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 289).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 290).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 291).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu adoptée. (2019, V. 292).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 293).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 294).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 80 - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 80 - DAC).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 127).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 129).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 158.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 158).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 270 - DASES.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 270 - DASES).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 414.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 414).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 36).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 73).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 49).

Il n'y a pas de vote sur la communication. Je vous remercie.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission, et comme le règlement intérieur le prévoit, je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, présidente de la 2e Commission.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la 2e Commission s'est réunie le 1er juillet dernier.

Frédéric HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation et notamment le projet de délibération DAE 231, qui vise à aider les petites librairies indépendantes, et le projet de délibération DDCT 115 pour les 20 projets qui vont collecter les rêves des Parisiens dans le cadre des nouvelles nuits parisiennes.

Karen TAÏEB a évoqué les différentes campagnes de restauration d'œuvres d'art dans les églises parisiennes, notamment celles de Saint-Germain et de Sainte-Croix des Arméniens. Elle précise qu'un petit-déjeuner presse va se tenir autour de la carte archéologique de Paris. De plus, dans le cadre des journées européennes du patrimoine, Karen TAÏEB nous indique qu'un circuit découverte sur les œuvres de l'art religieux sera réalisé.

Les membres de la 2e Commission seront invités prochainement à une visite de restauration de chantiers dans une église parisienne. Les églises parisiennes sont mises tout à fait à l'honneur dans cette Commission.

Sandrine MÉES a souhaité avoir des précisions sur le colloque "Handicap patrimoine" dont nous avons parlé. J'ai quant à moi demandé si une communication de la Maire sur le patrimoine parisien était prévue d'ici la fin de la mandature, puisque le patrimoine parisien n'a toujours pas été mis à l'honneur dans ce type de communication. Mme TAÏEB m'a répondu qu'aucune communication patrimoine n'était prévue et ne sera faite d'ici la fin de la mandature.

Catherine VIEU-CHARIER a pris le relais en présentant ses projets de délibération, qui sont majoritairement des subventions récurrentes d'associations au monde combattant et de la mémoire. A noter parmi ceux-ci, le projet de délibération DAC 517, pour la réfection du mur des noms du mémorial de la Shoah.

Fadila MÉHAL s'est félicitée de l'attribution de la subvention à l'association "Langage de femmes" dans le projet de délibération DAC 524.

Nathalie FANFANT s'est exprimée sur le projet de délibération DAC 491 relatif à l'I.H.E.D.N. Région Ile-de-France, c'est l'Institut des hautes études de défense.

Christophe GIRARD a pris le temps, quant à lui, de revenir de manière précise sur le projet de délibération DAJ 14 - DAC relatif à la convention du bouquet de tulipes de Jeff KOONS et ce fut l'occasion pour Mmes MÉHAL, KUSTER, TAÏEB, FANFANT et moi-même de prendre la parole à ce sujet. M. GIRARD et Mme GERMAIN, directrice de la DAC, ont apporté des réponses à nos interrogations.

Deux amendements et six vœux ont été déposés, présentés par M. AIDENBAUM et Mme FANFANT.

Enfin, Mme Catherine VIEU-CHARIER a quant à elle fait une précision concernant les vœux relatifs à la mémoire de Camille Claudel, qui est très souvent plébiscitée pour occuper des noms de rues ou de places, mais qui aurait été très heureuse de laisser sa place pour des artistes femmes moins connues dans la dénomination de ces lieux publics.

Et donc, c'est une volonté qu'applique Catherine VIEU-CHARIER en donnant la priorité aux femmes artistes, en disant évidemment que des femmes comme Camille Claudel sont de magnifiques artistes, mais suffisamment connues pour laisser leur place à d'autres qui le sont moins.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 2e Commission.

2019 DAC 44 - Approbation de l'adhésion du département de la Seine Saint Denis à l'EPCC Maison des Métallos (11e) et de la modification de ses statuts.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 44 concernant l'approbation de l'adhésion du département de la Seine Saint Denis à l'EPCC Maison des Métallos (11e) et de la modification de ses statuts, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 43.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour 5 minutes.

M. Philippe DUCLOUX. - Mes chers collègues, comme vous le savez, avec le nouveau statut de la Ville de Paris qui s'est substitué à la commune et au département depuis le 1er janvier 2019, l'ensemble des établissements publics de coopération culturelle, auparavant chapeautés par les deux collectivités, se retrouvent désormais représentés par un seul membre.

Etant donné qu'un E.P.C.C. doit être géré par deux membres, l'adhésion d'une nouvelle entité devient nécessaire pour l'ensemble des structures gérées par le biais de ce mécanisme administratif. C'est le cas en ce qui concerne ce projet de délibération de l'établissement public de coopération culturelle la Maison des Métallos, située dans le 11e arrondissement.

L'adhésion d'une nouvelle collectivité doit permettre à la Maison des Métallos de maintenir son statut juridique, mais aussi de développer des coopérations fructueuses à l'échelle parisienne et métropolitaine.

Je me réjouis que le département de la Seine-Saint-Denis ait fait valoir sa volonté de devenir membre de l'E.P.C.C. de la Maison des Métallos. En effet, le projet de cette structure rejoint les préoccupations de la politique culturelle et de développement économique de ce département voisin. Les deux territoires sont parties prenantes de

l'arc de l'innovation et le département de la Seine-Saint-Denis a dans ce contexte manifesté son souhait d'adhérer à l'E.P.C.C. Maison des Métallos.

La perspective d'un travail engageant un équipement central de la Ville de Paris innovant sur les croisements entre spectacle vivant et entreprise, et un département dynamique au cœur des enjeux du développement métropolitain constitue une opportunité de donner corps à une innovation artistique territoriale et sociale.

Cet objectif pourra se concrétiser dans la co-construction du laboratoire A.V.E.C., Art vivant et entreprise pour le co-développement, en impliquant les forces vives des deux territoires, services culturels et économiques, opérateurs culturels et entreprises. A terme, ce laboratoire permettra une reconnaissance du spectacle vivant comme un levier de changement pour les entreprises, innovation sociale et accompagnement des transitions au sein des entreprises.

Enfin, de manière plus générale, la Ville et la Seine-Saint-Denis envisagent de se fonder sur une coopération pour élargir et approfondir des opportunités de travail en commun dans une perspective de croisement et de circulation des publics, des artistes et des œuvres entre leurs deux territoires, d'enrichissement mutuel et de préfiguration d'un Grand Paris culturel en devenir.

Je tiens à saluer la nouvelle directrice de la Maison des Métallos, Stéphanie AUBIN, qui au-delà de cette transformation que nous avons pu voter au sein du conseil d'administration le 4 juin dernier, apporte sa touche, sa pierre à cet édifice, avec une programmation innovante et la volonté de faire en sorte que. Le fait que la Seine-Saint-Denis soit à part entière partenaire de la Maison des Métallos et de la Ville de Paris, je pense que c'est quelque chose de très important pour nous et pour l'enjeu métropolitain.

Ces deux nouveaux statuts prévoient qu'un représentant du département de la Seine-Saint-Denis siégera au sein du conseil d'administration de la Maison des Métallos, et qu'une contribution de base de 10.000 euros soit versée annuellement par le département de la Seine-Saint-Denis à l'établissement. C'est une belle aventure que nous allons mener en commun dans un seul intérêt : l'intérêt du développement culturel parisien et métropolitain.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Pour vous répondre, la parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Comme vous le savez, une nouvelle directrice, Stéphanie AUBIN, vous l'avez citée, a été nommée à la fin de l'année dernière à la Maison des Métallos, et je vous invite tous et toutes à aller découvrir son travail tout à fait innovant. Elle transforme petit à petit ce bel établissement culturel en un lieu de plus grande audace et de générosité, ce qui en fait un objet culturel unique à Paris et dans la métropole.

Cette évolution juridique est plus qu'un ajustement technique. Elle nous donne l'opportunité d'affirmer clairement et de mettre en œuvre concrètement la vision que nous avons de la métropole parisienne. La culture se doit d'être précurseur. C'est elle qui crée et permet l'incarnation du Grand Paris de demain. Nous souhaitons ainsi multiplier les partenariats avec les communes et collectivités territoriales de la métropole parisienne, peu nous importe les couleurs politiques. Nous ne nous concentrons que sur le projet, la pertinence culturelle, l'envie de collaborer.

C'est le sens de ce qu'a rappelé Mme la Maire de Paris lors du conseil de juin dernier lors de sa communication sur la Métropole. Ainsi, nous nous sommes associés avec la Courneuve au sein du Carreau du temple présidé par Pierre AIDENBAUM, avec Gentilly au sein de la Maison des pratiques artistiques pour les amateurs, nos théâtres travaillent déjà avec des dizaines de villes de la Métropole et pour la première fois Nuit Blanche sera métropolitaine. Voilà de belles avancées dont je me réjouis. Je remercie Danièle PREMEL pour son implication à la Métropole du Grand Paris.

J'en profite pour remercier Philippe DUCLOUX tout comme Joëlle MOREL qui ont contribué grandement à l'existence de la Maison des Métallos, et Patrick BLOCHE qui la préside, ainsi que François VAUGLIN, le maire du 11e arrondissement, qui la soutient avec grande fermeté.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 43 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 43 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 44 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 44).

Je vous remercie.

2019 DAC 63 - Subventions (606.500 euros) à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissement.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 63 relatif à l'attribution de subventions à 8 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissement.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Saisissant l'occasion de l'attribution d'une subvention au théâtre Monfort, que Christophe GIRARD connaît bien, pour aménager des locaux 106, rue Brancion dans un espace jusqu'alors dédié à la DEVE, je souhaite appeler l'attention du Conseil sur un projet très important pour l'arrondissement, dans le même gigantesque bâtiment.

Nous le présentons dans un vœu rattaché, que je ne présenterai donc pas, voté à l'unanimité au conseil d'arrondissement, celui de la création d'un lieu culturel fédérateur et d'un tiers lieu dans ce qui était autrefois le siège des abattoirs de Vaugirard et sert aujourd'hui, depuis très longtemps, d'atelier de réparation de chaudières et de climatiseurs pour un service technique de la Ville, voire de garage pour les véhicules des personnels.

Construit de pierres meulières et de briques, ses façades sont ornées de sculptures en bas-relief honorant Thomas Eugène Renault, Camille Leblanc et Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, ainsi que d'une tête de cheval accompagnée de l'inscription en latin "ANNO 1097". Le bâtiment a donc une valeur historique mémorielle, culturelle, et des habitants et des associations ont émis le souhait, notamment lors des derniers budgets participatifs de la Ville, que celui-ci soit transformé en espace culturel polyvalent, comprenant atelier d'art, salle de spectacle, studio photo, salle de répétition, café associatif, espace festif et événementiel en lien avec les activités de la petite ceinture et du théâtre Sylvia Monfort.

Nous avons appris que les locaux du 106 devaient faire l'objet d'une réhabilitation, qui nécessite le départ des ateliers municipaux. Celle-ci n'est-elle pas l'opportunité tant attendue, mon cher collègue, afin de répondre aux attentes des habitants, des associations et de la mairie du 15e, qui réclament un nouveau lieu artistique et culturel polyvalent et pluridisciplinaire avec la proximité du théâtre Monfort, du marché du livre ancien, de La Ruche, du théâtre Paris Plaine, du conservatoire, de la M.J.C. de Paris Brancion et de la Médiathèque Yourcenar ?

Un lieu qui doterait ce quartier très populaire d'un pôle à même de fédérer les sites culturels environnants et peu mis en valeur en leur permettant d'y organiser expositions, événements, activités culturelles et de les mettre en synergie.

La vie culturelle du 15e trouverait ainsi un lieu mythique pour s'épanouir, et ce dans un site principalement bordé de logements sociaux, entre la porte Brancion, les Périchaux, etc.

J'avais présenté, dès mon élection en 2008, ce projet à Bertrand DELANOË qui, séduit par l'idée, n'avait pu trouver des locaux de substitution à l'époque pour reloger le STECG. Pour en avoir discuté avec la Maire de Paris, je sais qu'elle est également attachée à sa réalisation et son adjoint au Maire chargé de la culture ne l'est pas moins.

Si la Mairie de Paris est capable de déplacer comme elle le fait le musée Leclerc et de la Libération, elle devrait être aussi en mesure de reloger ailleurs le STECG, pour enfin créer le "carré Brassens-Brancion" attendu de la population, des associations et des élus du 15e.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Depuis que nous inaugurâmes ensemble il y a très peu de temps la place Ousmane Sow, je vais continuer à vous combler car ce projet que vous portez de longue date est un très beau projet, et dans le fond ce n'est pas plus mal qu'il ait pris du temps, parce qu'il fallait réaménager à la fois des locaux mieux adaptés pour le Monfort, avec ces 200 mètres carrés qu'ils ont récupérés de l'atelier de la DEVE, et je remercie Pénélope KOMITÈS de m'avoir aidé à ce que nous bougions la direction concernée.

C'est évidemment tout à fait positivement que je réponds à votre projet, car c'est un bon projet : transformer ces abattoirs qui ont une histoire, Madame KUSTER, Madame KOMITÈS, vraiment c'est une belle nouvelle. Nous le ferons. Vous avez raison de porter ce projet. Je pense qu'il apportera au 15e arrondissement, au parc Georges Brassens et à tout ce quartier la culture dont il a besoin.

J'ai en tête qu'il y a les Périchaux, donc bien évidemment un vrai sujet social de préoccupation pour un maire très engagé comme vous. C'est évidemment tout à fait avec mon soutien et les directions concernées que nous

allons engager un travail pour que les services de la Ville puissent trouver un lieu plus adapté et vous permettre de réaliser ce projet de mandature.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DAC 63).

Je vous remercie.

2019 DAC 254 - DASES Subvention (65.000 euros), convention et convention d'occupation du domaine public avec l'association Atelier des Artistes en exil.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 254 - DASES relatif à l'attribution d'une subvention de 65.000 euros et d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Atelier des Artistes en exil.

La parole est à Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, voilà un projet de délibération qui recouvre une attention importante que nous soutenons de toutes nos forces, et il fait suite, d'une certaine façon concomitance, avec le vœu que nous avions déjà présenté le 22 novembre 2017 sur le même sujet, c'est-à-dire que des initiatives visant à mettre davantage la culture dans la vie des migrants relèvent pour nous d'une politique à la fois humaniste et surtout solidaire.

Cela permet l'intégration par le savoir, mais aussi par le partage, la pratique artistique, et c'est important que ces personnes puissent s'exprimer, surmonter souvent les diverses difficultés à la fois physiques de l'exil et morales, et surtout qu'elles puissent se sentir à la fois intégrées, valorisées et acceptées.

Cela va dans le sens d'ailleurs du rapport de la M.I.E. intitulé "Paris interculturel", qui avait mis en évidence plus de 100 propositions, je crois, dont celle-là de travailler sur ces ateliers artistiques pour les migrants.

Pourquoi c'est important ? Parce que c'est vrai que Paris réaffirme son soutien aux initiatives portées par les associations et les collectifs en direction de ces publics cibles que sont les migrants, artistiquement, que ce soient les concerts, les expositions, les représentations théâtrales, pour leur donner plus de visibilité.

Je pense qu'il faut absolument redorer l'image de ces personnes qui malheureusement, et nous l'avons souvent dit, sont cantonnées à la dimension sociale et sécuritaire et occultant de la même façon tout l'apport culturel et interculturel de ces publics pour une culture partagée à Paris.

Je ne vais pas être plus longue. Je pense que c'est extrêmement positif la création de ces ateliers, de ces résidences, qui permettent de faciliter le rapport à l'autre, le rapport à l'altérité, et donc je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Sur le même sujet, la parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2015 Judith DEPAULE et Ariel CYPEL dirigent Confluences, un lieu culturel dans le 20e arrondissement. Ils souhaitent participer à l'accueil de réfugiés syriens et décident d'en héberger dans le lieu culturel en association avec Revivre.

Ils portent aussi le discours de la nécessaire solidarité des acteurs culturels se traduisant par l'ouverture des lieux culturels aux réfugiés. A Confluences, les réfugiés trouvent un lieu pour se reposer ou rencontrer des personnes bienveillantes et un premier accompagnement dans les démarches administratives. Cette démarche est parallèle à celle du Tarmac dirigé par Valérie BARAN, et à celle de La Colline dirigée par Wajdi MOUAWAD. Des artistes font partie des réfugiés et sont confrontés aux mêmes questions ou démarches administratives d'intégration en termes de logement, de vie quotidienne et de poursuite de leur travail de création.

C'est l'objet de l'Atelier des artistes en exil : repérer les artistes exilés et les accompagner dans leur démarche d'intégration sociale et dans leur projet artistique. Plus de 200 artistes ont ainsi été accompagnés depuis mars 2017. De nombreux partenariats ont été noués pour faciliter ce travail de création. Je pense en particulier aux dernières portes ouvertes des ateliers d'artistes de Belleville où plusieurs artistes en exil ont été accueillis par des artistes qui ouvraient ce week-end-là leur atelier. Merci donc à la Ville, merci Christophe GIRARD pour le soutien essentiel à cette démarche.

Je souhaite que l'Association trouve dans les meilleurs délais un lieu pour poursuivre son accompagnement, mais aussi développer son projet, et ils ont des axes forts pour la suite, comme organiser des ateliers de pratiques artistiques animés par les artistes, apprendre le français en même temps que des connaissances artistiques par exemple.

Je sais, Monsieur le Maire, Cher Christophe, que c'est aussi votre volonté et que vous y mettez toute votre énergie. Vous saurez nous trouver, que ce soient les élus du 20e, les élus de "Génération.s", à vos côtés pour vous y aider au maximum.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à M. GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci infiniment tant à Fadila MÉHAL dont je connais l'engagement et la sincérité pour défendre ces femmes et ces hommes qui ont fui l'horreur. Je remercie beaucoup Nathalie MAQUOI, car je sais que dans le 20e elle fait un travail remarquable et ciselé dans le détail de situations parfois compliquées.

Vous me permettez en effet, toutes les deux, de rappeler l'importance que revêt pour notre ville un lieu comme l'Atelier des artistes en exil que j'ai visité il y a quelques semaines avec Éric LEJOINDRE, le maire du 18e, rue des Poissonniers, avant que l'association ne soit installée aujourd'hui provisoirement dans les Frigos dans le 13e arrondissement.

Ces artistes, mes chers collègues, sont une chance pour Paris, car ils apportent leur talent et leur génie dont leurs bourreaux n'ont pu les priver. Syriens, Syriennes, Kurdes, Afghanes, Libyennes, Tchétchènes, ces femmes et ces hommes sont de grands artistes. J'ai pu ainsi découvrir le travail extraordinaire réalisé par ces femmes et ces hommes peintres, danseurs, musiciennes, musiciens, stylistes, qui ont en commun d'avoir pu fuir leur pays où ils étaient confrontés à la violence, à la persécution, aux menaces. Ils sont aujourd'hui réunis dans ce lieu de création et de rencontre.

J'ai souhaité que la Ville de Paris renforce son soutien, et je salue les dirigeants de l'Association, car celle-ci effectue un travail précieux auprès de plus de 200 artistes. Vous avez rappelé, chère Fadila et chère Nathalie, que cette structure a dû être évacuée du site qu'elle occupait, et a emménagé temporairement aux ateliers Beaux-Arts de Glacière dans le 13e arrondissement.

Elle devra quitter ce site le 14 septembre. Nous recherchons activement un lieu d'occupation pour la rentrée. Je fais donc un appel à vous les élus d'arrondissement qui êtes en situation d'autorité, et si vous repérez un lieu adapté, de nous le signaler.

Une option avait été envisagée pour un déménagement en septembre dans le 20e arrondissement, mais ce site malheureusement a été mobilisé en urgence pour le relogement d'une école.

Je tiens à remercier le Secrétariat général de la Ville de Paris et la direction des affaires culturelles qui travaillent sans relâche sur ce dossier. J'en appelle désormais à chacune et chacun d'entre vous, toutes les pistes méritent d'être creusées. Merci, mes chers collègues.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 254 - DASES.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 254 - DASES).

2019 DAC 291 - Convention de partenariat pour l'organisation d'une édition métropolitaine de Nuit Blanche.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux déplacements lors de l'édition métropolitaine de Nuit Blanche.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous étudions maintenant le projet de délibération DAC 291 et les vœux référencés n°s 44 et 44 bis qui s'y rattachent.

Madame Fadila MÉHAL, vous avez la parole.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, la prochaine édition de la "Nuit Blanche" se tiendra la nuit du 5 au 6 octobre 2019 avec cette fois-ci, de façon inédite, plusieurs territoires de la Métropole du Grand-Paris, Paris bien sûr, Aubervilliers, Plaine Commune, Saint-Denis, Gennevilliers, Rueil-Malmaison, Gentilly, Vincennes. C'est une première, je l'ai dit, nous l'attendions depuis longtemps et nous nous en réjouissons.

Néanmoins, il me semble que cette édition devra relever plusieurs défis. D'abord, la rencontre entre l'art contemporain et souvent les publics éloignés.

Nous le savons, beaucoup de personnes n'habitant pas Paris hésitent encore à se confronter à l'art contemporain avec peut-être la peur de ne pas en effet se sentir concernées.

Nous devons tordre le cou à cette idée. Cette édition doit être l'occasion de permettre aux publics, même les plus éloignés, de se saisir, de se rencontrer, et de rencontrer la création contemporaine si diverse et si sensible.

L'art ne peut pas s'adresser qu'à une élite, il doit s'adresser à chacun des habitants. Il doit se décloisonner pour toucher toutes les couches de la société, nous devons le garantir pour la prochaine Nuit Blanche.

Ensuite, il faut une cohésion. Il ne s'agit pas pour notre groupe de créer dans chaque ville une mini Nuit Blanche indépendante et autonome, mais bien de faire dialoguer les territoires participants, afin de créer une véritable identité culturelle métropolitaine.

Et c'est vrai que les approches peuvent être diverses, Saint-Denis devra dialoguer avec Gentilly, peut-être avec Rueil-Malmaison, Plaine Commune avec Vincennes, il est important qu'une toile se tisse entre les habitants de ces villes.

C'est pour cela que nous déposons un vœu, pour que les modes de déplacement et les liaisons soient garantis et développés amplement durant cette période. Nous avons vu lors des dernières éditions les dispositifs de déplacement mis en place dans Paris extra-muros avec la R.A.T.P., mais cette édition est singulière, elle va demander plus de moyens, plus de regroupements, il faut absolument garantir une liaison forte. Les lignes de métro automatisées ne suffisent pas.

Pour terminer, j'ai encore un peu de temps, la culture est un vecteur de rassemblement. Le Grand Paris ne peut pas être une coquille vide simplement avec des tuyaux, des dispositifs administratifs et un millefeuille. Il faut qu'il y ait une culture métropolitaine, il faut qu'il y ait un sentiment d'adhésion, il faut qu'il y ait une identité commune, oui, la culture permet aux habitants du Grand Paris de se sentir unis et rassemblés.

Il semble bien désormais que les prochaines éditions de la "Nuit Blanche" devront continuer dans ce sens, s'ouvrir encore davantage, dépasser le périphérique dont je rappelle, c'est une frontière physique, mais surtout c'est une frontière symbolique.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Il n'y a pas M. BOURNAZEL ?

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - M. BOURNAZEL s'est retiré.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci.

Bien sûr, ce que m'a rappelé Fadila MÉHAL est évidemment un constat que nous faisons depuis bien longtemps, puisque lors de la première Nuit Blanche, le 5 octobre également et c'était en 2002, il y a donc 17 ans, nous avions déjà tendu la main.

Après le grand succès de la première édition, plus d'un million de participants, c'étaient principalement en effet, au-delà des Parisiens et des visiteurs, des femmes et des hommes qui étaient venus de toute la métropole et qui aiment l'art, car contrairement aux idées reçues, chacune et chacun a une immense possibilité de curiosité et un grand goût pour la création.

En effet, nous avons souhaité que "Nuit Blanche" cette année prenne une dimension métropolitaine politique inscrite, beaucoup plus affirmée, et rayonne au-delà du territoire parisien et des villes nombreuses, qui déjà dans la petite couronne et la grande couronne participaient à "Nuit Blanche".

Cette proposition a été soutenue avec enthousiasme par le président de la Métropole du Grand-Paris, Patrick OLLIER, tout comme notre collègue Danièle PREMEL qui était à mes côtés pour la pré-conférence de presse du programme de "Nuit Blanche" imaginé par Didier FUSILLIER et Jean-Max CAUSSE.

Ce projet a été adopté à l'unanimité du Conseil métropolitain, où j'ai eu l'occasion de le présenter le 21 juin dernier. De nombreux équipements culturels de la métropole participeront. Ainsi, une contribution financière, c'est une grande première, de 200.000 euros à différentes communes de la métropole, de sensibilités vraiment différentes, Aubervilliers, Plaine Commune, Saint-Denis, Gennevilliers, Rueil-Malmaison, Gentilly, Vincennes, afin qu'elles puissent développer des projets artistiques sur leur territoire et figurer dans le programme officiel de Nuit Blanche 2019.

C'est donc précisément l'objet du projet de délibération qui vous est soumis. C'est pourquoi il est important que le dispositif d'extension des transports collectifs prévu par la R.A.T.P. prenne en compte la date de cette grande

manifestation afin que le plus grand nombre d'habitants de la métropole puissent y participer comme le souhaite notre collègue Fadila MÉHAL, dont je la remercie du soutien.

Il s'agit d'un sujet sur lequel il existe un très large consensus entre nos positions. La Ville de Paris, notamment mes collègues Frédéric HOCQUARD dans le cadre de sa délégation à la nuit, et Christophe NAJDOVSKI pour les transports, travaille à essayer de convaincre la Région Ile-de-France de faire coïncider son nouveau dispositif avec les grandes dates des manifestations parisiennes.

Nous proposons donc un vœu de l'Exécutif portant sur un point précis : la reconsidération de la date d'expérimentation par la Région de son dispositif de renforcement de l'offre de transport. Cette expérimentation est envisagée pour la nuit du 19 octobre, c'est vraiment dommage, nous proposons qu'elle intervienne le 5 octobre, date de "Nuit Blanche".

Ainsi, si Mme MÉHAL en est d'accord, par un vœu de l'Exécutif et vraiment je la remercie d'avoir posé cette question, cela nous permet de nous rassembler comme elle le disait très bien elle-même, l'Exécutif propose donc le vœu qui est le suivant : que la Région, Madame EVREN, la Région, pas que l'Europe, la Région Ile-de-France puisse reconsidérer la date choisie pour son expérimentation au mois d'octobre, afin qu'elle puisse correspondre à la date de Nuit Blanche, qui a déjà 17 ans d'existence.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - En réponse au vœu n° 44, l'Exécutif a déposé le vœu n° 44 bis, le groupe Démocrates et Progressistes retire-t-il le vœu n° 44 ?

Mme Fadila MÉHAL. - Bien sûr, nous sommes à la recherche d'un rassemblement, cela va dans le bon sens et nous souscrivons complètement au vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Avant de mettre aux voix le vœu, je donne la parole pour une explication de vote à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Bien sûr, nous voterons ce vœu, parce que la "Nuit Blanche", c'est aussi l'occasion de faire en sorte que participent tous les habitants et pour cela la mobilité est importante, c'est-à-dire aussi que les Parisiens et les non-Parisiens, ceux de toutes les villes qui nous entourent puissent participer à cette station, puisqu'il y aura des stations, des moments festifs aussi qui se déroulent dans les différentes villes.

Nous votons avec enthousiasme ce vœu, en espérant qu'il soit bien exécuté.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 295).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 291.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 291).

Je vous remercie.

2019 DAC 393 - Subvention (2.417.500 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 393 relatif à l'attribution d'une subvention de 2,417 millions d'euros et d'un avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

C'est M. Alexandre VESPERINI qui nous parle.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens régulièrement sur le budget et sur l'action de la Maison des pratiques artistiques amateurs en tant qu'administrateur depuis quelques années.

Trois observations à ce sujet.

La première concerne la direction que donne la nouvelle directrice, Sonia LEPLAT, à cet établissement public de coopération culturelle. C'est une direction que je trouve très encourageante. Il fallait, je crois, redynamiser cette institution et Sonia LEPLAT s'y engage et y consacre beaucoup de temps.

Je retiendrai trois éléments importants qui ont attiré mon attention. D'abord, la réorganisation de la programmation qui permet désormais de maximiser l'utilisation des créneaux de location pour les associations et pour les amateurs.

Deuxième point important de la nouvelle gestion, c'est la mise en place d'une tarification responsable qui, je crois, est attendue par les amateurs et qui est mise en place par d'autres équipements culturels. C'est une piste importante.

Le troisième élément que je retiens de la direction actuellement mise en place par Sonia LEPLAT, c'est la refonte de l'organisation de l'E.P.C.C., de son staff, de son organigramme, qui était nécessaire, en tout cas c'est ce que j'en comprends lorsque je lis les informations sur notamment la gestion administrative et financière, puisqu'il va y avoir l'embauche maintenant d'une D.A.F. en remplacement de la directrice adjointe qui est partie.

Et d'ailleurs j'avais fait état, lors du dernier Conseil d'administration de la M.P.A.A., de mon étonnement quant aux conditions de rémunération de la directrice adjointe, qui me paraissaient particulièrement élevées, notamment pour le secteur dans lequel elle exerçait ses fonctions.

Première observation : la direction actuelle va dans le bon sens et je tenais à le dire à l'occasion de ce projet de délibération.

Deuxième observation, elle concerne plus précisément le budget prévisionnel de la Maison des pratiques artistiques amateurs. J'ai régulièrement l'occasion d'intervenir en disant que les ressources propres de cet établissement sont encore trop faibles.

Même si Sonia LEPLAT a décidé d'activer un certain nombre de leviers potentiels de ressources supplémentaires, on est à 310.000 euros de ressources propres pour un budget de 3,9 millions d'euros, globalement, on tangente les 8 % pour la part de ressources propres dans le budget, la part de produits, c'est encore un peu faible, il y a encore des leviers.

La Mairie de Paris, puisqu'en réalité on voit bien que la M.P.A.A. est d'un point de vue budgétaire extrêmement dépendante de la Ville de Paris, doit à mon avis accorder une attention toute particulière au développement des ressources propres.

Il ne s'agit pas de dire que la Ville doit abandonner la M.P.A.A., ce n'est absolument pas le sens de mon propos, mais compte tenu des sites dont dispose la M.P.A.A., les sites historiques comme celui du marché Saint-Germain que je connais bien, compte tenu de ses atouts, probablement qu'une attention particulière doit être accordée avec beaucoup de constance à la question des ressources propres.

La troisième et dernière observation que je voudrais faire concerne la M.P.A.A., mais concerne de manière générale les E.P.C.C., et Philippe DUCLOUX en parlait il y a quelques instants pour la Maison des Métallos, la loi maintenant amène la Ville de Paris à accueillir dans le capital ou dans le Conseil d'administration de ces organismes en général, des collectivités voisines.

C'est très bien parce que cela permet de développer l'approche métropolitaine de la politique culturelle que nous menons, mais je pense qu'il sera nécessaire assez rapidement d'y voir clair et de mieux coordonner le pilotage de l'accueil de ces collectivités locales, pour qu'il y ait une véritable harmonisation, une véritable cohérence.

J'ajoute enfin une chose, il s'agit de défendre aussi par là même les intérêts des Parisiens, les intérêts de la collectivité parisienne, car il ne faudrait pas qu'en accueillant des collectivités, la Ville de Paris finalement fasse bénéficier à d'autres collectivités d'un accès et de l'utilisation d'équipements culturels qui sont très largement financés par le contribuable parisien.

Il faudrait qu'il y ait une sorte d'équilibre financier. Il faudra tenir compte de cette question, et je ne voudrais pas que l'on se retrouve confronté à ce problème dans quelques années. D'une manière générale, au-delà des questions financières, il serait bon que nous puissions disposer d'un document global qui nous permette d'y voir clair sur les communes avec lesquelles nous travaillons et que nous accueillons dans les conseils d'administration des organismes associés à la Ville de Paris et en particulier des établissements publics de coopération culturelle. Cela me semblerait assez important, non seulement en termes de lecture budgétaire, mais aussi et surtout en termes de cohérence politique pour la politique culturelle que nous menons.

Je termine mon intervention en disant que nous voterons favorablement cette subvention.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Alexandre VESPIRINI. Votre intervention va tout à fait dans le bon sens et je voudrais rappeler que beaucoup de Parisiens vivant et dormant à Paris travaillent dans la métropole, et beaucoup de Métropolitains vivant et dormant dans les villes de la métropole travaillent à Paris, donc il est bien naturel que tous nos établissements, musées, bibliothèques, théâtres, soient en effet des lieux partagés et ouverts à toutes et à tous dans un esprit de rassemblement.

Un document bien sûr, c'est une très bonne idée. Aujourd'hui, je me souviens évidemment de l'inauguration de la première maison, puisqu'elle était à Saint-Germain, il y a 10 ans, le travail accompli est tout à fait remarquable.

Une nouvelle direction avec Sonia LEPLAT est venue, après Guillaume DESCAMPS, renforcer, et je salue d'ailleurs le travail de la présidente du Conseil d'administration, Mme MAQUOI, qui veille en effet au dynamisme de cet établissement.

En effet, cela permet d'irriguer nos territoires, l'offre, et de répondre de manière beaucoup plus ambitieuse aux besoins des compagnies amateurs.

Fortes de cette expérience et de la proximité avec les compagnies que je mentionnais, les maisons, des pratiques artistiques amateurs ont aujourd'hui vocation à élargir leur domaine de compétences pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent vers une professionnalisation.

Amateur n'étant pas un terme négatif. Amateur, c'est aimer.

Nous avons approuvé au Conseil de Paris de juin le principe de l'entrée de la commune de Gentilly au conseil d'administration de la Maison des pratiques artistiques amateurs, cette collaboration vient consolider les liens tissés par la Maison Broussais dans le 14e arrondissement, qui est donc limitrophe de Gentilly et de son fameux "Générateur". Comme en témoigne le projet "Dansez-vous ?", qui sera présenté ce 28 septembre, une grande parade dansée entre Paris et Gentilly, un bel exemple de projet artistique à l'échelle de la métropole.

J'ajouterai que Sonia LEPLAT, dynamique et créative directrice, proposera dans le cadre du festival d'Avignon une journée de tables rondes autour de la notion d'amateur, avec de beaux panels d'intervenants. Cet événement atteste de la place du rayonnement aujourd'hui de la Maison des pratiques artistiques amateurs dans le paysage culturel national, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Merci, mes chers collègues.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 393.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 393).

Je vous remercie.

2019 DAC 566 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi 10 rue Cauchois (18e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 566 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi 10, rue Cauchois (18e).

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, chassé par la dictature, l'Argentin Raúl Damonte Botona, dit Copi, avait trouvé refuge à Paris sur la butte de Montmartre, rue Cauchois.

Copi, c'est celui qui nous a fait rire des années durant avec sa drôle de dame assise dans "Le Nouvel Observateur", mais c'était avant tout un homme debout.

Une copie non conforme, un artiste pluridisciplinaire, un des pionniers avec Guy Hocquenghem de la lutte pour une visibilité gay, trans et lesbienne.

Copi fut emporté par le Sida il y a 31 ans.

Aujourd'hui plus que jamais, son parcours de vie et son œuvre continuent à nous appeler, à laisser éclore dans notre société comme dans nos vies, de grandes bulles de liberté.

Son œuvre, faite de récits, de dessins, de nombreuses pièces de théâtre, fut à son époque, pas si lointaine, perçue comme subversive, provocante, dérangeante. Elle reste encore aujourd'hui une invitation à regarder l'étrangeté qui gît en chacun de nous.

Comme nous le propose le Conseil syndical de la copropriété de l'immeuble du 10 rue Cauchois, nous pensons que nous devons rendre hommage à cet habitant du 18e. Même si Copi se réclamait de l'oubli, même si pour Copi tout était dans l'étincelle et l'élégance de l'instant, nous qui ne sommes pas Copi, nous voulons garder en mémoire cette figure à travers une plaque, une mémoire.

Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL, pour cet hommage.

Monsieur GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Madame PREMEL, pour cette intervention particulièrement sensible, qui rend hommage en effet à Raúl Damonte Botona, dit Copi, remarquable dessinateur dramaturge que j'ai eu la chance de connaître lorsque j'étais le proche collaborateur d'Yves Saint-Laurent et Pierre Berger.

Copi était un artiste engagé, dont les dessins corrosifs l'entraînèrent vers le magazine "Hara-Kiri" dans les années 60. Figure du F.H.A.R, Front homosexuel d'action révolutionnaire, avec son grand ami Guy Hocquenghem, Copi fut à l'avant-garde des combats pour les droits des personnes comme moi.

Original et excentrique, il incarne à la perfection le Paris libre et ouvert qui nous est cher. Cette plaque, qui sera posée rue Cauchois sur l'immeuble où vivait Copi, s'inscrit dans un mouvement d'une plus grande ampleur visant à amplifier la présence dans l'espace public de personnalités diverses, originales, singulières, parfois moins connues du grand public, mais ayant contribué à la création, l'imaginaire, et la liberté d'expression de Paris, à travers des noms de rues, places ou plaques.

Je tiens bien sûr à souligner le travail sensible de Catherine VIEU-CHARIER dans ce domaine, et celui de notre collègue élu du 12e arrondissement, Jean-Luc ROMERO, à travers son rapport "Paris, ville phare de l'inclusion et de la diversité".

Dans ce contexte, Anne HIDALGO a récemment inauguré plusieurs rues et places rendant hommage à des personnalités comme moi, et notamment Harvey Milk. D'ailleurs, une plaque en hommage à Bernard-Marie Koltès sera également posée rue Cauchois.

Copi est décédé, de mémoire un 14 décembre 1987, alors qu'il répétait sa création "Une visite inopportune" au théâtre de La Colline. Il traitait dans cette pièce bouleversante du passage de la vie à la mort de Cyril, jeune homme atteint du Sida.

Au même titre que Bernard-Marie Koltès, Hervé Guibert et tant d'autres, Copi fait partie de cette génération d'artistes homos fauchés par le Sida dans les années 80 et 90. Il nous tenait particulièrement à cœur de lui rendre hommage et de rendre hommage à tous ces artistes qui font toujours rêver Paris, partis si jeunes, mais qui ont profondément marqué le Paris du XXIe siècle et qui aujourd'hui inspirent tellement par la création et l'imaginaire des générations actuelles.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 566.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 566).

2019 DAC 697 - Subvention (2.000 euros) et avenant n° 2 à la convention à l'association Paris Culture 20 au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires (20e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 697 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant n° 2 à la convention à l'association Paris Culture 20 au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires (20e).

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Et 20 l'été", le festival d'art dans l'espace public du 20e, a 10 ans.

Ce rendez-vous irrigue l'ensemble du 20e arrondissement avec un souci fort d'une meilleure rencontre possible entre une proposition artistique et un espace urbain.

La programmation est diverse, issue des artistes les plus contemporains de la danse, de la musique, des arts urbains et de la performance.

Depuis 5 ans, l'association "Paris Culture 20", qui porte le festival et en assure la programmation, développe des projets participatifs en amont du festival.

Au-delà de l'événement que constituent les trois jours du festival, l'Association a à cœur de démocratiser la culture. Pour cela, elle construit des rencontres entre les équipes artistiques intervenant dans l'espace public et les habitants.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui concerne un projet mené à la Porte de Montreuil avec des groupes d'enfants et des groupes d'habitants par la compagnie "Biöffique Théâtre".

Oniré, c'est le nom du projet, a eu pour objet de faire jouer les plus jeunes avec la ville, d'entraîner chacun et chacune dans un rapport affranchi à l'environnement urbain, proposer des principes de jeu dans l'espace public pour transformer les perceptions que nous pouvons avoir du réel.

Pendant plusieurs mois, la Compagnie a exploré avec les habitants leur quartier en développant des images décalées et inattendues pour modifier le point de vue que nous pouvons avoir des espaces publics.

La restitution de ce long travail a eu lieu dans le cadre du festival. Merci donc pour le soutien renouvelé à cette association d'habitants du 20e, puisque "Paris Culture 20", c'est cela, qui sont investis, passionnés, prennent sur leur temps pour que la culture vive dans notre arrondissement et merci pour le soutien aux projets qui font le pari du lien humain et du temps long.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à M. GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci infiniment.

C'est l'occasion pour moi de dire à Nathalie MAQUOI combien j'apprécie son engagement, sa disponibilité et sa pertinence pour son arrondissement, car elle y mène un travail tout à fait remarquable pour la culture et je voulais vraiment la féliciter, la remercier et saluer la présidente de son groupe à cette occasion.

L'association "Paris Culture 20" organise en effet chaque année, et ceci depuis 11 ans, le festival "Et 20 l'été", dont la dernière édition s'est tenue du 20 juin au 23 juin, transformant le 20e arrondissement en une grande scène de théâtre.

Par l'organisation de ce festival, "Paris Culture 20" apporte un soutien et une visibilité à des acteurs culturels intervenant dans le 20e, comme cette compagnie Oniré, implantée Porte de Montreuil, qui contribue au dynamisme de ce quartier, et plus généralement de l'arrondissement.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique que nous portons avec détermination avec ma collègue Colombe BROSSEL, en soutien aux associations qui œuvrent dans les quartiers populaires et auprès de leurs habitants sous la forme de projets artistiques innovants et construits.

Ces conventions qui vous sont présentées aujourd'hui sous forme de projets de délibération nous permettent d'apporter reconnaissance, soutien, et de les inscrire dans la durée.

Je souhaitais le saluer et le faire cet après-midi devant vous.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 697.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 697).

Je vous remercie.

2019 DAC 698 - DDCT-DASCO - Subvention (10.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec "Tamérantong !" au titre des projets culturels élaborés dans le quartier du Grand Belleville du 20e arrondissement.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 698 - DDCT-DASCO.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - J'avais demandé que l'on me retire.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Très bien.

On va passer directement à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est pour saluer ce projet de délibération, "Tamérantong !" est une institution dans le quartier Belleville, qui date de 1991 à sa création, et qui a permis à des générations et des générations d'enfants d'accéder à la culture, de pouvoir voyager aussi à travers le monde pour faire des représentations artistiques.

C'était pour saluer ce travail qui participe au vivre-ensemble et à la résilience de nos quartiers.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GIRARD, pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Jérôme GLEIZES a raison, ce qu'il a dit est exact puisque la compagnie "Tamérantong !", qui est active depuis 26 ans, intervient à Belleville ainsi qu'à Mantes-la-Jolie et à Saint-Denis auprès d'enfants et de jeunes issus de toutes origines sociales, culturelles, et qu'elle forme aux arts de la scène. Constituée en troupe théâtrale, le théâtre si important dans nos vies, ne le sous-estimez pas.

Ces jeunes apprennent à créer un spectacle, à travailler ensemble, à se confronter au collectif, dans l'individualité et le respect de leur personnalité, et porter ainsi les valeurs auprès de publics dans le cadre de leurs tournées.

La troupe proposera donc pour l'année 2019, la création du nouveau spectacle "Du rififi dans la galaxie", en lien avec l'écologie, la préservation des ressources et le développement durable.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 698 - DDCT-DASCO).

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 698 - DDCT-DASCO).

2019 DAC 699 - DDCT-DASCO - Subvention (4.700 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La comédie des anges dans le cadre de la politique de la ville (20e).

(Mme Antoinette GUHL, adjointe, remplace M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au fauteuil de la présidence).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 699 relatif à l'attribution d'une subvention de 4.700 euros et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "La Comédie des anges", dans le cadre de la politique de la ville, 20e arrondissement.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour 5 minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Cher Christophe, permettez-moi de vous remercier pour vos mots, ils me touchent beaucoup. "La Comédie des anges" développe des actions auprès de théâtres de textes, du lien entre le théâtre et le patrimoine. Ces visites au musée de Cluny mêlent poésie, contes, écritures, et ont fédéré des familles des quartiers de la porte de Montreuil, de porte de Bagnolet, de Saint-Blaise depuis quelques années maintenant.

C'est la caractéristique de "La Comédie des anges", faire le pari du théâtre et de la poésie pour toutes et tous, quels que soient sa pratique, son habitude, son habitus.

Depuis 2016, "La Comédie des anges" développe des quartiers en poésie, elle propose aux habitants des quartiers des portes du 20e de participer à une aventure de poétisation de leur territoire. Concrètement, il s'agit de réaliser un livre mettant en miroir des photos du quartier et des poèmes des habitants.

Concrètement, il s'agit d'une chaîne poétique de distribution de signets-poèmes qui est déployée, ponctuée d'expositions performance, de collages de poèmes sur les murs. Vous pouvez les voir et je vous incite à aller les voir par exemple rue Saint-Blaise, ou découvrir ce très beau travail artistique dans les prochaines "Journées du patrimoine".

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole au plus poétique d'entre nous, Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, car Nathalie MAQUOI a très bien décrit le projet "Quartiers en poésie" dans le 20e et de nouveau je voudrais rappeler le travail que nous menons conjointement, efficacement, Colombe BROSSEL et moi, en nous appuyant sur les élus chargés de la Culture dans chaque arrondissement.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 699 - DDCT-DASCO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 699 - DDCT-DASCO).

2019 DAC 700 - Subvention (8.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 700 relatif à l'attribution d'une subvention de 8.000 euros et d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Le fil de soie" dans le cadre de la politique de la ville.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour 5 minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un beau projet de délibération pour "Le fil de soie" qui est une compagnie de cirque qui allie travail de création et transmission artistique, et intervient dans les quartiers des portes du 20e et du 14e arrondissement. C'est pourquoi ma voix est aussi associée à celle de la maire du 14e arrondissement Carine PETIT pour la mise en valeur de cette compagnie.

Dans l'espace public sur les T.E.P., "Le fil de soie" propose des ateliers de pratique circassienne, des déambulations, des spectacles. Elle est présente lors des fêtes de quartier où elle permet à tous ceux et celles qui le souhaitent de s'initier au cirque, cet art qui développe la confiance en soi et le lien aux autres.

En 2019, la compagnie souhaite développer des ateliers découverte et des stages d'initiation, à la fois dans les quartiers des portes du 14e et aussi du 20e arrondissement, qui seront aussi complétés par un parcours du spectateur dans deux lieux que l'on aime beaucoup à la Ville de Paris, la Villette et le Cirque électrique.

C'est pourquoi la Ville s'engage aux côtés de la compagnie pour une C.P.O. d'un montant de 8.000 euros, et merci aux équipes de développement local de la politique de la ville, à Colombe BROSSEL, d'avoir aussi accompagné cette compagnie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Là aussi, je ne peux que d'abord ne pas répéter, ensuite dire que ce qui a été dit est tout à fait exact, et qu'avec Colombe BROSSEL, que je suis navré de citer une cinquième fois, nous menons un travail dans chaque arrondissement, en lien avec chaque maire d'arrondissement, et singulièrement les élus chargés de la Culture.

Donc, en effet, c'est avec fierté que nous soutenons cette association, qui s'adresse à toutes et à tous et va permettre de contribuer à faire découvrir la beauté du cirque parisien.

Je voudrais signaler que la Maire de Paris a remis la grande médaille de vermeil de la Ville de Paris aux merveilleux Romanès, Délia et Alexandre, la semaine passée.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 700.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 700).

2019 DAC 751 - Conventions entre l'académie et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés musicales et théâtrales des conservatoires municipaux des 12e et 20e arrondissements.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 751 concernant des conventions entre l'Académie et la Ville de Paris relative aux classes à horaires aménagés musicales et théâtrales des conservatoires municipaux des 12e et 20e arrondissements.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour 5 minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

C'est un beau projet de délibération et l'aboutissement d'un très long travail qui arrive à notre Conseil de Paris.

En 2010, une classe à horaires aménagés de théâtre est créée au collège Lucie Faure dans le 20e arrondissement, en partenariat avec le conservatoire du 20e.

Presque 10 ans après cette création, je suis ravie de cette nouvelle convention qui vient préciser, améliorer la proposition qui est faite aux élèves sectorisés à Lucie Faure, il est important de préciser qu'elle s'adresse aux élèves

qui sont sectorisés et pas seulement à ceux qui rêvent de faire du théâtre, pour avoir un enseignement spécialisé en théâtre dispensé à la fois par les enseignants artistes du conservatoire et les enseignants du collège.

La nouveauté de cette convention est l'annexe d'un projet pédagogique fort, cohérent, partagé entre le collège et le conservatoire, avec des partenariats et des structures du 20e.

Je pense en particulier aux précisions apportées en termes de pratique du jeu théâtral, de découverte des formes d'expression et littérature dramatiques, la fréquentation des œuvres et des artistes dans un parcours avec les structures culturelles aussi de proximité. Merci aux Plateaux sauvages, à La Colline, à la M.P.A.A., à l'espace jeunes Davout de nous accompagner et nous permettre d'amplifier les propositions d'enseignement spécialisé dans cette classe à horaires aménagés.

Au-delà de cette classe, et c'était très important pour nous, c'est une réflexion globale que nous avons menée pour irriguer l'ensemble du collège et associer les autres élèves aussi à ce dispositif de théâtre, par exemple par les propositions de sorties.

Merci donc au conservatoire, aux enseignants, parce que le travail a été très long, et je vous encourage à voter son aboutissement aujourd'hui.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

Là aussi, je serai court, cela me permet, comme il s'agit du 12e et du 20e de saluer les deux maires d'arrondissement, Mme BARATTI-ELBAZ ainsi que Mme CALANDRA. Ce dispositif, construit en partenariat avec l'Education nationale, s'inscrit dans les actions que nous menons avec la Maire de Paris pour favoriser la pratique artistique chez les jeunes.

Les classes à horaires aménagés, Nathalie MAQUOI l'a très bien exprimé, permettent aux élèves bénéficiaires de suivre une formation dans une discipline, en l'occurrence la pratique orchestrale et le théâtre sur lequel j'insiste à nouveau, pour qu'il devienne une pratique très importante dans la vie culturelle de nos concitoyens.

C'est l'occasion aussi de vous dire que suite au rendez-vous qui s'est tenu dans mon bureau avec la mairie du 20e, le cabinet de Patrick BLOCHE très engagé sur ces sujets, en présence évidemment de la direction des Affaires culturelles et la direction des Affaires scolaires, ainsi que le directeur du conservatoire Emmanuel ORIOL, nous avons pu, et j'ai validé, décidé de débloquer les ressources permettant la mise en place du parcours "Art de la scène" au collège PERRIN, dont j'ai oublié le nom de la directrice, dès la rentrée, en lien avec les établissements culturels de l'arrondissement et le conservatoire.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 751.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 751).

2019 DAC 760 - Budget participatif 2014 : Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention de soutien à l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris relatif au projet Avenue du Street Art, édition 2019.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 760 relatif au budget participatif 2014, pour une subvention d'équipement de 10.000 euros et une convention de soutien à l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris, relatif au projet "Avenue du Street Art, édition 2019".

La parole est à Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous saluons ce projet de mise en valeur du "Street Art" dans un quartier de Paris et de sa proche banlieue parfois ou même souvent délaissé du tourisme.

Depuis le début de la mandature, nous défendons la démocratisation de l'art dans toutes ses formes, l'art urbain, la valorisation des artistes du Street Art français dont la réputation dépasse souvent nos frontières.

Aussi, dès 2014 nous avions déposé un vœu adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris proposant que les potelets des rues parisiennes soient décorés par des artistes de manière à embellir l'espace public, et afin que les Parisiennes et Parisiens s'approprient cette nouvelle forme d'art.

Aujourd'hui, par exemple, des œuvres de CYKLOP ornent les potelets des rues des 17e, 18e et 19e arrondissements.

Il faut noter qu'au-delà de l'appropriation de l'espace public par ces artistes et la démocratisation de cet art de la rue, le "Street Art", lorsqu'il est organisé dans une logique de parcours artistique, est un véritable vecteur de tourisme culturel.

New York, Miami, Détroit, Berlin, Bristol et bien d'autres capitales ou villes du monde, nombreuses sont ces villes et métropoles qui ont su insuffler un véritable tourisme du "Street Art", et Paris doit y prendre toute sa part, s'inscrire dans cette dynamique pour devenir un lieu incontournable de l'art urbain.

Si Paris poursuit ses efforts de mise en valeur du "Street Art", elle a en effet de quoi devenir incontournable en la matière. Les fresques du 19e arrondissement, rue d'Aubervilliers, bassin de la Villette, canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis, les œuvres du 4e, 11e et bien sûr 13e arrondissement, sans compter le nouveau musée dédié à l'art urbain Fluctuart, et les villes voisines telles que Vitry-sur-Seine et la banlieue sont riches de ces initiatives.

Le 17e arrondissement s'inscrit aussi bien évidemment dans cette dynamique, avec notamment la création fin juin, allée Yvette Guilbert, d'une fresque du "graffeur" Pro176, qui a en plus été choisi dans une démarche inédite et participative par les habitants.

Nous sommes totalement dans le cadre de cette coopération sur le projet d'avenue de "Street Art", le long du canal Saint-Denis entre Paris et le Stade de France, c'est pour nous une excellente idée que ces œuvres se déclinent sur ce mobilier urbain, la voirie, ces bâtiments et ces usines de contour. Ce sont 31 artistes de tout horizon, aussi bien connus que moins connus qui mettront en valeur ce canal Saint-Denis.

Donc, nous y sommes tout à fait favorables.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, chers collègues, chère Valérie NAHMIAS pour cette intervention, qui me permet d'évoquer le très beau projet que vous avez décrit, cette avenue du "Street Art" qui consiste à créer un parcours artistique le long du canal Saint-Denis entre Paris et le stade de France, cher Jean-Baptiste de FROMENT, en passant par Aubervilliers.

Je précise que la subvention de la Ville de Paris est fléchée vers le travail artistique réalisé sur des murs, certes, situés hors de la capitale, mais appartenant à la Ville de Paris.

Ce projet, voté dans le cadre du budget participatif, et j'en profite pour saluer le formidable travail effectué par notre collègue Pauline VÉRON dans le cadre de ce dispositif, s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un travail partenarial extrêmement fructueux mené entre le Département de la Seine-Saint-Denis, les établissements publics de territoire Plaine Commune, Est Ensemble, Terre d'envol, et Grand Paris Grand-Est pour l'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024. Il participe de la mise en valeur de différents sites par la création de magnifiques œuvres de Street Art que je vous invite à aller découvrir.

Avec les conventions qui nous lient aux communes de la métropole pour "Nuit Blanche", il s'agit ici d'un autre symbole fort de rapprochement et de coopération entre territoires dont nous pouvons nous féliciter. Je remercie donc Valérie NAHMIAS de son intervention, qui va dans le très bon sens métropolitain.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 760.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 760).

2019 DAC 767 - Modification des statuts de Paris Musées.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 767 concernant la modification des statuts de Paris Musées.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Danielle SIMONNET ne demandant plus la parole, je mets directement aux voix le projet DAC 767, sauf si M. Christophe GIRARD souhaite dire un mot avant cette mise aux voix.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je suis sans voix, donc je suis pour que l'on vote.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 767.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 767).

2019 DAC 762 - Acceptation du versement du Fonds Pour Paris relatif au mécénat obtenu pour financer les frais de production et d'installation de l'œuvre "Bouquet of Tulips" de Jeff KOONS.

2019 DAJ 14 - DAC - Convention conservation-restauration et droits d'auteur de l'œuvre "Bouquet Of Tulips" entre la Ville de Paris et Jeff KOONS.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DAC 762 et DAJ 14 - DAC et les amendements techniques n°s 45 et 45 bis.

Pour le projet de délibération DAC 762, il s'agit de l'acceptation du versement du fonds pour Paris relatif au mécénat obtenu pour financer les frais de production et d'installation de l'œuvre "Bouquet of Tulips" de Jeff KOONS, et pour le projet de délibération DAJ 14 - DAC, il s'agit d'une convention conservation-restauration et droits d'auteur de l'œuvre "Bouquet of Tulips" entre la Ville de Paris et Jeff KOONS.

La parole, pour commencer, est à Brigitte KUSTER, pour 5 minutes maximum.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Rappelons-nous, à la suite des attentats du 13 novembre 2015, qui ont fait 131 morts, l'ancienne ambassadrice des Etats-Unis en France, Jane HARTLEY, en mémoire des victimes, a décidé à l'époque d'offrir à la France une œuvre symbolique.

Ce sera le "Bouquet de tulipes" de Jeff KOONS, une statue de 33 tonnes et de 10 mètres de haut. Un cadeau ô combien inestimable si l'on considère la cote exceptionnelle de l'artiste américain.

Mais cadeau avez-vous dit, en êtes-vous sûrs ? Car l'opération n'a pas toutes les caractéristiques d'un cadeau, autrement dit un acte de générosité parfaitement gratuit, un don altruiste qui ne doit rien coûter à celui qui en est le destinataire.

En réalité, ce cadeau est financé par le mécénat à hauteur de 2,9 millions d'euros, ce qui assurera la fabrication, l'installation et le transport de l'œuvre, excusez du peu. Et de fait, grâce à la réduction fiscale de 66 %, il en coûtera 1,9 million d'euros aux contribuables français.

Ce cadeau, par ailleurs, fait fi des règles en matière d'aménagement de l'espace public, avec sa forme monumentale et son emplacement unique, un tel objet aurait dû faire l'objet d'un appel à projets préalable, ou a minima d'une consultation populaire.

J'ajoute qu'à y regarder de près, il est permis de s'interroger : qui de la Ville de Paris ou de Jeff KOONS est le plus gâté ?

L'artiste américain, dont il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur l'ensemble de son œuvre, va profiter d'une exposition grandiose dans un des sites les plus touristiques de la capitale et les plus connus au monde.

Ses tulipes, dont on pourrait d'ailleurs discuter la dimension esthétique, s'inscriront à jamais dans le paysage parisien. Reconnaissons qu'il s'agit, y compris pour un artiste de cette renommée, d'une consécration absolue.

C'est d'ailleurs ce qui rend l'examen de la convention entre la Ville et l'artiste pour le moins surprenant.

Il était d'ailleurs prévu initialement, jusqu'à encore la discussion la semaine dernière, que Jeff KOONS et ses ayants droit soient intéressés au terme d'une période de 25 ans à l'exploitation commerciale d'une œuvre offerte à la Ville de Paris.

Après notre étonnement en Commission, nous découvrons aujourd'hui un amendement de l'Exécutif que vous avez d'ailleurs vous-même amendé.

Et je voudrais ici saluer le talent de l'adjoint au Maire, cher Christophe GIRARD, pour votre qualité d'écoute en cet instant.

Nous avons discuté préalablement à ce projet de délibération, et je pense donc que nous étions dans le vrai au vu de ces deux amendements et sous-amendements.

Ainsi, Monsieur le Maire, cher Christophe, au terme de trois années de polémique sur l'emplacement, le financement, l'exploitation de l'œuvre, l'Exécutif nous propose une solution où la Ville de Paris sera, pour 15 ans, responsable de l'entretien, et aura la possibilité de revoir, à l'issue de cette période, la convention que l'on nous demande d'approuver aujourd'hui.

Vous nous confirmerez, cher Christophe GIRARD, si j'ai bien compris, cette situation à l'heure qu'il est, après amendements et sous-amendements.

Je vais former ici le vœu devant ce Conseil, car ce n'est pas un petit projet de délibération que nous étudions aujourd'hui, que ce cadeau qui, vous l'aurez bien compris n'en est pas un, fasse que par la suite il s'avère être un vrai cadeau pour les Parisiens.

Un endroit où l'on aimera se promener, une œuvre que l'on aura envie d'admirer et que vous soyez fiers d'y avoir contribué. Nous formons ce vœu, mais nous ne sommes pas sûrs du résultat.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour 5 minutes également.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, quand Jeff KOONS a proposé son "Bouquet de tulipes" en hommage aux victimes des attentats de Paris en 2015, nous l'avons accepté avec réticence.

Tout en étant respectueux de celui qui nous offrait cette œuvre d'art, nous avons compris que les exigences de l'artiste seraient compliquées.

Car oui, dans ce monde où l'art est devenu un marché, il nous faut maintenant traiter avec des artistes qui pèsent des millions de dollars et gèrent leur carrière en surveillant leur cote, comme d'autres les chiffres du CAC40.

Le lieu d'installation, à deux pas du Petit Palais, semble faire consensus et est plus adapté que le trottoir devant le musée d'art moderne de la Ville de Paris. Mais le coût de l'installation de l'œuvre reste important : 3 millions d'euros à la charge du fonds pour Paris.

Nous aurions souhaité que l'artiste contribue à ce chantier dont il tirera une publicité certaine et qui fera encore monter sa cote.

Nous le disions dans un précédent Conseil, les entreprises qui ont financé la construction et l'installation ont à leur tête des patrons qui sont aussi des mécènes, elles vont donc gagner deux fois : leur acte de mécénat va en fait coûter à la collectivité, puisqu'il s'agit d'utiliser la niche fiscale de la loi Aillagon, c'est donc un cadeau que nous paierons toutes et tous comme disait Mme KUSTER à l'instant.

La seconde, c'est aussi un investissement et une source de revenus pour elles, puisque l'œuvre de KOONS à Paris aura un impact.

La boucle est bouclée. Alors, c'est avec ses avocats que la Ville a dû discuter âprement, pied à pied, pour que ceux-ci comprennent qu'offrir un cadeau ne donne pas tous les droits à celui qui l'offre.

Ceux qui reçoivent doivent pouvoir avoir leur mot à dire. Il semble que tout récemment, l'artiste ait accepté les conditions que la Ville lui demandait sur le versement des revenus commerciaux nets, liés à l'exploitation de son œuvre en faveur des associations de victimes, du moins c'est ainsi que nous avons compris l'amendement de l'Exécutif.

Nous espérons que les 20 % de la recette commerciale liée à la vente des produits dérivés suffiront à l'entretien du "Bouquet de tulipes" par la Ville, mais nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, car si d'un côté on nous confie une œuvre de l'un des artistes actuellement les plus cotés dans le monde, dans le même temps, nous ne pouvons soutenir une action dont on sent bien qu'elle est dans la lignée des opérations médiatiques dont l'artiste est coutumier, et qu'au-delà de sa volonté de marquer sa solidarité avec les victimes, il y a un intérêt à ce que ses œuvres occupent l'espace public parisien.

Rappelons son aigreur à ne pas avoir d'œuvre dans notre musée d'art moderne.

Il fut un temps où les artistes attendaient toute une vie pour être reconnus et pouvoir vivre de leurs créations, l'histoire dans le domaine de l'art s'est accélérée, il y a un tel flot d'argent qui se déverse sur quelques artistes et nous ne devons pas être dupes.

Pour certains, l'art n'est qu'un placement. Pour nous, il ne devrait pas être outil de spéculations ni une niche fiscale.

Je m'effacerai devant le grand poète allemand Goëthe, qui disait déjà il y a près de deux siècles : "il y a deux sortes de faux artistes, les dilettantes et les spéculateurs. Les premiers font de l'art pour leur plaisir ; les seconds par intérêt".

Heureusement que nombre des artistes avec lesquels nous travaillons ont aussi à cœur de partager avec le plus grand nombre leurs créations.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Brièvement, Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai voulu intervenir sur ce projet de délibération, d'abord pour exprimer ma satisfaction, celle de mon groupe, puisque cela a été rappelé par les deux intervenants précédemment, une solution a été trouvée.

Une solution positive, constructive, concernant l'implantation de l'œuvre, ce qui n'était pas toujours le cas depuis quelque temps et donc, c'est vrai que cette œuvre "Bouquet of Tulips" à Paris est quand même, je pense, quelque chose que nous devons saluer.

Je dis cela parce que je suis élu du 11e arrondissement, nous avons vécu comme vous le savez avec d'autres arrondissements les attentats de 2015, que ce soient les attentats de Charlie et les attentats du 13 novembre 2015.

J'ai eu l'occasion de rencontrer l'ambassadrice Jane HARTLEY à plusieurs reprises et le fait qu'il y ait cette volonté au départ de faire ce cadeau, ce geste avec cette œuvre de Jeff KOONS dépassait même le simple cadre de la culture tel qu'il est évoqué dans ces deux projets de délibération.

Alors, c'est vrai qu'il y a eu des polémiques, largement relayées par la presse.

Je me réjouis quand même du dénouement heureux et de voir que ce soir, j'espère, nous allons arriver toutes et tous au consensus souhaité pour qu'évidemment ces deux projets de délibération soient votés et pour que cette implantation se fasse dans un lieu, et je remercie vraiment Christophe GIRARD d'avoir travaillé en amont pour que ce soir nous puissions collectivement faire en sorte que ces deux projets de délibération soient votés.

Je voulais dire également que ce don de Jeff KOONS, même s'il a été contesté par certains d'entre vous, spécialement créé pour la Ville de Paris, je le répète, permettra de renforcer symboliquement, au-delà de la culture, les liens entre les peuples français et américains.

Je le répète, nous avons vécu cette période difficile, qui a traumatisé Paris et au-delà de Paris même le monde, parce que cela a été véritablement une période difficile, et aujourd'hui le fait que nous puissions, à travers ce projet de délibération DAC 762 et le projet de délibération DAJ 14, faire en sorte qu'un lieu puisse être trouvé pour cette œuvre...

Et cela a été rappelé, le fonds de dotation de la Ville a réussi à collecter les fonds privés nécessaires pour permettre la réalisation matérielle de l'œuvre, son transport, et son installation prévue en octobre 2019.

Alors, l'objectif de ces deux projets de délibération évidemment est de permettre à la Ville de Paris d'exploiter largement cette création de Jeff KOONS, de l'entretenir convenablement pour une période de 15 ans, cela a été rappelé par Brigitte KUSTER. C'est pourquoi cette convention de conservation, restauration et de droits d'auteur afférente à cette œuvre a été préparée entre Jeff KOONS, sa société, et la Ville de Paris en présence de l'agent français de l'artiste.

C'est donc, à mon avis, l'objet vraiment essentiel de cette convention de conservation, restauration et droits d'auteur conclue à titre gratuit, mais qui est soumise à notre vote ce soir. Cette convention contient notamment une concession de droits patrimoniaux d'auteur en faveur de la Ville de Paris, pour lui permettre de communiquer à titre institutionnel sur cette œuvre.

Et cela a été rappelé, à la demande de notre collectivité, de la Ville de Paris, Jeff KOONS a accepté que 20 % de ses recettes commerciales nettes tirées de l'exploitation de l'œuvre soient affectées au financement de l'entretien qui incombe à la Ville en qualité de propriété de la Ville.

Vous l'aurez compris, mon groupe sera évidemment favorable à ces deux projets de délibération, parce que c'est quelque chose d'essentiel pour nous, et je voulais une nouvelle fois remercier la Maire de Paris, Christophe GIRARD, et toutes celles et tous ceux qui font que nous aurons ce "Bouquet de tulipes" dans un bel endroit parisien, en mémoire des victimes des attentats de 2015.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Je donne maintenant la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour 5 minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, l'art peut être objet de débats, notamment esthétiques, mais rien ne justifie le vandalisme.

J'ai donc une pensée très émue pour l'artiste Joana Vasconcelos, dont l'œuvre a été visée par des tirs de peinture Porte de Clignancourt, parce qu'elle était dans l'espace public.

Notre groupe lui apporte tout son soutien, et j'ajoute que ce soutien doit être partagé sans doute sur les bancs de cette Assemblée parce qu'aujourd'hui, on peut et évidemment on l'a fait, discuter sur la forme, discuter sur l'emplacement, discuter sur le coût de cette œuvre, et je ne voudrais pas que cet acte de vandalisme donne à croire et donne raison à tous ceux qui pensent que l'art n'a pas sa place dans les quartiers populaires, donc je demande à Christophe GIRARD de veiller peut-être que la réparation se fasse au plus vite, en attendant que la dégradation ne s'amplifie pas.

C'est une question qui est posée aussi en termes d'entretien de toutes ces œuvres dans l'espace public.

Pour revenir au projet de délibération, je pense qu'il ne faut pas confondre, il y a deux projets de délibération. Un dont le but est de permettre le versement du fonds de Paris au mécénat obtenu pour financer, donc notre groupe évidemment souscrit à ce premier projet de délibération.

Pour le reste, nous pensons en effet que le débat sur l'œuvre en tant que telle, artistique de Jeff KOONS, est dépassé, puisqu'il a été dorénavant accepté et c'est vrai que le don et l'installation de cette œuvre ont fait couler beaucoup d'encre, nombre de polémiques se sont cristallisées autour de la démarche de l'artiste, du financement de l'œuvre et de l'emplacement.

Et c'est vrai, je ne veux pas le rappeler, mais l'œuvre a été d'abord située dans le palais de Tokyo, dans le 11e arrondissement, le 19e, porte de la Villette.

Je voudrais quand même saluer la diligence de l'adjoint au maire à la Culture, qui a permis de résoudre rapidement cette question, qui était quand même extrêmement importante.

Pour rappel, ce "cadeau" offert par l'artiste américain à la Maire de Paris en novembre 2016 avait pour but de rendre hommage aux victimes du 13 novembre notamment.

Il semblerait que ce ne soit plus en direction des victimes, mais un don à la France en tant que telle, ce qui permettait de clarifier un peu la position.

Autant le dire, il était quand même impossible de le refuser en raison de questions diplomatiques importantes.

Mais comme beaucoup l'ont souligné, notamment Mme KUSTER, ce cadeau ne semble pas tout à fait un cadeau si nous sommes attentifs à la convention qu'elle a bien déclinée et donc, c'est vrai que le fait que 80 % des revenus commerciaux nets liés à l'exploitation de l'œuvre par l'auteur seront alloués aux associations victimes des attentats en 2015, et que dans un deuxième temps, à savoir à l'issue de cette période, à partir de 25 ans, les revenus commerciaux liés à l'exploitation de l'œuvre seront versés à la société Jeff KOONS, cela pose question.

Je ne vais pas anticiper, mais en l'état, M. le Maire lira tout à l'heure l'amendement ou le précisera, si cette convention est écrite de cette façon, notre groupe s'abstiendra par rapport au deuxième projet de délibération. Si les termes restent les mêmes, en effet, je pense que ce serait une décision de raison et tout à fait sage.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me retrouve beaucoup plus dans les propos de Mme KUSTER, parce que j'estime que c'est une arnaque, un cadeau empoisonné, une escroquerie monumentale.

Ce qui me semble évident, c'est que M. Jeff KOONS est avant tout un excellent homme d'affaires. Rappelons quand même l'histoire. Pour soi-disant rendre hommage aux victimes des attentats, il "offre" le projet sur papier d'une œuvre soi-disant unique à Paris. Unique.

Eh bien non ! Cela n'est pas unique. Elle est très ressemblante à une autre du même nom "Bouquet of Tulips", qui est installée au musée Guggenheim de Bilbao. Qu'en pensent les familles des victimes ? Leur a-t-on demandé leur avis ? Non.

Il l'offre, oui, mettons les guillemets. Il "offre" le dessin à la Ville de Paris et va se faire payer pour 3 millions d'euros de dons, la réalisation d'un "Bouquet of Tulips bis" qui va être assuré et réalisé en totalité par son atelier en Allemagne, lequel a déjà réalisé le premier "Bouquet of Tulips".

La générosité de l'homme d'affaires est allée jusqu'à choisir et tenter d'imposer l'emplacement de sa sculpture entre le Palais de Tokyo et le musée d'art moderne voulait-il. Oui, parce que c'étaient des lieux emblématiques de la création contemporaine, ça lui permettait de mettre sa marque et de continuer à faire monter sa cote. C'était l'emplacement rêvé du meilleur placement de produit "pub".

Il a bien négocié finalement, parce qu'en mettant la barre aussi haut, au final il a réussi à se faire offrir un emplacement proche de lieux d'exposition prestigieux, à deux pas, d'où se déroule tous les ans la Foire internationale de l'art contemporain.

Oui, Jeff KOONS est un très bon homme d'affaires. Travaillant à statuer sa légitimité et à faire monter sa cote dans le marché de l'art.

Il aura fallu une convention sur les droits patrimoniaux d'auteurs pour que le "tradeur" devenu artiste se souvienne, peut-être l'a-t-on aidé, des victimes des attentats et accepte un versement aux associations des familles. On reste sans voix par tant de générosité spontanée.

Ce n'est valable pour les droits d'auteur que pour les 20 premières années, parce qu'après tout lui reviendra.

Que dire de la Ville de Paris dans cette affaire ? Pourquoi accepter ce cadeau qui n'en est pas un, qui je trouve est insultant pour les familles des victimes ?

Pourquoi accepter de cautionner de fait de faire payer une grande partie de la très chère sculpture aux contribuables par le biais de la loi fiscale de 66 % dont bénéficie le fan-club de M. KOONS, qui a tout intérêt à ce que la cote de l'artiste grimpe ?

3 millions de dons vont permettre de réaliser et d'installer cette sculpture. Comme on ne connaît pas le rapport français/étranger parmi les donateurs, c'est entre 1 et 2 millions d'euros qu'il va en coûter à l'Etat, aux contribuables.

J'avais demandé dans d'autres séances que l'on sache qui sont ces donateurs. Est-ce qu'une partie de ces donateurs sont des entreprises qui vont participer à la construction, la réalisation et l'installation de l'œuvre ? On ne nous le dit même pas, pas de transparence.

Peut-être que M. l'adjoint à la Culture va nous le dire. C'est important de le savoir. Quel va être le bénéfice net pour l'atelier de Jeff KOONS quand il va le réaliser ?

Je suis fille d'artiste, de sculpteur, je suis choquée par toute cette affaire, excusez-moi. Je trouve cela déplorable que la Ville de Paris se fasse ainsi berner. L'art et la politique artistique de la Mairie de Paris n'ont pas à se soumettre aux caprices des riches collectionneurs de Jeff KOONS. La Ville de Paris devient propriétaire d'une œuvre qui va entrer dans l'histoire, mais celle des arnaques du marché de l'art. Toute cette affaire est loin d'illustrer Paris, capitale de la culture, mais bien plus la culture du capital.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, je vous remercie.

M. GIRARD vous répondra tout à l'heure.

En attendant, je donne la parole à Mme LECOUTURIER, pour 5 minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame, pauvre Jeff KOONS s'il entendait cela, ses oreilles doivent siffler en ce moment.

Madame la Maire, mes chers collègues, le "Bouquet de tulipes" de Jeff KOONS a enfin trouvé son jardin, puisque cette œuvre monumentale de 10 mètres de haut et 33 tonnes, geste d'amitié entre le peuple américain et le peuple français après les attentats de 2015, trônera dans les jardins des Champs-Elysées derrière le Petit Palais.

La proximité des Champs-Elysées et son côté prestigieux et touristique sont un en effet un choix intéressant pour y installer la sculpture de cet artiste américain de renommée internationale et la Ville doit être fière de recevoir une œuvre de Jeff KOONS.

Nous mettons cependant un bémol à cette installation dans un endroit déjà saturé d'œuvres artistiques comme nous le disons régulièrement dans cette Assemblée, alors que la Mairie de Paris affiche sa volonté de partager la culture dans les lieux populaires de Paris.

L'ancienne Ministre de la Culture, Françoise NYSSEN, s'était dite favorable à l'installation de cette œuvre dans un lieu populaire, visible, et partagé par tout le monde.

Force est de constater qu'aucun de ces trois critères n'est respecté, puisque le lieu est prestigieux mais pas vraiment populaire ; les jardins ne sont pas plus visibles, car souvent cachés par de nombreux camions qui stationnent pour les multiples événements dans cette zone ; et ces tulipes seront plus admirées par les touristes que par les Parisiens, mais le temps n'est plus à la polémique.

En revanche, se pose la question de l'entretien de ce cadeau magnifique, mais un peu imposant. C'est une œuvre de 10 mètres de haut qui demande de l'entretien.

C'est donc l'objet de ce projet de délibération, qui fixe les conditions de financement de ce dernier. Nous avons compris par ce projet de délibération que la Ville de Paris assurait l'entretien de l'œuvre de Jeff KOONS pendant 15 ans, durée de la convention et que cela n'aurait aucun effet sur les finances de la Ville de Paris. En effet, la convention prévoit de verser 20 % des recettes commerciales tirées de cette œuvre à la Ville de Paris pour en financer l'entretien. En théorie, cela ne coûtera rien aux Parisiens.

Or, des questions malgré tout demeurent et se posent quant à ce montage financier. En effet, aucune estimation financière n'est annoncée. Cher Christophe GIRARD, j'aimerais que vous nous annonciez, si vous le connaissez, le montant annuel des coûts que représentera l'entretien pour cette œuvre. De plus, en dehors des coûts d'entretien, se posent les questions du coût de sécurisation du site de l'œuvre. Pouvez-vous également nous apporter des réponses quant à ce financement, qui n'apparaît nulle part dans la convention ?

A quelle hauteur sont estimées les recettes commerciales et que se passerait-il si les coûts d'entretien étaient supérieurs aux 20 % des recettes commerciales prévus ?

Enfin, si gouverner c'est prévoir, ce n'est pas après moi le déluge. Vous nous aviez spécifié, cher Christophe GIRARD, en 2e Commission, que les femmes et les hommes qui administreraient cette ville dans 15 ans, au terme de cette convention, choisiraient la suite qu'il souhaiterait donner à cette convention.

Cet argument semble un peu court dans une vision de la Ville que nous devons avoir à long terme. Les tulipes de KOONS seront toujours là dans 15 ans, et auront besoin d'être entretenues. Les Parisiens doivent savoir

aujourd'hui si la gratuité des coûts d'entretien sera bien pérennisée demain, car un cadeau doit rester un vrai cadeau et non pas un cadeau empoisonné.

Nous voterons malgré tout ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne maintenant la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour 5 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les écologistes ont eu l'occasion de s'exprimer lors d'un précédent Conseil de Paris sur ce cadeau que la Ville de Paris s'apprêtait à faire à l'artiste Jeff KOONS.

En effet, compte tenu des exigences initiales de celui-ci en termes d'entretien, de peinture "anti-tag" et surtout de protection de l'œuvre, ce bouquet de tulipes coloré apparaît bien comme un cadeau que la Ville s'apprêtait à faire à l'artiste et non l'inverse.

Nous maintenons nos réserves sur la localisation de cette œuvre d'art, ayant exprimé le souhait d'une plus grande concertation avec les élus du Conseil de Paris, les familles des victimes, les habitants, et également souhaité une localisation dans l'Est de la capitale puisque ce bouquet de fleurs monumental a pour objet de rendre hommage aux victimes des attentats de 2015 survenus dans l'Est de Paris.

Pour rappel, les familles des victimes des attentats ont souhaité qu'un autre projet mémoriel voie le jour. Néanmoins, les écologistes se satisferaient d'une modification de la convention, et notamment que l'artiste renonce aux droits liés à l'exploitation commerciale de l'œuvre, sans limite dans le temps, puisque la Ville de Paris s'engage par la convention pour une durée de 15 ans seulement.

Que la Ville de Paris ait pu convaincre l'artiste d'accepter que 80 % des recettes liées à la commercialisation des produits dérivés soient allouées aux associations d'aide aux victimes, tandis que 20 % seraient attribués à la Ville de Paris pour sa participation à l'entretien du monument, si c'est le cas, nous en sommes satisfaits.

Pour rappel, Jeff KOONS a récemment établi un nouveau record pour un artiste contemporain vivant, puisque le 15 mai dernier, lors de la vente aux enchères organisées par la maison "Christie's" à New York, l'une de ses œuvres, une sculpture intitulée "Rabbit", a été attribuée pour la somme de plus de 80 millions d'euros.

Il était tout à fait anormal, pour ne pas dire immoral, que cette œuvre des tulipes, monumentale, à l'esthétique contestable et contestée, voie les recettes qu'elle génère destinées au privé tandis que les charges d'entretien revenaient à la collectivité territoriale.

Les amendements des écologistes ayant été intégrés à la convention par l'Exécutif, et nous tenons à remercier Christophe GIRARD d'avoir su convaincre Jeff KOONS et les ayants droit, nous ne nous opposerons pas au vote de ce projet de délibération. Nous vous remercions.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour terminer les interventions, la parole est à Mme Léa FILOCHE, pour 5 minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Jeff KOONS est considéré comme un grand artiste, c'est vrai, sa renommée est internationale c'est certain, et peu lui contestent cette qualité.

Mais il est aussi de notoriété publique que Jeff KOONS est un bon homme d'affaires et que la convention qui nous est proposée, effectivement, confirme cette assertion.

Il nous est proposé de faire payer la production, l'installation et la maintenance de son cadeau par l'intermédiaire de cette convention. Certes, la Ville ne paiera pas grand-chose par rapport au coût total, puisqu'elle ne financera que des mesures d'accompagnement telles que le terrassement ou le barriérage éventuel.

Cependant, la lecture détaillée de la convention soulève quelques questions et quelques remarques. D'abord, le sentiment général qui se dégage est que Jeff KOONS a décidé assez souverainement d'installer une de ses œuvres dans l'espace public parisien, et il y met lui-même ses propres conditions.

Ensuite, le lieu est choisi par Jeff KOONS, et si ses tulipes devaient être déplacées, il faudrait trouver un lieu aussi prestigieux d'une part, et qui recueille son accord d'autre part. Imagine-t-on un même schéma pour l'ensemble des œuvres qui pourraient être sur l'espace public à Paris, et pour toutes les installations culturelles ? Je ne crois pas.

Nous aurions souhaité plutôt que ce ne soit pas nécessairement le caractère prestigieux qui détermine l'implantation de l'œuvre. Peut-être qu'un lieu d'implantation pérenne, prenant une dimension sociale, aurait pu être aussi intéressant. Par exemple, à Bilbao, la mairie a fait appel à Frank GEHRY pour le musée Guggenheim et l'a implanté dans un quartier difficile pour le revaloriser et le rénover, et d'ailleurs le résultat est plutôt spectaculaire.

Pourquoi toujours penser à ces quartiers un peu de l'Ouest parisien et sans se poser la question, dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs, de pouvoir faire un rééquilibrage est-ouest, cela pourrait se réfléchir ?

Jeff KOONS a accepté que 20 % des recettes commerciales liées à son œuvre soient versées à la Ville pour la maintenance préventive et curative. C'est très bien. Cela a été dit, c'est important que la Ville ait réussi à aller dans ce sens. Mais rien n'est écrit sur la capacité de la Ville à connaître le montant des recettes commerciales. Il lui faudra se contenter de recevoir les versements de 20 % sur une base que l'on ne connaîtra pas, ce qui pose d'autres questions.

Par ailleurs, les conditions d'utilisation de l'image de l'œuvre sont également particulièrement draconiennes, puisque seul Jeff KOONS aura la liberté de faire ce qu'il veut avec les photos des Tulipes, tandis que la Ville ne pourra communiquer qu'à titre institutionnel.

Certes, les recettes commerciales au-delà des 20 % destinés à la maintenance seront versées aux associations des victimes des attentats, puisque c'est l'objet même de l'opération de Jeff KOONS et c'est évidemment une bonne chose à noter.

Pour toutes ces raisons, nous ne nous opposerons pas non plus à ce projet de délibération et nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Pour répondre donc à toutes vos questions, pour rassurer un certain nombre d'entre vous également, je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup.

Je vous demande toute votre attention, parce que vos questions sont nombreuses. Elles sont légitimes, démocratiques, et finalement ce débat me rassure, car si les Parisiens et leurs élus n'étaient plus parisiens, en effet, nous serions sans doute une grande ville américaine et cela n'est pas le cas.

Je tiens d'abord à dire que sur ce sujet, je vais commencer à l'envers, il y a entre la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et le Président de la République, Emmanuel MACRON, un accord total sans jeu de mots. Il y a accord total entre eux sur cette installation.

C'est le premier point, puisque le sujet, comme vous le savez, venait directement de la représentation du Président OBAMA, qui n'est pas tout à fait n'importe quel Président des Etats-Unis, comparé à la situation actuelle, par la voie de son ambassadrice Jane HARTLEY à l'époque, femmes de culture très engagée.

Je voudrais juste vous dire qu'il est aussi légitime de ne pas aimer "Le kiosque des amoureux" de Jean-Michel OTHONIEL, place Colette, de ne pas aimer "Les architectes" de Xavier VEILHAN, place Michelet face au centre Pompidou, de ne pas aimer le centre Pompidou, de ne pas aimer les colonnes de Buren, de ne pas aimer la Tour Eiffel, le Sacré-Cœur, ou le baron Haussmann. C'est la liberté de chacune et de chacun. Le temps fera son œuvre.

Que l'on aime ou non Jeff KOONS, c'est en effet un cadeau, quoi que vous en pensiez, et je vais vous expliquer pourquoi. S'il y a amendement à l'amendement de mon amendement, c'est parce que figurez-vous qu'en effet, nous étions en discussion avec les avocats, je remercie les services juridiques de la Ville de Paris.

Les avocats américains vous les connaissez, ils défendent l'intérêt de leur client, mais au-delà même du client lui-même, parce que dans la conversation avec Jeff KOONS, il était tout à fait d'accord pour n'avoir rien à recevoir et tout à donner. Simplement, ses avocats défendaient une position qui est celle des avocats dont le compteur tourne quand ils ont un client de cette importance. Je viens par la fin.

Si les relations avec Jeff KOONS sont simples et efficaces, les relations avec celles et ceux qui le représentent sont plus complexes par définition de leur métier et de leurs intérêts. Surtout que nous n'avons pas le même droit comme vous le savez, en France et aux Etats-Unis, puisque le droit américain c'est de la jurisprudence. Chaque cas est particulier à étudier.

L'amendement de l'amendement à mon amendement que je propose revient à inscrire dans la convention que tant que l'œuvre sera installée à Paris, et cela, c'est 15 ans et seule la Ville peut le dénoncer, Jeff KOONS renonce à tous revenus commerciaux liés à l'exploitation de l'œuvre. Je le précise, parce que c'est très important, cet amendement à l'amendement ne supprime absolument pas, mais le confirme, le reversement de 80 % des recettes aux associations, et il supprime ce qu'avaient souhaité les avocats de Jeff KOONS : la notion d'une limitation à 25 ans de cet accord. Nous avons obtenu gain de cause.

J'ajoute qu'en effet, la deuxième commission, présidée remarquablement par Béatrice LECOUTURIER, a permis aux femmes et aux hommes qui la composent d'exprimer leur avis. Il y a aussi un autre élu qui m'a été très précieux, c'est Jérôme GLEIZES, car lui qui siège au conseil d'administration de la Fondation pour Paris, il connaît tous ces sujets très bien, et la difficulté de lever des fonds privés.

C'est vrai, chère Brigitte KUSTER, lorsque vous intervîntes, les propos que vous tîntes me permirent en effet... C'est sérieux ! Ils m'ont donné de la force dans les conversations que nous avions déjà avec les avocats de Jeff KOONS. Et puis, des discussions que j'avais avec la Fondation pour Paris.

Rapidement, je vais peut-être dépasser un peu, mais j'avais raccourci précédemment. Je me dois à des réponses.

L'historique, je vous l'ai dit, c'est donc un cadeau décidé non pas par l'artiste, mais qui a été choisi par le président OBAMA et par Jane HARTLEY, pensant que c'était sans doute le cadeau le plus spectaculaire qu'ils puissent faire à la France.

Après, on a le droit de ne pas aimer. Ainsi, l'histoire de cette œuvre, de ce don, se concrétisera par le versement par l'artiste de 80 % des recettes commerciales. C'est quoi les produits dérivés ? Vous le savez, ce sont éventuellement des t-shirts, un bouquet de tulipes en miniature, des objets... Ce n'est pas un objet érotique, Monsieur… Ça, on laissera la maison Rykiel l'inventer, éventuellement inspirée du "Bouquet de tulipes". C'est un projet pour plus tard.

80 % des recettes commerciales issues des produits dérivés vont bien aux associations de victimes des attentats "Live pour Paris" et "13onze15". Les associations de victimes ont remercié la Ville et l'artiste pour ce geste.

Les 20 % restants serviront à financer l'entretien de l'œuvre pour que, comme promis devant cette Assemblée et au-delà, la réception de ce don ne coûte rien aux Parisiens. En effet, il y a un coût d'entretien pour la Ville qui est celui normal de tous les parcs et jardins. Je salue ma collègue Pénélope KOMITÈS, qui a contribué également à faciliter l'installation et le choix de cet espace très abandonné, peu visité, et qui grâce à l'installation d'une œuvre d'art permettra… C'est ce que m'a dit hier soir sur les Champs-Elysées, le président du Comité Champs-Elysées, Jean-Noël REINHARDT, que pour eux c'est une très bonne nouvelle parce que c'était un endroit mort, un angle mort.

Grâce à cette œuvre, la vie va revenir dans cette partie de Paris, qui était plutôt un endroit où les cars de tourisme stationnaient, et n'était pas forcément un endroit très visité.

Je continue si vous voulez bien me donner toute votre attention. Les services de la Ville se sont fortement mobilisés : Secrétariat général, Direction des Affaires culturelles, DEVE, Direction des Affaires juridiques, afin de défendre l'installation de l'œuvre sur le site envisagé, dans les meilleures conditions. C'est une occasion pour moi de les remercier, et particulièrement Pénélope KOMITÈS et les membres du cabinet de la Maire, qui ont défendu le projet, parce qu'il fallait que la Commission des sites s'exprime, ce qui était une étape importante, qui a permis à l'Etat de valider l'implantation patrimoniale de l'œuvre sur un site classé.

Nous avons bénéficié du soutien du comité des Champs-Elysées, très heureux de voir la ville continuer à investir dans ce quartier de Paris très populaire que sont les Champs-Elysées. L'installation de cette œuvre s'inscrit plus largement dans le schéma directeur de rénovation des jardins des Champs-Elysées, qui en ont bien besoin, validé par la Maire de Paris et présenté par ma collègue Pénélope KOMITÈS.

Je tiens à remercier Jeanne d'HAUTESERRE, la maire du 8e, car elle a fait part de son enthousiasme et de son soutien. Mais également Brigitte KUSTER, qui à l'époque lorsqu'il y avait un projet d'installation au palais de Tokyo, a dans son périmètre de députée, l'Assemblée Nationale, un morceau du 16e. Brigitte KUSTER était très sensibilisée. Je l'écoutai. Elle m'écouta. Nous avons avancé dans le bon sens.

La réception de ce don, de ce geste diplomatique a été rendue possible grâce au fonds pour Paris dirigé, je veux le dire ici, avec talent et autorité par Mme Anne-Sylvie SCHNEIDER, épaulée par sa collaboratrice Anne-Céline DELVERT.

Ce fonds, la Maire de Paris l'a souhaité pour permettre à la Capitale de recevoir, de gérer et de redistribuer les biens et les versements de toute nature reçus par les philanthropes nationaux et internationaux qui aiment Paris et veulent que Paris demeure la capitale de l'audace et de l'art contemporain. Nous ne sommes pas une petite ville de zone, nous sommes la capitale de l'art et des artistes. Nous accueillons des artistes migrants, sans papiers, nous accueillons aussi des artistes dont la cote va jusqu'à 80 millions d'euros ! Ça, c'est la France et c'est Paris !

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - J'ai terminé, mais les oratrices et orateurs sont des collègues de très grande qualité, et je leur dois des explications.

Pour la France, parmi les mécènes, vous avez Accor, 300.000 euros ; la financière Saint James, Michaël BENABOU, 300.000 euros ; le groupe L.V.M.H. – Moët Hennessy - Louis Vuitton, 300.000 euros ; Natixis, qui est une banque, 300.000 euros ; Weber Investissements, 600.000 euros ; Free, 100. 000 euros : 1,9 million d'euros.

Pour les Etats-Unis, vous avez Michael BLOOMBERG, qui lutte si bien pour le climat, laissez-lui le bénéfice de soutenir aussi l'art contemporain le plus audacieux. Kenneth GRIFFIN, que vous ne connaissez pas, moi non plus… Je vous donne la liste, c'est très important. Tous ces gens donnent de l'argent à titre privé ou par leur société, et je crois qu'on peut les remercier. Quand les gens paient, on les remercie, comme pour Notre-Dame, cela me paraît poli.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Christophe GIRARD, pour tout le mal que vous vous êtes donné pour pouvoir répondre et rassurer nos collègues.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 762.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 762).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 45 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 45 bis est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 45 déposé par l'Exécutif, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 45 amendé est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 14 - DAC ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAJ 14 - DAC).

2019 DEVE 77 - Dénomination "jardin Janis Joplin" attribuée à l'espace vert situé 1, rue Paganini (20e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 77 relatif à la dénomination "jardin Janis Joplin" attribuée à l'espace vert situé 1 rue Paganini, dans le 20e.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Je vais attendre qu'il y ait un peu de silence, parce que c'est important. C'est un moment de pur bonheur de voir cette dénomination, cet hommage rendu à Janis Joplin, une artiste qui est malheureusement morte trop prématurément. C'est vrai qu'elle fut, si vous voulez bien, pour une génération que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, une figure assez emblématique. Elle est née le 19 janvier 1943 dans le Texas, et malheureusement s'est éteinte le 4 octobre 1970 à l'âge de 27 ans.

C'est vrai que Janis Joplin occupe une place à part dans le monde musical du rock et de la soul. On appelait cela à l'époque la soul psychédélique. Ses performances vocales, sa présence scénique incroyable ont fait de cette artiste reconnue, une artiste classée, je crois, par le "Rolling Stone", 46 dans le top 100 de tous les temps, de tous les artistes.

Son décès, tout le monde le sait peut-être, par overdose, fut aussi à l'image de sa musique, à la fois tumultueuse et tellement inspirante. Cette mort est intervenue, peut-être que ceux qui ont mon âge s'en souviennent, à un moment où en effet Brian Jones, Jimi Hendrix et James Morrison ont disparu. C'était ce que l'on a appelé le Club des 27, qui malheureusement est venu s'enrichir avec Amy Winehouse. Tout simplement pour dire notre admiration et puis cet élan qui n'est pas si manifeste.

Je vous invite à réécouter "Summertime", "La balade de Gershwin", où Janis Joplin à la perfection de son art et de sa voix éraillée, on pouvait dire à cette époque que c'était la reine blanche du blues. Vraiment un grand merci à ceux qui ont pensé à ce jardin.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - J'adore ! C'est ma jeunesse. C'est celle de tous les jeunes, mes enfants adorent Janis Joplin... C'est ce que je dis. Je suis plus âgé moi. J'ai précisé que mes enfants adoraient aussi.

Merci, chère Fadila MÉHAL, une fois de plus, cette dénomination "jardin Janis Joplin" attribuée à l'espace vert situé au 1 rue Paganini, j'espère que l'on pourra y faire pousser de la marijuana un jour... Le choix de cette dénomination résulte d'un travail de concertation entre la Ville de Paris et la mairie du 20e arrondissement. Je tiens à remercier particulièrement Catherine VIEU-CHARIER et Mme CALANDRA, la maire du 20e arrondissement.

Il nous est apparu essentiel de rendre hommage à cette artiste hors de pair, si émouvante, si moderne. Cet hommage prend tout son sens cette année cinquantenaire du festival de Woodstock, événement charnière et participant à la révolution des mœurs dès la fin des années 60. Notre jeunesse, notre liberté.

Alors que la jeunesse réclamait son droit à la parole partout dans le monde, Janis Joplin était l'une de ses voix. Paris a à cœur de rattraper le déséquilibre immense pris durant l'histoire ayant conduit à l'invisibilité des femmes ayant marqué l'histoire dans l'espace public. Nous nous attachons donc à mettre en lumière davantage de femmes à travers les dominations de lieux partout dans notre ville. Paris est une femme. La ville est du féminin, loin d'être anecdotique, ce rééquilibrage contribue à montrer aux jeunes Parisiennes que tous les métiers, les carrières et vies sont ouverts.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 77).

2019 DICOM 19 - Conventions de partenariat 14 juillet 2019.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 19 concernant des conventions de partenariat pour le 14 juillet 2019.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour 5 minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Voilà que nous devons encore voter un projet de délibération afin d'autoriser le partenariat qui engage la Ville de Paris auprès des différentes entreprises à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet.

Nous ne nous opposons pas aux entreprises choisies, cependant, comme lors du Conseil de Paris du mois de juin, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Notre vote relève d'une position de principe.

En effet, je me permets de rappeler qu'il y a quelques mois, sur notre proposition, notre Conseil a adopté un vœu afin que notre collectivité se dote d'une charte de partenariat, de mécénat. Notre proposition est encore à l'état de réflexion, alors que nous considérons qu'il faudrait aller plus vite même si une première réunion de travail est déjà dans les agendas. Nous avons besoin d'un cadre clair, précis et connu de toutes et de tous, élus comme partenaires économiques, associatifs, institutionnels, pour engager l'image et les moyens humains comme matériels et les structures de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, les partenariats ne répondent à aucun critère formel sur lesquels nous aurions pu nous mettre d'accord. Ce n'est donc pas une totale opposition de fond sur le projet de délibération, mais bien une opposition de forme, car les différents partenariats avec la Ville de Paris, ville-capitale, ne peuvent pas se faire à la carte, cela soulève trop d'inconnues et de suspicions.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Sans surprise, je voterai contre ce projet de délibération. Il y a toujours un vrai problème de principe de mettre en place toutes ces conventions de partenariat avec des entreprises privées.

Aujourd'hui, ces entreprises-là sont choisies, comment l'ont-elles été ? J'entends que la Maire de Paris s'est opposée, concernant les Jeux Olympiques, à avoir Total parmi les partenariats des Jeux Olympiques, parce qu'on estimait qu'une entreprise numéro 1 de la pollution mondiale ne pouvait pas soutenir des Jeux Olympiques qui se veulent écologiques.

Je ne crois pas en cette fable-là. Je vois que la Maire de Paris a néanmoins accepté que Total soit mécène du théâtre du Châtelet. Je trouve une incohérence complète. Pourquoi le mécénat de Total est scandaleux dans un cas et tout à fait acceptable dans l'autre ?

Aujourd'hui, nous avons pour le 14 juillet 2019 un certain nombre d'entreprises qui sont mécènes. Demain, ce seront d'autres. L'année prochaine, on fêtera la Révolution française avec d'autres partenariats privés. Je trouve cela toujours étonnant.

Excusez-moi du peu pour le principe, qu'est-ce que le 14 juillet ? C'est la fête nationale, la fête de la prise de la Bastille, la fête de la Révolution française ! Une fête qui doit être financée pas par des intérêts privés, qui à un moment donné ne sont pas compatibles avec la notion même d'intérêt général.

S'il y a une manifestation qui ne doit pas dépendre d'intérêts privés, c'est au moins le 14 juillet. Au moins le feu d'artifice du 14 juillet et l'ensemble des manifestations.

Non, je n'accepte pas cela et je vous le redis, tout à l'heure on parlait de Jeff KOONS et on voyait que ce faux cadeau empoisonné faisait qu'il allait y avoir entre 1 et 2 millions d'euros en moins dans les caisses de l'Etat, du fait de l'application de la loi Aillagon, qui fait qu'ils sont défiscalisés de 66 %.

Il serait peut-être temps de réaliser que notre Conseil de Paris devrait batailler pour exiger du législateur de remettre en cause cette loi Aillagon, et de faire en sorte qu'il y ait une vraie fiscalité qui fasse que les entreprises privées ne choisissent pas ce sur quoi elles souhaitent apporter une contribution financière, mais c'est à la collectivité, à la souveraineté du peuple, par le biais de l'impôt, de décider qui contribue et où va l'argent.

Je voterai contre ce projet de délibération. J'estime que s'il y a une manifestation, c'est celle du 14 juillet, qui ne doit pas dépendre de ces intérêts privés.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je commence par la fin des interventions, donc par Mme SIMONNET du groupe NI. Vous dites que Total aurait été qualifié par la Maire de Paris ou par nous l'Exécutif, d'entreprise de mécène scandaleux. Jamais de la vie.

C'est à la suite d'une conversation responsable entre le président POUYANNÉ de Total et la Maire de Paris, tranquillement, qu'ils sont convenus que cela n'était pas opportun d'avoir Total dans les principaux mécènes sponsors des Jeux Olympiques, pour envoyer un message cohérent sur des Jeux Olympiques, je vous rappelle, que François HOLLANDE, Président de la République, et Anne HIDALGO, Maire de Paris, ont ramené à Paris parce qu'ils allaient être durables et écologiques. C'est juste de la cohérence.

Maintenant que Total, qui par ailleurs a une fondation et mène un certain nombre de travaux auprès des élèves, auprès des quartiers populaires, sur l'éducation musicale, j'ai vu ce qu'ils font à Pau par exemple dans les quartiers les plus populaires et les plus défavorisés, Total vient dans ce cadre aider le chantier du Châtelet. Le fait d'avoir Total dans les mécènes n'associe pas, pour celles et ceux qui vont au théâtre du Châtelet, l'idée de la station essence où l'on s'arrête pour faire le plein. Dans le cadre des Jeux Olympiques c'était étrange. Ce n'est pas le même propos.

Il y a une cohérence et croyez-moi, comme l'a dit Emmanuel GRÉGOIRE ce matin sur une chaîne d'information et de radio, il y avait d'autres mécènes possibles et pour les Jeux Olympiques il fallait une cohérence. C'est tout.

Pour répondre à Mme FILOCHE, le vœu voté sera acté puisque la commission a commencé ses travaux, et qu'en effet ses travaux doivent déboucher sur un encadrement du mécénat. C'est une très bonne idée. Vous avez tout à fait raison. Je considère que vous êtes les uns et les autres, que vous soyez dans la majorité ou l'opposition, des dards. Vous êtes là pour donner une piqûre de rappel. Ces dards sont nécessaires pour avancer sur des dossiers aussi importants. Continuez à être des dards.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DICOM 19).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une plaque en hommage à Jean-Pierre Melville.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 46 est relatif à une plaque en hommage à Jean-Pierre Melville.

La parole est à Annick OLIVIER, pour deux minutes.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

Début des années 1950, alors qu'il cherchait un site pour créer des plateaux de tournage, Jean-Pierre Melville repéra un vaste entrepôt désaffecté, 25 bis rue Jenner, ce qui devint les studios Jenner.

De 1955 à 1957, il tourna dans ces studios la plupart de ses films les plus célèbres, dont "Bob le Flambeur", "Léo Morin, prêtre", "Le Doulos", "L'Aîné des Ferchaux", "Le deuxième souffle", ou encore "Le Samouraï".

Un incendie détruisit une grande partie des studios Jenner en 1967, ce qui mit fin à l'activité de tournage, mais c'est encore là que Jean-Pierre Melville effectua le montage de son fameux film "L'Armée des ombres", dont on célèbre cette année le 50e anniversaire.

À cette même époque, l'intéressé résidait à cette adresse puisqu'il logeait au-dessus des studios. Par la suite, ces lieux ont complètement disparu dans une opération de construction.

Aussi, afin de rappeler ce passé, les élus du 13e, puisque le vœu a été adopté à l'unanimité, demandent qu'une plaque soit opposée rue Jenner, rappelant l'ancienne implantation des studios de cinéma, le domicile et l'œuvre de Jean-Pierre Melville. Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - La présentation de notre collègue a été vraiment tout à fait exhaustive et remarquable et évidemment que c'est oui à une plaque pour l'un des plus grands génies du cinéma français, incontestablement le grand Jean-Pierre Grumbach de son nom d'artiste, Melville.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 296).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au conservatoire du 8e.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 47 relatif au conservatoire du 8e.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, pour deux minutes.

Mme Catherine LECUYER. - Madame la Maire, mes chers collègues, le conservatoire du 8e, qui accueille 800 élèves et étudiants est un équipement public majeur pour la politique culturelle de l'arrondissement.

Il propose plus de 30 activités et est très apprécié par les familles et les écoles du quartier avec lesquelles des partenariats sont noués tout au long de l'année. Ses locaux occupent le sous-sol, le rez-de-chaussée, les 2e et 3e étages du magnifique hôtel Beaujon donnant sur la rue du Faubourg Saint-Honoré. Le premier étage étant occupé par la Préfecture de police. Le déménagement de celle-ci est annoncé dans de nouveaux locaux d'ici 2020.

Le conservatoire du 8e manque d'espaces et est régulièrement obligé de solliciter des salles à la Maison des associations. Le bureau du directeur est même utilisé régulièrement pour certaines répétitions. Ce manque de place ne permet pas d'accueillir les adultes malgré une forte demande. Il n'est pas équipé d'un auditorium et doit emprunter celui du conservatoire régional, rue de Lisbonne, ou la scène de l'espace Beaujon.

Les habitants ont d'ailleurs déposé un vœu au budget participatif 2019, qui manifeste la nécessité de pallier ce manque de salles de cours.

C'est la raison pour laquelle je formule le vœu avec 4 de mes collègues du 8e arrondissement, que vous vous engagiez à ce que les locaux libérés par le commissariat du 8e soient attribués, dès le déménagement du commissariat, au conservatoire afin que celui-ci puisse répondre au mieux aux besoins des habitants. Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Christophe GIRARD, pour deux minutes.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Madame la Conseillère de Paris du 8e arrondissement, chère Catherine LECUYER, merci mes chers collègues de ce vœu faisant état de l'exiguïté des locaux du conservatoire Camille Saint-Saens que je connais fort bien et depuis longtemps.

Il faut que vous sachiez, mais je pense que vous en avez été informés, puisque vous siégez dans le même conseil d'arrondissement, par Mme la Maire Jeanne d'HAUTESERRE, les besoins du conservatoire puisqu'elle m'avait saisi, dès mon retour à la délégation de la culture, où elle m'avait demandé, faute de place, qu'on délocalise certains de ses enseignements.

A cet égard, je remercie Pauline VÉRON qui nous a permis de trouver des solutions au sein de la vie associative dans le 8e arrondissement jusqu'en 2020.

S'agissant de l'extension du conservatoire, la libération du commissariat au sens propre est effectivement une belle opportunité pour répondre de manière pérenne aux besoins du conservatoire. C'est pourquoi avec Emmanuel GRÉGOIRE et en lien avec la maire d'arrondissement, nous avons déjà lancé des études permettant d'envisager cette extension.

Ainsi, je peux vous assurer que mon cabinet suit avec une grande attention l'évolution de la situation, et a ainsi pu rassurer les représentants des parents d'élèves du conservatoire que nous reçûmes au mois de janvier.

Ce vœu est donc l'occasion de vous rappeler que grâce à l'action en faveur de l'éducation artistique, plus de 22.000 élèves bénéficient d'une place en conservatoire, en constante augmentation.

Vous comprendrez, j'aurais voté volontiers pour votre vœu, mais il est redondant. Il est tel un oxymore puis-je dire, puisque Mme d'HAUTESERRE m'a fait la même demande. Elle est maire d'arrondissement. Je l'ai donc suivie. On fait le travail.

Si vous pouviez, j'en serais très fier, vous coordonner jusqu'en mars 2020 en tout cas, au moins jusque-là, ce serait de bon aloi. Malheureusement, je ne peux pas accepter votre vœu puisqu'on le fait déjà. C'est très contrarié que je réponds de cette manière.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 47, déposé par le groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Il est maintenu. Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au projet d'établissement d'un espace culturel, le carré "Brassens-Brancion" (15e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 48 relatif au projet d'établissement d'un espace culturel le Carré Brassens-Brancion.

La parole était à M. Philippe GOUJON, qui s'est déjà exprimé sur le sujet tout à l'heure.

Pour lui répondre, je donne la parole, s'il le souhaite, à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je le souhaite, parce que je dois donner l'avis, et l'avis est favorable, puisque c'est cohérent avec sa présentation et notre échange très cordial de tout à l'heure.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 297).

2019 DAC 165 - DDCT - Subvention (10.000 euros) à l'association Nadjastream (13e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons donc maintenant aux vœux et projets de délibération auxquels répondra M. Frédéric HOCQUARD.

Nous examinons le projet de délibération DAC 165 - DDCT relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Nadjastream.

La parole est à Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Le groupe Ecologiste de Paris a tenu à saluer cette subvention pour l'association Nadjastream, qui organise le festival Les Nuits des Arènes et aussi des débats dans différents lieux tout au long de l'année.

Ce qui nous intéresse particulièrement avec cette association, c'est qu'elle développe de très beaux projets qui sont organisés et créés avec les écoles, les collèges et les lycées, donc permettant aux élèves de participer et de faire ce festival. Effectivement, de sortir un peu d'un monde très dominé par le virtuel pour organiser eux-mêmes des festivités dans un espace magnifique.

Nous notons avec enthousiasme le soutien de la Ville depuis 5 ans pour cette association, un soutien qui ne s'est pas démenti et qui s'est même renforcé, mais nous voulons aussi évidemment regretter comme pour beaucoup d'associations, le désengagement d'autres collectivités qui auparavant apportaient une aide conséquente à cette association, notamment la Région.

C'est vrai que des engagements mettent en danger les associations culturelles et notamment celles qui comme Nadjastream s'intéressent notamment aux jeunes et à l'éducation populaire.

Nous appelons à rester vigilants pour que cette association puisse continuer ses beaux projets. Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame MÉES.

Depuis cinq ans, la Ville soutient Nadjastream, qui organise "Les Nuits des Arènes", qui au point de départ étaient un rendez-vous unique, à l'année, dans les arènes de Lutèce. Cela permettait que cet endroit soit animé d'activités, à la fois en termes de débat et en termes de concert et de représentations théâtrales, de programmations culturelles et artistiques organisées dans les arènes de Lutèce.

Depuis deux ans, cette association organise tout au long de l'année un certain nombre de débats. Cela fait partie de tout le travail que l'on souhaite réaliser et de soutiens que l'on a dans le domaine de la démocratie. Cela me permet d'associer Pauline VÉRON à ce projet de délibération, puisqu'il y a un financement dans le cadre du soutien que nous pouvons avoir à la démocratie participative de la Ville.

Dernière chose, cela m'a un peu donné l'idée, cette Nuit des arènes, de tout le travail que l'on a fait dans l'appel à projets que l'on a pu réaliser sur les nuits parisiennes et les nuits un peu différentes, de manière à regarder comment on pouvait soutenir aujourd'hui d'autres formes d'action, d'activité, de créativité au niveau de la nuit. La nuit des arènes étant assez emblématique de ce point de vue.

Merci pour le soutien et d'avoir souligné le travail que l'on fait en direction de la Nuit des arènes, qui cette année a changé ses dates, puisque maintenant elle est au mois de juin, elle était au mois de septembre. Elle continuera aux arènes de Lutèce dans le 5e arrondissement, à faire ce travail. Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 165 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 165 - DDCT).

2019 DAC 174 - Subvention (2.348.000 euros) et avenant à convention avec la Société par Actions Simplifiée Madline (18e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 174 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention avec la société par actions simplifiée Madline pour le 18e.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour 5 minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise à l'attribution d'une subvention importante à la société par actions simplifiées Madline, à hauteur de 2,348 millions d'euros. Cette société a en gestion deux établissements culturels de la Ville dont l'importance est capitale dans le développement local du 18e arrondissement, ainsi que pour la diversité culturelle de l'entièreté de la ville.

Le centre Fleury-Goutte d'Or-Barbara, équipement dédié aux musiques actuelles, musiques urbaines et musiques du monde, participe pleinement à la diversité et la pluralité des acteurs dans le 18e.

En mettant à disposition une salle de 300 places, dédiée exclusivement à l'émergence et l'expérimentation, équipée des dernières technologies en matière de son et de lumière, ce centre concourt à l'émergence de collaborations étroites entre les associations, les centres de loisirs, les structures de jeunesse, les associations socioéducatives et culturelles, et les habitants et habitantes.

Le centre Fleury Goutte d'Or-Barbara devient donc le lieu de maillage entre les différents acteurs locaux, ce qui en fait un carrefour des initiatives locales incontournable.

Le second établissement, celui des Trois Baudets, créé à la fin des années 1940, a comblé l'absence de salles parisiennes accessibles aux jeunes artistes pour se produire devant un public, et représente un haut lieu de mémoire de la chanson française.

C'est dans cette salle que plus d'une centaine d'artistes vont débuter leur prodigieuse carrière, parmi lesquels Georges Brassens, Jacques Brel, Boris Vian, Serge Gainsbourg, Henri Salvador et j'en passe, faisant de cette enseigne un exemple en termes d'échange, de collaboration et de passerelle permettant de co-construire des projets répondant aux besoins des artistes, qui ont mené à leur réussite.

La richesse fondamentale de la culture à Paris réside dans la diversité et sa capacité à entretenir la variété de son tissu. Ces deux établissements participent à cela, à la diffusion culturelle plurielle dans le 18e arrondissement, dans un quartier populaire tel que celui de la Goutte d'Or, et se sont implantés dans la vie culturelle de ce quartier aux salles de concert mythiques.

Nous nous félicitons donc qu'ils se soient dotés en 2019 de nouvelles équipes de direction artistique ambitieuses menées par deux artistes reconnus, Mathias MALZIEU et Mouss AMOKRANE. Leurs débuts semblent déjà très positifs, attentifs à l'identité de chacun de ces établissements et ils poursuivent leur ligne artistique dont le projet contribue fortement en faveur des publics qui habitent le quartier.

Nous sommes donc évidemment ravis de pouvoir voter ce projet de délibération et je conclurai en disant : motivé, motivé, on reste motivé !

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame FILOCHE, de votre intervention.

Effectivement, la société par actions simplifiées Madline a répondu, on lui a confié la gestion de ces équipements FGO Barbara et les Trois Baudets. Vous avez rappelé les actions de FGO et des Trois Baudets, qui s'inscrivent dans la continuité, notamment dans le domaine de la chanson française, du cabaret au niveau des Trois Baudets.

Mathias MALZIEU d'un côté pour les Trois Baudets, et Mouss AMOKRANE, l'un des animateurs du groupe Zebda, pour FGO Barbara. Effectivement, cela va permettre de continuer le travail au niveau territorial qui est fait dans le domaine artistique et dans le domaine créatif et culturel par ces deux établissements.

On va aussi avoir une orientation un peu nouvelle qui a été souhaitée par la société Madline et qui a fait partie, notamment lors de cet appel, du choix. Pour ce qui concerne FGO Barbara, une programmation axée fortement sur les musiques du monde. Zebda parle des musiques populaires, donc musiques urbaines, musiques du monde, qui vont permettre de travailler plus particulièrement en lien avec le quartier du 18e, du 9e arrondissement, et de mettre en avant dans la diversité artistique et culturelle dans les programmations qu'il peut y avoir à Paris, de manière plus forte l'ensemble de ces musiques, qui font partie du territoire parisien, avec la créativité parisienne.

Et puis, pour les Trois Baudets aussi, mettre une dimension plus importante sur la question de la féminisation. Il est vrai que les questions liées aux musiques actuelles aujourd'hui, on le voit comme dans d'autres domaines d'ailleurs, souffrent de programmations trop souvent masculines.

Un axe important aussi en termes de programmation, d'animation et d'équipes qui seront accueillies sera de promouvoir la diversité, la parité par rapport à la programmation qu'il pourrait y avoir et les réflexions. Cela me permet de dire qu'en ce moment, dans le domaine des musiques actuelles, un certain nombre de travaux sont faits dans ce domaine. Vous avez vu au dernier Printemps de Bourges, un appel réalisé par un collectif de femmes artistes. Nous voulons promouvoir la parité dans le domaine des musiques actuelles.

Ce travail sera aussi relayé. Il y aura un travail particulier fait à cet endroit. Nous continuerons à travailler sur des dispositifs d'accompagnement. Je voudrais en souligner un, le dispositif "Variation(s)", qui permet des séances d'accompagnement personnalisé avec des intervenants professionnels, des mises à disposition d'espaces de travail, studios d'enregistrement, répétition, salles de concert, rencontres autour des questions de structuration de projet, qui se développeront aux Trois Baudets mais surtout à FGO Barbara, qui va continuer à être ce lieu de respiration, ce lieu de travail pour les artistes.

Je vous donne donc rendez-vous pour le prochain rendez-vous important entre le 22 et le 29 septembre, qui sera le festival "Magic Barbès", un festival très attendu dans les quartiers de Barbès et de la Goutte d'Or, avec évidemment le groupe Zebda en "guest start", mais pas seulement. Ce sera l'occasion que de nombreux artistes de la Goutte d'Or puissent venir y jouer. Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci pour tous ces rendez-vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 174.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 174).

2019 DAC 211 - Subvention (170.000 euros), convention d'occupation du domaine public et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 211 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention d'occupation du domaine public et avenant avec la SCIC Le 100, établissement culturel solidaire du 12e arrondissement.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour 5 minutes.

Mme Léa FILOCHE. - En effet, "Le 100" est un établissement culturel solidaire situé dans le 12e arrondissement. C'est un lieu emblématique pour la création artistique à Paris. Situé à deux pas de la Gare de Lyon, face à la place d'Aligre, cet équipement culturel coopératif accueille chaque année, au sein de ses espaces de création mutualisés, plus de 1.500 artistes réunis autour de disciplines variées, les arts plastiques visuels, mais aussi du "design" ou des arts vivants.

Chaque artiste peut bénéficier d'une formule abordable et flexible adaptée à ses moyens et aux besoins de sa technique et de sa discipline. Cet équipement culturel apporte une réponse concrète à la problématique du manque d'espaces ou d'ateliers pour les artistes parisiens.

Espace de fabrication, de production, de diffusion d'événements culturels, "Le 100" allie création artistique, démarche économique et réflexion sur la place de l'art dans la société, tout en mettant en place une politique tarifaire solidaire adaptée afin que ces espaces de travail puissent être accessibles à toutes et à tous et notamment aux artistes qui n'arrivent pas à vivre de leur art.

Nous sommes conscients que Paris n'est pas forcément en mesure de proposer à tous les artistes des lieux de création. Ce n'est pas si simple, notamment pour des raisons de place. Depuis des années, des modèles de collectifs coopératifs relevant de l'économie sociale et solidaire se développent face à ces difficultés rencontrées. Nous saluons donc l'action volontariste de la Ville de Paris dans son soutien à ces structures et aux porteurs de projets culturels leur permettant de développer leur engagement pour rendre accessible leur travail au plus grand nombre.

C'est donc avec satisfaction que nous voterons ce projet de délibération qui rend concret le combat de la Ville pour la diversité culturelle, la mixité artistique et l'inclusion en son sein.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci.

Vous avez dit l'essentiel, Madame FILOCHE, dans votre intervention sur "Le 100". Souligner deux ou trois choses.

C'est une structure qui accueille artistes professionnels comme artistes amateurs, permettant de mettre à disposition pour les amateurs, notamment dans le domaine des arts plastiques, la possibilité de venir pratiquer leur art.

Il y a aussi un festival dans lequel je me suis rendu il y a peu, le Festival des Abolitions, autour de la question de l'abolition de l'esclavage, tout à fait intéressant et qui participe du point de vue de la diversité, de la variété au niveau artistique à Paris.

Enfin, une salle a été inaugurée par la maire du 12e arrondissement que je vois, qui est une salle de théâtre, puisque cela a pu permettre que dans "Le 100", nous puissions ouvrir une petite salle notamment de répétition et de théâtre avec une jauge, certes, limitée, mais qui permet que dans les équipements culturels de proximité, "Le 100" puisse jouer tout son rôle.

Merci de souligner le travail que peut réaliser "Le 100" au niveau du 12e arrondissement et au niveau parisien. C'est aussi l'occasion pour moi de dire que dans le domaine des arts et de la culture, comme dans d'autres domaines, la pression du foncier réduit souvent la place des artistes, réduit souvent la place donnée à la créativité et à la possibilité d'avoir des artistes présents sur notre territoire. "Le 100" comme d'autres lieux y concourt. Nous continuons donc le soutien à ce lieu et au développement de ce travail rue de Charenton. Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 211.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 211).

2019 DDCT 97 - Subvention d'investissement (90.000 euros) et convention avec l'association Bruitparif, centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au déploiement de bonnes pratiques lors de l'organisation d'événements sur la voie publique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 97 et les vœux référencés n°s 49 et 49 bis qui s'y rattachent, relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement de 90.000 euros, et d'une convention avec l'association "Bruitparif", centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Ile-de-France.

La parole est à Déborah PAWLIK, pour 5 minutes.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention sur ce projet de délibération sera centrée sur la présentation de mon vœu rattaché, relatif au déploiement de bonnes pratiques lors de l'organisation d'événements sur la voie publique parisienne.

Ce vœu est né d'un constat simple, nous sommes évidemment tous très soucieux du dynamisme de notre ville et désireux de voir notre tissu associatif bouillonner. Chaque fois qu'une association organise un événement dans un quartier parisien, nous nous en félicitons.

Malgré tout, chacun en conviendra, il est tout aussi essentiel que ces manifestations soient encadrées et soient respectueuses de leur environnement, tant de l'espace public que du voisinage.

Malheureusement, il nous est tous arrivé de constater en tant qu'élus que parfois, je mets beaucoup de précautions en la matière, puisque la majorité évidemment des associations respectent parfaitement leur environnement, donc il nous est tous arrivé de constater que parfois ces manifestations sont génératrices de nuisances.

Ce fut le cas récemment au canal Saint-Martin où un week-end de juin, une association a pris possession de l'espace public, mais finalement a pris cet espace un peu pour une discothèque géante qui, bien sûr, n'était pas très respectueuse du voisinage. Cette problématique se pose bien sûr dans d'autres quartiers parisiens, pas seulement dans le 10e, d'où ce vœu.

Pourtant, je me suis rendu compte que lorsqu'une autorisation d'occupation de l'espace est délivrée, finalement, il n'y a pas vraiment de communication qui est faite auprès de l'association sur les règles qui doivent être respectées, et on ne demande pas davantage à l'association de prendre un quelconque engagement pour respecter la tranquillité des riverains et l'espace qui lui est confié provisoirement.

C'est pourquoi dans ce vœu, d'ailleurs adopté à l'unanimité en Conseil du 10e arrondissement, je propose que lorsqu'on délivre une autorisation relative à l'organisation d'un événement, les organisateurs soient systématiquement destinataires d'un guide de bonnes pratiques, de bons usages et qu'ils s'engagent en signant une charte, à respecter et à faire respecter les bons usages sur la voie publique.

J'en profite également, puisque j'ai du temps de parole, pour vous faire part quand même un peu de ma surprise, Madame la Maire, puisque vous avez annoncé un vœu bis suite au dépôt de mon vœu, vœu bis que j'ai découvert ce matin et sa lecture m'a un peu surprise. Puisque c'est un vœu qui vient répondre au mien, mais qui finalement reprend en grande partie ma proposition en la tournant à votre sauce, bien sûr.

Cela amène chez moi deux réflexions, dont je voudrais vous faire part aujourd'hui. Une fois encore, et c'est probablement une des premières fois où je m'en offusque un peu en Conseil de Paris, mais je tiens à ce que ce soit dit, vous reprenez à votre compte les bonnes idées venues d'ailleurs.

Cela suffit vraiment.

Pourquoi ne pas voter le vœu que j'ai déposé, quitte à l'amender ? On peut tout à fait en discuter, engager un dialogue sur le sujet en Conseil, mais je trouve la méthode assez cavalière, consistant à reprendre encore une fois un vœu déposé par un autre groupe et tout simplement en l'estampillant à votre en-tête.

Deuxièmement, sur ce vœu, il est mentionné votre refus finalement de faire signer une charte à proprement parler aux associations, et je dois dire que je comprends assez mal l'argumentaire avancé, qui consiste à dire que la solution de faire signer le document aux organisateurs serait matériellement impossible.

Je ne comprends pas l'argument développé ici, puisque finalement il suffirait, par exemple, de demander la signature de cet engagement lors du dépôt du dossier, ce qui éviterait de la manutention et des échanges supplémentaires avec le porteur de projet.

On pourra tout à fait envisager que ce document soit remis au même titre que les autres éléments qui sont remis à l'occasion du dépôt du dossier.

Je m'arrêterai là sur ce sujet, j'y reviendrai si besoin lorsque nous échangerons sur le vœu bis déposé, pourquoi pas lors d'une explication de vote.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je vais répondre sur le vœu et sur le projet de délibération.

Le projet de délibération est dans la prolongation, puisque c'est aussi sur ce projet de délibération que le vœu est rattaché, dans la prolongation du travail que nous avons réalisé visant à installer une bonne pratique sur la Nuit parisienne, et donc à travailler avec "Bruitparif" de manière à installer des capteurs.

On en avait déjà installé sur un certain nombre de lieux l'an passé et on va en installer dans de nouveaux endroits cette année, notamment de mémoire dans le 13e arrondissement à la Butte-aux-Cailles et dans le 19e arrondissement. Je voulais le signaler, c'est l'objet du projet de délibération des 90.000 euros pour "Bruitparif".

Deuxièmement, concernant votre vœu, il y a des oublis majeurs dans votre vœu, c'est normal, vous n'êtes pas dans la majorité, vous êtes là pour critiquer l'Exécutif. Vous oubliez l'ensemble des actions que nous menons depuis 2014 pour justement arriver à ce que nous puissions avoir une nuit qui soit une nuit partagée, c'est-à-dire une nuit où on puisse à la fois y faire la fête, avoir des événements culturels, sortir, et en même temps respecter les riverains et ne pas troubler l'ordre public.

Je parlais des commissions de régulation des débits de boissons que nous avons mises en place en partenariat avec la Préfecture de police dans cet arrondissement ; les dispositifs de capteurs de "Bruitparif" dont je viens de vous parler ; les concertations et les chartes que nous mettons en place et qui s'étendent, j'en ai parlé lors du dernier Conseil sur la charte Austerlitz-La Râpée ; le renforcement de la présence de médiateurs dans l'espace public nocturne, je voudrais le signaler aussi puisque nous avons recruté sous la houlette de la DPSP, une quinzaine de médiateurs supplémentaires pour intervenir dans l'espace public.

Bref, il y a de ce point de vue, une action forte menée par la Ville et par la Préfecture, qui ne manquera pas de pouvoir le souligner là-dessus.

La deuxième chose, c'est que plutôt que simplement être sur la délivrance d'une autorisation relative aux événements, tel que vous le proposez, je propose d'aller plus loin, c'est-à-dire que soient ajoutées comme je le mets dans le vœu de l'Exécutif, les prescriptions à respecter lors d'une occupation temporaire du domaine public et que soient aussi ajoutés à la charte pour les événements écoresponsables, charte qui couvre l'ensemble des événements que nous avons dans le domaine public là-dessus, des questions liées à la tranquillité du sommeil, qui permettraient aussi d'inscrire cette question, comme on parle d'écoresponsabilité, comme une question qui ne soit pas simplement la tranquillité dans l'espace public, mais soit aussi adossée au respect des nuisances dans leur ensemble, que ce soient des nuisances de type pollution ou de type pollution sonore, je vais utiliser ce terme à dessein.

Par rapport au vœu que vous avez déposé, effectivement, je propose un vœu de l'Exécutif non pas pour gommer ce que vous faites, mais d'abord pour rétablir un certain nombre d'erreurs, je pense, qui figurent dans votre vœu, en tout cas d'oublis, je ne sais pas s'ils sont à dessein ou non.

Et deuxièmement, vous proposer d'aller plus loin de ce point de vue, et donc que soient ajoutés dans les prescriptions à respecter lors de l'occupation du domaine public, le respect de la tranquillité des riverains, le rappel de la législation en vigueur en matière de diffusion sonore, et la mise en œuvre par les organisateurs de manifestations de toutes les mesures afin que l'installation sonore soit conforme à la réglementation en vigueur à Paris, à savoir le décret… et que soit ajoutée une mention dans la charte pour les événements écoresponsables.

Cela me semble de ce point de vue répondre aux attentes que vous avez posées et aux souhaits que nous partageons tous, c'est-à-dire d'une vie nocturne qui soit développée, une vie nocturne forte à Paris et aussi une vie nocturne respectueuse de l'ensemble des bons usages et bonnes pratiques dans cette ville.

Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci bien.

Maintenant, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais revenir un peu sur la procédure qui permet à l'organisateur d'organiser un événement festif sur l'espace public, puisque nous ne sommes pas dans un régime d'autorisation, mais un régime de déclaration, ce qui veut dire

que le Préfet de police, quand il est saisi, ne peut s'opposer à cette manifestation que pour des motifs sérieux d'ordre public. Tout cela sous le contrôle du juge administratif, qui est extrêmement pointilleux sur le respect de la liberté de se réunir, et donc la liberté de pouvoir organiser ce type d'événement.

Mais bien évidemment, nous demandons des dossiers dans lesquels on s'assure que l'ensemble des mesures sont prises au titre de la sécurité et de la prévention des nuisances, et pour ce qui relève de la Préfecture de police, les nuisances sonores essentiellement.

Ce dossier est étudié par les services de la Préfecture, et lorsque nous accordons le récépissé de cette demande d'organisation d'un événement festif, nous accompagnons notre récépissé d'une série de prescriptions d'abord au titre de la sûreté de l'événement, puisqu'évidemment il faut que l'organisateur puisse assurer la sécurité de l'ensemble des participants, et donc nous émettons de nombreuses prescriptions en la matière et également au titre de la tranquillité et de la sécurité auditive.

Une fiche type est insérée à l'ensemble des réponses que l'on peut faire aux organisateurs, qui détaille toutes les prescriptions obligatoires et parmi elles, le niveau de pression acoustique à ne pas dépasser est mentionné.

Il y a également des prescriptions spécifiques pour des festivals, mais il s'agit là de l'organisation d'événements de plus grande ampleur, organisés paradoxalement par des professionnels, qui sont extrêmement soucieux aussi de s'assurer du bon respect de la réglementation.

Tout cela n'empêche pas d'ailleurs le jour "J", de constater les nuisances sonores s'il y en a. Ce n'est pas parce que l'événement a été déclaré dans les formes et qu'il n'a pas été interdit par le Préfet de police, que l'on s'exonère du respect de la réglementation et donc, le jour même on peut constater les nuisances et les verbaliser.

C'est allé jusqu'à la confiscation du matériel pour un événement très festif qui devait avoir lieu de mémoire dans le 19e arrondissement fin mai ou début juin.

Nous sommes d'ailleurs, je dois le dire, très vigilants à ce que les organisateurs ne contournent pas le dispositif prévu aujourd'hui pour les manifestations festives en déposant des dossiers de manifestation revendicative, qui eux sont traités différemment, puisque normalement dans une manifestation revendicative, on n'est pas censé monter une scène et faire des animations musicales, mais certains ont essayé de contourner les règles en essayant cela, et donc se sont exposés à une riposte de la Préfecture de police, qui allait jusqu'à la confiscation du matériel.

Nous sommes très vigilants et soucieux de répondre aux préoccupations à la fois des maires qui nous font remonter les difficultés et des associations de riverains, qui comme à la Ville de Paris savent nous trouver et protester.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Représentante du Préfet de police.

En réponse au vœu n° 49, l'Exécutif a déposé le vœu n° 49 bis.

J'aimerais savoir si le vœu n° 49, déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

Madame PAWLIK ?

Mme Déborah PAWLIK. - Je maintiens mon vœu, Madame la Maire, et je ferai une explication de vote sur le vœu bis.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 49 bis de l'Exécutif…

Vous souhaitez donc la parole pour une explication de vote.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons nous abstenir sur le vœu bis de l'Exécutif, pour trois raisons.

Non, Monsieur HOCQUARD, ce n'étaient évidemment pas des oublis dans le vœu, j'ai fait un vœu extrêmement factuel de manière qu'il emporte l'unanimité. Je suis d'ailleurs assez surprise qu'il y ait un décalage entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, puisque le Conseil d'arrondissement a voté à l'unanimité ce vœu, les considérants étant tout à fait acceptables et écrits de cette manière.

Je vous avoue que je suis un peu surprise de votre remarque en la matière. Certes, je ne suis pas là pour faire la communication de la politique menée par la Ville de Paris, c'est probablement ce qui vous dérange. En tout cas, cela ne peut pas être une explication recevable de mon côté.

Deuxième élément, je suis également là un peu étonnée que finalement… Le temps ne s'est pas déclenché, ce n'est pas de mon fait. Le deuxième élément est évidemment une question de temporalité.

Vous avez eu cinq ans pour mettre en place de telles préconisations, il faut attendre un vœu déposé par l'opposition pour que vous vous réveilliez sur le sujet. Excusez-moi, mais là encore je suis désolée, mais il est fort de café de pouvoir à un moment se dire que l'on est là pour vous proposer sur un plateau d'argent les bonnes idées, les attentes des Parisiens, les besoins, et que vous les repreniez à votre compte.

Je ne suis pas d'accord avec cela, et aujourd'hui je l'exprimerai par une abstention.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 298).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 97).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux nuisances sonores provoquées par les animations sur le site des Halles.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 50 est relatif aux nuisances sonores provoquées par les animations sur le site des Halles.

La parole est à M. Jean-François LEGARET…

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire, je me suis transformée…

Il s'agit d'un vœu qui concerne les nuisances sonores provoquées par les animations sur le site des Halles, qui en fait reprend un vœu qui avait été voté le 6 novembre 2017 par la majorité du Conseil du 1er arrondissement. Le vœu n° 50 a été voté également par l'ensemble du 1er arrondissement.

Il s'agit d'écouter les riverains qui sont très troublés, qui subissent les nuisances de très nombreuses manifestations organisées sur le site des Halles et en particulier sur le jardin des Halles, Nelson Mandela, souvent des manifestations organisées par la Ville.

Et donc, sur proposition de Jean-François LEGARET et des élus du groupe "100% Paris", il s'agit de demander que le jardin des Halles soit sacralisé comme un lieu de repos et que la Ville de Paris renonce à multiplier les animations sonores, intempestives pour les riverains.

La deuxième partie du vœu concerne le fait que la Maire de Paris et le Préfet de police prennent chacun les mesures imposées par les textes pour restaurer la tranquillité des riverains des Halles, et je dirais que cela s'inscrit parfaitement dans le projet de délibération précédent et dans ce que vous nous avez rappelé à l'instant.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. Frédéric HOCQUARD, puis à Mme la représentante du Préfet de police.

Monsieur HOCQUARD ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Je veux bien que les échéances électorales arrivant, brusquement je me retrouve avec de nombreux vœux disant, "il faudrait faire attention à la tranquillité des riverains…". J'entends là aussi, excusez-moi, mais en cinq ans, je n'en ai pas vu beaucoup arriver et pourtant nous travaillons depuis cinq ans sur ce sujet.

Pour vous répondre plus particulièrement sur la question de ce vœu. C'est plutôt la régulation que l'interdiction. Le terme "sacralisé", en tant que laïc, je le laisse dans d'autres enceintes que celle-ci.

La question sur le jardin de Nelson Mandela, c'est que l'on puisse trouver un point d'équilibre qui permette que l'on ne se retrouve pas avec "Paris bonnet de nuit", qu'il puisse continuer à y avoir des animations, des activités, il y a eu une très belle "fan zone" sur le jardin des Halles pendant la Coupe du monde féminine de football, qui permettent à un moment donné que l'on trouve un point d'équilibre là-dessus.

Le problème de votre vœu est qu'il dit, on arrête tout. Et depuis plusieurs jours, le maire du 1er arrondissement s'oppose systématiquement et rend systématiquement des avis défavorables à n'importe quel type d'activité, y compris des activités qui ne vont pas générer de nuisances sonores particulières sur les Halles.

Sachant que nous avons travaillé sur la question des Halles, sur l'installation de capteurs de "Bruitparif" non pas visant à interdire toute activité sur le jardin des Halles, mais visant justement à ce qu'au niveau du jardin des Halles on puisse trouver des éléments de régulation, de bonnes pratiques, et pas des éléments de sacralisation du jardin des Halles.

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable par rapport à votre vœu, sachant qu'avec la Préfecture de police et avec la Ville, je m'engage à ce qu'on puisse multiplier les interventions de manière à avoir une bonne régulation de cet endroit.

Deuxièmement, j'invite et j'incite le 1er arrondissement à mettre en place une régulation des débits de boisson aussi sur le 1er arrondissement, parce que c'est un outil que nous avons créé à l'initiative de la Ville en coopération avec la Préfecture de police, de manière à pouvoir réguler l'ensemble de ces endroits.

Troisième chose, à ce qu'on puisse mettre en place une charte liée aux déplacements et à la mise en place des capteurs de "Bruitparif" sur ce quartier, qui permettrait de résoudre l'ensemble des problèmes que vous portez et que vous posez à l'intérieur de votre vœu, et non pas la sacralisation de cet endroit, ce qui me gêne parce que la conséquence pratique encore une fois que la mairie du 1er en tire, enfin M. LEGARET, vous parlez à sa place ou en son nom, c'est l'interdiction de l'ensemble des activités, qu'elles soient diurnes ou nocturnes sur le jardin des Halles, jardin de Nelson Mandela.

Ce qui n'est pas le choix de la Ville, parce que le choix de la Ville, ce n'est pas "Paris bonnet de nuit", mais une régulation et pas une interdiction.

La deuxième chose, je vous le dis, quand il n'y a pas d'activités et d'activités régulées, déployées sur de grands espaces comme ces nouveaux grands espaces comme le jardin des Halles, jardin de Nelson Mandela, ce sont à chaque fois des activités illicites qui causent en général souvent plus de problèmes et de nuisances que quand on y organise des choses "licites" ou organisées et quand on les régule.

Fort de cette réponse, je vous invite à retirer votre vœu, parce que l'objectif de la Ville n'est pas d'interdire mais de réguler.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HOCQUARD.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je ne reviens pas sur la manière dont la Préfecture de police instruit les demandes d'organisation de manifestations festives, mais sur un point particulier dont le secteur des Halles est le témoin depuis quelques mois, c'est la multiplication de manifestations revendicatives, notamment sur la place Joachim-du-Bellay, avec diffusion de musique amplifiée.

Le Préfet de police, saisi par différentes parties prenantes, beaucoup d'associations de riverains, et l'ayant constaté aussi sur place, a demandé aux services de ne plus autoriser la diffusion de musique amplifiée sur les rassemblements revendicatifs, sur cette place, et à n'autoriser que des moyens d'expression de type micro et haut-parleur, qui permettent aux manifestants de faire passer leurs messages.

Mais plus de diffusion de musique amplifiée, parce que depuis quelques semaines, toutes les semaines et pendant toute la journée, de la musique amplifiée est diffusée et ne permet pas de respecter la sérénité du voisinage.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 50, déposé par le groupe "100% Paris" est-il maintenu, suite à la demande de retrait de M. HOCQUARD ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Il est d'autant plus maintenu que je suis très surprise de la dissociation des réponses entre celle de M. HOCQUARD, qui nie d'emblée le retentissement sur les riverains, c'est le début de votre propos, et la réponse de Mme la représentante du Préfet de police, qui souligne le fait qu'il y a vraiment nuisance pour les riverains. Donc, c'est une raison de plus pour le maintenir.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture du marché Pop.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 51, relatif à la fermeture du marché Pop et la parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Je demande la fermeture du marché Pop, situé au sein de l'îlot Netter-Debergue, parce qu'il faut revenir sur l'ensemble du projet.

D'abord, on a au point de départ une opération immobilière d'hyperdensification sur cet îlot Netter-Debergue, qui a été menée par R.A.T.P., Real Estate, et la Mairie de Paris et qui est fortement contestée par les riverains et par des élus ici présents dans cette assemblée, et à juste titre.

On a d'abord eu l'abattage par la Mairie de Paris d'arbres anciens en bonne santé, notamment d'un cèdre de l'Himalaya, c'était le 11 février dernier, et une façon de précipiter le chantier pourtant controversé.

On a sur ce projet une aberration d'hyperdensification, alors que dans ces espaces verts il se passait énormément de choses, je suis allée rencontrer plusieurs fois les riverains, il y avait une vie collective à cet endroit et qui est fortement déplorée par les riverains.

En plus, on a le sentiment que l'on a précipité l'ensemble de ces travaux pour installer ce marché Pop, donc un opérateur privé, qui finalement montre que l'on est en train de créer une fausse friche festive pour ramener sans doute à nouveau du "cash" dans les caisses de la Ville de Paris, là où il aurait pu y avoir des projets associatifs, qui se faisaient d'ailleurs avant que l'on arrache ces arbres.

Donc, on est vraiment sur une logique complètement aberrante, un projet d'hyperdensification contesté par les riverains, et quand on parle de la problématique des îlots de chaleur, de l'ensemble de ces sujets, on voit bien que la Ville fait l'inverse.

En plus, faire passer cela pour une friche alors que l'on a provoqué cette friche, tout cela pour qu'un opérateur privé y fasse ses affaires, avec en plus des problèmes de nuisances et d'infractions générés par ce marché Pop fortement contesté par les riverains, en témoignent beaucoup de plaintes qui remontent quotidiennement sur les nuisances sonores jusqu'à tard le soir.

Je demande à la fois la fermeture de ce marché Pop et une transparence sur les prises de décision qui ont donné lieu à l'abattage des arbres de l'îlot Netter-Debergue et au lancement précipité des travaux pour réaliser ce projet de fausse friche. Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole à est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - On a déjà eu ce débat lors du dernier Conseil, puisque M. BELLIARD m'a interrogé sur ce sujet. Je ne vais pas y revenir.

Mais sur le projet immobilier qui est prévu, je vous rappelle que tout était bétonné et goudronné et que vous aurez des logements sociaux, un jardin de pleine terre, parce que c'est souvent la discussion qui est faite, qui occupera 50 % de la surface.

Mais je vais me concentrer sur d'autres éléments.

Je suis un peu étonné d'abord de vous trouver là, Madame SIMONNET, réclamant la fermeture. Quand je vois M. LEGARET qui veut, non pas la régulation mais la fermeture, cela me semble plus cohérent, mais vous vous demandez la fermeture de ce marché par les autorités administratives compétentes, vous parlez d'infractions générées, de nombreuses nuisances. Je trouve M. LEGARET à cet endroit assez logique, mais vous, cela me le semble un peu moins.

Je vais vous redire ce qu'il en est.

Nous avons proposé, à titre gracieux, donc ce n'est pas pour se remplir les poches, que la Concrete et l'équipe de la Concrete puissent venir développer un marché Pop qui respecte l'ensemble des qualités d'écoresponsabilité. Je rappelle qu'il y a le tout-à-l'égout, que l'ensemble des produits qui sont vendus là ou distribués le sont sur la base d'un approvisionnement d'un marché court. Je vous rappelle que cela ferme à 22 heures la semaine, 23 heures le week-end.

Il est installé effectivement de la musique amplifiée qui passe à travers le concept d'écouteurs. Je ne vais pas vous redire tout cela, parce que visiblement vous n'y avez pas mis les pieds, sinon vous vous seriez rendu compte que ce n'est pas du tout ce que vous décrivez.

Sur la question de la plainte des riverains, des mails sont envoyés puisqu'une boîte mail a été ouverte par les organisateurs là-dessus.

Effectivement, je peux vous lire ce que l'on a : "pas de bruit insupportable, pas de bruit non plus concernant le compresseur des autres machines". Autre mail que je vous cite ici : "le bruit des participants est supportable, il y en a un peu, mais il n'est rien par rapport aux cris et aux hurlements venant de la cour de l'école maternelle".

J'espère que vous n'allez pas demander la fermeture de l'école maternelle, qui cause plus de bruit que cela.

Pour vous dire, Madame SIMONNET, que ce sera évidemment un avis défavorable concernant votre vœu, parce que je crois qu'il faut un peu de tolérance dans cette ville, il faut accepter qu'à un moment donné, des espaces puissent s'ouvrir, qui respectent les normes, le voisinage, et sur lesquels il y ait, comme le dit ce riverain, un peu de bruit du point de vue des participants, mais que ce sont des bruits tout à fait supportables.

Je rappelle que ce sont plusieurs centaines et de milliers de personnes qui vont au marché Pop toutes les semaines, et c'est ouvert jusqu'à fin octobre. Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HOCQUARD.

Avant de mettre au vote ce vœu n° 51, déposé par Mme SIMONNET, je donne la parole à Jérôme GLEIZES pour une explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste va soutenir ce vœu, pas forcément pour les arguments de Mme SIMONNET, je ne pense pas que la Ville gagne de l'argent sur cette parcelle.

En revanche, nous regrettons depuis le début le détournement totalement de cette parcelle par rapport à ce qui était demandé par le quartier, notamment une extension beaucoup plus grande du jardin que ce qu'il en est, même si l'on reconnaît que le jardin est agrandi, mais nous demandions une extension beaucoup plus grande, et s'il y a une nuisance, que ce soit une nuisance liée au barbecue, qui permet que les gens viennent cuire leur viande dans cet espace qui est assez confiné.

J'y suis allé, je peux dire ce que j'ai vu.

On pourrait peut-être utiliser ces espaces autrement, cela nous rappelle un peu ce qui s'était passé avec le TEP Ménilmontant, on avait commencé par faire une friche temporaire, et on sait ce que c'est devenu. Cette parcelle deviendra donc un jardin beaucoup plus grand que ce qu'il est prévu aujourd'hui.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Quelques compléments par rapport à ce qui a été très bien dit par Frédéric HOCQUARD, je vous confirme que je n'ai eu aucune plainte concernant ce marché Pop, à l'exception du militant de la France insoumise, d'ailleurs qui avait mis Mme SIMONNET en copie.

Je voudrais aussi dire qu'il n'y a aucune transaction financière avec la Ville de Paris, Monsieur GLEIZES, c'est la R.A.T.P. qui est propriétaire et a mis à disposition gratuitement auprès de l'opérateur. J'avais mal compris… C'était dans le vœu de Mme SIMONNET qu'il était question...

Les débats sur ce projet pourront se poursuivre, il n'y a pas de problème, mais aujourd'hui, on ne pouvait pas laisser cette parcelle vide et je suis très fière qu'elle accueille chaque week-end des milliers de familles, qui sont très heureuses de venir partager un moment, faire griller de la viande mais aussi des légumes sur le barbecue.

Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix le vœu n° 51 déposé par Mme SIMONNET, s'il est maintenu. Madame SIMONNET, ce vœu est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur HOCQUARD, je vous transmettrai les autres mails que visiblement vous n'avez pas eus.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au restaurant / librairie 108 (19e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 52 relatif au restaurant/librairie 108, dans le 19e.

La parole est à Mme SIMONNET. Je vais vous demander de respecter le temps de parole qui vous est attribué, parce que nous sommes en fin de séance et qu'il serait bien que nous terminions l'ordre du jour prévu.

Madame Danielle SIMONNET, la parole est à vous, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Il s'agit d'un vœu relatif au restaurant/librairie 108, anciennement des Orgues.

Vous savez les difficultés des librairies indépendantes, qui subissent de plein fouet la concurrence déloyale d'opérateurs comme Amazon, et il faut savoir qu'il n'y a qu'une seule librairie indépendante pour tout le nord du 19e arrondissement.

La librairie des Orgues est un acteur culturel de cet arrondissement, connu et reconnu de toutes et tous depuis 1978.

Elle a dû déménager une première fois en 2008, suite à une augmentation du prix de loyer de 30 % du bailleur social 3F, avant de s'installer en 2012 au local inoccupé du 4, impasse de Joinville, appartenant à la R.I.V.P.

Vu que je n'ai que deux minutes et que je les respecterai, je ne vais pas vous citer toutes les difficultés qu'ils ont pu rencontrer, que ce soit notamment par des concurrences difficiles, le Millénaire, la FNAC en 2011, le magasin Cultura au centre commercial Vill'up, les nombreux litiges qui les ont opposés à la R.I.V.P., qui leur a fait subir un bon nombre de préjudices à travers ce vœu.

Je souhaite que la Ville de Paris négocie pour que l'on demande à la R.I.V.P. qu'elle suspende le commandement du 7 juin et les actions judiciaires pour entamer une négociation de la dette tenant compte des litiges et des préjudices subis, et une négociation du bail adapté aux spécificités du lieu.

Bref, de tout mettre en œuvre afin que puisse perdurer ce lieu unique qu'est le restaurant/librairie Le 108, librairie des Orgues, et je fais mieux que deux minutes à chercher à être bien concise, je n'ai pas donné tous les éléments, mais chacun pourra lire le vœu.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci pour cette concision.

Je donne la parole à M. Frédéric HOCQUARD, pour deux minutes également.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Madame SIMONNET, c'est quasiment le même vœu que l'on a déjà eu, qui a été déposé au dernier Conseil.

J'entends bien, mais on ne va pas peut-être pas revoter à chaque fois des vœux sur toujours le même sujet. Peut-être que maintenant vous chevauchez ce sujet et que vous ne l'aviez pas vu la dernière fois.

Mais pour vous dire que le soutien de la Ville de Paris aux librairies indépendantes est assez ancien, je ne vais pas vous le reprendre, puisque je vais aussi me tenir aux deux minutes.

Pour ce qui concerne la librairie 108, il y a une discussion et j'ai fait un courrier au directeur de la R.I.V.P. de manière à pouvoir trouver une solution pour ce qui concerne la librairie 108, qui ne serait pas un effacement de ses dettes parce que ce n'est pas possible, mais qu'il puisse y avoir une négociation sur ses dettes, des différents litiges et des engagements de part et d'autre, et du côté de la R.I.V.P. et du côté du 108, de manière à trouver une solution, parce que ces problèmes sont récurrents, traînent depuis un certain nombre d'années, et ce n'est bénéfique pour personne, ni pour la R.I.V.P. ni pour la librairie Le 108.

Fort de tout ce que je vous dis là, je vous demanderai de retirer votre vœu, parce que je ne vais pas revenir à chaque Conseil avec un vœu, redire que la situation est en cours de négociation.

Si effectivement les mois qui viennent, on avait toujours les mêmes problèmes, je comprendrais que l'on me dise, un vœu a été voté, qu'en est-il ?

J'émettrai un avis défavorable sur votre vœu, fort des engagements que j'ai déjà pris au dernier Conseil et que je vous redis, qui sont de demander à la R.I.V.P. qu'une solution soit trouvée de manière qu'on puisse mettre fin aux litiges à la fois sur un étalement des dettes et trouver une solution pérenne pour Le 108 et la R.I.V.P.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, le vœu n° 52 est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, et j'invite tous les groupes à redéposer des vœux tant que le problème ne sera pas résolu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAC 524 - Subvention (5.000 euros) à l'association Langage de Femmes.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de délibération rapportés par Mme Catherine VIEU-CHARIER, et nous commençons par le projet de délibération DAC 524 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association "Langage de femmes".

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour 5 minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai cru utile d'intervenir au sujet de l'association "Langage de femmes" créée en 2017, parce que je la soutiens totalement. C'est vrai que malgré la modicité de la subvention, 5.000 euros, cette association fait un travail remarquable sur un sujet d'ailleurs crucial puisqu'elle lutte contre l'intolérance, toutes les intolérances, les racismes et surtout l'antisémitisme. C'est un facteur de cohésion sociale très important.

Cette association, peut-être que certains ne la connaissent pas parce qu'elle est jeune, a été créée par Samia ESSABAA, qui a été extrêmement fer de lance sur les sujets de la lutte contre les discriminations, et qui est enseignante dans un lycée de la banlieue en l'Ile-de-France, et aussi par Suzanne NAKACHE, qui avait monté le dispositif "Aladin", qui permettait à des femmes musulmanes et juives de se rencontrer et d'échanger.

Cette nouvelle association, qui est dans le prolongement d'"Aladin", concerne exclusivement des femmes, et les hommes peuvent y militer, des mères, des citoyennes qui vivent en France et qui sont motivées pour lutter contre cette intolérance.

Je dois signaler aussi qu'Anne-Marie REVCOLEVSCHI, présidente d'honneur de cette association, a aussi dirigé la fondation pour la mémoire de la Shoah, d'ailleurs aux côtés de Simone Veil.

Le combat de cette association est la réconciliation entre les différentes composantes de notre société, et c'est vrai que leur acte fondateur a été d'emmener 145 femmes en février 2019 à Auschwitz, en hommage à Simone Veil.

Elles étaient toute là, réunies, et c'étaient des femmes chrétiennes, musulmanes, juives, athées, qui ont permis d'avoir cet échange qui a été très important, donc je salue Catherine VIEU-CHARIER d'avoir soutenu cette association, je tenais à le dire.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci bien.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - En effet, chers collègues, j'ai soutenu cette association depuis le début, et donc depuis 2017 puisque c'est une très jeune association, le Conseil de Paris vote la subvention que l'association nous demande. Elle nous demande 5.000 euros, je ne peux guère donner plus, le règlement ne m'y autorise pas.

Par ailleurs, elle fait un travail remarquable, c'est tout à fait le type d'association que nous soutenons dans la lutte contre l'antisémitisme et le racisme.

Je vous remercie, c'est un avis favorable.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 524.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DAC 524).

2019 DAC 563 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Etaix 13, rue Germain Pilon (18e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 563 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Etaix au 13, rue Germain Pilon, dans le 18e.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Montmartre a toujours été le quartier, le refuge des poètes, qui le lui ont bien rendu.

Ce lieu mythique porte bien des légendes, des histoires sur les artistes qui ont façonné, dessiné, chanté, filmé Montmartre. Ce lieu de légende a abrité, logé, accueilli bien des personnages qui ont marqué le monde culturel et artistique.

Pierre Etaix, réalisateur, acteur, clown, dessinateur, affichiste, dramaturge, magicien, cinéaste, musicien et "gagman" personnifie presque à lui tout seul cet univers magique de la création.

Porté par ses qualités d'imagination et d'invention poétique, Pierre Etaix a produit, notamment à travers les films, la Fondation de l'école nationale du cirque et ses merveilleux personnages dont "Yoyo", une œuvre vaste et riche qui a obtenu plusieurs récompenses mettant à l'honneur la France dans le monde entier.

Le 14 octobre 2016, Pierre Etaix a rejoint Coluche, Jacques Tati, Jerry Lewis, Laurel et Hardy et bien d'autres, et Montmartre a perdu ce grand artiste.

Nous ne verrons plus passer sa fine silhouette, mais de nombreux habitants de Montmartre ne veulent pas oublier ce poète et clown dans l'âme. C'est pourquoi ils souhaitent que son nom soit inscrit dans leur quartier en mémoire et en hommage à Pierre Etaix.

Je ne vais pas aujourd'hui rappeler l'artiste, le talent et la vie de Pierre Etaix, mais plutôt m'attarder sur cette rue où il y avait sa maison, où il habitait, une rue marquée par le massacre des Communards pendant la semaine sanglante du 23 mai 1871. "Ma rue - disait Bernard Dimey qui a vécu dans cet immeuble -, où les garçons s'appellent Nathalie, où les filles souvent se sont fait reformer".

C'est dans ce petit immeuble discret, au fond d'un petit jardin au cœur de Montmartre, mais retiré de la foule et des touristes que vivait Pierre Etaix, et moi qui suis entrée souvent dans ce refuge, connaissant une voisine de Pierre Etaix, il m'a toujours semblé que ce lieu reflétait bien la relation de Pierre Etaix au monde de dedans, à côté, intégré et distancié, ouvert et se protégeant, rêveur et sans illusion.

Oui, le 13 Germain Pilon est bien du Pierre Etaix, et que cette plaque soit comme un tour de magie qui a été aussi sa passion pour qu'il continue à être avec nous, parmi nous à Montmartre.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame PREMEL, chère collègue, votre exposé étant parfait je n'ajouterai pas un mot, et je dis avec vous et avec force que Pierre Etaix méritait bien de la Ville de Paris et du quartier Montmartre, et donc il y aura une plaque commémorative.

Je vous remercie. Avis favorable.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 563.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DAC 563).

2019 DEVE 76 - Dénomination "allée Nicole Fontaine" attribuée à l'allée Ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 76 relatif à la dénomination "Allée Nicole Fontaine" attribuée à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat, dans le 6e.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi au nom de la famille de Nicole Fontaine, au nom de tous ceux qui aiment l'Europe, et enfin au nom de notre famille politique, le mouvement Démocrate, de remercier la Mairie de Paris d'avoir trouvé un lieu rapidement, qui portera le nom de cette grande dame de l'Europe, suite au vœu qu'avait déposé notre groupe UDI-MODEM.

Grande européenne qui a façonné et milité pour une Europe des citoyens, elle avait à cœur de transmettre sa passion de l'Europe.

Nicole Fontaine est décédée le 17 mai 2018. Députée au parlement européen de 1984 à 2002, puis de 2004 à 2009, elle est élue présidente du Parlement européen de 1999 à 2002. Le 5 avril 2001, elle reçoit le commandant Massoud, en déplacement en Europe sur son invitation. Elle voit également le Dalaï-Lama, en séance plénière le 24 octobre 2001.

Elle est Ministre déléguée à l'Industrie de 2002 à 2004 et à ce poste elle porte la loi pour la confiance dans l'économie numérique, considérée comme fondatrice pour l'Internet français.

Paris s'honorera ainsi d'avoir une allée portant le nom de Nicole Fontaine, qui se situera dans le 6e arrondissement. Cette femme d'une grande discrétion, doublée d'une aussi grande distinction, restera donc une figure incontournable de notre Europe et Paris peut en être fière.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, Madame la présidente de la 2e Commission, pour cette intervention en l'honneur de Nicole Fontaine, grande figure féminine de la vie politique française.

Votre exposé était complet et parfait.

Je veux simplement profiter de mon intervention pour saluer Paul Aubret, son époux, et Christine Fontaine, sa fille, qui nous ont accompagnés dans le bon aboutissement de cet hommage, qui a été adopté à l'unanimité de la Commission dénomination le 15 avril dernier.

L'inauguration de cette allée aura lieu le 9 octobre prochain. Je vous remercie, c'est un avis favorable.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 76).

2019 DJS 148 - Attribution de la dénomination Richard Wright au Centre "Paris Anim'" situé 76 bis, rue de Rennes (6e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 148 relatif à l'attribution de la dénomination Richard Wright au centre "Paris Anim'" situé 76 bis, rue de Rennes.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, cette dénomination intervient à la suite d'un vœu présenté par mes camarades Pierre MANSAT et Ian BROSSAT en 2009, à l'occasion du 50e anniversaire de sa disparition, qui demandait de rendre hommage à l'écrivain américain Richard Wright, en donnant son nom à un établissement scolaire ou culturel parisien.

Né en 1908, Richard Wright est le premier écrivain noir américain à connaître un immense succès public, notamment avec les best-sellers "Un enfant du pays" ou "Black boy".

Son lieu de naissance; la ville de Natchez, avait été au XIXe siècle le deuxième plus grand marché d'esclaves et lui-même était un petit-fils d'esclaves.

Malgré une enfance pauvre et chaotique, abandonné par un père alcoolique, élevé par une mère puritaine, il réussit tout de même ses études sur fond de ségrégation raciale.

Il exerce de nombreux petits métiers avant de sortir en 1938 son premier livre de nouvelles "Les enfants de l'oncle Tom", qui rencontre un succès fulgurant.

En 1933, il avait adhéré au parti communiste américain, qu'il quitte en 1944, un an avant la publication de son fameux "Black boy", œuvre inspirée de son enfance, un des premiers romans écrits par un Noir sur les difficiles conditions de vie et la ségrégation. Il doit fuir les Etats-Unis et le Maccarthysme en 1946 et s'installe en France avec sa famille, où il pense trouver la liberté comme tant d'écrivains et d'artistes noirs à l'époque, notamment James Baldwin pour lequel nous avions déposé un vœu au dernier Conseil.

En 1947, il prend la nationalité française. A Paris, il rencontre de nombreux intellectuels, Jean-Paul Sartre, Camus, Simone de Beauvoir ou Claude Lévi-Strauss. Il s'engage dans les combats de libération anti-coloniaux, et soutient l'indépendance de l'Algérie.

Il assista à la conférence de Bandung et plus tard consacra un livre important à l'évolution des Noirs africains.

Son œuvre la plus connue en France est "Black boy", qui est devenue un classique de lecture dans les classes de collège. Il meurt prématurément à l'âge de 52 ans à Paris, en 1960, et est inhumé au Père-Lachaise. Il laisse derrière lui une œuvre dont il souhaitait qu'elle serve à rassembler deux mondes, celui des Blancs et celui des Noirs, afin de n'en faire plus qu'un.

Cette dénomination contribuera à le faire découvrir par le plus grand nombre et perdurer sa mémoire. Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame Raphaëlle PRIMET, Madame la conseillère, je suis extrêmement heureuse d'instruire ce projet de délibération.

Je voudrais rappeler que cet homme a subi toutes les inégalités, économiques, sociales, raciales, et qu'il a fait de sa vie une œuvre extraordinaire.

Quelques années après sa mort, on mettait fin à la ségrégation raciale aux Etats-Unis, une victoire posthume bien méritée, bien qu'elle soit encore bien imparfaite dans ce pays.

Je voudrais rappeler aussi que l'on a mis beaucoup de temps à concrétiser ce vœu puisqu'il a fallu 10 ans, mais on y arrive.

Et j'en profite aussi pour saluer Julia Wright, sa fille, qui nous a vraiment aidés dans ce dossier, et je suis très heureuse de vous dire que la Commission de dénomination a voté à l'unanimité cette dénomination.

Je rappelle que j'associe à ce projet de délibération ma collègue Pauline VÉRON en charge des centres "Paris Anim'", Jean-Pierre LECOQ, le maire du 6e arrondissement, qui ont répondu positivement à la Commission de dénomination.

Un nom qui s'ajoute à ceux de Gertrude Stein, Martin Luther King, Rosa Parks, Susan Sontag, Harvey Milk, Anaïs Nin, de grands Américains progressistes que nous nous devions d'honorer dans la ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DJS 148).

2019 DU 156 - Dénomination allée Neus Català (11e et 20e).

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 156 relatif à la dénomination de l'allée Neus Català dans les 11e et 20e arrondissements, et la parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour 5 minutes maximum.

M. Philippe DUCLOUX. - Lors de la séance de février dernier du Conseil de Paris, à l'occasion du 80e anniversaire de la Retirada, l'exode des réfugiés espagnols de la guerre civile, nous avons voté un vœu pour honorer le parcourt de de Neus Català, grande résistante et survivante des camps de concentration nazis.

Il nous est proposé de lui rendre hommage en attribuant la dénomination "allée Neus Català" au terre-plein du boulevard de Charonne entre l'allée Maria Doriath et l'allée Maya Surduts, à la frontière des 11e et 20e arrondissements.

Neus Català est née en octobre 1915 en Catalogne. Au début de la guerre d'Espagne, elle entre aux Jeunesses Socialistes Unifiées de Catalogne, et en 1937 elle obtient son diplôme d'infirmière. Lors de la Retirada de 1939, elle franchit les Pyrénées avec plus de 180 orphelins qui étaient sous sa direction sanitaire.

Peu après son arrivée en France, elle s'engage dans la résistance avec son mari. Ils sont dénoncés, puis capturés par les nazis en 1943. Emprisonnée et torturée, elle est déportée en 1944 au camp de Ravenstrück. Elle est ensuite envoyée dans un camp de travail dans les Sudètes. Elle y travaille dans les usines d'armement, où avec ses camarades elle prend part activement au sabotage d'armes.

Après la guerre, elle voyagera dans de nombreux pays d'Europe dans le cadre du Mouvement pour la paix et participera à la direction du journal "l'Union des femmes espagnoles antifascistes".

Dans les années 50, elle sert d'agent de liaison entre le parti socialiste unifié de Catalogne en exil et l'organisation clandestine en Catalogne. Puis, à partir des années 60, elle s'investira également dans de nombreuses

associations : Ligue des Droits de l'Homme, Comité pour l'Espagne, syndicats, etc. Elle sera une des fondatrices du Comité international de Ravensbrück en 1965.

Dès la fin de la guerre, elle décide de travailler pour la mémoire des réfugiés, des résistantes et des déportées.

En 1984, elle publie un ouvrage sur les femmes espagnoles résistantes et déportées. La France lui décerne les médailles du combattant volontaire de la Résistance, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant, Médaille de la Résistance française et Médaille des blessés militaires.

En 2005, elle est décorée de la grande Croix Saint-Georges par la Généralité de Catalogne, de la Médaille d'or du mérite civique par la mairie de Barcelone en 2014, et de la Médaille d'or de la Généralité en 2015.

En février 2019, la Ville de Paris, c'est-à-dire nous, lui décerne la Médaille Grand Vermeil, plus haute distinction de notre Capitale.

Neus Català décède le 13 avril 2019, à l'âge de 103 ans, à Els Guiamets, dans sa Catalogne natale.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, qui s'est réunie le 15 avril dernier, a donné un avis favorable pour ce projet de dénomination.

Aussi, il nous est proposé, mes chers collègues, de voter pour cette dénomination "allée Neus Català" à Paris dans les 11e et 20e arrondissements, et cela en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué sur la voie publique de Paris que 5 ans au plus tôt après son décès.

Après tout ce que je vous ai dit, je pense que nous voterons à l'unanimité ce projet de délibération et je vous en remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Philippe DUCLOUX.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, effectivement, le groupe Communiste avait déposé un vœu en février 2019 pour demander que la Ville de Paris décerne la Médaille Grand Vermeil à Neus Català.

Survivante de la guerre d'Espagne, puis de l'horreur des camps nazis, cette belle figure de la résistance républicaine anti fasciste et féministe nous a quittés le 13 avril 2018, à 103 ans, comme un symbole au 80e anniversaire de la Retirada, l'exil républicain.

Sa disparition a ému le monde résistant, c'est donc un très bel hommage de la Ville de Paris que cette "allée Neus Català", l'allée qui réunit le 11e et le 20e, un beau symbole pour Neus, qui n'aimait pas le concept de frontière. Elle qui a dû la franchir en 1939 avec plus de 180 enfants fuyant les troupes fascistes. Elle souhaitait mettre à l'abri ces orphelins dans le pays des droits de l'Homme.

Malheureusement, le gouvernement français, nous le savons, a fait peu de cas de ces milliers de Républicains espagnols de tous âges, victimes du premier grand exode de population en Europe occidentale. L'Europe abandonnera la République espagnole.

Car cette France de 1939, si loin des idéaux du front populaire qui venait de s'achever, a traité avec brutalité et inhumanité ces Républicains qu'elle considérait comme étrangers indésirables. La France de Vichy, on le sait, poursuivra cette politique de brutalité. La France les parquera dans les camps comme le tristement célèbre camp de Rivesaltes.

Une fois en France, Neus, comme tant d'autres de ses camarades, choisira la résistance avec son mari Albert Roger. Engagés dans le maquis de Dordogne et de Corrèze, ils sont dénoncés puis capturés par les autorités nazies en 1943.

Neus est emprisonnée et torturée à Limoges. Elle sera déportée au camp de Ravensbrück. Survivante, elle devient professeur à Paris.

Elle ne cessera jamais d'entretenir et de défendre la mémoire des 92.000 femmes tuées à Ravensbrück. Elle n'a cessé de militer, elle a toujours appartenu au parti communiste de catalogne et à Esquerra Unida. Elle témoignera toute sa vie pour les jeunes générations. Son nom entre désormais dans nos nomenclatures officielles entre l'allée Maria Doriath, autre belle figure républicaine, et l'allée Maya Surduts, que nous regrettons tant.

Je vous remercie.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie Philippe DUCLOUX et Raphaëlle PRIMET pour ces deux beaux exposés.

Je voudrais simplement rappeler qui étaient les camarades de détention de Neus Català : Geneviève Anthonioz-de Gaulle, Charlotte Delbo, Germaine Tillion, Marie-José Chombart de Lauwe, Martha Desrumaux,

Yvonne Le Tac, Anise Postel-Vinay, Mère Marie, en religion, Marie-Claude Vaillant-Couturier, Denise Vernay, voyez un peu, cela parle, on n'a pas besoin de commenter.

Je voudrais vous dire une deuxième chose, cette allée se trouve près du 33, rue des Vignoles, petit passage remarquable et populaire qui fut le rendez-vous des exilés anarchistes républicains, que la Maire de Paris a tenu à préserver. Il a échappé à une opération de destruction, et maintenant sera le centre de ressource des archives des anarchistes espagnols. Donc, je tenais à le dire aussi.

Elle sera donc très bien entourée là-bas.

Avis favorable.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 156.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DU 156).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Camille Claudel.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 53 est relatif à une dénomination en hommage à Camille Claudel, et la parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

Camille Claudel a vécu dans le 13e arrondissement, d'abord au 31-33, boulevard de Port Royal où sa famille s'est installée en 1885, puis boulevard d'Italie, l'actuel boulevard Auguste-Blanqui, dans la demeure louée par Auguste Rodin, au 68, la Folie Neubourg, entièrement détruite en 1909, ou dans l'atelier qu'elle a occupé pendant une dizaine d'années à partir de 1888, au n° 113.

Cet atelier du 113, boulevard d'Italie, qui marque la volonté d'indépendance de Camille Claudel, était situé au sein de l'espace qu'occupe actuellement le jardin du mail de Bièvre, entre les n°s 105 et 117, boulevard Auguste-Blanqui.

La Société d'histoire et d'archéologie du 13e arrondissement, très attachée à la mémoire de Camille Claudel et qui souhaite rappeler son ancrage dans le 13e arrondissement, a émis le souhait que son nom soit ajouté à la dénomination du jardin qui porte actuellement le nom de mail de Bièvre.

Le Conseil du 13e arrondissement a voté à l'unanimité le vœu suivant : que le mail de Bièvre soit rebaptisé "mail de Bièvre - Camille Claudel" et qu'une plaque soit apposée à l'entrée du jardin rappelant l'ancienne implantation à cet endroit de l'atelier de l'artiste.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Camille Claudel, nul n'est besoin de la présenter, nous la connaissons tous, c'est une grande artiste qui a abordé avec une très belle singularité les thèmes de la vie tels que l'enfance, la vieillesse, l'amour, et qui évidemment méritait que nous honorions sa mémoire, ce qui est fait quatre fois déjà dans la Ville de Paris.

Il existe une place Camille Claudel dans le 15e arrondissement, un collège Camille Claudel dans le 13e arrondissement, un foyer de vie dans le 20e arrondissement, et une plaque dans le 4e arrondissement.

Je veux bien que l'on rende encore hommage à Camille Claudel, mais je vous propose une alternative dont j'ai parlé avec Jérôme COUMET, le maire du 13e arrondissement. Honnêtement, je ne souhaite pas que l'on appelle le mail de Bièvre, "mail de Bièvre - Camille Claudel", parce qu'on ouvre la boîte de Pandore. On va nous demander dans tous les arrondissements, 36 Coluche, 44 Sarah Bernhardt, on ne va pas s'en sortir.

Donc, j'ai proposé à Jérôme COUMET qu'une plaque pédagogique et très complète soit apposée à l'entrée du jardin pour rappeler effectivement l'ancienne implantation et pour raconter un peu la vie et l'œuvre de Camille Claudel.

Ce que je vous propose, c'est que l'on fasse un amendement à ce vœu de la façon suivante : la phrase : "que le mail de Bièvre soit rebaptisé Camille Claudel et qu'une plaque soit apposée à l'entrée du jardin rappelant l'ancienne implantation à cet endroit de l'atelier d'artiste" soit supprimée et remplacée par : "qu'une plaque soit

apposée à l'entrée du jardin rappelant l'ancienne implantation à cet endroit de l'atelier de l'artiste" et évidemment on ira même au-delà puisqu'on racontera l'histoire de Camille Claudel.

Voilà ce que je vous propose, Madame la conseillère.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la conseillère.

Acceptez-vous les amendements proposés à ce vœu ?

Mme Annick OLIVIER. - Tout à fait.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Avis favorable, sous réserve bien entendu que ces amendements soient acceptés.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée comme vient de l'exprimer Mme Catherine VIEU-CHARIER et acceptée par Mme Annick OLIVIER.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 299).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à "Yvette Vincent-Alleaume".

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Nous terminons avec l'examen du vœu référencé n° 54 relatif à une dénomination en hommage à Yvette Vincent-Alleaume.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour deux minutes.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, j'irai très vite, c'est la quinzième dénomination de femmes que nous proposons dans le 12e depuis 2014, en essayant justement de nourrir le travail de Catherine VIEU-CHARIER et de ses équipes, en diversifiant les propositions dans l'espace public, soit une voie nouvelle, soit là en l'occurrence une placette sans changement d'adresse pour les habitants.

C'est une artiste, sculptrice, qui a vécu et travaillé pendant plus de 30 ans dans le 12e arrondissement et dans le 13e arrondissement puisqu'elle a travaillé dans la faculté de Tolbiac. Son travail est également exposé à l'Accor hôtel Arena et dans un bas-relief d'une cour d'école du 12e arrondissement.

Je vous propose que nous attribuions son nom à une placette située à l'angle de la rue de la Véga et de la rue Montempoivre, proposition qui a été adoptée à l'unanimité des élus du 12e arrondissement.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est une dénomination qui a beaucoup d'intérêt, puisque Yvette Vincent-Alleaume est peu connue, alors que c'est une artiste remarquable.

Et une artiste du 12e arrondissement de Paris, et je trouve que c'est très important qu'on lui rende hommage, donc c'est évidemment un avis extrêmement favorable que je donne. Ce, d'autant plus que la placette dont a parlé Mme la Maire du 12e arrondissement se trouve à côté d'une école, et je trouve que c'est une excellente idée de donner le nom de cette artiste à une place du 12e arrondissement.

Je vous remercie beaucoup et je vous donne un avis favorable évidemment pour ce vœu.

Mme Antoinette GUHL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 300).

La séance, pour aujourd'hui, est terminée.

Bonne soirée à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, levée le lundi 8 juillet 2019 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mardi 9 juillet 2019 à dix heures vingt minutes, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons donc reprendre la séance du Conseil par la 3e Commission et, conformément au règlement intérieur, je donne la parole à son président, M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

La 3e Commission s'est ouverte par la présentation du budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police. Je n'y reviens pas, puisque notre Conseil en a délibéré.

Colombe BROSSEL a ensuite présenté un certain nombre de projets de délibération. Elle a mis l'accent notamment sur certains d'entre eux qui concernent les quartiers populaires, en matière de droit commun et de budget participatif. Elle a souligné les textes qui portaient sur les aides aux familles monoparentales et les conventions pluriannuelles d'objectifs qui se multiplient.

Puis Aurélie SOLANS a présenté le projet de délibération DEVE 66, mettant en avant le travail des caisses des écoles pour mettre fin aux contenants alimentaires en plastique de réchauffe et de transport en liaison froide notamment.

Ensuite, la parole est venue à Pénélope KOMITÈS qui a souhaité signaler les projets de délibération relatifs aux créations de nouveaux jardins partagés, ainsi que certaines subventions portant des opérations comme "Cultiver en ville", "Plus de nature en ville", grâce au budget participatif, et également "Ciné parc".

De même, elle a présenté les deux communications relatives au projet "Forêt urbaine" et sur la gestion sobre de l'eau dans les jardins partagés. Enfin, a été évoquée le projet de délibération DEVE 111 relatif à l'extension du service public funéraire le dimanche.

La parole est ensuite passée à Christophe NAJDOVSKI, qui a présenté les projets de délibération relatifs à l'appel à projets urbains innovants pour le site de la station de service Champerret Intérieur - il s'agit des DU 90 et 91 - ainsi que des subventions aux associations de prévention routière, et la convention de partenariat pour la journée sans voiture 2019 DICOM 20.

Enfin, Célia BLAUEL a mis en exergue la communication face à l'urgence climatique et au pic de chaleur, Paris déploie sa stratégie de "rafraîchissement urbain", SG 50, avec le projet de délibération rattaché relatif au réseau froid. Elle a également évoqué le projet de délibération DVD 73 relatif à un délai supplémentaire concernant le traité de concession relatif à la distribution publique de gaz, afin de mener à bien les négociations avec G.R.D.F.

Voilà, Monsieur le Maire, les principaux projets de délibération dont nous avons parlé, dans la mesure où une partie importante de la Commission a porté sur la B.S.P.P. et il est inutile d'y revenir.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2019 DEVE 78 - Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'Observatoire de l'Immobilier Durable pour le développement d'un outil national de cartographie des aléas climatiques pour le secteur immobilier.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DEVE 78, et je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je me suis inscrit sur ce projet de délibération parce qu'il élude tout à fait ce que je disais hier sur la communication rafraîchissement. C'est le fait que la Commission rafraîchissement d'hier manquait de cohérence et que, par exemple, ce projet de délibération aurait dû être associé à la communication d'hier puisqu'il montre un élément très important d'une politique tout à fait efficace en termes de rafraîchissement de la ville, et pour qu'elle soit efficace, il faut commencer par la question du bâti.

Pour commencer pour faire des propositions intéressantes, il faut d'abord avoir une mesure de l'existant et des conséquences du dérèglement climatique. Je parle bien de dérèglement climatique parce que, même si on est en phase de canicule, il ne faut pas oublier que le dérèglement climatique peut aussi entraîner des phases de froid ou d'inondation, etc. On est donc en train de perdre le climat tempéré qu'avaient des villes comme Paris, la France qui a un climat tempéré.

Ce projet de délibération va permettre de faire une cartographie des aléas climatiques par secteur immobilier. C'est très important parce qu'on sait qu'un des éléments très importants dans la création des îlots de chaleur, ce sont les bâtiments. A travers cela, on va pouvoir avoir cette cartographie.

Ma question par rapport à cela est de savoir ce qui va être mesuré concrètement : est-ce que cela va être uniquement la question des îlots de chaleur ou va-t-on aussi mesurer un élément très important, à savoir ce en quoi les bâtiments vont modifier la circulation des courants d'air ? Est-ce qu'il y aura des études aérologiques ? C'est avoir un peu plus de détails parce que tout n'est pas indiqué dans ce projet de délibération de ce qui va être fait, même si on voit qu'un séminaire à la rentrée va peut-être préciser cela.

Cet outil très intéressant nous permettra d'avoir des éléments de base, et c'est dommage que M. MISSIKA ne soit pas là, car souvent, nous sommes en désaccord, notamment sur la question des grandes tours, en disant que les grandes tours, comme dans beaucoup d'études qui ont été faites à l'étranger, sont des éléments de création d'îlots de chaleur, et donc, qu'à travers ces outils, on pourrait avoir une vision beaucoup plus rationnelle de l'existant et faire des propositions politiques à la hauteur du dérèglement climatique que nous allons subir.

Je le rappelle, il est marqué par la stratégie de la trajectoire de 2 degrés, voire de 1,5 degré. Comme je le rappelais hier dans mon intervention, les scénarios du D.R.I.A.S. faits par Météo France sont aujourd'hui sur plutôt plus 4 degrés pour ce qui est de Paris, que l'on anticipe même des maximums à 50 degrés. C'est pour vous dire qu'à la fois, la canicule de 2003 va être la norme alors qu'en 2003, c'était l'exception, et que même la canicule que nous avons vécue au mois de juin n'est malheureusement qu'un signe avant-coureur de ce qui va se dérouler dans les dix ans à venir.

L'autre élément qui m'inquiète un peu dans ce projet de délibération et qui confirme un peu ce que je disais, c'est qu'on parle beaucoup plus d'adaptation que d'atténuation.

Or, nous savons aujourd'hui que, si on se limite uniquement à l'adaptation, c'est-à-dire en gros comment faire pour avoir des îlots de fraîcheur dans un environnement qui se réchauffe, on abandonne la question de l'atténuation, et la question de l'atténuation, c'est-à-dire comment on évite cet effet de création d'îlots de chaleur avec le bâti existant.

Un exemple très classique que je n'ai pas pu dire hier, mais je vais en profiter puisque j'ai cinq minutes pour parler, c'est la question de Climespace, où on peut penser que c'est une très bonne idée de rafraîchir, à travers une entreprise comme Climespace par rapport à de la climatisation individuelle. Mais ce que l'on sait aussi par ailleurs, c'est ce que l'on appelle l'effet rebond, c'est-à-dire que cette climatisation va entraîner une surconsommation d'énergie qui va participer à l'émission de gaz à effet de serre et va amplifier le dérèglement climatique auquel nous sommes confrontés.

A un moment, il faut aussi avoir des réflexions, et c'était la critique que j'avais hier sur Climespace. C'est pourquoi je demandais un report du projet de délibération, c'est-à-dire comment on va intégrer à la fois la question des réseaux et la question de l'énergie dans son ensemble.

Cette question de l'interaction, cette question de ce qui fait système est très importante, parce que c'est ainsi que l'on pourra à la fois avoir une politique d'adaptation réelle et surtout d'atténuation des effets. En effet, même si je rappelle le scénario de la C.O.P. de Paris, c'est que l'on a donné un chemin pour continuer à augmenter avec, à un moment, la possibilité que cela se réduise. Le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est qu'on est de toute façon sur une pente croissante de réchauffement, mais à un moment donné, si on arrive aujourd'hui à réduire notre émission de gaz à effet de serre…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je regarde bien le temps, ne vous inquiétez pas.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - … on sera dans une position de pouvoir revenir en arrière par rapport à l'existant. C'est là-dessus que je voulais terminer. Merci de votre attention de la minute.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Célia BLAUEL, pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur GLEIZES pour cette intervention.

Effectivement, ce projet de délibération n'était pas rattaché à la communication d'hier, mais au-delà de cette question de forme, je note quand même que vous saluez la cohérence en tout cas dans les outils mis en œuvre dans notre lutte contre le dérèglement climatique.

Oui, cette subvention s'inscrit dans le cadre du Plan Climat qui, comme vous le savez, comporte un volet extrêmement important en matière de mobilisation des parties prenantes du territoire parisien.

Parmi les dispositifs initiés par la Ville, qui sont nombreux, nous disposons d'un outil très efficace, à la notoriété croissante. Il s'agit de cette charte Paris Action Climat qui est signée par les entreprises parisiennes qui souhaitent s'engager en matière de lutte contre le dérèglement climatique, et elles sont aujourd'hui une soixantaine à avoir rejoint le dispositif.

A travers la signature de la charte, les entreprises s'engagent sur des objectifs et un plan d'action, et la plupart d'entre elles participent aux travaux initiés dans le cadre des communautés de la charte. Ce sont des communautés thématiques consacrées à la santé, au sport, nous avons un réseau des ambassades vertes et aussi à l'immobilier durable.

Je voudrais préciser qu'elles sont co-animées par l'Agence parisienne du Climat et la Ville, et visent vraiment à zoomer sur des enjeux spécifiques auxquels les professionnels sont confrontés, et pour les aider à accélérer leur engagement en matière de trajectoire carbone.

Une des communautés les plus actives est celle dédiée à l'immobilier durable, qui planche sur les questions de réglementation, d'atténuation, d'adaptation des bâtiments, de la finance verte, ou encore sur le "benchmark" des mairies biosourcées. Elle est donc co-animée par l'Office immobilier durable auquel nous vous proposons cette subvention de 20.000 euros. C'est une nouveauté, à la fois, pour poursuivre ces activités, mais justement pour soutenir ce projet que vous avez cité, projet ambitieux de développement d'un outil gratuit à l'échelle métropolitaine de cartographie des risques climatiques, et surtout d'identification des solutions dédiées.

Je voudrais, sur ce point, vous rassurer sur un certain nombre d'éléments que vous avez soulevés. Oui, évidemment qu'en cohérence avec le Plan Climat, le travail est effectué sur les deux volets, ce que j'appelle les deux jambes des politiques climat : le volet atténuation, parce qu'il nous faut plus que jamais encore accélérer, changer d'échelle et être en rupture pour tenir les objectifs de l'Accord de Paris, mais aussi sur le volet adaptation car, de fait, la planète se réchauffe, et nous devons vivre avec les effets du dérèglement climatique.

Deuxième élément pour vous dire que c'est une réflexion extrêmement poussée. Ce sont vraiment des professionnels du secteur qui y travaillent, qui ont une vision à 360°, y compris sur les raccords au réseau, et le séminaire va venir aider à compléter la réflexion, mais je me ferai un grand plaisir de vous communiquer les résultats de ce séminaire ou même, si vous le souhaitez, d'organiser un temps de présentation avec les membres de la communauté.

Peut-être de manière plus anecdotique, vous rassurer que Jean-Louis MISSIKA suit aussi ces travaux puisqu'il est copilote de la charte depuis maintenant trois ans à mes côtés, et qu'il surveille cela de très près.

Je terminerai en disant que cet outil pour faire évoluer les choses est quand même une première, et surtout qu'il viendra soutenir le travail des gestionnaires de parcs immobiliers publics et privés en matière de mise en place de trajectoire carbone. Cela revêt une importance certaine quand on mesure le poids carbone du secteur du bâtiment dans notre bilan global, comme vous l'avez souligné.

Je vous remercie donc de votre soutien enthousiaste à ce projet.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 78).

2019 DVD 73 - Traité de concession relatif à la distribution publique de gaz à Paris - Avenant n° 2 de prolongation.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la sécurité du réseau de distribution du gaz à Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DVD 73 et le vœu référencé n° 55 qui s'y rattache.

La parole est de nouveau à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens au nom du groupe Ecologiste sur ce projet de délibération pour exprimer nos inquiétudes, notamment suite à l'accident rue de Trévise qui a entraîné de nombreux morts, notamment parmi les pompiers.

On est vraiment dans une situation très complexe, où l'idéologie a pris le dessus sur la rationalité politique et économique. En effet, depuis la privatisation de G.D.F. et la fusion avec Suez pour créer le groupe Engie, nous avons créé un monopole privé en place et lieu d'un monopole public.

C'est le faux libéralisme. Beaucoup de gens nous racontent que le libéralisme, c'est bien, la concurrence, c'est bien, mais on voit que souvent les principaux défenseurs du libéralisme créent en fait des monopoles privés qui permettent d'enrichir des actionnaires et qui sont tout à fait contraire avec l'intérêt public.

En plus, dans le secteur très particulier des réseaux, nous avons eu, par idéologie et non par rationalité économique, la séparation entre les parties réseau et les parties production, et donc là, on est sur la partie réseau qui serait, par la magie de bureaucrates, déconnectée de la production.

Or, il n'y a pas de réseau sans production, et il n'y a pas de production sans réseau dans des secteurs des fluides, que ce soit l'électricité, le gaz ou l'eau. Donc les deux sont intrinsèquement liés.

On est donc face à une situation assez complexe d'un point de vue juridique. En effet, en plus, nous sommes rattachés à un très vieil accord qui doit dater d'après la Seconde Guerre mondiale, qui nous oblige à passer par G.R.D.F., et nous n'avons pas la possibilité de, si je ne me trompe pas, avoir un réseau en interne, c'est-à-dire une régie comme on le fait, par exemple, sur la question de l'eau.

Donc, on est totalement dépendants de G.R.D.F. Premier élément, c'est quels sont les éléments que vous avez à nous présenter par rapport à la négociation qui est en cours, car je suppose que si on prolonge l'avenant de six à sept mois, c'est de façon à pouvoir mieux négocier le devenir de cette concession ?

L'autre élément, c'est un peu la continuité de ce que j'ai dit tout à l'heure et que je n'ai pas pu dire hier puisqu'on avait beaucoup moins de temps sur la communication du rafraîchissement, c'est la question de l'interconnexion des questions, et notamment de la question du réseau multi-énergies et donc, du schéma directeur multi-énergies. C'est-à-dire que l'on nous montre par-ci par-là le schéma : hier, on avait le schéma sur plus de cent pages du réseau froid, et là, il y a la question du schéma du gaz.

La question est d'avoir un schéma multi-énergies de façon à pouvoir avoir une interconnexion totale, si vraiment on veut respecter notre objectif carbone en 2050. Je rappelle quand même que le méthane est aussi un gaz à effet de serre, il n'y a pas que le CO2, on a tendance à oublier l'ensemble des gaz à effet de serre pour se limiter uniquement au CO2. Il y a d'autres gaz à effet de serre, et le méthane émet beaucoup plus d'effet de serre, quatre fois plus que le CO2. Même s'il disparaît plus rapidement, ces effets sont plus persistants.

C'est pourquoi on a besoin d'une cohérence d'ensemble, à savoir le schéma multi-énergies, savoir où on en est parce qu'on ne l'a toujours pas.

Je vais terminer sur la question de la sécurité.

Nous sommes tout à fait favorables au vœu déposé par les Communistes sur ce point qui est beaucoup plus axé sur les points de détail qui montrent en quoi les changements de propriété publique à une propriété privée font que, bien sûr, on modifie la stratégie de l'entreprise.

Dans une stratégie d'intérêt public, on défend l'intérêt général. Dans une stratégie privée, on joue sur faire des bénéfices, et faire des bénéfices, c'est aussi augmenter le chiffre d'affaires, et donc augmenter la consommation mais aussi réduire les coûts.

Sur la question de la réduction des coûts, notre grosse inquiétude, c'est sur le changement de gouvernance, en prenant les mots de l'adversaire, qui considère qu'aujourd'hui, on utilise des modèles probabilistiques pour savoir où il peut exister un risque d'accident.

Or, dans une logique d'intérêt public, c'est plutôt minimiser le risque, c'est-à-dire les causes du risque et non la probabilité du risque. C'est une approche totalement différente et c'est une approche que l'on enseigne à l'université, la différence entre une approche probabilistique et une absence de réduction des causes des risques qui ne sont pas du tout de même nature. Comme j'arrive à cinq minutes, je m'arrête ici.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voici avec un nouvel avenant de prolongation. La dernière fois que je suis intervenu sur ce sujet, j'osais la formule en disant qu'il y avait de l'eau dans le gaz. Aujourd'hui, je vais récidiver avec l'idée que l'on est peut-être tombé sur un bec de gaz.

La négociation avec G.R.D.F. semble âpre. Je ne rappellerai pas ici les réserves que nous avons autour de la question de la gouvernance décentralisée de la politique énergétique. Nous l'avions déjà exprimé devant ce Conseil en mars 2018.

Nous voterons, une nouvelle fois, pour la prolongation du traité de concession pour donner une chance aux négociations d'aboutir, et nous le souhaitons avant la fin de l'année.

Néanmoins, je pense qu'un certain nombre de points méritent d'être rappelés quant à la question de la distribution du gaz. Entre le premier avenant que nous avons voté en décembre dernier et celui que vous nous proposez maintenant, il y a eu effectivement le tragique accident de la rue de Trévise.

Ce drame a remis, sur le devant de l'actualité, de nombreuses questions relatives à la sécurité du réseau de gaz à Paris. Or, dans les négociations avec G.R.D.F., plusieurs des objectifs qui seront fixés par le prochain contrat tiennent justement à la sécurité du réseau de gaz.

Aussi, nous souhaitons que, dans le cadre des négociations avec G.R.D.F., la Ville de Paris puisse faire plusieurs demandes. En premier lieu et pour tirer les enseignements du drame de la rue de Trévise, il est nécessaire qu'en cas de fuite signalée, les gaziers soient systématiquement appelés en même temps que les pompiers ou équipes d'urgence. L'intervention conjointe des deux corps de métier est indispensable.

Si les pompiers savent comment fermer les canalisations en cas de fuite, ils n'ont pas l'expertise technique des gaziers. Notamment, ils ne peuvent pas évacuer les poches de gaz qui se sont formées à la faveur de la fuite, ce qui génère un fort risque d'explosion.

Rue de Trévise, les gaziers ont été appelés de longues minutes après l'arrivée des pompiers sur site, ils sont d'ailleurs arrivés après l'explosion. Une intervention conjointe aurait pu limiter le risque d'explosion.

La délégation de la gestion des fuites aux services de secours fait craindre de nouveaux dysfonctionnements et drames. Les élus du personnel et les organisations syndicales représentant les personnels de G.R.D.F. ont exprimé de lourdes réserves à ce sujet. De fait, les personnels de G.R.D.F. n'ont pas connaissance de toutes les interventions effectuées par les pompiers, notamment celles classées en procédure gaz classique.

Cela m'amène à évoquer le sujet de la classification des fuites, qui est évoqué d'ailleurs dans les instances représentatives du personnel, mais aussi dans les commissions supérieures de contrôle du gaz.

Les fuites sont aujourd'hui classées en fonction de leur importance supposée. Leur traitement est ensuite différencié sur la base de cette classification. Cette manière de gérer le risque ou la politique du risque calculé n'est pas satisfaisante, car elle expose de fait les habitants et les habitantes à des risques importants.

Il faut que la Ville puisse obtenir de G.R.D.F. que la classification des fuites soit abandonnée pour que toutes les fuites soient traitées de la même manière, à savoir le plus rapidement possible.

De plus, pour prévenir le risque, un véhicule de surveillance du réseau appelé V.S.R. circule dans les rues de Paris pour détecter certains types de fuite. Or, depuis quelque temps, il circule le jour au lieu de la nuit. Au milieu des pollutions, de la circulation et des activités de la Ville, ses performances sont moindres. D'ailleurs, il se déclenche même sans qu'il y ait de fuite. Aussi, nous demandons que ce véhicule circule de nouveau la nuit pour davantage d'efficacité.

J'en viens à mon dernier point, peut-être le plus important. Il s'agit du recours à la sous-traitance et à l'externalisation de certaines tâches à des prestataires privés. Cette politique de l'entreprise G.R.D.F. a pour conséquence une dilution de la responsabilité, impropre à garantir un haut niveau de sécurité du réseau.

Nous demandons que le recours à la sous-traitance et à la filialisation soit abandonné. C'est d'ailleurs une question que la direction de G.R.D.F. -Ile-de-France n'évacue pas, en évoquant devant les instances représentatives du personnel, de possibles réinternalisations de certaines tâches. La maintenance du réseau de gaz ne sera de haut niveau que si elle est assurée par des agents professionnels, formés et compétents.

Voilà les éléments que nous voudrions voir figurer en bonne place dans le futur contrat de concession du réseau de gaz. En tant qu'élus, il est de notre responsabilité de tout faire pour assurer la sécurité des habitantes et habitants. C'est en ce sens que nous portons ces demandes devant notre Conseil afin de signifier à l'opérateur de la concession de gaz nos exigences en matière de sécurité. Ces exigences ne sont rien d'autre que celles des habitantes et des habitants, et des usagers et usagères du service public de gaz.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUEL, pour répondre sur le vœu et le projet de délibération.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur GLEIZES, Monsieur LE RESTE pour vos interventions, c'est effectivement un projet de délibération important.

Comme j'ai pu le dire en 3e Commission, à la rédaction brève mais qui, je crois, résume bien la situation, nous sommes liés par un contrat de concession à G.R.D.F. sur la partie distribution du réseau qui nous appartient, contrat qui est arrivé à échéance le 31 décembre 2018, pour lequel nous vous avons déjà sollicité pour une prolongation jusqu'à juillet cette année et pour lequel nous sommes dans une négociation importante depuis plus d'un an, pilotée par Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et moi-même.

Comme nous avons pu l'exprimer à plusieurs reprises, l'objectif de cette négociation est bien de traduire en acte concret, la volonté de voir la Ville jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice de l'énergie. Nous voulons donc un contrat beaucoup plus ambitieux que celui que nous avons pu avoir par le passé, notamment en matière de gouvernance et, cher Didier, nous n'en sommes pas encore à la gouvernance de la décentralisation, même si je pourrais le regretter, mais la question est d'avoir plus de transparence, d'être capable d'ouvrir le capot, de mieux comprendre ce réseau de distribution que par le passé, et de répondre à beaucoup des questions que vous avez soulevées.

Une négociation également sur la question de la gestion financière de cette concession, de l'intégration d'une trajectoire du Plan Climat, cet outil qui appartient à la Ville doit avoir des objectifs de neutralité carbone et je rejoins sur ce point Jérôme GLEIZES, travailler sur la mutualisation des réseaux, et bien évidemment une discussion très forte sur la question de la sécurité. Ce sujet était déjà très prégnant, il l'est d'autant plus après le malheureux événement de la rue de Trévise.

C'est une négociation qui n'est pas évidente du fait du contexte actionnarial dont Jérôme GLEIZES a rappelé la complexité, mais qui en même temps est une négociation qui a aussi, dans un contexte évolutif, celui d'une mobilisation de plusieurs collectivités dans la même démarche que Paris, ce qui nous donne un rapport de force nouveau et m'amène à vous dire aujourd'hui que nous sommes plutôt en train de trouver une issue favorable à cette négociation C'est seulement six mois de prolongation pour finaliser la discussion et le contrat. Deux fois six mois ne sont peut-être pas suffisants pour parler d'eau dans le gaz.

En tous les cas, je voudrais répondre au vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche. Je voudrais d'ailleurs vous remercier pour cette contribution, et tout particulièrement Didier LE RESTE, qui est un acteur assidu et constant de ce dossier, et vous dire que je rejoins totalement l'esprit de votre vœu et souhaiterais simplement proposer quelques amendements oraux pour en préciser les modalités.

Sur la question de la sécurité, je veux vous confirmer qu'il y a un processus et heureusement spécifique qui lie G.R.D.F., la Préfecture de police et les pompiers. C'est d'ailleurs une clause commune à tous les contrats de concession en France, cette fameuse chaîne sécurité gaz. Pour autant, je vous propose que nous fassions au concessionnaire une demande de RetEX prochaine sur sa mise en œuvre, un rappel aux besoins d'amélioration continue de cette procédure pour renforcer le dispositif, et pourquoi pas en envisager un audit en parallèle.

Sur la question de la classification des fuites et le passage des véhicules, nous avons d'ores et déjà eu l'occasion d'avoir cette discussion. Vous le savez, je la partage complètement, et je me suis fait le relais, dans le cadre de la négociation, de tous ces sujets que vous avez soulevés et vous propose par conséquent que la Ville porte une demande de précision et de clarification des procédures, et une évolution de certaines d'entre elles, le cas échéant.

Enfin, sur la question de la sous-traitance, je vous propose de rappeler là notre rattachement à l'engagement du concessionnaire qui avait précisé que toute activité tendant à une manipulation directe du réseau soit opérée par des agents assermentés et formés G.R.D.F. et que, pour le reste, nous demandions désormais qu'une déclaration systématique du recours aux sous-traitants soit effectuée auprès de la Ville.

Si vous étiez d'accord avec ces amendements, je vous propose que nous adoptions votre vœu. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Etes-vous d'accord avec ces amendements ?

M. Didier LE RESTE. - Même s'ils ne répondent pas entièrement à nos demandes, ils constituent de nouvelles avancées et nous les acceptons.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste -Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 301).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 73).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au rôle de Paris dans la lutte contre le réchauffement climatique.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu non-rattaché référencé n° 190. C'est un vœu de l'Exécutif et je donne la parole à Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour vous présenter ce vœu de l'Exécutif, un vœu d'abord et surtout pour vous proposer au nom de la Maire de Paris et de l'Exécutif municipal pour que Paris, à l'instar de nombreuses villes et même de gouvernements en France et à travers le monde, déclare l'urgence écologique. Nous avons été sollicités en ce sens par de nombreuses entités collectives et il nous semble important de nous inscrire dans cette dynamique.

Parce que l'urgence planétaire ne peut se contenter de mots, ce vœu est d'abord un rappel de notre engagement collectif au travers du Plan Climat et de son action globale, pour engager un changement de paradigme dans nos politiques publiques et nos sociétés, avec une action qui se déploie tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Ce vœu propose notamment une nouvelle étape en matière de politiques publiques en accentuant le travail à venir sur la construction budgétaire, afin qu'elle intègre tous les défis auxquels nous devons faire face.

L'objet de ce vœu est pour monter encore en puissance sur le volet de la mobilisation générale de notre plan. Vous le savez, la lutte contre le dérèglement climatique implique un principe de coresponsabilité, au-delà de l'engagement des institutions publiques. Pour tenir les objectifs de l'Accord de Paris, c'est bien toute la société qui doit se mettre en mouvement et, pour favoriser cette dynamique, nous vous proposons d'acter aujourd'hui la création de l'Académie du climat, annoncée par la Maire de Paris, ainsi que la création d'un G.I.E.C. Paris, panel d'experts qui viendra en soutien de nos actions mais aussi de celles de l'Agora du climat, cette instance nouvelle, mise en place il y a quelques semaines avec toutes les forces vives de Paris, et qui a vocation à prendre une place constante dans la mise en œuvre des politiques climat.

Enfin, ce vœu vient saluer toutes les actions pacifistes et non-violentes en faveur de la cause climatique sur le territoire parisien. J'anticipe sans doute sur le débat des questions d'actualité qui se tiendra cet après-midi, et je redirai notamment un mot sur la manifestation du collectif "Extinction Rebellion" lors de l'examen du vœu de Mme SIMONNET.

J'en terminerai par un mot pour dire que ces actions se multiplient sur notre territoire, elles permettent des formes nouvelles de mobilisation, d'activisme auxquelles, n'en déplaise à certains, il va falloir s'habituer. Elles sont nécessaires tant pour sensibiliser l'opinion publique que pour "challenger" celles et ceux qui détiennent les moyens et les manettes politiques et économiques, et nous souhaitions exprimer par là le regard bienveillant de Paris et le soutien à ces actions.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 302).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la sécurisation des bouches à incendie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 56 relatif à la sécurisation des bouches à incendie qui servent à éteindre les incendies et non à rafraîchir.

La parole est à M. Éric HÉLARD.

M. Éric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec le retour des chaleurs estivales aggravées par la récente canicule, effectivement, le phénomène du "street pooling", qui n'est pas un art de rue, une mode aussi dangereuse que coûteuse dont le principe est d'ouvrir les bouches à incendie pour les transformer en véritables geysers urbains, si on ne s'y attaque pas sérieusement, ce phénomène risque de perdurer avec les épisodes de chaleur intense auxquels nous risquons, hélas, d'être fréquemment confrontés à l'avenir.

L'eau est une denrée rare qu'il nous faut économiser. Cette pratique s'apparente à un véritable gaspillage écologique qui a fait déjà perdre 600.000 mètres cubes d'eau en Ile-de-France en 2017, pour un coût estimé entre 600.000 et 800.000 euros pour la collectivité.

Cette pratique met en péril la capacité d'intervention des sapeurs-pompiers, que nous avons justement honorés hier, car ils peuvent être contraints de se rabattre sur d'autres points d'eau plus éloignés, si le débit en eau de la bouche la plus proche n'est pas suffisant.

Le danger est réel pour les jeunes qui manipulent ces bouches à incendie, comme nous le rappelle l'accident d'un jeune enfant de 6 ans, survenu il y a quelques jours à Saint-Denis.

L'expérimentation de fontaines brumisateurs, raccordées aux bornes incendie et déployées en partenariat avec les pompiers, est une première piste intéressante pour réduire le phénomène de "street pooling", mais elle ne saurait se substituer à une véritable sécurisation de l'ensemble du réseau de bouches à incendie parisien.

Avec ce vœu, nous demandons que soit mis en place un plan de sécurisation des bouches à incendie à Paris, en étudiant la possibilité d'installer des kits anti-effraction sur celles-ci, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres villes riveraines.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Célia BLAUEL, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Effectivement, le phénomène de "street pooling" a gagné nos rues depuis plusieurs étés, et particulièrement dans les quartiers où l'îlot de chaleur urbain se fait le plus ressentir.

C'est un phénomène qui n'est pas sans poser problème de sécurité et de disponibilité des bornes incendie pour les pompiers, aussi de sécurité puisqu'effectivement les gens ne mesurent pas la pression à la sortie de ces bouches. On a vu que certains accidents sont intervenus, mais cela a aussi d'autres conséquences comme des inondations de cave qui sont fort malheureuses.

Dans ce contexte, nous avons engagé un travail important, à la fois, avec la casquette Ville et celle de la régie "Eau de Paris", responsable du service de défense extérieure contre l'incendie depuis 2017. D'une part, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, "Eau de Paris" pose et teste actuellement des kits de sécurisation sur environ 200 points d'eau dans la capitale, pour voir si nous pouvons élargir ce dispositif. Mais comme malheureusement, l'histoire l'a démontré sur de nombreux sujets, tout type de sécurisation peut avoir des faiblesses.

D'autre part, nous avons lancé une expérimentation d'envergure avec "Eau de Paris", avec le déploiement d'une quarantaine de fontaines très innovantes, qui se "pluggent" sur les bouches à incendie dans les quartiers les plus chauds, qui ont une double fonction de fontaines à boire mais qui permettent aussi de s'arroser et de se rafraîchir, mais surtout qui ont été inventées en lien étroit avec les pompiers pour être compatibles avec les besoins d'intervention en cas d'incendie.

Si cette expérimentation devait donner des effets positifs, nous verrons pour une montée en charge dans les années qui viennent.

Au vu de ces éléments qui, je crois, répondent totalement à votre vœu, je vous propose de le retirer.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire. Je ne reviens pas sur l'ensemble des mesures qui viennent d'être rappelées par Mme BLAUEL.

Ces mesures ont déjà permis d'obtenir des résultats puisque, depuis 2017, date à laquelle nous avons commencé à mettre en place l'ensemble de ces mesures, les ouvertures intempestives répertoriées par la B.S.P.P. d'avril à août sont passées de 2.526 en 2017 à 679 en 2018, sur la même période, donc une division par quatre du nombre d'ouvertures intempestives de ces bouches à incendie.

En 2019, au 23 juin, 81 faits avaient été recensés, ce qui constitue encore une fois une baisse importante. Donc nous espérons et nous souhaitons que toutes ces mesures puissent aboutir à des résultats concrets.

Malheureusement, l'accident grave dont a été victime cet enfant a été aussi une prise de conscience de la dangerosité de cette pratique.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur HÉLARD, le vœu est-il maintenu ?

M. Éric HÉLARD. - Je le retire, mais dans un an, il faudra refaire un bilan pour voir où on en est exactement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien. Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux actions écologiques.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons donc passer à l'examen du vœu référencé n° 57 relatif aux actions écologiques.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - "Policiers, doucement, on fait ça pour vos enfants". Je pense que vous vous en souvenez, c'était le slogan d'"Extinction Rebellion", lorsqu'ils ont mené leur action de désobéissance civique, leur action pacifique non-violente sur le pont de Sully. A ce moment-là, ils ont subi des jets de gaz lacrymogène en plein visage à bout portant par les forces de l'ordre.

Alors oui, à travers ce vœu, même si l'Exécutif vient d'y répondre précédemment, c'est étonnant, d'ailleurs, l'ordre de nos vœux dans ce déroulé du Conseil de Paris, puisque mon vœu, présenté après celui de l'Exécutif,

demandait au Préfet de police des explications sur la répression du 28 juin dernier et la fin de l'escalade des violences policières qui sont de plus en plus inquiétantes.

Puis, évidemment que la Ville apporte tout son soutien aux actions de désobéissance écologique, qu'il est souhaitable face à l'urgence climatique qu'elles soient de plus en plus fréquentes, conséquentes, importantes, et que la Ville de Paris décrète l'urgence climatique à Paris et invite le Gouvernement à suivre cet exemple. D'ailleurs, c'est ce que je regrette, il n'y a pas cette mention dans le vœu de l'Exécutif sur le fait que l'on doit inviter le Gouvernement à suivre cet exemple.

Voilà l'esprit du vœu que je souhaite vous soumettre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUEL, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Madame SIMONNET.

Je voudrais commencer mon intervention en disant que, moi aussi, à titre personnel, j'ai été extrêmement choquée par les images de la manifestation du pont Sully.

Les militantes et militants de la cause climatique d'"Extinction Rebellion", comme très souvent dans la tradition écologiste, ont mené une action totalement pacifiste et non-violente. Ces images d'hommes et de femmes gazés lors d'un "sit-in" des plus calmes ne sont pas en effet acceptables. Elles le sont d'autant moins quand on se remémore, il y a quelques semaines de cela, l'importante mobilisation de ce même mouvement durant une semaine à Londres, où les manifestants ont été systématiquement évacués par les forces de l'ordre anglaises, mais de manière pacifique.

Je crois qu'on ne peut pas effectivement déclarer l'urgence écologique, car, pas besoin d'inviter le Gouvernement, il déclare l'urgence écologique dans la loi Energie qui est votée et étudiée en ce moment, appeler les plus jeunes à bousculer nos dirigeants et, en même temps, gérer ainsi des manifestants de la cause climatique.

Voilà pour la situation.

S'agissant de notre vœu, je propose que nous remettions à cet après-midi la discussion avec le Préfet de police qui sera parmi nous, car je ne doute pas qu'elle va avoir lieu. Colombe BROSSEL aura sans doute aussi des éléments à apporter sur ce sujet.

Sur les deux autres sujets, vous l'avez dit, dans le vœu de l'Exécutif, et comprenez bien que par rapport à la famille écologiste à laquelle j'appartiens, cette question avait été anticipée et répond à vos deux attentes.

Je vous propose donc de retirer votre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Madame la Représentante du Préfet de police ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je ne doute pas du fait que vous interrogerez le Préfet de police sur ce sujet, et je vais m'en tenir à quelques éléments factuels sur cette manifestation.

C'était une manifestation non déclarée. Des manifestants ont entravé la circulation au niveau du pont de Sully. L'entrave n'étant pas autorisée par la loi, les forces de l'ordre sont intervenues après plusieurs sommations infructueuses pour faire cesser l'entrave, et une enquête judiciaire a été ouverte sur les modalités d'intervention des forces de l'ordre. Pour ma part, je ferai confiance à la justice pour 1, établir les faits, 2, les qualifier et 3, le cas échéant, établir les responsabilités respectives des uns et des autres.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Le groupe Ecologiste va faire une question d'actualité cet après-midi, donc on aura une réponse du Préfet par rapport à cela.

Je voudrais quand même faire quelques rappels sur la question de la désobéissance civile. Il y a une époque où les libéraux américains avaient, comme lecture fétiche, "La désobéissance civile" d'Henry David Thoreau, qui était une référence par rapport au fait que, quand on considère que quelque chose est injuste, on a le devoir de désobéir.

La désobéissance s'est faite de manière non-violente. J'ai moi-même coupé de l'O.G.M. avant que ce soit interdit, j'ai fait une action de désobéissance civile.

Après, la question vis-à-vis de la police est la question de la disproportion entre les deux types d'action. En l'occurrence, ici une disproportion, les images parlent d'elles-mêmes, entre une action non-violente et une action violente de la part des forces de police.

Bien sûr que la justice ne donnera pas raison aux premiers acteurs, puisqu'on est dans un caisson politique. D'un point de vue du droit, bien sûr que c'est illégal, et c'est pourquoi c'est fait parce que c'est illégal. Donc ce n'est pas la justice qui va régler ce type de problème, c'est le politique.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote aussi de Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Nous rejoignons les propos qui viennent d'être tenus sur la disproportion utilisée lors de ce rassemblement qui était pacifique. J'ai fait moi-même des dizaines de rassemblements comme celui-là, et jamais, je n'ai rencontré une telle violence, jamais !

Cela ne peut pas se reproduire. Il faut trouver les moyens que l'expression de désaccords, que les cadres qui, aujourd'hui, existent, qui sont légaux et qui relèvent des libertés publiques fondamentales puissent être respectés. Nous voterons ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste.

S'il y a d'autres explications de vote, n'hésitez pas à lever la main, comme cela, je les prends toutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, d'autant que je serai très rapide pour signaler que notre groupe s'associera et votera pour ce vœu.

Il y a effectivement une disproportion qui a été manifeste dans toutes les images que l'on a pu voir et les témoignages que l'on a pu recevoir, entre la réponse policière et les infractions qui ont pu être commises.

Là, il y a une ligne sur laquelle nous avons l'habitude, malheureusement, de constater que l'Etat de droit, sur un certain nombre de points, commence progressivement à être remis en question dans les agissements des forces de police. C'est extrêmement grave et on s'y habitue malheureusement petit à petit, c'est extrêmement grave et nous ne pouvons que nous associer à ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame SIMONNET, le vœu est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, et en aucun cas, une entrave à la circulation ne justifie ces violences policières qui sont contraires au code de déontologie de la police républicaine. Je regrette que l'Exécutif n'ait visiblement pas anticipé, puisque le vœu de l'Exécutif n'était pas inscrit dans l'ordre du jour au départ.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint président. - Des explications de vote, il y en a eu, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu est maintenu avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail des salariés de Canauxrama.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu référencé n° 58 et la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avions, lors de la séance du Conseil de Paris du mois de juin, débattu au moins de deux vœux concernant les salariés de l'entreprise "Canauxrama", qui avaient effectué une grève. Lors de notre séance du mois de juin, nous avions annoncé la fin de cette grève. Sauf que, nous n'avions pas forcément les éléments de détail.

Je réitère ce vœu parce que, même si la grève est terminée, la situation ne s'est pas du tout améliorée concernant les salariés de "Canauxrama". Or, il faut savoir que la Ville de Paris ne peut se désintéresser des agissements des entreprises auxquelles elle délègue des locaux, des emplacements dont elle perçoit des redevances. Au contraire, elle doit se préoccuper et doit s'assurer du respect du Code du travail et des conditions de travail dignes pour celles et ceux qui y sont employés, puisqu'il s'agit de l'image de Paris vis-à-vis des touristes.

Cette entreprise "Canauxrama", par ailleurs, fait partie du groupe France Tourisme, qui est propriétaire de la société "Canauxrama". Non seulement cette entreprise est responsable des croisières, mais je vous rappelle que c'est aussi l'entreprise qui, il y a plusieurs mois à Paris, sans être inscrite au Plan régional des transports, avait également imposé ses bus touristiques sans autorisation.

Ce que je souhaiterais, c'est que vraiment il y ait de la part de la Ville de Paris, un soutien aux salariés de "Canauxrama", pour lesquels les conditions de travail ne sont toujours pas résolues, que l'on interpelle bien la direction de l'entreprise en faveur de réelles négociations respectueuses du Code du travail, même une fois que la grève est finie, parce que leurs revendications pour de meilleures conditions de travail doivent être entendues. Je

sais que vous êtes, par ailleurs, en discussion avec "Canauxrama", sur d'autres problématiques à caractère écologique concernant leurs péniches et bateaux. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUEL, pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, c'est un sujet que nous avons déjà abordé lors du dernier Conseil, avec un vœu quasi identique que celui que vous reproposez aujourd'hui. Je vous avais en effet précisé, lors de ce Conseil, que la grève avait trouvé une issue dans un protocole d'accord entre les salariés et la direction, que, dans ce contexte, à l'issue du vœu que nous avions adopté conjointement, la Ville se rapprochait pour rappeler un certain nombre d'exigences à la direction de "Canauxrama", tant en matière de sécurité, que d'exigences sociales et environnementales. C'est un sujet traité actuellement avec le service des Canaux. Non, je vous rassure, la Ville ne se désintéresse en rien des activités de ses partenaires.

Je tiens, par ailleurs, à préciser quand même qu'à ce stade, les salariés ne se sont jamais rapprochés de la Ville, n'ont pas sollicité de soutien spécifique de notre part. Notre porte leur est bien évidemment ouverte. Ils ont aussi des interlocuteurs clairement identifiés à l'échelle locale au service des Canaux.

Je vous propose qu'on les laisse libres de ce choix de solliciter ou non la Ville. Dans ce contexte, je vous propose une nouvelle fois de retirer votre vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ce vœu a bien évidemment été rédigé avec eux.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Donc, il est maintenu avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DEVE 66 - Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'élimination des plastiques jetables.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la lutte contre les plastiques évitables.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DEVE 66 ainsi que les vœux référencés n°s 59 et 60 qui s'y rattachent.

Je vais donner la parole à Maud GATEL, Alix BOUGERET, Jean-Noël AQUA, Jérôme DUBUS, David BELLIARD, Fatoumata KONÉ, Thomas LAURET, Yves CONTASSOT, Danielle SIMONNET, Pierre-Yves BOURNAZEL et Jean-Baptiste MENGUY.

Je commence par Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais sincèrement remercier le groupe Ecologiste de Paris à l'origine du vœu, auquel nous nous étions associés, qui a permis de réaliser ce travail de grande qualité, travail réalisé par l'Agence d'écologie urbaine et la DEVE, sous la direction d'Aurélie SOLANS. Un travail qui permet d'avoir une bonne photographie de l'utilisation des différents types de plastique à toutes les étapes d'approvisionnement et de préparation des repas dans la restauration parisienne.

Nous sommes de grands consommateurs de plastique en France. Nous sommes les troisièmes Européens en la matière, et Paris ne fait pas exception. Or, les effets de notre consommation fondée sur le plastique sont désormais démontrés, mais la prise de conscience commence à peine : prise de conscience sur les effets du plastique sur l'environnement, d'une part, 8 millions de tonnes de plastique sont déversées chaque année dans les écosystèmes marins avec des conséquences absolument tragiques pour la biodiversité ; d'autre part, conséquences sur la santé publique puisque les impacts sur les systèmes immunitaires, respiratoires et endocriniens sont désormais démontrés.

Paris ne recycle pas suffisamment et, par ailleurs, c'est insuffisant car il convient de réutiliser et d'éliminer purement et simplement le plastique et de changer nos habitudes de consommation. Dans ce cadre, la collectivité parisienne a naturellement un rôle à jouer avec 30 millions de repas servis chaque année dans la restauration collective.

Dans les faits, le rapport d'évaluation montre l'hétérogénéité des situations, et la nécessité d'appréhender la complexité du sujet sur toute la chaîne. Le rapport permet la mise en lumière d'un certain nombre de bonnes pratiques, notamment au sein d'un certain nombre de caisses des écoles. Je voudrais d'ailleurs saluer les pratiques exemplaires de la caisse des écoles du 15e arrondissement, tandis que d'autres sont beaucoup moins en avance.

Maintenant, il faut agir : d'abord avec un calendrier volontariste pour créer un élan vertueux avec l'ensemble des acteurs concernés pour définir la trajectoire vers un abandon progressif des matériaux plastiques dans la restauration collective parisienne, avec les usagers également qu'il convient de faire adhérer à ce changement d'habitude. Et puis avec les personnels, car la lutte contre les plastiques demande des adaptations extrêmement importantes pour eux, et seule une politique à laquelle les personnels adhèrent pourra fonctionner. Enfin, avec les industriels car la collectivité parisienne reste encore très dépendante de l'industrie agroalimentaire où le plastique est très présent dans tout le processus d'approvisionnement. Dès lors, il est nécessaire de travailler avec eux pour progresser, y compris en les incitant financièrement parlant.

Et puis, il faut aussi changer les indicateurs. Le volontarisme en matière de qualité des repas ainsi que les efforts en matière de développement durable doivent être davantage reconnus.

Sur ce sujet, vous pourrez compter, Madame la Maire, sur notre soutien.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette communication s'inscrit dans un cadre juridique en pleine mutation, dense et qui vise à terme à limiter, voire interdire, l'utilisation du plastique, notamment dans la restauration collective municipale parisienne : la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui met fin à l'horizon 2020, à la vaisselle jetable en plastique, le décret du 30 août 2016 qui précise les modalités de mise en œuvre de la limitation des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique, ou encore la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire.

Bien sûr, toutes ces grandes orientations vont dans le bon sens pour des raisons évidentes de santé publique, les risques liés principalement à la réchauffe des contenants plastiques n'étant plus à démontrer, et pour des raisons environnementales également évidentes, un bon déchet plastique est un déchet qui n'existe pas.

L'état des lieux qui a été réalisé est très exhaustif. Il pointe des avancées en regard des retards que la collectivité parisienne enregistre dans ce domaine, tout établissement de restauration confondu. Beaucoup reste à faire dans une collectivité qui se veut exemplaire en matière de développement durable.

Les avancées sont inégales et elles sont souvent liées aux différents modèles de production. C'est un enjeu fort - cela a été rappelé à l'instant par Maud GATEL - notamment pour les caisses des écoles, compte tenu du public concerné, les jeunes enfants. C'est un enjeu pour celle du 17e arrondissement dont j'ai le plaisir de suivre les travaux, aux côtés de Geoffroy BOULARD, son président.

Avec un mode de production en liaison chaude, la caisse des écoles du 17e exclut en grande partie les processus de réchauffe, ce qui limite fortement les risques pour la santé et conforte une procédure de restauration vertueuse. Aucun contenant alimentaire de cuisson, de réchauffe, de service n'est en matière plastique, mise à part en cas de situation exceptionnelle.

Pour ces usages, nous utilisons des matériaux dits inertes, à savoir de l'inox, le verre ou encore la céramique. Ces pratiques sont, je pense, à généraliser. Mais il faut évidemment toujours chercher à aller plus loin et à s'améliorer ; c'est un effort collectif et nous en avons conscience.

Par exemple, un travail a été mené par la caisse des écoles du 17e pour limiter les usages du plastique pour les pique-niques, qu'elle fournit lors des sorties scolaires. Nous réfléchissons également à un nouveau matériel de portage entre les cuisines et les écoles, qui sont en partie en plastique, et pour l'avenir, nous avons anticipé l'interdiction de la vaisselle jetable dans le cadre de nos nouveaux marchés publics.

Pour le reste, nous le savons, un travail important est à mener à un niveau plus haut, qui dépasse le seul Conseil de Paris, pour limiter les emballages en plastique produits par les entreprises agroalimentaires qui sont loin d'être exemplaires et auprès desquelles nous effectuons nos achats de denrées brutes. C'est l'ensemble de la chaîne qui doit être vertueuse, d'un bout à l'autre. Nous serons donc attentifs, forts de cet état des lieux, aux évolutions et aux mesures prises par la collectivité parisienne pour limiter, voire supprimer l'usage des contenants en plastique dans ses établissements. Vous pouvez également compter sur notre soutien en ce sens.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le plastique ne nous emballe pas, excusez-moi pour cette introduction. Ce n'est pas de moi, je dois avouer. Les études s'enchaînent et se ressemblent, elles concluent la même chose : il est urgent de sortir du plastique tant pour des raisons écologiques que sanitaires.

C'est bien ce que montre cette communication. Elle dresse un état des lieux très instructif. Les chiffres et les projections sont implacables. Je n'en citerai qu'un : en 2050, il y aura autant de plastique que de poissons dans les océans.

La France est malheureusement un mauvais élève en la matière. Elle est sur le podium des producteurs européens de plastique, avec une belle troisième place. Elle est aussi loin derrière en matière de recyclage, puisque seuls 22 % des plastiques produits sont recyclés.

Face à ce constat, la Ville de Paris a une responsabilité, notamment en tant qu'acheteur public pour ses services de restauration collective. La communication que vous nous présentez dresse un tableau précis et intéressant. Elle montre que notre collectivité prend la mesure de l'enjeu pour devancer les obligations réglementaires limitant le recours au plastique.

Les informations et données fournies par cette communication ainsi que par le rapport qui est annexé sont très riches.

Je voudrais revenir particulièrement sur deux aspects. Le premier concerne la présence importante de contenants alimentaires plastiques liés au conditionnement de l'industrie agroalimentaire. L'état des lieux, annexé à la communication, montre que les gestionnaires des restaurants collectifs sont très dépendants des choix opérés par l'industrie agroalimentaire. Dans de nombreux cas, il n'existe pas d'alternative au conditionnement des denrées sous plastique.

Cela prouve l'importance de raisonner en amont, l'importance de contraindre les entreprises et les industriels à revoir leurs processus de conditionnement. De fait, les emballages sont le débouché le plus important de l'industrie du plastique, puisqu'ils représentent un quart du volume des plastiques utilisés.

Plus léger, peu cher, le recours au plastique est fréquemment choisi par les industriels qui raisonnent bien trop souvent dans une logique court-termiste de recherche du moindre coût. Pourtant, le coût environnemental de tels choix de production est important. Nous voyons bien l'aporie dans laquelle se trouve le capitalisme. Il est incapable d'offrir une réponse à la hauteur de la crise écologique qu'il a pourtant engendrée, d'où l'aberration d'une écologie de droite, nous y revenons.

Pour être à la hauteur des enjeux, il est urgent de contraindre les industriels en insérant des clauses dans les commandes publiques de la Ville pour favoriser les entreprises vertueuses. Cet aspect peut se montrer doublement vertueux, dans la mesure où il permettra de voir émerger des filières locales de production. Le rapport cite ainsi, en exemple, la filière de porcelaine résistante aux chocs de Limoges. Ce levier de la relocalisation de la production nous semble particulièrement important pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux de notre temps, car la transition écologique ne peut être que sociale.

J'en viens à mon deuxième point.

Pour pouvoir limiter, voire supprimer le recours au plastique dans les cantines, il est nécessaire de préparer ces changements avec les agents et personnels des services de restauration collective. Passer du plastique à l'inox, à la porcelaine ou au verre trempé modifie substantiellement leurs conditions de travail. Si ces matériaux sont plus respectueux de l'environnement, ils sont aussi plus lourds et sont source de bruits, au contraire du plastique. Il est donc nécessaire de penser l'aménagement des conditions de travail des agents, pour mettre en œuvre les alternatives au plastique dans les cantines et restaurants collectifs.

Vous faites état, dans votre communication, de la réunion de groupes de travail à l'automne, pour identifier les alternatives aux contenants alimentaires en plastique. Nous demandons donc que les représentants des personnels, qui travaillent à la préparation et au service des repas mais aussi au nettoyage et au rangement des cuisines, participent à ces groupes de travail. Plus de poids, plus de bruits, cela engendre une augmentation de la pénibilité au travail, avec un risque accru de troubles musculo-squelettiques notamment.

Comme ce sont les personnels qui manipulent quotidiennement ces contenants alimentaires, ce sont eux qui ont l'expertise sur le sujet. Leur avis est précieux et incontournable. C'est pourquoi nous demandons que leurs remarques soient entendues et surtout prises en compte, afin de trouver des alternatives au plastique dans la restauration collective de la Ville. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous connaissons depuis longtemps les impacts du plastique et des perturbateurs qu'il contient, et nous savons qu'il s'agit d'un sujet environnemental et sanitaire majeur, et probablement une bombe à retardement dont nous méconnaissons encore tous les effets.

A Paris, ce sont quelque 30 millions de repas qui sont servis chaque année dans la restauration collective municipale, que ce soit dans les cantines scolaires, les crèches, les restaurants du personnel, les E.H.P.A.D. ou encore les restaurants solidaires. Les chiffres donnent le tournis. Cela fait des milliers de millions de barquettes et des milliers de tonnes de plastique jetés à la poubelle.

Quant aux risques sanitaires, ils sont maintenant bien documentés. Les substances toxiques, contenues dans la multitude d'objets plastiques qui peuplent notre quotidien, peuvent s'infiltrer dans nos organismes par voie d'ingestion, d'inhalation ou de contact dermique. Les effets sur l'organisme sont multiples. Le plastique impacte nos systèmes immunitaire et respiratoire, et perturbe notre système endocrinien, ce qui, comme on le sait, peut alors générer tumeur, cancer, problème de fertilité ou encore malformation.

Ces dangers sont décuplés dans la restauration puisqu'on le sait, le plastique est plus dangereux encore sur l'organisme lorsqu'il est chauffé, car la chaleur favorise la migration des substances toxiques qu'il contient. Les barquettes en plastique réchauffées dans les cantines scolaires constituent, et nous le savons tous, de véritables nids à perturbateurs endocriniens. Permettre l'exposition des enfants dont les organismes, en plein développement, sont particulièrement vulnérables à ces substances toxiques, alors que nous connaissons tous ces dangers, constitue un scandale sanitaire inacceptable.

Voilà pourquoi, pour nous, il y a urgence, et les informations, contenues dans cette communication, confortent nos alertes, puisqu'elles confirment que le plastique continue d'être largement utilisé au sein des différents établissements de restauration collective de la Ville, et ce à quasiment tous les stades de manipulation des denrées alimentaires, lors de l'acheminement, du stockage comme lors de la préparation ou du service.

Le constat existe et il est partagé. Maintenant est venu le temps de l'action. Cet état des lieux de la DEVE nous donne une base de travail solide pour élaborer un plan d'actions global et continuer les actions qui ont été menées.

D'ailleurs, je tiens à remercier Aurélie SOLANS et les services de la DEVE pour ce travail qui est l'amorce et la continuité de prises de décision concrètes pour arrêter l'utilisation du plastique dans tous les établissements de restauration collective de la Ville.

C'est d'ailleurs tout notre modèle qui doit donc être repensé pour parvenir, comme nous le demandons, à un territoire zéro déchet, sans perturbateurs endocriniens et sans plastique. La route est longue, mais les solutions existent. Strasbourg a remplacé les barquettes en plastique jetable utilisées dans ses services de restauration collective par des plats en inox. Des alternatives au plastique sont d'ores et déjà mises en place dans certains établissements parisiens : contenants en céramique, en porcelaine, fibres végétales, paille, etc.

Sortir du plastique et se tourner vers des matériaux inertes et non jetables, comme l'inox, la céramique ou le verre, c'est aussi se servir des marchés publics conclus par la Ville pour structurer des filières de production de matériaux non polluants et sur notre territoire.

Enfin, les Parisiennes et les Parisiens nous soutiennent dans ce combat. Partout, les associations se mobilisent pour la sortie du plastique dans la restauration scolaire. Grâce à leur vigilance et leurs exigences, les choses avancent peu à peu. Je pense notamment au 18e arrondissement où un audit sur la construction de nouvelles cuisines devrait bientôt être lancé. Merci à elles et à eux d'avoir contribué aussi à faire bouger la Ville sur un sujet aussi important.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jérôme DUBUS que j'avais oublié.

M. Jérôme DUBUS. - Rien n'est trop beau pour les "Verts" en ce moment, vous le savez bien. J'ai laissé ma place au président du groupe et au futur candidat. Ce n'est pas grave.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'était le hasard.

M. Jérôme DUBUS. - Absolument, le hasard fait bien les choses. Bref. Tout le monde sait maintenant que les emballages plastiques alimentaires sont un danger pour l'environnement. J'ai trouvé un chiffre. Depuis 1950, l'homme a fabriqué 8,3 milliards de tonnes de plastique, dont 9 % seulement ont été recyclées.

Notre capitale est très en retard sur le recyclage des déchets, car 18,5 % des déchets sont seulement recyclés dans la capitale. On prend quelques exemples étrangers : ce sont de petites villes qui n'ont rien à voir avec l'ampleur de Paris, mais Luxembourg retraite 41 % de ses déchets, Ljubljana, 54 %, Tallin, 47 %.

La production des déchets à Paris ne cesse d'augmenter, puisqu'on a dépassé très largement le million de tonnes en 2017, en augmentation de près de 2 % par rapport à 2016, et 2018 confirme cette tendance. Les Parisiens

rejettent trois fois plus de déchets que le reste des Français : 26 kilos par habitant au niveau français, trois fois plus à Paris. On a donc un problème de retraitement des déchets.

Dans ces déchets, il y a évidemment tout ce qui concerne le plastique. Merci au groupe Ecologiste de Paris de nous avoir fait voter ce vœu en 2018, qui fixe une date très précise - 2022 - pour faire en sorte que, dans les cantines parisiennes, on utilise plus tout ce qui concerne les éléments plastiques. L'état des lieux, qui nous est fourni aujourd'hui, est très complet. Il n'est pas très encourageant, puisqu'on constate que les contenants plastiques sont présents à tous les postes de la chaîne des restaurants collectifs municipaux.

Néanmoins, quelques initiatives ont été prises dans les arrondissements. Je voudrais saluer la caisse des écoles du 5e qui a éliminé les pots de yaourt, les crèches qui sont gérées par la DFPE où la cuisine est faite sur place dans 90 % des cas, ce qui évite les contenants en plastique. Et puis, un certain nombre d'initiatives ont été prises également dans le 17e arrondissement à la caisse des écoles, pour des alternatives au plastique qui sont déjà pratiquées mais de manière très disparate, puisque ce sont des cas relativement isolés.

Dans ces initiatives positives, est-ce que finalement l'objectif de 2022 est atteignable ? C'est tout l'objet de ce projet de délibération. Il va falloir mettre les bouchées doubles. Très bien pour cette mise en place du groupe de travail en octobre 2019, il faudra l'ouvrir à un certain nombre de participants. C'est une bonne initiative, mais il faut que ce groupe de travail aille vite.

Je rappelle que des mesures législatives ont été prises. La France a pris des mesures fortes dans ce domaine de suppression progressive des contenants alimentaires et des accessoires jetables en matière plastique, d'abord à horizon 2020, l'année prochaine donc, et puis tout ce qui concerne les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service pour 2025. C'est une loi qui a été adoptée fin 2018, après avoir pris des mesures d'élimination en 2017 et d'interdiction des sacs en plastique à usage unique. La législation est à peu près au point. On peut dire qu'elle est un peu tardive sur 2025, mais en tout cas, on a les éléments législatifs pour avancer.

Maintenant, c'est à Paris d'avancer, et la situation est quand même très compliquée. Le rapport nous dit qu'un très grand nombre de contenants en plastique sont utilisés encore dans la restauration collective parisienne. Les initiatives des arrondissements pourraient être étendues à tout Paris. J'en ai cité quelques-unes. On peut également citer le fait que les pots de yaourt pourraient être prohibés très rapidement, les gobelets à usage unique également remplacés par des gobelets en carton, les assiettes lavables en mélanine et autres bacs en polyester pourraient être également échangés par des assiettes en céramique ou des bacs en inox.

Bref, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles on peut aller très rapidement. Les couverts en plastique seront interdits au 1er janvier 2020. Or, ils sont encore très présents, par exemple, dans les restaurants du personnel de la Ville gérés par l'A.S.P.P. Il y a donc beaucoup d'efforts à faire. Notre groupe est prêt à accompagner tous ces efforts, à mettre en place cette commission, mais, je le répète, 2022, il faut y arriver, c'est un objectif. Je ne suis pas sûr que l'on puisse y arriver dans les délais actuels. En tout cas, nous ferons tout pour accompagner cette mise en place.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Thomas LAURET, qui présentera aussi le vœu n° 60.

M. Thomas LAURET. - Je vous remercie.

Je voulais rappeler simplement que Mme Brune POIRSON présentera demain un projet de loi pour éliminer les plastiques jetables et étendre le recyclage, et que si ce projet de délibération apparaît aujourd'hui, c'est que l'article 28 de la loi du 30 octobre 2018 comprend trois dispositions qui sont d'ailleurs rappelées dans l'exposé des motifs et qui visent la suppression des contenants alimentaires plastiques.

La première, c'est l'interdiction de mise à disposition de "vaisselles jetables, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons" dès le 1er janvier 2020.

La seconde, c'est de mettre fin, au plus tard le 1er janvier 2020, "à l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique dans le cadre de service de restauration collective et scolaire".

La troisième, qui laisse une marge de manœuvre un peu plus importante, c'est à compter du 1er janvier 2025, "l'interdiction de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires, ainsi que dans les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans".

Il s'agit donc simplement de mettre en application la production et le mode de fonctionnement de notre restauration parisienne avec les lois qui viennent d'être votées. On n'est pas très en avance pour le faire, puisqu'il vous reste six mois pour réunir les groupes de travail, pour prendre des décisions et pour changer les organisations qui nécessitent d'être mises en place dès le 1er janvier 2020.

Vous avez, dans ce constat et dans cet état des lieux, exprimé le fait que le plastique est particulièrement présent dans les phases d'acheminement et de stockage des denrées, et moins dans les phases de préparation et de transport.

Il faudra, en plus de ces actions qui vont être menées pour éliminer le plastique, avoir toujours en tête que plus on utilise de produits frais, plus on met en place des systèmes de liaison chaude et non pas de liaison froide, et plus on fabrique sur place, moins on a besoin de plastique et de contenants alimentaires.

On a fait, depuis vingt ans, une démarche qui était plutôt d'aller vers la concentration de grandes cuisines collectives et des transports dans des contenants alimentaires en plastique. Il nous faut, dans les vingt années qui viennent, repasser dans un mode différent. D'ailleurs, vous verrez que les élèves et les enfants trouveront que l'alimentation est bien meilleure si elle est fabriquée en liaison chaude avec des produits frais. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'est plus besoin de revenir longuement sur les impacts catastrophiques et incontrôlés du plastique sur notre environnement, la planète, les océans et la biodiversité. Le plastique, issu du pétrole, est présent partout, notamment là où il ne devrait pas, dans les organismes des êtres vivants et dans les écosystèmes naturels qu'il altère.

En France, nous accumulons un retard qui devient difficile à rattraper et qui handicapera les générations futures. A cela, il faut ajouter les impacts directs et les dangers que représente le plastique sur notre santé, en raison de perturbateurs endocriniens et autres substances nocives qui le composent.

Toutes ces raisons nous ont amenés à décider, à notre niveau, de supprimer le plastique de la restauration collective parisienne, devançant et allant plus loin que la législation nationale qui interdira, notamment en 2020, la vaisselle jetable en plastique et, en 2025, l'ensemble des contenants plastiques. Nous estimons particulièrement important que la Ville soit proactive dès maintenant pour agir radicalement et efficacement contre tous les plastiques et déchets évitables.

C'est pourquoi nous tenons à saluer le travail préalable d'étude approfondi présenté dans ce projet de délibération. Nous nous félicitons avant tout de la coopération active des responsables des divers services en charge de la restauration collective dans la Ville. Cette étude très détaillée, analysée par type d'entité et par arrondissement, est une base de données essentielle pour définir notre plan d'action, puisqu'elle permet de croiser les critères de dangerosité sanitaire, de fréquence, de conditions d'utilisation et de facilité de remplacement, afin de pouvoir identifier ainsi les futures priorités et stratégies d'action pour éliminer efficacement et au plus vite l'ensemble de ces contenants plastiques. Des pistes, voire des expérimentations en remplacement ont déjà été recensées, révélant des solutions et des bonnes pratiques potentiellement reproductibles et possibles à l'échelle à très brève échéance.

Par ailleurs, l'étude fournit d'autres informations utiles pour la stratégie globale à construire, pointant par exemple la présence plus importante de plastique en liaison froide ainsi que le rôle crucial des fournisseurs agroalimentaires en matière de stockage et d'acheminement des denrées.

Enfin, on pourra noter les résultats du "benchmark" national qui pointent la pertinence de la suppression du plastique en restauration collective dans les communes qui l'ont mise en place, non seulement en matière sanitaire et environnementale mais aussi budgétaire puisque, pour un coût limité, des économies peuvent être finalement réalisées, notamment grâce au passage au réutilisable qui réduit drastiquement le besoin de consommables et le coût de gestion des déchets.

Ces changements d'une ampleur importante doivent être faits le plus rapidement et systématiquement possible avec volontarisme, c'est l'objet de notre vœu. Chaque geste compte, et l'exemplarité de l'Hôtel de Ville nous semble indispensable en matière de réemploi, de consigne, de matériaux, de tri.

Pour concilier suppression du plastique et réduction des déchets et des consommations de ressources, le réutilisable devra être favorisé, quand c'est possible, à d'autres matériaux alternatifs jetables.

Concernant le biodégradable, notamment la question de sa fin de vie et de son compostage effectif devra être prise en compte. De plus, nous souhaitons que la vente à emporter, particulièrement génératrice de déchets plastiques et de contenants à usage unique, soit une priorité d'action. Nous comptons sur les engagements pris pour les J.O. pour initier rapidement des expérimentations et des réflexions à large échelle, avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les associations, les entreprises de l'E.S.S., les commerces, les industriels et acteurs de la logistique.

L'économie circulaire est une formidable opportunité de faire émerger des filières locales et nationales de production, de logistique, de service ou encore de recyclage, de compostage ou de transformation des matériaux alternatifs. La Ville de Paris est fortement attendue et soutenue sur ces enjeux par ses habitants, mais aussi par ses agents et ses entreprises. C'est pourquoi nous proposons que les élus et groupes politiques puissent être associés à

l'ensemble des travaux, pour pouvoir suivre régulièrement les avancées et contribuer à impulser cette dynamique vers une réduction drastique des déchets et faire de Paris une ville zéro plastique. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, derrière le ton très unanime de toutes nos interventions pour faire de Paris une ville sans plastique, regardons la réalité en face. Quand il y a eu, pas plus tard que la semaine dernière, le petit point presse pré-Conseil où tous les groupes ont défilé, dans la salle à côté, là où on pouvait prendre un café, il y avait des emballages plastiques pour les petits gâteaux, il y avait des gobelets en plastique. Tout à l'heure, quand vous irez à la cafétéria et prendrez des petits gâteaux avec votre café, ils sont dans des emballages en plastique.

Je trouve que l'on est quand même très en retard, alors que visiblement tout le monde est d'accord. Alors, qu'est-ce qu'on attend pour enfin sortir, par exemple, la cantine du 18e de la situation aberrante où le recours au suremballage se traduit par une malbouffe, ce qui excède l'ensemble des parents d'élèves ? Qu'attend-on pour enfin prendre en compte que la restauration collective dans nos écoles doit non seulement être en régie directe, mais doit sortir de la grande concentration avec les liaisons froides, tous ces emballages et tout son cycle qui dégradent la qualité de la restauration, pour enfin une restauration locale avec des produits frais, qui responsabilise beaucoup plus les personnels ? Qu'est-ce qu'on attend ?

Je trouve que, dans l'état des lieux de la communication, hélas, on n'est pas assez précis sur la nature des 140 contenants plastiques. On a, à la fois, des problématiques d'acheminement, des problématiques de préparation et des problématiques de service dans la restauration collective. Il y a une urgence absolue et symbolique qui est la question des bouteilles d'eau. Vous allez la retrouver à la fois dans l'ensemble de la restauration collective des écoles pour les pique-niques pendant la période estivale. Il faut absolument que l'on diffuse la culture des gourdes, la culture des fontaines d'eau, la culture des verres "ecocup" qui se réutilisent et se conservent. Il faut à tout prix aussi sortir de la logique de la bouteille d'eau dans la restauration collective pour adultes de la Ville de Paris. Cela veut dire simplement au 9, place, juste à côté d'ici, est-ce qu'on prend conscience de cela ? Comment est-ce qu'on agit aussi sur l'ensemble des distributeurs aujourd'hui, qui sont à nombre d'étages de nos administrations parisiennes ?

Il y a donc une urgence à agir, et pas simplement à appliquer la loi puisque, je vous rappelle, c'est au 1er janvier 2020 qu'il faudra sortir l'ensemble de la vaisselle jetable et des bouteilles d'eau de notre restauration collective, c'est-à-dire dans très peu de temps. C'est en 2025 que nous devrons interdire les contenants alimentaires dans nos restaurations collectives. Je trouve que l'on prend beaucoup de retard. Or, ce n'est pas du tout la première fois, fort heureusement, que nous abordons ce sujet. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, d'abord bravo pour ce travail qui expose parfaitement les problématiques, je dirais même que c'est d'une technicité assez importante. Je n'ai pas toujours tout compris, mais c'est quelque chose pour les spécialistes, respect pour ce très grand travail.

Beaucoup de collègues l'ont dit, cet enjeu du plastique frappe à nos portes tous les jours. Il n'y a pas une journée sans que l'on voie des images de reportages sur les ravages du plastique sur notre écosystème. Ce continent supplémentaire en plastique, qui navigue sur nos mers, est l'illustration malheureusement d'une petite partie de cette énorme pollution et qui, nous ne pouvons que le regretter, va durer encore très longtemps. Nos enfants et les enfants de nos enfants vraisemblablement devront aussi gérer cette immense pollution et cette catastrophe écologique larvée.

Les enjeux pour la restauration parisienne sont multiples, mais il ne faut pas tomber dans la caricature de "y'a qu'à faut qu'on". Evidemment que les collectivités publiques sont aux premières loges pour agir, prendre des décisions, renouveler leurs pratiques. Néanmoins, on sait très bien que ce n'est pas si simple. Lorsque Mme SIMONNET expliquait les constats qu'elle avait faits sur les petits gâteaux entourés de plastique, etc., cela révèle une vraie problématique pour nous qui devons gérer justement, en tant que collectivité, la Ville de Paris ou les caisses des écoles d'arrondissement, c'est que nous sommes encore beaucoup trop tributaires des fournisseurs.

Lorsque, par exemple, vous êtes une grande structure comme la caisse des écoles, c'est vrai pour la caisse du 17e, du 9e ou, en particulier pour la caisse du 15e, où nous devons passer des marchés publics, nous avons recours, compte tenu de nos volumes, à des fournisseurs qui sont des industriels de l'agroalimentaire. C'est particulièrement difficile de faire changer leurs habitudes et leurs pratiques.

A partir de ce moment où nous ne maîtrisons pas complément le "process", on peut difficilement être exemplaire, ou en tout cas le défi est beaucoup plus lourd. Je ne voudrais pas que, chez certaines et certains, on se

dise que c'est à la collectivité de tout faire, que c'est la seule responsable, que c'est très facile à faire et que, l'année prochaine ou en 2000 je ne sais pas combien, il n'y aura plus du tout de plastique. Non ! Nous savons pertinemment que les aliments qui nous seront livrés, pour beaucoup seront encore livrés dans des emballages plastiques par un certain nombre d'industries agroalimentaires.

Pourtant, je le crois, il y a une foultitude de petits gestes qui ont été engagés, aussi bien par la Mairie de Paris que par les caisses des écoles. Cela a été évoqué. Evidemment, je parlerai de la caisse du 15e, c'est mon tour, mais nous avons vraiment entamé, et je salue le travail d'Aurélie SOLANS, une réflexion partagée et collective sur ce qui fonctionne et sur ce qui ne fonctionne pas. Je crois que nous avons, en la matière, abandonné des postures politiques, des marchés a priori, pour essayer de résoudre des choses avec des associations. Nous allons, par exemple, recevoir "Cantine sans plastique" bientôt dans le 15e arrondissement, qui fait un peu la tournée. J'ai vu "Greenpeace" également sur ces sujets.

Il y a, quelles que soient nos opinions politiques, des bonnes pratiques à adopter, et c'est une demande assez formelle, Monsieur BLOCHE puisque vous présidez la séance, qu'en la matière, lorsque des caisses des écoles ont des démarches particulièrement vertueuses, je sais que vous serez d'accord avec moi, nous aurons les subsides de cela.

C'est la raison pour laquelle, à titre d'exemple, dans le 15e arrondissement, nous avons décidé d'avoir une stratégie globale, qui soit une stratégie de 100 % alimentation durable d'ici à la fin de l'année 2022, parce que nous savons que la question du plastique s'ajoute aux autres bonnes pratiques, qu'il y a beaucoup de pédagogie à faire, et en particulier avec nos fournisseurs mais pas seulement.

L'autre enjeu, c'est l'enjeu des personnels. Vous ne pouvez pas entamer une révolution écologique, une révolution de bonnes pratiques sans les personnels qui utilisent les matériaux et les matériels au quotidien. Cela a été évoqué notamment lors des COPIL sur l'alimentation durable. Il y a la présence de T.M.S., il y a ce risque-là, mais ce n'est pas qu'une question physique, c'est aussi une question de mentalité.

Lorsque vous avez des personnels qui travaillent depuis des dizaines d'années avec les mêmes pratiques, vous devez les accompagner. Je souhaite rendre hommage, ici, à tous ces personnels qui sont sur des métiers pénibles, pas toujours très bien payés, avec des horaires particulièrement difficiles, à la DFPE mais aussi et surtout dans les caisses des écoles et dans la caisse du 15e, parce que ce sont des métiers difficiles et ils essaient au quotidien d'adopter les bonnes pratiques. Nous avons abandonné le plastique, nous avons abandonné la vaisselle jetable dans le 15e, et nous allons entamer une réflexion sur comment réorganiser le service de cantine, peut-être moins de "self" mais avec, par exemple, des plateaux et des verres qui ne soient plus en plastique. C'est la rencontre des bonnes volontés, des bonnes idées, et c'est cela une vraie politique réussie et une vraie politique partagée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste MENGUY.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne la parole à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Chers collègues, merci pour vos interventions qui montrent bien combien la pollution au plastique est maintenant pleinement considérée comme un problème majeur, à la fois du point de vue environnemental et du point de vue sanitaire, vous l'avez tous dit. La dégradation de nos océans, désormais reconnue aux yeux du monde entier comme une catastrophe environnementale qui appelle des mesures radicales, en est devenue le symbole. Il nous faut organiser, hiérarchiser, répertorier ces mesures pour dessiner un chemin de sortie de notre modèle actuel.

Le plastique, vous l'avez dit, est utilisé presque partout et dans tout notre quotidien. L'équivalent d'un camion benne de ces plastiques devenus déchets finirait dans l'océan toutes les minutes. Les particules de ces plastiques se sont immiscées dans toutes les chaînes alimentaires pour se retrouver in fine dans nos organismes, dont l'impact sanitaire et le rôle de perturbateurs endocriniens sont démontrés et dénoncés, vous l'avez tous dit.

Les collectivités ont un rôle important à jouer, car notre commande publique et surtout notre restauration collective sont des leviers d'action. Vous l'avez dit, 30 millions de repas servis par an dans notre restauration collective. Donc, ce sont des leviers d'action que nous avons inscrits avec une grande cohérence et une grande convergence de nos politiques environnementales et sanitaires : le Plan Climat, le Plan santé environnement, la feuille de route économie circulaire ou encore le Plan de prévention des déchets.

C'est tout le sens et l'importance du travail engagé par la Ville, dont ce rapport d'état des lieux des plastiques dans la restauration collective municipale parisienne, que je vous présente ici, est une première étape, une première étape essentielle que nous avons souhaité présenter en toute transparence.

Ce travail s'inscrit enfin dans une continuité de la démarche volontaire de la Ville pour une alimentation durable, débutée il y a déjà plus de dix ans et qui fait aujourd'hui de Paris le premier acheteur public d'alimentation biologique de France. Il est un point de départ concret à la réalisation de la loi Egalim - vous l'avez, certains, bien citée - qui prévoit la suppression des contenants alimentaires plastiques de restauration collective scolaire, disposition, je veux

le dire tout particulièrement, impulsée par des collectifs de parents partout en France, et je veux en profiter pour saluer leur engagement et leur détermination.

Ce travail répond enfin au vœu adopté par notre assemblée en mai 2018, en amont de la loi relative aux cantines sans plastique, qui nous engage à aller encore plus loin que la loi pour qu'à l'horizon 2022, soit proscrit l'usage de contenants alimentaires plastiques pour le transport et le réchauffage des repas dans la restauration collective parisienne.

Avec méthode, vous l'avez pointé dans vos interventions, cet état des lieux apporte des données précises, exhaustives sur tous les types de plastique, et leurs usages au sein des 24 gestionnaires de notre restauration collective, que je remercie d'avoir joué le jeu de questionnaires très détaillés.

J'en profite aussi pour saluer le travail remarquable de la Division alimentation durable qui a réalisé ce travail, sous la houlette de David CRAVE. Donc un gros travail pour les hiérarchiser selon un faisceau de critères qui a été effectué et qui donnera une base de travail essentielle pour l'élaboration du plan d'action que nous allons démarrer dès la fin de l'été, avec une équipe extérieure que nous sommes en train de sélectionner dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Aussi, et pour répondre au vœu présenté par le groupe "Génération.s", auquel je donne un avis favorable, tout à fait d'accord pour associer les groupes et les élus d'arrondissement à la démarche de co-construction déjà prévue avec les gestionnaires, ainsi qu'à la première conférence annuelle de sortie du plastique jetable qui est prévue pour l'automne prochain. On avancera d'autant mieux si tout le monde est impliqué et mobilisé.

Nous entamerons des premières actions visibles, avant la fin de l'année 2019, de suppression du plastique jetable dans l'administration parisienne, que nous avons d'ores et déjà annoncées pour 2020, et conformément à la deuxième feuille de route parisienne d'économie circulaire portée par Antoinette GUHL, actions à généraliser évidemment sur le territoire.

Et puis travailler sur la vente à emporter et les distributeurs de boissons de la Ville. C'est une manière de montrer l'exemple, comme nous l'avions fait à l'Hôtel de Ville, avec les carafes "Eau de Paris" il y a quelques années, action qui s'élargit désormais en direction de tous les Parisiens. Je veux citer, par exemple, le beau défi d'Eau de Paris, le "Paris de l'eau zéro déchet plastique", action portée par Célia BLAUEL que je vous invite à signer.

Le travail doit et va bien sûr être mené avec tous les acteurs économiques du territoire, ce sur quoi nous travaillons. L'interdiction de tous contenants plastiques à usage unique figure cette année dans le règlement de l'appel à projet pour les buvettes de "Paris Plages" sur le bassin de la Villette.

Je réponds aux vœux, Monsieur le Maire. Ce modèle est en train d'être généralisé pour les cahiers des charges des prochaines concessions de restaurants éphémères. Le message a également été transmis à Ports de Paris pour qu'ils entreprennent ce travail et qu'ils engagent des échanges avec leurs concessionnaires pour proposer des alternatives. Aussi je demande au groupe PPCI le retrait de son vœu, puisque ce travail est d'ores et déjà vraiment pleinement en cours.

Pour finir et pour conclure sur la restauration collective, le plan de sortie des plastiques des cantines va nécessiter un travail très fin, du fait de la diversité des modèles de production et de gestion en place à Paris, avec une haute exigence sanitaire et environnementale, le court, le moyen et le long termes doivent être pris en compte, et évidemment l'engagement des personnels va être pleinement pris en compte. Ils devront être partie prenante, vous avez tous raison sur ce point.

Nous avons des atouts forts…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS. Vous parlez depuis presque sept minutes. Je me dois de respecter le règlement.

Mme Aurélie SOLANS. - … et rendez-vous cet automne pour la prochaine étape de ce travail.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous laisse le temps d'applaudir l'intervention d'Aurélie SOLANS pour celles et ceux qui le souhaitaient.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 59 déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 303).

Nous passons au vote du vœu n° 60 déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, mais je vais d'abord demander au groupe s'il maintient son vœu.

Monsieur LAURET ?

M. Thomas LAURET. - Nous le maintenons parce que les engagements qui avaient été pris l'année dernière pour que "Paris Plages" soit exemplaire de ce point de vue, n'ont pas été tenus. Il y a encore des plastiques sur "Paris Plages" et dans la Seine qui tombent tous les jours. Nous maintenons ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Je le mets donc au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, je fais référence au projet de délibération DEVE 66, il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la souffrance animale dans les marchés publics de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu suivant, qui est le vœu référencé n° 61 relatif à la souffrance animale dans les marchés publics de la Ville.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, abattoir Charal à Metz, abattoir d'Alès, abattoir "bio" de Vigan, de Mauléon, de Limoges, de Houdan, conditions d'élevage des poules en cage dans certaines exploitations, y compris dans les élevages "bio" ou dans les élevages intensifs de poissons à poux. La liste est longue des scandales liés à des violences animales.

En juin dernier, de nouveau, des images diffusées par L 214 ont porté à la connaissance du grand public, des pratiques de pose de fistules sur les vaches dites "vaches à hublot", dans les laboratoires du groupe Avril, expérimentation ayant pour but d'augmenter la productivité des industries à base de produits animaux.

Ces pratiques sont insupportables, et au niveau de Paris, nous pouvons agir pour lutter contre ces pratiques qui ne respectent pas le bien-être animal, en arrêtant de nous fournir auprès de prestataires comme le groupe Avril dont les produits sont distribués dans certaines cantines de la Ville via la SODEXO.

C'est l'objet de ce vœu que d'intégrer cette dimension du respect du bien-être animal dans les appels d'offres de la Ville avec deux propositions. D'abord, qu'il soit stipulé, dans le cahier des clauses techniques de tous les futurs cahiers des charges des marchés de la restauration publique parisienne, que l'acheteur peut se déplacer sans prévenir, accompagné ou non d'experts pour vérifier la qualité des produits, et notamment sur cette dimension bien-être animale, et ensuite, que les candidats à ce type d'appels d'offres devront systématiquement renseigner la provenance de leurs produits et le mode d'élevage utilisé.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Aurélie SOLANS, pour deux minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Le sujet de votre vœu est essentiel. Nous prenons de plus en plus en compte le critère du bien-être animal dans nos marchés. Il reste, bien sûr, de nombreuses marges de progression pour que tous les gestionnaires des restaurants municipaux adoptent des clauses plus strictes et plus systématiques. Néanmoins, nous avons fait déjà un chemin important autant en termes de provenance de la viande que de mode d'élevage.

En ce qui concerne la traçabilité, dans le cadre des contrats alimentaires, l'information sur l'origine des viandes est une obligation réglementaire pour les fournisseurs. Je voulais quand même le rappeler. Les gestionnaires font scrupuleusement appliquer à leurs titulaires de marché l'obligation que toute livraison soit accompagnée de documents attestant la traçabilité des viandes.

En ce qui concerne les modes d'élevage, avec la mise en œuvre des objectifs du Plan alimentation durable, nous allons atteindre, en 2020, les objectifs de 50 % d'alimentation durable, c'est-à-dire une alimentation issue de l'agriculture biologique et/ou labellisée. Je veux rappeler que déployer l'alimentation biologique sur notre territoire, c'est appliquer des normes élevées de bien-être animal et une vérification rigoureuse des pratiques.

Afin de privilégier la qualité de la viande, je veux rappeler qu'il faut aussi faire un choix sur la quantité, et c'est bien l'objectif que nous accompagnons avec le passage à la baisse de la part carnée et vers des menus végétariens, et aussi une lutte contre le gaspillage alimentaire de la part carnée.

La question que vous posez est bien essentielle. Je vous rejoins dans ce que vous proposez pour que nous allions plus loin dans le respect du bien-être animal et donc que, dans l'ensemble des différents marchés que peuvent passer les gestionnaires, la réponse soit systématisée. Je vous propose donc que le prochain Plan alimentation durable de la Ville inclue un axe de travail sur la prise en compte du bien-être animal dans les marchés alimentaires.

Je suis également totalement favorable à ce que nous demandions à ce que soit généralisée dans les marchés la possibilité que l'acheteur puisse venir inspecter le lieu de production. Cette clause existe déjà dans de nombreux marchés, mais il faut qu'elle devienne systématique.

Aussi donc, avis favorable si vous acceptez l'ensemble des amendements que nous vous avons proposés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que les amendements sont acceptés ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Écologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 304).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'emploi des avertisseurs sonores.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 62 relatif à l'emploi des avertisseurs sonores.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Goeffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, nous revenons ce matin sur une demande que nous avions déjà exprimée au Conseil de Paris en juillet 2018, liée à la pollution sonore aux abords de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", avec une demande formulée au Préfet de police, notamment sur l'usage des avertisseurs sonores, des sirènes notamment, par les véhicules administratifs.

Il faut rappeler évidemment l'arrivée de la D.R.P.J., l'arrivée du Tribunal de Paris et évidemment, la présence d'autres établissements qui étaient là, la caserne Bessières, le premier district de police judiciaire, la B.R.I., les compagnies de sécurité et d'intervention, sans oublier la BAC nuit qui est également boulevard Bessières.

Ce vœu veut simplement rappeler que l'usage doit être mesuré, notamment aux heures matinales ou très tardives, car cela impacte la vie des habitants qui nous remontent un certain nombre de nuisances très importantes. Je veux rappeler aussi que la Métropole du Grand Paris a élaboré son plan de prévention du bruit dans l'environnement, qui regroupe un certain nombre d'actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore. Je veux rappeler que ce sont 200.000 Parisiens résidents qui sont touchés par un environnement sonore qualifié de bruyant, c'est-à-dire supérieur à 68 décibels.

J'appelle le Préfet de police à sensibiliser à nouveau ses services, afin que les conditions d'utilisation des avertisseurs sonores soient les plus appropriées et mesurées. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Aurélie SOLANS dans un premier temps.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci pour ce vœu sur les conditions d'utilisation des avertisseurs sonores dans les cadres de mission de police, qui correspond à une des 39 actions sur lesquelles travaille le P.P.B.E. de Paris, c'est-à-dire le Plan de prévention du bruit dans l'environnement, document réglementaire dont nous devons nous doter en tant que gestionnaire de grosses infrastructures routières.

J'en profite pour rappeler que le bruit dans l'environnement, c'est une cause majeure de pollution dans notre ville. La pollution sonore est un véritable enjeu de santé publique, trop sous-estimée comme le montre l'étude conduite récemment par Bruitparif.

C'est bien tout l'enjeu de notre Plan de prévention du bruit dans l'environnement que de répondre à cette problématique de premier plan. L'objectif est d'améliorer l'environnement sonore en priorisant, et je veux insister sur ce point des actions de suppression ou d'atténuation des sources de bruit.

Le suivi de ce plan fait l'objet de comités de pilotage réguliers qui rassemblent l'ensemble des parties prenantes : mairies d'arrondissement, les services de la Ville, la D.R.I.E.A., la Métropole du Grand Paris, la R.A.TP, la S.N.C.F., et la Préfecture de police. Il va donc de soi que nous aborderons votre demande avec la Préfecture de

police en comité de pilotage à la rentrée. C'est un sujet délicat sur lequel je sais que des consignes ont été passées, mais je laisserai Mme la Représentante du Préfet vous répondre.

J'en profite, puisque vous l'évoquez, pour souligner qu'effectivement les enjeux dépassant le cadre et le périmètre de Paris intra-muros et sont traités désormais aussi à l'échelle métropolitaine. Un projet de P.P.B.E. du Grand Paris a été adopté au Conseil du 21 juin dernier et sera soumis à consultation des communes et consultations publiques à l'automne. Nous aurons l'occasion en comité de pilotage d'en présenter les grandes lignes et ses conséquences sur notre plan parisien qui devra être actualisé pour en tenir compte. Avis favorable donc.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour compléter, je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Le Préfet de police rappelle très régulièrement à ses services les conditions dans lesquelles les avertisseurs sonores et lumineux peuvent être utilisés, puisque le Code de la route prévoit cela uniquement pour des missions urgentes et sous réserve de ne pas mettre en danger les autres usagers de la route. Le Préfet de police rappellera à nouveau les consignes à ses effectifs.

Je rajouterai aussi que l'usage de ces avertisseurs lumineux et sonores est également effectué par des transporteurs privés, des ambulances notamment, qui elles n'ont pas le droit de l'utiliser à moins d'avoir été mandatées par le Samu pour une mission d'urgence.

Nous procédons régulièrement à des contrôles de l'ensemble des usagers d'avertisseurs sonores et lumineux pour s'assurer que les conditions sont bien respectées.

Par ailleurs, nous procédons également à des contrôles qui visent à réprimer les nuisances sonores de scooters, motos ou voitures qui ont été modifiés pour pouvoir émettre encore plus de bruit. Je tiens à vous assurer de la mobilisation des policiers de la Préfecture de police pour améliorer le cadre de vie des Parisiens dans ce quartier, mais dans bien d'autres aussi.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 305).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires pour le Civisme.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 63 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des maires pour le civisme.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Derrière toutes les incivilités du quotidien, se cache le même mépris pour autrui et pour les règles de vie en société. Ce n'est pas la peur de la sanction qui doit motiver le respect des règles, mais bien le sentiment que ces règles sont les nôtres et doivent nous permettre de vivre en harmonie.

L'Association des maires pour le civisme a pour objet de fédérer les villes qui souhaitent s'engager concrètement en faveur du civisme et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Défendre les valeurs civiques est devenu une nécessité en France, et ce dès le plus jeune âge.

Cent cinquante communes représentant seize départements, dont le 17e arrondissement, mettent déjà en œuvre une action phare de l'association, le passeport du civisme qui a été distribué à plus de 2.000 CM1 et CM2 dans le 17e arrondissement.

Le passeport du civisme est conçu comme un guide ludique et pédagogique qui propose aux élèves de cycle 3, un parcours d'une dizaine de missions à réaliser individuellement ou collectivement tout au long de l'année scolaire, comme s'impliquer dans une action environnementale, de solidarité, participer au devoir de mémoire ou parrainer un aîné.

Ce réel engouement des jeunes pour la chose publique doit nous inviter à aller plus loin en tant qu'acteurs politiques, en cultivant ce sens du civisme qu'ils communiquent eux-mêmes à leurs parents.

Notre demande est simple : que la Ville de Paris adhère à l'Association des maires pour le civisme et que la Ville de Paris décline à tous les arrondissements le passeport du civisme que nous avons initié dans le 17e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'ai évidemment porté la plus grande attention qu'il soit à ce vœu porté par Geoffroy BOULARD, ce qui m'a permis d'ailleurs d'apprendre l'existence de cette Association des maires pour le civisme, dont j'ignorais qu'elle avait été constituée.

Il est vrai qu'elle représente, sur tout le territoire français, 150 communes, ce qui rapporté au nombre de communes que compte la France, est effectivement un rapport modeste.

Cela dit et compte tenu de son objet, mon attention évidemment a été un peu plus loin. Du coup, a surgi dans ma mémoire tout ce que nous faisons déjà à Paris où, comme dans beaucoup de domaines, nous avons ce que l'on appelle un temps d'avance.

En l'occurrence, je me suis dit là aussi peut-être que les communes adhérentes de cette Association des maires pour le civisme avaient eu la très mauvaise idée de revenir à la semaine de quatre jours, parce que le périscolaire parisien est l'exemple même de ce que nous mettons en œuvre, notamment pour les publics visés, les élèves de cycle 3 et l'encouragement au civisme. Je rappelle que le P.E.D.T. est un document de référence en ce domaine.

Je me suis retrouvé récemment au cimetière du Père-Lachaise avec la Ligue de l'enseignement et le Souvenir français pour une très belle démarche mémorielle sur les tombes des Poilus tombés en 14-18.

Pour toutes ces raisons et malgré mon désir toujours vif de vous être agréable, Monsieur le Maire du 17e arrondissement, je considère que ce vœu étant satisfait, il ne peut être que retiré.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe**,** présidente. - Monsieur BOULARD, le vœu n° 63 est-il maintenu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je vais maintenir ce vœu, mais je regrette cette explication un peu tirée par les cheveux. Le passeport du civisme a justement pour objet de donner du sens à un certain nombre d'actions qui sont menées à la fois par la Ville de Paris, par les enseignants eux-mêmes dans les écoles, et les familles qui, elles-mêmes, agissent de manière civique.

Donc, c'est dommage parce que cela permettait en tout cas de donner du sens à l'action qui est menée, et je ne l'ignore pas, également par la Mairie de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DDCT 63 - Subventions (419.500 euros) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 63 et l'amendement technique n° 64 déposé de l'Exécutif qui me confirmera sans doute, Madame Colombe BROSSEL, sa nature technique. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 64 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 64 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 63).

2019 DDCT 95 - DASES-DASCO-DAC-DJS-DAE - Subventions (584.315 euros), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe**,** présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 95 et l'amendement technique n° 65 de l'Exécutif qui s'y rattache.

Mais il y a des inscrits sur le projet de délibération DDCT 95, et la parole est à Danièle PREMEL, pour cinq minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération, au bénéfice de 54 associations, rappelle que la sécurisation financière des associations et la simplification de leurs démarches sont essentielles et que les conventions pluriannuelles sont une réponse à cette question.

Nous approuvons et soutenons ce cadre et cette approche.

Deuxième aspect positif, c'est l'entrée unique de la demande par la DDCT, et à elle de mobiliser des services et leurs droits dits communs pour venir en aide aux projets retenus. Si la procédure est bien décrite et bien argumentée, les projets tels qu'ils apparaissent dans les conventions, même si plus développés que dans le projet de délibération, à travers des objectifs, on ne décrit pas simplement les modalités de mise en œuvre ni les références au cadre pédagogique ou éducatif sous-jacent, ce qui ne permet pas de cerner les valeurs relevant de l'éducation populaire et de la démocratie.

Nous ne connaissons que la nature de l'activité. Pour des projets relevant de la "politique de la ville", nous le regrettons. L'exigence de dépasser la simple activité, de ne pas se contenter du public cible, mais bien de travailler dans le processus et la démarche d'émancipation et de construction d'une citoyenneté doivent être premières dans notre exigence des projets soutenus.

Une deuxième remarque, c'est le niveau des subventions de moins 5.000 euros pour beaucoup de projets liés à la notion de pluriannualité. Dommage dans ce cas.

Enfin, et là je dépasse ce projet de délibération, il faudrait arriver un jour, pour gagner en transparence, compléter la présentation par projet de délibération et par direction, et la présenter par porteur à partir d'un certain seuil de subventions. L'ensemble des aides doivent être lisibles par rapport à l'ensemble des projets.

C'est une demande déjà exprimée, mais encore pas entendue. Je le regrette.

Malgré ces remarques, nous voterons bien entendu ce projet de délibération, car ce n'est pas aux associations de pâtir de nos imperfections, et leur travail doit être salué, ce que signe bien sûr l'aide de la Ville.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL. Surtout ne partez pas pour écouter la réponse de Colombe BROSSEL. C'était un petit clin d'œil, vous aviez dit partir au lieu de pâtir, c'est pourquoi je voulais que vous restiez. C'était simplement pour montrer que le président de séance essayait de suivre et écoutait les interventions des oratrices et orateurs.

La parole est à Colombe BROSSEL. Excusez-moi pour ce moment de diversion.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Pas du tout, c'est un plaisir, Monsieur le Président.

Chère Danièle PREMEL, merci beaucoup d'abord de mettre en lumière ce projet de délibération qui nous permet, à l'occasion de ce Conseil, d'accompagner les acteurs associatifs dans les quartiers populaires.

Dans cet hémicycle, en Commission ou dans d'autres cadres, aux côtés de ma collègue Pauline VÉRON, nous avons eu l'occasion d'exposer à plusieurs reprises aux élus la façon dont nous mettons en œuvre des engagements de la "communication en faveur de la vitalité associative", présentée par la Maire, il y a dix-huit mois.

La simplification administrative et la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs en était un élément important. Je le redis avec mes mots : l'idée est de pouvoir accompagner les associations dans la mise en œuvre globale de leur projet associatif, plutôt que dans un saucissonnage de projet. Nous faisons en sorte que les acteurs associatifs retrouvent le temps de faire ce pour quoi ils se sont engagés dans une association, c'est-à-dire de développer des projets et les mettre en œuvre, plutôt que de devenir des professionnels du dépôt de dossiers de subvention et de "S.I.M.P.A.", dont le nom a changé.

La mise en œuvre de ces C.P.O. a représenté un travail considérable pour l'ensemble des services. Qu'ils en soient ici remerciés. Avec ce projet de délibération, je me contenterai de parler des quartiers populaires. Nous avons désormais 118 associations qui bénéficient d'une C.P.O. Pour un travail qui a commencé il y a quelques mois, ce

n'est pas rien. Très concrètement, ces conventions pluriannuelles d'objectifs représentent 253 projets pour près de 2 millions d'euros.

La convention pluriannuelle d'objectifs permet enfin de sécuriser le financement pour les associations pendant trois ans, son caractère pluriannuel permettant de la tranquillité pour les associations, ainsi que du temps pour monter des projets. Parce qu'il est nécessaire de commencer, essayer, parfois ne pas y arriver, revenir et réessayer.

Il s'agit d'une belle avancée. J'entends toutes les remarques que vous faites et c'est évidemment un travail qu'il faudra continuer, mais merci d'avoir salué le travail de l'ensemble des acteurs associatifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL, pour votre réponse. Merci, Danièle PREMEL, pour votre inscription, d'ailleurs parce que c'est le genre de projet de délibération qui a des impacts évidents dans nos quartiers et finalement, sur lequel il y a, de mon point de vue, de notre point de vue, insuffisamment d'inscriptions, que l'on puisse parler de ces associations qui font un très beau travail.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 65 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 65 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 95 - DASES-DASCO-DAC-DJS-DAE ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 95 - DASES-DASCO-DAC-DJS-DAE).

2019 DDCT 100 - DFPE - Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e,18e, 19e et 20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 100 - DFPE. Il s'agit là aussi de l'attribution de subventions à un certain nombre d'associations.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Maire, chers collègues, Paris concentre plus de familles monoparentales que dans le reste de la France, 30 % contre 22, et ce sont dans les quartiers les plus populaires dans les arrondissements périphériques que se concentrent le plus souvent ces familles, également les plus précaires. Le taux peut d'ailleurs atteindre 40 % localement.

Ainsi, comme nous l'indiquent les chiffres de l'I.N.S.E.E., les monoparents sont deux fois plus touchés par le chômage et souvent employés à temps partiel, temps partiel souvent subi comme on le sait.

Nous avions, la rentrée dernière, déposé un vœu, visant à alléger le quotidien de ces familles. Il s'agissait d'un vœu sur les internats, présenté par Anne-Christine LANG, qui avait pour but d'accueillir notamment les enfants de familles monoparentales.

Il est du rôle des pouvoirs publics de venir en aide à ces familles les plus pauvres, dont la présence, lors du grand débat national, était à souligner. Il faut répondre à cet enjeu et ces difficultés du quotidien.

Nous nous réjouissons donc des annonces faites par le Président de la République et le Premier Ministre lors du discours de politique générale en juin dernier. Le Premier ministre a annoncé une série de mesures visant à améliorer la condition des familles monoparentales. Nous pensons à la création d'un service unique d'information des familles, dont l'objectif est de connaître en temps réel les places de crèche et d'assistantes maternelles disponibles, à l'ouverture de 30.000 places en crèche et de la formation de 600.000 professionnels, et surtout au dispositif l'année prochaine visant à lutter contre les impayés des pensions alimentaires.

Sur ce dernier point, il nous faut rappeler qu'en France, près de 40 % des pensions sont totalement ou partiellement impayées. Il y a donc beaucoup de progrès à faire sur le sujet. Ce nouveau dispositif permettra à la C.A.F. de prélever directement les pensions et de les verser aux bénéficiaires. C'est une avancée considérable.

L'aide de la Ville aux cinq associations parisiennes fortement engagées dans cette question est donc bienvenue. Permettez-moi d'ailleurs de saluer tout particulièrement l'association "ADAGE" qui agit dans le quartier de la porte Montmartre dans le 18e, ou encore l'association "Môm'artre" qui a essaimé d'abord dans le 18e et agit, dans le cadre de ce projet de délibération, dans le 20e arrondissement.

Souvent, les familles monoparentales se retrouvent seules et désarmées. Il est utile de développer des actions visant à recueillir leurs paroles, à les accompagner dans leurs démarches tant professionnelles que personnelles, à les faire accéder à des activités culturelles. Ces associations sont à saluer, car elles permettent de créer du lien, à inclure ces familles souvent exclues.

Bref, nous le voyons, chacun peut agir dans son domaine, selon ses compétences à tous les niveaux. C'est cette imbrication entre les politiques publiques qu'il nous faut développer et souligner.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier GUILLOT.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Didier GUILLOT, pour votre soutien à ce projet de délibération et à l'action des cinq associations qui, dans les quartiers populaires, travaillent et œuvrent à des réseaux de solidarité pour les familles monoparentales.

Vous le savez, nous avons toujours un temps d'avance à la Ville de Paris. Cela fait huit ans que mes prédécesseurs et moi-même avons le plaisir d'accompagner ces associations avec ce dispositif d'accompagnement global. Ce qui est important, c'est de sortir d'une logique de segmentation et de considérer que l'on travaille mieux sur les questions d'insertion professionnelle si on travaille en même temps sur les conditions d'insertion sociale, de loisirs, de parentalité, d'estime de soi, de garde d'enfants et d'accès aux droits. Bref, si on travaille en même temps sur l'accompagnement global.

C'est donc un projet qui fait ses preuves dans les quartiers parisiens et qui s'inscrit dans la durée. Vous avez cité "ADAGE", merveilleuse association qui permet aux femmes de sortir de l'isolement, de mieux connaître les acteurs locaux, de mettre en œuvre concrètement finalement l'accès aux droits, l'accès aux services publics, la citoyenneté, l'accès aux activités culturelles et de loisirs, et qui a inventé un dispositif d'accès à l'emploi en partenariat avec l'hôpital public plus qu'efficace.

Cela fonctionne, et c'est la raison pour laquelle, dans le cadre du Plan quartiers populaires, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a souhaité développer deux nouveaux réseaux dans deux arrondissements. Nous aurons le plaisir avec Emmanuel GRÉGOIRE de vous présenter ces deux nouveaux réseaux et de solliciter votre accompagnement, lors d'un prochain Conseil de Paris.

Merci en tout cas d'avoir salué ce travail.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 100 - DFPE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 100 - DFPE).

2019 DPSP 10 - Subventions (95.000 euros) et conventions avec 3 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 10 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec trois structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, si vous le permettez, je vais profiter de ce projet de délibération portant sur la prévention de la délinquance pour rendre un hommage appuyé à la police, et rappeler, si c'était nécessaire, qu'elle est un pilier sur lequel repose notre démocratie.

La presse s'est fait l'écho de deux événements. Deux commerces ont été fermés à la suite de nuisances dans lesquelles ils étaient impliqués. Cette action doit se poursuivre en direction des commerces locataires des bailleurs sociaux qui devraient être exemplaires. Plus grave, le "Parisien" du 1er juillet relate qu'un policier a failli se faire égorger dans le quartier de la Chapelle.

Oui, les policiers risquent leur vie pour assurer notre sécurité. Cet événement met en lumière les profondes difficultés que connaissent les habitants de ce quartier et le travail extrêmement difficile mené par la Préfecture, et en particulier la Brigade territoriale de contact 10 18.

La sécurité fait partie de ces sujets trop délicats, importants pour être sujet à polémique. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons toujours dit l'impérieuse nécessité d'un travail mené en commun par la Ville et la Préfecture, en lien avec les habitants et les associatifs.

A ce sujet, je voudrais prendre pour exemple l'initiative prise par une association d'habitants du secteur de la Chapelle qui a créé ce qu'elle appelle le "café police", qui permet le dialogue et la concertation entre policiers et habitants. Je trouverais utile et positif si la Maire de Paris pouvait s'y intéresser dans l'intérêt général.

Nous sommes persuadés que l'on ne pourra trouver de solutions sur le long terme que par la concertation entre Mairie, Préfecture, habitants et associatifs, hors de tout positionnement idéologique. Il ne peut être question de posture politicienne.

Il est indispensable, bien entendu, que les mesures de sécurité dans un secteur n'entraînent pas un report des problèmes sur les secteurs à proximité.

Je rappelle ce que nous disons avec Pierre-Yves BOURNAZEL depuis longtemps : une mesure est bonne ou mauvaise, on n'a pas à se demander si elle est de droite ou de gauche, seul l'intérêt général compte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur HONORÉ, de votre soutien au projet de délibération DPSP 10, qui me permet de mettre en valeur les actions de prévention de la délinquance qui figurent, vous le savez, parmi les priorités du contrat de Ville. Elles sont centrées sur les Parisiens de 11 à 25 ans et visent à la fois à renforcer le lien social, à tranquilliser l'espace public, mais également à faciliter l'insertion et à sécuriser les parcours de jeunes susceptibles de commettre des actes de délinquance ou déjà connus de la justice.

Dans le cadre de l'appel à projets en 2019 du contrat de ville que nous portons conjointement avec l'Etat, plusieurs projets sont apparus comme relevant du champ de la prévention de la délinquance.

Deux critères principaux ont été retenus : évidemment, l'importance des phénomènes de délinquance dans la zone géographique dans laquelle se déroule l'action, ainsi que le fait que les jeunes bénéficiaires soient connus des services de la justice et, pour dire les choses, qu'il s'agisse de personnes placées sous main de justice.

Nous avons donc trois très beaux projets qui sont financés dans le cadre du contrat de ville et en lien avec le Contrat parisien de prévention et de sécurité. Deux d'entre eux concernent le 18e arrondissement, avec un atelier éducatif de ramassage des encombrants dans le quartier de la Goutte d'Or, porté d'une part par un club de prévention spécialisée et également par l'association "TAPAGES".

Ce sont de beaux parcours d'insertion qui sont en train de se mettre en œuvre puisqu'à l'issue de ces 24 tournées, qui ont mobilisé 62 jeunes, plusieurs d'entre eux sont en C.D.D., en C.D.I., en service civique, en intérim, en Garantie Jeunes ou en contrat de professionnalisation. Deux d'entre eux ont même intégré les services de la DPE pour devenir éboueurs dans notre collectivité.

Miser sur la prévention, miser sur la lutte contre la récidive, cela marche, cela fonctionne.

Merci encore à vous de votre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPSP 10).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au renforcement de la sécurité autour du square de la Roquette.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés avec un premier vœu, le vœu référencé n° 66, relatif au renforcement de la sécurité autour du square de la Roquette.

La parole est à Atanase PÉRIFAN.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je me fais le porte-parole de notre collègue du 11e, Jacques LEFORT, sur ce vœu.

Nous connaissons tous l'insécurité que subissent les riverains du square de la Roquette. Cela fait de nombreuses années, de nombreuses pétitions ont été lancées. Souvenez-vous de la mort tragique d'un jeune au cours d'une rixe en 2018.

Il faut reconnaître que des dispositifs ont été mis en place par la Mairie, cette année-là, en lien avec le commissariat et le procureur qui ont permis un traitement des points de nuisances, notamment l'interdiction de présence sur les territoires.

Mais il faut aussi reconnaître que l'approche de l'été voit revenir un certain nombre de troubles : présence renouvelée de bandes dans les rues adjacentes du square, squats provoquant un fort sentiment d'insécurité au sein d'un parking situé sous le square et géré par la SAEMES avec des dégradations de véhicules, des trafics de stupéfiants, vidage des extincteurs. Les agents de sécurité esseulés et les patrouilles de police ne peuvent faire face à ces bandes organisées, parfois nombreuses, et les propriétaires se sentent totalement démunis pour obtenir réparation de leurs préjudices.

Il est essentiel de maintenir la présence des forces de l'ordre autour du square de la Roquette, y compris durant la période estivale. La sécurisation du square de la Roquette a entraîné un déplacement des bandes, notamment à la M.J.C. Mercœur ou au square Gardette.

Les élus Républicains avaient formulé des propositions concrètes dès 2015, comme la suppression du parking "2RM" squatté devant la M.J.C., mise en œuvre par la Mairie il y a seulement un mois.

Les Républicains prônent, par ailleurs, l'ouverture de terrains de sport de qualité et aux horaires adaptés, ainsi qu'une solution éducative renforcée pour résoudre le problème de long terme posé par ces jeunes du quartier souvent livrés à eux-mêmes.

Voilà pourquoi nous demandons à la Ville de Paris d'organiser une réunion sur la sécurité autour du square de la Roquette, pour parler de cette recrudescence des bandes, des moyens déployés pour assurer la sécurité des lieux, et des solutions pour assainir la situation dans le parking, ainsi que des dispositifs mis en place depuis deux ans puissent être maintenus, voire renforcés, et que des solutions soient mises en place rapidement pour sécuriser le parking : renforcement des portes d'entrée, réparation des caméras de surveillance, et enfin que l'ensemble des riverains, très inquiets sur ce sujet, puissent être informés de l'ensemble des dispositifs.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Atanase PÉRIFAN.

Voilà sur ce sujet qui n'est pas nouveau et qui me fait penser d'ailleurs avec émotion à Georges Sarre.

Je laisse la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur PÉRIFAN, pour ce vœu.

Vous êtes évidemment bien placé pour savoir ce qui a été discuté en Conseil du 11e arrondissement. Il y a eu des échanges et François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, a apporté l'ensemble des réponses aux questions posées. Mais cela me fait extrêmement plaisir de répondre en Conseil de Paris à l'élu du 20e arrondissement que vous êtes, en reprenant l'intégralité de ce qui aura été échangé entre élus du 11e arrondissement. Tout le plaisir est pour moi.

Alors, je vais donc reprendre ici, pour l'ensemble de nos collègues, l'ensemble des actions mises en œuvre sur le secteur du square de la Roquette. La situation au sein et aux abords du square de la Roquette fait l'objet d'un suivi particulier de l'ensemble des acteurs : la Ville de Paris, la Préfecture de police, qu'elle en soit remerciée, le Parquet, la P.J.J. et l'ensemble des acteurs de la prévention, dont le club de prévention spécialisée Olga Spitzer. Nous y menons des actions conjointes sur l'ensemble des problématiques. Nous y apportons une réponse policière et pénale, bien entendu, avec des expérimentations sur les questions de tapage qui ont fait leur preuve et qui sont maintenant déclinées ailleurs dans Paris. Mais nous y apportons aussi une réponse de prévention de la délinquance et d'accompagnement socio-éducatif.

Le Procureur de la République a lui-même mis en place un groupe local de traitement de la délinquance, dans lequel le secteur Roquette a fait l'objet d'une attention toute particulière.

C'est vous dire si l'ensemble des acteurs sont mobilisés : Parquet, commissariat, Ville et acteurs associatifs.

Je laisserai Mme la représentante du Préfet de police, j'imagine, préciser un certain nombre de sujets. Mais vous le savez, puisque cela a déjà été évoqué au Conseil d'arrondissement, le Tribunal a proposé des interdictions de paraître dans le square qui ont été des éléments de travail importants pour pouvoir travailler.

Je redis que la partie prévention a évidemment été travaillée. Cet été, aura lieu la quatrième édition d'un "Eté à la Roquette" que nous soutenons financièrement. Nous avons d'ailleurs appuyé ce dossier afin que le Fonds interministériel de prévention de la délinquance puisse également le financer. C'est vous dire l'engagement des uns et des autres. Je ne vous parle pas des sonomètres, que vous connaissez par cœur, et qui ont été évoqué par le maire du 11e arrondissement.

Pour les caméras de vidéo-protection, je laisserai Mme la Représentante du Préfet de police vous répondre. Mais certaines ont été installées par la Ville de Paris au sein de l'espace vert, et 110 missions de sécurisation depuis le début de l'année 2019 ont eu lieu sur le square de la Roquette.

Je pourrais vous parler de ce qui se passe sur le parking, mais c'est surtout un sujet entre la SAEMES et la police. Je laisserai donc Mme la Représentante du Préfet de police y répondre éventuellement. Tout cela pour vous confirmer que l'ensemble des parties prenantes est bel et bien mobilisée, et que nous continuons ce travail partenarial.

C'est la raison pour laquelle nous considérons que l'ensemble des réponses aux questions ont été apportées à ce Conseil, mais aussi et surtout dans l'arrondissement, ce qui me semble être le lieu naturel de ces échanges. Je vous demanderai de bien vouloir retirer ce vœu. Sinon j'y apporterai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. C'est une réponse à un vœu avec un léger débordement. Je voulais que vous soyez complète, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous souhaitez apporter votre contribution ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire, pour confirmer la vigilance des services de police dans ce secteur et le fait que, face au constat de la difficulté que nous avions à obtenir des réponses dissuasives, le commissariat local a monté de façon tout à fait originale avec le Parquet, une opération pour permettre de caractériser l'agression sonore dont étaient victimes les riverains autour du square de la Roquette, pour pouvoir obtenir de la justice des sanctions pénales qui ont été extrêmement efficaces et suffisamment exceptionnelles pour que je puisse vous en parler ici, puisqu'avec cette judiciarisation de tous ces comportements incivils et délictueux, nous avons obtenu que 21 individus soient placés en garde à vue puis déférés et parmi eux, 16 d'entre eux ont fait l'objet d'un contrôle judiciaire avec une interdiction de paraître dans le quartier. D'ailleurs, un individu n'ayant pas respecté cette mesure a été incarcéré pendant un mois. Donc des peines qui étaient dissuasives.

Les jugements définitifs sont intervenus. Tous les individus ont été condamnés, et certains d'entre eux ont vu leur interdiction de paraître confirmée également à titre de peine complémentaire.

Cela dit, nous continuons à maintenir une vigilance très forte dans ce secteur. C'est une priorité d'action du commissariat d'arrondissement qui y consacre d'importants moyens, en lien avec l'ensemble des partenaires. De nombreuses réunions ont eu lieu, notamment pour traiter la question du parking de la société SAEMES.

Des caméras de surveillance ont été installées dans le square, et leur positionnement a fait l'objet d'une concertation avec le commissariat local pour que l'on puisse avoir les meilleurs angles de vue et permettre d'intervenir d'initiative très rapidement.

Une dernière réunion de suivi a eu lieu le 13 juin dernier. Les responsables de la M.J.C. nous ont fait part de leur satisfaction face aux mesures mises en place. Nous continuons à maintenir une très forte vigilance dans ce secteur.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

Jean-Baptiste de FROMENT, vous vouliez faire un rappel au règlement.

Est-ce que je mets d'abord le vœu aux voix ? Ou alors, je vais d'abord demander à celui qui l'a défendu s'il le retire, après je vous donne la parole, mais on finit la séquence ? Bien.

Cher collège Anatase PÉRIFAN, maintenez-vous ou retirez-vous ce vœu compte tenu des éléments de réponse de Colombe BROSSEL et de Mme la représentante du Préfet de police ?

M. Atanase PÉRIFAN. - Je remercie Colombe BROSSEL ainsi que Mme la Représentante du Préfet de police pour leurs explications. Nous maintiendrons ce vœu. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, vous le maintenez. Comme il est maintenu, ce sera un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Jean-Baptiste de FROMENT, Monsieur le coprésident, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire. Comme je sens un léger assouplissement dans cette Assemblée, j'essaie de mettre un peu d'ambiance.

Une remarque a été faite sur le fait que mon collègue Atanase PÉRIFAN n'était pas élu de l'arrondissement à propos duquel il présentait un vœu. Je crois qu'il était tout à fait légitime qu'il défende ce vœu et qu'il porte la voix de nos élus du Conseil du 11e arrondissement. Comme la situation va se répéter, j'aimerais qu'il en soit pris acte. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Dont acte.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'insécurité dans le Nord-Est de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 67 relatif à la sécurité dans le Nord-Est de Paris.

La parole est au président BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet, la situation du Nord-Est de Paris est extrêmement difficile depuis de nombreuses années. Et comme de nombreux habitants, je pense qu'il ne faut pas que l'Etat et la Ville de Paris soient en rivalité, mais travaillent en complémentarité.

En tout cas, nous avons besoin d'efficacité, et pour être efficace, il faut savoir travailler avec les autres. Savoir travailler avec les autres, c'est savoir mettre tous les partenaires autour d'une table et travailler à des solutions opérationnelles pour que le cours des choses change vraiment, car les habitants du Nord-Est de Paris n'en peuvent plus.

Et nous avons une chance extraordinaire, c'est que ce peuple de Paris, dans ces quartiers populaires, est un peuple profondément humaniste, car la situation qu'ils vivent aurait des conséquences probablement néfastes dans d'autres villes de France.

Il faut trouver ces solutions, et nous proposons tout simplement que la Préfecture de police puisse travailler sur du redéploiement d'effectifs. Nous en avons besoin sur le terrain dans ces quartiers ciblés de la capitale qui connaissent des problèmes multiples et variés de délinquance, de vol, d'occupation illégale du domaine public, de vente à la sauvette, de proxénétisme, de trafic de drogue, de contrebande, de contrefaçon. Il y a beaucoup de sujets, nombreux, variés, extrêmement différents qui amènent des réponses très concrètes et très diverses, mais il faut des effectifs sur le terrain.

Il faut aussi que la Ville de Paris assume ses responsabilités avec une vraie police municipale dotée de véritables moyens, une police municipale qui agisse directement sur le terrain, qui soit visible, qui soit réactive, et dotée de véritables pouvoirs, comme un maillon complémentaire du travail de l'Etat.

Il faut aussi créer, dans cette zone, une expérimentation pour les travaux d'intérêt général ; il faut leur donner une dimension beaucoup plus forte afin qu'il y ait une réponse et une réparation, notamment sur les incivilités qui minent le quotidien de nombreux habitants.

Il faut revitaliser notre tissu commercial et lancer un plan offensif pour lutter soit contre les rideaux fermés, soit contre la mono-activité, c'est absolument important, et il faut aussi réoccuper intelligemment l'espace public. Les habitants et les associations ont beaucoup d'idées et leur créativité peut être très utile.

Je crois qu'il est urgent maintenant que tous les partenaires s'entendent, travaillent autour d'une table et que l'on arrête, par médias interposés ou par lettres interposées, de se renvoyer la balle les uns aux autres, et que chacun travaille ensemble. Les habitants de ces quartiers le méritent vraiment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur BOURNAZEL, merci pour votre soutien.

Parce que je prends ce vœu comme un soutien à l'ensemble de l'action menée par la Maire de Paris, et l'ensemble des maires d'arrondissement. Ce travail de coopération et de coordination que vous appelez de vos vœux, ma foi, c'est ce que font les maires d'arrondissement depuis 2014, avec l'ensemble des services de sécurité présents dans leur arrondissement.

C'est dans ce cadre de coopération que les opérations coordonnées se mettent en place tous les jours. C'est dans ce cadre que les complémentarités - vous avez raison de les appeler de vos vœux - se créent entre la police municipale que nous préfigurons, les agents de police du commissariat, les personnels du G.P.I.S. et parfois les pompiers, lors de la préparation du 13 et du 14 juillet notamment. Chacun agit dans ses compétences, mais dans la coopération et la coordination. C'est en effet ce qui est mis en œuvre tous les jours dans les arrondissements.

Merci également de votre soutien implicite, parce que les chiffres que vous citez dans votre vœu sont en effet des chiffres alarmants. Oui, les indicateurs d'augmentation de la délinquance à Paris sont en augmentation, pas uniquement dans les quartiers du Nord-Est parisien, Monsieur BOURNAZEL. Merci à la Préfecture de police d'avoir recommencé à nous donner ces chiffres. Ils ont finalement mis des mots sur ce que nous ressentons tous, comme

élus d'arrondissement, parce que c'est une réalité que les habitants nous décrivaient et parce qu'il va falloir maintenant y travailler.

Je ne pourrai pas voter votre vœu, Monsieur BOURNAZEL, pour la raison suivante.

Vous appelez, j'ai noté vos mots, à "un redéploiement des forces de police". Je le dis avec force dans cet hémicycle, comme je le dirai à chaque occasion qui me sera donnée : non, il ne faut pas redéployer. Au regard de la cartographie des chiffres de la délinquance à Paris, ce serait commettre une erreur. Il faut plus de policiers dans les rues de Paris, il faut plus de policiers fidélisés en tenue, en contact avec la population, et ceci dans l'ensemble des arrondissements de Paris.

Je n'oublie pas que, dans le 1er arrondissement, par exemple, dans le centre de Paris, il y a aussi augmentation de la délinquance. Je ne vois aucune raison pour laquelle nous demanderions à nos collègues du centre de Paris d'avoir moins d'effectifs du service public sur leur territoire.

Alors oui, il faut plus de policiers à Paris. Je sais pouvoir compter sur votre soutien parlementaire pour porter la parole des Parisiens, lors des débats budgétaires à l'Assemblée, pour que le nombre de policiers à Paris augmente et soit enfin à l'étiage de la situation de cette ville, un petit territoire sur lequel il y a 5,5 millions de personnes tous les jours. Il faut adapter les services publics à cet étiage. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous confirme, et cela n'étonnera personne ici, que le Préfet de police accorde une attention extrêmement particulière à la situation du Nord-Est parisien, car je pense que personne ne peut contester le fait que, dans ces quartiers, des phénomènes de délinquance nombreux se sont véritablement enkystés et qu'il faut les attaquer.

Pour cela, le Préfet de police entend mettre en œuvre une nouvelle méthode - il a déjà eu l'occasion de l'évoquer - avec une présence policière plus importante, plus visible, plus dissuasive, qui repose d'ailleurs sur la mobilisation d'effectifs en sécurisation plus nombreux, qui proviennent d'autres unités de la Préfecture de police que ceux des commissariats d'arrondissements concernés, puisque la Direction de l'ordre public et de la circulation est également mise à contribution pour apporter son appui, en fournissant des compagnies en sécurisation qui assurent une présence dont je constate qu'elle est effectivement très visible puisqu'on en entend souvent parler.

Nous mobilisons également, de façon prioritaire sur ces quartiers, des forces mobiles en sécurisation, et donc tout ce que l'on peut dégager des missions d'ordre public nous permet de remettre ces forces mobiles dans les quartiers pour assurer des missions de sécurisation.

En ce qui concerne certains secteurs des 10e et 18e arrondissements qui font partie du nouveau quartier de reconquête républicaine annoncé par le ministre de l'Intérieur, je vous confirme que les renforts annoncés par le ministre sont arrivés dans le commissariat. Ils y sont depuis le 24 juin très précisément, et vont permettre une montée en puissance de la Brigade territoriale de contact, qui est une force de frappe qui est tous les jours dans les rues et qui permet de s'attaquer de façon visible à tous ces phénomènes de délinquance que vous avez parfaitement décrits.

Mais il ne s'agit pas simplement de mobiliser des effectifs de police, il s'agit également de mobiliser tous les outils de police administrative dont on dispose, les uns et les autres. Je souscris tout à fait à cette idée de renforcement encore du partenariat qui existe déjà, mais on peut toujours sans doute encore mutualiser et améliorer la complémentarité. Nous avons pris, par exemple, des arrêtés qui permettent d'interdire la vente et la consommation d'alcool à partir d'une certaine heure dans différents quartiers, notamment dans le Nord-Est parisien.

Nous nous sommes attaqués résolument aussi à la question de tous ces commerces qui vraiment créent des nuisances intolérables aux riverains, avec tous ces comportements incivils, des regroupements de personnes, et une violation manifeste d'un certain nombre de réglementations. Des commerces ont donc été fermés dans le cadre d'opérations. Je peux vous dire que ces opérations ne sont pas des opérations coup de poing, au sens où elles sont appelées à se renouveler, et nous assurons un suivi très fin de chacune de ces situations. Aujourd'hui même, nous notifions une fermeture administrative de 45 jours pour un des commerces qui a fait l'objet d'un contrôle.

Par ailleurs, en ce qui concerne le travail partenarial, il existe dans le cadre de différentes instances et puis au quotidien, de façon informelle, et dans le cadre des coopérations, notamment entre le commissariat d'arrondissement et les effectifs de la D.P.S.P. Mais nous souhaitons également associer pleinement les associations et les habitants eux-mêmes à ces questions.

Il y a d'ailleurs, dans ces quartiers du Nord-Est parisien, des dispositifs qui sont, je crois, assez exemplaires. On a évoqué tout à l'heure le "café police" qui permet aux habitants de dialoguer directement avec les policiers, et même avec le Préfet de police puisqu'il s'est rendu à l'improviste à l'un de ces "cafés police" récemment.

En ce qui concerne les caméras de voie publique, je vous confirme qu'un plan pluriannuel 2019-2022 de déploiement de nouvelles caméras est en cours et que, dans ce cadre, dans le Nord-Est parisien, nous allons

augmenter de 25 % le nombre de caméras implantées sur la voie publique. Tout cela se fait évidemment dans une logique de meilleure action de la Préfecture de police sur tous ces phénomènes de délinquance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

Pierre-Yves BOURNAZEL, j'imagine que vous maintenez votre vœu n° 67 ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, je le maintiens. Je voulais juste donner une petite explication sur le déploiement d'effectifs qui peut être utilisé aussi…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Normalement, le règlement veut que vous mainteniez ou retiriez votre vœu, sans aller plus loin.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Juste répondre en un mot de manière tout à fait constructive.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il y a les questions d'actualité pour cela.

Ce n'est pas un problème de temps.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je voudrais simplement dire, pour que les choses soient bien claires, que le déploiement, cela peut être aussi d'utiliser des fonctionnaires de police qui sont occupés à d'autres tâches, et il faut les déployer sur le terrain. Cela me semble vraiment important et de dire simplement que la question était…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, je mets donc ce vœu aux voix…

M. Christian HONORÉ. - Comme président de groupe, je demande la parole, elle est de droit !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme président de groupe, même sur les vœux… Vous demandez quoi ?

Christian HONORÉ ! Allez ! Pierre-Yves BOURNAZEL n'est pas mis en cause ! Rassurez-vous !

Ecoutez, pour que le règlement soit respecté, vous avez une minute pour donner une explication de vote de votre groupe. Cela vous va ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Simplement pour que les choses soient claires, ce déploiement d'effectifs peut se faire sur des postes aujourd'hui qui sont consacrés à d'autres missions, et le cœur du vœu était de dire : arrêtons de renvoyer les responsabilités des uns sur les autres, ce n'est plus supportable, et la réponse qui m'est faite est de dire : nous, c'est parfait, les autres, c'est très mauvais. Ainsi on n'avancera pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez été compris, il n'y a pas de doute. De ce fait, vous maintenez votre vœu et l'avis de l'Exécutif est toujours défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 68 relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette.

La parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela a été évoqué tout à l'heure, on a un phénomène de ventes à la sauvette qui est actuellement en développement très net. Ce n'est pas la première fois dans Paris. Je crois que cela fait le dixième ou le douzième vœu que je dépose sur ce sujet. En réalité, on a des saisons pour cela. L'hiver, il y a moins de ventes à la sauvette et, quand les beaux jours reviennent, il y a plus de ventes à la sauvette dans Paris.

Néanmoins, la Ville avait lancé, il y a un certain temps, une campagne de prévention qui avait donné de bons effets. J'avais demandé à plusieurs reprises à ce que cette campagne de prévention soit récurrente. Cela n'a pas été le cas, c'est un peu dommage. Et aujourd'hui, nous voyons - cela vaut pour le 17e mais aussi pour d'autres arrondissements - se développer systématiquement au pied des métros ce genre de vente, notamment sur les fruits et légumes.

Cela a deux conséquences : premièrement, c'est de la concurrence déloyale puisque, par définition, cette vente à la sauvette n'est pas soumise à charge ni à taxe ; deuxièmement, les fruits et légumes, puisque ce sont souvent des fruits et légumes qui sont proposés aux consommateurs, n'ont pas un caractère d'hygiène extrêmement certain.

Il y a deux problèmes avec cette vente à la sauvette. Je crois qu'il faut maintenant, et c'est ce que nous demandons dans ce vœu, premièrement, qu'il y ait une coordination des efforts de la Ville et de la Préfecture sur ce sujet, qu'il y ait un grand plan parisien d'action contre ce phénomène, mais pas ponctuellement, récurrent, pour faire en sorte que cela ne revienne pas systématiquement aux beaux jours ; deuxièmement, que la Préfecture de police intensifie ses actions de contrôle et de dissuasion sur les lieux concernés que nous connaissons - c'est souvent la sortie des métros - et donc c'est assez facile de les identifier de manière à ce que nous ayons par la suite un traitement judiciaire approprié sur ces situations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL, pour répondre à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur DUBUS, pour ce vœu. Nous avons en effet déjà eu l'occasion d'avoir des échanges en Conseil sur ce sujet.

Je ne reviens pas sur le sujet de la vente à la sauvette de masse, nous en avons déjà parlé. Mais vous pointez une forme particulière de vente à la sauvette.

Je me permets de dire deux choses.

D'abord, sur les réseaux de ventes à la sauvette, puisque ce sont des réseaux, Monsieur DUBUS, pas uniquement une question d'hygiène alimentaire. Comme a été rappelé lors de réunions partenariales, où l'ensemble des maires d'arrondissement étaient présents, le démantèlement d'un de ces réseaux dans l'Ouest parisien - dans votre arrondissement, de mémoire - cachait un réseau de traite des êtres humains qui a été démantelé. Pour la première fois depuis un certain nombre d'années, au 15 juin 2019, aucun réseau n'a été démantelé en matière de vente à la sauvette.

Alors, je suis pour la coordination, je suis pour le partenariat, je suis pour que l'on avance ensemble et je le redis, c'est ce qui se fait tous les jours, pas un maire d'arrondissement ne me démentira. Je n'ai aucune naïveté sur le fait que nous soyons à quelques semaines du démarrage d'une campagne électorale, mais vous ne pouvez pas, par exemple, refuser de nous aider quand nous portons la parole des Parisiens sur le manque de policiers à Paris et, ensuite, dire qu'il faut travailler mieux ensemble.

Parce qu'aujourd'hui, la situation dans les commissariats à Paris, c'est qu'il n'y a plus d'O.P.J. Aujourd'hui, la situation dans les commissariats à Paris, c'est que le Procureur est obligé d'envoyer des adjoints dans les commissariats pour faire les démarches. Donc aidez-nous à demander plus de policiers à Paris parce que, sinon, ne nous racontons pas d'histoire, il n'y aura pas de démantèlement des réseaux de vente à la sauvette s'il n'y a personne dans les commissariats pour faire le travail de traitement judiciaire.

Portez avec nous la parole des Parisiens, le sujet est trop important, faisons-le ensemble !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais rappeler un peu ce que la Préfecture de police fait en matière de lutte contre les ventes à la sauvette au quotidien, puisqu'au quotidien, les brigades territoriales de contact travaillent pour pouvoir empêcher ces ventes à la sauvette. Elles utilisent une procédure que nous avons calée avec le Parquet qui a été extrêmement aidant, je tiens à le souligner, en utilisant ce que l'on appelle des P.V. simplifiés, qui permettent de judiciariser la vente à la sauvette et d'éviter l'effet d'essuie-glace où on passe, les gens s'en vont et reviennent après notre départ.

En judiciarisant la vente à la sauvette, on peut saisir et détruire immédiatement les produits saisis, et permettre ensuite d'emporter tous ces produits au commissariat.

Cela favorise d'ailleurs une présence accrue des effectifs sur le terrain, puisque l'infraction cesse immédiatement.

Nous continuons à évincer également les vendeurs à la sauvette et à interpeller tous les vendeurs multirécidivistes, avec derrière des sanctions qui vont jusqu'à des mesures d'interdiction de paraître dans le quartier.

Nous utilisons le plan de vidéo-protection de la Préfecture pour détecter et empêcher les installations, en intervenant de façon beaucoup plus réactive. Par ailleurs, dans le cadre du Plan tourisme, nous renforçons toutes ces actions sur la période estivale. C'est une priorité du Plan tourisme qui est activé toute l'année, mais qui connaît une intensification sur la période estivale. Pour vous donner quelques chiffres, entre juin et septembre 2018, sur les sept grandes zones touristiques, nous avons interpellé 3.300 vendeurs à la sauvette et saisi près de 8 tonnes de marchandises, ce qui était le double de l'été 2017, et nous maintiendrons les efforts en 2019.

Au total, le bilan des actions 2019 sur l'ensemble de l'année, et pas que dans les zones touristiques, se traduit par près de 18.000 procédures pour des faits de vente à la sauvette, dont 97 % sous la forme de ces P.V. simplifiés qui ont permis de saisir et de détruire 98 tonnes de marchandises.

Je tiens à apporter une petite précision, parce que ce travail, qui est un travail de titan, il faut qu'il puisse porter des résultats dans la durée et, pour cela effectivement, il faut que l'on puisse démanteler des réseaux.

Je suis là depuis peu de temps, mais je peux dire que j'ai déjà été témoin du démantèlement d'un réseau, notamment dans le Nord-Est parisien, avec un travail d'enquête qui a permis d'identifier les fournisseurs et de remonter jusqu'au lieu où une tonne de cigarettes a été saisie et détruite. Les individus dans ce réseau ont été interpellés, pour certains écroués dans l'attente de leur jugement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote pour son groupe de Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que c'est un vœu utile, étant donné le fléau que constituent les ventes à la sauvette, pas seulement pour les marchandises alimentaires et les cigarettes, d'ailleurs, mais aussi pour les ventes de Tours Eiffel que l'on voit par tonnes entières importées de Chine souvent, sur tout le secteur Tour Eiffel, Branly, etc., 15e, 7e, 16e, etc.

C'est une des raisons pour lesquelles d'ailleurs j'avais porté un amendement, voilà quelques années, dans la L.O.P.P.S.I. 2, pour correctionnaliser ces ventes à la sauvette qui étaient juste passibles d'une simple contravention à l'époque, et justement en distinguant les organisateurs de réseaux qui étaient passibles de peines beaucoup plus fortes bien sûr, que les simples fourmis qui sont sur le terrain.

C'est vrai qu'il n'est pas aisé de mettre ces dispositions législatives en œuvre. Néanmoins, je pense que l'Etat est muni maintenant des dispositions réglementaires législatives nécessaires, même si cela demande évidemment le déploiement de beaucoup d'effectifs sur le terrain, mais il s'agit de lutter contre une économie parallèle considérable qui gêne beaucoup de quartiers de Paris, dans différents domaines et qu'il faut absolument empêcher de se développer.

C'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'amélioration du cadre de vie du quartier Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 69 relatif à l'amélioration du cadre de vie du quartier porte de Saint-Ouen - porte de Pouchet.

Je redonne la parole à Jérôme DUBUS, pour le défendre.

M. Jérôme DUBUS. - On a parlé du Nord-Est parisien, on peut aussi parler du quartier porte Pouchet porte de Saint-Ouen, où on a eu des incidents assez graves, dans la journée du 16 juin avec des bandes qui se sont affrontées. Ce n'est pas la première fois que nous avons ce phénomène dans ce quartier. Il y avait un calme relatif jusqu'à maintenant, et malheureusement nous avons dû enregistrer cet affrontement, il y a environ trois semaines.

Il y a un certain nombre de mesures qu'il faut prendre, c'est tout l'objet de ce vœu. Cela s'adresse à la fois à la Mairie de Paris et à la Préfecture de police, puisque les deux sont en cause, si je puis dire.

Nous demandons, dans ce vœu, premièrement que ce quartier soit classé zone de sécurité prioritaire sur la porte de Saint-Ouen et sur la porte Pouchet.

Deuxièmement, nous demandons qu'il y ait une réunion d'information dans les meilleurs délais, organisée par la Mairie de Paris, la mairie du 17e et la Préfecture de police, de manière à sécuriser et rassurer les habitants.

Troisièmement, nous demandons qu'il y ait une campagne de prévention renforcée à l'égard des riverains pour cet été. Il est d'ailleurs un peu tard, mais rien n'est encore définitif sur ce sujet.

Quatrièmement, nous demandons qu'il y ait un renforcement sur ce quartier du plan de vidéo-protection de la capitale, avec l'installation de plusieurs caméras. Cela fait plusieurs fois que nous le demandons.

Enfin, nous demandons que nous ayons un programme beaucoup plus large de réinvestissement de l'espace public dans le quartier de la porte de Saint-Ouen et de la porte Pouchet, notamment en matière de propreté, de lutte contre les exclusions et d'amélioration du cadre de vie.

Toutes ces mesures conjuguées, mesures de prévention, mesures d'information et mesures de vidéo-protection, permettront vraisemblablement à ce quartier d'avoir une vie plus tranquille pour ses riverains et pour ses habitants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL, pour répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur DUBUS. Difficile de répondre à autant d'interpellations sur autant de sujets en deux minutes.

Le vœu n'a pas été déposé en Conseil du 17e, il arrive directement ici. D'accord.

J'imagine que M. BOULARD, le maire du 17e, vous l'a dit. Nous nous sommes réunis autour des sujets de prévention et de sécurité, il y a de cela quelques jours à la mairie du 17e, avec le maire, l'ensemble des services de la Ville, le commissariat, les clubs de prévention spécialisée et l'antenne jeunes. Nous avons travaillé ensemble à bâtir les actions d'urgence et les actions de moyen terme, et les actions de long terme.

Je pourrais vous parler de l'ensemble des quatorze actions proposées dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des rixes, à l'initiative d'Anne HIDALGO. Je pourrais vous dire que le 17e arrondissement a déployé un dépliant de prévention des rixes, extrêmement bien fait. Il y a beaucoup de choses qui se font et qui se mettent en œuvre. Pour autant, je ne me sens pas ici, dans cet hémicycle, de pouvoir proposer, en l'absence du maire du 17e arrondissement, un cadre de travail en direction des habitants.

Geoffroy BOULARD le sait, à chaque fois qu'il aura besoin de l'action des services de la Ville en matière de prévention comme de sécurité, quels que soient les sujets, nous serons présents. Je serai présente, comme je l'étais il y a quelques jours et je continuerai à l'être, parce qu'il y a une politique publique qui est déjà bien enclenchée. Elle reste certainement à améliorer et nous étions encore hier en train d'échanger avec le maire du 17e. Mais il y a des cadres et des lieux pour le faire et je le ferai bien volontiers. C'est pourquoi je vous proposerai de retirer ce vœu ou, à défaut, j'apporterai un avis négatif. Non pas sur le fond, mais parce qu'il y aura de meilleurs cadres dans la mairie du 17e pour échanger et travailler.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Madame la Représentante du Préfet de police, je vous donne la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce secteur est le théâtre de nombreux incidents liés au phénomène de bandes essentiellement, et aux incivilités d'ailleurs dont sont à l'origine des individus de ce quartier.

Les mesures que nous avons mises en place pour répondre à ce phénomène, outre le fait que nous nous appuyons sur notre plan de lutte contre les bandes, c'est le renforcement de la présence policière dans le secteur, avec une fidélisation des effectifs de la Brigade territoriale de contact du 17e arrondissement : la multiplication, dans ce cadre-là, de tous les contrôles, de l'éviction des perturbateurs sur la voie publique, les verbalisations systématiques de tous les tapages, toutes les incivilités comme des stationnements abusifs, etc. Nous avons également renforcé cette présence dans le cadre de la période estivale, avec une présence plus soutenue sur les horaires à risque entre 16 heures et 22 heures.

Avec cela, nous organisons - ce qui témoigne bien d'un partenariat qui est soutenu - des opérations coordonnées quotidiennes de deux heures, de façon aléatoire, et ces opérations seront réalisées tous les jours durant la période estivale.

Comme je le disais tout à l'heure, nous mobilisons aussi les outils de police administrative. Un des individus du quartier va être prochainement expulsé pour troubles de jouissance. Cela devrait aussi permettre d'améliorer la situation en évinçant les personnes qui posent difficulté sur des motifs différents que des motifs strictement de sécurité publique.

Deux caméras vont être très prochainement installées dans ce secteur pour permettre d'améliorer encore la couverture vidéo dont on dispose. Nous sommes évidemment prêts à participer à toute réunion sur le sujet, comme nous l'avons fait le mois dernier. Cela permet de mettre en place des mesures efficaces. Nous sommes à l'écoute de l'ensemble des remontées et des suggestions qui peuvent éventuellement être faites.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

Je mets aux voix le vœu n° 69 avec un avis défavorable…

Une demande d'explication de vote d'Alix BOUGERET ? Vous avez la parole.

Mme Alix BOUGERET. - Merci beaucoup.

Excusez-moi, juste pour dire que nous allons voter le vœu présenté par Jérôme DUBUS puisqu'évidemment, ces mesures vont dans le bon sens. Certaines sont à l'étude. Mme BROSSEL l'a rappelé, il y a un cadre de travail qui est mis en place et qui existe, et nul doute que le maire du 17e aura à cœur de poursuivre ce travail en lien avec la Mairie de Paris et la Préfecture de police. Néanmoins, nous voterons ce vœu en l'état.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette vraie explication de vote. Je dis cela parce que là où je suis, mon avis… Je me permets cet avis technique.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Nous en avons fini avec les dossiers concernant la délégation de Colombe BROSSEL.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 11 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à "la situation de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et des services d'urgences."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux gazages des militant-e-s écologistes sur le pont de Sully."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative aux "Vacances Arc-en-Ciel"."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la délinquance à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "aux interventions de groupes d'influence dans les écoles."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris, concerne "l'aménagement de l'espace public parisien."

La septième question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "à la densification."

La huitième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la pollution au plomb suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, le 15 avril 2019."

La neuvième question d'actualité, posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la mobilisation de Paris et de la Préfecture de police contre les féminicides."

La dixième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "l'organisation et de déploiement d'une véritable police municipale à Paris."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux risques sanitaires de pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame."

Je vous propose de suspendre la séance, il est quasiment 13 heures. Je vous souhaite un excellent appétit.

La séance sera reprise à 14 heures 45 avec les questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons donc reprendre la séance par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et des services d'urgences.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'hôpital public français est un élément d'excellence de notre pays. Il est malade aujourd'hui du manque de moyens et d'une organisation déficiente de notre système de santé. Il souffre aussi des effets pervers de certaines réformes, comme la tarification à l'activité, et surtout du sous-effectif chronique qui conduit à épuiser son personnel.

A Paris, nous savons que les personnels de l'A.P.-H.P. souffrent de cette situation intenable. Depuis plusieurs semaines et plusieurs mois, ils se font entendre et alertent l'opinion comme les pouvoirs publics, en particulier sur la situation difficile des services d'urgence. La Ministre de la Santé et la direction générale de l'A.P.-H.P. ont récemment répondu aux appels au secours émanant de tous les acteurs de la santé et des usagers. Des mesures tardives mais positives et, surtout, indispensables ont été annoncées récemment.

Il s'agit notamment de renforcer les effectifs dans les urgences, de revaloriser certaines primes ou encore de réorganiser l'aval des urgences pour réussir à tenir l'objectif intitulé par l'A.P.-H.P. "Zéro patient sur les brancards". De son côté, la Ville de Paris s'est engagée auprès de l'A.P.-H.P. à soutenir la modernisation des services d'urgence et l'amélioration de l'accueil des Parisiens dans ses services.

Au-delà de nos compétences légales, c'est un engagement que nous avions pris, avec Anne HIDALGO, en 2014. Ce soutien se traduit notamment par la volonté de participer au renforcement du dispositif de prise en charge des soins non programmés pour contribuer à la réduction du temps d'attente aux urgences et par une participation financière à des opérations de travaux d'investissement qui visent à améliorer l'accueil et la prise en charge des patients. Ainsi, à ce même Conseil, nous allons attribuer une subvention de 400.000 euros pour participer au financement de la restructuration des urgences de l'hôpital Lariboisière - je m'en félicite.

Nous devons aussi affirmer fortement que l'A.P.-H.P. est un patrimoine unique auquel les Parisiens sont profondément attachés. Se mobiliser pour l'universalité du service public parisien de santé doit être aujourd'hui l'affaire de tous les élus de Paris et de tous les usagers, c'est-à-dire des citoyens de notre ville. C'est pourquoi je souhaiterais connaître, par cette question, les contours que vous envisagez pour la future Conférence citoyenne, récemment annoncée, qui doit se tenir sur l'avenir du système de soins à Paris et qui nous permettra de peser dans ce débat essentiel pour l'avenir de notre ville et pour ses habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Rémi FÉRAUD, de cette question qui met le sujet du service public hospitalier au cœur des débats de ce Conseil. Comme vous le soulignez, j'aurai l'occasion de m'exprimer demain, lors de l'examen des dossiers en 4e Commission, sur plusieurs sujets qui illustrent l'action de la Ville, notamment le renforcement de l'offre de soins accessible à tous à Paris et l'amélioration de l'articulation entre les différents acteurs de notre système de santé, qu'ils soient hospitaliers ou de la médecine de ville.

Vous avez cité la subvention pour rénover le plus grand des services d'urgence parisiens qu'est l'hôpital Lariboisière ; l'aide à l'investissement du centre de santé Richerand ; l'appui à un vœu pour une structure médicale de proximité comme nous en avons déjà appuyé une vingtaine - M.S.P. ou cabinets "Paris Med'" - depuis le début de la mandature.

Le sujet des urgences et de la transformation en cours du service public hospitalier a été abordé à plusieurs reprises lors de ce Conseil et, avec Anne HIDALGO, nous avons aussi souhaité intervenir sur cette question au conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. pour que ce sujet soit non seulement à l'ordre du jour, mais aussi pour soutenir les personnels, montrer à quel point il était important de soutenir l'hôpital public et que nous étions à leurs côtés.

Vous m'interrogez sur l'organisation de la Conférence citoyenne au travers de laquelle la Maire a souhaité associer directement les Parisiens et les Parisiennes pour que puisse être pris en compte l'avis des usagers, au sens le plus large, dans les projets de transformation en cours à l'A.P.-H.P. et plus largement sur la place de l'hôpital dans le système de soins parisien. Ce processus doit nous permettre d'avoir un éclairage des Parisiennes et des Parisiens eux-mêmes sur ce qu'ils attendent de leur hôpital dans un contexte où ce sont trop souvent les experts, le corps médical ou l'administration qui prennent les décisions sans suffisamment prendre en compte ceux qui sont les premiers acteurs de leur santé : les citoyens.

Nous sommes en train de finaliser le cahier des charges qui sera confié à un prestataire spécialisé, lequel sera chargé de constituer un panel représentatif d'une vingtaine de citoyens parisiens, représentants de différentes classes d'âge, catégories socioprofessionnelles et de différents quartiers parisiens.

Ces citoyens et citoyennes seront amenés à questionner une trentaine d'experts représentant le secteur hospitalier, la médecine de ville, les personnels, les associations d'usagers, des scientifiques, des sociologues et les organisations syndicales. A l'issue de deux ou trois week-ends de travail, ils feront des propositions qu'ils viendront, en toute indépendance, présenter devant le Conseil de Paris au mois de septembre.

Cette expression directe des Parisiens et des Parisiennes devrait permettre non seulement d'alimenter la réflexion de la Ville sur ses priorités en matière d'organisation du système de santé, mais également enrichir le projet d'organisation future de l'A.P.-H.P. qui doit être traduit dans son futur projet stratégique à partir de 2020.

Cette démarche de démocratie participative, que nous avons souhaitée avec Anne HIDALGO, est totalement novatrice sur le champ de l'hôpital - cela n'a jamais été fait - mais s'inscrit en pleine cohérence avec l'action de la Ville déjà menée depuis le début de la mandature avec l'organisation des Assises parisiennes de la santé en 2016 et 2017 ou avec le développement des conseils locaux de santé, des outils de démocratie sanitaire que la Ville n'a cessé de développer et d'encourager.

En matière de politique publique, le sujet de la santé et de l'attachement aux professionnels du soin est sans doute celui que les citoyennes et les citoyens ont le plus à cœur. Cela se traduit par l'adhésion massive aux mouvements qui ont secoué les hôpitaux ces dernières semaines.

Cette Conférence citoyenne remettra les Parisiennes et les Parisiens au cœur de ces débats et de l'organisation de l'hôpital, ce qui est absolument majeur dans cette période. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame SOUYRIS.

En complément, nous avons rencontré les organisations syndicales de l'A.P.-H.P. siégeant à la commission de surveillance, mais aussi les médecins-urgentistes engagés dans ce mouvement de revendications. Au sein du conseil de surveillance, que j'ai l'honneur de présider avec, comme vice-présidente, Anne SOUYRIS, nous avons tout de même pu constater un consensus très général sur la situation actuelle pas simplement des urgences, mais de l'hôpital public d'une façon plus globale.

Ce consensus est, je crois, suffisamment fort pour que, à partir de cette Conférence de citoyens, avec les Parisiennes et les Parisiens, nous puissions nous pencher sur la situation de l'hôpital non pas pour gérer à la place de, mais pour porter l'expertise des citoyens de leur système de santé, de celui qui leur est proposé et auquel ils tiennent. L'A.P.-H.P. fait véritablement partie du patrimoine des Parisiens, et même des grands Parisiens puisqu'un certain nombre de très grands hôpitaux dessert aussi la Métropole du Grand Paris.

Je voudrais remercier Anne SOUYRIS pour le travail qu'elle fait sur ces questions de santé à mes côtés.

Monsieur le Président, souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Rémi FÉRAUD. - Je vous remercie de vos réponses.

Je pense qu'il est important que la Ville de Paris s'investisse dans ces questions hospitalières et qu'elle participe financièrement. Je veux aussi souligner que c'est un des domaines où la Ville de Paris et la Municipalité s'investissent au-delà de leurs compétences légales, en coopération avec l'Etat, dans l'intérêt des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, relative aux gazages des militant-e-s écologistes sur le pont de Sully.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris, pour la deuxième question d'actualité.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, vendredi 28 juin, sur le pont de Sully, alors que la France entière souffre d'un épisode de canicule sans précédent, des militantes et des militants pour le climat se sont réunis pour bloquer des axes de circulation afin de demander, de manière pacifique, la mise en place d'une circulation différenciée dans la capitale.

L'ambiance est bon enfant pour aborder un sujet éminemment grave, celui du dérèglement climatique, et alerter sur les menaces qui pèsent sur "notre avenir, celui des autres sociétés et celui des autres espèces". Du gaz lacrymogène à bout portant dans les yeux, voilà ce qu'a été la réponse de l'Etat aux défenseurs du climat, des citoyens comme nous qui s'engagent dans un mouvement joyeux, dont le combat concerne tout le monde et alors qu'ils ne font que chercher des moyens d'expression pour dire l'urgence ! On fait grève pour ne pas regretter plus tard de n'avoir rien fait. "Les leaders d'aujourd'hui vont vieillir et mourir et laisser derrière eux un monde en ruine",

voilà ce que disent les jeunes de ces mouvements. Cette peur est légitime et cette violence de la part de l'Etat sonne comme un aveu, un déni de la gravité de la situation.

Madame la Maire, comment Paris soutient-elle ces jeunes, ces Parisiennes et Parisiens, qui nous montrent le chemin alors que la seule réponse qui leur est faite par l'Etat est la violence ?

Monsieur le Préfet, comment expliquez-vous justement les violences que ces militants pacifiques ont subies ? Considérez-vous que l'usage de la force soit ici resté strictement proportionné et nécessaire comme il se doit, notamment sur les conditions d'emploi des gaz lacrymogènes ? Comment pensez-vous que nos concitoyens continuent d'accepter la violence légitime détenue par l'Etat alors qu'elle semble parfois si injuste et si disproportionnée ? Surtout, pouvez-vous nous dire si les fonctionnaires ont agi sur une injonction directe de la salle de commandement, placée sous votre autorité directe, ou s'ils ont pris l'initiative de ces méthodes violentes ? Quelles sont les raisons, enfin, du recours au gaz lacrymogène sur le pont de Sully ?

Je profite d'avoir la parole pour indiquer que vous n'avez toujours pas répondu à notre demande, votée lors du dernier Conseil, qui vous demandait de rencontrer les membres de la 3e Commission pour discuter des stratégies du maintien de l'ordre, ce que je réitère aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, le Parquet de Paris ayant ouvert une instruction judiciaire sur ces faits, vous comprendrez bien qu'il m'est impossible de les commenter au nom de la séparation des pouvoirs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce sera la réponse la plus courte d'un Préfet de police à cette tribune, Monsieur le Préfet…

Nous attendons évidemment avec impatience les résultats de l'enquête, puisque nous avons tous été choqués de ces images. Nous soutenons très fortement et constamment les forces de l'ordre à Paris parce que nous croyons à la police, la police nationale et républicaine, et au fait qu'elle soit le garant de nos valeurs républicaines. Néanmoins, lorsqu'il y a des faits aussi graves et inquiétants que ceux que nous avons pu voir à travers les réseaux sociaux et les récits des manifestants, nous ne pouvons qu'être inquiets.

Nous attendons avec impatience, désormais, ce que le parquet de Paris dira au sujet de cette situation. J'aurais aimé que l'on aille un peu plus loin mais…

David BELLIARD, je vous redonne la parole.

M. David BELLIARD. - Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vous avez dit, notamment sur le soutien que nous apportons aux jeunes qui ont manifesté et qui ont été victimes d'une violence particulièrement disproportionnée et choquante alors qu'ils dénonçaient et dénoncent l'inaction de l'Etat et des responsables politiques de manière très pacifique.

Je ne sais pas s'il faut rire ou pleurer de votre réponse et sur le fait que, ici, dans une institution démocratique et républicaine, alors que je vous pose une question, vous n'y répondez pas.

Vous ne répondez pas non plus sur la question sur la 3e Commission. Peut-être pourrez-vous développer lorsque vous vous rendrez devant les élus de cette commission. Cela ne sera pas difficile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux "Vacances Arc-en-Ciel".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La troisième question d'actualité est posée par M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'école est finie depuis quelques jours et les jeunes Parisiens goûtent le plaisir des grandes vacances, plaisir qui, hélas, n'est pas le même pour tous. Il y a celles et ceux qui ont la chance de partir en vacances et les autres, souvent obligés, pour des raisons économiques, de rester à Paris pendant l'été. De fait, le droit aux vacances, droit issu d'une conquête du Front populaire, n'est pas effectif pour tous.

Dernièrement, un collectif d'associations dénombrait 22 millions de Français qui renoncent à partir en vacances, dont 3 millions d'enfants. Les associations dénoncent une baisse des aides de départ en vacances et ont interpellé les parlementaires sur le droit universel aux vacances dans une tribune publiée et relayée par de nombreux médias. A Paris, 22 % des enfants sont sous le seuil de pauvreté. Ce sont souvent des enfants issus de familles monoparentales, vivant dans les quartiers populaires, qui n'ont pas les moyens de partir.

Or, depuis plusieurs années, des milliers de jeunes partent en vacances grâce au dispositif de la Ville dit "Vacances arc-en-ciel". Cela leur permet de découvrir des lieux et des paysages inconnus ; cela leur permet aussi la rencontre avec l'autre. Cette ouverture à d'autres horizons est fondamentale pour leur émancipation.

Nous sommes particulièrement attachés aux "Vacances arc-en-ciel". Nous les avions défendues en 2015 par un amendement budgétaire de 200.000 euros. Nous les avons défendues en février 2018 en exigeant le maintien de ces colonies de vacances aux côtés des parents mobilisés. En septembre 2018, nous demandions de réaliser un bilan du dispositif. Ce bilan a confirmé son caractère social avec une forte représentation des publics les moins favorisés et des classes moyennes.

Selon ce bilan, 3.412 enfants ont bénéficié des séjours en 2018 contre, je le rappelle, 7.000 enfants il y a 10 ans. On peut cependant penser que le nombre des inscrits de 2018 a été limité par la remise en place tardive du dispositif. Nous avions d'ailleurs déposé un amendement budgétaire pour abonder l'enveloppe destinée aux "Vacances arc-en-ciel" et pour permettre à davantage d'enfants de partir, amendement qui avait été repoussé. Pourtant, de nombreux parents semblent ne pas avoir eu de rendez-vous d'inscription cette année.

Aussi souhaitons-nous savoir si toutes les demandes de départ ont été satisfaites. Combien d'enfants ont pu partir cette année ? Combien ont vu leurs demandes refusées ?

Par ailleurs, ce même bilan faisait état de la nécessité de moderniser les modalités générales d'inscription pour mieux répondre aux contraintes, aux besoins et aux attentes des familles. Nous avions déjà souligné la nécessité d'avoir des agents sur des postes pérennes qui puissent travailler sur le dispositif des "Vacances arc-en-ciel" pour le faire connaître, le valoriser, pour travailler à l'offre éducative avec les partenaires accueillant les enfants.

Comment et par qui sont organisées les inscriptions cette année, Madame la Maire ? Quelles améliorations ont été apportées suite au bilan ?

Il nous est remonté, dernièrement, de la part de certaines structures, des difficultés nouvelles, notamment la réservation des voyages auprès de la S.N.C.F. Elles étaient jusque-là assurées par la Ville et seraient maintenant à la charge des structures d'accueil - qu'en est-il vraiment ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, de votre question qui permet - la saison y invite, il est vrai - de redire notre attachement commun à une certaine vision de l'éducation populaire.

Oui, nous considérons avec vous, Madame la Maire de Paris, avec toute la majorité municipale et, je l'espère, au-delà, que la rencontre de paysages et de milieux différents de ceux dans lesquels vivent nombre d'enfants à Paris toute l'année participe d'un vrai processus d'émancipation, auquel nous tenons beaucoup.

Vous m'interrogez sur le dispositif des "Vacances Arc-en-Ciel" qui n'est pas le seul dispositif permettant aux enfants de partir, notamment ceux des milieux les moins favorisés. Il y a aussi les classes découvertes, je dis cela parce que vous avez vous-même, avec votre groupe, apporté et souhaité qu'une dotation supplémentaire de 200.000 euros soit apportée à ces classes découvertes. J'indique que 421 classes sont parties en 2018 et que, grâce à votre contribution, nous avons pu financer 13 séjours supplémentaires. Au total, chaque année, 19.000 enfants bénéficient des différents dispositifs de la Ville.

J'en arrive aux "Vacances Arc-en-Ciel". J'avais fait un bilan devant la 6e Commission de ce qu'avait été l'été 2018. Nous savons combien ce dispositif a un caractère très social, puisque 46 % du public est compris dans la tranche qui va des tarifs 1 à 3 et 44 % dans la tranche qui va des tarifs 4 à 7. Je vous indique également que ce sont les enfants des familles vivant dans les quartiers populaires qui en bénéficient le plus : 38 % viennent des 10e, 11e, 12e, 14e, 15e et 17e arrondissements et 51 % viennent des 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. La campagne d'inscription pour l'été qui vient de commencer amène à ce que 3.627 enfants, à l'heure d'aujourd'hui, pourront partir, soit un chiffre supérieur à celui de l'année dernière. Je ne parle ici que du dispositif DASCO et non pas des séjours proposés par les caisses des écoles. Je tiens à dire aussi que nous avons un objectif d'inclusion, y compris durant ces séjours, puisque 78 enfants porteurs de handicap pourront également profiter de ce dispositif.

Nous avons une équipe extrêmement performante à la DASCO puisque 2.045 rendez-vous avec les familles ont été programmés, dont un millier confirmé ; 2.000 rendez-vous téléphoniques. De ce fait, toutes les demandes des familles - je l'affirme ici - ont été satisfaites. Je ne saurais donc relayer ici le fait que les dispositifs seraient sous-calibrés. S'il y a moins de demandes aujourd'hui qu'il y a quelques années, cela correspond peut-être au fait que les familles organisent différemment les vacances de leurs enfants.

Nous avons satisfait toutes les demandes. Des familles peuvent toujours refuser tel ou tel séjour, c'est leur choix. En tout cas, un séjour leur a été proposé et l'enfant pouvait partir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Patrick BLOCHE.

D'ailleurs, autour de 4.000 séjours, comme c'était le cas précédemment pour les "Vacances Arc-en-Ciel" avant que nous n'apportions des aménagements.

Monsieur le Président, je vous redonne la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ma question portait vraiment sur la période de vacances, pas pendant l'école. Les classes découvertes ont lieu dans le cadre de l'Education nationale ; l'instituteur ou l'institutrice accompagne la classe. Cela a une dimension pédagogique. Même si nous sommes très attachés et que nous souhaitons davantage de classes découvertes, on ne peut pas mélanger les chiffres. Certains sont liés à l'Education nationale ; d'autres, à d'autres dispositifs.

Si cela répond aux demandes et si cela se remplit, il faut se poser la question des enfants qui ne partent pas. Il faut peut-être améliorer la pédagogie, la diffusion ou la communication de ce que nous faisons et, vraiment, se donner cet objectif d'avoir le maximum d'enfants qui puissent partir. Voilà le sens de ma question.

Ce n'est pas une remise en cause du dispositif, mais il faudrait essayer de voir comment retrouver ce que nous avons connu par le passé. Dans les années 1990, 10.000 enfants partaient. Il y a évidemment un aspect culturel, mais se pose aussi la question des colonies elles-mêmes, que se posent les parents sur la sécurité de leurs enfants dans ces dispositifs…

L'objectif est que 100 % des enfants puissent partir en vacances, notamment dans nos quartiers populaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je crois que nous partageons vraiment cette idée. Travaillons à partir des "Vacances Arc-en-Ciel", mais aussi d'autres dispositifs, pour permettre à tous les petits Parisiens de pouvoir partir en vacances.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la délinquance à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La 4e question d'actualité est présentée par le groupe PPCI.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ma question portera sur l'insécurité dans notre Capitale. A l'approche des élections de 2020 et à juste titre, nous allons tous être interpellés sur ce phénomène : 38 % des Parisiens citent la sécurité comme la première de leur priorité et 47 % dans l'électorat populaire, chez les employés et chez les ouvriers. Ces chiffres sont bien plus élevés qu'en 2014.

La traduction électorale, d'ailleurs, de cette réalité quotidienne ne s'est pas fait attendre : aux élections européennes du 25 mai, le Rassemblement national est arrivé en tête dans certains bureaux de l'Est et du Nord parisien, atteignant parfois jusqu'à 20 %.

Nous voyons bien - nous en avons encore eu une démonstration ce matin avec les réponses de Mme BROSSEL sur nos vœux concernant la lutte contre la vente à la sauvette ou la lutte contre l'insécurité dans le quartier porte Pouchet-porte de Saint-Ouen - que vous avez décidé d'exploiter politiquement les récentes augmentations des vols à la tire et des dégradations de biens en rejetant systématiquement la faute sur le Gouvernement, ce que vous n'aviez jamais fait avant mai 2017 - esprit partisan oblige - alors que les résultats étaient déjà très médiocres.

Je voudrais profiter de cette question pour rendre hommage à l'action que mènent le Préfet LALLEMENT et ses services depuis son arrivée dans notre capitale. Vous avez su prendre, Monsieur le Préfet, à bras-le-corps le maintien de la sécurité le samedi face à la dérive des "Gilets jaunes" qui avaient d'ailleurs trouvé, dans cet hémicycle, des oreilles complaisantes et des esprits admiratifs. Vous allez déployer de nouveaux agents, volontaires et aguerris, dans la nouvelle zone de sécurité prioritaire des 10e et 18e arrondissements, intégrés en programme "Quartier de reconquête républicaine".

Bref, plus les critiques de l'Exécutif se multiplient, plus des réponses concrètes sont apportées pour lutter contre l'insécurité. Plus la grosse caisse de la communication de l'Exécutif monte dans les décibels, plus le Gouvernement, par votre intermédiaire, prend à bras-le-corps cette action quotidienne.

Dans les mois qui viennent, vous pourrez, Madame le Maire, encore agir, notamment dans le budget 2020, de plusieurs manières…

Madame la Maire.

Vous pouvez encore agir en définissant enfin clairement les tâches que devra remplir la future police municipale et en préparant les moyens nécessaires. Je rappelle et je répète que, si vous aviez accepté sa création

dans la modification de la loi sur le statut de Paris de février 2017, cette police municipale serait déjà en place. Vous ne l'avez pas souhaitée ; nous le regrettons.

Vous pouvez encore agir en engageant une nouvelle étape du plan de vidéo-protection parisien et en concentrant les priorités sur nos territoires périphériques qui subissent de plein fouet l'insécurité et le manque de caméras.

Enfin, vous pouvez encore agir en réinvestissant l'espace public en matière de propreté, de régulation des travaux, d'urbanisme, d'animation - espace public qui fait l'objet d'un abandon généralisé.

Pour ce faire, nous vous proposons, Madame le Maire, de prendre l'initiative de réunir…

Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure.

M. Jérôme DUBUS. - De réunir…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela a du mal.

M. Jérôme DUBUS. - Non, cela va changer dans huit mois.

Dans huit mois, c'est fini !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Concluez. Vous avez dépassé votre temps.

M. Jérôme DUBUS. - Nous vous proposons de prendre l'initiative de réunir dès le mois de septembre prochain…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut vraiment conclure.

M. Jérôme DUBUS. - Je conclus.

… avec l'ensemble des acteurs concernés des états généraux de la sécurité à Paris. Les Parisiens…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez très largement dépassé votre temps !

M. Jérôme DUBUS. - … attendent autre chose que des querelles sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, la question vous est posée. Je vous donne donc la parole, puis à Mme BROSSEL.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Ecoutez, je n'ai pas tout à fait saisi la nature de la question, mais je vous en remercie. Je ne peux que partager les propos élogieux que vous avez la gentillesse de porter sur moi mais ils sont assez infondés.

Je l'avais déjà dit à cette tribune : en matière de délinquance, les chiffres de 2018 étaient mauvais ; ceux de 2019, du moins pour les premiers mois, le sont également. Il faut donc travailler autrement. C'est ce que nous avons entrepris - vous l'avez noté à juste titre. Il faut procéder différemment puisque la façon dont nous procédions jusqu'à présent n'était, à l'évidence, pas suffisante par rapport à une nouvelle forme de délinquance. Paris et sa périphérie sont confrontées à de nouvelles expressions délinquantes qui n'existaient pas il y a quelques années. C'est ce qui ressort vraiment de l'ensemble des constats que je peux faire sur le terrain avec les policiers, mais également dans les quelques contacts, fort peu nombreux mais tout de même existants, que j'ai avec les habitants. Ce tournant intervenu il y a quelques années nous oblige à une autre nature d'actions. C'est ce que nous avons commencé à entreprendre.

Les Q.R.R. seront à l'évidence la pierre angulaire de cette reconquête de l'espace. Je suis particulièrement frappé de ce que je vois, non seulement par le phénomène délinquant, mais aussi, comme vous le dites fort justement, Monsieur le Conseiller, par une appropriation de l'espace, notamment public, de certaines formes de délinquance, tout à fait anxiogène pour nos concitoyens.

Il ne s'agit pas forcément de la réalisation de faits de délinquance, mais bien d'une ambiance qui, dans certains quartiers, notamment dans le nord de Paris, est tout à fait préoccupante dans la forme qu'elle prend et dans l'intensité avec laquelle est ressentie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur DUBUS.

Il est déjà arrivé au cours de l'histoire qu'un adage populaire trouve sa réalité dans sa réalisation. Rappelons-nous que tout ce qui est excessif, parfois, peut être insignifiant.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres de la délinquance et la demande répétée de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qu'il y ait plus de fonctionnaires de police pour construire cette police de proximité dans le dialogue et le contact avec les habitants. Nous avons eu cet échange, longuement, lors de notre dernier Conseil.

Je me permets juste de vous citer, Monsieur DUBUS, la liste d'un certain nombre de maires, dont vous verrez qu'ils ont la particularité d'être des maires de tout bord politique : Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse ; Johanna ROLLAND, maire de Nantes ; Nathalie APPÉRÉ, maire de Rennes ; Martine AUBRY, maire de Lille ; Nicolas FLORIAN, maire de Bordeaux ; Olivier BIANCHI, maire de Clermont-Ferrand ; François REBSAMEN, maire de Dijon ; Roland RIES, maire de Strasbourg ; Anne HIDALGO, maire de Paris. L'ensemble de ces maires ont écrit, le 5 juin, au Ministre de l'Intérieur pour porter ensemble une parole commune : les faits de délinquance augmentent dans leur ville. Un certain nombre de ces faits augmentent dans leur ville, comme la vente et le trafic de stupéfiants. Or, à ce jour, les moyens mis par le Ministère de l'Intérieur ne sont pas à la hauteur des besoins des habitants.

A ce jour, ils n'ont pas encore reçu de réponse. Mais peut-être le courrier s'est-il perdu…

Ces maires savent dépasser leurs clivages politiques lorsque les intérêts de leurs habitants, des habitants de leur ville et de leur quartier, sont en jeu. Ils sont le porte-voix des habitants.

Vous essayez de renvoyer la question de la sécurité à un sujet local, parisien, du fait des échéances municipales prochaines. Les maires continueront, eux, à porter la voix des habitants. Nous continuerons à le faire dans cet hémicycle et partout à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et en toute liberté !

Merci beaucoup.

Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Je constate que l'on parle de Strasbourg, de Lyon, de Rennes, de Toulouse mais vous ne parlez pas de Paris dans votre réponse, comme ce matin d'ailleurs. C'est toujours la même technique ! On évacue vers le Gouvernement en prétendant, précisément parce que l'on n'a pas pris les mesures en temps et en heure, notamment dans le statut de Paris et la modification de la loi de février 2017, que cela relève du Gouvernement.

En réalité, vous avez - je le dis très clairement - une responsabilité. J'essaie d'aller au-delà de ces renvois d'ascenseur permanents en vous proposant l'organisation d'états généraux de la sécurité à Paris, ce que vous refusez. Tant pis ! Cela deviendra, de votre fait, une querelle politicienne dans les huit mois qui viennent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUBUS.

V - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux interventions de groupes d'influence dans les écoles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La 5e question d'actualité est posée par Mme la Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Madame GOLDGRAB, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, merci.

Monsieur l'adjoint en charge de l'éducation, chers collègues, ce week-end, un journaliste expliquait que, en allant chercher la fille de 8 ans de son ami à la sortie de l'école, celle-ci lui avait expliqué que, dans la journée, une dame était venue parler à sa classe pour leur dire qu'il fallait manger trois produits laitiers par jour et que les fruits étaient mauvais le matin.

En creusant un peu, celui-ci a compris que cette fameuse dame, qui s'était présentée comme nutritionniste auprès de la directrice d'école, était liée au C.N.I.E.L., le Centre national de l'économie laitière, mais ne l'avait pas mentionné. Ce n'est pas la première fois que la question est abordée dans cet hémicycle : en 2016, nous avions déjà débattu de la présence des lobbies dans l'école. En mars dernier, la question était posée dans les médias de la présence de documents de lobbies du vin dans les cartables des zones viticoles.

Dans le monde du marketing, les enfants sont considérés comme des prescripteurs. Ils sont donc une audience de premier choix pour les lobbies qui, certes, n'influenceront pas une future loi mais qui, en revanche, trouveront de nouveaux ambassadeurs pour promouvoir leurs produits auprès des acheteurs : les parents.

Les seules à blâmer sont les lobbies qui ne reculent devant rien. Que cela soit pour une cause ou pour une autre, nos enfants ne devraient jamais être instrumentalisés dans nos écoles. Je sais que nous partageons ce point de vue et que ce problème n'est pas que parisien. Je sais qu'il existe des listes de lobbies référencés par le ministère, mais les enseignants en sont-ils toujours informés ?

Quelles dispositions existent pour prémunir au mieux les enfants et les enseignants de ces pratiques ? Quels outils sont à la disposition du corps enseignant pour détecter et identifier les propositions d'intervention qui relèvent de groupes d'influence, car ils ne se présentent pas toujours ainsi ?

Ne pourrait-on pas envisager, pour la rentrée, la diffusion d'une note, à l'attention de toutes et tous et des directrices et directeurs d'école, pour leur rappeler que ces pratiques existent, où trouver la liste d'influence et quelles sont les bonnes pratiques à effectuer ? Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour votre question, Madame la Présidente.

Vous l'avez dit vous-même, votre question d'actualité fait référence au signalement d'un journaliste qui s'est ému d'une intervention du C.N.I.E.L., représentant les industries laitières, dans une école du 10e arrondissement - je précise - durant le temps scolaire.

Il se trouve que le C.N.I.E.L. est référencé par l'Académie de Paris comme intervenant dans le cadre de programmes d'éducation au goût. Je vous rassure parce que je vous sentais inquiète : cette intervention est donc parfaitement légale. Comme c'était sur le temps scolaire, je vous invite à interroger l'Education nationale, ne voulant pas m'immiscer sur un temps qui n'est pas directement de ma responsabilité.

Du coup, j'en profite pour vous dire que, sur le temps périscolaire, nous sommes protégés des risques d'influence des lobbies alimentaires que vous évoquez très sérieusement dans votre question pour deux raisons. D'abord, parce que l'ensemble des activités périscolaires est assuré soit par des animateurs de la Ville, soit par des associations, de ce fait, les entreprises ou les représentants d'intérêts n'y ont évidemment pas de place. Ensuite, il se trouve que, à ce jour, ces activités sont peu perçues - c'est une chance, j'espère que cela le restera - comme une cible par ces représentants d'intérêts alimentaires bien référencés.

Pour autant, je vous dis mon engagement à rester vigilant. Il nous est déjà arrivé de refuser une activité car trop proche d'intérêts commerciaux.

Voilà tous les éléments d'information que je voulais vous apporter. Cela dit, on ne saurait, au nom d'une meilleure alimentation et par rapport à des objectifs d'alimentation durable et "bio" toujours plus importants - 50 % en 2020 dans les écoles parisiennes -, éviter toute promotion des fruits et des légumes ou du lait.

Comme cette question m'a été posée par le groupe RG-CI, comment ne pas évoquer en conclusion la grande figure de Pierre Mendès France qui assurait lui-même la promotion de la consommation du lait dans les écoles en France alors même que - je me souviens d'une coupure de presse de 1956 - l'on annonçait que la consommation d'alcool n'était plus autorisée dans les écoles. Voyez comme nous avons beaucoup progressé depuis ces six dernières décennies !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

Madame la Présidente, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Au grand dam de beaucoup de nos parents qui n'aimaient pas le lait, je me souviens de cela.

Merci de vos explications.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

VI - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et indépendants à Mme la Maire de Paris concernant l'aménagement de l'espace public parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Qui parle sur la 6e question d'actualité, posée par le groupe les Républicains et indépendants ?

Monsieur LEFEVRE ?

Je vous donne la parole.

M. Franck LEFEVRE. - Madame la Maire, "Paris : ces forêts urbaines qui masquent le béton", "La Capitale asphyxiée par ses travaux", "Paris, une ville en danger", "A Paris, travaux maximums, tension maximale", "Paris n'est vraiment plus Paris" ; plus récemment : "Paris étouffe, même sans canicule" ; à nouveau, ce matin : "Anne HIDALGO, accusée d'avoir trop bétonné Paris". Tous ces titres de tribunes, d'articles parus dans les médias les plus divers en quelques semaines donnent le tournis.

Cependant, il faut préciser qu'ils n'émanent pas d'élus, ni de candidats à la Mairie de Paris ou de partis politiques, mais bien de citoyens engagés au service de la protection de l'environnement et du patrimoine, de journalistes, de scientifiques, d'historiens - tout simplement de Parisiennes et de Parisiens - soucieux d'une qualité de vie, particulièrement dégradée.

N'en déplaise à votre premier adjoint, traitant de "fumistes" dans "Le Parisien" celles et ceux qui ne sont pas en admiration devant un bilan aussi accablant, Paris, de par votre gestion laxiste, cumule les mauvais points.

Alors que ce Conseil est, encore une fois, rythmé par des communications aussi inutiles que démagogiques, les rues de Paris sont impraticables, envahies par plus de 7.000 chantiers, soit 1.300 de plus qu'au mois de mars, du jamais vu !

L'état déplorable de la voirie a même fait l'objet d'un recensement par une application pointant plus de 30.000 nids-de-poule dans la capitale. Quand l'innovation, chère à M. MISSIKA, évalue le niveau de dégradation de la ville, cela mérite d'être souligné, mes chers collègues ! Les conséquences, nous les subissons chaque jour davantage depuis des mois. Ce sont les nuisances causées par ces travaux interminables, mal programmés, mal coordonnés par la Municipalité, provoquant une paralysie générale de la circulation, sans compter les accidents graves pour lesquels nous ne disposons pas en temps réel d'informations circonstanciées, ainsi que le réclament les maires d'arrondissement.

Valérie PÉCRESSE vous a écrit, Madame la Maire, pour dénoncer les "difficultés persistantes sur certaines lignes de bus, entraînant des dégradations de parcours particulièrement préjudiciable aux conditions de transport des voyageurs". A Paris, les piétons doublent les bus.

Réponse de M. MISSIKA : "C'est la faute de la Région qui est responsable de ses chantiers", toujours l'art de la défausse quand il s'agit d'assumer ses responsabilités ! Si vous multipliez les déclarations pour tenter de justifier une telle anarchie, vous nous dites que, sur 7.000 chantiers, 643 relèvent de la Ville de Paris.

Faux, Madame la Maire ! Ce qui est surtout de votre responsabilité, c'est que, depuis la loi de 2017, vous avez en charge la coordination de la circulation par l'élaboration d'un plan de circulation qui aurait dû intégrer ces milliers de chantiers. Or, vous ne l'avez pas fait et rien ou presque n'a été entrepris pour contenir et répartir dans l'espace public cette prolifération de chantiers en liaison avec les opérateurs prestataires. A cet égard, on déplorera que, parmi les opérateurs de réseaux, figurent plus de 500 chantiers de la C.P.C.U., organisme qui dépend de la Ville.

Comment travaillez-vous avec vos propres satellites pour parvenir à ce stade de désorganisation ? Je crains que vous ne privilégiiez la stratégie du chaos urbain : bourrer la ville de travaux pour montrer, quelques mois avant les élections municipales, que vous vous activez pour le seul bien-être des Parisiens. Mes chers collègues, la ficelle est un peu grosse !

Concrètement, Madame la Maire, quand ces chantiers prendront-ils fin ? Quel phasage précis, arrondissement par arrondissement ?

Ainsi, nous vous demandons de communiquer rapidement un plan de circulation spécial travaux et de procéder à une organisation adaptée à la circulation, en lien étroit avec le Préfet de police, qui ne pourra, si vous me le permettez, que bien vous conseiller, Madame la Maire. A cet égard, vous ne pouvez vous appuyer sur votre ersatz de police municipale ni formée, ni équipée pour constituer un dispositif efficace.

Notre collègue, Frédéric PÉCHENARD, l'a rappelé…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut vraiment conclure. Vous aviez trois minutes.

M. Franck LEFEVRE. - … vous faites aujourd'hui le chantier de la police municipale et c'est une conversion électoraliste. Nous le constatons au quotidien…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut vraiment conclure, Monsieur LEFEVRE !

M. Franck LEFEVRE. - Les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Je vous remercie de votre réponse et je l'espère transparente et précise, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'aménagement de l'espace public parisien génère des chantiers dont les désagréments pour nos concitoyens doivent être limités au maximum. Ces aménagements sont rendus nécessaires par les enjeux auxquels notre ville est confrontée.

Je vous rappellerai tout d'abord, comme l'indique la carte dynamique des chantiers mise en ligne par la Ville en toute transparence, qu'une large majorité des emprises sont soit des chantiers privés, soient des travaux réalisés par des concessionnaires de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphonie ou encore des projets pilotés par la R.A.T.P. et la S.N.C.F. pour le compte d'"I.D.F. Mobilités", c'est-à-dire pour le compte de la Région Ile-de-France qui a en charge l'organisation des transports publics.

Le nombre des chantiers liés à des projets municipaux est appelé à diminuer et de nombreux aménagements seront livrés à l'été, à l'image de la place de la Nation, inaugurée le week-end dernier.

A propos du nombre de chantiers, je précise d'ailleurs qu'il y a un décalage entre des chiffres qui ont pu être annoncés il y a quelques semaines et les chiffres publiés dans l'application "Octet" qui cartographie les travaux à Paris. Cela est dû, tout d'abord, au comptage en nombre de chantiers effectués auparavant et en nombre d'emprises

qui sont, elles, plus nombreuses puisqu'un chantier peut comprendre plusieurs emprises. Pour être tout à fait transparent, au 9 juillet, nous avons 6.123 emprises de chantier à Paris, dont 533, c'est-à-dire 9 %, sont catégorisées "chantier Ville de Paris".

Si Paris se transforme, c'est pour répondre à trois défis : la lutte contre le dérèglement climatique, en diminuant l'empreinte carbone des transports et des aménagements ; l'amélioration de la qualité de l'air, en diminuant les émissions de polluants ; favoriser un partage de l'espace public qui rééquilibre les différents modes de déplacement et crée un cadre de vie de qualité, accessible à tous. Ces emprises de chantiers aujourd'hui sont au service de ces trois défis.

L'aménagement de l'espace public parisien s'est traduit par la restructuration du réseau de bus : 5 nouvelles lignes, 200 aménagements de voirie, une restructuration mise en service avec succès en avril 2019 ; ce sont également les trottoirs élargis du Plan Piétons ; ce sont les centaines de nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables ; ce sont les 17.000 à 18.000 emplacements de stationnement supplémentaires pour les vélos ; ce sont les 20.000 arbres supplémentaires ; ce sont les emplacements du service d'autopartage Mobilib' ; c'est la remise en service de 1.000 bornes de recharge électrique ; c'est la réforme du stationnement payant ; c'est le développement des zones 30 ; c'est la gratuité des transports pour certaines catégories de population à partir de septembre ; c'est aussi et bien sûr le réaménagement de sept grandes places et d'un grand nombre de places et placettes dans les quartiers, souvent d'ailleurs sur la base du budget participatif et des propositions des habitants et des Parisiens. Mais ce sont aussi, à Paris, les nouveaux secteurs "Paris Respire", la journée sans voiture, la reconquête des berges, les "Rues aux enfants", les traversées tactiles pour les personnes à mobilité réduite, les parcours sportifs ou encore les mesures pour rafraîchir la ville.

Vous voyez, ces chantiers sont au service de ces enjeux.

Passé l'été, la plupart des derniers chantiers menés par la Ville pour transformer Paris seront terminés. Les Parisiens, Franciliens, touristes, visiteurs et amoureux de Paris pourront alors profiter d'un espace public transformé, plus vert, plus apaisé, plus cyclable, plus familial. Ils pourront traverser Paris à vélo d'Est en Ouest, du Nord au Sud, le long de la Seine ; ils pourront lâcher la main de leurs enfants sur les grandes places comme ils peuvent déjà le faire au parc des rives de Seine ; trouver de la fraîcheur à l'ombre des arbres des nouvelles places inaugurées dans une ville apaisée et loin des caricatures exprimées dans votre question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

M. Franck LEFEVRE. - Madame la Maire, je vois que vous continuez à nier la réalité, du moins vous tentez de la dénaturer. Vous êtes également étrangement silencieuse sur le nouveau règlement de voirie qui désorganise les services et l'action de la Ville au détriment du quotidien des Parisiens. Pourquoi une telle obstination à vouloir enlaidir, salir et concourir à discréditer l'image et le rayonnement de Paris ? Est-ce cela le sens de l'écologie, Madame la Maire, dont vous dites qu'il inspire votre politique ?

Au lieu de rénover la cité et d'améliorer le quotidien des Parisiens, on constate une très nette détérioration de leur qualité de vie. Tous les indicateurs demeurent au rouge, malgré vos pirouettes de communication qui n'empêchent pas les Parisiens de juger négativement votre politique sur les priorités majeures : propreté, sécurité, logement, lutte contre la pollution.

Madame la Maire, je me permets de livrer à votre réflexion et à celle de votre Exécutif ce propos de Saint-Thomas d'Aquin : "L'homme préfère un mensonge qui console à une vérité qui dérange". Pour une fois, dites la vérité aux Parisiens et agissez pour qu'ils ne quittent plus chaque année par milliers la capitale. Ils apprécieront. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je regrette que vous ne soyez pas venu avec nous sur l'inauguration de la place de la Nation parce que vous auriez sans doute eu une autre appréciation de Paris et de ce que pensent les Parisiens. D'ailleurs, vous qui êtes dans le 15e arrondissement, les travaux qui ont pris fin sur la place Cambronne se sont faits avec beaucoup d'engorgement, se sont terminés à temps et sont aujourd'hui, je crois, appréciés. J'ai souvent l'occasion d'en parler avec le maire du 15e arrondissement qui me dit sa satisfaction, par exemple, sur ce bel aménagement.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative à la densification.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec la question posée par le groupe DP.

Monsieur Mao PENINOU, vous avez la parole.

M. Mao PENINOU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, 700.000… 700.000 hommes et femmes, c'est un quart de la population parisienne il y a 50 ans ; c'est la réduction du nombre de Parisiennes et de Parisiens sur les 50 dernières années.

Paris, notre ville, a perdu un quart de sa population en 50 ans. Les raisons, nous les connaissons : augmentation de la taille des appartements, diminution du taux d'occupation de ces mêmes appartements. C'est une tendance lourde. Elle a été stoppée au début des années 2000 par la mise en chantier de grandes Z.A.C. venues remplacer les grandes zones de service urbain ou les zones industrielles dans le 12e, le 13e, le 15e, le 17e ou le Nord-Est parisien. Aujourd'hui, cette baisse de la population a repris.

700.000 Parisiennes et Parisiens de moins, et ce, alors que la population française augmente, alors que la population d'Ile-de-France augmente, alors que la crise du logement est toujours plus forte dans notre pays. Pourtant, semaine après semaine, mois après mois, nous voyons augmenter, se multiplier les demandes de dédensification de la Capitale, au point qu'un esprit taquin - que je ne suis évidemment pas - pourrait se demander combien il faudra encore supprimer de Parisiennes et de Parisiens pour que certains se sentent bien dans notre ville.

Flambée des loyers, départs vers la banlieue, étalement urbain, artificialisation des sols, boom des transports, voilà quelles sont les conséquences aujourd'hui de la réduction de la population dans une ville comme Paris.

Alors oui, bien sûr, je sais que c'est un débat aujourd'hui difficile, que l'on a du mal à supporter parfois ses voisins ou imaginer en avoir plus. Oui, évidemment, il faut verdir Paris et introduire beaucoup plus de nature, mais faut-il le faire sur ce que sont des services, la voirie ou des espaces publics ? Ou faut-il le faire en supprimant ou en ne construisant pas des logements pour les Parisiennes et les Parisiens ?

Ce débat, nous l'avons depuis longtemps mais il semblait que la majorité avait une position, votre Exécutif. Or, au dernier Conseil de Paris, après avoir abandonné en rase campagne le projet de Ménilmontant, nous avons une vraie question - elle traverse tous les groupes politiques - mais c'est vous, Madame la Maire, qui êtes aujourd'hui aux manettes et c'est à vous et à votre exécutif que je pose la question : quelle est votre position et quelle est votre politique ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'abord, je voudrais féliciter Mao PENINOU pour la qualité de sa question et lui dire qu'il est très courageux aujourd'hui de défendre le principe de dédensification. Je ne peux que lui dire bravo. Je remarque tout de même que sa question est d'une qualité intellectuelle largement supérieure à la question précédente et je m'interroge sur les difficultés qu'il y aura à faire une alliance entre ces différentes sensibilités politiques mais n'anticipons pas !

Je trouve que la question…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez répondre M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Attendez, j'ai le droit d'exprimer une opinion, je suis désolé !

Mao PENINOU…

S'il vous plaît !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne jouez tout de même pas les étonnés, les surpris !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mao PENINOU pose une question de densité et remonte 50 ans en arrière. Il a raison parce que les questions de démographie sont des questions de longue durée. J'aimerais simplement lui rappeler que, au début du XXe siècle, on comptait 3 millions d'habitants à Paris…

Même quand je donne un fait comme celui-là, on m'interrompt ! On est chez les dingues ! Je suis désolé !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Au Conseil de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Pouvez-vous me laisser un peu ?

Il y avait donc 3 millions d'habitants à Paris au début du XXe siècle et il n'y avait pas de salle de bains dans les appartements à Paris. Quand on s'est mis à faire des salles de bains, la densité de la population a diminué…

S'il vous plaît !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, si vous voulez sortir, vous sortez ! Ne perturbez pas la séance !

Merci de ne pas écouter la réponse ; elle va se poursuivre.

Oui !

Allez, Jean-Louis MISSIKA, poursuivez cette histoire urbaine architecturale de Paris !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Au moins, il y a un peu d'ambiance dans cet hémicycle.

Non, pas en pleine réponse !

Vous demanderez une interruption de séance après.

Non, pas pendant ma réponse !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous n'interrompez pas la réponse. C'est moi qui fais la police de séance : un orateur est en train de parler, on l'écoute !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame la Maire, je constate que j'ai 1 minute 42 de temps de parole et que je n'ai toujours pas commencé ma réponse…

M'autorisez-vous à déborder un peu ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, répondez.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais parler d'une personnalité exceptionnelle : Jane Jacobs, urbaniste, philosophe, militante pour les droits de l'homme américaine. Son œuvre a profondément marqué l'histoire de l'urbanisme. Elle s'est opposée au modèle moderniste, notamment au zonage de Le Corbusier, mais elle s'est également opposée à un concept très en vogue quand elle écrivait dans les années 1960, à savoir la cité-jardin. Ce qu'ont en commun ces modèles, celui de Le Corbusier ou celui de la cité-jardin, ce sont l'absence de densité et le zonage.

Jane Jacobs dit qu'il y a deux facteurs clés pour faire fonctionner une ville, pour que l'on s'y sente bien, en sécurité, pour que l'on rencontre des personnes différentes : la densité et la diversité d'usage. C'est précisément ce qui fait la qualité urbaine de Paris, sa "marchabilité", sa beauté. La densité est le premier atout de notre ville, j'insiste sur ce point parce qu'il est essentiel. Notre devoir, en tant qu'élus locaux, est donc qu'aucun quartier parisien…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, je veux bien que vous vous offusquiez d'une réponse mais, si vous perturbez la séance en n'écoutant pas cette réponse, il y a tout de même quelque chose qui ne tourne pas rond.

Vous pouvez parler à l'extérieur. Vous aurez, après les questions d'actualité, l'occasion de vous exprimer. Nous sommes maintenant dans les questions d'actualité et nous écoutons la réponse de l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - La densité, c'est ce qui fait la qualité urbaine de Paris, sa "marchabilité", sa beauté. C'est le premier atout de notre ville. Je crois que notre devoir, en tant qu'élus locaux, est qu'aucun Parisien ou quartier ne soit exclu de ce modèle de ville. Certaines zones construites ultérieurement au modèle haussmannien ne bénéficient malheureusement pas de la densité et de la diversité commerciale des pieds d'immeuble qui font que l'on se sent en sécurité et que l'on profite de la proximité. Il est donc de notre responsabilité de rendre ces zones plus mixtes et de leur amener de l'intensité urbaine.

Notre deuxième responsabilité est de bâtir des nouveaux quartiers là où il n'y a pas d'intensité urbaine alors qu'il devrait y en avoir. Je pense, bien sûr, aux derniers délaissés aux portes de Paris qui marquent autant de frontières au sein de Paris et entre Paris et les villes voisines. Si nous construisons, à Bercy-Charenton ou Gare des Mines, des quartiers sans densité ou sans intensité, nous échouerons car ces quartiers ne connaîtront pas ce qui fait le cœur même des organismes parisiens.

Quand je dis "sans densité", il faut savoir que les plans urbains que nous avons prévus sont déjà beaucoup moins denses que l'haussmannien, puisque la densité de Bercy-Charenton sera équivalente à celle de Suresnes. Vouloir quelque chose d'encore moins dense, c'est condamner un quartier à ne pas avoir de commerces de proximité, à ne pas être un lieu de passage, ni de destination.

Parler de densité n'a d'ailleurs de sens qu'à l'échelle du Grand Paris. Or, à cette échelle, promouvoir des quartiers denses est le premier geste écologique puisqu'il permet de lutter contre l'étalement urbain, un fléau en matière d'artificialisation des sols et d'urbanisme asservi à l'automobile.

Ce que nous portons est donc un nouvel équilibre. Apporter de la densité aux quartiers délaissés, rééquilibrer les quartiers déjà très denses en les végétalisant, en les débitumant, en apportant des forêts urbaines - oui, j'assume ce terme de "forêt urbaine" qui se définit justement par rapport à la densité de végétalisation. La forêt urbaine d'Otemachi à Tokyo, reconnue en tant que telle, s'étend sur 3.600 mètres carrés. Leur implantation à Paris transformera notre paysage.

L'urbanisme est un problème de dosage, de recherche d'un équilibre et d'un équilibre fin. Le nouvel équilibre à Paris se définit en quatre éléments : amener de la densité dans les délaissés urbains ; créer une densité végétale au sein de la densité bâtie, ce qui veut dire rééquilibrer le végétal par rapport au minéral au cœur de Paris ; débitumer et débétonner partout où c'est possible ; et apporter toujours plus de mixité sociale et de mixité fonctionnelle. Il n'y aura pas de meilleur hommage à Jane Jacobs si nous appliquons ce programme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-Louis MISSIKA, pour cette excellente réponse.

Monsieur PENINOU, merci beaucoup.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la pollution au plomb suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, le 15 avril 2019.

XI - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux risques sanitaires de pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons deux questions d'actualité que nous pouvons regrouper parce qu'elles renvoient toutes les deux à la question du plomb à Notre-Dame.

Ecoutez, le bruit de fond, cela va !

Nous continuons…

Vous n'êtes pas seul au monde, Monsieur DUBUS, heureusement d'ailleurs ! Nous avons ici des travaux avec beaucoup d'autres sujets. Si vous pouviez avoir la courtoisie d'écouter vos collègues, ce serait formidable.

Deux questions d'actualité, la n° 8 et la n° 11, concernent notamment la question du plomb et Notre-Dame.

Je donne d'abord la parole à Mme Léa FILOCHE pour sa question, puis à Mme SIMONNET.

Mme SOUYRIS vous répondra.

Mme Léa FILOCHE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, alors que nos députés et sénateurs n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le projet de loi encadrant la restauration de la cathédrale Notre-Dame - projet de loi rédigé, lui, extrêmement rapidement, voire à la va-vite -, nous sommes très inquiets par les informations révélées par le journal "Mediapart" au sujet des quantités massives de plomb libérées lors de l'incendie du 15 avril dernier ayant entraîné de fortes pollutions dans tout le quartier.

Au moins 300 tonnes de plomb ont fondu à l'occasion de ce drame. Le plomb fondu se retrouve aujourd'hui dans des poussières et dans les sols des environs de la cathédrale, mais pas seulement : les vents l'ont emporté vers l'ouest de Paris et les pluies ont causé une probable pollution de la Seine…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Fermez cette porte ! Voilà… Merci.

Mme Léa FILOCHE. - Des taux de plomb de 400 à 700 fois supérieurs à la limite autorisée ont été détectés à l'intérieur et aux alentours de la cathédrale. Ces chiffres, Monsieur le Préfet, n'ont été communiqués que trop tardivement.

Chercheuse à l'I.N.S.E.R.M. et spécialiste de la santé publique, Mme Annie THÉBAUD-MONY a déclaré : "Cette pollution est abyssale. Il y aura des victimes".

Selon les informations, le taux de concentration de ce métal lourd toxique a pu être relevé par plusieurs laboratoires, notamment d'ailleurs celui de la Préfecture de police de Paris. Comme le signale l'Institut national de recherche et de sécurité, l'I.N.R.S., une exposition régulière au plomb peut entraîner des conséquences graves pour la santé. Cette substance peut conduire à des encéphalopathies ou des neuropathies allant jusqu'au décès. Un cas de contamination au plomb a déjà été identifié. "Cette pollution invisible ne touche pas que les enfants, ni les femmes enceintes", affirme la chercheuse, sans parler des cancers qui vont probablement se déclencher dans 30 ans.

Bien que les autorités connaissent les risques, il a fallu attendre deux semaines après l'incendie, soit le 27 avril, pour que la Préfecture de police et l'Agence régionale de santé invitent les habitants du quartier à nettoyer leurs habitations avec des lingettes humides et à consulter leur médecin si nécessaire. Nous considérons que les mesures de précaution ont été beaucoup trop tardives et nous ne comprenons pas qu'aucune mesure légale n'ait été prise pour protéger les riverains, les commerçants et les salariés. Il leur a seulement été conseillé de lancer des opérations de nettoyage et de décontamination à l'eau. Nous nous inquiétons du renvoi vers des actions individuelles alors que cela relève de la sécurité sanitaire et même du principe de précaution.

A ce stade, trois associations - celle des familles de victimes de saturnisme, "Robin des Bois" et l'Association "Henri-Pezerat"- envisagent de saisir la justice afin d'obtenir les résultats des prélèvements. Il paraît tout de même incroyable de devoir en passer par là en 2019 !

Monsieur le Préfet, plusieurs questions se posent aujourd'hui. Nous demandons, comme les associations, une cartographie précise des retombées de plomb, ainsi qu'un dispositif de dépistage accessible, clair et transparent en fonction de cette cartographie. Nous souhaitons aussi savoir quel dispositif de prévention de contrôle et de protection des riverains, des salariés et des commerçants va être mis en place sur le périmètre. Nous souhaitons également savoir quel dispositif de contrôle et de décontamination va être mis en œuvre pour récupérer les déchets de poussière.

Les Parisiennes et les Parisiens, les salariés et les commerçants ont droit à une information précise et claire sur la présence du plomb et sur une éventuelle intoxication d'eux-mêmes ou de leurs enfants, et sur les conseils pour éviter que l'intoxication ne s'aggrave. C'est une urgence.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame FILOCHE.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens à préciser que cette question s'adresse autant au Préfet de police de Paris qu'à la Maire de Paris car nous faisons face, dans cette affaire, à un terrible scandale, j'oserais dire un silence de plomb dont la Préfecture de police, le Ministère de la Culture, l'A.R.S. et la Ville de Paris sont co-responsables.

Ce silence et cette inaction sont quelque part comparables à des silences post-Tchernobyl ou post-Fukushima : les situations étaient extrêmement graves et les informations n'ont pas été transmises sur l'ensemble des principes de précaution à mettre en œuvre.

Après l'incendie, 400 tonnes de plomb contenues dans la toiture et la flèche de la cathédrale sont parties en fumée, polluant l'édifice et ses environs. L'enquête du journal "Mediapart" affirme que des prélèvements effectués début mai, à l'intérieur et aux alentours de Notre-Dame, ont mis en évidence des taux de plomb 400 et 700 fois supérieurs au seuil autorisé.

Dans un premier temps, l'A.R.S. a tenté de démentir ces informations tout en concédant finalement que l'incendie a provoqué une pollution au plomb dans les alentours de la cathédrale, ce qui constitue un "événement sanitaire inédit" pour reprendre ses termes. Elle a affirmé que les relevés indiquaient des taux inférieurs au seuil réglementaire. L'A.R.S. concède cependant que le laboratoire central de la Préfecture de police a réalisé plusieurs dizaines de prélèvements de poussière dans l'espace public parisien. Ces prélèvements montrent ponctuellement des valeurs élevées. Or, le journal "Mediapart" nous apprend que les informations sur les taux de pollution auraient été sciemment cachées aux citoyennes et aux citoyens - une décision qui aurait été prise dans une réunion où la Mairie de Paris était présente.

Or, on sait que les conséquences pour la santé peuvent être dramatiques. Annie THÉBAUD-MONY, chercheuse à l'I.N.S.E.R.M., explique qu'il faut absolument un suivi médical ; qu'une exposition régulière au plomb peut entraîner des conséquences graves pour la santé : le saturnisme ; que l'intoxication par inhalation ou ingestion peut, selon la gravité, entraîner des troubles digestifs, des lésions du système nerveux ou encore des problèmes de stérilité pouvant aller, comme l'a dit ma collègue précédemment, jusqu'au décès.

Quelles sont précisément les valeurs des relevés de plomb à l'intérieur et autour de Notre-Dame et dans l'espace public parisien ? Les résultats des prélèvements seront-ils rendus intégralement publics et accessibles à toutes et à tous, et pas seulement par une procédure de saisie de la C.A.D.A. ? Une étude indépendante publique et transparente, accessible à tous, est-elle prévue pour garantir l'information indispensable des citoyens et mettre en place des mesures adéquates ? Quelles mesures sont mises en place pour assurer la protection des ouvriers, de l'ensemble de celles et ceux qui travaillent sur le chantier ? L'inspection du travail a-t-elle été saisie pour assurer la mise en place des mesures adéquates aux risques pour tous ceux qui travaillent aux alentours, y compris dans la Préfecture et dans les commerces ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Quelles mesures sont envisagées pour préserver la population des risques sanitaires graves suite à des prélèvements portant des valeurs élevées ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole, puis Mme SOUYRIS.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Dans cette affaire, l'incendie est intervenu le 15 avril. Dès le 17 avril, j'ai fait faire des prélèvements : une campagne de mesure de la qualité de l'air et des prélèvements au sol. Il faut bien comprendre cette différence pour aborder sereinement le sujet de la santé publique.

Aucun prélèvement, en matière de qualité de l'air, ne démontre des traces de plomb, et pour cause : le métal est suffisamment lourd pour retomber au niveau de ses particules. Le sujet est un sujet de contamination de sol. Je rappelle que ce que vous décrivez, Madame la Conseillère, quant au risque du plomb, est en cas d'ingestion dudit plomb. C'est un cas de figure qui peut assez peu vraisemblablement se produire dans l'espace public, mais plutôt dans le cas où des personnes, marchant dans l'espace public contaminé, ramènent le plomb chez eux. S'ils en mettent sur la moquette, cela pose un problème sanitaire pour leurs enfants en bas âge, mais à cette condition seulement. Je ne peux pas laisser dire que les personnes se promenant dans l'espace public et n'étant pas dans cette situation sont susceptibles d'être en risque car marcher sur du plomb ne présente strictement aucun risque.

C'est bien pour cela que, dès le lendemain de cet incendie, j'ai établi un périmètre de sécurité. J'observe qu'il a été jugé sévère, mais il me paraissait absolument nécessaire, dès le soir de l'incendie, de procéder de cette façon. J'ai reçu de nombreuses demandes pour lever le périmètre de sécurité assez rapidement. Aujourd'hui, j'ai à peu près tout levé en fonction des résultats que me donnaient les différentes enquêtes, à l'exception du parvis.

Vous avez tout à fait raison, Madame la Conseillère : l'intérieur de la cathédrale et le parvis sont toujours dans des situations de pollution significative. A l'intérieur de la cathédrale, cela relève bien évidemment du contrôle de l'Inspection du travail. L'ensemble des travaux diligentés par la D.R.A.C. se font avec les précautions pour les travailleurs soumis à des dispositifs de cette nature. Le parvis est toujours interdit puisque je ne peux pas lever l'interdiction, nonobstant les demandes pressantes que je reçois, tout simplement pour cette raison. Il faudra s'assurer que les taux constatés de plomb sont redescendus dans une moyenne adéquate…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur le Préfet.

Voulez-vous bien fermer cette porte ? Merci !

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je vous en prie.

… afin que le parvis puisse être rouvert le plus rapidement possible.

Vous posez une autre question, celle des autres contrôles faits à l'intérieur des habitations. Je rappelle que l'A.R.S. a non seulement ouvert des consultations de plombémie à l'Hôtel-Dieu pour les riverains mais a également identifié une dizaine de logements dans lesquelles ont été réalisées des enquêtes environnementales. Celles-ci n'ont pas mis à jour de concentration problématique. En tout état de cause, j'ai conseillé, avec le directeur général de l'A.R.S., que les personnes qui ont des jeunes enfants prennent des précautions de nettoyage, dont nous avons expliqué la nature des modalités de nettoyage devant être suivies. Nous nous les sommes appliqués à nous-mêmes, à la Préfecture de police, puisqu'il ne vous a pas échappé que le jour du sinistre, de façon assez inhabituelle, le vent allait dans la direction de l'ouest. Par conséquent, la Préfecture de police, notamment tous les bureaux en façade, a été soumise aux retombées. Nous avons procédé donc aux travaux nécessaires. Pour votre bonne information, j'ai d'ailleurs proposé à l'ensemble des fonctionnaires de la P.P. le souhaitant de pouvoir suivre cette consultation de plombémie, s'ils en jugeaient le besoin nécessaire.

Il m'a semblé être assez transparent dans les communiqués publiés, mais vous soulevez une question dont j'ai compris, à la lecture de "Mediapart", qu'elle était assez mal interprétée : la cartographie de référence. Par souci de bien faire, nous avons fait réaliser dans d'autres endroits de Paris des analyses de concentrations de plomb. La difficulté que nous rencontrons et qu'il ne faut pas sous-estimer, c'est qu'il n'existe pas de valeur de référence puisque c'est une première. A ma connaissance, dans l'espace public, le problème ne s'était jamais posé. Il y a effectivement un certain nombre d'endroits dont les concentrations de plomb ne sont pas au standard, mais d'où viennent-elles ? De Notre-Dame ? D'incendies précédents ou de je ne sais quel autre phénomène qui expliqueraient ces taux de plomb sur les espaces publics, c'est-à-dire sur les trottoirs ou sur les voies de circulation, supérieurs à ce qu'il faudrait ?

Je partage votre conclusion : je ne vois que des avantages à publier cette cartographie de référence et je le conseillerai comme tel au directeur général de l'A.R.S., qui a la compétence en la matière, pour que nous puissions le faire au plus vite afin que tout un chacun ait accès à ces résultats.

Je voudrais vraiment rassurer l'ensemble de nos concitoyens, des habitants de Paris et de ceux qui y viennent également : cette affaire de plomb est extrêmement désagréable mais il n'y a aucun danger pour la vie des uns et des autres, sauf vraiment à… peut-être pas lécher les trottoirs, mais se mettre dans des situations qui ne sont pas celles d'un comportement usuel.

Voilà ce que je peux vous dire, Mesdames et Messieurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame SOUYRIS, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je suis très heureuse qu'il y ait ces deux questions car il n'y a actuellement pas de pollution au plomb permettant de confirmer une contamination avérée de personnes, hormis un cas. Il se trouve qu'il y avait chez ce petit garçon, positif au plomb, une contamination fréquente au plomb qui n'avait rien à voir avec le drame arrivé à Notre-Dame.

Néanmoins, il y a un principe de précautions à avoir ; il est absolument essentiel. A Paris, nous n'avons pas du tout faibli, depuis le départ de cette question et dès que cela s'est posé. Les réunions qui ont eu lieu, dont certaines ont été mentionnées dans "Mediapart", entre la Préfecture de police, l'A.R.S. et les services de la Ville de Paris, sont absolument essentielles à maintenir - elles continuent - et ont amené à prendre un certain nombre de décisions.

Ces décisions pour la Ville de Paris ont été importantes puisque nous avons, avec nos services, participé à des enquêtes de détection de plomb dans les appartements concernés et préconisés par l'A.R.S. Nous avons également, dans les écoles attenantes et se trouvant à moins de 500 mètres de Notre-Dame, fait des enquêtes sur la question de la plombémie, y compris dans les écoles et les crèches privées afin d'avoir la certitude que les choses se passaient bien. Par ailleurs, dans le 4e arrondissement, une réunion d'information avec les habitants et un certain nombre de préconisations auprès des citoyens et des commerçants ont été faites assez rapidement.

Néanmoins, il reste évidemment des problématiques. Comme cela a été dit, la question est de savoir à quel moment la quantité de plomb devient dangereuse pour la santé. C'est quelque chose qui n'est pas encore sûr ; nous avons encore un manque de connaissance sur cette question. Il est vrai que la question de Notre-Dame est une première ; elle n'a pas eu d'équivalent nous permettant d'avoir des données comparables. Nous n'avons pas non plus des données de plombémie précédant l'accident.

Actuellement, nous avons, à mon sens, plusieurs devoirs. Le premier est un devoir de transparence. Le dernier Conseil de Paris avait demandé une cartographie, des informations en temps et en heure ; c'est absolument essentiel pour que chacun - la collectivité, bien sûr, l'Etat, mais aussi chaque citoyen - puisse pouvoir agir en fonction des connaissances que nous lui donnons.

Le deuxième devoir est de pouvoir mettre à la disposition de chacun les moyens de pouvoir faire une détection, des diagnostics. Comme cela a été indiqué, cela a été fait à l'Hôtel-Dieu. J'ai demandé à l'A.R.S. que cela soit élargi non pas seulement aux femmes enceintes et aux enfants qui habitaient sur l'île de la Cité, mais à l'ensemble des personnes qui habitent ou qui travaillent aux alentours de Notre-Dame. C'était déjà très important. Notre réseau de P.M.I. a également effectué et continue d'effectuer des plombémies et de donner des conseils aux familles. Nous devons le continuer.

Il reste également la dimension de la dépollution. Il y a évidemment la question du parvis, mais aussi celle de la rue de la Cité, qui a été réouverte au public alors que, selon mes renseignements, les taux de contamination des sols étaient à peu près les mêmes que sur le parvis. J'ai eu comme assurance d'Aurélien ROUSSEAU, le directeur de l'A.R.S., que de nouveaux prélèvements seraient effectués pour vérifier s'il y avait un danger équivalent, auquel cas il demanderait que la rue soit fermée comme le parvis. Ces questions de dépollution sont évidemment essentielles : il va falloir dépolluer le parvis. Pour l'instant, ce n'est manifestement pas le cas. Une demande a été faite auprès de la D.R.A.C. pour qu'il y ait une nouvelle dépollution parce que celle qui a eu lieu n'était pas du tout suffisante. Il faudra soit recouvrir, soit faire une dépollution de fond. Ce sera certainement quelque chose de cet ordre pour la rue de la Cité.

Enfin, il reste la question des terres, celles du jardin derrière Notre-Dame et du mémorial, encore derrière. Il faudra réfléchir à comment changer cette terre. Tout cela est une entreprise encore en cours.

Je peux vous dire une chose, au nom de l'Exécutif : nous sommes très vigilants. Nous tiendrons les engagements de transparence et d'interpellation pour que tout se passe pour le mieux. Vendredi prochain, prochaine date de notre réunion avec la Préfecture de police, l'A.R.S. et les différents services, nous continuerons de dire à quel point nous serons vigilants et nous exigerons que la cartographie soit vraiment publiée la semaine prochaine comme cela a été promis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Merci pour ces réponses complètes.

Plus vite nous aurons dépollué le parvis, mieux nous nous porterons. Il y a toujours un risque de déplacement de ces pollutions mais qui n'ont évidemment rien à voir avec des pollutions d'accident nucléaire. Ce sont des pollutions bien connues de l'inspection du travail, avec des risques liés non pas à l'inhalation, mais au toucher et à l'ingurgitation directe de poussières de plomb, provoquant le saturnisme. Je pense qu'il faut aussi être dans la vérité scientifique. On peut toujours faire peur aux populations mais notre devoir est d'informer, ce que nous faisons et continuerons à faire, et aussi de ramener toujours à la réalité scientifique de ces contaminations.

Madame FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Je vous rejoins, Madame la Maire : il faut partir des vrais chiffres et de la réalité. C'est pour cela que nous demandons de la transparence dans cette période. Dans la période à venir, beaucoup interviendront dans et autour la cathédrale ; cela doit pouvoir se faire en toute sécurité pour les habitants, les commerçants, les salariés. La question du principe de précaution n'est pas simplement là pour agiter un drapeau : nous avons tous en tête plusieurs scandales qui n'ont été révélés qu'une fois que quelqu'un ait dit ce qu'il en était, je pense à l'amiante. Faisons vraiment attention et ne prenons aucun risque sur la question. Le meilleur moyen pour cela est d'être entièrement transparent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il faut de la transparence et de l'information publique sur l'ensemble des données. Par exemple, sur le pont et la fontaine Saint-Michel, des prélèvements montraient des seuils entre 20 et 400 fois supérieurs au seuil réglementaire. Il faut absolument que nous ayons ces éléments.

Je suis ravie d'entendre Mme l'adjointe parler de la décontamination du parvis de la cathédrale. Il me semble que la Mairie de Paris - du moins, c'est ce que relate "Mediapart" - avait proposé de décontaminer le parvis de la cathédrale avec un chantier de deux semaines, estimé à 450.000 euros. Il fallait d'ailleurs, pour cette phase de

décontamination, que les ouvriers portent des scaphandres ; le Ministère de la Culture et la Préfecture auraient arbitré de ne pas le faire. Est-ce une vraie ou une fausse information ? Il faut absolument une bonne information, une transparence et le principe de précaution.

Ce qui est écrit, dans cet article de "Mediapart", c'est que la santé de celles et ceux qui travaillent sur le chantier n'est absolument pas protégée. Ce qui est écrit est extrêmement inquiétant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'Inspection du travail y veille, pour m'être rendue sur le chantier moi-même et avoir vu les mesures de précaution prises.

IX - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mobilisation de Paris et de la Préfecture de police contre les féminicides.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner à présent la parole à Mme JÉGO pour la question d'actualité du groupe "100 % Paris".

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis le 1er janvier, les mots manquent pour décrire l'indicible : 75 femmes ont été assassinées par leurs conjoints ou ex-conjoints. A Paris, plus de 1.500 appels ont été enregistrés par le numéro d'écoute nationale destinée aux femmes victimes de violence, le 39 19, ce qui classe Paris parmi les départements où les appels sont les plus nombreux.

Les féminicides ont été longtemps assimilés à des crimes passionnels et considérés comme des affaires privées. On sait aujourd'hui qu'il s'agit de meurtres qui répondent à un schéma type, à une mécanique. Dans 7 cas sur 10, la rupture est l'élément déclencheur qui donne lieu à un déchaînement de violences : victimes massacrées par plus de 70 coups de couteau, défigurées, battues à mort, écrasées, brûlées vives, éviscérées. Outre l'inquiétante augmentation de cette violence, qui nous oblige à revoir l'ensemble des dispositifs, nous devons également nous mobiliser, comprendre pour être en mesure de prévenir pourquoi ces hommes qui ne sont pas simplement possessifs ont une perception si dégradée de la femme.

Les féminicides ne sont pas une fatalité ; on peut changer les choses : des pays comme l'Espagne ou le Canada ont divisé par deux le nombre de victimes en 10 ans grâce à des programmes juridiques vigoureux et beaucoup de prévention. La Ville de Paris a, depuis quelques années, déjà montré son engagement pour lutter contre les violences faites aux femmes mais nous savons qu'il faut aller plus loin, faire davantage pour éloigner au plus vite les femmes dont elles font l'objet.

Pour cela, la Ville doit, avec ses bailleurs, mobiliser plus de logements ; elle doit également mettre fin à la différentiation dans le système de cotation entre les femmes ayant déposé une plainte ou une main courante et celles qui, simplement, déclarent subir des violences.

Le Centre d'action sociale de la Ville pourrait être un pilier dans l'accompagnement des victimes à travers les aides sociales facultatives dont il a la maîtrise, par exemple, l'allocation exceptionnelle ou l'allocation logement famille monoparentale. On sait combien le frein financier est un facteur majeur. En pilotant un accompagnement global pour les femmes, dès lors qu'elles sont libérées de leur agresseur, avec les associations qu'il faut saluer et continuer de soutenir, le Centre d'action sociale de la Ville pourrait coordonner la prise en charge de tout ce qui suit la décohabitation, retrouver une place en crèche, réinscrire les enfants à l'école, mais plus largement toutes les démarches administratives et matérielles qu'un déménagement engendre.

En parallèle, il s'agit bien sûr de mieux communiquer sur ce que la Ville propose pour inciter les victimes à partir plus facilement, sans craindre les conséquences financières et logistiques que cela suscite. Il est fondamental de dire et de faire savoir aux Parisiennes que la Ville est à leurs côtés pour les protéger.

Madame la Maire, quels moyens supplémentaires envisagez-vous aujourd'hui pour rompre avec cette effroyable augmentation des féminicides ?

Je saisis également l'occasion d'interroger M. le Préfet de police sur le suivi du vœu adopté il y a 18 mois par le Conseil de Paris, relatif à la création d'un référent par commissariat chargé d'accueillir et d'accompagner les femmes victimes de violence. Malheureusement, les témoignages nombreux de victimes et les récents féminicides nous obligent à rappeler combien l'accueil par des agents formés est fondamental pour recueillir la parole des femmes qui poussent courageusement les portes des commissariats. Cela pourrait tout simplement leur sauver la vie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame JÉGO.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole, puis Hélène BIDARD.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je ne répondrai que très partiellement à l'interrogation sur les faits tels que nous les voyons au niveau policier. Néanmoins, vous avez tout à fait raison de le dire, Madame la Conseillère : cela n'est qu'un petit aspect du sujet.

Les chiffres sont tout de même assez spectaculaires et assez massifs : 18.000 mains courantes rédigées en 2018, en augmentation significative par rapport à 2017 ; 9.000 mis en cause ; 5.221 gardes à vue. Ce sont véritablement des chiffres massifs sur les faits qui peuvent être constatés. Sur les appels à la plateforme, 21.467 appels en 2018, c'est plus que significatif ; c'est même, à vrai dire, assez effrayant.

Plus ponctuellement, sur votre question en matière d'accueil, nous avons effectivement mis en place 133 référents-accueil dans les commissariats sur l'ensemble du périmètre de la Préfecture de police et, en la matière, sur Paris, 61 policiers référents violences conjugales.

J'ai parfaitement conscience que cela n'est pas suffisant et que ce chiffre est encore trop faible. Je m'engage à revoir ces niveaux car il faut, en matière d'accueil de police, que nous développions les choses. Je sais qu'un travail commun est mené avec la Mairie avec des psychologues cofinancés, mais je vous propose de me laisser un peu de temps pour revoir l'ensemble de ces chiffres et me permettre de vous présenter des propositions afin de faire face à ce phénomène que je constate comme étant massif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame BIDARD, vous avez la parole.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur cette question des féminicides.

Vous avez rappelé les chiffres sur le nombre de femmes tuées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, c'est-à-dire une femme tous les deux jours et demi, voire plus - c'est en train d'augmenter. Nous savons aussi que ce sont environ 220.000 femmes âgées de 18 à 75 ans qui sont, chaque année, victimes de violences physiques et sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire. Ainsi, lors du dernier rassemblement de samedi, place de la République, avec les proches et les familles des victimes, au même moment, une femme était poignardée et en urgence absolue dans le 15e arrondissement. Vous voyez que cela est réellement quotidien.

Nous avons accompagné les associations dans ces moments symboliques très poignants aux côtés des familles et nous avons d'ailleurs, samedi, relayé les noms de toutes les victimes sur les panneaux lumineux de la Ville de Paris, à titre symbolique, pour attirer également l'attention.

Vous le savez et vous l'avez rappelé : la Ville de Paris est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes, de manière particulièrement renforcée depuis 2014 avec l'aide de l'Observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous avons fait un accès prioritaire au logement social pour les femmes victimes de violence qui ont déposé une plainte. Elles sont également accompagnées par les associations dans ce dépôt de plainte. En effet, il faut aller plus loin.

Nous avons aussi besoin d'aller plus loin dans la création d'hébergements d'urgence dédiés, ce que nous avons fait en immobilisant trois parcelles sur Paris pour créer ces hébergements d'urgence avec plus de 60 places.

Il nous aura fallu cinq ans pour convaincre l'Etat de nous suivre sur le sujet. C'est chose faite depuis novembre de l'année dernière, puisque le débat consistait dans le fait d'avoir des hébergements dédiés et non pas des places à l'intérieur de centres d'hébergement collectif.

Nous avons un renforcement du "Téléphone Grave Danger" ; nous sommes maintenant à 30 téléphones sur Paris. Contrairement à d'autres départements, nous utilisons l'ensemble de nos téléphones. Nous avons même dû, avant cette augmentation, récupérer des téléphones dans les départements voisins pour faire face à l'afflux de demandes. Nous avons une mesure d'accompagnement protégé qui encadre les passages de bras entre parents, pour éviter que les parents se rencontrent lors des passages de bras. Nous avons aussi édité des violentomètres et beaucoup d'autres matériels permettant, aux jeunes femmes particulièrement, de pouvoir identifier le caractère violent de leur relation.

Nous ouvrirons, en septembre prochain, un accueil de jour dédié aux jeunes femmes. Ce travail se fait avec la Seine-Saint-Denis, le "FIT" et la ville de Bagnolet pour permettre encore plus l'orientation des jeunes particulièrement.

Enfin, nous avons augmenté la subvention aux associations de 23 % l'année dernière, à la suite de "Me Too" et de 25 % cette année grâce aux derniers engagements, pris hier même par Emmanuel GRÉGOIRE. Nous ouvrons sept consultations de psychotrauma ; un travail a été fait auprès des enfants dont la mère a été victime d'un féminicide. C'est vraiment un travail important que partage d'ailleurs Dominique VERSINI, je le sais pour en avoir discuté avec elle, qui est devant nous.

Avec le mouvement "Me Too", il y a eu 30 % de plainte en plus. La Mairie de Paris a donc mis, deux années consécutives, des augmentations de 23 et 25 % aux associations qui accompagnent les femmes victimes de violence. Ces augmentations n'ont pas suivi dans l'ensemble des services publics, malheureusement. A ma connaissance, il n'y a pas eu plus de policiers pour prendre les plaintes, à la hauteur du nombre de plaintes déposées ; plus de moyens pour la justice, même si le barreau de Paris est extrêmement engagé avec nous, ainsi que le procureur. Il y a de toute évidence des besoins en termes de moyens : plus de moyens pour les U.M.J., ce qui

n'a pas été le cas, alors qu'ils jouent un rôle important non seulement pour les preuves, mais tout simplement pour assurer aussi les femmes dans leurs dépôts de plainte.

Nous avons, en effet, besoin et nous soutenons cette demande des associations, que le Gouvernement semble reprendre, d'avoir un Grenelle des violences conjugales. Il nous semble extrêmement important d'arriver à une meilleure application de la loi, à des ajustements de celle-ci également, et à l'attribution de moyens réels dédiés dans tous les domaines des services publics, des urgences, de l'A.P.-H.P., de la police, de la justice, de l'hébergement, du logement. Vous voyez que c'est considérable. Cela a été fait dans d'autres pays : l'Espagne a fait un effort d'un milliard d'euros, il y a plusieurs années, et le résultat commence déjà à se voir. J'espère donc que notre pays saura se hisser à la hauteur de ces enjeux.

Je termine avec un point : un Grenelle est un travail de concertation avec tous les élus. J'espère que ce sera l'occasion, pour la Secrétaire d'Etat et les Ministres, de rencontrer les élus locaux qui travaillent sur ces sujets puisque cela n'a malheureusement jamais été le cas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voulais rajouter un point. D'abord, ce sujet doit vraiment toutes et tous nous mobiliser. Paris s'est mobilisée : dès 2001, nous avons mis en place ici tout un travail de soutien aux associations et, bien sûr, sur la question des violences et des féminicides.

Je pense que le Grenelle doit vraiment faire sa place aux maires et aux responsables des collectivités territoriales, sinon il manquerait un acteur essentiel autour de la table. Or, les lieux où se déploient ces politiques en proximité et où l'on a besoin de ces politiques déployées sur le terrain en proximité, ce sont bien les communes, voire les départements qui ont aussi des compétences sociales.

Je voudrais aussi vous dire que j'ai eu l'occasion, encore vendredi, de rencontrer au commissariat du 13e arrondissement une commissaire extrêmement engagée sur ces questions et je veux vraiment la remercier, ainsi que les commissaires parisiens, mais aussi les agents payés par la Ville de Paris, notamment travailleurs sociaux. Ils sont formés et travaillent en très bonne intelligence avec tout un tissu local et, bien sûr, au sein du commissariat. Ces personnes ont d'abord été formées à la question des violences et, évidemment, de l'accompagnement dont vous parlez, celui des femmes : l'accompagnement social, notamment vers le logement, vers la crèche, vers tous les dispositifs qui permettent de prendre en considération la souffrance des enfants dont la mère est victime de violence.

Je serai ravie que vous puissiez, avec Hélène BIDARD, vous rendre aussi dans les commissariats où nous avons installé ces agents pour que vous voyiez l'efficacité de leur action.

Nous avons besoin d'être tous rassemblés sur ce phénomène qui a pu être traité d'une façon exemplaire dans d'autres pays, comme en Espagne, mais en mettant vraiment tout le monde autour de la table. Je pense que les élus locaux, les maires en l'occurrence, doivent vraiment être invités à ce Grenelle.

Madame JÉGO, vous avez la parole.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire. Merci beaucoup de vos réponses.

Merci, Madame l'adjointe, également. Nous partageons ce souci collectif de voir cette attention à l'intervention générale sur ce sujet et je note particulièrement ce que vous venez de dire concernant l'accompagnement des enfants. Ce point souvent oublié est crucial car les victimes collatérales sont nombreuses face à ce type de violences.

Vous parliez de l'Espagne. Ce pays peut nous inspirer puisque les chiffres parlent : quand on renforce l'arsenal législatif, les résultats sont là, notamment en imposant une formation à tous les professionnels médicaux, policiers et judiciaires ; en obligeant les juges à instruire les dossiers en 72 heures ; en permettant à l'Etat de poursuivre les auteurs et de protéger les victimes, même lorsqu'elles n'en font pas la demande ; en expérimentant le port de balises GPS pour les agresseurs afin de les géolocaliser aisément. Cette dernière mesure a l'avantage d'inverser la charge de la preuve, ce qui change les choses au moment où la femme et les enfants quittent le foyer familial.

Comme le demandent certaines associations, il est également crucial de combler le vide juridique actuel concernant les couples non mariés sans enfant, pour lesquels la plainte pénale est un préalable nécessaire à l'ordonnance de protection ou encore la création dans chaque tribunal et cour d'appel d'une section spécialisée en matière de violences intra-familiales.

Voilà des pistes de réflexion que Paris pourrait utilement porter au débat, comme vous le proposiez, et que les sénateurs, à l'instar de notre collègue Catherine DUMAS, appellent de leurs vœux sans attendre le Grenelle annoncé pour la rentrée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

X - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'organisation et le déploiement d'une véritable police municipale à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La dernière question de notre séance de questions d'actualité est posée par M. HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le 6 juin dernier, lors de la conférence de presse sur l'encadrement des trottinettes, vous évoquiez, Madame la Maire, la police municipale parisienne comme si celle-ci existait déjà, comme un fait acquis à mettre au bilan de la mandature.

Dans une interview donnée ce week-end au "Journal du dimanche", vous vous réjouissiez encore : "Heureusement que nous avons créé une police municipale". Le groupe UDI-MODEM qui défend, depuis le début, la création d'une telle police aurait-il raté un épisode depuis votre annonce de février dernier ?

Y aurait-il déjà une police municipale à Paris et des agents assermentés de la sorte dans les rues de la capitale ? La réponse est bien sûr négative.

Pour le moment, qu'avons-nous ? Une Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de 3.200 agents éparpillés, façon puzzle, entre les 1.100 A.S.P. en charge des incivilités routières, les 1.000 I.S.V.P. en charge de la lutte contre les incivilités, les 750 A.S. chargés de surveiller les espaces verts et les bâtiments municipaux, les 101 correspondants de nuit ou encore les 14 inspecteurs de salubrité. Plus de cinq statuts différents, un fonctionnement en silo, des missions et des compétences hétérogènes, un équipement différent pour chaque service, voilà à quoi ressemble aujourd'hui cette soi-disant police municipale.

Au passage, on s'interroge sur ce qu'il est advenu des 700 agents soudainement évaporés des effectifs A.S.P. depuis leur transfert de la Préfecture à la Ville de Paris. Ces mêmes A.S.P. qui, en tant qu'agents de la police judiciaire adjoints, pourraient disposer de compétences supplémentaires de police, ont été cantonnés aux infractions routières et à l'accompagnement des mobilités douces, une compétence certes prioritaire mais qui pourrait être exercée par d'autres agents et libérer les A.S.P. pour d'autres missions plus stratégiques.

En réalité, vous le savez tous aussi bien que nous : la police municipale parisienne reste à faire ; elle est en devenir.

Aussi, quelques interrogations : quand sera-t-elle réellement mise en place et déployée sur le terrain ? Quels en seront les effectifs réels ? Quelles compétences, quels équipements et quel armement seront confiés aux agents qui la composeront ? Quelle sera l'organisation de cette police ?

Vous le savez, les chiffres de la délinquance connaissent une hausse inquiétante : +37 % de vols à la tire ; +34 % de vols de motos et scooters ; +7 % de vols avec violence ; +11 % de cambriolages.

Etait-il opportun, comme vous l'avez fait lors de notre précédente séance, de faire porter la seule responsabilité de ces mauvais chiffres à l'Etat ? Je ne crois pas. Mieux vaut travailler, me semble-t-il, en étroite coordination avec la Préfecture de police à l'élaboration d'une vraie police municipale. Notre groupe soutiendra d'ailleurs toute initiative parlementaire tendant à clarifier, voire étendre, les compétences de cette future police.

La police municipale à Paris est un vrai besoin, réclamé par les Parisiens - vous avez fini par l'admettre -, mais elle demande une réelle volonté politique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La réponse de Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur HÉLARD.

Une réponse sur deux plans.

D'abord, peut-être, une petite précaution : je souhaiterais que nous puissions tous nous donner…

Je le dis d'autant plus à Eric HÉLARD que nous avons toujours, dans cette Assemblée comme ailleurs, un dialogue constructif et courtois. Je nous mets tous en vigilance sur le fait que nous avons…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BROSSEL, pouvez-vous prendre le micro plus près ? Personne ne vous entend.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Bien sûr, je me rapproche.

Prenons juste garde collectivement - je sais que ce sera évidemment le cas pour vous, cher Eric HÉLARD - à ce que nos débats, en matière d'élaboration de politiques publiques, voire peut-être dans le cadre d'élections municipales, ne dévalorisent jamais le travail de nos agents. Les 3.200 agents de la DPSP font vivre les politiques publiques parisiennes et le service public parisien. On peut avoir beaucoup de critiques ou de choses à dire sur les

politiques publiques, mais ceux qui les font vivre sont des agents du service public. Je nous invite donc à ne jamais l'oublier.

Une réponse sur deux sujets et deux points de vue, Monsieur HÉLARD : une réponse juridique et une réponse d'organisation.

La réponse juridique, vous la connaissez. Vous posez la question en connaissant la réponse. En effet, nous sommes en train de travailler - les services juridiques mais pas seulement - avec la Préfecture de police et, aussi et surtout, avec les services du Ministère de l'Intérieur ! Du point de vue du Ministère de l'Intérieur et de la police nationale, mais également du point de vue de la collectivité territoriale, nous travaillons pour dresser ensemble la liste - pardon, je le dis avec des mots qui ne sont pas ceux d'une juriste - de l'ensemble des sujets qui doivent être modifiés par la loi et le décret sur les évolutions à venir.

Un certain nombre de travaux en commun sont ainsi menés. Grâce à Marie-Pierre de LA GONTRIE, que je remercie, le sujet a été porté en séance de la commission des lois du Sénat. Nous savons maintenant, avec la réponse de l'Exécutif national, quel est le cadre le plus adapté pour travailler. Nous travaillons ensemble sur ce sujet et nous le faisons en respectant les règles juridiques, mais aussi les différents impératifs qui s'imposent aux uns et aux autres. Je vous laisserai échanger avec ma collègue sénatrice sur l'article 45 et les discussions parlementaires et législatives.

Sur le déploiement opérationnel, nous prenons notre part, cher Eric HÉLARD, en créant de l'emploi public. Ce n'est pas rien de créer de l'emploi public. Ce n'est pas rien d'embaucher de nouveaux agents du service public pour être présents dans la rue, dans les équipements publics, dans les espaces verts ; pour être présents dans une mission de tranquillité publique. Nous accueillons donc, avec plaisir, les presque 200 agents qui auront rejoint la DPSP d'ici la fin de l'année. Nous aurons le plaisir d'accueillir, avec Mme la Maire, la grosse trentaine d'agents centrés sur les quartiers du Nord-Est parisien d'ici quelques jours.

Nous poursuivons notre action de verbalisation et je ne crois pas qu'il faille la dévaloriser, Monsieur HÉLARD. C'est une action importante et nous ne pouvons pas, d'un côté, regretter les chiffres en matière d'accidents de la route et, de l'autre, trouver que la verbalisation est une petite chose sans importance. Lorsque la vidéo-verbalisation nous permet de dépasser un million de procès-verbaux, c'est aussi une forme de régulation à laquelle nous travaillons.

Il y a également la mise en place des parcours de tranquillité publique, je terminerai par cela, Madame la Maire. Ils font en sorte que nos inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, en uniforme, avec des équipages d'A.S.P. en uniforme, soient présents devant les stations de métro, devant les équipements publics, au moment où les Parisiens vont au travail, déposent les enfants à l'école ou à la crèche. Aux abords des équipements municipaux, ce sont plus de 300 parcours de sécurité publique qui ont été mis en œuvre en à peine deux mois. Ils sont travaillés avec les maires d'arrondissement, là où le besoin de tranquillité publique existe. C'est aussi cela, construire et préfigurer la police municipale.

Dernier point : nous avons ouvert, comme nous nous y étions engagés, la possibilité pour les Parisiens de nous joindre directement sur les questions d'incivilité. Le 39-75 a été étendu aux incivilités depuis quelques jours et les habitants commencent à nous signaler un certain nombre de sujets.

Ainsi, cette police municipale est en préfiguration, en déploiement, en recrutement. Elle fera de la tranquillité publique et rien que de la tranquillité publique, mais je partage l'avis de certains d'entre vous. Chacun doit prendre sa part et la Ville de Paris prend la sienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Permettez-moi, avant de vous redonner la parole, quelques mots.

D'abord, oui, votre groupe a été le seul à être constant sur cette question de la police municipale. Vous en avez l'historique, je le reconnais et je le reconnaîtrai toujours parce que l'honnêteté et l'honnêteté intellectuelle font aussi partie des règles du jeu d'un débat démocratique respectueux et apaisé.

Oui, tous les groupes, ici, ont évolué ; et oui, nous avons fait…

Presque tous les groupes, pardon !

J'aurais dû dire "presque tous les groupes, ici, ont évolué" et Pascal JULIEN aussi…

Toujours est-il que nous sommes en train de créer cette police municipale. Je pense que personne, ici, n'a intérêt, quelle que soit sa fonction, à dénigrer cette police municipale parce qu'elle va permettre de soulager la police nationale, là où celle-ci est occupée à d'autres tâches.

D'ailleurs, j'ai rencontré les syndicats de la police nationale qui, tous, comprennent et évoquent les points de prévention…

Pardon, mais il y a un modèle que l'on ne veut pas suivre. Je ne vais pas citer la ville en question : pour les syndicats de policiers comme pour nous, c'est le modèle de police municipale que nous ne voulons pas. Nous

voulons une police municipale qui travaille avec l'Etat en bonne intelligence et avec des agents formés et que nous allons aussi former.

Nous avions moins de 1.000 agents chargés d'opération de police en 2014 ; en 2020, nous arriverons à 3.400 agents. Est-ce le calibrage d'une police municipale ? Non, il faudra aller au-delà si l'on veut cette police municipale - je crois que cela est assez consensuel et partagé - qui assure la tranquillité publique dans nos rues et qui soit non pas sous la direction de la Préfecture de police, mais vraiment en complément des missions assurées par la Préfecture de police et la police nationale.

Ce travail est en train de se faire. Nous sommes en train de discuter avec le Premier Ministre sur des dispositions législatives pour qu'elles puissent être intégrées dans la loi sur les collectivités territoriales. C'est le bon endroit pour les intégrer et pour accompagner ce dispositif et cette évolution. J'espère que les groupes parlementaires de cette Assemblée l'accompagneront. Nous avons tous intérêt à faire en sorte que cette police municipale voie le jour. Je pense qu'il n'y a pas, ici, d'arrière-pensées politiciennes, du moins pas dans cette salle, pour freiner les choses.

Je veux remercier et saluer les agents, notamment Michel FELKAY, un grand commissaire, à la tête de cette police municipale que nous sommes en train de créer. Aujourd'hui, il a pris des dispositions avec son expertise de grand policier qu'il est. C'est lui qui nous a proposé ces points de sécurisation, comme le fait d'avoir une présence de nos agents municipaux à la sortie d'un certain nombre de stations de métro ou de lieux particulièrement difficiles - je pense notamment à la Chapelle, à Barbès où ils sont là, le soir, pour sécuriser le retour au domicile des Parisiens. Ce sont des bonnes choses. Je vous invite vraiment à rencontrer Michel FELKAY ; il est extrêmement disponible et compétent.

Là aussi, au-delà des clivages politiques partisans, nous devons améliorer le niveau de sécurité dans cette ville. Cela n'est pas propre à Paris : Londres est en train de connaître, en ce moment même, une augmentation de sa criminalité extrêmement préoccupante. C'est le cas de beaucoup de grandes villes. Nous avons intérêt à dépasser les clivages et à travailler, comme c'est notre devoir, entre institutions, Ville et Etat, pour apporter ce service aux Parisiens… sauf si on me dit que d'autres pourraient le faire sans nous ! Des preuves et des moyens, pourquoi pas, mais je pense qu'il faut aujourd'hui passer par le stade de cette proximité, de cette décentralisation. Ce pays est trop centralisé ; si l'on faisait davantage confiance aux maires, les choses pourraient peut-être aller un peu mieux.

Monsieur HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Juste une petite remarque.

D'abord, merci, Madame la Maire, d'avoir reconnu la constance de nos positions. Je dois avouer que votre intervention montre à quel point nous sommes exactement sur la même longueur d'onde dans l'aspect constructif des choses et vos propos viennent atténuer quelque peu ceux de Colombe BROSSEL car je n'ai jamais prétendu dans mes propos dévaloriser le travail des agents - ou alors, je me suis mal exprimé. En tout cas, je tiens à le redire : il ne s'agit pas de remettre en cause le travail des agents, mais les compétences, l'organisation.

Vous avez vous-même fini par reconnaître que cette police est bien en devenir, qu'elle n'existe pas encore aujourd'hui et que nous la construirons ensemble.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. de FROMENT qui l'avait demandée tout à l'heure et qui a été très patient, même s'il y a eu un peu de bruit à l'extérieur de cette Assemblée allant jusqu'à perturber nos débats ici.

Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire, pour un rappel au règlement.

Lors des questions d'actualité, notre groupe a été mis en cause d'une façon qui nous a choqués par M. MISSIKA. Il n'a pas simplement, comme il l'a laissé entendre, dit que la question posée par mon groupe était médiocre ; je pense qu'il est allé plus loin. Ce qui est grave, je pense, c'est l'essentialisation et ce n'est pas la partie gauche de cet hémicycle qui me contredira sur ce point. M. MISSIKA a laissé entendre que tout ce qui sortait de ce groupe et les questions qu'il posait n'étaient pas du niveau intellectuel de cette Assemblée. Je crois que cela mérite des excuses de la part de M. MISSIKA, et c'est ce que je demande.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Co-Président.

Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais dire à M. de FROMENT que l'intensité des réactions sur le banc des Républicains indique que mes propos ont certainement dépassé ma pensée. Je voulais juste dire que je trouvais une question plus intéressante que l'autre…

Mais j'insiste sur le fait…

J'ai dit que mes propos avaient dépassé ma pensée !

J'insiste sur le fait que j'ai beaucoup d'estime et de respect pour les élus les Républicains et même, pour certains d'entre eux, beaucoup d'amitié. Je ne voudrais pas qu'ils se méprennent sur mes propos, en particulier Monsieur LEFEVRE.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'est un message d'amour que nous ne pouvons que réitérer.

Nous vous aimons, les Républicains ! Restez groupés !

Bien sûr que votre parole est utile - évidemment ! - et importante dans le débat démocratique. Nous sommes soucieux de ce pluralisme car c'est ce qui représente le mieux les Parisiens. Merci à vous.

J'espère, Monsieur le Président, que ces excuses vous vont droit au cœur.

2019 UDI - MODEM 1 - Projet d'aménagement urbain et paysager de "l'Axe Historique" Tuileries - Concorde - Champs-Elysées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous pouvons donc poursuivre avec la proposition de délibération UDI-MODEM 1, relative au projet d'aménagement urbain et paysager de l'axe historique Tuileries-Concorde-Champs-Elysées.

Nous étudions donc cette proposition de délibération et je donne la parole au premier orateur, M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus du Conseil de Paris, la proposition du groupe UDI-MODEM est, je crois, un cadeau pour tous les amoureux de Paris. C'est une offre à voir, une de plus peut-être. C'est un paysage urbain unique au monde ; ce décor de légende - à force d'être devenu au fil du temps un décor ordinaire en trois espaces séparés, dans lequel chacun a vécu sa vie tranquille, que sont le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, les jardins des Champs-Elysées -, avait fini par briser en trois morceaux l'imaginaire de son concepteur, un grand jardinier français, pour faire référence à l'esprit des jardins qu'il a dessinés, le jardinier André Le Nôtre, né et mort à Paris, inhumé sans cérémonie à l'église Saint-Roch.

La présente proposition de délibération vise à restaurer et à redéfinir son ambitieux projet d'aménagement urbain et paysager, pour ce qu'il faut bien appeler l'axe historique Tuileries-Concorde-Champs-Elysées. Ce sont 65 hectares de jardins et de places ; ce sont 3,5 kilomètres d'une perspective paysagère qui est l'une des plus grandes et des plus somptueuses du monde. Elle pourrait être ainsi redessinée, reliée, apaisée en une seule poursuite paysagère, véritable promenade historique retrouvée et réenchantée.

C'est ensemble que ces trois espaces, dans un même projet d'aménagement harmonieux, doivent être repensés, en tout cas, c'est notre projet.

Le jardin des Tuileries est aujourd'hui poussiéreux, il faut bien le dire : banalisé, mal aménagé, mal pensé pour répondre à l'accueil des 14 millions de visiteurs parisiens, touristes français ou étrangers.

La place de la Concorde est encore l'une des rares places à Paris toujours vouée exclusivement à la circulation automobile, sans piétonisation, sans "Plan Vélo" véritablement opérationnel, isolant sur un îlot de macadam l'obélisque de Louxor et les deux fontaines des Mers et des Fleuves, qui sont tout de même trois joyaux du patrimoine français et parisien.

Enfin, les jardins des Champs-Elysées sont les grands délaissés de cette histoire par les centaines de millions de touristes qui descendent tous les ans les Champs-Elysées. Au rond-point des Champs-Elysées, rien ne les incite à cheminer plus loin : aucun enchaînement urbain, aucun effet d'entraînement, aucune incitation pensée à poursuivre leur promenade vers la place de la Concorde, le jardin des Tuileries, l'obélisque et les fontaines, et le musée du Louvre. Dans ces jardins du bas des Champs-Elysées, l'APUR notait déjà, dans une étude publiée en 2013, une dégradation de l'espace public, ainsi qu'une fragmentation et une dévalorisation progressive du site.

Alors, à l'heure du projet de réaménagement des Champs-Elysées "Réenchantement des Champs-Elysées" qui porte sur le haut de l'avenue, il nous semble pertinent de repenser ces continuités historiques entre le perron des Tuileries et l'Arc de Triomphe. Il s'agit, en l'occurrence, de pacifier ou de gommer les ruptures physiques ; d'assurer les continuités piétonnes qui manquent cruellement ; de revégétaliser ces différents jardins dans l'esprit des lieux, en harmonisant un espace de promenade, un espace de respiration offert à tous.

Enfin, ce réaménagement devra intégrer la question de la tranquillité publique et de la sécurité du site. Il devra aussi être pensé et mis en valeur par un travail d'éclairage sur l'ensemble du périmètre concerné. Il devra enfin répondre à une véritable politique d'animation sur l'ensemble du site et de la promenade, en intégrant une revendication subliminale de cette proposition de délibération concernant la gouvernance du jardin des Tuileries vis-à-vis duquel la légitimité du peuple et de la commune de Paris à cogérer son animation ne me paraît ni incongrue, ni exorbitante.

Je voudrais remercier tous les groupes et les élus non-inscrits pour les manifestations d'intérêt, dont ils ont bien voulu nous faire part considérant ce projet. Je voudrais remercier le cabinet de la Maire de Paris pour sa disponibilité et sa contribution à l'aboutissement favorable de ce projet, et remercier la Maire de Paris.

Enfin, je voudrais remercier Jean-Louis MISSIKA et son directeur de cabinet, Olivier RENARD, pour le temps qu'ils ont consacré à ce projet et l'état d'esprit constructif qui a été le leur pour lui permettre d'aboutir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

A moi aussi de vous remercier car je pense que, dans ce genre de travail que nous faisons, ce type de proposition de délibération, sur un projet comme celui-ci, nous sommes véritablement dans le rôle qui est le nôtre. Je crois que nous prenons plaisir à être dans cette co-construction. Je vous remercie donc aussi pour ce que vous avez initié.

Je donne la parole à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au nom de mon groupe, je tiens d'abord à remercier le président AZIÈRE pour sa proposition de délibération qui nous amène à débattre de l'axe historique Tuileries-Concorde-Champs-Elysées.

Ce n'est pas la première fois que votre groupe soumet au Conseil une proposition de délibération sur le patrimoine et l'histoire de Paris et je salue votre engagement passionné sur le sujet. Il est vrai que la perspective grandiose qui s'étend du Louvre à la Défense suscite, depuis longtemps, de nombreux débats. Nous ne sommes pas les premiers à nous engager dans une querelle, parfois esthétique, rythmée par les polémiques et les passions. Je suis heureux que vous apportiez votre pierre, que nous apportions notre pierre, aujourd'hui, à cette histoire parisienne et nationale, lancée par Henri IV, qui eût le grand dessein de réunir le Louvre aux Tuileries.

Entre celles et ceux qui ont souhaité voir retirer l'obélisque de la place de la Concorde, en passant par la querelle sans fin autour du projet du Grand Louvre avec sa pyramide ; entre l'envie de revoir un jour les Tuileries reconstruites pour certains, ou encore la récente querelle artistique autour des fontaines du rond-point des Champs-Elysées, la beauté et l'aménagement de Paris, en particulier de ses quartiers monumentaux et prestigieux, ne cessent d'alimenter la discussion, le débat et les passions.

C'est dans cette histoire que nous nous inscrivons aujourd'hui et qu'il nous faut avancer avec une seule volonté, celle de rendre notre ville plus belle en respectant son histoire et son patrimoine. Votre proposition s'inscrit dans la continuité de la mutation que connaît notre capitale ces dernières années. Elle permet de poursuivre la reconquête de l'espace pour les piétons, les vélos, l'ensemble des mobilités douces, en faisant reculer la place de la voiture aujourd'hui très dominante. Elle fait aussi la part belle à la végétalisation, indispensable à notre ville, comme nous le savons.

Vous abordez également la question majeure de la propriété de ces espaces, mais vous ouvrez aussi, par là même, un débat complexe et des questions qui sont aussi des questions de financement.

Quant à la place de la Concorde, Monsieur le Président, vous avez raison : elle doit être retravaillée comme les autres places de Paris et cela fait partie des perspectives que nous devons avoir pour les prochains mandats. Je sais que la Maire de Paris s'est d'ailleurs exprimée à plusieurs reprises déjà sur le sujet.

Sur les Champs-Elysées enfin, l'évolution entamée doit se poursuivre. Les nouvelles pistes cyclables, tout le long des Champs-Elysées, ouvrent peu à peu. Nous prenons ainsi notre part à l'histoire parisienne d'embellissement et d'aménagement de cet axe historique, en l'adaptant au besoin de notre siècle : la lutte contre le changement climatique, le recul de l'automobile, la place aux nouvelles mobilités, la végétalisation et un espace public construit avec les Parisiens à partir de leurs usages.

Je remercie donc le président du groupe UDI-MODEM de nous avoir permis d'en débattre aujourd'hui et je le remercie aussi d'accepter l'amendement proposé par l'Exécutif qui nous permet d'avancer ensemble, au-delà des clivages entre majorité et opposition, sur la transformation nécessaire de notre ville.

Je tiens simplement à ajouter un dernier point. Lorsque la Maire de Paris a présenté l'autre jour un projet d'aménagement et de végétalisation autour du Trocadéro et de la Tour Eiffel, un certain nombre de réactions ont été de dire : "C'est très bien, mais la priorité doit aller aux quartiers populaires de Paris". Je ne néglige pas du tout les quartiers populaires de Paris, dont je suis l'un des nombreux élus dans cette Assemblée. Cependant, nous ne devons pas opposer Paris, qui est un ensemble où tous les quartiers appartiennent aussi à chacune et à chacun. Je

me réjouis donc que vous puissiez aujourd'hui proposer une évolution profonde de cet axe historique et très monumental de Paris et que nous puissions avancer ensemble sans l'opposer aux autres quartiers de Paris, pour qu'il bénéficie à toutes et tous et qu'il participe à la transformation de notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour votre intervention.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Le Nôtre, Marat, Jean-Jacques Rousseau, Louis XIV, vos niches sont toujours sympathiques car elles me rappellent les cours d'histoire de ma jeunesse. Rien que pour cela, merci !

Nous partageons le constat que vous faites : la place de la Concorde, trop minérale, favorise le phénomène d'îlot de chaleur et il est bien difficile de la traverser, que l'on soit piéton ou cycliste - il faut vraiment faire très attention quand on s'aventure sur cette place. Je crois d'ailleurs que Christophe NAJDOVSKI s'est souvent heurté aux architectes des bâtiments de France pour en améliorer la continuité cyclable. Nous partageons le constat sur le jardin des Tuileries. Il est mal agencé ; il faudrait le reprendre.

Ainsi, nous n'avons pas de difficulté sur les constats. D'ailleurs, nous voterons la niche, mais avec quelques questionnements, quelques réserves, dont je voudrais vous faire part.

Par exemple, vous voulez renforcer l'attractivité de cet espace qui attire déjà plus de 14 millions de touristes mais "en même temps", comme dirait l'autre, vous voulez renforcer la défense de la biodiversité, de la végétalisation. Vous soulignez "la fragilité écologique du lieu". Protection de la biodiversité et tourisme de masse peuvent-ils vraiment faire toujours bon ménage ? Vous ne répondez pas à cette question dans votre texte.

Par ailleurs, vous désirez définir "une offre de restauration adaptée au public des Tuileries", autrement dit des honnêtes gens qui viendront déguster des cocktails hors de prix. Oui, quel est le public adapté aux Tuileries ?

Oui, mais cela va mieux en le disant. Ce n'est pas dit !

Autre chose : vous avez déclaré, dans la presse cette fois-ci, que le coût d'un tel réaménagement serait insignifiant. C'est une bonne nouvelle ! Je pense que Christophe NAJDOVSKI qui a eu à gérer un budget de 40 millions d'euros, sauf erreur de ma part, pour refaire quelques places, sera content d'apprendre qu'il sera de 0 centime - insignifiant - pour ce que vous proposez. Nous sommes tout de même dans le flou sur ce plan.

Je continue : vous allez ensuite un peu vite sur quelques obstacles que l'on rencontrera sur notre chemin, que ce soient les A.B.F. ou l'Etat qui n'a peut-être pas envie de lâcher ses bijoux de famille. En effet, votre proposition de délibération, dans son délibéré - car c'est bien cela que nous votons, et non les considérants : "La Ville se rapproche de l'Etat pour récupérer la compétence sur l'ensemble du périmètre". Oh, la jolie formule ! Elle a été bien travaillée ! "La ville se rapproche de l'Etat pour récupérer la compétence sur l'ensemble du périmètre". Au moins, cela ne mange pas de pain ! Il n'y a pas de problème : je le vote facilement ; je ne me ligote pas les bras pour l'avenir !

Je pourrais continuer…

Vous posez de bonnes questions ; les réponses sont ouvertes à la discussion ; les moyens ne sont pas énoncés. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est tellement sympathique que nous allons le voter !

Puisqu'il me reste quelques secondes, je m'adresse à la Maire de Paris en espérant, d'un point de vue politique - excusez-nous, vous n'êtes pas obligés d'écouter -, qu'elle ne m'en voudra pas : je vais voter une proposition de l'opposition. Le GEP va voter une proposition de l'opposition ! J'espère que cela ne va pas remettre en cause notre alliance, chère Anne HIDALGO ! Il nous arrivera aussi de le faire, y compris sur les vœux et sur d'autres choses. Je pense - et nous le démontrons là - que, de temps en temps, on peut reconnaître que l'opposition a de bonnes idées. Ce n'est pas pour autant que l'on trahit son camp quand l'opposition dit des choses plus proches que ce que dit la Maire de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur JULIEN, je vous rappelle simplement un point : j'ai souhaité que nous puissions travailler, au sein de ce Conseil, avec des propositions de délibération émanant de tous les groupes politiques non pas pour les faire battre, mais justement pour que nous trouvions aussi les moyens de les voter tous ensemble. D'ailleurs, 80 % des propositions de délibération que nous discutons ici sont votées à l'unanimité.

Cher Pascal JULIEN, l'idée que nous puissions nous retrouver, majorité et opposition, est une idée qui me va plutôt bien. Ce que vous venez de dire est très intéressant : en travaillant de cette façon et avec des groupes d'opposition qui portent des propositions de délibération, on passe assez facilement de l'intention, de la volonté de faire et de la formalisation d'un projet aux moyens de son exécution. Or, c'est le travail de l'Exécutif que d'exécuter les décisions. Là, nous sommes dans une culture qui rapproche majorité et opposition, notamment par rapport à l'exécution des décisions prises.

Certes, il ne sera pas facile de mettre tout le monde autour de la table pour se mettre d'accord. Cependant, je pense qu'une proposition de délibération votée, je l'espère, à l'unanimité de ce Conseil nous donnera beaucoup plus

de force pour engager la discussion avec l'Etat afin de récupérer du pouvoir pour les Parisiens sur un territoire dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est aujourd'hui géré en dehors de notre volonté, et même parfois contre notre volonté.

Je trouve donc que c'est une très bonne chose que nous puissions aller vers cette culture commune, majorité et opposition, dans l'intérêt des Parisiens.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Il y a toujours un plaisir renouvelé à lire vos propositions de délibération, Monsieur le Président AZIÈRE. Après le parcours du Paris révolutionnaire, voici votre réflexion sur l'axe historique qui part du Louvre jusqu'à la Défense. Nous vous remercions pour cette contribution à l'aménagement de l'un des axes les plus connus et les plus fréquentés de notre ville.

Vos propositions s'appuient sur des études, en particulier celle de l'APUR de 2013 qui pointait déjà une dégradation de l'espace public, du fait de l'émiettement des responsabilités et de la gestion de cet espace. Vous proposez de réaménager le jardin des Tuileries qui doit faire face à une très forte fréquentation, mais qui souffre d'un manque d'espaces d'accueil pour les visiteurs et de diversité végétale.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous, mais lorsque vous proposez que l'Etat nous confie ce jardin, nous ne vous suivons pas. La Ville doit être en dialogue avec l'Etat et faire que ce jardin s'insère mieux dans l'espace urbain, mais c'est au propriétaire d'investir et non à la Ville. Il est vrai que l'Etat n'est pas très bon dans l'entretien de son patrimoine, contrairement par exemple au Sénat qui, lui, gère magnifiquement bien les jardins du Luxembourg pour le bonheur des Parisiens et des visiteurs étrangers.

Vous abordez la nécessité de la restructuration de la place de la Concorde. Vous proposez de faire une plus grande place aux piétons et aux circulations douces ; c'est essentiel. Oui, nous sommes d'accord avec le constat de cette superbe place et qu'elle soit rendue aux piétons. Vous comprenez les contraintes qui pèsent sur cette place parisienne : elle est traversée par plusieurs axes de circulation dont vous savez que, malgré la loi de 2007 sur le statut de Paris, elles restent sous la responsabilité de la Préfecture de police. Le dialogue avec la Préfecture n'est pas simple et nombre d'aménagements cyclistes ou piétons sont retardés ou freinés, du fait des contraintes qui nous sont imposées par la Préfecture de police.

Quant aux jardins des Champs-Elysées, il est dommage que ce lieu ne soit pas plus attractif, vous avez raison. Il est important que la réflexion déjà entamée se retrouve dans la réalité. Modifier le mobilier urbain, prévoir des espaces de repos importants, mais mieux entretenir le patrimoine arboré : oui, trois fois oui !

Nous nous retrouverons dans l'amendement de l'Exécutif à votre proposition de délibération et il semblerait que vous acceptiez ces modifications, c'est l'une des conditions pour que nous la votions. En particulier, nous soutenons l'introduction d'un article 6 qui pousse la réflexion sur l'axe historique qui propose de travailler, suite au rapport de l'APUR de 2012, à l'axe qui traverse les Hauts-de-Seine.

Oui, après la place de la République et l'aménagement des sept places parisiennes - nous saluons tous l'inauguration, ce week-end, de la place de la Nation -, il sera essentiel de s'attaquer à cet axe historique.

Permettez-moi de ne pas oublier des manifestations importantes, notamment l'arrivée du Tour de France, dans quelques jours, qu'il faudra aussi respecter car il est important que le Tour de France arrive sur ces Champs-Elysées et sur cette place de la Concorde. Comme vous le savez, cette année, A.S.O. va l'ouvrir à toutes et à tous : avant l'arrivée des coureurs, tous les amateurs auront la possibilité de franchir la ligne Tour de France. N'oublions pas aussi les cérémonies du 14 juillet, un moment important dans notre histoire et dans l'histoire de notre ville.

Je vous remercie et bravo pour cette proposition de délibération.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à Jérôme DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, d'abord, tous mes remerciements à Éric AZIÈRE et à son groupe UDI-MODEM pour cette proposition de délibération de requalification urbaine de l'axe historique Paris-Tuileries-Concorde-Champs-Elysées. On se souvient des polémiques qui ont pu avoir cours sur des aménagements passés temporaires de cet axe. Nous nous en souvenons tous - récents.

L'un des mérites de cette proposition de délibération est précisément d'essayer de sortir de ces polémiques et de ces aménagements temporaires qui ont, pour certains, défiguré cet axe qui est l'un des plus connus à Paris.

Effectivement, cet axe historique est l'axe signifiant le plus connu à Paris. D'ailleurs, François Mitterrand ne s'en était pas caché puisque, lors de l'inauguration des grands travaux de cet axe, il déclarait : "Je me sens en communication avec les forces telluriques de ce qui fut toute l'histoire de la France. Rien ne m'en écarte et c'est ainsi

que je finirai". Alors, je ne sais pas si Eric AZIÈRE finira comme François Mitterrand - ce n'est pas ce que je lui souhaite - mais, dans la tradition française, on a toujours eu, sur cet axe historique, des déclarations assez fortes et tout à fait pertinentes.

Nous partageons évidemment l'ambition développée par cette proposition de délibération de porter un projet d'aménagement urbain et paysager de grande ampleur. Ce projet va dans le bon sens, à savoir celui du rééquilibrage des modes de déplacement, de la réhabilitation de certains espaces et des continuités urbaines. C'est une bonne proposition de délibération et nous la voterons sans aucun problème.

Néanmoins, nous avons déposé un amendement sur cette proposition de délibération dont l'échelle ne nous semble pas assez suffisante. Si on limite cet aménagement et ces projets d'aménagement à l'axe Tuileries-Concorde-Champs-Elysées, il nous semble que l'on rate quelque chose. Derrière les Champs-Elysées, il y a en effet l'avenue de la Grande-Armée, l'avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly et toute la perspective jusqu'à la Défense et la Grande Arche. C'est la raison pour laquelle nous allons déposer cet amendement que, je l'espère, vous voterez, afin de donner une portée accrue à cette ambition déjà importante et de donner surtout à ce projet une ampleur métropolitaine.

Nous parlons beaucoup de la Métropole, beaucoup de l'intercommunalité. Nous avons ici un sujet sur lequel nous pouvons mettre en place un raisonnement et une collaboration avec les communes qui jouxtent la porte Maillot et, au-delà, jusqu'à la Défense. Nous pouvons faire, dans cette opération, un programme commun avec le département du 92 et avec les communes concernées : Neuilly, Puteaux, Courbevoie, La Garenne-Colombes et Nanterre. Nous avons ici une relative uniformité économique de ces territoires avec une succession de séquences économiques spécifiques d'est en ouest, avec des activités assez co-dépendantes quand vous regardez bien ce qu'il se passe. L'intégration accrue de ces territoires est tout à fait nécessaire. Elle a d'ailleurs été notifiée par l'APUR en 2012 dans une étude qui s'appelait "Etoile-Défense, un axe majeur" qui partait de l'Arc de Triomphe jusqu'à la Grande Arche.

Jusqu'à maintenant, il ne s'est pas passé grand-chose de ce côté ; s'il se passe quelque chose du côté Tuileries-Concorde-Champs-Elysées, il est indispensable de réfléchir de l'autre côté également et de faire en sorte que nous ayons une juxtaposition des projets, du moins une réflexion commune afin que nous ne saucissonnions pas, si je puis dire, cet axe majeur. Ce serait très dommage.

Voilà ce que nous pensons de cette proposition de délibération. Nous la voterons avec beaucoup d'enthousiasme et nous espérons que nous pourrons donner, grâce au vote de notre amendement, une perspective métropolitaine à cet axe qui mérite d'être à l'échelle métropolitaine et intercommunale.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à la présidente du groupe RG-CI, Laurence GOLDGRAB.

Je vous demanderai tous de respecter les 3 minutes de temps de parole, merci.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Éric, par cette proposition de délibération, votre groupe s'attaque à un sujet patrimonial d'importance pour notre ville, celui d'un axe historique et emblématique. Je reconnais, cher Eric, votre méthode de travail qui consiste à s'appuyer sur l'histoire pour progresser vers l'avenir en tenant compte des évolutions. C'est une méthode dont je partage le sens et qui fait sens, d'ailleurs, puisque nous sommes dans le cas d'une perspective historique. C'est vraiment dans cette méthode qu'il faut avancer.

Cet axe emblématique est pourtant oublié des Parisiens et ignoré des touristes, vous l'avez souligné. Ancien chemin menant à la forêt giboyeuse de Saint-Germain-en-Laye, initialement aménagé par Henri IV, cet axe est aussi "le symbole de la domination de l'homme sur la nature" comme le précisait Michel HENNUYER, architecte. Ce symbole s'est peu à peu transformé au fur et à mesure des mutations de Paris en ville-monde. Les allées allant des Tuileries à la butte Chaillot, futurs Champs-Elysées, sont devenues le temple de la consommation et la place de la Concorde, le temple de la voiture ; les jardins des Champs-Elysées sont, quant à eux, désertés, peu connus et mal aménagés.

Quel gâchis ! Et quelle solution ! Merci au groupe UDI-MODEM d'avoir axé la discussion sur cet axe qui mérite de s'y attacher.

La Ville, la majorité s'emploie à transformer la ville : plus résiliente, plus fraîche, plus verte, plus cyclable, plus piétonne. Ainsi, en 2016, la plus belle avenue du monde a été rendue aux piétons. Cette proposition de délibération s'inscrit dans cette volonté d'apaisement, d'embellissement et d'aération pour Paris.

Les principales ambitions, nous les partageons : redorer l'image des Tuileries auprès des Parisiennes et des Parisiens, lui rendre son panache d'antan. Il faut bien sûr plus de végétation. Personnellement, j'apprécie particulièrement les grandes allées ; je souhaite qu'elles soient préservées. C'est un apaisement total, un luxe dans Paris d'avoir de très grandes allées dans les jardins.

Réduire la place de la voiture, je n'y reviens pas. Elle représente 10 % des déplacements parisiens mais occupe 50 % de l'espace.

Créer de la continuité, rendre les jardins plus attractifs - nous avons discuté, hier, de la création d'espaces verts dans Paris mais il faut aussi valoriser ceux qui existent déjà.

Bien entendu, tous ces projets ne dépendent pas uniquement de notre ville - je pense aux Tuileries - mais je fais confiance à l'Exécutif pour trouver des solutions adéquates et interroger la gouvernance. Ce n'est pas parce que nous avons proposé de partager la gouvernance du périphérique avec d'autres que, malheureusement, l'Etat acceptera de partager la gouvernance des Tuileries. Je demande à voir !

Cela ne serait pas mal…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je conclus.

Je suis d'accord avec M. DUBUS : cet axe va bien au-delà et cela peut donner des idées à nos voisins. Travaillons tous ensemble !

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, du groupe LRI et maire du 8e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes amenés aujourd'hui à voter un projet d'urbanisme spectaculaire qui consiste à reconfigurer une partie majeure de l'axe historique qui traverse la capitale d'Est en Ouest, allant des Tuileries aux Champs-Elysées en passant par la place de la Concorde.

L'objectif est notamment de transformer cette place en une promenade urbaine, en la rendant en partie piétonne. Cher Éric AZIÈRE, permettez-moi de vous rappeler qu'en 1999, l'ancien maire de Paris, M. Jean TIBERI avait déjà proposé un vaste programme qui contribuait à embellir Paris. Dans ses différentes propositions, il y avait, outre la mise en valeur des berges de Seine, la piétonisation de la place de la Concorde. Reconnaissons qu'il était visionnaire !

Les Champs-Elysées sont nés d'un projet de Louis XIV d'aménagement d'une grande artère s'inscrivant dans l'axe des jardins des Tuileries à la plus belle avenue du monde qui s'étend sur deux kilomètres de long, de la place de la Concorde à la place de l'Etoile où se trouve l'Arc de Triomphe en son centre. C'est un lieu de rassemblement pour les grandes manifestations nationales telles que le défilé du 14 juillet, la célébration des victoires de l'équipe de France de football, l'arrivée du tour de France…

En partant de la place de la Concorde, on découvre les espaces verts que sont les jardins des Champs-Elysées, indissociables de l'histoire de cette artère emblématique de la Capitale. Des travaux de restauration pour les vacheries anglaises, l'aire de jeux du carré Marigny, les fontaines hors rond-point, les kiosques à musique, ont été réalisés récemment pour que cet espace devienne une promenade pour les Parisiens et les Franciliens. Je remercie Mme la Maire de Paris et les collègues d'avoir voté mon vœu proposé en juin dernier, demandant qu'une étude qualitative soit engagée sur ce vaste périmètre des Champs-Elysées.

La qualité de vie dépend aussi de la politique des déplacements. Jean TIBERI, encore lui, en son temps, voulait réduire de 5 % le trafic automobile en créant des pistes cyclables dans les mesures proposées. Force est de constater que plus de 65.000 véhicules circulent sur l'avenue des Champs-Elysées quotidiennement, transformant cet axe en autoroute urbaine plus polluée que le périphérique francilien. Les dernières transformations ont eu lieu, il y a plus de 20 ans, sous la mandature de Jacques CHIRAC, Maire de Paris de 1977 à 1995 : il avait supprimé les contre-allées et agrandi les trottoirs des Champs-Elysées en 1993.

Chaque année, 100 millions de visiteurs déambulent sur cette avenue : 60 % de Français et 40 % d'étrangers. Aussi, il est temps, mes chers collègues, de penser à un vaste projet de réaménagement pour notre belle capitale. J'appelle, avec mon groupe, à voter pour la proposition du groupe UDI-MODEM, amendée bien sûr.

Il va de soi que, la place de la Concorde étant classée monument historique, l'accord du Ministère de la Culture est nécessaire, ainsi que celui du Préfet de police, juridiquement compétent en matière de circulation.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne maintenant la parole à Didier GUILLOT, du groupe DP.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous soutenons cette initiative.

Pour ce qui est du jardin des Tuileries, il y a une évidence à demander sa cession à la Ville de Paris. Il y a d'ailleurs une véritable absurdité à voir aujourd'hui les trois grands parcs parisiens centraux échapper à la gestion des espaces verts de la Ville de Paris. Ainsi, le jardin des Tuileries est rattaché au musée du Louvre ; le jardin des Plantes, au musée d'histoire naturelle ; et le jardin du Luxembourg, au Sénat. Ces trois parcs sont les poumons verts du cœur de Paris ; ils devront bien, un jour, être rattachés tous les trois à la Ville de Paris.

Le jardin des Tuileries est traversé par des millions de touristes et régulièrement défiguré par la fête foraine ou par la grande roue de Paris. Son niveau de végétalisation devrait effectivement être revu, tout en respectant les perspectives et dessins voulus par l'architecte Le Nôtre.

Pour ce qui est de la place de la Concorde, la plus grande place de Paris, il est indispensable d'envisager un projet d'envergure. Sa traversée à vélo - je l'ai testé de nombreuses fois - reste un grand moment de solitude, d'abord, en raison du nombre de voies complètement aléatoires de part et d'autre qu'il faut appréhender, mais aussi en raison d'une voirie particulièrement abîmée, pour ne pas dire défoncée. Rouler sur des pavés en trottinette ou à vélo est plus que désagréable, mais cela devient un cauchemar quand s'y ajoutent un nombre invraisemblable de nids-de-poule particulièrement mauvais.

Je rappelle que la Ville de Paris a créé un très bel axe cyclable dans les voies sur berge et l'ouverture de son tunnel aux cyclistes. Or, le débouché de cet axe est précisément la place de la Concorde et il sera également le débouché du nouvel axe qu'est la rue de Rivoli, tout cela permettant de rejoindre celui de la rive gauche.

Quant aux millions de touristes qui viennent du Louvre pour rejoindre l'avenue des Champs-Elysées, ou inversement, la traversée piétonne est très compliquée car saccadée par des feux décalés avec des îlots très restreints. Que dire du décalage entre la beauté incroyable des fontaines et poteaux de cette place et cet espace réservé quasi-exclusivement aux flux routier ?

Aucune des grandes places des belles villes françaises ne connaît une telle monopolisation par les flux routiers. Imaginez ce que penseraient les Lyonnais si 90 % de l'espace de la place Bellecour étaient réservés à la voiture ; imaginez ce que les Bordelais penseraient s'il en était de même pour la place des Quinconces ; imaginez ce que les Toulousains penseraient si l'on faisait la même chose de la place du Capitole… Je pourrais citer la plupart des grandes villes françaises, voire européennes.

Enfin, et cette proposition de délibération l'illustre très bien, les jardins situés au début de l'avenue des Champs-Elysées pourraient, eux aussi, être aménagés sérieusement.

Je veux d'ailleurs ajouter - cela ne figure pas dans cette proposition de délibération - que cet espace a fait l'objet de très belles expositions culturelles - je pense à BOTERO, à Giacometti et à d'autres - et que cette vocation devrait être bien plus régulière. Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Yves CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président du groupe UDI-MODEM, vous nous proposez un plan global de réaménagement de l'axe majeur parisien allant des Champs-Elysées au Louvre. Nul doute qu'il s'agit d'un site malmené au cours des années et défiguré régulièrement, comme encore actuellement avec la grande roue installée dans le jardin des Tuileries. Cet axe mérite incontestablement que l'on réfléchisse à son devenir sous plusieurs angles.

Pour le jardin des Champs-Elysées, il semble réellement urgent de les remettre à un niveau de qualité et de beauté qui fasse honneur à leur situation. Cependant, il ne s'agit pas seulement des parties végétales tant certaines portions de trottoir sont endommagées. Faut-il pour autant les dénaturer, comme vous le souhaitez, en y installant un parcours sportif ? Pour qui ? Les très nombreux résidents des Champs-Elysées ? Il nous semble que les investissements en la matière doivent être en priorité là où vivent les Parisiennes et les Parisiens, et tout particulièrement les moins aisés.

Piétonniser une partie de la place de la Concorde pourrait être envisagé. Il est toutefois piquant de voir les mêmes, qui critiquent toute restriction de la circulation automobile, prôner la piétonisation partielle d'une des plus grandes places parisiennes, interdite cependant aux rassemblements.

Enfin, que dire de l'idée de demander à l'Etat de céder le jardin des Tuileries à la Ville ? Vous le savez, le jardin des Tuileries est une source de revenus pour le musée du Louvre. Pensez-vous nous proposer que la Ville finance, à due concurrence, le Louvre ? Avez-vous estimé le coût supplémentaire d'entretien pour la Ville de ce jardin ? Etes-vous favorable à dégager les moyens financiers correspondants ? Dans ce cas, pourquoi se limiter au jardin des Tuileries ? Pourquoi ne pas intégrer les deux autres jardins gérés par l'Etat : le jardin du Palais-Royal et surtout celui du muséum d'histoire naturelle ? Ces deux-là ne devraient-ils pas également être cédés à la Ville, selon vous ?

Vous nous demandez, dans votre délibéré, d'approuver votre projet d'aménagement. Vous qui reprochez constamment le manque de concertation, vous ne pouvez sérieusement formuler une telle demande ! Oui, il faut un

plan d'aménagement de l'ensemble du site mais, pour cela, il faut prendre le temps de la concertation et pas simplement avec le Comité des Champs-Elysées, comme vous le souhaitez.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, nous ne puissions voter en l'état votre proposition de délibération mais si vous acceptez, comme cela semble être le cas, l'amendement de l'Exécutif, alors nous serons à vos côtés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est normalement à M. LEGARET, du groupe "100% Paris", mais je ne le vois pas.

C'est Mme FANFANT ?

Mme Nathalie FANFANT. - Exactement. Merci, Madame la Maire.

J'ai la lourde charge de remplacer M. LEGARET.

Madame la Maire, chers collègues, cher Eric AZIÈRE, permettez-moi tout d'abord d'excuser mon collègue Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement, qui ne peut être présent pour discuter de cette niche du groupe UDI-MODEM, étant retenu à la Région Ile-de-France…

Pardon ?

Que voulez-vous, cher ami ? Au moins, il a, lui, la courtoisie de s'excuser…

Revenons à nos préoccupations : ce projet d'aménagement de l'axe Tuileries-Concorde-Champs-Elysées est un sujet très important du fait de son emplacement, de sa surface et surtout pour ce qu'il représente dans l'esprit de tous les Parisiens et de tous ceux qui visitent la capitale. Il y a effectivement beaucoup à imaginer et à faire pour le rendre plus attractif, ouvert et agréable.

En revanche, nous pensons qu'adopter une proposition de délibération est, à ce stade, prématuré. Il existe en effet plusieurs aléas. Le jardin des Tuileries étant une propriété de l'Etat, envisager une cession à la Ville est plus qu'hypothétique, voire illusoire, en raison de son coût prohibitif. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, une convention de mise à disposition ? Tout cela se discute, bien évidemment, en amont.

Nous posons également une question simple : la Ville de Paris, au regard de ce que nous observons dans tous nos arrondissements, serait-elle capable de mieux entretenir les jardins de Tuileries que ne le fait l'Etat aujourd'hui ? Nous n'en sommes pas convaincus.

Les jardins des Champs-Elysées semblent aujourd'hui à l'abandon. Les trottoirs sont en très mauvais état et la végétation souffre de la surfréquentation. Par endroits, on peine à croire que nous sommes au cœur de la plus belle avenue du monde.

La place de la Concorde, comme vous le savez, est classée dans son ensemble et ne peut donc faire l'objet de modifications partielles. C'est un ensemble monumental, cohérent et géométriquement harmonieux. Elle est particulièrement inhospitalière pour les piétons et les cyclistes, pourtant si nombreux à vouloir la traverser. Nous devons impérativement travailler à la réduction de la pression automobile mais, là encore, c'est un travail préparatoire en amont.

Enfin, sur la méthode : nous pensons qu'un projet d'aménagement aussi structurant doit mieux associer tous les partenaires et, prioritairement, les maires des 1er et 8e arrondissements, mais aussi évidemment les Parisiennes et les Parisiens. Je pense notamment aux cyclistes qui doivent co-construire les itinéraires cyclables.

Je souhaite également ajouter que la beauté de Paris ne doit pas se limiter au centre et qu'un effort particulier doit être mené dans les arrondissements de l'Est parisien, souvent déficitaires en espaces verts car, oui, tous les Parisiens devraient avoir droit à la même beauté de leur ville. Or, ce projet et celui du Trocadéro contrastent singulièrement avec les projets de bétonisation de Bercy-Charenton ou de Ménilmontant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Nathalie FANFANT. - Cher Eric AZIÈRE, nous partageons vos objectifs et votre ambition mais il est trop tôt pour arrêter un tel projet sans avoir creusé le sujet plus en profondeur. Nous pensons que la Ville de Paris doit lancer un groupe de travail pour y travailler, réunissant les maires, parlementaires, architectes et associations. C'est d'ailleurs le sens de l'amendement de l'Exécutif…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - … qui propose de lancer des études.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci pour le rappel historique de notre héritage révolutionnaire.

Première remarque : il est totalement contradictoire de vouloir prendre en compte les enjeux écologiques et, en même temps, poursuivre l'attractivité touristique. Le tourisme de masse est anti-écologique, comme cela a été dit précédemment.

Votre proposition de délibération propose de réaménager cet axe sous forme d'une longue promenade urbaine végétalisée, du jardin des Tuileries aux jardins des Champs-Elysées, en passant par la Concorde, à l'image de la promenade envisagée du Champ-de-Mars au Trocadéro.

Je remarque que, par ailleurs, nous délibérons et nous parlons depuis un certain temps sur une chose sur laquelle nous n'avons pas encore les leviers et la compétence. Il y a tout de même un caractère un peu surréaliste à nos échanges.

Cependant, je voudrais surtout réagir à l'intervention du président du groupe Socialiste qui nous invitait à ne pas opposer les quartiers de Paris et à ne pas mépriser ces hauts lieux historiques, patrimoniaux, au nom des quartiers populaires.

Précisément ! J'estime qu'il y a un vrai déséquilibre. Aujourd'hui, beaucoup plus d'argent est alloué au projet Champ-de-Mars et Trocadéro ! On me dit une somme de 78 millions d'euros, quand il n'y aurait eu que 4 à 5 millions d'euros pour la place de la Nation. Il y a bien un rééquilibrage urgent à faire pour les quartiers populaires aujourd'hui.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne tout d'abord la parole à Jean-Louis MISSIKA puis à Eric AZIÈRE.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, mes chers collègues.

Comme vous tous, je suis très favorable à cette proposition de délibération proposée par Eric AZIÈRE.

Je souhaite d'ailleurs rappeler à Eric que nous avions déjà eu l'occasion d'étudier un projet sur le secteur de la place de la Concorde en 2018, dans le cadre de l'appel à projets "Fair Design", lancé par le Pavillon de l'Arsenal et la Ville de Paris. Une paysagiste anglaise, Irene DJAO-RAKITINE, ayant de nombreux projets à son actif et conseillère du maire de Londres sur les questions d'espace public depuis 2017, avait déposé un projet intitulé "Une Concorde végétale" face au constat que la place est actuellement défraîchie, sous-utilisée, et ne répond pas aux enjeux environnementaux. Elle est également un îlot de chaleur. Je vous conseille d'ailleurs d'aller sur le site de ce cabinet DJAO-RAKITINE pour voir les images tout à fait impressionnantes de cette place de la Concorde végétalisée.

Ce projet que je soutenais n'avait pas trouvé grâce aux yeux des A.B.F., ce qui m'amène à rappeler que, sur des sites comme celui-là, il faut dialoguer avec les A.B.F., avec la Commission des sites, mais aussi avec le musée du Louvre qui gère le jardin des Tuileries, ainsi qu'avec la Préfecture de police qui a un certain nombre d'exigences de circulation sur l'axe majeur.

La Maire de Paris a eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet - elle s'est d'ailleurs exprimée tout à l'heure - pour indiquer que la place de la Concorde devait faire partie, durant la prochaine mandature, d'un nouveau programme de rénovation dans la poursuite du réaménagement des sept places que nous avons mené lors de cette mandature, afin de contribuer à la reconquête et au rééquilibrage, végétal et piétonnier, de notre espace public. Cette place est aujourd'hui utilisée comme espace routier autour duquel tournent les voitures, alors qu'une place doit être un lieu pour se poser, flâner et découvrir les richesses de notre patrimoine. La place de la Nation, que nous avons inaugurée dimanche, en est un exemple de réussite, parmi nos aménagements récents.

J'ajoute que le Plan Vélo, place de la Concorde, sera réalisé aussi bien dans son axe nord-sud que dans son axe est-ouest d'ici l'automne, même si cette question des pavés reste une question assez compliquée que nous devons gérer avec l'architecte des bâtiments de France.

Nous sommes d'ailleurs très nombreux dans cet hémicycle à nous intéresser à ce sujet des places. Hier, le groupe Communiste - Front de Gauche a soumis un vœu pour que des études soient menées - cela devrait toucher Danielle SIMONNET - sur plusieurs places, notamment la place du Colonel-Fabien et celle de la Concorde, afin d'y accroître les espaces végétalisés et piétonniers. Il me semble que, si jamais nous lançons un programme de végétalisation de places, oui, les quartiers populaires doivent être prioritaires, même si la place de la Concorde doit faire partie de cet ensemble.

Quant aux jardins des Champs-Elysées, je vous rappelle que plusieurs travaux de restauration ont déjà été menés par Pénélope KOMITÈS. Elle a annoncé la volonté de la Ville de mettre en place un schéma directeur afin de traiter le jardin dans sa globalité. Il permettra de formuler des préconisations pour une rénovation patrimoniale des jardins et, pourquoi pas, d'être l'une de nos futures forêts urbaines si la commission des sites et des A.B.F. acceptent de se laisser séduire.

J'en viens à un sujet qui a beaucoup agité notre conversation : le jardin des Tuileries. Il est clair que nous n'allons pas proposer à l'Etat de lui racheter ce jardin pour nous substituer à ses obligations d'entretien. Nous pourrons travailler en partenariat avec ses services pour que le jardin évolue. Ce domaine pourrait faire l'objet d'un large plan d'aménagement urbain et paysager de l'axe Tuileries-Concorde, comme un réel espace historique de promenade et de détente.

Il faudrait toutefois que l'Etat accepte de travailler avec la Ville plutôt qu'avec Marcel CAMPION, sa grande roue et son marché de Noël, mais je suis sûr, cher Eric AZIÈRE, que les bonnes relations que vous avez avec un ancien ministre du Gouvernement PHILIPPE devraient vous permettre de régler ce genre de problèmes.

Tout cela mérite effectivement une vision d'ensemble, d'être pensé au regard de l'axe historique, majeur, comme une partie d'un tout englobant les jardins des Champs-Elysées et des Tuileries, en passant par la place de la Concorde. Ce lieu pourrait ainsi devenir un espace de respiration, une véritable promenade patrimoniale sur l'axe historique parisien, accessible à toutes et à tous et offrant de la fraîcheur en été. Il représentera un véritable corridor de biodiversité qui accueillera avec tout le confort indispensable à la fois les piétons, les cyclistes et les mobilités douces.

Je vous propose donc, Monsieur AZIÈRE, mais je crois que vous en êtes d'accord, d'amender votre proposition de délibération afin d'engager les travaux d'études et de concertation, sans d'ores et déjà acter des choix qui doivent être analysés et mis en débat. C'est dans ce sens que je vous ai proposé, au nom de l'Exécutif, des amendements écrits qui vous ont été distribués.

La proposition de délibération portée par l'UDI-MODEM fait donc l'objet d'un avis favorable, si elle est amendée.

En ce qui concerne le vœu de M. DUBUS, je n'ai pas d'objection ; je vous propose également un avis favorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Et merci d'avoir respecté le temps de parole.

Je donne donc la parole au président Eric AZIÈRE, pour deux minutes.

M. Eric AZIÈRE. - Deux minutes, c'est très court pour remercier tout le monde ; pour remercier Rémi FÉRAUD d'avoir noté notre constance sur la valorisation du beau Paris ; pour remercier Pascal JULIEN, un maître en histoire à qui je n'ai rien à apprendre et avec qui, je pense, nous arriverons à trouver un terrain d'entente. Je dis par avance à Jean-Louis MISSIKA que nous acceptons les amendements de l'Exécutif car c'est l'esprit de la niche : la volonté de soumettre un projet, de rejoindre l'unanimité du Conseil de Paris sur ce sujet et de co-construire, d'avancer ensuite ensemble.

Merci à Nicolas BONNET-OULALDJ. Le transfert de propriété, tel qu'il était écrit dans le projet de délibération initial, était une forme de provocation mais c'est évidemment avec l'Etat, en ce qui concerne le jardin des Tuileries, et avec la Préfecture de police, en ce qui concerne la place de la Concorde, que ce projet doit s'envisager pour le rouvrir dans d'autres perspectives. Nous n'oublions pas, aussi, que l'arrivée du tour de France est l'une des valorisations importantes, très populaire de cet axe historique.

Pour répondre à plusieurs orateurs, on peut d'ailleurs éviter d'opposer les quartiers chics et les quartiers populaires. Le centre de Paris, au moment où il a été conçu, était d'ailleurs - je le rappelle à tout le monde - un quartier populaire. Haussmann est ensuite passé par là avec ses bulldozers.

Je rejoins Jérôme DUBUS sur l'esprit métropolitain avec lequel il prolonge le projet sur l'autre versant, vers l'Ouest parisien et Neuilly. C'est une bonne idée. D'ailleurs, je pense que la réhabilitation de la porte Maillot, avec l'alignement du Palais des Congrès dans l'axe de l'avenue de la Grande-Armée, va donner une perspective absolument superbe.

Merci à Laurence GOLDGRAB. Nous partageons évidemment la même vision de l'urbain, que ce soit sur des objets contemporains comme le périphérique ou sur des perspectives plus historiques comme celle de l'axe historique.

Merci à la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, de s'investir autant. Je sais qu'elle s'investit beaucoup sur les Champs-Elysées où je l'ai rencontrée plusieurs fois, dans des moments difficiles quelquefois. Son soutien nous amène beaucoup de force et beaucoup de légitimité dans l'avancement qui sera celui de cette proposition.

Merci à Didier GUILLOT. Encore une fois, vous avez évoqué le vélo comme étant l'une des priorités et c'est bien normal. En l'occurrence, merci aussi de la comparaison de la place de la Concorde avec ses grandes sœurs provinciales. C'est une bonne façon de montrer que des évolutions sont souhaitables sur la place de la Concorde et que d'autres villes, en province, les ont déjà réalisées.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Eric AZIÈRE. - Merci à Nathalie FANFANT…

Je vais simplement remercier Nathalie FANFANT en redisant que le maire du 1er arrondissement n'est évidemment pas absent dans notre concertation. Il y a une place toute privilégiée.

Je rassure Mme SIMONNET sur le fait qu'il ne s'agit pas de bouger l'est et le centre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mais vous ne la remerciez pas, apparemment.

M. Eric AZIÈRE. - Et merci à tous. Je suis sûr que cette proposition de délibération apportera beaucoup de bonheur aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous allons maintenant procéder au vote des amendements déposés par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et par l'Exécutif.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 187 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 187 est adoptée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 192 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 192 est adopté.

Et donc, je mets enfin aux voix, à main levée, la proposition de délibération UDI-MODEM 1, ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération amendée est adoptée à l'unanimité. (2019, UDI-MODEM 1).

Je vous remercie.

2019 GEP 1 - Distributions de goûters "bio" dans les écoles élémentaires parisiennes.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux petits déjeuners gratuits et goûters "bio" à l'école et à un bilan de la restauration scolaire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant une autre proposition de délibération, celle du groupe Ecologiste de Paris, relative aux distributions de goûters "bio" dans les écoles élémentaires parisiennes.

Je donne donc la parole, pour commencer, au président du groupe Ecologiste de Paris, David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la proposition de délibération que nous vous présentons aujourd'hui reprend une idée de la F.C.P.E. du 13e arrondissement. En 2015, en effet, la mobilisation de ces parents d'élèves avait abouti à la distribution de goûters dans certaines écoles élémentaires de cet arrondissement. Depuis, le succès a été tel, du point de vue des élèves, des familles et du personnel encadrant, que ces distributions se sont progressivement étendues à toutes les écoles élémentaires de l'arrondissement, ainsi qu'à d'autres comme le 9e, le 15e, le 18e et le 19e, où une pétition circule d'ailleurs en ce moment même pour demander la généralisation des distributions à tous les arrondissements. Je ne peux que vous inviter à la signer et à la faire signer.

Pourquoi un tel engouement ? Parce que le goûter est un repas essentiel pour ces enfants en pleine croissance qui ont passé l'après-midi à se dépenser. Le goûter permet également de lutter contre le grignotage, dont on connaît les effets néfastes dans les problèmes de surpoids. Le Programme national nutrition santé recommande ainsi un goûter quotidien pris dans l'après-midi et à heure fixe. C'est également une mesure de justice sociale puisque tous les enfants dans les établissements qui expérimentent cette mesure peuvent en bénéficier gratuitement ou en fonction du quotient familial - plusieurs modèles existent.

Ces distributions répondent donc à une réelle demande et un vrai besoin. Leur reconduction pour l'année 2019-2020, dans les établissements où elles ont cours, montre que les différents modèles sont viables économiquement.

Notre mobilisation vise ici à généraliser ce service à l'ensemble des écoles élémentaires parisiennes en portant une attention toute particulière à la qualité des produits proposés aux élèves. A l'heure actuelle, ces goûters se composent trop souvent de produits industriels ultra-transformés, servis dans des contenants non-recyclables ni

biodégradables, auxquels on intègre, certains jours de la semaine, quelques éléments labellisés "agriculture biologique".

Dans cette proposition de délibération qui vous est soumise, nous demandons que la part de produits issus de l'agriculture biologique tende vers 100 %, à l'image de ce qui se fait, par exemple, pour le goûter des écoles maternelles du 2e arrondissement. Nous demandons des produits de saison, en circuit court, parmi lesquels le vrac soit privilégié.

A quoi bon, en effet, importer des compotes de pomme, même "bio", emballées dans des gourdes en plastique individuelles quand des éco-agriculteurs de la Région parisienne peuvent approvisionner nos écoles en fruits frais, par ailleurs plus riches en vitamines et autres nutriments essentiels ? C'est donc tout le cycle de la production que nous voulons écoresponsables et résilients.

Puisque ces goûters ont lieu à l'école et sur un temps périscolaire, nous demandons également que ce temps soit mis à profit pour éduquer les enfants à une consommation respectueuse de leur santé et de leur environnement. Cela pourrait prendre la forme, par exemple, de rencontres avec des producteurs "bio" de la région, d'ateliers de sensibilisation au développement durable, ou encore d'activités de jardinage ou de cuisine en fonction des capacités de chaque établissement.

La mise en application de ces dispositifs devra se faire en négociation, évidemment, avec les différentes caisses des écoles qui sont, comme vous le savez, des établissements publics locaux. Si nous ne pouvons imposer un modèle unique pour toutes, du fait de la diversité de leur taille et de leur fonctionnement, nous souhaitons les inciter néanmoins à adopter un modèle écoresponsable en proposant notamment d'y associer une subvention spécifique.

Cette mesure aurait donc un coût pour la collectivité, celui de la qualité que nous souhaitons pour nos enfants, bien faible au regard de tous les bienfaits qu'elle engendrerait en termes de santé, d'éducation et plus globalement de résilience de notre modèle agricole.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup et merci d'avoir aussi respecté le temps de parole.

Je donne la parole à Jean-Baptiste MENGUY, pour le groupe "100% Paris", pour trois minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, bien que nous soyons à 100 % d'accord avec ce qui vient d'être dit, cette proposition de délibération n'aurait jamais dû arriver puisque c'était l'une des préconisations de la Mission d'information et d'évaluation à laquelle un certain nombre d'entre nous a participé et qui appelait à ce que la Ville aide à la mise en place des goûters dans les écoles élémentaires, à l'instar de ce qui se faisait dans les écoles maternelles.

Evidemment, ce que vient de dire le président BELLIARD va dans le bon sens ; il a tout à fait raison dans son analyse, aussi bien quantitative que qualitative.

Le goûter est un élément absolument majeur dans l'éducation à l'alimentation. C'est quelque chose que je défends depuis longtemps et sur lequel j'ai même écrit dans un journal, il y a quelques semaines. On ne peut omettre que, pour un parcours alimentaire sain, il n'y a pas que le déjeuner, voire le dîner : il y a évidemment le goûter. Trop souvent encore, nous voyons des enfants sortir à 16 heures 30 de l'école élémentaire avec un paquet de chips comme seul goûter.

Nous devons nous inspirer collectivement de ce qui est fait dans de nombreux arrondissements. C'est le cas dans le 15e, évidemment ; c'est le cas aussi dans le 13e, mis en place par le maire ; c'est le cas dans le 9e, avec Delphine BÜRKLI et Gypsie BLOCH.

Je sais par ailleurs, pour en avoir beaucoup parlé au moment de cette M.I.E., que cela est partagé quels que soient les groupes. Je pense évidemment à Aurélie SOLANS, à Alix BOUGERET qui gère cela d'une main de maître dans le 17e avec Geoffroy BOULARD. Nous avons donc l'unanimité.

On distribue pour tout le monde aujourd'hui, vous voyez… Il n'y a pas que les goûters que nous distribuons gratuitement.

Si, je le sais ! Je dis rarement des choses que je ne sais pas, contrairement à d'autres.

Néanmoins, lors d'un récent C.O.P.I.L. sur l'alimentation durable, nous avons été de concert, avec Patrick BLOCHE, pour inciter les arrondissements à avancer sur ce sujet. Je crois que nous ne pouvons que nous réjouir qu'une telle proposition de délibération ait été soumise à notre Conseil. Je souhaite qu'elle soit adoptée à l'unanimité.

Nous avons là, devant nous, un magnifique chantier. Disons-le : la qualité alimentaire a un coût. C'est un service public majeur pour la santé, ainsi que pour la citoyenneté et une alimentation de qualité pour les goûters également. C'est là tout l'enjeu : que la Ville puisse apporter les moyens financiers comme elle le fait pour les écoles maternelles, mais qu'elle puisse également le faire pour les écoles élémentaires. En tout cas, les caisses des écoles

seront des partenaires privilégiés et absolument volontaires pour participer à ce beau mouvement qui est la distribution de goûters écologiques.

Nous voterons évidemment la proposition de délibération, mais également l'amendement de l'Exécutif qui vient améliorer à bon escient les éléments plus techniques de ce texte.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Alexandre VESPERINI, pour le groupe PPCI. Trois minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il s'agit d'une proposition de délibération qui propose donc d'offrir un goûter "bio" aux 31.000 enfants qui participent aux études surveillées dans les écoles de la capitale pour un coût de 5,91 millions d'euros pour la Ville de Paris.

Sur le principe, nous n'y sommes pas opposés. Nous ne sommes pas ici sur un sujet particulièrement clivant. D'ailleurs, on peut même se demander ce qu'il vient fait faire au Conseil de Paris ; il pourrait tout à fait être laissé à la liberté des mairies d'arrondissement, aux caisses des écoles. Néanmoins, il faut traiter ce sujet et nous y sommes évidemment favorables. Comment pourrait-on y être opposé quand on sait que 15 % des enfants de CE2 sont en situation de surpoids et quand on sait que tant de parents luttent contre les chips, les barres chocolatées et autres produits transformés bourrés d'acides gras saturés ?

Je voudrais faire, au nom du groupe PPCI, trois observations.

Tout d'abord, histoire d'ouvrir un peu le débat, une réflexion sur le petit-déjeuner : on parle du goûter, mais pourquoi ne pas parler du petit-déjeuner ? La question du petit-déjeuner dans les écoles est plus importante car celle-ci concerne tous les élèves et non pas seulement ceux qui vont aux études surveillées, et il y a de plus en plus d'enfants aujourd'hui qui n'en prennent plus. Cela concerne 3,5 d'enfants par classe, selon une étude du C.R.E.D.O.C. publiée en 2016 et 5 enfants par classe dans les milieux défavorisés. Je vous indique que, selon cette même étude du C.R.E.D.O.C., 86 % des enseignants estiment que ce problème entraîne des troubles de concentration dans leur classe. Première observation donc : je regrette qu'il n'ait pas été davantage question du petit-déjeuner qui est, à mon avis, un sujet plus important.

Deuxième observation : le coût, d'abord pour les habitants. Au groupe PPCI, nous sommes pour que l'expérimentation du 9e arrondissement soit étendue à la capitale, c'est-à-dire le coût gratuit pour tous les parents, et que nous évitions d'avoir cette tarification progressive que je trouve assez mesquine. Coût aussi pour la Ville de Paris : on nous parle de 5,9 millions d'euros. Je pense que ce coût n'est pas assez documenté, pas assez précis. Je regrette par conséquent que cette proposition de délibération soit trop lacunaire sur le plan budgétaire - mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire pour d'autres délibérations.

Enfin, troisième et dernière observation : la nature du goûter. Nous allons devoir y être extrêmement attentifs. Je connais de nombreux fabricants industriels de barres chocolatées "bio" qui proposent des produits transformés dans des emballages plastiques. Je reviens à ce que je disais au début de mon intervention : il faut laisser les caisses des écoles, les mairies d'arrondissement, faire des propositions et coordonner la composition de ces goûters biologiques. S'il vous plaît, de grâce, laissez les pouvoirs aux mairies d'arrondissement !

Voilà, nous voterons donc favorablement cette proposition de délibération. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole au président du groupe Socialiste et Apparentés, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la proposition de délibération présentée par le groupe Ecologiste de Paris propose d'organiser la distribution des goûters dans les écoles élémentaires de Paris. Nous y sommes favorables en rappelant d'ailleurs que l'expérimentation est aujourd'hui en cours dans certains arrondissements dont le 13e, où Jérôme COUMET et Annick OLIVIER ont été très volontaristes sur le sujet.

C'est une bonne mesure, d'abord parce qu'elle permet un égal accès au goûter pour tous les enfants, quel que soit le niveau de revenu des familles et on sait que l'alimentation représente une part importante du budget des familles modestes. Cette mesure permettrait à chacun de payer le goûter en fonction du quotient familial. Or, nous avons déjà beaucoup œuvré pour homogénéiser des tarifs progressifs dans tous les arrondissements, dans toutes les caisses des écoles. Ce serait donc une suite logique de l'appliquer au goûter.

Ensuite, parce que ce temps de goûter constitue un moment important pour l'enfant. Sur le plan nutritionnel, d'abord, il permet d'éviter le phénomène du grignotage, responsable du surpoids. Il fournit l'énergie nécessaire pour poursuivre les activités périscolaires dans la fin de l'après-midi. Sur le plan pédagogique également, le moment de goûter peut être utilisé pour sensibiliser les enfants à la nécessité d'une alimentation durable.

Nous avons ensemble, dans la majorité municipale, fait le choix de proposer aux petits Parisiens des activités périscolaires de qualité, gratuites, très variées. Il est logique que le temps du goûter puisse trouver sa place dans ce dispositif, à la fois sur le plan nutritionnel, éducatif et récréatif.

Enfin, c'est une mesure qui pourrait s'inscrire dans le plan d'amélioration de la qualité de la restauration scolaire. C'est une de nos préoccupations majeures et le fait de privilégier des aliments "bio" issus de l'agriculture raisonnée et des circuits courts correspond parfaitement à notre ambition. Patrick BLOCHE et Pénélope KOMITÈS y sont évidemment particulièrement sensibles dans leurs responsabilités d'adjoint.

Je salue donc cette proposition de délibération qui devrait trouver ses modalités d'application en concertation avec les caisses des écoles des arrondissements et les services de la Ville, notamment de la Direction des affaires scolaires. Elle pose évidemment des difficultés d'organisation qu'il nous faut résoudre ensemble. L'expérience des arrondissements pilotes jusqu'à présent sera d'ailleurs sans nul doute précieuse pour nous aider dans la généralisation à tout Paris.

Notre groupe Socialiste et Apparentés votera donc, bien entendu, favorablement cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Ce sera ensuite Anne TACHÈNE.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tartines, confiture, verre de lait, fruits, la lecture de cette proposition de délibération a le goût et l'odeur des 4 heures de notre enfance. Elle nous ramène à ce rituel d'après l'école, ce moment de pause et de partage à la fin de l'après-midi de classe. Je suis d'autant plus sensible à la proposition de délibération de mes collègues écologistes que la distribution de goûters en école élémentaire existe déjà depuis trois ans dans le 13e arrondissement. Puisqu'il faut parfois aussi être juste en ces lieux et rendre à César ce qui appartient à César, je salue les élus communistes du 13e arrondissement, en particulier Francis COMBROUZE qui avait proposé, par un vœu, d'instaurer les distributions de goûters dans toutes les écoles élémentaires de l'arrondissement.

La caisse des écoles a ensuite mis en œuvre cette proposition qui fait aujourd'hui consensus dans notre arrondissement. Aussi, nous voyons très favorablement cette proposition de délibération qui vise à généraliser dans tout Paris la distribution de goûters "bio" aux enfants en élémentaire. Deux arrondissements avaient d'ailleurs emboîté le pas du 13e arrondissement pour proposer, eux aussi, des goûters. Cette proposition de délibération a le mérite de proposer une uniformisation du dispositif à tout Paris ; c'est notable. Nous nous félicitons donc de cette harmonisation par le haut.

Le goûter est en effet un moment important, un moment de temps calme après l'après-midi de classe, un moment de respiration entre les temps scolaire et périscolaire, un moment d'échanges et de partage pour tous les enfants. Par ailleurs, le goûter pris à heure fixe et composé de manière équilibrée permet aussi de promouvoir l'éducation à une alimentation saine et équilibrée.

Nous sommes aussi sensibles dans cette proposition de délibération à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Il est nécessaire de favoriser les modes de production qui respectent la terre et ceux, surtout, qui la travaillent. Toutes les dispositions de nature à favoriser les circuits courts et la production locale sont donc bonnes à prendre. Privilégier l'achat de produits "bio" est un moyen d'impulser la transition écologique, même si nous savons qu'il est, à lui seul, insuffisant. Aujourd'hui, 7 % des terres agricoles sont en "bio" en France. Il est nécessaire d'avoir des politiques publiques fortes pour les développer et aider le monde agricole à effectuer sa transition. Il est aussi souhaitable que les produits issus des exploitations en conversion puissent également trouver des débouchés dans les commandes publiques de la Ville afin de les soutenir dans leur démarche.

Je termine en saluant le fait que cette proposition de délibération démontre la conjugaison des enjeux sociaux et environnementaux. La politique tarifaire très progressive, avec 10 tranches en fonction du revenu des familles, permet à tous les enfants d'accéder à une alimentation saine et de saison qui permet d'appliquer le principe que chacun reçoit selon ses besoins et chacun cotise selon ses moyens, faut-il le rappeler pour certains élus distraits.

Nous voterons donc pour cette proposition de délibération qui permet d'étendre l'accès à une alimentation saine et de saison à toutes les écolières et tous les écoliers de Paris.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Anne TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM, puis à Laurence GOLDGRAB, pour le groupe RG-CI.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie le groupe Ecologiste de Paris d'avoir inscrit cette proposition de délibération à l'ordre du jour de notre Conseil de Paris, proposition de délibération que nous voterons.

En effet, la M.I.E. consacrée à la politique dédiée au périscolaire à Paris proposait, dans la préconisation n° 6 du rapport d'avril 2016, d'étudier la fourniture d'un goûter en élémentaire et de rendre disponibles les réfectoires pour ce temps. Cette proposition était initialement portée par le groupe Ecologiste de Paris et soutenue par tous les groupes au Conseil de Paris. Un vœu déposé en Conseil, en décembre 2016, à nouveau par le groupe Ecologiste de Paris, a été adopté et nous l'avions évidemment voté bien volontiers.

Pour rappel, aujourd'hui, les goûters sont d'ores et déjà proposés aux élèves de toutes les écoles maternelles parisiennes et des goûters ont été mis en place dans les écoles élémentaires de certains arrondissements. La présente proposition de délibération souhaite étendre ce dispositif à toutes les écoles de la Capitale, et donc aux écoles élémentaires. Nous nous en félicitons.

En effet, le groupe UDI-MODEM plébiscite les démarches incitatives plutôt que les démarches coercitives. L'éducation à la santé nutritionnelle, la sensibilisation aux enjeux écologiques et la prise de conscience des intérêts locaux doivent se construire par le biais de l'adhésion des parents et des enfants à ce projet périscolaire et non contre la volonté de ces premiers de continuer, s'ils le souhaitent, à fournir eux-mêmes le goûter à leurs enfants. Aussi, pour nous, le principe du caractère facultatif des goûters pourrait être légitimement privilégié à la stricte obligation. En effet, une réelle adhésion au dispositif, pour ne pas inciter au gaspillage, pourrait prévaloir.

Il est vrai aussi qu'il ne faudrait pas se cantonner aux trois seules familles de produits citées par la proposition de délibération comme les céréales, les produits laitiers et fruitiers. Il faudrait évoluer sur une gourmandise "raisonnable et ludique" - on pourrait l'appeler comme cela - avec l'introduction ponctuelle de barres de chocolat, notamment l'hiver. L'éducation à une alimentation saine doit également passer par l'apprentissage du plaisir gustatif et par des actions pédagogiques en ce sens.

Enfin, il me semble impératif que la démarche de concertation, dont cette proposition de délibération se revendique, associe pleinement les caisses des écoles et leur président, souvent les maires d'arrondissement, les personnels périscolaires et les parents d'élèves, sans oublier l'équipe pédagogique. La composition du comité de pilotage et du comité de suivi devra donc veiller à maintenir cet équilibre. Par ailleurs, il apparaît de plus en plus essentiel d'évaluer la pertinence et le succès de ces dispositifs à la fin de la première année d'exercice.

Pour finir, la question de l'organisation alternative sur le temps scolaire et non pas périscolaire - mais cela a déjà été abordé - d'un goûter le matin, au moment de la récréation, pourrait être étudiée.

En conclusion, comme pour les repas dans les cantines, nous sommes exigeants quant aux enjeux écologiques et pédagogiques comme aux questions de concertation et d'adhésion.

Dans ce sens, nous voterons cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à la présidente du groupe RG-CI, Laurence GOLDGRAB, pour trois minutes.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par cette proposition de délibération, nos collègues du groupe Ecologiste de Paris viennent mettre au centre de nos débats les problématiques de santé publique. Qu'ils en soient salués et remerciés.

Différentes études le prouvent : une alimentation de mauvaise qualité favorise le surpoids et l'obésité. Plus grave, elle facilite sur le long terme au développement des cancers. Au contraire, une alimentation vertueuse, équilibrée et bio encourage une croissance saine de nos enfants. Ce constat doit nous interroger parce que l'alimentation reflète aussi les inégalités sociales : ce sont les populations les plus défavorisées qui mangent le moins bien et qui subissent les conséquences néfastes d'une alimentation dégradée.

Ainsi, votre proposition de goûters "bio" pour les petits Parisiens est profondément empreinte de justice sociale car elle initie au goût et à l'alimentation variée des enfants dont les parents n'ont d'autres choix que de choisir le moins cher plutôt que le plus bon. Elle devra être un véritable outil pédagogique car, s'il est bon de faire manger "bio" nos enfants, il est à mon sens encore mieux qu'ils comprennent pourquoi, qu'on leur explique les vertus du circuit court et du manger local et de saison, qu'on leur explique qu'il n'est pas normal de manger des fraises au mois de décembre.

Peut-être à Noël, quand même…

Une formation des animateurs de la DASCO dans les domaines de l'alimentation durable et du "bio" sera donc nécessaire pour qu'ils puissent au mieux informer nos enfants à ce sujet.

Nous sommes bien conscients que cette mesure devra être discutée à l'échelle des arrondissements dans chacune des caisses des écoles de la capitale. Aussi, la concertation que vous mentionnez nous paraît centrale afin que la mesure soit comprise et acceptée par l'ensemble des parties concernées pour la rentrée 2020.

L'un des obstacles est sûrement le coût, estimé à 6 millions d'euros, mais nul doute que notre collectivité trouvera des solutions et des ressources pour offrir à tous nos jeunes un goûter de qualité. J'ai choisi l'estimation haute car, à mon sens, si ce goûter veut s'adresser à tous, il doit nécessairement être gratuit pour tous les petits Parisiens.

Vous l'aurez compris : les élus de mon groupe approuvent cette proposition de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Alix BOUGERET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

La niche proposée par le groupe Ecologiste de Paris revient, à juste titre, sur une arlésienne de la restauration scolaire et du périscolaire : la distribution de goûters, en l'occurrence "bio", aux élèves en élémentaire.

Ce sujet a fait l'objet, en 2016, comme cela a été rappelé, d'une attention toute particulière de la M.I.E. sur le périscolaire à Paris présidé par notre collègue Jean-Baptiste MENGUY. Cette proposition avait alors fait une recommandation, adoptée à l'unanimité, et nous avions lors de nos échanges rapidement perçu que ce sujet était plus complexe qu'il n'y paraissait. Il se confronte en effet aux modes de fonctionnement variés des caisses des écoles et à leurs capacités financières. Plusieurs caisses des écoles se sont déjà engagées dans ce dispositif avec des modalités variées - cela a été rappelé : le 13e, le 18e, le 19e, le 15e géré d'une main de maître par Jean-Baptiste MENGUY aux côtés de Philippe GOUJON, ou encore le 9e arrondissement qui a initié très tôt la gratuité des goûters et l'a généralisé aujourd'hui dans toutes les écoles de l'arrondissement par Delphine BÜRKLI.

Forts de leur expérience, nous voyons bien que la mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite la mobilisation de tous les acteurs locaux : agents des caisses des écoles, animateurs, R.E.V., directeurs d'école également. Le jeu en vaut cependant la chandelle car, comme le rappelle la proposition de délibération, il s'agit d'une question de santé publique. Nous ne pouvons que déplorer les différences entre les enfants, certains ayant des goûters équilibrés, d'autres carrément déséquilibrés - trop sucrés, trop salés -, quand certains enfants n'ont même pas de goûter dans leur cartable. C'est donc aussi une mesure sociale.

Quoi qu'il en soit, cette proposition de généralisation va dans le bon sens. Néanmoins, dans les faits, elle soulève de nombreuses interrogations et incertitudes. Pour les caisses des écoles de taille importante, les délais indiqués dans la proposition de délibération pour y répondre nous paraissent pour le moins serrés. Gratuité ? 100 % "bio" ? Règlement via "Facil' familles", via les caisses des écoles ? Prise en charge financière par la Ville de Paris ? Si oui, à quelle hauteur ? Quel personnel pour l'entretien, les inscriptions, la préparation, la distribution ?

Le 17e arrondissement avait expérimenté la distribution de goûters en élémentaire, il y a plusieurs années. A une grande échelle, plusieurs difficultés étaient rapidement apparues impactant le fonctionnement des cuisines et la logistique des livraisons, posant des problèmes d'ajustement de quantité, des litiges d'impayés ou des déséquilibres financiers. Ces difficultés avaient amené la caisse des écoles à renoncer à cette expérimentation au bout de deux ans.

Pour autant, la demande des Parisiens d'une plus grande harmonisation des pratiques sur ce sujet, relayée par les membres de la M.I.E. et cette niche des élus écologistes, est légitime. La concertation envisagée dans le cadre d'un comité de pilotage avec les C.A.S.P.E. et les caisses des écoles, permettra, nous l'espérons, de lever les nombreuses incertitudes évoquées, notamment celle de la prise en charge financière par la Ville de Paris - prise en charge, de mémoire, que vous aviez positivement envisagée, cher Patrick BLOCHE.

Nous espérons donc que ces réserves seront levées et voteront, en attendant, cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour le groupe DP, je donne la parole à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, la question de l'alimentation des petits Parisiens n'est pas secondaire. Elle est primordiale pour les élèves et parents d'élèves eux-mêmes, souvent très investis sur la question. Je pense notamment aux parents d'élèves du 18e arrondissement qui se posent nombre d'interrogations sur la véritable qualité des repas servis. Nombreuses sont les demandes des parents d'élèves et des élus visant à améliorer ces repas ; elles occupent une bonne part de nos Conseils d'arrondissement, il faut bien le dire.

Aujourd'hui, le groupe Ecologiste de Paris nous soumet une proposition de délibération visant la distribution de goûters "bio" dans les écoles élémentaires parisiennes. Nous le savons, la réussite des jeunes Parisiens réside en bonne partie dans leur bonne alimentation tout au long de la journée. Nombre d'experts et de parents d'élèves savent combien le petit-déjeuner est un repas essentiel pour démarrer la journée, évitant ainsi aux petits enfants d'avoir faim toute la matinée, et donc d'être déconcentrés. Nous ne pouvons accepter que des enfants issus de milieux et de familles modestes ne mangent pas le matin pour des raisons économiques ou financières.

Nous nous réjouissons donc que le président de la République ait annoncé la mise en place de petits-déjeuners gratuits dans les écoles situées en R.E.P. et R.E.P.+ dans le cadre du Plan pauvreté présenté en septembre 2018. Ces petits-déjeuners se généraliseront à la rentrée après la phase d'expérimentation qui s'est tenue cette année. Il s'agit d'une mesure de justice sociale et de réussite éducative. Evidemment, ces repas devront être de qualité. Il y a donc une résonance entre les petits-déjeuners proposés par l'Etat dès cette rentrée et les goûters bio proposés par le groupe GEP qui, semble-t-il, se mettraient en place en septembre 2020 à Paris.

Peut-être faudra-t-il coordonner tout cela, afin qu'il y ait une harmonie entre les différents repas distribués aux enfants à l'école. C'est d'ailleurs l'objet de notre vœu.

Nous voterons cette proposition de délibération, bien que de nombreux points restent en suspens et dépendront beaucoup du groupe de travail qui sera mis en place et au sein duquel chaque groupe du Conseil de Paris devra bien sûr être représenté. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Carine PETIT, pour le groupe "Génération.s".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La distribution des goûters dans les écoles élémentaires est le prolongement évident du service public de la restauration scolaire. Cette proposition de délibération est une excellente initiative. Elle fait suite à plusieurs débats de notre Assemblée - cela a été rappelé - lors de vœux, lors de la M.I.E. périscolaire et de ses préconisations, mais aussi à l'occasion des conventions d'objectif financières conclues entre la Ville et les différentes caisses des écoles.

Si la proposition de délibération permet d'accélérer, de passer l'étape des petits pas et des expérimentations, et de permettre l'entrée du goûter par la grande porte de la restauration collective scolaire, c'est une très bonne chose. Plusieurs arrondissements l'expérimentent et le font, comme cela a été déjà rappelé - le 14e arrondissement aussi, depuis septembre dernier, dans les écoles qui relèvent et qui bénéficient du dispositif "Tous mobilisés".

Quand nous agissons sur l'alimentation, nous produisons de la santé, de l'éducation, de la solidarité et de l'économie durable.

Je voudrais ici rappeler, à l'occasion de cette proposition de délibération, une enquête réalisée par le C.R.E.D.O.C. il y a quelques années. Elle montre que le goûter, dans les familles, devient souvent très rapidement une variable d'ajustement quand les difficultés économiques des ménages s'accroissent. Le nombre de goûters pris sur une semaine diminuerait en cas de précarité sociale. Ce n'est donc pas un petit sujet. Le goûter est donc bien un outil de lutte contre la précarité alimentaire et permet de lutter contre les inégalités.

Nous l'avons déjà dit aussi : les goûters sont un levier supplémentaire pour le développement des circuits courts et aussi pour sortir de nos modèles encore trop dépendants de l'alimentation industrielle et des produits fabriqués trop sucrés, gros consommateurs d'emballages et de suremballages. Il est un levier positif pour des produits biologiques, du fait maison pour certaines caisses des écoles, qui va à rebours du calibrage imposé par la grande distribution. C'est un temps de convivialité aussi ; un temps éducatif, simple et à la fois essentiel de la journée.

A ce projet de généralisation, les équipes du périscolaire et des caisses des écoles doivent prendre le temps de préparer avec nous les bons ingrédients pour la réussite de ce temps du goûter dans les écoles. Jusqu'à présent, le soutien financier apporté par la Ville aux caisses des écoles pour le développement des goûters en élémentaire n'était pas dans les priorités du calcul de la subvention annuelle, ce qui explique ce développement disparate et inégal selon les arrondissements. Là aussi, c'est un investissement budgétaire qu'il faudra justement assumer - estimer aussi, mais bien évidemment assumer. C'est aussi l'occasion pour la Ville de soutenir en positif et en incitatif les caisses d'écoles qui répondront à un cahier des charges exigeant et financier et, peut-être, aussi entre nous de voir, dans une moindre mesure, des financements pour les caisses des écoles qui n'y répondraient peut-être pas totalement.

Le groupe "Génération.s" affirme que le développement du goûter public dans les écoles allie plusieurs objectifs positifs de politique publique, de haute qualité environnementale et de développement durable. Allons-y vite et franchement ! Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour conclure ce débat, avant la réponse de l'Exécutif, je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - En une minute, je serai forcément extrêmement courte.

Oui, c'est une très bonne initiative que d'instaurer enfin un goûter pour l'ensemble des élèves, parisiennes et parisiens. Il faut absolument que ce goûter puisse être gratuit. C'est, je pense, une exigence en termes de service public afin de garantir à toutes et tous ce goûter équilibré qui permettra à la fois de lutter contre l'obésité et la précarité alimentaire. Il faudrait aussi, dans cette optique, penser également le petit-déjeuner.

Je pense évidemment qu'il faut, comme l'on dit les collègues, que nous ayons accès à un goûter qui puisse être "bio", sans plastique, avec des produits de saison, locaux, non transformés, et que l'on s'assure que ce temps récréatif est aussi un temps éducatif. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne tout de suite la parole à Patrick BLOCHE, pour cinq minutes, puis à David BELLIARD, pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci au GEP pour cette bonne initiative, unanimement accueillie et saluée à l'instant. Nous le constatons : le principe des goûters dans les écoles élémentaires fait l'objet d'un consensus. Chacune et chacun ont rappelé les avantages et vertus à ce que tous les enfants disposent d'un goûter à ce moment précis de la journée.

Parce qu'il y a un enjeu nutritionnel et que cette collation doit participer au mouvement engagé en direction d'une alimentation plus saine et plus équilibrée, goûter ne doit pas rimer avec consommation de sucre et de produits chimiques, mais avec bien-être et bonne santé. Parce qu'il y a un enjeu d'égalité entre tous les enfants, cela a également été souligné : l'inégal accès des enfants au goûter crée une injustice visible, très concrète et ressentie comme telle par les enfants. Ne pas avoir de goûter pour soi, alors que ses petits camarades en ont un, ne doit plus être subi par nombre d'enfants.

En s'engageant dans cette voie, la Ville de Paris confirmera son engagement en faveur de l'égalité de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens devant le service public municipal de la restauration scolaire.

En un mot, cette proposition de délibération - si je la résume - touche à la fois le social et l'écologie.

Il reste donc à travailler ensemble car les objectifs sont clairs, mais la mise en œuvre concrète de ce dispositif doit être - nous en sommes tous d'accord - travaillée, tout d'abord, en partant des préconisations de 2016 de la M.I.E. sur les rythmes éducatifs opportunément rappelées par son rapporteur Jean-Baptiste MENGUY ; en s'appuyant sur les expérimentations déjà engagées par un certain nombre de caisses des écoles dans les arrondissements ; en cernant les enjeux budgétaires et financiers, car la définition de la grille tarifaire constitue un enjeu ; en précisant les modes d'organisation, de la confection, de la distribution et, ne l'oublions pas, du ménage après le goûter.

Ces enjeux, à la fois humains et organisationnels, devront être définis avec les personnels, qu'il s'agisse de ceux des caisses des écoles ou bien sûr des personnels de la Ville. Pour travailler sur ce sujet, je vous propose donc de créer un groupe de travail au sein du comité de pilotage de la restauration scolaire, qui s'est d'ailleurs déjà saisi de cette question. Ce comité de pilotage, créé par une délibération de 2017, est l'instance adéquate pour toutes les questions relatives à la restauration scolaire. Un groupe de travail spécifiquement créé sur les goûters, auquel sera naturellement associée Aurélie SOLANS, nous permettra d'aboutir, j'en suis certain, à la mise en place concrète de cette nouvelle offre dans les écoles élémentaires à la rentrée 2020. C'est donc le sens de l'amendement au délibéré que je vous ai proposé.

Dans l'exposé des motifs, je vous ai également proposé un amendement très modeste, rappelant le rôle du Plan d'alimentation durable comme cadre des objectifs que nous nous fixons. On le voit bien, au fil des diverses interventions et de nos séances du Conseil de Paris comme, par exemple, celle sur les nitrites lors de notre dernière séance, les ambitions ne vont pas manquer pour le futur Plan d'alimentation durable qui devra couvrir la période au-delà de 2020.

De ce fait et vous n'en serez pas surpris, il n'y avait aucun suspens : je vous propose, chers collègues, d'adopter cette proposition de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs et à l'ensemble des groupes de soutenir cette proposition.

Plusieurs points en réaction, mais cela a été rappelé à plusieurs reprises : bien sûr, l'idée de ce projet de délibération n'est pas d'imposer des modalités techniques aux différentes caisses des écoles, mais plutôt de fixer des objectifs et d'harmoniser un service pur tous les enfants.

Cette proposition correspond effectivement à un vieux débat et je me réjouis que nous puissions aujourd'hui avancer. La Mission d'information et d'évaluation et des vœux avaient déjà été discutés par notre Conseil. Des arrondissements - cela a été rappelé et peut-être ne l'ai-je pas, ou alors insuffisamment, souligné dans mon propos liminaire - ont été exemplaires sur le sujet. D'ailleurs, il faut s'appuyer sur leur expérience pour généraliser, à l'ensemble de Paris, cette proposition de goûters pour tous les enfants.

Enfin, sur le modèle économique, je crois qu'il faut laisser ouvert aux spécificités de chaque arrondissement.

Avec ce vote unanime, nous répondons aujourd'hui, je crois, à un triple, voire à un quadruple enjeu avec la généralisation des goûters dans les écoles : un enjeu de santé publique ; un enjeu écologique environnemental ; un enjeu social ; et aussi, comme cela a été rappelé par plusieurs d'entre vous, un enjeu d'apprentissage au plaisir gustatif.

Je crois que ce sujet montre une nouvelle fois l'importance de ces thèmes et je suis très heureux que nous puissions avancer.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Deux amendements, présentés par Patrick BLOCHE dans sa réponse, sont proposés par l'Exécutif. Nous allons d'abord les voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 193 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 193 est adopté.

Un vœu a été déposé par le groupe DP, avec un avis favorable de l'Exécutif. Il s'agit du vœu n° 42…

Non, excusez-moi, il s'agissait de l'amendement de l'Exécutif ; il y avait donc évidemment un avis favorable.

En revanche, le vœu n° 42, déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, est-il maintenu, Monsieur GUILLOT ? Oui ?

Il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, la proposition de délibération GEP 1, ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération amendée est adoptée à l'unanimité. (2019, GEP 1).

Je vous en remercie.

Voilà deux propositions de délibération adoptées à l'unanimité !

2019 DEVE 84 - Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé solidaire situé dans le square Cavaillé Coll (10e) et communication sur la convention avec l'association "Emmaüs solidarité".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant reprendre le cours des projets de délibération et des Commissions. Nous sommes en 3e Commission et nous allons examiner les projets qui dépendent de la délégation de Pénélope KOMITÈS.

Nous commençons par le projet de délibération DEVE 84 concernant une autorisation de financement des travaux d'aménagement du jardin partagé solidaire situé dans le square Cavaillé-Coll dans le 10e arrondissement ; convention avec l'association "Emmaüs solidarité".

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce matin, nous avons énormément parlé de l'importance de travailler de concert pour pouvoir résoudre les problèmes qui se posent notamment dans l'espace public. Il s'agit là d'un projet que je vois arriver avec beaucoup de plaisir car il permet à une association de solidarité d'organiser un jardin partagé à l'intérieur de l'emprise du jardin Cavaillé-Coll. Il nous permet notamment de travailler au lien social indispensable.

Dans ce jardin qui vit assez mal s'installent beaucoup de personnes en état de précarité importante. C'est le moyen de renouer du lien avec eux, avec d'autres associations du quartier et de permettre à ce jardin de revivre normalement et de réaccueillir des familles.

Nous avons déjà mené une expérience de cette nature avec "Emmaüs solidarité" dans un autre jardin du 10e : le jardin Saint-Laurent, qui était, pendant toute une période, devenu un lieu où plus personne ne réussissait à entrer ; il a désormais retrouvé son activité de partage de l'espace, sans chasser personne mais en permettant à chacun de s'y retrouver. C'est ce que nous visons sur Cavaillé-Coll, dans ce quartier proche de la gare du Nord qui a besoin de lien social.

Je reçois très favorablement cette implication d'"Emmaüs Solidarité". C'est un modèle de collaboration des services de sécurité, des agents de la Ville et d'une association de solidarité, à développer et à porter chaque fois que cela est nécessaire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Alexandra, pour votre intervention. En effet, ce projet de jardin partagé du square Cavaillé-Coll est vraiment issu d'une réflexion très importante entre la mairie du 10e arrondissement, les habitants, les acteurs du quartier. Il vise à créer de nouveaux usages dans ce jardin qui, comme vous l'avez dit, n'est pas forcément un jardin facile. Il est très agréable de travailler avec l'association "Emmaüs solidarité". Nous l'avons fait sur quelques jardins que nous avons créés pendant cette mandature. Cette association a aujourd'hui un savoir-faire dans les jardins - mais pas seulement - avec un accueil, un accompagnement très intéressant des personnes en situation de précarité. On a pu voir le travail extraordinaire qu'elle avait fait dans ce type de jardins, comme au square Jessaint dans le quartier de la Chapelle.

C'est un vrai projet de quartier avec les associations, les parents d'élèves, les écoles, les représentants aussi de l'église Saint-Vincent-de-Paul.

Je me félicite que les jardins partagés gérés par cette association favorisent une vraie ouverture sur le quartier et une présence très positive dans le jardin, notamment avec l'organisation d'ateliers réguliers, d'animations ponctuelles.

Il est à noter - nous insistons beaucoup aussi sur ceux qui gèrent les jardins partagés - que ce projet intègre pleinement les engagements liés à la charte "Main verte" en matière d'ouverture, de création de liens, de respect de l'environnement et de mixité. C'est un très beau projet.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 84).

2019 DEVE 87 - Convention avec l'association "Le Bois Dormoy, jardin partagé de la cité de la Chapelle" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé (18e).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du Bois Dormoy.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 87 concernant une convention avec l'association "Le Bois Dormoy, jardin partagé de la cité de la Chapelle" et le vœu référencé n° 70 qui s'y rattache.

La parole est à Pascal JULIEN, Christian HONORÉ et Danielle SIMONNET.

Pascal JULIEN, pour le groupe Écologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Par ces temps de canicule, il faut rappeler que nous nous sommes, heureusement, battus pour sauver le Bois Dormoy : 1.500 mètres carrés. Franchement, ceux qui vivent dans le secteur savent le bien que leur apporte cet espace vert. Des espaces verts, comme cela, qui mitent le paysage urbain, nous en voulons beaucoup.

Nous avons là une divergence d'appréciation de ce qu'est l'urbanisme. Nous n'avons pas la même vision que Jean-Louis MISSIKA sur ce point. Nous ne voulons pas bétonner le Bois Dormoy, pas plus que le T.E.P. Ménilmontant et bien d'autres.

Il nous faut un urbanisme avec des parcelles de pleine terre qui offrent un espace de respiration. Personne ne s'est plaint du Bois Dormoy pendant la canicule : C.Q.F.D.

Aussi, finalement, l'E.H.P.A.D. qui devait être dessus… Demandez à la personne qui s'en occupe, vous verrez ! Je ne crois pas qu'il y ait des difficultés. On voit bien que, quand il y a de la volonté politique, on arrive à faire les choses.

Alors, maintenant, c'est une vieille histoire que je vais vous raconter. Il faut tourner la page, ce que certains ont du mal à faire. Ce n'est que maintenant qu'arrive ce projet de convention précaire, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps puisqu'il y avait une convention "Main verte" avant 2016, avant qu'elle ne soit suspendue. L'affaire est close ; le P.L.U. a été voté, pas de discussion, pas de dialogue ; on se tire la tronche ! On est mauvais joueur, mauvaise joueuse !

Heureusement, il y a aujourd'hui ce projet de délibération. Mon groupe s'en félicite… mais il faut aller plus loin.

Il y a donc un vœu. En réalité, c'est un vœu sur le vœu car le vœu précédent, adopté par notre Conseil, demandait qu'une réunion ait lieu avant l'été, avant juillet 2019, avec la mairie du 18e arrondissement, la Mairie de Paris, les services, les associations. Il n'y en a pas eu !

Nous avons donc décidé de déposer un vœu sur le vœu, demandant que le vœu soit respecté. Nous l'avons déposé le 1er juillet. Miraculeusement, le surlendemain, l'association recevait une invitation à être rencontrée par les services le 10 septembre. Nul lien de cause à effet, bien sûr !

C'est avec un sourire en coin et beaucoup de plaisir que nous appelons à voter pour ce projet de délibération. Je suppose que l'on va me demander de retirer le vœu, ce que je ferai, mais je vais suivre la procédure.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Christian HONORÉ, pour le groupe "100% Paris".

M. Christian HONORÉ. - Oui, Madame la Maire, je dois dire que je ne retirerai pas un mot de ce que vient de déclarer Pascal JULIEN.

Nous allons voter avec le groupe "100% Paris" le vœu du groupe Ecologiste de Paris demandant la tenue d'une réunion sur le devenir du Bois Dormoy. Si vous le permettez, je salue une fois encore le travail et l'engagement constant de l'association "Le Bois Dormoy" pour préserver cet espace vert dans ce quartier.

Je rappelle de quoi il s'agit : du seul espace de Paris où une micro-forêt urbaine s'est développée au rythme des décennies sans l'intervention humaine, constituant à ce titre un réservoir de biodiversité à protéger.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Pascal JULIEN parce qu'il a résumé ce qu'il fallait dire. Je rajouterai que les habitants du quartier se sont véritablement approprié cet espace et l'ont façonné à leur image, faisant de ce lieu unique à Paris un véritable lieu de rencontres et de partage.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous allons d'autant plus facilement voter ce vœu que la préservation du Bois Dormoy est le résultat d'un long combat que nous menons avec Pierre-Yves BOURNAZEL, Pascal JULIEN, Sandrine MEES, depuis des années contre l'avis, il faut bien le dire, de l'Exécutif du 18e arrondissement.

Je salue le Bois Dormoy et je lui souhaite longue vie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

Peut-être un petit rappel sur les jardins partagés : nous en avons créé un certain nombre durant cette mandature puisque nous en aurons, au 1er juin, 134 ouverts au public, dont plus d'une cinquantaine depuis 2014.

Dans le cadre de ce programme, une convention entre la Ville de Paris et l'association "Le Bois Dormoy, jardin partagé de la cité de la Chapelle" avait été passée le 5 avril 2011. Vous avez déposé un vœu, Monsieur JULIEN, proposant qu'une réunion se tienne avant la fin de l'été sur le devenir de la parcelle en présence de la mairie de l'arrondissement et de l'association - vous l'avez dit. Vous aviez déjà déposé un vœu au Conseil de Paris d'avril 2018 à ce sujet ; je vous ai écrit et je vous ai dit que cette réunion serait montée et qu'un projet de délibération, relatif à un renouvellement de la convention avec "Le Bois Dormoy", serait présenté.

J'ai pour habitude de tenir mes engagements. On peut considérer que la réunion est peut-être un peu tardive, mais je vous avais tout de même indiqué qu'elle allait se tenir ; elle se tiendra pour qu'une convention d'occupation temporaire soit signée avec l'association dans l'attente des travaux. Comme vous le savez très bien, des travaux doivent être effectués sur le site. Par cette convention, l'association pourra effectuer des activités de jardins partagés en respectant le principe d'ouverture des demi-journées par semaine comme le prévoit la charte "Main verte". La réunion aura lieu le 10 septembre et, pour que cela soit clair, elle aura lieu dans mon bureau.

S'agissant, en revanche, du devenir de la parcelle après la fin des travaux de démolition, je souhaite, en accord avec le maire du 18e arrondissement avec qui j'en ai parlé - il n'est malheureusement pas là parce qu'il recevait les nouveaux habitants de l'arrondissement -, que nous puissions travailler à faire de cet endroit non plus un espace construit, mais un espace de jardin ouvert accessible à tous les habitants du quartier, à tous les Parisiens. Le 18e arrondissement manque d'espaces verts et a besoin d'espaces ouverts accessibles à tous. Il s'agit ici de 1.500 mètres carrés ; ce n'est pas un petit espace ou un petit jardin partagé ! Il peut devenir un vrai jardin public pour toutes les familles, tous les jours de la semaine, toute l'année.

Je crois que les habitants du quartier Chapelle-Max-Dormoy ont aussi le droit d'avoir des espaces de rafraîchissement accessibles à toutes et à tous, comme vous l'avez dit.

Nous allons continuer dans ce sens, donc vous pouvez peut-être retirer votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu n° 70 du groupe Ecologiste de Paris, est-il maintenu ?

M. Pascal JULIEN. - Ce vœu est-il maintenu ? Ce qui sera maintenu, je l'espère, c'est la gestion associative et collective du site.

J'ai entendu, dans la réponse de l'adjointe, qu'une nouvelle bataille politique allait s'engager. Nous irons au front, nous garderons…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous ai juste demandé si vous retiriez le vœu.

M. Pascal JULIEN. - Les écolos vous en donnent plus : nous retirons le vœu et nous maintenons la volonté d'un jardin en gestion associative !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Le vœu est donc n° 70 retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 87).

Je vous en remercie.

2019 DEVE 101 - Subventions (41.550 euros) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif "Cultiver en Ville").

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 101. Ce sont des subventions à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés au titre du budget participatif "Cultiver en ville".

La parole est à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Le groupe Ecologiste souhaite faire part de sa satisfaction concernant le dynamisme des jardins partagés parisiens. Ce sont ici 23 associations de jardin partagé qui bénéficient de subventions dans le cadre du budget participatif. Que de chemin parcouru depuis les premiers jardins partagés initiés par les élus écologistes en 2003 ! Aujourd'hui, nous en comptons 134, dont 50 nouveaux jardins ouverts pendant la mandature.

Les jardins partagés participent à l'identité verte de Paris. L'engouement des Parisiens et des Parisiennes pour le jardinage n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, activité au quotidien qui favorise le lien social, la mixité sociale, l'intergénérationnel, les jardins partagés sont des lieux de vie exemplaires dans les quartiers. Aujourd'hui, les jardins partagés sont principalement implantés sur le domaine municipal - 93 sur 134 -, donc dans les jardins publics.

Un coup de pouce doit être impulsé par la Ville pour que le domaine extramunicipal, en particulier les parcelles des bailleurs sociaux, accueille la création de nouveaux jardins partagés. Des parcelles importantes de pleine terre existent et les demandes des locataires s'expriment régulièrement dans ce sens. J'ai constaté, pendant cette mandature, trop de réticence des bailleurs ; trop d'obstacles à franchir. Obtenir la création d'un jardin partagé n'est pas une récompense accordée par le bailleur à des bonnes amicales de locataires, mais réellement un droit.

Accompagner la gestion la plus résiliente possible des jardins partagés est également un objectif que nous devons accompagner et valoriser. La maison du jardinage au parc de Bercy est l'axe structurant pour organiser l'accompagnement, mais il est nécessaire d'implanter, dans chacun des arrondissements, un espace-ressources pour développer les liens entre les jardins partagés et les citoyens, des permis de végétaliser et bientôt ceux qui auront aussi un permis de débitumer.

Mutualiser les outils, les moyens, les connaissances sur le thème du jardinage dans les quartiers est indispensable pour la résilience de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Rapidement, ce projet de délibération vise à encourager les différentes associations gestionnaires de jardins partagés et à proposer de nouvelles actions en faveur de l'environnement. Le budget participatif - je vous remercie, Madame VÉRON - "Cultiver en ville" permet de financer des projets d'investissement proposés par des associations.

Depuis 2014, ces appels à projets ont permis de subventionner plusieurs réalisations dans les jardins partagés, que ce soit dans les jardins partagés de la Ville ou dans ceux…

Excusez-moi, je ne suis pas responsable de tout. Le son, ce n'est pas moi.

… pour développer la biodiversité, favoriser l'accès aux personnes malvoyantes ou à mobilité réduite, mettre à disposition du public des fiches, des panneaux d'information sur la faune et la flore parisiennes, mais aussi organiser des expositions photographiques, des ateliers autour du compostage, du rôle des insectes, des animations pédagogiques.

Ces appels à projet ont vraiment pour mission d'accompagner la mise en place des jardins partagés auprès des associations gestionnaires qui, avec la maison du jardinage et avec toutes les équipes de la DEVE, je le précise, les aident dans leurs activités quotidiennes et dans les travaux d'aménagement de leur parcelle de jardinage.

Madame MOREL, nous travaillons beaucoup avec les bailleurs sociaux pour qu'ils développent des projets dans leur résidence. Nous aurons d'ailleurs, au Conseil de septembre, un très beau projet de délibération avec un gros bailleur social parisien.

Je vous ai entendue l'évoquer sur le permis de végétaliser, mais le débitumage en fait déjà partie. Il n'y aura donc pas un permis de débitumer, mais un débitumage à l'intérieur du permis de végétaliser. Nous n'allons tout multiplier, sinon nous n'allons pas y arriver.

Merci beaucoup.

J'ai entendu au sujet des bailleurs ; nous y travaillons et je pense que de belles conventions arriveront à la rentrée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 101).

2019 DEVE 106 - Création d'un espace dédié aux inhumations écologiques au sein du cimetière parisien d'Ivry.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 106 relatif à la création d'un espace dédié aux inhumations écologiques au sein du cimetière parisien d'Ivry.

La parole est à Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Nous trouvons cela très bien ; nous allons le voter.

Je fais remarquer une chose : les prix sont moins élevés, donc c'est de la vraie écologie, et donc de l'écologie non punitive. On est enterré et on peut mettre deux cercueils l'un sur l'autre : le premier est à 2 mètres ; l'autre, à 1,5 mètre. Il faut garder un espace sanitaire d'un mètre entre le cercueil du dessus et la surface de la terre, mais on peut encore, dans cet espace sanitaire, intégrer des urnes funéraires. Cela veut dire que c'est rentable ; cela ne coûte pas cher. On est nombreux : c'est très sympathique, c'est "écolo", c'est bien, mais c'est peu ; ce n'est que la première marche. Il y a, de mémoire, 150 emplacements mais cela fait plus : 150 fois deux, plus les urnes funéraires. Cela fait du monde !

Nous espérons tout de même que, très vite, nous irons plus loin et que nous en ferons d'autres, mais nous ne pouvons qu'applaudir cette initiative.

Il y aurait bien quelques questionnements : j'ai lu que, pour que cela soit écologique, les corps ne doivent pas être imbibés des produits chimiques que l'on y met pour les rendre présentables une semaine après le décès aux proches qui viennent les voir. Il existe quelques contraintes comme cela mais, par exemple, il n'y a pas de contrainte sur la nature du bois : il doit seulement être d'origine française. Nous, Français, nous en moquons ! Ce qui compte,

c'est la proximité ! Je vous rappelle que la Belgique est plus proche de Paris que Marseille. La question nationaliste n'est pas notre affaire : nous sommes pour les circuits courts, pour la proximité.

C'est indiqué, mais il n'y a rien sur le caractère "bio" du bois. Il y aurait bien des petites choses, mais nous n'allons pas…

C'est déjà bien, bravo, merci. Continuez !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET, si elle le souhaite.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, tout à fait.

Ecoutez, je suis aussi favorable à ce projet de délibération. On considère jusqu'à présent plutôt la crémation comme plus écologique que l'inhumation, mais pour une autre raison : l'inhumation nécessite en effet un procédé de thanatopraxie qui fait que les pompes funèbres mettent environ 10 litres de produits aseptiques pour stériliser le corps. Ce sont ces produits qui auront ensuite un impact de pollution des sols et des eaux. C'est ce qui fait que la crémation, bien qu'elle nécessite 27 litres d'essence pour que votre corps soit réduit en cendres à 850 degrés, est finalement plus écologique que l'inhumation.

Je vois M. David ASSOULINE un peu perplexe que nous abordions ces sujets mais ils sont importants. C'est pour cette raison qu'il serait intéressant que les parlementaires, mais aussi les conseillers de Paris, contribuent à faire évoluer le débat. On arriverait à faire évoluer la législation pour permettre l'humusation, c'est-à-dire que votre corps se termine en excellent compost.

Il existe un autre procédé : la promession. Il s'agit d'un processus de lyophilisation, qui n'est pas autorisé en France, mais qui est autorisé ailleurs ; votre corps est transformé en poussière. C'est ce qu'il y aurait de plus écologique : l'humusation ou la promession.

En attendant, permettre qu'il y ait un espace funéraire écologique au sein du cimetière parisien d'Ivry qui permette à la fois au moins les inhumations de cercueil en bois d'essences françaises ou issues de forêts franciliennes et de cercueil en carton, et d'avoir en plus accès à un emplacement moins cher, nous sommes sur de l'écologie populaire. C'est souhaitable.

Vous l'aurez compris : je vote pour ce projet de délibération, mais je souhaite que l'on aille au-delà en provoquant ce débat pour que le cadre législatif évolue en France comme il a pu le faire dans d'autres pays. Je rappelle que…

Non, je ne rappelle plus rien. Il est temps de conclure.

Je vous invite à voter le projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Tout à fait, merci, Danielle SIMONNET.

Nous allons donner la parole à Pénélope KOMITÈS, avant de passer au vote.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

J'étais ravie d'entendre Danielle SIMONNET aimer un de mes projets de délibération.

Je plaisante, Danielle !

Merci pour vos interventions qui portent sur la création de cet espace d'inhumation écologique au sein du cimetière d'Ivry. Je voudrais en particulier remercier les services des cimetières qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Il s'agit vraiment d'une mesure qui participe à la stratégie globale que nous menons depuis le début de la mandature, comme avec le zéro phyto dans les cimetières, cette ambition environnementale. L'espace d'Ivry s'inscrit dans cette continuité zéro phyto et de création d'allées enherbées que nous menons depuis plusieurs années. Les cimetières parisiens intra ou extra-muros étant de grandes zones de biodiversité, il était important aussi d'aller plus loin sur ces offres funéraires dans le cadre du Plan Climat en proposant un bilan carbone le plus faible possible.

Je ne pense pas que le but que nous ayons visé, Monsieur JULIEN, soit une rentabilité. Le but recherché était vraiment l'inscription dans le Plan Climat. C'est aussi ce que nous faisons avec tout le travail que nous avons mis en place - nous n'en avons pas beaucoup parlé - sur la mort périnatale avec la satisfaction des familles sur la stèle que nous avons installée au Père-Lachaise.

Cet espace va offrir un paysage funéraire qui correspond à de nombreuses demandes qui nous sont arrivées depuis maintenant quelques années. Je vous rassure, c'est le premier mais ce ne sera pas le dernier. Nous avons en effet d'ores et déjà commencé à travailler à la création de ces nouvelles divisions dans d'autres cimetières intra-muros, notamment aux cimetières de Pantin, de Bagneux et de Thiais.

Quant à l'humusation, Madame SIMONNET, je rappelle que ce procédé est interdit en France, mais existe effectivement aux États-Unis. Peut-être, un jour, le législateur se penchera sur ce sujet.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 106).

Je vous remercie.

2019 DEVE 107 - Autorisation de signature de conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 107 concernant une autorisation signature de conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants…

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Essayons de reprendre notre sérieux pour parler des chats, sujet très important à Paris.

Tout à fait, "street cats" !

D'ailleurs, pour vous dire, chers collègues et Madame la Maire, que je me satisfais que les axes de la Mission "Animaux en ville", mise en place par Pénélope KOMITÈS à l'initiative du groupe Ecologiste, soit mise en débat aussi rapidement après la clôture de ses travaux. Nous sommes favorables à la mise en place rapide des préconisations issues de la commission Animaux à laquelle de nombreuses associations ont pris part.

Paris compte aujourd'hui 500 chats errants qui, sans régulation, pourraient proliférer et déséquilibrer la biodiversité en s'attaquant, par exemple, aux oiseaux ou en provoquant des épidémies de maladie animale comme la teigne. Certains de ces chats sont errants parce qu'ils sont abandonnés par leurs maîtres. Leur prolifération résulte aussi des portées de chatons, donc d'une problématique de stérilisation des populations de ces chats errants. A ce sujet, je salue le travail de sensibilisation mené par l'association "30 millions d'amis". Les Parisiennes et Parisiens sont d'ailleurs de plus en plus sensibles à ce sujet, comme en témoignent les nombreuses propositions issues du budget participatif.

Les conventions qui nous sont aujourd'hui proposées comportent des points satisfaisants comme la régularité de l'entretien des abris, les nourrissages ou la gestion des déchets. Cependant, nous demandons que le délai maximal d'intervention en cas de manquement soit de 48 heures, les associations nous ayant alertés sur le délai trop long de 72 heures pour laisser les chats sans boire, ni manger. Le chiffre annoncé d'une trentaine d'abris nous convient. Cependant, la surface de ces abris nous semble un peu réduite.

Je saisis aussi l'occasion de cette intervention pour faciliter le travail remarquable que mènent, depuis plus de 15 ans, des associations comme "Les Chats de Saint-Ambroise". Celle-ci sera très probablement appelée à signer cette convention. Cela permettra l'installation d'un suivi efficace. En revanche, nous regrettons que "L'Ecole du chat" ait dû interrompre ses activités.

Nous nous prononcerons en faveur de ce projet de délibération, vous l'aurez compris, avec un souhait cependant : le travail des associations est complémentaire de celui de la Ville. Elles sont aguerries au repérage des chats abandonnés et malades. Pour permettre la continuité des travaux entre ces associations et la Ville, nous plaidons pour qu'une circulaire puisse informer les agents de la Ville de la thématique "animaux errants" et que celle-ci soit accompagnée de la liste des associations de référence afin qu'un travail partenarial puisse se mettre en place.

Je vous remercie pour votre attention.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet de délibération fait suite aux travaux de la Mission "Animaux en ville" à laquelle beaucoup d'associations qui se préoccupent des chats et qui travaillent aussi sur la question de l'adoption des chats ou des associations de familles d'accueil de chats ont pu prendre part. Évidemment, toute la problématique des chats errants pose différentes questions sur notre rapport au respect de la condition animale en ville, à la protection animale.

Ce projet de délibération va permettre concrètement, dans les parcs, les jardins, les bois, les cimetières parisiens, l'encadrement des installations d'accueil et aussi l'accompagnement de ces chats, que ce soit sur la nourriture, la stérilisation, les abris. Néanmoins, j'aimerais aussi que, adossé à cette démarche, on puisse aussi

engager des campagnes en faveur de l'adoption des chats. Justement, ce que racontent les associations, c'est que pour lutter contre le maintien dans Paris d'animaleries…

Je crois d'ailleurs que Nicolas BONNET-OULALDJ avait abordé, au précédent Conseil de Paris, la problématique des animaleries. Elles ne relèvent pas de la Ville qui ne peut donc pas les interdire. En revanche, la Ville peut encourager un autre rapport aux animaux de compagnie. En s'appuyant sur le travail des associations d'adoption de chats et de familles d'accueil, elle pourrait engager des campagnes de sensibilisation pour dissuader l'achat de chats en animalerie, et se préoccuper plutôt des chats qui se trouvent dans les jardins, les cimetières, les parcs de notre ville, et encourager à les adopter.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je voulais bien avoir confirmation : Madame MOREL, vous n'intervenez pas, c'est bien cela ? D'accord.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci pour vos interventions.

Cette convention va permettre un partenariat entre la Ville de Paris et des associations de protection animale aujourd'hui très actives dans la gestion des populations parisiennes de chats errants. Comme vous l'avez dit, Monsieur BOUTAULT, il faut que nous y travaillions. Il faut permettre à ces associations de suivre la population des chats errants sur les sites en autorisant ces installations d'abri pour les héberger, les nourrir, mais aussi assurer leur bien-être et, surtout, réguler leur population afin d'éviter, comme vous l'avez dit, tout risque sanitaire.

Cependant, il fallait aussi, avec ces associations, pouvoir encadrer l'installation de ces abris et veiller à la propreté des sites d'accueil et de nourrissage. J'entends votre demande sur les 48-72 heures. Je n'y vois pas d'inconvénient ; nous modifierons en ce sens.

Cela va nous permettre également de mieux suivre les populations de chats errants. Il est bien prévu de donner et de diffuser des informations aux jardiniers et à tous ceux qui interviennent dans les jardins et leur donner - c'est une excellente idée - les coordonnées des associations de référence. Néanmoins, il est bien prévu de leur donner de l'information et de les former.

Madame SIMONNET, concernant la campagne d'adoption pour les chats, c'est prévu. Je ne sais pas si vous l'avez vu mais nous avons déjà diffusé des messages sur les panneaux de la Ville pour demander de ne pas abandonner les animaux cet été au moment des vacances. Ils sont régulièrement diffusés et seront diffusés pendant tout l'été sur les panneaux de la Ville.

Quant aux animaleries, je redis ce que j'ai dit à M. BONNET-OULALDJ, il y a un mois : une réunion est prévue avec les animaleries au mois de septembre.

Je vais finir en vous taquinant, Madame SIMONNET, puisque vous nous avez dit que la Ville ne pourrait rien faire au sujet des animaleries car cela ne relevait pas de sa compétence.

Je suis contente… C'est un peu la même chose pour les cirques, non ? Je plaisante ! Nous reviendrons aux cirques au mois de septembre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le projet DEVE 107…

Oui ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame SIMONNET, ce n'est pas moi qui siège dans cette Commission ; c'est Mme POLSKI.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 107).

2019 DEVE 111 - Extension du service public funéraire dans les cimetières parisiens - Approbation du principe d'extension.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je ne vois pas M. Jean-Baptiste MENGUY.

Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DEVE 111 relatif à l'extension du service public funéraire dans les cimetières parisiens.

La parole est tout d'abord à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Je me réjouis de voir arriver ce projet de délibération sur l'extension du service public funéraire dans les cimetières parisiens. Il va concrètement permettre aujourd'hui d'avoir des convois funéraires, des enterrements tous les jours de la semaine, notamment le dimanche. Je m'en réjouis d'autant plus que je viens de la famille libérale et que l'on souhaite toujours ouvrir un maximum les services publics aux usagers.

Je me réjouis encore plus de voir l'évolution de la Maire de Paris et de sa majorité. Je ne sais pas si c'est la période électorale qui fait cela, mais vous évoluez beaucoup, Madame la Maire. Vous étiez contre la police municipale ; vous êtes maintenant pour. Vous n'étiez pas très favorable au recours au privé ; nous avons vu récemment le recours aux sociétés privées pour les crématoriums et nous l'avons voté. S'agissant du travail le dimanche, je me souviens que la Maire de Paris était assez opposée, voire très opposée au projet de M. MACRON sur les zones touristiques internationales, les Z.T.I. ; vous l'avez maintenant fait dans Paris et il faudrait peut-être le faire pour l'ensemble de Paris, comme nous le demandons. Je vois que vous évoluez et on ne peut que s'en satisfaire.

On ne peut que s'en satisfaire, bien sûr, sous la réserve du volontariat : cela doit être la règle. Ce sera la règle, d'après ce que Mme KOMITÈS nous a expliqué, pour le personnel de la Ville, et c'est tant mieux ! C'est l'une des bases du travail le dimanche.

Les services publics doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie aujourd'hui. Il faut ouvrir le dimanche ; il faut peut-être même, dans certains cas, en élargissant le débat, ouvrir plus tard en soirée.

Aujourd'hui, je le répète : la base du volontariat est une base évidente. Nous voterons ce texte avec plaisir car il permet d'élargir ce service fondamental en permettant à des personnes qui sont dans la peine d'enterrer le dimanche.

C'est une très bonne chose, merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, entre mars dernier et aujourd'hui, notre position est restée la même : nous sommes défavorables à la possibilité d'inhumer le dimanche et, dans l'exposé des motifs, aucun élément nouveau n'a pu nous convaincre.

Je ne ferai que rappeler brièvement les arguments que nous avions développés alors. Depuis mars dernier, je suppose, chère Pénélope, que vous avez reçu des dizaines de lettres de parisiens qui vous félicitent pour cette initiative… Non, je ne crois pas : il n'y a pas eu de mouvement de foule spontané pour demander cette possibilité d'inhumer le dimanche car cette demande n'existe pas ! Si elle existe, vous le savez aussi bien que moi, ce n'est que dans des cas très particuliers, liés à des règles religieuses qui imposent des délais stricts d'inhumation.

Faut-il désorganiser un service qui fonctionne bien pour la satisfaction d'un nombre infime de demandeurs qui peuvent, s'ils le souhaitent, obtenir une dérogation pour effectivement inhumer le dimanche ?

Cette décision va aussi avoir des conséquences sur les entreprises funéraires, dans lesquelles je mets aussi notre S.E.M. Des dizaines de personnes qui ne travaillaient pas le dimanche vont s'y voir contraindre. Y a-t-il une étude d'impact sur le nombre de salariés touchés par ce changement ? A-t-on une idée du positionnement des entreprises et des salariés de ces entreprises ?

Vous êtes-vous rapprochée des rares villes de France qui pratiquent déjà les inhumations le dimanche ? A notre connaissance, la mairie de Sarcelles a mis en place, depuis 1997, l'organisation d'enterrements les dimanches et jours fériés et ne recense qu'une à deux inhumations le dimanche. C'est dire l'utilité d'une telle réorganisation !

Nous continuons de penser qu'il s'agit d'une première étape pour nous préparer, à terme, à l'ouverture des services d'état-civil dans les mairies d'arrondissement le dimanche matin. Je suppute que, dans quelque temps, on nous proposera les mariages civils le dimanche, ainsi que les parrainages civils, mais j'ai peut-être mauvais esprit.

Nous pourrions aussi proposer, si nous étions très libéraux, des inhumations en nocturne. Cela pourrait être sympathique !

Vu l'indigence des éléments apportés dans les projets de délibération ; vu qu'aucune étude sérieuse n'est venue étayer cette décision ; vu les conséquences pour les salariés de la Ville et pour ceux des entreprises funéraires, nous restons opposés à cette décision.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Éric AZIÈRE.

M. Éric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Faut-il enterrer le dimanche à Paris ? Jusqu'à présent, nous étions arrivés à nous en passer.

Très sincèrement, Madame KOMITÈS, à la lecture de l'exposé des motifs, je ne les ai pas trouvés très convaincants ; le projet de délibération est d'ailleurs assez succinct.

Le premier motif évoqué est la dispersion géographique des familles parisiennes… Je croyais au contraire que l'Ile-de-France se renforçait de populations de plus en plus nombreuses avec ses 12, 14 ou 15 millions d'habitants qui ne cessaient de se regrouper, de se recentrer et dont le seul éloignement consiste, de la première à la deuxième génération, généralement à un exode en première ou deuxième couronne. Vous avez l'air de dire que c'est beaucoup plus vaste : en province ou à l'étranger.

Deuxièmement, il s'agit d'organiser, dans certains cas, des funérailles dans un délai très court. Je rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit les inhumations 24 heures au moins et 6 jours au plus après le décès, ce qui laisse tout de même une période assez courte : 24 heures après. Il me semble que le temps de constater le décès, il s'agit de délais très courts et, comme l'a rappelé Mme PRIMET, les demandes de dérogation existent. Cet argument ne m'a pas non plus beaucoup convaincu.

J'ai bien compris qu'il fallait renforcer les moyens globaux par la création de 17 emplois. Tant mieux pour l'emploi, si j'ose dire ! Néanmoins, si j'ai bien compris, ces emplois sont voués à l'extension du service funéraire le dimanche dans les cimetières parisiens. D'ailleurs, je n'ai pas compris s'ils étaient intra-muros ou sur la totalité des cimetières parisiens.

Pour aller au-delà, combien de demandes ? Vous parlez de demandes nombreuses ; elles ne sont pas évaluées, pas citées. Aucune évaluation, aucun historique, aucun chiffre, aucune note, aucun rapport…

D'habitude, le groupe UDI-MODEM soutient les initiatives de la Mairie, dès lors que celles-ci permettent de mieux répondre aux besoins des Parisiens. C'est pourquoi nous avons systématiquement accompagné les extensions d'horaires d'ouverture des équipements publics, des jardins. Il nous paraît que le problème des cimetières parisiens ne vient pas tant des jours d'inhumation que, surtout, de l'absence de concession disponible, dans Paris intra-muros en particulier. A ce titre, je voudrais bien que l'on avance sur une meilleure connaissance par la Ville de son parc de concessions, Madame KOMITÈS. Nous avons commencé à y travailler mais il serait peut-être intéressant et important que nous reprenions ce travail et que nous le finissions.

Y a-t-il une volonté de votre part, à travers ce projet de délibération, de communiquer sur une extension du service le dimanche qui réponde à un besoin de communication ? Encore une fois, je ne crois pas non plus à la demande.

Est-ce une volonté de répondre à des revendications éventuellement confessionnelles ? Il faut quand même se poser la question. Dans la religion catholique, il est vrai que les inhumations ne se font habituellement pas le samedi après-midi, ni le dimanche. Dans la religion juive, l'inhumation doit avoir lieu rapidement après le décès mais pas le samedi, au moment du shabbat. Dans la religion musulmane, l'inhumation doit avoir lieu rapidement après le décès, dans un délai normalement inférieur à 24 heures ; cependant, comme je l'ai dit, il est impossible de respecter cela en France parce que la législation impose un délai d'au moins 24 heures.

La question, je vous la repose : est-ce pour des motifs confessionnels que vous prévoyez l'extension de ce service d'inhumation le dimanche ?

Je rappelle que les 50 agents concernés, eux, se sont prononcés, à travers leur syndicat, par une opposition totale non seulement à travers un refus du travail dominical, mais aussi parce que leur crainte est que cette réforme réponde précisément à des demandes religieuses.

Au bout du compte, je n'ai pas le sentiment que tout ceci réponde véritablement à un projet de délibération où tout est dit. Quelque part, j'ai l'impression que l'on nous cache les vraies raisons pour lesquelles vous souhaitez ces inhumations le dimanche.

Dans le doute, je m'abstiendrai et mon groupe fera de même. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - La démonstration vient d'être faite. Merci, Eric AZIÈRE. Cela m'épargnera de la refaire une deuxième fois.

Je reformule, comme vous, le même doute : qu'est-ce qui motive véritablement ce projet de délibération ? Répond-on à une demande confessionnelle ? Cela n'est pas dit mais très peu de choses nous sont dites. Nous avons eu, il y a longtemps, lors de nos entretiens avec Mme KOMITÈS, des éléments partiels jamais convaincants, jamais prouvés. C'est moins trouble que le projet de délibération sur le crématorium qui, lui, est fondamentalement problématique et pose même, je dirais, un trouble procédural.

Là, ce n'est pas le cas. On nous cache quelque chose, mais on ne sait pas quoi - je suis assez d'accord avec vous.

Certaines choses ne sont tout de même pas cachées. Par exemple, le travail du dimanche. Évidemment, élément de langage : on ne dit pas "travail du dimanche", mais "extension du service public" - c'est quand même plus "bling-bling" ! En fait, c'est le travail du dimanche contre lequel la Maire de Paris avait fait campagne en rappelant, je m'en souviens, que c'était une conquête sociale qu'il fallait préserver. Aujourd'hui, on l'impose ! J'ai en effet cru comprendre que cela n'était pas sur la base du volontariat ; ce sera imposé à des agents qui, souvent, habitent loin, ont des charges de famille ; à des agents qui font un travail extrêmement pénible et pour qui il serait bien de préserver, justement, un temps d'arrêt pour les respecter.

Ensuite, sur le personnel que vous avez évoqué, le GEP avait en réalité poussé pour qu'il y ait plus de personnels, au moment des négociations budgétaires. C'est pourquoi il y a eu cette augmentation ! Nous nous faisons enfumer : cette augmentation, que nous avions obtenue pour améliorer l'existant, va servir à augmenter l'existant. Ce sont des méthodes de travail et d'éléments de langage auxquels nous sommes malheureusement habitués.

Cela s'inscrit dans une volonté de privatiser et libéraliser à tous crins. Là-dessus, Monsieur AURIACOMBE, Monsieur AZIÈRE, nous ne serons pas d'accord ; c'est votre "trip", pas le nôtre. Nous étions contre la privatisation de l'inhumation ; nous sommes contre le fait d'avoir donné volontairement et sans motif réel le crématorium à Funécap.

Nous sommes ici devant une évolution idéologique, pour ne pas dire un virage. Certains parleront même de retournement - chacun qualifie cela comme il veut - de la part de la Maire de Paris et de son adjointe, en l'occurrence.

Oui, on nous promet que les services de l'état-civil resteront fermés du samedi matin au lundi matin… pour l'instant ! Cependant, une fois l'habitude prise - on ne sait pas si cela répond à une demande ou s'il s'agit d'une incitation -, on a mis le pied dans l'engrenage. Le service civil va se retrouver à travailler le dimanche puisqu'il n'y a plus de raison de défendre les conquêtes sociales au regard de la Maire de Paris et d'une partie de ses adjoints.

Je rejoins les arguments avancés par les Communistes ; je rejoins les questionnements posés par l'UDI-MODEM. Vous comprendrez évidemment que nous allons voter contre ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, lors du Conseil du mois d'avril dernier, nous avions déjà, comme d'autres groupes de la majorité, exprimé à travers un vœu notre forte opposition à l'ouverture des inhumations du dimanche dans les cimetières parisiens.

Depuis le mois d'avril, silence radio : rien, nada, plus de son, plus d'image sur ce sujet. Entre-temps, nous avons confié très tranquillement le service public de la crémation au privé mais, sur la question de l'extension des inhumations le dimanche, plus rien ! Aucune discussion n'a été organisée. Aucune information supplémentaire ne nous est parvenue. Aucun élément de réponse à nos interrogations ne nous a été fourni.

Je vais donc rappeler les questions politiques et techniques qui nous mèneront à nous opposer fermement à ce projet de délibération.

Tout d'abord, la décision d'étendre les possibilités d'inhumation le dimanche n'est basée sur aucune donnée, sur aucune évaluation des demandes des Parisiennes et des Parisiens. Cela n'arrive jamais dans une gestion normale des services publics, d'étendre les missions du service sans chiffres, sans données. Cela n'existe pas ! D'ailleurs, nous pourrions même être taxés de mauvais gestionnaires à faire cela ! Ce ne sont pas les élus locaux que vous êtes qui vont me dire l'inverse ! Les bons gestionnaires…

Pourtant, je ne suis pas une grande défenseuse de toutes les méthodes d'évaluation mais, honnêtement, personne ne fait cela ! Plus personne ne fait cela ! On ne sait même pas combien cela va coûter. Il n'y a aucun élément sur les engagements financiers que cela implique pour la Ville !

Tout cela me fait dire que le projet de délibération est très flou. On nous avance, comme vague justification, l'éparpillement que les familles peuvent avoir dans le territoire. Certes, mais si on pouvait acheter ses billets de train dans des conditions normales et voyager tranquillement avec un vrai service public, on pourrait assister plus facilement aux réunions de famille pour les enterrements toute la semaine.

Quelle part de ces demandes est réellement justifiée par une nécessité absolue ? Quelle part de ces demandes relève d'un simple besoin de confort ? Je n'ai toujours pas de d'explication.

Effectivement, accorder son attention aux aspects humains et être à l'écoute de ces familles, dans ces moments douloureux, est vraiment très important. Derrière chaque inhumation, c'est une famille entière qui est impactée. Néanmoins, il ne faut pas oublier non plus que, derrière chaque agent qui accompagne ces familles endeuillées, ce sont aussi des familles, des proches et l'agent lui-même qui sont impactés.

Les travailleurs du funéraire ont un rôle extrêmement important dans l'accompagnement du deuil des familles et dans le bon déroulement des inhumations. Côtoyant quotidiennement la mort avec ses aspects tragiques et douloureux, ils supportent dans ce travail, qui se doit d'être profondément humain, une charge psychologique lourde.

Il est d'autant plus nécessaire d'observer leur droit à la déconnexion, au repos et au ressourcement régulier en famille ou entre amis, et ce, pour le bien-être de chacun dans ces moments difficiles.

Quelles ont été les concertations et les réunions mises en place depuis le dernier Conseil où nous en avons parlé pour continuer le dialogue social et apporter des réponses, suite aux fortes mobilisations des syndicats et des agents de la Ville ? On ne sait pas.

Il faut aussi avoir en tête que cette extension aura forcément des effets collatéraux à moyen et à long terme - c'est certain. On vient de dire que les services d'état-civil vont très certainement être impactés dans un second temps, mais on peut aussi parler des salariés des services privés des pompes funèbres qui, eux, bien évidemment, seront directement impactés dans des conditions qui, visiblement, n'intéressent pas non plus l'Exécutif parisien. Non seulement cette mesure fera certainement office de jurisprudence pour nombre de communes en France, mais elle aura tendance à s'étendre dans d'autres fonctions d'état-civil et à d'autres circonstances exceptionnelles que nous devons vraiment combattre.

Pour conclure, les élus du groupe "Génération.s" réaffirment leur opposition à cette forme de libéralisation de nos services publics, qui consiste à devoir apporter une réponse immédiate à des intérêts individuels au détriment des conditions de travail de nos agents, négligeant ainsi celles et ceux qui doivent travailler dans des temps qui devraient être consacrés à d'autres aspects de la vie. Cela contribue selon nous à une perte de cohésion, de solidarité et de sens de la vie en collectivité.

L'augmentation, ou en tout cas l'extension, du domaine du service public doit pouvoir se faire en grande concertation avec les élus que nous sommes, avec la majorité que nous sommes, avec les organisations syndicales, avec les agents concernés, avec les Parisiennes et les Parisiens, sur la base de données claires et transparentes. Je n'ai, par exemple, pas de problème à réfléchir sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Je pense que cela serait même plus prioritaire que d'ouvrir les cimetières et les inhumations…

Un peu plus ! On pourrait l'augmenter, il y en a cinq !

Nous ne comprenons pas le calendrier, ni l'opportunité de la prise d'une telle décision qui ne figurait pas dans les objectifs que nous nous étions fixés collectivement, dans le cadre de la majorité municipale, objectifs validés par les Parisiennes et Parisiens, alors même que des possibilités de dérogation existent déjà et qu'il n'est donc pas question ici de l'intérêt général.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération et nous appelons tous les élus de cette Assemblée, respectueux du bien-être des agents, attachés à des valeurs fondamentales du travail et du vivre-ensemble, à faire de même.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr que je voterai contre également ce projet de délibération.

Déjà, le mois passé, vous avez décidé de privatiser le crématorium du Père-Lachaise et le futur crématorium de Pantin. Je rappelle par ailleurs aux collègues que cette décision fut la conséquence d'un vote, un an auparavant, sur le mode de gestion. Je vous avais alertés : accepter le mode de gestion de la délégation de service public, c'était prendre le risque que la mise en concurrence aboutisse au choix du privé. Hélas ! Vous n'avez pas suivi mon invitation à voter contre. Un an après, nous nous retrouvons avec Finécap prenant le marché des crématoriums comme si nos morts devenaient une marchandise, une activité marchande comme une autre.

Aujourd'hui, vous nous proposez - ou plutôt, vous nous imposez - une extension du service public funéraire dans les cimetières parisiens. Les collègues ont totalement raison de moquer le titre même : "extension du service public funéraire", pour ne pas dire "travail du dimanche et ouverture du dimanche des cimetières parisiens". On se retrouve avec un pauvre projet de délibération, une page simple… Franchement, cela a été fait à l'arrache ! Même pas une seule étude pour savoir combien de familles vous ont demandé à pouvoir inhumer le dimanche. Combien ? Personne ne m'a arrêté, lors de permanence d'élus, sur les marchés, les fêtes de quartier, pour me dire : "Madame SIMONNET, il y a absolument quelque chose d'important à changer dans notre ville : il faut pouvoir faire les inhumations le dimanche". Personne ne m'en a jamais parlé !

Personne !

Aucune étude quantifiée, aucune projection, rien !

Personne ne nous l'a déjà demandé… Peut-être avez-vous quelques familles, mais donnez-nous au moins des études ! Lancez une analyse !

Par contre, ce dont je suis sûr, c'est qu'il n'y a aucun syndicat, parmi les agents de la Ville, qui soutient cette démarche. Les agents de la Ville, eux, se sont fait entendre auprès de nous pour protester contre cette extension du service public funéraire le dimanche. Pourquoi ne les respectez-vous pas ?

Non, je voterai contre ce projet de délibération. Il me semble qu'il faut respecter le dimanche et la vie de famille du dimanche d'un maximum de nos agents, sauf pour les services où il est absolument impossible de faire autrement. Tout le monde comprend que, dans certaines professions, il est impossible de faire autrement. Tout le monde comprend que la restauration, l'hôtellerie, la gendarmerie, la police, les hôpitaux… Tout le monde comprend qu'il existe un certain nombre de secteurs où il faut travailler le dimanche ! Tout le monde comprend que la culture, il faut la permettre le dimanche, si tant est que l'on mette les moyens qui vont avec, pour répondre à Léa FILOCHE. Je n'ai pas de problème pour que l'on ouvre les bibliothèques le dimanche, si tant est que l'on fasse en sorte qu'elles puissent ouvrir dans de bonnes conditions les autres jours de la semaine, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui. Pour l'instant, pour nombre de bibliothèques, l'ouverture le dimanche n'est pas correctement possible.

Je vous invite vraiment à voter contre ce projet de délibération. Cela suffit : respectez les agents ! Respectez aussi les élus que nous sommes : quand vous voulez une extension du service public, présentez-nous auparavant les études qui le justifient.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

Un petit mot sur la D.S.P. votée le mois dernier. Je voudrais rappeler que, non, nous n'avons pas privatisé le crématorium qui va se construire puisque c'est une délégation de service public. Monsieur JULIEN, je ne peux pas vous laisser dire, dans cette enceinte, que j'ai donné volontairement et sans motif cette D.S.P. à Funécap. C'est absolument impossible de vous laisser, dans cette enceinte, prononcer ces mots !

Cela étant dit, nous avons déjà eu cette discussion, il y a maintenant deux mois. Nous avions la possibilité de prendre uniquement un arrêté ; vous nous avez demandé un projet de délibération. Nous avons souhaité - cela semblait plus conforme - vous présenter ce projet de délibération aujourd'hui.

Madame SIMONNET, ce n'est pas vous qui recevez tous les jours différents coups de fil, différents mails concernant les problématiques funéraires à Paris. Il y en a beaucoup. Oui, je reçois à peu près deux, trois, quatre, cinq demandes par semaine.

Oui, le rythme de vie des Parisiens a évolué et, Monsieur AZIÈRE, oui, il y a une dispersion géographique et pas seulement sur la première et la seconde couronne. Nous avons des demandes dans lesquelles les personnes sont des proches dispersés en France, souvent à l'étranger. C'est un moment où les personnes souhaitent se retrouver. Nous avons eu beaucoup de cas également…

A certains moments, on nous a demandé d'acheter des concessions et nous nous sommes rendu compte que les personnes étaient en soins palliatifs à l'intérieur des hôpitaux. Les familles, sentant que la fin approchait pour leurs proches, voulaient être toutes là. Ce n'est pas forcément facile, je vous le dis, au fur et à mesure de la journée.

Non, je le redis et je vous l'ai écrit : il n'y a pas de possibilité de dérogation. Je l'ai écrit et je l'ai dit.

Non, il n'y en a pas !

En plus des sollicitations directes, je signale à tout le monde que les chambres funéraires sont ouvertes, comme les cimetières, le dimanche. Les Parisiens ne comprennent pas non plus pourquoi les cimetières sont ouverts le dimanche, les chambres funéraires sont ouvertes le dimanche, mais les inhumations ne sont pas possibles le dimanche. C'est une continuité du service funéraire.

Bien évidemment, je le redis : je m'inscris totalement en faux sur le fait que les postes budgétaires aient été demandés pour une augmentation du service funéraire. Nous avons créé ces 18 postes ; ce ne sont pas des postes pour travailler uniquement le dimanche, mais des postes d'adjoints administratifs qui travaillent toute la semaine et que nous allons former car cette réforme ne pourra pas se mettre en place avant au moins six mois, le temps que les agents soient formés en procédure d'Ankou. Ces 18 agents vont continuer à travailler pour nous aider également à résorber, Monsieur AZIÈRE, un certain nombre de problèmes que nous connaissons, notamment sur les procédures Ankou.

Je dis également que, non, cela ne coûte rien à la Ville en termes financiers.

Oui, nous avons vu, avec les entreprises funéraires qui, elles, ont des systèmes d'astreinte systématique tous les dimanches ; cela ne leur pose pas de problème.

Non, il n'y aura pas d'impact sur l'état-civil puisque ce dernier continuera à fermer le samedi à midi, comme il ferme aujourd'hui, et que les demandes s'arrêteront le samedi à midi. Cela a été écrit au personnel et aux adjoints administratifs puisque je rappelle que cela ne concerne que les conservateurs et les adjoints administratifs.

Que dire de plus ?

Non, toutes les organisations syndicales ne se sont pas opposées à ce projet. La C.F.D.T. était en accord avec ce projet…

Vous pouvez sourire. Je n'ai pas le sentiment que la C.F.D.T. soit un syndicat dont il faut forcément rigoler ! Ne dites pas "toutes les organisations syndicales", parce que, en l'occurrence, c'est faux.

Nous considérons que cela correspond à une demande globale des Parisiens et pas à des motifs uniquement religieux. Je le redis et je le dis depuis maintenant plusieurs mois. Nous avons déjà eu ces discussions.

Je vous proposerai donc aujourd'hui de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 111).

2019 DEVE 121 - Communication sur la gestion sobre de l'eau dans les jardins partagés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 121 : communication sur la gestion sobre de l'eau dans les jardins partagés.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci.

L'eau est effectivement un bien rare et précieux et sa gestion doit être mieux encadrée à tous les niveaux. Favoriser l'utilisation des eaux de pluie doit être un des objectifs pour engager la résilience de notre ville. Je rappelle que les écologistes ont porté des vœux, lors de cette mandature, à plusieurs reprises, sur l'installation des récupérateurs d'eau de pluie dans les jardins, mais aussi dans l'espace public. Nous souhaitons que des études soient engagées dans ce sens.

Ce projet de délibération s'attache tout particulièrement à la gestion sobre de l'eau par les jardins partagés et propose l'installation de 22 récupérateurs d'eau et de poterie micro-poreuses. Si le groupe Ecologiste se réjouit de cette proposition, nous nous interrogeons sur la communication car tous les jardins partagés n'ont pas reçu cette information.

Nous souhaitons donc avoir la liste des jardins partagés concernés par ce nouveau dispositif et nous souhaitons également avoir le résultat des tests qui seront réalisés sur les pieds d'arbres mentionnés dans la communication.

L'arrosage des pieds d'arbres par les jardiniers-citoyens reste un vrai problème car l'accès à l'eau est inégalitaire selon les arrondissements. Certains ont accès à l'eau de l'espace public, alors que d'autres n'y sont pas autorisés.

D'autre part, toujours sur le même sujet de la gestion de l'eau, il a été engagé des travaux d'installation de compteurs d'eau dans plusieurs jardins partagés pendant la mandature et le groupe Ecologiste…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ? Pouvez-vous faire un peu moins de bruit ? Merci.

Mme Joëlle MOREL. - Le groupe Ecologiste demande le bilan du nombre d'installation de compteurs, leur localisation, le coût pour la Ville et le montant des économies réalisées par la Ville grâce à l'installation de ces compteurs.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

Nous avons effectivement souhaité favoriser une gestion sobre de l'eau dans les jardins partagés en soutenant les associations gestionnaires, toujours dans la même logique : Plan Climat, urgence climatique, solutions pour consommer moins d'eau.

Tous les jardins partagés, Madame MOREL, ont reçu des mails - tous les jardins partagés - pour leur demander s'ils souhaitaient, pour pouvoir quantifier leurs besoins, soit des récupérateurs d'eau, soit des poteries micro-poreuses dites "Oyas". Certains jardins partagés n'ont rien souhaité du tout parce qu'ils en avaient déjà ; d'autres ont choisi des récupérateurs ; d'autres encore ont choisi des "Oyas". Nous allons les relancer car nous

n'avions eu, il y a 15 jours, qu'une cinquantaine de réponses sur les 130 jardins partagés. Aujourd'hui, les demandes portent sur 22 récupérateurs d'eau, 312 "Oyas" d'un litre et demi et 138 de cinq litres.

Nous les relancerons à nouveau mais tous les jardins partagés ont été contactés.

Les compteurs d'eau, oui, je verrai. Je demanderai aux services, qui sont un peu sous l'eau en ce moment - c'est le cas de le dire -, de regarder si on peut trouver cette information.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

S'agissant d'une communication, elle n'est pas soumise au vote.

Voeu déposé par le GEP relatif à la pérennisation de la végétalisation des berges.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés, avec le vœu n° 71, relatif à la pérennisation de la végétalisation des berges.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, depuis l'été 2016, les berges de Seine rive droite ont été rendues aux piétons et aux cyclistes et, depuis le 21 juin 2019, suite à la décision de la Cour administrative d'appel, elles ont été définitivement rendues aux piétons et aux cyclistes puisque tous les recours ont été purgés.

Les quais deviennent donc, très concrètement, une zone de promenade et méritent leur nom, désormais, de parc des Rives de Seine. Nous pouvons alors commencer à en faire un vrai parc à vivre, en l'adaptant aux besoins des piétons, des promeneurs et des cyclistes, tout en tenant compte des impératifs du dérèglement climatique, de la perte de la biodiversité et en se prémunissant plus facilement des crues de la Seine, dont la dernière, en janvier 2018, de mémoire, avait fait quelques dégâts dans le Centre de Paris.

Vous l'avez compris, l'objectif est de désimperméabiliser un maximum les sols. C'est le vœu que proposent les écologistes. Le travail a déjà commencé avec, notamment, l'agrandissement du square Federico-Garcia-Lorca, des espaces de fonds de quai transformés en espace favorable à la biodiversité et 25 arbres fruitiers plantés, dont 10 seulement en bac Cribier. La majorité des arbres sont donc plantés en pleine terre, ce dont nous nous réjouissons.

C'est la raison pour laquelle le Conseil du 4e arrondissement a déposé un vœu pour accélérer la désimperméabilisation des sols des quais, vœu qui a été adopté…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Pardon, je pensais que j'avais plus de temps.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, cela va vite.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je prenais mon temps, excusez-moi.

Ce vœu demande à la fois que soient végétalisés la zone de circulation des voitures avec un enrobé spécial pour permettre l'écoulement de l'eau, ainsi que les abords pour la promenade des piétons qui doit être en pleine terre et retrouver des espaces végétaux. C'est l'objet du vœu qui a été déposé et que je vous ai présenté. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Vous avez évoqué l'extension du square Federico-Garcia-Lorca, qui est passé de 300 à 1.350 mètres carrés ; la végétalisation de plus de 530 mètres carrés d'espaces de fond de quai ; et le fait que nous avons planté 25 arbres fruitiers, dont 15 en pleine terre, qui complètent aujourd'hui l'alignement des arbres existants et des plantes grimpantes qui ont aussi été plantées.

Je voudrais vous rappeler ici le souhait et l'annonce faite par la Maire de Paris, il y a peu de temps, sur sa volonté qu'une voie soit débitumée et végétalisée en 2020 après une consultation de l'UNESCO et de tous les acteurs concernés, avec la possibilité de planter des végétaux bas pour permettre une pratique plus importante du pique-nique.

Nous y sommes effectivement favorables puisque la Maire s'est engagée dans ce sens, afin que les différentes solutions soient étudiées pour le débitumage de la deuxième voie de quatre mètres et la désimperméabilisation du sol, sans nuire à la circulation des personnes à mobilité réduite, des véhicules d'urgence, d'entretien, des vélos et des engins de micro-mobilité. Cela est bien évidemment en lien avec la transformation des quais hauts en avenues métropolitaines et la réalisation d'un axe cyclable.

C'est un avis favorable, avec un amendement de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - L'amendement est-il accepté ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - L'amendement est accepté.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 71 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 306).

Voeu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'expérimentation des parcs et jardins parisiens sans tabac.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n°s 72 et 72 bis relatifs à l'expérimentation des parcs et jardins parisiens sans tabac.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Nous déposons ce vœu pour poursuivre la dynamique lancée en 2015, avec l'interdiction de fumer dans les aires de jeux, puis, l'été dernier, lorsque nous avons déposé un vœu pour lancer une expérimentation dans les parcs et jardins parisiens en créant des zones sans tabac. Elle s'est transformée en une expérimentation d'interdiction totale de fumer dans six squares et jardins. Cela a très bien fonctionné. Nous proposons donc de l'étendre encore davantage.

L'objectif premier de ce vœu est de poursuivre la lutte contre le tabagisme et la banalisation de la cigarette, notamment auprès des plus jeunes. C'est aussi une question de respect de l'autre : les non-fumeurs doivent pouvoir profiter de l'air frais dans les parcs. Quand vous vous asseyez dans un parc, ce n'est pas pour respirer la fumée du voisin sur le même banc.

Nous souhaitons également lutter contre la pollution des jets de mégot dans la nature et ainsi contribuer à la propreté de nos parcs. Rappelons les 350 tonnes de mégots que les services de la Ville ramassent chaque année dans notre ville ; 40 % des mégots seraient jetés sur les trottoirs. Pourtant, il y a aujourd'hui 30.000 poubelles dans Paris.

Nous espérons d'ailleurs que les nouvelles poubelles équipées de cendrier et l'ensemble des dispositifs qui ont fleuri depuis un an permettront d'inverser cette tendance du jet de mégot sur la voie publique. Je ne vais pas encore rappeler qu'un mégot peut polluer 500 litres d'eau.

Là encore, l'idée n'est pas de taper sur les fumeurs, bien entendu - chacun fait ce qui lui plaît -, ni de les stigmatiser. C'est une question de santé publique, mais aussi de propreté et de protection de l'environnement.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Laurence, vraiment merci car, avec vos différents vœux, vous nous avez "challengés" et poussés.

Merci, puisque l'expérimentation que nous avons faite l'année dernière a été extrêmement positive avec moins de fumeurs, beaucoup moins de mégots jetés aux sols dans les parcs, mais aussi une bonne compréhension par les usagers des enjeux de santé publique et d'amélioration du cadre de vie qui découlent de cette initiative.

Nous avons effectivement décidé d'étendre, à partir de juin 2019, cette interdiction à 52 jardins, soit environ 10 % des espaces verts de la Capitale. Ils ont été choisis en concertation avec les maires d'arrondissement que je remercie. Cela sera étendu à deux autres parcs du 6e arrondissement, suite à une nouvelle proposition du maire du 6e arrondissement, et sur bon nombre des tronçons de la Petite Ceinture, après l'avis favorable des maires d'arrondissement toujours. Nous allons faire un bilan de cela en octobre.

Oui, nous souhaitons amplifier cette dynamique et, surtout, acter ce principe d'extension de l'interdiction du tabac dans les parcs. Nous souhaiterions pouvoir expérimenter deux nouveaux dispositifs dans deux grands jardins, puisque les 52 parcs aujourd'hui ne sont pas des grands parcs et jardins. L'idée est d'expérimenter, à l'automne, des zones non-fumeur identifiables dans deux grands parcs où le tabac n'est pas interdit et aussi d'installer des zones fumeurs identifiables dans deux nouveaux parcs sans tabac. Nous allons saisir les maires d'arrondissement pour les trouver.

Je vais donc vous proposer de retirer votre vœu pour le vœu de l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame GOLDGRAB ? Je vous remercie.

C'est donc le vœu n° 72 bis de l'Exécutif qui sera mis aux voix.

Avant cela, j'ai une demande d'explication de vote de Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Nous ne pouvions pas adopter initialement le vœu n° 72 car la question posée est une question trop importante pour être réglée rapidement au détour d'un vœu. C'est une question qui mérite d'être réfléchie, approfondie, expérimentée. C'est la raison pour laquelle nous ne l'aurions pas adopté, même si nous comprenons bien la question posée.

En revanche, le vœu bis nous convient. Les maires d'arrondissement sont certes très importants, mais la réflexion ne doit pas se réduire qu'à eux ; elle doit être davantage élargie, approfondie.

Malgré cette réserve sur le vœu n° 72 bis - mais je ne doute pas que, dans sa grande libéralité et sa grande souplesse, Pénélope KOMITÈS comprendra que l'on pourra avoir un groupe de réflexion qui ira au-delà des maires d'arrondissement -, nous adopterons le vœu n° 72 bis.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 307).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la disparition des moineaux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 73 relatif à la disparition des moineaux.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Les récentes et nombreuses publications confirment l'extinction des moineaux à Paris, avec une baisse de 73 % de la population des moineaux en 13 ans. C'est énorme. D'ailleurs, la prochaine fois que vous vous promènerez en sortant de cette Assemblée, regardez autour de vous et vous réaliserez que vous ne les apercevez plus, là où vous les aperceviez avant si fréquemment, si souvent.

Il faut savoir que ce n'est pas un hasard ou la faute à malchance, mais c'est bien du fait de la nature humaine, de nos modes d'évolution de notre développement en ville, c'est bien notre politique qui a un impact direct sur cette population de moineaux. Selon la Ligue de protection des oiseaux, l'évolution de la construction parisienne a accéléré la diminution des sites potentiels de nidification. La bétonisation des moindres friches et parcelles a aussi eu un impact terrible sur l'écosystème des moineaux. Ajoutez à cela toute la problématique des insectes et vous obtenez une situation qui s'aggrave.

Il existe donc un certain nombre de facteurs. On ne peut pas à la fois attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la biodiversité, comme nous l'avons fait, et réaliser que, quelques années plus tard, on se retrouve avec une disparition concrète des moineaux. C'est donc une situation d'échec complet de notre politique qui se manifeste de manière extrêmement grave. On ne peut pas ne rien faire.

Je souhaite donc, à travers ce vœu, que se constitue une cellule de crise, composée à parts équivalentes de citoyens et citoyennes volontaires ou tirées au sort, de chercheurs et chercheuses, de représentants des associations, d'élus parisiens de toutes les sensibilités politiques, pour pouvoir, dès l'automne prochain, établir un plan d'urgence en faveur de la sauvegarde des moineaux à Paris.

Il faut du concret.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame SIMONNET, j'avoue que votre vœu m'a un peu surprise parce que je vous pensais plus assidue et attentive à nos débats. J'aurais souhaité que vous ayez une lecture plus attentive du Plan Biodiversité.

Vous citez la L.P.O. dans votre vœu et un chiffre publié il y a deux ans. C'est seulement deux ans après que vous vous alarmez du sujet, c'est un peu à retardement. Je vous signale que nous ne vous avons pas attendue pour agir.

Vous avez sûrement découvert cette étude, mais je pense que vous l'avez lue un peu vite car les conclusions de la L.P.O. ont peu de rapport avec ce que vous avancez. La L.P.O. constate en effet que "la baisse du nombre de moineaux est multifactorielle et qu'il est délicat d'en connaître les causes, même si de nombreuses hypothèses sont avancées".

Sans vous attendre, nous avons commandé à la L.P.O. une étude complémentaire, comparative, bibliographique, des facteurs sociologiques et écologiques affectant les populations de moineaux à Paris. Les objectifs de cette étude étaient de recenser, hiérarchiser, dans au moins cinq villes européennes d'importance comparable où l'on observait une disparition de moineaux, les facteurs qui pouvaient affecter ces populations.

Cette étude, que je présenterai à la rentrée, puisqu'on me l'a rendue il y a très peu de temps, a permis d'identifier un certain nombre de facteurs possibles observés dans d'autres villes, mais aucun n'est vraiment corrélé de manière significative avec la densité de moineaux à Paris. En revanche, la L.P.O. nous recommande des sites de nidifications constitués par des cavités naturelles ou artificielles, des nichoirs, une végétation naturelle herbacée favorable, une végétation buissonnante, ce que nous faisons.

Je vous rappelle que nous avons distribué aux Parisiens des nichoirs à moineaux depuis maintenant au moins 8 mois. Si vous voulez, on pourra vous en fournir un. Ils constituent des dortoirs et des abris.

Nous sommes extrêmement vigilants puisque, maintenant, dans tous les appels d'offres, nous regardons dans les constructions comme, par exemple, les kiosques à musique…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je conclus.

Nous faisons attention à la construction pendant les périodes de nidification et nous veillons à laisser des interstices.

Voilà, retirez votre vœu. Franchement, je vous conseillerais de suivre un peu plus attentivement ce que nous faisons.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Votre vœu est-il maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais maintenir mon vœu face à la situation actuelle.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 73 est rejeté.

2019 DVD 24 - Parc de stationnement Hôtel de Ville. - Avenant n° 1 à la convention de concession avec la SAEMES.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 24 : parc de stationnement Hôtel de Ville, avenant n° 1 à la convention de concession avec la SAEMES.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

C'est délicat, très délicat. Ce projet de délibération technique, qui concerne le parking de l'Hôtel de ville, va aider la S.E.M. qui administre le parking à supporter des travaux dont le surcoût ne peut pas incomber à ladite société. On y a tout trouvé : de l'amiante, du plomb, des canalisations qu'on ignorait… L'historique de ces travaux, qui datent de 2012, est assez rock and roll, mais on ne peut absolument pas faire le reproche de quoi que ce soit à la S.E.M. qui gère ce parking et qui le gère jusqu'en 2026.

Ce que je vais dire peut sembler à côté mais on nous a annoncé par ailleurs la plantation d'arbres, place de l'Hôtel de Ville. Très bien ! Plantations d'arbres avec un enracinement, lequel se ferait en décaissant, j'imagine, le premier sous-sol du parking. On peut se dire qu'il est un peu dommage d'avoir fait tous ces travaux de modernisation du parking pour, finalement, le démolir en partie. C'est la première interrogation.

Ensuite, nous avons quelques questions sur ces plantations d'arbres. Par exemple, la S.E.M. pourra-t-elle assumer le même modèle économique avec un étage de parking en moins ? Nos questionnements ne sont pas du tout péremptoires. Ce sont de vraies questions. Nous souhaitons voir ces arbres implantés comme cela. Seulement, à l'occasion de ce projet de délibération, qu'en est-il ? Nous avons entendu des déclarations, hier, aujourd'hui, mais souvent vagues, confuses, imprécises. Il aurait été souhaitable que, d'une manière ou d'une autre, quel que soit le vecteur, il y ait un texte qui nous rassure et qui nous dise…

Un avenant, par exemple : "Il est envisagé qu'un avenant soit prochainement signé avec cette S.E.M. pour casser à nouveau le parking afin d'aménager les plantations d'arbres. Cela se fera à telles et telles conditions". Le problème est que nous n'avons pas ce texte. D'un côté arrive un projet de délibération technique qui nous rappelle que la S.E.M. gère jusqu'en 2026 et qui nous informe qu'il y a eu des travaux de modernisation très importants et très coûteux ; de l'autre, on nous dit qu'il y aura là une forêt demain matin. Nous avons évidemment envie de comprendre comment les deux s'articulent. Il n'y a pas de textes officiels sur ce sujet.

Christophe NAJDOVSKI va répondre mais la question s'adresse peut-être davantage à Jean-Louis MISSIKA ou, pourquoi pas, directement à la Maire de Paris. C'est la raison pour laquelle, en attente d'avoir une réponse écrite et sûre à ces questionnements, nous allons nous abstenir. Cette abstention ne porte pas sur le contenu de ce projet de délibération mais sur quelque chose en marge. C'est à l'occasion de ce projet de délibération que nous nous sommes tout de même posé la question.

Cette abstention est bienveillante ; prenez-le en ce sens, merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Franchement, on se moque de nous… Il était déjà totalement choquant, lors du Conseil de Paris du mois de juin, de découvrir par voie de presse ces projets de forêts urbaines même pas débattus dans cette Assemblée. Nous avons commencé la séance du Conseil de Paris, lundi, avec un projet de délibération sur les forêts urbaines qui ne reprenait pas, par ailleurs, les mêmes éléments et les mêmes emplacements que ceux de la communication de la Maire dans "Le Parisien". Nous avons là un projet de délibération sur le parking de l'Hôtel de Ville qui, selon le projet de forêt urbaine, est voué, pour un de ses étages, à être démoli pour retrouver un peu de pleine terre, planter quelques arbres et appeler cela une "forêt urbaine".

Tout cela est fait en dépit du bon sens. On voit bien qu'il n'y a aucune rationalité. C'est l'aboutissement de la logique de la communication pour la communication, le "greenwashing" pour le "greenwashing". Peu importe que de gros travaux aient été faits ou soient prévus dans le parking de l'Hôtel de Ville !

L'annonce des forêts urbaines tombait en dépit du bon sens. Je suis désolée mais je ne peux pas voter un tel projet de délibération. Je trouve que l'on se moque du monde.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Certains voient le diable partout, y compris dans les projets de délibération techniques. Je vais donc vous dire de quoi parle ce projet de délibération.

La SAEMES exploite le parking de l'Hôtel de Ville dans le cadre d'une convention de 15 années, démarrée en novembre 2011 et qui prendra fin en novembre 2026. La convention de concession signée en 2011 prévoyait la modernisation du parc, notamment concernant la sécurité et l'accessibilité. Ce projet de délibération permet de régulariser un ensemble de travaux supplémentaires à ceux prévus initialement et déjà réalisés par la SAEMES qui est, je le rappelle, une S.E.M. de la Ville de Paris où la Ville est majoritaire. Il s'agit notamment de travaux de renforcement de la sécurité, travaux décidés à la suite des attentats de 2015, mais aussi de travaux de dépollution.

Des surcoûts ont été également engendrés par des réorganisations des cycles de travail demandés par l'Inspection du travail. L'ensemble des surcoûts a été financé par la SAEMES et nous proposons aujourd'hui ni plus ni moins que de formaliser la prise en charge d'une partie des coûts par la Ville. C'est l'objet de ce projet de délibération et c'est son seul objet qui n'a aucun rapport avec le projet de forêt urbaine mais n'empêche pour autant en rien un projet de forêt urbaine. Il pourra faire l'objet d'un autre projet de délibération.

En tout cas, les deux interventions ne concernent pas ce projet de délibération, même s'il y a parfois la volonté de faire absolument le lien avec un projet qui n'a strictement rien à voir avec ce projet de délibération purement technique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 24).

2019 DVD 47 - Association "Paris sans voiture". Subventions de fonctionnement et d'équipement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 47 : association "Paris sans voiture", subventions de fonctionnement et d'équipement.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Sur ces deux projets de délibération, car je ne ferai qu'une intervention, pas de grandes difficultés, mais deux remarques.

La manière dont ces subventions seront utilisées reste floue pour certaines, je pense notamment à l'association "Robin des villes". Par ailleurs, certaines de ces associations ont déjà obtenu des subventions de la Ville les années précédentes. Nous avons un peu le sentiment que la Ville colle le label "Stratégie piétons" sur des subventions de toute façon prévues. Cependant, ce n'était pas le sujet sur lequel je souhaitais revenir.

Je souhaitais revenir sur la "Stratégie piétons", adoptée à l'unanimité du Conseil de Paris en janvier 2017, avec un peu de retard par rapport à ce qui avait été annoncé et alors même que la Ville de Paris avait déjà un retard considérable par rapport à d'autres villes françaises ou européennes sur ce point. Dès l'origine, cette stratégie manquait d'ambition, notamment sur trois points : la sécurité, l'encombrement des trottoirs et l'état de la voirie.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Force est de constater une détérioration de la situation pour le piéton. Nous sommes encore très loin des objectifs affichés dans la stratégie, à savoir faciliter les conditions de marche à Paris et promouvoir sa pratique, et faire de Paris une ville exemplaire dédiée aux piétons.

Quelques exemples : d'un point de vue de la vie quotidienne des piétons, la situation s'est fortement détériorée depuis le vote de la "Stratégie piétons" du fait d'une absence d'anticipation et de réactivité de la Ville face à l'apparition des nouvelles mobilités, mais aussi un défaut d'entretien de la voirie. Nous avons beaucoup parlé de la difficulté dans la cohabitation avec les nouvelles mobilités, et tout particulièrement des trottinettes électriques. Quant aux défauts de voirie, nous en avons également déjà beaucoup parlé, mais c'est une source de désagréments persistante pour les piétons. La situation ne s'améliore pas, comme le montre le montant des indemnités versées par la Ville du fait des défauts de voirie : il a globalement augmenté depuis 2014.

Cette situation, nous la connaissons. Elle était prévisible quand l'on constate que le budget d'entretien des chaussées et des trottoirs a diminué depuis 2014, avant d'augmenter miraculeusement à la veille des élections. C'est évidemment la multiplication des chantiers à Paris qui, pour les piétons, pose de vraies difficultés. Le nouveau Règlement de voirie a également engendré un certain nombre de difficultés pour les piétons.

Quelque chose de plus symbolique : dans sa communication, la Maire de Paris avait annoncé qu'elle projetait d'accueillir la conférence 2018 de "Walk21". Or, cette conférence a eu lieu à Rotterdam et à Bogota, mais absolument pas à Paris. Finalement, cette dimension, certes symbolique, est assez symptomatique de la manière dont la "Stratégie piétons" est mise en œuvre à Paris et nous ne pouvons que le regretter.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je souscris à ces subventions, ainsi qu'à la journée sans voiture puisque ces journées démontrent concrètement les impacts des quartiers libérés de la voiture sur la tranquillité, la santé des concitoyennes et concitoyens, pour le déplacement sécurisé de leurs enfants, pour leurs poumons, et même pour leur tonus musculaire. Cette journée sans voiture, qui se tient depuis près de deux ans maintenant, une fois par mois, dans tout le Centre, pourrait être étendue à une partie du 10e arrondissement et nous nous en réjouissons.

Le Centre de Paris est concerné intégralement par le sujet de ces zones piétonnes, une fois chaque dimanche. Il convient de mieux les surveiller puisque les fraudes sont encore nombreuses mais cela nous permet de respirer et de trouver de la tranquillité, bien nécessaire dans ces quartiers très centraux et très occupés par les circulations tout au long de la semaine.

Les conseils de quartier des arrondissements centraux ont formulé des propositions intéressantes. Ils ont en effet proposé des vœux pour mieux homogénéiser les règles régissant les grandes zones piétonnes du Centre, en dehors des périodes de "Paris Respire", des halles de Montorgueil-Saint-Denis et du quartier de l'Horloge.

Réduire la place de la voiture est un combat mené par les élus du 2e arrondissement et moi-même depuis plus de 15 ans - presque 19 ans maintenant - et de nombreuses avancées ont été réalisées comme des élargissements de trottoir. Je me réjouis que les rues des Petits-Champs et Saint-Marc soient reconfigurées pour permettre une meilleure cohabitation entre les circulations des voitures et vélos et les piétons. Tout le 2e arrondissement est d'ailleurs désormais, à l'exception des grands axes, en zone 30 et cela apaise considérablement la circulation.

Je me réjouis aussi que les pistes cyclables du boulevard Sébastopol et de la rue Montmartre soient en cours d'achèvement. Ces pistes sont absolument pratiques, ainsi que la piste Turbigo qui passe dans le Centre de Paris. Je peux vous dire, en tant que cycliste, que cela change considérablement la vie, en dépit malheureusement des trop importantes fraudes des deux-roues motorisés, et permet une circulation beaucoup plus sécurisée des cyclistes. Je peux vous assurer qu'il est beaucoup moins stressant et plus rapide d'accéder, par exemple, au Conseil de Paris depuis le 2e arrondissement.

Je me réjouis aussi que, lors de la dernière réunion des nouveaux habitants en mairie du 2e arrondissement, les questions qui m'étaient posées n'étaient désormais plus "Où pourrai-je garer ma voiture ?", mais "Où pourrai-je garer mon vélo ?" Cela montre bien que la majorité culturelle est en train de se modifier et que ce sont désormais ceux qui empruntent des modes de déplacements doux, non polluants, qui sont majoritaires dans le Centre de Paris en particulier, et probablement à Paris. Ils souhaitent, pour mieux se déplacer à vélo, pouvoir pédaler en toute sécurité, notamment les familles qui ont encore peur de se déplacer à vélo avec des enfants en bas âge, à partir de 7 ou 8 ans. On peut faire du vélo à Paris, mais il faut faire preuve d'une très grande prudence, ce qui empêche les familles de se déplacer ensemble à vélo. C'est la raison pour laquelle nous avons, dans le 2e arrondissement, par exemple, organisé une école du vélo pendant les vacances de Pâques ; elle permet gratuitement à tous les enfants de 6 à 10 ans d'apprendre à faire du vélo et, ensuite, à se déplacer en connaissant mieux les consignes de sécurité et en connaissant bien son engin à deux-roues.

Enfin, je me réjouis d'accueillir désormais des ateliers de réparation de vélos avec l'association "Les Éco-Charlie" pour faire des réparations sur son engin de mobilité.

Ce projet de délibération va donc contribuer à mieux faire connaître les bénéfices pour tous et toutes de la journée sans voiture à l'échelle du Centre. Je m'en réjouis, car il préfigure ce à quoi il faudrait aboutir de façon pérenne dans les années, pour ne pas dire les mois qui viennent.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En 2015, Paris a initié, en lien avec la Préfecture de police, la première édition de la journée sans voiture. C'était à l'occasion de la COP 21. Depuis, cette édition a été pérennisée. Au fil des éditions, cette manifestation s'est voulue, chaque année, de plus en plus ambitieuse.

Cette année, la cinquième édition se tiendra le 22 septembre, concomitamment avec les Journées européennes du patrimoine. Grâce au travail engagé par plusieurs associations et collectifs, l'édition 2019 sera festive, animée et participative. Ainsi, une dizaine de porteurs de projets de "Rue aux enfants", qui ont vu le jour dans cette mandature, prévoient d'égayer des rues entièrement piétonnes.

Parallèlement, l'Ecole des loisirs propose aux enfants des écoles parisiennes et franciliennes un concours parrainé par l'auteur de littérature jeunesse Claude PONTI, concours qui prend pour nom "La Journée Sanzoto". Par ailleurs, le "Paris Roller Marathon", qui réunit plus de 3.000 participants, se tiendra à nouveau lors de cette journée, ainsi que beaucoup d'autres événements initiés par d'autres associations, à l'image d'un parcours à vélo de l'association "Diplomacycle" ou encore des balades urbaines proposées par l'association "Rue de l'avenir".

Le collectif "Paris sans voitures", qui est à l'origine de la première édition de la journée sans voiture, nous propose de transformer le quartier du Faubourg-Saint-Denis, dans le 10e arrondissement, à l'intérieur du périmètre du nouveau secteur "Paris Respire" qui a vu le jour au mois de juin. Ce collectif fédère de très nombreuses associations parisiennes et franciliennes : "Agir pour l'environnement", "Alternatiba Paris", "Les Amis de la terre", "Cafézoïde", "Dédale", "Respir'action", le "Réseau Action Climat", "Les Vergers urbains" ou encore "La Voie est libre" pour ne citer qu'elles. Ce projet associe riverains et commerçants du quartier. Grâce à cet événement baptisé "Quartier libre", Parisiennes et Parisiens pourront se dépenser dans l'avenue des Sportifs, se lancer à vélo dans la rue des Mobilités-douces ou encore valser dans la rue de la Danse, ou bien découvrir une rue commerçante Zéro-déchet. Des animations seront également proposées par les porteurs de projet et l'Ecole des loisirs dans une dizaine de "Rues aux enfants", créées ces dernières années.

Nous avons souhaité, aux côtés d'Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, et de Léa VASA, adjointe à la maire du 10e, que Paris apporte son concours à cet événement à travers cette subvention, pleinement justifiée par l'organisation et la préparation dans les mois qui précèdent un événement comme la journée sans voiture, de cette ampleur et de cette nature. Cela suppose notamment pour le collectif de recruter un chargé de mission.

Enfin, concernant la prochaine édition de la journée sans voiture, plusieurs communes métropolitaines, à l'image d'Aubervilliers, Pantin, Les Lilas ou encore Montreuil, ont fait part de leur intention d'organiser, elles aussi, une journée sans voiture le 22 septembre, en même temps que Paris. Vous l'aurez compris, la journée sans voiture

sera, cette année encore, un bel événement festif et populaire qui donnera à voir concrètement une autre ville apaisée, moins polluée et pleine de vie.

Je vous donne donc rendez-vous le 22 septembre prochain.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 47).

2019 DVD 52 - Parc de stationnement "Bourse" (2e). Principe de délégation de service public.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 52 : parc de stationnement "Bourse" dans le 2e arrondissement.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, il s'agit en effet d'un principe de délégation de service public pour le parking "Bourse" dans le 2e arrondissement. Il est aujourd'hui composé de six étages en sous-sol et comporte 968 places. Le nombre de places de vélo n'est malheureusement pas formellement explicité.

Le parking comportait auparavant une station essence, qui a fermé, et il y a toujours une station de lavage présente. Aujourd'hui, on compte seulement huit abonnements parkings pour les véhicules électriques et deux abonnements vélos seulement. Le montant de la redevance a baissé depuis 2014 puisqu'elle est passée de 630.000 à 556.000 euros.

Afin de réaliser un hub électrique pour permettre aux véhicules électriques de stationner en plus grand nombre, se mettre aux normes et moderniser l'ouvrage, des travaux ont été prévus et estimés à 9 millions d'euros environ.

Dans leur réponse, les candidats à la gestion de cette délégation de service public devront attester d'une baisse de 35 % d'ici 2024 de la consommation électrique du parc, ce dont nous nous réjouissons. Dans les tarifications futures, aucune mention n'est faite du prix des emplacements pour les vélos. D'ailleurs, il n'y a pas d'objectif clair à ce titre et nous le regrettons.

De plus, dans les critères de sélection des candidatures, le mot "environnemental" ne figure pas. Les candidats doivent s'engager sur des réductions énergétiques en cohérence avec le Plan Climat, une adaptation de l'offre de mobilités douces et à l'objectif de lutte contre la pollution pour les aspects positifs de cette D.S.P.

La Ville souhaite que les offres soient incitatives pour les deux-roues et les véhicules moins polluants et que des propositions d'activités annexes, en remplacement de la station qui a disparu, soient mises en place. Pour se conformer également aux évolutions de la mobilité dans le Centre de Paris, des propositions devront être faites.

Ne pourrions-nous pas mieux faire, en matière de distinguo, entre deux-roues motorisés et deux-roues vélos ? Nous le souhaitons. La convention est un peu floue à ce sujet.

Nous souhaiterions aussi que la dimension environnementale de l'offre figure clairement dans les critères de choix des candidats et nous pensons que la durée de concession de 12-14 ans est un peu longue.

Par ailleurs, très franchement, ne faudrait-il pas attendre un peu ? Je pense en effet que la création d'une forêt urbaine sur la place de la Bourse, en lieu et place de ce parking, serait du plus bel effet dans ce quartier très minéral. Si nous votions ce projet de délibération, il faudrait attendre 12 à 14 ans pour pouvoir le réaliser, ce qui me paraît une échéance fort lointaine.

Autant de questions, Monsieur le Maire, cher Christophe NAJDOVSKI, que je souhaitais soumettre à votre sagacité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, Monsieur Jacques BOUTAULT, j'ai la solution ! Mais oui ! En fait, il n'y a absolument aucune obligation de faire une délégation de service public. Puisqu'il s'agit d'un service public, pourquoi ne pas faire quelque chose d'extrêmement original ? Un service public géré directement par une régie directe publique ? Une régie, ce serait pas mal !

On m'avait dit que pour, les parkings, la logique municipale était finalement de réduire les recours au privé et d'augmenter les recours au public. Certes, pas en régie directe, mais au moins par la société d'économie mixte.

Alors ? Allons-y ! Or, je vois dans le projet de délibération un petit détail qui, moi, ne m'a pas échappé : la volonté de prévoir éventuellement une délégation qui permettrait de regrouper plusieurs ouvrages, plusieurs parkings. Comme "Indigo", ex-"Vinci Park", qui contrôle énormément de parkings. D'ailleurs, c'est pour l'instant le groupe "Indigo" qui gère la société "Paris Parking Bourse".

Qu'est-on en train de leur préparer ? A récupérer de nombreux autres parkings ou d'autres parkings qu'ils avaient déjà en D.S.P. saucissonnés. En tout cas, je vous le dis : le meilleur moyen de permettre aux élus de la mandature prochaine de pouvoir définir l'évolution que l'on souhaite, c'est-à-dire réduire de plus en plus la voiture, et donc développer les ateliers de réparation vélos, en plus de l'accueil de parking de vélo ; de penser autrement les usages de ce parking ; de permettre justement la transformation en pleine terre sur une partie du parking pour y planter des arbres à la surface… Toutes ces choses sont d'autant plus possibles que nous en gardons la totale maîtrise - maîtrise publique !

Vous savez, la dernière fois que j'étais allée à la bibliothèque du Conseil de Paris, j'avais découvert que le groupe "Indigo" faisait 40 millions d'euros de bénéfice net. C'est plutôt pas mal ! Je préfère les garder dans les caisses de la Ville et pouvoir planter des arbres avec cela. Nous pouvons faire plein d'autres choses plus intelligentes, comme aider les structures coopératives d'ateliers de réparation vélo.

Voilà pourquoi je vous propose tout simplement de voter contre ce projet de délibération qui manque totalement d'innovation sociale et environnementale.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le contrat d'exploitation du parking "Bourse", qui est d'une capacité de 968 places de véhicules légers réparties sur six niveaux en sous-sol, prend fin en 2021. Aujourd'hui, il est nécessaire d'autoriser le lancement de la consultation en vue de choisir un nouveau concessionnaire. Comme à chaque renouvellement de concession, la Ville de Paris modernise le parc, du moins elle demande au futur délégataire de le faire : installer des bornes de recharge électrique, introduire une politique tarifaire attractive pour les véhicules moins polluants ou encore pour ce que l'on appelle les petits rouleurs et les résidents, mais aussi développer le stationnement des vélos, ainsi que des deux-roues motorisés. Il est donc proposé de lancer cette concession, qui permet au nouveau délégataire de réaliser la rénovation du parc et d'assurer l'exploitation de l'ouvrage.

En ce qui concerne les remarques sur la question des stationnements vélo, je précise que l'abonnement dans ce parc est aujourd'hui à 10 euros par mois et à 75 euros par an. Nous travaillons à la possibilité d'avoir un "Pass Multiparcs" qui permettrait, pour les abonnés vélos, lorsqu'ils sont abonnés dans un parc, de pouvoir l'être dans l'ensemble des parcs concédés de la Ville de Paris et ainsi développer le stationnement sécurisé.

C'est l'objet de ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 52).

2019 DVD 65 - Stratégie "Paris Piétons". Subventions de fonctionnement et d'équipement à diverses associations.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 65 : stratégie "Paris Piétons".

La parole est à Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie.

En janvier 2017, nous avons tous adopté, à l'unanimité ici, une stratégie "Paris Piétons" qui vise notamment à favoriser la marche urbaine comme mode de déplacement et à rendre les rues de la Capitale plus agréables pour les piétons.

Depuis ? Rien !

C'est même pire… C'est ce que j'allais dire !

On développe les modes de transports doux, le vélo, pas forcément avec succès ; on peut penser à Autolib'. Quant aux bus électriques, vu la circulation infernale dans Paris, le temps de transport, quand le bus est en site propre, a été multiplié par deux en cinq ans. On développe ces modes de transport, mais on oublie le tout premier d'entre eux : la marche à pied. C'est d'ailleurs le tout premier mode de transport tout court, pas seulement parmi les transports doux, puisque 60 % des déplacements internes à Paris se font à pied et que moins de 40 % des Parisiens possèdent une voiture ; parmi ces 40 %, seuls 10 % utilisent leur voiture pour aller travailler.

Je le disais : jamais Paris n'est apparue aussi anxiogène pour les piétons. Comme on mène une politique d'aménagement urbain quasi-exclusivement dédiée à la lutte contre la voiture…

Vous avez raison sur l'objectif final. Il faut clairement moins de voitures à Paris, mais nous sommes tous d'accord ici que, sur la méthode… A force de faire les choses de manière précipitée et sans concertation, on voit le capharnaüm que cela crée sur les voies de circulation parisiennes ! Nous vous soutenons sur l'objectif, mais la manière de faire est tout à fait critiquable. Comme vous êtes rivés sur la lutte contre la voiture, vous passez à côté de votre but qui est finalement de défendre le droit des piétons, dont vous ne vous occupez pas.

L'environnement des piétons est infernal. Pourquoi ? Parce que, d'abord, vous avez renoncé à encadrer et à sanctionner les comportements dangereux des cyclistes qui se croient les rois de la chaussée et dont les piétons sont les premières victimes. Vous n'avez pas réagi à temps face à la montée en puissance des trottinettes électriques ; vous ne les avez encadrées strictement que le mois dernier. Le dépôt des appareils en "free floating", la vitesse déraisonnable, l'utilisation des trottoirs par les conducteurs de trottinette sont autant de facteurs accidentogènes que la Ville a trop longtemps ignorés. Je rappelle que 285 utilisateurs de trottinette ou passants ont été blessés en 2017 ; 3 ont été tués des suites d'un accident impliquant une trottinette électrique. Ces chiffres ont augmenté puisque je ne parle que de 2017 ; nous n'avons pas les chiffres de 2018, mais ceux de 2019 témoignent de l'augmentation de morts. En effet, il y a environ un mois, un utilisateur de trottinette est malheureusement mort sur la voie parisienne.

Vous avez en plus laissé prospérer sur l'espace public parisien des milliers de terrasses de café et d'étalages abusifs qui causent une gêne et un risque réel pour les piétons. Je peux en parler particulièrement en tant qu'élue dans le Marais où les trottoirs sont, dans certaines rues, extrêmement étroits et permettent difficilement à des femmes avec des poussettes de pouvoir passer. Quand on laisse les étalages prospérer à des endroits où il n'y a déjà pas beaucoup d'espaces pour les piétons, c'est deux fois plus problématique.

Nous l'avons tous constaté : l'explosion du nombre de travaux en cours sur la voirie - on en recense actuellement plus de 7.000 ! - ne fait qu'ajouter au chaos ambiant pour les piétons.

Nous avons voté une "Stratégie piétons" mais, en réalité, nous n'avons rien fait ou alors, nous avons fait l'inverse. Nous avons fait des choses qui vont à l'encontre des piétons.

De bonnes idées ont été émises par la Maire mais, depuis un certain temps, quand elle a de bonnes idées, c'est pour que celles-ci soient déployées après 2020. En novembre 2018, Anne HIDALGO a parlé de piétonniser le Centre de Paris, ce qui est une idée tout à fait intéressante puisque c'est déjà le cas dans le centre de beaucoup de villes françaises comme Arras, Lille, Rouen ; c'est le cas aussi dans un certain nombre de villes européennes, par exemple italiennes, comme Florence ou Rome, où cela se passe très bien.

Piétonniser le Centre de Paris est une idée d'autant plus intéressante qu'elle figurait dans le projet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET lors des dernières élections municipales. Nous avions même proposé, en plus de piétonniser le Centre de Paris, de piétonniser les collines de Paris, à savoir la Montagne Sainte-Geneviève, Montmartre, Belleville…

Tout cela va dans le bon sens, pourvu que cela soit fait intelligemment. C'est un peu comme les voies sur berges : nous sommes pour, mais pourvu que cela soit bien fait et que cela n'aboutisse pas à du désordre sur la voie publique.

Piétonniser le Centre de Paris, nous sommes pour… pourvu que l'on réfléchisse à des modes de transport doux au sein des arrondissements centraux pour les mères de famille, pour les personnes âgées.

Si c'est fait intelligemment, nous sommes pour. Il est dommage d'avoir eu cette idée en 2018 pour qu'elle soit développée en 2020. Si l'on s'était dépêché de la mettre en place, cela aurait au moins pu être une action concrète en faveur de la "Stratégie piétons".

Je dirai, pour conclure, que nous allons voter les subventions destinées dans ce projet de délibération à cinq associations défendant la marche à Paris, mais je ne peux en tout cas pas vous laisser dire que Paris est aujourd'hui une ville agréable, sûre et accueillante pour les piétons.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, avant tout j'aimerais rappeler un chiffre qui vient d'ailleurs d'être cité : 60 %.

La marche représente aujourd'hui 60 % des déplacements Paris. C'est pourquoi il était nécessaire de construire une "Stratégie piétons" visant à mieux adapter notre ville aux piétons et à promouvoir la marche à Paris. Issue d'une large et riche concertation, cette stratégie a été adoptée à l'unanimité au Conseil de Paris de février 2017.

En 2016, l'APUR avait interrogé les Parisiennes et Parisiens sur l'espace public. Les principaux termes retenus étaient : permettre de nouveaux usages, rendre l'espace public aux piétons. On y retrouvait une forte demande d'apaisement et de reconquête de l'espace public au bénéfice des piétons, un espace public trop envahi par les circulations motorisées, puisqu'il est à Paris à 50 % réservé à l'automobile. La remise en cause de cette répartition ne cesse légitimement d'augmenter dans une ville peu étendue et dense comme la nôtre.

Nous nous étions accordés pour faire participer au mieux les Parisiens et les associations spécialisées sur des questions d'accessibilité piétonne de la zone urbaine lors de nos discussions sur la "Stratégie piétons". En effet, au-delà de l'augmentation de l'espace réservé aux piétons, l'objectif le plus ambitieux du plan est bien de conforter, et même de développer, recréer la culture piétonne à Paris, à l'heure où ce mode de déplacement est de plus en plus plébiscité par les Parisiens.

Pour revenir au projet de délibération lui-même, les subventions que nous allons accorder aujourd'hui vont ainsi permettre de mettre en œuvre les objectifs de la "Stratégie piétons", et ce, dans des arrondissements populaires. Par exemple, dans le 19e arrondissement, l'association "Fabrication maison", domiciliée dans le quartier Danube, qui a déjà beaucoup participé à l'embellissement, la signalétique et l'animation visuelle du quartier, va réaliser cette fois plusieurs projets participatifs avec des habitants de tous âges, dont une fresque à destination des passants, visiteurs et habitants, valorisant les ressources du quartier et des animations de signalétique pérennes et éphémères. J'en profite pour saluer l'engagement de cette association que je connais bien. Son travail est d'ailleurs, croyez-moi, largement apprécié par les habitants du quartier.

Une autre réalisation, encore une fois dans le 19e arrondissement : l'association "Apertura" va réaliser une balade photographique mettant en avant la manière dont les personnes en situation de handicap perçoivent la ville.

Ces associations, je le répète, continueront cette année à participer à la concrétisation des objectifs que nous nous sommes donnés dans cette "Stratégie piétons", complémentaire au Plan Climat de la Ville de Paris.

Encourager toujours plus la marche, l'apaisement de l'espace public passe par là pour, en parallèle, encourager l'abandon progressif des déplacements quotidiens en véhicules motorisés individuels.

Nous voterons donc, bien sûr et sans surprise, pour cette subvention en remerciant les associations déjà citées, mais également toutes les associations qui permettent au plus grand nombre de reprendre du plaisir à déambuler dans les rues parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à accompagner des associations pour des initiatives citoyennes favorisant la marche à Paris.

Nous avons un peu l'impression de vivre, avec ce projet de délibération, ce que l'on vit bien trop souvent dans le champ de la politique de la Ville, à savoir un saupoudrage de petites subventions pour de petites ambitions. La question de la "Stratégie piétons" ne peut pas se traduire par de petits financements pour de petites initiatives permettant de petites animations qui sont là - excusez-moi de le dire - pour amuser la galerie.

Paris est aujourd'hui un immense chantier. Pourtant, le premier mode de déplacement des Parisiens reste la marche avec 66 % de part modale. Or, que peuvent constater les piétons parisiens ? Leurs trottoirs sont encombrés de trottinettes ou de deux-roues et bien souvent éventrés par des opérateurs de réseaux qui mettent beaucoup de temps à reboucher leurs travaux, sans être programmés d'ailleurs. Surtout, au cours de ces 18 dernières années, combien de vraies zones piétonnes ont été créées à Paris depuis celle autour des Halles ? Il y a eu les voies sur berges qui, de la rive gauche à la rive droite, ont permis de reconquérir les berges de Seine pour des promenades, plébiscitées par les Parisiens, il faut le reconnaître. Néanmoins, dans toutes les villes de France, les zones piétonnes sont des rues où il y a des commerces, des cafés, des restaurants, des théâtres, des cinémas. Il n'y a que Marseille pour rivaliser avec Paris dans cette frilosité à la piétonisation. Quand on se promène dans les rues de Nantes, de Rennes, de Toulouse, de Bordeaux, de Lyon, de Tours, de Rouen, de Lille, de Strasbourg, de La Rochelle, de Montpellier, de Nice - j'en oublie bien sûr -, chacun peut constater que les rues piétonnes sont parfaitement compatibles avec une vie commerçante et culturelle.

Notre ville vit ainsi un énorme paradoxe, d'ailleurs incroyable : elle est la ville de France où ses habitants ont le plus abandonné leur voiture individuelle et où la pratique de la marche est la plus répandue, mais elle est également la ville à disposer le moins de rues totalement piétonnes. Cette problématique ne concerne pas que le Centre de Paris, même si la proposition de piétonniser le Centre de Paris est intéressante. Nous ne sommes pas dans une ville avec un centre, mais une ville avec de nombreux centres.

Notre groupe avait d'ailleurs fait voter en Conseil de Paris, comme à celui du 18e arrondissement, l'idée d'une piétonisation du haut de la butte Montmartre. Nous attendons toujours la suite, même si ce vœu avait été voté à l'unanimité.

Quand on voit le spectacle de voitures circulant rue Norvins dans le 18e arrondissement, rue de Buci dans le 6e, rue Mouffetard dans le 5e, rue de la Butte-aux-Cailles dans le 13e, rue de la Gaîté dans le 14e… Je pourrais en citer dans tous les arrondissements. Ce spectacle de voitures au milieu des terrasses, des piétons et des cafés n'existe nulle part ailleurs.

La stratégie de piétonisation mérite non pas des petits saupoudrages avec des subventions de 2.000 euros pour telle ou telle belle initiative, mais de vraies ambitions dans tous les arrondissements de Paris. D'ailleurs, dans le programme de mandature, c'était pourtant ce qui était annoncé. Nous sommes bien loin du compte.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce débat déborde largement le seul projet de délibération qui a pour but d'attribuer diverses subventions à des associations qui œuvrent en faveur de la marche qui, comme cela a été rappelé, est le premier mode de déplacement à Paris.

Replacer le piéton au cœur de la Ville est une priorité, notamment à travers des projets urbains comme le réaménagement des sept grandes places parisiennes. Je rappelle que c'est, en moyenne, sur chacun de ces projets, 50 % d'espaces supplémentaires donnés aux piétons et aussi aux cyclistes, c'est-à-dire ce que l'on appelle les modes actifs auxquels la priorité est donnée. C'est aussi la création de nouveaux quartiers "Paris Respire", nous en avons plus d'une vingtaine désormais. C'est la création de près de 20 "Rues aux enfants" ou encore la journée sans voiture, inaugurée lors de cette mandature.

J'entends aussi des critiques sur la question de la place des piétons venant de la part d'élus membres ou anciens membres de mouvements appartenant à la majorité régionale de Valérie PÉCRESSE qui s'était opposée à la piétonisation des berges de Seine. Il est donc cocasse d'entendre dans la bouche de ceux qui, aujourd'hui, se sont convertis à la piétonisation… Nous les avons peu entendus, en 2016, lorsque Mme PÉCRESSE faisait des recours en justice contre la Ville de Paris sur cette question de la piétonisation. Nous ne vous avons pas entendue, Madame HAREL, à ce moment-là. Vous étiez bien silencieuse pour défendre la piétonisation des berges de Seine.

Oui ! Il est assez cocasse de vous entendre aujourd'hui, alors que vous combattiez hier, ou en tout cas vous étiez silencieuse. On ne vous a pas beaucoup entendu à ce moment-là !

Pour répondre aux différents intervenants et toujours à Mme HAREL, je préciserai que, lorsque l'on évoque la place du piéton sur les trottoirs…

Vous avez évoqué la question de la circulation de différents modes de déplacement, il faut savoir que les A.S.P., transférés depuis le 1er janvier 2018 à la Ville de Paris, sont désormais prioritairement affectés à la lutte contre les incivilités routières. Il faut savoir et il faut dire que la Préfecture de police, qui avait les compétences jusqu'à la fin 2017, avait quelque peu abandonné ses missions, d'où un relâchement des comportements. Depuis le début 2018, nous sommes dans une phase de reconquête. Cela passe notamment par le fait de dégager les trottoirs du stationnement des véhicules illicites. Je pense notamment au stationnement des deux-roues motorisés où une certaine forme de permissivité, là aussi, avait été laissée par la Préfecture de police. Cette tolérance s'est petit à petit transformée en véritable droit avec des comportements, aujourd'hui encore, tout à fait inadmissibles lorsque certains utilisateurs vous frôlent avec leur véhicule motorisé sur un trottoir alors qu'ils sont en infraction.

Ce travail de reconquête est aujourd'hui en cours. En témoignent les centaines de procès-verbaux qui sont dressés aux contrevenants, chaque jour, pour faire respecter les trottoirs. Je mentionnerai également le travail mené sur la question des trottinettes, sans même que nous ayons le régime juridique approprié puisque la loi d'orientation sur les mobilités n'est toujours pas votée et que le décret d'application n'est toujours pas en application. Nous devrons d'ailleurs très certainement attendre l'automne pour l'avoir. Sans attendre l'automne, nous avons pris des mesures et nous verbalisons quotidiennement la circulation et le stationnement des trottinettes électriques sur les trottoirs : 1.200 enlèvements ont été réalisés depuis le début du printemps, rien que pour les trottinettes.

Lorsque vous évoquez la question des vélos sur les trottoirs, ils sont également sanctionnés par les A.S.P. La meilleure réponse à cela est de réaliser des aménagements cyclables, ce que nous faisons. Je crois que chacun peut témoigner à quel point, aujourd'hui, les aménagements de pistes cyclables ou de double sens cyclables sont importants. Au-delà de cela, il y a tout de même un certain paradoxe - pardonnez-moi - à se plaindre de travaux qui ont précisément pour objectif de donner plus de place aux piétons. Je le mentionnais sur la question des sept grandes places avec plus de 50 % d'espace ; c'est aussi la logique de l'accessibilité universelle que nous appliquons sur les places avec le fil d'Ariane. Je vous invite à aller voir sur la place de la Nation inaugurée ce dimanche pour voir comment cela se traduit concrètement, loin des discours démagogiques que l'on entend ici dans cet hémicycle.

Je rappellerai que, depuis le début de la mandature, plus de 50 rues ont été piétonnisées dans les quartiers parisiens et ce chiffre témoigne, là aussi, de l'ambition et de l'engagement de cette majorité dans cette mandature pour le piéton.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 65).

Voeu déposé par le GEP relatif au réaménagement de la place Jussieu (5e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 74 est relatif au réaménagement de la place Jussieu dans le 5e arrondissement.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

Les travaux actuellement engagés par la R.A.T.P. visant la mécanisation de l'accès à la station de métro Sentier offrent une opportunité d'étudier un projet visant à favoriser le bien-être des riverains car ces travaux s'étendront sur plusieurs mois. Il est donc possible de concerter, notamment les conseils de quartier, pour permettre à cet espace vaste et relativement minéral de pouvoir répondre aux besoins des habitants de davantage de végétalisation, ainsi que de lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, de préserver la biodiversité et d'améliorer le bien-être du plus grand nombre.

Cette demande est d'autant plus portée par les riverains qu'ils ont été un peu traumatisés par l'abattage de neuf arbres importants pour la tenue du chantier. Je vous rappelle que replanter neuf arbres de petite taille - des arbrisseaux - ne remplace pas l'apport écologique des arbres de grande taille abattus.

Aussi, les écologistes déposent un vœu afin d'attirer l'attention de notre collectivité sur la nécessité d'intégrer la création de parcelles de pleine terre dans cette emprise ; de mobiliser les conseils de quartier, les riverains, les habitants et les commerçants pour qu'ils fournissent des idées pour cette nouvelle place ; et d'arriver à un projet de réaménagement co-construit en particulier avec la participation de la R.A.T.P. à ce chantier.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il est en effet essentiel d'augmenter la couverture végétale de notre ville. C'est un axe essentiel de la stratégie d'adaptation de Paris au changement climatique et tous les intervenants sur le domaine public doivent s'y atteler et saisir chaque occasion. Cette remise en état du terre-plein de Jussieu, dans le cadre d'une opération initiée par la R.A.T.P., en est une et le réaménagement doit par ailleurs, ainsi que vous le demandez, être envisagé en concertation avec les riverains et le conseil de quartier local.

C'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe "100% Paris" s'abstiendra sur ce vœu présenté par le groupe Ecologiste de Paris parce que le réaménagement de la place Jussieu, secondaire aux travaux de la R.A.T.P., est un sujet sur lequel travaille depuis plusieurs mois la maire du 5e arrondissement.

Florence BERTHOUT a déjà obtenu de la R.A.T.P. le financement d'un quai-bus favorisant l'intermodalité des transports. Elle est en pourparlers pour un projet de végétalisation. Ces deux propositions sont en fait déjà issues du conseil du quartier Jardin des Plantes. On peut d'ailleurs souligner que nous n'avons pas eu beaucoup de soutien de l'Exécutif parisien auprès de la R.A.T.P., qui fait de gros travaux, lesquels ont nécessité, comme vous l'avez dit, l'abattage de neuf arbres, mais la R.A.T.P. n'a même pas retenu la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Je trouve que cela est un peu paradoxal, le jour où il y a une communication sur le handicap au Conseil de Paris.

Dernier point : la mobilisation des conseils de quartier en période électorale est-elle possible ? Ce vœu, s'il était accepté, serait probablement un vœu pieux et creux.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 308).

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au bilan de la fin du service Autolib'.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 75 relatif au bilan de la fin du service Autolib'.

La parole n'est pas à Léa FILOCHE… Il n'y a personne du groupe "Génération.s".

Il n'y a aucun élu communiste… Pascal JULIEN, Carine PETIT…

Très bien.

Merci de faire attention au déroulement de notre séance.

Mme FILOCHE étant revenue, la parole est à vous, Madame.

Mme Léa FILOCHE. - Je vais aller très vite.

Madame la Maire, mes chers collègues, le 31 juillet 2018, le service public d'autopartage Autolib' a été arrêté suite à la rupture du contrat avec le groupe "Bolloré", délégataire depuis 2011.

La première question soulevée par cet arrêt était celle du devenir des 250 employés d'Autolib' qui perdaient brutalement leur emploi. Malgré beaucoup de résistance, la responsabilité du reclassement des salariés a été confiée au groupe "Bolloré". Selon le syndicat Force Ouvrière, environ 70 salariés sont encore sans emploi et une vingtaine d'anciens salariés d'Autolib' n'auraient retrouvé qu'un emploi très précaire. Ces salariés ont travaillé, pour certains, pendant plusieurs années au service d'Autolib' et au service de la mobilité des Parisiens et des Parisiennes ; ils ne sont en rien responsables des problèmes de gestion rencontrés par Autolib'.

La Ville de Paris et le Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole a une certaine responsabilité. Nous devons nous assurer de la sécurisation des parcours des salariés. Nous souhaitons donc avoir un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de l'accompagnement au reclassement fait par le groupe "Bolloré" afin de comprendre pourquoi cela n'a pas fonctionné pour 70 salariés, toujours sans emploi.

Deux autres questions se sont également posées lors de la fin du service Autolib'. D'abord, comment et par quoi remplacer le service de mobilité propre ? Et enfin, que deviendraient les bornes, propriétés de chacune des communes ?

A Paris, malgré Mobilib' et Vélib', 1.000 anciennes bornes Autolib' n'ont pas encore été remises en service. Dans la Métropole, les 2.800 bornes Autolib' ont eu des destins divers mais la plupart ne sont pas utilisées et ne contribuent donc pas à la transition nécessaire vers les mobilités plus propres.

Un an après l'arrêt du service Autolib' et alors que la question des mobilités concentre un grand nombre d'enjeux, il nous semble nécessaire que les élus puissent avoir un bilan en matière d'infrastructures et de services, ainsi que sur l'avancement des réflexions métropolitaines pour favoriser les mobilités propres accessibles à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous donnerons un avis favorable à ce vœu sous réserve de l'adoption de quelques amendements, à savoir que nous souhaitons présenter un bilan complet des suites de l'arrêt du service Autolib' par le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole en 3e Commission ; que ce bilan intègre des données à la fois qualitatives et quantitatives du devenir des bornes hors Paris ; et qu'il expose l'état des travaux et réflexions en cours au sujet de la mise en place et de la gouvernance d'un service d'autopartage et de facilitation des mobilités électriques d'envergure métropolitaine.

Enfin, nous sommes d'accord avec le fait d'envoyer un courrier au groupe "Bolloré" quant au bilan du reclassement des anciens employés d'Autolib'.

Sous réserve de l'adoption de ces amendements, nous pourrons adopter ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

L'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 309).

Voeu déposé par les groups "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la mise en valeur de la place de Catalogne.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 76 est relatif à la mise en valeur de la place de Catalogne.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous présente ce soir un vœu au nom de la Maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, vœu adopté par le Conseil du 14e arrondissement, et des élus des groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris.

Ce vœu porte sur la mise en valeur de la place de la Catalogne et de sa fontaine dans le quartier Pernety. En effet, cette place est un immense rond-point imaginé il y a 50 ans, en fonction d'une arrivée d'autoroute, la radiale Vercingétorix, dont le projet a été heureusement abandonné. Cette place, ce rond-point comporte une fontaine appelée "Creuset du temps" dessinée en 1988 par l'artiste Shamai HABER. Cette fontaine est hors de fonctionnement depuis plusieurs années et sa remise en service dans la configuration actuelle engendrerait des coûts exorbitants. Cet espace entièrement tourné vers la voiture devrait aujourd'hui être reconsidéré pour devenir une terminaison de la coulée verte Vercingétorix, qui a remplacé l'autoroute, permettant de soustraire à la circulation automobile le tronçon sud de la rue Alain à la rue du Château.

Avec ce vœu commun, nous demandons que la Ville lance un concours d'idées en vue d'un nouvel aménagement de la place de la Catalogne avec, dans le cahier des charges, deux points essentiels. Tout d'abord, nous souhaitons effectuer un raccord piétonnier de la fontaine à la coulée verte Vercingétorix, en remplaçant le rond-point par une rue à double-sens, côté nord-est, dans laquelle déboucheront la rue Alain, le boulevard Pasteur, les rues du Commandant-Mouchotte, Vercingétorix et du Château. Ensuite, nous souhaitons garantir un usage pérenne et un coût d'entretien raisonnable dans le cas où la préservation de l'idée originelle de Shamai HABER serait considérée comme nécessaire.

Ce projet participera ainsi à l'embellissement du cadre de vie et à la reconquête piétonne sur la voiture dans le 14e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La place de Catalogne a un caractère exagérément routier, c'est indéniable. Elle pourrait d'ailleurs, à ce titre, tout à fait faire partie des places concernées par un futur aménagement. Elle est aujourd'hui le débouché de la coulée verte en provenance de Massy et, plus largement, du Sud francilien. Cette coulée verte est devenue une voie cycliste francilienne majeure. La place, dont le caractère piéton doit être amplifié, devra également être aménagée en conséquence et fournir sécurité et continuité aux piétons, mais aussi aux cyclistes, c'est-à-dire à tous les modes actifs. C'est donc un avis favorable que nous donnons à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme CARRÈRE-GÉE souhaite faire une explication de vote.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie.

Si nous parlons bien de la même place, il s'agit de la place de Catalogne, pas de la Catalogne… Oui, je sais. C'est pour Mme FILOCHE.

Je voulais juste rappeler que nous avons adopté à l'unanimité, il y a plusieurs mois, un vœu que j'avais déposé sur la place de Catalogne et sur la fontaine sans eau qui trône en son milieu de façon immobile, minérale, absolument triste.

"La place de Catalogne a un caractère exagérément routier", dites-vous, Monsieur l'adjoint. Ce caractère exagérément routier l'est d'autant plus que la place est marquée par les conséquences de la congestion rue Alain et rue Vercingétorix, gravement amplifiée par les travaux entrepris.

Je rappelle que le vœu que nous avions voté à l'unanimité demandait des études pour la remise en eau de la fontaine de la place de Catalogne, qui en constitue le principal problème et fait que cette place est mourante. Je n'ai aucune nouvelle que de telles études auraient été entreprises. C'est un peu décourageant : on dépose des vœux, on les adopte même à l'unanimité, tout le monde est d'accord et cette place gît…

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il faut conclure.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - … au milieu du 14e arrondissement.

Il serait bien que nos vœux soient suivis d'effets.

Nous voterons ce nouveau vœu puisque nous ne nous lassons pas d'en voter.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76, déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 310).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la mise en sens unique des avenues de Saint-Ouen et de Clichy.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 77 est relatif à la mise en sens unique des avenues de Saint-Ouen et de Clichy.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est un vœu présenté par Geoffroy BOULARD et les élus du 17e arrondissement du groupe les Républicains. Il fait suite aux conséquences de la mise en sens unique des avenues Saint-Ouen et de Clichy.

Considérant que, à la suite de ce sens unique de circulation, il y a de nouveaux usages, mais aussi des verbalisations injustifiées et, dans le quartier, de nombreux établissements scolaires fréquentés par des milliers d'élèves, l'objet de ce vœu est de demander qu'un plan de circulation actualisé, déjà demandé à de multiples reprises, soit enfin communiqué aux élus et habitants du 17e arrondissement, ce qui paraît normal.

Il demande également que des mesures d'accompagnement de cette mise en sens unique soient engagées, telles que la pose de panneaux de signalisation dans les rues adjacentes, la création de zones de livraison en concertation avec les commerçants, la création d'un "pass" Livraisons, c'est-à-dire tout ce qui devrait être fait quand on décide de mettre en sens unique des avenues importantes à Paris.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La mise en sens unique des avenues de Saint-Ouen et de Clichy, pour ce qui est de la circulation générale, mais pas des bus, taxis ou vélos, et les créations de voies de bus ont fait l'objet d'une réflexion sur le plan de circulation menée à une large échelle. Pour mémoire, ces éléments ont été abordés lors de trois réunions publiques qui se sont tenues en 2018.

La concertation nourrie avec les riverains a toutefois permis de préciser les besoins en matière de mesures d'accompagnement, notamment les aires et horaires de livraison, le maintien des accès aux parkings souterrains ou aux équipements du quartier. Des zones de livraison sont aménagées des deux côtés de l'avenue afin de desservir les commerces. Le positionnement et dimensionnement des places de livraison ont été proposés suite à deux marches exploratoires réalisées en présence de la mairie du 17e arrondissement et des commerçants. De plus, la Direction de la Voirie a pris soin de signaler ces aménagements de voirie avec une signalisation verticale adéquate

au droit des rues adjacentes, mise en place en fonction du nouveau plan de circulation et validée par la Préfecture de police. J'ajoute enfin qu'un dispositif de contrôle par vidéo-verbalisation a également été mis en place.

Ces aménagements sont récents et il n'apparaît pas, pour l'heure, de nécessité de modifier le plan de circulation qui a déjà été concerté avec les conseils de quartier, avec la mairie du 17e arrondissement et avec la Préfecture de police.

Les conditions de livraison pourront ponctuellement être revues en fonction des besoins précis constatés mais, en attendant, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la remise en état de l'espace public.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 78 est relatif à la remise en état de l'espace public.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup.

Ce vœu est présenté par Delphine BÜRKLI, Jean-Baptiste de FROMENT et les élus les Républicains et Indépendants. Il est relatif à la remise en état de l'espace public.

Considérant notamment que l'unique bilan du Règlement de voirie a été présenté en 3e Commission en sa séance du 26 juin 2017 - cela fait deux ans ;

Considérant que, sur la période de mars-avril 2017, il apparaissait que 68 % des chantiers ne respectaient pas les délais et que ce chiffre atteint 80 % quand il s'agit de la remise en état des fouilles ;

Considérant aussi, par exemple, que les intervenants ne font pas valider leurs matériaux par les services de la Direction de la Voirie alors que le règlement les y oblige ;

Considérant enfin que les actions semblent uniquement de l'ordre du rappel et sont donc non contraignantes, le vœu a pour objet de demander qu'un bilan du Règlement de voirie soit présenté tous les ans devant la 3e Commission du Conseil de Paris comprenant le nombre de contrôles de conformité réalisés par la Ville de Paris.

Le vœu demande également que les permis de voirie et les autorisations de voirie soient validés par l'unité de police administrative des commissariats de l'arrondissement ; que le huitième chapitre du Règlement de voirie intitulé "Remise en état de l'espace public" soit modifié afin qu'un procès-verbal de fin de chantier soit créé pour les travaux des concessionnaires pour que les services de voirie, les unités de police administrative des commissariats d'arrondissement et les mairies d'arrondissement puissent constater la fin des chantiers et apprécier la réalisation des réfections sur les délais et la qualité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous sommes déjà engagés, dans un vœu voté dans un précédent Conseil, qu'un nouveau bilan du Règlement de voirie soit présenté aux élus en 3e Commission. Nous essaierons de faire cette présentation à la 3e Commission à la rentrée, au mois de septembre.

Vous faites référence, par ailleurs, à des astreintes financières qui, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer ici même, ne sont juridiquement pas envisageables.

Vous proposez également de mettre en place un dispositif de contrôle par les unités de police administrative des commissariats d'arrondissement, ce qui ajouterait une strate supplémentaire au dispositif existant. Loin de simplifier les procédures et les missions, cela serait de nature à alourdir les démarches.

Je rappelle qu'il est déjà procédé à des contrôles et des sanctions financières. En 2017, la DPSP a procédé à la verbalisation de 409 chantiers mal tenus. En 2018, 1.082 verbalisations ont été réalisées, soit plus du double. En

2019, nous maintenons notre exigence en matière de contrôle de bonne tenue des chantiers et nous vous communiquerons ces chiffres lors de la prochaine 3e Commission.

Avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté.

Il est rejeté, pardon.

Recomptons alors.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous permettez, Monsieur LAURET ? Ce n'est pas vous qui faites le comptage.

Le vœu n° 78 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à une organisation rationnelle des travaux dans la Capitale.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 79 relatif à une organisation rationnelle des travaux dans la Capitale.

La parole est à Atanase PÉRIFAN.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pas besoins d'être grand clerc pour voir qu'il y a de trop nombreux travaux entrepris simultanément en cette fin de mandature dans la Capitale. Quelle frénésie a piqué l'Exécutif ? 70 % de chantiers en plus dans la Capitale que l'an passé, souvent sur des axes structurants ! Ces travaux obstruent la ville au point que les bus de la R.A.T.P. mettent parfois 30 minutes ou plus pour faire seulement quelques dizaines de mètres et en arrivent à demander aux passagers, y compris les personnes âgées, de quitter le bus au milieu du parcours, ne pouvant respecter leurs horaires, sans même parler des bouchons qui génèrent de la pollution.

L'intensité de la circulation provoque une tension évidente chez les Parisiens. On assiste souvent à des problèmes d'incivilités entre conducteurs qui s'étripent.

Les professionnels - livreurs, chauffeurs de taxi, ambulanciers, services de police, pompiers - n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule. Certains médecins généralistes refusent aujourd'hui de venir consulter à domicile à cause des problèmes de transport.

Il apparaît que les entreprises réalisant ces travaux occupent souvent de larges portions de l'espace public sans pour autant y faire travailler leurs équipes, et cela pendant de longues semaines. De ce fait, il revient à la Mairie d'être plus vigilante sur les bons usages des délais de chantier afin de les resserrer autour des strictes périodes nécessaires. Les revêtements des chaussées et trottoirs restent de longues semaines sans être rebouchés après la fin des travaux, mettant en danger les personnes âgées ou en situation de handicap, ces opérations incombant pourtant aux services de la Ville de Paris.

Nous demandons donc que ne soient plus entrepris de travaux structurants d'ici la fin de la mandature ; que la Mairie de Paris oblige les entreprises à respecter leur planning de travaux pour diminuer le coût de ces chantiers, d'une part, et éviter que ceux-ci ne perturbent la circulation et les Parisiens, d'autre part ; enfin, que les services de la Ville soient plus réactifs pour reboucher les trous dans les chaussées et les revêtements de trottoir après la fin des travaux.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Non, il n'y a pas de frénésie, mais simplement la concrétisation des engagements pris en début de mandature. Tout simplement !

Parmi les projets municipaux les plus impactants, je citerai la place de la Nation inaugurée ce week-end et nous terminerons à l'automne avec la place des Fêtes, la place Gambetta, la place de la Bastille ou encore la place de la Madeleine. La place d'Italie sera livrée à l'hiver. Ces travaux sont très bien engagés et, Monsieur PÉRIFAN, il n'est pas envisageable de les arrêter.

Vous citez les conséquences des chantiers sur la circulation des bus. Je rappelle également que nombre de chantiers sont directement liés à l'amélioration du réseau de transports collectifs qui, lui, est piloté par la Région. Je citerai le prolongement de la ligne 14, celui de la ligne 11 à l'Est ou encore celui du R.E.R. E "Eole" à l'Ouest, à la Porte Maillot, qui perturbe énormément le fonctionnement de cette porte. Je rappellerai aussi que les travaux sont entrepris par G.R.D.F., Climespace ou par la C.P.C.U. Ils ont également un impact important mais ils visent à adapter et à accompagner l'indispensable transition énergétique de notre ville.

Enfin, les services de la Ville de Paris sont à pied d'œuvre à la fois pour réaliser le plan d'urgence de comblement des nids-de-poule et pour accélérer l'entretien de l'espace public. Entre mars 2018 et mars 2019, 5.500 nids-de-poule ont été comblés. En 2019, nous continuerons l'entretien de la voirie puisqu'il fait l'objet de moyens renforcés avec une hausse sensible, après celle de 2018, des crédits dévolus à l'entretien de notre patrimoine votés au budget 2019.

J'émettrai donc un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 79 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la rénovation du boulevard de Belleville.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à la rénovation du boulevard de Belleville.

La parole est à Atanase PÉRIFAN.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Madame la Maire.

La rénovation du boulevard de Belleville a été présentée à la concertation lors d'une réunion publique le 27 juin 2017 et les choix de la Mairie avaient été exposés aux habitants en séance plénière du conseil de quartier Belleville, le 11 octobre 2018, sur la base d'un projet totalement différent, ce qui avait provoqué à l'époque, souvenez-vous, un fort agacement.

Ce vœu que les élus du 20e arrondissement du groupe LRI présentent en commun avec leurs collègues LRI du 11e arrondissement et à l'initiative de Jacques LEFORT, rappelle que nous avions proposé un certain nombre de vœux, à la fois dans le 20e et dans le 11e. Ils proposaient simplement que des pistes cyclables en site propre soient maintenues sur le boulevard de Belleville, côté 11e, depuis le métro Belleville jusqu'au métro Ménilmontant ; que soient installés des aménagements sécurisant ces pistes vis-à-vis des stationnements illicites qui les obstruent trop souvent ; et que le budget du projet soit consacré à une réfection durable des équipements et revêtements du quartier, de façon à refaire enfin du boulevard de Belleville un lieu agréable à vivre, végétalisé et bien entretenu.

Je vous rappelle simplement que l'ensemble des groupes politiques de la majorité avaient alors rejeté à l'unanimité notre vœu.

Le maire du 11e arrondissement a finalement décidé de maintenir des pistes cyclables en site propre, se ralliant finalement à la fois à l'avis des élus, mais surtout à celui des riverains qui s'exprimaient, ce jour-là, en réunion publique.

Depuis, le site Internet de la Mairie se fait écho de rénovations "a minima" des pistes et du boulevard entre mars et septembre 2019 de façon non concertée avec les riverains, évoquant de façon imprécise les travaux notamment sur les terre-pleins centraux. Il paraît utile de tirer les conclusions de la précédente étape de concertation en associant réellement les habitants du 11e et du 20e à la nouvelle concertation du projet, d'autant que celui-ci fait l'objet d'un vote conséquent au budget participatif.

Les élus du groupe les Républicains et Indépendants émettent le vœu que la Mairie annonce de façon claire le planning des travaux et les modalités de conception du projet ; que cette conception associe en amont les riverains

du projet, les habitants des arrondissements et leurs organes de démocratie locale, conseils de quartier et conseils citoyens ; et que cette rénovation soit réellement qualitative à la fois sur le terre-plein central et sur la piste cyclable.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu sur le sujet de l'aménagement du boulevard de Belleville, et ce depuis 2015. Elles réunissaient la Mairie de Paris, les mairies des quatre arrondissements concernés, les riverains, les conseils de quartier, les associations d'usagers, les organismes publics concernés. Des marches exploratoires ont eu lieu, ainsi que des ateliers de travail participatif. Monsieur PÉRIFAN, je ne vous ai pas beaucoup vu lors de ces réunions publiques…

Je ne vous ai pas beaucoup vu pour les réunions publiques…

Oui, oui.

A la suite de la dernière réunion publique du 11 février, décision a été prise d'aller dans le sens exprimé par les habitants de réaliser des aménagements plutôt légers sur le terre-plein central, mais de le faire de manière qualitative, ainsi que de rénover le terre-plein des Maronites en espace de vie apaisé et végétalisé à destination des familles.

Le projet a été retravaillé pour faire du boulevard un espace apaisé, favorisant les usages locaux, accessible à pied, à vélo, en transport en commun. Je ne peux que déplorer que vous vous réveilliez après la bataille.

Avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 80 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'assistance téléphonique de Vélib'.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 81 relatif à l'assistance téléphonique de Vélib'.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a effectivement pour objet de demander des aménagements de fonctionnement actuel ou plutôt de dysfonctionnement actuel de Vélib', en ce qui concerne les facturations.

Il est fréquent que le système de vélos en libre-service Vélib', toujours en déploiement, connaisse des dysfonctionnements. Dès qu'il y a un problème de maintenance, un usager va chercher un vélo, le décroche mais, après l'avoir décroché, il se rend compte qu'il ne fonctionne pas et qu'il n'arrive pas à raccrocher le vélo. Il faut donc qu'il téléphone à la maintenance. Problème : l'appel est payant et, pendant que l'on téléphone à la maintenance et que l'on attend encore et encore, la location court toujours et l'on ne peut pas l'annuler ou la stopper.

Le vœu a pour objet de demander deux choses : premièrement, que l'assistance Vélib' soit gratuite ; deuxièmement, qu'il soit mis fin à la location dès la première seconde où on appelle la maintenance, quitte à rectifier ensuite si cela ne devait pas être annulé. Le principe est que, dès que l'on appelle la maintenance, cela interrompe la location.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le prestataire "Smoovengo" estime que les problèmes de restitution de Vélib' représentent 0,6 à 1 % des courses. Dans ces cas-là, il peut s'avérer nécessaire d'appeler le service d'assistance. Il est possible d'appeler à partir du totem d'une station, si cette station en est dotée, et l'appel est alors gratuit.

Une ligne téléphonique est également disponible au coût d'un appel local, donc gratuite dans la grande majorité des situations. Elle ne s'avérera payante et à un coût faible que pour un client Vélib' n'ayant pas de forfait téléphonique ou se trouvant hors forfait.

Dans tous les cas, le serveur vocal interactif est disponible sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Des conseillers sont à l'écoute du lundi au vendredi de 8 heures à 22 heures et le samedi de 9 heures à 22 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés de 9 heures à 19 heures. Les tranches horaires sont donc larges.

Je précise enfin que, lorsque le service était géré par "JC Decaux", la ligne téléphonique des conseillers était également au coût d'un appel local et qu'elle était accessible aux mêmes tranches horaires.

Concernant la fin de la location, si l'usager est dans son droit et de bonne foi, il sera de toute façon remboursé que la fin de la location intervienne en début d'appel à l'assistance ou en fin d'appel.

Compte tenu de ces éléments, l'avis sera défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 81 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'exécution du contrat Vélib' 2.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu n° 82 n'est pas présenté.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au sens de circulation de la rue du Pont-Neuf.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le vœu n° 83 relatif au sens de circulation de la rue du Pont-Neuf.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, les habitants de la section de la rue des Bourdonnais, comprise entre le quai et la rue de Rivoli, vivent un véritable enfer depuis que la rue du Pont-Neuf a été inversée.

Il faut savoir que ces habitants de la rue des Bourdonnais étaient déjà très lourdement pénalisés par le grand désordre des livraisons, notamment des enseignes "Louis Vuitton" qui se font dans cette rue, mais la décision a été prise - naturellement sans que la mairie du 1er arrondissement en ait été consultée - d'inverser le sens de la rue du Pont-Neuf. Depuis, il est assez facile de constater, si vous passez par-là, que tout le report de circulation entre le quai et la rue de Rivoli se fait par la rue des Bourdonnais, qui est totalement paralysée.

Il faut ajouter, car c'est assez original, que, d'après ce que l'on dit et ce que l'on sait, ce n'est pas la Ville de Paris qui a pris cette décision, mais la Samaritaine. La Ville de Paris a délégué à la Samaritaine l'aménagement de l'espace public, contre l'avis du Conseil du 1er arrondissement, et le projet de délibération DVD 125 a donné la maîtrise d'ouvrage déléguée de tous les travaux de voirie de surface à la Samaritaine. C'est donc quelque chose d'assez inédit, ce que j'ai dénoncé. Aujourd'hui, la situation est tout simplement insupportable et invivable pour les riverains de la rue des Bourdonnais. Une association s'est constituée "A.D.R. Pont-Neuf" et a recueilli de très nombreuses signatures de pétitionnaires. Le conseil de quartier a également protesté et le Conseil du 1er arrondissement a adopté le vœu que je représente ce soir au Conseil de Paris.

La proposition est extrêmement simple : il est demandé que la Maire de Paris prenne, par arrêté, la décision de rétablir le sens de circulation de la rue du Pont-Neuf dans le sens Sud-Nord entre le quai de la Mégisserie et la rue de Rivoli.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La mise en aire piétonne de la rue du Pont-Neuf a été actée en commission du plan de circulation, le 18 juin dernier. Est toutefois conservé un sens de circulation pour les bus dans le sens Nord-Sud avec les lignes 70 et 58, les bus de ces deux lignes ne pouvant plus emprunter la rue de la Monnaie compte tenu des aménagements en

cours. La suppression de la circulation Sud-Nord sur la rue du Pont-Neuf a effectivement entraîné des reports de circulation dans la rue des Bourdonnais où la cohabitation de cette circulation de transit avec la livraison de "Conforama", du siège "Louis Vuitton" et de "Habitat" est actuellement difficile. J'ai saisi la DPSP pour qu'elle intensifie les contrôles des véhicules en stationnement et en livraison.

Je vous propose également, Monsieur le Maire, que nous regardions avec vous les différents aménagements envisageables pour améliorer les livraisons et, de ce fait, apaiser le trafic dans cette rue.

Néanmoins, la réouverture de la circulation de la rue du Pont-Neuf n'apparaît pas envisageable et je serai contraint d'émettre un avis négatif à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Le vœu est-il maintenu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est rejeté.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous en avons fini de la séance, compte tenu de l'heure…

Nous reprendrons la séance demain matin, à 9 heures.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 9 juillet 2019 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 10 juillet 2019 à neuf heures, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bonjour.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la qualité de réalisation des contresens cyclistes dans les rues du 15e.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous recommençons la séance par le vœu n° 84 relatif à la qualité de réalisation des contresens cyclistes dans les rues du 15e arrondissement.

La parole est à M. GOUJON pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que tout le monde sera d'accord pour considérer qu'il est essentiel d'offrir aux cyclistes la possibilité de se déplacer en toute sécurité. Mais certaines bandes cyclables, notamment en contresens dans les zones 30, ne sont pas suffisamment protégées. Signaler de simples aménagements permettrait de sécuriser certaines de ces bandes et d'offrir un meilleur partage de la chaussée. D'autres bandes cyclables, même, sont peu utilisables et font l'objet de beaucoup de plaintes d'usagers, comme les rues Lecourbe, Mademoiselle, Firmin-Gillot…

Je pense aussi aux rues où les contresens sont plus théoriques que pratiques, comme les rues Falguière et des Morillons. D'autres ont été aménagés plus récemment, comme dans la rue de Lourmel, où l'arrêt de voitures sur bande cyclable est chose quotidienne. Les rues étroites soulèvent ce genre de question, où des entrées cyclables ne sont ni visibles, ni protégées, ce qui fait que les doubles sens cyclables sont ignorés, parfois de bonne foi, par les automobilistes. Pour les cyclistes, il est parfois impossible de s'engager dans la rue, comme dans la rue Leriche. La rue Mademoiselle cumule plusieurs défauts. Le double sens n'est pas visible depuis son début, ni sur son linéaire. Nous attendons également la révision des graves défauts - je crois que chacun le constate - des pistes cyclables situées sur les boulevards des Maréchaux, promise dans le "Plan Vélo". La piste cyclable du boulevard Pasteur a été effacée à cause des travaux du métro de la ligne 6. En revanche, nous nous félicitons des réalisations en cours rue Lecourbe, ou encore le Réseau Express Vélo, avec sa continuation sur les quais.

Ce vœu n'a d'autre ambition que d'exprimer le souhait que ces zones 30 soient réalisées avec plus de pragmatisme, de concret, de soin et de sécurisation des cyclistes. Nous demandons que ces accès soient protégés en cas de besoin, qu'ils le soient aussi à la sortie de chaque tronçon, que le marquage en pointillé soit visible tout au long des rues pour les piétons également, parfois, la cohabitation n'est pas simple, que des bandes podotactiles soient installées entre la piste cyclable et le trottoir et que tout soit mis en œuvre pour contrôler et réduire les vitesses pratiquées dans ces zones 30.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris protège déjà les accès et les débouchés des doubles sens cyclables, notamment en mettant de nouveaux feux quand cela est nécessaire. Le fait d'avoir un marquage fait partie du modèle d'aménagement dans un certain nombre de rues puisqu'il permet de simplifier la compréhension de la règle par les usagers.

Votre vœu, Monsieur le Maire, est assez détaillé et assez prescriptif. Ceci étant, sans forcément aller dans l'exact détail de toutes les propositions que vous faites, je pense que l'on peut y donner un avis favorable compte tenu du fait qu'aujourd'hui, nous avons la volonté commune de pouvoir développer les zones 30 et les doubles sens cyclables, avec la généralisation de ces doubles sens cyclables qui permettent d'apaiser la circulation. D'ailleurs, on note qu'il y a proportionnellement moins d'accidents dans les rues équipées de doubles sens cyclables que dans les autres. De ce point de vue, nous ne pouvons que poursuivre le travail qui a été entamé, toujours avec le souci de la sécurité de l'ensemble des usagers et de la facilitation des déplacements doux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 311).

Merci beaucoup.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'assurance obligatoire pour les loueurs de trottinettes électriques.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 85 relatif à l'assurance obligatoire pour les loueurs de trottinettes électriques.

La parole est à Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - La multiplication des trottinettes électriques a mécaniquement et malheureusement engendré et démultiplié le nombre d'accidents qui peuvent être graves. On l'a vu encore récemment. Ces accidents peuvent conduire à des immobilisations de longue durée. Ils peuvent priver leurs clients de leurs activités professionnelles, avoir des conséquences esthétiques, morales. Bref, ils ne sont pas négligeables, et surtout, ils doivent être pris largement en compte. Ces trottinettes sont des véhicules terrestres à moteur qui impliquent la souscription à une assurance, l'assurance de responsabilité civile ne les couvrant pas. Il est donc important, d'autant que les trottinettistes n'engagent pas qu'eux-mêmes, mais aussi les autres. On l'a vu encore récemment des piétons ou d'autres engins. Il est donc important que les victimes et les clients de trottinettes soient couverts par une assurance. Il appartient, nous semble-t-il, à la Ville de demander à ces opérateurs, qui sont encore opérationnels, de s'assurer qu'ils souscrivent bien à une assurance pour couvrir leurs clients.

Par notre vœu, nous faisons cette demande que la Ville s'assure que tous les opérateurs de trottinettes soient bien assurés, en tout cas assurent bien leurs clients qui souscrivent à une location de trottinette de courte durée.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les cas d'accidents de trottinettes recensés ont fait apparaître la nécessité que soit souscrite une assurance pour les usagers des services de location de trottinettes. J'ai donc personnellement demandé, il y a quelques semaines, aux opérateurs signataires de la charte de bonne conduite de souscrire une assurance qui puisse couvrir les utilisateurs en cas d'accident causé avec leur trottinette. Cette demande a été entendue et aujourd'hui, tous les opérateurs encore présents nous ont déclaré avoir contracté une assurance responsabilité civile au tiers similaire aux assurances requises pour les automobiles ou les deux-roues motorisés. Ces assurances couvrent les frais potentiels engagés en cas d'accident causant des dommages corporels ou matériels à une tierce partie et viennent compléter la politique d'assurance existante.

Votre vœu est déjà, d'une certaine manière, exaucé, mais je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on puisse y donner un avis favorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 312).

Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 86 relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Si nous avons un certain nombre de réticences par rapport au développement des trottinettes électriques, notamment sur le sujet social et écologique, nous souhaitons, pour autant, faire des propositions constructives, comme nous l'avons toujours fait en la matière. Nous avions proposé la mise en place d'aires de stationnement pour les trottinettes électriques. Dans ce cadre, nous souhaitons que les opérateurs accompagnent cette démarche pour que cela fonctionne bien. Dans ce cadre, nous vous faisons un certain nombre de propositions à intégrer dans le futur cahier des charges destiné aux opérateurs.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Dans votre vœu, vous émettez des propositions pour discipliner le comportement des usagers de trottinettes électriques et les contraindre à stationner les engins dans des emplacements dédiés. Nous partageons cet objectif. C'est la raison pour laquelle nous développons un maillage d'emplacements dédiés spécifiquement aux trottinettes en libre-service. D'ailleurs, vous avez pu voir dans la presse que les trois premiers emplacements ont été réalisés dans le 4e arrondissement.

Notre volonté est que les opérateurs intègrent dans leurs applications ces emplacements dédiés et que ceux-ci deviennent les seules zones où la clôture d'une location puisse être possible. C'est ce que nous avons inscrit noir sur blanc dans la charte de bonne conduite qui a été adoptée en mai dernier.

Vous avez des propositions qui souhaitent que la rédaction de l'appel d'offres intègre la possibilité d'avoir une identification de chaque trottinette et que des photos puissent être prises par les utilisateurs à chaque fois qu'ils restituent une trottinette. Au moment où nous sommes actuellement, ce vœu m'apparaît comme prématurément prescriptif. Nous devons, et c'est la proposition que je vous ferai, nous pouvons travailler ensemble à la question de la définition des orientations que nous allons mettre dans le cahier des charges. Je proposerai, par exemple, que l'ensemble des groupes du Conseil de Paris puisse faire des propositions en la matière. Mais vous comprendrez bien qu'en termes de méthode, on ne peut pas, à travers des vœux épars et qui ne pointent qu'une partie des sujets, construire ainsi la rédaction du futur appel à concurrence.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu. Je vous propose que l'on puisse, à travers les propositions des groupes, travailler à la question de la rédaction du futur appel à concurrence, mais en l'occurrence, ici, ce vœu me paraît prématuré dans la mesure où il y a différentes possibilités qui s'ouvrent à nous, notamment nous allons développer des emplacements dédiés et obligatoires, tel qu'inscrit dans la charte.

C'est la raison pour laquelle je ne peux malheureusement pas accepter le vœu en l'état. Je vous propose donc de le retirer, avec l'idée de travailler ensemble sur la définition du futur cahier des charges.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Madame GATEL, acceptez-vous cette proposition ? Oui. Très bien.

Le vœu n° 86 est donc retiré. Merci.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux trottinettes en free-floating.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 87 relatif aux trottinettes en "free floating".

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Ecoutez, je ne crois pas une seule seconde que les emplacements dédiés seront respectés. Regardez les dernières décisions que vous avez prises. Est-ce que, pour autant, on ne voit plus de trottinettes envahir les trottoirs, les sorties de métro, les passages piétons ? Ça continue à être un enfer. Il faut bien comprendre que l'ubérisation des mobilités, qu'il s'agisse des trottinettes ou d'autres modalités, n'est ni sociale, ni écologique. Ce n'est pas social parce que personne, ici, dans cette Assemblée, ne se préoccupe des travailleurs surexploités qui vont ensuite chercher les trottinettes, les ramener chez eux pour essayer de les recharger et pour être payé à la tâche comme au XIXe siècle. Ce n'est pas écologique parce que la durée de vie des trottinettes… J'aimerais que l'on me dise combien on en retrouve, par ailleurs, dans la Seine ou dans le canal. C'est une aberration.

Vous savez pertinemment que ceux qui utilisent ces trottinettes ne le choisissent pas par un report modal de la voiture sur la trottinette. Prenons plutôt exemple, une fois n'est pas coutume, sur le conseil territorial des communes de Grand Paris Seine Ouest : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray, ont interdit le stationnement des trottinettes en "free floating" sur l'ensemble du territoire de leurs communes. Cela règle une fois pour toutes la question du "free floating" de trottinette.

Je propose que le stationnement des trottinettes en "free floating" sur le territoire de la Capitale soit interdit et que l'on en finisse avec cela. Je vous remercie. S'il y a un vrai besoin, on aura toujours la possibilité d'envisager le développement en type Vélib' pour les trottinettes. Mais aujourd'hui, on voit bien que cela ne correspond pas à un besoin qui fait que l'on sort de la voiture pour prendre une trottinette. Aujourd'hui, on arrête la marche pour prendre une trottinette. Ce n'est pas pertinent. Donc je vous invite vraiment à repenser cela. J'espère qu'un jour, Monsieur NAJDOVSKI, on parlera aussi des V.T.C. qui roulent à vide. Une ubérisation des mobilités est totalement antisociale et anti-écologique.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Face à l'irruption des nouveaux services de mobilité, deux solutions s'offrent à nous : l'interdiction ou la régulation. Nous avons fait le choix de l'encadrement et de la régulation. Vous citez Grand Paris Seine Ouest qui a fait le choix de l'interdiction, mais il faut rappeler que l'usage des trottinettes y est beaucoup moins développé qu'à Paris. Quant aux villes américaines que vous citez, Miami et San Francisco, elles n'ont pas interdit leur usage, ainsi que vous l'affirmez, mais elles l'ont régulé. Dans le cadre de San Francisco, par exemple, un appel d'offres a été lancé et deux opérateurs retenus. C'est ce que nous souhaitons faire à Paris, en limitant les possibilités de stationnement à des emplacements dédiés.

D'ores et déjà, le dialogue que nous avons instauré avec la signature de la charte de bonne conduite, la mise en place d'une redevance, l'annonce du lancement d'une procédure d'appel d'offres et la politique de verbalisation du stationnement gênant, avec possibilité de mise en fourrière et de verbalisation de la circulation sur trottoir, porte leurs fruits, contrairement à ce que vous affirmez dans votre vœu. Le nombre de trottinettes est redescendu aux alentours de 15.000. Tous les opérateurs ont ainsi gelé la taille de leur flotte pour la ramener à la taille qu'elle avait au moment de la signature de la charte. Plusieurs opérateurs - vous l'avez remarqué - ont cessé leur activité à Paris. Tous les opérateurs restants ont bridé la vitesse de leurs engins à 20 kilomètres/heure au lieu de 25, comme nous l'avons demandé, à 8 kilomètres/heure dans les zones piétonnes. Les parcs et jardins ont été mis en zone interdite de circulation dans les applications des opérateurs. De nouvelles zones interdites, telles que les grandes esplanades, sont en cours de définition. Nous avons également demandé l'interdiction du stationnement des trottinettes sur les berges et sur les ponts. Tous les opérateurs assurent désormais les clients. Enfin, les alarmes sonores sont désactivées la nuit. Certains opérateurs l'ont déjà fait pour la journée.

Parallèlement, je précise que pour ce qui est de l'appel d'offres, nous intégrerons des clauses sociales et environnementales de manière que l'ubérisation, que vous évoquez, soit contrecarrée. Déjà, le recours aux "juicers" n'a plus cours aujourd'hui, Madame. C'est déjà l'un des premiers acquis de la charte de bonne conduite qui a été signée en mai dernier.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, est-ce que…

D'abord, j'ai une explication de vote de M. LAURET.

M. Thomas LAURET. - Cette position de "La France insoumise" est parfaitement conservatrice. Il faut que tous les jeunes Parisiens connaissent la position de Danielle SIMONNET et de "La France insoumise" sur cette question. C'est un refus absolu du progrès, de la jeunesse et de la capacité à développer de nouvelles mobilités.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET…

M. Thomas LAURET. - Nous voterons évidemment contre et nous voulons que cela se sache.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

J'ai une demande d'explication de vote, c'est ça ?

Monsieur LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - C'est tout à fait cela.

D'ailleurs, pour préciser que c'est le groupe Communiste - Front de Gauche qui avait demandé d'intégrer des clauses sociales et environnementales dans ce dossier.

Et puis, je dirai à Mme SIMONNET qu'elle ne détient pas le monopole de la défense des salariés exploités dans cet hémicycle. Nous voterons contre ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'imagine que vous ne le retirez pas, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne souhaite pas du tout avoir le monopole de quoi que ce soit.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, je vous demande simplement si vous retirez ou pas le vœu.

Je vais le mettre aux voix avec…

Excusez-moi. Monsieur DUBUS pour une explication de vote.

Madame SIMONNET, s'il vous plaît.

Monsieur DUBUS, pour une explication de vote. M. DUBUS tout seul.

M. Jérôme DUBUS. - Simplement pour dire que notre groupe votera également contre ce vœu, qui, à mon avis, est totalement à côté de la plaque.

Quant aux clauses sociales et environnementales que l'on met dans les contrats, elles ne sont pas actuellement respectées sur Vélib'. Vous le savez très bien. Au fond, le problème est de savoir comment on respecte les clauses plutôt que d'en inscrire, car sur Vélib', c'est la démonstration totale que ces clauses ne servent strictement à rien. Je rappelle qu'aujourd'hui, les sous-traitants de "Smovengo" livrent avec des camionnettes diesel un certain nombre de vélos pour faire en sorte qu'ils soient installés dans les stations. C'est totalement proscrit par le contrat qui a été signé par le syndicat mixte.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 87, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 87 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la climatisation des transports en commun parisiens et régionaux.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux n° 88 et n° 88 bis relatifs à la climatisation des transports en commun parisiens et régionaux.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Nous avions apporté un certain nombre d'éléments il y a un an sur ce sujet, en faisant adopter ici un vœu sur la climatisation dans les transports en communs parisiens. Je rappelle qu'aujourd'hui, il n'y a que 5 lignes de métro qui sont climatisées ou rafraîchies : 1, 2, 5, 9 et pour partie la 14. Le tramway l'est et une portion du RER B. Et encore, le tramway, le T1 est en cours de rénovation. C'est donc très insuffisant. C'est la raison pour laquelle la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, a annoncé un plan de climatisation de l'ensemble des transports en commun sur la Région parisienne au mois de juin dernier, un plan qui durera sur 5 ans.

Effectivement, la climatisation pose un problème. On le sait très bien. Il y a des contestations. Des études ont montré que c'était trop consommateur d'énergie, etc. Ce n'est sûrement pas non plus la panacée, mais, de notre point de vue, c'est tout de même une amélioration des conditions de transport des usagers dans les années qui viennent. On sait très bien que nous allons avoir un certain nombre de degrés supplémentaires qui vont faire en sorte que les conditions de transport dans les transports en commun seront de plus en plus difficiles pour les usagers.

Forts de tous ces éléments, nous avons déposé ce vœu de manière que, dans ce plan, la Ville de Paris demande que ce soient les transports enterrés qui aient la priorité et non pas les transports de surface, dans l'application de ce plan à 5 ans, et que, deuxièmement, l'on prenne en compte l'impact environnemental de la

mesure en faisant en sorte que des techniques nouvelles soient étudiées pour la climatisation de ces nouvelles rames.

Je vous remercie. Je crois qu'il y a un vœu bis de l'Exécutif, que nous voterons, bien évidemment.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, vous l'avez noté. D'ailleurs, le terme de "climatisation" nous pose un problème, parce que la climatisation, en réalité loin de résoudre le problème, ne fait que l'aggraver. Parlons plutôt de "rafraîchissement". C'est d'ailleurs le sens du vœu que l'Exécutif va proposer.

Nous partageons tous l'objectif de développer le confort climatique dans les transports en commun. Nous savons qu'il appartient à la Région, qui pilote "Ile-de-France Mobilités", d'acquérir le matériel roulant, et donc, de se saisir de la question. Nous avons, en tant qu'administrateur d'"Ile-de-France Mobilités", saisi à de nombreuses reprises la présidente de la Région à ce sujet. Contrairement à ce que vous proposez, nous ne souhaitons pas nécessairement privilégier les transports enterrés. Prendre un bus bondé en période caniculaire constitue également une expérience difficile. Nous devons donc donner la priorité au rafraîchissement de l'ensemble des transports collectifs, sans forcément oublier le transport de surface.

C'est pourquoi nous proposons, dans le vœu de l'Exécutif qui répond au vôtre, d'engager un plan d'urgence pour améliorer les conditions climatiques des matériels roulants existants, d'accélérer le déploiement du nouveau matériel roulant qui offre de bonnes conditions climatiques et d'intégrer l'impératif environnemental dans l'adaptation et le renouvellement du matériel roulant, sans avoir recours forcément à la climatisation, qui, je le rappelle, a pour conséquence des rejets d'air chaud dans l'atmosphère, ce qui contribue à l'augmentation encore plus forte de la température extérieure. Nous devons donc identifier la meilleure solution possible au vu des effets sur l'environnement. Je pense notamment aux méthodes de rafraîchissement qui sont utilisées sur les lignes 2, 5 et 9 du métro. Elles ne sont pas un recours à la climatisation, mais sont tout aussi efficaces en termes de confort climatique.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DUBUS, vous retirez votre vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Oui, nous retirons ce vœu et voterons celui de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 88 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 313).

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif au trafic automobile au carrefour boulevard Malesherbes - boulevard Berthier, avenue de la Porte d'Asnières.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 89 relatif au trafic automobile au carrefour boulevard Malesherbes - boulevard Berthier, avenue de la porte d'Asnières.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Ce carrefour de la porte d'Asnières est un problème récurrent qui date de plusieurs années. Lors des travaux du tramway, cela a été très compliqué en matière de circulation. Cela l'était avant. Cela a été accentué par les travaux. Mais la fin des travaux n'a pas forcément diminué les problèmes de circulation d'entrée et de sortie de Paris dans les deux sens.

Effectivement, il y a toujours de gros bouchons que les riverains subissent. On sait très bien que l'installation du tramway va rendre les possibilités d'adaptation très compliquées, plus qu'avant. Et donc, nous soumettons une idée. Elle est ce qu'elle est. Je comprends que vous la refusiez. C'est une idée qui vient d'un certain nombre de riverains de ce carrefour.

Elle consisterait à ce que l'on puisse dégager, par une flèche orange et permutante installée sur les feux rouges, les gens qui tournent à droite de part et d'autre du boulevard Berthier. On demande une étude. On n'est pas obligé de faire en sorte qu'elle soit conclusive, mais il me semble que c'est une idée intéressante à creuser. D'où l'objet de notre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons saisi les services de la Direction de la Voirie de manière qu'elle puisse investiguer sur ces propositions et celles-ci ne semblent pas pertinentes pour plusieurs raisons.

Premièrement, votre proposition, Monsieur DUBUS, induirait la suppression du couloir de bus qui mène à la porte d'Asnières, ce qui n'est pas souhaitable. Deuxièmement, le temps de vert pour les piétons qui traversent l'axe concerné sera réduit, ce qui impliquerait une accumulation des piétons sur les îlots centraux. Cela n'est pas souhaitable non plus pour des raisons de sécurité et d'obstruction au déplacement à pied. D'ailleurs, après tous les vœux que vous avez déposés relatifs à la sécurité des piétons liés au chantier du tramway, je ne comprendrais pas que vous souhaitiez la mise en place d'un dispositif qui nuise à leur sécurité.

Ensuite, ajouter un tourne-à-droite impliquerait de revoir l'intégralité du plan de feux de plusieurs carrefours, notamment de ceux du tramway. Or, cette situation aurait pour conséquence de réduire les temps de feux dédiés au tramway, et donc, de dégrader sa régularité. Le problème de saturation à ce carrefour est très marqué aux heures de pointe du matin et du soir. C'est justement à ces heures que la fréquence du tramway est importante : en moyenne, un tramway toutes les deux minutes.

Par ailleurs, une telle évolution devrait faire l'objet d'une validation par les services de l'Etat en charge de la sécurité des systèmes guidés, ce qui semble peu vraisemblable.

Je vous demanderai donc soit de retirer ce vœu, soit j'y donnerai un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu pose une question tout à fait juste, à savoir fluidifier les abords de la porte d'Asnières. On est tous d'accord, actuellement, il y a une problématique d'embouteillages qui se situent sur le boulevard Malesherbes notamment et exactement aux abords du carrefour de la porte d'Asnières traversé par le tramway. Pour les solutions envisagées, il y a des experts. On a eu les explications de la Mairie de Paris et de la Direction de la Voirie et des Déplacements. Cela ne semble pas pertinent.

En revanche, ce qui est intéressant et que j'ai demandé à plusieurs reprises, c'est que l'on regarde la synchronisation des feux au carrefour de la porte d'Asnières au niveau du tramway, parce qu'ils ont des conséquences sur les flux et la circulation en amont de ce carrefour sur les différents axes. Et là, je pense, comme le tramway n'est arrivé que récemment, qu'il y a encore des points d'amélioration sur ce plan. J'ai demandé qu'une réunion soit organisée avec le conseil de quartier pour que l'on explique ce qui peut être fait pour améliorer la circulation aux abords, et participer ainsi à la sécurité des piétons et des cyclistes, tout en maintenant des services de transports en commun optimaux. Je pense aux bus. Voilà ce que je voulais dire.

En l'état, le vœu est sur une étude qui flèche déjà des solutions techniques, mais elles ne sont pas recevables. Il est difficile pour nous de le voter.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DUBUS, retirez-vous votre vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Effectivement, on va le retirer. Ce vœu a eu le mérite de poser le problème et de trouver des solutions. Si l'on trouve les solutions qui sont celles que Geoffroy BOULARD vient de citer, tant mieux. J'ai bien entendu les raisons techniques pour lesquelles on ne pouvait pas faire en sorte que cette proposition rentre dans les faits. Je vais donc retirer le vœu. Mais n'oublions pas que c'est un problème récurrent qui n'a pas été amélioré avec la fin des travaux du tramway.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif aux stationnements illicites sur la piste cyclable de la rue des Batignolles.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 90 relatif au stationnement illicite sur la piste cyclable de la rue des Batignolles.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - C'est pareil. C'est un constat récurrent que nous faisons depuis des années, depuis que cette piste cyclable a été installée dans la rue des Batignolles. Elle est à contresens de la voie automobile. Cette piste n'est jamais respectée. Il y a constamment des stationnements illicites de voitures, de gens qui s'arrêtent ponctuellement ou de gens qui livrent un certain nombre de choses à des commerçants, puisqu'il n'y a vraisemblablement pas assez d'emplacements de livraison. En réalité, cette piste cyclable est quasiment inutilisable, notamment aux heures de pointe, c'est-à-dire le matin entre 9 heures et 11 heures, et le soir entre 17 heures et 20 heures. En réalité, elle est paralysée, quasiment inutilisable. Il faut absolument que l'on fasse quelque chose.

La verbalisation, d'accord. Cela pourrait être dissuasif. Je ne suis pas certain que cela suffise dans la mesure où ce sont des arrêts ponctuels de 10 minutes, un quart d'heure, une demi-heure, mais qui gênent considérablement

l'utilisation de cette piste cyclable, qui, au fond, fait se déporter les cyclistes sur la voie automobile. C'est donc très mauvais en matière de sécurité. Je crois qu'il y a quelque chose à faire de ce point de vue. D'ailleurs, un vœu de l'Exécutif va tout à fait dans le bon sens.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La rue des Batignolles, comme désormais un grand nombre de rues de Paris, bénéficie d'un double sens cyclable pour faciliter la circulation des cyclistes. Ces doubles sens simplifient en effet les parcours en permettant des cheminements plus directs. Les doubles sens cyclables participent aussi à l'apaisement de la ville et à la diminution des conflits d'usage, améliorant la sécurité de l'ensemble des usagers. Le dispositif est donc logiquement très apprécié des cyclistes, ce qui nous oblige d'autant plus à nous assurer de son respect par les autres usagers.

Il n'est pas admissible que des véhicules mal garés forcent les cyclistes à se déporter à contresens du trafic.

Dans la situation que vous décrivez, le problème n'est pas constitué par un défaut d'aménagement, mais par les infractions répétées d'un restaurateur qui est bien identifié. C'est donc sur la sensibilisation et le contrôle qu'il faut concentrer nos efforts. Je répète que les deux-roues motorisés sont autorisés à stationner sur la bande de stationnement et qu'une aire de livraison n'est pas nécessaire au stationnement de leurs scooters.

Je suis donc favorable à ce qu'une action de verbalisation soit menée par les agents de la DPSP, mais également par ceux de la Préfecture de police. Je propose qu'un contact soit pris avec ce restaurateur pour le sensibiliser au danger qu'il crée. Nos amendements visent donc à apporter ces précisions. Si vous les acceptez, nous pourrons émettre un avis favorable à votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Nous ne nous faisons aucune illusion sur les réponses que va nous apporter le restaurateur.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 314).

Voeu déposé par le groupe DP relatif à Roissybus.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 91 relatif à Roissybus.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, les Parisiens qui se rendent aux deux aéroports, comme les touristes qui se rendent à Paris à partir des deux aéroports, peuvent le faire avec le RER B, largement saturé. Ils pourront le faire dans quelques années avec le métro du Grand Paris Express. En attendant, ils peuvent aussi le faire en utilisant l'Orlybus ou le Roissybus, mais ces deux lignes ont une petite inégalité dans leur rapport aux Parisiens. La ligne Orlybus, qui part de Denfert-Rochereau, comporte 5 arrêts situés dans les 13e et 14e arrondissements, avant de filer sur l'autoroute A6. La ligne Roissybus part d'Opéra, traverse les 9e et 18e arrondissements, sans s'arrêter nulle part pour rejoindre l'autoroute A1. Or, les habitants de ces arrondissements ont les nuisances liées à la traversée des bus sans avoir les avantages en termes de service.

Ce vœu demande donc à la Ville de Paris de se rapprocher de la R.A.T.P. afin de créer un ou deux arrêts pour desservir les habitants du Nord de Paris. Le vœu a été adopté à l'unanimité en conseil d'arrondissement, avec la précision qu'il était préférable d'envisager un arrêt porte de Clignancourt plutôt que place Jules-Joffrin. Un arrêt place Clichy, au carrefour de quatre arrondissements du Nord de Paris, pourrait aussi avoir un intérêt.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, le Roissybus relie l'Opéra aux différents terminaux de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Si l'itinéraire prévoit de rejoindre le périphérique par le 17e arrondissement de Paris, l'opérateur a la possibilité de faire varier l'itinéraire de la ligne selon les conditions d'exploitation. Ceci permet d'offrir le meilleur temps de parcours aux voyageurs. Imposer des points d'arrêt dans le 18e arrondissement impliquerait de renoncer à cette souplesse et ainsi, de porter préjudice au service. Par ailleurs, le pôle de transport Opéra est bien connecté au 18e arrondissement par les transports en commun.

Aussi, il ne nous paraît pas pertinent actuellement de figer par des arrêts intermédiaires l'itinéraire de la ligne. Il nous importe davantage de relocaliser l'emplacement du terminus de cette ligne. La Ville de Paris a ainsi émis la demande à "Ile-de-France Mobilités" qu'il soit localisé sur un site moins dense que celui d'Opéra, mais cette demande a été rejetée. En conséquence, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - J'imagine que vous ne le retirez pas, Monsieur GUILLOT ?

M. Didier GUILLOT. - Nous le maintenons.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 du groupe Démocrates et Progressistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 91 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe DP relatif aux bétons quais hauts des Tuileries.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 92 relatif aux bétons quais hauts des Tuileries.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame KOMITÈS.

Nous avions fait voter trois vœux entre juin 2018, septembre 2018 et avril 2019, pour demander qu'un mobilier urbain digne de ce nom et de Paris, digne des quais hauts des Tuileries, puisse être mis en œuvre. Nous constatons, après avoir eu satisfaction sur l'adoption des vœux, que les travaux réalisés en juin ont remplacé des blocs de béton, qui, certes, avaient une petite couleur jaune, par des blocs de béton parfaitement gris, mais toujours des blocs de béton. Si quelques pots avec des arbustes ont été installés, en revanche, les lieux ne sont pas beaucoup plus beaux qu'auparavant.

Je voudrais savoir ce qui s'est passé. Pourquoi n'arrive-t-on pas à mettre en place un mobilier digne de ce nom sur ce lieu qui fait partie des plus beaux quais de Paris, dans le prolongement du jardin des Tuileries ? Pourra-t-on y remédier à nouveau à l'avenir ?

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La protection des très nombreux piétons et cyclistes utilisant le quai des Tuileries nécessite des éléments de protection lourds et reconnus pour leur résistance aux voitures béliers. Les glissières en béton armé, que l'on appelle dans le jargon "G.B.A.", qui avaient été initialement installées, ont été remplacées par des G.B.A. plus longues, plus fines, plus élancées et peintes dans une teinte plus adaptée. Les plots en béton protégeant la traversée piétonne au droit de la passerelle Senghor ont été remplacés par des blocs en granit. Un portail coulissant en serrurerie de type barrière croix de Saint-André, assurant les accès des véhicules de service au tunnel, a été installé en remplacement des barrières de chantier. Les bacs contenant des végétaux ont été mis en place à partir du 28 juin après avis des architectes des Bâtiments de France. Ils n'apparaissent pas sur les photos insérées dans votre vœu. J'en conclus que vous l'avez rédigé avant cette date.

Notre premier projet proposait toutefois une version plus ambitieuse comprenant davantage de végétalisation, et consistait en des éléments de protection à l'intérieur desquels nous faisions pousser de la végétation. Malheureusement, nous avons été contraints de modifier ce projet, et je le regrette, suite aux demandes des A.B.F. et pour aboutir à la pose des bacs que vous pouvez voir aujourd'hui. Je vous ai d'ailleurs montré cette photo sur le projet que nous avions poussé initialement, mais elle a fait l'objet d'un veto de la part des A.B.F. Le choix effectué résulte d'un compromis avec les A.B.F. et la Préfecture de police en fonction de critères de sécurité et d'esthétique, que la Ville ne définit pas elle-même. Je vous invite, d'ailleurs, à interpeller les A.B.F. pour voir si nous pourrions faire évoluer leur doctrine en la matière, afin d'avoir des projets plus satisfaisants. En effet, comme vous, nous regrettons d'en être encore à devoir bricoler, en quelque sorte, et à ne pas avoir une solution pleinement satisfaisante.

Je vous invite à interpeller les A.B.F., éventuellement leur Ministère de tutelle, le Ministère de la Culture, et pourquoi pas le Ministre lui-même, afin que l'on fasse évoluer la doctrine des A.B.F. en la matière.

Votre vœu étant sans objet, je devrais donner un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur LAURET, est-ce que vous le retirez ?

M. Thomas LAURET. - Je ne comprends pas la position de l'Exécutif, parce que vous avez intérêt, en fait, puisque vous-même êtes d'accord avec le fait que…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur LAURET…

M. Thomas LAURET. - Le résultat n'est pas satisfaisant, vous avez intérêt à adopter ce vœu pour repartir devant les A.B.F…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur LAURET, c'est juste : vous le retirez ou pas ?

M. Thomas LAURET. - Et j'espère que le maire du 1er arrondissement nous soutiendra dans cette opération. Donc nous maintenons ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur LAURET…

M. Thomas LAURET. - C'est important et l'intérêt de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Alors, nous allons donc mettre aux voix le vœu n° 92, avec un avis…

Demande d'explication de vote ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je voudrais m'exprimer en un mot en tant que maire du 1er arrondissement. Je voudrais dire que l'impact visuel de cet aménagement est totalement négatif sur un site prestigieux, y compris l'aménagement végétal, ces espèces d'arbustes en pot dont l'effet est absolument catastrophique. Je voudrais signaler qu'en infraction avec la loi, le maire du 1er arrondissement n'a jamais été consulté sur cet aménagement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Interpellons les architectes des Bâtiments de France. Travaillons avec la Préfecture de police sur ces questions. La Ville de Paris n'est pas seule décisionnaire en la matière. En l'occurrence, aujourd'hui, si le projet ne satisfait pas un certain nombre d'élus parisiens, c'est du ressort de ces institutions que sont les A.B.F. et la Préfecture de police que de trouver une solution en accord avec la Ville de Paris. Je rappelle encore une fois… Et la mairie du 1er arrondissement. Monsieur LEGARET, vous avez tout à fait raison. Bien sûr. Donc nous devons trouver une solution ensemble. Mais en tout état de cause, ce n'est pas la Ville de Paris qui définit les aménagements sur le quai des Tuileries.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 du groupe Démocrates et Progressistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 92 est rejeté.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la déserte Nord du RER B le week-end des 21 et 22 septembre 2019.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 191, déposé par l'Exécutif, qui concerne la desserte Nord du RER B le week-end des 21 et 22 septembre 2019.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu relatif à la desserte Nord du RER B le week-end des 21 et 22 septembre 2019. Ce week-end des 21 et 22 septembre sera l'occasion d'accueillir les "Journées européennes du patrimoine" ainsi que la journée sans voiture.

Le RER B est l'une des lignes de transport les plus fréquentées d'Ile-de-France, avec près de 900.000 usagers quotidiens. Le trafic a cru régulièrement sur cette ligne, notamment le week-end. Cette liaison joue un rôle majeur dans la desserte Nord-Sud de l'Ile-de-France et de Paris. Pour mener à bien sa modernisation et permettre d'offrir de bonnes conditions de transport, nous savons que de nombreux travaux devront être menés et sont en cours de programmation. La S.N.C.F., la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités" ont engagé une démarche d'information large sur les travaux.

A cette occasion, nous avons pris connaissance de la fermeture du tronçon nord de cette ligne le week-end des 21 et 22 septembre. Cette interruption de la circulation n'a pas été concertée avec la Ville de Paris. Elle présente

pour nous un mauvais signal à l'intention des publics qui pourraient utiliser les transports en commun à cette occasion. Elle dégrade la desserte des territoires de la Seine-Saint-Denis, qui s'associent notamment à la journée sans voiture, ou encore tout simplement aux personnes qui viennent du Nord francilien et voudraient, à l'occasion des "Journées européennes du patrimoine", découvrir les bâtiments patrimoniaux parisiens.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif propose un vœu dont l'objet est de demander à la S.N.C.F. de reprogrammer les travaux prévus le dimanche 22 septembre prochain. Je précise que le maire du Blanc-Mesnil, une commune directement concernée, déplore également cette situation et nous a transmis un courrier adressé au Préfet de la Seine-Saint-Denis, dans lequel il demande que les travaux prévus par la S.N.C.F. puissent être effectués un autre week-end.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu tombe à point nommé puisqu'il appuie et renforce la démarche engagée par plusieurs maires de la ligne B du RER, notamment la partie nord, qui demandent effectivement le report de ces travaux prévus pour le week-end des 21 et 22 septembre. Je crois même, d'ailleurs, que ce week-end tombe dans la "Semaine européenne de la mobilité". C'est dire.

J'ajoute que les travaux prévus pour améliorer les conditions de transport au quotidien des usagers se connectent aussi avec des travaux prévus pour le CDG Express, qui en rajoutent aux nuisances. C'est pourquoi nous revendiquons toujours l'abandon de ce projet inutile.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 191, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 315).

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant à la 4e Commission.

Je vous prie d'excuser notre collègue, Marie ATALLAH, qui a eu un souci et ne peut pas vous présenter la 4e Commission. Nous allons donc directement commencer à examiner les projets de délibération.

2019 DAC 569 - DU - Dénomination "promenade Cleews Vellay" et apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cleews Vellay et Act Up Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 569 DU : dénomination "promenade Cleews Vellay" et apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cleews Vellay et Act Up Paris.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Madame la Maire, nous allons voter la dénomination de la "promenade Cleews Vellay", homosexuel, président d'Act Up Paris de 1992 à 1994.

Je rappelle qu'Act Up Paris est une association issue de la communauté homosexuelle militante de lutte contre le Sida. Il fait partie de cette lignée de femmes et d'hommes qui ont osé se faire entendre et dénoncer ceux qui ne voulaient pas voir, à l'époque, les ravages du Sida et ses conséquences psychologiques, sociétales dans notre pays. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis, et heureusement, mais les discriminations à l'égard des homosexuels subsistent. Nous le voyons tous les jours dans les médias et sur les réseaux. Beaucoup reste à faire encore aujourd'hui pour les séropositifs qui sont confrontés à de grandes difficultés dans leur vie de tous les jours, trop souvent sur leur lieu de travail.

Je souhaite saluer toutes les associations, les femmes et les hommes qui s'engagent dans la lutte et la prévention contre le Sida, qui reste encore aujourd'hui un fléau. Je profite de ce projet de délibération pour saluer l'action de la Ville avec le dispositif "Vers Paris sans Sida", et surtout le dispositif "Au labo sans ordo" à Paris et appliqué également dans les Alpes-Maritimes. Il permet de réaliser des tests de dépistage du V.I.H. sans présenter d'ordonnance et sans avancer de frais.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous pouvez compter sur le groupe "100% Paris" qui sera toujours présent dans ce combat.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, le Conseil de Paris s'exprime pour une reconnaissance à la mémoire militante dans le champ associatif de la lutte contre le V.I.H. Sida, un écho à des combats actuels, et, comme l'a précisé Act Up Paris à l'occasion de la dernière participation à la "Marche des fiertés" : "Ce n'est pas seulement une célébration festive des identités qui nous constituent, mais une commémoration de nos combats, un travail de mémoire". En la mémoire de cette association militante née il y a 30 ans, 5 ans après les premiers cas d'un syndrome à l'époque méconnu et mortel, elle sera pour toujours associée à Cleews Vellay. Intégrant l'association dès sa création en 1989 aux côtés des fondateurs, Pascal LOUBET, Luc Coulavin et Didier LESTRADE, Cleews Vellay succède à ce dernier en tant que président 3 ans plus tard. Il guidera la médiatisation puissante d'un combat qui, d'une exigence de traitement et de prise en charge des malades, passera à l'incarnation d'un mouvement politique pour un changement sociétal.

A la lutte contre le Sida qui tue, à l'époque, 10 personnes par jour en France, s'ajoute la lutte contre les discriminations, l'exclusion et la stigmatisation des personnes atteintes, qui sera portée dans le débat public en même temps que la question de l'accès à la citoyenneté réelle et à l'intégration totale des minorités dans la société. Les actions spectaculaires menées par Act Up Paris et Cleews Vellay sont restées dans les mémoires. Les plus jeunes en retrouveront l'esprit dans le film de Robin CAMPILLO "120 battements par minute". Mais pour n'en citer qu'une, prenons celle rendant visible la prévention par la pose d'un préservatif géant sur l'obélisque de la place de la Concorde, le 1er décembre 1993.

Comme le précise Didier LESTRADE, l'approche "actupienne" des années 1990 ne serait sans doute jamais tolérée aujourd'hui par les pouvoirs publics et par la police. Cleews Vellay a su se saisir d'une lutte et en faire un sujet universel autour de l'accès aux soins et à la santé. Devenu un symbole, Act Up Paris atteint le sommet de sa popularité. Il décède le 18 octobre 1994 des suites du Sida, après seulement deux ans en tant que président d'Act Up. Son enterrement politique est parti de la rue Keller, au niveau du centre gay et lesbien, qu'il a contribué à fonder et dont le premier président fut son compagnon, Philippe Labbey. Le CGL actuel, centre LGBT de Paris Ile-de-France, deviendra un point central des avancées sociétales, comme le PACS, la loi contre l'homophobie et celle pour le mariage pour toutes et tous. Les cendres de Cleews Vellay furent dispersées par la suite sur une assemblée d'assureurs pour s'opposer à l'exclusion des séropositifs, et pendant une réunion de l'Agence du médicament et d'un laboratoire voulant restreindre la distribution d'un antirétroviral.

Comme l'a si bien dit Didier LESTRADE : "Je représentais le président modéré, et lui, l'activiste de base radical". Un activiste jusqu'au bout. En votant ce projet de délibération, nous honorerons donc la mémoire de Cleews Vellay fauché par la maladie à 30 ans et, à travers lui, toutes les personnes emportées par le virus du Sida. Il vous est ainsi proposé de donner son nom à une promenade qui sera située entre le boulevard Saint-Martin et la rue René-Boulanger, ainsi que d'apposer une plaque commémorative au 44, rue René-Boulanger, adresse du local de l'association suggéré par ses militantes et militantes, tous deux dans le 10e arrondissement.

Je remercie sincèrement les personnes qui ont porté ce projet pour inclure les combats LGBTQI dans la mémoire de l'espace public parisien : l'initiateur, Yves GRENU, ancien responsable des archives d'Act Up Paris, Christophe MARTET, ex-président de l'association, Didier LESTRADE, fondateur et président, Hugues CHARBONNEAU, producteur de "120 battements par minute" et militant d'Act Up, et le soutien de ma collègue Catherine VIEU-CHARIER, Mikael ZENOUDA et Rémy HAMAI, ex-président d'Act Up Paris.

Chers collègues, s'il y a en France plus de 6.000 découvertes de séropositivité par an encore aujourd'hui, 30 % des personnes diagnostiquées le sont à un stade avancé de la maladie. La Région Ile-de-France est malheureusement l'une des plus concernées par le V.I.H. Sida. La prévention et le dépistage doivent donc rester des priorités. Nous pouvons nous féliciter de l'action résolue de la Ville de Paris en la matière, en signalant la très belle expérimentation menée depuis le 1er juillet pour permettre des tests de dépistage du V.I.H. sans ordonnance, pris en charge à 100 %, sans avance de frais, dans tous les laboratoires d'analyses parisiens.

Vous l'aurez compris, c'est un hommage à des personnes, à une personne, Cleews Vellay, aux militants morts du Sida, à leur combat, à la lutte d'Act Up. C'est aussi un symbole et un hommage aux militantes et aux militants d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande de prise de parole de la maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Deux mots pour remercier Christian HONORÉ et Hélène BIDARD de leur intervention. Le 10e arrondissement est très fier d'accueillir cette promenade Cleews Vellay. Elle nous rappelle combien il est indispensable que nous nous rappelions à chaque moment que, dans le domaine de la lutte contre les discriminations, il faut de l'audace et parfois crier plus fort pour dépasser les silences qui écrasent un certain nombre de discriminations fortes. Dans le

domaine, nous avons tous des souvenirs de parents, d'amis qui ont disparu ou luttent encore aujourd'hui contre la maladie. Cette mobilisation de l'ensemble du Conseil est importante.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 569 - DU.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 569 - DU).

Je vous remercie.

2019 DDCT 67 - Subvention (5.000 euros) à une association de lutte pour les droits humains "GENEPI".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 67, qui est une subvention de 5.000 euros à une association de lutte pour les droits humains, le "GENEPI".

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors du Conseil de Paris de décembre dernier, nous avions déposé un amendement au projet de délibération pour l'attribution d'une subvention pour l'association "GENEPI". Par cet amendement, nous souhaitions mettre en lumière la situation alarmante que traversait le "GENEPI". En effet, l'association venait de faire face à la censure du Gouvernement qui lui reprochait une critique trop forte envers l'administration pénitentiaire. L'association s'était donc vue réduire à néant sa subvention de la part de l'Etat et leur accès aux prisons rendu plus compliqué. Après des mois de mobilisation de ses bénévoles, des dizaines d'organisations partenaires et des personnalités ont soutenu le "GENEPI". Ils ont finalement obtenu en partie gain de cause en signant avec la Direction de l'administration pénitentiaire une nouvelle convention permettant aux bénévoles de l'association de pousser à nouveau les portes des prisons. Grâce à cette augmentation exceptionnelle de subvention prévue, la Ville de Paris a fait le choix de compenser à son niveau la censure de l'Etat.

Nous tenons donc à remercier une nouvelle fois Hélène BIDARD d'avoir pris en charge cette augmentation pour l'année 2018. Vous aurez donc compris notre nouvelle satisfaction face à la reconduction de cette subvention pour cette association, dont le projet est essentiel pour le décloisonnement des institutions carcérales. L'association a, depuis, continué son travail d'information, notamment sur le sol parisien, de sensibilisation des publics sur la situation des personnes incarcérées et continue sa mission pour recréer du lien entre la société et les prisonniers et les prisonnières. Elle est intervenue à plusieurs reprises en soutien aux grévistes des centres de rétention administrative mobilisés contre les violences policières et contre les déportations, tout en réclamant la liberté de tous les étrangers enfermés dans ces centres.

Le "GENEPI" a également interpellé la Garde des Sceaux sur la question de la justice des mineurs, dénonçant une réforme ne faisant qu'aggraver la situation des enfants et des adolescents, en augmentant encore les mesures répressives sous couvert d'exigence, d'efficacité et de lutte contre le prétendu laxisme de la justice envers les mineurs. Récemment, l'association a également alerté sur une inacceptable transphobie pénitentiaire, notamment à la prison de Fleury-Mérogis, et sur les conditions d'incarcération pendant les fortes chaleurs.

Les militantes et les militants de l'association organisent depuis toutes ces années la mise en lumière des prisonniers et des prisonnières, de leurs conditions d'incarcération, par une circulation des savoirs et des témoignages avec la société civile. Le "GENEPI" est devenu un acteur essentiel pour la défense des droits des personnes incarcérées. Notre groupe se félicite à nouveau de la reconduction et de la pérennisation de cette subvention sur le volet de la lutte contre les discriminations. Nous profitons aussi de cette occasion pour demander un bilan global des subventions que reçoit le "GENEPI" par les différentes directions de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mes chers collègues, je remercie le groupe "Génération.s" d'attirer votre attention sur le projet de délibération visant à accorder une subvention de 5.000 euros assortie d'une convention pluriannuelle d'objectifs au "GENEPI". Une reconduction de crédits permettant de participer au bon fonctionnement du cycle de formation intitulé "Citoyenneté et détention". Cette action a lieu trois fois par an, vise à sensibiliser et former les bénévoles sur les sujets couverts par l'association, tel que l'accès aux droits des personnes incarcérées, notamment au droit de vote, l'accès à l'éducation et à la formation, la laïcité, et à développer de nouveaux outils

permettant de valoriser la circulation des savoirs entre les bénévoles, les personnes incarcérées et le public extérieur.

Entre mai 2017 et avril 2018, 454 heures effectives ont été animées dans la Région Ile-de-France, avec une moyenne de 2 bénévoles du "GENEPI" et de 5 personnes détenues par atelier. Le combat pour le respect des droits humains des personnes incarcérées est un combat fondamental. Depuis le début de l'année 2019, 50 détenus dans les prisons françaises se sont suicidés, d'après une estimation de l'O.I.P. Les raisons du sur-suicide en prison sont connues. Pour n'en citer qu'une, je prendrai celle de l'inflation de la population carcérale, qui entrave tout contact individualisé entre les personnes détenues et les surveillantes et surveillants, et limite ceux avec le personnel soignant et les psychologues. Une conséquence de ces limitations de contact humain est la désocialisation, et donc, la diminution des possibilités de réinsertion, qui peuvent donc conduire au pire. Vous le savez, la Santé a rouvert. Malheureusement, nous sommes déjà, dans certains quartiers, à un taux de 150 %.

C'est là que le "GENEPI" a toute son importance dans la restauration des liens sociaux pour celles et ceux qui en ont été privés. L'accès à la citoyenneté reste ainsi un enjeu majeur de la réinsertion, puisque l'exercice des droits et des devoirs des citoyens et citoyennes en France permet de conserver l'appartenance au reste de la communauté française. Cette citoyenneté s'exerce également par le droit de vote que l'association cherche à faire vivre, puisqu'en France, les personnes condamnées à une peine de prison, sauf exception rare, ont toujours le droit de participer aux élections. L'importance du "GENEPI" est donc particulièrement de lutter contre le retrait à la participation politique par l'échange, le dialogue au sein et autour des prisons, afin qu'une condamnation ne soit pas synonyme d'exclusion totale de la société française et de passage à une caste ne disposant pas des mêmes droits que le reste de la population, comme c'est le cas aux Etats-Unis, où le droit de vote est strictement interdit aux personnes emprisonnées.

Il est pourtant inquiétant d'observer que le taux d'abstention actuel des personnes détenues en France varie entre 92 % et 96 % pour les élections, selon l'O.I.P. Je souligne le rôle futur du "GENEPI" pour améliorer cette statistique. L'association, contribuant pourtant grandement aux politiques publiques, a été fortement fragilisée par le désengagement financier de l'Etat, puisque le 20 septembre dernier, la convention triennale liant le "GENEPI" à l'administration pénitentiaire dépendante de la Garde des Sceaux, Nicole BELLOUBET, a été rompue, ce qui équivalait à la suppression sèche d'une subvention annuelle de 50.000 euros. Pour la Ville de Paris, renouveler son soutien au "GENEPI" n'a rien de neutre dans un pays où la population carcérale a plus que doublé en 40 ans et où l'Etat a été condamné 17 fois par la C.E.D.H. en raison de ses conditions de détention ne respectant pas la dignité humaine. Les conséquences sont désastreuses psychologiquement pour les personnes détenues, mais également en termes de réinsertion.

C'est pourquoi je soutiens et vous invite à soutenir pleinement ce projet pour le "GENEPI".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 67).

2019 DLH 98 - DDCT - 9, rue de Vaugirard (6e). - Convention d'occupation du domaine public et subvention d'investissement (100.000 euros) à l'association de soutien à la Fondation des femmes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons donc au projet de délibération DLH 98 - DDCT : 9, rue de Vaugirard. Convention d'occupation du domaine public et subvention d'investissement de 100.000 euros à l'association de soutien à la Fondation des femmes.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, avec ce projet de délibération, nous confirmons l'engagement de la Ville en faveur des droits des femmes permettant à l'association de soutien à la Fondation des femmes de concrétiser son projet de créer à Paris une cité de l'égalité et des droits des femmes. Un lieu d'échange inédit, où citoyennes et citoyens, associations, acteurs économiques et sociaux, pourront se retrouver pour promouvoir l'égalité femmes-hommes. Avec un design et une architecture sensibles au genre, la "Cité de l'égalité et des droits des femmes" entend simplifier la coopération entre les associations tournées vers le grand public, avec l'organisation d'événements, conférences, projections, un café solidaire, ou encore l'organisation d'ateliers innovants pour les femmes.

Il constituera également un point de repère pour les femmes victimes de violence, via l'installation d'un guichet unique d'accueil et d'orientation qui, par une entrée séparée, permettra en toute discrétion de recevoir la parole des femmes et de les aider dans les multiples démarches, en s'appuyant sur le réseau parisien des associations et services publics intervenant dans ce secteur clé de la solidarité. Un dispositif très proche de celui mis en place au sein des "Points femmes" installés dans les 14e et 19e arrondissements. Ce type de lieu tend à se démultiplier quand on mesure à quel point les droits des femmes sont menacés dans tant de pays.

L'actualité sur le droit à l'avortement en est un exemple criant. Nous avons été nombreuses et nombreux à exprimer notre stupéfaction en apprenant que Marshae JONES, une Américaine de 27 ans, avait été inculpée d'homicide involontaire par la justice de l'Etat de l'Alabama pour la mort de son fœtus de 5 mois au cours d'une fausse couche causée par une blessure par balle reçue durant une bagarre. Le chef de la police locale avait déclaré dans les médias que la jeune femme avait commencé et alimenté la bagarre. Les poursuites ont heureusement été abandonnées. Pologne, Géorgie, Macédoine, Russie ou encore Slovaquie, tous ces pays ont récemment adopté des mesures qui réduisent le droit des femmes en matière d'accès à l'avortement.

Concernant les violences faites aux femmes, l'actualité n'est guère plus enthousiasmante. En France, une femme meurt encore tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Nous sommes au triste compte de 76 femmes mortes. Je dois admettre que quand j'ai écrit cette intervention, nous étions à 74 femmes mortes, et là, je vois mon intervention raturée, que j'ai dû remplacer par 76 - et je trouve cela scandaleux - depuis le début de l'année. A ce rythme, nous dépasserons en 2019 le nombre de 120 femmes décédées l'an dernier. Là encore, ce sont les associations majoritairement portées par des femmes qui œuvreront quotidiennement pour venir en aide aux victimes et à leur famille. Ces associations continuent à dénoncer le manque de moyens.

C'est la raison pour laquelle je tiens à rappeler que, cette année encore, le groupe Ecologiste de Paris a demandé une enveloppe budgétaire supplémentaire de 160.000 euros pour soutenir les associations qui travaillent sur les questions de violences faites aux femmes. Une somme de 30.000 euros a été allouée par l'Exécutif. Nous nous en contentons, mais nous estimons que ce n'est vraiment pas assez. 30.000 euros sur 160.000 euros. Nous pensons qu'effectivement, les besoins sont criants sur le terrain. Les associations ne cessent de l'exprimer. Les besoins ont littéralement explosé depuis le phénomène "MeToo" qui a libéré la parole sur le sujet des violences faites aux femmes.

J'en profite également pour interroger l'Exécutif sur le dispositif des violences faites aux femmes qui était une proposition de délibération présentée par le groupe Communiste - Front de Gauche au Conseil de Paris de février 2015, qui annonçait la création de 60 places d'hébergement et la mobilisation de 50 logements par an. Où en est-on sur ces hébergements et logements ? Un dispositif important dans l'accompagnement des victimes de violences faites aux femmes.

Pour finir, je souhaite une pleine réussite à la future "Cité de l'égalité et des droits des femmes" et j'espère qu'elle sera à l'origine de nombreux autres lieux du même type dans d'autres villes, pour continuer à défendre partout dans le monde le droit des femmes.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Après de nombreuses années d'élaboration du projet, de concertations avec le monde associatif notamment, après une relance décisive au cours de ce mandat avec le soutien du groupe Communiste - Front de Gauche et du premier adjoint en charge des finances, Emmanuel GRÉGOIRE, après la confirmation du projet lors de la communication de la Maire de Paris sur l'égalité de novembre dernier, avec un engagement solide et enthousiaste de la Fondation des femmes, Paris va rejoindre les grandes villes du monde les plus avancées en ce qui concerne la place donnée aux femmes, aux luttes féministes et aux associations, avec un lieu dédié à ce matrimoine. Il faut rappeler que ces associations sont toujours en première ligne aux côtés des femmes les plus vulnérables.

Alors que la Secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes convoque un Grenelle contre les violences conjugales sans pour l'instant annoncer de moyens supplémentaires, mais nous y serons très attentifs, alors que depuis "MeToo" toutes les associations sont submergées de demandes d'accompagnement de victimes, alors que la France a atteint - vous l'avez dit - le triste chiffre de 76 femmes tuées par leur conjoint ou ex-partenaire depuis le 1er janvier, alors que les Parisiennes font dans leur immense majorité l'expérience du sentiment d'insécurité et de partage encore trop inégal de l'espace public, alors que les uns après les autres les rapports sur l'état du sexisme et de la culture du viol en France par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, par la MIPROF, par Mémoire traumatique et victimologie sont alarmants, nous allons répondre présents en offrant aux femmes et à leurs organisations un espace de visibilité, de travail en commun, d'expression et de culture, qui, c'est certain, sera un appui tant pour l'accès au droit que pour développer la connaissance, l'esprit de conquête, les projets collectifs, l'avancée des droits des femmes, et donc, de toute la société.

La "Cité de l'égalité" sera un phare, une référence parisienne, et nous l'espérons, nationale, voire internationale, un lieu d'innovation et d'avant-garde au service de l'égalité. Aujourd'hui, nous avons une école dans le 6e arrondissement - et j'en remercie les élus - qui doit malheureusement fermer ses portes. Mais nous avons une association solide pour être gestionnaire : la Fondation des femmes. Et donc, nous vous proposons, avec Emmanuel GRÉGOIRE et Ian BROSSAT, d'adopter une convention d'occupation du domaine public avec la Fondation et de soutenir partiellement les travaux nécessaires à hauteur de 100.000 euros pour adapter ce lieu. Je précise que les plans et la conception des travaux sont réalisés par des associations de femmes architectes et urbanistes, nous allons jusque dans ce detail, ce qui converge avec notre objectif d'intégration systématique de la question du genre dans les projets d'aménagement et architecturaux de Paris.

Concrètement, la Cité aura trois usages principaux : un espace culturel, avec des conférences et des expositions, ouvert à toutes et tous ; un espace de bureaux et de "coworking" pour les associations féministes, ce qui n'est pas du luxe vu parfois l'état des locaux des associations où sont accueillies les victimes. Cela va permettre d'avoir du "coworking" et de nouveaux locaux que l'on crée pour les associations. Un espace de permanence et d'accueil des femmes notamment victimes de violences, auto-organisé par les associations résidentes, mais aussi en en faisant intervenir d'autres plus spécialisées, par des groupes de parole par exemple.

Je me permets une incise pour préciser qu'il serait souhaitable que des lieux d'accueil global des femmes soient créés dans chaque département. Aujourd'hui, cela n'est pas le cas. Si l'on prend ne serait-ce que les unités médico-judiciaires seules à même de recueillir les preuves, il y en a 46 en France, c'est-à-dire une pour deux départements. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité d'accueillir les femmes victimes de violences dans l'ensemble des services publics, notamment ceux de l'Etat.

J'en reviens à la Cité pour vous donner quelques éléments de calendrier. Après des réunions de concertation, les associations devraient rapidement s'installer à la fin des travaux à l'automne. La programmation culturelle et événementielle sera fixée ensuite pour l'année 2020. Nous devrions pouvoir l'inaugurer d'ici à novembre 2019.

Concernant les hébergements, comme je le disais hier, nous avions, grâce à une proposition de délibération du groupe Communiste - Front de Gauche en début de mandat, immobilisé immédiatement avec Ian BROSSAT trois lieux dans Paris : dans le 20e, dans le 12e et dans le 10e arrondissement. Nous avons immobilisé ces lieux pour faire des hébergements dédiés aux femmes victimes de violences. L'Etat s'est opposé pendant deux ans au fait d'avoir des lieux dédiés aux femmes victimes de violences. Il voulait des centres d'hébergement généralistes avec des places pour les femmes victimes de violences au milieu. Nous nous sommes opposés à cela pendant deux ans. Nous avons finalement emporté cette question auprès de l'Etat.

Nous avons ensuite discuté pendant deux ans sur la question des financements, puisque l'Etat ne voulait pas financer ces places à la hauteur de ce qui se passe actuellement dans le F.I.T. ou dans des autres centres d'hébergement dédiés, mais il voulait financer d'une manière très restreinte, ce qui n'aurait pas permis au projet de sortir. Du coup, avec Ian BROSSAT, nous avons dû le faire passer en commission de déplafonnement pour que la Ville subventionne encore plus ces projets, pour permettre à ces projets de sortir. Nous avons maintenant l'accord de l'Etat, nous avons les financements. Ces projets vont pouvoir voir le jour dans les années qui viennent. Aujourd'hui, pour tout vous dire, nous en sommes à…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BIDARD, il faudrait conclure.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Juste ce dernier mot parce que c'est tout de même cocasse. Nous en sommes maintenant à des recours de la part des riverains pour ces projets qui devraient sortir.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 98 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 98 - DDCT).

2019 CAS 1 - Évolutions des modalités de dépôt et d'instruction des aides du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération CAS 1 et l'amendement n° 93.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur Christian HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, vous nous proposez de voter la modification du Règlement municipal des prestations d'aide sociale. Nous allons la voter sans difficulté aucune. Nous vous proposons, avec

Pierre-Yves BOURNAZEL, au nom du groupe "100% Paris", un amendement qui va permettre aux S.D.F. qui répondent aux conditions d'âge, domiciliés dans une structure, de bénéficier de la gratuité également. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Sylvie CEYRAC, nous vous avions proposé de modifier ce règlement en novembre 2018. Vous ne l'aviez pas fait. Et donc, là, nous y voilà. On va pouvoir, à ce propos, y insérer cet amendement.

Voter cet amendement ne serait que justice pour les S.D.F. de pouvoir utiliser les transports en commun lorsqu'ils en ont besoin. Ce serait leur permettre de faire une avancée dans l'insertion, un pas de plus dans leur dignité. Je vous propose donc que soit ajouté à l'article 2 du titre 1 du Règlement municipal "des prestations d'aide sociale facultative" après la deuxième phrase, et d'insérer la phrase suivante : "Pour les personnes sans domicile fixe, une attestation de domiciliation administrative permet de justifier ces conditions de domicile et de résidence".

Voilà, Madame, Monsieur le Maire, ce que je vous propose, et je vous remercie de voter cet amendement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en premier lieu, permettez-moi d'indiquer l'objet de cette modification du Règlement municipal des aides sociales facultatives du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Il s'agit ici d'introduire la possibilité de faire des démarches en ligne pour obtenir le "pass" "Paris Seniors" et le "pass" "Paris Access'". Je souhaite le souligner, car il s'agit d'une modernisation indéniable des services du C.A.S.-V.P. Car c'est le premier service numérique de demande d'une aide municipale du C.A.S.-V.P. qui va voir le jour dès le mois de septembre et vient s'ajouter aux possibilités existantes de demande des "pass" "Paris Seniors" et "Paris Access'" dans les centres d'action sociale d'arrondissement ou par courrier.

Chers collègues du groupe "100% Paris", vous saisissez l'occasion de ce projet de délibération pour déposer un amendement demandant l'octroi du "pass" "Paris Seniors" pour les personnes bénéficiant d'une domiciliation administrative. A la demande de ma collègue Dominique VERSINI, et moi-même, c'est un sujet que nous avons déjà demandé au Centre d'action sociale d'expertiser depuis quelque temps. Je peux cependant, à ce stade des choses, vous apporter quelques éléments de réponse sans pour autant pouvoir accepter votre amendement. Vous évoquez très spécifiquement la question du "pass" "Paris Seniors".

Or, il faut bien noter qu'une telle modification, comme vous la demandez, devrait s'appliquer à l'ensemble des publics et des aides sociales facultatives. Nous ne pouvons octroyer cette possibilité qu'à une aide sociale en particulier. Il y a donc un enjeu budgétaire très fort que vous ne pouvez pas ignorer. Le coût induit de probablement plusieurs millions d'euros d'une telle réforme, imposerait de l'avoir inscrite au préalable dans le cadre des prévisions budgétaires, ce qui n'est pas le cas. Ensuite, cette question est très liée à la condition requise des trois ans de parisienneté pour bénéficier des aides facultatives du C.A.S.-V.P. Nous avons eu ce débat lors du précédent Conseil lors d'un dépôt de vœu du groupe UDI-MODEM et nous avons fait le choix de demander qu'un travail soit mené pour envisager de faire évoluer cette condition de résidence.

Pourquoi je vous parle de cela ? C'est que ces deux chantiers ne peuvent être pensés séparément, car l'application de la règle des trois ans de résidence va être nécessairement plus difficile à mettre en œuvre pour les personnes bénéficiant d'une domiciliation administrative. Les critères à prendre en compte vont devoir être réévalués ainsi que les différents justificatifs, ce qui demande un travail fin de réécriture du règlement. Il serait nécessaire d'envisager ces modifications avec les acteurs chargés de la veille sociale sur le territoire parisien qui sont précisément en charge de fournir ces attestations. Tout cela ne pourra pas se faire non plus sans une réorganisation au sein même des services d'instruction du C.A.S.-V.P., en particulier au sein de la permanence sociale d'accueil, ce qui demande une certaine préparation et ne peut se faire dans la précipitation.

Enfin, je voudrais vous redire que malgré les différents freins administratifs qui peuvent exister, que nous reconnaissons et sur lesquels nous travaillons, nous octroyons déjà de nombreuses dérogations. Elles sont impliquées quotidiennement, notamment pour les situations d'urgence et principalement pour les situations d'exclusion des seniors à la rue, que nous mettons à l'abri très facilement en urgence, et ce, malgré l'absence des différents critères d'éligibilité.

Ainsi, comme vous le voyez, le C.A.S.-V.P. a déjà commencé à expertiser cette question, a donc pris la mesure d'un certain nombre de difficultés qui restent à résoudre avant de pouvoir adopter une telle modification. Ainsi, je ne peux accepter votre amendement qui demanderait une mise en œuvre quasi immédiate, et j'émets donc un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenez-vous l'amendement ?

Un oui ou un non me suffira, Monsieur HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Vous permettez d'abord que j'ouvre mon micro ? Bien. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Un oui ou un non me suffira.

M. Christian HONORÉ. - Ensuite, il s'agit d'un S.D.F. en situation très précaire. Vous êtes de gauche, je crois ? Vous savez ce que c'est, la précarité ? Moi, je parle de gens qui sont plus bas que la précarité, donc je trouve un peu curieuse cette réponse de Mme Galla BRIDIER.

Je maintiens cet amendement pour lui donner la honte de voter contre. Merci, Monsieur.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, Monsieur HONORÉ.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 93 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 93 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, CAS 1).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'accès au Wifi dans les résidences pour les seniors.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent aux vœux non rattachés. Le vœu n° 94 est relatif à l'accès au Wifi dans les résidences pour les seniors.

La parole est à M. le Maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons tous l'objectif, la nécessité de maintenir le lien social, si cher aux personnes les plus âgées, notamment grâce à l'apport de l'informatique et d'Internet. L'apport du digital aux seniors favorise leur autonomie et leur bien-être. Comme vous le savez, de nombreuses démarches administratives requièrent désormais une connexion Internet Wifi pour répondre aux récentes obligations. Je veux parler notamment de la déclaration d'impôt.

Ce vœu formule tout simplement le souhait qu'un diagnostic soit effectué sur l'accès au Wifi dans les résidences seniors du 17e arrondissement et qu'il y ait une mise en place rapide dans toutes ces résidences. J'ai pu constater, en rencontrant un certain nombre de résidents, qu'il n'y avait pas l'accès au Wifi. La fracture numérique est une réalité à Paris. Il est temps que la Ville équipe ses propres équipements en la matière.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est bien parce que nous partageons cet objectif, que vous venez de rappeler, de l'inclusion numérique des seniors, que nous avons déjà travaillé et sommes en train, avec le Centre d'action sociale, de passer un marché public en vue de déployer le Wifi dans l'ensemble des établissements : E.H.P.A.D., résidences seniors, clubs seniors, C.H.U. et C.H.R.S. Votre vœu est déjà, en quelque sorte, exaucé. Il fait suite à un vœu qui avait déjà été déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, de mémoire en novembre dernier, et issu du 19e arrondissement.

Effectivement, je peux vous donner des détails supplémentaires. La notification de ce marché devrait intervenir en décembre de cette année. Puisque cela concerne un ensemble de structures assez important, le déploiement du Wifi et l'ensemble des travaux que cela demande pour le mettre en œuvre, devrait s'étaler sur un délai de trois à quatre ans. Ce sont les éléments que j'ai à ma disposition à ce stade. Je vous propose de revenir vers vous et les différents maires d'arrondissement quand nous aurons plus d'information sur la capacité de déploiement de ces travaux, peut-être dans un calendrier plus restreint.

Je me permets tout de même de saisir l'occasion d'avoir la parole sur ce sujet pour rappeler que Paris, à travers son Centre d'action sociale, fait énormément en matière d'inclusion numérique des seniors. Ce sont 6.000 participants aux stages informatiques que nous avons chaque année et près de 5.000 utilisateurs des espaces informatiques en libre-service dans les clubs "Emeraude". Je finance, dans le cadre de ma délégation, plusieurs dizaines de projets d'inclusion numérique dans le cadre d'un appel à projets chaque année.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je n'ai pas compris la position de l'Exécutif sur le vœu. J'entends les éléments qui ont été lancés, en tout cas les démarches, les travaux, mais quand on demande une mise en place rapide et que l'on nous parle de quatre ans de travaux pour installer du Wifi dans les équipements et dans les résidences seniors, excusez-moi, on n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Je maintiens donc mon vœu. Il était précis.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 94 est rejeté.

2019 DASES 5 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP - Subventions (5.987.971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 5 et beaucoup d'autres directions concernées, et l'amendement technique n° 196 déposé par l'Exécutif.

Il est technique. Il y a une inscription. D'accord.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, selon la charte fondatrice, le centre social entend être un foyer d'initiatives portées par des habitants associés, appuyées par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Ces valeurs sont celles de l'éducation populaire. Aussi, les centres sociaux et socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. En ce sens, je voudrais souligner que les références dans le projet de délibération sur les objectifs des centres sociaux concernent la prévention de la marginalisation et l'insertion, et qu'ils sont réducteurs au regard de leurs fondamentaux. Non, les centres sociaux ne sont pas des dispositifs qui trouvent leur légitimité dans l'aide aux populations fragiles et marginalisées, ou en exclusion, mais bien dans l'affirmation que les citoyens d'un territoire ont les capacités et les moyens de définir une politique de développement territorial et d'émancipation, et d'en être acteurs et auteurs.

Ce n'est pas une simple querelle de termes, mais les mots employés traduisent une conception des centres sociaux et, par-là, le contenu des projets soutenus. Il serait peut-être pertinent de réanalyser les projets déposés à l'aune de ces fondamentaux et dire tout simplement que l'on peut regarder comment le projet d'une association et une offre d'activité ou d'atelier se présentent, et ne pas les limiter à cela.

Ce travail relève de l'avenir. Restons pour aujourd'hui aux actions du projet de délibération qui nous appellent à soutenir, dans le cadre de 29 avenants, les associations gestionnaires des centres sociaux. Ce projet de délibération met l'accent sur des projets précis qui peuvent cibler un public ou un domaine particulier. Il y a des projets de santé, de culture, d'emploi, d'insertion, de citoyenneté, mais également des projets concernant la jeunesse, les femmes et l'enfance. Projets divers qui mettent pourtant en évidence les objectifs communs.

Je porterai un éclairage sur quelques-uns d'entre eux. Le centre "Crescendo", "Maison du bas Belleville", par exemple, a mis en place un projet de petite enfance, avec des propositions d'accompagnement à l'éveil des plus jeunes et la création de structures d'accueil. Dans le 17e arrondissement, un projet d'ateliers créatifs a été mis en place par les habitants du quartier des Epinettes, qui a pour but d'apprendre à récupérer et réparer les objets et textiles pour les réutiliser. De nombreux centres organisent aussi des permanences d'écrivain public afin d'aider les usagers dans leurs démarches administratives.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Excusez-moi. Pardon, Madame PREMEL. Il y a un petit bruit de fond. Les petites conférences, les petits sous-ateliers participatifs, en dehors de la salle s'il vous plaît.

Allez-y.

Mme Danièle PREMEL. - Les centres sociaux agissent pour faire vivre le collectif. Le centre d'accueil de la Goutte-d'Or, dans le 18e arrondissement, met en place des actions qui visent à promouvoir et harmoniser les initiatives qui permettent de répondre aux exigences de justice et de solidarité dans le quartier. Le bilan de ces actions montre bien la demande des habitants d'être intégrés dans la vie et le développement social du quartier. Ces

centres, qui peuvent créer, gérer ou animer plusieurs centres d'animation, exercent aussi un rôle décisif de lien entre les différentes associations de quartier ou d'arrondissement. Je pense, par exemple, au projet "Jeunesse Parcours Citoyen" qui a été mis en place dans le 19e arrondissement et monté en partenariat avec le club de prévention "AJAM". Ce projet met en place l'attribution de bourses citoyennes pour des projets collectifs ou individuels : permis de conduire, financement d'une association junior, achat de matériel électronique, en contrepartie d'un engagement citoyen en faveur de la vie de leur quartier. Nous devons, en tant qu'élus, valoriser le rôle des centres sociaux qui permettent de renforcer la coordination avec les autres ressources de leur territoire, et qui sont donc indissociables de la politique sociale de la Ville.

Le projet de délibération l'indique : la Ville de Paris a fait le choix depuis 2014 d'accroître son soutien aux centres sociaux, tout en travaillant à une clarification et une sécurisation de leur financement. Ces centres veillent constamment à la mobilisation et à la participation des différents acteurs individuels ou associatifs, en s'interrogeant notamment sur la réception de la diversité de propositions. J'insiste sur le fait de la co-construction avec les usagers. N'oublions pas que ces centres ont pour vocation de devenir des points d'ancrage pour les habitants d'un territoire.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Danièle PREMEL. Merci pour deux raisons. La première, d'intervenir et de permettre de mettre en lumière ce projet de délibération. Au-delà du projet de délibération, c'est surtout l'action des centres sociaux associatifs parisiens que cela nous permet de mettre en lumière. Merci pour ces propos. Vous l'avez dit, les centres sociaux sont indispensables à la vie de nos quartiers. Ils sont absolument nécessaires pour permettre aux habitants, en effet, de s'engager dans des actions communes, d'accompagner les familles, de favoriser la citoyenneté, et de mener des projets avec, pour et par les habitants. Je crois que c'est dans ce triptyque qu'il faut saluer leurs actions. Merci d'avoir rappelé leur nécessité.

Ce projet de délibération est finalement une étape supplémentaire dans le travail que nous avons entrepris avec les centres sociaux. Vous êtes un certain nombre à y avoir participé. En début de mandature, nous avons travaillé à sécuriser leur financement avec la C.A.F., deuxième partenaire financier des financements des centres sociaux, en permettant une subvention globale sur un certain nombre de points, avec un renforcement notable du financement de la Ville. Aujourd'hui, c'est une deuxième étape qui est importante puisque c'est dans le cadre de la simplification administrative que nous portons, à la demande de la Maire de Paris, avec Pauline VÉRON, l'intégration par des conventions pluriannuelles. C'était déjà le cas pour les centres sociaux, mais les C.P.O. vont désormais bien au-delà du financeur principal qu'est la DASES, pour enfin intégrer l'ensemble des projets détaillés dans le projet de délibération et qui étaient financés par d'autres directions. Nous continuons à tracer ce sillon de la simplification administrative et de la pérennisation des financements pour les centres sociaux. Merci de mettre ce travail en lumière.

Un dernier mot. Vous posez une question qui est, me semble-t-il, fondamentale : celle de garder en permanence comme point d'attention, et de ce fait comme point d'accompagnement, la participation des habitants à l'ensemble des actions qui sont portées. Je sais que vous êtes une militante farouche et déterminée de l'éducation populaire. Vous avez raison. C'est aussi par la participation active des habitants que nous avançons tous et que le collectif permet d'avancer. C'est au cœur de ce que sont les centres sociaux parisiens. Cela doit évidemment s'insérer dans une politique plus globale, au-delà de celle de l'animation de la vie sociale portée par la Caisse d'allocations familiales.

Donc, merci de ce rappel, de cet aiguillon et merci d'avoir mis en lumière le rôle indispensable des centres sociaux associatifs à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 196.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 196 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 5 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DASES 5 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP).

2019 DDCT 71 - Subvention (64.150 euros) à 13 associations et 5 conventions pour le financement de 13 projets au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame Colombe BROSSEL, nous avons le projet de délibération DDCT 71 et l'amendement technique n° 95, qui est très technique comme la tradition l'exige.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 95 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 95 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 71 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 71).

2019 DASES 144 - Subvention (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Les amis du bus des femmes" (20e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 144 : subvention et avenant à la convention avec l'association "Les amis du bus des femmes".

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, au nom du groupe Ecologiste de Paris, je me félicite de la subvention apportée à l'association "Les amis du bus des femmes". Cette association de santé communautaire a pour objectif de travailler avec et pour les personnes de la rue, particulièrement les femmes qui se prostituent, de mettre en place des actions de santé, notamment en matière de prévention de l'infection par le V.I.H., des hépatites et des maladies sexuellement transmissibles. Ici, leur action s'inscrit clairement dans une démarche de réduction des risques et des dommages. En dehors de tout jugement moral, mais dans un cadre parfaitement légal, l'association accompagne les personnes dans une logique de réduction des risques liés à leurs pratiques. Ce qui est probant pour les personnes consommatrices de drogues l'est également en matière de prostitution. La démarche permet le contact, le dialogue, y compris avec les personnes victimes de la traite ou exploitées, l'ouverture des droits, une meilleure santé et sécurité.

La France a souscrit au modèle abolitionniste en 1960, en ratifiant la "Convention internationale des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui" du 2 décembre 1949. Au même moment, l'infraction de racolage est élevée au rang de délit. Selon le régime abolitionniste, l'exploitation de la prostitution - le proxénétisme - est incriminée, mais ni les femmes qui s'y livrent, ni leurs clients ne le sont. L'abolition visée est celle de la réglementation et non celle de la prostitution en elle-même. Pour les premiers tenants de l'abolition, il s'agit de mettre un terme à la réglementation qui contribuait à enfermer et stigmatiser les prostituées via les maisons closes, la mise en carte sanitaire, l'inscription dans des fichiers de police. Historiquement, l'abolition visée était celle de la réglementation. Désormais, le militantisme parle de l'abolition de la prostitution. En 2016, le législateur supprime le délit de racolage et pénalise le client.

Ne nous leurrons pas : pénaliser le racolage ou l'achat d'acte sexuel rentre dans la logique d'un rythme de prohibitionnisme, avec des conséquences délétères en matière de santé et de sécurité pour les prostituées et les travailleurs et travailleuses du sexe. Ainsi, un bilan sévère mené par les associations "MDE", "Grisélidis", "Cabiria", "Paloma", "Les amis du bus des femmes", le collectif des femmes de Strasbourg-Saint-Denis, le planning familial, "STRASS" et "Arcat" sur les effets de la loi de 2016 sur la prostitution, a montré que la diminution du nombre de clients contraint les prostituées à baisser leurs tarifs et à se mettre en danger. Les entretiens qualitatifs évoquent de manière inquiétante un recul de l'usage du préservatif ainsi que des ruptures de traitement pour des personnes séropositives. Par ailleurs, selon la Haute Autorité de santé, si la prostitution est associée à d'autres facteurs de vulnérabilité psychologique ou de précarité sociale, économique ou administrative, alors le risque d'être exposé au V.I.H. augmente. En effet, ces difficultés amènent souvent ces personnes à céder aux pressions de leur entourage ou aux clients, et à accepter par exemple un rapport sexuel non protégé.

Pour conclure, nous avons pris connaissance du lancement de "VIHTEST" qui vise à améliorer radicalement le dépistage du V.I.H. Sida pour mettre fin aux contaminations. Ainsi, du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, il est possible de faire un test du V.I.H. Sida sans frais et sans ordonnance dans tous les laboratoires d'analyse médicale de Paris, sur simple demande et sans rendez-vous. Au regard de la situation des personnes prostituées et des travailleurs et travailleuses du sexe, et plus généralement de la prévalence chez les personnes migrantes au V.I.H., pouvez-vous nous assurer que le "VIHTEST" est parfaitement universel et que même en l'absence de droits ouverts, il sera possible d'accéder à ce dispositif de dépistage ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup de cette intervention, Fatoumata KONÉ, parce que cela me permet de parler de deux dimensions différentes.

La première, c'est le fait que nous finançons depuis longtemps "Les amis du bus des femmes" pour les questions que vous avez évoquées. Je n'y reviendrai pas. Effectivement, la question de la clandestinité implique une difficulté de prise en charge des problèmes de santé, qui est à chaque fois dénoncée par les associations de lutte contre le Sida, mais aussi par des associations comme "MDM" ou la "LDH", enfin, toutes les associations humanistes. En tout cas, c'est très important : la Ville a toujours été aux côtés des personnes prostituées pour faire en sorte qu'elles aient un maximum de droits et soient protégées dans un cadre légal, que l'on peut discuter mais qui est en tout cas celui-ci et fait que nous avons une responsabilité particulière.

Le deuxième sujet que vous abordez est très important : "VIHTEST" s'adresse effectivement à tout le monde. C'est un fait que chacun et chacune d'entre nous peut, depuis le 1er juillet, aller dans n'importe quel laboratoire d'analyse médicale pour réaliser un test sans avance de frais et sans ordonnance, et ceci, comme vous me le demandiez, même si vous n'avez pas de droits ouverts. C'est-à-dire que c'est ouvert aussi aux personnes en situation irrégulière. Je le dis parce qu'effectivement, les personnes et les populations les plus touchées sont actuellement les personnes homosexuelles ayant des rapports sexuels avec des hommes, et les populations d'Afrique subsaharienne, en particulier les femmes. C'est très important que ce dispositif soit complètement universel. Il l'est grâce à la C.P.A.M. et à l'A.R.S.

Je vous invite à faire connaître ce dispositif qui ne pourra fonctionner, et permettre qu'il y ait un Paris sans Sida, que si tout le monde le connaît et que vous tous, nous tous, en faisons la promotion.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 144).

2019 DASES 137 - Subvention (95.250 euros), convention à une association pour la création d'un espace de repos pour les usagers de drogues dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 137 : subvention et convention à une association pour la création d'un espace de repos pour les usagers de drogues dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme la Maire, Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le plan global évoqué dans le texte visant les trafics, notamment de stupéfiants, se traduit par des opérations qui, ni ne réduisent, ni ne circonscrivent ces trafics pour mieux les démanteler. L'exemple le plus flagrant est celui de la colline du "crack", où je me suis rendue, rencontrant les consommateurs, les dealers et observant le manège incessant des clients. C'est indigne pour Paris, pour les riverains, mais aussi pour les toxicomanes que s'y empoisonnent chaque jour. Malgré la fréquence des interventions de la Préfecture de police et la présence de l'association "SOS", la situation ne s'améliore pas. Je dirai même qu'elle empire. Mais malheureusement, c'est normal, tant l'objet de cette association est large, et donc, n'est pas adapté à cette situation précise, même si je voterai l'attribution de cette subvention pour éviter de dégrader encore plus la situation. Mais les autorités ne semblent pas avoir pris la mesure du problème, ni même vouloir engager une politique efficace pour lutter contre cette drogue, et notamment son trafic et ses conséquences.

Alors, on se défausse, et j'ai connu cela assez souvent, très cyniquement sur ce type d'association, dont l'objet est trop large - je le rappelle - et n'est pas adapté à ce type de situation tant elle est grave et profonde. Car il s'agit d'un enjeu majeur, un enjeu sanitaire, un enjeu social, mais aussi un enjeu sécuritaire pour lequel la Mairie de Paris s'est aussi laissée dépasser. Je suis convaincue que les consommateurs de "crack" ne sont ni des victimes, ni des délinquants. Ce sont des malades entraînés par une addiction dans les pires dérives. Dans ce contexte, l'attribution de cette subvention n'apparaît que comme un moindre mal. Cette somme va très certainement encore se diluer et diluer les difficultés accumulées dans cette zone qui concentre la présence de toxicomanes, mais aussi, en contrebas de cette colline, sur un terrain vague, de nombreux migrants. Je ne pense pas, loin de là, que cette subvention, en dépit du travail effectué par les membres de l'association "SOS" - que je connais - soit suffisante.

Nous ne résoudrons pas cette crise du "crack". Nous ne la résoudrons que si le Gouvernement s'emploie réellement sur ce dossier en y mettant les moyens nécessaires pour ce type de crise. Je l'ai fait comme Garde des Sceaux. Je l'ai fait également lorsque j'étais magistrat. A ce titre, il est indispensable de revoir complètement la logique de prise en charge des toxicomanes, comme d'ailleurs dans la salle de "shoot", que l'on appelle "la salle de consommation à moindre risque". Je n'y suis pas opposée sur le principe, mais il faut aujourd'hui le reconnaître : l'établissement du 10e arrondissement est un réel échec. J'ai un profond respect pour l'association "Gaïa" qui lutte contre l'exclusion dans toutes ses dimensions. Mais c'est un échec pour lutter contre les addictions et favoriser la réinsertion. La création de ce site est venue ajouter de l'insécurité dans un quartier qui en connaît déjà beaucoup.

Je souhaite rendre hommage au travail difficile et dévoué de l'association "Gaïa", mais qui, pour l'essentiel, est composée de travailleurs sociaux, et donc, qui est dépassée par les enjeux de la lutte contre les addictions notamment. La Ville de Strasbourg a mis en place, et cela se passe bien, une expérience assez unique et dans de meilleures conditions. Je ne pense pas que laisser la consommation de drogues se faire dans les couloirs du métro, ou dans la rue, ou sur la colline du "crack", soit une solution acceptable, et je ne pense pas non plus que créer des structures où des toxicomanes viennent seulement chercher leur dose ou leur matériel et souvent dans des violences insoutenables. On permet aux toxicomanes de se droguer, mais rien n'est fait concrètement pour les aider à sortir de leur addiction. La salle de "shoot" se limite à une seule vocation de consommation. Elle devrait d'abord être un lieu de prise en charge pour en finir avec les addictions, mais aussi pour lutter contre l'exclusion.

Enfin, il est indispensable d'assurer une sécurisation maximale des abords de cet équipement de santé et de prise en charge, parce qu'on l'a vu aux abords de cette salle de "shoot". On a mis des grillages aux abords des places de parking. On grillage tout pour sécuriser les abords. Cela n'est pas non plus une solution. Ce qui se passe porte de la Chapelle est reproduit aux abords de l'hôpital Lariboisière. Quand on concentre les détresses dans un seul lieu sans dispositif de sécurité adapté, on laisse les riverains démunis face à cette situation. Cette crise ne se résoudra pas en saupoudrant des subventions, mais par la mobilisation de chaque autorité. C'est ainsi que la Ville regagnera non seulement la confiance des riverains, qui se sentent légitimement abandonnés, et qu'elle évitera que des toxicomanes meurent à petit feu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le "crack" est un véritable fléau en France, à Paris et plus particulièrement dans les arrondissements du Nord-est parisien. Chaque jour, dans le 18e arrondissement, dans lequel je vis, je constate avec tristesse les dommages dus au "crack". Dans le campement de la Chapelle, dit "la colline du "crack"", dans le métro, à Stalingrad, aux jardins d'Eole, dans l'espace public, nous voyons, nous côtoyons ces vies brisées à cause de ce poison. Les habitants subissent aussi au quotidien cette situation de tension due à ces pratiques. L'arrivée de quantités nettement plus importantes de cocaïne sur le sol français depuis 2016, doit être l'une des raisons du développement de la vente du "crack" sur le marché francilien et de la diffusion de sa consommation parmi les poly-usagers de drogues les plus précaires. Mais une autre raison doit être prise en compte de cette drogue du pauvre - selon les mots du rapport de l'O.F.D.T., Observatoire français des drogues et des toxicomanies - qui se développe plus particulièrement dans les lieux où la vie est précaire. C'est le type de relation et les modes de vente qui se sont développés avec l'arrivée de vendeurs originaires d'Afrique de l'Ouest en particulier, surnommés "modous", ce qui signifierait "petit négociant" en wolof.

Effectivement, cette relation se fonde sur un certain sentiment de communauté et de solidarité qui existe entre les usagers et leurs dealers. L'O.D.F.T. note ainsi que l'existence d'un système d'échange est parfois perçue comme une entraide. Les "modous" font de la vente au détail et peuvent négocier les prix à des dizaines de centimes près pour arracher à l'acheteur et puis en faire des usagers constants. Les "modous" font aussi preuve d'une grande flexibilité concernant les moyens de paiement utilisés. Les ventes peuvent prendre l'aspect de trocs. Une galette de "crack" contre un portable, une recharge de mobile, des vêtements, etc. Ces petits arrangements consentis par les "modous" ne sont pas désintéressés. Ils permettent de façonner une relation de client durable, de lien social perverti et de se créer ainsi une base de consommateurs réguliers. Il faut noter que, souvent, les consommateurs sont

également vendeurs afin de financer leur propre consommation de "crack". C'est pourquoi l'approche de cette question est bien plus complexe qu'on ne le pense.

En fait, une politique de répression et des activités de délinquance qui y sont associées, ce n'est pas notre rôle. C'est le rôle de l'Etat. Une politique sociale de prévention et d'aide pour recréer un lien social et une relation d'aide avec les usagers du "crack", ainsi qu'un travail auprès des habitants afin de leur assurer une plus grande sécurité, est légitime. C'est leur quotidien que nous devons assurer. La subvention au groupe "SOS Solidarités" relève de cette politique. L'ouverture d'un espace de repos vise bien à retrouver un lien social de proximité et de solidarité sur d'autres bases que celle du dealer. Sans la reconstruction de ce lien, nous le savons, il n'y aura pas d'avancée sur cette question. Bien entendu, cette approche doit se faire en coordination avec les actions qui relèvent des compétences et du devoir de l'Etat, dont nous avons déjà plusieurs fois signalé les manquements.

Des professionnels présents sur le site peuvent orienter les usagers vers des unités de soins ou de soutien psychologique, ou des solutions d'hébergement. Nous pensons qu'il est nécessaire d'aller plus loin et que ce projet soit suivi d'une formation des habitants et des habitantes pour savoir comment faire face à ces situations parfois très complexes auxquels ils sont confrontés. Je sais que la "Fabrique de la solidarité" peut y répondre. Je remercie Mme VERSINI d'avoir créé la "Fabrique de la solidarité" qui peut venir en appui aux habitants confrontés à ces problématiques.

Nous voterons ce projet de délibération en espérant que notre politique continuera dans le sens de l'aide et de l'appui, et que l'Etat renforcera ses moyens de son côté.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Monsieur le Maire.

Cela a été rappelé par mes deux collègues. Depuis quelques années, nous constatons une augmentation alarmante de la consommation de "crack" et de cocaïne sur l'ensemble du territoire parisien - mais pas seulement à Paris - et en particulier dans les quartiers du Nord-Est, les 10e, 18e et 19e arrondissements. Ces territoires concentrent en différents endroits une population poly-consommatrice de drogues, de toutes sortes d'activités illicites délictueuses, voire criminelles, liées au trafic, et un phénomène d'errance de sans-abri. Ces problèmes créent des zones d'exclusion et de tensions générant des difficultés très importantes de régulation de l'espace public. Face aux problématiques que pose l'addiction au "crack" dans le Nord-est parisien en matière de sécurité et de santé publique, notre collectivité, la Ville de Paris, s'est engagée depuis de nombreuses années pour la réduction des risques et des dommages liés aux drogues. Je salue le travail que mène Anne SOUYRIS parce qu'aujourd'hui, elle occupe cette fonction, mais on a été amené à travailler conjointement dans d'autres sphères sur ces questions.

Je voudrais, avant de continuer mon propos, réagir à ce que disait Mme DATI sur la salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement. Cela a été la première salle en France, et donc, je rends hommage à tout ce qui est fait autour de ce lieu parce que c'est un lieu indispensable. On ne peut pas dénigrer comme cela, du jour au lendemain, tout le travail qui est fait autour de cette salle, parce qu'il fallait que la Ville de Paris prenne ses responsabilités. Elle a pris ses responsabilités en la matière et je salue le travail qui est mené par la maire du 10e arrondissement et toute son équipe pour cette salle de consommation à moindre risque.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, s'il vous plaît. Madame la Maire…

Allez-y. Continuez, Monsieur DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Je continue mon propos, Madame DATI.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît. Madame DATI, stop !

M. Philippe DUCLOUX. - Pour dire que notre Ville est mobilisée sur cette question. La Ville a souhaité apporter…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Stop !

Monsieur DUCLOUX, stop.

Madame DATI, vous n'intervenez pas. Non. Vous laissez l'intervenant s'exprimer librement.

M. Philippe DUCLOUX. - Je n'ai fait que réagir, Madame DATI.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - N'en rajoutez pas, s'il vous plaît.

M. Philippe DUCLOUX. - C'est le débat démocratique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur DUCLOUX, et seulement M. DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Comme je le disais, la Ville a souhaité apporter, en concertation avec ses partenaires, la Préfecture d'Ile-de-France, la Préfecture de police, le Parquet du Tribunal de grande instance de

Paris, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et les acteurs associatifs. Je tiens, au moment de mon propos, à rendre hommage au groupe "SOS" qui fait un travail exceptionnel, avec son créateur, Jean-Marc BORELLO, et toutes ses équipes. Cette réponse est une réponse sanitaire et sociale, mais aussi sécuritaire, comme cela a été rappelé.

Tous ces partenaires, Madame DATI, font qu'aujourd'hui, on peut avoir ce type de débat et ce type de projet de délibération. Ainsi, pour le présent projet de délibération, il est proposé une subvention - cela a été rappelé - de 92.250 euros au groupe "SOS Solidarités", situé dans le 11e arrondissement, pour effectivement créer cette structure au C.A.S.P. "Sleep In", situé 61, rue Pajol, dans le 18e arrondissement. Un espace de repos de jour pour les toxicomanes. Ce dispositif ouvert 7 jours sur 7 ainsi complété, l'hébergement d'urgence et les activités du C.S.A.P.A…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Là, Monsieur… Cela suffit. Je fais une interruption de séance, Madame DATI. Franchement, c'est inadmissible. Madame, il est libre de s'exprimer complètement.

M. Philippe DUCLOUX. - C'est le débat démocratique, Madame DATI.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Vous l'écoutez et vous réagirez après. Stop ! Cela suffit. Ce ne sont pas des manières. Vous écoutez. Vous écoutez, et je connais beaucoup de gens qui n'étaient pas d'accord avec vous, qui ne se sont pas exprimés, qui ne vous ont pas coupée. Cela suffit, ce cinéma ! Cela suffit !

Monsieur DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Je reprends mon propos, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez, chacun prend une grande respiration et on laisse M. DUCLOUX finir.

M. Philippe DUCLOUX. - Moi, je suis très zen, Monsieur le Maire.

Je disais que ce dispositif ouvert 7 jours sur 7 vient ainsi compléter l'hébergement d'urgence et les activités du C.S.A.P.A., le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, qui est évidemment un lieu incontournable. Ce lieu offrira une capacité d'accueil de 15 places, ouvrira en semaine de 10 heures à 18 heures et le week-end de 8 heures à 18 heures, permettant ainsi un accueil continu avec l'hébergement. Ce lieu devrait voir le jour probablement, et je l'espère, cet été, non loin de la colline du "crack", que vous avez évoquée toutes les deux, située à la porte de la Chapelle. Un préfabriqué devrait ainsi être mis en place, offrant des douches, des toilettes, de la buanderie, de la collation, 15 "box" individuels et du matériel de réduction des risques. Parce que, là aussi, avec le lieu, il y a le matériel de réduction des risques et des horaires proposés.

Cette structure ne sera toutefois pas une nouvelle salle de consommation à moindre risque comme elle existe, et comme je le rappelais tout à l'heure, dans l'enceinte de l'hôpital Lariboisière, dans le 10e arrondissement, réservée aux usages de drogues qui s'injectent. Cet espace de repos aura un caractère expérimental. Une nouvelle fois, la Ville prendra ses responsabilités et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation sous une forme et un contenu à déterminer encore. Vous l'aurez compris, c'est un sujet important. Je suis convaincu par rapport à ce que nous devons faire et je fais toute confiance à Anne SOUYRIS et à toutes les équipes de la Ville pour mener à bien ce projet. Je remercie évidemment le groupe "SOS" qui fait un travail exceptionnel depuis des années.

Vous l'aurez compris : je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Fatoumata KONÉ a la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, les méfaits du "crack" sont terribles et plus particulièrement connus par les habitantes et habitants du Nord-est parisien, où se concentrent les publics de consommateurs et de vendeurs, notamment autour de la tristement célèbre colline du "crack", dans le 18e arrondissement, ou encore dans le quartier Stalingrad, dans le 19e arrondissement. Ce phénomène n'est pas nouveau. Cela fait plus de 25 ans que les habitants de ces quartiers voient ces scènes de consommation à ciel ouvert faire des allers-retours. Or, l'expérience nous a prouvé que la stratégie strictement policière visant à simplement disperser ces publics précaires d'un quartier à un autre, est une réponse non adaptée, indigne au regard de la situation de détresse de ces publics et qui, d'ailleurs, a prouvé à de multiples reprises son inefficacité. Le grand absent de cette stratégie purement sécuritaire était une réelle volonté de prendre en charge et de soigner ces populations précarisées.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste de Paris s'est réjoui de l'élaboration d'un plan global d'action avec l'ensemble des actuels institutionnels et associatifs concernés. Un plan ayant pour objectif d'apporter une réponse sécuritaire, mais aussi sanitaire et sociale à travers la régulation de l'espace public, et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.

Sur le volet sanitaire et social, le projet de l'association "Groupe SOS Solidarités" vise à accompagner les publics en grande précarité des usagers de drogues dans un espace de repos en journée. Ils pourront y dormir, manger, bénéficier de matériel de réduction des risques, mais aussi se laver ou encore laver leur linge. Ces publics vont pouvoir être ainsi accompagnés pour réduire les risques et les dommages de la consommation de drogues, et orientés pour être soignés. Un travail nécessaire qui peut contribuer à terme à sortir ces publics de la rue et de leur situation d'exclusion pour tenter de les réinsérer dans la société.

De notre point de vue, pour renforcer l'efficacité de ce dispositif, il faudra le compléter par l'ouverture d'un ou de plusieurs lieux de consommation encadrés de "crack". Car si l'espace d'accueil de jour va éviter à ces publics très précaires d'errer dans les rues des quartiers concernés, ils resteront contraints de consommer leur drogue sur l'espace public, dans la rue, les jardins, au bord du périphérique, dans les couloirs du métro ou encore dans les parties communes des immeubles d'habitation, comme cela est régulièrement le cas dans le quartier de Stalingrad.

Contrairement à ce que vient de dire Mme DATI, je veux rappeler qu'il ne s'agit évidemment pas de favoriser la consommation de stupéfiants, comme cela a d'ailleurs été reproché au moment de l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque. Au contraire, c'est une action de réduction des risques en faveur de ces usagers et de sécurité en faveur des habitants. D'ailleurs, ils sont nombreux à en avoir pris la mesure. J'en veux pour preuve la pétition pour l'ouverture de lieux de consommation encadrés de "crack" à Paris, publiée il y a trois mois par des habitants du quartier de Stalingrad.

J'en profite donc pour rappeler l'interpellation de cette pétition, en la citant : "L'ouverture de la salle de consommation à moindre risque a permis d'apaiser les tensions dans l'espace public et une meilleure prise en charge sanitaire et sociale des personnes qui la fréquentent. Mais cet espace n'est pas adapté à la consommation de drogues inhalées comme le "crack", ni à celles et ceux qui en consomment. Ne serait-il donc pas logique, raisonnable et, pour une fois, ambitieux que la Ville de Paris et l'Etat s'accordent pour créer enfin et très vite des espaces de consommation de "crack" pour accueillir ces hommes et ces femmes dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes pour tout le monde ? Aujourd'hui, après 25 ans, nous vous demandons solennellement de prendre vos responsabilités et d'avancer, à la fois pour mieux accompagner ces personnes en souffrance et pour pacifier nos quartiers". Je le répète : ce texte a été rédigé par des habitants du quartier de Stalingrad dans le 19e arrondissement.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc, bien évidemment, en faveur de ce projet de délibération nécessaire et urgent qui répond à une situation sanitaire et sociale très dégradée. Mais, vous l'aurez compris, nous attendons également la mise en place rapide d'autres dispositifs adaptés qui permettront d'apaiser durablement nos quartiers populaires, qui ont le droit à une tranquillité et une qualité de vie à la hauteur de celle de tous les autres quartiers parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Nous allons voter ce projet de délibération sur la régulation de l'espace public et les usagers du "crack". Bien entendu, il fait référence au campement porte de la Chapelle. Il est écrit que ce campement cristallise cette visibilité des usagers de l'espace public. Pardon, mais le problème n'est pas la visibilité. Le problème, ce sont les conditions indignes et épouvantables dans lesquelles vivent ces personnes : conditions sanitaires, d'hygiène, de santé. Le problème, c'est l'insécurité dans laquelle vivent les habitants de l'impasse Marteau et les locataires de la résidence Valentin-Abeille contraints de passer devant la colline du "crack" pour aller au métro porte de la Chapelle. On nous signale des agressions, que les chauffeurs de bus refusent d'y aller parce qu'ils se font agresser eux aussi. Mais, là encore, il ne s'agit pas de polémiquer. Le problème a existé et existe quel que soit le Gouvernement. De droite, de gauche, ce n'est pas le sujet.

La solution ne pourra être trouvée sur le long terme que par un travail commun coordonné entre tous les partenaires concernés. Vous donnez une liste des partenaires avec, entre autres, la Ville, l'Etat, la Préfecture de police, la Mission interministérielle, les associations, etc. Vous décrivez une situation réelle. Vous présentez les acteurs et le dispositif. Ce que nous attendons, c'est que vous nous présentiez les actions concrètes, le mode opératoire et les résultats obtenus. J'aimerais qu'il y ait une communication au Conseil comme il y a eu une communication sur le handicap. Il est trop tard pour la mise en place d'une M.I.E. Je propose un comité de pilotage regroupant l'Etat, la Préfecture de police, la Ville, l'Agence régionale de santé, les représentants des différents groupes du Conseil, les différents services et associations concernés pour établir un dispositif, un mode opératoire co-construit, pour éviter les anathèmes, les déclarations de principe et les renvois de responsabilités qui n'ont pas lieu d'être, et qui, de plus, apportent de la confusion là où il faudrait cohérence, solidarité et communauté d'objectifs.

Je rappelle simplement que les personnes, les drogués, qui sont sur la colline du "crack" sont des hommes et des femmes qui sont dans une misère épouvantable. Je vais les voir deux ou trois fois par semaine. Ils vivent dans

des conditions épouvantables. Il s'agit d'une question d'humanité et non pas de créer des polémiques stériles, inutiles et honteuses.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce n'est pas un secret que certains quartiers, notamment dans le Nord-est de Paris, sont gangrenés par l'usage et le trafic accrus de drogues.

Pour les pouvoirs publics comme pour les riverains, il y a un fort sentiment d'impuissance face à l'ampleur de cette situation. Dans les quartiers les plus touchés par ce phénomène, comme les sites autour de la colline, les jardins d'Eole, le boulevard de la Chapelle ou encore Stalingrad, agir est plus qu'impératif. Personne ne peut le nier. Il est primordial de lutter contre la consommation de drogues sur l'espace public aux yeux de toutes et de tous, de lutter contre le développement des activités criminelles qui en découlent et de lutter contre les phénomènes d'errance et de sans-abrisme auxquels une grande partie des usagers et usagères de drogues est confrontée. Chacun est ici conscient des importantes difficultés de régulation de l'espace public que génèrent ces troubles.

L'objectif est donc double : mieux accompagner les personnes en souffrance et pacifier les quartiers concernés. La collectivité parisienne s'engage depuis des années pour la réduction des risques et dommages liés aux drogues. Cela a été dit. Il y a eu des tentatives diverses. C'est effectivement par une immobilisation quotidienne, permanente, en concertation avec les différents partenaires, à l'instar des pouvoirs publics locaux, de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, de tous les acteurs associatifs, de l'Etat, notamment par la MILDECA, que des réponses apportées pourront être enfin viables. C'est une mobilisation générale de tous les acteurs concernés qu'il nous faut.

Certains peuvent plaider pour des solutions plus radicales. Je suis de celles et de ceux qui pensent que la brutalité n'est pas une solution face à des personnes confrontées non seulement à l'addiction, mais aussi à l'exclusion et à la précarité. Aujourd'hui, riverains comme usagers sont victimes d'une situation devenue invivable. Cela amène inévitablement à trouver de nouvelles réponses. En mai dernier, il y a eu le lancement d'un plan global d'action pour répondre à des objectifs : réguler l'espace public, assurer la tranquillité et la sécurité des riverains, renforcer les dispositifs de prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogues. C'est dans ce cadre que nous avons ce projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui.

C'est effectivement en luttant contre l'isolement, la précarité et la stigmatisation, en renforçant l'accompagnement social des usagers, que nous parviendrons à stabiliser une situation qui est aujourd'hui très complexe. Plus de maraudes dans les rues et dans le métro, plus de médiation avec les riverains, plus de moyens pour les commissariats pour mener et résoudre les enquêtes criminelles. L'objectif souhaité, auquel nous nous joignons entièrement, est de renforcer le dispositif de premier accueil en élargissant les missions et en proposant d'ouvrir, au sein de la structure que nous allons financer, un espace de repos en journée.

Il est, de plus, primordial, selon nous, d'agir encore plus loin, de régler les questions d'hébergement d'urgence, notamment la nuit, parce que l'on sait que la sortie de l'errance est une condition de la sortie de l'addiction. Nous tenons également à rappeler que nous sommes favorables à la mise en place d'un deuxième centre de consommations à moindre risque. En effet, le bilan positif du premier établissement installé dans la Capitale montre que c'est utile, que cela permet d'instaurer un cadre sanitaire réglementé. Cela nous permet d'acter le choix de la prévention plutôt que celui de la répression. L'accompagnement et la prise en charge, plutôt que l'isolement et la stigmatisation, doivent être ce qui nous guide.

Pour ces raisons, nous soutenons ce projet de délibération relatif à cette subvention pour permettre l'ouverture d'un nouvel espace de repos ouvert tous les jours, destiné aux usagers et aux usagères de drogues, et ainsi contribuer - nous le souhaitons - à améliorer les conditions de vie de ces personnes comme des riverains.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à présent à Mme Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voilà des mois, pour ne pas dire des années, que la colline du "crack" défraie la chronique. En plein Paris, des dizaines d'hommes et de femmes ne vivent pas mais survivent, ravagés par une drogue qui dévore tout et prend leur vie. Le "Plan crack" de 9 millions d'euros sur 3 ans, porté en partenariat par l'Etat, la Ville, la MILDECA et l'A.R.S., apporte aujourd'hui une partie des réponses attendues, il faut le dire tout de même, depuis bien longtemps tant par les consommateurs que par les riverains.

Pour l'accompagnement des usagers de "crack", l'Etat finance ainsi 80 nouvelles places d'hébergement qui leur sont réservées, portant à 152, soit près du double, le nombre de places dédiées. Ce plan multi-partenarial est évidemment une très bonne chose, car ce sujet mérite une réponse véritablement globale, une approche d'ensemble, qui est seule à même de produire des effets. Et encore, il faut être lucide et un peu responsable en la matière : les résultats ne peuvent être escomptés tout de suite et pour tous. Le chemin est encore extrêmement long sur cette question.

Dans le cadre de ce plan, vous nous proposez aujourd'hui de soutenir le projet du groupe "SOS Solidarités", à savoir l'ouverture d'un espace de repos en journée réservé aux consommateurs de "crack". L'objectif en la matière est de permettre un accueil en continu, le dispositif se complétant avec l'hébergement classique. Pour le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants, nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération qui va dans le bon sens : celui de l'accompagnement, encore et toujours indispensable pour lutter contre les addictions. On sait aussi, et je sais que Mme SOUYRIS a à cœur de le rappeler régulièrement, que le repos, si difficile à trouver pour les consommateurs de "crack", permet aussi d'espacer les prises. On ne peut donc que vouloir accompagner cette démarche.

En revanche, j'ai deux interrogations sur le fonctionnement de cette salle de repos. Premièrement il n'est question que de 15 "box" individuels. C'est peu, eu égard à la demande et au nombre d'usagers présents sur la colline. Il va donc falloir en contraindre l'accès. Sur quels critères cela va-t-il être opéré ? Est-ce que, par ailleurs, le temps de présence dans la salle de repos va être limité ? C'est un point qu'il me semble important de préciser.

Deuxièmement, il est question de 7 E.T.P. d'accueillants supplémentaires et un demi-E.T.P. d'agent d'entretien. Il n'y a en revanche aucune indication s'agissant du type de personnel. Il ne peut s'agir en la matière d'un simple accueil puisqu'un suivi social, médical est évidemment indispensable. Par ailleurs, il semble nécessaire, et là aussi c'est une évidence, qu'un agent de sécurité puisse être présent à proximité. On sait tous que le risque de bagarre, d'affrontement est extrêmement important, et cela est déjà constaté aujourd'hui. La route est très longue pour sortir de la colline, une colline évacuée des dizaines de fois depuis le milieu des années 2000. On peut d'ailleurs regretter qu'il ait fallu attendre 2019 pour qu'un réel plan de lutte contre le "crack" soit enfin engagé. Il reste encore des réponses à apporter pour la gestion des difficultés alentour en matière de trafic, de nuisances et de sécurité.

Nous savons aussi que le "crack" emporte avec lui des phénomènes de violence entre consommateurs en raison de la présence de dealers, et les phénomènes délictuels, voire criminels, qu'il engendre. Il faut donc aussi, en responsabilité, faire en sorte de préserver la population environnante.

Pour terminer, je réagis sur les propos tenus par certains de mes collègues concernant les manquements de l'Etat. Je dois dire que, sur ce sujet, je suis toujours assez surprise - je crois que cela a été rappelé par mon collègue Christian HONORÉ - d'entendre que les uns et les autres soient capables de se renvoyer la balle. En la matière, nous sommes absolument tous responsables. Les gouvernements précédents, de droite comme de gauche, n'ont pas forcément pris l'ampleur du phénomène, n'ont pas forcément mis les moyens à disposition.

Aujourd'hui, je me félicite qu'un "Plan crack" multi-partenarial sur 3 ans, de 9 millions d'euros, soit enfin engagé sur le sujet. Je trouve que sujet mérite que nous puissions tous faire preuve de responsabilité en la matière et de calme dans l'approche de la question. On peut avoir des approches divergentes, dissonantes, mais il est évident qu'il faut traiter ce sujet avec beaucoup de calme et de responsabilité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Déborah PAWLIK.

Pour poursuivre, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je pense que l'on sera tous d'accord pour commencer par dire qu'il y a eu un échec, pendant toutes ces années, de la logique qui voulait nous faire croire que c'est par la répression que l'on allait résoudre le problème. C'est d'abord cela, ce constat. La répression seule ne peut pas lutter.

Il y a eu aussi, du coup, un laisser-faire d'une concentration de consommateurs de "crack" à proximité d'autres populations extrêmement précaires, puisque vous avez juste à côté des campements totalement indignes d'exilés du fait de l'insuffisance de l'hébergement d'urgence. D'ailleurs, que nous disent les associations qui interviennent auprès des exilés ? Qu'il y a une situation catastrophique de porosité des personnes, parce que l'on se retrouve avec des jeunes mineurs ou majeurs exilés qui sont en contact avec les consommateurs de "crack" et sont attirés sur la colline du "crack", et que toute cette concentration de la misère est bien évidemment très problématique d'un point de vue de la sécurité et du cadre de vie de l'ensemble des habitants, qui, eux-mêmes, pour une partie d'entre eux, sont aussi dans une situation de précarité.

On a laissé se concentrer toute une situation de misère, où cette drogue du pauvre a pu d'autant plus facilement prospérer, et avec une situation où les associations et les travailleurs sociaux sont en danger à travailler sur ces territoires. Il y a donc une urgence à agir, avec, en même temps, la lucidité du temps long qui sera nécessaire.

C'est pourquoi je ne peux qu'approuver la démarche d'un plan global d'action qui mobilise l'ensemble des acteurs : la Ville de Paris, la Préfecture Ile-de-France, l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, la Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives, la Préfecture de police, la Direction générale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, tous les acteurs associatifs, et j'en passe. Parce que cela va être très long. Parce qu'il y a plusieurs problématiques qui sont forcément liées. Evidemment que la crise de l'hébergement d'urgence a eu un impact dans l'aggravation de la situation. Evidemment que la crise de la psychiatrie parisienne et les problématiques de sous-effectif et de difficultés d'accès aux permanences pour sortir des conduites addictives ont aussi une part de responsabilité. On sait que les choses sont liées.

Maintenant, on revient au débat autour de l'espace de repos et de la salle de consommation à moindre risque. Je suis étonnée que ce débat revienne toujours dans les mêmes termes, parce que je souscris aux collègues qui, précédemment, sont intervenus pour dire : il faudra faire évoluer l'espace de repos de jour 7 jours sur 7 pour permettre que la consommation puisse se faire dans un cadre sécurisé qui permette un accompagnement. Alors qu'en condamnant les personnes à le faire toujours en cachette, c'est les condamner à s'exposer, et donc à exposer leurs pratiques à d'autres publics, et donc à contribuer à diffuser leurs pratiques, ce qui est bien plus problématique pour tout le monde. Cela contribua à ce que les gens se cachent sur la colline du "crack" ou dans le métro de Stalingrad, ou dans les halls d'escalier. Il faut cesser l'hypocrisie sur ce sujet.

En aucun cas, une salle de consommation à moindre risque n'est un encouragement à la conduite addictive, mais au contraire, essayer de réduire les risques, essayer de casser l'isolement pour permettre à l'ensemble des acteurs sociaux, du médico-social de pouvoir intervenir dans l'accès aux droits et l'accès à tous les droits. Le premier, c'est celui de réduire les risques quand on s'adonne à une pratique addictive, mais ensuite de pouvoir en sortir. Prévention santé, travail social, accès à un hébergement. Et là, on va être dans la difficulté. Moi, j'ai très peur du sous-dimensionnement de tout cela aujourd'hui. C'est un début et c'est pourquoi je voterai pour le projet de délibération, mais j'ai peur du sous-dimensionnement de la salle de repos, anticipant que cela va provoquer, du coup, des problèmes conflictuels. Aujourd'hui, le sous-dimensionnement des places en hébergement d'urgence est un facteur très difficile pour l'ensemble des acteurs. Bref, l'ensemble du sous-dimensionnement des moyens humains alloués pour l'accompagnement.

Vous aurez compris que je voterai pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, toutes et tous, pour ces interventions constructives.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, M. HONORÉ appelait de ses vœux une communication sur les questions de drogue. Je trouve que c'est quasiment le cas, puisque je crois que pratiquement tous les groupes se sont exprimés, ce qui est bien car c'est un vrai sujet. C'est un vrai sujet de société et de santé publique.

Effectivement, cela a été rappelé, le "Plan crack" - enfin "dit crack", qui, en fait, est un peu plus élargi que cela - a été mis en place depuis ces derniers mois et dans lequel la Ville, je le rappelle, donne 1 million d'euros par an sur les 3 ans à venir. Cela ne veut pas dire que cela s'arrêtera, mais en tout cas, ils sont vraiment dévolus exclusivement à cette question, à la fois sanitaire et sociale, avec les différents partenaires : l'A.R.S., la Préfecture de police, la Préfecture d'Ile-de-France. Maintenant, les Hôpitaux de Paris sont également partenaires. Ce comité de pilotage, Monsieur HONORÉ, existe. Il y a également toutes les associations présentes et les maires d'arrondissement.

Vous voyez que c'est un travail inédit. Effectivement, on pointe également les manquements du dispositif légal qui ont été soulevés, puisque nous ne pouvons pas, pour l'instant, faire d'espaces de consommation pour l'inhalation pour le "crack", cette drogue étant principalement inhalée. Le cadre réglementaire nous empêche d'aller beaucoup plus loin. Néanmoins, les questions d'aires de repos sont effectivement essentielles. Celle dont on parle dans ce projet de délibération - je le dis car il y a eu quelques ambiguïtés sur la question ; cela a été dit par M. DUCLOUX - n'est pas sur la Chapelle. Ce n'est pas porte de la Chapelle. C'est dans le "Sleep In", une association qui existe déjà et est d'ailleurs une association de longue date, arrivée dans les années de lutte contre le Sida. Elle sert déjà la nuit. Maintenant, elle va ouvrir ses portes en journée.

Je ne vais pas dire tout ce qui va être fait dans le "Plan crack", mais il y a beaucoup de choses importantes. Il y aura quelque chose en particulier à porte de la Chapelle. Normalement, en septembre, il y aura un lieu de jour ad hoc pour les usagers de "crack", qui devrait leur permettre de se reposer et aussi d'être soignés et d'avoir un accès aux sanitaires, en sachant que, d'ores et déjà, j'ai beaucoup insisté - avec Mme VERSINI, nous avons pu coopérer en la matière - pour que dès aujourd'hui, dans le centre de la Chapelle, il y ait un accès pour les usagers de "crack" afin qu'ils puissent avoir accès aux douches et aux sanitaires, et également aux soins de premier secours. C'est tout de même une avancée certaine. Ce n'était pas du tout évident. L'année dernière, on en était à l'installation d'un bec d'eau d'accès au moment de la canicule et c'était vraiment très compliqué. Maintenant, on a avancé parce que, grâce au "Plan crack", on a pu faire une coopération nous permettant d'aller plus vite, d'innover.

Je vous remercie beaucoup pour ces interventions et vous propose de voter le projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DASES 137).

2019 DASES 169 - Subventions (241.750 euros) à dix associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des publics jeunes et jeunes adultes vulnérables parisiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 169. Il s'agit de subventions de 241.750 euros à 10 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des publics jeunes.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération traite de plusieurs sujets : cohésion sociale, éducation, santé et insertion. Il met l'accent sur des associations qui agissent sur les compétences psychosociales, connaissance de soi et des autres coopérations, communication, gestion, gestion des émotions, et le renforcement de l'estime de soi, surtout pour les jeunes. Les auteurs insistent sur le fait que l'un des moyens de renforcer les compétences psychosociales des jeunes est de les faire s'interroger sur leurs pratiques. Les associations ciblées par ce projet de délibération sont décrites comme des actrices de proximité. Elles développent des propositions qui répondent à des besoins identifiés en amont avec les différents partenaires présents sur le territoire.

Ces associations interviennent auprès d'un public vulnérable, mais qui n'est pas uniforme. Avec les jeunes en errance, par exemple, les actions mises en place visent à être primordiales dans le genre de situation qu'ils rencontrent. "Aurore", service itinérance. Avec les jeunes exclus du système scolaire, des possibilités de formation sont proposées afin d'offrir une alternative concrète à ces jeunes en difficulté, parfois impliqués dans des trafics et qui veulent s'en sortir, ou même des jeunes poursuivis par la justice. C'est le "SAFIP", fondation Robert Steindecker. Avec les accompagnateurs et parents, les associations proposent des actions qui visent à informer et aider les parents à comprendre certains enjeux de l'adolescence et à mieux appréhender les problématiques liées aux conduites à risque et addictives. Cela, c'est l'Ecole des parents et des éducateurs d'Ile-de-France. Avec aussi le volet informatif : je citerai l'association "Arts et médias" qui alerte sur l'usage des produits psychoactifs licites - alcool, tabac - et illicites comme le cannabis, l'ecstasy, la cocaïne.

Sur des actions plus concrètes, le "Kiosque Information Sida et Toxicomanie" propose des dépistages aux jeunes en plus de réaliser de la prévention accrue dans le milieu scolaire notamment. Les associations mises en valeur dans ce projet de délibération entretiennent des liens forts avec les différents acteurs des arrondissements, qui travaillent conjointement pour développer des actions de proximité censées répondre aux besoins identifiés sur le secteur.

Permettez-moi de souligner, à l'occasion de ce projet de délibération, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, démarche mutualisée et innovante entre les territoires du Nord-est de Paris et de la Seine-Saint-Denis confrontés à une situation socio-économique et à des problématiques similaires en matière de conduites à risque qui touchent de nombreuses personnes jeunes et adultes. De vocation transdisciplinaire, la M.M.P.C.R. - Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque - créée en 2013, constitue aujourd'hui une ressource pour les deux territoires qui interviennent à la croisée des champs de la cohésion sociale, de l'éducation, de la santé, de l'insertion, de la justice, pour promouvoir la prévention des conduites à risque, dont les conduites addictives sur les territoires de la Seine-Saint-Denis et de Paris. Je pense plus particulièrement à l'Espace accueil "outil", qui est un lieu de ressources dédié aux professionnels et aux bénévoles des associations œuvrant dans le champ du social, de la santé, de l'éducation, de la justice et de l'insertion. La démarche de la M.M.P.C.R. va dans le sens de la co-construction avec les acteurs dans le but de développer la capacité d'agir de chacun et de chacune. Le travail effectué avec les différents acteurs a aussi pour but de réunir les conditions pour que les expérimentations soient transférées dans le droit commun et que cela se fasse sur plusieurs territoires.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Danièle PREMEL. Effectivement, la M.M.P.C.R. est une institution que nous avons créée avec la Seine-Saint-Denis il y a quelques années. C'est une grande avancée en termes de politique et de santé publique. C'est bien de le répéter, parce que, d'abord, cela montre que beaucoup de sujets n'ont pas de frontière administrative, et en particulier la question des drogues. Sur le 93 et le 75, il y a évidemment une porosité importante. Ce sont souvent les mêmes usagers qui sont des deux côtés du périphérique. Il était donc très important d'avoir une politique couplée, une politique forte et une politique qui permette d'agir, comme vous l'avez dit, de manière préventive et de manière à pouvoir mieux soigner ensemble.

Je vais juste dire une chose, parce que je ne vais pas répéter ce que vous avez dit très bien sur la M.M.P.C.R. En tout cas, ce qui est très important, c'est aussi que l'on puisse innover en la matière et commencer à avoir des politiques qui répondent aux enjeux liés aux addictions. Je pense, par exemple, à la réflexion sur la salle de consommation à moindre risque de l'hôpital Robert-Ballanger. C'est une question que nous travaillons ensemble. Nous ne sommes pas seuls sur ces questions d'expérimentation. Nous avons une réflexion commune de manière à pouvoir nous renforcer dans une situation où, effectivement, nous sommes encore très démunis, en particulier face au "crack".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 169.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 169).

2019 DASES 194 - Subvention (400.000 euros) et convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.) pour la restructuration de service des urgences de Lariboisière (10e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 194. Il s'agit d'une subvention de 400.000 euros et d'une convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (A.P.-H.P.) pour la restructuration du service des urgences de Lariboisière.

Je donne la parole, dans un premier temps, à M. Hervé BÉGUÉ, pour cinq minutes.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons ce projet de délibération qui accorde une subvention d'investissement de 400.000 euros pour la restructuration des urgences à Lariboisière. Mais, une fois de plus, nous nous substituons à l'Etat. L'Etat doit assumer ses responsabilités. L'annonce d'une hausse de 700 millions d'euros ne représente que 0,08 % du budget global hospitalier. Ce n'est pas assez au vu de l'urgence de la situation. Depuis de longues semaines, les services d'urgence sont en grève. Nous saluons, d'ailleurs, les salariés en lutte qui défendent leurs intérêts et ceux des patients. Exaspérés, les personnels des urgences se sont mobilisés partout en France pour maintenir la pression sur le Gouvernement après des premières annonces qui débloquent des fonds qui ne représentent que quelques gouttes d'eau dans un océan de mal-être. Cette mobilisation est de plus en plus importante. Elle est rejointe par un plus grand nombre de syndicats et s'étend à d'autres services.

C'est dans ce contexte que le service d'accueil des urgences de l'hôpital Lariboisière prend en charge environ 71.000 patients par an, ce qui en fait le deuxième site d'urgence d'Ile-de-France. Service qui a eu à déplorer un décès d'une patiente, le 18 décembre dernier, suite à plusieurs heures d'attente. Nous en avons tous été choqués. Suite à cet événement déplorable, l'A.P.-H.P. avait fait établir un rapport dont les conclusions faisaient une série de recommandations portant principalement sur la nécessité d'augmenter la surface disponible pour les urgences, mais également d'augmenter le nombre de personnel pour faire évoluer le ratio soignant/patient qui était inférieur à la moyenne parisienne, le ratio parisien étant déjà inférieur aux recommandations professionnelles.

Le Conseil du 10e arrondissement a voté un vœu demandant que l'A.P.-H.P. communique aux élus du 10e arrondissement les mesures prévues pour mettre en œuvre les recommandations indiquant notamment combien de praticiens seront recrutés et dans quel délai pour atteindre au plus vite le niveau de la moyenne parisienne et s'aligner à terme sur les recommandations professionnelles.

La stratégie foncière qui sera mise en place pour augmenter la surface du S.A.U. de Lariboisière sans réduire l'offre de soins dans les autres secteurs de l'hôpital : où en sommes-nous aujourd'hui ? Qu'a fait l'A.P.-H.P. pour mettre en œuvre les recommandations concernant les personnels ? Où en est le ratio soignant/patient à l'hôpital Lariboisière ? Si des réponses ne peuvent pas être apportées aujourd'hui, ce que je peux comprendre, il serait bon que l'A.P.-H.P. transmette les éléments aux élus que nous sommes.

Par ce projet de délibération, que bien évidemment notre groupe votera, la Ville de Paris assume plus que sa part pour l'amélioration de la qualité des soins pour les patients et les conditions de travail des agents.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Monsieur BÉGUÉ, il est vrai que la Ville, dans ce domaine, assume ses responsabilités. Nous avons tous assisté, et d'ailleurs soutenu, le mouvement des urgentistes à Paris, à Lariboisière en particulier, observateurs en proximité que nous sommes, élus du 10e arrondissement, de leur difficulté à exercer leur métier. Ce qu'il faut peut-être dire de plus sur ce projet de délibération, c'est qu'il s'inscrit certainement dans une stratégie de santé de la Ville, qu'il est très important que nous portions tous ensemble, qui consiste non seulement à aider l'hôpital et à soutenir le projet fondateur de service public de la santé, en soutenant également une stratégie de médecine de ville, notamment sous la forme de maisons de santé, d'aide à l'installation de praticiens, qui permette que nous inversions la tendance de désertification médicale à laquelle nous assistons, y compris à Paris.

Il faut que nous aidions les urgences dans leur fonctionnement quotidien. Il faut que nous aidions l'ensemble des professionnels de santé qui contribuent à ce service public de la santé, à offrir à chacun, et notamment aux plus précaires… C'est le cas à Lariboisière. Un pourcentage supérieur à 70 % des patients qui se présentent à Lariboisière correspond à des personnes précaires. Aujourd'hui, il faut que nous puissions avoir cette vision de la stratégie de santé qui nous permette, au plus fin des territoires, d'articuler médecine de ville et médecine hospitalière.

C'est évidemment très volontiers que nous voterons ce projet de délibération, mais en pointant aussi le fait que l'hôpital, s'il joue un rôle déterminant dans la prise en charge des patients, ne peut pas tout, que nous ne devons pas les laisser seul face à l'ampleur des besoins de santé et que nous devons nous engager fermement dans cette installation - on y reviendra dans un instant pour un autre projet de délibération - de centres de santé, de regroupement de praticiens qui peuvent rendre la médecine accessible à tous et soulager les urgences - j'assume ce que je dis - de la partie qui ne leur revient pas et peut être traitée dans de meilleures conditions par des praticiens de secteur 1 installés sur le territoire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à présent à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous alertons depuis des mois sur les difficultés auxquelles sont confrontés nos hôpitaux et plus particulièrement les services d'urgence. Les services publics en général souffrent d'un manque de moyens. Le personnel des hôpitaux tente par tous les moyens d'en alerter l'opinion et les pouvoirs publics. Les mouvements de grève se comptent par centaines. Les revendications sont légitimes et nécessaires pour dénoncer les conditions de travail insupportables, le manque de moyens financiers et humains, la fermeture de lits alors qu'il faudrait en ouvrir davantage.

Malgré les différentes mobilisations et l'intensification des actions, les grévistes du collectif "Inter-Urgences", que je salue ici, estiment ne pas être entendus par le Ministère, et la crise s'enlise. Nous connaissons toutes et tous, j'imagine, les urgences de Lariboisière. On a tous été probablement amenés à devoir s'y rendre pour des raisons diverses, qui, j'espère, se sont généralement bien terminées. Mais on sait tous les conditions dans lesquelles sont accueillis les patients et les patientes aux urgences de Lariboisière. Cela a été dit, c'est le deuxième site d'urgence d'Ile-de-France. C'est aussi un site qui accueille énormément de patients en situation de grande précarité et qui assume des missions bien plus larges que celles pour lesquelles il existe.

Le 18 décembre 2018, une patiente est d'ailleurs décédée dans la salle d'attente du service d'accueil et de traitement des urgences, avant même d'avoir pu voir un médecin. Cette tragédie nous révèle une fois de plus que l'urgence de moyens humains, d'investissements et de rénovations n'est plus un débat. La Ville de Paris s'engage depuis plusieurs années auprès de l'A.P.-H.P. pour soutenir les services d'urgence et l'amélioration de l'accueil de chacun. Il est en effet primordial de contribuer à la réduction du temps d'attente aux urgences et aux opérations de travaux visant à améliorer l'accueil pour la prise en charge des patientes et des patients.

Par l'adoption de ce projet de délibération, la Ville s'engage à participer au financement de la restructuration des urgences du site Lariboisière, situé dans le 10e arrondissement. Ce plan de rénovation s'inscrit plus largement dans un plan d'action global établi par une mission d'enquête diligentée par le directeur de l'A.P.-H.P. et le directeur de l'Agence nationale de santé. Globalement, la mise en œuvre de ces mesures a pour objectif d'améliorer et de sécuriser l'attente, de permettre une prise en charge plus rapide des patients, d'optimiser l'ergonomie des locaux et des conditions de travail. En tant que collectivité, il est important que nous puissions avoir notre avis à donner, éventuellement que nous puissions contribuer financièrement à améliorer le service public de l'accueil des urgences. Mais nous ne pouvons pas nous substituer à l'Etat. Nous rappelons que l'investissement dans les hôpitaux est

nécessaire à Paris, mais aussi à l'échelle nationale, que le manque de moyens pour les services publics se traduit par une baisse de la qualité du service pour les citoyens et les citoyennes sur tout le territoire, alors que l'accès aux soins est un droit qui relève de l'égalité sur tout le territoire.

Il est urgent de répondre aux revendications qui ont été exprimées ces derniers mois par le personnel hospitalier, par les infirmières, les infirmiers, les médecins, les collectifs, les patients. Il est urgent aussi que la Ville de Paris puisse, et cela vient d'être dit par Alexandra CORDEBARD, réfléchir à plus long terme sur sa stratégie de santé pour permettre de soulager l'accueil aux urgences.

Pour ces raisons, nous soutenons assurément ce projet de délibération qui permettra de signer une convention pluriannuelle avec l'A.P.-H.P. et d'attribuer une subvention d'investissement de 400.000 euros au titre de cette opération de restructuration du service d'accueil d'urgence de l'hôpital Lariboisière.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour conclure les interventions, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On a eu beaucoup d'interventions, dans cette Assemblée, sur les questions de santé, mais il faut reconnaître que concernant l'hôpital public, cela a toujours été à coups de vœux. Cela n'a jamais été un vrai débat organisé sur la santé à Paris et l'articulation entre hôpitaux et centres de santé. Il n'y a jamais eu un débat en tant que tel organisé. Il faut le reconnaître. Pourtant, ce n'est pas faute de l'avoir demandé. Parce que la Ville de Paris a une responsabilité énorme. De fait, la Ville de Paris, par l'intermédiaire de la Maire de Paris ou de vous-même, son adjointe, vous présidez l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. Vous ne pouvez donc pas faire comme si vous n'avez pas une responsabilité importante.

Quelle est la nature de la crise historique des urgences qui amène et conduit à cette grève historique ? Parce que le personnel n'en peut plus du sous-effectif, des fermetures de lits, d'être acculé à une situation où ces femmes et ces hommes qui se sont engagés ne peuvent pas exercer correctement leur métier. On les met dans des situations de conflit et de souffrance au travail terribles, avec des conditions catastrophiques en termes de santé publique. Il a été rappelé ici qu'une femme est morte dans la salle d'attente des urgences de Lariboisière. Pas plus tard qu'aujourd'hui, les médias ont relaté qu'il y a à peine un mois, dans un autre hôpital, une femme a accouché seule, tellement la situation de sous-effectif conduit à une désorganisation totale.

Dans quel contexte particulier sommes-nous ? Dans une aggravation des politiques d'austérité et de réduction drastique de l'hôpital public, mais aussi dans un leurre terrible de réorganisation de l'hôpital public en faveur de gros mastodontes. C'est la logique de l'hyper-concentration dans de gros hôpitaux. Alors qu'en fait, c'est une logique d'hôpitaux de proximité, associés à une médecine de ville et à des centres de santé, qu'il faut reconstituer, c'est-à-dire la logique inverse de celle qu'imposent le Gouvernement et la direction de l'A.P.-H.P.

Comment est-ce que l'on résout les crises aux urgences ? Oui, en développant des centres de santé et une médecine de ville secteur 1, et pas simplement des maisons de santé - vous savez mon attachement très fort aux centres de santé plus qu'aux maisons de santé - mais aussi en préservant l'hôpital public comme un hôpital de proximité, donc en s'opposant à la nouvelle A.P.-H.P. Ce que vous refusez pour l'instant de faire. Vous refusez de vous opposer à la nouvelle A.P.-H.P. Pire, vous participez au dépeçage de l'A.P.-H.P. Parce que le dépeçage de l'A.P.-H.P. vous donne la possibilité d'avoir accès à du foncier, quitte à mettre du logement social étudiant à l'Hôtel-Dieu - pourquoi pas ? - tout en acceptant une logique d'autofinancement qui est de mettre en place un restaurant gastronomique pour équilibrer financièrement la chose. Vous allez, je ne sais quand, mettre en place la modification du P.L.U. qui permettra, par la suite, à l'A.P.-H.P. de liquider l'Hôtel-Dieu, quand il faudrait au contraire se dire : "Tiens, la question du soulagement des urgences pourrait peut-être être, comme disent les professionnels de l'Hôtel-Dieu, de redéployer les urgences de l'Hôtel-Dieu". On est toujours sur cette même logique et ce débat n'a lieu ni avec les Parisiennes et les Parisiens, ni avec les personnels de santé, ni avec l'Etat, parce que vous cautionnez cette politique du Gouvernement au lieu d'assumer de vous y opposer.

Je voterai ce projet de délibération, il faut mettre des moyens, mais pas d'hypocrisie. Je trouve qu'il y a une hypocrisie du discours de la Ville vis-à-vis de la santé et qui n'est absolument pas à la hauteur de la situation gravissime. La réorganisation d'A.P.-H.P. est une catastrophe en termes de santé publique et une catastrophe également au détriment des conditions de travail des personnels de l'hôpital public.

Je vous remercie.

Comme j'ai encore 40 secondes, cette logique de casse du service public. Sur un tout autre sujet, vous savez qu'en ce moment même, vous avez les professeurs du lycée Cassin qui sont rue de Lobau et doivent être, je l'espère, reçus par l'adjoint Patrick BLOCHE. La défense de nos services publics doit aussi passer par la défense de nos lycées professionnels. Se joue en ce moment, pour la rentrée, la fermeture du lycée professionnel René-Cassin, parce que vous n'avez pas été en capacité d'anticiper les travaux dans les écoles primaires. Je répète ici, publiquement, qu'il ne faut pas que la Ville de Paris abandonne les lycéens professionnels du 16e arrondissement, parce qu'elle n'a pas été en mesure d'anticiper les problèmes de travaux dans l'école primaire et que tout doit être

garanti pour que la rentrée scolaire des élèves de l'école primaire soit garantie, ainsi que celle des élèves du lycée professionnel.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous avez vraiment dépassé vos minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander d'arrêter.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens au sujet, pas celui de l'école, mais, celui, effectivement, du service public. En l'occurrence, le service public hospitalier, en sachant que, pour les urgences, nous avons fait plusieurs choses, pas seulement ces 400.000 euros, qui, pour nous, néanmoins, sont très importants. Vous avez tous rappelé le décès de cette personne qui a eu lieu il y a quelques mois aux urgences de Lariboisière. Cela ne doit plus arriver. Dès que cela est arrivé, nous avons mis en place plusieurs choses, notamment le fait de participer à la rénovation des urgences. Cela était nécessaire pour permettre une amélioration, une sécurisation de l'attente, l'amélioration des circuits et la création de "box", une prise en charge plus rapide des patients, et pour optimiser l'ergonomie des locaux et des conditions de travail. C'était absolument essentiel. Nous le faisons. Cela s'appelle l'urgence.

Nous avons également mis en place plusieurs autres dimensions de cette action. Evidemment, nous ne pouvons pas nous substituer à l'Etat, nous n'avons pas en charge la politique publique des hôpitaux. En revanche, il y a des choses que nous pouvons faire. Nous avons mis en place un conseil local de santé dans le 10e arrondissement qui se veut pilote sur la question du désengorgement des urgences de Lariboisière et de Saint-Louis, avec l'A.R.S., les services de la Ville et tous les acteurs de la Ville. Pourquoi faisons-nous cela ? Parce que nous espérons, en mettant en place un certain nombre de processus défaire les nœuds et résoudre durablement et de manière pérenne cette question.

Cela n'empêche pas - et je finirai mon intervention sur ce point - que la question des urgences et de l'hôpital est importante et ne se résoudra qu'avec une action de l'Etat qui permettra, en particulier, une autre stratégie et une autre tarification que la tarification à l'acte à l'œuvre actuellement et extrêmement destructrice.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 194.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 194).

2019 DASES 197 - Subvention (1.000.000 euros) avec la société coopérative d'intérêt collectif "Richerand" pour la réhabilitation des locaux et la réorganisation des services et offres de santé de l'ancien Centre National.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 197. Il s'agit d'une subvention de 1 million d'euros à la société coopérative d'intérêt collectif "Richerand" pour la réhabilitation des locaux et la réorganisation des services et offres de santé de l'ancien Centre National.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons abordé pour la première fois en 2014, au sein de ce Conseil, la situation du centre de santé "Richerand". A ce moment, l'avenir de ce centre de santé était incertain. Nous nous étions engagés collectivement à le soutenir pour permettre le maintien de l'offre de soins accessible aux Parisiennes et aux Parisiens. Un grand pas a été franchi depuis. Cet établissement a aujourd'hui engagé une démarche innovante et tissé de nombreux partenariats de grande qualité. Un travail est engagé avec les hôpitaux du 10e arrondissement pour faciliter le parcours de soins entre la médecine de ville et l'hôpital. Le modèle du centre de santé "Richerand" associant professionnels, usagers, hôpitaux et partenaires représente une innovation sociale. L'assemblée générale constitutive de la S.C.I.C. "Richerand", qui a eu lieu le 6 novembre 2018, a marqué la création du premier centre de santé coopératif de France dans le 10e arrondissement de Paris. Ce centre de santé répond aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, et permet le maintien d'une offre de soins de premier recours accessible à tous dans une zone déficitaire. Ce projet répond aux besoins des habitants du quartier tout en étant le prototype d'une voie d'avenir pour les centres de santé.

L'Institut parisien de victimologie, qui est aujourd'hui dans des locaux trop petits et inadaptés, va pouvoir s'installer au sein du centre. Cela permettra de proposer aux victimes un accompagnement global. C'est également un symbole fort pour notre arrondissement que d'accueillir, à quelques mètres des lieux des attentats du 13 novembre 2015, les équipes parisiennes spécialisées en psycho-trauma qui œuvrent au quotidien pour aider les victimes à se reconstruire.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Communiste - Front de Gauche avait déposé un amendement budgétaire en décembre 2017 pour demander l'engagement de la Ville de Paris afin de réaliser les investissements nécessaires à la réalisation de ce beau projet. Compte tenu de la richesse du projet médical et des partenariats tissés, la démarche portée par les soutiens du centre "Richerand" a su convaincre. Ce centre de santé saura, à n'en pas douter, répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens dans les années à venir.

Nous voterons donc avec satisfaction ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Finalement, pas grand-chose à ajouter à ce que vient de dire Didier LE RESTE. Cela s'inscrit dans la logique de mon intervention précédente qui parlait de l'hôpital Lariboisière et de la nécessité de porter en même temps plusieurs projets de médecine de ville qui nous permettent un accès à la santé pour tous. Pour le centre "Richerand", c'est une richesse du 10e arrondissement depuis longtemps. Le fait qu'il accueille aujourd'hui le centre de victimologie au cœur des quartiers qui ont été touchés par les attentats de 2015 est hautement symbolique et important. C'est donc avec enthousiasme que je vois ce projet arriver maintenant, et j'en suis sûre, bientôt voté au Conseil de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alexandra CORDEBARD.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est dommage que Danielle SIMONNET ne soit pas là. C'est facile de critiquer, mais plus difficile de construire. En l'occurrence, nous avons un très beau projet de délibération qu'il faut soutenir. En effet, c'est l'investissement de 1 million d'euros de la Ville par rapport à cette structure, que je connais bien puisque je la fréquente depuis plus de 20 ans et que j'y ai mon médecin référent. Ce centre de santé est donc très important. Il a failli mourir en 2014. Il a fallu la mobilisation des usagers et du personnel pour sauver cette structure. Quelques éléments, puisque tout n'a pas été dit.

Cette structure a été créée le 6 novembre 2018, a pris la suite de l'ancien centre national de santé "Richerand", que vous connaissiez peut-être, géré par les Œuvres sociales des industries électriques et gazières, qui sont en difficulté. Il donnait près de 38.000 consultations par an pour des soins de secteur 1, ce qui est très important, en médecine généraliste, dentaire et en radiologie, des analyses médicales et des soins infirmiers dans le 10e arrondissement, et au-delà puisque j'habite toujours le 20e arrondissement. Suite au gel des postes décidé par l'ancienne direction sur pression financière, les services proposés ont vu leur qualité impactée, avec notamment des délais de rendez-vous très longs dans le temps, mais pas sur la qualité des soins. L'affluence a baissé au point de menacer l'existence même de la structure. Heureusement, la mobilisation du personnel et des usagers a permis de changer le mode de gestion pour sauvegarder le centre. C'est là que c'est intéressant : c'est la solution qui a été trouvée.

Comme cela a été dit, il y a quatre structures qui participent à cette société coopérative d'intérêt collectif : il y a la Fondation Adolphe de Rothschild, l'Institut de victimologie de Paris et l'association "Parcours d'exil". Elle n'a pas été citée, donc je vais donner quelques éléments par rapport à cela. L'association "Parcours d'exil" apporte une aide médicale et psychologique aux personnes exilées victimes de tortures, de violences d'Etat ou d'autres atteintes graves aux droits de l'homme, comme c'est malheureusement le cas pour un grand nombre d'exilés qui arrivent en France. Le 10e arrondissement est souvent un lieu d'arrivée, avec la gare de l'Est et la gare du Nord. C'est en cela que c'est très important. Cette nouvelle structure est donc née de la réunion de ces quatre entités et va permettre de répondre aux besoins des habitantes et des habitants du quartier, tout en offrant un nouveau modèle d'accès aux soins. En effet, la S.C.I.C. "Richerand" est le premier centre de santé coopératif de France grâce à une ordonnance législative de janvier 2018 qui permet à une S.C.I.C. de gérer un centre de santé non lucratif. Cette structure est donc gérée à la fois par ses salariés, par ses usagers et par les professionnels associés aux hôpitaux partenaires et aux collectivités publiques. La coopération avec les hôpitaux du 10e arrondissement va notamment permettre de faciliter les parcours de soins entre la médecine de ville et l'hôpital.

Le succès que connaît la forme S.C.I.C. en France n'est pas un hasard. Je vous rappelle que ces structures ont une pérennité de 5 ans de 67 % supérieure à la moyenne des autres structures, mais c'est la première fois qu'elle est adoptée pour un centre de santé. Nous nous réjouissons donc de cette innovation parisienne, qui, je l'espère, inspirera d'autres professionnels de la santé à Paris et ailleurs, et dans notre arrondissement. En effet, au-delà de l'aspect coopératif de son administration, c'est évidemment le caractère non lucratif du service proposé qui doit être

salué. La santé n'est pas une marchandise. Le serment d'Hippocrate, cela existe. Les coûts des soins prodigués par une S.C.I.C. seront donc inférieurs à ceux proposés par les structures de santé du secteur privé.

Messieurs les libéraux, vous regardez : c'est plus efficace que dans le privé.

Pour conclure, les élus écologistes tiennent donc à saluer l'effort financier de la Ville pour accompagner cette structure innovante et d'intérêt public. C'est avec un enthousiasme non dissimulé que nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à tous les orateurs.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Ce centre "Richerand" a effectivement une existence de longue date. Nous avons beaucoup tenu à le soutenir pendant toutes ces dernières années. Il se trouvait dans une situation financière et administrative compliquée. Maintenant, je pense que l'on est arrivé au bout de cette restructuration qui a été complètement faite par eux, avec notre aide, mais en tout cas, nous ne sommes pas intervenus sur le fond.

En revanche, l'idée de la S.C.I.C. a été vraiment reprise, là aussi, avec enthousiasme - je reprends votre terme, Monsieur GLEIZES - parce que c'était une manière complètement originale et tout à fait adaptée d'avoir plusieurs partenaires publics et privés pour commencer à faire réseau sur la ville, entre la ville et l'hôpital, puisque l'A.P.-H.P. sera également partenaire. C'est donc extrêmement important de commencer à détruire ce mur qui existe entre les cultures de l'hôpital et de la médecine de ville de secteur 1, c'est-à-dire à but non lucratif.

Je vous remercie de voter ce million d'euros et j'espère que nous aurons la pierre angulaire d'une nouvelle politique de santé publique à Paris.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 197.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 197).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'implantation d'une structure médicale dans le quartier Bastille-Popincourt.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 96 est relatif à l'implantation d'une structure médicale dans le quartier Bastille-Popincourt.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour deux minutes.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le conseil de quartier Bastille-Popincourt a présenté un vœu le 12 juin dernier concernant la diminution constante des professionnels de santé en exercice à Paris : moins 3,3 % entre 2014 et 2017, et particulièrement dans le 11e arrondissement. Le contrat local de santé voté au Conseil de Paris du 26 mars 2018 fixe comme objectif de garantir l'accès aux soins de premier secours pour tous les Parisiens et de faciliter l'accès aux soins non programmés, notamment en favorisant l'implantation de nouveaux médecins dans les quartiers déficitaires. Dès 2014, la Ville de Paris et la mairie du 11e arrondissement ont mis en place une politique volontariste pour favoriser l'installation de professionnels exerçant en secteur 1, notamment grâce au dispositif "Paris Med'" auquel le 11e arrondissement est éligible au titre des quartiers déficitaires.

Dans notre arrondissement, en particulier, ce dispositif a permis d'accompagner la création de trois cabinets médicaux : 10, rue Morand, 10-12, cité Beauharnais, et 73, rue de Montreuil. Au-delà du dispositif "Paris Med'", auquel l'action de la Ville de Paris et de la mairie du 11e arrondissement a contribué depuis l'ouverture en 2014, il y a d'autres structures médicales : une maison de santé pluridisciplinaire située au 63, boulevard de Charonne, "Le 190 - Centre de santé sexuelle" situé au 2, impasse de la Baleine, et enfin, la maison Chemin Vert située 6, rue du Chemin-Vert.

Aujourd'hui, les échanges sont en cours entre la mairie du 11e arrondissement et l'équipe médicale du passage Lisa, qui a exprimé sa volonté que la vocation médicale de ses locaux perdure après le départ à la retraite prochainement des derniers médecins.

Aussi, sur proposition de François VAUGLIN, des élus du groupe Socialiste et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris étudie tous les moyens pour permettre l'ouverture d'un centre de santé ou d'une structure médicale - maison de santé, cabinet médical, etc. - dans les locaux situés au 10, passage Lisa.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Philippe, je ne serai pas longue pour signifier que je soutiens votre vœu en faveur de l'implantation d'une structure de santé dans le quartier Bastille-Popincourt qui soit en capacité d'accueillir de nouveaux professionnels de santé pour contribuer au renforcement et au rééquilibrage de l'offre de soins accessible à tous sur le territoire parisien.

Je vais juste vous rappeler quelques chiffres sur le soutien de la Ville depuis le début de cette mandature, parce que c'est très important. Nous avons tout de même aidé au montage et à l'installation de 19 maisons de santé pluri-professionnelles et cabinets "Paris Med'" depuis 2015, ce qui signifie que 111 professionnels de santé se sont installés à Paris. 6 maisons de santé pluri-professionnelles et cabinets "Paris Med'" dont les travaux d'installation sont encore planifiés, ce qui veut dire 35 professionnels de santé en plus, et 5 maisons de santé et cabinets "Paris Med'" dont les projets sont en cours d'instruction, ce qui signifie 30 professionnels de santé.

Je vous dis cela, parce que ce sont à peu près 180 professionnels de santé que la Ville a contribué à installer dans une trentaine de structures dans les 3e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Cela vous semble peut-être une longue litanie, mais c'est très important de voir que nous avons équilibré cette aide dans pratiquement tous les arrondissements de Paris et que nous avons vraiment voulu en particulier répondre là où il y avait le plus de déficit. Nous espérons ainsi pouvoir tenir l'objectif d'une inversion de la courbe des professionnels de santé en secteur 1 à Paris. C'est le cas depuis janvier 2018, avec une stabilisation de leur nombre à Paris, après des années continues de baisse.

Je serai particulièrement attachée, je le répète, à ce que la structure que vous appelez de vos vœux, passage Lisa, dans le 11e arrondissement, puisse voir le jour avec de nouveaux professionnels de santé. L'instruction est d'ores et déjà en cours par les services de la DASES.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 316).

Voeu déposé par le GEP relatif au rôle des pharmaciens dans la prise en charge des usagers de drogue.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 97 relatif au rôle des pharmaciens dans la prise en charge des usagers de drogue.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu me permet aussi de rappeler une action d'Act Up. Tout à l'heure, on a rendu hommage à l'un des fondateurs d'Act Up à Paris, puisqu'au départ, cela est né à New York. Act Up, au-delà de la communauté LGBTQI, fait un énorme travail sur la réduction des risques pour l'ensemble des gens concernés par les conséquences du Sida. Cela ne concerne donc pas que la communauté homosexuelle. Sur la question de la réduction du risque par rapport aux toxicomanes, l'association "ASUD", qui a un rôle très important dans la question des toxicomanes par voie intraveineuse, fait un travail pour réduire la transmission du Sida, de l'hépatite et des autres maladies transmissibles par les seringues.

Ce vœu part du travail fait par Act Up et par "ASUD", et demande que les pharmaciens jouent leur rôle, qui est celui de protéger les gens.

A travers ce vœu, nous demandons de rappeler les obligations en tant qu'acteur et actrice de la permanence des soins et que la Ville mette en œuvre les actions nécessaires à l'amélioration de l'accès en matière d'injection, en

augmentant le nombre de distributeurs ainsi que l'accès aux produits de substitution. A la fois à l'extérieur et dans les pharmacies, nous demandons l'accès aux seringues.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur le Maire, Jérôme GLEIZES, oui, un pharmacien est plus un professionnel de santé qu'un commerçant, c'est d'abord un professionnel de la santé. Les pharmaciens dont la profession est réglementée par le Code de la santé publique contribuent aux soins de premier recours définis par l'article L. 1411-11 du Code de la santé publique. Je citerai : "La prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients, la dispensation et l'administration des médicaments, produits et dispositifs médicaux ainsi que le conseil pharmaceutique". Enfin, les pharmaciens participent à la mission de service public de la permanence des soins. Aussi, il est parfaitement surprenant et dommageable de constater que d'après un "testing" de l'association "Auto-Support des Usagers de Drogues" - ASUD - dont vous parliez, auprès de 115 officines de pharmacie de Paris, 70 % d'entre elles refuseraient de délivrer les médicaments de substitution aux opiacés prescrits par les médecins pour soigner les usagers de drogue.

Suite à l'enquête de terrain menée en 2018 et 2019 par l'association "Act Up", dans plus d'un tiers des pharmacies parisiennes, les kits "Steribox" contenant du matériel nécessaire pour deux injections stériles sont indisponibles dans près de la moitié des officines. Cette situation est inquiétante, car elle affaiblit considérablement les efforts concertés des acteurs de la réduction des risques et des dommages pour répondre aux enjeux de santé publique. Or, le rapport d'activité 2018 de l'Ordre national des pharmaciens titrait : "Tous pharmaciens, tous acteurs de la santé publique".

Pour terminer, je m'engage à m'adresser aux pharmaciens et à l'Ordre national des pharmaciens pour que cette question soit réglée, qu'il s'adresse aux pharmacies. Je sais que cela a déjà été fait, mais je vais leur demander et organiser une rencontre pour voir comment, maintenant, nous pouvons vraiment passer à l'action.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 97 amendé, avec les propositions de Mme SOUYRIS. C'est ça ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Oui, absolument.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Donc favorable, si amendé.

L'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 97 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V.317).

Voeu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif à la fermeture de l'agence de la C.P.A.M. Saint-Fargeau et aux fermetures à venir.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la fermeture des agences C.P.A.M. et de 3 centres dentaires C.P.A.M. (20e).

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n°s 98, 99 et 99 bis relatifs à la fermeture de l'agence de la C.P.A.M. Saint-Fargeau, dans le 20e arrondissement, qui concerne aussi les fermetures à venir d'autres agences de la C.P.A.M.

La parole est, en premier lieu, à Mme Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, un par un, discrètement, des services publics disparaissent à Paris. Il y a peu, nous interpellions le Conseil sur la fermeture des agences S.N.C.F. et nous n'avons pas dû attendre longtemps pour voir les conséquences, en ce début de mois de juillet, sur l'attente délirante aux guichets des gares parisiennes. Cette fois, nous vous alertons sur les fermetures d'agences de la Caisse primaire d'assurance maladie, que nous n'avons malheureusement découvertes qu'à travers l'interpellation d'habitants, la direction de la Caisse primaire d'assurance maladie n'ayant pas pris la peine d'alerter les élus des territoires concernés. Il y a une semaine, l'agence de Saint-Fargeau a fermé. Il n'en restera plus qu'une pour tout le 20e arrondissement. En 2007, il y avait 32 de ces centres à Paris. A terme, il n'y en aura plus que 11, dont 2 chargés uniquement de l'aide médicale d'Etat, pour plus de 2,5 millions d'assurés.

Entre 2012 et 2019, les organismes de Sécurité sociale à Paris ont vu la perte de plus de 1.000 agents au sein des services, et cela va continuer. Ces fermetures se font dans le cadre de contrats d'objectifs et de gestion. Ces derniers se résument à des suppressions d'agents et à des ventes du patrimoine de la Caisse primaire d'assurance maladie. Les conséquences, nous les connaissons déjà : un temps d'attente accru et des difficultés au travail pour les agents, ainsi qu'une fragilisation des personnes les plus en difficulté, les personnes âgées et handicapées qui ont pourtant des besoins de santé et d'accès à l'assurance maladie très importants, et tous ceux qui n'ont pas accès à Internet. D'autres fermetures sont programmées, comme celle de l'agence des Buttes-Chaumont.

Nous demandons donc que la Ville de Paris interpelle l'Etat et la direction de la Caisse primaire d'assurance maladie pour l'arrêt immédiat de ces fermetures. Nous demandons aussi que la Caisse primaire d'assurance maladie réalise une étude sur les conséquences de ces fermetures et des baisses du nombre de personnel pour les usagers, ainsi que sur la gestion des services de l'assurance maladie.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Sur le même sujet, la parole est à Mme Danielle SIMONNET pour présenter le vœu suivant, le vœu n° 99.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, bien sûr, je souscris pleinement à ce que vient de dire Raphaëlle PRIMET et je voterai ce vœu. Je pense qu'elle votera également le mien.

La situation est très problématique. J'habite à deux pas du 73, rue Saint-Fargeau et comme les voisins, j'ai découvert la fermeture par voie d'affichage de cette agence, ne laissant dans le 20e arrondissement qu'une seule agence, celle de Saint-Blaise. C'est une logique terrible qui fait que, si dans les années 1980, il y avait plus de 60 centres de service de la Caisse primaire d'assurance maladie à Paris, il n'y en avait plus que 32 en 2007, et il n'y aura plus que 9 agences, avec 2 agences A.M.E. sur l'ensemble de la Capitale. La situation s'aggrave. On sait que l'on va avoir aussi la fermeture de l'agence des Buttes-Chaumont si nous ne réagissons pas dans le 19e arrondissement, laissant cet arrondissement avec une seule agence pour les assurés, celle de Flandres. On est dans une logique, à travers les contrats d'objectifs et de gestion, de suppressions de postes : 1.000 postes supprimés entre 2012 et 2019. Ce sont 8.000 postes qui vont être supprimés sur l'ensemble des organismes sociaux du territoire national, avec la recherche drastique d'économies par la vente de patrimoine. Pendant ce temps, ils font en marche accélérée des regroupements de plusieurs services et des fusions. Vous avez aussi la fermeture de 3 des 4 centres dentaires parisiens. Bref, c'est une situation catastrophique.

Je demande que la Ville de Paris interpelle le Ministère de la Santé sur les financements réels du secteur de l'assurance maladie et sur les conséquences sociales désastreuses pour les usagers et les agents de cette politique de dégradation drastique occasionnée par les contrats d'objectifs et de gestion. Que la Ville de Paris exige un moratoire sur toutes les activités de fermeture des centres de service, des points d'accueil de l'assurance maladie, et tout particulièrement contre la fermeture des agences Saint-Fargeau et Buttes-Chaumont et la fermeture des trois centres dentaires.

Pour finir, qu'un plan de redéploiement de ceux-ci, débattu avec elle, puisse prendre en compte les besoins de proximité des habitants après une étude d'impact des fermetures et de la baisse des effectifs. Cessons de croire que la dématérialisation de ces activités soit la solution.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre aux deux vœux, les vœux n° 98 et n° 99, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai accueilli avec beaucoup d'attention ces vœux appelant la plus grande vigilance quant à la fermeture envisagée de plusieurs services et structures de la Caisse primaire d'assurance maladie sur le territoire parisien, et je partage votre inquiétude. Je suis particulièrement attachée au maintien de services publics de santé et d'accès au droit de santé de proximité, et ce, en particulier dans les quartiers populaires de la Capitale.

J'ai souhaité porter devant vous un vœu de l'Exécutif rappelant le partenariat qu'est le nôtre avec la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris, tant dans le "Plan de lutte contre la grande exclusion" que dans le contrat local de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie étant, à Paris, engagée à nos côtés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. S'il est vrai que les évolutions technologiques d'usage ont permis de transformer la relation des Parisiens et des Parisiennes à leur Caisse d'assurance maladie, il est extrêmement important que demeurent des services d'accueil physique des usagers, en particulier pour les plus fragiles d'entre eux qui sont ceux qui font un appel important au système de soins.

La Caisse primaire d'assurance maladie a développé des permanences de proximité dans un nombre important de structures d'accueil de publics éloignés du droit ces dernières années. Il reste que ces fermetures annoncées sont un problème. Je souhaite donc que la direction de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris puisse venir présenter aux élus parisiens de la 4e Commission, élargie aux élus des arrondissements concernés, l'évolution de

ses activités avant de mettre en œuvre ses projets de fermeture afin de s'assurer que l'offre de services ne diminue ni quantitativement, ni qualitativement du fait des restrictions budgétaires. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je propose en réponse à vos vœux, dont je demanderai le retrait.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Avant de donner la parole à Jérôme GLEIZES pour une explication de vote, je voudrais savoir si le vœu n° 98, présenté par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

Raphaëlle PRIMET, est-ce qu'il est retiré ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Non. On votera le vœu de l'Exécutif, mais il y a dans les considérants des choses qui ne nous vont pas trop. Donc on maintient notre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - D'accord, donc il est maintenu.

Le vœu n° 99 de Mme SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il est maintenu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est maintenu.

Et donc, explication de vote de M. Jérôme GLEIZES sur les trois vœux : le n° 98, le n° 99 et le n° 99 bis.

M. Jérôme GLEIZES. - Comme cela a été dit, ce vœu a été voté à l'unanimité en conseil d'arrondissement contre la fermeture d'un service public dans nos quartiers, qui sont vraiment en manque de service public. Nous votons donc tous les vœux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 98 des groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Honnêtement, si je me fiais aux gens qui levaient les mains, il était adopté. Je vais vous proposer de revoter pour que ce soit plus clair.

Je remets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 des groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 98 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99, déposé par Mme Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 99 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 99 bis de l'Exécutif, avec, par définition, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 318).

Voeu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'expérimentation à Paris d'un territoire de légalisation du cannabis.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 100 relatif à l'expérimentation à Paris d'un territoire de légalisation du cannabis.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce vœu, nous vous proposons d'interpeller l'Etat sur la question de l'expérimentation à Paris de la légalisation du cannabis, afin de sortir de l'hypocrisie dans laquelle les politiques françaises se fourvoient depuis plus de 50 ans. Une hypocrisie, car aujourd'hui la France occupe le premier rang européen en matière de politique répressive contre le cannabis, mais elle occupe aussi le premier rang en matière de consommation en Europe, notamment chez les jeunes. Le bilan : une répression coûteuse aux dépens de la prévention, une consommation qui ne diminue pas, des trafics de drogue qui drainent des millions d'euros, financent d'autres réseaux criminels et gangrènent des quartiers entiers. Bref, un échec.

Paris, comme de nombreux autres territoires, est particulièrement concernée par la question du cannabis et ses conséquences, que sont les trafics de drogue et la criminalité liée, ainsi que la consommation des mineurs. D'où notre volonté d'interpeller le Gouvernement pour lui proposer de faire de Paris un territoire test de la légalisation, avec un encadrement très strict. Une mesure qui demanderait de nombreux aménagements, tel qu'un monopole de production et de la distribution, un contrôle de la qualité des produits, une limite de la quantité par acheteur, un justificatif de domicile pour se fournir, etc. Ce serait un dossier ambitieux qui aurait du sens si tous les territoires voisins qui souffrent aussi des trafics de drogue engageaient la même démarche. La liste des signataires de la tribune de "L'Obs" du mois de juin prouve que de nombreux élus politiques sont pour cette légalisation, au-delà des clivages politiques.

Je vais écourter mes explications, mais je voudrais dire simplement qu'il n'y a pas de preuve d'effet passerelle entre la consommation de cannabis vers les drogues dures. Les pays voisins qui ont légalisé le cannabis ont vu les bénéfices avec un encadrement strict. On observe une baisse de la consommation.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - C'est vrai que vous parlez beaucoup, donc je vous demande de faire silence, d'autant que ce que dit Mme GOLDGRAB est très intéressant.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Dans les pays voisins qui ont légalisé, on a vu les bénéfices avec un encadrement strict. On observe une baisse de la consommation chez les plus jeunes, qui sont aussi les plus fragiles face à ces produits et ces trafics. Prenons position. Démontrons qu'au niveau local, nous sommes prêts à cette nécessaire évolution de la législation pour lutter contre les trafics et faire baisser la consommation des mineurs, et investir massivement dans la prévention.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je suis d'accord avec vous, chère Laurence GOLDGRAB. Dans votre vœu, vous alertez sur les impasses de la politique prohibitionniste française concernant le cannabis et vous formulez le souhait que la Ville de Paris propose au Gouvernement de faire de Paris un territoire d'expérimentation de la légalisation du cannabis récréatif pour les personnes majeures, et son encadrement strict.

Je constate en tant qu'écologiste, et vous excuserez cette légère digression, que non seulement les mesures environnementales sont désormais portées par la plupart des groupes dans cet hémicycle, et que, désormais, la dépénalisation des drogues douces fait également son chemin, et je m'en félicite.

Ceci dit, je tiens à vous remercier pour cette question de légalisation du cannabis récréatif. Elle va permettre de rappeler quelques vérités que vous avez commencé à dire concernant la politique relative aux drogues. La prohibition est rarement judicieuse et efficace. Il vaut mieux s'appuyer sur la démarche de santé publique qu'est la réduction des risques. A chaque fois, vous en avez donné quelques chiffres. L'efficacité n'est que dans ce versant-là, jamais sur le versant de la prohibition. Je rappellerai quelques autres chiffres. Je vous rappelle qu'au sein de l'Union européenne, la France se distingue surtout par ses niveaux d'usage de cannabis élevés, en particulier parmi les jeunes. Cette singularité perdure depuis les années 2000. Les principaux produits psychoactifs consommés à l'adolescence sont l'alcool, le tabac et le cannabis, et à 17 ans, 4 jeunes sur 10 ont expérimenté le cannabis. Il y a surtout la plus grande consommation régulière de cannabis en France par les jeunes de toute l'Europe. Or, le cannabis sans prévention peut conduire à des problèmes de santé qui sont réels, surtout chez les usagers jeunes. D'où le fait d'avoir une expérimentation.

Pour toutes ces raisons, je suis d'accord pour écrire un courrier à la Ministre. Cependant, la décision de l'expérimentation ne relevant pas de notre compétence, je vous demanderai de retirer ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci pour toutes ces explications et cet échange.

Le vœu est-il maintenu, Madame GOLDGRAB ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je retire le vœu dès lors que l'interpellation de l'Etat va être effectuée par l'adjointe.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien. Le vœu est donc retiré, mais la discussion n'est pas close.

Voeu déposé par les groupes "Génération.s" et PCF-FG relatif au service parisien de santé scolaire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose de passer au vœu n° 101 relatif au service parisien de santé scolaire.

La parole est, dans un premier temps, à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire, et est avec tous les regrets que ce vœu ait été retiré.

Sur la médecine scolaire, moins d'un millier de médecins scolaires pour plus de 12 millions d'élèves. C'est le chiffre effarant que dévoile un rapport de l'Académie nationale de médecine d'octobre 2017. Un ratio qui ne permet plus aux médecins scolaires de réaliser l'ensemble des bilans de santé légaux permettant pourtant de détecter des problèmes de santé ou bien des troubles d'apprentissage. Voici les conséquences réelles de la pénurie de professionnels du corps médical et il faut s'en inquiéter.

La crise que connaît la médecine scolaire touche l'ensemble du territoire. La Capitale n'est pas exonérée et cela se fait particulièrement ressentir dans le 12e arrondissement. Les difficultés rencontrées dans les écoles sont sans appel. Entre allongement des délais, réduction des actions de prévention, d'éducation, qu'il est au contraire nécessaire de renforcer, les services de santé scolaire souffrent du manque de personnel. S'y conduit inévitablement un service scolaire médical mal assuré pour les petites Parisiennes et les petits Parisiens.

Nous ne pouvons nous satisfaire des solutions avancées par le Gouvernement, qui ne sont pas à la hauteur de cette crise alarmante. En effet, plutôt que de réellement pallier les problèmes de recrutement qui touchent la médecine scolaire, les Ministres de la Santé et de l'Education se contentent de proposer d'associer les médecins de ville aux visites médicales scolaires. C'est nier les spécificités de la médecine scolaire sans compter le fait que ces médecins sont eux-mêmes confrontés à la désertification médicale.

Dans un contexte de besoin croissant d'expertise médicale pour les situations complexes, de la nécessité de renforcer la prévention pour toutes et tous, il est urgent de pallier la rareté des compétences médicales dans nos écoles. Rappelons également que la spécificité du service de santé scolaire parisien le place sous la tutelle de la collectivité parisienne. Il est nécessaire d'utiliser nos moyens d'intervention pour réguler ce domaine en crise et permettre le meilleur accompagnement possible pour les élèves à besoins spécifiques.

Pour ces raisons, nous demandons au Gouvernement de prendre de réelles mesures en faveur de la médecine scolaire, notamment par la revalorisation du statut des salaires des médecins scolaires, et de travailler à une meilleure articulation avec les autres personnels de la médecine scolaire, comme les infirmières et les infirmiers. En tant qu'élus, nous demandons à être informés sur le projet de service en cours d'élaboration, tout comme la communauté éducative.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur le Maire, cher Yves CONTASSOT, comme vous le pointez dans votre vœu, la santé scolaire va mal en France. Elle souffre d'un manque de reconnaissance et de moyens, comme la plupart des secteurs de la médecine préventive. C'est pourtant un maillon essentiel de notre système de santé publique qui doit être défendu et développé, et qu'à Paris nous défendons et nous souhaitons développer. Plus de détection précoce des problèmes de santé, plus de promotion de la santé, plus d'accompagnement des familles éloignées du système de soins, c'est en ce sens qu'il faut orienter notre politique de santé et en ce sens que je souhaite et travaille avec les professionnels de santé, les éducateurs et les organisations syndicales, que j'ai rencontrées à plusieurs reprises, pour avancer sur ce sujet.

Aujourd'hui, faute de statut et de reconnaissance suffisante des métiers de la santé scolaire et faute de moyens, le système de santé scolaire est menacé et peine à attirer de nouveaux médecins, a fortiori dans un contexte de pénurie, comme l'a dénoncé de manière virulente l'Académie nationale de médecine dans un rapport que vous mentionnez dans votre vœu. A Paris, la situation est plus favorable, néanmoins, que dans le reste de la France, et ce, parce que la Ville de Paris a historiquement choisi d'y consacrer des moyens. Paris fait partie des quelques villes françaises, avec Strasbourg, Rennes et Grenoble, qui ont choisi d'exercer cette compétence d'Etat par délégation, là où c'est l'Education nationale qui gère les services de santé scolaire des établissements du premier degré dans la très grande majorité du pays.

En effet, à Paris, les ratios d'encadrement sont bien plus élevés qu'ailleurs, avec 2,5 fois plus de personnels en moyenne qu'en France, parce que la Ville complète par ses propres moyens les crédits insuffisants alloués par l'Etat. Pour autant, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, car les missions dévolues aux professionnels dans les 662 écoles parisiennes ont évolué et se sont multipliées sans que les moyens et l'organisation ne soient adaptés.

Plus de détection et de dépistages précoces, donc plus d'actions préventives de promotion de la santé, plus d'examens individuels à la demande des familles ou des équipes enseignantes pour traiter les situations particulières : c'est ce que nous voulons faire actuellement dans notre projet de santé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faudrait conclure, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - J'ai fini.

Nous avons décidé de renforcer les équipes avec du personnel infirmier et de revoir l'organisation des services dans un fonctionnement plus collégial entre médecins, infirmiers et secrétaires médico-sociales. J'aurai l'occasion de présenter, avec Patrick BLOCHE, les évolutions du service devant les élus d'arrondissement en charge de la santé et ceux en charge des affaires scolaires, dans une réunion que nous avons programmée à la rentrée. Cette évolution sera progressive, et surtout, sera faite petit à petit et dans un esprit d'adaptation locale au terrain et au territoire, avec l'accord des professionnels de santé et de tous. J'espère que nous pourrons revenir vers vous avec quelque chose qui vous satisfera.

Je veux juste apporter un amendement sur le titre de votre vœu en modifiant son intitulé : "L'activité et les missions de la santé scolaire" et non "de la médecine scolaire".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 ainsi amendé, si l'amendement est accepté. Et c'est le cas.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 319).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'avenir du centre "Victor Smirnoff".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 102 relatif à l'avenir du centre "Victor Smirnoff".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Le centre "Victor Smirnoff" a été créé en 1955. Il était lié à la psychiatrie publique. Il était d'abord dépendant de l'hôpital Saint-Anne, puis a été raccroché au secteur de psychiatrie du centre hospitalier de Perray-Vaucluse dans les années 1980. Maintenant, il est rattaché au nouveau grand G.H.U. Paris Psychiatrie et Neurosciences. Il faut savoir que c'est l'un des rares lieux de psychiatrie public gratuit. C'est le Paris populaire, voire défavorisé, avec une situation socioprofessionnelle fragile qui le fréquente à plus de 60 %, dont 70 % de femmes qui sont généralement dans une grande précarité sociale. On a pour 35 % de jeunes de moins de 30 ans qui ont, par ailleurs, une difficulté d'accès aux soins propre à cette tranche d'âge.

Le centre "Victor Smirnoff" est menacé aujourd'hui. Il me semble extrêmement important que l'on défende ce seul lieu d'accès à la psychanalyse, psychothérapie, psychodrame, dans le cadre du service public, sans avance d'argent. Je souhaite, à travers ce vœu, que la Maire de Paris et son adjointe à la santé, membres du conseil de surveillance du G.H.U., s'assurent que l'équipe du centre "Victor Smirnoff", porteuse des 65 années d'histoire et des projets en cours, soit partie prenante du groupe de travail qui va décider de l'avenir de ce centre au vu de l'inquiétude de ses professionnels, et qu'elles veillent à ce que soient prises au sein du G.H.U. les décisions qui assurent au mieux la pérennité pour les Parisiennes et les Parisiens de l'un des rares lieux gratuits de psychanalyse, dans un souci d'équité sociale.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Chère Danielle SIMONNET, comme vous, je suis attachée à l'accès de toutes et tous au service de la santé et à la défense du service public hospitalier. Les inégalités sociales en matière d'accès aux soins psychiques face à l'absence de prise en charge par l'assurance maladie des consultations de psychologues ou de psychanalystes, sont un problème. Il est donc très important que le service public hospitalier de psychiatrie parisien puisse proposer une prise en charge par des psychanalystes à des patients qui n'ont pas les moyens d'accéder à un suivi en libéral non remboursé. C'est l'activité que propose le centre "Victor Smirnoff", avec ses six praticiens et ses six psychologues, dans des locaux situés dans le Centre de Paris.

Face aux inquiétudes, je vous réponds - Madame SIMONNET, ce serait tout de même sympathique que vous m'écoutiez - sur ces personnels et sur le devenir du centre, que mon cabinet a rencontrés. J'ai eu des échanges avec la direction du G.H.U. Psychiatrie et Neurosciences dont il dépend. J'ai obtenu des assurances de la part du directeur et du président de C.M.E. que cette activité psychanalytique n'était nullement remise en question et bien

intégrée au projet médical du G.H.U., que les salariés du centre "Victor Smirnoff" seront pleinement associés au groupe de travail qui doit travailler à une évolution de son activité psychanalytique dans un objectif de développement.

Je donnerai donc, Madame la conseillère, chère Danielle SIMONNET, un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 102, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 320).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'organisation d'une conférence citoyenne sur l'accès à la santé et au service public hospitalier, ainsi qu'à la transformation en cours de l'A.P.-H.P.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 188, déposé par l'Exécutif, relatif à l'organisation d'une conférence citoyenne sur l'accès à la santé et au service public hospitalier, ainsi qu'à la transformation en cours de l'A.P.-H.P.

La parole est à vous, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'en ai un peu parlé hier avec cette conférence citoyenne sur le rôle de l'hôpital public dans notre système de soins. Mme HIDALGO et moi-même avons souhaité associer directement les Parisiens et les Parisiennes pour que puisse être pris en compte l'avis des usagers au sens le plus large dans les projets de transformation qui sont en cours à l'A.P.-H.P., et plus largement, sur la place de l'hôpital dans le système de santé parisien. C'est un processus qui doit nous permettre d'avoir un éclairage des Parisiens eux-mêmes sur ce qu'ils attendent de leur hôpital, dans un contexte où ce sont trop souvent les experts, le corps médical ou l'administration qui prennent les décisions sans suffisamment prendre en compte ceux qui doivent être les premiers acteurs de leur santé, c'est-à-dire les personnes elles-mêmes.

Nous avons donc décidé qu'il y aurait, à partir de la fin du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'août, et peut-être même jusqu'à début septembre, un panel représentatif des citoyens parisiens qui pourront acquérir une expertise et avoir un certain nombre d'auditions de toutes les différentes parties qui peuvent être les experts de cette question. Cela va des scientifiques en passant par les acteurs de santé, mais également les organisations syndicales présentes au conseil de surveillance, pour qu'il puisse y avoir des préconisations et que ce Conseil de Paris, en septembre prochain, ait le retour de cette conférence citoyenne et qu'il y ait un véritable débat sur la question.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Avant de mettre aux voix ce vœu de l'Exécutif, je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

La parole est à vous pour deux minutes.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe "100% Paris" ne prendra pas part au vote de ce vœu. Le constat sur les difficultés auxquelles font face les professionnels de santé, et en particulier le personnel des services d'accueil des urgences de l'A.P.-H.P., est partagé par tous : soignants, soignés, administrés. En un mot : les Parisiens.

Vous voulez organiser une conférence citoyenne, prendre l'avis des Parisiens. Rien à redire, a priori, si ce n'est que ce serait une énième conférence qui participerait plus de l'affichage que d'une réelle volonté de faire avancer le débat citoyen. Enième conférence qui rendrait alors inutile les Assises parisiennes de la santé, que la Ville organise déjà, la Conférence territoriale de santé parisienne mise en place par l'A.R.S. dans le cadre de la loi HPST pour laquelle la Ville est un acteur important.

Enfin, la Maire de Paris elle-même, présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., comme vous l'avez rappelé, n'a-t-elle pas dit, lors du dernier conseil de surveillance en avril, à propos des difficultés structurelles des services d'accueil des urgences, je cite : "Il est temps de sortir des diagnostics et des analyses".

Alors, la Maire attend-elle vraiment quelque chose d'une nouvelle conférence citoyenne, et ce, d'autant que je comprends que vous attendez un résultat pour le mois de septembre ? Ou est-ce simplement une nouvelle opération de communication ?

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix le vœu n° 188 de l'Exécutif, sauf si Mme SOUYRIS veut répondre en quelques mots.

Allez-y.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je dirai tout de même quelques mots pour répondre à cela. Vous savez certainement qu'en septembre, il y aura une communication de santé, qui, d'ailleurs, est appelée des vœux d'un certain nombre d'entre vous. Sur cette communication de santé, on n'aura pas que le diagnostic des Parisiens, mais également tout ce que fait la Ville et tout ce que nous proposons depuis 2014 et continuons à mettre en œuvre. Vous voyez donc bien que ce n'est pas de la communication, mais un autre regard sur cette politique de santé.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Ces éléments étant livrés, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 188 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 321).

2019 DASES 148 - Budget participatif : subventions d'investissement (1.007.900 euros) et conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 148 qui concerne le budget participatif et les subventions d'investissement, et les conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage".

La parole est, en premier lieu, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

L'alimentation est l'une des premières préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. D'ailleurs, ce projet de délibération en est la preuve puisque le projet "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage" a reçu le suffrage des habitants et des habitantes au budget participatif. Mais l'alimentation est avant tout un marqueur de classe. Dans les quartiers prioritaires, quartiers "politique de la ville", le taux d'obésité des enfants est deux fois plus élevé en moyenne qu'à Paris. 70.000 foyers sont en situation de précarité alimentaire. C'est un sujet important et ce projet de délibération atteste et offre des pistes de travail intéressantes. Particulièrement, il est important de permettre à toutes et tous de pouvoir cuisiner des produits dits "bruts". Cela est nécessaire pour accéder à une alimentation de qualité. Les plus démunis, les classes populaires, doivent avoir le droit à cette alimentation de qualité. Les actions de solidarité alimentaire doivent intégrer la question d'une nourriture saine et ne pas se ranger uniquement derrière des produits déjà transformés par commodité.

Dans cet esprit, nous avions proposé la création des paniers solidaires en lien avec les halles alimentaires. C'est l'idée que ces produits frais, de saison, issus d'une agriculture responsable, puissent être accessibles aux plus modestes. Je remercie d'ailleurs le travail qui est engagé avec votre cabinet, chère Dominique VERSINI, et les mairies des 10e et 14e arrondissements, où sont implantées ces deux halles alimentaires.

Avec le modèle des halles alimentaires, nous avons voulu poser la question du lien entre Paris et les terres qui la nourrissent. C'est l'enjeu du modèle agricole respectueux autant de la terre que de ceux qui la travaillent, que nous devons poser. C'est aussi la question de notre action d'éducation à l'alimentation dans les cantines et dans la restauration collective. Il s'agit bien d'une politique publique à mener autour de l'alimentation pour construire une filière responsable, de la fourche à la fourchette, avec une éducation au goût et un échange culturel autour de l'alimentation.

Le projet de délibération propose de verser plus d'un million d'euros à un certain nombre d'associations. Elles font indéniablement ce travail important et de qualité sur le terrain. On ne peut que se féliciter du fait que les Parisiens se saisissent du budget participatif pour exiger des politiques publiques fortes en matière d'alimentation. Sans remettre en cause la qualité du travail réalisé par les associations, il nous paraît important que la Ville ne se défausse pas de ses responsabilités sur le secteur associatif.

C'est pourquoi nous avons porté, dès le début de ce mandat, l'idée qu'il y ait une vraie politique publique, et pourquoi pas à l'avenir, un adjoint ou une adjointe en charge du dossier de l'alimentation. L'alimentation, et tous les enjeux qu'elle contient, mérite une politique publique dédiée allant au-delà du seul recours aux associations. Voilà ce que je voulais ajouter à ce débat, et je vous remercie pour ces subventions.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est maintenant à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le projet de délibération qui nous est maintenant présenté s'inscrit dans le cadre du budget participatif 2017, où le projet "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage", visant à favoriser le développement de cuisines partagées et à soutenir la mise en place d'un modèle innovant, a été plébiscité par les votants. L'objectif des actions financées dans ce cadre est d'améliorer l'accès à une nourriture saine et de qualité dans les quartiers populaires, où l'offre en produits labellisés ou issus de l'agriculture biologique est souvent plus rare qu'ailleurs, voire inexistante. A cela, une raison simple : ces produits, du fait des normes qualitatives de production qu'ils respectent, sont plus chers que leurs équivalents classiques de l'industrie alimentaire qui s'en affranchissent, et paraissent donc moins accessibles aux bourses des habitants et habitantes des quartiers populaires.

En France, vous le savez, plus de 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et plus de 4 millions d'entre elles ont recours à l'aide alimentaire. Il n'est pas acceptable que seules les personnes les plus riches aient accès à des aliments de qualité, quand, par ailleurs, la qualité des aliments dits "classiques", non labellisés, s'est progressivement dégradée au rythme de l'industrialisation croissante de la production alimentaire.

Les projets financés par la subvention prévue dans ce projet de délibération, montrent que des solutions existent pourtant qui nous permettraient d'aller vers plus de justice sociale, plus de justice alimentaire dans notre ville. Une enveloppe de plus d'un million d'euros est prévue pour des actions s'organisant autour de deux axes principaux. 15 projets auront trait à la création de cuisines partagées et 14 projets porteront sur des actions de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage. Autant de thèmes auxquels les écologistes sont, bien évidemment, très sensibles. Les cuisines partagées sont des structures particulièrement propices à la création de lien social. Dans les quartiers populaires, elles permettent, notamment aux familles hébergées à l'hôtel, de préparer leurs repas de manière autonome. L'appel à projets, qui s'est clos le 31 mars 2019, a d'ailleurs révélé un réel besoin pour ce genre de structures qui viendront compléter le système d'aide alimentaire parisien.

Quant aux projets de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage, ils font écho à des combats de longue date des écologistes. Nous ne pouvons donc que nous en féliciter et souhaitons que ce type de projet se multiplie. Proposer des produits biologiques locaux ou équitables à des prix attractifs, c'est possible notamment grâce à des achats en grande quantité, à une priorité accordée aux circuits courts, à la limitation des emballages et à des ventes à prix coûtant.

J'en profite pour citer ici en exemple l'association "VRAC" qui ne fait pas partie des bénéficiaires de ce projet de délibération, mais qui fonctionne avec succès selon ce modèle qui lui assure un succès croissant depuis sa création, il y a plus de 5 ans. L'association "VRAC" va ouvrir 6 épiceries éphémères à Paris, dont la première a été inaugurée le jeudi 27 juin, dans le 19e arrondissement, au sein du quartier Danube. Elle propose un catalogue composé de produits bio et/ou locaux de qualité à des prix accessibles à destination des quartiers populaires, dans un objectif de lutte contre les inégalités sociales dans l'accès à la nourriture de qualité.

En tant que représentante du maire pour le quartier Danube, je salue donc cette initiative vectrice de mixité sociale, qui a reçu un accueil enthousiasmant de la part des habitants et des associations du quartier.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à M. Nicolas BONNET-OULALDJ et à Mme Fatoumata KONÉ, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, chère Fatoumata KONÉ, merci pour ces interventions qui permettent de présenter ce projet qui a recueilli plus de 12.000 votes lors du budget participatif 2017. Une fois de plus, les Parisiens ont voté pour un projet solidaire et je pense que l'on ne peut que s'en réjouir. Un appel à projets a été lancé autour de deux axes : installer des cuisines partagées pour des personnes en situation de précarité, et associer des projets innovants de solidarité alimentaire et de lutte contre le gaspillage.

Avant toute chose, je voudrais saluer deux personnes qui sont là et nous écoutent. Deux femmes, deux mamans accompagnées par le Samu social, avec un bébé qui fait des gazouillis, qui ont participé au jury qui a choisi les projets issus du budget participatif. Je remercie, bien sûr, Pauline VÉRON, grâce à laquelle nous pouvons avoir tous ces projets qui émergent. C'est fantastique.

Pour les cuisines partagées, c'est un très beau projet qui permet à des femmes qui, pour un moment - le plus court, on l'espère - peuvent aller cuisiner, parce que c'est très important de faire la cuisine que l'on aime et de pouvoir être autonome. 29 projets ont été retenus dans le cadre de cet appel à projets. 25 font l'objet de ce projet de délibération et 4 autres vous seront ultérieurement présentés. Il y a un très beau projet au sein du Palais de la Femme, dans le 11e arrondissement, qui s'appelle "Le palais en partage". L'appel à projets consiste à ouvrir des

cuisines partagées pour les familles, les mamans qui sont hébergées pas très loin dans des hôtels et vont pouvoir cuisiner dans le Palais de la Femme, dans le projet "Le palais en partage".

On a aussi un autre très beau projet qui s'appelle "Les hôtels solidaires", qui est une association qui récupère auprès d'hôtels parisiens les petits-déjeuners non consommés pour les redistribuer à des associations. Grâce à l'appel à projets et le budget participatif, l'association "Les hôtels solidaires" va pouvoir acquérir un véhicule et ainsi, augmenter la fréquence de ses ramassages et le volume des données récupérées. Il y a aussi "Le Danube Palace", une association de quartier qui va ouvrir dans le 19e arrondissement - je n'ose pas vous dire : rue de la Solidarité, cela ne s'invente pas - et proposera un espace de "coworking", un café et un espace de restauration. Le restaurant sera ouvert deux jours par semaine et proposera des plats réalisés à partir d'invendus récoltés sur les marchés alimentaires aux alentours. L'activité de restauration sera gérée par des femmes en insertion en situation de famille monoparentale. Un très beau projet. L'appel à projets permettra à l'association de s'équiper pour récupérer les invendus.

Voilà. Ce sont des enjeux majeurs pour nous. Vous avez raison, Nicolas BONNET-OULALDJ, de dire que l'alimentation est un facteur de classe. On sait que dans les familles les plus précaires, il y a des conséquences sur l'obésité des enfants. C'est un marqueur très fort de la pauvreté. C'est pourquoi à Paris, dans nos crèches, dans nos foyers, dans tous les lieux, nous faisons le maximum. Et je suis d'accord avec vous pour dire que l'alimentation est quelque chose d'essentiel.

Vous avez parlé des paniers solidaires. Nous allons commencer l'expérimentation dans les 10e et 14e arrondissements. Ce sont vraiment des enjeux majeurs que l'on retrouve dans le Plan parisien de lutte contre l'exclusion, qui a un très gros enjeu concernant l'alimentation. C'est pourquoi nous avons doublé le nombre de restaurants solidaires du C.A.S.-V.P. depuis le début de cette mandature. On avait dit que l'on passerait de 6 à 12. Cela est fait. Le dernier a ouvert dans le 18e arrondissement. Les gens peuvent manger assis une alimentation de qualité et retrouver ainsi du sens à leur vie. C'est aussi très important dans le cadre du Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et dans le cadre de la stratégie pour une alimentation durable.

Ce projet de délibération issu du budget participatif permet de répondre à beaucoup d'enjeux. Evidemment, beaucoup reste à faire et l'on continuera ensemble à le faire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce beau projet DASES 148 que vient de nous présenter Dominique VERSINI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 148).

Je crois que nous pouvons applaudir tous ceux qui y ont travaillé.

2019 DASES 183 - Participations (1.629.793 euros) et conventions avec l'association "Coallia" pour la mise à l'abri des jeunes mineurs non accompagnés (M.N.A.) en attente d'évaluation de minorité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 183. Il s'agit des participations et des conventions avec l'association "Coallia" pour la mise à l'abri des jeunes mineurs non accompagnés en attente d'évaluation de minorité.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le décret n° 2016-840 du 24 juin 2016 prévoit qu'une personne se déclarant mineure et isolée soit immédiatement mise à l'abri par le Département pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 jours, le temps qu'il soit procédé à l'évaluation administrative de sa minorité. A Paris, comme vous le savez, cette mission d'évaluation est déléguée à la Croix-Rouge française, à travers le dispositif d'évaluation de la minorité, plus connu sous son acronyme "DEMIE".

Le centre "Godon", que ce projet de délibération nous propose de financer, permet justement d'héberger les jeunes isolés étrangers, le temps qu'il soit procédé à leur évaluation par le DEMIE. La gestion du centre par "Coallia" se fait de manière exemplaire depuis bientôt deux ans. Ici, ces jeunes, qui ont souvent connu des parcours traumatisants depuis leur départ de leur pays d'origine, trouvent un répit salutaire d'un point de vue physique et psychologique. Environ un tiers des personnes se présentant à l'évaluation du DEMIE sont reconnues mineures, et donc, prises en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

Pour les deux tiers restants, compte tenu de la saturation du système d'hébergement d'urgence, c'est bien souvent le retour à une situation de rue, où leur jeune âge en fait des proies faciles pour les prédateurs qui existent dans les campements de rue, comme ailleurs. Leur jeune âge, et parfois même leur minorité, car malheureusement, l'évaluation du DEMIE ne s'avère pas toujours exacte. Dans quelle proportion ? Nous l'ignorons, hélas, du fait d'un flou statistique, dont le Ministère de la Justice semble se satisfaire. Certaines sources font état de 6 %, d'autres de 50 % de réévaluation positive de minorité après l'évaluation négative du DEMIE. Les moyens alloués au DEMIE ont été récemment renforcés et c'est une bonne chose. L'ouverture d'un troisième lieu permet, par ailleurs, de désengorger les deux autres. Néanmoins, le problème de la fiabilité des évaluations subsiste.

Face à ce problème, les écologistes plaident pour une préemption de minorité des jeunes ayant entamé une procédure de justice en vue de reconnaître leur minorité, tant que cette décision de justice n'a pas été rendue. C'est l'objet de l'amendement budgétaire que nous avions déposé à ce Conseil et qui a malheureusement été rejeté. Nous le regrettons, d'autant plus que sur d'autres dossiers, la Ville a su démontrer qu'elle n'entendait pas se limiter à ce que prescrit la loi quand il s'agit de droits fondamentaux. Elle s'oppose ainsi avec courage au système de fichage des jeunes étrangers isolés mis en place par le Gouvernement avec certains départements. Nous saluons cette initiative.

Mais lorsque nous proposons la création d'un accueil de nuit pour ces jeunes en attente d'une décision de justice, on nous dit que ce n'est pas possible et que c'est une prérogative de l'Etat. Ça l'est pour les jeunes dont le recours en justice confirmera la majorité. Mais pourquoi taire le cas de ces jeunes que la justice reconnaît mineurs suite à la saisine du juge pour enfant ? Entre l'évaluation négative par le DEMIE et l'éventuelle ordonnance de placement, plusieurs mois peuvent s'écouler. D'après certains chiffres transmis par le Tribunal pour enfants, entre le 1er janvier 2018 et le 31 octobre 2018, 256 jeunes ont été reconnus mineurs non accompagnés suite à une décision judiciaire. Combien parmi eux sont passés par le DEMIE qui les a injustement reconnus majeurs ? Quand bien même il ne s'agirait que d'une infime minorité des jeunes qui se présentent au DEMIE, ces mineurs auront bel et bien été laissés à la rue alors qu'il était de la responsabilité de la Ville de les prendre en charge. Heureusement que des associations comme "Paris d'Exil" ou "Médecins Sans Frontières" sont là pour héberger ces jeunes, sans parler des nombreux collectifs citoyens mobilisés pour un accueil digne des exilés.

Bravo, donc, à "Coallia" pour le travail effectué sur le centre "Godon". Bravo à la Ville pour le chemin parcouru sur l'accueil des mineurs non accompagnés, même si nous continuerons à dire que nous pouvons encore faire toujours plus.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la conseillère, chère Fatoumata KONÉ, vous avez raison, on peut toujours faire plus. En tout cas, je peux vous affirmer que depuis 5 ans et demi, ce que nous avons fait est unique en France et qu'il n'y a pas de département qui puisse se targuer d'accueillir, de mettre à l'abri, de faire l'évaluation la plus fiable possible. Et vous l'avez dit : effectivement, parfois, l'évaluation est revue par le juge. C'est ce que l'on appelle "la justice" en France, c'est-à-dire qu'il y a une décision qui est prise par l'A.S.E. suite à l'évaluation faite par le DEMIE et dont tout le monde reconnaît, en tout cas, toutes les personnes de bonne foi reconnaissent quelle est la meilleure ou la moins mauvaise possible, en sachant que les jeunes ont entre 17 et 19 ans et que c'est une évaluation extrêmement difficile.

En tout cas, lorsque je suis arrivée il y a 5 ans et demi, tous les jeunes étaient à la rue. Ils n'étaient pas hébergés avant leur évaluation. On les a mis à l'abri. On a fait une évaluation de qualité. On a créé des centres de qualité. On a mis fin à l'hébergement en hôtel puisque, là, on va avoir 600 places en lieux collectifs qui vont sortir. On s'est opposé et on est moins de 5 départements, peut-être 4, à refuser d'envoyer les jeunes à la Préfecture de police, qui les déclarerait tous majeurs, d'ailleurs. Je pense que l'on assure… Ce n'est même pas que l'on assure, c'est que personne ne fait ce que nous faisons. Très peu de gens le font. Je pense qu'on le fait parce que l'on porte des valeurs et que l'on porte vraiment une conscience.

Après, lorsque le jeune fait l'objet d'une évaluation qui est faite de façon extrêmement sérieuse et qu'il a une décision de non-admission pour cause de non-minorité, effectivement, lorsqu'il va aller devant le juge, peut-être aura-t-il des documents prouvant son âge, qu'il aura pu récupérer entre-temps mais qu'il n'avait pas au moment de l'évaluation. C'est possible. C'est pourquoi il y a ce que l'on appelle "un recours devant un juge". En attendant, vous nous dites : est-ce que l'on peut mettre tout le monde à l'abri jusqu'à ce qu'un juge ait revu les décisions ? Mais non, parce que sinon, cela voudrait dire : à quoi sert de faire notre évaluation ? On fait une évaluation. On sort une décision de non-admission qui n'existait pas jusqu'à il y a 5 ans et demi. On met les jeunes à l'abri.

Alors, là, je ne suis pas d'accord avec vous, parce que je pense qu'une fois que le jeune a une décision de non-admission, de non-minorité, et donc, est considéré comme majeur, il doit être pris en charge par le dispositif d'Etat, qui n'est pas à la hauteur on est d'accord. Mais nous prenons en charge et cofinançons avec l'Etat les jeunes

majeurs qui sont lycéens. On le fait pour plus d'une centaine d'entre eux. Mais si vous dites : est-ce que l'on peut mettre à l'abri plus de 5.000 jeunes ? Je réponds non. Parce que figurez-vous que, là, je me rends porte d'Aubervilliers, où il y a 100 familles avec enfants à la rue et l'on essaie de trouver une solution que l'Etat ne trouve pas. Reprochez-nous tout ce que vous voulez, mais on fait le maximum. Je n'ai pas d'autres solutions. On avait parlé d'un accueil de jour, et ce n'est pas ce que vous avez demandé dans le cadre de votre amendement. Mais pour travailler sur un accueil de jour pour ces jeunes pour mieux les orienter, là, on peut discuter et être d'accord.

En attendant, ce projet de délibération, vous l'avez dit, est un travail remarquable fait par "Coallia" pour les jeunes en attente d'évaluation, et je vous invite tous à le voter.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 183.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 183).

2019 DASES 186 - Subvention d'investissement (330.000 euros) à "Emmaüs Solidarité" pour les travaux d'aménagement du site de préfiguration de la Maison des réfugiés au 52-60, boulevard Jourdan (14e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DASES 186. Il s'agit d'une subvention d'investissement à "Emmaüs Solidarité" pour les travaux d'aménagement du site de préfiguration de la "Maison des réfugiés" au 52-60, boulevard Jourdan.

La parole est à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité de nouveau m'inscrire sur ce projet de délibération, d'abord pour souligner et saluer l'investissement, le budget et le soutien financier que nous apportons à ce projet porté par "Emmaüs", puisque c'est une décision politique de la Maire de Paris et de Dominique VERSINI de créer cette "Maison des réfugiés" qui permet un lieu de ressources non seulement pour les personnes qui arrivent dans notre Capitale et ont été contraintes de fuir leur pays, mais aussi pour toutes les Parisiennes et les Parisiens qui souhaitent s'investir, mieux connaître et appréhender cette question et trouver des solutions innovantes. C'est un soutien financier en termes d'investissement, mais vous savez que lors de notre dernier Conseil, nous avons aussi apporté et voté un soutien financier sur le fonctionnement pour "Emmaüs".

Je voulais, par cette intervention, juste souligner le non-engagement de l'Etat sur ce type de projet. Il se contente systématiquement de nous solliciter pour trouver, pour des courtes ou moyennes durées, des places d'hébergement, mais ensuite, repart aussi vite qu'il est arrivé en nous laissant porter ce qui est intéressant et fait que Paris est une ville accueillante, c'est-à-dire les liens entre le social, la réinsertion, l'accueil, le développement de projets personnels, l'écoute, le soutien psychologique, les ressources en termes d'accès au droit sur la santé, sur l'hébergement, sur l'accueil des familles, des enfants, des adolescents, des femmes et des hommes seuls. Tout cela repose sur notre collectivité.

Je voulais souligner qu'il ne s'agit pas simplement d'ouvrir, comme le fait l'Etat, des places d'hébergement et ensuite, de repartir et de ne se soucier en aucun cas de la suite de ces personnes. Je voulais remercier tous les services sociaux, parce que lorsqu'il y a un lieu d'hébergement qui arrive dans un arrondissement, les services sociaux de l'arrondissement, et de la Ville aussi, sont beaucoup plus sollicités et ont un travail à faire. Les écoles, également, ne sont absolument pas soutenues par le Rectorat alors que ces enfants vont dans les écoles de leur quartier. Les associations de proximité font aussi un travail d'accueil et sont moins soutenues par l'Etat pour ce travail.

Je voulais aussi souligner qu'il y a quelques semaines, le Gouvernement a lancé un appel à projets sur les tiers lieux. Dans aucun des critères de sélection de ces projets, n'apparaît l'aspect social, comme cela a été fait aux "Grands Voisins" ou à la caserne dans le 16e arrondissement, comme cela est fait également sur le site de l'ancien garage de Jourdan. L'aspect de la solidarité et de l'accueil est absolument absent de ces critères et je trouve cela inadmissible.

Je voulais remercier tout le travail fait par les équipes locales des services publics locaux et parisiens, dans et pour cette ville accueillante.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 14e arrondissement.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci, Madame la Maire, chère Carine PETIT, pour votre intervention sur ce projet extrêmement important qui consacre la mobilisation de Paris pour l'accueil et l'intégration - vous l'avez dit - des personnes venues chercher refuge dans notre ville. Il est vrai que cette "Maison des réfugiés" est un lieu de rencontre entre les réfugiés, les associations et les Parisiens impliqués à leurs côtés. En l'occurrence, beaucoup d'habitants du 14e arrondissement, où il y a beaucoup de bénévolat, de générosité, seront présents, ainsi que des associations.

Merci à Carine PETIT d'avoir accueilli cette maison dans le 14e arrondissement pour une période d'au moins deux ans, car on sait qu'ensuite - et je remercie le maire du 19e arrondissement - la "Maison des réfugiés" rejoindra le 19e arrondissement, où sera son implantation définitive.

En attendant, deux associations gestionnaires : "Emmaüs Solidarité", que tout le monde connaît, et "SINGA", une jeune association née de l'arrivée de flux de réfugiés, qui travaille beaucoup sur les réseaux d'entreprises, les réseaux d'hébergement citoyens. Ces deux associations vont faire de la "Maison des réfugiés" un lieu d'accueil et d'intégration ouvert à toutes et à tous, réfugiés, migrants, demandeurs d'asile et Parisiens, qui viendront pour faire cette belle mixité que nous aimons avoir dans Paris et créer ces liens indispensables qui sont le premier pas pour l'intégration des personnes dans notre ville et dans notre pays.

Je voulais dire aussi merci à Carine PETIT, parce qu'il y a la "Maison des réfugiés", qui est au rez-de-chaussée de cet immeuble du 50, boulevard Jourdan, et au-dessus, un centre d'hébergement d'urgence géré par "Emmaüs". Il va y avoir des interconnexions entre les deux. Je vous invite à aller le visiter parce que c'est un lieu assez exceptionnel. Nous l'avons inauguré avec la Maire de Paris le jour de la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin.

Je terminerai sur cela en disant que le projet de délibération que je vous invite à voter correspond à la partie subvention d'investissement pour "Emmaüs Solidarité" pour les travaux d'aménagement qui sont réalisés dans la "Maison des réfugiés". Je vous invite donc à le voter.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 186.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 186).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose donc de faire une pause, et l'on reprend à 14 heures 30.

Bon appétit à tous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Jean-Bernard BROS, adjoint).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

2019 DASES 187 - Subventions (131.395 euros et 59.100 euros) accordées à la Fondation de l'Armée du Salut pour un accueil humanitaire de jour cofinancé par les Villes de Paris et Saint-Denis.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 187, et la parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Nous allons voter ce projet de délibération dotant la fondation de l'Armée du Salut d'une subvention pour le centre d'accueil humanitaire de jour ouvert porte de la Chapelle sur un site provisoire.

Tout d'abord, je voudrais apporter un hommage appuyé à l'équipe qui dirige cet accueil, pour le travail remarquable qu'elle accomplit dans des conditions difficiles. De quoi s'agit-il en fait ? D'abord, d'apporter de l'humanité et de la dignité à des personnes qui ont tout perdu et qui sont dans le dénuement le plus total : accès aux douches, aux sanitaires, à un espace de repos et de premiers soins, à la bienveillance des accueillants.

Nous ne pouvons pas laisser ces personnes à la rue, il y va de notre propre dignité.

Ce centre est situé à proximité du campement dit "La colline du crack", dont je parlais tout à l'heure, et je voudrais ici, en séance, m'assurer que le centre est bien ouvert à ces personnes qui se droguent.

Vu la configuration des secteurs sous l'échangeur autoroutier, j'aimerais savoir comment s'organise la liaison avec les différents partenaires sociaux et associatifs qui travaillent auprès de ces deux publics. Les différents partenaires que j'ai rencontrés et qui font un travail remarquable, je tiens à le souligner encore une fois.

Ceux qui connaissent les lieux voient bien les difficultés de passer d'un côté à l'autre des voies. Au groupe "100% Paris", nous sommes bien conscients que la mise à l'abri et l'accompagnement des réfugiés, migrants, drogués, toutes ces personnes isolées, perdues, nécessitent un effort de longue haleine dans un travail coordonné de tous les partenaires concernés sur le terrain, et je le répète, hors de toute polémique et de tout anathème.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci. Pour vous répondre, l'excellente Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris et cher Christian HONORÉ, c'est un projet de délibération important sur lequel vous avez souhaité intervenir et qui concerne un accueil humanitaire d'urgence de jour, que la Maire de Paris a décidé d'ouvrir avec le partenariat de l'Armée du Salut pour pouvoir ainsi ouvrir un sas d'humanité, de dignité pour les personnes qui sont actuellement dans les campements du Nord-est de Paris, où elles vivent dans des conditions absolues d'indignité.

C'est vraiment une situation humanitaire totalement alarmante, celle qui se passe dans le Nord-est de Paris. C'est une situation difficile pour les migrants, les réfugiés, mais aussi pour les riverains, parce que cela crée beaucoup d'interrogations, beaucoup de stress.

Grâce aux associations, nous intervenons à travers les maraudes de "France Terre d'Asile", la distribution alimentaire de petits déjeuners faite par l'Armée du Salut et les "Restos du Cœur", l'installation de points d'eau, de sanitaires, et ce lieu que nous avons pu avoir grâce à une entreprise, la Compagnie de Phalsbourg, qui est vraiment sous la porte de la Chapelle, qui nous l'a mis gracieusement à disposition jusqu'à fin septembre.

Je vous dis tout de suite que nos services cherchent un autre lieu dans la proximité. Celui-là est absolument idéal par sa situation, et ouvert 7 jours sur 7. L'Armée du Salut fait un travail fantastique avec ses professionnels et ses bénévoles, et environ 300 personnes ont accès chaque jour aux services de base, élémentaires d'hygiène, se poser, mais aussi pouvoir rencontrer des associations comme "France Terre d'Asile" pour avoir des informations, le Samu social pour des consultations médicales, l'Association médicale Adventiste de langue française, pour aussi des soins par des soignants bénévoles, et "Aurore".

Je précise qu'en lien avec ma collègue Anne SOUYRIS, une équipe municipale de professionnels de santé est également mobilisée pour compléter l'ensemble de ces moyens.

Vous avez à raison attiré l'attention sur "la colline du crack", qui est un lieu où il y a vraiment beaucoup de souffrance. Bien évidemment, l'accueil humanitaire est ouvert aux personnes qui sont sur "la colline du crack", mais c'est vrai qu'elles y viennent peu. On constate qu'une dizaine d'usagers y viennent chaque jour, accompagnés par un éducateur et un infirmier de l'équipe du "CAARUD EGO" de l'association "Aurore", qui se relaient sur le site pour assurer l'accueil adapté de ces publics.

Oui, ils y ont accès, non, ils n'y viennent pas massivement, ils y viennent petit à petit, au fur et à mesure que les équipes les y amènent. Cela leur est réservé également.

Pour terminer, cet accueil d'urgence humanitaire permet indéniablement d'apaiser les tensions dans cette partie de Paris, en attendant que l'Etat prenne ses responsabilités et mette en place un accueil pour tous dans des lieux dignes. C'est ce que nous demandons inlassablement. Les chiffres de "France Terre d'Asile" le montrent, c'est en moyenne 1.500 personnes qui sont toujours là, car même si l'Etat met à l'abri 300 personnes par semaine, il y en a à peu près 300 qui arrivent, on n'arrive pas vraiment à bouger.

Pour ce qui concerne ce site, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 187.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, merci. (2019, DASES 187).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux enfants confiés à l'A.S.E.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 103 relatif aux enfants confiés à l'A.S.E.

La parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

"Regards et paroles croisés", outre un hommage à mon père qui a disparu il y a 18 mois, et qui a consacré sa vie à l'acceptation de l'altérité et la différence, et donc à la complémentarité de l'action des Hommes, cette expression résume très bien le projet que porte aujourd'hui Dominique VERSINI, adjointe, à la détermination et à la conviction inépuisables lorsqu'il s'agit de répondre au besoin de protection des enfants en danger.

Les enfants concernés par ce projet ont subi des violences et des traumatismes multiples, qui créent des difficultés, qui ont besoin de réponses dans des champs disciplinaires multiples et différents.

Aujourd'hui, ils sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance parce que ce sont des enfants en danger, et aussi par la Protection judiciaire de la jeunesse parce que, enfants en danger, ils sont aussi enfants auteurs d'infractions. Ils ont besoin d'une prise en charge globale, multidisciplinaire et concertée de l'Aide sociale à l'enfance, de la Protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi de la pédopsychiatrie.

On ne pourra y arriver seuls, et c'est tout l'objet de ce projet et donc de ce vœu, de rappeler, de solliciter et soutenir l'intervention et la participation de l'Etat aux côtés de notre collectivité. Et donc, de l'Etat à travers la Protection judiciaire de la jeunesse mais aussi de l'A.R.S., pour que cette prise en charge puisse être effective pour des enfants qui en ont grandement besoin.

C'est donc le sens de ce vœu, qui j'espère sera soutenu unanimement par notre Assemblée, parce qu'il a pour intérêt de protéger l'intérêt supérieur de ces enfants, qui sont en difficulté et que nous ne pouvons laisser dans des conditions qui ne sont pas concertées ni optimales pour leur prise en charge.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère, chère Nawel OUMER, merci pour ce vœu qui permet d'apporter un éclairage sur la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance d'enfants que l'on pourrait qualifier d'enfants à difficultés multiples.

Il s'agit d'enfants qui ont subi de très gros traumatismes, qui nous ont été confiés dans leur prime enfance après avoir subi de très gros traumatismes et violences dans leurs familles.

Il s'agit d'enfants qui, du fait de leur parcours, deviennent, à un moment ou un autre, je parle d'une vingtaine d'enfants, des délinquants à répétition. Ils sont à la fois victimes et auteurs.

La justice nous les confie et nous nous retrouvons avec des enfants qu'il est extrêmement difficile de faire prendre en charge dans les établissements classiques de l'Aide sociale à l'enfance, parce que leur violence, leurs difficultés mettent en danger d'autres enfants.

Quelle est la solution ? Aujourd'hui, nous les prenons en charge à l'hôtel avec des éducateurs et/ou des infirmiers, cela coûte extrêmement cher pour un résultat très peu satisfaisant et inadapté. Ce sont des enfants qui ont double mesure : civile, parce qu'on nous les confie parce qu'ils sont victimes, et pénale, parce qu'ils sont aussi délinquants et suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse.

Pour ces enfants, sur le modèle de ce que nous avons fait pour les enfants autistes dont j'ai découvert à mon arrivée qu'ils étaient pris en charge à l'hôtel, parce qu'il n'y avait aucun dispositif dans le droit commun pour les accueillir, nous avons ouvert deux établissements avec l'A.R.S., qui vont accueillir les enfants autistes confiés à l'A.S.E., parce que leurs parents n'y arrivent pas et que c'est extrêmement compliqué.

Sur ce modèle, il nous reste 20 enfants, qui sont des enfants en difficultés multiples, qui ne peuvent pas être pris en charge par des aides classiques, ils sont pris par défaut à l'hôtel, et l'A.S.E. de Paris ne fait pas d'économies, la prise en charge de chacun de ces enfants à l'hôtel, avec un éducateur et/ou un infirmier nous coûte autour de 200.000 euros par an, pour un enfant.

Je ne vous parle pas de choses au rabais, ce que l'on fait ne correspond pas, ils ont besoin d'un établissement adapté, dans lequel ils auraient une triple prise en charge : A.S.E., pédopsychiatrie, et Protection judiciaire de la jeunesse.

Nous avons un lieu, j'ai proposé ce lieu à la Ministre de la Santé et à la Garde des Sceaux. Elles sont sensibles à cela, mais maintenant il faut passer à l'exécution. Il faut que l'on puisse faire participer 3 institutions compétentes à la prise en charge de 20 enfants qui, si nous ne les prenons pas en charge dans un lieu adapté, finiront inéluctablement à leurs 18 ans, soit en prison, soit en psychiatrie adulte.

Ce vœu est important, il a pour but de dire : 20 enfants risquent d'être 20 vies détruites, on veut ensemble y arriver, et on pourra y arriver. C'est un vœu d'intérêt général et pour l'intérêt supérieur des enfants.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Avant le vote, une explication de vote de Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame VERSINI.

Bien évidemment, ce vœu est le bienvenu pour nous élus écologistes sur le sujet, puisque je suis intervenue à la 4e Commission, quand j'ai vu le projet de délibération traitant ce sujet de 20 enfants qui sont en situation à problème grave, voire des enfants qui relèvent plutôt du pénal, et que l'A.S.E. n'est pas armée, seule, pour pouvoir répondre sans l'aide de la P.J.J. et l'aide de tous les acteurs spécialisés sur la question.

Là où j'ai une petite différence avec vous, Madame VERSINI, c'est quand vous dites "nous avons besoin d'une structure pour terminer le travail avec ces 20 enfants", or pour moi les enfants de l'A.S.E., malheureusement, vraiment, ce sont des enfants exposés au risque de la délinquance.

Nous souhaitons que la demande à l'Etat puisse être une demande pour des structures pérennes. Je pense que pour les enfants de l'A.S.E. que nous avons, nous avons besoin de prévoir, d'anticiper, d'avoir des structures spécialisées qui vont jusqu'à répondre à des problèmes de délinquance qui relèvent du pénal, afin que l'on puisse agir d'une manière pérenne et que ce soit intégré dans notre dispositif parental, et non pas jusqu'en novembre pour les 20 enfants que nous avons aujourd'hui face à nous, pour lesquels il faut une solution ponctuelle. C'est une solution pérenne qu'il faut pour d'autres enfants aussi.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Je rappelle que les explications de vote, c'est une minute, vous avez fait 1,45 minute, le sujet est prégnant, je le rappelle pour tout le monde à l'Assemblée.

Madame l'adjointe...

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - C'est une structure pérenne que nous demandons, ce n'est pas une structure jusqu'en novembre. Je vous rassure, on est exactement sur la même ligne, une fois que nous aurons accompagné ces enfants dans de bonnes conditions jusqu'à leurs 18 ans, soit vers leur autonomie, soit vers une autre structure adulte adaptée, d'autres enfants nous seront confiés, donc on est totalement d'accord.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci pour toutes ces explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 103 du groupe Socialiste et Apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, merci. (2019, V. 322).

Voeu déposé par le GEP relatif à l'accueil et l'accompagnement des populations les plus vulnérables.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux migrants et aux aidants.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux n°s 104, 105 et 105 bis relatifs à l'accueil et l'accompagnement des populations les plus vulnérables.

La parole est à Mme KONÉ du groupe Ecologiste.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Comme l'intitulé de ce vœu l'indique, nous avons souhaité mettre en lumière le manifeste national des associations et collectifs citoyens publié le 27 juin 2019 par plus d'une cinquantaine d'associations et de collectifs dont la "Cimade", "Médecins sans frontières", "Amnesty International", la "LDH", qui dénoncent notamment la dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes et des familles les plus vulnérables.

Nous en profitons également pour dénoncer la coupe budgétaire de 2 millions d'euros qui est prévue sur les frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour 2019, et d'ici 2021 pour la Croix-Rouge française et la Fédération des acteurs de solidarité.

A travers ce vœu, on demande que la Ville soit solidaire et soutienne les demandes formulées dans ce manifeste, notamment la création de 40.000 places supplémentaires dans les centres d'accueil d'ici 2022, et qu'un moratoire sur les remises à la rue des réfugiés soit effectué.

Egalement, nous demandons à la Ville d'interpeller le Gouvernement sur les baisses des subventions mentionnées, accordées aux structures d'hébergement d'urgence.

Nous demandons également un moratoire sur le plan d'économie en C.H.R.S.

Pour finir, on revient sur le lieu d'accueil de jour qui a ouvert il y a quelques semaines sur l'avenue du Président-Wilson, entre le 18e arrondissement… mais il est surtout sur le territoire de Saint-Denis, dans le 93, on souhaiterait que ce lieu soit prolongé tant que les campements sont toujours en place, sur le site de la Chapelle.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - De façon complémentaire, on aborde régulièrement cette situation extrêmement problématique. C'est une crise de l'accueil des exilés qui continue de mettre en danger nombre de personnes migrantes, mais c'est aussi une situation qui s'aggrave, y compris en remettant en cause la sécurité des aidants.

Je souhaite, à travers ce vœu, relayer un courrier du collectif "Solidarité migrants Wilson" adressé à la Mairie de Paris, qui fait suite à la grève assez inédite de 17 collectifs et associations de terrain dont la "Cimade", le "Secours catholique", la Ligue des droits de l'Homme, "Médecins du monde", "Médecins sans frontières", qui s'étaient déclarés en grève.

On est dans une situation où le Gouvernement, en ne mettant pas les moyens et en refusant de garantir l'accès au droit et à l'hébergement des personnes exilées, finalement, opère des opérations d'évacuation qui n'en relogent que certains et visent à reléguer plus loin aux portes de Paris les populations d'exilés, les mettant dans des situations de grande précarité.

On en a parlé ce matin dans le débat de la "colline du crack", il y a un problème de concentration de différents publics en situation de grande précarité dans un même endroit.

Le collectif "Wilson" alerte sur de nombreux problèmes, je ne pourrai pas les citer tous : les sous-effectifs pour accompagner aux soins les publics, les difficultés de domiciliation, l'insuffisance d'aide dans l'accès au transport pour faire les démarches administratives, des problématiques d'accès au téléphone pour faire des démarches qui se font de plus en plus par téléphone.

La Ville fait des choses, ce n'est pas ce que je remets en cause, mais face à l'inaction de l'Etat, il faut assumer d'aller plus au-delà de nos strictes compétences. La question des centres d'hébergement et des aides matérielles doit être renforcée.

Dernière chose, attention, au niveau de la Ville de Paris vous avez mis en place une procédure pour encadrer les distributions alimentaires pour améliorer leur qualité, mais je souhaite qu'on interpelle la Préfecture, qui visiblement profite de l'existence de cette charte pour faire des procédures d'intimidation à l'encontre des citoyens qui organisent des distributions alimentaires en dehors du cadre de cette charte. Nous ne devons pas accepter cette criminalisation des aidants.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET. Je vous ai laissé, vous le noterez, déborder largement.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. 2 minutes, c'est court, c'est quasiment un débat de société que l'on a en permanence, ce n'est pas grave. Merci chères collègues, Fatoumata KONÉ, Danielle SIMONNET pour vos interventions.

Oui, on est face à une situation humanitaire dramatique sur les campements qui sont au Nord-est de Paris. Il y a environ 1.500, 1.600 personnes qui sont dans les zones interstitielles du périphérique, y compris des familles avec de jeunes enfants, et dès que je vous quitterai, j'irai voir la situation qui est extrêmement préoccupante porte d'Aubervilliers.

On est face à un système d'hébergement d'urgence saturé, et un dispositif national de l'accueil sous-dimensionné. Du coup, l'Etat met à l'abri quelques personnes, en remet d'autres dehors parce qu'elles n'ont pas le bon statut et, finalement, tout cela brasse du monde, mais derrière il y a des humains et des familles avec des enfants. C'est inacceptable. 0 famille avec enfant à la rue, cela doit être notre objectif. On ne peut pas accepter autre chose de l'Etat et on va l'interpeller très fermement.

On est d'accord avec tout ce qu'ont dit les collectifs sur ce qu'il se passe dans les campements évidemment. C'est pourquoi, avec Anne HIDALGO, on y va toutes les semaines, et que l'on a ouvert l'accueil humanitaire. On finance l'"Armée du Salut", "France Terre d'Asile", on a aidé le collectif "Wilson" lorsqu'il n'y arrivait plus avec les petits déjeuners et dans le respect de l'action qu'il en a faite, on a pris le relais parce qu'ils n'en pouvaient plus. Les aidants n'en peuvent plus, c'est très dur.

Nous mettons à disposition de l'Etat, chaque fois que nous le pouvons, des lieux. On a mis à disposition un site dans le 12e arrondissement. On a proposé dans le 17e arrondissement, mais l'Etat n'a pas l'air d'en vouloir parce que c'est au pied du Tribunal de Paris.

Je voulais terminer en attirant votre attention sur le fait que l'Etat va sortir une circulaire, elle est d'ailleurs publiée, je vous demande quelques secondes de plus, Monsieur le Maire… Cette circulaire impose, c'est issu de la loi Asile Immigration, au SIAO et Samu social de transférer les noms de toutes les personnes qui ont le statut de demandeurs d'asile ou de réfugiés au Ministère de l'Intérieur.

Derrière, l'idée est de reconduire ceux qui ne sont pas… C'est très grave, je ne sais pas comment le Samu social va s'en sortir, car quand on l'a créé en 1993 avec Xavier EMMANUELLI, on pensait déjà à cela. Aujourd'hui, le

Samu social a un logiciel qui communique et il y a une loi qui va obliger le Samu social et tous les Samu sociaux de France à transférer les listes, c'est très grave.

Nous continuons tous à avancer dans nos valeurs, dans l'interpellation, dans la mise en place de dispositifs. Pour la baisse des budgets, on intervient auprès de l'Etat, d'autant que cela concerne aussi les centres d'hébergement du C.A.S.-V.P. que nous gérons et qui font l'objet de baisses de subventions de la part de l'Etat. Tout devient compliqué, mes chers collègues…

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

En réponse aux vœux n°s 104 et 105, l'Exécutif a déposé un vœu n° 105 bis. Le groupe GEP retire-t-il le vœu n° 104 déposé ? Oui, je vous remercie.

Madame SIMONNET, le vœu n° 105 est-il retiré vu la réponse de Mme VERSINI ?

Mme Danielle SIMONNET. - Madame VERSINI, vous aurez toujours notre soutien pour dénoncer cette politique du Gouvernement, on aurait vraiment l'impression de dire, "le Rassemblement National en rêve, MACRON le fait", parce que sur ces questions de fichiers, c'est extrêmement grave.

Je maintiens néanmoins mon vœu, même si je voterai celui de l'Exécutif, parce qu'un certain nombre de points ne sont pas abordés dans le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 105 est rejeté.

Avant de passer au vote du vœu de l'Exécutif, je donne la parole pour une explication de vote à M. BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Au groupe "100% Paris", nous partageons les enjeux décrits dans ce vœu, et notre président de groupe s'était engagé sur ce sujet délicat depuis le début de cette crise migratoire que nous connaissons, et vous le savez, Madame la Maire.

Il est impensable de nos jours de laisser évidemment des enfants, des femmes et des hommes vivre dans des conditions innommables et dans des campements de fortune, Paris s'honore de leur réserver un accueil digne.

Pour autant, il ressort du vœu comme des débats que nous venons d'avoir et des différents intervenants, une rivalité permanente et une instrumentalisation politique entre la Ville et l'Etat, c'est une rivalité qui se retrouve de vœu en vœu, de communiqué en communiqué, et à laquelle nous ne pouvons souscrire. Nous pensons qu'il est au contraire crucial de travailler collectivement pour trouver des solutions pérennes.

Je voudrais simplement citer des exemples qui s'inspirent d'autres métropoles. Nous étions, il y a encore quelques jours, avec ma collègue Julie BOILLOT et Pierre-Yves BOURNAZEL, à Berlin, dans un arrondissement particulièrement concerné, Marzahn-Hellersdorf à l'Est de Berlin, où des solutions pérennes, ouvertes, permettent, avec un flux bien plus important, des solutions humaines qui font l'objet d'un consensus politique entre le Gouvernement et le land de Berlin.

C'est dans cette optique que nous nous abstiendrons.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

Pour une explication de vote, la parole est à Mme Léa FILOCHE, pour une minute.

Mme Léa FILOCHE. - Une minute sera largement suffisante, puisque le seul message que nous avons à faire passer ici est de dire que l'Etat est responsable de ces enfants. C'est le seul message à faire passer. C'est à eux de prendre cette responsabilité et de l'assumer politiquement et financièrement.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Madame VERSINI…

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Pour répondre à ce que vous disiez, Monsieur BERTHAULT, il n'y a pas de rivalité entre Paris et l'Etat, il y a des missions qui sont aux uns et aux autres. Je connais aussi très bien Berlin, puisque j'y étais allée avant que l'on ne crée le centre d'accueil humanitaire, on ne peut pas comparer la politique de la Ville de Berlin, qui a une politique très en faveur des réfugiés et demandeurs d'asile, et beaucoup d'indulgence aussi pour ceux qui ne sont pas dans les lignes, et la politique qui est menée en ce moment, car là-bas ce sont les lands qui ont la compétence, et la politique menée par l'Etat en France.

Il n'y a pas de rivalité, mais juste que nous considérons qu'il y a des personnes, nous devons agir, et l'Etat ne s'est pas donné les moyens d'avoir un dispositif national d'accueil à la hauteur pour accueillir tout le monde. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a toutes ces personnes, dont en ce moment une centaine de familles avec 50 à 60 enfants sous des tentes à Rosa Parks.

Car si l'on s'en sort à Paris, c'est parce qu'il y a des familles parisiennes qui hébergent des familles chez elles, des familles des paroisses ou des familles des collectifs, c'est pour cela qu'on s'en sort. Sinon, on aurait des enfants qui mourraient dans la rue, des femmes enceintes. Ce n'est pas de la rivalité.

Quand le Préfet m'explique que lorsqu'une famille va dormir aux urgences à l'hôpital, elle n'est pas S.D.F. mais simplement à l'abri, non, je considère qu'elle n'est pas à l'abri. Une famille est à l'abri quand elle a un vrai toit sur la tête, et les urgences des hôpitaux, ce n'est pas un toit. La rue, ce n'est pas un toit. Les tentes du périphérique, ce n'est pas un toit.

Je vous le dis avec toute mon expérience, sur mes 25 ans, depuis le Samu social, je n'aurais jamais cru que l'on verrait cela dans Paris.

Je ne vois pas de rivalité, j'ai beaucoup de respect pour l'Etat, j'ai été membre d'un gouvernement, je sais ce que c'est que l'Etat, combien il est difficile d'être ministre et de gouverner un pays, mais je sais aussi qu'il y a des sujets sur lesquels on n'est pas en rivalité, on donne tous les bâtiments que l'on a. Demandez à la maire du 12e arrondissement, qui a accepté que l'on donne un bâtiment dans le 12e, qui n'était pas vraiment prévu pour cela, et on a un autre projet que l'on mettra à disposition encore de l'Etat.

On parle tous les jours avec l'Etat, mais des choses dépassent les limites, mais ce n'est pas de la rivalité. Ne rentrez pas dans cela. Accordez-moi au moins le bénéfice de ma grande implication et du grand respect que j'ai pour l'Etat, mais d'abord pour les gens.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 bis de l'Exécutif avec, vous l'aurez compris, un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2019, V. 323).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'école d'Alembert.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Chers collègues, nous passons à l'examen du vœu n° 106 relatif à l'école d'Alembert.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'école d'Alembert, vous êtes à nouveau concernée, Madame VERSINI, je suis déjà intervenue plusieurs fois sur l'école, contre le projet de fermer l'internat du C.E.F.P. de Montrévrain.

Vous savez qu'il y avait un projet de plateforme pour fermer cette école, mais continuer les activités de cette école sous d'autres formes.

Je viens d'apprendre début juillet, que le projet de plateforme qui était prévue à Croissy-Beaubourg était en train de capoter, puisque le site ne sera pas vendu à la Ville de Paris. Il est donc vraisemblable que la rentrée puisse se prolonger au C.E.F.P. La vraie question est : est-ce que la rentrée va se prolonger au C.E.F.P. avec ou sans l'internat ? Il faut garder cet internat.

Je suis allée visiter cet établissement de Montévrain. D'ailleurs, quand je suis arrivée, la réaction des personnels était de dire : cela fait Mathusalem que l'on n'a pas vu d'élus venir nous voir dans cet établissement.

On est sur un bâtiment qui a beaucoup de potentialités, mais qui a été laissé à l'abandon sans travaux, pendant des années. Il y aurait de nombreuses réflexions à avoir sur ce lieu, mais ce qui est important, c'est que l'on prenne le temps de la réflexion sur l'avenir de cette école ouverte depuis 1882, que la Ville de Paris noue un véritable dialogue et fasse en sorte qu'élus parisiens, acteurs, élus locaux, personnels de l'établissement se retrouvent autour d'une table pour élaborer un vrai projet public mutualisé qui permette de maintenir l'activité du C.E.F.P. avec son internat, la formation et les activités publiques nécessaires à la vie locale dans lesquelles les élèves auraient toute leur place.

Également, que la totalité des 51 salariés soit maintenue dans leur poste, sans procéder à plus de suppressions de postes pour 2020, dans l'intérêt des jeunes accueillis qui ont besoin des personnes compétentes pour les encadrer.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui est bien avec vous, Danielle SIMONNET, c'est qu'à chaque Conseil, on reparle des mêmes sujets, donc je vais vous redire très vite la même chose.

D'abord, je voudrais préciser que vous n'êtes pas la seule élue à y être allée, votre collègue Hervé BÉGUÉ y est allé et on a eu beaucoup de débats sur ce sujet.

Si on avait pu garder le C.E.F.P. d'Alembert, en faisant les 21 millions de travaux qui permettaient qu'il offre une parfaite sécurité aux enfants, on l'aurait fait.

Ce n'est pas le cas. Nous avons une plateforme pour laquelle l'achat n'a pas pu se conclure. Nous cherchons un autre site. En attendant, que se passera-t-il à la rentrée ? Les jeunes pourront continuer à suivre les cours sur le site d'Alembert, mais l'internat n'est pas habitable pour des raisons de sécurité. On a fait un minimum de travaux, mais ils ne sont pas suffisants, on n'a pas fait 21 millions de travaux, parce qu'on ne les avait pas.

Finalement, on a choisi un autre projet qui correspond mieux. Les jeunes sont tous hébergés, soit en famille d'accueil, soit en appartement partagé suivant leur âge. Ils suivront leurs cours sur la plateforme qui sera dans le site d'Alembert.

Et bien sûr, je suis très sensible à la question des agents qui sont très inquiets. Pour ceux que j'avais rencontrés, ainsi que les organisations syndicales en juin 2018, tous ont eu un entretien individuel avec le service R.H. de la DASES, un dialogue est en cours avec les organisations syndicales qui vont de nouveau être reçues par le directeur de la DASES.

Ainsi, on pourra atterrir sur des formations avec de nouvelles formations comme une auto-école sociale, etc., pour les jeunes, et un lieu dont je vous ferai part, ce n'est pas la peine de mettre un vœu à chaque Conseil, lorsqu'on aura trouvé le nouveau lieu, je vous le dirai.

Je suis défavorable à votre vœu, mais tout à fait investie pour que les agents d'Alembert puissent être bien accompagnés, et que la qualité des enseignements pour les enfants soit assurée.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Une explication de vote de M. BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Pour Mme SIMONNET, je me suis rendu deux fois à Alembert, notamment en novembre 2017, avant que l'on en parle ici, donc vous n'êtes pas la seule.

Ceci étant dit, je voudrais dire à Mme VERSINI que je salue le temps qu'elle consacre et l'énergie qu'elle déploie pour la défense et la protection de la jeunesse, et je lui en suis tout à fait reconnaissant.

C'est partant de là que je ne comprends pas cette position sur Alembert. Aujourd'hui, on se rend compte que l'on n'arrive pas à trouver de point de chute, personne n'en veut. En 4e Commission, on nous avait présenté en 2017, 21 millions de travaux. Où sont passés ces 21 millions ? Cette question, je la poserai à chaque Conseil, chaque fois que l'occasion m'en sera donnée. On nous a proposé 21 millions, ce dont on avait besoin pour rénover Alembert, aujourd'hui on n'arrive pas à trouver de point de chute, on en avait déjà un. C'est tout.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

Madame VERSINI…

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - On n'a jamais eu ces 21 millions, je n'ai jamais eu d'arbitrage sur les 21 millions, c'est la raison pour laquelle on a imaginé un projet alternatif qui correspond bien aussi, en projet, pour les jeunes, mais aussi pour les agents pour lesquels on met en place un accompagnement. On savait qu'il fallait 21 millions, mais on ne les a pas eus, on ne gagne pas tous ses arbitrages.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

En attendant l'arrivée des 21 millions, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 106 est rejeté. Je vous remercie, nous changeons de commission.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission, comme le veut la règle du Conseil, je donne la parole au Président de la 5e Commission, M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Mes chers collègues, notre Commission s'est réunie comme toutes les autres le lundi 1er juillet. Beaucoup de présents, des excuses notamment de la part de Delphine BÜRKLI, et de Jean-Louis MISSIKA à qui j'ai eu l'occasion de rendre hommage pour ses interventions au sein de notre Commission. Commission importante, car on aura de gros dossiers sur lesquels on débattra cet après-midi. 58 projets de délibération à l'ordre du jour de cette 5e Commission.

Sur les questions d'urbanisme et d'architecture, le projet du Grand Paris, le développement économique et l'attractivité, c'est M. BAUDRIER qui a exposé les projets de délibération de Jean-Louis MISSIKA, un certain nombre de projets sur lesquels nous allons revenir cet après-midi.

M. CONTASSOT est intervenu pour demander l'avis de l'observatoire du P.L.U. La réponse qui lui a été apportée, c'était que l'observatoire sera saisi sur un sujet et notamment sur le projet de délibération DU 67. Ceci s'était produit avec le lancement du processus nécessaire.

Sur les constructions publiques, les grands projets de renouvellement urbain, d'architecture, M. BAUDRIER a également rapporté sur un certain nombre de projets de délibération dont je vous passerai le détail. Il n'y a pas eu d'intervention.

Enfin, Ian BROSSAT, pour ses délégations logement et hébergement d'urgence, a aussi présenté un certain nombre de projets de délibération.

J'ai ensuite donné la parole à Eric AZIÈRE, qui a présenté son projet d'aménagement urbain et paysager de l'axe historique Tuileries - Concorde - Champs Élysées, long exposé, pas d'intervention puisque les interventions ont lieu en Conseil de Paris.

Au sein de notre Commission, il y avait 4 amendements, 10 vœux rattachés et 16 vœux non rattachés qui avaient été déposés, sur lesquels nous nous sommes également exprimés.

Nous nous retrouverons le 23 septembre pour la 5e Commission.

Je tiens à remercier aussi les membres du Secrétariat général, qui font un gros travail, tous les collaborateurs, puisque nous sommes au mois de juillet, en leur souhaitant également à toutes et à tous de bonnes vacances.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 5e Commission, dont nous commençons l'examen. Elle est bien chargée cette Commission aujourd'hui.

2019 DLH 55 - Subvention (899.100 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "SOLIHA Paris-Hauts-de Seine-Val d'Oise" (8e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 55. Tout d'abord la parole est à Mme LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour vous interpeller, et je retrouve les mêmes thématiques que tout à l'heure avec Mme VERSINI, pour vous interpeller une fois de plus et sans polémique sur la situation indigne qui dure depuis le 30 janvier dernier au cœur du 8e arrondissement, à savoir l'occupation illégale du gymnase Roquépine par des mal-logés soutenus par le DAL.

Cinq mois que la Ville et l'Etat se renvoient la balle. Cinq mois que des dizaines de personnes dont des femmes et des enfants vivent dans des conditions sanitaires déplorables, avec en tout et pour tout deux douches et deux toilettes, pas de cuisine, pas de climatisation.

Cinq mois que de nombreuses associations sportives qui profitaient de ce gymnase voient peu à peu leurs adhérents exiger le remboursement de leurs frais d'inscription et partir, mettant en péril leur équilibre financier, donc leur pérennité.

Cinq mois que les écoles du voisinage bricolent pour proposer des activités sportives à leurs élèves dans les cours de récréation.

Cinq mois que les riverains assistent médusés et impuissants à des manifestations de mal-logés toutes les semaines, sans qu'il ne se passe rien.

Cinq mois que cette situation intolérable perdure.

Comment est-il possible que depuis le 30 janvier dernier, on en est d'ailleurs à quasiment six mois, aucune solution n'ait été trouvée pour libérer ce gymnase ? Où est la volonté de débloquer cette situation ? La question peut légitimement se poser.

La pétition que j'ai lancée afin de demander la libération des lieux a recueilli plus de 500 signatures, c'est dire le ras-le-bol des différentes parties devant un tel renoncement des Pouvoirs publics. Plusieurs semaines de travaux seront nécessaires pour remettre en état le gymnase Roquépine. Il est donc urgent d'intervenir maintenant, afin que

l'on retrouve une situation normale rapidement. Il y va de la dignité humaine, de l'équilibre de tout un quartier, de la survie de plusieurs associations et d'emplois.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, simplement, Madame LECUYER, ce n'était pas le sujet de ce projet de délibération, je constate que vous avez profité de cette inscription sur le projet de délibération pour parler du gymnase Roquépine, qui nous occupe. Le mois dernier déjà vous nous en aviez parlé, vous êtes constante. Cela dit, ce n'est pas l'objet, c'est un petit rappel au règlement, nous ne pouvons pas procéder comme cela dans cette Assemblée.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quelques mots sur cette situation que nous regrettons aussi. Je ne savais pas que vous étiez un soutien de l'association "Droit au logement", on découvre des choses tous les jours. Il se trouve que si précisément cette association a décidé d'occuper ce gymnase à cet endroit, c'est pour interpeller l'Etat, puisqu'on est à proximité immédiate de l'Elysée. La Ville de Paris a interpellé l'Etat, la Préfecture en l'occurrence, sur la situation de ces personnes mal-logées, qui sont toutes labellisées DALO et qui par conséquent pour leur relogement dépendent de l'Etat.

Je partage avec vous le fait que ces personnes ont besoin de solutions. Je pense qu'il est temps que l'Etat prenne sa responsabilité en la matière de telle sorte que ces personnes puissent avoir un logement digne.

Pour qu'elles aient un logement digne, encore faut-il que nous puissions produire du logement social et je n'aurai pas la cruauté ici de rappeler tous les projets de logements sociaux auxquels vous vous êtes opposée, tout particulièrement dans le 8e arrondissement où vous êtes élue.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes cohérents, nous sommes pour le logement social, nous en faisons beaucoup. En l'occurrence, on parle de ménages qui dépendent de l'Etat pour leur relogement, et croyez bien que nous ne cesserons d'interpeller l'Etat sur cette question.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2019, DLH 55).

2019 DLH 92 - Approbation de l'adhésion de la Ville de Paris au Groupement d'intérêt public (G.I.P.) pour la création d'un organisme de foncier solidaire parisien.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 92 et l'amendement n° 107.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe a toujours voté favorablement à la mise en place du dispositif de l'O.F.S., donc nous continuerons à le faire et dans les différentes étapes de ce processus. Ce dispositif est intéressant et nous l'avons toujours dit, car c'est la première fois depuis cette mandature qu'il y a un dispositif qui favorise l'accession sociale à la propriété. C'est pour cela que l'on s'y inscrit volontiers.

Par contre, il ne faut pas se voiler la face, ce dispositif est très long à mettre en place, il est assez idéal sur le papier, mais il est coûteux et ne concernera hélas que peu de logements. Il est question, je crois, d'une centaine. D'ailleurs, dans le projet de délibération, le périmètre n'est pas très clair de l'endroit où cela va se faire.

Il y a peu de foncier restant à la Ville de Paris, donc il aurait été peut être intéressant de l'étendre à des programmes de réhabilitation. Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas aller à l'encontre d'initiatives sur l'accession à la propriété, nous serons vigilants sur les critères des futurs acquéreurs, afin qu'ils correspondent bien à la classe moyenne. Nous voterons volontiers ce projet de délibération.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, nous y arrivons, il y avait deux vœux écologistes sur ce sujet. Le premier vœu, c'était avant le décret d'application de la loi Alur, puisque c'est une initiative qui vient de la loi Alur, donc de Mme DUFLOT.

Ensuite, nous avons déposé un vœu après le décret d'application, puis après nous avons une niche écologiste sur ce sujet, après nous avons un projet de délibération sur le principe, la mise en place de cet office foncier solidaire, et enfin on a la création du G.I.P., qui permettra de lancer officiellement cet O.F.S.

Nous sommes très contents de cette réalisation. Nous avons quand même rajouté un amendement, parce que pour répondre à la critique que faisait Mme MONTANDON, que cela risquait de concerner peu de parcelles, peu d'appartements, nous avons rappelé la logique de l'O.F.S., qui s'inspire de ce qui existe déjà dans le monde anglo-saxon, qui permet de dissocier la question du bâti et du foncier, qui a permis notamment dans les villes américaines d'empêcher, non pas la spéculation, mais surtout une hausse continue de l'immobilier.

C'est un marché très particulier l'immobilier, on le voit actuellement dans ce qu'il se passe à Paris, on vend pour racheter un autre appartement et ainsi de suite. Il y a une manière continue d'augmentation des prix parce qu'on rachète avec ce que l'on a déjà vendu.

À cela se rajoutent des éléments spéculatifs avec de l'argent qui vient d'ailleurs, mais un des éléments moteurs de la croissance des prix de l'immobilier à Paris, c'est le fait que l'on rachète pour revendre. C'est un élément qui est très important. C'est pour cela que nous avons rajouté dans les objectifs et donc fait un vœu pour modifier la convention, qui rappelle qu'en dehors de la question de l'accessibilité à la propriété, c'est aussi pour empêcher la hausse continue des prix.

Comment peut-on faire pour empêcher cette augmentation des prix ? C'est d'utiliser l'O.F.S. pour racheter systématiquement le foncier quand il n'est pas cher. La règle est simple, c'est ce qui a fonctionné aux Etats-Unis notamment ou en Angleterre, dès que l'on a un foncier vendu à 2.500 euros, on demande que l'O.F.S. rachète, pourquoi ? Parce que contrairement aux deux O.F.S. créés à Lille et Rennes, le cas particulier de Paris est que le prix du mètre carré est à plus de 10.000 euros. Or, avec l'O.F.S. à travers le B.R.S., le bail réel solidaire, on ne peut pas vendre à plus de 5.000 euros le mètre carré. En faisant cela, chaque fois que l'O.F.S. rachètera des parcelles à 2.500 euros le mètre carré, cela interdira de faire des projets immobiliers à plus de 5.000 euros.

Si l'on regarde ce qui s'est fait dernièrement dans le 18e arrondissement, notamment à Chapelle-International ou ailleurs, des projets immobiliers sont vendus à 7.000, 10.000, 12.000 euros le mètre carré. Il y a des projets à venir, comme à Python-Duvernois où le foncier sera cédé entre 2.000, 2.500, voire 3.000 euros le mètre carré, et donc avec l'outil de l'O.F.S., on obligera les futurs bailleurs, quels qu'ils soient, privés ou publics, à ne pas faire des projets à plus de 5.000 euros le mètre carré.

En jouant comme cela sur le prix à la baisse, cela permettra de fait aux autres projets, au prix de revente dans ce qui est déjà construit, de jouer à la baisse le prix du mètre carré.

C'est pourquoi nous avons fait un amendement, de façon à élargir les missions de l'O.F.S. et à permettre qu'il ne soit pas uniquement pour permettre l'accession à la propriété pour quelques "happy few", mais pour faire un vrai outil de lutte contre la montée des prix de l'immobilier à Paris.

Nous espérons que notre amendement sera voté en même temps que le projet de délibération.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai le projet de délibération et voterai l'amendement rattaché du groupe Ecologiste de Paris.

Pour autant, j'émets quelques réserves. Je pense qu'il est essentiel de se doter d'un outil, l'Organisme de foncier solidaire parisien pour lutter contre la spéculation immobilière, et en dissociant le bâti et le foncier, organiser un encadrement à la vente pour empêcher la revente à plus de 5.000 euros le mètre carré, comme cela vient d'être explicité, puisqu'on voit bien les pratiques parisiennes comme Jérôme GLEIZES vient de le dire, on rachète avec ce que l'on vend, voire on vend pour pouvoir racheter, on est dans une spirale de spéculatif par cette méthode.

Le problème est qu'il manque quelque chose adossé à cela : est-ce que la volonté politique d'investir pour développer véritablement à Paris un rapport où le maximum de foncier dépendra du foncier solidaire est-elle enclenchée ? Est-ce qu'à Paris on se dit qu'il faut conquérir une marge de plus en plus importante de foncier qui dépende soit de logements publics, logements sociaux ou loyers libres vis-à-vis du privé spéculatif, et augmenter la part de foncier solidaire dans la partie qui resterait non privée ?

Or là, on touche au vrai problème de fond, qui est celui du débat budgétaire. Tant que la Ville de Paris se vante et considère comme une fierté d'en rester à moins de 9,38 années d'emprunts à rembourser quand la contractualisation de MACRON lui impose 12 ans, on est dans une logique où la Ville de Paris, la première, joue de ce jeu-là.

Vous l'avez bien dit, à la Chapelle-Charbon que fait la Ville ? Elle fait une opération dans laquelle elle fait en sorte que la part du privé autofinancera les parcs et jardins, les équipements publics, et le logement social. On sait pertinemment que dès 2001, la réhabilitation des quartiers populaires s'est traduite par : je préempte trois immeubles

qui accueillaient du logement social, des bas loyers, qui pouvaient être des marchands de sommeil, et en revendant un bâtiment au privé lucratif, j'autofinance la part logement social que je fais.

Voilà comment la Ville, depuis 2001, en poursuivant cette politique, a participé elle aussi de la spéculation immobilière. 10.000 euros le mètre carré, on n'y est pas arrivé comme cela. Bien évidemment que la spatialisation du capitalisme fait que la financiarisation de la Ville n'est pas uniquement l'impact de nos politiques publiques, on a complètement suivi le mouvement.

Les politiques municipales des trois mandatures ont accompagné le mouvement spéculatif et de gentrification, parce que justement, dans la logique de l'autofinancement, la Ville en premier rachète avec ce qu'elle vend, et vend pour pouvoir racheter. Les opérations "Réinventer Paris" procèdent de cela. On revend du foncier pour pouvoir autofinancer. Chaque fois que l'on s'oppose sur un bon nombre de projets, c'est parce que c'est la part privée qui autofinance la part publique. Cette logique est catastrophique.

J'émets cette réserve : à travers l'organisme de foncier solidaire, vous mettez en place un outil positif, mais si vous n'avez pas une rupture avec la logique budgétaire de la Ville, de l'accompagnement de fait de l'austérité et le refus que l'on doit assumer un recours à l'investissement parce que la dette la plus importante à laquelle on s'est préoccupé, c'est la dette écologique et la dette sociale et non pas la dette publique, on retombera toujours dans le panneau.

Aujourd'hui, au nom de la dette publique, on laisse exploser la spéculation et ce sont les dettes privées qui explosent elles aussi, avec des hommes et des femmes qui quittent Paris, parce qu'ils ne peuvent plus vivre à Paris, parce que les loyers explosent.

Je soutiens ce projet de délibération et l'amendement, mais tant que la volonté politique de rompre avec ce carcan budgétaire ne sera pas au rendez-vous, cet outil ne répondra pas à ces objectifs.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Madame Carine PETIT, vous avez la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, on l'a vu ces derniers mois, le budget transport, notamment le carburant, a révélé des fractures sociales et politiques importantes dans notre pays, quand des alternatives publiques pour des services publics accessibles à tous manquent cruellement.

A Paris et dans la Métropole, comme dans d'autres centres urbains en France, le poste de dépenses consacré au logement est la source de cette fracture, et creuse un fossé entre ceux qui peuvent et ceux qui n'ont pas le choix, et nourrit un sentiment de déclassement, de relégation, et ne permet à terme plus aucune forme de mixité.

Il n'y a plus aucun quartier de Paris qui échappe à cette flambée de l'immobilier, à l'achat comme à la location, et à l'échelle de la Métropole les mêmes tendances sont en cours. Les classes moyennes et populaires sont refoulées du centre des villes et des métropoles.

La question pour les élus que nous sommes n'est pas de choisir entre propriétaires et locataires comme ont bien voulu le faire souvent des Présidents de la République, mais bien de permettre un logement choisi et non plus subi.

Double enjeu pour ce projet de délibération, c'est de répondre et lutter contre la flambée des prix de l'immobilier à l'achat ou à la location, et face à l'augmentation aussi dans le Centre de Paris des logements transformés en résidences secondaires ou en locations de courte durée.

Se doter d'un outil public fort pour s'opposer au mécanisme implacable de la cherté et enrayer cette spirale inflationniste, mettre en place aussi une alternative à la promotion immobilière privée ou au logement social classique, la Foncière de Paris ne se substitue pas au logement social, elle complète et affirme la volonté politique de notre collectivité d'agir par l'investissement public pour un logement abordable.

L'industrie du bâtiment, la promotion immobilière n'ont aucun intérêt et de moins en moins à produire des logements accessibles, puisque les prix grimpent toujours, donc ce n'est plus en direction des quartiers populaires qu'ils s'adressent. Ils le font, mais à la marge ou de façon exceptionnelle quand ils sont a minima contraints.

La politique du Gouvernement en termes de logement est soit timide, soit hostile, soit aggrave aussi cette crise de l'immobilier. Le logement social, il faut le rappeler, a été amputé de moyens financiers importants, et la montée des inégalités urbaines et le nombre croissant de personnes mal-logées augmentent.

Le groupe "Génération.s" soutient cette solution alternative à la promotion immobilière et aux mécanismes classiques de l'investissement locatif. Elle permet la dissociation du foncier et du bâti, permise par la loi Alur de 2014 en développant un mécanisme anti-spéculatif durable, pérenne, puisque le portage du foncier est assuré par la puissance publique. En effet, il faut qu'il soit le plus élevé possible.

Il s'agit d'un nouvel outil pour produire du logement abordable, puisque non soumis à la spéculation, qui permet le développement de l'accession sociale à la propriété et favorise le parcours résidentiel pour les Parisiennes et Parisiens, qui pourront se projeter un peu plus dans la ville et la durée.

Nous soutenons ce projet de délibération et nous soutiendrons aussi un investissement qui sera à la hauteur.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. BROSSAT pour les réponses.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Chers collègues, je vous remercie pour ces nombreuses prises de parole sur un sujet structurant sur lequel nous travaillons depuis de nombreux mois, M. GLEIZES l'a dit tout à l'heure, et pour lequel le travail préparatoire touche à sa fin.

Ce projet de délibération est la dernière étape majeure qui sollicite notre Assemblée pour la création de la Foncière de Paris. Il donne forme à ce dispositif innovant qui, pour rappel, permet de réaliser une dissociation du foncier et du bâti, de sorte à pouvoir proposer des logements en accession à prix très réduit pour les classes moyennes.

Désormais place aux actes, notre objectif est simple, il s'agit de doter Paris d'un outil supplémentaire au service de la production de logements à prix abordables et à destination des familles en tout premier lieu.

L'idée n'est pas de concurrencer le logement social, mais de compléter notre boîte à outils permettant aux Parisiennes et Parisiens de vivre dans notre ville. Nous ciblerons en priorité les arrondissements qui comportent déjà beaucoup de logements sociaux, ainsi que les zones d'aménagement concerté, c'est-à-dire des quartiers dans lesquels cela a du sens de venir diversifier l'offre de logement accessible, tout en poursuivant par ailleurs nos objectifs de rééquilibre territorial.

Nous accompagnent dans cette structure les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris, qui apporteront leur savoir-faire et leur expertise aux côtés de la Ville. J'insiste sur un point déterminant, cette foncière permettra de réaliser de l'accession à prix réduit, certes, mais associée à un mécanisme anti spéculatif très solide car pérenne pour une raison simple, c'est que le foncier ne cessera pas d'être public. Il n'y a donc pas de risque que l'investissement public se retrouve ici privatisé ni que le dispositif alimente la spéculation immobilière.

Je rejoins ici l'amendement déposé par le groupe Ecologiste de Paris, qui souligne ce point à juste titre : cette propriété foncière à perpétuité permet une régulation du prix de revente et un contrôle sur les familles qui intégreront successivement ces logements. C'est donc un outil très intéressant. Nous souhaitons qu'il puisse être opérationnel au plus vite, d'où l'importance de voter ce projet de délibération.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix l'amendement n° 107 amendé ? Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Il a été amendé pour lever une ambiguïté. J'en profite pour répondre à Mme SIMONNET, le G.I.P. permet que la dette soit prise par le G.I.P. et non par la Ville, donc il n'est pas impacté par les obligations vis-à-vis de l'accord avec le Gouvernement.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 107, ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 107 amendé est adopté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 92 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2019, DLH 92).

2019 DLH 107 - Conférence du logement de Paris. - Présentation des orientations stratégiques.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à une politique du logement en faveur des classes moyennes.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif aux rénovations énergétiques du bâti parisien.

Voeu déposé par le GEP relatif à la mise en œuvre de la politique de logement.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Voeu déposé par Mme KONÉ, M. TINTI, Mme FILOCHE et le groupe SOCA relatif à l'attribution des logements sociaux (19e).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'attribution des logements sociaux (20e).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux orientations stratégiques.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'accès au logement social.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 107, les amendements techniques n°s 108 et 109 déposés par l'Exécutif, l'amendement n° 110, les vœux n°s 112, 113, 114, 115, 116, 117 et 118.

Nous commençons par M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons donc aujourd'hui à débattre d'orientations stratégiques pour la Conférence du logement à Paris, qui feront l'objet après leur adoption définitive par les membres de ladite conférence, d'une déclinaison dans une convention d'attribution qui précisera les objectifs chiffrés, les actions concrètes à mettre en place par les réservataires et les bailleurs.

Sur la conférence elle-même, on peut se féliciter sur le principe qu'il existe une telle instance de concertation qui favorise le dialogue entre les différents acteurs impliqués sur la question du logement, et notamment avec l'Etat.

Dans les faits, le périmètre retenu étant celui de la seule Ville de Paris, on peut s'interroger sur l'intérêt d'une telle conférence enfermée dans son périmètre municipal, dans cette période de construction métropolitaine.

Le projet de délibération mentionne, par exemple, le soi-disant intérêt d'une approche infracommunale de la politique d'attribution des logements. Il me semble au contraire que c'est une approche métropolitaine, voire régionale de la politique du logement qu'il nous faut avoir. Il faut sortir de la vision étriquée et asphyxiante du strict périmètre parisien pour répondre à la forte demande de logement.

Sans surprise, puisque Paris était la seule commune membre de la Conférence, on se retrouve avec un document très laudatif envers la politique actuelle de la Ville, sans aucune remise en cause ni perspective de réorientation quand bien même cette politique ne parvient clairement pas à répondre aux objectifs pourtant affichés de la convention du logement de Paris.

Par exemple, l'une des priorités affichées est le logement des familles et l'accès de tous les ménages à un logement social. En réalité, les logements sociaux proposés, vous le savez, sont en fait peu adaptés aux ménages nombreux. En effet, il s'agit dans 54 % des cas, de logements pour une ou deux personnes. Il est donc faux de dire que la politique actuelle du logement social vise à maintenir les familles dans Paris. Elles s'évacuent vers la première ou deuxième couronne tous les ans, dans une véritable spirale d'exclusion.

La Ville insiste également sur la nécessité de favoriser la mobilité dans le parc social, qui reste très largement insuffisante, notamment du fait d'une segmentation du parc entre différentes catégories de logement. Le taux de rotation malgré tous vos efforts est reparti à la baisse. À la R.I.V.P. en l'occurrence, il est de moins 4 %.

Le projet de délibération ose même justifier la politique de conventionnement de la Ville par l'attention qu'elle porterait aux classes moyennes, invoquant une majorité de logements conventionnés en P.L.S. Ce sont justement les classes moyennes qui font les frais de cette politique avec l'obligation, pour certains ménages, de quitter leur domicile ou de payer des surloyers supérieurs à leur loyer initial.

Encore un exemple, la Conférence du logement insiste sur la logique de rééquilibrage territorial de la production de logement, mais c'est oublier que la politique de la Ville, depuis le début de la mandature, s'est traduite au contraire par une surconcentration de logements sociaux dans certains arrondissements, qui a justement menacé la mixité sociale de certains quartiers. Les 13e, 19e et 20e arrondissements comptent respectivement 39, 41, et 35 % de logements sociaux. Le taux de logement social dans le 14e est passé de 19 à 28 % entre 2001 et 2018. Dans certains quartiers, le taux de logement social atteint même 85 %.

Le document d'ailleurs reconnaît un problème de paupérisation dans certains quartiers "politique de la ville" comme le site des portes du 20e où la part des ménages à bas revenu est passée de 20,8 % en 2001 à 32,5 % en 2013.

A l'inverse, les 7e, 8e, 6e arrondissements, et ce n'est pas de leur faute, ne leur jetez pas la pierre systématiquement, n'en comptent que 2, 3,28, et 3,69 %. À ce sujet le document met en avant l'importante

progression du taux de logements sociaux dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest entre 2001 et 2018 avec une multiplication par 5,4 dans le 8e, par 3,8 dans le 2e, ou encore par 4,1 dans le 16e.

Il s'agit d'une présentation en trompe-l'œil. Contrairement à ce que prétend le document, au rythme actuel de production de logements sociaux, le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest parisiens continue de s'accentuer gravement.

Alors que la préemption de logements et le conventionnement sont présentés comme un moyen de créer des logements sociaux dans des arrondissements du Centre et de l'Ouest parisiens déjà bâtis, de nombreuses opérations de conventionnement ont été menées dans les arrondissements bien dotés en logements sociaux, à l'exemple de ceux que je viens de citer.

Ces orientations stratégiques restent pour vous un satisfecit et ne prennent pas la mesure des enjeux que représente le logement à Paris, qui demande de vraies mesures comme le groupe UDI-MODEM le réclame depuis le début de la mandature : favoriser une approche métropolitaine ; réserver le parc social aux ménages les plus modestes et concomitamment décloisonner le parc social pour favoriser le parcours résidentiel ; favoriser l'accession sociale à la propriété ; assurer un réel maillage territorial du parc social ; évaluer la situation des locataires sociaux tous les 6 ans et se limiter à l'obligation légale de 25 % de logements sociaux en 2025.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. DUBUS, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je défendrai les deux vœux dans notre intervention. On prendra peut-être 6 minutes, mais cela fera moins que 5 plus 2 plus 2. Je vous fais gagner du temps. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Il n'y a pas de marchandage, ce n'est pas possible. C'est 5 minutes, point barre. Merci.

M. Jérôme DUBUS. - Je ne reviendrai pas sur la genèse de la Conférence du logement, sur la loi Alur qui l'a instituée, sur la délibération DLH 47 par laquelle un vote unanime de notre Assemblée l'avait remise en œuvre dans notre Capitale, ou même sur la composition de ces instances dont sont exclus les groupes du Conseil de Paris, et sur laquelle j'étais longuement intervenu l'an dernier.

Je remercie Ian BROSSAT qui a respecté le vœu que nous avions voté pour faire en sorte que nous soyons informés, les groupes, et pas seulement les maires d'arrondissement.

L'amélioration de l'accès au logement des personnes en difficulté est l'un des grands impératifs de la politique parisienne de l'habitat, et l'assurance d'un équilibre territorial dans la répartition des personnes et des nouveaux logements créés est évidemment de bon sens. Nous avons toujours été constructifs sur ces enjeux et nous ne bougerons pas de cette ligne.

Pour autant, il nous faut constater, au-delà de ce satisfecit, que si l'objectif de mixité sociale reste scrupuleusement poursuivi, son corollaire le plus indispensable, à savoir la relance ambitieuse et coordonnée d'un parcours résidentiel à Paris, reste lettre morte. Soyons clairs, dans notre ville, la seule création de logements sociaux via les conventionnements du parc intermédiaire ne pourra pas participer à relancer ledit parcours à deux titres.

Tout d'abord, parce que dans la mesure où les logements conventionnés ne sont pas créés mais simplement réaffectés, l'offre parisienne reste strictement la même, en vase clos.

Ensuite, parce que malgré l'engagement de la Ville à atteindre les 30 % de logements sociaux en 2030, cette politique ne suffira pas à compenser l'explosion exponentielle du nombre de demandeurs qui s'élevait déjà en 2017 à 245.000 personnes, soit un chiffre supérieur à celui de l'ensemble des biens du parc social parisien.

Notre véritable variable d'ajustement doit être le taux de rotation, qui est aujourd'hui trop bas, à moins de 4 %. Il restera fixé à ce niveau tant que les perspectives de sortie du parc social n'existeront plus dans notre Capitale.

En clair, accomplir les objectifs de la Conférence du logement, à commencer par loger les personnes en difficulté, passera par cette relance du parcours résidentiel et c'est pourtant un sujet que vous faites le choix d'ignorer encore et toujours.

Bien sûr, nous nous retrouvons dans une partie des orientations de la Conférence. Le développement de l'information des demandeurs, l'harmonisation des règles de désignation, l'amélioration de la fiabilité des données, mais nous pensons surtout qu'il faut aller plus loin, plus vite, et penser le logement non plus en segments distincts : social, intermédiaire, libre, privé, mais bien comme un ensemble co-dépendant.

A nos yeux, loger les plus fragiles nécessitera de libérer des places et aussi de libérer tout le secteur du logement à Paris, concernant notamment les classes moyennes.

A ce titre, nous présentons un vœu de rééquilibrage de la politique municipale en leur faveur. Il s'agit d'un vœu sans dogmatisme, sans provocation, mais construit autour de l'idée que Paris, capitale de la France, ville monde,

ville refuge, ne sera plus vraiment Paris tant qu'elle ne pourra pas répondre à la pression chaque jour croissante des personnes y recherchant un logement.

Ce plan que nous proposons, Monsieur le Maire, comporte six axes. D'abord, il convient d'assurer une répartition plus équilibrée des catégories de logements sociaux, notamment en faveur du P.L.S. On peut monter à 40 % pour chaque opération. Il s'agit là de répondre le plus efficacement possible à toutes les situations et à tous les demandeurs.

Deuxième point, il faut aussi engager un plan quinquennal de création de 3.000 logements P.L.I. Le P.L.H. l'avait prévu, mais cet engagement reste loin d'être tenu par l'Exécutif, avouons-le.

Troisième point, nous devons poursuivre la politique engagée suite à un vœu de notre groupe en matière de transformation de bureaux en logements. Pour cela, actons la création d'un organisme dédié à ces efforts, afin de tenir dès l'année prochaine l'objectif de 1.200 logements transformés par an.

Quatrième point, par ailleurs, nous l'avions déjà proposé il y a quelques mois, il faudra mettre en œuvre un plan quinquennal de cession de logements du parc social à hauteur de 1 % par an. C'est un impératif de notre époque, mais aussi une chance, alors saisissons-la.

Cinquième point, il est devenu nécessaire de suspendre toutes les opérations en cours de conventionnement du parc intermédiaire. Celles-ci ont clairement montré leur limite en matière de résorption de la crise du logement à Paris et avec les polémiques entourant le S.L.S., les poursuivre relèverait vraisemblablement d'une erreur.

Enfin, dernier point, il est devenu impératif d'initier une véritable politique d'aide à l'amélioration de l'habitat privé. Les travaux de rénovation thermique ou liés à la santé, à l'hygiène, au handicap ou à la sécurité étant une nécessité tant pour Paris que pour ses habitants.

Il y a un autre vœu que je n'ai pas le temps de défendre, qui concerne la rénovation thermique. Nous sommes également là très en retard. Il faut accélérer, car si nous continuons sur cette base, la rénovation thermique dans les logements sociaux sera finie en 2060. Là aussi, il faut accélérer sur ce niveau.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

La Conférence du logement à Paris, c'est en effet un satisfecit de 104 pages. C'est vrai que le format était assez consanguin et c'est bien dommage.

Il y a beaucoup de satisfactions, mais on voit tout de même un marché du privé toujours aussi tendu. Il y a aussi des habitants, 12.000 exactement en moyenne chaque année, qui quittent la Capitale, et des quartiers qui hélas n'ont parfois plus de mixité sociale.

Tout cela se fait au détriment de la classe moyenne, qui petit à petit est invitée à partir en banlieue, ou lorsque les familles grandissent, à s'exiler. Mais, tout ceci hélas est la conséquence de la politique de Mme HIDALGO et de M. BROSSAT, qui ont continué les opérations de conventionnement, 14.000 tout de même, qui continuent leur course effrénée sur la préemption, qui est très coûteuse et ne crée pas de nouveaux logements, sans compter la préemption dans le diffus qui est simplement une idéologie.

La production particulièrement déséquilibrée que l'on voit dans cette conférence, à raison de plus de 70 % de P.L.A. -I. et de PLUS. En effet, c'est simplement en mettant plus de P.L.S. que l'on arrivera à maintenir la classe moyenne dans la Capitale.

A cela s'ajoute une faible rotation des logements sociaux, qui n'aide pas à plus de mixité ou à résoudre les tensions ; aussi, une faible livraison de logements intermédiaires. Je vous rappelle que sous cette mandature, vous aviez un engagement de 3.000 livraisons de logements intermédiaires, or on en est simplement à 10 %, et ce n'est pas avec le conventionnement des logements intermédiaires et des logements libres que petit à petit nous arriverons à cet objectif.

Je voulais attirer votre attention sur deux mots tabous de cette conférence. Il y a 104 pages, et le premier mot tabou c'est l'accession sociale à la propriété. Il n'apparaît, pour être honnête, qu'une seule fois dans le cadre de l'O.F.S., nous venons d'avoir un débat, je ne reviendrai pas dessus. Je vous rappelle que la loi Elan donne la possibilité aux bailleurs sociaux de vendre des logements aux locataires du parc social et que cela, vous ne le souhaitez pas, malgré plusieurs tentatives dans cet hémicycle. Vous avez toujours refusé les vœux qui permettraient cette accession sociale à la propriété.

Il y a aussi un autre mot tabou, je trouve assez étrange d'arriver à faire 104 pages sans parler des plateformes de location touristique. On sait que c'est un véritable problème. Quand on parle d'orientations, on pourrait avoir un paragraphe dédié. Même si l'on n'en parle pas pour le logement privé, c'est un problème dans le parc social de la Ville de Paris. Il y a hélas des logements du parc de la Ville qui se retrouvent sur ces plateformes.

Je dénonce le fait que la Ville ne puisse pas muscler plus ses effectifs pour le contrôle des irrégularités, parce que c'est pour moi la seule marge de manœuvre que nous avons pour lutter sur toutes les dérives des plateformes de location touristique.

Nous avons déposé un vœu pour essayer d'améliorer ces orientations pour annuler d'abord les conventionnements, relancer le logement intermédiaire pour la classe moyenne, doubler le plan de transformation des bureaux en logements, et puis utiliser le fonds dédié à la préemption, à l'accélération de la réhabilitation des ensembles sociaux. 2060 pour arriver à une réhabilitation, cela fait loin.

Nous souhaitons en effet flécher cet argent, qui était dédié à la préemption, sur la rénovation du Plan Climat et cela rejoint ce que nous avons débattu lundi sur l'urgence climatique. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Madame DAUVERGNE ?

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'exposé des motifs de ce projet de délibération, en affirmant le caractère universaliste du logement social à Paris, pouvait donner de l'espoir à ceux qui défendent la mixité à l'échelle du quartier comme de l'immeuble.

La lecture du détail des orientations stratégiques montre en fait le contraire. Ce n'est que la validation de l'action de la Ville, qui semble confondre politique du logement, celle qui pourrait bénéficier aux 12.000 Parisiens contraints de quitter la ville chaque année, et politique sociale.

Guidée par les chiffres, mise en œuvre sans accompagnement, cette dernière aboutit à la déstabilisation de quartiers entiers. Cette logique, c'est du perdant-perdant. Les attributaires sont abandonnés à eux-mêmes et les habitants les plus anciens voient leur qualité de vie se dégrader.

Alors que Paris reste la ville la plus chère et la plus demandée de France, on s'étonne à nouveau de ne voir aucune mesure concrète en faveur des familles, qui devraient justement être placées au centre de la cité.

La politique actuelle de préemption et de conventionnement de logement privé, quand il ne s'agit pas de construire une énième tour sur un square, ne résout pas les problèmes structurels du logement parisien et ne crée aucune alternative pour les familles. Elle contribue même à un assèchement de l'offre privée déjà grignotée par les offres des plateformes locatives de type Airbnb.

Je ne pense pas qu'il soit aujourd'hui indispensable de changer l'objectif même de la politique du logement social à Paris. Les possibilités de créer du logement étant finies, faute de foncier disponible. La politique du logement doit se transformer en politique de l'habitat. Souvent dégradé, il crée aujourd'hui un contexte favorable aux incivilités, qui se transforment rapidement en délinquance.

Les grands ensembles ne sont pas gérés avec la rigueur nécessaire par les bailleurs, dont la trésorerie est d'ailleurs siphonnée par la politique des loyers capitalisés.

Il est évident qu'en confortant les choix de la Mairie de Paris, ces orientations stratégiques ne sont clairement pas à la hauteur des attentes des Parisiens qui, où qu'ils se trouvent, sont légitimes à demander de vivre mieux.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame DAUVERGNE.

La parole est à M. le Maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci. Je suis un peu dubitatif quand j'écoute ce débat, parce qu'à la fois on a l'impression que tout est dans tout et réciproquement. On parle d'Airbnb alors qu'il n'est pas du tout question de cela dans la Conférence logement.

D'un autre côté, on a parfois des débats qui ont l'air techniques, qui ne le sont pas, qui sont très politiques, puisqu'au bout du bout il s'agit de savoir qui va pouvoir intégrer le logement social, et ce que l'on nomme sous le doux terme de peuplement. Je n'aime pas du tout ce terme, mais c'est celui employé par les sachants.

C'est une vraie question et pour laquelle j'ai pour moi-même une très vive inquiétude. Je constate que les gouvernements se succèdent, et les lois, elles, ne changent pas dans leur philosophie, puisque de la loi DALO il y a quelques années jusqu'à l'application de la loi LEC aujourd'hui, cela vise à réserver les logements sociaux principalement aux plus précaires.

On peut l'entendre dans certains lieux, mais c'est difficile de comprendre qu'à Paris, et plus largement dans les métropoles à forte tension, sur le marché privé notamment, on réduit fortement de fait l'accès au logement social aux infirmiers, aux policiers, aux enseignants, aux agents de la Ville de Paris, plus largement à celles et ceux qui font fonctionner les services publics ou contribuent à la richesse de Paris, et qui ne peuvent pas, on le sait à Paris, se loger dans le privé.

Le débat très politique auquel nous sommes confrontés, c'est bien celui-là. C'est important de s'en saisir.

Le deuxième sujet, nous le connaissons particulièrement dans l'Est parisien, dans les 19e, 20e et 13e arrondissements où la proportion de logements sociaux avoisine les 40 %. Le risque, nous le connaissons tous, c'est que dans les quartiers à forte concentration de logements sociaux, et ces arrondissements évidemment sont particulièrement exposés, le bon équilibre social au sein du parc public, au sein des logements sociaux, est fondamental pour les quartiers, et derrière tout ce qui en découle, les écoles notamment, les établissements scolaires.

Le vœu que nous avons déposé dans plusieurs arrondissements, cela a été repris dans le 20e notamment, dans le 19e, je crois, la réflexion a été portée aussi par mon collègue, veille à ce que la Préfecture évolue sur ces questions et fasse en sorte que cet équilibre social soit correctement respecté.

Le vœu de l'Exécutif porte sur ce point en rassemblant les vœux que nous avons nous-mêmes déposés. Je pense que c'est quelque chose qui devrait, j'espère, nous rassembler, parce que cela va être essentiel pour l'avenir de Paris et notamment de certains de ses arrondissements.

La deuxième chose que nous proposons, c'est que la Préfecture soit transparente dans ses attributions et que l'on vérifie au passage que les logements que nous construisons ou en tout cas que nous aidons à construire, soient attribués en grande partie aux Parisiens. C'est quelque chose que nous n'arrivons pas à connaître, et donc je souhaiterais que là aussi la transparence puisse abonder notre réflexion collective.

Je ne serai pas plus long, je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUMET.

La parole est à M. le Maire du 19e arrondissement, M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les élus en général et les maires en particulier y sont confrontés tous les jours, jusqu'à l'overdose.

La question du logement reste de loin le premier motif d'inquiétude et d'angoisse de nos concitoyens : loyers privés trop chers, logements trop petits, environnement dégradé, fin de bail et congés pour vente.

Oui, la pression sur le logement social pèse lourdement et parfois douloureusement, les délais sont toujours trop longs et les procédures incomprises lorsqu'on est éligible et en attente de propositions depuis des années.

Ce, malgré l'encadrement des loyers dont le rétablissement était nécessaire, malgré également l'effort exceptionnel de la Ville pour financer et livrer de nouveaux logements sociaux adaptés aux 70 % des Parisiens qui sont sous les plafonds de logements sociaux.

J'invite chacun à imaginer la pression qui s'exercerait sur les Parisiens si cet effort n'avait pas été fait par cette Municipalité-là. Combien d'entre eux seraient encore Parisiens ?

Nous savons pourtant que cela ne suffit pas, pas encore en tout cas. Traiter avec volontarisme la question du logement et du logement social à Paris ne peut pas occulter cette autre urgence. Nous devons préserver des équilibres urbains et sociaux que nous savons fragiles.

De quoi parle-t-on exactement ? Malgré l'effort de la Ville pour financer ou construire des logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien, l'offre reste très majoritairement concentrée sur quelques arrondissements. Je prendrai l'exemple de l'arrondissement dont je suis l'élu, alors que le 19e représente 8,5 % de la population parisienne, il concentre à lui seul 15 % de l'offre de logements sociaux à Paris. Nous sommes très loin d'une répartition équitable sur l'ensemble du territoire parisien.

Aussi, si rien n'est fait pour organiser intelligemment, en partenariat avec chacun des acteurs du logement social, l'ensemble de la chaîne de la procédure d'attribution, nous connaissons tous le risque : ajouter de la précarité à la pauvreté dans les mêmes ensembles, dans les mêmes quartiers, et dans les mêmes arrondissements.

Continuer à déséquilibrer et à vulnérabiliser le tissu social, c'est continuer à générer une cascade de problématiques sociales que la puissance publique peine à endiguer : l'évitement scolaire, le rétrécissement de l'offre commerciale, la montée de l'entre-soi qui devient un enfermement social, les tensions dans le partage et l'usage des espaces communs. C'est là tout l'enjeu de cette Conférence du logement : nous donner les moyens de répondre à l'exigence de mixité que nous nous fixons et qui doit s'imposer partout et à tous y compris, permettez-moi de le dire aussi clairement, à l'Etat et à la Préfecture.

La mixité sociale, ce n'est pas seulement ce qu'il se passe au sein d'un immeuble ou d'un îlot, c'est aussi la mixité dans nos écoles, puis dans nos collèges pour offrir les mêmes chances de réussite à tous nos enfants. C'est le dynamisme de l'offre commerciale ou culturelle, la quiétude des rues, l'attractivité de nos quartiers et de notre ville. Tout cela peut se rompre en quelques années, parfois en quelques mois.

Disons les choses, l'application à la lettre des prescriptions de la loi Egalité et Citoyenneté dans ce contexte parisien très spécifique nous envoie droit dans le mur. Elle alimenterait les déséquilibres, évincerait de fait les classes moyennes.

Il ne s'agit absolument pas d'entraver le relogement des personnes les plus précaires. Personne ne pourra nous faire la leçon à ce sujet, mais bien de le faire de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire parisien, et plus encore sur celui de la Métropole.

L'Etat et la Préfecture sont des partenaires naturels incontournables de toute politique de mixité sociale. Avec près de 30 % des attributions, ils doivent s'engager à nos côtés, le faire le plus clairement et de la façon la plus déterminée. Ce doit être le message qui sera porté au nom de la Ville lors de la Conférence du logement du 12 juillet.

Aller vers la mise en place de nouveaux indicateurs et d'une nouvelle cartographie qui intègre des données liées à la réalité du terrain, il est par exemple impératif que nous disposions, nous élus locaux, d'une bonne visibilité sur ce qui se fait dans nos quartiers et sur les attributions des logements sociaux faites par l'ensemble des acteurs.

La mixité sociale n'est pas qu'un totem que l'on brandirait pour le plaisir. J'y reviens. La mixité sociale, c'est un point d'équilibre. Ce point d'équilibre où un quartier doit pouvoir accueillir tout le monde : bobos, prolos, bourgeois. Un point d'équilibre où l'on ne sous-traite pas la gestion de la précarité à quelques quartiers. Pour le dire plus clairement, pas de chasse gardée, pas de quartiers réservés, pas d'assignations à résidence, ni de ghettos de riches ni de ghettos de pauvres. C'est le sens du vœu que nous portons et qui doit donner tout son sens et toute sa force à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci pour le respect du temps et le "timing" bien calculé.

Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ah qu'il est difficile de trouver une masure !

A Paris, certains confondent loyer et usure.

Combien de Parisiens espèrent un logement ?

Combien s'éloignent de Paris se rendant jusqu'au Mans ?

Rappeler l'universalité du parc social, les plus fragiles bien sûr, mais aussi tous les autres.

La politique de l'Etat fait beaucoup de mal. Il ferait bien de s'inspirer de la nôtre.

Brocardée par la droite, qui a peur du soviet.

Du social dans le 16e, pour eux c'est toujours niet.

Préempter dans le diffus, c'est de l'hérésie. Augmenter les frais de notaire, une spoliation.

Des H.L.M. à Passy, mais que nenni. A Monceau, à Courcelles, ce sera toujours non.

Monsieur BROSSAT, vous n'avez pas la tâche facile.

Arbitrer, négocier, maintenir l'équilibre, construire du logement, mixifier notre ville.

Vous êtes diplomate, mais parfois monte la bile.

C'est la quadrature du cercle et les tensions sont fortes. Des pauvres dans le Nord-Est, n'y en a-t-il pas trop ? Des pauvres, oui, mais dans d'autres quartiers et des demandes de bobos.

Les maires d'arrondissement frappent à votre porte : je veux du P.L.S. ! Ou pas de P.L.A. -I.

Gardons l'objectif : se loger à Paris.

Tout ce qu'a fait la Ville depuis 2014, avoir pour objectif de lutter contre la spéculation.

A Airbnb toujours faire et rendre gorge, depuis cinq ans déjà nous nous soutenons et vous soutenez cette action.

Notre vœu dit des choses. Attendons votre avis.

La Conférence du logement, une stratégie.

La loi est contraignante, sachons la contourner.

Regardons notre ville dans sa diversité.

Continuons le combat, car il est le plus beau : un toit pour chacun, un loyer raisonnable.

Continuons à construire du pratique et du beau, que soit reconnu notre travail formidable.

J'ai tenté de vous dire avec passion que le plus beau combat est celui du logement.

Après cette digression poétique, permettez-moi d'aborder en quelques phrases l'esprit du vœu que nous avons déposé. Sa philosophie est bien de continuer à défendre la mixité dans tous les territoires, sans venir réduire l'accès au logement des demandeurs et demandeuses les plus précaires, ainsi que les couches moyennes.

Il demande aussi et surtout que les règles fixées par la Conférence du logement soient susceptibles de prendre en compte la réalité de la diversité des arrondissements, voire à l'intérieur même de ces arrondissements. Voilà pourquoi nous demandons une souplesse d'interprétation, ce que le maintien du mot strictement seul dans le projet de délibération pouvait freiner.

Nous nous satisfaisons de la prise en compte de l'esprit de notre vœu dans la nouvelle rédaction qui nous est proposée. Un sort favorable réservé à notre amendement, alors votons ensemble ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

La parole est à M. BARGETON pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Merci. Je vais présenter le vœu déposé par Fadila MÉHAL au nom de notre groupe sur la résorption de l'habitat insalubre. On sait que c'est une des mesures entreprises à partir de 2001. Il y avait cette fameuse étude de l'APUR, qui avait montré qu'il existait à Paris 1.000 immeubles insalubres, chiffre qui a souvent été repris. Sur ces 1.000, 500 étaient dans le 18e, notamment à la Goutte d'Or.

Avait été entreprise avec Bertrand DELANOË, en 2001 et 2008, l'éradication progressive de cet habitat insalubre. C'est souvent un élément oublié, dans la mandature 2008 - 2014 beaucoup d'argent a été dépensé en matière de logement pour la résorption de l'habitat insalubre. Cela faisait partie des montants importants des plans d'investissement de la mandature de l'époque.

Cela a eu des effets massifs, majeurs, cette résorption. En mai 2019, on en identifie 245. C'est beaucoup moins que 1.000, mais c'est normal puisque l'habitat insalubre, malheureusement, ce n'est pas un stock infini qui reste. Il y a des logements, des immeubles qui deviennent insalubres, qui ne l'étaient pas forcément au moment où les études avaient été lancées. C'est normal, mais il en reste 245 signalés comme vétustes, mais 70 % sont dans le Nord-est, 68 sont dans le 18e, 41 dans le 19e, et 29 dans le 20e arrondissement. C'est essentiellement sur les abords du boulevard Ornano, la Goutte d'Or, la Chapelle et Belliard, Doudeauville.

Le vœu proposé par notre groupe et Mme Fadila MÉHAL est de demander à la Mairie de Paris de retransmettre aux élus cet état des lieux sur les logements signalés, qu'une typologie précise des logements soit établie, c'est-à-dire s'agit-il de copropriétés, quel est le type de dégradations, etc., et puis comment finalement on va résorber de façon rapide et définitive cet habitat qui reste au niveau de 245 immeubles sur les relogements, les mises en péril.

C'est un vœu qui demande de faire le point sur la résorption de l'habitat indigne, dégradé, insalubre depuis les grands projets qui avaient été lancés sur ces sujets en 2001 et 2008. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Mme CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la loi Elan a pour ambition d'améliorer l'accès au logement social des ménages disposant de faibles ressources ou prioritaires, tout en favorisant la mixité sociale dans les quartiers.

La Conférence logement en est l'instance de concertation permettant de définir des orientations stratégiques et les moyens d'y parvenir. Les trois objectifs à atteindre sont : l'attribution d'au moins 25 % de logements situés hors des Q.P.V. ou des Q.V.A., à des demandeurs appartenant au premier quartile, ou aux ménages relogés dans le cadre d'opérations de l'ANRU.

Le deuxième objectif, l'attribution d'au moins 25 % de chaque réservataire à des demandeurs reconnus DALO.

Enfin, l'attribution d'au moins 50 % des logements situés dans des quartiers "politique de la ville" ou en veille active à des demandeurs appartenant aux autres quartiles, demandeurs relevant généralement des PLUS et des P.L.S.

Ces mesures doivent permettre d'améliorer l'accès au logement social des ménages prioritaires qui ont de faibles ressources, tout en favorisant la mixité sociale.

Vous le savez, Madame la Maire, Monsieur le Maire, votre politique du logement n'aura pas produit de résultat et j'irai même plus loin, sera un échec. Les chiffres le montrent. Il n'y a jamais eu autant de demandeurs de logements sociaux à Paris. On est à 245.000. Ils étaient 100.000 en 2001. Vous expliquez pourtant que 70 % des Parisiens y sont éligibles. Sur le papier peut-être, mais la réalité est tout autre.

Avec seulement 10.000 nouvelles attributions par an, et un taux de rotation de 4,5 %, comment voulez-vous répondre à cette demande exponentielle ?

Avec des prix du foncier qui n'auront jamais cessé de croître sous votre mandature, il n'est pas étonnant que les familles quittent Paris, ce qui n'est pas sans conséquence sur des classes et des écoles qui doivent fermer.

Vous affichez des chiffres de "production" de logements très ambitieux avec 104.000 logements entre 2001 et 2018, et plus de 11.000 préemptions. Pourtant, la majorité de ces logements ne sont pas de nouveaux logements, il s'agit de logements anciens que vous transformez en logements sociaux via les conventionnements ou les préemptions. Cette politique du chiffre coûte cher aux contribuables parisiens et ne produit pas d'offres supplémentaires. Sur les 7.100 logements financés chaque année, seuls environ 1.500 sont en réalité de nouveaux logements.

Par ailleurs, alors que nous devons promouvoir la mixité sociale dans les quartiers, comment accepter que certains arrondissements dépassent les 40 % de logements sociaux ?

Je tiens à préciser que mon arrondissement, le 15e, qui fait partie de l'Ouest parisien, prend largement sa part, puisqu'il fait partie des quatre arrondissements, avec les 13e, 19e, et 20e, qui ont en 2018 plus de la moitié des baux signés.

Afin de tenter un certain rééquilibrage, la loi Elan propose de baisser les loyers sociaux dans les quartiers dits résidentiels, et de les augmenter dans les quartiers populaires, de manière à reloger des ménages du premier quartile de revenu dans les premiers, et des ménages plus aisés dans les seconds. Cette politique va à l'encontre des souhaits de beaucoup de ménages et ne marche pas.

On voit très fréquemment lors des commissions de logement, que des ménages refusent, dès leur désignation sur un logement dans certains quartiers, voire dans certaines rues, ne vont même pas visiter pour certains le logement, risquant d'avoir leur dossier dépriorisé pendant un an.

La concentration de logements sociaux dans certains secteurs provoque des tensions dans le quartier, des problèmes de voisinage forts nombreux, un mal-vivre pour beaucoup. Ces problèmes se retrouvent malheureusement dans les écoles ou les collèges correspondants. La mixité dans ces quartiers n'existe plus et cela au détriment de tous.

L'accompagnement de beaucoup de familles est insuffisant malgré des aides nombreuses des services sociaux, qui accompagnent plus de 57.000 ménages dont plus de 27.000 pour le logement et l'hébergement, mais aussi avec le dispositif d'accompagnement vers et dans le logement, dispositif demandé d'ailleurs par le bailleur au moment même de la signature du bail de certains ménages à risque. Mais aussi accompagnement financier comme les aides au logement versées par la C.A.F. à 229.000 allocataires, ou celles du C.A.S. -V.P., 42.000 ménages, auxquelles s'ajoutent les 17.500 aides à l'accès au maintien dans le logement et les aides énergétiques.

La politique du logement de la Ville est une politique du chiffre qui ne produit pas un nombre de logements à la hauteur des besoins de toutes les catégories de ménages et ceci pour un budget considérable. Pensez-vous que les 3 milliards d'euros qui ont été engagés sur la mandature pour la politique du logement auront produit des résultats ? De toute évidence, non.

Le projet de délibération proposé pour mettre en œuvre la nouvelle politique du logement et des attributions contribuera à dégrader la situation sociale dans de nombreux quartiers. Si l'objectif de cette loi est louable, est-il atteignable dans Paris ? Est-il profitable à tous les Parisiens ?

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Jean-Bernard BROS, au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour 5 minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Puisque ce débat sur les orientations stratégiques de la Conférence du logement nous impose cet exercice, je pense qu'il est bon que nous puissions aller plus loin dans le détail et au-delà du diagnostic qui, je le constate par les précédentes interventions, est presque unanimement partagé, quelle que soit la couleur politique sur les bancs de cette Assemblée, sur toute la difficulté à mettre en œuvre cette politique du logement, et je dirai même l'échec de cette politique depuis 2001, qui aujourd'hui conduit à une situation plus que tendue.

Au-delà du diagnostic, peut-être revenons sur certaines solutions qui pourraient être étudiées et ne le sont pas. On voit bien, aujourd'hui, que la faiblesse notamment du taux de rotation de ces logements sociaux et l'inexistence quasi effective de ce parcours résidentiel, sont parmi les principaux obstacles à une répartition du logement social selon les catégories de demandeurs.

Aujourd'hui, nous sommes face à une vraie difficulté qui se cumule également, même si je reconnais un certain nombre d'efforts dans le domaine, avec une très insuffisante gestion des mutations chez les bailleurs sociaux. C'est un énorme problème, parce que même si une charte a été mise en place, des discussions ont eu lieu et sur ce point tout le monde a été constructif, parce que ceux qui connaissent la réalité du terrain, on est tous ici amené à faire des permanences, nous savons tous que le problème du logement est le premier qui nous est opposé et sur lequel nous sommes sollicités.

Ces mutations et cette possibilité de mutation, c'était un vrai espoir de débloquer un certain nombre de situations. Aujourd'hui, malheureusement, les bailleurs sociaux ne jouent pas le jeu, n'arrivent pas à écouler

suffisamment rapidement les dossiers et on se retrouve dans beaucoup de cas avec des logements qui restent vides dans le parc social pendant de nombreux mois. Je trouve que c'est une gestion qui véritablement mériterait d'être en tout cas améliorée, parce qu'elle est plus que perfectible.

Certains de mes collègues aussi l'ont souligné, mais la rénovation et notamment les logements réhabilités dans le cadre du Plan Climat sont en baisse, et cela est tout à fait contradictoire ne serait-ce qu'avec ce qui avait été annoncé, et les objectifs du Plan Climat, et cela mérite quelques explications de votre part.

Enfin, je voudrais revenir sur un point essentiel. Tout le monde dit effectivement que l'accès au logement social devient de plus en plus complexe, mais commençons par respecter les plafonds de ressources. Si nous avons du P.L.A. -I., du PLUS, du P.L.S., c'est aussi pour faire en sorte de pouvoir promouvoir cette mixité sociale. Or on peut constater, je mets d'ailleurs différents attributaires dans le même lot, que ce soit Préfecture, Ville, qu'on attribue encore de façon très générale en dessous de ces plafonds de ressources.

Aujourd'hui, il est très courant de trouver des PLUS ou des P.L.S. attribués en dessous de ces plafonds de ressources. Forcément, par ce prisme on favorise une population plus qu'une autre, et franchement on n'est pas en train de favoriser la mixité sociale et le logement de ces familles.

Je voudrais revenir sur les bailleurs sociaux, qui sont peu réactifs dans la politique de rénovation, dans la politique aussi de gestion au quotidien, et je trouve que la Ville, qui est quand même aussi majoritaire chez ces bailleurs sociaux et qui a une gouvernance importante chez ces bailleurs sociaux, devrait plus reprendre la main, parce que nous sommes face à une déshérence totale de gouvernance chez ces bailleurs sociaux. On le voit bien dans toutes les situations de blocage. En tout état de cause, on ne peut pas laisser les choses comme cela.

On voit bien aussi dans la politique de conventionnement qui a été celle de la Ville, où on a non seulement défavorisé les classes moyennes, mais aussi on est arrivé à un phénomène de blocage chez ces bailleurs sociaux, parce que ces conventionnements devaient permettre des travaux, ces travaux sont assez mal programmés et donc aujourd'hui nous ne sommes pas dans un contexte favorable.

Dernier mot, quand on voit que 55 % des demandeurs sont parisiens, 45 % ne le sont pas, il faut métropoliser cette politique du logement. Mon collègue Eric AZIÈRE le précisait tout à l'heure, c'est non seulement une absolue nécessité, mais aussi une question de logique. Dans une ville qui est une des plus denses du monde, nous savons bien que nous ne pourrons pas continuer à construire éternellement, donc les solutions se trouvent également à l'extérieur de Paris.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour 5 minutes.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, je ne suis pas à l'Est, encore moins à l'Ouest, surtout pas et jamais, je suis juste au Sud de Paris. Du coup, je parle en tant que maire d'arrondissement, mais aussi en tant qu'élue de Paris.

Mes collègues m'ont rappelé le cadre dans lequel s'inscrit cette Conférence du logement, cela vient d'une loi, donc d'un gouvernement et de parlementaires qui à un moment donné ont voulu, par les votes de la loi Egalité et Citoyenneté, puis la loi dite Elan, améliorer l'accès au logement social des ménages prioritaires qui disposent de faibles ressources, et en même temps favoriser la mixité sociale dans tous les quartiers.

La démarche tout au long du processus a présenté un intérêt réel, je trouve, de rassembler tous les acteurs du logement public social de Paris, élus, maires, bailleurs, associations, réservataires. Ceux qui disent que la Métropole et les enjeux métropolitains faisaient défaut, cela n'est ni la faute de la Maire de Paris ni la faute de Ian BROSSAT, c'est la loi qui est écrite comme cela.

Pour cette conférence, nous avons donc pris toute notre part du début jusqu'à la fin prévue normalement vendredi, dans un esprit constructif, et la critique peut être constructive. C'est le sens de nos interventions, de nos amendements et de nos vœux aujourd'hui dans cette séance du Conseil de Paris, qui annonce notre participation à la Conférence du logement de ce vendredi matin.

Oui, cela a été rappelé, les enjeux de la mixité dans l'habitat, qui est un levier incontournable pour que nos villes, nos quartiers reflètent la diversité de la société et aussi les besoins des habitants de Paris et de la Métropole.

La mixité dans l'habitat est un levier incontournable et François DAGNAUD l'a rappelé aussi, c'est un point d'équilibre très précieux auquel il faut prendre soin et qu'il faut développer. En donnant comme objectif de loger les ménages les plus précaires en priorité dans les quartiers qui ne sont pas "politique de la ville", l'esprit de la loi veut éviter d'ajouter de la pauvreté dans des quartiers de plus en plus en difficulté, et ainsi lutter normalement contre les fractures territoriales.

La démarche est intéressante et positive. Les élus de Paris et maires d'arrondissement qui se sont exprimés, François DAGNAUD, Jérôme COUMET, ont demandé comme souvent lorsqu'il s'agit de logement, de tenir compte

de la spécificité de la situation parisienne au vu du marché privé, de la spéculation, de la cherté des loyers et de la difficile accession à la propriété.

Si l'Etat, et c'est juste le message que nous voulons faire passer aujourd'hui, nous veut partenaires dans le cadre de cette conférence logement, le Président de la République nous rappelle souvent, avec des mots flatteurs, comment et combien les maires ont des rôles très précieux dans le lien républicain de proximité. Avec ces interventions, ces vœux, ces amendements, nous affirmons aussi que nous voulons tout simplement l'Etat comme partenaire.

Aujourd'hui, le compte n'y est toujours pas. Il manque quelques éléments et il faut les rappeler ici. Le compte n'y est pas quand Paris investit et produit du logement social ; quand d'autres communes, il faut quand même le rappeler, de la Métropole, ne respectent toujours pas les obligations de la loi.

Nous nous efforçons aussi, à Paris, pour une plus juste répartition sur l'ensemble du territoire parisien. Il ne faut pas ici caricaturer ni appeler et dire la surconcentration de logements sociaux. Par exemple dans le 14e arrondissement, ni à l'Est ni à l'Ouest, bien au Sud de Paris, il y a des quartiers où la surconcentration que vous appelez de logements sociaux date des années 60, voire des années 30. Je rappelle par exemple la porte d'Orléans, la rue de l'Ouest, la rue Vercingétorix, nous n'avons pas ajouté un seul logement social depuis 2001.

Monsieur AZIÈRE, vous disiez tout à l'heure que dans le 14e arrondissement, le logement social est passé de 19 à 28 %. C'est heureux. Est-ce que vous souhaitez enlever les logements étudiants qui ont été également produits et rentrent dans le calcul de ce pourcentage ? Moi non, et j'en suis fière.

Je rappelle donc que les logements étudiants, par exemple, participent à faire progresser un parc de logement accessible à tous les Parisiens, quels que soient leur âge et leurs ressources.

Donc, quand l'Etat demande de partager des objectifs, nous demandons simplement que nous partagions aussi les mêmes règles, ni plus ni moins. Est-ce trop demander à la Préfecture de partager des règles communes ?

Jérôme COUMET l'a rappelé sur l'aspect de la meilleure information des maires d'arrondissement et avec un partage égal des informations concernant les objectifs de logement et les personnes relogées, et enfin sur également le fait que nous demandons que l'Etat suive les mêmes règles que nous nous fixons sur notre contingent en faveur de la mixité sociale.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Danielle SIMONNET, pour 5 minutes s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y aurait beaucoup à dire. En 5 minutes, on va essayer de synthétiser. Comme les uns et les autres le rappellent, le cadre de cette conférence logement se situe dans le cadre de la politique du Gouvernement, dans le cadre de la loi Elan, où il s'agit de rendre compatibles la question du logement social et la question de la mixité sociale.

Mais, prenons un peu de distance. On est aussi dans le cadre d'une politique gouvernementale qui poursuit la suppression des aides à la pierre, qui casse le logement social par les suppressions d'A.P.L., et ne cherche absolument pas à accroître une politique en faveur du logement social et public. Voilà le cadre global dans lequel nous sommes, plutôt un cadre qui vise à encourager la privatisation du logement social.

Quelle est la situation maintenant parisienne ? Quel est le bilan en trois mandatures ?

Je ne sais plus quel collègue parlait de peuplement en disant, c'est un mot qui n'est pas joli, certes. En même temps, c'est un mot fort utile, qui veut bien dire ce qu'il veut dire. Quelle est la réalité en trois mandatures de la population parisienne, et donc aussi des impacts de notre politique en faveur du logement social ? Vous aviez environ 36 % d'ouvriers et d'employés en 2001, il n'y en a plus que 25 % aujourd'hui. Voilà la réalité.

Dans ces travées, je ne sais plus comment vous citer parce que vous avez trop de noms différents, et puis cela change tout le temps... J'ai une constance dans mon groupe depuis le début de cette mandature. Les Non Inscrits deviendront majoritaires dans cette Assemblée, mais avec des réalités très différentes.

Comprenez une chose, quand on passe de 36 % d'ouvriers employés à 25 %, c'est bien que Paris s'est totalement gentrifiée. Oui, Paris s'est en grande partie gentrifiée, tout en ayant un certain nombre de poches de grande précarité. Oui, Paris s'est gentrifiée. Paris chasse les populations des couches populaires et moyennes du salariat, qui n'arrivent plus à se loger, à la fois du fait de la taille des logements, et d'abord et avant tout du fait que dans le logement privé, il n'y a plus de logement social de fait. Il n'y a plus de bas loyers.

Par contre, la politique de développement du logement social n'a pas été en capacité d'enrayer la suppression, l'extinction du logement social de fait, voire la politique d'autofinancement du logement social a accompagné et encouragé la bulle spéculative.

Venons à un deuxième aspect. J'aimerais un jour, enfin, Monsieur BROSSAT, qu'on ait une transparence complète sur le ratio entre logement social par conventionnement, logement social par construction, et logement

social par préemption, voire par expropriation. Si on pouvait se remémorer que CHIRAC, lui, assumait des expropriations, ce serait un bon levier.

Tant que le Gouvernement ne nous permet pas d'appliquer la loi de réquisition et que vous êtes au niveau de la majorité dans une frilosité totale pour exiger l'application de la loi des réquisitions, vous pourriez au moins utiliser le levier de l'expropriation, qui serait bien plus utile pour lutter contre le mal-logement et le "sans-abrisme", quand on voit que par contre, pour les Jeux olympiques, dans le 93, il n'y a pas d'état d'âme, l'expropriation est utilisée pour les équipements.

Pour en revenir au dernier point de ce projet de délibération, vous parlez de mixité sociale. Je vois un vœu du groupe Communiste qui dit : il y a un petit souci, quand on est un couple avec 2 enfants, avec 4.500 euros par mois, on se voit refuser un P.L.S. parce qu'on a des ressources qui relèvent plus du PLUS, or on pourrait participer de la mixité sociale.

Je le remercie pour ce vœu. C'est précisément pour cette raison que je suis contre la réservation de 30 % de logements sociaux au nom de la mixité sociale. Quand vous réservez 30 % de logements sociaux en P.L.S., vous créez une discrimination à l'encontre de celles et ceux qui relèvent du P.L.A.-I. et du PLUS et qui sont 90 % des demandeurs de logements sociaux. Ce couple avec 2 enfants à 4.500 euros par mois doit pouvoir avoir accès à un PLUS ou un P.L.A.-I.

Or, une autre situation, à la porte de la Chapelle, vous avez des familles qui ont été affectées en P.L.S. alors que leurs revenus n'y correspondaient pas, et qui se retrouvent dans une situation de surendettement parce qu'elles ne peuvent pas payer le loyer P.L.S. C'est une véritable aberration.

Je terminerai en disant, dans les critères de la loi, il est marqué également que chaque réservataire se doit de permettre l'accès à au moins 25 % de DALO. Il faut à tout prix que l'on se dise que 100 % des demandeurs DALO doivent avoir accès au logement social.

Je terminerai par-là, parce que cette question des demandeurs DALO doit être prioritaire. Vous l'aurez compris, je ne me retrouve pas dans vos débats.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jérôme GLEIZE pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer par donner quelques chiffres, notamment par rapport à M. DUBUS qui a l'impression que le P.LS., c'est pour les classes moyennes. Selon le CREDOC, une classe moyenne pour une personne, c'est entre 1.265 euros et 2.275... Le plafond du P.L.S. est à 2.530 euros. C'est largement au-dessus de la classe moyenne selon le CREDOC. J'ai pris un chiffre objectif et non d'autres chiffres.

Même si on prend un niveau parisien, cela ne change pas grand-chose. Le P.L.S. favorise les gens qui sont au-delà de la classe moyenne.

A partir du moment où vous mettez un seuil à 30 % de P.L.S., ce n'est pas de la mixité sociale que vous faites, vous favorisez des gens qui ont des revenus importants. Cela s'assume. C'est cela la réalité.

Ce n'est pas la position des écologistes, nous sommes toujours opposés sur la règle des trois tiers.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît... La parole est à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Quelques rappels sur la position des écologistes. Là, on est un peu d'accord avec vous : rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest.

Deuxième élément, on n'est pas d'accord : une aide apportée aux ménages les plus fragiles notamment en faisant tout pour permettre leurs accès ou leur maintien dans leur logement. Pas du P.L.S.

Troisième élément, plutôt avec les centristes, nous sommes d'accord pour une meilleure régulation du marché immobilier par des mesures portées par les écologistes depuis longtemps et que nous nous réjouissons de voir mises en place avec l'O.F.S.

Notre groupe partage les orientations de la loi Egalité et Citoyenneté portée par cette Conférence du logement, qui permet d'objectiver la situation sur Paris, ce qui est intéressant, notamment les objectifs concernant les ménages du premier quartile et DALO. On est d'accord avec les objectifs, mais pas avec les moyens mis en œuvre.

Ainsi selon la loi, au moins 25 % de nos attributions en dehors des quartiers sensibles doivent bénéficier aux ménages du premier quartile, ce qui correspond à 778,75 euros par unité de consommation par mois. Ce n'est pas beaucoup.

Concernant les demandeurs reconnus DALO, je ne comprends pas le vœu des maires des arrondissements, le vœu du 20e arrondissement n'a pas été voté dans le 20e arrondissement, parce qu'il correspond à une réalité qui n'est pas conforme à ce qui est écrit dans le texte. Les DALO, ce ne sont pas que des pauvres. Beaucoup de gens, même dans les classes moyennes, sont dans les DALO. DALO, ce sont des gens qui ont été expulsés. C'est autre chose. Ce sont aussi des reprises de logement. Ce ne sont pas que des gens en situation de précarité. N'oubliez pas ces gens-là aussi.

Concernant les demandeurs reconnus DALO, au moins 25 % des attributions de chaque réservataire devraient leur bénéficier. Dans les discussions autour de ce projet de délibération, nous avons demandé les chiffres de chaque contingent et apparemment la Ville ne les a pas. C'est un problème, comment sans ces chiffres tenir ces objectifs ? C'est de manière générale en politique, il faut pouvoir objectiver nos politiques.

Remarquons au passage que Paris est la seule commune à ne pas avoir de conférence intercommunale. À l'heure du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, cela nous semble être une regrettable anomalie, on passe à côté d'une réelle occasion d'harmoniser les attributions au niveau métropolitain.

La politique du logement devra être menée à l'échelle métropolitaine, car Paris ne résoudra pas seule la crise du logement.

En revanche, elle doit accueillir celles et ceux qui sont le plus dans le besoin, c'est le sens du vœu que nous avons déposé et qui demande que nous fixions des objectifs ambitieux, que l'accès au logement des personnes sans abri atteigne le 0 S.D.F. dans la Capitale.

Le temps passe vite, je ne veux pas revenir sur ce sujet, quelques éléments quand même. On sait qu'il y a un problème d'accompagnement des personnes en situation de rue. Ce ne sont pas que les problèmes de pauvreté, mais aussi les problèmes sociaux, qui ne sont pas liés à des revenus mais à de l'accompagnement social pour des accidents de la vie. Il y a une question d'accès au droit qui est très importante avec la sortie de la rue.

Cet accompagnement doit être coordonné selon nous par la Ville, pour permettre une prise en charge globale de la personne, de sa santé, de ses addictions éventuelles ou encore son insertion professionnelle. Pour cela, il serait intéressant, comme il est proposé dans les orientations stratégiques, d'instituer un référent pour chaque personne sans-abri.

Paris était pionnière sur cela avec "un chez-soi d'abord" avec "Aurore". Sur "le logement d'abord", nous devons continuer à être volontaristes, même si notre ville n'a pas voulu répondre à l'appel de manifestations d'intérêt de l'Etat sur le sujet.

Nous le savons, il est difficile de trouver un équilibre entre l'engagement en tant que collectivité que nous devons avoir pour des personnes en situation de rue sur notre territoire, et la crainte du désengagement de l'Etat.

Mes chers collègues, le droit au logement est pour tous et toutes. Nous ne parlons pas ici d'hébergement, mais bien de logement, et donc de droit au logement. Voilà pourquoi les mesures du "logement d'abord" sont liées avec les objectifs de cette Conférence du logement. C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons le vœu n° 114.

Selon nous, ces attributions sont le levier le plus efficace que nous avons pour mettre en place une politique dirigée vers celles et ceux qui sont exclus de l'accès au marché privé du logement. Nous devons continuer nos efforts, car les personnes les plus pauvres sont encore minoritaires dans l'accès au logement social.

À Paris, moins de 8 % de nos attributions vont aux personnes touchant les minima sociaux. Si nous partageons les objectifs chiffrés, nous soulignons qu'il n'y a pas de nouvelles mesures. Comment comptons-nous dans ce cas atteindre les seuils fixés par la loi ?

Je rappelle que selon la circulaire, si nous n'y arrivons pas, c'est le Préfet qui prend la main. Merci de votre engagement pour cette politique logement qui protège les plus fragiles. Le groupe Ecologiste sera là pour accompagner et soutenir les mesures prises en ce sens, et nous pouvons encore mieux faire.

Merci de votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT, s'il vous plaît.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération porte précisément sur la Conférence du logement de Paris, sur la présentation de ses orientations stratégiques, puisque, comme vous le savez, l'adoption des orientations stratégiques est une obligation posée par la loi Egalité et Citoyenneté. Néanmoins, beaucoup se sont saisis de ce débat pour dresser un bilan global de notre politique du logement et un bilan global de la situation du logement dans la Capitale. Je me permettrai donc d'en dire quelques mots.

Tout d'abord, vous êtes nombreux à avoir dit que la situation du logement à Paris est difficile. Ce serait évidemment absurde de dire l'inverse : évidemment que la situation du logement dans la Capitale est difficile, comme dans toutes les grandes métropoles attractives. Simplement, la Ville de Paris - et je regrette que certains ne l'aient pas dit - a tout de même cette spécificité, contrairement à d'autres villes, notamment Londres, et depuis maintenant une vingtaine d'années, une stratégie visant à faire en sorte de développer le logement social dans la Capitale. Pensez, ne serait-ce qu'une seconde, à ce que serait la ville de Paris si nous n'avions pas développé le logement social, comme nous l'avons fait. Pensez une seconde à ce que serait Paris si nous n'avions pas réussi à passer, en l'espace d'une vingtaine d'années, de 13 % à 22 % de logements sociaux.

Je vous rappellerai tout de même que ce sont 550.000 Parisiens qui vivent en logement social. 550.000 Parisiens de la classe moyenne, des familles populaires qui peuvent vivre dans Paris précisément parce qu'il y a du logement social. Ces mêmes familles, si nous n'avions pas fait ces logements sociaux, seraient aujourd'hui dehors, ailleurs. Et s'il n'y avait pas 220.000 logements sociaux dans Paris, il n'y aurait plus d'infirmières vivant à Paris, plus d'assistantes maternelles, plus de policiers, tout simplement parce que le secteur privé est aujourd'hui inaccessible pour ces mêmes familles. Donc je veux bien que l'on nous dise tout, que l'on nous raconte ce que l'on veut, mais la réalité, c'est que cette politique-là est très loin d'être un échec.

Concernant un certain nombre de dispositions mises en place par la Ville de Paris, je ne peux pas laisser dire que la préemption est une politique qui ne sert à rien. Comment croyez-vous que l'on a réussi à éradiquer les îlots d'insalubrité repérés en 2001 si ce n'est par de la préemption ? Comment croyez-vous que l'on transforme des immeubles de bureaux en immeubles de logements sociaux si l'on ne fait pas de préemption ? Comment transforme-t-on des parkings, comme on l'a fait encore récemment, en logements sociaux si ce n'est par de la préemption ? Là aussi, soyons honnêtes : si l'on met un terme à la préemption, cela veut dire que l'on ne transforme plus d'immeubles de bureaux en logements abordables. Donc, dites-le. Si c'est ce que vous souhaitez, à ce moment-là, assumez-le.

Quant à Mme SIMONNET, tout de même, oser nous dire que nous demandons aux bailleurs sociaux de s'autofinancer alors même que dans la mandature, la Ville de Paris a mis 3 milliards d'euros sur le logement, on est très loin d'un autofinancement des bailleurs sociaux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quant au reste, Madame SIMONNET…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est M. BROSSAT qui parle. Je vous remercie.

Il vous a écouté. Maintenant, c'est son tour.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Nous dire à nous…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur BROSSAT, s'il vous plaît.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quant au reste, Madame SIMONNET, nous dire, à nous, que nous ne faisons pas assez de logements sociaux, quand, dans la même séance, vous déposez un vœu pour vous opposer à la production de 30 logements sociaux dans le 10e arrondissement, excusez-moi, mais débrouillez-vous avec vos contradictions.

J'en viens maintenant au contenu du projet de délibération lui-même. De quoi s'agit-il à travers la Conférence du logement ? D'atteindre deux objectifs. L'objectif, bien sûr, de loger les familles les plus en difficulté, les familles les plus modestes, et dans le même temps - et je remercie les différents maires d'arrondissement d'avoir souligné ce point - il faut le faire sans pour autant déséquilibrer un certain nombre de quartiers, en évitant à tout prix de constituer des ghettos de pauvres et en faisant, au fond, un déséquilibre dans un certain nombre de quartiers. Il faut donc réussir à atteindre ces deux objectifs. L'état d'esprit de la Ville de Paris, notamment nos discussions avec l'Etat, visait précisément à concilier ces deux objectifs qui peuvent paraître contradictoires au premier abord. D'ailleurs, les amendements qui sont déposés, notamment par les groupes de la majorité, visent à atteindre cet objectif.

J'en viens maintenant aux différents vœux et amendements.

Premièrement, le groupe les Républicains et Indépendants et le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants, vous avez déposé plusieurs amendements : l'amendement n° 110 et les vœux n° 112 et n° 113 relatifs au conventionnement. Ces vœux, pour être honnête, n'ont pas de rapport avec la Conférence du logement, puisqu'elle porte sur les attributions de logements et non pas leur production. J'émettrai donc un avis défavorable.

Ensuite, le vœu du groupe Ecologiste de Paris, le vœu n° 114, porte sur le logement. D'abord, nous y avons répondu par un vœu de l'Exécutif qui, je l'espère, recueille votre assentiment.

J'en viens aux trois vœux - n° 115, n° 116 et n° 117 - des maires des 19e et 20e arrondissements et du groupe Socialiste et Apparentés. Vous souhaitez que l'ensemble des réservataires, et notamment l'Etat, s'engagent plus sur la géographie prioritaire proposée par la Ville, mais aussi sur la transparence des attributions. Nous rejoignons pleinement votre préoccupation. C'est le sens de l'amendement de l'Exécutif n° 108. Je vous propose donc de retirer vos vœux au profit de cet amendement de l'Exécutif.

Enfin, concernant le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, le vœu n° 118, qui nous propose une petite modification par rapport à l'amendement de l'Exécutif et notamment le fait d'enlever le mot "strictement", nous y sommes favorables. C'est donc un amendement sur l'amendement de l'Exécutif.

Je finirai avec l'amendement n° 109 de l'Exécutif. Nous avons souhaité intégrer en annexe des orientations la grille de cotation, outil de transparence et d'équité, afin que le document soit totalement complet. C'est l'objet de cet amendement n° 109.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 118, l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 108.

Le vœu n° 118, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est-il retiré au profit de l'amendement technique n° 108 de l'Exécutif ?

Oui. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 108 déposé par l'Exécutif, avec un amendement oral.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 108 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 109 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 109 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 110 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 110 est rejeté.

L'amendement n° 111 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants a été retiré de l'ordre de jour.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 du groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 112 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 du groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 113 est rejeté.

En réponse au vœu n° 114, l'Exécutif a déposé le vœu n° 114 bis.

Le vœu n° 114, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est maintenu. C'est ce que vous aviez dit.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 114 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 324).

Le vœu n° 115, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est-il maintenu ?

Non. Il est donc retiré.

Le vœu n° 116, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est-il maintenu ?

Un retrait.

Le vœu n° 117, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est-il maintenu ?

Retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 107 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de deliberation amendé est donc adopté. (2019, DLH 107).

Je vous remercie.

2019 DLH 109 - Renouvellement des contrats d'occupation de la Villa des Frères Goncourt.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 109 et l'amendement technique n° 119 déposé par l'Exécutif : renouvellement des contrats d'occupation de la Villa des Frères Goncourt.

C'est un amendement technique, Monsieur BROSSAT ?

Technique. Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 119 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 119 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 109 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 109).

2019 DU 82 - DLH - Appel à projets pour le développement de l'habitat participatif. - Désignation du lauréat et cession de l'assiette foncière du projet située 20, rue Gasnier-Guy (20e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 82 - DLH et l'amendement technique n° 198 déposé par l'Exécutif. C'est l'appel à projets pour le développement de l'habitat participatif, avec la désignation du lauréat et la cession de l'assiette foncière du projet situé 20, rue Gasnier-Guy, dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être assez court. C'est pour me féliciter de ce projet de délibération qui a mis du temps à accoucher. Il a fallu beaucoup de temps, beaucoup de réunions et de compromis pour arriver à faire ce projet de délibération qui va permettre de réaliser l'un des dossiers d'habitat participatif que l'on a voté en début de mandature. Enfin, on arrive au bout. C'était pour me féliciter de ce projet de délibération sur l'habitat participatif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. BROSSAT, pour cinq minutes maximum.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

A vrai dire, Jérôme GLEIZES a tout dit. C'est un projet d'habitat participatif dans le 20e arrondissement qui avance bien, même si c'est toujours trop long. En tout cas, les choses avancent. C'est un projet qui va pouvoir voir le jour. Nous nous en réjouissons avec Jérôme GLEIZES.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, d'abord l'amendement technique n° 198 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 198 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 82 - DLH ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 82 - DLH).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'entretien des immeubles de logements sociaux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 120 est relatif à l'entretien des immeubles de logements sociaux.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour deux minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Vous connaissez l'urgence, la nécessité d'améliorer l'entretien de nombreux immeubles du parc social, afin que les locataires se sentent bien chez eux, car certains d'entre eux ont déjà été confrontés à de nombreuses difficultés d'ordre économique, social, familial ou autre. En effet, vous savez que nous avions signalé à plusieurs reprises des problèmes, notamment dans le 11e arrondissement, sur l'entretien des parties communes des logements sociaux et le manque de réactivité. Le problème est notamment vérifiable sur un ensemble, au 137, rue d'Oberkampf, qui accueille 210 familles, dont les zones en surface sont fleuries et propres, mais dont le parking souffre depuis 2010 d'un abandon évident total.

C'est pourquoi Atanase PÉRIFAN et les élus de son arrondissement ont déposé un vœu, notamment pour améliorer les relations des bailleurs sociaux avec leurs locataires. Cela passe par des plans pluriannuels d'entretien des immeubles qui soient présentés de façon plus transparente, que les urgences soient traitées avec une réactivité réelle, et que pour les immeubles bénéficiant d'un gardien, les bailleurs soient incités à le loger sur place. Il y a aussi, comme je l'ai dit, un focus particulier sur le 137, rue d'Oberkampf, afin qu'un investissement très rapide soit fait pour réparer la porte d'entrée du parking et en rendre le mécanisme inviolable, que les épaves des véhicules et ceux sans assurance valide soient retirés au plus vite, que ces emplacements soient nettoyés correctement, et enfin, que l'accompagnement par les services sociaux des personnes squattant les lieux soit renforcé.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Valérie MONTANDON.

Votre vœu aborde la question de l'entretien des immeubles de logements sociaux, la gestion locative ainsi que les enjeux de réhabilitation. Nous avons abordé ce sujet à de nombreuses reprises ici même. Comme vous le savez, nous y sommes très vigilants. Vous regrettez notamment la pression budgétaire exercée sur les bailleurs par l'Etat, dans votre vœu, dans vos considérants. C'est un sujet - en tout cas, je crois - sur lequel nous sommes d'accord. Pour ce qui concerne la Ville de Paris, elle continue à soutenir de manière très forte les bailleurs sociaux dans leur effort pour améliorer la qualité de vie des locataires. Chaque année, ce sont plus de 4.500 logements qui sont rénovés dans le cadre des objectifs "Plan Climat", et nous le faisons. Par ailleurs, la Ville de Paris - vous le savez puisque vous l'avez voté - a débloqué des subventions exceptionnelles en 2019 pour financer le "Plan Réparer et Embellir", c'est-à-dire de l'amélioration de la qualité de vie dans un certain nombre de résidences qui en avaient bien besoin.

Ce vœu du groupe les Républicains et Indépendants demandant en particulier aux bailleurs de réaliser des plans pluriannuels pour programmer les travaux dans les années à venir, c'est déjà le cas. Les bailleurs prennent attache systématiquement avec les locataires pour commencer la concertation le plus en amont possible et prendre ainsi en considération les demandes des premiers concernés.

Enfin, concernant les demandes plus spécifiques à cette adresse du 11e arrondissement, sachez, chers collègues, que la mairie d'arrondissement et "Paris Habitat" sont mobilisés sur cette question pour apporter les réponses attendues. C'est la raison pour laquelle j'estime que, d'une certaine manière, ce que vous demandez est déjà fait et je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 120 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 120 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'application parisienne du S.L.S.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons aux vœux n° 121 et n° 121 bis relatifs à l'application parisienne du S.L.S.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

J'avais déposé un vœu au mois d'avril de cette année concernant les surloyers de solidarité. Nous avons tous été, en tant qu'élus, saisis par un certain nombre de locataires qui ont vu leur loyer depuis le 1er janvier 2019, enfin leur surloyer, flamber, avec certains qui arrivaient à des loyers supérieurs au parc privé. On a tous des exemples très précis à donner. Je ne vais pas les donner ici. Lorsque j'avais déposé ce vœu en avril 2019, on m'avait dit : "Oui, mais vous qui soutenez le Gouvernement, il faut qu'il prenne un certain nombre de dispositions pour faire en sorte qu'à Paris, ces surloyers soient atténués". Le Gouvernement a pris ses responsabilités et a publié une ordonnance le 15 mai 2019, précisant un certain nombre de choses qui font en sorte que ces surloyers sont désormais atténués. Maintenant, une fois que le Gouvernement a pris ses responsabilités, c'est à la Ville de Paris de prendre les siennes. C'est l'objet de ce vœu.

Nous demandons trois choses par ce vœu. Tout d'abord, c'est ce que nous avions déjà demandé au mois d'avril, mais cela n'a pas été fait : que nous ayons l'état de vos avancées et de vos discussions avec le Gouvernement sur ce qui reste à régler, parce que tout n'est pas complètement réglé. Deuxièmement, que vous nous donniez un bilan de l'application du S.L.S. dans les parcs des bailleurs sociaux de la Capitale depuis le 1er janvier 2019, avec le nombre de personnes concernées, les montants demandés et les dysfonctionnements.

Enfin, que l'on réponde aux cas qui n'auraient pas été traités par cette ordonnance, de manière que l'on n'ait pas encore des départs du logement social d'un certain nombre de personnes, comme nous l'avons vu depuis le 1er janvier 2019.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT, pour deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Jérôme DUBUS.

C'est un sujet dont nous avons longtemps parlé, à plusieurs reprises d'ailleurs, ici, au Conseil de Paris, notamment par la voix de Florence BERTHOUT à l'époque où elle présidait le groupe les Républicains et Indépendants. C'est un sujet, il faut le dire, qui dépend entièrement du Gouvernement. C'est le Gouvernement qui a demandé aux bailleurs d'appliquer les surloyers de manière très raide, ce qui a conduit effectivement bon nombre de locataires à subir des surloyers très importants. Ce n'était pas notre souhait. Ce n'était pas le souhait des bailleurs sociaux, notamment parce que cela risquait de faire partir de Paris un certain nombre de personnes de la classe moyenne. Et donc, nous avons plaidé auprès du Gouvernement pour une application moins stricte de ces mécanismes de surloyers. Le Gouvernement a repris une partie de cette demande dans la loi Elan et il a complété les textes par une ordonnance le 15 mai 2019, à laquelle vous avez fait référence, qui permet de plafonner la somme demandée aux locataires, et donc, de mettre un terme à certaines situations particulièrement problématiques. Néanmoins, cela ne règle pas tout, bien au contraire, et nous continuons de demander à l'Etat la rétroactivité complète de l'article 88 de la loi Elan.

Je ne peux donc pas émettre un avis favorable à ce vœu puisque vous nous reprochez de ne pas avoir fait notre travail. Pour ce qui nous concerne, nous, en tant que Ville de Paris, nous avons fait tout ce que nous étions en capacité de faire, et nous continuons à interpeller le Gouvernement. C'est d'ailleurs l'objet du vœu de l'Exécutif en réponse à celui que vous avez initialement déposé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse au vœu n° 121, l'Exécutif a déposé le vœu n° 121 bis.

Le vœu n° 121, déposé par le groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Non. Défavorable.

L'explication de vote, vous la faites sur le vœu n° 121 ou sur le… ? Donc, après. Quand on examinera, à ce moment-là, si c'est global, quand on votera sur le vœu.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 121, déposé par le groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 121 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 121 bis de l'Exécutif, je vais donner la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour une explication de vote.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

C'est effectivement par rapport aussi au vœu précédent de notre collègue Jérôme DUBUS, puisque, dans le 17e arrondissement, nous avons été particulièrement impactés par ce sujet. Nous avons donc voté le vœu de Jérôme DUBUS. Nous voterons le vœu de l'Exécutif. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que dit Ian BROSSAT, parce qu'il y avait conventionnement à l'origine. Donc, le conventionnement a provoqué cette situation. On aurait dû, à un moment donné, revenir sur ce conventionnement et en faire un autre postérieur à la loi, ce qui aurait permis de rentrer dans ce cadre.

Après, effectivement, vous pouvez interpeller de nouveau le Gouvernement, comme vous le faites. Je vous incite à le faire. Je voudrais simplement dire que, dans le 17e arrondissement, la majorité municipale - nous l'avons fait avec Geoffroy BOULARD - est intervenue à plusieurs reprises sur le sujet. Je pense que tout le monde se renvoie la balle aujourd'hui. Le seul problème, c'est que les gens partent et sont déjà partis. Aujourd'hui, les cas qu'il reste à trancher ne pourront malheureusement pas l'être sur un délai aussi long. C'est la raison pour laquelle, en votant ces vœux, je tenais à faire ce rappel également.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 121 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 325).

Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe DP relatif à l'habitat insalubre.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n° 122 et n° 122 bis relatifs à l'habitat insalubre.

La parole est d'abord à Mme Fadila MÉHAL, qui n'est pas là.

Donc c'est M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - J'ai présenté ce vœu tout à l'heure dans le cadre du débat global.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - D'accord.

Et donc, du coup, Monsieur BROSSAT, pour répondre ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - En réponse à ce vœu, nous avons déposé un vœu de l'Exécutif. J'insiste tout de même sur le fait que la Ville de Paris continue à faire beaucoup en matière de lutte contre l'insalubrité. Nous sommes d'ailleurs sollicités par de nombreuses autres villes - je pense en particulier à Marseille - pour savoir comment nous travaillons sur ce sujet. Ce que je peux vous dire de manière précise, c'est que, depuis 2014, 1.387 sorties

d'insalubrité ont été réalisées sous la contrainte de mesures d'office. Le vœu de l'Exécutif reprend l'ensemble de ces éléments. Je vous propose que soit présenté un bilan de l'ensemble de nos actions en matière de lutte contre l'insalubrité en 5e Commission. Je m'y engage. C'est l'objet du vœu de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien. Je vous remercie.

Le vœu n° 122, déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, est-il retiré au profit de l'Exécutif ?

Très bien. Donc, il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 122 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 326).

Je vous remercie.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux budgets des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Les vœux n° 123 et n° 123 bis sont relatifs aux budgets des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

Mme Fatoumata KONÉ en avait parlé dans son intervention, d'ailleurs. Il s'agit d'un vœu en faveur d'un moratoire sur la baisse des budgets des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, C.H.R.S. Les principales associations, Croix-Rouge, adhérentes de la Fédération des acteurs de la solidarité, en charge de la gestion des centres d'hébergement, dénoncent le plan d'économies du Gouvernement à destination des C.H.R.S., d'un montant de 57 millions d'euros d'ici la fin du quinquennat, qui ne sera compensé que de façon dérisoire, à hauteur de 6 %, par les crédits du "Plan Pauvreté" et qui vise notamment à financer la politique du "logement d'abord".

Ces mêmes associations avaient mené une enquête pour mesurer les premières conséquences de ce plan d'économies. Cela se traduit par la baisse du nombre d'intervenants sociaux dans les centres d'hébergement, pour 22 % des structures, et par une sélection accrue du public accueilli pour 19 % des structures. Le rôle des travailleurs sociaux est d'accompagner les personnes dans un suivi le plus personnalisé faisable, et de travailler au développement de leur pouvoir d'agir. Il n'est pas possible, dans ces conditions, d'assurer une mise à l'abri et un accompagnement social respectueux des droits fondamentaux et à même de favoriser la réinsertion des personnes. La logique du "logement d'abord" doit s'appliquer aux personnes hébergées. La Fédération des acteurs de la solidarité réclame un développement du logement très social, P.L.A-.I. et P.L.A.-I. adapté, pour favoriser l'accès au logement des personnes en centre d'hébergement et permettre la mise en œuvre d'une véritable politique du "logement d'abord", c'est-à-dire respectueuse du droit au logement, évitant aux personnes sans abri de subir le parcours en escalier qui impose un long séjour dans des structures d'hébergement.

Le temps m'étant compté, je ne peux, hélas, pas développer tous les éléments de mon vœu. Mais je souhaiterais, à travers ce vœu, que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour demander un moratoire sur le plan d'économies de 57 millions d'euros qui vise les C.H.R.S., que la Mairie de Paris assume de financer, au-delà de ses compétences, des places d'hébergement pour répondre à l'urgence humanitaire, et que la Mairie de Paris décide de réorienter sa politique de production de logement social avec une priorité accordée aux logements abordables, donc P.L.A.-I.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Danielle SIMONNET pour son vœu. La mise à l'abri des personnes sans domicile est une préoccupation constante pour la Ville. Bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'Etat, face à l'ampleur de la situation, nous nous engageons beaucoup, comme municipalité. Nous disposons aujourd'hui de plus de 21.000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion, ce qui représente 50 % des places de la Métropole du Grand Paris. En parallèle de l'ouverture de places pérennes, la Ville mobilise, dès qu'elle le peut, des sites dans ce que l'on appelle son "domaine intercalaire", c'est-à-dire des locaux municipaux. D'ailleurs, il y a deux semaines, avec Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, nous avons visité le nouveau centre d'hébergement géré par "Emmaüs", boulevard

Jourdan, qui est destiné à devenir un immeuble de logement social. En attendant, il accueille pendant 2 ans 280 personnes.

Malgré tous nos efforts, la Ville de Paris ne peut pas agir seule. Il est indispensable que l'Etat pérennise les places d'hébergement ouvertes pendant l'hiver. La stratégie de l'hébergement au thermomètre doit cesser et a bien montré ses limites, avec les vagues de grande chaleur que nous avons connues. Il est également temps que l'Etat use enfin de son droit de réquisition sur un certain nombre d'immeubles vides que nous lui avons signalé.

Enfin, j'en appelle au Gouvernement pour qu'il renonce à son plan d'économies sur les budgets alloués aux centres d'hébergement qui aurait des conséquences désastreuses. Vous le dites, d'ailleurs, et vous avez raison : c'est inadmissible. La solidarité ne doit pas souffrir de ces mesures d'économies. Il est grand temps que l'Etat prenne ses responsabilités sur ce sujet. En tout cas, nous, nous les prenons et nous allons continuer à les prendre. C'est ce que nous disons dans le vœu de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - En réponse au vœu n° 123, l'Exécutif a déposé le vœu n° 123 bis.

Est-ce que votre vœu n° 123, Madame SIMONNET, est retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, puisque le vœu de l'Exécutif ne reprend pas tous les points.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 123 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 123 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 327).

Je vous remercie.

2019 DU 153 - Appel à projets urbains "Réinventer Paris - les dessous de Paris". Site musée de la Libération 23, allée de la 2e Division Blindée (14e et 15e). - Désignation du lauréat. - Promesse de vente. - Acte de vente.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 153 et à l'amendement n° 197 déposé par l'Exécutif.

Le projet de délibération DU 153 porte sur l'appel à projets urbains "Réinventer Paris - les dessous de Paris", le site du musée de la Libération, 23, allée de la 2e Division Blindée, dans les 14e et 15e arrondissements, avec la désignation du lauréat. Promesse de vente. Acte de vente.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il est vrai que ce projet de délibération ne suscite pas forcément notre enthousiasme. Tout d'abord, pour une première raison, c'est que nous avons du mal à comprendre la décision prise de déménager le musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - musée Jean Moulin, privant le 15e arrondissement d'un musée emblématique, notamment du fait de son implantation géographique et historique. Car c'est bien là qu'ont été signés - chacun le sait - les actes de reddition de l'armée allemande par le Général Von Choltitz, en présence du Général Leclerc, du Général de Gaulle, du Général Chaban-Delmas et du Colonel Rol-Tanguy.

Vous comprendrez qu'au vu de ces éléments, il nous est difficile d'admettre que ce mémorial soit transféré, d'autant plus que, depuis deux ans, il n'y a plus ni dépôt de gerbe, ni de cérémonie sur ce site historique devant la plaque, comme si l'on voulait effacer cet événement majeur de la Libération de Paris par la 2e D.B. Dans un autre registre, je constate que la Ville dispose aussi de moyens financiers non négligeables puisqu'elle n'hésite pas à dépenser 20 millions d'euros pour le déménagement de ce musée.

Sur le fond, nous déplorons, avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, que l'appel à projets "Réinventer Paris 2 - les dessous de Paris", lancé en mai 2017, se solde pour le 15e arrondissement par une succession d'échecs pour les projets portant sur le tunnel de la Petite Ceinture, pour le parking de l'immeuble "Procession" de "Paris Habitat", qui ont été déclarés sans suite, hélas. Je n'en impute pas la responsabilité à la

Mairie, mais voilà le résultat. En revanche, nous avons une grande déception pour le projet que nous examinons. Quant au déclassement des locaux occupés jusqu'à présent par le musée, nous regrettons que la Ville ait décidé de vendre ce bâtiment qu'elle a construit dans les années 1990 et dont elle est propriétaire, alors que nous passons notre temps à rechercher des emplacements pour y implanter des équipements publics et répondre aux besoins des Parisiens. Nous perdrons, là, sans doute, une belle opportunité.

Je reviens au contenu du projet. Alors que l'innovation était un critère important - je parle sous le contrôle de l'adjoint compétent, M. MISSIKA - de l'appel à projets "Réinventer Paris 2", je me demande en quoi le "Projet Oasis", qui, pour l'essentiel, d'ailleurs, se résume à du logement social, revêt un caractère innovant. On peut vouloir du logement social, bien évidemment, mais le caractère innovant nous échappe, d'autant que, dans un premier temps, le site libéré par le musée va héberger un centre d'hébergement d'urgence. On pouvait peut-être espérer une autre destination, le 15e arrondissement ayant déjà largement pris sa part dans la réalisation de logements sociaux, puisque je rappelle, au passage, que nous atteindrons, d'ici un ou deux ans, 26.727 logements S.R.U. financés, soit à peu près 20 %, et 4.000 places d'hébergement d'urgence, auxquelles s'ajoutent - heureusement d'ailleurs - 400 places d'hébergement pérenne pour les femmes en situation de violence. D'ici deux ans, le projet évoluera donc vers une auberge de jeunesse de 300 lits, avec un café, une cantine, une co-résidence et des projets passerelles.

C'est vrai que sur un tel site, sur la dalle Montparnasse, nous aurions pu implanter, par exemple, des équipements et des activités en lien avec la proximité de la gare Montparnasse, répondre aux très nombreuses demandes. Vous le savez, les uns et les autres. On a toujours de très nombreuses demandes de locaux, que nous recevons, d'ailleurs, dans le domaine de l'économie numérique, à laquelle nous sommes tous très attachés ici, me semble-t-il. Le manque d'incubateurs, d'accélérateurs de "start-up", d'espaces de "coworking", etc., que la Ville dit vouloir favoriser. J'ajoute qu'il y a, là, une belle opportunité pour ouvrir une résidence étudiante, d'autant que le 15e arrondissement héberge aujourd'hui 30.000 étudiants et que nous devrions, dans 2 ans, passer à 40.000, ce qui fera du 15e l'arrondissement avec le plus grand nombre d'étudiants à Paris. C'était aussi une possibilité. Il n'y a pas eu vraiment de prise en compte des besoins de l'arrondissement : pas du tout de co-construction, ni de participation citoyenne sur le devenir de ce site. Vraiment, les habitants du 15e arrondissement sont assez éloignés des réalisations de cette "Oasis", puisque l'intégration, l'ouverture sur le quartier ne semble pas être une priorité du projet qui nous est présenté, ainsi que cela est souligné dans l'annexe du projet de délibération.

Je rappelle que lors du jury, mes deux adjoints avaient émis un avis motivé et voté pour un autre projet qui répondait mieux aux préoccupations des habitants. Donc il y avait d'autres possibilités. Bien que je respecte le choix du jury, on peut regretter le peu de cas qui est fait des avis des représentants des arrondissements. Ce projet aurait à tout le moins pu faire l'objet de recommandations auprès du lauréat. A ce propos, je constate que la conduite du "Projet Oasis" est en quelque sorte une compilation des ambitions de l'Exécutif, ce qui me laisse penser que le lauréat était déjà très attentif à vos priorités…

Si, aujourd'hui, vous proposez un amendement d'ouverture, prenant en compte l'une de nos demandes - je vous en remercie - je souhaite que nous n'en restions pas là et que l'absence de concertation, qui a prévalu en amont, soit compensée par des échanges à venir et des avancées constructives dans l'aboutissement d'un projet, entre la "SemPariSeine", la mairie du 15e arrondissement, notamment en matière d'espaces dédiés au "coworking", à des incubateurs, etc. A tout le moins, l'Armée du Salut pourrait au moins s'engager à accueillir en priorité des personnes en grande précarité du 15e arrondissement dans le futur C.H.U., et elles sont nombreuses.

Je conclus. Je souhaite également qu'une attention particulière soit portée à l'équipement de petite enfance voisin, qui sera impacté par les travaux de réhabilitation et de surélévation de l'ancien musée, et qu'enfin, les lieux deviennent plus accessibles et que l'on ait une signalétique appropriée à la complexité du site. En attendant ces évolutions, prenant en compte cet amendement bienvenu de l'Exécutif et au vu de toutes les questions que soulève ce projet, nous prendrons une position qui sera celle de l'abstention.

(Mme Célia BLAUEL, adjointe, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Chers collègues, voici une intervention bien tristounette de mon collègue du 15e arrondissement sur un projet qui, pour le coup, est intéressant.

D'abord, pour avoir également participé au jury, je tiens à dire que "Réinventer Paris" n'appartient pas toujours au plus offrant et que, là, il s'agissait d'un projet. Justement, dans le social, il peut aussi y avoir de l'innovation et l'innovation peut aussi être sociale. Je pense que nous avons pris le projet qui correspondait le plus à un intérêt public, à une démarche citoyenne, qui reste à créer et à construire pour ce projet. Il prévoit une phase de préfiguration et une phase d'exploitation. Dès qu'ils pourront s'implanter sur ce site, tous les habitants trouveront un intérêt à participer et à se rendre sur ce nouveau lieu "Oasis". Puisque, je le répète aussi, quand on dit que ce n'est pas toujours le plus offrant qui gagne, c'est un outil public d'aménagement qui va aussi s'occuper de ce projet et va en maîtriser le contenu et la programmation.

La programmation est tout de même assez innovante sur ce lieu atypique et prévoit réellement une ouverture sur le quartier. Oui, il y aura de l'hébergement d'urgence de manière temporaire, le temps de cette préfiguration. Oui, il y aura aussi une bagagerie qui peut-être sera créée et aménagée par l'Armée du Salut, parce que nous sommes dans un quartier de gare et que cela correspond à un besoin. Oui, il y aura aussi des lieux de théâtre pour y exercer différents ateliers, des réunions, des expositions, des débats entre habitants et partenaires du quartier, un café éphémère.

Des lieux qui seront partagés, communs, non pas dévolus à une destination ou à un usage bien précis, mais justement qui pourront être ouverts à une programmation différente pouvant évoluer avec le temps. Après, vous aurez à nouveau un lieu où nous pourrons nous retrouver tous, que ce soit au café ou dans des espaces de travail accessibles à tous. Oui, une auberge de jeunesse. Je préfère un projet d'auberge en direction des jeunes, plutôt que des hôtels et des projets hôteliers relativement luxueux dans le quartier de la gare Montparnasse, projets qui existent et sont en cours. On peut contrebalancer et se tourner vers d'autres publics cibles. Oui, des logements passerelles - c'est également important - qui font le lien entre un centre d'hébergement et des résidences sociales, et vers le logement social plus pérenne. Oui, un lieu de loisir, mais non tourné vers la consommation, non pas bête et méchante, mais très classique, assez uniforme, comme celle que nous retrouvons dans nos métropoles et nos villes.

Je crois beaucoup à ce projet tourné vers le réemploi, vers des nouvelles équipes de jeunes architectes, jeunes urbanistes, jeunes paysagistes. Et puis, dans le social, oui, on peut promouvoir de l'innovation. Typiquement, cela m'a paru ressembler beaucoup au projet des "Grands Voisins", que nous avions mis en place avec un triptyque, "Aurore", "Yes, we camp", "Plateau urbain". C'est exactement ce même profil d'acteurs, avec un porteur et un outil d'aménagement public, tel que "SemPariSeine".

Je crois beaucoup au développement et au déploiement de ce projet, donc je suis plutôt optimiste.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Voilà deux points de vue de maire très contrastés. Visiblement, le maire du 15e arrondissement et la maire du 14e arrondissement n'ont pas exactement la même vision de ce projet.

Ce que je voudrais dire très respectueusement à Philippe GOUJON, c'est qu'en matière d'innovation, il n'y a pas que l'innovation technologique, pas que le numérique. On peut innover dans le social et le sociétal. Ce projet, nous l'avons retenu parce que c'est un projet innovant dans le domaine du social. Je suis tout à fait d'accord avec ma collègue, Carine PETIT. Il y a un parfum de "Grands Voisins" dans ce "Projet Oasis". Je me permets de dire à Philippe GOUJON que cela va faire beaucoup de bien au 15e arrondissement d'avoir un projet comme celui-ci, justement parce qu'avec cette mixité et cette innovation sociale, ce projet va apporter quelque chose au quartier et va être ouvert sur le quartier. Une programmation mixte innovante, une phase de préfiguration très étoffée qui comporte une forte dimension sociale, mais extrêmement intéressante parce que, justement, elle n'est pas limitée à de l'hébergement.

Cette phase va prévoir - de ce point de vue, je réponds aussi à la demande de Claire de CLERMONT-TONNERRE et de Philippe GOUJON - la co-construction du projet avec les habitants. Ce travail de co-construction est très présent dans le "Projet Oasis". L'ouverture d'un café éphémère pour préfigurer le lieu et un tiers lieu regroupant des "start-up" ou un théâtre immersif. C'est donc un projet qui s'inscrit dans une dynamique d'ouverture sur le quartier grâce à cette programmation, mais aussi grâce à une tarification accessible - ce point est important dans ce projet - et la valorisation de l'accès au jardin Atlantique.

Je voudrais rappeler que le bâtiment concerné est extrêmement intéressant sur le plan architectural. C'est un ensemble immobilier d'architecture post-moderne, construit en 1991 par Jean Willerval et nommé bâtiment "Norpac". Les A.B.F. ont jugé le "Projet Oasis" prometteur, avec un traitement architectural simple et homogène dans le respect du bâtiment. J'ajoute qu'il y a également de l'innovation du point de vue environnemental et constructif. Le projet s'inscrit dans une logique de bâtiment bas carbone, avec un caractère démonstrateur sur le réemploi des matériaux, une extension en structure bois, avec du bois produit localement, l'utilisation d'isolants biosourcés ou recyclés.

Comme l'a dit Carine PETIT, ce projet n'était pas le mieux-disant sur plan financier. C'est aussi une démonstration de l'intérêt de la procédure "Réinventer Paris" qui montre que l'on peut choisir des projets moins-disants quand ils sont extrêmement intéressants. Le Service local des Domaines de Paris a validé la proposition financière du lauréat. Le Conseil du patrimoine a émis un avis favorable. Bien évidemment, j'ai intégré cet amendement de l'Exécutif, que nous avons discuté avec les responsables du 15e arrondissement. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 197 déposé par l'Exécutif, avec un avis favorable évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 197 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 153 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 153).

Je vous remercie.

2019 DU 2 - A.P.U.I. sur le site Pershing (17e). - Avenant n° 2 au protocole de vente. - Désaffectation et déclassement du domaine public abrogation des alignements. - Signature l'état descriptif de division en volumes.

2019 DU 89 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune" Porte de Champerret (17e). - Désignation du lauréat. Déclassement et autorisation de cession.

2019 DU 90 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Station-service Champerret extérieur" Porte de Champerret (17e). - Désignation du lauréat. Déclassement et autorisation de cession.

2019 DU 91 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Station-service Champerret intérieur" Porte de Champerret (17e). - Désignation du lauréat. Déclassement et autorisation de cession.

2019 DU 105 - A.P.U.I. sur le site "Ternes-Villiers" (17e). - Protocole de vente. - Avenant n° 2.

2019 DU 160 - A.P.U.I. sur le site "Ternes-Villiers" (17e). - Modification de l'acte de vente.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des projets DU, et ils sont nombreux. Nombreux et regroupés, me souffle-t-on. Les projets de délibération DU 2, 89, 90, 91, 105 et 160 ainsi que les amendements techniques n° 194 et n° 195.

Pour démarrer cette discussion, la parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais peut-être dépasser les cinq minutes. Merci de votre…

Ce projet de délibération concerne deux projets : le projet "Pershing" et le projet "1.000 arbres et multi-strates" de "Réinventer Paris". Plusieurs éléments expliquent notre opposition à ce projet de délibération. Concernant ce projet, on s'est déjà exprimé. Il y aura un nouvel argument, que je citerai à la fin de mon intervention, notamment pour les fameux amendements dits "techniques", qui ne sont pas du tout techniques mais sont l'organisation en cas d'échec du projet.

Concernant la question de l'architecture, bien sûr, les goûts et les couleurs ne s'expliquent pas. Sur ces sujets brûlants, nous n'irons pas remettre en question le geste artistique, l'aspect grandiose et spectaculaire de ces projets qui ont fait sensation. Ce n'est pas l'objet du débat. Ce qui nous pose un problème, c'est d'abord d'un point de vue sanitaire, la question que ces deux projets sont à proximité du périphérique. Je ne reviendrai pas sur les nuisances environnementales et sanitaires pour des centaines de milliers de personnes vivant aux abords qui subissent les pires niveaux de pollution atmosphérique, avec des concentrations de polluants qui dépassent deux, trois, quatre fois, selon les sites, les normes de l'Organisation mondiale de la santé.

Ensuite, notre M.I.E. "Périphérique" a acté que le périphérique devrait évoluer en boulevard urbain. Le périphérique constitue ainsi une césure urbaine que nous pensons nécessaire de gommer afin de reconnecter vraiment Paris et la Métropole. Nous ne voyons pas en quoi réaliser ces projets gigantesques couvrant le périphérique participe à cet objectif. Nous l'avons dit, notamment durant la M.I.E. : ce n'est pas le franchissement du périphérique qu'il faut pour désenclaver Paris, mais une évolution totale de son usage.

Or, si le périphérique a vocation à changer de nature, nous pensons qu'il serait plus logique de ne pas figer sa structure. Par ailleurs, le prix d'une couverture est démesuré par rapport au fait que l'on ait envie de le faire muter. Si

le périphérique devait évoluer, alors pourquoi le couvrir aujourd'hui ? En cohérence avec ces positionnements, nous nous opposons, pour des raisons de santé environnementale, à ce que les habitations soient construites près du périphérique, notamment les crèches, et pour des raisons urbanistiques, à ce que des projets de cette ampleur viennent conforter le périphérique en le recouvrant.

Enfin, Jean-Louis MISSIKA l'a dit lui-même lors de notre dernier Conseil, il est urgent d'arrêter d'utiliser du béton. Or, qu'est-ce que "1.000 arbres et multi-strates", sinon une marée de béton. Car voilà la réalité : le projet "1.000 arbres et multi-strates" va supprimer de vrais arbres dans la pleine terre pour les remplacer par une montagne de béton couverte de centaines d'arbrisseaux en pots qu'il va falloir arroser et entretenir. Bref, c'est de l'écologie "Photoshop", avec de belles images.

Nous n'apprécions ni sur le fond, ni sur la forme les amendements techniques, qui n'ont rien de technique, n° 194 et n° 195, qui modifient les protocoles de vente en ajoutant, pour des raisons pouvant acter une prorogation de sa durée, le recours ou même le retrait du permis de construire de 1.000 arbres. Pour appuyer ma démonstration, je vais vous lire un extrait d'un article de "Challenges" de février 2008, qui ironisait sur ce projet : "Les bureaux 1.000 arbres à Paris en vente avant d'avoir le permis de construire". C'était en 2008 et les permis de construire ne sont toujours pas délivrés. Il disait notamment : "Vendre des bâtiments que l'on construit, quoi de plus normal pour un développeur ou un promoteur. L'ennui, c'est que le permis de construire de l'opération n'a pas encore été accordé et qu'il n'est même pas purgé des recours du tiers. La Mairie s'en est d'ailleurs émue. Il est assez rare que l'on commence à vendre des bureaux avant même d'avoir obtenu l'autorisation de donner le premier coup de pioche". Donc la question est de savoir si, pour la Compagnie de Phalsbourg, c'est un vrai projet architectural ou si c'est une opération spéculative.

C'est en cela que ces deux amendements, qui apparaissent deux ans ou un an et demi après le vote, organisent le cas où l'on n'arriverait pas à déposer les permis de construire, et donc, comment on organise la sortie du dispositif, c'est-à-dire la fin du projet. Bien sûr, tous les investisseurs veulent se faire de l'argent dès qu'un mètre carré se libère, et ça, pour vendre de l'air au-dessus du périphérique, quelle incroyable aubaine pour les promoteurs !

Par ailleurs, concernant la Compagnie de Phalsbourg, je rappellerai qu'elle va mettre dans quelques semaines le centre humanitaire d'urgence de la porte de la Chapelle, pourtant nécessaire, qui oblige la Ville à retrouver un autre lieu. Elle aurait pu faire un petit geste en disant que, dans l'attente de la fin de ce projet, elle prolonge notre projet, puisque je crois qu'entre "Réinventer Paris" et "Réinventer la Métropole", la Compagnie de Phalsbourg a gagné neuf projets. Donc, cela va pour les affaires, cela tourne bien pour eux. Plus loin dans cette commission, ce type de projet montre bien qu'il est temps de relancer une révision générale du P.L.U., mais on y viendra tout à l'heure quand on parlera de l'O.A.P.

Vous comprenez bien que nous voterons contre le projet de délibération DU 2, contre le DU 105 et contre le DU 160, et que les amendements techniques ne sont pas du tout techniques. Nous invitons tout le monde à ne pas les voter, même si vous votez le projet de délibération, parce qu'il n'est pas normal que nous fassions des cadeaux à cette compagnie qui n'est pas en manque d'argent. Il suffit de regarder sur Internet tout ce qu'ils gagnent.

Merci de votre attention.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

J'ai déjà eu l'occasion de dire tout le mal que nous pensons de ces projets ou de certains d'entre eux, donc je vais être assez rapide. La première et l'essentielle des raisons tient évidemment à la question du périphérique, à l'implantation qui est en contradiction avec les conclusions et propositions de la M.I.E. sur l'avenir de cette autoroute urbaine. Comment peut-on prôner sa transformation à terme en boulevard urbain et construire au-dessus du périphérique, alors que cela viendra bloquer toute autre possibilité que celle de maintenir un tunnel sous ces immeubles ? On voit bien qu'il ne suffit pas d'avoir un discours sur l'évolution de la ville, ce sont les actes qui comptent. En l'occurrence, les actes démentent les paroles. C'est à cela que l'on peut juger si oui ou non, on fait évoluer la ville.

Couvrir le périphérique par des immeubles aux fonctions diverses ne semble pas cohérent par rapport aux annonces de la Maire de Paris. Et puis, quand bien même tout ou partie de ces projets verrait le jour, nous avons déjà dit que nous souhaitons arrêter avec le "greenwashing", cette technique si bien utilisée pour communiquer sur la prise en compte des contraintes environnementales, mais sans les prendre réellement en considération. Les plantations d'arbres ou de végétation qui nous sont proposées ou indiquées, sont très chères à certains architectes, mais on sait que cela sert avant tout à leur donner une certaine notoriété, assez éloignée des réalités annoncées.

Si j'osais, est-ce que l'on va aussi nous dire qu'il s'agit d'une forêt urbaine supplémentaire d'un type nouveau ? Je ne veux pas ironiser, mais franchement, cette vision de la pseudo-ville durable n'est plus acceptable. Vous comprendrez que nous ne pouvons donner notre accord à de tels projets urbains, en contradiction flagrante avec notre conception de la ville durable et écologique. Nous allons voter contre le premier projet de délibération et pour l'ensemble - 89, 90, 91, 105, 160 également - car nous ne sommes pas d'accord avec la procédure retenue et

souvent en désaccord avec les projets retenus. Pour gagner du temps, je ne vais pas rentrer dans le détail de chacun d'eux.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Madame la Maire, mes chers collègues, il nous est aujourd'hui proposé de valider la désignation du lauréat du projet "Mastersound Village" porté par "Fonsac Immobilier".

Je suis un peu plus sur les projets DU 89, 90, 91.

Retenu dans le cadre de la seconde édition de l'appel à projets "Réinventer Paris", ce site exceptionnel est cher au cœur de nombreux Parisiens et habitants du 17e arrondissement puisqu'il est composé de l'ancienne discothèque de "La Main Jaune", le club mythique des années 1980 et 1990, immortalisé dans le film "La Boum" en 1980. Le bowling historique de la porte de Champerret, ouvert en 1978, est toujours en activité. L'espace consacré à la discothèque "La Main Jaune" était malheureusement laissé à l'abandon depuis de nombreuses années. Il devenait indispensable de travailler à une reconversion du site vers de nouveaux usages.

En tant qu'adjointe à la culture à la mairie du 17e arrondissement à l'époque, je m'étais déjà battue pour que de nombreux projets voient le jour sur ce site iconique. Il avait été proposé, à l'époque, d'en faire un espace pour les pompiers, et plus tard, suggéré un atelier "street art" ou cultures amateur. Malgré une configuration quelque peu atypique, en sous-sol et à proximité immédiate du boulevard périphérique, ce site de 3.000 mètres carrés nous a semblé disposer d'un réel potentiel et mériter un vrai travail de revalorisation.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que nous réjouir qu'un si beau projet ait été retenu pour le 17e arrondissement sur le site de la porte de Champerret. Sur cet appel à projets "Réinventer à Paris", nous avons reçu de belles propositions, que nous essayons de proposer sur d'autres lieux parisiens d'ailleurs, mais nous sommes ravis que ce projet "Mastersound Village" ait été retenu. Pourquoi ?

Ce projet propose un écosystème dédié à la musique. Construit autour d'un centre d'enseignement participatif, collaboratif, il abritera un studio d'enregistrement, une salle de spectacles, une salle de danse, un espace de formation et un espace de "coworking". On touche aux professionnels de la musique. C'est un beau projet qui met en avant la création musicale et propose une offre culturelle non seulement pour les professionnels, mais aussi pour les particuliers et les amateurs. On aura donc au sein d'un même espace une mixité de services pour une mixité de publics : créatifs, amateurs et innovateurs de la musique.

Je souhaiterais rappeler la vocation sociale du lieu, qui devrait bénéficier aux écoles du quartier, au conservatoire, aux associations du 17e arrondissement grâce à des partenariats passés avec "Mastersound". L'art-thérapie dans la musique : sur ce point, il serait intéressant que la Ville accompagne cette démarche éducative, par exemple en soutenant les activités non lucratives ainsi que les associations qui travailleront à la réussite de ce projet. Une réflexion sur l'intégration des services de studio et des espaces de création dans le "pass Jeunes" de la Ville de Paris pourrait également être menée pour mieux faire connaître ce lieu et offrir aux jeunes Parisiens la possibilité de s'essayer à la création musicale. Sans oublier cette application qui permettra à tous de réserver, prendre des cours. Donc une ouverture pour tout public.

Je souhaite cependant attirer votre attention sur quelques questions qui restent en suspens et auxquelles, j'espère, la Ville saura répondre favorablement. Les porteurs du projet ont ainsi fait connaître leur intérêt pour obtenir une convention d'occupation sur le square du Caporal-Peugeot afin d'y installer un studio éphémère et une petite scène de concert durant l'été. Ils sont également à la recherche d'un local de 200 mètres carrés dans le 17e ou le 18e arrondissement pour ouvrir leur espace de "coworking" et des cours préparatoires aux métiers de la musique. Une autre de leur demande concernait la possibilité d'installer une issue de secours supplémentaire, un percement de puits de lumière pour améliorer la capacité d'accueil du site. Peut-on avoir un engagement de la Ville pour accompagner les demandes du porteur de projet afin que leur installation sur le site porte de Champerret se fasse dans les meilleures conditions possibles ?

Porte de Champerret, ce seront donc trois sites sur cet appel à projets "Réinventer Paris" qui vont faire l'objet d'un réaménagement, puisqu'un travail sur les deux stations-service du périphérique intérieur et extérieur va également être engagé, avec une zone logistique, une consigne de bagages et un comptoir maraîcher. C'est une bonne chose que ces appels à projets permettent de valoriser des espaces situés en périphérie de la ville et contribuer ainsi à l'attractivité de ces quartiers.

Je regrette, il est vrai, la fermeture du bowling de la porte de Champerret en octobre prochain, un lieu que les Parisiens aimaient beaucoup et auquel les riverains étaient très attachés. Il est dommage et regrettable qu'une telle institution du 17e arrondissement disparaisse. Il sera intéressant de trouver une solution pour ce bowling. On espère qu'un nouveau site lui sera proposé. Pour le reste, la proposition qui nous est présentée est un très beau projet pour la culture, pour l'innovation, pour les habitants et les professionnels dans le 17e arrondissement, et nous sommes très enthousiastes.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Je prends la parole après ma collègue Valérie NAHMIAS, que je vais inviter à mon prochain conseil de quartier puisque je vois tout l'intérêt qu'elle porte à ces projets. Je suis ravi qu'elle ait aussi pris position sur ces trois projets sur lesquels je souhaite intervenir. Je ne doute pas qu'elle sait aussi toute l'application que nous avons eue dans notre majorité municipale à sélectionner, avec la Ville de Paris, ces trois projets. Je pense qu'il était bon de le rappeler.

Nous avons, sur ces trois projets, une véritable utilité, que nous souhaitons mettre en avant. Tout d'abord, concernant celui de la station-service Champerret extérieur, ce sont 2.500 mètres carrés d'entresols, parking porte de Champerret, avec ce projet de logistique urbaine "Peace and Log" pour une exploitation de l'espace Champerret. C'est une optimisation du flux logistique que nous attendions depuis longtemps. Il est vrai que l'organisation des salons autour de l'espace Champerret posait parfois un certain nombre de problèmes. Que nous puissions fluidifier la logistique autour de l'espace Champerret, avec de nouveaux usages comme la vente de produits maraîchers produits sur le toit du Parc des Expositions de la porte de Versailles, permet d'avoir sur ce site un projet intéressant.

Le deuxième se trouve aussi sur le site de l'ancienne station-service Champerret de 2.200 mètres carrés : "La Folie Champerret". Il est porté par "SOGARIS". C'est de la logistique du dernier kilomètre. C'est ce que nous souhaitons - je pense - collectivement développer dans notre ville, avec des flux d'e-commerce qui seront livrés avec véhicules électriques, ce qui est imposé dans le cahier des charges. Là aussi, cela va dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle nous avons totalement adhéré à ce projet.

Enfin, le plus emblématique parce qu'il est porté par un lieu mythique, non seulement le bowling, mais aussi l'ancienne discothèque de "La Main Jaune", 3.000 mètres carrés, avec ce projet "Mastersound", comme il a été rappelé par ma collègue : un pôle d'attractivité artistique et un écosystème qui est dédié à la musique.

Tout ceci pour dire que la requalification de cette porte de Champerret et de ses espaces logistiques, station-service délaissée, "La Main Jaune" qui est en déshérence depuis de nombreuses années, faisait l'objet de beaucoup de projets qui étaient arrivés sur nos bureaux d'élus à la mairie du 17e arrondissement, qu'il était temps de trancher. C'était l'occasion de le faire.

Ces trois projets ont totalement notre soutien dans l'arrondissement. Nous avons eu l'occasion de le rappeler avec Geoffroy BOULARD, qui siégeait, d'ailleurs, au jury de "Réinventer Paris" et que je remercie de m'avoir étroitement associé comme responsable du conseil de quartier à la sélection et au choix de ces projets. Cette porte de Champerret, avec ce que nous avons voté comme vœu récemment au Conseil de Paris sur le fait de rénover la gare routière avec l'arrivée du tramway, va certainement changer complètement de configuration dans les années à venir. C'est aussi l'occasion d'ouvrir cette porte vers les associations, vers les riverains, d'avoir un lieu de vie qui soit beaucoup plus partagé et plus apprécié. Je pense que l'on peut certainement aller vers un très beau projet partagé. C'est ce que je souhaitais souligner. Vous savez qu'au niveau de la mairie du 17e arrondissement, vous avez une totale adhésion à ces projets.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci pour les différentes interventions. Cinq projets "Réinventer Paris 1" et "Réinventer Paris 2". Cinq projets situés dans le 17e arrondissement et des interventions très contrastées. Je vais d'abord répondre brièvement à Valérie NAHMIAS et à Jean-Didier BERTHAULT, pour les remercier de leur propos et de leur soutien. C'est vrai qu'avec ces trois projets, "La Main Jaune", la station-service Champerret extérieure et intérieure, nous sommes dans un processus de requalification, de transformation de la porte de Champerret. Je crois que ces trois projets vont y contribuer de façon extrêmement positive.

J'ai entendu les demandes de Valérie NAHMIAS, et, bien évidemment, dans la mesure où cela va dans le sens d'une plus grande animation de cette porte de Champerret, j'y suis tout à fait favorable. Il faudra que l'on voie, avec la mairie du 17e arrondissement, comment on s'organise, notamment pour cet accès à l'espace public.

J'en viens maintenant aux réflexions de Jérôme GLEIZES et d'Yves CONTASSOT, qui ne sont pas surprenantes parce que nous avons ce débat depuis pas mal de temps. Je voudrais tout de même dire à Jérôme GLEIZES que je ne comprends pas bien son intervention concernant les amendements techniques. Je voudrais lui rappeler qu'en ce qui concerne "Multi-strates" porte des Ternes, non seulement le permis de construire est déposé, mais il est accordé. Il n'est pas purgé, c'est logique, mais est accordé. En ce qui concerne "1.000 arbres", le permis de construire est déposé et en cours d'instruction. Voilà deux projets qui suivent un processus tout à fait normal. Vu

la taille de ces projets, le temps que cela met n'a rien de surprenant. Il y a des projets qui mettent beaucoup plus de temps à Paris. Ce sont des projets complexes, mais intéressants.

J'en viens à cette discussion, là aussi récurrente, à propos du périphérique. Ce que je voudrais dire, c'est, d'une part, que si nous voulons véritablement transformer le périphérique en boulevard urbain, il faut arrêter de le considérer comme une zone non constructible, avec des distances considérables de non-constructibilité, parce que la constructibilité, c'est ce qui définit l'autoroute urbaine. Cela veut dire que si nous voulons voir transformer le périphérique en boulevard urbain à l'horizon 2024, il faut accepter l'idée que l'on va réussir effectivement à diminuer la pollution et le bruit, et à faire de cette zone une zone vivable de la ville de Paris. C'est absolument indispensable parce que si nous ne faisons pas de cette zone une zone vivable de la ville de Paris, la jonction avec les villes voisines ne se fera pas.

J'en viens à cette question de couverture. Il ne s'agit pas de couvrir le périphérique. Je suis un grand adversaire de la couverture du périphérique. Je me bats contre cette idée, non seulement parce qu'elle est dangereuse, mais aussi parce que cela n'a pas grand sens avec une infrastructure partiellement en surplomb et partiellement au niveau de la ville. Je remarque simplement qu'il y a déjà des zones couvertes. Je dis simplement que si nous voulons de la continuité urbaine entre Paris et les villes voisines, il est intéressant d'avoir ces immeubles ponts qui ne sont pas des immeubles de couverture du périphérique, mais simplement des immeubles ponts situés le long de passages routiers enjambant le périphérique. On voit bien, par exemple, quand nous travaillons sur la porte de Montreuil avec les habitants et leur proposons des passages piétons au-dessus du périphérique, leur première réaction est de dire : "Vous rendez-vous compte de la longueur et du no man's land que l'on crée si jamais il n'y a pas de construction dans cette zone ?"

Par ailleurs, le périphérique n'est pas un objet unique. C'est un objet parfois en surplomb, parfois encaissé et parfois à hauteur de la ville. Chaque sujet, chaque place, chaque porte du périphérique pose un problème particulier et doit être traité de façon particulière. Ce que je trouve tout à fait intéressant dans les projets de la porte Maillot et de la porte des Ternes, c'est que cela apporte une solution au caractère monumental de la porte Maillot. Cela et les constructions en question répondent en quelque sorte à ce caractère monumental.

J'invite donc tous les membres présents à ce Conseil de Paris à voter avec enthousiasme ces projets de délibération et ces amendements techniques.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc mettre aux voix l'ensemble de ces amendements et projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 194, déposé par l'Exécutif, avec, évidemment, un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 194 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 2).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 89).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 90).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 91).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 195 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 195 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 105 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 105).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 160.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 160).

Je vous remercie.

2019 DU 31 - Modification simplifiée du P.L.U. concernant les parcelles 68 et 70, rue du Moulin-Vert (14e). - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 31 : modification simplifiée du P.L.U. concernant les parcelles 68 et 70, rue du Moulin-Vert, dans le 14e arrondissement.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération vise à déclasser deux parcelles du 14e arrondissement, aujourd'hui en zone urbaine verte, sur lesquelles s'élèvent deux constructions d'un et cinq étages. Vous omettez consciemment ou inconsciemment - vous nous le direz peut-être - de préciser quelles sont vos réelles intentions sur ces parcelles et si, oui ou non, vous envisagez des opérations de densification. Au fond, nous en revenons à nos deux visions bien différentes. La vôtre, celle de l'hyper-densification et du bétonnage de Paris, la politique du chiffre, toujours du chiffre, et la nôtre, celle de la qualité de vie et des espaces de respiration à Paris, capitale, je vous le rappelle, la plus dense d'Europe et l'une des plus denses du monde. Vous oubliez toujours une chose, c'est qu'il existe le Grand Paris et qu'il faudra bien avancer en matière d'urbanisme, de logement et de mobilité à cette échelle si nous voulons continuer à respirer dans Paris et à assurer la qualité de vie pour les Parisiennes et les Parisiens.

Hier, votre Exécutif affirmait - je vous cite - "que si nous construisons à Bercy-Charenton et à gare des Mines des quartiers sans densité, nous échouons". Je vous remercie de cette clarification, car ce n'était pas l'avis du premier adjoint qui, lors du dernier Conseil de Paris et après les résultats des élections européennes, avait laissé entendre que Bercy-Charenton pouvait être dédensifié. Cela ne vous aura pas échappé non plus : l'avis que vient d'émettre, il y a quelques heures, l'autorité environnementale sur le projet de la gare des Mines et qui est sans appel. Ce n'est pas faute de vous avoir alertés depuis des années, notamment sur la question majeure de la végétalisation. "La Z.A.C. offre des surfaces minérales importantes et présente une forte disposition à générer des îlots de chaleur", vous répond-il. Il faut donc le revoir profondément.

Je compte sur vous, Madame la Maire, dans l'intérêt général, pour suivre leurs préconisations. En l'absence d'éléments complémentaires et d'un engagement ferme sur la préservation et l'intégrité de ces parcelles, nous voterons contre ce projet de délibération et attendons de l'Exécutif des réponses concrètes.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération prétend rectifier une erreur matérielle sur le P.L.U. puisqu'il y a une double qualification pour ces deux parcelles. Permettez-moi de rectifier une autre erreur matérielle dans l'exposé des motifs du projet de délibération lui-même, puisqu'il est indiqué que le 68, rue du Moulin-Vert a accueilli jusqu'à récemment l'association d'insertion "Emploi Développement". Or, elle y est toujours. Effectivement, des erreurs matérielles pour en corriger une autre, cela nous rend un peu perplexes, d'autant que tout le monde dans ce quartier redoute qu'un jour, le 68 au moins… Puisque le 68, c'est une petite maison au bord d'un square, pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas. C'est une petite maison d'un étage à côté d'un immeuble, le 70, qui est déjà un immeuble de logements sociaux, de hauteur convenable. Tout le monde redoute qu'un jour, on rase la petite maison et que l'on construise un immeuble de logements, pour faire court. Cette petite maison est toujours occupée.

Corriger cette erreur matérielle, on conçoit que cela ait pu arriver, que ce sont vos services qui un jour… Je ne vous prête pas de mauvaise intention. Simplement, comme tout le monde a peur, dans le quartier, qu'un jour il se passe cela, c'est-à-dire que l'on fiche dehors l'association d'insertion et que l'on construise un immeuble de logements, cela nous rend perplexes. D'autant que le fait qu'il y ait eu une erreur matérielle dans le P.L.U. ne porte préjudice à personne. Cela n'a pas, pour l'instant, empêché quiconque de faire les réparations au 68, etc.

Nous sommes tentés de voter contre et de conserver l'erreur matérielle dans le P.L.U. plutôt que de dissiper et corriger cette erreur, ce qui pourrait être une première étape à un projet sur le 68.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous demandez de voter ce projet de délibération qui déclasse une parcelle pour qu'elle ne soit plus en zone urbaine verte. Pour compléter l'intervention de mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, je voudrais dire que, pour ma part, si je ne vote pas ce projet de délibération, c'est une question de principe. Vos arguments selon lesquels vous rectifiez une erreur matérielle sont, pour moi, fallacieux. Pourquoi une question de principe ? Immédiatement, j'ai pensé au stade Championnet. Mme la Maire a déclaré à la presse avoir sauvé le stade Championnet de la bétonisation. Une affirmation un peu en décalage avec les faits. En réalité, il a été sauvé grâce à la mobilisation des habitants et des usagers qui, je le rappelle, ont diffusé une pétition signée par plus de 11.000 personnes contre votre projet d'amputer une partie de cet équipement sportif. Mobilisation que nous avons soutenue, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe Ecologiste du 18e arrondissement.

Voilà les faits. Nous avons obtenu son déclassement en zone urbaine verte. Je vous rappelle la lettre que Pierre-Yves BOURNAZEL a envoyée à la Maire de Paris. Je pensais, peut-être naïvement, que l'inscription d'une parcelle en zone urbaine verte la préservait. Manifestement, j'étais dans l'erreur. Qui nous dit qu'un jour, sous un quelconque prétexte, une erreur matérielle soudainement découverte par exemple, vous n'allez pas demander le déclassement du stade Championnet ? Je prends l'exemple du stade Championnet, mais toutes les parcelles en zone urbaine verte de Paris pourraient un jour être concernées. Toutes vos allégations d'aujourd'hui ne changent rien à l'affaire.

Voilà, Madame la Maire, ce que je voulais vous dire. Je ne voterai pas ce projet de délibération en pensant au stade Championnet et au combat qu'ont mené pendant des années les riverains et les usagers de ce stade.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je sais que nous sommes en période préélectorale, mais là, cela devient surréaliste. Je vais essayer tout de même d'expliquer. Il se trouve que c'est une erreur matérielle, c'est-à-dire que cette parcelle est construite et a un double fléchage dans le Plan local d'urbanisme. Elle est à la fois fléchée L.S. - logement social - et classée en zone urbaine verte. Ce que propose la Direction de l'Urbanisme, c'est de corriger cette erreur. Il n'y a aucune arrière-pensée de la Ville.

Je voudrais rappeler deux choses importantes, qui pourraient peut-être vous rassurer. La première, c'est que la Ville de Paris maîtrise le foncier, donc son devenir, puisque le 70, rue du Moulin-Vert est une propriété de la Ville, et le 68, rue du Moulin-Vert est une copropriété d'habitations, dont 9 des 14 lots ont été préemptés et confiés à Elogie-SIEMP, c'est-à-dire un bailleur social de la Ville, pour leur gestion. Ce qui veut dire, premièrement, que quand ce site est fléché "espace vert", cela ne correspond à aucune réalité puisqu'il est construit, et deuxièmement, cela veut dire que toute décision éventuelle de construction sur ce site passera nécessairement par le Conseil de Paris et par le fait que le Conseil de Paris doit se prononcer. Ce que nous faisons aujourd'hui consiste à corriger une erreur matérielle du P.L.U., rien d'autre, et il n'y a aucune arrière-pensée de la Ville, même s'il y a des arrière-pensées électorales dans certaines interventions.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 31).

Je vous remercie.

2019 DU 67 - Z.A.C. "Paris Rive gauche" (13e). - Aménagement du pôle Austerlitz. - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis de construire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 67 relatif à la Z.A.C. "Paris Rive gauche" dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération qui nous est soumis porte sur une évolution du programme immobilier de la gare d'Austerlitz et de ses abords. Il nous est proposé des modifications assez importantes et il est intéressant de regarder dans le détail les propositions d'évolution et leur motivation. Une fois n'est pas coutume, je vais lire quelques extraits de l'exposé des motifs.

"L'organisation du programme immobilier A7A8 - quel nom poétique ! - à réaliser, et notamment de son infrastructure particulièrement dense et complexe, a été précisée au cours d'ateliers de conception tenus de mai à octobre 2015.

Les contraintes techniques rencontrées au cours de la poursuite des études ont bouleversé les équilibres économiques des opérateurs.

Le programme fixé par ce protocole 3bis est de près de 100.000 mètres carrés répartis comme suit : 6.591 mètres carrés de commerces, 51.800 mètres carrés de bureaux, 19.384 mètres carrés de commerces, à nouveau, 11.500 mètres carrés de logements intermédiaires et sociaux, y compris une résidence étudiante, 6.350 mètres carrés d'hôtel, 3.983 mètres carrés de services ferroviaires, 300 mètres carrés pour un local associatif.

Ce protocole 3bis prévoit que ce programme global soit complété par différents travaux.

Au total, la surface de plancher totale soumise à autorisation d'urbanisme est de l'ordre de 125.000 mètres carrés."

Au total, on peut constater que le programme va se traduire par une répartition des surfaces à hauteur de 9 % pour les logements et de 91 % pour les activités commerciales ou de bureaux. Cela signifie qu'une fois de plus, la priorité n'est pas donnée à la satisfaction des besoins des Parisiens et des Parisiennes, mais à des considérations strictement financières tant de la part de la S.N.C.F. que de la Ville.

Nous avons entendu les déclarations de la Maire de Paris expliquant qu'il fallait arrêter la densification de Paris et maintenir des espaces de respiration. Manifestement, ce point de vue ne semble pas partagé par l'ensemble des membres de l'Exécutif, puisque je vous ai entendu, Monsieur MISSIKA, expliquer hier en réponse à une question d'un élu, qu'il fallait densifier les arrondissements en dehors des quartiers haussmanniens, et pour ces derniers, les végétaliser. Curieuse conception de la ville durable. Si une telle politique était menée, cela impliquerait de construire des millions de mètres carrés supplémentaires au détriment de toute capacité de maintien des lieux pour se détendre, jouer, etc., si l'on veut s'aligner sur les arrondissements les plus denses. Il faut annoncer que Paris a comme objectif de doubler sa population, puisque le 11e arrondissement, le plus dense, est au double de la densité moyenne de Paris.

Nous examinerons dans quelques instants le projet de la gare du Nord. Il est prévu plus de 150.000 mètres carrés de construction. On voit bien que la S.N.C.F. se transforme en promoteur immobilier, alors que l'on attend d'elle qu'elle remplisse d'abord ses obligations en matière de service public et qu'elle ne ferme ni les petites lignes, ni les gares, qu'elle mise sur l'accueil des usagers par du personnel et pas uniquement des bornes automatiques, qu'elle développe le fret plutôt que des bureaux.

Vous comprendrez que nous ne pouvons cautionner un tel projet, et donc, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

M. CONTASSOT a déjà donné beaucoup d'arguments sur le fait de voter contre. "100% Paris", êtes-vous là ? Non. M. BOURNAZEL n'est pas là ? M. HONORÉ ? Oui.

Comme vous avez tendance à suivre souvent les écologistes, voilà, nous allons voter contre. Ne soyez pas trop en retard, parce que vous allez voir que cela correspond vraiment à de la bétonisation, à du centre commercial. Ce n'est pas un bon dossier, donc plutôt que d'attendre, lisez les "trucs", et après, vous votez contre.

Pourquoi faut-il voter contre ? Il est loin, lundi dernier, le moment où nous votions le rafraîchissement de la ville. On parlait déjà de la question de l'urbanisme. Avant de commencer à s'adapter, on va peut-être d'abord atténuer. En l'occurrence, il y a de quoi atténuer. C'est-à-dire que si l'on évite une grande partie de ce projet, nous allons tout de même réduire des îlots de chaleur en puissance. Heureusement, entre-temps, dans ce Conseil de Paris, nous avons voté une étude avec l'immobilier résilient, enfin, cela va permettre de faire des études.

Avant de se lancer dans des situations catastrophiques, je pense que ce projet devrait être revu assez rapidement. Je vais également prendre quelques chiffres. 5.000 mètres carrés, 3.300 mètres carrés d'espaces verts, donc cela veut dire 3,3 %, avec 600 mètres carrés accessibles à tous, dont 500 mètres carrés de pleine terre. C'est ce qui écrit là-dedans. Je suppose qu'il y a une erreur technique, parce que 500 mètres carrés sur 5.000 mètres carrés. Une erreur technique, c'est comme cela que l'on dit ? Je pense qu'il y a des corrections à faire. Oui, ce projet est tout à fait d'une autre époque. Nous appelons donc, bien sûr, à voter contre plutôt que de revenir plus tard sur ce projet, qui est véritablement une catastrophe pour l'environnement.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - On peut dire un certain nombre de choses et être en désaccord avec un projet de délibération, mais je respecte trop les connaissances d'Yves CONTASSOT pour considérer qu'il ignore que la Z.A.C. "Paris Rive gauche" couvre une surface considérable. Là, nous avons un petit morceau de la Z.A.C. "Paris Rive gauche". Nous faisons, dans la Z.A.C. "Paris Rive gauche", des centaines de milliers de mètres carrés de logements, 210.000 mètres carrés d'universités ; c'est globalement que l'on doit juger un équilibre de Z.A.C., pas à l'échelle d'un tout petit morceau de la Z.A.C. La Z.A.C. va de la gare d'Austerlitz jusqu'à Ivry. Considérer que l'équilibre à l'intérieur de ce sous-ensemble examiné aujourd'hui compte, me paraît relever tout simplement de la mauvaise foi. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a beaucoup plus de logements, beaucoup plus d'universités, beaucoup plus d'équipements publics. En l'occurrence, nous parlons d'une zone très particulière qui est celle de la gare elle-même et dont on sait que, bien évidemment, c'est une zone dans laquelle il faut avoir des commerces et des bureaux. Je rappelle tout de même que l'on ne peut pas être simultanément pour un rééquilibrage Est-Ouest des emplois et refuser la création de bureaux dans l'Est de Paris. Je l'ai déjà dit à propos d'un autre projet. Je le répète ici.

Excuse-moi, je peux te sortir les chiffres. Aujourd'hui, je considère que dire que cet ensemble doit être examiné en tant qu'un ensemble autonome de la Z.A.C. "Paris Rive gauche", est une manière, à mon avis inexacte, de présenter les choses, et donc, je considère que ce projet s'inscrit dans un dispositif global. C'est un projet essentiel à l'équilibre économique de la Z.A.C. Oui, je le dis sans aucun problème. Si jamais la partie la plus rentable de la Z.A.C. doit être abandonnée, cela veut dire que les 210.000 mètres carrés que nous avons consacrés aux universités doivent être aussi abandonnés. Il faut être raisonnable à un moment donné. C'est pourquoi je trouve que cette manière de présenter les choses pose un problème.

J'ajoute, à propos d'espace vert, que nous sommes à quelques mètres du jardin des Plantes, à quelques mètres du muséum, à quelques mètres de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. La densité de cette zone est relativement faible. Il ne faut pas dire que c'est de la sur-densification, mais regarder la zone elle-même et s'intéresser à sa densité avant d'en tirer des conclusions d'ordre global.

J'invite donc tout le monde à voter cet excellent projet de délibération.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 67).

Je vous remercie.

2019 DU 75 - Z.A.C. "Chapelle Charbon" (18e). - Remise de la 1ère phase de la réalisation d'un espace vert par "Paris & Métropole Aménagement".

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 75 relatif à la Z.A.C. "Chapelle-Charbon".

La parole est à M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Quelques mots sur ce projet de la Z.A.C. "Chapelle-Charbon", qui, celui-là aussi, doit être étudié dans le cadre plus général de l'aménagement de Paris Nord-est, et me permet de saluer la création ou la première étape de la création du futur grand parc de Chapelle-Charbon qui est l'un des éléments centraux de la rénovation urbaine que nous avons engagée à la porte de la Chapelle, ou plus précisément, dans cet espace qui va de la porte d'Aubervilliers à la porte de la Chapelle et connaît aujourd'hui bien des difficultés. Nous sommes en train de transformer une grande emprise ferroviaire, aujourd'hui totalement bitumée, en un grand parc qui bénéficiera aux habitants de la porte de la Chapelle, et bien au-delà puisqu'il est en plus particulièrement bien relié grâce au tramway et à la ligne 12 du métro.

La rénovation urbaine, la création d'un grand parc ne résoudra pas, à elle seule, les problématiques majeures que connaît ce quartier de la porte de la Chapelle, mais c'est l'un des éléments, avec la réponse en matière d'ordre public et en matière sanitaire et sociale, que nous devons apporter aux difficultés que connaît aujourd'hui ce quartier. C'est la démonstration de l'investissement majeur que nous portons dans ce quartier de la porte de la Chapelle, qui en a besoin et le mérite, avec l'apparition de nouveaux équipements publics, non seulement à Chapelle-International, bien sûr, mais aussi à l'université Paris I dans les années qui viennent ou à l'Aréna. Tout cela va nous permettre de redonner de l'énergie, de l'innovation et de la force à ce quartier de la porte de la Chapelle.

Aujourd'hui, nous votons la première phase de ce grand parc. Je suis très heureux que nous ayons pu, grâce à l'investissement de la Maire de Paris, accélérer sur ce projet et faire en sorte de pouvoir en livrer une partie avant ce qui était prévu. C'est un élément essentiel dans l'équilibre de la rénovation urbaine de l'ensemble de la zone. En l'occurrence, il s'agit d'un projet très important, central, équilibré, qui nous permet de démontrer notre investissement pour le secteur de la porte de la Chapelle et notre capacité, quand on rend de l'espace, à en faire des grands espaces verts également. Ce quartier en avait bien besoin.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

Jean-Louis va être content, parce qu'effectivement, partons de l'ensemble de la zone. Le G.P.R.U. initial : plus de 200 hectares. Je ne parle que du G.P.R.U. initial, pas du G.P.R.U. élargi ensuite. En l'occurrence, on en a 3 qui vont être un beau jardin. Je peux témoigner, d'ailleurs, qu'il y a eu une réelle concertation sur l'aménagement interne de ces 3 hectares. Enfin, ce ne sont que 3 hectares. Bien sûr, si tout se passe bien, on va en gagner un quatrième. On atteindra peut-être 6 hectares. On va voir. Oui, 6,5. Ce n'est pas gagné, parce qu'il faut tout de même voir où vont passer toutes les entreprises de CAP 18. Ce sera très sympa, avec le Charles-de-Gaulle Express qui le longera, au rythme d'un train toutes les 7 minutes. On ne sait pas trop dans quelle topographie tout cela va se faire. Ce ne sera pas enterré. Ce sera sans doute à demi enterré. Enfin, bon.

Simplement, je suis d'accord avec l'un des propos du maire du 18e arrondissement, à savoir que l'aménagement de ce secteur est une réponse positive aux difficultés du quartier Chapelle et contribue à la requalification. Seulement, voilà : si l'on considère ces 200 hectares et si l'on regarde les espaces verts, notamment celui qui est fait à Chapelle-International, celui qui sera fait dans le secteur Hébert, etc., - je ne vais pas les reprendre un par un - le compte n'y est pas, y compris des espaces verts de pleine terre. Le compte n'y est pas par rapport aux plus de 10.000 habitants nouveaux - et je ne suis pas excessif - qui vont venir habiter cette zone. Si j'additionne les 900 logements de Chapelle-International, les 1.500 de Condorcet, les 450 de Charbon, les 700 d'Hébert, ceux de Macdonald. Le compte n'y sera pas. Auxquels s'ajoutent les usagers extrêmement nombreux du secteur : notamment les étudiants des universités et les gens qui y habitent déjà. Nous avons un rattrapage à effectuer.

Nous sommes très loin des normes de l'O.M.S. Bien sûr, dans un habitat dense qui existe déjà dans le vieux Paris ou dans le vieux tissu faubourien, je comprends que l'on puisse plus difficilement créer de vastes espaces verts, mais en l'occurrence, on a raté une occasion. Cela vient d'avant que tu sois en poste, parce qu'à mon avis, cela date de "Dusapin-Leclercq", le projet initial qui n'a pas pris. La conscience environnementale écologique n'était pas ce qu'elle est devenue aujourd'hui. On est en train de mettre en œuvre un projet ancien conçu avant la prise de conscience écologique qui est aujourd'hui beaucoup plus avancée.

Je pense que si l'on devait refaire l'histoire, si l'on devait redessiner ces 200 hectares, on ne ferait pas du tout ce qui avait été proposé par "Dusapin-Leclercq". On ferait autre chose, avec un poumon et pas avec un jardin de 6 hectares. Je l'ai souvent dit, je sais que cela t'agace. Je ne suis pas un fanatique d'Haussmann, mais enfin, quand il fait les Buttes-Chaumont, ce sont 26 hectares. Et là, on est en train de faire cocorico parce que l'on aura peut-être 6,5 hectares, excuse-moi, sur un départ initial de plus 200 hectares de friches.

Pour nous, le compte n'y est pas. Mais tu vois, on est sympa, on donne des circonstances atténuantes. Tu n'es pas totalement coupable parce que tu prends un projet en héritage qui était déjà un peu ficelé, mais on ne t'a pas vu beaucoup vouloir le corriger malgré nos pressions, et on le regrette un peu. Comme on est sympa, on va voter pour le projet de délibération parce que ce sont tout de même 3 hectares d'espaces verts. Il serait impensable de voter

contre à l'étape où le projet en est, et même de s'abstenir. Mais excuse-moi, excusez-nous, les amis, nous ne sommes pas des écologistes en transition. Je m'exprime au nom d'un groupe qui est écologiste de longue date et à qui l'on doit aussi la prise de conscience qui est devenue la nôtre, celle partagée aujourd'hui. Je regrette qu'il n'y ait pas de volonté de corriger les intentions initiales du G.P.R.U.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, le groupe "100% Paris" va naturellement voter la première tranche du parc Chapelle-Charbon porte de la Chapelle, dans le 18e arrondissement. Je vais toutefois émettre, comme je l'ai déjà fait à ce Conseil, des doutes sur votre capacité à réaliser l'ensemble du projet et rappeler simplement des faits.

Vous annoncez un parc de 6,5 hectares réalisés en 3 tranches. La première tranche, de près de 3 hectares, sera livrée d'ici mars 2020. C'est très bien. Ce qui m'inquiète, c'est que les deux autres tranches sont soumises à des conditions que vous ne maîtrisez pas et qui se dérouleront ou se dérouleraient sous la prochaine mandature. La réalisation de la deuxième tranche de 1,5 hectare, à l'horizon 2023-2025, dépend du tracé de la ligne Charles-de-Gaulle Express et vous n'avez aucune certitude sur les délais et sa réalisation. Pour la troisième tranche des 2 hectares restants, la condition est le départ de CAP 18. Je rappelle que CAP 18 est un ensemble d'entreprises employant 1.500 salariés. Pour pouvoir créer ces 2 hectares, il va falloir que ces entreprises partent. Où vont-elles s'installer avec leurs salariés ? Nous n'avons toujours pas de réponse, pour la simple raison que vous ne les avez pas vous-mêmes.

Je voudrais m'attarder sur un autre sujet. L'aménagement prévoit la construction de 450 logements dans ce quartier populaire déjà très dense. A proximité, le projet d'aménagement Hébert prévoit entre 700 et 800 logements supplémentaires. Je rappelle que Paris est l'une des villes les plus denses au monde. L'autorité environnementale indique que l'objectif est de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant. Paris atteint difficilement 5,5 mètres et le 18e arrondissement, pas même un mètre carré par habitant. Nous sommes donc très loin du compte.

Vous voulez faire du chiffre, alors que ce qui nous intéresse, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, c'est la qualité de vie de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui vivent dans les quartiers populaires. Vous les soumettez à une densification dont ils souffrent et qu'ils ne supportent plus. Faites plus d'espaces verts. Faites venir les classes moyennes. Créez véritablement les conditions d'une réelle mixité sociale. C'est de cela dont on a besoin. Il ne s'agit pas d'entasser les gens les uns sur les autres, mais de leur donner de l'espace. Il faut aérer Paris.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Quelle occasion manquée ! Pascal JULIEN citait les Buttes-Chaumont de 26 hectares. On pourrait aussi citer le jardin André-Citroën de 14 hectares, qui est moins loin dans le temps, mais on faisait des grands parcs. En 2014, je défendais un poumon vert en quartier rouge. J'avais une formule très abusive, que je ne reprendrai pas aujourd'hui : je parlais d'un "troisième bois". Je reconnais aujourd'hui que parler d'un troisième bois était abusif, certes, moins que ceux qui emploient le terme de "forêt urbaine", mais c'est pour vous mettre en forme dans votre réponse. On avait la possibilité d'essayer enfin d'avoir un vrai grand espace vert, parce que, finalement, depuis 2001, quels sont les vrais grands espaces verts que l'on aura permis de faire naître dans la Capitale ?

Oui, quelle occasion manquée ! Dans ce projet de délibération, on nous explique les trois tranches. Les deux premières sont censées permettre d'accéder à 4,5 hectares. La première tranche, la seule qui est certaine, nous permettra d'avoir 3 hectares livrés juste avant les municipales. La deuxième tranche, hypothétique, de 1,5 hectare, est dépendante du moment où les emprises nécessaires à la réalisation du Charles-de-Gaulle Express auront été libérées. On comprend donc que si l'on abandonnait tout de suite le Charles-de-Gaulle Express, on pourrait réaliser 4,5 hectares rapidement. Quel dommage de ne pas avoir mené ces batailles-là ! A l'arrache, on a aussi le sentiment que l'on est un peu avant les municipales à tout prix pour afficher un bilan "espace vert" réalisé supplémentaire. En fait, j'ai l'impression que cet espace vert ne sera pas vraiment accessible, parce que c'est la rue du Pré, via un porche privé à l'Ouest, qui permet d'y accéder. Enfin, vous me préciserez cela. Il faudra donc attendre, à terme, qu'une passerelle puisse être mise en place pour faire la liaison avec le tramway 3B afin d'y accéder. Il faudra aussi attendre la fin des travaux du Charles-de-Gaulle Express pour y accéder par l'Est. Tout cela n'est pas très réjouissant.

Sur les 6,5 hectares de la S.N.C.F. mobilisables, seulement 4,5 seront, à terme, si tout se passe bien, en espaces verts, 1,5 hectare étant consacré aux 450 logements, dont la moitié seulement en logements sociaux, l'autre moitié en accession. Est-ce à 100 % le groupe "Vinci Immobilier" qui s'en occupe, ou pas ? Cela m'intéresserait de le savoir. J'ai eu pas mal de publicité sur ce sujet. Dommage, ce n'est pas le foncier solidaire qui va s'occuper de ce foncier. Là aussi, la spéculation pourra s'en donner à cœur joie. On aurait pu envisager au moins 12 hectares, ce qui

aurait été déjà un parc un peu plus ambitieux. 12 hectares, c'est très peu - c'est bien en dessous du parc André-Citroën - mais au moins, on aurait eu un poumon un peu plus respirable. C'est terrifiant parce que, non seulement à chaque dent creuse, vous essayez de faire une opération de bétonisation, mais même sur ces grandes Z.A.C., où il serait possible de reprendre le principe de 30 % d'espaces verts, vous ne voulez pas appliquer ce principe. Bien sûr, 30 % d'espaces verts sur un G.P.R.U. de 200 hectares auraient apporté un poumon de 60 hectares. Voilà qui aurait été fort positif. On en est extrêmement loin.

Je trouve vraiment que cette Z.A.C. "Chapelle-Charbon" est une terrible occasion ratée.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Au risque de surprendre Pascal JULIEN, je vais lui dire que je suis d'accord avec lui. C'est "con". Je suis d'accord avec lui parce que ce projet urbain est daté. D'ailleurs, cela plaide plutôt en faveur d'une accélération parce que le temps que cela prend, fait qu'effectivement, au moment où l'on entre dans la phase opérationnelle, on a un projet urbain global. Il est extrêmement difficile de redresser un projet urbain. C'est très compliqué. J'ai essayé de le faire dans certaines circonstances, comme pour la gare des Mines-Fillettes, pour Bercy-Charenton.

Pour Bercy-Charenton, on y est arrivé. On a réussi à sauver la gare souterraine de la Rapée, qui, dans la première version, devait être entièrement détruite, pour y installer un centre de traitement des déchets. Ce projet était lancé depuis un bon moment. En plus, c'est un projet complexe parce qu'il y a des permis d'aménager contrôlés par la S.N.C.F. et des Z.A.C. contrôlées par la Ville de Paris. Je pense que l'on peut encore faire des choses. Il y a encore des zones du périmètre qui ne sont pas aménagées. Je pense à la porte de la Villette, à gare Dubois, où il est encore possible de faire des choses.

Oui, je suis d'accord : aujourd'hui, il y a un déficit dans ce projet d'espaces verts. Je ne crois pas au grand parc immense de 17 ou 18 hectares. Ce que j'essaie de faire, et pour le moment nous y arrivons bon gré mal gré, c'est d'avoir un espace vert significatif sur chaque périmètre d'aménagement. A chaque fois, on essaie d'être proche de l'hectare sur chaque périmètre d'aménagement.

D'ailleurs, je te remercie, Pascal, de ne pas avoir commis l'erreur que l'on voit manifestement, et qu'a reprise Mme SIMONNET, de rapporter les 6,5 hectares aux 200 hectares, parce que c'est un mensonge à l'état pur. Vous prenez l'ensemble des projets urbains qui sont dans cette zone et vous voyez que chaque projet urbain a un espace vert de taille significative - insuffisante, je suis d'accord - mais significative. Je voudrais que dans les zones qui ne sont pas encore complètement verrouillées et font l'objet d'un aménagement - je pense particulièrement à la gare Dubois et à la porte de la Villette - l'on rééquilibre tout cela et l'on soit capable de faire évoluer ce projet vers davantage d'espaces verts.

Par ailleurs, j'insiste sur un point : oui, effectivement, le Charles-de-Gaulle Express obère notre projet, mais nous n'y sommes pour rien. Nous n'étions pas d'accord avec le fait de ne pas enterrer le Charles-de-Gaulle Express, ni même d'accord avec le fait de le faire. Deuxièmement, en ce qui concerne CAP 18, les conversations ont déjà commencé. Je vous rappelle que le terrain appartient à la Ville de Paris. C'est du bail. De la part de la foncière qui est propriétaire, il y a la volonté de coopérer avec nous et de libérer ces 2 hectares de terrain qui permettront de faire le projet global.

Quant à la question de savoir où vont être réinstallées les entreprises, une bonne partie d'entre elles va rester sur place. En effet, on ne détruit pas la totalité de CAP 18, mais on le réaménage et on libère de la pleine terre à travers ce réaménagement pour pouvoir récupérer les 2 hectares en question.

Merci à vous.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 75.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 75).

2019 DU 80 - Projet "Paris Nord 2024" de modernisation et extension de la gare du Nord (10e). - Avis sur l'étude d'impact et la demande de permis dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 80 relatif au projet "Paris Nord 2024".

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Tant de choses à dire sur ce projet. Il s'agit aujourd'hui, vous l'avez compris, de discuter et de délibérer sur l'étude d'impact de ce projet de la gare du Nord qui est arrivé fort insatisfaisant devant nous. Nous travaillons en négociation ardue, notamment avec Jean-Louis MISSIKA, que je remercie de son soutien très fidèle et de sa pugnacité sur le sujet, qui nous a permis, en négociation et en discussion avec la SEMOP constituée par "Gares & Connexions" et CEETRUS, de voir arriver un certain nombre d'avancées. C'est un projet très compliqué qui vient de voir un événement particulier intervenir dans son déroulement puisqu'à ce stade, la C.D.A.C. vient de voter contre le projet commercial de la gare, que nous dénoncions notamment pour son ampleur depuis de nombreux mois. Nous avions, à de multiples reprises, demandé à la SEMOP, et d'ailleurs obtenu pas assez mais un peu, qu'elle recalibre son projet commercial à l'intérieur de la gare du Nord.

Il y a eu plusieurs avancées significatives dans ces négociations, que je veux pointer et dont je veux dire l'intérêt pour le 10e arrondissement, puisque c'est mon sujet. Le P.U.P., qui a été signé le 9 mai dernier pour un montant de 8 millions d'euros verra une participation, sur les 8 millions d'euros, de 6,5 millions d'euros de la SEMOP, qui contribuera donc à réaménager le quartier qui en a bien besoin. Les discussions se poursuivent pour proposer, autour de la gare du Nord, une évolution de l'espace public qui soit naturellement apaisé et dont tous les flux relatifs aux interconnexions et à l'intermodalité soient retravaillés, pour que cet espace, si contraint autour de la gare du Nord, ne soit plus, comme c'est le cas aujourd'hui, un espace totalement chaotique, envahi par les voitures et par les deux-roues motorisés, et où les piétons et les circulations douces ne trouvent aucun espace et aucune respiration.

L'étude d'impact environnemental est une obligation, et heureusement, pour un projet de cette taille. Elle sera suivie, vous le savez, d'une enquête publique d'ici la fin de l'année, qui viendra compléter le début de la concertation ayant commencé au printemps. Les enjeux, pour nous, sont de conserver un bâtiment qui puisse être intégrable dans cette zone si fortement urbanisée, d'intégrer des fonctions d'intermodalité, intermodalité qu'il faut d'ailleurs voir en se projetant dans l'avenir, parce que les besoins d'intermodalité dans 10 ans, dans 20 ans ne seront pas exactement les mêmes qu'aujourd'hui. Nous avons également, y compris à ce stade de l'étude d'impact, des exigences en termes de respect des ambitions environnementales, qui ont évolué grâce aux négociations ardues que nous avons menées avec la SEMOP, mais qui, pour autant, ne sont pas complètement satisfaisantes. De nouveau, comme maire du 10e arrondissement, les négociations, et les discussions même, car c'en est plutôt à cet état. En termes d'organisation du chantier, je vous rappelle que c'est un chantier qui va durer plus de 4 ans, en tout cas au moins 4 ans. Evidemment, son développement a une importance très forte. Les conditions de ce chantier sont actuellement en négociation et tout à fait insuffisamment développées par la SEMOP.

A ce stade, pour ma part, je préconise que nous votions ce document, avec toutes les réserves et en continuant à mettre une pression très forte sur cet opérateur qui a appris à nous écouter et à tenir compte de nos remarques pour obtenir pour Paris le meilleur projet possible.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, il y a des avancées, mais il y a encore beaucoup d'avancées à faire. C'est pourquoi nous appelons à voter contre : pour que les avancées continuent à se faire. Nous avons parlé de la gare d'Austerlitz. Maintenant, nous parlons de la gare du Nord. Nous voulons transformer une gare. Encore faut-il que ces transformations ne se fassent pas au détriment des finances territoriales et des Parisiennes et des Parisiens. L'Etat veut profiter des Jeux olympiques et de l'argent de CEETRUS, l'immobilière d'Auchan, pour concurrencer Londres. Pourquoi pas, mais c'est d'une autre époque. Je pense que M. MISSIKA, qui a beaucoup évolué, sera d'accord sur le fait que c'est un projet d'une autre époque, comme on le disait tout à l'heure sur le 18e arrondissement. Là aussi, c'est un projet d'une autre époque. Il faudrait passer à autre chose.

Paris se meurt de la rentabilité foncière exorbitante. Notre ville se transforme en véritable machine à cash, au détriment de la valeur cardinale de défense des communs qui devrait animer toute autorité publique. Alors a-t-on un intérêt à transformer la gare du Nord en un centre commercial pour voyageurs en transit ? Telle est la question. En cela, l'avis négatif de la Commission départementale d'aménagement commercial du 27 juin dernier nous dit bien qu'il faut changer de projet, et donc, voter contre de façon que CEETRUS nous fasse un autre projet. C'est pourquoi il faut voter contre.

Vu le rapport que cette commission a rendu, nous ne comprenons même pas que ce projet de délibération soit présent à ce Conseil. Après, on sait que ce n'est qu'un avis consultatif, malheureusement, donc nous pouvons passer outre cet avis. On va donner quelques chiffres parce qu'ils parlent d'eux-mêmes sur ce projet d'un autre temps. Ce projet augmente la surface de vente de 3.569 mètres carrés à 19.000 mètres carrés, avec 159 boutiques et kiosques au lieu de 40 aujourd'hui, 8 moyennes surfaces au lieu d'une aujourd'hui. Cette augmentation de 457 % est un facteur 4, alors que le facteur 4, c'est plutôt pour baisser les gaz à effet de serre. En l'occurrence, c'est pour augmenter la surface commerciale. C'est certain que le découplage n'est pas pour demain. Les futures enseignes ne sont pas encore déterminées, mais dans les annexes du dossier, on trouve un "book" de partenaires répertoriant bon

nombre d'enseignes souhaitant occuper une coque commerciale au sein de la gare. On peut citer "Aubade", "Citadium", etc. Il y en a beaucoup, et sans doute d'autres qui voudraient bien y venir. Envolés les beaux discours sur le consommer autrement, le soutien des filières locales de l'économie sociale, solidaire et circulaire. C'est pour le papier. Quand on passe aux faits réels, on fait autre chose.

Au niveau du P.L.U., la gare du Nord est située dans un secteur de renforcement du végétal - là, il y a un petit problème - dans un périmètre de localisation d'équipements, d'ouvrages, d'espaces verts publics ou d'installations d'intérêt général à réaliser, ainsi que dans un secteur d'aménagement piétonnier. Nous avons du mal à comprendre en quoi ce projet respecte le P.L.U. Mais bon, c'est que la connexion est CEETRUS. Par ailleurs, alors que nous allons continuer à parler, avec le projet de délibération DU 92, tout à l'heure, des îlots de chaleur, nous ne comprenons pas comment ce projet compte lutter contre les îlots de chaleur et répondre aux enjeux parisiens en termes de transition énergétique, dont on a parlé lundi dernier.

De fait, de nombreuses alertes ont été pointées, parmi lesquelles l'augmentation des déplacements que cette nouvelle organisation et l'ensemble des activités à la gare du Nord généreront, avec 176 livraisons par jour. Vous voyez que l'on parle des nouveaux déplacements, pas des voyageurs qui sont déjà là, mais des camions qui devront alimenter tous ces nouveaux magasins. L'augmentation massive des déchets produits. Bien sûr, s'il y a plus de commerces, il y a plus de déchets. Aujourd'hui, la gare du Nord produit déjà 2.000 tonnes de déchets journaliers et la S.N.C.F. estime que le projet induira à court terme 2.500 tonnes de déchets en plus. On va donc doubler. C'est cela l'économie autrement.

S'agissant de l'espace végétal, les 42 mètres carrés en pleine terre actuellement sont supprimés et remplacés par des terrasses plantées. C'est le truc à la mode. On met la végétation sur les toits. Faut-il encore rappeler que rien ne peut remplacer la pleine terre ? Ce qui est cocasse ou triste, au choix, c'est que cette parcelle est classée en P.L.U. comme zone de renforcement du végétal. Oui, mais pas de pleine terre. Et quid de la nécessaire dédensification de Paris ? On sait que l'on est en désaccord avec M. MISSIKA, donc on va peut-être passer à autre chose. Mais je vais tout de même donner quelques chiffres. On va passer de 75.000 mètres carrés à 136.000 mètres carrés de surfaces plancher - là, c'est sûr que l'on va densifier - ce qui implique une extension de 9.429 mètres carrés de l'emprise au sol du bâtiment sur la parcelle associée à l'activité ferroviaire, faisant passer la surface de l'emprise bâtie de 55.438 mètres carrés à 64.860 mètres carrés, ce qui est une densification considérable dans un endroit déjà très dense.

Force est de constater que les gares s'inscrivent dans un processus de marchandisation contre lequel nous nous portons en faux. Ce projet est révélateur d'une manière de fabriquer la ville sans le quartier et en fonction d'une opportunité foncière. Que la S.N.C.F. veuille se servir d'une infrastructure qu'elle n'a pas construite pour renflouer ses caisses, c'est une chose. Nous ne sommes en rien obligés de souscrire à cette velléité. Pire, ce projet n'est pas isolé, mais se répète dans les autres gares parisiennes. Il y a la gare d'Austerlitz, dont on a parlé tout à l'heure, avec 20.000 mètres carrés de surfaces commerciales supplémentaires. On verra avec la gare Montparnasse, qui prévoit une extension des surfaces commerciales afin d'accueillir une centaine de boutiques. Avec toutes ces surfaces, il va falloir trouver beaucoup d'acheteurs.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je finis. C'est ma conclusion.

Ce projet est dispendieux en tout point de vue, et en cela, totalement anachronique, car il s'inscrit dans une société de consommation du passé, où les citoyennes et les citoyens sont vus comme des consommateurs et les ressources comme une source intarissable. Nous nous opposons à ce projet et voterons donc contre sa création.

Merci de votre attention.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil du 10e arrondissement, même avec plus de verdure, de végétalisation, disposant d'une diversité de plantations, favorable au développement de la biodiversité, ce qui n'est pas négligeable dans ce secteur, ce projet "Paris-Nord 2024" demeure bien un projet tourné vers le "business", visant des lieux de profit. Rappelons que les services et les espaces commerciaux vont être multipliés par cinq, ce que d'aucuns qualifient d'hyper-commercialisation de la gare, traduisant une certaine privatisation des emprises de cette gare. De ce point de vue, je ne vois toujours rien de significatif en matière de développement des activités de service public ferroviaire, comme des points d'accueil, d'information, de vente de titres de transport, à part l'agrandissement de l'espace transmanche. On sait par expérience que si la situation l'impose, au regard de l'augmentation prévue du nombre d'usagers, de 700.000 aujourd'hui à 800.000 demain et 900.000 voyageurs après-demain par jour qui fréquenteront la gare du Nord, "Gares & Connexions" veut récupérer des surfaces pour y implanter des services ferroviaires nul doute que CEETRUS défendra mordicus ses mètres carrés, voire tentera d'étendre encore plus son emprise.

CEETRUS, filiale d'Auchan appelée "Immochan", au moment de l'appel d'offres, détiendra bien 66 % du capital de la SEMOP, ce qui lui conférera un rôle déterminant dans ce projet. Quand je parlais de "business" et de lieu de profit, les termes ne sont pas trop forts. Ainsi, nous avons été alertés par la presse, il y a quelque temps, qui s'est fait l'écho que la salle de sports prévue dans le projet "Gare du Nord 2024" sera gérée par "Ken Sport", dont l'antenne du 16e arrondissement facture 290 euros la journée de découverte. Depuis, la SEMOP et STATIONORD tentent de nous rassurer en nous indiquant qu'il n'en sera rien dans le 10e arrondissement. Même si le projet initial a pu évoluer grâce à la concertation impulsée par la Ville - il faut le rappeler - et donc, aux propositions qui ont pu y être intégrées, il y a beaucoup de zones d'ombre ou plus exactement des questions restées sans réponses concrètes, voire de nouveaux problèmes qui surgissent et suscitent l'inquiétude et le mécontentement des riverains. Il me faut, à mon tour, rappeler la décision intervenue fin juin de la Commission départementale d'aménagement commercial - la C.D.A.C. - qui a émis un avis défavorable sur l'extension de 16.321 mètres carrés de l'ensemble commercial situé au sein de la gare du Nord. C'est un élément de plus à prendre en compte.

L'implantation d'un bureau de poste, que nous avons demandée, et soutenue par nombre de riverains, est soumise à des démarches de la SEMOP auprès de la direction de la Poste, sans autre précision. Connaissant la tendance imprimée par la direction de la Poste, à savoir fermer des bureaux plutôt que d'en ouvrir, nous ne sommes pas convaincus, tant s'en faut. Idem pour la faisabilité d'une meilleure liaison de la gare du Nord au boulevard de la Chapelle renvoyée à des études, là aussi présentées de façon assez vague. Sur l'impact des travaux, notamment des nuisances occasionnées aux riverains, pour l'heure, l'approvisionnement du chantier est uniquement prévu par camions, avec, au bas mot, 28 poids lourds par jour. Rappelons tout de même que les travaux de la gare du Nord vont se dérouler de façon concomitante avec ceux du nouvel hôpital Lariboisière. Ces rotations de camions vont s'ajouter à la circulation des véhicules de livraison qui vont sérieusement augmenter du côté du boulevard de la Chapelle comme de celui de la rue de Maubeuge.

Quand j'indiquais que de nouveaux problèmes surgissaient, je voulais parler de l'augmentation de 13 % de la circulation des bus. On passe de 846 circulations de bus par jour à 950 de la gare de l'Est à la gare du Nord par le Faubourg Saint-Denis, et 650 circulations dans l'autre sens. Cette situation est due, dans le cadre du projet "Gare du Nord 2024", à la suppression de la rampe longeant la gare du Nord qu'empruntaient les bus partant de la gare routière R.A.T.P. pour sortir rue de Dunkerque et se diriger notamment vers le boulevard de Denain, et corrélativement à la mise en double sens du Faubourg Saint-Denis. C'est là un véritable problème qui suscite un grand mécontentement des riverains, comme ils l'ont exprimé dans une réunion publique tenue dernièrement à la mairie du 10e arrondissement. D'autre part, de façon plus spécifique, je sais qu'au niveau de la S.N.C.F., des questions surgissent sur l'exécution des travaux de nuit, notamment l'installation de passerelles, et sur les conditions de restitution des installations pour assurer le service des trains de voyageurs conformément au plan de transports.

Pour terminer, je pense qu'il est nécessaire d'en savoir un peu plus sur la composition des comités de suivi qui sont censés être organisés avec les riverains pour limiter les nuisances, comme le stipule le projet de délibération sur lequel nous nous exprimons actuellement. Nous demeurons opposés sur le fond au contenu de ce projet, notamment sur le volet "business" de la privatisation des espaces. Même si nous sommes d'accord sur la nécessité d'engager des travaux de réaménagement de la gare du Nord et de ses abords, nous considérons que ce projet n'y répond que partiellement, n'intègre pas des questions lourdes ou des difficultés d'y répondre correctement.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Dans la mesure où le projet de délibération qui nous est soumis porte, entre autres, sur l'avis du Conseil sur la demande du permis de construire, et prenant en compte la récente décision défavorable de la C.D.A.C. en cohérence avec notre position de fond exprimée depuis le départ, nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le projet d'extension de la gare du Nord porté par la SEMOP, "Paris Nord 2024", fruit d'un mariage entre la S.N.C.F. et "Auchan", via sa filiale CEETRUS. Il nous est aujourd'hui demandé de donner un avis favorable à l'étude d'impact environnemental et à la demande de permis de construire. Comment pourrions-nous considérer que ce projet n'aura aucun impact sur son environnement ? Ce projet, en effet, est contraire à tout bon sens et à tous les principes que nous exprimons sans cesse dans cet hémicycle. Certes, on nous parle d'un nouveau parking à vélos, mais ce n'est pas - vous l'avez compris - ce qui nous chagrine. C'est une très bonne chose, une évidence même, au sein d'un pôle de mobilité que représente une gare. Nous sommes d'accord pour garder le parking à vélos dans ce projet, ainsi que l'éco-station bus et l'espace logistique urbain. Vous voyez, ce n'est pas tout ou rien.

Malheureusement, ces quelques améliorations, ainsi que les saupoudrages programmatiques culturels ou solidaires, ne peuvent nous faire oublier le reste et l'essentiel du projet. Sous justification d'améliorer les conditions de circulation à l'intérieur et aux abords de la gare, le projet prévoit en effet de créer comme par magie

60.000 mètres carrés de surfaces de plancher. Il ne s'agit pas moins de cinq niveaux au-dessus du terminal des départs dédiés - je cite - "à des espaces commerciaux de "coworking", une salle de sport, des espaces de restauration, d'animation culturelle, et des terrasses végétalisées ouvertes au public". Nous sommes sauvés.

Nous regarderons en détail la répartition de la totalité du projet final de 136.000 mètres carrés. 42.133 mètres carrés de commerces, 32.914 mètres carrés de bureaux, 4.035 mètres carrés de résidences hôtelières, 57.444 mètres carrés d'espaces complémentaires, dont 1.135 de services, d'exploitation, 2.897 de services voyageurs et 22.692 mètres carrés d'espaces de circulation, soit, je résume pour notre Assemblée, 31 % de la surface totale de la gare dédiée aux commerces, 24 % aux bureaux, 3 % à l'hôtellerie. Au final, seulement 42 % de la surface dédiée aux services complémentaires nécessaires au fonctionnement des lieux, au service aux voyageurs, à la circulation des personnes. Les espaces de circulation des personnes, précisément leur optimisation, étaient pourtant l'une des principales justifications du projet, mais ne représenteront à la fin que 16 % de la surface finale. Bref, tout le monde est plus ou moins allègrement servi dans ce gâteau sorti de cinq étages qui viendront couronner la gare du Nord. Celle-ci ne sera officiellement plus majoritairement une gare, mais avant tout un centre commercial et d'activité, ou un pôle d'attractivité métropolitain, comme on dit dans la novlangue et comme l'indique le projet de délibération.

La logique économique et financière, derrière ce projet, est claire. Comment, dans ces conditions, croire que le projet "Gare du Nord 2024" n'aura pas d'impact sur le quartier et son environnement ? Une telle densification de bureaux et d'activités, avec les flux supplémentaires qu'elle va générer à proximité, comme cela a été dit de l'hôpital Lariboisière, va impacter fortement la vie des riverains ainsi que le climat et l'augmentation de la fréquentation de l'activité, donc des consommations d'énergie, couvertes à 70 % seulement par des énergies renouvelables. Sans compter la phase de chantier, qui, en réalité, mériterait que l'on en parle longuement puisqu'elle va non seulement imposer dans ce secteur déjà dense des nuisances qui nous sont tant reprochées ces temps-ci pour les projets d'intérêt général - je cite le projet de délibération : "compte tenu de l'ampleur du chantier, les nuisances risquent d'être importantes" - mais également être source de pollution atmosphérique et climatique, via le transport et l'utilisation des matériaux de construction. Le transport par fret des matériaux n'est même pas garanti - pourtant, on parle d'une gare - pas plus que l'utilisation des matériaux bas carbone.

J'ai déjà évoqué, dans mon intervention sur la gare d'Austerlitz, notre vision de la densification des quartiers parisiens. Il s'agit bien encore ici de bétonisation, ne vous en déplaise. En aucun cas, une telle construction massive et concentrée de commerces et de bureaux n'agit dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Les riverains de la gare du Nord ne respireront pas mieux. Leur qualité de vie se trouvera dégradée par ce nouveau temple dédié au consumérisme. Il s'agit bien uniquement des intérêts financiers des branches immobilières de la S.N.C.F, et surtout d'"Auchan", que nous servons par ce projet de délibération en nous inscrivant une fois encore dans les logiques de spéculation immobilière et commerciale qui sous-tendent ce type de projet. Alors que tant de gares et de lignes ferment ces derniers temps partout en France, nous réitérons notre opposition et que la S.N.C.F. devrait se concentrer sur ses missions de service public que sont les mobilités ferroviaires, le fret et le transport de voyageurs. C'est bien là l'utilité première d'une gare que d'accueillir des voyageurs et de leur offrir des services. Paris ne manque ni de commerces, ni de bureaux.

Nous, nous voterons donc, bien sûr, contre ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bienvenue à Paris. Bienvenue à Paris si vous prenez l'avion. Le groupe A.D.P., peut-être privatisé demain, sera transformé en centre commercial. Si vous venez à Paris par le R.E.R., grâce aux mandatures DELANOË-HIDALGO, vous rentrez par le grand centre commercial des Halles. Si vous venez à Paris par la gare du Nord, bientôt vous rentrerez aussi par le futur grand centre commercial de la gare du Nord. Donc, soit vous passez par "Vinci", soit par "Unibail", soit par CEETRUS-Auchan. Voilà, finalement, l'étroitesse de la vision de la Ville : on laisse la ville se transformer en un centre commercial géant, on laisse la financiarisation faire main basse sur la ville, au lieu d'avoir une pensée, une réflexion sur les usages de la ville et une co-construction de ses usages avec les habitants. Y a-t-il eu, dans cet arrondissement, des habitants qui ont fait des réunions et des manifestations pour dire : "on veut beaucoup plus de commerces et de centres commerciaux", "on souhaite que la gare du Nord soit transformée en centre commercial" ? Je n'ai absolument pas d'écho sur ce point, mais peut-être que les élus du 10e arrondissement me diront que j'ai tort et qu'en fait, oui, réunion après réunion, les gens ont revendiqué des commerces et même de luxe. Parce que dans le quartier de la gare du Nord, on veut des commerces de luxe. Pourtant, c'est ce que l'on va avoir. On va avoir beaucoup de commerces, mais en plus, pas de n'importe quelle nature.

Et pourtant, voilà ce qui va se passer. Tout simplement, parce que l'on est dans une logique de machine à cash. Cinq étages de machine à cash pour du commerce, pour des bureaux, pour des hôtels. Finalement, on fait croire que l'on va faire toute une série de travaux pour améliorer ce qui serait nécessaire : la circulation, la fluidité, le quartier, repenser l'inscription de la gare dans son territoire urbain, la façon dont on traverse la ville, réfléchir sur les équipements dont on aurait besoin. Au final, ce n'est pas de cela dont il est question dans le projet de délibération.

Néanmoins, je voudrais tout de même féliciter ceux qui ont rédigé ce projet de délibération, parce que vous vous êtes donné du mal. Quand je lis un paragraphe comme celui-ci : "Des terrasses arborées et un belvédère constitueront des espaces plantés ouverts au public. La palette végétale y sera exclusivement originale en application du "Plan Biodiversité", afin de concilier paysage et biodiversité. Les strates végétales seront diversifiées et une densité arborée variable permettra d'alterner des zones de lumière, d'ombre et de fraîcheur. Les épaisseurs de substrat varieront de 20 centimètres pour les substrats de toiture non accessibles, à 1 mètre pour les espaces plantés d'arbres". On pourrait continuer ainsi pendant longtemps parce qu'il y en a de bonnes tartines. Honnêtement, on se moque de nous. C'est joliment écrit, cela fait rêver, il y a vraiment des bons petits paragraphes. Mais on sait qu'en vérité, là n'est pas la réalité du projet de la gare du Nord. Le projet de la gare du Nord, c'est : comment permettre à CEETRUS de se faire un pognon de dingue ? Voilà la vérité. Les habitants ne s'y sont pas trompés et ne sont pas d'accord avec cela. Pour reprendre tout à zéro, il faudrait commencer par le commencement. Que veulent les habitants ? Quels sont leurs besoins ? Co-élaborer cela d'abord. Ensuite, que l'on nous fasse vraiment des études détaillées d'agenda, des courriels, des besoins, des requalifications de l'espace public, et ne pas prendre le problème à l'inverse qui est d'abord : combien d'argent cela peut générer pour les intérêts privés ?

Vous l'aurez compris, je voterai contre ce projet de délibération. C'est une bonne chose que la C.D.A.C. ait voté contre le projet commercial. Continuons le rapport de force. Que les habitantes et les habitants continuent leur détermination à s'opposer à cette financiarisation de nos communs.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci à tous les intervenants.

C'est un dossier difficile, peut-être le plus difficile que j'ai eu à traiter de toute la mandature, tout simplement parce que la Ville de Paris, dans cette affaire, n'a pas la main. Il faut tout de même le rappeler. Nous devons choisir entre différentes postures. La première chose à rappeler, c'est que l'état actuel de la gare du Nord n'est pas satisfaisant, que ce soit en matière de sécurité, de propreté, de confort des voyageurs et d'accessibilité. Tout un quartier souffre des nuisances générées par cette gare et nous ne pouvons pas nous satisfaire du statu quo. Je pense qu'il y a un consensus sur la nécessité d'un projet.

Ce projet est ce qu'il est, c'est-à-dire qu'il est porté et financé par la S.N.C.F. Il relève d'un permis délivré par l'Etat. La question est donc posée : c'est le positionnement du Conseil de Paris. On peut choisir, et je la comprends très bien, la position de principe qui a été défendue par un certain nombre d'orateurs. Soit nous nous opposons à ce projet et nous brisons le dialogue, mais il faut avoir à l'esprit que nous n'avons pas la possibilité de l'empêcher et de l'amender, parce qu'il relève d'une décision de la S.N.C.F. et d'un permis Etat. Soit nous essayons de l'améliorer, de négocier avec la S.N.C.F., d'obtenir des avancées pour la Ville et pour les riverains. Moi, j'opte pour cette seconde solution et j'invite cette Assemblée à le faire. Il est très clair, dans mon esprit, que ce projet doit évoluer. Sa densité, sa programmation commerciale, les flux générés et leur typologie, la gestion de l'intermodalité, la gestion du chantier ne sont pas, à ce jour, satisfaisants et nous manquons de garanties.

Pour toutes ces raisons, il ne vous a pas échappé que les représentants de l'Exécutif municipal se sont abstenus lors de la C.D.A.C. - tout comme ceux de l'opposition, je dois le noter - qui a donc, de ce fait, donné un avis négatif à cause du vote des associations. Nous avons insisté auprès de la SEMOP pour qu'une concertation soit organisée avant le dépôt du permis. Nous souhaitons aujourd'hui que tous les éléments soulignés par les riverains - et ils ont été nombreux - et par les représentants des usagers de la S.N.C.F. soient négociés avec le porteur de projet. Nous avons déjà obtenu des avancées, même si elles se voient peu, en matière de dédensification, d'insertion de toilettes publiques, d'augmentation de la vélo-station, cher Yves CONTASSOT, en termes de nombre de vélos.

En ce qui concerne la prise en compte de l'intermodalité - je voudrais insister sur ce point - pour le moment, la situation ne fonctionne pas du tout. Cependant, je crois qu'il nous reste des marges de manœuvre. Nous avons déjà négocié deux éléments importants avec la SEMOP : un plan urbain partenarial qui contribuera de manière conséquente au réaménagement des espaces publics environnants. Ce réaménagement est nécessaire quand on pense à la rue de Dunkerque, au boulevard de Denain, aux différents carrefours à proximité immédiate de la gare.

Nous avons également signé un protocole d'engagement avec la SEMOP et la S.N.C.F. qui nous permet de négocier des éléments importants, tel qu'un local solidarité, des capacités supplémentaires pour les vélos - je l'ai dit - des engagements sur l'association de la Ville de Paris au choix des commerces sur la dimension "Fabriquer à Paris". Sur le sujet clé qu'est l'intermodalité, nous avons demandé à la S.N.C.F., en partenariat avec la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités", de lancer de nouvelles études sur le sujet de la pose/dépose des taxis et V.T.C., car nous sommes persuadés qu'il faudra trouver des solutions radicalement différentes pour sortir de l'encombrement actuel et que beaucoup de ces solutions résident dans le parking EFFIA. Nous voulons avoir un vrai parvis de gare piétonnisé, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le dialogue avec "Gares & Connexions" continue. Je tiens à votre disposition un courrier de son directeur général qui va plus loin que le protocole, notamment en diminuant la surface commerciale de 1.000 mètres carrés - c'est un bon début - et en instaurant un comité de suivi sur la stratégie commerciale afin de débattre des enseignes

choisies. L'avis du Conseil de Paris sur cette étude d'impact est purement consultatif. Il conditionne donc la possibilité d'une poursuite de dialogue. Je considère que ce dialogue est fondamental pour que le projet de la gare du Nord améliore l'environnement et que le Conseil veille à son caractère d'intérêt général. Seule la Ville de Paris pourra porter cela. Pour ces raisons, je vous invite à émettre un avis favorable et à poursuivre la négociation parce que je pense que c'est la seule solution.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 80).

2019 DU 92 - P.L.U. de Paris. - Lancement de l'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation pour le climat.

Voeu déposé par le GEP relatif à l'utilisation de l'O.F.S. comme outil de la transition énergétique.

Voeu déposé par le GEP relatif aux espaces libres et verts.

Voeu déposé par le GEP relatif aux rénovations thermiques du patrimoine immobilier.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une révision générale du P.L.U.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 92 et les vœux n°s 124, 125, 126 et 127.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération propose de lancer une O.A.P. climat. Ce que nous disons de manière constante, c'est que le P.L.U. actuel ne répond pas vraiment aux enjeux de transition qui sont les nôtres. Selon nous, notre P.L.U. n'est pas assez protecteur et nécessite une révision générale plus qu'une seule modification, comme cela est proposé ici. Afin de nous préserver de ce qui a été, selon nous, des manques majeurs de cette mandature, se donner un cadre réglementaire beaucoup plus fort. En attendant, notre P.L.U. met la Ville en incapacité de faire respecter son territoire, les enjeux climatiques, et donc, la vie de ses habitantes et habitants.

Nous avons voté une modification en 2016 qui était censée permettre à Paris de relever l'enjeu de la résilience. Ce n'était pas suffisant puisque nous avons cette O.A.P. A ce moment-là, nous avons mené de nombreuses batailles. Je vois que les batailles que l'on a perdues en 2016 sont en train de gagner aujourd'hui. Cela veut dire que le débat progresse et nous nous en réjouissons. Depuis 2006, nous demandions la création de l'article 15 qui introduit des performances énergétiques et environnementales pour les constructions. Cet article a été introduit en 2016. C'est une avancée, mais une avancée qui, à cause de la loi, reste non opposable, et ce n'est pas suffisant. Nous vous avions dit, à l'époque, que de nombreux efforts seraient à faire. Ce que nous avions dit se révèle juste, malheureusement. Aujourd'hui, on voit bien que nous, nous avons impulsé, participé de notre mieux, orienté des choix politiques, mais dans la mise en œuvre, ce n'est pas respecté, et on le voit à ce Conseil. C'est en 2016 qu'il aurait fallu nous donner collectivement la possibilité de refuser ces opérations néfastes. Nous l'avons assez dit. Nous avons perdu du temps. Je dois reconnaître que Jean-Louis MSSIKA reconnaît certaines erreurs, comme il l'a fait tout à l'heure sur le 18e arrondissement.

Les effets d'annonce ne peuvent pas constituer une politique de la transition. Faisons vraiment ce que nous disons. Nous avons déposé plusieurs vœux rattachés à ce projet de délibération qui reflètent les positions que nous prenons de manière constante. Nous avons obtenu en 2016 la réalisation d'une trame verte et bleue, qui n'a toujours pas été réalisée. Nous la demandons à nouveau dans notre vœu. Un autre sujet majeur : la préservation des espaces libres au sol et leur classement en zone urbaine verte. Nous voulons que ces espaces soient protégés d'éventuelles constructions et transformés en espaces verts de pleine terre s'ils sont bitumés. La prochaine mandature n'échappera pas à cette grande révision du P.L.U. A ce moment-là, nous verrons qui parle et qui fait vraiment. A celles et ceux qui utilisent les luttes locales à des fins clientélistes, nous verrons bien, lorsque nous réviserons notre P.L.U., quelle sera votre position, notamment "100% Paris". Serez-vous toujours aussi attachés à conserver des espaces libres ? Nous disons donc oui, ou à une révision du P.L.U., que nous demandons depuis le début de la mandature. Oui, aussi, au travail de cartographie par l'APUR qui est proposé. Nous le répétons à chaque Conseil : cette cartographie doit intégrer les potentialités de débitumation et de désimperméabilisation des sols, ainsi

qu'étendre les zones vertes et bleues à tout Paris, comme nous l'avons fait adopter lors de la modification de 2016. C'est ce que nous demandons dans notre vœu.

La question du périmètre d'étude de la prochaine révision du P.L.U. est un autre sujet très important à réfléchir. La prochaine révision devra aborder le sujet de la densité, de la protection des espaces libres, de la création de nouveaux espaces de pleine terre et la préservation de la Petite Ceinture. Ne nous opposons pas à cette O.A.P. climat, mais il faut qu'elle soit menée de pair avec une révision qui nous paraît indispensable. On doit aller plus loin lors de la prochaine mandature. Une révision du P.L.U. devra permettre de classer les espaces libres et verts pour les protéger des appétits des promoteurs et aider la Ville à sauver son territoire de la bétonisation. Ce projet de délibération, je cite : "L'enjeu de l'adaptation climatique est un corollaire de l'atténuation des émissions de carbone". Il est donc proposé d'orienter les nouvelles dispositions en fonction du diagnostic territorial des îlots de chaleur et d'agir prioritairement sur la végétalisation du bâti et des espaces libres. J'insiste à nouveau sur cette question d'atténuation et d'adaptation. Souvent, malheureusement, on est plus dans l'adaptation que dans l'atténuation. Il ne faut pas abandonner l'atténuation, comme Célia BLAUEL le rappelle toujours.

En revanche, souvent, les non-écologistes considèrent que la partie est déjà perdue et que nous sommes déjà dans l'adaptation parce que, malheureusement, le monde est déjà dans une autre phase. Non. Même si les lois de la thermodynamique ne sont pas réversibles, nous n'avons pas encore atteint le moment de la rupture. Il y a encore des choses à faire. Tant que l'effondrement n'a pas eu lieu, il faut éviter qu'il se réalise. Nous sommes parfaitement en accord avec cela, encore faut-il qu'il reste des espaces libres. C'est là où nous avons des points de désaccord. Nous avons déposé un amendement budgétaire pour assurer une meilleure coordination des directions en faveur de la débitumation des sols. Nous déposons sur ce projet de délibération un amendement visant au maintien des espaces libres et verts. Ces espaces doivent être classés en zone U.V. dans notre P.L.U. C'est la seule manière, et nous le savons tous ici, de les protéger des appétits des promoteurs. Je me répète, mais c'est important de se répéter, parce qu'à force de répétition, on voit que l'on gagne des batailles.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris ne veut pas s'opposer à ce projet de délibération, mais nous serons très vigilants quant à la volonté du prochain ou de la prochaine Maire de Paris à mener une politique urbaine à la hauteur des enjeux climatiques, ce qui ira forcément de pair avec une refonte générale de notre P.L.U. Nous souhaitons, Jean-Louis MISSIKA, que vous confirmiez que la modification du P.L.U. lancée par l'O.A.P. ne soit pas en contradiction avec cette révision.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Jérôme GLEIZES. - Et je vous remercie.

J'ai terminé.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, en novembre 2018, nous avons voté à l'unanimité le "Plan Climat Energie", avec de nombreuses propositions. Nombreuses propositions également de l'opposition qui ont été reprises, et je m'en félicite. C'est dire que l'enjeu climatique nous oblige tous à l'action, notamment au nom du penser global et de l'agir local. J'ai d'ailleurs lancé, dans le 5e arrondissement, depuis 4 ans, un "Plan Climat" qui est co-construit avec les habitants tout au long de réunions de travail thématiques. Le P.L.U., nous le savons tous, est un instrument clef pour construire la ville durable de demain. J'en profite, à cet égard, pour regretter que l'on ne veuille pas désencombrer l'espace public pour favoriser de nouveaux usages. Il faudrait prévoir en sous-sol des infrastructures de recharge pour les véhicules propres. Je ne comprends pas que la Ville refuse obstinément de le faire, dès lors que cela permet de végétaliser les surfaces, et surtout, d'orienter les parkings vers des véhicules exclusivement propres.

Ce projet de délibération vise à lancer l'élaboration d'une orientation pour l'aménagement et la programmation. Autant dire que d'ici la fin de la mandature, mes chers collègues, aucune modification ne sera apportée au P.L.U. pour en faire un outil stratégique propre à créer les conditions d'une vraie transition écologique. Vous admettez que je vous cite : "Les constructions existantes très largement majoritaires sur le territoire parisien génèrent des consommations énergétiques importantes". Alors comment expliquez-vous que dans les budgets qui sont alloués par les bailleurs sociaux à la rénovation des logements, ceux-ci étaient de 195 millions d'euros en 2015, de 177 millions d'euros en 2016, de 139 millions d'euros en 2017, soit près de 30 % de baisse en 3 ans ? Cherchez l'erreur. A ce rythme, le parc social ne sera aux normes du "Plan Climat" qu'à horizon de la fin des années 2020. Il y a loin des promesses aux actes.

Pour ce qui est des nouvelles constructions, je partage évidemment l'ambition d'atteindre des niveaux d'exigence très élevés, à savoir énergie positive et réduction carbone. Toutefois, en utilisant le conditionnel, vous fixez l'objectif 2030 alors que vous avez les leviers pour agir dès aujourd'hui et de façon coercitive. Compte tenu du peu de foncier disponible dans la Capitale, je pense que nous pouvons exiger le meilleur dans les constructions. Il serait d'ailleurs opportun de l'appliquer à tout le patrimoine de la Mairie de Paris. Quel meilleur exemple pourriez-vous donner que de vous contraindre à 100 % de constructions à énergie positive dans le parc municipal ? D'ailleurs,

c'est le sens d'un amendement que j'avais déposé avec mes collègues de l'opposition lors du "Plan Climat". Pour susciter l'adhésion de tous aux mesures écologiques, il faut que celui qui fixe les règles s'astreigne à être exemplaire.

Je voudrais également revenir sur la problématique du rafraîchissement urbain, largement évoquée au début de ce Conseil. Lors de la révision du P.L.U. en 2016, je vous avais proposé d'ajouter au tableau des espaces verts protégés pas moins de 17 lieux dans le 5e arrondissement, qui, en raison de leur taille ou de la diversité de leurs plantations, méritaient d'être sanctuarisés par une protection particulière dans l'intérêt général. Refus sans commentaire de la Ville. Les bailleurs sociaux disposent de réserves permettant de créer des trames vertes et des refuges de biodiversité. Tous les cœurs d'îlots des ensembles sociaux pourraient, sauf exception, être végétalisés. Ce serait créer au cœur du bâti des puits de fraîcheur, dont nous aurons de plus en plus besoin dans les années à venir pour affronter les périodes de canicule. Qu'attendez-vous pour mettre vos actes en accord avec vos paroles ?

Je vous propose, et c'est le sens du vœu que vous soumettra tout à l'heure mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, de sanctuariser dans le P.L.U. tous les espaces verts et de respiration parisiens, car après les revirements successifs - Ménilmontant, bientôt la Z.A.C. "Bercy-Charenton" - nous devons poser des actes forts. Nous ne voterons bien évidemment pas ce projet de délibération, car cette O.A.P. est un pansement sur une jambe de bois, où, une fois de plus, un instrument servant uniquement la communication. Nous demandons une révision en profondeur du P.L.U., avec des objectifs urbanistiques et environnementaux ambitieux, précis, tout le contraire de la logorrhée absconse que l'on trouve très largement diffusée dans ce document.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Paris doit se doter d'un P.L.U. vert qui privilégie les espaces verts au béton, les espaces de respiration à la densification généralisée de la ville.

Cinq minutes zéro une.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Parfait. Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues : "Le vieux Paris n'est plus ; la forme d'une ville change plus vite, hélas, que le cœur d'un mortel", écrivait Baudelaire à l'heure où la ville était transformée par les travaux du Baron Haussmann. Près de 150 ans plus tard, nous devons maîtriser la transformation de la ville et ses bâtiments, ce "vieux Paris", pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques auxquels elle est confrontée. Les secteurs du résidentiel et du tertiaire représentent en effet 80 % des consommations d'énergie et plus de 20 % de l'empreinte carbone du territoire parisien. Ils sont également la deuxième source de pollution de l'air après les transports aux carburants fossiles, essentiellement en raison du chauffage au gaz, en progression au détriment du fuel. Ces chiffres montrent l'importance du travail à mener en matière d'urbanisme. Le Plan Climat porte ainsi plusieurs objectifs portant en priorité sur les bâtiments. Le projet de délibération qui est proposé à notre Conseil vise à adopter, après l'élection de 2020, une orientation d'aménagement et de programmation pour le climat, et vise donc une révision du P.L.U. à dimension réglementaire. J'aurai plusieurs remarques à ce sujet.

Pour commencer, et comme le mentionnait le poète, Paris est donc un vieux Paris où les bâtiments sont anciens. L'une de nos priorités est donc la rénovation thermique de ces bâtiments qui génèrent des consommations énergétiques importantes, une perte économique pour les familles, un gaspillage d'énergie pour l'environnement. Nous le savons, la question de l'isolation des bâtiments fait partie des enjeux les plus importants dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est vrai en France et aussi à Paris. Le premier principe évoqué dans ce projet de délibération est celui de préférer la conservation à la démolition. Il est ainsi précisé qu'une faisabilité en réhabilitation devra être menée pour envisager la possibilité de la réhabilitation avant celle de la démolition. Or, en moyenne, les bâtiments anciens ont une consommation de 300 kWh, équivalent pétrole, par mètre carré par an, contre une consommation 6 fois moins grande de 50 dans la même unité pour les constructions neuves. Donc, un facteur 6. Il semble donc nécessaire d'adopter une méthodologie claire pour arbitrer entre les contraintes de la démolition et les avantages procurés par la réhabilitation, tant en matière environnementale que du point de vue du confort des usagers, et raisonner aussi selon les bâtiments et entre les destinations actuelles et futures, par exemple, bureaux vers logements.

Pour ce qui est du réemploi des matériaux du bâtiment, il est bien sûr indispensable de s'inscrire dans les obligations de tri et de valorisation prévues par le projet de loi de l'économie circulaire pour la filière du B.T.P. Je profite donc de l'occasion pour dire un mot sur l'amiante, car, dans un certain nombre de cas, les diagnostics de l'amiante interdisent le réemploi des matériaux. Sachons le prendre en compte. Nous voyons également d'un bon œil la volonté de promouvoir, par ailleurs, les filières locales de production. La relocalisation de la production est un levier important pour la transition écologique, que nous devons saisir car il conjugue enjeux sociaux et environnementaux. La rénovation thermique des bâtiments et leur écoconception sont une chance, car ce sont des secteurs pourvoyeurs d'emplois locaux.

Cependant, suite au concours innovant d'immeubles tout bois, il y a des difficultés d'approvisionnement dans la chaîne de production. Il est donc nécessaire de favoriser et d'impulser des investissements pour construire une réelle filière de bois nationale. C'est d'autant plus important que les projets de construction issus de la filière du bois et de la paille présentent de grandes qualités environnementales. J'en veux pour preuve le projet de l'école maternelle Cité Dorée, située au 90, boulevard Vincent-Auriol, dans le 13e arrondissement, qui ouvre à la rentrée. Sa structure en bois et son isolation en paille ont permis de constater son confort d'été lors de la chaleur récente. L'école détient des labels exigeants : bâtiment sobre en énergie de "La Maison passive" France et bâtiment bas carbone, en complément de la certification H.Q.E. bâtiment tertiaire qui atteste de la haute qualité environnementale du projet.

S'agissant de l'enjeu d'atténuation des émissions carbone et l'action contre le phénomène des îlots de chaleur en milieu urbain, toutes les solutions passives sont évidemment les bienvenues. En septembre dernier, les élus communistes avaient d'ailleurs fait adopter un vœu relatif à la rénovation énergétique des bâtiments, dans lequel la question du confort d'été était soulignée. Nous attirons l'attention sur le suivi de ce vœu actuellement. A cet effet, pour l'accélération des rénovations, il est nécessaire d'avoir une action efficace et coordonnée avec les autres échelons de décision et de subvention que sont la Métropole, la Région et l'Etat. Il faut que la Métropole et la Région nous fassent connaître les subventions prévues pour participer au cofinancement des rénovations énergétiques des bâtiments dans le but de bâtir des barèmes et des critères harmonisés, d'avoir une vision globale du problème et d'avancer selon la même méthodologie. C'est une demande qui figurait dans notre vœu.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Pardon.

Cela figurait dans notre vœu. J'en profite donc pour vous interroger sur l'application de ce vœu et la collaboration avec les autres collectivités.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez, par ce projet de délibération, de lancer une orientation d'aménagement et de programmation tendant à enclencher un processus de modification à la marge de notre P.L.U. pour l'adapter au "Plan Climat". C'est une procédure que nous jugeons, au groupe "Génération.s", pour le moins surprenante, pour ne pas dire cavalière. Comment est-il possible de discuter d'une question aussi sérieuse à la va-vite, à l'occasion d'un autre projet de délibération non lié, au milieu de plus de 500 autres projets de délibération, alors qu'il s'agit peut-être de l'une des 3 grandes questions qui sont posées à notre collectivité ?

Tout d'abord, il ne saurait y avoir de lutte conséquente contre le réchauffement climatique sans stratégie de réduction de notre empreinte carbone,qui concerne tant nos émissions directes que nos émissions indirectes parisiennes de gaz à effet de serre. Or, le bâti est l'un des secteurs, si ce n'est le secteur le plus émissif en CO^2, non seulement en ce qui concerne les chantiers, mais aussi et surtout les consommations énergétiques. Selon le Plan Climat métropolitain en 2012, l'habitat représentait 43 % des émissions directes de gaz à effet de serre et 51 % des consommations énergétiques, dont 75 % de celles-ci liées au seul chauffage des bâtiments. Le secteur résidentiel est également responsable de la pollution de l'air, car il représente la première source de pollution aux particules fines, et le deuxième contributeur aux oxydes d'azote après le transport routier.

L'urbanisme est également devenu un aspect crucial et prioritaire de la capacité de notre ville à s'adapter au changement climatique en raison notamment de l'existence des îlots de chaleur urbains, mais aussi au regard de la nécessité de préserver désormais l'ensemble des services écosystémiques. Selon votre propre communication sur le rafraîchissement, on escompte, d'ici la fin du siècle, jusqu'à 26 jours d'alerte canicule par an, où les températures atteindront probablement 4 degrés Celsius de plus que celles constatées lors des pics de chaleur actuels. C'est pourquoi il convient désormais de repenser radicalement les chantiers et les méthodes de construction pour réduire l'intensité carbone des matériaux, l'ensemble des énergies grises, développer des filières locales, réduire, réemployer et valoriser, par exemple, les déchets de chantier. Si nous aspirons, comme nous l'affirmons tous dans cet hémicycle, à développer une ville résiliente, notre P.L.U. doit permettre de garantir non seulement le confort d'hiver, mais également le confort d'été, et également de réduire les îlots de chaleur urbains, conserver la pleine terre et les trames écologiques, éviter la désimperméabilisation et permettre une meilleure circulation de l'air, entre autres.

Au regard de l'importance de ces enjeux de limitation de gaz à effet de serre et d'adaptation de la ville au réchauffement, c'est à une révision générale du P.L.U. qu'il conviendrait de s'atteler, au lieu de cette O.A.P. qui apparaît comme un procédé moins contraignant et, pour le dire, un peu plus incantatoire. En outre, une révision générale du P.L.U. prévoit une consultation obligatoire des Parisiennes et des Parisiens, et permettrait une mobilisation citoyenne plus large et plus dynamique que ce débat à la va-vite que nous avons aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, le groupe "Génération.s" s'abstiendra sur ce projet de délibération. Madame la Maire, cette mandature qui s'achève a été celle de la prise de conscience, et c'est indéniable, de l'enjeu. Elle a été suivie de premiers actes, que nous avons soutenus et accompagnés. La mandature qui commencera en mars prochain doit nous permettre de passer enfin au stade d'une politique systématique portée par les moyens qui s'imposent pour la traduire en actes, afin que le nécessaire magistère de la parole trouve à s'incarner dans les faits. "Homines id quod volunt credunt". "Les hommes croient volontiers ce qu'ils désirent", affirmait Jules César. Comme toutes les formations politiques parisiennes, nous formulerons dans les mois qui viennent des propositions que nous soumettrons au débat des Parisiennes et des Parisiens, afin que, par leur choix parfaitement éclairé, ils décident de l'avenir de leur ville et de leur avenir dans leur ville.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je partage le même raisonnement que celui qui vient d'être énoncé par Pascal CHERKI, même si, à la fin, j'attends la réponse de l'Exécutif. Je pense que si l'on estime que c'est "pipeau", il faut voter contre, pas s'abstenir.

Reprenons les choses dans l'ordre. Notre P.L.U. a été adopté en 2006. En 2006, on n'était pas dans le même cadre législatif et réglementaire que celui d'aujourd'hui concernant l'urbanisme. Il n'y avait pas eu les Grenelles 1 et 2, les lois ALUR, la loi NOTRe, la loi MAPTAM, la loi Elan. Mais surtout, en 2006, on n'avait pas tous les rapports, les derniers rapports du G.I.E.C., le rapport sur la biodiversité. On n'était pas dans la même situation de prise de conscience de la gravité du réchauffement climatique et de la crise écologique. Que s'est-il passé depuis 2006 ? Je rappelle que le texte du P.L.U. de 2006 est étroitement lié au P.A.D.D. - Projet d'aménagement et de développement durable - adopté en 2006, qui définissait les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la Commune, qui exigeait une densification mesurée de la ville. Oui, Monsieur MISSIKA, une densification mesurée de la ville.

Dans quelle situation sommes-nous aujourd'hui ? Vous avez, pas plus tard qu'hier, adopté dans cette Assemblée l'état d'urgence climatique, que j'avais suggéré dans un vœu, mais vous avez fait un vœu de l'Exécutif, comme par hasard avant mon vœu. Bref, peu importe. On a adopté l'état d'urgence climatique. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire prendre conscience qu'il faut repenser la ville en fonction de cette urgence climatique pour prendre la mesure de la gravité du problème.

Or, que s'est-il passé depuis le P.L.U. de 2006 ? Il y a eu des modifications qui, de fait, ont aggravé la situation. La modification du P.L.U. de 2016, je le rappelle, fait toujours l'objet de recours d'associations écologiques et environnementales, qui demandent son annulation au motif qu'elle remet en cause l'économie générale du P.A.D.D. voté en 2006, rendant dès lors nécessaire l'engagement d'une procédure de révision du P.L.U. De fait, les modifications partielles du P.L.U. qui ont eu lieu depuis 2006 et 2016 n'ont pas permis d'empêcher nombre de projets qui ont aggravé les phénomènes d'îlots de chaleur pour des bâtiments. On pourrait citer la tour Triangle ou les différents projets de très grande hauteur à l'Est de Paris, les tours Bercy-Charenton, mais aussi la moindre bétonisation de friche ou de passerelle.

Nous savons pertinemment que cette hyper-bétonisation et artificialisation des sols a une conséquence sur le phénomène d'îlot de chaleur. On sait très bien, on en a reparlé lundi, que trois facteurs sont prépondérants dans le phénomène de canicule, l'un des effets qui vont s'aggraver et durer dans le temps. Le mode d'occupation des sols : surfaces minéralisées ou végétalisées. Les propriétés radioactives et thermiques des matériaux ainsi que leur capacité à réfléchir le rayonnement solaire. Et enfin, la morphologie urbaine, c'est-à-dire la taille, la hauteur des bâtiments, l'orientation et l'exposition aux couloirs et vent.

Pour revenir sur le projet de délibération et concernant votre proposition d'orientation d'aménagement et de programmation pour le climat modifiant à la marge le P.L.U., on sait que cette O.A.P. n'est absolument pas contraignante, comme le montre celle qui a été prise en 2016 sur la cohérence écologique et précisant, entre autres : "préserver et mettre en valeur la couronne, principal lieu d'interconnexion du territoire parisien, avec des continuités écologiques franciliennes". Malheureusement, elle n'a été suivie d'aucun effet. Donc, ces orientations d'aménagement et de programmation pour le climat, c'est du "pipeau". Je ne sais même pas pourquoi le groupe Ecologiste va la voter, parce que c'est du "pipeau", de l'enfumage. Ce qu'il faut, c'est avoir l'ensemble des études préalables pour qu'il puisse y avoir une révision générale du P.L.U., pour que, justement, on puisse revenir à une préservation et une extension de la pleine terre en fonction des impératifs climatiques, qui sont aujourd'hui d'autant plus incontournables face à la gravité de la situation.

C'est pourquoi je terminerai par-là. Je n'ai plus beaucoup de temps. Il faut une révision générale du P.L.U. Je propose donc que l'observatoire du P.L.U. soit réuni pour présenter un bilan des effets des modifications conjointes des différentes lois et qu'un programme des études préalables à une modification et une révision générale fassent l'objet d'un projet de délibération à la rentrée prochaine.

Je terminerai en quelques mots : il faut absolument des chiffres concrets. Où en est-on de l'imperméabilisation des sols urbains, de la végétalisation de la ville et de la réalité de la préservation des espaces publics et privés en pleine terre ?

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme Célia BLAUEL au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mes chers collègues, merci beaucoup pour toutes ces interventions.

Je crois que nous débattons aujourd'hui d'un sujet extrêmement important pour l'avenir de notre ville, cette orientation d'aménagement et de programmation pour le climat. Cette démarche, je voudrais le rappeler, a été actée par notre "Plan Climat Air Energie territorial", cher à Célia BLAUEL et adopté en 2018. Il prévoyait le renforcement du Plan local d'urbanisme à travers l'étude d'une O.A.P. sur la thématique énergie climat, c'est-à-dire l'élaboration d'un nouvel outil du P.L.U. à dimension réglementaire. L'adoption de cette O.A.P. doit se faire dans le cadre d'une modification du P.L.U. ou d'une révision si la Municipalité prochaine décide de lier cette O.A.P. avec d'autres thématiques à faire évoluer. Elle pourrait alors être opérationnelle à l'horizon 2021, d'où l'intérêt de la lancer maintenant.

Aujourd'hui, il s'agit de lancer un processus et non pas de définir précisément un certain nombre de choses. Afin de nous aider à préparer cette O.A.P., l'APUR mènera une étude de préfiguration qui comprendra un diagnostic cartographique des enjeux climatiques, ainsi que des propositions d'orientation adaptées au territoire parisien, en détaillant les champs et les modalités d'application et en fixant les résultats à atteindre. Cette étude démarrera au second semestre 2019 et s'appuiera sur une concertation vous associant ainsi que tous les professionnels. Cela se fera dans la transparence et la concertation.

Je voudrais vous rappeler quelques éléments essentiels qui expliquent le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui. Durant la mandature, le Parlement a voté des lois qui ont eu un impact important sur la ville, comme la disparition du coefficient d'occupation des sols ou les dérogations de plafonnement de hauteur. On a vu trop de promoteurs engager des opérations sans tenir compte d'autres facteurs qui font qu'un projet est acceptable du point de vue urbanistique : la valeur patrimoniale du bâtiment, le paysage dans lequel il s'inscrit, le bilan carbone qu'il dégage, l'équilibre entre plein et vide et son insertion urbaine. Lorsque nous refusons des permis de construire pour ces motifs - ce qui arrive souvent - il arrive aussi que ces refus soient contestés devant les tribunaux. C'est pourquoi cette O.A.P. est importante. Elle affiche clairement notre volonté de préserver le paysage urbain en protégeant l'environnement comme le patrimoine. Nous proposons trois grands principes : conserver, réemployer et biosourcer. Je vais essayer de les détailler rapidement.

D'abord, conserver le patrimoine dans sa diversité. Le patrimoine parisien, qu'il soit industriel, faubourien ou moderne, est essentiel dans l'histoire architecturale de notre ville et constitue son paysage de la rue. C'est pourquoi nous souhaitons que la conservation et la transformation soient préférées à la démolition, quelles que soient l'échelle et la nature de ce patrimoine. C'est ici que la protection du patrimoine et celle de l'environnement se rejoignent, qu'elles apparaissent clairement comme des alliées et non comme des adversaires. En termes d'empreinte carbone, je voudrais rappeler que la conservation est toujours la meilleure des solutions. En Ile-de-France, 70 % des déchets sont issus du B.T.P. et 90 % de ces déchets sont issus de la démolition. Si nous voulons atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé par notre "Plan Climat", nous devons arrêter de démolir quand ce n'est pas nécessaire. C'est un changement d'approche radical. Restructurer est souvent plus difficile que démolir pour reconstruire. Architectes et maîtres d'ouvrage publics ou privés démontrent pourtant régulièrement que de très gros projets peuvent naître de ce système de contrainte.

Je voudrais donner deux exemples au terme d'une discussion approfondie avec le promoteur "Gecina" sur le site historique de "Peugeot", avenue de la Grande-Armée. Nous sommes tombés d'accord pour que ce bâtiment remarquable, issu du mouvement moderne, soit préservé. Par un dialogue de qualité avec le maître d'ouvrage, nous avons abouti à un projet de restructuration respectueux du bâtiment par l'agence "Baumschlager Eberle". Autre exemple marquant : le site Renault-Amelot, dans le 11e arrondissement. Composé non seulement d'un ancien garage, mais également d'une grande halle industrielle avec une belle verrière, le tout promis à une démolition probable, si une discussion n'avait pas été engagée avec "Renault", propriétaire et vendeur du site qui a bien voulu s'inscrire dans la démarche "Réinventer Paris 2". Dans cet échange, l'importance de la conservation de ces éléments patrimoniaux a été mise en lumière, tout comme leur impact environnemental. Le projet lauréat conserve la totalité de cet immeuble pour automobiles, selon le titre de l'exposition présentée au Pavillon de l'Arsenal sur ce sujet. Cette exposition a montré clairement que les garages parisiens, dont certains sont d'une grande qualité patrimoniale, doivent être majoritairement transformés plutôt que démolis.

Dans le tissu urbain diffus, sur des immeubles plus modestes, la protection du patrimoine rejoint, là encore, celle de l'environnement. Les parcelles d'angle, par exemple, héritées des cafés parisiens dans le faubourien, font l'objet de nombreuses discussions avec les porteurs de projets qui proposent trop souvent de raser ces bâtiments historiquement bas pour venir développer des programmes immobiliers démesurés. Que ce soit rue Oberkampf,

boulevard de Ménilmontant, nombreux sont les cas où nous avons refusé, pour ces raisons patrimoniales, des permis de construire pour trouver d'autres solutions. Refaire la ville sur la ville est un acte délicat de couture urbaine. Nous avons besoin que le P.L.U. soit conforté sur cet aspect.

Deuxième élément clef : celui du réemploi. Protéger l'environnement ne signifie pas arrêter de construire, mais construire autrement. Dans le cadre des restructurations, et davantage encore dans le cas où les bâtiments doivent être démolis, il est possible d'aller très loin dans la déconstruction des bâtiments pour permettre le réemploi. L'objectif est de considérer tout déchet comme une ressource, comme un gisement de matériel ou de matériau dans une logique d'économie circulaire. Nous sommes en train de mener sur des équipements publics de la Ville de premières expérimentations spectaculaires. Il en va ainsi de la crèche rue Pierre-Bourdan, dans le 12e arrondissement, dont 97 % des déchets issus de la déconstruction seront recyclés. L'agence "Rotor" a inventorié pour "Paris Habitat" les matériaux de la caserne de Reuilly pour en réintégrer un grand nombre dans le nouveau projet. Les façades de la tour Montparnasse seront, elles aussi, réutilisées à l'intérieur de la future tour. Tous les acteurs du bâtiment doivent se mobiliser pour structurer la filière et donner une valeur à ces déchets qui peuvent parfois créer l'âme d'un futur bâtiment. Là aussi, le P.L.U. peut être un outil efficace.

Troisième approche : biosourcer, construire autrement. Dans cette approche, chaque nouveau bâtiment doit être un modèle de sobriété, produire de l'énergie pour la ville, la rafraîchir et la verdir. Pour cela, nous devons donner la priorité absolue aux matériaux biosourcés. Le béton a grandement participé au progrès de la construction, mais il n'est plus adapté aux exigences d'aujourd'hui en raison de sa dépendance à des ressources limitées, tel que le sable et son empreinte carbone élevée. Si nous voulons tenir nos objectifs en matière de climat, nous devons favoriser les matériaux biosourcés, tels que le bois, la paille.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion, Monsieur MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, je vais aller à ma conclusion.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Ah, oui.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Rapidement.

La lutte contre le changement climatique nous offre l'opportunité d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire architecturale de Paris, durable, respectueuse du patrimoine et résolument contemporaine. C'est une responsabilité qui est un combat de tous les acteurs de ce secteur, mais la mise en application des trois principes que je viens de présenter est le but même de cette O.A.P.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. En ce qui concerne les vœux, je propose à M. GLEIZES de retirer son vœu concernant l'O.F.S., car nous en avons parlé : le P.L.U. n'est pas le bon outil en la matière. J'émettrai un avis favorable au vœu n° 125 sur les espaces libres et verts s'il accepte les amendements que je lui ai proposés par écrit.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je propose également de modifier très légèrement le vœu n° 126 sur les rénovations thermiques. En ce qui concerne le vœu de Mme SIMONNET, j'émets un avis défavorable. J'ai déjà pu donner toutes les réponses à M. GLEIZES afin de montrer le cadre dans lequel cette O.A.P. s'inscrit. Le prochain projet de délibération sur le P.L.U. sera pris par le futur Conseil de Paris en 2020 pour engager une modification ou, plus vraisemblablement, une révision du P.L.U., avec la légitimité qu'apporte le suffrage universel.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 124 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Ah, pardon. Oui, c'est vrai. Jérôme, pardon. C'était un souci d'efficacité qui m'a fait aller trop vite.

Monsieur Jérôme GLEIZES, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jérôme GLEIZES. - Nous acceptons toutes les propositions, y compris le retrait du vœu et des…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cela valait vraiment le coup de me reprendre.

Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES, et mille excuses.

Le vœu n° 124 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 du groupe Ecologiste de Paris amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 328).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 126 du groupe Ecologiste de Paris aussi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 329).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 127 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 127 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 92).

2019 SG 43 - Extension du périmètre de la convention de superposition d'affectation Est de la Petite Ceinture : tronçon Rosa Parks.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 43 : extension du périmètre de la convention de superposition d'affectation Est de la Petite Ceinture sur le tronçon Rosa Parks.

La parole est à M. Didier LE RESTE pour cinq minutes maximum.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Décidément, la Petite Ceinture nous occupe beaucoup dans ce Conseil, où elle semble parée, d'ailleurs, de vertus insoupçonnées. En effet, j'ai entendu à plusieurs reprises, ici même, lundi, que la Petite Ceinture ferroviaire répondrait à nombre d'enjeux du rafraîchissement urbain, pour reprendre la formule consacrée. Comprenez que le cheminot que je suis soit tout de même interloqué. C'est oublier un peu vite que cette Petite Ceinture demeure une infrastructure ferroviaire inscrite au Réseau ferré national qui pourrait rendre des services significatifs en matière de transports conçus dans les conditions d'aujourd'hui, donc de réduction des émissions de gaz à effet de serre, que d'être cantonnée à de simples corridors de respiration. Je le répète, puisque l'occasion m'en est donnée : considérer et gérer la Petite Ceinture ferroviaire comme un simple corridor de déambulation me paraît très en deçà des ambitions de la politique de développement durable et des enjeux qui sont posés à la Capitale en matière de pics répétitifs de pollution.

Même si ce projet de délibération est la suite logique de la délibération DVD 17 votée par le Conseil de Paris en mars 2018, je redis notre désaccord quant au non-respect des engagements pris sur la repose des voies de la Petite Ceinture sur le parvis Nord de Rosa Parks, comme cela avait été annoncé lors de l'enquête publique.

Dans le cadre de la consultation qui aura lieu du 9 septembre au 25 octobre 2019 à propos du prolongement du tramway T8 jusqu'à Rosa Parks, nous proposons que soit étudié ce prolongement jusqu'à l'avenue de Flandres par la Petite Ceinture ferroviaire, pour assurer une correspondance avec la ligne 7 du métro à Corentin-Cariou. Ce qui supposera, si la perspective se concrétise, que la Ville de Paris l'intègre dans ses aménagements.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur LE RESTE, vous êtes toujours fidèle au rail et l'on peut compter sur vos interventions pour veiller sur leur devenir. Ce projet de délibération permet de mettre à disposition de la Ville de Paris un nouveau linéaire de la Petite Ceinture, qui va permettre de la relier au parvis public de la gare Rosa Parks au quartier Macdonald. Les travaux de ce tronçon pourront être engagés par la Ville entre le deuxième semestre 2019 et début 2020 pour

rejoindre les 10 hectares de Petite Ceinture ouverts au public durant cette mandature. Ce chiffre est considérable. Je voudrais tout de même le rappeler rapidement.

Votre groupe avait déjà eu des échanges en 2017 concernant le projet de délibération qui portait sur la réalisation de la gare Rosa Parks et la notion de réversibilité de la Petite Ceinture. Je vais donc répéter ce qui avait déjà été indiqué à l'époque : les voies et les traverses de la Petite Ceinture ont été déposées pour créer une rampe d'accès au chantier sur le plateau ferroviaire. Elles n'ont finalement pas été reposées et une rampe d'accès conforme à la réglementation pour l'accessibilité a été réalisée.

Excusez-moi, je crois que le téléphone sonne beaucoup pour les raisons que vous avez pu découvrir sur vos téléphones également.

Je disais : cette évolution est liée à l'état des voies et des traverses, qui s'est avéré trop dégradé pour être réutilisable lors de la…

Tu peux l'éteindre. Cela n'obère absolument pas… Voilà.

Le remplacement par des équipements neufs induirait des dépenses estimées entre 2 et 2,5 millions d'euros. Cela n'obère pas le déploiement ultérieur d'une activité ferroviaire, que ce soit pour un tramway ou un train, ou tout autre objet de déplacement ferroviaire. En attendant, le but est de profiter de la Petite Ceinture comme lieu de promenade et d'un nouvel espace préservé au milieu de la biodiversité. Ce projet de délibération permettra d'y réaliser ce nouvel aménagement pour la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 43.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 43).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif au projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat Paris Centre (3e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 128 est relatif au projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat Paris Centre.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM, pour deux minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Madame la Directrice adjointe du cabinet du Préfet de police, représentant le Préfet de police, la Préfecture de police avait décidé, il y a déjà bien longtemps, dans un premier temps, de regrouper les commissariats du 3e arrondissement et du 4e arrondissement, puis, il y a de cela deux ans, de regrouper les commissariats des quatre premiers arrondissements de Paris sur un seul site qui est situé dans l'immeuble de la Garantie, au 14, rue Perrée. La Municipalité parisienne a soutenu ce projet permettant d'accueillir les fonctionnaires de police dans de bonnes conditions de travail, dans des conditions modernes.

La Commission du Vieux Paris s'est réunie le 6 juin 2019, sous la présidence de Bernard GAUDILLÈRE, pour examiner ce projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat du Centre de Paris. Vous connaissez les observations techniques et l'avis très défavorable de la Commission du Vieux Paris sur la dénaturation qu'engendreraient de tels travaux de reconversion, considérant la qualité de "bâtiment protégé" dont bénéficie cet édifice au titre de sa sauvegarde par le P.L.U. Certes, cet édifice est la propriété de l'Etat, donc l'instruction du permis de construire n'est pas de la compétence de la Ville de Paris. Mais je voudrais vous faire savoir qu'il y a une grande inquiétude des riverains, inquiétude que je partage, de même que celle de l'association "Vivre Le Marais", très engagée sur ces problématiques, quant à la sauvegarde de la préservation de cet ensemble faisant partie intégrante du patrimoine du 3e arrondissement.

Je souhaite donc, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, que vous puissiez informer le conseil d'arrondissement sur vos intentions de reconsidérer la nature et les opérations menées dans le cadre des travaux de reconversion de l'hôtel de la Garantie, face aux réserves et recommandations fortes émises par la Commission du Vieux Paris. Le cas échéant, que puissent être examinées différentes options pour que les travaux initialement prévus soient reconsidérés, pour préserver autant que faire se peut les parties historiques et patrimoniales de l'hôtel de la Garantie.

Je terminerai en vous demandant, Madame la Directrice, comme je l'ai déjà fait dans une réunion à la Préfecture, de bien vouloir organiser à la rentrée une réunion d'information pour les élus que nous sommes et pour tous les riverains.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur AIDENBAUM, Monsieur le Maire du 3e arrondissement, je vous remercie pour votre intervention.

J'ai pu assister moi-même aux débats de la Commission du Vieux Paris. Il est vrai que cela a suscité plusieurs interrogations. Ce bâtiment fait partie des bâtiments protégés dans le cadre du Plan local d'urbanisme. Il présente plusieurs éléments remarquables et une restructuration doit en tenir compte. Que ce soit la Commission du Vieux Paris ou l'architecte des Bâtiments de France, dont l'avis doit être conforme, ils ont tous exprimé une forte inquiétude, ainsi que les associations.

Le vœu de la Commission du Vieux Paris condamne notamment le choix d'un programme incompatible avec la préservation de cet ensemble bâti remarquable, dont les dispositions intérieures et extérieures n'ont été jusqu'à présent que peu modifiées. Ce projet prévoit des surélévations, des percements en façade ainsi que des démolitions intérieures. Il ne respecte pas le caractère patrimonial de cet extraordinaire bâtiment. Le permis de construire déposé étant instruit par les services de l'Etat, la Direction de l'Urbanisme ne fait qu'émettre un avis, qui sera négatif. C'est donc la Préfecture de police qui peut nous répondre afin de nous rassurer sur la préservation de l'ancien immeuble de la Garantie. Je suis certain que M. le Préfet de police, qui est un homme de goût et de culture, ne souhaite pas défigurer un bâtiment tout à fait remarquable qui fait partie du riche patrimoine historique des bâtiments administratifs d'Etat à Paris.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable, avec une légère modification. Il ne s'agit pas du "Conseil du Vieux Paris", mais de la "Commission du Vieux Paris".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, et merci à vous, Monsieur le Maire du 3e arrondissement, de me permettre, dans cette enceinte, d'informer très largement sur ce projet qui vise à regrouper les commissariats centraux des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements et l'ensemble de leurs services, les unités d'état-major, le service de traitement judiciaire, les B.A.C., soit environ 630 fonctionnaires qui seront à terme dans ce bâtiment. Cela améliorera la cohérence de notre dispositif de sécurité publique dans le Centre de Paris. Cela tiendra compte notamment de la fusion des quatre arrondissements du Centre. Cela permettra de renforcer la présence des policiers sur la voie publique ; parce que, comme cela a été expliqué au cours d'une réunion à laquelle vous participiez, nous allons pouvoir mutualiser des fonctions de soutien, et donc, pouvoir remettre des policiers sur la voie publique immédiatement grâce à ce projet.

Surtout, je pense que c'est important, cela donnera aux fonctionnaires et aux usagers qui viennent déposer plainte dans nos services de police, des conditions de travail et d'accueil qui sont dignes d'une police républicaine, à laquelle je crois que nous sommes tous attachés. C'est donc un très beau projet opérationnel, humain et de service public. J'entends les inquiétudes sur le patrimoine architectural de ce bâtiment et la volonté qu'il soit préservé. C'est aussi un très beau projet architectural que nous présentons, qui va permettre de réhabiliter et de mettre en valeur ce bâtiment historique, et de lui donner une nouvelle destination. Je tiens à dire que ce projet a été retenu après une procédure de sélection dans laquelle la valorisation patrimoniale et architecturale était l'un des critères de choix dans le marché public. Cela témoigne du fait que la Préfecture de police est effectivement très sensible à la valorisation des emprises qu'elle occupe. Il a fait l'objet d'échanges avec la Direction régionale des Affaires culturelles très en amont du permis de construire.

Ce projet prévoit la conservation et la restauration de tous les éléments qui sont décrits dans une annexe du P.L.U., une annexe qui concerne ce bâtiment. Il améliorera significativement l'esthétique de ce bâtiment et mettra en valeur également sa volumétrie. L'Etat a veillé à ce que soient notamment gommés tous les ajouts inesthétiques qui ont été construits au fil du temps sur ce bâtiment, dans les années 1970 par exemple, avec des mezzanines et des vérandas qui ont été ajoutées petit à petit. Tout cela permettra aussi de restaurer le bâtiment tel qu'il était à l'origine. Les mosaïques et les décors peints qui se dégradent actuellement seront restaurés dans le cadre de ce projet. Toutes les prescriptions émises par l'architecte des Bâtiments de France dans son avis seront suivies naturellement, notamment l'habillage de la porte de garage extérieure. On mettra également des menuiseries en bois au lieu de menuiseries en aluminium. On traitera les surfaces vitrées y compris pour éviter qu'il y ait un effet miroir quand on regardera le bâtiment, et que, donc, cela ne reflète pas le ciel. On va très loin dans la prise en compte des prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France.

Parmi tous les projets qui étaient proposés dans ce marché public, celui qui a été retenu était celui qui réalisait le plus faible volume de démolition sur ce bâtiment. Ces démolitions concernent les sous-sols, des éléments de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Je pense que l'on se doit de pouvoir faire ces aménagements. Puis, cela concerne tous les ajouts des années 1970 qui seront démolis. Tout ce que l'on a fait dans

ce bâtiment et tous les aménagements proposés, est indispensable pour disposer de tous les volumes nécessaires à l'installation d'un commissariat central de cette importance et permettant d'accueillir ce service public dans de bonnes conditions et d'accueillir le public qui viendra dans ce commissariat. Nous réutiliserons également tous les éléments décoratifs que l'on pourra préserver dans le cadre des démolitions. Ce sont des démolitions qui permettront de récupérer un certain nombre d'éléments et de les réutiliser dans ces projets.

Pour toutes ces raisons, bien que nous regardions avec attention toutes les préoccupations, et nous sommes disposés à mieux expliquer le projet si cela est nécessaire, nous estimons que l'Etat a fait le maximum pour tenir compte des préoccupations liées à la valorisation de ce patrimoine. On est même allé au-delà des strictes prescriptions réglementaires dans ce projet. Je pense vraiment que l'on a fait le maximum. En ce qui concerne les réunions avec les élus, j'en ai présidé une en présence des quatre maires d'arrondissement. Nous avons convenu, Monsieur le Maire, que la Préfecture de police mettra à disposition des informations synthétiques sur ce projet à destination des riverains, pour que chacun sache comment cela va se passer dans les différentes phases du projet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 128, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 330).

Voeu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à l'ancienne gare des Gobelins sous la dalle des Olympiades (13e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 129 est relatif à l'ancienne gare des Gobelins sous la dalle des Olympiades.

La parole est à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le 13e arrondissement choisi par la présidente de la Région Ile-de-France pour implanter un grand centre de S.D.F. du métro sans concertation, les travaux du lycée Gabriel-Fauré qui prennent 8 à 9 mois de retard, et maintenant, un centre de bus aux Olympiades. Comme il y a quelques conseillers régionaux au sein de ce Conseil, dites à Mme PÉCRESSE que je vais finir par croire qu'elle ne veut pas du bien au 13e arrondissement. D'ailleurs, cela a fini par énerver le président du groupe LR - ou ex-LR, je ne sais plus - qui a édité un tract à ce sujet.

Plus sérieusement, le sujet est important. A été lancée en lien avec la S.N.C.F. une opération dite "Réinventer Paris". Le jury a lieu demain matin. Et patatras : "Ile-de-France Mobilités", présidée par Mme PÉCRESSE, flèche ce lieu pour y implanter un centre de bus, ce qui, évidemment, empêcherait la mutation de ce site et l'ouverture vers le Sud de la dalle des Olympiades, comme c'est prévu dans cette opération. Même si cela s'inscrit dans la mise en concurrence de la R.A.T.P., sujet par ailleurs, je ne nie pas le besoin d'implanter de nouveaux centres de bus à Paris. Aussi, en responsabilité et en lien avec Jean-Louis MISSIKA notamment, plus généralement avec la Ville de Paris, nous avons proposé un autre site dans le 13e arrondissement pour implanter un tel centre de bus dans le futur quartier "Bruneseau Sud". Qui plus est, cela permettrait de construire un véritable site en protégeant les riverains voisins de ce futur site, ce qui ne sera pas le cas des Olympiades puisque ce serait la mutation d'un ancien lieu qui sert au stockage et au transit de marchandises.

Ce vœu propose, ce serait l'occasion de proposer plus collectivement par notre Conseil cette alternative, je pense, qui conviendrait bien à tout le monde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Jérôme a dit l'essentiel.

Nous sommes en train de transformer en profondeur le site Olympiades et je crois que ce projet est très soutenu par les riverains et les habitants du site. Il y a tout de même une grande inquiétude autour de ce projet de gare, avec une grande interrogation sur la faisabilité de ce projet.

Donc avis favorable au vœu de Jérôme COUMET.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 129, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 331).

Voeu déposé par le groupe SOCA, Mme KONÉ, M. TINTI et Mme FILOCHE relatif au projet immobilier du 19, rue Georges-Lardennois.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la butte Bergeyre.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de construction sur la butte Bergeyre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n°s 130, 131 et 132 sont relatifs au projet immobilier du 19, rue Georges-Lardennois et à la butte Bergeyre.

La parole est à M. François DAGNAUD, en duo avec Mme Fatoumata KONÉ, M. Pierre-Yves BOURNAZEL et Mme Danielle SIMONNET.

M. Jean-Louis MISSIKA répondra sur les trois vœux déjà groupés.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la butte Bergeyre, dans le 19e arrondissement, est un petit village où serpentent des ruelles sinueuses au pied de maisons et de petits immeubles largement arborés et organisés autour d'un jardin et d'une vigne. C'est donc un témoignage vivant, précieux, mais fragile de la diversité du paysage urbain parisien.

Au cœur de cette butte, au 19, de la rue Georges-Lardennois, des promoteurs voudraient démolir une maison de ville pour construire un immeuble de 4 étages et de 15 logements. Cet immeuble viendrait grignoter les espaces végétalisés et visibles depuis la rue, et densifier un espace préservé jusqu'à présent. Il viendrait également modifier substantiellement le caractère patrimonial et paysager de ce site exceptionnel, dont profitent non seulement les résidents, mais aussi toutes celles et tous ceux qui aiment y flâner. Nous avons, par ailleurs, des inquiétudes quant à la stabilité des sols, sur cette butte que nous savons fragile et vulnérable.

Pour toutes ces raisons, ce projet est totalement anachronique, à rebours de l'urgence climatique qui est la nôtre. Disons-le simplement : c'est un projet nourri par la seule logique de la spéculation immobilière, qui ne répond à aucune autre utilité. La mairie du 19e arrondissement s'oppose depuis le début, avec les riverains, à ce projet contre lequel nous avons émis un avis défavorable en avril 2018. Je regrette vivement que l'avis du maire de l'arrondissement n'ait pas été respecté par les instructeurs. Il y a là, de mon point de vue, manifestement, une faille démocratique dans nos procédures administratives.

Un recours gracieux et un recours contentieux ont été déposés par l'association des habitants de la butte Bergeyre. Une pétition demandant l'annulation de ce projet a d'ores et déjà recueilli plus de 600 signatures. Cette démarche prolonge et relaie notre position.

Mes chers collègues, il ne s'agit bien sûr pas de s'opposer à toute construction par principe. Nos quartiers ne peuvent pas se figer et le renouveau architectural fait aussi partie de la richesse de la vie de ces quartiers de maisons et villas. Mais l'art de la mesure est délicat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Je termine.

Il doit accompagner l'équilibre fragile et pourtant vital des zones urbaines denses comme Paris dans le contexte de réchauffement climatique que l'on connaît.

Alors, oui, il est parfois difficile de s'opposer à un projet qui n'est pas strictement en contradiction avec les règles du droit à construire, mais nous voulons que la Ville mobilise tous les moyens utiles pour peser en faveur du retrait du projet. C'est l'objet de ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, puis à Mme Nathalie FANFANT - je rectifie - puis à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Je tenais à défendre également ce vœu au nom du groupe Ecologiste de Paris et des élus du 19e arrondissement. Ce projet immobilier représente le type de projet contre lequel les écologistes se sont toujours mobilisés. Un projet immobilier qui va venir densifier un quartier en menaçant un espace vert, en l'occurrence la petite forêt de la rue Georges-Lardennois. Car sa réalisation va nécessiter l'abattage de près de deux tiers des magnifiques arbres, poumon vert de la butte Bergeyre, tout en risquant de mettre en péril les constructions riveraines situées sur la crête du talus.

Nous nous étonnons que la Ville de Paris ait délivré un permis de construire pour un tel projet qui va en plus encourager la spéculation immobilière. Là encore, nous mettons la Ville face à ses contradictions. D'un côté, on nous

annonce la création de forêts urbaines, on met en place des Plans Climat, des Plans de Biodiversité, des programmes de végétalisation, des cours d'école "Oasis", et de l'autre côté, on n'hésite pas à sacrifier des arbres qui apportent de la fraîcheur aux habitants et préservent la biodiversité.

Madame la Maire, quelle est la cohérence de cette politique ? Les habitants de ce quartier se sont fortement mobilisés contre ce projet et une pétition a déjà récolté plus de 800 signatures. Nous demandons donc à la Ville de revenir sur sa décision et de retirer ce permis de construire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur MISSIKA, je profite du vœu pour vous interpeller sur un autre projet immobilier dans le 19e arrondissement, qui a également obtenu un permis de construire de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion, Madame KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - On m'a dit que j'avais deux minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vraiment vers votre conclusion. Merci.

Mme Fatoumata KONÉ. - Il s'agit de la construction de bureaux qui vont accueillir une entreprise informatique de 16 employés au niveau du 7, rue de Nantes. Ces bureaux vont être construits dans l'arrière-cour d'un immeuble d'habitation à la place d'un ancien atelier et menacent également un magnifique tilleul de plusieurs décennies. Interpellée par les riverains, j'ai pu constater sur place que la Ville avait accepté de faire construire un paquebot dans un trou de souris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Fatoumata KONÉ. - Les trois copropriétés qui entourent la cour sont évidemment très inquiètes et vous demandent de revenir sur cette décision.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame FANFANT, la parole est à vous.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Madame la Maire.

En 2018, nous avons voté, ici, le "Plan Climat" à l'unanimité, et l'on ne peut que s'en réjouir. C'était un signal fort pour l'avenir de notre Capitale qui, nous en avons discuté lundi lors du débat sur le rafraîchissement, devra faire face à des épisodes caniculaires fréquents. Notre impératif est de tout mettre en œuvre pour limiter le phénomène d'îlot de chaleur, notamment en préservant les espaces verts et en accélérant la végétalisation de Paris. Le projet dit "de la butte Bergeyre" va à l'encontre de ces objectifs, avec la construction d'un immeuble d'habitation de 12 logements en lieu et place d'une maison. Au-delà du caractère patrimonial et paysager de ce quartier du 19e arrondissement ayant une forte identité, je regrette que ce projet conduise à raser un talus végétalisé et à abattre des arbres. D'un côté, vous parlez de forêt urbaine, de l'autre, vous abattez des arbres. Où est la cohérence de votre politique ?

Je pense, enfin, à la mobilisation des citoyens qui, par une pétition, ont réuni, comme le disait Fatoumata tout à l'heure, plus de 800 signatures qui s'opposent légitimement à cette densification.

Avec mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL, Anne-Constance ONGHENA et le groupe "100% Paris", nous vous demandons, Monsieur MISSIKA, de tout mettre en œuvre pour stopper ce projet dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut à tout prix s'opposer à ce projet de construction sur la butte Bergeyre qui aura comme conséquence d'arracher des arbres, de fragiliser le flanc de la butte, en créant un fort risque de mise en péril des constructions riveraines rue Philippe-Hecht, et nécessitera l'abattage des deux tiers des arbres d'un jardin en bas de la butte. Cette butte constitue un trésor patrimonial et végétal au cœur du 19e arrondissement, dont le charme inspire depuis toujours les artistes - photographes, cinéastes, romanciers - et dont la végétation offre un poumon vert et une respiration vitale, notamment pour le secteur très dense et populaire situé entre l'avenue Simon-Bolivar et la place du Colonel-Fabien. Quelle aberration, au moment où l'Exécutif nous parle de forêt urbaine, que de se retrouver avec un tel projet qui abattrait des arbres dans ce quartier si populaire et déjà si dense !

Un recours gracieux contre le permis litigieux a été déposé par les riverains, soutenus sans réserve par l'association des habitants de la butte Bergeyre. En l'absence de réaction de la Ville à leur requête, les riverains et les associations ont confirmé leur vive opposition au projet en déposant un recours contentieux auprès du Tribunal administratif, avec l'espoir d'une annulation de ce permis contesté. L'association des habitants de la butte Bergeyre a d'ores et déjà récolté plus de 500 signatures à leur pétition au moment où j'écrivais ce vœu - donc là, on l'a largement dépassé - pour demander le retrait de l'autorisation de construire abusive. Ce projet de construction a fait

l'unanimité contre lui, m'a-t-on dit, lors du conseil municipal du 19e arrondissement, le mardi 25 juin dernier. Il faut donc à tout prix que ce Conseil de Paris le confirme.

Je propose, à travers mon vœu, que la Maire de Paris mette tout en œuvre pour annuler le permis de construire et, par ailleurs, pour réviser le P.L.U. afin de rendre impossible des permis de construire mettant en péril ainsi les trésors de biodiversité que sont les jardins en friche et les trésors patrimoniaux de notre ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

François DAGNAUD a raison. Ce permis de construire n'aurait pas dû être attribué. Il y a eu un problème. En tout cas, il n'est pas remonté jusqu'à moi. S'il était remonté jusqu'à moi, peut-être que les choses se seraient passées différemment. Le projet suscite, bien évidemment, de nombreuses interrogations et inquiétudes dans ce secteur, avec la présence de maisons et de villas dont les sous-sols sont particulièrement fragiles. Il y a une mobilisation justifiée des riverains. Je crois qu'il faut engager une rencontre et un dialogue avec l'opérateur.

Je voudrais insister sur un point. Le permis de construire a été délivré, même si l'on peut le regretter, et l'on ne peut pas revenir en arrière. Mais cela n'empêche pas d'étudier le problème. Il y a une procédure en cours au Tribunal contre ce permis de construire. Nous sommes vigilants maintenant sur ce dossier, qui est effectivement important.

J'émets un avis favorable au vœu de François DAGNAUD, mais défavorable aux deux autres vœux parce qu'ils nous demandent de faire quelque chose d'impossible, à savoir l'annulation d'un permis de construire qui a été délivré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 130 du groupe Socialiste et Apparentés, Mme KONÉ, M. TINTI et Mme FILOCHE, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 332).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131 du groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 131 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 132 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 132 est rejeté.

Voeu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG et GEP relatif au devenir de La Rochefoucauld.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu n° 133 relatif au devenir de la Rochefoucault.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour deux minutes maximum.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le Conseil du 14e arrondissement souhaite attirer l'attention du Conseil de Paris par ce vœu sur le site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld puisqu'en 15 ans, dans le 14e arrondissement, nous aurons vu 3 sites hospitaliers fermer, soit pour des restructurations ou des regroupements sur d'autres sites. Mais, en l'occurrence, c'est le troisième et c'est La Rochefoucauld, situé tout près de la place Denfert-Rochereau. On regrette également que la direction de l'A.P.-H.P. ait décidé de fermer le Service de gérontologie de La Rochefoucauld, qui correspondait à un réel besoin, pour les regrouper mais pour aller tout de même vers moins de places.

Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil pour demander que ce site soit protégé de la spéculation foncière, qu'il réponde dans un aménagement futur à des objectifs d'intérêt général de logements accessibles, sociaux. C'est aussi une meilleure manière pour garantir une très grande protection architecturale et paysagère, puisque vous savez que c'est sur un site protégé, un espace vert protégé. La meilleure manière est que la Ville engage vite une étude de faisabilité et des discussions avec la direction de l'A.P.-H.P., et que, comme pour Saint-Vincent-de-Paul, nous puissions confier ce site à un aménageur public.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais apporter un avis favorable à ce vœu, dont je partage tout à fait les objectifs. Nous avons entamé des discussions avec l'A.P.-H.P. et nous ne souhaitons pas qu'une simple vente aux enchères ait lieu. C'est une rare occasion foncière dans Paris. Le projet qui sera mis en place doit être à la fois qualitatif et d'intérêt général. Nous avons proposé un amendement concernant la dernière partie du vœu.

La Ville de Paris ne peut pas s'engager aujourd'hui à acheter ce site sans savoir quel est son prix, mais nous nous engageons à l'étudier et à le négocier. Il est essentiel que la Ville soit associée au devenir des sites d'envergure qui pourraient être cédés ou reconvertis par l'A.P.-H.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 333).

Voeu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG et GEP relatif à la logistique du centre commercial "Les Ateliers Gaîté".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 134 est relatif à la logistique du centre commercial "Les Ateliers Gaîté".

La parole est à Mme Carine PETIT pour deux minutes maximum.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Là aussi, rapidement. Le quartier Gaîté, le quartier Montparnasse souffre maintenant d'un très gros chantier qui engendre de très nombreuses nuisances auprès des riverains, qui est le chantier des "Ateliers Gaîté", porté par le groupe "Unibail-Rodamco".

Ce chantier se déroule difficilement, avec de très grandes nuisances, et encore, si nous étions persuadés que le groupe "Unibail-Rodamco" faisait le maximum pour tenir ses engagements quant au fonctionnement de l'ultra-hyper-grand centre commercial qu'il est en train de réaliser en termes de logistique urbaine, de camions de livraison, en termes de moyens plus respectueux pour sa logistique de l'environnement également, moins dépendant du trafic routier, si ces garanties étaient apportées à moins d'un an de la livraison de ce centre commercial, on pourrait dire que ce chantier vaudrait presque la peine d'être vécu.

Sauf que non. Le groupe "Unibail-Rodamco" n'a pas l'air de vouloir tenir ses engagements, en tout cas ne s'en donne pas les moyens, alors que je pense qu'il a les moyens de répondre aux engagements qu'il avait pris lors de la précédente mandature, au moment de l'enquête publique et de la définition de ce programme qui date de 10 ans et qui, à peine livré, semble d'ailleurs presque un peu dépassé dans sa programmation. Mais surtout, qu'il respecte ses engagements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je partage tout à fait le point de vue de Carine PETIT. Ce chiffre de 60 camions de livraison par jour est extravagant et il est complètement inacceptable quand on sait les nuisances que cela provoque. Il n'est pas normal qu'un opérateur comme "Unibail" ne fasse pas davantage d'efforts en matière de mutualisation et de logistique propre et durable, alors que nous en avions fait la demande récurrente lors des ateliers Montparnasse. Je suis donc en accord avec ce vœu et porterai ces demandes auprès d'"Unibail".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 134 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 334).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 135 est relatif à l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT pour deux minutes maximum.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Je serai bref. C'est un vœu pour s'assurer que la représentation des élus parisiens sera bien effective dans ce nouvel établissement public. Le projet de loi d'habilitation contenait déjà le principe d'une représentation des élus de Paris. On a eu, à un moment, au niveau du projet de loi, une forme d'incertitude, qui, me semble-t-il, est levée. Mais je préfère réaffirmer ce principe, et je pense que tout le monde le partage, et être pleinement rassuré sur le sujet.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur de FROMENT, nous réalisons vos vœux avant même qu'ils soient formulés, puisque nous avons échangé avec les services de l'Etat. Nous avons obtenu le fait que la participation de la Ville au sein de l'établissement public soit désormais bien inscrite dans la loi, au même titre que le Diocèse et l'Etat.

Je vous propose donc de retirer votre vœu puisqu'il est déjà réalisé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu est-il retiré ? Vous le maintenez.

J'ai été saisie d'une explication…

Ah, vous le retirez ? Donc, tout le plaisir est pour moi, Monsieur BERTHAULT, mais il n'y aura pas d'explication de vote.

Merci à tous les deux.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à une concertation autour du projet de stade Ménilmontant.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 136 est relatif à une concertation autour du projet du stade Ménilmontant.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON pour deux minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Je porte et présente ce vœu pour mon collègue Atanase PÉRIFAN, qui, lui-même, relaie la demande des élus du groupe les Républicains du 11e arrondissement. Nous nous réjouissons de l'abandon du projet antérieur sur le T.E.P. Ménilmontant. Comme vous le savez, le 11e arrondissement est déjà très dense et fait partie des 5 arrondissements les plus dépourvus d'espaces verts. C'est pourquoi les riverains et les associations se sont fortement mobilisés contre l'ancien projet, tout comme les élus de notre groupe.

Les élus républicains du 11e arrondissement demandent à la Maire de Paris que dans le cadre de la nouvelle réflexion qui va se faire sur le projet du T.E.P. Ménilmontant, soient associés les riverains et les associations d'usagers. Que soit aussi associé l'ensemble des groupes politiques du Conseil du 11e arrondissement et que cette réflexion et ce projet se fassent sur les axes de la jeunesse, de la famille et de la biodiversité. Vous savez à quel point on manque à Paris, comme dans le 11e arrondissement, d'équipements sportifs. Nous espérons, en effet, que l'axe soit très fort sur cette demande.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est un vœu étrange parce que ce n'est pas une raison de figer l'avenir de l'opération T.E.P. Ménilmontant. Or, il y a une contradiction. D'un côté, vous réclamez, je cite, "une réelle concertation". D'un autre côté, vous proposez et déterminez des affectations et des usages précis. Le but de la concertation est justement de définir avec les différents acteurs les usages et la programmation des lieux. Le projet, bien sûr, devra respecter un certain nombre d'objectifs de base qui incarnent la politique municipale en matière de besoins, d'usage, de végétalisation et d'insertion urbaine. Mais ne définissons pas tout de suite la programmation de

la future opération. Sinon, la concertation serait tronquée. Or, c'est l'inverse que nous souhaitons. La Maire de Paris s'est engagée à une large concertation qui va être mise en place sur le devenir de ce site.

Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, je vais le retirer. Nous serons, bien sûr, vigilants à la suite. J'espère tout de même que les élus du 11e arrondissement seront associés à la réflexion.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Sans problème.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ancien T.E.P. Ménilmontant.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le vœu n° 137 relatif à l'ancien T.E.P. Ménilmontant.

La parole est à M. Eric HÉLARD pour deux minutes maximum.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, à la suite de ce que vient de dire Valérie MONTANDON et au nom de Leïla DIRI, je reviens sur le dossier évoqué. La Mairie de Paris a finalement annoncé, le 29 mai dernier, que le projet de construction sur l'ancien T.E.P. Ménilmontant était abandonné. Mais - et il y a un "mais" - le maire du 11e arrondissement a indiqué de son côté que le projet ne se ferait pas dans le format prévu. Il y a donc un petit doute. Qu'en est-il exactement ? Quel est le nouveau projet dans un arrondissement plus dense que Paris dans son ensemble et dépourvu d'espaces verts ?

Des arbres en prime ayant déjà été abattus afin de préparer le projet initialement prévu, le vœu a pour objet de demander à la Maire de Paris d'engager une nouvelle concertation avec les riverains et les habitants du 11e arrondissement, et de s'engager à maintenir un espace de respiration dans le nouveau projet, bien sûr, en replantant les arbres déjà coupés.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je ne comprends pas vraiment ce vœu parce que nous nous engageons à lancer une concertation. Vous faites un vœu pour nous demander de lancer une concertation. Je vous propose donc de retirer ce vœu, parce que cela devient absurde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Monsieur HÉLARD ?

M. Eric HÉLARD. - Je le retire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Cet esprit constructif de fin de journée est un vrai délice. Merci à vous.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux projets de construction Netter-Debergue et Meuniers.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les amis, le vœu n° 138 est relatif au projet de construction Netter-Debergue et Meuniers.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON pour deux minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Nous avons eu, lundi, en ouverture du Conseil de Paris, un débat sur la communication "rafraîchissement urbain" et la Ville a fait voter le projet de délibération sur les forêts urbaines. J'ai eu l'occasion, à ce moment-là, de souligner l'incohérence entre ces projets de verdir la ville et les réalités, où la Municipalité construit sur le peu d'espaces de respiration qui perdurent dans notre ville. Je regrette que le vœu dont nous débattons maintenant n'ait pas été rattaché à ce débat lundi matin.

Vous avez pris récemment la bonne décision de suspendre le projet de T.E.P. Ménilmontant, mais ce n'est pas normal qu'il ait fallu autant de mobilisation, plus une dizaine de vœux en Conseil de Paris de toutes formations politiques, pour vous faire renoncer. Dans le 12e arrondissement, il y a deux dossiers qui méritent actuellement une réflexion.

C'est pourquoi je vous demande une pause, un moratoire. D'abord, le projet "Meuniers-Charenton", parce que c'est une passerelle qui est déjà dans un environnement très dense, face à une longue barre de 12 étages. Ensuite, le projet "Netter-Debergue", où les habitants vous demandent depuis longtemps d'améliorer l'intégration des bâtiments et de respecter le cœur d'îlot en observant le principe de continuité des espaces libres, et ainsi, ne pas condamner les fenêtres de certains riverains.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'élaborer un moratoire - un moratoire, c'est une pause - sur les projets "Netter-Debergue" et "Meuniers-Charenton", afin de débattre avec les groupes du Conseil de Paris pour discuter de l'orientation et de la cohérence de l'ensemble des projets en cours, de trouver un juste équilibre entre les projets de densification et ceux de végétalisation urbaine annoncés notamment dans la presse.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Les deux projets d'aménagement auxquels il est fait référence ne sont pas des opérations nouvelles, loin de là. Qu'il s'agisse de "Netter-Debergue" ou de "Meuniers-Charenton", toutes deux ont fait l'objet, au cours des trois dernières années, de nombreuses délibérations, de réunions publiques, de concertations. Par conséquent, nous avons avancé sur ces deux opérations avec la R.A.T.P. pour "Debergue" et "Paris Habitat" pour "Charenton-Meuniers", conformément à nos engagements en matière de création dans le 12e arrondissement de logements, d'équipements publics et d'ouverture de nouveaux espaces verts. Sur ce dernier point, je voudrais rappeler quelques chiffres.

Le projet "Netter-Debergue" va permettre de créer 2.500 mètres carrés de jardins supplémentaires par rapport à ce qui existe, ainsi que 95 arbres plantés. Sur 5.000 mètres carrés de terrain, la moitié sera donc dédiée à l'extension du jardin, soit un ratio d'un mètre carré de jardin pour un mètre carré construit. De plus, le prolongement de la voie "cité Debergue" va permettre de désenclaver le jardin existant ainsi rattaché à l'avenue du Docteur-Arnold-Netter.

Concernant l'opération "Meuniers-Charenton", elle s'implante sur 23.000 mètres carrés de surface de parcelles composées de 18.000 mètres carrés d'espaces libres occupés en partie par un sol bitumeux servant à stationner les voitures des locataires. Sur ces espaces libres, 6.400 mètres carrés sont en pleine terre. Le projet prévoit de conserver 16.000 mètres carrés d'espaces libres, d'augmenter la surface de pleine terre et de prévoir un réel aménagement paysager comprenant la plantation de 164 nouveaux arbres en plus des 120 existants. D'ailleurs, la conception de ces aménagements extérieurs fera l'objet d'une participation de la part des résidents.

Il ne suffit pas de dire "vous bétonnez" pour que ce soit la vérité. Votre aversion à l'égard du logement social se dissimule de plus en plus derrière une pseudo-aspiration écologique. Je tiens à rappeler que chaque nouveau projet d'urbanisme et de construction, en plus du bâti, laisse une place importante aux espaces libres et verts. L'aménagement d'un territoire est une histoire d'équilibre, par exemple entre le plein et le vide, les différents usages, le minéral et le végétal. En ce qui concerne ces deux projets, nous avons respecté ces équilibres. Je propose donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 138, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pardon, je ne vous avais pas vue, Madame la Maire.

Reprenons. A ce stade, j'ai une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES et une prise de parole de la maire du 12e arrondissement.

N'hésitez pas à demander aux collaborateurs de vos groupes de venir nous le signaler. Ce sera plus efficace.

Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce vœu est conforme à la position des écologistes, pas forcément pour les mêmes raisons qui sont évoquées par la droite. Si l'on raisonne, non pas à l'échelle de la parcelle, mais à l'échelle de tout Paris, nous savons que nous sommes en deçà de la superficie d'espaces verts par habitant. Quand nous avons une parcelle disponible de pleine terre, nous sommes pour la préserver de façon à rattraper notre retard au regard de l'Unesco. Bien sûr, nous nous positionnons à l'échelle parisienne et non à l'échelle locale. C'est pourquoi nous défendons cette parcelle. Nous sommes déjà intervenus en début de Conseil contre le "Marché Pop". En cohérence avec nos positions, nous maintenons notre opposition à ce qui se passe sur cette parcelle.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Malheureusement, rien de nouveau. La droite s'oppose à la création de logements sociaux. Je regrette que cela se cache derrière des arguments pseudo-

écologiques, puisque dans les deux projets cités, on va créer de nouvelles surfaces dédiées à de vrais espaces verts, dans des quartiers où l'on en a besoin. Je pense qu'il faut, au contraire, Monsieur GLEIZES, avoir une approche très différenciée selon les quartiers. Le 12e arrondissement est très hétérogène et je plaide pour cette politique différenciée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 138, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 138 est rejeté.

Voeu déposé par les groups LRI et "100% Paris" relatif au projet d'extension de l'opéra Bastille.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 139 est relatif au projet d'extension de l'opéra Bastille.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, puis à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, qui n'est pas là.

Madame MONTANDON, le temps que l'on éclaircisse le reste.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

L'accès au Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts est devenu plus difficile et les temps de trajet pour atteindre les urgences sont rallongés en raison du nouveau plan de circulation de la place de la Bastille. Le Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts pouvait éventuellement envisager une solution de repli en créant un accès rue de Lyon, en raison d'un terrain sur lequel l'hôpital disposait d'une servitude de passage il y a très longtemps. Mais voilà : l'opéra Bastille prévoit, sur ce terrain, une extension avec le regroupement des activités de l'opéra et la construction d'une salle modulable. Ce projet permettra d'améliorer les conditions de travail et de proposer une nouvelle offre culturelle et artistique pour un public plus large, notamment des jeunes. Ce projet va dans le bon sens, mais il doit aussi, à notre avis, prendre en compte la situation du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

En conseil d'arrondissement, j'ai eu tout de même deux réponses erronées, et je voulais revenir dessus. On m'a dit que la servitude n'existait pas. Or, elle existe puisqu'elle était dans le cadastre. Seulement, c'est vrai qu'il est possible qu'elle soit devenue caduque, car une servitude qui n'est pas utilisée de longue date peut en effet devenir caduque. Du moins, elle existait. Il m'a été également répondu que l'hôpital avait été associé à la concertation. Or, c'est faux. Lorsque l'opéra Bastille est venu me présenter le projet, on leur a dit qu'il était "tel que" et qu'il fallait le prendre de la façon dont il était présenté.

C'est pourquoi nous considérons, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, que ces deux établissements publics doivent discuter ensemble et s'adapter aux différentes contraintes des uns et des autres. Nous n'avons pas à choisir entre la culture et la santé, mais au contraire, pouvoir faire les deux ensemble. Nous demandons donc à la Mairie de bien vouloir intervenir auprès de la direction de l'opéra Bastille afin de la sensibiliser aux spécificités et aux contraintes du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts, aussi bien en termes d'accessibilité que de bien-être des patients, et que soit étudiée la possibilité de créer un accès rue de Lyon dans le cadre du projet d'extension de l'opéra.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - … Point de vue sur la qualité du projet architectural et l'intérêt de créer cette nouvelle salle de spectacles, en achevant, d'ailleurs, 30 ans plus tard, le bâtiment initial tel qu'il avait été pensé par l'architecte, et surtout, en le reliant à la coulée verte grâce à un travail paysager et de mise en accessibilité tout à fait remarquable. Nous avons été, dans le cadre de ce projet, très attentifs à l'insertion urbaine et à la qualité du bâti. Nous avons participé au jury. Je crois que ce projet a été accueilli favorablement par les conseillers de quartier et les habitants. La maire du 12e arrondissement suit attentivement le déroulement de cette opération et a des échanges réguliers avec l'opéra Bastille, afin que le futur chantier qui se trouvera à proximité immédiate de l'hôpital se déroule dans les meilleures conditions et respecte le bien-être des patients. Pour cela, il a été demandé à la direction de l'opéra Bastille de travailler avec la direction du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

Catherine BARATTI-ELBAZ vous l'a déjà indiqué au conseil d'arrondissement : la demande que vous portez concernant l'accès rue de Lyon, n'est pas réaliste. La création de cet accès empêcherait la réalisation de ce projet architectural. A ma connaissance, le Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts n'a fait part de

cette demande à l'opéra dans aucun écrit ni discussion. Le projet d'extension de l'opéra n'a pas d'incidence sur les accès existants ou sur l'intérieur de la parcelle du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts, ni sur les projets futurs de réorganisation que pourrait mener l'hôpital. Cela m'amène à proposer un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 139, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 139 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" et Mme MONTANDON relatif au projet de Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n° 140 et n° 140 bis sont relatifs au projet de Z.A.C. "Bercy-Charenton".

La parole est à Mme MONTANDON.

Pour vous répondre, la parole sera à M. Jean-Louis MISSIKA, avec des explications de vote après.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Je profite d'avoir encore la parole pour rebondir sur ce que vous venez de dire, Monsieur MISSIKA. Le Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts a manifesté, en effet, les problèmes qu'il rencontre avec ce projet. Vous pouvez d'ailleurs le lire sur l'enquête publique puisqu'ils ont déposé toutes leurs remarques à ce sujet en ligne.

Concernant la Z.A.C. de "Bercy-Charenton", vous savez que le projet suscite une forte mobilisation des habitants et des associations. Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur cette question. Vous savez que six tours enclavées seront énergivores et anti-écologiques. Ces constructions ne s'inscrivent pas dans un modèle urbain de la ville écologique et durable. Toutefois, nous avons cru comprendre, il y a un mois par voie de presse, que le premier adjoint de Mme la Maire estimait qu'il faudrait peut-être dédensifier le projet. S'il faut, du moins, on le fera.

Hier, Monsieur MISSIKA, vous avez, au contraire, continué à nous faire croire que vous allez continuer ce sujet en l'état. C'est une question d'actualité. Qui croire en fait ? Y a-t-il une possibilité, en effet, de revoir ou de rediscuter certains points de ce projet, ou au contraire, est-ce que vous restez sur votre position ?

C'est pourquoi, avec mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous demandons de préciser vos intentions et d'avoir la possibilité d'interroger les Parisiens. Il me semble que cela est une évidence, comme vous l'aviez fait sur le "Plan Climat", qui, au contraire, a été beaucoup plus consensuel. C'est donc le sens de notre deuxième demande.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame MONTANDON, je vais préciser, encore une fois, ma vision des choses. Mais si vous lisez les considérants du vœu de l'Exécutif, vous comprendrez pourquoi je considère que ce vœu, auquel je vais proposer un avis défavorable au profit du vœu de l'Exécutif, me paraît commandé par une stratégie qui a à voir avec la proximité des élections. Il faut comprendre une chose : une Z.A.C., et donc, un projet urbain de cette taille, cela se déploie sur deux, trois, parfois quatre mandatures. Je dirai même six mandatures en ce qui concerne la Z.A.C. "Paris Rive gauche".

C'est pourquoi je me suis permis de vous citer toutes les révisions, tous les avenants qui ont été votés par les différents Conseils de Paris au cours des différentes mandatures en ce qui concerne la Z.A.C. "Paris Rive gauche". Il faut savoir que ce projet de "Bercy-Charenton" a déjà connu un certain nombre d'avenants et de modifications, et vous les connaissez bien. Vous savez bien que pour ce projet, à l'origine, lors de la précédente mandature, on envisageait un centre de traitement des déchets à la place de la gare souterraine et qu'il y a eu une modification de ce projet, et que maintenant nous essayons de conserver la totalité de la gare souterraine de la Rapée. Tout le monde sait bien que ces projets, justement parce qu'ils sont au long cours, sont modifiés par différents Conseils de Paris, et parfois même, avec des changements spectaculaires. Par exemple, en ce qui concerne le projet de la Z.A.C. "Paris Rive gauche", je pense aux 210.000 mètres carrés de bâtiments universitaires qui ont été ajoutés après 2001.

Que ce projet change, oui, bien sûr qu'il va changer. J'ai proposé de mettre au clair, dans mon vœu de l'Exécutif, la façon dont cela va se produire. J'espère que vous retirerez votre vœu au profit de celui de l'Exécutif. Il n'y a aucun doute que le projet "Bercy-Charenton" va connaître beaucoup de changements dans les 30 ans qui viennent.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MONTANDON, est-ce que vous retirez le vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non, je ne retire pas le vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Mme Valérie MONTANDON. - Je veux juste faire une explication de vote sur le vœu n° 140 bis, s'il vous plaît.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais le faire dans l'ordre, mais je vous ai bien dans ma liste.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention de la maire du 12e arrondissement, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, et d'explication de vote de Mme Valérie MONTANDON, de M. Jérôme GLEIZES, puis de M. Yves CONTASSOT.

Ensuite, nous passerons au vote.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Pour aller dans le sens de ce que dit Jean-Louis MISSIKA, cela fait plus de 10 ans que les élus du 12e arrondissement parlent de "Bercy-Charenton" et je pense que l'on continuera à en parler encore dans 10 ans. Ce n'est pas le cas de notre voisin, maire de Charenton, qui a un projet d'une envergure équivalente et commence à peine à concerter avec ses habitants. Regardons ce qui se passe partout. Je crois que, sur ce projet, nous sommes prêts à discuter de tout, mais il faut être honnête, sincère et regarder la réalité des faits. Tant que vous continuerez à dire que c'est un espace de respiration magnifique, avec plein d'espaces verts, on ne va pas pouvoir discuter longtemps. Factuellement, c'est un espace de 80 hectares, mais il y en a plus de 50 qui ne vont pas bouger, parce que c'est le périmètre et la friche ferroviaire. Il y a d'énormes contraintes sur ce site.

Oui, nous allons continuer à discuter, mais s'il vous plaît, les Parisiens le méritent, je l'ai dit dans mon intervention de lundi sur l'enrichissement de la ville, en toute sincérité, en toute honnêteté, sur la réalité de ce qu'est ce périmètre aujourd'hui, on peut tout à fait avoir un débat intéressant en évitant les mensonges.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MONTANDON, sur le vœu de l'Exécutif ?

Mme Valérie MONTANDON. - Même si je concède, Monsieur MISSIKA, que ce n'était pas le même cas pour le vœu de la T.E.P. Ménilmontant, vous nous dites que vous ouvrez la concertation, mais quand on lit à la fin le vœu, vous dites que tous les points structurants de ce projet ne changeront pas, et notamment "tous les points structurants du projet ne changeront pas". Les tours, c'est tout de même un point structurant.

Quoi qu'il en soit, il y a une chose que j'apprécie dans votre vœu, c'est que vous souhaitez reprendre des études d'impact en matière d'îlot de chaleur. C'est vrai que cela manquait énormément lors du débat de la Z.A.C., donc je l'apprécie. J'apprécie aussi forcément la concertation. Mais nous allons nous abstenir parce que, justement, nous trouvons que ce sera quand même trop figé par rapport à ce que nous avons évoqué dans notre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une explication de vote, avec un effet Larsen, de la part de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons aussi nous abstenir sur les deux vœux. Le premier vœu, parce qu'il ne dit pas grand-chose, en fait. Il demande uniquement les intentions de Mme la Maire. On voit qu'il y a une évolution dans les propos de M. MISSIKA à travers cette intervention et les interventions précédentes. Néanmoins, pour nous, c'est l'une des dernières grandes emprises libres de Paris. Bien sûr, nous savons que ce n'est pas un espace vert. Sinon, la bataille serait plus facile encore à mener.

Nous savons que c'est la dernière grande Z.A.C. à faire sur Paris, et donc, à ce titre, le projet actuel, notamment dans sa structuration principale avec les tours, nous paraît très problématique. Il faut, bien sûr, faire un rééquilibrage entre les bureaux et les logements, mais tout de même, faut-il vraiment faire des bureaux dans l'économie du XXIe siècle ? Ne faut-il pas penser à d'autres activités sur les questions de logistique ? Nous avons bien compris pourquoi on fermait le tunnel Baron Le Roy. Il y a tout de même des choses qui sont… Il y a six voûtes et l'on ne maintient pas les six. Peut-être que cela a encore changé depuis. Je suis peut-être en retard des évolutions. Pour moi, une partie des voûtes allait être fermée.

Nous avons bien noté qu'il y avait un début d'ouverture, donc nous allons attendre de voir si tout cela se confirme dans les mois à venir. En attendant, nous nous abstenons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous aussi, nous allons nous abstenir, mais pour d'autres raisons. D'abord, sur le premier point, Madame MONTANDON, le débat aura lieu. Vous demandez une concertation, mais il y a une période électorale qui s'ouvre. Je pense que vous aurez la concertation. Je n'imagine pas une seconde que cela ne soit pas l'un des éléments, pas le seul sans doute, du débat dans le 12e arrondissement. Vous l'aurez sans limite. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que, pour nous, il y a un vrai souci depuis le départ, et on l'a dit : c'est qu'une telle opération ne devrait pas être dissociée de ce qui se passe de l'autre côté du périphérique sur la commune de Charenton. C'est pourquoi nous avons dit dès le départ que cette Z.A.C. aurait dû être confiée à la Métropole pour que ce soit un projet d'aménagement global, dès lors que cela concerne plusieurs communes.

Le fait d'avoir des approches séparées, commune par commune, même si c'est le périphérique, n'a plus de sens aujourd'hui. On parle de supprimer le périphérique pour retisser les coutures entre territoires, et chacun continue d'aménager de son côté sans cohérence, y compris avec les conséquences financières que cela a, puisque chacune doit trouver son équilibre indépendamment d'une mutualisation possible. Là encore, nous pensons qu'il devrait y avoir une autre dimension prise en considération à l'heure de la Métropole. Et donc, nous nous abstiendrons sur les deux vœux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 140, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 140 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 140 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 335).

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au classement des terrains d'éducation physique en zone verte urbaine.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 141 est relatif au classement des terrains d'éducation physique en zone verte urbaine.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, vous affirmez votre ambition de végétaliser Paris, Paris qui est la capitale la plus dense d'Europe. Cependant, les deux exemples de renoncement de bétonisation - du stade Championnet, dans le 18e arrondissement, et plus récemment, de Ménilmontant, dans le 11e arrondissement - ont montré votre fébrilité face à la mobilisation des habitants et des associations. Vous avez été amenée à faire les bons choix, mais que de temps perdu.

Vous devez aujourd'hui comprendre que les terrains d'éducation physique, qui sont des espaces de respiration ouverts aux habitants, doivent conserver leur intégrité. Ils permettent aussi d'y créer des espaces végétalisés en pleine terre, ce que nous souhaitons vivement. Vous en conviendrez, je l'espère, qu'il n'est plus envisageable de les sacrifier pour y construire des immeubles et densifier.

C'est pourquoi, avec mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL et le groupe "100% Paris", nous vous demandons de modifier le Plan local d'urbanisme et de classer tous les terrains d'éducation physiques parisiens en zone urbaine verte. Il en va de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Je suis persuadé que vous allez voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous rassure tout de suite, Monsieur HONORÉ, je vais proposer un avis défavorable à ce vœu pour une raison très simple. C'est un vœu non rattaché qui ne propose rien de moins qu'une révision du P.L.U., sans doute pour la semaine prochaine tant qu'on y est.

Le vœu du groupe Ecologiste de Paris sur l'O.A.P. Climat, que nous venons de voter, englobe votre demande puisque nous proposons d'engager une révision et une modification du P.L.U. suivant plusieurs dispositifs : protection du patrimoine, espaces libres, zonage, hauteur, et biens d'autres sujets encore. Des études vont être lancées dans le cadre de l'O.A.P. Climat qui devra être adopté dans une procédure de modification du P.L.U.

Nous avons confié à l'APUR un certain nombre de cartographies, bilans et diagnostics à réaliser. Le devenir des T.E.P. pourra donc être étudié dans le cadre de ces études, comme je l'ai indiqué au groupe Ecologiste à propos des espaces libres. Je tiens à préciser que le sujet dépasse la zone urbaine verte, puisqu'U.V. au P.L.U. ne veut pas dire inconstructible. Il y est permis la programmation d'espaces de loisirs ou sportifs. Par exemple, une piscine ou un gymnase peuvent y être bâtis.

Je vous propose donc de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Monsieur HONORÉ ?

M. Christian HONORÉ. - Certainement pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 141 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 141 est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la friche de l'impasse Boutron.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n° 142 et n° 142 bis sont relatifs à la friche de l'impasse Boutron.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas vu le vœu n° 142 bis, mais je vais le découvrir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il est très bien.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr, en toute objectivité.

Ce vœu est relatif à la friche de l'impasse Boutron. Ecoutez, la Mairie de Paris a décidé de construire sur la friche de l'impasse Boutron, qui est située au 168, rue du Faubourg-Saint-Denis, dans le 10e arrondissement. On a là, à nouveau, une bataille assez classique, hélas, dans notre Assemblée, qui est de préserver les espaces verts contre la bétonisation. La friche de l'impasse Boutron est un espace de respiration et de biodiversité apprécié des habitants du quartier, qui jouit d'une situation exceptionnelle le long d'une impasse interdite aux voitures, qui mène à une zone piétonne ouverte sur le canal Saint-Martin. Face aux problématiques climatiques de canicule, il faut à tout prix préserver et ne pas en rajouter dans la densité urbaine, et face aux flux intenses que connaît déjà le 10e arrondissement, notamment le quartier du canal Saint-Martin et de la gare de l'Est.

Je suis persuadée que vous allez me rétorquer qu'il y a un enjeu : celui du logement social et des équipements publics. Je vous rétorquerai qu'il y a d'autres moyens. Il y a la réquisition, la préemption et même l'expropriation qui permettent de satisfaire sans pour autant bétonner. Je propose, à travers ce vœu, l'aménagement écologique du quartier et de la ville, qui est une réflexion large en lien avec la trame bleue du canal Saint-Martin, la zone piétonne située entre le quai de Valmy, la rue du Faubourg-Saint-Martin et le jardin Villemin, et que le projet de logements et de crèche puisse voir le jour, bien évidemment, mais ailleurs, dans les bâtiments existants, sur des parcelles déjà construites, sans plus opposer la réalité des besoins sociaux aux nécessités écologiques vitales.

Vous avez d'ailleurs dit, dans votre précédente intervention, qu'il fallait innover, et justement…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller à votre conclusion.

Mme Danielle SIMONNET. - Ne pas démolir les bâtiments et construire à partir des bâtiments existants.

Eh bien, faites !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup.

Nous avons soumis un vœu de l'Exécutif sur le sujet de l'impasse Boutron. Après étude avec la maire du 10e arrondissement, Mme Alexandra CORDEBARD, nous pensons qu'il serait préférable de requalifier l'espace aujourd'hui en état de friche en espace vert, plutôt que d'y bâtir le projet de logements prévu par "I.C.F.". Il s'avère que ce projet, bien que qualitatif, serait assez proche des habitations, mais beaucoup trop proche, qu'il y a une forte demande d'espaces verts dans le quartier et qu'un autre espace dans le 10e arrondissement pourrait être plus approprié. Etant donné que le projet d'"I.C.F." avait été voté en Conseil de Paris et que des familles modestes attendent ces logements, nous proposons, via notre vœu, de commencer par chercher une adresse alternative dans le 10e arrondissement pour loger ces familles, puis de reconvertir cet espace en espace vert.

Je vous propose donc, Madame SIMONNET, de retirer votre vœu.

Les choses, mais qui vont dans le sens que vous souhaitez. Merci à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Je vais faire le perroquet sur ce que vient de dire Jean-Louis MISSIKA, avec peut-être une petite remarque à Mme SIMONNET sur ce vœu et sa rédaction.

D'abord, une petite précision : cela n'est pas du tout rue du Faubourg-Saint-Denis. Ce qui m'amène à qualifier d'imprécis, c'est parfois le cas, pas toujours, vos vœux. Votre vœu est extrêmement opportuniste, et par ailleurs, assez en contradiction. En effet, grand écart permanent entre plus de logement social et pas assez de logement social.

Sur cette parcelle, cependant, Jean-Louis MISSIKA l'a dit à l'instant : une densification, dans le cadre où elle avait été définie, n'est pas souhaitable. Cela fait un moment que je discute avec l'Exécutif pour requalifier ce projet. Je tiens à ce que nous augmentions notre possibilité d'offrir des logements sociaux dans le 10e arrondissement. Je tiens également énormément à ce que ce projet de crèche puisse aboutir d'une manière ou d'une autre. Je souscris donc à la proposition de l'Exécutif de relancer, parce que cela me paraît opportun, une discussion avec les habitants du quartier, et d'ailleurs du quartier assez élargi, pour que nous puissions travailler à faire évoluer ce projet positivement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, le vœu est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mais oui, magnifique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Eh bien, formidable. Je vous avais dit qu'il était formidable.

Mme Danielle SIMONNET. - Franchement, j'adhère au vœu bis.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Y a-t-il toujours une explication de vote de M. Didier LE RESTE et de M. Jérôme GLEIZES sur le vœu de l'Exécutif ?

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous reprenons aujourd'hui un débat que nous avons déjà eu dans ce Conseil. Je m'étais réjoui de voir aboutir sur une parcelle non utilisée un projet utile pour les Parisiennes et les Parisiens. L'on me dit que les gens sont heureux de déambuler dans cet espace mais cet espace est clos. C'est une parcelle non utilisée depuis des années. Un projet qui répondait à deux engagements forts de la majorité municipale du 10e arrondissement : la construction de logements sociaux et la création de places en crèche, que demandent les habitantes et les habitants du 10e arrondissement, et les familles pour les places en crèche.

Danielle SIMONNET ne m'a pas convaincu avec son explication alambiquée du style : "je ne suis pas opposée à la création de logements sociaux, mais il faut trouver d'autres emplacements". J'en profite pour indiquer que ce projet s'intègre dans un cadre plus global intégrant la rénovation et la mise en accessibilité du bâtiment adjacent d'I.C.F. "La Sablière". Ces travaux permettront d'améliorer la qualité de vie des locataires, devant lesquels il faudra s'expliquer.

Je ne voterai pas le vœu de Danielle SIMONNET qui est d'ailleurs retiré. Je voterai le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jérôme GLEIZES pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous allons nous abstenir sur ces deux vœux pour d'autres raisons. Ces vœux n'ont aucune raison d'être puisque cette parcelle est a priori déjà protégée dans le P.L.U. Ce projet de délibération était déjà passé en conseil d'arrondissement. On n'avait pas eu cette vérification à ce moment-là. Si j'en crois mes notes,

cette parcelle est donc aujourd'hui protégée. Il ne peut donc pas y avoir de construction, n'en déplaise à "La Sablière". Il n'y a donc pas raison d'être. Tout permis de construire devra être refusé puisque la parcelle est déjà classée en zone verte. La question ne se pose donc pas.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 142 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 336).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux aménagements au 94, avenue Gambetta.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n° 143 et n° 143 bis sont relatifs aux aménagements du 94, avenue Gambetta.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai lu le vœu de l'Exécutif, mais il est vraiment trop succinct. J'annonce tout de suite sans suspens que je maintiens mon vœu. Je pense qu'il est important. On en a déjà parlé plus d'une fois. Il y a eu une bataille, une mobilisation des habitants contre ce projet sur l'ancien Rectorat de l'avenue Gambetta, qui se transforme en un "Carrefour Market" de 1.950 mètres carrés, avec de nombreux commerces. On en est à la situation suivante : les habitants sont toujours fort mécontents.

Lors d'une réunion d'information sur la requalification de la rue du groupe Manouchian, le 29 mai dernier, la Mairie a dit qu'elle travaillait avec "ICADE", au-delà même de ses compétences, dans le but que s'ouvrent des magasins qui répondent aux besoins du 20e arrondissement. Il y avait aussi un projet et Mme CALANDRA précisait qu'un local de 150 mètres carrés pourrait être réservé à une structure d'intérêt général. Franchement, 150 mètres carrés, par rapport aux besoins de locaux associatifs pour des activités culturelles, sportives et sociales, c'est vraiment trop peu.

Je suis persuadée que l'Exécutif, l'Hôtel de Ville, pourrait reprendre des négociations avec "ICADE" pour garantir qu'il y ait beaucoup plus de mètres carrés qui soient à louer aux associations, et surtout, plus de facilités, et qu'il y ait une concertation avec les associations et "ICADE". Je pense que l'Exécutif peut aider à cela et c'est l'esprit du vœu. Je pense que c'est possible. Par ailleurs, qu'il y ait beaucoup plus de transparence sur les projets en cours et sur les lots attenants au "Carrefour Market", parce que, pour l'instant, on n'a pas les plans et c'est extrêmement opaque.

Voilà l'esprit de ce vœu. En ce moment, on est dans une situation de blocage au niveau de la mairie d'arrondissement. Les associations ont besoin d'un médiateur pour enfin se faire entendre auprès d'"ICADE".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Voilà.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Super.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est bien que Danielle change de registre, parce que cela commence à faire beaucoup, tous ces vœux, alors même que nous avons agi, que nous sommes intervenus, que nous avons organisé des réunions avec les riverains, avec les associations, et tout cela. Une réunion s'est tenue le 15 avril dernier en présente d'"ICADE", de la mairie du 20e arrondissement, des groupes politiques, de représentants de l'Hôtel de Ville, au sujet des lots attenants au "Carrefour Market". Le travail de concertation se poursuit avec les élus et les habitants concernant l'occupation de ces lots, l'approvisionnement logistique du "Carrefour Market" et l'aménagement de la rue du groupe Manouchian.

J'émets donc un avis défavorable au vœu de Mme SIMONNET et vous propose, "as usual", de voter le vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le contraire serait, pour le coup, un peu "unusual".

C'est sur le vœu de l'Exécutif, votre explication de vote, Madame FANFANT ?

Sur celui-là.

Je vous en prie.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais aller très vite. En fait, M. MISSIKA a quelque part raison, mais je voudrais juste lui dire que, sauf erreur de ma part, la dernière réunion à laquelle les élus d'opposition ont assisté datait du 19 mars 2018. Donc s'il y a eu des réunions après, les cartons d'invitation se sont perdus entre votre bureau et le nôtre, mais ce n'est pas grave. Cela n'a pas d'importance. C'est fait, c'est fait.

J'en profite pour vous dire que vous vous êtes engagé à fournir un procès-verbal du dernier jury du 20 mai. On l'attend toujours, mais enfin, bon, ce n'est pas grave, soit dit en passant.

Madame SIMONNET, on souscrit à votre demande de transparence, mais on ne peut pas souscrire à votre demande de co-construction, parce que, sauf erreur de ma part, les associations n'ont pas fait de demande écrite et officielle pour avoir un local. En fait, les choses ne peuvent débuter que par là. Tant qu'il n'y a pas de demande, on ne peut pas leur accorder ex nihilo. Nous serons donc obligés de nous abstenir sur votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - La situation du 20e arrondissement est assez kafkaïenne, si vous suivez les épisodes. Ce vœu a été présenté en conseil d'arrondissement. Il a été voté en conseil d'arrondissement. Les propos de Mme la Maire étaient en contradiction avec ce qui avait été dit à cette réunion. Nous sommes donc un peu perdus. Dans ce flou total, nous allons voter les deux vœux. Nous pensons qu'à la fin, nous tomberons sur la bonne version. Nous attendons tout de même des confirmations.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 143, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 143 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 143 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 337).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au quartier Poissonniers-Ordener.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux n° 144 et n° 144 bis sont relatifs au quartier Poissonniers-Ordener.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Pour lui répondre, la parole sera à M. Jean-Louis MISSIKA.

Mme Danielle SIMONNET. - Désolée, c'est mon tunnel.

Ecoutez, c'est un vœu pour la végétalisation et contre la densification du quartier Poissonniers-Ordener. On est toujours sur les mêmes problématiques. La bétonisation de Paris et sa densification se poursuivent à un rythme soutenu, et en particulier dans le 18e arrondissement.

C'est le cas de l'opération "Paris Nord-Est Elargi" dans laquelle on est loin d'atteindre, à cette heure, l'objectif de 30 % d'espaces verts. La décision prise le 17 juin 2019 par un jury composé principalement de représentants de la S.N.C.F. et de ses filiales, de la Mairie de Paris et de la mairie du 18e arrondissement, a retenu le projet "Emerige/Ogic". Beaucoup se plaignent du manque de concertation, de l'absence d'information durant les deux années qui ont précédé ce choix final et de la très faible représentation des associations de riverains au sein du jury.

Le 18e arrondissement est tout de même l'un des arrondissements les plus densément peuplés. Par ailleurs, au niveau de la rue Ordener, on est sur une situation de saturation quotidienne. Le projet retenu va conduire à la bétonisation des quartiers les moins dotés en espaces verts, avec 0,9 mètre carré d'espaces verts par habitant, ce qui est extrêmement problématique, avec un "effet canyon" auquel conduiront la construction de bâtiments le long de la rue Ordener et l'isolement du jardin séparé de l'environnement du quartier.

Il y a donc un certain nombre de problématiques soulevées par les habitants. A travers ce vœu, je propose que le projet "Emerige/Ogic" soit révisé pour parvenir à l'aménagement d'un grand parc d'au moins 2 hectares en pleine

terre, d'un seul tenant, que le nombre prévu de nouveaux habitants tienne compte du respect de la limitation de la densification du 18e arrondissement, que les associations et les collectifs de riverains soient davantage associés à la conduite du projet, et que leur poids soit renforcé dans le processus de décision.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Voilà un duo qui commence à être bien rodé en fin de mandature. Je vais donc proposer un avis défavorable à Danielle SIMONNET si elle ne retire pas son vœu au profit de celui de l'Exécutif, mais elle a déjà répondu.

Je voudrais tout de même rétablir un certain nombre de choses. D'abord, je vous rappelle que ce site industriel du réseau ferré Nord-Est est, depuis le milieu du XIXe siècle, totalement inaccessible aux habitants. Il vivait refermé sur lui-même. Il s'agit donc d'une opération emblématique pour l'arrondissement, qui est beaucoup soutenue par les riverains. Avec cette opération, nous allons rendre ce site aux habitants et l'ouvrir, ce qui n'était pas le cas.

Madame SIMONNET, vous nous dites qu'il y a eu une très faible représentation des habitants lors du jury. Il y avait près de 10 habitants qui représentaient 4 associations du secteur : l'association des locataires des immeubles de l'allée d'Andrézieux, l'"ASA PNE", le collectif "Dépôt Chapelle Ordener", le conseil syndical et la copropriété d'Andrézieux. Nous avons, dès le départ, mis en place une concertation poussée. Je dirai même que nous avons fait une co-construction du cahier des charges. Nous avons demandé à la "SNEF" d'intégrer au cahier des charges de la consultation les 15 engagements qui ont été pris durant la concertation et soutenus par les riverains.

Mais surtout, ce que je voudrais vous dire, parce que, vraiment, je ne comprends plus rien à vos manières de calculer et je sais que vous êtes un peu fâchée avec les chiffres. Vous demandez 30 % d'espaces verts dans le projet. Nous avons un projet qui propose plus de 16.000 mètres carrés de terrain végétalisé, dont le parc de plus d'un hectare. Nous sommes à 43 % d'espaces verts sur le terrain. Ce que vous nous demandez dans votre vœu, c'est de diminuer les espaces verts de 13 %. Je propose donc de ne pas respecter votre demande de bétonisation.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie de deux demandes d'explication de vote : l'une de M. Pascal JULIEN, l'autre de M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Madame la Maire.

Les deux vœux portent sur le projet "Ordener-Poissonniers" pour lequel les habitants du 18e arrondissement se mobilisent depuis des années. Le vœu de l'Exécutif n'annonce pas une volonté réelle de mettre en cause la densification. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous allons faire des contre-propositions. Pour l'instant, nous allons donc nous abstenir sur les deux vœux : celui de Mme SIMONNET et celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est donc maintenant à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Nous partageons beaucoup de constats du vœu de Danielle SIMONNET, mais ses conclusions ne nous conviennent pas tout à fait, parce que, par exemple, rien n'est dit de la préservation des bâtiments historiques au sein desquels on peut mettre pas mal de choses en termes d'équipements, de commerces, de toute une série de choses. Le chiffre de 500 habitants est un chiffre discutable. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Quant au vœu de l'Exécutif, nous observons une évolution, dans le sens où vous ouvrez la porte à la possibilité d'aller vers une révision partielle de la programmation et vers une révision à la baisse de la densification, mais dans le même temps, vous ne franchissez pas le pas. Il n'y a pas la volonté politique. Cela sent un peu le vœu formaliste. Nous nous abstiendrons donc aussi sur ce vœu dans la joie et la bonne humeur, et sans notre ami Pierre-Yves BOURNAZEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On redonnera la parole à M. HONORÉ pour qu'il précise les choses, mais à l'occasion d'un autre vœu, je vous le promets.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 144, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 144 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 144 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 338).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre George Eastman.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 145 est relatif au centre George Eastman.

Avec un suspens implacable, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

M. Jean-Louis MISSIKA lui répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Le centre George Eastman est classé monument historique. Il s'agit d'un legs que M. Eastman souhaitait attribuer au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens, avec une vocation sociale clairement exposée. Le centre dentaire est l'un des rares à proposer un tel service, notamment pour les enfants.

La proposition qui est faite de le remplacer par quelques postes de dentistes dans le centre Edison n'est pas en mesure de répondre à la longue liste d'attente, qui prouve, au contraire, la nécessité du développement du centre Eastman initial. Le projet de la Mairie, tel qu'il a été présenté en réunion publique, consiste à vider le bâtiment du centre Eastman pour y faire un restaurant et un centre de santé privé.

Il faudrait pouvoir tenir compte de la mobilisation des usagers et des riverains pour la préservation du centre dentaire et leur opposition au projet de reconversion imposé dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris 2". Le centre de recherche sur la qualité de l'air à Paris est un outil nécessaire, notamment au vu de la crise climatique et écologique. Il semble qu'il n'y a pas d'argument valable qui justifie le déménagement de ces deux services. Le coût d'un tel déménagement serait très cher. On me parle de 55 millions d'euros, mais vous allez sans doute rectifier, Monsieur MISSIKA. Le projet tel qu'il est présenté sert en grande partie des intérêts privés, plus que les intérêts de la population parisienne.

Voilà pourquoi, à travers ce vœu, je propose que l'on abandonne purement et simplement ce projet, inutile et imposé, et qu'au contraire, les effectifs, les moyens et la vocation du centre Eastman soient maintenus en l'état, pérennisés, et le bâtiment Eastman préservé dans sa fonction initiale.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, d'abord, je voudrais vous dire que le coût du déménagement n'est pas de 55 millions d'euros, mais d'un milliard d'euros.

D'autre part, la confusion que vous faites est absolument incroyable. Ce bâtiment n'était pas accessible aux Parisiens. Ce bâtiment était malheureusement méconnu. D'ailleurs, il a fallu que nous lancions ce "Réinventer Paris" pour que les spécialistes du patrimoine s'y intéressent et que l'Etat décide de le classer, ce dont nous nous réjouissons. Est-il raisonnable qu'un laboratoire qui fait des tests sur des matériels soit dans un bâtiment classé monument historique ? Est-il raisonnable qu'un lieu comme celui-ci ne soit pas accessible aux Parisiens ? La réponse est non dans les deux cas de figure.

Ce que nous avons fait avec "Réinventer Paris", avec cet appel à projets, c'est que nous avons permis de signaler l'existence de ce bâtiment. C'est vrai que les A.B.F. allaient au-delà des neuf premiers arrondissements de Paris et ce n'est pas si fréquent que cela. Et donc, c'est une excellente chose que le Ministère de la Culture se soit aperçu qu'il y avait des joyaux dans le 13e arrondissement de Paris. Nous avons permis de trouver une solution pour que ce lieu soit accessible à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, et avons trouvé une solution pour que ce bâtiment soit totalement préservé et réhabilité de façon respectueuse du patrimoine.

Par ailleurs, vous parlez d'un centre de santé privé, mais vous oubliez de préciser que ce centre de santé est de secteur 1 et que nous militons, ici, à la Ville de Paris, pour avoir le plus de centres de santé de secteur 1. Il me semble qu'il est essentiel de rejeter ce vœu et de prendre conscience qu'il est nécessaire de donner une seconde vie à ce bâtiment.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous n'allons pas voter le vœu, mais nous n'allons pas voter contre, parce que, contrairement à ce que dit Jean-Louis MISSIKA, dans le 13e arrondissement, avant Eastman, Freyssinet a été classé. Cela prouve que les A.B.F. sont capables d'aller dans le 13e arrondissement. Il y a quelques très beaux établissements, notamment dus au Corbusier. On a donc pas mal de choses. Il ne faut pas croire qu'il y a de belles réalisations architecturales uniquement dans le cœur de Paris. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que nous ne sommes pas du tout convaincus par le projet, et vous le savez, puisque nous avons refusé de soutenir le projet lauréat. Nous n'avons pas du tout la conviction que l'ouverture sera très grande au public, bien au contraire. Nous pensons qu'il aurait été de la responsabilité de la Ville d'avoir un vrai projet sur ce centre, qui soit vraiment un projet école.

D'ailleurs, nous avions fait des propositions, y compris pour accueillir une bibliothèque en difficulté à un moment. Il y avait d'autres solutions. C'est un choix budgétaire, il faut le dire, et purement budgétaire que de le confier à un aménageur privé. Ce n'est pas notre conception de la ville. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 145, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 145 est rejeté.

2019 DU 11 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Remise d'un équipement public par "Paris Batignolles Aménagement" correspondant à une emprise de terrain pour le parc Martin Luther King.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 11 et l'amendement technique n° 146 déposé par l'Exécutif, qui concernent la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" : remise d'un équipement public par "Paris Batignolles Aménagement" correspondant à une emprise de terrain pour le parc Martin Luther King.

C'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 146 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 11).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons, si vous le permettez, entamer les travaux de la 6e Commission.

Avec la présentation par le vice-président de la 6e Commission, M. Jean-Pierre LECOQ.

Chère Annick OLIVIER, vous êtes donc toujours présidente de la 6e Commission. Je vous cherchais des yeux.

Mes chers collègues, je vous propose que nous donnions la parole à Mme Annick OLIVIER, que nous examinions le projet DASCO 27, et puis, nous examinerons demain matin le projet de délibération DASCO 88 sur lequel il y a de nombreux inscrits. Nous ferons cela sereinement demain matin.

Chère Madame la présidente, chère Annick.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

Notre Commission a commencé par la présentation des projets de délibération par Sandrine CHARNOZ. Outre des subventions de fonctionnement, un ensemble de crèches du secteur associatif, 4 projets de délibération étaient à noter. Les projets de délibération DFPE 164, 188, 189 et 201, qui portent la création de multi-accueils et d'équipements de la petite enfance, contribuant ainsi au plan de mandature de création de places d'accueil pour la petite enfance.

Ensuite, Patrick BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation, notamment le DASCO 27, qui est une convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville et des collèges. Le

DASCO 88 est une convention triennale de mise à disposition de moyens et services entre la Ville et les caisses des écoles.

Par ailleurs, on peut noter le projet de délibération DAE 212 qui fixe la subvention de fonctionnement et porte avenant à la convention avec le Forum des images.

Ensuite, Marie-Christine LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation. On peut noter plus particulièrement le projet DAE 54, qui est une convention et subvention de 5 millions d'euros avec Sorbonne Université, relative à la création de "Paris Parc", parc d'innovation qui accueillera des créateurs d'entreprises et permet de regrouper des structures dispersées. Le projet DAE 191 concerne la prolongation de l'accueil de l'Institut Langevin de l'E.S.P.C.I. à l'Institut de physique du globe de Paris pour cause de travaux.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Annick OLIVIER.

2019 DASCO 27 - Collèges publics parisiens. - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner ce qui sera le dernier projet de délibération pour ce soir, le DASCO 27 sur les collèges publics parisiens : convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci.

Je voulais juste attirer votre attention sur le fait que, comme certaines écoles - et l'on a un sujet sensible avec l'école Murat - de nombreux bâtiments de collèges parisiens sont dans une situation assez déplorable.

Comme cette convention prévoit qu'en ce qui concerne les cités scolaires, collèges, lycées, les actions de la Ville sont assurées par la Région Ile-de-France dans le cadre de la convention de gestion, je voulais attirer l'attention de l'Exécutif et de l'Assemblée sur la nécessité de demander à la Région d'investir massivement dans certaines cités scolaires, collèges, lycées parisiens qui sont dans un état déplorable.

Si l'on veut aussi que les collèges publics continuent à attirer des élèves et que la mixité sociale soit la plus forte dans l'ensemble des quartiers parisiens, il faut mettre de l'argent dans les bâtiments des collèges. C'est un message pour la Ville et pour la Région.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération DASCO 27 fixe les modalités d'exercice des compétences de la Ville et des collèges. Je tiens, à cet égard, à saluer le travail réalisé avec minutie et détail par la DASCO avec l'aide des chefs d'établissement. C'est un outil de travail utile et pratique pour les principales et principaux de collège. Je pense qu'il permettra d'être plus efficace, parce que chacun saura ce qu'il en est de sa responsabilité.

Vous m'interrogez, cher collègue, plus précisément sur l'état des collèges et notamment des collèges situés en cité scolaire. Vous interpellez en même temps - si j'ose dire - la Ville de Paris et la Région. Je voudrais qu'il soit rappelé, même si vous l'avez fait, mais je me permets d'insister lourdement, parfois c'est nécessaire, sur le fait que la situation de certains collèges en cité scolaire est due principalement au fait que la Région Ile-de-France a la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux dans ces établissements et que la Ville de Paris ne fait que financer les travaux pour la partie collège.

Nous ne sommes que peu informés par la Région et apprenons souvent les problèmes par les parents d'élèves qui nous les signalent. Nous sommes donc amenés à intervenir régulièrement auprès de la Région pour des problèmes importants dans les 29 cités scolaires mixtes, c'est-à-dire lycées et collèges. Je prendrai comme exemple, et cela mobilise 3 maires d'arrondissement conséquemment, la gestion chaotique du chantier de la cité scolaire Gabriel-Fauré dans le 13e arrondissement, avec beaucoup de nuisances pour les riverains et, tenez-vous bien, plus de 8 mois de retard dans les livraisons des travaux. D'ailleurs, Jérôme COUMET y faisait référence pas plus tard que cet après-midi. Quant à Annick OLIVIER, elle connaît par cœur le dossier.

Je peux également citer les travaux de restauration scolaire de la cité scolaire Voltaire dans le 11e arrondissement, qui ont été interrompus pendant un an. François VAUGLIN a dû monter au créneau à ce titre. Catherine BARATTI-ELBAZ était là il y a un instant. Quant à l'absence d'association de la Ville sur les projets de la cité scolaire Paul-Valéry, nous avons voté un certain nombre de vœux à ce sujet, conséquemment à l'abandon du précédent projet et à un état très dégradé de cet établissement. Je ne parle même pas de l'état général de certains bâtiments, que nous découvrons progressivement puisque, depuis cette année, les services de la DASCO sont associés par la Région à la visite fonctionnelle d'architecture de ces établissements.

De ce fait, cher Thomas LAURET, je voudrais interpréter votre intervention, mais ne pas non plus la sur-interpréter comme un soutien à la Ville de Paris pour qu'effectivement un certain nombre de travaux soient conduits par la Région, maître d'ouvrage dans un certain nombre d'établissements et de cités scolaires, notamment pour assurer la rénovation indispensable d'un certain nombre de collèges.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 27).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous remercie et nous nous donnons rendez-vous demain, à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 10 juillet 2019 à vingt-heures cinquante minutes, est reprise le jeudi 11 juillet 2019 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2019 DASCO 88-DRH - Caisses des écoles. - Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les caisses des écoles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 88-DRH et l'amendement n° 189.

Il s'agit d'une convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les caisses des écoles.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les personnels des caisses des écoles ont des statuts à part dans notre administration. Ce projet de délibération vise à corriger les écarts en termes de droits sociaux que ces différences de statuts induisent. Les disparités de statuts génèrent, en effet, des inégalités d'accès aux formations, aux préparations, aux concours et aux examens professionnels organisés par la Ville de Paris. Ce projet de délibération vise à établir plus de justice sociale. C'est, pour les personnels, un progrès important en matière d'accès équitable aux droits, et je m'en réjouis. Le mécanisme de la convention avec les établissements publics locaux que sont les caisses, est simple. La Ville de Paris avance les frais de formation liés aux préparations, stages de formation professionnelle et cours de perfectionnement. A charge, ensuite, à la caisse des écoles de rembourser la Ville.

Mais je saisis l'occasion de ce projet de délibération pour souligner de nouveau l'enjeu que comporte, dans la perspective du regroupement des quatre arrondissements du Centre de Paris, l'organisation de la future caisse des écoles. L'organigramme cible a été présenté en commission technique et a donné toute satisfaction. En ce qui concerne la qualité de l'assiette, celle-ci est très appréciée par les élèves et leurs parents, si j'en crois ce qu'ils disent en commission de menu. La prestation du 2e arrondissement incarne, en quelque sorte, la stratégie alimentaire durable de notre ville : 96 % d'aliments "bio" portant des labels de qualité, fruits et légumes de saison, produits peu transformés, recherche de proximité, lutte contre le gaspillage alimentaire, alternative végétarienne quotidienne pour tous les élèves à partir du cours préparatoire, deux repas végétariens pour toutes et tous chaque semaine. O.G.M., huile de palme et poissons pêchés en eaux profondes sont proscrits. Les repas sont livrés en liaison froide tous les jours par des véhicules fonctionnant à partir d'énergie méthanisée. Par ailleurs, nous sommes en train d'expérimenter les conditionnements des aliments en barquettes de cellulose de bois dans une stratégie "zéro plastique".

Les autres caisses ont d'autres atouts et savoir-faire à mutualiser. Par exemple, le 4e arrondissement doit pouvoir conserver sa liaison chaude et ses cuisines de proximité qui sont, en effet, des atouts majeurs en matière de pilotage de politique alimentaire. Les habitantes et les habitants du Centre de Paris ne comprendraient pas une régression de la qualité des repas servis à leurs enfants, ni une baisse de l'exigence environnementale et sociale de leur cantine. Voilà pourquoi j'avais proposé, en juillet dernier, à l'occasion d'un vœu, la passation d'un marché unique afin de réaliser des économies d'échelle sur certains postes, notamment le transport, l'assistance technique, les animations et la formation, et afin d'ouvrir de nouveaux marchés pour les filières biologiques. La caisse des écoles du Centre de Paris devra prendre ce qu'il y a de mieux en matière de qualité alimentaire, mais aussi en matière de conditions d'emploi des professionnels, qui devront l'un et l'autre être harmonisés par le haut.

Ce sont les aléas du tout technologique. Je suis désolé.

Nous devons dessiner les contours d'une nouvelle caisse des écoles, dont les standards sociaux et environnementaux sont alignés sur le mieux-disant de chaque caisse. Voilà, pour résumer mon point de vue, chers collègues.

Merci beaucoup et désolé pour ces sonneries intempestives.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

On n'est pas encore tout à fait à l'âge du "low tech", comme on dit.

M. Thomas LAURET, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on a là, sur le plan organisationnel, encore en débat entre l'harmonisation nécessaire et utile de personnels qui exercent le même métier dans une collectivité, Paris, et la liberté de chaque arrondissement d'organiser sa caisse des écoles et son management des ressources humaines de façon autonome. Dans les deux modèles, il y a des avantages et des inconvénients. Aujourd'hui, nous avons une Municipalité parisienne qui est extrêmement centralisée. On sait ce que cela génère en termes de bureaucratie, de taille, de longueur des circuits de décision, de distance entre la décision et le terrain. Le choix a été fait sous la pression, pendant cette mandature, de laisser de l'autonomie aux caisses des écoles. C'est, à mon avis, une bonne chose. Il faut laisser aux arrondissements le maximum.

Pardon, Monsieur FÉRAUD ?

Donc, c'est une bonne chose. Il faut laisser aux arrondissements gérer en proximité ce qui peut l'être, parce que c'est souvent plus efficace et plus rapide. Ce projet de délibération évoque la création d'un centre support de ressources pour aider notamment sur la formation continue. Si ce support et cette recherche de services supplémentaires aux caisses des écoles sont un atout, nous n'y voyons pas d'inconvénient au niveau du groupe Démocrates et Progressistes. En revanche, il faut s'assurer que cela ne complique pas les circuits de décision, ni la gestion et l'administration du personnel, que c'est uniquement un support positif pour aller vers de l'harmonisation statutaire, sans imposer une organisation descendante.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme SIMONNET s'était inscrite, mais je ne la vois pas.

Je donne la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants.

Vous avez la parole.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ceci est un amendement qui permet de mettre en lumière la situation catastrophique de l'école Murat qui est menacée de fermeture. Elle est située au 162, boulevard Murat, dans le 16e arrondissement. Après maints problèmes d'infiltrations, de fuites, de sol qui bouge suite à des inondations, elle doit maintenant fermer et est dans une situation catastrophique. Il reste très peu de temps pour trouver un site afin de recaser les élèves de l'école Murat. Nous avons eu l'idée, avec la directrice et la Mairie de Paris, de dire que cette école pourrait retourner dans son lieu d'origine, à savoir le lycée René-Cassin, qui se trouve à quelques rues de l'école. Soit cette solution est privilégiée, soit les élèves sont menacés d'être dispersés dans différents endroits aux quatre coins de Paris. Etant donné l'âge des élèves, nous avons pensé que cette solution était à privilégier. C'est la raison pour laquelle je fais cet amendement aujourd'hui.

J'ai entendu des voix qui s'élevaient au sein de ce Conseil, heureusement relativement peu nombreuses, pour dire que l'idée était d'opposer l'école Murat au lycée René-Cassin et que nous voulions nous débarrasser du lycée René-Cassin dans le 16e arrondissement. Cette attitude est, à tout le moins, malhonnête, mais en plus, irresponsable. Moi, personnellement, je n'ai de leçon à recevoir de personne. Je siège au lycée René-Cassin depuis une dizaine d'années. J'ai été la première à faire des partenariats entre la mairie du 16e arrondissement et le lycée René-Cassin. Si, toutefois, l'école Murat devait déménager sur le site du lycée René-Cassin, ce ne serait une victoire pour personne. Nous sommes élus pour proposer des solutions, pas uniquement pour faire des constats alarmants, pas uniquement pour dresser des constats, mais également pour proposer des choses.

Monsieur BLOCHE, évidemment, il y a eu beaucoup de problèmes de la part de la Mairie de Paris. Cette école a dû se construire, parfois, malgré tous les problèmes qu'elle a eus. Cela fait 15 ans que je siège au conseil d'école Murat. Souvent, les réparations que nous y avons faites ont été des cautères sur des jambes de bois. Cela fait longtemps qu'il aurait fallu que cette école soit probablement rasée, déconstruite, reconstruite de manière plus pérenne. A l'origine, elle était provisoire, et ce provisoire, cela fait 50 ans qu'il dure. Cependant, je pense que M. BLOCHE hérite d'une situation à l'origine de laquelle il n'est pas, puisqu'il est là depuis un an et demi. J'ai cru comprendre qu'il souhaitait que nous travaillions ensemble sur ce dossier.

Je vous remercie de bien vouloir voter cet amendement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez pu remarquer, j'imagine, en étant attentifs, que deux sujets de nature totalement différente étaient évoqués à travers ce projet de délibération. D'une part, et c'est son objet, les caisses des écoles et la convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les caisses des écoles. D'autre part, la situation qui m'occupe beaucoup du devenir de l'école élémentaire Murat dans le 16e arrondissement. Je vais donc partager mon temps de réponse.

Sur le premier point, les deux interventions de Jacques BOUTAULT et de Thomas LAURET pouvaient manifester quelques craintes. Je voudrais les rassurer l'un et l'autre. Je comprends, Monsieur le Maire du 2e arrondissement, que vous soyez soucieux que la fusion à terme - ce n'est pas fait et il faudra d'ailleurs une modification législative pour cela - des caisses des écoles des quatre premiers arrondissements de Paris, se fasse par le haut et non par le bas, et que tout ce qui a été acquis, notamment en termes de qualité de l'alimentation servie aux enfants, soit préservé et que tout cela se passe dans une belle dynamique. Je ne peux que vous rejoindre sur ce point et vous pouvez compter sur ma totale vigilance.

Thomas LAURET, de son côté, s'est inquiété qu'à travers la mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les caisses des écoles, il puisse y avoir, tel un serpent de mer, l'idée de revenir sur ce qui était porté dans cette mandature, c'est-à-dire un établissement public parisien de la restauration scolaire. Même si M. GRIVEAUX promeut cette idée - c'est ce qu'évoquait à l'instant le président FÉRAUD - nous souhaitons préserver l'autonomie des caisses des écoles. Vous avez d'ailleurs argumenté avec beaucoup de pertinence que la proximité entre la prise de décision et ses effets était un facteur qu'il fallait à tout prix maintenir. Je suis certain que vous saurez développer votre qualité de persuasion auprès du candidat à la Mairie de Paris, que vous soutenez désormais.

J'en arrive maintenant à la situation de l'école élémentaire Murat qui nous préoccupe, puisque, depuis une dizaine de jours, il y a une urgence évidente. L'école élémentaire Murat doit être relocalisée dès la prochaine rentrée scolaire. Elle ne peut pas rester dans ses bâtiments actuels.

Je vous remercie, Madame la Sénatrice, d'avoir, à travers votre amendement, qui, avouons-le, avait peu de rapport avec le projet de délibération, voulu évoquer cette question dans notre hémicycle. Car, en l'occurrence, trois interlocuteurs, institutions, sont mobilisés sur ce dossier. Evidemment, la Mairie de Paris, puisqu'il s'agit de bâtiments, l'Education nationale, quant aux conséquences pédagogiques de notre décision, et la mairie d'arrondissement, puisque l'on sait qu'une mairie d'arrondissement - celle du 16e arrondissement, comme les autres -, assure les inscriptions, accorde éventuellement les dérogations, fait la sectorisation et participe activement aux visites d'architecture qui permettent de voir l'état des bâtiments.

Comme vous le savez, j'ai rencontré les parents d'élèves de l'école Murat le 4 juillet dernier. Trois scénarios leur ont été proposés et ils ont privilégié assez naturellement et logiquement le scénario de la relocalisation au sein du lycée René-Cassin, qui était historiquement l'école publique du quartier. De ce fait, la conséquence est de se dire : où iront les lycéens de René-Cassin l'année prochaine ? Du coup, on bute sur une nouvelle difficulté. En l'occurrence, il s'agit d'un lycée municipal, un lycée professionnel. D'ailleurs, des élus du 16e arrondissement de votre majorité m'ont dit leur attachement à maintenir, pour la symbolique et au-delà, un lycée professionnel dans le 16e arrondissement. Nous travaillons donc activement à une solution équilibrée qui puisse, si possible, satisfaire tout le monde, même si nous avons évidemment un problème majeur de disponibilité des locaux. Nous travaillons sur ces trois scénarios. C'est ce que j'ai pu dire hier aux enseignants de René-Cassin, que j'ai reçus. En effet, il s'agissait, pour moi, d'entendre tous les points de vue.

Vous pouvez compter, Madame la Sénatrice, sur ma totale mobilisation. Je vous demanderai, accessoirement, de retirer votre amendement pour la clarté de nos débats.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BOULAY-ESPERONNIER, est-ce que vous acceptez la proposition faite par M. BLOCHE ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Absolument. Evidemment, c'est un dossier que nous veillerons à regarder ensemble très attentivement. Vous aurez mon total soutien pour choisir la meilleure solution possible. Je suis totalement solidaire des parents et des enfants de l'école Murat. Je retire donc, comme demandé, mon amendement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, la parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, je me félicite que cet amendement soit retiré. De toute façon, j'aurais voté contre, puisque ce vœu avait déjà été rejeté au conseil d'arrondissement. Il était hors de question qu'il soit voté au Conseil de Paris.

Je voudrais insister sur le fait d'être satisfaite, Monsieur BLOCHE, que l'on se dirige vers une solution qui satisfasse tout le monde. Parce que j'ai regretté que cette affaire ait été traitée de manière trop rapide et précipitée. En tout cas, c'est l'impression qu'on en a eu, en disant : "On enlève les élèves de Murat pour les mettre à René-Cassin et l'on ne trouve pas de solution pour René-Cassin".

Vous avez tout à fait raison, le lycée René-Cassin a toute sa place dans le 16e arrondissement. C'est un lycée professionnel. C'est une mixité scolaire dont on a absolument besoin dans le 16e arrondissement, et j'y suis très attachée. Je vous remercie de l'avoir répété.

D'autre part, je suis en relation avec différents directeurs de cabinet, que ce soit le Ministère, le Rectorat ou la Région, parce que la Région va également intervenir. Je me félicite que chacun des acteurs essaie de trouver un lieu et pas dans la précipitation, mais examine toutes les solutions pour en trouver une à ce douloureux problème de l'école Murat.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons également une demande d'explication de vote de Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais que l'on me fournisse également des explications sur comment on en est arrivé là, comment on en est arrivé à ce que 450 élèves, 12 classes de maternelle et d'élémentaire, d'enfants entre 3 et 10 ans, dans quelques semaines, ne retrouveront pas leur infrastructure. L'affaissement, les fissures, tout cela n'est pas nouveau. Au conseil d'école, on nous en a parlé très souvent. On a alerté très souvent. Aujourd'hui, on se trouve au mois de juillet à dire : "Il va falloir déménager dans quelques semaines pour les mettre dans des bâtiments qui ne sont pas forcément aux normes vu leur âge et envoyer autant de lycéens dispersés dans d'autres arrondissements". C'est un problème énorme. Là, on nous met devant le fait accompli. On nous oppose les scolaires aux lycéens. Il va falloir que la Mairie de Paris nous fournisse un certain nombre d'éléments pour nous dire comment on arrive à cette situation d'entretien et de non-entretien d'une école municipale.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour ces explications de vote.

Je précise que l'amendement ayant été retiré, normalement, il n'aurait pas dû y avoir d'explication de vote, puisque, par nature, l'amendement a été retiré. Mais on a fait une petite entorse au règlement en vous laissant exceptionnellement intervenir.

Exceptionnellement également, M. Thomas LAURET pour une minute.

M. Thomas LAURET. - Je voulais également affirmer, réaffirmer et confirmer ce que j'ai pu évoquer et dire à Patrick BLOCHE. Il est important de trouver une solution dans le 16e arrondissement pour tout le monde. Je suis heureux que la Mairie de Paris et le Rectorat recherchent cette solution. Les professeurs font des propositions intelligentes et solidaires. Il y a des solutions, semble-t-il, qui devraient permettre d'arriver à un consensus et éviter que le lycée René-Cassin ne soit exclu, si j'ose dire, du 16e arrondissement. Il faut rappeler aussi que cette situation est liée au choix que nous avons fait de reconstruire l'école Erlanger avant l'école Murat, et que, pour le coup, nous avons trop tardé par rapport à la nécessité de rénover ces écoles qui, aujourd'hui, sont dans un état déplorable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci à toutes et tous.

Nous allons pouvoir voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 88-DRH.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 88-DRH).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la rentrée scolaire dans le 10e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 147 est relatif à la rentrée scolaire dans le 10e arrondissement.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La préparation de la rentrée, et ses traditionnels et utiles ajustements, a conduit le Conseil du 10e arrondissement à pointer un certain nombre de situations, dont la résolution est indispensable pour que la rentrée scolaire se déroule dans les meilleures conditions possibles : la nécessité d'ouvrir une nouvelle classe dans l'école maternelle du passage des Récollets et l'ouverture d'une nouvelle division au sein du collège de la Grange-aux-Belles. Les discussions avec le Rectorat sont en cours.

Nous avons bien avancé sur l'ouverture de classes de l'école maternelle, mais sommes toujours en attente d'un retour sur la situation du collège de la Grande-aux-Belles, pour lequel nous avons beaucoup travaillé à lui faire retrouver sa mixité et sa sérénité ces dernières années. Cela nous a semblé suffisamment important pour porter ce vœu devant le Conseil de Paris.

Nous attendons l'ouverture d'une nouvelle division de sixième qui permettrait à ce collège de retrouver un mode de fonctionnement plus serein et de faire diminuer la pression démographique sur les autres établissements du 10e arrondissement qui sont très chargés, en particulier les collèges Seligmann et Valmy, qui ne disposent pas de locaux suffisants pour accueillir tous les enfants. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir soutenir ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Alexandra CORDEBARD, je vous ai écouté avec attention, et même avec émotion, me rappelant ce moment d'octobre 2017 où j'ai eu l'honneur de vous succéder comme adjoint à la Maire de Paris en charge des problèmes éducatifs.

Vous évoquez une situation qu'évidemment, vous connaissez parfaitement. Vous avez rappelé, avec raison, le fait que l'obtention de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la maternelle des Récollets, qui est le fruit d'une mobilisation à laquelle vous avez participé, a été une excellente nouvelle. J'ai eu le plaisir de défendre cette mesure fin juin dernier. Et sur la demande d'ouverture d'une division supplémentaire en sixième au collège de la Grange-aux-Belles pour les excellentes raisons que vous avez développées.

C'est effectivement une demande que notre Conseil de Paris peut et doit porter. C'est la raison pour laquelle je donne un avis très favorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 147, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 339).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à l'état du bâtiment de l'école 51, boulevard Davout (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 148 relatif à l'état du bâtiment de l'école située 51, boulevard Davout, dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu qui est issu des élus socialistes du 20e arrondissement et de sa maire. Il a trait à l'école du 51, boulevard Davout, suite aux difficultés que connaît cette école en termes de bâtiments, avec de probables défauts de conception de l'un de ces bâtiments, notamment la façade et le toit. Des incidents sont survenus le 14 juin dernier, avec un élément de la façade qui est tombé, l'inquiétude des parents et les réunions qui ont eu lieu avec la communauté scolaire. Situation que Patrick BLOCHE et les services de la Ville connaissent bien.

Le vœu que nous présentons demande qu'un expert indépendant soit missionné cet été pour faire un état des lieux et rassurer les parents d'élèves. Que la Ville trouve des solutions pour que les travaux qui ont été entamés et interrompus suite à la défaillance de l'entreprise, puissent être repris le plus rapidement possible. Pour que des moyens exceptionnels soient débloqués par la Ville pour régler l'ensemble des désordres sur le bâtiment. Et enfin, pour qu'à l'automne 2019, le site Cristino-Garcia, qui est aujourd'hui l'annexe du collège Lucie-Faure mais ne sera plus utilisé à cette fin à ce moment-là, puisse être utilisé comme école de substitution afin de pouvoir réaliser rapidement l'ensemble des travaux nécessaires sur l'école du 51, boulevard Davout.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci d'avoir déposé ce vœu, parce que nous venons d'évoquer à l'instant l'école Murat dans le 16e arrondissement. Nous évoquons, à travers votre vœu, Monsieur le président - et j'associe

Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, à son dépôt - une autre école qui pose un problème : c'est l'école Davout, dans le 20e arrondissement.

De ce fait, vous l'avez compris, la fin de l'année scolaire, pour la DASCO et pour moi-même, n'est pas encore arrivée. Vous avez rappelé ce qui s'est passé dans cette école et qui nous préoccupe tant. La réponse que je peux vous faire, c'est que, dès cet été, des engagements ont été pris. Ils seront tenus. Des filets seront posés. Le C.S.T.B., expert indépendant, réalisera un diagnostic de la façade et de la structure de l'école. Un géotechnicien et un B.E.T. interviendront également pour des sondages géotechniques de la cour. Enfin, les travaux seront faits pour éviter les infiltrations.

Nous sommes totalement disposés à trouver ensemble les solutions juridiques et techniques pour que les travaux interrompus reprennent dans les meilleurs délais. Afin de permettre à une entreprise de répondre positivement au marché que la Ville a lancé, les services de la Ville enlèveront toutes les plaques sur façade pour repartir à zéro, réaliseront les travaux sur site non occupé pour ce chantier estimé à six mois environ. Le but est que les enfants puissent retrouver une école consolidée et sécurisée dès la rentrée de septembre 2020.

Dans l'attente, le sujet de la relocalisation, le temps des travaux, se pose. Vous l'avez d'ailleurs posé, Monsieur le président. Elle pourra se faire dans les locaux de l'annexe Cristino-Garcia du collège Lucie-Faure, dans le respect des collégiens et des équipes éducatives qui seront regroupés dans de bonnes conditions sur ce seul site. Il est cependant à noter une évolution sur le calendrier du déménagement. Le déménagement a été préconisé d'un commun accord avec les enseignants pour janvier. Cela permettra au collège d'assurer dans les meilleures conditions son déménagement, et au service technique, de réaliser les travaux nécessaires.

C'est la raison pour laquelle, parce que nous marchons d'un seul pas vers l'apaisement de la situation, j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 148, du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 340).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la gestion de la restauration scolaire.

Voeu déposé par le GEP relatif à la cuisine du collège Aimé Césaire.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la gestion de la restauration scolaire dans le 18e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 149 est relatif à la gestion de la restauration scolaire.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La question de la restauration scolaire, on l'a vu encore ce matin, est une question importante qui fait l'objet de nombreux débats, notamment dans le 18e arrondissement, et ce, pour de bonnes raisons. Parce que la cantine est, pour beaucoup des enfants du 18e arrondissement, l'un des repas les plus importants de la journée, voire de la semaine. Ce débat se prête mal au simplisme et aux simplifications. C'est un sujet important.

Voilà pourquoi j'ai souhaité que, sans attendre, nous puissions, dans le 18e arrondissement, grâce au renouvellement du contrat qui s'est effectué l'année dernière, atteindre et même dépasser les critères fixés par le "Plan Alimentation durable". Depuis la rentrée 2018, dans le 18e arrondissement, nous servons 60 % de produits "bio" et 80 % de produits issus du développement durable. Nous avons pu obtenir des contenants de réchauffe sans plastique. Nous irons plus loin encore dans l'année 2019, puisque nous devrions atteindre la certification Ecocert. Nous sommes, bien sûr, engagés dans le dispositif "Mon restau responsable" lancé avec la Ville de Paris.

Au-delà de ces évolutions immédiates et importantes, nous avons souhaité aussi, dans le 18e arrondissement, engager une démarche d'évolution de plus long terme, en lançant cette année une grande consultation qui a rassemblé de nombreux parents d'élèves, des experts, des scientifiques et des personnes qui ont pu nous aider à réfléchir sur l'évolution de la restauration scolaire. Plusieurs mois de travail, d'auditions, de comparaisons se sont achevés il y a quelques jours. De cette concertation, ressortent des pistes de travail. Certaines sont identifiées, d'autres prendront un peu plus de temps à trouver leur concrétisation.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé, qui a été voté à l'unanimité au conseil d'arrondissement du 18e arrondissement pour faire évoluer la restauration scolaire dans le 18e arrondissement, en travaillant sur les questions

des modes de production et de gestion. Ce vœu évoque, parmi les pistes sur lesquelles nous travaillons, trois éléments importants qui exigent un engagement de la Ville pour nous accompagner dans la réflexion sur la création de nouveaux lieux de production, dans l'évolution pour avancer sur une remunicipalisation de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement, et puis, pour que nous puissions, dès la rentrée 2020, utiliser l'outil de production du collège Aimé Césaire qui existe déjà. Nous l'avons évoqué au cours du débat budgétaire, mais ce sont des éléments importants pour nous.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé, qui doit nous permettre de continuer à faire évoluer l'offre de restauration scolaire dans le 18e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je précise que nous avons une présentation groupée de trois vœux : les vœux n° 150 et n° 151 vont être présentés avec le vœu n° 149.

Je donne d'emblée la parole à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris, qui pourra présenter le vœu n° 150 relatif à la cuisine du collège Aimé Césaire.

M. Pascal JULIEN. - Si je comprends bien, j'ai deux minutes pour deux vœux ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour la présentation du vœu n° 150, le vœu sur la cuisine du collège Aimé Césaire.

M. Pascal JULIEN. - Mais je voudrais faire une explication de vote sur le…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - A la fin.

M. Pascal JULIEN. - A la fin ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous présentez d'abord les trois vœux groupés, et ensuite, il pourrait y avoir les explications de vote.

M. Pascal JULIEN. - D'accord. Donc je vous présente simplement mon vœu, et après, je pourrai avoir une explication ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Voilà.

M. Pascal JULIEN. - Voilà. Bon, on y arrive.

C'est tout de même étonnant qu'un collège livré il y a moins d'une dizaine d'années ait été livré avec une cuisine impeccable, plus spacieuse que la cuisine centrale qui fournit actuellement 14.000 repas par jour, et que cette cuisine n'ait jamais été utilisée. Vous avouerez que c'est une gestion des deniers publics un peu étrange, parce que cela coûte cher. Elle est toute équipée, je l'ai visitée, et elle est toute neuve. Depuis dix ans, on n'y a pas touché. Or, depuis bien plus de dix ans, les écologistes remettent en cause le modèle qui a été imposé par Roger CHINAUD, droite libérale, dans les années 1990, mais assumé par les maires socialistes ensuite.

Nous remettons en cause ce modèle de cuisine industrielle qui ne peut pas faire de cuisine de qualité. Quand on est en cuisine centrale avec 14.000 repas par jour, on ne peut faire que de la cuisine industrielle d'assemblage. Nous demandons depuis longtemps à revenir à une gestion de cuisine de proximité. Evidemment, cette cuisine Aimé Césaire pourrait être l'occasion d'amorcer ce retour. De toute façon, dans le 18e arrondissement, il y a actuellement un mouvement important chez les parents et les élus, qui fait que le modèle actuel a du plomb dans l'aile et qu'il faudra bien commencer à le remettre en question sérieusement. J'ai déposé un amendement budgétaire qui a été adopté, précisément pour qu'un audit soit fait qui envisage cette évolution.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 151 relatif à la gestion de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Décidément, la restauration scolaire du 18e arrondissement fait parler d'elle par une série de questions qui posent plusieurs types de problèmes, qui ne se résument pas à sa nature privée, mais aussi s'ajoutent à celle-ci. Le choix de la liaison froide ne permet pas aux enfants d'avoir des repas frais et de qualité. La réalisation de plus de 14.000 repas par jour dans une seule cuisine centrale. Le repas servi : je parlerai, pour le côté anecdotique, du repas du 3 juin dernier, comprenant des emballages plastiques, des produits industriels et non locaux. La caricature : repas présenté sous la nature d'une fête champêtre au pique-nique.

Pour nous, le prestataire SOGERES ne pense que repas et prestation, alors que la nourriture n'est pas qu'une prestation. Elle est une relation au monde et une dimension éducative et de santé. Je n'oublie pas que le service de restauration, ce sont aussi des travailleurs, des hommes et des femmes. Là aussi, la SOGERES n'est pas forcément exemplaire, comme certains mouvements de lutte l'ont montré. Enfin, les parents se sont mobilisés depuis plusieurs mois contre le délégataire et pour une amélioration de la qualité et de la quantité des repas servis. Aujourd'hui, il y a unité au Conseil du 18e arrondissement pour la mise en place d'une étude approfondie pour l'avenir de la délégation. Nous défendrons, comme nous l'avons défendue depuis fort longtemps, la municipalisation de la restauration scolaire, qui est, pour nous, la meilleure solution.

C'est pour toutes ces raisons que nous soumettons ce vœu, qui va rejoindre le vœu de M. LEJOINDRE : que la caisse des écoles étudie la remise en question de la délégation de service public en vue d'une mise en régie de la restauration scolaire ; que la caisse des écoles diligente des études techniques afin de réfléchir à un nouveau mode de production.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux trois vœux, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'intérêt pour la restauration scolaire se confirme et le débat est particulièrement actif. J'ai pu le constater dans le 18e arrondissement. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet. Je le rappelle, comme je le fais à chaque fois : l'autonomie des caisses des écoles, dont celle du 18e arrondissement, est, pour moi, un préalable. Tous les sujets peuvent faire l'objet de questionnements. C'est ce que je constate dans ces trois vœux. J'y suis, pour ma part, très favorable. Je ferai simplement une observation : à la base de toute initiative politique, il y a une volonté. Comme le disait Jaurès : "Là où il y a une volonté, il y a un chemin". Rien ne se fait, donc, sans une ambition forte, et il en faut pour aborder le sujet de la refonte de l'outil de production de la restauration scolaire dans un arrondissement comme le 18e arrondissement.

En l'occurrence, et évidemment dans la perspective de la prochaine mandature, je pense que c'est un débat incontournable : le mode de production, non seulement dans le 18e arrondissement mais dans chaque arrondissement, à l'heure où nous avons des objectifs très ambitieux sur la qualité de l'alimentation en durable et en "bio", là où il s'agit de réduire la production des déchets, de lutter contre le gaspillage alimentaire, d'éliminer les contenants plastiques. Bref, quand on prend tous ces sujets, incontestablement, la question du mode de production est centrale, et nous devons collectivement y réfléchir.

J'entends, en ce qui concerne le 18e arrondissement, les critiques contre le modèle de la cuisine centrale. Ces critiques sont évidemment, compte tenu de ce que je viens d'exprimer, parfaitement acceptables. Mais je vous pose simplement une question pour notre réflexion commune : avons-nous la place de créer une cuisine dans chaque école, ou en étant moins ambitieux, ne serait-ce que dans une école sur cinq, lorsque l'on sait la faible disponibilité des surfaces libres dans nos écoles parisiennes et les contraintes très fortes des normes qui régissent les cuisines de la restauration collective ?

En tout état de cause, et je ne peux en deux minutes aller plus loin dans ce débat qui nous anime, je vous confirme la disponibilité de la DASCO pour assister la caisse des écoles du 18e arrondissement pour lancer les audits demandés, incluant en cela, cher Pascal JULIEN, l'utilisation de la cuisine Aimé Césaire que vous évoquez dans votre vœu. Il me semblerait cohérent, à cet instant du débat qui n'est qu'un moment, que nous puissions nous rassembler autour du vœu présenté par le maire du 18e arrondissement et adopté par le Conseil du 18e arrondissement. Il m'agréerait qu'il n'y ait qu'un seul vœu voté, le n° 149, mais je n'ai aucune demande, surtout contraignante, en ce qui concerne le devenir des deux autres vœux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote sur le vœu n° 149 de M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Il y a deux questions. Il y a la question du modèle de production. Là-dessus, je vous rassure : on ne demande pas une cuisine par école, mais une décentralisation de la production. Une cuisine pour deux, trois, quatre, cinq écoles. A discuter, à voir. Et puis, il y a le mode de gestion : D.S.P. ou municipalisation. On a toujours voté contre la D.S.P., mais, pour autant, pour nous, ce n'est pas un dogme et une cuisine municipale n'est pas forcément une cuisine de qualité. On a cela en tête. Il n'y a pas d'adéquation. Cependant, il y a ces deux questions. Nous sommes conscients que cette évolution sera lente. Il faut élaborer un plan de sortie. Il sera pluriannuel parce que cela a un coût. Cela va prendre du temps. Comme le disait de Gaulle : "La route est longue, mais qu'elle est belle !".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Sur la citation "Là où il y a une volonté, il existe un chemin", il y a une question sur la paternité du terme, puisqu'on l'attribue parfois à Lénine ou encore à Churchill. Il faudra certainement investiguer pour savoir à qui en revient exactement la paternité.

Madame Danièle PREMEL, vous avez la parole pour l'explication de vote.

Mme Danièle PREMEL. - Je vous épargnerai une phrase de Lénine, pour dire que nous retirons notre vœu, parce que dans le vœu du maire du 18e arrondissement, on retrouve les modalités que nous avions demandées. Je dis à Pascal JULIEN que j'ai toute confiance dans la municipalisation et je pense que l'on peut faire de la qualité quand les cuisines sont municipalisées.

D'autre part, sur ce sujet complexe qui nous a remués pendant des mois, je crois qu'être ensemble, là, c'est une bonne bataille que nous pouvons gagner.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour ces explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 149 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 341).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 150 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 342).

Le vœu n° 151 du groupe Communiste - Front de Gauche est retiré. Très bien. Merci beaucoup.

Merci pour ce dialogue très constructif.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au pôle innovant "lycéen" du lycée Lazare Ponticelli.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 152 relatif au pôle innovant "lycéen" du lycée Lazare Ponticelli.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir sur un dossier un peu stratosphérique qu'est le dossier sur le pôle innovant "lycéen" du 13e arrondissement, un lycée qui est destiné aux élèves en décrochage scolaire. Il faut un travail remarquable en direction de ces élèves, en synergie avec toute une série d'associations sur le territoire du 13e arrondissement.

Mais voilà, Mme PÉCRESSE a décidé de le déménager. La chose qui pose un problème, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons y revenir en cette Assemblée, c'est sur la manière de le faire. C'est une façon de faire de la politique à la hussarde. Je pense que la droite, non seulement à la Région mais aussi les élus de droite qui siègent ici, n'en sort clairement pas grandie. On entend des grands cris d'orfraies sur les pratiques de notre majorité, mais je constate, quand ces mêmes élus sont en gestion, qu'ils pratiquent visiblement bien pire.

Mme PÉCRESSE a annoncé le déménagement de ce pôle innovant "lycéen" sans concerter la population, ni les élus du territoire, ni les élus parisiens. Devant l'émoi suscité par ce projet, devant les pétitions qui circulent désormais et devant toute une série de signalements de la part de la population et des riverains, Mme PÉCRESSE a décidé de faire une concertation - j'appellerai cela plutôt une "pseudo-concertation"- le 12 juillet. Vous imaginez l'affluence en cette veille d'un week-end prolongé. Pseudo-concertation qui, en plus, sera complètement vide de sens, puisqu'elle a fait en sorte que le lycée soit déménagé ces derniers jours. En fait, on va avoir une concertation sans sens, puisque la chose est déjà pliée par Mme PÉCRESSE.

Par notre vœu, nous voulons alerter à nouveau sur ce dossier et demander qu'il y ait un minimum de concertation avec la population, les élus et tous les acteurs locaux concernés.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil de Paris a adopté, le mois dernier, à l'initiative du maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, un vœu similaire. Donc nous avons déjà eu ce débat. Je ne reviens pas en détail sur la question du centre d'hébergement sur laquelle Dominique VERSINI avait exprimé la position de l'Exécutif au dernier Conseil. Je sais que Jérôme COUMET a rencontré, mardi, Mme Marie-Carole CIUNTU, la vice-présidente de la Région en charge des lycées. Une réunion publique - vous venez de le rappeler, Jean-Noël AQUA - sur ce centre d'hébergement est programmée demain, ce qui n'est effectivement pas la date la plus favorable pour lancer une réunion, sinon de concertation, au moins d'information.

La ville conserve donc sa position, qu'elle réitère fréquemment auprès de l'Etat, dont l'hébergement est de la compétence légale, de rééquilibrer territorialement la répartition des places d'hébergement tant au sein de Paris, mais aussi dans toute la région. En ce qui concerne le pôle innovant lycéen, qui a un rôle essentiel pour aider les jeunes décrocheurs à reprendre le cours de leur scolarité, nous avons appris qu'il allait quitter rapidement le lycée Lazare Ponticelli. Le P.I.L. doit s'installer pour la prochaine rentrée à la cité scolaire François Villon, dans un premier

temps dans les préfabriqués qui avaient été installés pour l'accueil provisoire du lycée Louis Armand. Des travaux ont lieu au sein de la partie "lycée" de François Villon pour proposer un aménagement adapté au pôle innovant "lycéen", avec son agora et ses ateliers à la rentrée 2020.

J'émets donc un avis favorable à l'adoption de ce vœu pour que la Région réalise une réelle concertation avec tous les acteurs sur ces projets.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

En effet, la situation a évolué puisque le P.I.L. est maintenant installé. Ils ont passé un accord avec François Villon. Mais ce qui nous inquiète vraiment - et je m'associe totalement à ce que vient de dire Jean-Noël AQUA - c'est que ce site de plus de 4.000 mètres carrés, quel va être son avenir ? Depuis l'annonce que la Présidente de Région comptait y créer un centre d'accueil S.D.F., cela inquiète les élus du 13e arrondissement, mais également beaucoup le quartier.

Nous ne sommes pas opposés à l'accueil de S.D.F. De toute façon, le 13e arrondissement y contribue très largement. Rien que dans le secteur où le site Lazare Ponticelli se situe, il y a plus de 500 places d'accueil. Nous demandons très fortement, et nous l'avons réitéré quand nous avons rencontré la vice-présidente de la Région, que la Région, la Ville et le 13e arrondissement réfléchissent ensemble et dans la transparence à l'implantation des centres d'accueil en répartissant mieux l'effort de cet accueil sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Nous voterons donc à nouveau ce vœu sur ce sujet.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons également voter ce vœu, parce que je crois qu'il y a plusieurs sujets derrière. Il y a non seulement le P.I.L., mais aussi la ressourcerie qui disparaît au profit des habitants du 13e arrondissement. Et puis, la question de l'hébergement plus globalement. Parce que l'Etat bloque le P.M.H.H., le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement. Or, il est prévu, dans ce plan, une meilleure répartition de l'hébergement en Ile-de-France. Donc l'Etat a une double responsabilité en la matière. La droite n'est pas très allante non plus sur ce P.M.H.H. On voit bien qu'un certain nombre de maires d'autres communes n'ont aucune envie d'accueillir des centres d'hébergement, ce qui en dit long sur leur égoïsme municipal.

Nous voterons donc évidemment ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 152 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 343).

Voeu déposé par les groups PCF-FG et "Génération.s" relatif à la procédure d'inscription en centre de loisirs.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 153 est relatif à la procédure d'inscription en centre de loisirs.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais intervenir par ce vœu sur l'accueil dans nos centres de loisirs, un sujet d'actualité et important pour de nombreux enfants et familles. Notre Ville a, en effet, mis en place un dispositif de pré-inscription, une pré-inscription qui permet d'améliorer la qualité de l'accueil grâce à une meilleure connaissance du nombre d'enfants accueillis dans nos centres de loisirs. Elle permet aussi, naturellement, de réduire le gaspillage alimentaire.

Néanmoins, trois ans après la mise en œuvre de cette réforme, des familles font toujours état de difficultés pour se pré-inscrire. Certaines n'ont ainsi pas accès au portail numérique "Facil' familles", générant un surcroît de travail pour les responsables éducation ville - les REV - qui doivent saisir manuellement les inscriptions. Pour de nombreuses familles, il est aussi souvent bien compliqué de planifier précisément et à l'avance la présence de leurs enfants pendant les grandes vacances d'été. Nous constatons ainsi qu'une grande part des pré-inscriptions se fait

tardivement, ne permettant évidemment pas d'anticiper correctement la présence des enfants dans les centres de loisirs. Au final, des collectifs de parents ont fait remonter de nombreuses difficultés et ont établi des propositions pour améliorer la situation.

Par notre vœu, nous demandons qu'une concertation soit rapidement mise en place entre les représentants et représentantes des collectifs des parents des centres de loisirs, les représentants des organisations syndicales du secteur de l'animation et les services de la Ville de Paris. Cette concertation devrait viser, selon nous, à proposer des solutions concrètes, améliorant les procédures d'inscription et de pré-inscription, et ce, dans l'intérêt concordant des familles, des enfants, des professionnels de l'animation et de la Ville.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - C'est une explication de vote.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - C'est une explication de vote ?

A la place de Mme Léa FILOCHE, donc. Non ?

On me dit qu'il n'y a qu'une seule personne qui parle sur un vœu présenté par deux groupes.

La parole est à M. Patrick BLOCHE. Ensuite, il y aura une explication de vote de M. Yves CONTASSOT.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Si je sors de mon rôle d'adjoint à la Maire de Paris en charge des questions scolaires et si je prends l'autre partie de ma délégation, effectivement, on n'a peut-être pas pris l'habitude, mais le règlement intérieur du Conseil de Paris que nous avons adopté en début d'année au moment de la fusion des deux collectivités, a conduit à ce qu'un vœu ne puisse être présenté, même s'il est cosigné par plusieurs élus de différents groupes, que par une seule personne. Mais il reste les explications de vote pour pouvoir se positionner.

Si l'on peut m'enlever les 30 secondes d'une délégation qui n'a pas de rapport avec le texte, cela me permettra de répondre effectivement au sujet de la pré-inscription obligatoire dans les centres de loisirs évoquée dans ce vœu n° 153.

Je me permets de rappeler deux choses. La pré-inscription existait depuis de très nombreuses années. C'est en 2015 que nous avons voté le caractère obligatoire de cette pré-inscription pour une mise en œuvre à l'été 2016. Il y a donc trois ans. Elle a constitué, je l'admets, incontestablement, un changement pour les familles parisiennes, alors qu'elle est la norme dans la plupart des communes en Ile-de-France. En outre, autre singularité parisienne, nous avons voulu garantir la possibilité d'accès aux centres de loisirs en cas de non-inscription. C'est important de le rappeler. Vous avez, Jean-Noël AQUA, rappelé les objectifs de la réforme : mieux prévoir les ressources, notamment le nombre d'animateurs, et assurer un nombre de repas en rapport avec le nombre d'enfants dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Je pense que c'est un enjeu partagé par tous.

J'entends que cette réforme a pu changer les habitudes de certaines familles, et du coup, il a pu y avoir des problèmes d'organisation. Mais je voudrais vous signaler un fait encourageant. Les familles qui découvrent les centres de loisirs trouvent ce système plus naturel que celles qui étaient habituées à l'ancien système. Nous avons fait une évaluation en 2017. Elle n'a montré aucun effet d'évitement des centres de loisirs et a montré que la réforme était bien comprise. Il y a sans doute des pistes d'amélioration. C'est ce qu'évoque, d'ailleurs, votre vœu. Avons-nous bien pris en compte toutes les formes d'intermittences qui existent dans les familles parisiennes ? Pas seulement les intermittents du spectacle, les personnels hospitaliers, les personnels travaillant dans les commerces. De ce point de vue, on peut incontestablement progresser.

Quoi qu'il en soit, nous devons trouver un équilibre entre la nécessité d'assurer un service public qui réponde aux besoins et aux contraintes de ses usagers, tout en assurant à ses agents une qualité de travail dont la prévisibilité de l'emploi du temps fait partie, sans bien sûr opposer l'un et l'autre. L'équilibre est subtil, je vous l'accorde, mais la synthèse est passionnante. C'est cela, la politique. C'est le sens de l'amendement que je vous ai proposé. S'il est voté, j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Si l'on cosigne des vœux, c'est pour éviter d'en déposer deux. Mais s'il faut en déposer deux au lieu d'un pour avoir deux fois la parole, on le fera. Je ne pense pas que l'on gagnera beaucoup de temps. Je voulais dire que nous avions demandé qu'il y ait une évaluation régulière. C'était le sens de la demande. Il y a eu une évaluation. On souhaitait que, dans le temps, on puisse avoir une évaluation assez détaillée entre le nombre de personnes qui s'inscrivent et ne viennent pas, et le nombre de personnes qui viennent sans s'être inscrites préalablement, y compris avec les ventilations par tranches, de manière à voir qu'elles étaient les populations impactées par le système. Ce qui nous paraît intéressant, c'est qu'au-delà d'une statistique globale, l'on soit capable d'améliorer le dispositif en ciblant au mieux les personnes et les familles concernées.

Nous voterons évidemment ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 153 des groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" amendé par l'Exécutif.

M. Yves CONTASSOT. - Oui, bien sûr.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je le précise.

Donc ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 344).

2019 DFPE 24 - Subvention (63.787 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'Association familiale catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

2019 DFPE 40 - Subventions (755.038 euros) prorogation et avenants n° 3 avec l'association "Gan Yael" crèche et jardin d'enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 41 - Subventions (555.649 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association "Centre Israélite de Montmartre" (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 42 - Subventions (182.145 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association "Jeunesse Loubavitch" (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 44 - Subvention (69.994 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association "Crèche Gan Esther" (19e) pour la crèche collective (19e).

2019 DFPE 56 - Subventions (381.728 euros), prorogation et avenants avec l'association "Gan Yossef" (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 61 - Subvention (44 910 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'Association familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte-garderie "Les Gémeaux" (15e).

2019 DFPE 96 - Subvention (143.951 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association "Institutions Ganone Yad" (11e) pour la crèche collective (11e).

2019 DFPE 97 - Subventions (257.054 euros) prorogation et avenants n° 3 à l'association "Ozar Hatorah" (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 112 - Subvention (147.563 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association "Ohel Esther" (19e) pour la halte-garderie "Ohel Léa" (19e).

2019 DFPE 175 - Subvention (1.012.676 euros) prorogation, avenant n° 3 et convention avec l'association "Gan Menahem" (18e) pour ses quatre établissement de la petite enfance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DFPE 24, DFPE 40, DFPE 41, DFPE 42, 44, 56, 61, 96, 97, 112 et 175, relatifs à des subventions à des établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est tout d'abord à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, que de temps perdu sur le sujet des crèches professionnelles ! Une mandature, six années où beaucoup, en tout cas un peu, aurait pu être fait pour nous conformer progressivement à la laïcité sur ces crèches confessionnelles. Seulement, voilà : six années après, le sujet reste entier. Paris valait bien une messe en 1593, mais depuis 1593, il y a eu 1905 et la loi sur la laïcité, une loi fondamentale qui a permis la pacification du lien entre la sphère publique et le religieux. Une loi fondamentale qui, grâce à la clarté et à la rationalité du lien entre la puissance publique et la religion garantit, de facto, la liberté de conscience.

La laïcité est un principe fondateur, créateur et édificateur de notre République. Elle s'impose à tous et doit être affirmée de manière non ambiguë par les collectivités. La laïcité est un principe souvent méconnu, peu compris ou

confondu. Laïcité, neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales, liberté de conscience : il peut régner une certaine confusion, nous le savons, dans l'application concrète des principes. Nous le rappelons : la laïcité n'est pas un idéal contre la religion ou contre une religion en particulier, comme l'extrême droite et d'autres rêvent de la pervertir. La laïcité est, à l'inverse, la condition du vivre ensemble, où chacun, dans une sphère privée, peut être libre d'exercer le culte qu'il souhaite. "L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle", résumait Hugo. Que signifie cette phrase ? Tout simplement, l'exigence de neutralité de l'action publique. C'est en ce sens que l'Etat et les collectivités ne doivent pas subventionner d'institution à caractère confessionnel. Cette exigence de neutralité est évidemment d'autant plus aiguë lorsque l'on parle d'institution en charge de l'éveil des enfants. Des enfants qui n'ont, bien évidemment, pas encore la capacité d'exercer leur esprit critique, d'exercer leur libre-pensée. Cela est clair, et l'Observatoire de la laïcité parisien avait épinglé sans ambiguïté les crèches confessionnelles parisiennes, objets des projets de délibération dont nous parlons.

L'Observatoire a aussi fourni un gros travail, l'an dernier, sur les satellites de la Ville. Je lis ici ses conclusions qui méritent d'être à nouveau méditées. Je cite : "Les principes de la laïcité s'imposent à l'ensemble des services publics de la Ville de Paris, quel que soit leur mode de gestion. La Ville de Paris doit donc s'assurer de leur respect par l'ensemble de ces organismes qui, tout en ne faisant pas partie des administrations parisiennes, gèrent néanmoins, à un titre ou à un autre, un service public municipal parisien". Quand nous parlons de l'accueil de petite enfance, qui pourrait douter que ce n'est pas une mission centrale du service public de la Ville ? Dans ces conditions, ignorer la laïcité n'est pas une peccadille, et si ce n'est pas un péché mortel, du moins une erreur de fond. Car nous parlons ici bel et bien de crèches confessionnelles.

En effet, sans mener une enquête bien longue, en quelques clics sur la toile, nous pouvons par exemple lire que, primo, "L'Association familiale catholique" s'engage sur son site à : "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'Eglise". J'ouvre à nouveau les guillemets : "s'inspirant de l'enseignement social de l'Eglise catholique". Vous m'accorderez qu'il n'y a pas vraiment de doute cartésien sur le caractère confessionnel de cette association. Deuxièmement, l'association "Ozar Hatorah" affirme : "que les valeurs morales et universelles de la Torah guident nos pratiques au quotidien". Y a-t-il un doute raisonnable sur la finalité de l'association ? Alors, on nous a rétorqué, ici même, que le manque de lieux d'accueil pour les enfants en bas âge justifie ces subventions. Mais en supprimant ces subventions, nous pourrions subventionner d'autres modes de gestion qui pourraient être clairement laïcs, sans ambiguïté, comme nous savons le faire par ailleurs, et comme nous le faisons. On nous a rétorqué, ici même, que ces établissements sont soumis à une charte de la laïcité. On nous rétorquera peut-être que des visites inopinées ont été effectuées, vérifiant, par exemple, l'absence d'affichage. Certes, cela existe. Mais tout ceci est évidemment insuffisant. Nous le réaffirmons : ces crèches sont confessionnelles et représentent des entorses aux principes de la laïcité. Voilà pourquoi nous voterons contre ces projets de délibération.

La laïcité vaut bien que l'on s'en occupe de façon claire et sans louvoyer. A l'heure où la laïcité est détournée de son sens pour de multiples raisons, rester rigoureux est pour nous le meilleur service que l'on puisse lui rendre. Car, nous le savons, la laïcité peut être instrumentalisée à l'extrême droite pour cacher une xénophobie antimusulman. Mais nous savons aussi que la laïcité peut être remise en question par certains qui auraient une tendance à utiliser le fait communautaire. Vous aurez compris que nous fuyons ces attitudes. Nous cherchons à rester conformes aux principes de la laïcité sans entorse injustifiée. Nous chercherons donc les moyens progressifs et gradués pour éteindre ces entorses héritées du passé.

Permettez-moi, pour conclure, de citer Henri PEÑA-RUIZ : "La laïcité doit se comprendre comme l'édification d'un monde commun aux hommes sur la base de leur égalité, de leur liberté de conscience assurée par la mise à distance de tous les groupes de pression. C'est pourquoi l'affirmation de la laïcité ne se construit pas contre le seul cléricalisme religieux, mais aussi contre toute captation ou mise en cause de la chose publique par des intérêts idéologiques ou économiques particuliers". Si cette mandature aura été une occasion manquée sur le sujet des crèches confessionnelles, le chemin est encore ouvert devant nous.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souscris à tout ce que vient de dire Jean-Noël AQUA, donc je vais être beaucoup plus courte. La Ville de Paris a fait de la laïcité l'une de ses valeurs fondamentales. Il nous semble qu'au-delà des incantations, il s'agit d'une valeur qui implique un devoir d'exemplarité que notre Ville n'honore pas. Trop souvent détournée de son sens, instrumentalisée pour stigmatiser certains croyants, la laïcité devrait plus promptement retenir notre vigilance et notre responsabilité.

Si nous nous revendiquons républicains, nous ne pouvons accepter de contrevenir au principe de neutralité, comme nous le faisons aujourd'hui. Il est vrai que la Ville a écouté les revendications d'un certain nombre d'élus et tenté d'imposer certaines règles à ces crèches : l'accueil des petits Parisiens sans distinction, le respect des horaires d'ouverture sur toute la semaine, notamment le vendredi après-midi, la participation en commission d'attribution en mairie d'arrondissement. Mais Paris doit continuer ses efforts pour le développement des établissements d'accueil de

la petite enfance et réattribuer l'ensemble de ses subventions, comme vous venez de le dire, à des crèches associatives, non confessionnelles, ou alors des crèches d'entreprises. Bref, des crèches qui sont publiques.

Ainsi, si nous nous abstenons sur le soutien à certaines crèches, comme le "Centre israélite de Montmartre" ou "L'Association familiale catholique Saint-Pierre-Saint-Dominique", qui respectent un certain nombre de valeurs d'ouverture, les projets de délibération DPFE 24 et 41, nous voterons contre tous les autres. Ma conviction profonde est que les deniers publics doivent servir à financer des associations qui respectent la neutralité, favorisent le vivre ensemble et respectent notre République.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je partage ce qui a été dit précédemment par les deux collègues qui ont bien défendu l'enjeu de la laïcité. Je dois dire que c'est vraiment affligeant qu'en 3 mandatures, on n'a pas été capable de solder cet héritage d'une autre époque. En 3 mandatures, on n'a pas été capable de se dire : on arrête de financer des crèches confessionnelles et on finance soit des crèches municipales, soit des crèches associatives laïques. Non. On se retrouve à nouveau à devoir verser 3.600.000 euros. Ce n'est tout de même pas rien. Je viens de faire le cumul des projets de délibération.

J'avais, en un autre temps, calculé le nombre de places en crèche. Là, excusez-moi, je n'ai pas eu le temps de le faire. Mais c'était tout à fait possible, et je le répète. Si des parents souhaitent mettre leurs enfants dans un cadre communautaire, qu'il soit communautaire Loubavitch ou communautaire catholique, puisqu'il s'agit ici d'associations de crèches confessionnelles Loubavitch ou de crèches confessionnelles catholiques, c'est leur droit et leur liberté, mais ce droit et cette liberté, qu'il ne s'agit pas à nous de nier, ils doivent les financer par leurs moyens, parce qu'ils sortent du cadre de l'intérêt général, de l'égalité des droits. L'argent du contribuable doit contribuer à financer les communs, l'intérêt général, et pas les choix particuliers.

Je pense que ce principe-là est essentiel. C'est-à-dire que la laïcité n'est pas simplement la question de la neutralité, mais aussi garantir l'égalité en mettant à distance le fait religieux comme relevant du domaine privé, et donc, du choix individuel. La collectivité se préoccupe de ce qui fait collectif. Il est important pour la communauté de destin de se dire : oui, nous souhaitons que nos petits enfants soient socialisés dans des structures d'accueil de la petite enfance qui garantissent une certaine mixité, un professionnalisme en termes de contribution à l'éveil et à l'éducation, et soient laïques dans ce cadre-là. En l'occurrence, pour 3.600.000 euros d'argent public du contribuable, nous allons financer ce qui relève de choix privés de gens qui sont dans un rapport communautaire. C'est un problème.

En plus, regardez comment cela se passe. Vous me dites : "Oui, mais, en fin de compte, nous avons réussi à mettre en place une charte sur la laïcité. On veille bien à ce que ces crèches participent aux commissions de la distribution. Ensuite, on opère des inspections". Parlons des commissions d'attribution. La vérité, c'est que vous pouvez avoir des crèches qui siègent aux commissions d'attribution, mais elles ont déjà rempli leur capacité d'accueil à la quasi-intégralité par le rapport direct communautariste du choix de ces crèches-là. S'il leur reste une place ou deux, si vous êtes parents dans le 14e ou le 15e arrondissement et que vous n'avez plus de place en crèche publique, on va vous proposer une place qui reste dans une crèche confessionnelle de "L'Association familiale catholique". Si vous êtes dans le 18e, le 19e ou le 20e arrondissement et que vous n'avez plus de place en crèche publique, on va vous dire qu'il reste peut-être une place ou deux dans une crèche confessionnelle Loubavitch. Vous avez, en plus, une division communautariste spatiale. Quelle aberration ! C'est vraiment un non-sens. Mais surtout, l'argument ultime a déjà été dit précédemment. Il n'y a aucun doute sur le caractère confessionnel de ces structures porteuses de crèche. Ils se vantent même et revendiquent que, dans leur professionnalisme, ils s'inspirent directement de leurs convictions religieuses. C'est leur droit le plus strict, mais ce n'est pas à nous et à l'argent public de le financer. Argent public, crèches laïques.

Hélas, ces entorses à la laïcité, vous ne les avez pas faites que sur les crèches. J'aimerais me sentir moins seule quand, ici, dans cette Assemblée, je dénonce également les subventions pour l'Institut des cultures d'Islam, pour des temples protestants ou pour toute autre structure qui contrevient à la loi de 1905. La laïcité est un principe qui émancipe.

Je vous remercie. Je voterai contre tous ces projets de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pascal JULIEN pour cinq minutes.

M. Pascal JULIEN. - Ce qui est subventionné, ce n'est pas l'association, mais une activité de l'association. On ne subventionne pas l'association Loubavitch, mais on subventionne une activité dont on fait très attention - elle est très encadrée - qu'elle est bien laïque. Il n'y a donc pas d'ambiguïté. C'est la raison pour laquelle mon groupe vote les subventions tant qu'effectivement, nous avons la garantie que l'activité subventionnée s'exerce bien de façon laïque et que cela se traduit par une ouverture, inévitablement.

Ensuite, mes enfants ont toujours été dans des écoles publiques, mais j'aurais pu parfaitement les mettre dans des écoles sous contrat qui sont tout à fait ouvertes. Ils ne seraient pas allés au catéchisme, qui est une activité optionnelle et non obligatoire. Ils seraient allés aux cours, qui, eux, sont laïcs. Même chose pour un certain nombre de crèches. Mais je n'aurais pas mis mes enfants à la crèche "Gan Menahem Sinaï". Pourquoi ? Parce que, pour le coup, il n'y a pas d'ouverture, bien que le cadre juridique de l'activité soit bien laïc. Il n'y a pas d'ouverture pour une raison, je pense, d'ordre topographique. Cette enclave de laïcité se trouve au milieu d'une sorte de grand bunker qui fait que pour atteindre cette crèche, il faut passer sous le portrait d'un tel. Pour atteindre l'île laïque, il faut passer par une mer de religiosité qui m'effraie. Effectivement, on n'a pas envie d'y mettre ses mômes. Et ce n'est pas ouvert, donc on votera contre. Pour les autres, jusqu'à preuve du contraire, on votera pour.

Nous, les écologistes, on n'est pas dans le dogme de la municipalisation d'une laïcité fermée. Nous aimons l'Institut des cultures d'Islam et trouvons très bien de discuter avec notre voisin de palier quand il est d'une autre religion que la nôtre. Cela ne nous gêne pas du tout. Au contraire, on trouve cela très bien. Je fais remarquer que…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Ah, la, la, la, la ! C'est en train de déraper.

S'il vous plaît, la parole est uniquement à M. Pascal JULIEN. Je vous remercie.

M. Pascal JULIEN. - Les vainqueurs du combat qui s'est conduit à la fin du XIXe siècle, ceux qui ont gagné le combat de la loi de la laïcité, dès qu'ils l'ont gagné, ont tendu la main aux autres, parce que nous sommes une communauté humaine et que la laïcité consiste à respecter la pensée des autres.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Madame SIMONNET.

Madame SIMONET, on vous a respectée quand vous parliez. S'il vous plaît. Je leur ai dit aussi. Je l'ai dit à tout le monde. S'il vous plaît, on s'arrête.

M. Pascal JULIEN. - La façon dont je suis… La façon dont on m'empêche de parler…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je ne crois pas que ce soit une insulte. Je suis d'accord.

S'il vous plaît, la parole est à M. JULIEN uniquement. Merci.

M. Pascal JULIEN. - Je veux faire remarquer que la manière dont je suis interrompu traduit parfaitement ce que je suis en train de dire en matière de laïcité. Cela en dit long sur le manque de respect et l'incapacité de dialogue.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur Pascal JULIEN.

Je donne donc, pour répondre, la parole à Mme Sandrine CHARNOZ uniquement.

M. Pascal JULIEN. - Si je devais interrompre autant ceux qui m'interrompent maintenant, quand j'entends les sornettes qu'ils racontent à longueur de Conseils, je vous prie de croire que le Conseil ne pourrait plus se tenir.

J'ai dit à peu près l'essentiel du message. Un petit mot en plus tout de même. Il y a deux crèches sur lesquelles nous allons nous abstenir, les DPFE 96 et 97, parce que mon amie et camarade Joëlle MOREL, en conseil d'arrondissement, a demandé pourquoi c'était prolongé d'un an et pas de trois. On lui a promis qu'on lui répondrait. Elle n'a pas eu de réponse à ce jour. Nous nous abstiendrons donc pour le principe. Quand une élue écologiste pose une question gentiment, ce serait sympa qu'elle ne soit pas snobée et méprisée.

Je vous remercie. Et vive la laïcité !

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Sandrine CHARNOZ pour cinq minutes.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, comme chaque année, je voudrais saluer la constance des intervenants, la constance avec laquelle ils interviennent sur ces versements de subventions de fonctionnement à une trentaine d'équipements d'accueil de la petite enfance dits "à caractère propre", qui représentent un peu plus de 1.300 places, soit quelques pourcentages assez faibles de notre parc total de places. Pourcentage qui n'évolue pas à la hausse en ce moment, mais bien au contraire, puisqu'avec nos livraisons de crèches, ce pourcentage tend à se réduire.

Je voudrais me réjouir également du fait que, depuis le début de la mandature, le débat évolue, s'enrichit chaque année, confirmant ainsi que le travail d'accompagnement mené par la Direction des Familles et de la Petite Enfance, impulsé sous Christophe NAJDOVSKI et renforcé par Dominique VERSINI et Nawel OUMER, a porté ses fruits. Je voudrais faire un petit rappel de méthode si vous me permettez, mes chers collègues.

Depuis 2014, une méthode d'accompagnement a été conduite avec l'ensemble de ces établissements d'accueil, avec un premier cycle de visites organisées en lien avec les gestionnaires d'équipements. Ces visites ont toutes conclu au respect global de la convention d'objectifs liant le secteur associatif et la Ville de Paris. En lien avec les recommandations de l'Observatoire de la laïcité, nous avons redoublé la convention entre le secteur associatif et la Ville de Paris au 1er janvier 2017. Je voudrais juste dire à M. JULIEN, qui nous pose la question ici en séance, que

Mme MOREL a la chance d'avoir Patrick BLOCHE dans son conseil d'arrondissement, qui me semble apporter la réponse en direct à son questionnement. Ce prolongement n'est pas lié à ces associations. C'est un prolongement global pour toutes les associations, puisque nous sommes en train de reprendre l'ensemble de ces conventions.

Je voudrais également insister sur le fait que pour assurer le respect des exigences de cette nouvelle convention, que nous avons donc validée en janvier 2017, pour la première fois en 2018, Patrick BLOCHE et moi-même avons souhaité faire des visites inopinées dans les crèches confessionnelles, du printemps à l'automne. Un établissement dans le 13e arrondissement vient de faire l'objet d'une visite inopinée la semaine dernière. D'autres visites de contrôle sont prévues dès la rentrée. Ces visites inopinées ont également été conduites dans des structures à caractère propre, en dehors des crèches dites "confessionnelles". Ces visites sont conduites sur tout notre secteur associatif. J'insiste : il est important que les crèches d'entreprises et les autres associations soient aussi contrôlées, car c'est la qualité de l'accueil que nous surveillons. Ces visites inopinées ont conclu globalement que les exigences de la convention sont globalement respectées en termes d'ouverture tous les jours de la semaine, en matière d'accueil d'enfants parisiens. Elles ont confirmé l'absence d'envoi de documents à caractère prosélyte et la participation aux commissions.

Dans le cadre de ces visites, les services de la DFPE ont également souligné des pratiques pédagogiques innovantes en direction des enfants. Elles travaillent autour des métiers de la petite enfance. Il y a des actions autour du livre et de la musique. En effet, nous regardons aussi la qualité de l'accueil et le projet éducatif. S'agissant de l'Observatoire de la laïcité, nous suivons avec un grand intérêt les travaux produits par cette instance. L'ensemble des recommandations de l'Observatoire sont intégrées à la convention avec le secteur associatif. Elles figurent à l'article 2.1 de la convention, que je vous invite à lire, mes chers collègues.

Concernant l'application du principe de neutralité - que vous évoquiez, Jean-Noël AQUA - pour les associations exerçant une mission déléguée, sachez qu'il n'y a aucune structure à caractère propre gérant aujourd'hui une structure en gestion déléguée. Les gestionnaires de délégations de service public et d'article 28 sont bien soumis au principe de neutralité.

Je voudrais rappeler, s'il fallait encore vous convaincre, du sérieux de la démarche. L'année dernière, à la suite de doutes puis d'irrégularités constatées dans une structure, nous avons suspendu le projet de délibération - c'était la première fois dans cet hémicycle - qui était prévu initialement en juillet 2018. La convention a été revotée. Elle a à nouveau suscité un débat en novembre 2018. Il était important que l'ensemble de ces doutes et irrégularités soit levé. Nous avons également refait une visite inopinée avant de rétablir le vote de notre subvention.

Je voudrais donc, mes chers collègues, vous inviter à voter ces projets de délibération, et vous confirme notre engagement pour que l'ensemble des principes et des conventions votés par notre Assemblée soit suivi d'effets, et que tous les petits Parisiens soient bien accueillis à Paris.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 40).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 56).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 61).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 96).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 97).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 112).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 175.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 175).

Je vous remercie

2019 DFPE 183-DLH - Aménagement d'un multi-accueil au sein de l'hôpital Necker (15e). - Convention de transfert de gestion du domaine public A.P.-H.P./Ville de Paris. Convention d'occupation du domaine public Ville/UDAF.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 183-DLH. Il s'agit de l'aménagement d'un multi-accueil au sein de l'hôpital Necker, avec la convention de transfert de gestion du domaine public A.P.-H.P./Ville de Paris, une convention d'occupation du domaine public Ville/UDAF.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Juste une parenthèse. Puisque Sandrine CHARNOZ a dit que les visites inopinées étaient globalement positives, j'apprécie la référence au "globalement positif". J'aimerais avoir les points positifs et les points négatifs, puisque si c'est global, c'est un équilibre.

Je voudrais revenir sur le projet de délibération sur l'hôpital Necker. En effet, en décembre 2015, le groupe Communiste - Front de Gauche s'était positionné pour que la Ville achète des places en crèche à l'A.P.-H.P. Cela permet de développer l'offre en direction des familles parisiennes dans des crèches qui fonctionnent pour la plupart en horaires décalés et sont gérées dans un cadre de service public. Le projet de délibération DFPE 183 acte d'une convention avec l'A.P.-H.P. destinée à transférer à la Ville de Paris la gestion de locaux dépendants de l'hôpital Necker, en vue de permettre l'aménagement d'un établissement multi-accueil de 20 places. Cette création est une bonne chose, car il est nécessaire de construire des crèches de la Ville dans la continuité du "Plan 5.000 places en crèches".

Cependant, nous avons un petit point de prévention sur les répercussions pour les agents de l'A.P.-H.P. Nous pensons, en effet, que les demandes des agents de l'A.P.-H.P. doivent rester prioritaires dans le processus de sélection des familles. Les obligations d'horaires des personnels sont telles, que nous pensons qu'aucune demande d'hospitalier ne doit être rejetée faute de place disponible. C'est un point sur lequel il s'agira d'être vigilant à l'avenir. D'autre part, l'entrée des crèches de l'A.P.-H.P. dans le droit commun va s'accompagner d'une hausse des tarifs très importante pour les personnels : plus de 400 % d'augmentation pour certaines familles. La direction de l'A.P.-H.P. propose aux salariés un mécanisme de compensation qui permettra d'atténuer quelque peu cette hausse. Cela ne nous satisfait qu'à moitié.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi. Sur le côté, il y a un brouhaha extrêmement difficile à supporter pour les orateurs. Si tout le monde pouvait avoir, soit des conversations en dehors de l'hémicycle, soit s'abstenir, ce serait beaucoup mieux pour tout le monde.

Je vous redonne la parole. Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Les personnes qui sont sensibles à la liberté d'expression seront sensibles à écouter ce sujet-là.

La direction de l'A.P.-H.P. propose aux salariés un mécanisme de compensation qui permettra d'atténuer quelque peu cette hausse de tarif. Cela ne nous satisfait qu'à moitié. D'abord, parce que la compensation ne sera que partielle. Ensuite, parce que le mécanisme retenu va créer des inégalités entre agents de l'A.P.-H.P. Sans trop rentrer dans les détails, cette aide compensatoire sera financée grâce à la hausse des tarifs des places en crèche, mais elle ne s'adressera pas à l'ensemble des agents de l'A.P.-H.P. sollicitant un mode de garde. Bref, si je puis me permettre, c'est bien, mais peut mieux faire.

Je conclurai donc pour redire notre soutien à cette création de places en crèche sur le site Necker en lien avec l'A.P.-H.P., mais aussi notre alerte sur un certain nombre de points de vigilance.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Sandrine CHARNOZ pour cinq minutes maximum.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire ;

Mon cher collègue, je vais essayer de répondre globalement à votre intervention et vous remercier d'avoir souligné ce projet de délibération qui permet de mettre la lumière sur cet ambitieux projet de création d'un multi-accueil au sein de l'hôpital Necker, et de manière plus globale, de valoriser le partenariat qui nous lie avec l'A.P.-H.P. pour la création de nouvelles places de crèche.

La convention cadre qui lie la Ville de Paris et l'A.P.-H.P. permet un développement de l'offre d'accueil des tout-petits à Paris qui va dans le sens de la politique volontariste menée depuis 2001 dans cette ville. Je rappelle que nous étions le dernier département en accueil de la petite enfance et que nous sommes aujourd'hui le premier, et que sous cette mandature, nous avons un objectif de création de 5.000 nouvelles places de crèche. Cette convention nous permet, d'une part, d'acheter des places auprès des crèches hospitalières, places qui nous sont proposées par l'A.P.-H.P. lorsqu'elle considère qu'elles sont en nombres trop vacants. Ce n'est pas nous qui choisissons les sites sur lesquels nous souhaitons avoir des places complémentaires, mais bien l'A.P.-H.P. qui nous les propose. Elles sont au nombre de 217 actuellement.

Ensuite, dans cette convention, nous avons une mise à disposition de locaux que Paris aménage pour y créer des établissements d'accueil de la petite enfance, comme à Necker, 20 places, à Saint-Antoine, 99 places. Saint-Antoine sera géré par l'association "ABC Puériculture". Dans cette convention, nous avons également une mise à disposition d'emprises, où sont construites des crèches innovantes, écologiques, modulables et démontables. Je me permets de rappeler ces projets, comme celui de l'hôpital Trousseau que nous avons inauguré la semaine dernière. De tels projets sont également prévus dans les hôpitaux Bichat, Saint-Louis et la Pitié-Salpêtrière, pour un total de 259 places. Il est extrêmement important que l'A.P.-H.P. puisse mettre des terrains à notre disposition, que nous les occupions temporairement et qu'elle puisse les récupérer à la fin de la convention, si elle le souhaite.

Ce sont donc au moins 600 places de crèche situées dans les locaux de l'A.P.-H.P., ou sur ses emprises, qui contribueront à l'effort de création de places à Paris - je tenais à le souligner - tout en permettant aux salariés de l'A.P.-H.P. d'y accéder plus facilement. Certes, les salariés de l'A.P.-H.P. ont vocation à intégrer ces crèches gérées par l'A.P.-H.P., mais ils peuvent aussi intégrer les nôtres. Il est important de penser à minimiser le temps de déplacement des plus jeunes. Il faut savoir que nous les accueillons dans nos structures municipales également. C'est un partenariat complet que nous avons à l'A.P.-H.P.

Je voudrais également souligner l'aspect des horaires décalés des structures de l'A.P.-H.P., qui nous permet de développer une offre complète pour certaines Parisiennes et certains Parisiens qui ont besoin, eux aussi, d'avoir ces horaires décalés. J'insiste sur le fait que la convention partenariale n'est pas gravée dans le marbre. Les termes sont discutés lors de comités de pilotage mensuels et nous ajustons si nécessaire. Les places peuvent être reprises par l'A.P.-H.P. C'est donc avec souplesse. J'entends votre alerte sur les tarifs. Nous serons attentifs. En tout cas, sachez que les personnels de l'A.P.-H.P. qui intègrent les structures de la Ville bénéficient, comme toutes les Parisiennes et les Parisiens, de nos tarifs d'équipements d'accueil de la petite enfance.

Je voudrais, mes chers collègues, vous inviter à voter ce projet de délibération qui marque un partenariat fructueux et toujours soucieux de la qualité de l'accueil et du développement de l'offre envers les petits Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le fan-club !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 183-DLH.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DFPE 183-DLH).

Je vous remercie.

2019 DAE 54 - Paris Parc (5e). - Subvention (5.000.000 euros) et convention avec Sorbonne Université.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 54 : Paris Parc, dans le 5e arrondissement, avec une subvention de 5 millions d'euros et une convention avec Sorbonne Université.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES. Il s'est désinscrit. Ah, bon. On ne nous l'a pas signalé.

Pardon ? Ah, il faut voter tout de même, puisqu'il y avait une inscription antérieurement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DAE 54).

Je vous remercie.

2019 DAE 242 - Conventions de mise à disposition de locaux ou de bureaux au sein de la Maison des initiatives étudiantes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 242 : conventions de mise à disposition de locaux ou de bureaux au sein de la Maison des initiatives étudiantes.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion de revenir sur une structure existant depuis maintenant plusieurs années, qui est la Maison des initiatives étudiantes. Sous la précédente mandature, nous avions eu l'occasion d'intervenir sur ce projet puisque rien que la mise en place soulevait déjà un certain nombre de questions. Il n'est pas inintéressant qu'un tel lieu puisse accueillir, comme son nom l'indique, des initiatives étudiantes des associations, mais à tout le moins, compte tenu de l'investissement que cela représente, et même des attentes pour une ville particulièrement étudiante, il faut que les outils de gestion soient clairement établis et que le Conseil de Paris ait les clés pour pouvoir vérifier l'efficacité et l'utilité de ces structures.

Dans ce projet de délibération, j'ai l'impression - et je souhaite que Mme la Maire puisse nous répondre sur ce point - que nous n'avons pas assez de visibilité, par exemple, sur les associations qui seraient choisies et sur les modalités de répartition des espaces qui sont mis la disposition au sein de cette Maison des initiatives étudiantes.

Deuxièmement, et je terminerai par là, je pense que nous pourrions regarder pour peut-être créer une troisième structure de "Maison des initiatives étudiantes", ou en tout cas, la mutation de ces lieux. Les besoins ont changé pour les étudiants. Vous avez des services, des offres et des renseignements, et les étudiants qui viennent poursuivre des cursus à Paris ne trouvent pas les bons intermédiaires. Et surtout, nous sommes confrontés à deux écueils. Le premier, c'est que beaucoup d'étudiants viennent pour des périodes courtes. Cela veut dire qu'il y a des attentes et des besoins en termes de services qui ne sont pas du tout les mêmes que pour des étudiants qui viendraient pour des cursus de trois à cinq ans, par exemple.

Je pense aussi que la Maison des initiatives étudiantes devrait être davantage tournée vers les chefs d'établissement. Parce que les chefs d'établissement, que ce soit dans les structures publiques ou privées, sont souvent privés ou coupés d'un certain nombre d'informations. Nous l'avons vu dans le 15e arrondissement. Je rappelle que le 15e arrondissement va accueillir 40.000 étudiants et monter à 50.000 étudiants l'année prochaine, ce qui fera de lui le deuxième arrondissement étudiant de Paris, ce qui n'est pas neutre.

Lorsque nous avons réuni les chefs d'établissement de l'enseignement supérieur avec le maire, Philippe GOUJON, on s'est rendu compte qu'ils étaient très demandeurs d'actions, d'accueillir des initiatives étudiantes, d'être pourvoyeurs d'informations, mais qu'il n'y en avait pas assez, ou en tout cas, que des structures manquaient pour faciliter et centraliser les informations. La "Maison des initiatives étudiantes" pourrait tout à fait faciliter cela. Elle le fait déjà dans une certaine mesure. Ce n'est pas forcément le sujet. Ce n'est pas une critique que j'émets par rapport à cela. Mais peut-être que ce modèle, comme beaucoup de modèles parce que les choses vont vite maintenant, pourrait être revu.

En tout état de cause, il ne serait pas inintéressant, même si ce qui existe n'est pas loin du 15e arrondissement, qu'une troisième Maison des initiatives étudiantes puisse voir le jour dans le 15e arrondissement compte tenu des effectifs qui vont se développer dans cette zone particulièrement étudiante.

Nous demandons beaucoup plus de choses pour accueillir ces étudiants, pour les logements, pour les services, pour les activités, pour leurs études même. Il y a beaucoup de partenariats en cours de création. Je crois que ce sera un bon signe de la part de la mairie centrale que cette Maison des initiatives étudiantes améliore, dans le bon sens du terme, son fonctionnement, son opérationnalité, son efficience, et qu'elle permette de répondre aux nouveaux défis de la vie étudiante à Paris, à l'aube de cette nouvelle mandature.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour cinq minutes maximum.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur MENGUY, de mettre en lumière ce projet de délibération.

Comme vous l'avez dit, la Maison des initiatives étudiantes de la Ville de Paris existe depuis 2002. En 2014, Anne HIDALGO a fait le Paris des étudiants en faisant le choix de continuer à investir. C'est un effort substantiel dans cette infrastructure inédite en son genre encore aujourd'hui. Cet équipement a pour mission de faire émerger des projets étudiants novateurs et solidaires pour Paris grâce à une équipe d'agents experts de l'accompagnement associatif, des salles de réunion, un plateau de tournage, des outils de postproduction professionnels. 336 associations y sont inscrites, 120 porteurs de projets entrepreneuriaux et 51.000 usagers dont le passage a été décompté en 2018-2019.

Les projets sont soutenus tout au long de leur développement. Par exemple, pour amorcer la réalisation d'une idée, nous avons mis en place un coup de pouce de 500 euros, le "kit à se lancer", pour les nouvelles associations qui voudraient émerger. Pour les projets plus mûrs, l'appel à projets "Initiatives étudiantes" existe. Je veux bien entendre que ces processus ne sont pas assez connus, donc je m'emploierai à les faire mieux connaître. Je voudrais faire remarquer au Conseil que, dans une période de contraintes budgétaires fortes due au désengagement de l'Etat, nous nous sommes créé des marges de manœuvre pour augmenter le montant de l'enveloppe dédiée à cet appel à projets "Initiatives étudiantes", qui est passé de 344.000 euros en 2014 à 500.000 euros en 2019.

Enfin, aujourd'hui, nous nous sommes dotés d'une pépinière associative dans le 6e arrondissement, en partenariat avec "Animafac" : 300 mètres carrés qui permettent aux associations autonomes financièrement et créatrices d'emplois de louer des bureaux à des tarifs modérés. Ce qui fait que - cela explique un peu ce projet de délibération - les associations hébergées jusqu'ici à la M.I.E., 50, rue des Tournelles, à la Bastille, avaient pu faire un bond qualitatif non négligeable dans leur professionnalisation et leur capacité à créer des emplois. Et donc, après avoir bénéficié de l'accompagnement de la Ville, développé leurs surfaces financières et créé des emplois, elles ont pu trouver, grâce à cette nouvelle pépinière, de nouvelles perspectives de développement.

Grâce à l'adoption de ce projet de délibération, vous permettez à de nouvelles associations de bénéficier des postes de travail accessibles gratuitement et libérés par le départ des structures plus mûres vers la pépinière. Vous

dites qu'il n'y a pas assez de lieux. Je veux bien croire que ce n'est jamais suffisant, puisqu'en effet, 1 habitant de Paris sur 10 est un étudiant. Néanmoins, je vous donne le chiffre puisque vous aimez les faits. Je remarque cela. 5.000 mètres carrés nouveaux ont été ouverts à la disposition des étudiants gratuitement, depuis le début de la mandature, notamment des espaces en partenariat avec le C.R.O.U.S., et des espaces de coworking, y compris dans le 15e arrondissement puisque j'en ai inauguré un récemment avec le maire, Philippe GOUJON.

En adoptant ce projet de délibération, vous permettez à la M.I.E. de mieux répondre aux besoins des associations, à travers l'ouverture de l'équipement en dehors des horaires d'ouverture actuels et notamment le dimanche. Au regard de l'intérêt de ces adaptations pour améliorer - c'est le but que nous poursuivons, bien sûr - l'accompagnement des étudiants porteurs d'initiatives, je vous propose d'adopter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 242.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DAE 242).

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la promotion de l'œuvre de Michel Serres.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 154 relatif à la promotion de l'œuvre de Michel Serres.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Je suis désolé, je n'ai pas pu présenter ce vœu au dernier Conseil, donc je le présente cette fois-ci.

Michel Serres est décédé le 1er juin 2019 à Vincennes. Il avait une attache toute particulière avec Paris, puisque son premier poste de professeur d'histoire des sciences, il l'a rempli à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qu'il a été élu le 29 mars 1990 à l'Académie française, où il occupait le fauteuil n° 18 précédemment occupé par Edgar Faure. A chaque fois qu'il s'exprimait, il avait un mot pour Paris, ou en tout cas, il s'inscrivait dans une perspective parisienne sur le développement et le rayonnement de notre ville-monde, tel qu'il la concevait. Il était particulièrement attaché au pôle culturel que représente notre Capitale.

Donc, aujourd'hui, environ un mois et demi après sa mort, deux voies portent déjà son nom en France. Je crois qu'il serait particulièrement opportun que notre Conseil puisse honorer sa mémoire en dénommant une voie ou un équipement public parisien à son nom, et puis, accessoirement, que nous puissions organiser un événement culturel de promotion de son œuvre, par exemple une exposition à l'Hôtel de Ville ou toute autre procédure qui pourrait faire en sorte que nous commémorions toute l'action de Michel Serres, dont il est difficile de parler tant il fut une sommité intelligente et surtout très optimiste sur l'évolution de notre société.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Monsieur le conseiller, cher Jérôme DUBUS, je vous remercie de présenter ce vœu ici, qui est l'occasion pour moi, et je crois au nom de l'ensemble du Conseil de Paris, de revenir, comme vous l'avez fait, sur la personnalité d'exception qu'était Michel Serres, philosophe remarquable pour sa pensée et ses nombreux engagements. Je vous annonce d'ores et déjà que l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu et j'espère qu'il sera approuvé à l'unanimité.

Les premiers combats de Michel Serres étaient humanistes. L'agrégé de philosophie, passé par l'Ecole Normale Supérieure, se voulait un passeur de connaissances. Universitaire reconnu à l'université de Vincennes puis à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dès 1969, Michel Serres a écrit des ouvrages de référence en épistémologie, en histoire des sciences, cherchant sans cesse à mieux comprendre et décrire les sciences et leurs effets sur le monde. C'était à Paris qu'il aimait travailler. Son œuvre, comme sa vie, reste attachée à notre ville. Cet académicien apprécié de tous a su faire vivre une longue tradition littéraire française, alliant les charmes de la plume et de la pensée dans un style mêlant légèreté et justesse. Vulgarisateur de génie, penseur et homme de médias, son appétit intellectuel débordant faisait de lui un universaliste du savoir.

Michel Serres était complet dans son travail, refusant de s'enfermer dans la tour d'ivoire d'un philosophe, préférant sans cesse le dialogue et le commentaire utile de l'actualité. Sa pensée était vivante et engagée pour les causes qu'ils défendaient. Notamment, l'écologie traverse son œuvre comme une cause humaine universelle qui doit plus que jamais être la priorité de tous. Pour lui, il était primordial de s'unir et d'agir pour protéger au mieux notre bien commun le plus vital, notre planète. Michel Serres s'est appliqué au long de ses 80 publications à transmettre son

érudition au plus grand nombre. C'est sûrement parce qu'il a su rester jeune d'esprit qu'il appréciait échanger avec cette jeunesse qui était pour lui une constante source d'espoir. Plus que tout, c'était son optimisme et son enthousiasme qui le définissaient le mieux. Cet homme au sourire unique et bienveillant a mis sa curiosité sans limite au service de tous. C'est un infatigable penseur qui vient de nous quitter. La Ville de Paris souhaite lui rendre hommage en organisant un événement de promotion de son travail et en nommant une voie ou un équipement public à son nom.

Ma collègue, Catherine VIEU-CHARIER, suivra ce sujet qui sera présenté prochainement devant la commission chargée d'examiner les projets de dénomination. J'espère vous voir nombreux, mes chers collègues, à l'inauguration d'un lieu ou d'un événement - ou les deux - culturel en la mémoire de Michel Serres.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote de M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Un petit mot en tant qu'ancien professeur de philosophie. Nous voterons, bien sûr, favorablement à ce vœu. Michel Serres n'est peut-être pas le plus grand philosophe français récent, mais il a écrit des ouvrages extrêmement importants, et surtout, c'est une figure d'honnête homme du XXIe siècle.

Je crois qu'il a un statut très particulier de passeur de savoir, et puis, ce qui est très remarquable chez lui, c'est le consensus que sa personnalité pouvait susciter. Il est vrai que ce type de personnalité consensuelle, au bon sens du terme, est devenu quelque chose de très rare. Le fait qu'il était un peu le grand-père de tous les Français, que tout le monde se reconnaît dans cette figure, justifie que la Ville de Paris, avec laquelle il avait les liens qui ont été rappelés, lui rende des hommages particuliers.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 154 du groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2019, V. 345).

Je vous remercie.

2019 DEVE 82 - Dénomination "jardin Marielle Franco" attribuée au jardin aménagé sur la toiture-terrasse du bâtiment situé 40-48, rue d'Alsace (10e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons en 7e Commission. J'excuse le président, Sergio TINTI, qui ne peut être présent.

Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 82 : dénomination "jardin Marielle Franco" attribuée au jardin aménagé sur la toiture-terrasse du bâtiment situé 40-48, rue d'Alsace, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD pour cinq minutes maximum.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Marielle Franco, vous le savez toutes et tous, était une militante brésilienne des droits humains, militante lesbienne des droits des femmes et des droits des LGBT, engagée notamment très fortement contre les violences policières, en particulier dans les favelas brésiliennes. C'était une figure, une femme politique lumineuse, qui a éclairé, donné du courage, engagé beaucoup de monde derrière elle, une femme d'une extrême énergie qui a rayonné bien au-delà du Brésil.

Elle a, dans toute sa force, été assassinée le 18 mars 2018, avec son chauffeur, à Rio de Janeiro. La mairie du 10e arrondissement a accueilli après sa mort, dans une salle des fêtes absolument pleine à craquer, un hommage à Marielle Franco qui a été donné par le réseau "Pour la démocratie au Brésil", un très bel hommage auquel de nombreux Parisiens, et bien au-delà, se sont associés. Le réseau avait demandé, dans une lettre ouverte adressée à Anne HIDALGO en février 2019, qu'une rue parisienne, un lieu parisien puisse porter le nom de Marielle Franco.

C'est ainsi qu'en avril 2019, un vœu a été déposé puis adopté au Conseil de Paris qui le demandait, dérogeant à la règle en vigueur à Paris qui impose qu'une personne soit décédée depuis au moins 5 ans, tant cette personnalité est une figure qui nous inspire et à laquelle nous voulons rendre hommage.

Par le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui, la Ville propose - et la mairie du 10e arrondissement a été très volontaire pour cela - que le balcon vert, nouveau jardin, qui ouvrira ses portes au public dans le courant du mois d'août, porte le nom de Marielle Franco. Le 10e arrondissement en serait

profondément honoré, aimerait accueillir dans ce quartier populaire, entre la gare de l'Est et la gare du Nord, la figure de cette femme, qui y trouvera sa place de manière très naturelle.

Je porte devant vous le souhait que nous votions ce projet de délibération tous ensemble pour honorer la mémoire de Marielle Franco et pouvoir s'en inspirer.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donnerai la parole successivement à M. Jean-François MARTINS, pour trois minutes, puis à Mme Hélène BIDARD pour deux minutes.

M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Mes chers collègues, en lieu et place de notre collègue et ami Patrick KLUGMAN, vous rappeler que lors du Conseil de Paris du mois d'avril, nous avions émis le vœu qu'un lieu ou une place puisse être dénommé Marielle Franco en mémoire du militantisme de cette élue brésilienne fortement engagée contre le racisme, les LGBT-phobies et les violences policières. Le jardin aménagé sur la toiture-terrasse du bâtiment Okko Hotels, comme l'a mentionné Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e arrondissement, près de la gare du Nord, d'une superficie de 2.600 mètres carrés, a été choisi pour cet hommage.

Je remercie à nouveau la maire du 10e arrondissement d'avoir accueilli favorablement cette proposition. On ne pouvait choisir de lieu plus emblématique : un jardin ouvert, un lieu de passage entre les gares du Nord et de l'Est, au carrefour des cultures, des nationalités qui s'y croisent, dans cet endroit très international de Paris.

Marielle Franco était une femme politique, porte-parole des luttes féministes, de la dignité des habitants des favelas et du respect des droits humains. Son assassinat particulièrement brutal, il y a un an, avait choqué, avait provoqué des réactions d'émotions du monde entier et des manifestations massives au Brésil. Cet émoi est arrivé jusqu'ici, à Paris, où l'Exécutif municipal avait décidé, à l'époque, d'afficher son portrait sur la façade de l'Hôtel de Ville.

La mort de Marielle Franco a vite donné lieu, au Brésil, à des manifestations dans plusieurs villes. En quelques jours, elle est devenue le symbole international de la lutte pour les droits humains et la justice. Pour empêcher l'oubli, alors qu'une plaque commémorative en son nom avait été brisée durant la terrible campagne électorale de 2018, des rues Marielle Franco ont fleuri au Brésil et dans le monde entier.

Nous sommes fiers et heureux de pouvoir offrir à Marielle Franco et à sa mémoire un jardin dans l'un des lieux les plus symboliques de Paris. Notre mobilisation doit rester intacte, car la situation reste très préoccupante au Brésil. Patrick KLUGMAN a reçu, il y a une semaine, Mme Renata SOUZA, députée brésilienne, ancienne directrice de cabinet de Marielle Franco. Elle confirme que depuis l'élection de Jair BOLSONARO à la présidence, un climat délétère règne au Brésil qui met en danger l'ensemble de celles et ceux qui défendent les droits humains, qui sont devenus des cibles de ce pouvoir et de ses alliés.

En accord avec le collectif "Réseau pour la démocratie au Brésil", fondé à l'initiative d'universitaires et d'artistes français, et la famille de Marielle Franco, nous avons décidé que ce jardin serait inauguré le 21 septembre dans l'après-midi, en présence de la fille, de la sœur et de la mère de Marielle Franco, de Mme Monica BENICIO également, d'une centaine de chercheurs français et brésiliens présents à Paris à l'occasion d'un congrès de l'E.H.E.S.S.

Avec notre collègue Catherine VIEU-CHARIER, et avant de donner la parole à Hélène BIDARD, nous serons heureux de convier l'ensemble des conseillers de Paris à cette inauguration.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour deux minutes.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Marielle Franco est née en 1979. Elle était sociologue. Une femme politique brésilienne qui s'est distinguée par son militantisme en faveur des droits des femmes et des droits humains, ainsi que par son engagement contre le racisme, le sexisme, les LGBT-phobies et les violences policières envers les habitants des favelas à Rio de Janeiro.

Je tenais à souligner, devant notre Assemblée, le parcours exceptionnel de Marielle Franco, femme noire, issue d'un milieu très modeste. Ayant gravi les échelons à force de travail et de convictions, Marielle Franco aurait eu 40 ans cette année. Elle incarnait l'espoir d'une nouvelle génération politique brésilienne, un espoir d'émancipation, d'égalité et de progrès social. Elle avait été élue conseillère à la Chambre municipale de Rio de Janeiro et présidait la commission en charge des droits des femmes. Marielle Franco n'avait pas hésité à s'élever contre les violations des droits humains perpétrées dans les quartiers populaires des favelas, notamment avec une intervention militaire pilotée par le Gouvernement Temer pour lutter contre le trafic de drogue.

L'assassinat de Marielle Franco est politique, d'abord, parce qu'il visait à écraser une voix d'opposition aux milices dans les périphéries de Rio de Janeiro et un jeu malsain qu'elles jouent avec l'ensemble de la force publique et une partie de la classe conservatrice. Politique encore, parce que, comme le chante Elza SOARES, Marielle

Franco avait la couleur de peau de ceux que l'on tue au Brésil depuis 400 ans. Marielle Franco était une femme bisexuelle et fière de son identité, alors qu'une homophobie meurtrière et assumée devenait l'une des facettes les plus évidentes de l'explosion de violence haineuse au Brésil, encore plus prégnante depuis l'ascension au pouvoir de M. BOLSONARO.

C'est donc pour toutes ces raisons que je veux remercier Catherine VIEU-CHARIER de nous avoir permis d'avancer sur ce sujet, Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e arrondissement, non seulement d'être intervenue ici pour la dénomination du jardin "Marielle Franco", mais également pour l'accueil des nombreuses réunions sur ce sujet avec les collectifs et les associations. Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération pour rendre hommage, de cette si belle manière, avec ce jardin, dans un quartier populaire du 10e arrondissement, au nom de Marielle Franco.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 82).

Bravo.

2019 DGRI 22 - Subventions (1.700.000 euros), conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'international.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 22 : subventions, conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le V.I.H./Sida à l'international.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour cinq minutes.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quand on débute un premier mandat de conseiller de Paris, on est submergé par les centaines de projets de délibération et vœux présentés à chaque Conseil. Et puis, la mandature passant, Conseil de Paris après Conseil de Paris, on s'aperçoit qu'une partie des projets de délibération et vœux des différents groupes revient. Oui, les vœux sont acceptés, mais rien ne bouge. Le conseiller docile ou exaspéré, c'est selon, remet sur le métier, mobilise l'Assemblée. Et les Conseils de Paris de deux jours passent à quatre jours.

Je remets sur le métier mon intervention à propos du projet de délibération DGRI 22, le troisième, avec toujours le même propos : l'évaluation des actions soutenues par la Mairie de Paris à l'international sur la prévention et le dépistage du Sida. Comme je le dis à chaque fois, avec mes collègues, il ne s'agit en aucun cas de ne pas soutenir la Ville de Paris dans ses actions de prévention, de dépistage, d'accompagnement médical, psychologique et social des personnes atteintes ou à risque de Sida en dehors de notre pays.

Le groupe "100% Paris" votera le projet de délibération DGRI 22. Il s'agit en fait de garantir que l'action de la Ville soit juste et efficace. Cela passe, ne vous en déplaise, par une évaluation externe et déclarative. J'ai lu avec attention deux conventions établies - elles sont quasi identiques - fondées sur un même modèle, et c'est bien naturel. Je vois le titre 4 : "Contrôle et évaluation". Je me réjouis. Je me dis que je vais trouver mon bonheur. Article 20, de ce titre 4 : "Contrôle de la Ville de Paris. Il ne concerne que les aspects financiers". Article 21 : "Evaluations". En fait, il y a simplement la mention d'un engagement à 3 mois avant le terme de la convention, à fournir un bilan quantitatif, qualitatif, mais c'est un bilan déclaratif. Il n'y a rien d'externe. Je suis bien déçue. Vous allez me dire : "Elle est tatillonne. C'est ce qu'elle fait dans la vie en dehors de son mandat d'élue. C'est la scientifique qui déborde. Elle pourrait mettre en avant les relations humaines, l'a priori de la confiance".

Je me souviens de l'intervention de Michel SIDIBÉ, directeur exécutif d'ONUSIDA, en juillet 2017, dans notre Assemblée, ici même. Michel SIDIBÉ avait rapporté lui-même les difficultés d'actions de lutte contre le Sida dans certains pays d'Afrique. Je le cite : "Apathie politique, financements nationaux insuffisants, système de santé défaillant, actes de discrimination et stigmatisation des malades, violences sexuelles et rapports parfois complexes entre pays récipiendaires et bailleurs de fonds internationaux". Michel SIDIBÉ évoquait l'activisme nécessaire des grandes villes, activisme qui sera constructif s'il n'est pas isolé. C'est dire l'importance d'une action coordonnée et appuyée sur l'effort international que constitue ONUSIDA. En filigrane, j'y reviens : à la nécessité qu'il y ait une évaluation.

Je désespère. Notre vœu de juillet 2018 demandait que soient fournies les évaluations de ces associations. Deux évaluations externes auraient été faites, promises en 4e et 7e Commissions. Mais rien, toujours rien. Je dirai que l'absence d'évaluation ne vaut pas que pour cette aide internationale importante, à laquelle nous souscrivons et qui pourrait même être renforcée. D'ailleurs, je voudrais signaler l'appel récent qu'a fait le Conseil national de lutte

contre le Sida et les hépatites virales, les COREVIH et de nombreuses associations françaises, demandant au Président de la République d'augmenter la dotation de la France au Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme.

J'ajouterai que nous, élus, avons le devoir de veiller à ce que les financements de la Ville soient utilisés au mieux. Générosité et évaluation ne sont pas incompatibles, et la générosité de la Ville, et par-là, des Parisiens, nous oblige.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, au nom de Patrick KLUGMAN. Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

Une nouvelle fois, en lieu et place de notre collègue Patrick KLUGMAN, je tenais à vous remercier, Madame STOPPA-LYONNET, pour votre intervention qui permet d'attirer l'attention, mais aussi parce qu'il ne faut pas se résigner. Vous avez raison de mettre 100 fois sur le métier votre ouvrage, parce que, sur ce sujet, vous avez été largement entendue, Madame STOPPA-LYONNET. Avant de répondre et de vous prouver que nous n'avons au contraire rien à craindre de l'évaluation, mais que nous avons engagé ces démarches, je voudrais rappeler, comme à chaque fois que nous le faisons, que contrairement à d'autres endroits, nous avons désormais à la Ville, depuis 2001, une stratégie très claire sur les relations internationales, qui, notamment, fait de la question de la lutte contre le VIH/Sida dans le monde l'une de ses priorités très claires, avec 30 millions d'euros par an et près de 90 projets mis en œuvre.

Depuis 2015, cette action s'est ouverte à l'ensemble des continents, tout en gardant évidemment un point fort sur l'Afrique. En 2019, 5 projets seront mis en œuvre en dehors du continent africain. Je pense à la Roumanie, à l'Ukraine, à Haïti, à l'Equateur ou au Bangladesh. La Ville de Paris sélectionne ces projets parmi les projets d'O.N.G., dont l'expertise est reconnue de manière internationale par d'autres acteurs que nous, qui, eux-mêmes, participent à cet effort d'évaluation collective. Les programmes soutenus sont élaborés et exécutés en partenariat avec les acteurs locaux et s'intègrent aux politiques nationales définies par les Etats. Ces relations de proximité avec les O.N.G. et les liens avec les institutions du Sud, nous permettent de jouer un rôle actif dans la lutte contre le VIH/Sida au-delà même de la simple fonction de bailleur de fonds. Cette année, ce sont 17 associations qui sont reconnues par la communauté internationale, qui mène des actions dans plus de 20 pays pour 1,695 million d'euros.

Nous avons évalué, Madame STOPPA-LYONNET, avec deux évaluations mandatées qui avaient pour double objectif d'apprécier les capacités d'autonomisation des partenaires locaux et de définir des orientations pour l'avenir pour pérenniser ces programmes. Nous travaillons également avec les autres bailleurs, parce que nous ne sommes pas les seuls financeurs de ces opérations, pour mutualiser les coûts de ces évaluations. Ces évaluations que nous avons transmises aux membres de la 7e Commission, aux résultats très positifs et encourageants, ont permis d'apprécier la qualité des projets et l'impact qu'ils avaient réellement sur le terrain. Je cite les activités d'OPALS, au Togo, qui ont permis un réel impact sur la vie de milliers de Togolaises et de Togolais, notamment dans la prise en charge du VIH/Sida, la diminution des risques de transmission de la mère à l'enfant.

Merci, Madame STOPPA-LYONNET, de votre combativité et opiniâtreté sur ce sujet. Croyez que, comme vous, l'Exécutif municipal est obsédé par une seule chose : l'efficacité et l'impact réel de nos programmes là où nous les déployons.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DGRI 22).

Je vous remercie.

2019 DGRI 25 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2019".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 25 et l'amendement technique n° 155 déposé par l'Exécutif. C'est donc un amendement technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 155, déposé par l'Exécutif, donc avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 155 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 25 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DGRI 25).

2019 DGRI 47 - Subvention (100.000 euros) à l'association "SOS Méditerranée" pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants dans le cadre de l'aide d'urgence.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 47 : subvention de 100.000 euros à l'association "SOS Méditerranée" pour un programme de sauvetage en mer et de soins aux migrants dans le cadre de l'aide d'urgence.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Méditerranée reste la voie maritime la plus meurtrière au monde pour les migrants. Plus de 2.560 personnes sont mortes en tenant de traverser la Méditerranée en 2018, selon les chiffres publiés par le Haut-Commissariat de l'O.N.U. aux réfugiés. Ils étaient près de 3.140 migrants morts ou portés disparus en 2017. Le nombre d'arrivées sur les côtes européennes est en baisse. En 2018, le H.C.R. comptait près de 115.000 migrants arrivés à destination, contre plus de 170.000 en 2017. C'est une chute drastique par rapport au pic de 1,015 million d'arrivées en 2015, au cœur de la crise des réfugiés. En 2018, le premier pays d'origine des migrants était la Guinée, suivie par le Maroc et le Mali, puis la Syrie en quatrième position.

Pour nous, il n'y a pas de crise migratoire, mais une crise de l'accueil en Europe. On pense d'abord au gouvernement italien, à son Ministre de l'Intérieur qui tient un fort discours anti-migrant. Il a fermé les ports aux bateaux humanitaires. Plusieurs navires ont été contraints d'errer en Méditerranée depuis l'été, faute de savoir où accoster. Alors que la voie principale de migration passait jusqu'à présent par la Lybie et l'Italie, l'Espagne est redevenue l'an dernier la première porte d'entrée de l'Europe, avec 57.215 arrivées par la mer, contre 22.000 en 2017. De son côté, l'Italie a enregistré 23.300 arrivées, en chute libre par rapport à 2017.

"En 2019, il est essentiel de sortir de l'impasse actuelle et de mettre fin à des approches au cas par cas, c'est-à-dire bateau par bateau, pour savoir où débarquer les passagers secourus", a déclaré le porte-parole du H.C.R. en France, Céline SCHMITT, en plaidant pour un mécanisme régional de débarquement. Nous sommes bien loin de la prise en compte de ces recommandations des instances internationales. Les navires humanitaires, qui dénoncent des entraves croissantes à leurs actions, sont de moins en moins nombreux à œuvrer en Méditerranée. Début décembre, "Médecins sans frontières" et "SOS Méditerranée" ont dû mettre un terme aux opérations de l'Aquarius, devenu un symbole de la crise européenne sur l'accueil des migrants.

Nous sommes heureux de la contribution de la Ville de Paris à l'affrètement d'un nouveau navire pour aller sauver les réfugiés en mer. Notre groupe a contribué modestement à travers l'organisation, par Nicolas BONNET-OULALDJ, à cette solidarité concrète on organisant une exposition de peintures et de dessins de presse au bénéfice de l'association "SOS Méditerranée" et de l'Aquarius, dans le 12e arrondissement. Y participaient trois artistes : Olivier de BASTIER, plasticien, Maryam MADJIDI, écrivaine, et Erwann TERRIER, le caricaturiste d'Arte. Tous les bénéfices ont été versés à l'association "SOS Méditerranée". Je crois à la solidarité active des citoyennes et des citoyens eux-mêmes, et au travail des associations. Je crois à l'action des collectivités locales comme la nôtre. Je crois à une Europe solidaire et pas forteresse. C'était le sens de notre vœu au soutien à Domenico LUCANO, le maire de Riace. A ce Conseil, nous vous demanderons d'apporter votre soutien à Carola RACKETE, capitaine du "Sea-Watch 3".

Le discours haineux et xénophobe de certains dirigeants européens est non seulement scandaleux, mais meurtrier. Ne pas permettre à un navire qui sauve des gens en mer d'accoster est un acte criminel. Le Gouvernement français, prompt à dénoncer les paroles et les actes de Matteo SALVINI, est loin d'être exempt de reproches, parce qu'il a refusé d'autoriser l'Aquarius à se faire enregistrer dans notre pays, parce que ses ports restent fermés. La France s'était engagée à accueillir un peu plus de 19.000 demandeurs d'asile. On atteint péniblement 50 % de la promesse d'accueil. Nous restons persuadés que si la solidarité européenne avait été organisée, et en particulier vis-à-vis de la Grèce et de l'Italie, nous n'en serions pas à ce stade de montée de l'extrême droite. La France a une responsabilité importante dans cette absence de solidarité. C'est son déshonneur,

le déshonneur de la France qui est historiquement un pays d'émigration et d'immigration, d'avoir abandonné sa politique d'accueil pour des raisons électoralistes.

Nous voterons donc avec beaucoup d'enthousiasme fraternel ce projet de délibération qui, au contraire, est tout à l'honneur de notre Ville.

Je vous remercie.

(Mme Célia BLAUEL, adjointe, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au nom de Patrick KLUGMAN une nouvelle fois, je voudrais remercier Raphaëlle PRIMET d'avoir attiré l'attention sur la subvention à "SOS Méditerranée", même si notre attention est déjà largement focalisée sur ce qui se passe de terrible en Méditerranée. Cette association, créée au printemps 2015, a vocation à être un secours civil de sauvetage en haute mer, décidé par des citoyens qui ont fait le choix d'agir face à la tragédie des naufrages à répétition en Méditerranée. Ce réseau européen constitué de quatre associations - une française, une allemande, une italienne et une Suisse - a permis, depuis 2015, de sauver plusieurs milliers de vies. Nous partageons, avec "SOS Méditerranée", des valeurs simplement humanistes, de dignité, qu'il convient de répéter dans un moment où l'on se surprend encore à imaginer qu'il soit compliqué d'affirmer qu'il n'est pas acceptable de laisser des milliers de personnes se noyer sous nos yeux, ce qui serait d'une passivité complice de faire comme si nous regardions ailleurs. "SOS Méditerranée", en mer comme à terre, poursuit ses trois missions : sauver des vies, protéger les rescapés et témoigner de cette situation en mer.

Les équipes de sauvetage, en collaboration avec M.S.F., partenaire médical à bord, ont recueilli, soigné et secouru plus de 30.000 personnes depuis le début des opérations en février 2016, jusqu'au printemps 2018. Vous savez que, dans le contexte politique européen que nous connaissons, l'association a dû faire face à des entraves administratives et juridiques nombreuses retardant et parfois même empêchant des actions en mer. En août 2018, Gibraltar annonce vouloir retirer son pavillon au navire. L'armateur repavillonne son navire auprès de l'autorité maritime du Panama. Un mois plus tard, c'est le Panama qui lui retire son pavillon, évidemment sur pression du gouvernement italien. En novembre 2018, le Parquet de Catane demandera la saisie préventive de l'Aquarius. Le navire est immobilisé à Marseille. Le 6 décembre 2018, M.S.F. et "S.O.S. Méditerranée" annoncent mettre un terme aux activités de l'Aquarius. Aujourd'hui, "SOS Méditerranée" prépare sa deuxième campagne de sauvetage en mer avec un nouveau navire.

Pour des raisons de sécurité, l'association nous informera seulement une fois en mer du lancement et du nom de ce nouveau bateau, ainsi que de l'armateur. La Ville, et surtout Patrick KLUGMAN en personne, est fière d'être la première institution à avoir soutenu financièrement leurs actions - 25.000 euros dès 2016, 30.000 euros en 2018 - et désormais 100.000 euros d'aide d'urgence pour soutenir cette nouvelle campagne de sauvetage en mer, et pour permettre à nouveau à ces militants dignes et courageux de sauver les vies que d'autres n'ont pas le courage de sauver.

Je vous invite à voter avec beaucoup de courage ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 47).

Je vous remercie.

2019 DGRI 32 - Subvention (8.000 euros) à l'association "IBUKA France" pour son projet de transmission, mémoire et éducation à l'occasion du 25e anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 32 : subvention à l'association "IBUKA France" pour son projet de transmission, mémoire et éducation à l'occasion du 25e anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en ce mois de juillet 2019, nous commémorons les 25 ans du génocide du Rwanda. D'avril à juillet 1994, ce sont 800.000 civils, majoritairement issus de la communauté des Tutsis, qui ont été tués dans ce massacre de masse. Ce terrible épisode de l'histoire a laissé derrière lui tout un peuple et une nation à reconstruire. Un quart de siècle plus tard, le devoir d'inventaire et de mémoire reste encore inachevé. Pour le peuple du Rwanda comme pour nous, l'histoire est gravée dans les mémoires collectives. Nous portons aujourd'hui une attention particulière, par ce projet de délibération, à l'association "IBUKA, Mémoire et Justice, Section France". Créée en 2002, cette association se donne les objectifs de perpétuer la mémoire des victimes du génocide, d'assister et de défendre les rescapés des massacres, et de soutenir toute initiative pour traduire en justice les responsables des crimes génocidaires.

La Ville de Paris soutient pleinement ses actions, et nous nous retrouvons entièrement dans ses combats. Les actions de sensibilisation que réalise l'association mêlent pédagogie et activisme. De nombreux collégiens et lycéens ont pu bénéficier de l'implication d'"IBUKA" dans les établissements parisiens pour faire connaître l'histoire du génocide rwandais et réfléchir sur les mécanismes relatifs à la construction de la haine et de l'idéologie génocidaire. L'association réalise également un travail important concernant les formes de banalisation ou de négation de ces crimes en participant à des manifestations et des débats. L'association "IBUKA" est d'utilité publique. La Ville de Paris est naturellement attachée au devoir de mémoire ainsi qu'à la lutte contre l'oubli, à toutes formes de discrimination et de racisme, et entretient de ce fait une étroite collaboration avec "IBUKA".

En 2016, la mise en œuvre du "jardin de la Mémoire" dans le parc de Choisy a marqué l'inauguration d'un lieu de recueillement dédié à rendre hommage aux victimes et aux rescapés de ce génocide. Au mois d'avril dernier, vous avez également pu remarquer la superbe exposition photographique "Rwanda, mémoire d'un génocide", qui était affichée sur les grilles de l'Hôtel de Ville. Ces actions sont témoins de l'importance capitale que la Ville accorde à ces enjeux. La tragédie du génocide au Rwanda a encore de lourdes conséquences sur la population rwandaise. Le devoir de mémoire est aussi important pour n'importe quel individu que pour les familles rwandaises qui ont directement été confrontées à l'horreur du génocide.

Nous saluons ici, encore une fois, l'action d'"IBUKA" qui a lancé un nouveau projet visant à venir en aide aux rescapés du génocide résidant désormais en France. Parer aux situations d'isolement et de précarité, repérer les besoins psychologiques et sociaux : telles sont les clés pour fournir un accompagnement adapté. Face à cela, la France se doit également de faire un travail de clarification pour permettre d'apaiser définitivement les relations franco-rwandaises et de pouvoir se consacrer pleinement au devoir de mémoire. Nous appelons à lever l'omerta sur ce sujet, notamment en permettant l'accès aux Archives nationales aux chercheurs et aux chercheuses. C'est une étape essentielle pour permettre des relations saines et apaisées entre la France et le Rwanda, et ainsi contribuer davantage au travail de mémoire.

Nous soutenons donc ce projet de délibération qui vise à accorder une subvention de 8.000 euros à l'association "IBUKA" pour son projet de transmission, mémoire et éducation à l'occasion du 25e anniversaire du génocide. Cela nous tient particulièrement à cœur. Nous finirons sur les mots de Gaël FAYE, chanteur et auteur franco-rwandais, qui dit : "Je pense que la société rwandaise a réussi à se reconstruire sans oublier ce qui s'est passé". Ces paroles illustrent la nécessité de la commémoration dans la construction d'une société déchirée. Nous soulignons l'importance de l'action locale dans sa mission d'être à l'écoute des citoyennes et des citoyens, de contribuer aux actes commémoratifs. Nous encourageons la Ville à poursuivre ses actions avec "IBUKA" afin de permettre la perpétuation du devoir de mémoire du génocide du Rwanda en souvenir des centaines de milliers de victimes.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme Célia BLAUEL au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, avant de commencer mon propos, remercier Jean-François MARTINS qui m'a prêté quelques instants sa voix pour soutenir le premier projet de délibération des relations internationales. C'était un grand honneur pour moi. Mes excuses à vous tous pour cette arrivée tardive.

Je voudrais vraiment souligner le plaisir que nous avons à soumettre ce projet de délibération au Conseil de Paris de subventionner "IBUKA France". Je voudrais saluer principalement son président et toute son équipe. Nous accompagnons "IBUKA France", qui, effectivement, vous l'avez dit, regroupe la mémoire des victimes du génocide tutsi du Rwanda, qui font un travail remarquable à Paris, un travail de mémoire qui associe les Parisiens à ce génocide, et qui travaillent dans un climat de fraternité et d'intelligence avec les autres mémoires du génocide. Dans un travail que nous avons fait, nous avons inauguré un lieu de mémoire dans le parc de Choisy avec "IBUKA France", pour que, chaque année, nous puissions tous ensemble y célébrer le triste anniversaire du génocide qui a commencé le 7 avril 1994.

Nous avons poursuivi ce travail. Il y a eu, pour le 25e anniversaire, une exposition de photographies sur les grilles de l'Hôtel de Ville. Des photographies que, j'espère, chacun a vu et que personne n'oubliera. Nous avons également permis à "IBUKA" de tenir dans cette salle, dans cet hémicycle, un colloque important sur le travail de mémoire et ses enjeux. C'était, encore une fois, une manière d'être associés étroitement à leurs travaux. Et enfin, c'est avec "IBUKA France" que nous avons fait un voyage important avec la Maire de Paris, il y a quelques semaines. Voyage qui nous a bouleversés et va nous inciter à en faire toujours plus pour ce sujet, car les sujets de mémoire ne sont pas des sujets dépassés ni du passé tant que l'on ne les a pas parfaitement traités. Nous sommes, vis-à-vis de nos amis Tutsis du Rwanda, de ceux qui vivent en France et s'y sont réfugiés pour sauver leur vie et celle des leurs, nous sommes des frères en humanité et débiteurs à leur égard d'une dette qui ne s'éteindra jamais.

Je voudrais rappeler le travail formidable qu'ils font avec le mémorial de la Shoah, tout près d'ici. C'est une association parisienne qui œuvre avec d'autres associations parisiennes auprès des petits Parisiens. C'est un travail formidable qui est en train d'être fait et que je suis heureux de vous appeler à soutenir.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 32).

Je vous remercie.

2019 SG 46 - Rapport C.R.C. sur la gestion de la coopération décentralisée et l'action internationale de la Ville de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 46 : le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la coopération décentralisée et l'action internationale de la Ville de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes est également, et je souhaite le présenter ainsi, une façon constructive de parler de l'action internationale de la Ville de Paris. Je reviendrai sur quelques priorités essentielles et sur un certain nombre d'observations qui sont faites, et même sur des propositions constructives que le groupe "100% Paris" vous fait dans ce cadre.

Tout d'abord, pour souligner le cadre commun peu contraignant qui est rappelé dans ce rapport de l'action internationale de la Ville, puisqu'il y a plusieurs strates. Cela a commencé par des jumelages, des pactes d'amitié et de coopération, puis la coopération décentralisée, puis, dans le cadre de l'action internationale, le 1 % solidarité sur l'eau, et plus récemment, la possibilité de l'élargir sur les déchets. Et enfin, une demande de cohérence avec l'action diplomatique française. Je me permets d'insister sur ce point. Patrick KLUGMAN le sait : je trouve que dans les travaux du Conseil de Paris, trop souvent, les élus que nous sommes, nous mettons en contradiction dans nos demandes avec l'action diplomatique de l'Etat.

C'est toujours compliqué pour une ville comme Paris de pouvoir ensuite s'immiscer dans des affaires diplomatiques souvent complexes. Je pense que nous devrions certainement avoir un peu plus de discernement dans les vœux émis. Nous ne sommes pas l'O.N.U., pas une instance internationale qui est capable d'avoir tous les éléments nécessaires dans les jugements que nous portons. Je crois que malgré les convictions des uns et des autres, cette cohérence me semble pertinente dans la demande de la Chambre régionale des comptes.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est la diplomatie des villes. C'est une expression que je reprends bien volontiers à l'Exécutif puisque je pense qu'elle ne vous appartient pas. En tout cas, c'est une action à laquelle je crois vraiment, puisque, nous le savons, il y a des liens diplomatiques parfois très complexes entre les Etats, et que, de gouvernance à gouvernance, de métropole à métropole, de ville à ville, nous pouvons partager un certain nombre de messages et avancer sur des voies concrètes.

Je le dis sur les relations diplomatiques entre les Etats. Je le dis aussi parce qu'il se trouve que les exécutifs, les gouvernances métropolitaines sont souvent plus stables que les ministres eux-mêmes et que les liens peuvent se tisser plus facilement entre les exécutifs locaux, quelles que soient les couleurs ou les orientations politiques. Là aussi, j'aimerais, parfois, que l'on fasse preuve d'un peu plus d'esprit d'ouverture, parce que parler de diplomatie des villes et fermer la porte à certaines parce qu'elles seraient moins fréquentables que d'autres, c'est dommage sur la façon que l'on peut avoir d'initier un certain nombre de ces relations.

Enfin, j'ai eu l'occasion de le dire, notamment à la présidente de séance sur la communication sur le réchauffement urbain : je regrette encore que trop peu de références internationales soient faites dans les communications, notamment les grandes communications sur l'environnement, sur le climat, souvent denses, votées à l'unanimité de ce Conseil. Je me permets de le dire parce que nous y sommes également partie prenante parmi tout ce que nous pouvons proposer et faire. La Ville participe à des grands réseaux d'actions. Je trouve dommageable que, parfois, ces références ne soient pas faites ainsi que l'évaluation.

L'autre point porte sur l'action internationale et les interventions de diversité. Je regrette le jugement qui est fait dans ce rapport sur la "Maison de l'Europe", sujet que nous connaissons particulièrement bien. Je crois que nous avons tous les éléments pour répondre et dire qu'effectivement, la subvention qui a été donnée l'a été dans des circonstances très particulières et que ce soutien de la Ville est absolument nécessaire à la "Maison de l'Europe".

Enfin, sur l'information financière, effectivement, elle devrait être plus exhaustive. Les conventions de financement distinguent assez mal aujourd'hui la partie fonctionnement de la partie réellement d'aide publique au développement. C'est un reproche qui est fait sur la lisibilité de l'action de la Ville et sur la partie fonctionnement. Je le dis d'autant plus - n'y voyez aucune malice - que la Ville est assez donneuse de leçon dans des organismes auxquels elle appartient sur ces sujets. Je pense que l'on pourrait aller sur quelque chose d'un peu plus transparent. Je propose - et nous le ferons au groupe "100% Paris" - que la Ville puisse faire des projets de délibération à chaque déplacement d'élu de la Ville de Paris, comme cela est fait ailleurs. Je trouve que ce serait une bonne pratique à généraliser.

Enfin, sur l'évaluation.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je conclus, Madame la Maire, je conclus.

Sur l'évaluation, je partage en tout point les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Je voudrais souligner l'intervention de notre collègue Dominique STOPPA-LYONNET au sujet du projet de délibération sur le Sida, et ses demandes répétées. Je trouve que nous devons maintenant entrer davantage dans une culture de l'évaluation. C'est ce que je demande également de façon régulière et qui est souligné dans ce rapport.

Je vous remercie de ces quelques secondes de plus.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Jean-Didier BERTHAULT, mais, au-delà, c'est l'effet des circonstances, nous avons le rapport de la Chambre régionale des comptes qui est rendu public sur l'action internationale de la Ville de Paris. C'est la fin de la mandature. Ce rapport, d'ailleurs, portait principalement sur la précédente mandature, mais évidemment, sur celle que nous avons conduite ensemble. Suivant l'angle qui était forcément celui de la transparence et de l'angle budgétaire de la Chambre régionale des comptes, mais qui nous adresse tout de même un satisfecit, et plus qu'un satisfecit puisque ce rapport, à la place qui est la sienne, reconnaît la singularité et l'influence de l'action internationale de la Ville de Paris.

Avant de vous répondre, Jean-Didier BERTHAULT, je voudrais vous dire combien je suis fier de cette action, parce que nous l'avons menée d'une manière, je crois, remarquable et souvent, quelles que soient nos différences et notre place dans cet hémicycle, de manière très unie. Sur toutes les grandes affaires qui ont bouleversé le monde et sur lesquelles le Conseil s'est positionné depuis le début de la mandature, et je suis heureux que la séance soit présidée par Célia BLAUEL, parce que notamment, bien sûr, l'urgence face au changement climatique, que nous avons porté au niveau international, nous avons su le faire de manière extrêmement unie et c'était la condition pour que nous soyons écoutés et influents. Et donc, je crois que, sur ce point, le satisfecit que la Chambre régionale des comptes nous donne, qui est sur un angle budgétaire, mais que je reçois avec bonheur, je veux le partager avec l'ensemble de l'équipe exécutive et les groupes du Conseil de Paris. Et sur les vœux, notamment ceux des citoyennetés d'honneur, c'est la singularité de l'action internationale de la Ville de Paris.

Vous notez, Jean-Didier BERTHAULT, parfois un manque de cohérence par rapport à l'action diplomatique de la France. Mais qu'est-ce que nous venons de faire à l'instant ? Nous venons de voter une subvention à "IBUKA France". "IBUKA France" a été reçue par le Président Emmanuel MACRON. Mais je vous signale que le vice-président d'"IBUKA France" s'est vu refuser ses papiers par la Préfecture de police de Paris au motif qu'il était un dangereux agitateur à la solde d'un pays étranger. Lorsque nous avons commencé à les soutenir en 2014, ils étaient très mal vus par le quai d'Orsay et les autorités de l'Etat. Finalement, on n'a pas dévié de notre ligne et la France nous a rejoints sur des valeurs qui nous sont, je pense, communes. La Ville de Paris porte son histoire et ses valeurs. Elle n'est pas tributaire de la raison d'Etat. Elle n'a pas des contrats internationaux dont elle doit se soucier. Pour cela, sa voix est importante et notamment dans les projets de délibération qui sont à l'ordre du jour de notre Conseil sur ceux qui sauvent des vies en mer Méditerranée. Donc, heureusement que l'on a créé cette singularité dont nous avons héritée et que nous l'avons développée.

C'est grâce à cela que, sur l'action climatique, nous avons porté la voix de la Ville de Paris et celle des autres villes. Nous avons fait entendre que les villes étaient des acteurs déterminants. Je suis heureux que ce moment nous réunisse, Célia BLAUEL, toi à ta place et moi à la mienne, parce que quelque chose s'est passé, pas seulement pour Paris, mais pour l'ensemble des villes dans un moment de bouleversement de l'humanité.

Pour répondre plus précisément aux questions, bien sûr que nous devons faire mieux. Il est précisé que nous devons être plus fins en matière de transparence financière. Mais regardez, quel hommage, tout de même ! C'est quoi le budget de l'action internationale de la Ville de Paris ? Allez, pour prendre une moyenne, on va dire que c'est 5 millions d'euros. C'est combien le budget de la Ville de Paris ? C'est 8 milliards d'euros. Vous voyez le temps que cela nous prend ? Cela aussi, je le prends comme un hommage, probablement involontaire de la Chambre régionale des comptes, parce que notre action est singulière, unique en France et ailleurs, et remarquable et remarquée.

Nous pouvons effectivement faire mieux sur la manière de comptabiliser nos dépenses. Peut-être que nous pouvons progresser et nous mettre à faire des projets de délibération à chaque fois que nous faisons des déplacements d'élus. Je dois dire que les conditions de déplacement d'élus de tous les collègues qui font des déplacements se sont dégradées par souci d'économies budgétaires. Mais c'est normal et l'on est toujours très heureux de soutenir la Ville de Paris. Je dois dire que, parfois, c'est dans des conditions de transport et de voyage difficiles. Nous avons tenu à associer à de nombreuses reprises les groupes du Conseil de Paris dans des déplacements que nous considérions comme étant essentiels. Encore une fois, c'est une action que nous avons voulue la plus large et consensuelle possible.

Vous nous indiquez, par ailleurs, que vous souhaiteriez mieux comprendre notre participation dans les grands réseaux de villes. Je l'entends bien, mais qu'il s'agisse du C.G.L.U., du C40, de l'Association internationale des maires francophones…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur le Maire.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Nous collaborons. Vous verrez que, par des projets de délibération, nous y revenons sans cesse sous le contrôle exigeant et alerte du Conseil de Paris.

Pour finir vraiment, je voudrais remercier l'équipe merveilleuse de la DGRI qui a fabriqué cette action internationale, l'équipe actuelle de Patrizianna SPARACINO-THIELLAY et celle de ses prédécesseurs, et adresser un amical salut à Pierre SCHAPIRA à la place duquel je suis assis ce matin et qui a bien œuvré avant que je ne lui succède.

Merci à tous.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur ce débat.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au soutien de la Ville à Carola RACKETE.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien à Pia KLEMP et Carola RACKETE.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen de vœux non rattachés, en examinant d'abord les vœux n° 156, n° 157 et n° 157 bis relatifs au soutien de la Ville à Carola RACKETE.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Ah, pardon, je n'avais pas votre nom.

Allez-y, Madame PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, Carola RACKETE, engagée depuis 2016 pour le sauvetage en mer, a, en tant que capitaine du "Sea-Watch 3", enfreint les décisions du Ministre de l'Intérieur italien, en menant à bon port 42 migrants jusqu'à Lampedusa. Je ne sais pas si Carola a lu Victor Hugo, mais permettez-moi de lui dédier cette citation : "Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion". Permettez-moi aussi d'ajouter à ce vœu Pia KLEMP, autre capitaine du "Sea-Watch 3", menacée de 20 ans de prison.

Toute l'action quotidienne de celles et ceux qui arpentent les mers afin de porter secours à ces femmes, ces hommes et ces enfants qui fuient la guerre et la misère, est guidée par cette philosophie. Ils le font au nom de la tradition du sauvetage en mer. Le devoir de l'Europe et de la France, c'est d'être solidaire et fraternel. Mais cela fait bien longtemps que la majorité des gouvernements européens a tourné le dos à ces principes. Au contraire, ils utilisent la peur contre celles et ceux qui viennent d'ailleurs. Face à ces politiques inhumaines, la désobéissance civile est un devoir et justifie ces actions qui, elles, sont au contraire conformes au droit humanitaire à l'obligation du secours à toute personne en danger, à la tradition du sauvetage en mer.

Carola RACKETE a été arrêtée. La justice italienne, pas encore soumise au Ministre SALVINI, l'a libérée, mais les pressions sur la magistrature par l'exécutif italien sont de plus en plus pressantes. Sa libération a libéré la parole haineuse de l'extrême droite italienne jusqu'à des menaces de mort. Cette femme courageuse doit savoir qu'elle a le soutien de la Ville, où s'est écrite la première déclaration des droits de l'homme. Surtout lorsque l'on a appris de Carola, dans une interview avant-hier, que l'équipage a contacté le port de Marseille pour pouvoir accoster, que la demande a été transmise au Préfet et au Président de la République, mais que personne n'a répondu. Le Président est resté silencieux. Le contraste entre le courage de l'une et la lâcheté de l'autre fait froid dans le dos.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est donc à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, venir en aide aux migrantes et aux migrants en Europe est considéré comme un crime. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris soutient les initiatives des citoyennes et des citoyens, et des O.N.G. qui agissent pour venir au secours des populations qui fuient la guerre et la terreur dans l'espoir d'une vie meilleure, au péril de leur propre vie.

Notre Conseil en est encore l'illustration, avec l'adoption d'une subvention exceptionnelle de 100.000 euros pour l'association "SOS Méditerranée", afin de soutenir cette O.N.G. dans ses actions de sauvetage en mer et de soins aux migrantes et aux migrants. Deux femmes, deux capitaines de navire de l'O.N.G. "Sea-Watch", Pia KLEMP et Carola RACKETE, sont poursuivies par la justice italienne pour avoir recueilli des migrantes et des migrants en situation de détresse en mer Méditerranée, et pour des faits - je cite : "d'aide à l'immigration clandestine et soupçonnées d'avoir collaboré avec les passeurs libyens". Carola RACKETE est également poursuivie pour résistance à un navire de guerre, notamment pour avoir franchi le blocus des eaux territoriales italiennes en juin dernier, après 17 jours d'errance en mer Méditerranée, pour faire accoster 40 migrantes et migrants sur l'île de Lampedusa.

L'Italie a mis en place, depuis plusieurs mois, une politique de répression des plus fortes pour empêcher l'entrée ou le transit des bateaux dans ses eaux territoriales. La loi anti-migration présentée par Matteo SALVINI, Ministre de l'Intérieur italien, propose de sanctionner financièrement les navires qui portent assistance aux migrants. Il a augmenté le montant de l'amende à 1 million d'euros.

Notre vœu concerne la situation spécifique de ces deux femmes vis-à-vis de l'Italie. Il est important de préciser que la France est loin d'être irréprochable sur ce sujet. Nous avons appris en début de semaine que Carola RACKETE avait alerté le Gouvernement français et avait demandé à accoster à Marseille. La réponse a été : silence radio. Ce n'est pas la première fois que la France se dérobe devant ses obligations internationales, et je le dis : c'est insupportable. C'est une honte. Il est urgent que l'Europe protège davantage l'action humanitaire contre le traitement sécuritaire de la question migratoire.

C'est pourquoi, face à la crise de l'accueil qui touche l'Europe et l'action remarquable des organisations humanitaires pour venir en aide aux migrantes et aux migrants, nous demandons que la Ville de Paris réaffirme son soutien à l'action des deux capitaines et de leur O.N.G. "Sea-Watch" pour leur attribuer la citoyenneté d'honneur, et que leur portrait soit affiché sur la façade de l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci aux deux interventions précédentes, auxquelles je vais répondre par un vœu de l'Exécutif.

Au préalable, je voudrais rappeler, parce que nous venons de voter un soutien à l'association "SOS Méditerranée" et je me souviens, pour être très clair, que c'est par Mao PENINOU que nous était venue cette association. Nous avions été, à l'époque, la première ville à soutenir les bateaux qui sauvaient des vies en Méditerranée. Cela aussi, je crois que, lorsque nous nous regarderons à la fin de cette mandature, nous pourrons, quels que soient nos cheminements et nos appartenances, en être fiers.

Maintenant, nous nous devons de soutenir ces deux capitaines courage, Carola RACKETE et Pia KLEMP, qui assument ces missions de sauvetage en Méditerranée et sauvent des vies dans l'indifférence de certains pays, et malheureusement du nôtre - vous venez de le rappeler et c'est important de le dire ici - et dans l'hostilité d'autres pays européens, notamment l'Italie. Ces pays, qui ont été les lieux d'accostage des navires, veulent exercer des poursuites pénales contre les capitaines de ces embarcations qui obéissent aux exigences du droit international maritime et du droit international humanitaire. En l'occurrence, nous sommes dans une situation qui n'est pas inconnue, ni inédite, où des lois violent le droit international et exposent des personnes.

Je voudrais dire les choses très simplement. Si nous avons besoin d'autres normes pour protéger des personnes qui sauvent des vies, d'une manière que ces personnes soient reconnues pour qu'elles ne soient jamais

exposées à des poursuites, sous quelque chef que ce soit, de délit de solidarité ou d'aide illégale à l'entrée ou au séjour sur tel territoire, nous contribuerons à établir ces normes et à les porter jusqu'où il le faudra, qu'il s'agisse de l'Union européenne ou de l'O.N.U. En attendant, nous devons dénoncer, avec la dernière énergie possible, les poursuites judiciaires lancées contre Carola RACKETE et Pia KLEMP en Italie. Nous devons les dénoncer parce que nous sommes la Ville de Paris, et nous devons les soutenir. Je vous propose, dans ce vœu de l'Exécutif, de leur accorder la médaille de la Ville de Paris et que, tous ensemble, nous les recevions pour leur exprimer notre gratitude pour leur action.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse aux vœux n° 156 et n° 157, l'Exécutif a déposé le vœu n° 157 bis.

Le vœu n° 156 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il retiré ?

Oui, je vous remercie.

Le vœu n° 157 déposé par le groupe "Génération.s" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Je ne vous vois pas. Mais oui, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 157 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 346).

Merci.

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien de Luiz Inacio LULA da SILVA.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 158 relatif au soutien de Luiz Iñacio LULA da SILVA.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour deux minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Depuis le 7 avril 2018, Luiz Iñacio LULA da SILVA, ancien président brésilien, est condamné pour corruption et blanchiment d'argent à une peine de huit ans et dix mois d'incarcération. Ce jugement, en pleine campagne électorale, s'est déroulé dans des circonstances très opaques, alors que tous les sondages lui assuraient une nouvelle victoire à l'élection présidentielle. C'est finalement son adversaire, Jair BOLSONARO, qui a été élu. BOLSONARO qui mène une politique répressive, discriminante, irrespectueuse des droits et les libertés publiques, ce qui rappelle les années sombres où l'armée dirigeait le pays. Il y a quelques semaines, le journal étatsunien "The Intercept" a dévoilé des informations capitales relatives à l'arrestation et au procès de LULA. Il y dénonce les manœuvres de Sérgio MORO, actuel Ministre de la Santé du Gouvernement brésilien et alors principal magistrat de l'affaire. Il aurait contribué à transmettre des accusations non fondées au procureur en charge du procès.

Aujourd'hui, ces informations nous donnent une vision claire du conflit d'intérêts qui aurait eu lieu. Au-delà des relations individuelles, ces révélations attestent d'une transgression aux principes de droit les plus élémentaires, à commencer par une justice libre et indépendante. Cela interroge également sur la légitimité du gouvernement en place. Quel crédit accorder à une victoire malhonnête qui bafoue le respect du droit ? Ces conditions légitiment une interrogation sur la peine infligée à LULA.

Si les éléments dévoilés sont fondés, une révision de l'enquête est alors nécessaire. Pour citer les dires de l'avocat de LULA, Cristiano ZANIN, ces articles ne font que renforcer le fait que l'ex-président n'a pas eu le droit à un jugement impartial. Le maintien au pouvoir du Ministre montre le mépris dont fait preuve le Gouvernement envers le droit et la démocratie. Nous sommes attachés à nos valeurs démocratiques, au respect du droit, à la transparence politique.

C'est pourquoi nous demandons à la Ville de Paris d'apporter son soutien et sa solidarité à LULA en demandant, en raison des sérieuses interrogations indiquées, la mise en œuvre d'une nouvelle procédure juridique indépendante sous contrôle international. Dans l'attente du nouveau procès, il faut qu'il soit libéré.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais remercier Léa FILOCHE de ce vœu qui est compliqué, et je voudrais vous dire pourquoi. Mais il est également essentiel et je vais essayer de vous dire pourquoi en moins de deux minutes.

Il est compliqué parce que nous avons l'habitude de dire ici, et il nous en est parfois fait le reproche quand nous outrepassons notre position, que nous ne sommes pas l'O.N.U. N'étant pas l'O.N.U., nous devons respecter les systèmes juridiques étrangers et le nôtre également. Nous devons respecter les décisions supposément présentées comme démocratiques, en tout cas, tous les faits de souveraineté étrangers. Parfois, quand il n'est pas possible de faire autrement, nous devons, à notre place de Ville de Paris, demander qu'il soit passé outre parce que ce n'est plus possible, parce que la justice a été bafouée, parce qu'une élection a été truquée. Et là, effectivement, dans un très grand pays, le Brésil, nous sommes face à un cas, apparemment, de falsification démocratique d'ampleur, au mépris de la liberté d'un homme et de plusieurs leaders politiques qui sont aujourd'hui dans l'opposition, qui auraient pu concourir à l'élection présidentielle et en ont été empêchés.

Ce que nous savons depuis récemment, c'est que la figure la plus populaire du Gouvernement de BOLSONARO qui était l'ancien juge anticorruption en charge de l'opération "Lava Jato" - mains propres - a agi en collusion avec l'actuel pouvoir politique, a orienté la mise en accusation et l'incarcération de l'ancien Président LULA pour fausser un scrutin, et donc, aboutir à une situation démocratique totalement falsifiée. De tout cela, par ailleurs, il résulte un gouvernement brutal…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur le Maire. Pardonnez-moi.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Sur des choses qui sont essentielles : le droit des minorités, le droit des minorités sexuelles et des choses qui sont battues en brèche au Brésil, alors que c'est l'un des plus grands pays du monde, je le rappelle.

Pour cela, et avec les réserves que je tenais à rappeler par rapport à nos positions traditionnelles, mais étant donné que c'est le Brésil et que nous sommes face à une fraude d'ampleur, je me rangerai à votre vœu et j'appellerai à le soutenir.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET pour une minute.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous voterons avec enthousiasme ce vœu.

Effectivement, les récentes révélations sur le rôle qu'a joué l'actuel Ministre de la Justice du Brésil, alors qu'il instruisait un procès pour corruption à l'encontre de l'ancien Président LULA, ont mis en doute la sincérité de la procédure à son encontre. Si cela s'avérait exact, nous serions bien face à un coup d'Etat, comme le condamnait, à l'époque, le parti des travailleurs. Après la destitution de Dilma ROUSSEFF et la condamnation de LULA, la route était enfin libre pour l'extrême droite. Soutenir LULA va dans la droite ligne du projet de délibération que nous avons voté pour protéger les élus injustement condamnés. LULA doit retrouver la liberté et le Ministre de la Justice doit être démis.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 158, déposé par le groupe "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 347).

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'accueil des expatriés.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 159 relatif à l'accueil des expatriés.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Deux minutes beaucoup plus modestes par rapport au débat qui précède, mais qui, je l'espère, contribueront tout de même un tout petit peu au rayonnement international de notre Capitale.

C'est un vœu que nous déposons avec Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe "100% Paris", compte tenu du fait que Paris a un rayonnement international majeur et a vocation à accueillir de nombreux ressortissants

étrangers au titre de l'expatriation. Ce sera le cas également dans le cadre du Brexit certainement, où nous espérons accueillir à bras grands ouverts de nombreux ressortissants étrangers qui viendraient vivre, travailler et élever leurs enfants à Paris.

Force est de constater que c'est le cas pour les ressortissants ou non-ressortissants de l'Union européenne, mais la Ville de Paris, l'administration parisienne comme l'administration française en général, est d'une rare complexité. Il convient de trouver et de mettre en place des outils pour faciliter l'arrivée. C'est déjà compliqué quand vous parlez et comprenez le français, mais imaginez bien des ressortissants étrangers qui ne maîtrisent pas notre langue et doivent inscrire leurs enfants à l'école et faire des démarches administratives.

Le site Internet de l'office du tourisme de la Ville de Paris présente déjà des pages traduites dans différentes langues. Ce n'est pas le cas de notre site institutionnel. Il me paraît important, compte tenu de la masse d'informations et de l'utilité de cet outil numérique pour toutes les démarches administratives, que ce site, compte tenu de ce qui est déjà fait, notamment le projet "INCLUDE", puisse présenter des pages dans différentes langues pour faciliter l'arrivée et l'installation des ressortissants étrangers dans le cadre de leur expatriation.

Par ailleurs, je souhaite attirer l'attention rapidement sur le fait que les ressortissants de l'Union européenne sont encore inscrits sur des listes électorales différentes de celles des ressortissants français pour les élections municipales et européennes. Je crois qu'en termes de signal, on peut s'interroger non seulement sur la légalité de ce dispositif, mais aussi sur le message envoyé pour des ressortissants qui viendraient participer à la vie citoyenne de notre Capitale et se verraient, et c'est arrivé lors des dernières élections européennes…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je termine.

C'est arrivé lors des dernières élections européennes, des ressortissants de l'Union qui doivent aller émarger, et donc, être décalés dans le vote, ce qui n'est pas forcément un bon signal.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je répondrai à la place d'Hermano SANCHES RUIVO et je le ferai le plus précisément possible, mais sans son talent et sa faconde.

Pour vous dire, en deux mots, que l'intérêt porté aux ressortissants européens et étrangers est important. Nous vous en remercions. Jean-Didier BERTHAULT est lui-même souvent sur ces questions, notamment au travers de la "Maison de l'Europe" et des projets que nous y développons. Je voudrais simplement vous dire qu'il y a déjà beaucoup de choses qui sont faites et en cours, notamment deux projets. L'un, que vous citez et qui a nécessité un investissement important de l'ordre de 400.000 euros, est le projet "INCLUDE". C'est un projet inédit. Il y a la création du "Conseil parisien des Européens". Il y a 90 actions effectuées dans 16 arrondissements permettant de sensibiliser 6.000 Parisiens à l'intégration des ressortissants communautaires à la vie citoyenne parisienne.

Le deuxième projet important, et que je voudrais souligner ici, est le projet "APPROACH". Il a été présenté au Conseil de Paris de juin 2018. Il s'inscrit dans la continuité du projet précédent "INCLUDE". C'est 1 million d'euros, dont 83.000 pour la Ville de Paris, répartis entre six partenaires, une association, cinq villes partenaires - Lisbonne, Milan, Néa Smyrni - et deux villes partenaires en plus, que sont Amsterdam et Varsovie. C'est une plateforme informatique regroupant l'ensemble des informations administratives et pratiques des villes partenaires en plusieurs langues européennes, qui est en cours de livraison. Elle devrait être finalisée pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

Tout cela pour vous dire que nous partageons ce souci, que nous retrouvons dans plusieurs politiques municipales, notamment la communication ou le site "paris.fr" qui se décline déjà en plusieurs langues. Nous pouvons faire mieux, mais nous comme déjà engagés dans deux immenses projets qui nous ont coûté beaucoup de ressources et que je viens de développer.

Pour ces raisons, j'attendrai plutôt, et pour suivre les recommandations de Jean-Didier BERTHAULT, l'évaluation de tout cela avant de diversifier.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Pour cela, je vous invite à retirer votre vœu. Sinon, nous devrons émettre un vote négatif.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que ce vœu est maintenu ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je… Je…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Rapidement.

Oui. Allez-y.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je vais le maintenir parce que la question est simple. Le site "paris.fr" ne contient pas de page en anglais, en allemand, en chinois, etc. La demande est simple : c'est de créer des pages du site "paris.fr" dans d'autres langues. Ce n'est pas compliqué, la demande. Il est un peu dommage de ne pas avoir une réponse sur une question simple. C'est de créer le site Internet et l'application dans d'autres langues, tout simplement. Le voter ne me paraît pas une agression vis-à-vis de l'Exécutif.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - On a bien compris. Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 159, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 159 est rejeté.

2019 DJS 153 - Demande de subventions à l'Agence nationale du sport pour la rénovation des piscines Mathis et Rouvet (19e), du centre sportif Moureu (13e), et le réaménagement des T.E.P. des Amandiers (20e).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 153 : demande de subventions à l'Agence nationale du sport pour la rénovation des piscines Mathis et Rouvet, dans le 19e arrondissement, du centre sportif Moureu, dans le 13e arrondissement, et le réaménagement des T.E.P. des Amandiers, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Ce projet de délibération permet de rappeler l'importance des équipements et des infrastructures sportives. En effet, il est absolument nécessaire de rénover ces lieux lorsque cela est nécessaire. L'organisation des Jeux olympiques de 2024 à Paris est déjà l'occasion de rénover de nombreux édifices, notamment 15 centres sportifs. Pensés pour les entraînements des athlètes, les travaux réalisés bénéficieront ensuite aux habitants de la Métropole. C'est donc un investissement qu'il faut poursuivre.

L'attention porte aussi sur la rénovation des piscines Mathis et Rouvet dans le 19e arrondissement, du centre sportif Moureu, dans le 13e arrondissement, et du réaménagement des T.E.P. des Amandiers, dans le 20e arrondissement. En effet, l'épisode caniculaire récemment traversé le démontre, s'il fallait le faire. Les équipements sportifs sont essentiels et leur rénovation ne devrait pas attendre. "SOLIDEO", la société de livraison des Jeux olympiques, a déjà acté un plan de rénovation et de construction pour de futurs sites d'entraînement olympique situés dans les quartiers populaires, dont quatre à Paris. L'effort doit s'étendre à l'ensemble des infrastructures, dont la plupart nécessitent des rénovations depuis plusieurs années.

Rappelons-le : le sport est un bienfait commun pour toutes et tous, et peut jouer un rôle particulièrement important auprès des jeunes comme des plus âgés. Si Paris regorge d'infrastructures de très haut niveau, qui font aussi son attractivité, à l'instar des hippodromes ou du Parc des Princes, on ne peut sous-estimer l'importance de développer le sport de proximité à l'échelle locale.

Pour toutes ces raisons évoquées, nous soutenons ce projet de délibération qui vise à poursuivre le processus de rénovation des équipements sportifs, en particulier de ceux mentionnés. Cependant, rappelons que ces actions se doivent d'être associées à une réelle politique municipale du sport : encourager à l'activité sportive via les animateurs sportifs, développer davantage de programmes sportifs destinés aux jeunes, favoriser la pratique sportive en milieu scolaire, etc.

Ce projet de délibération est aussi l'occasion d'aborder un sujet d'actualité, celui de la réforme des conseillères et conseillers techniques français, dits les "C.T.F.". En effet, la réforme du Ministère des Sports vise à modifier la nature de leurs contrats. Actuellement, les 1.600 CTS sont des fonctionnaires payés par l'Etat, placés auprès des fédérations où ils exercent un rôle essentiel pour le haut niveau et le développement des pratiques sportives. Par exemple, les entraîneurs nationaux comme ceux de Teddy RINER ou Martin FOURCADE, conseillers techniques nationaux et régionaux, contribuent fortement à la réussite des athlètes français. Le projet du Gouvernement est de désormais confier leur gestion aux fédérations sportives par l'intermédiaire de contrats de détachement.

Pour les acteurs du monde sportif, cette décision est vue comme l'expression d'un désengagement de l'Etat, et donc, de l'affaiblissement du sport français. Ce changement de hiérarchie - les CTS sont désormais à la charge des fédérations - pourrait bel et bien accentuer aussi les inégalités entre les fédérations aux moyens suffisants pour assurer l'avenir des C.T.F., et d'autres, notamment les fédérations non olympiques qui auraient du mal à maintenir dans le temps tous leurs postes. Malgré le courrier des présidents de fédérations qui refusent ce détachement des C.T.F., malgré l'appel des sportifs et des sportives, cette décision devrait conduire à une diminution de 25 % de leur nombre d'ici 5 ans, de 50 % en 10 ans. Aux yeux du monde sportif et avec les Jeux olympiques de 2024, cela risque

d'avoir des conséquences directes sur l'affaiblissement du niveau sportif et peut favoriser la fuite de nos compétences vers l'étranger, et nous le regrettons.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, Paris compte 39 piscines, plus de 140 gymnases et autres salles dites "spécialisées", car dédiées à des pratiques et des besoins sportifs particuliers. Par exemple, les dojos et les salles de danse. Et pourtant, du fait d'une population élevée, d'une densité accrue et d'habitudes sportives plus fortes que la moyenne nationale, les Parisiens sont victimes d'un taux d'équipement sportif très faible par habitant, l'un des taux les plus faibles de France.

Nous partageons, bien évidemment, ce constat avec vous. Ces infrastructures sportives sont vieillissantes, abîmées par la pratique intensive, et ce, malgré des efforts budgétaires importants alloués par notre majorité, comme en témoigne le "Plan Nager à Paris". Cependant, à la vue des baisses répétées des dotations de l'Etat dans le domaine du sport de proximité et de la pratique amateur, nous nous inquiétons. Quand nous prenons connaissance de l'état de certains de nos stades, de nos gymnases - revêtements usés, problèmes de chauffage, d'aération, d'humidité -, de nos piscines - filtres à eau qui devraient être changés depuis dix ans à Rouvet, dans le 19e arrondissement, morceaux de carrelage dans les douches, Mathis trop fréquentée, fréquemment fermée pour des questions de mauvaise qualité de l'eau due encore à un filtre trop vieux, morceaux de plafond qui tombent -, nous observons, du fait des remontées des usagers, que les plus grandes détériorations se trouvent dans les quartiers populaires.

Nous nous alarmons du dédain gouvernemental sur la question sportive, alors qu'en même temps, certains se gargarisent et promeuvent la tenue des Jeux olympiques de 2024 à Paris. Nous venons appuyer ici la demande de la Mairie de Paris pour que l'Etat agisse, et vite, pour que le budget alloué aux collectivités sur la question des sports soit revu à la hausse, notamment après une baisse drastique accusée en 2018. Le manque à gagner pour Paris a été comblé sur le budget de la Ville. Les choix douteux en matière de pratique sportive individuelle et associative se sont encore illustrés par le risque d'une suspension de l'Agence nationale du sport annoncé en début de semaine. Nous espérons que les troubles de constitution de cette agence n'empêcheront pas notre demande à l'heure où la rénovation et la mise en accessibilité de nos équipements sportifs sont une urgence.

Enfin, nous serons vigilants tout de même à ce que les rénovations désirées de Moureu, dans le 13e arrondissement, et des Amandiers, dans le 20e arrondissement, n'encouragent ni une couverture massive du T.E.P., ni le recours à des pelouses synthétiques.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la Présidente, Léa FILOCHE. Merci, Madame KONÉ.

Je tiens d'abord, en dehors de mon temps de parole, à souhaiter un très bon anniversaire à notre collègue Patrick KLUGMAN, qui fête aujourd'hui ses 26 ans, à qui, pour cette raison, j'ai eu l'honneur d'offrir ma voix pour porter un petit bout des… Voilà. Toute notre amitié à Patrick KLUGMAN.

Sur le sujet, plus sérieux, du projet de délibération DJS 153, qui concerne la rénovation de deux piscines dans le 19e arrondissement, d'un centre sportif dans le 13e arrondissement et d'un T.E.P. dans le 20e arrondissement de Paris. Il s'agit avant tout d'une demande de subvention sur des opérations programmées, mais sur lesquelles nous espérons que l'Agence nationale du sport, qui est, comme vous le savez, le nouveau format de ce qu'était avant le C.N.D.S. qui permettait le financement d'équipements sportifs de proximité, puisse concourir, notamment en quartier populaire, à la rénovation d'un certain nombre de terrains sportifs.

Comme l'intervention de l'une comme de l'autre ne s'est pas particulièrement concentrée sur le programme de ces opérations, je vais répondre plutôt au contenu de vos interventions. La Ville de Paris a, sur cette mandature, dépensé plus de 400 millions d'euros d'investissements pour les équipements de proximité : 150 millions d'euros pour les piscines, dont 50 millions d'euros pour les créations, 50 millions pour de grands entretiens et rénovations, et 50 millions pour l'entretien quotidien de nos piscines. Avec la livraison d'ici la fin de la mandature de près d'une vingtaine d'équipements nouveaux, à la fois grands sites, comme le futur gymnase Victor-Perez à la porte de Vincennes, ou le gymnase Alexandre-Lippmann, que nous avons inauguré il y a peu de temps dans le 17e arrondissement, ou bientôt celui du 122 Poissonniers. Mais également des salles plus petites, y compris, chère Léa, chère Fatoumata, des reprises en régie de sites délégués.

Je pense au site de Bobigny, dont nous reprenons la gestion en régie au 1er septembre prochain, mais aussi au quatrième étage de Ladoumègue, qui était un espace de remise en forme concédé et est devenu un espace de boxe, un espace de dojo, une salle de danse et une salle de pratique de badminton pour la ligue régionale. Au gymnase Bercy-Bastille, qui, lui aussi, était une concession privée d'un espace de remise en forme et devient une salle de boxe, pour le 12e arrondissement à l'est de Paris, chère Catherine BARATTI-ELBAZ.

Nous avons insisté sur la rénovation lourde et l'investissement à la hauteur de ce que nous pouvions et sans refaire le débat que nous avons eu sur "Paris+sportive", en optimisant autant que possible les mètres carrés qui sont à notre disposition. Il a été adjoint depuis l'été 2017, dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité de service de la direction des sports, un grand programme de petits travaux, qui, précisément, comme ceux que vous citiez, Madame KONÉ, la surutilisation de nos équipements liée sans doute au sous-équipement et à l'excellente politique que nous menons qui donne envie aux Parisiens de faire du sport, fait que le petit entretien courant - là, une poignée de porte, là, un bouton dans une douche, là, un bout de carrelage - nécessite un surentretien qui mérite des moyens nouveaux dans les circonscriptions, des moyens déconcentrés pour ces petits travaux du quotidien fidèles à la doctrine du premier carreau cassé de l'ancien maire de New York, que chacun a en tête.

C'est fort de ce plan que, depuis deux ans, les circonscriptions doivent nous apporter des éléments sur les petits travaux, qui conduiront, d'ailleurs, cet été, à une embauche exceptionnelle de peintres vacataires supplémentaires pour des travaux de peinture rendus nécessaires dans des établissements. Je veux dire que la quasi-totalité, à une exception près, de ce programme de peinture complémentaire, le sera dans les quartiers populaires.

J'ajoute que, sur ce point, je suis heureux que l'ensemble des groupes, notamment de la majorité, et j'espère de l'Assemblée, nous aide à plaider pour que l'Etat nous aide, nous, Ville de Paris, à financer nos équipements. Mais ce n'est pas ici que se situe ma plus grande inquiétude. Mon inquiétude concerne évidemment l'avenir des C.N.D.S., financement de nos associations, et sur la conséquence à long terme qu'a eu la baisse drastique des emplois aidés dans le milieu sportif, qui a conduit un certain nombre de clubs à ne plus pouvoir assumer des éducateurs sportifs, et donc, à fermer des sections ou des activités éducatives autour du sport. Je pense notamment au quartier de la Goutte-d'Or, où la baisse des emplois aidés a déjà eu des conséquences dramatiques sur le secteur sportif.

Je termine sur un point, Madame FILOCHE. On pourrait débattre à la rentrée, un jour, de la nouvelle organisation et gouvernance du sport, et peut-être que l'on aurait un débat sur la question des C.T.F. Moi qui viens, comme vous, du champ associatif, j'ai toujours été choqué que les fédérations sportives soient le seul champ associatif où l'Etat met des fonctionnaires titulaires à l'intérieur de mouvements sportifs autonomes pour en contrôler l'exécution. Même dans le champ social, chère Dominique, qui est contrôlé par l'Etat, que l'on regarde par le prisme public, on n'y envoie pas des fonctionnaires titulaires à l'intérieur pour faire le travail. Le monde sportif est le seul où l'Etat envoie ses agents faire le travail chez des tiers de droit privé, d'association, que sont les mouvements sportifs. C'est une situation qui devait interroger. Les C.T.F. sont utiles. Leur expertise est reconnue.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur le Maire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Leur chaîne hiérarchique n'était absolument pas simple, entre être des agents de l'Etat et travailler dans une fédération sportive. En revanche, je pense qu'il y a un modèle à assurer, ce qui n'est pas assuré par ce Gouvernement. Il s'agit du financement pérenne de ces emplois, quelle qu'en soit la tutelle. Là-dessus, nous nous rejoindrons.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 153.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 153).

2019 DJS 164 - Stade de la porte de la Muette (16e). - Construction d'une salle de tennis de table et d'une couverture d'un terrain d'éducation physique. - Dépose d'une demande de permis de construire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 164 relatif au stade de la porte de la Muette, dans le 16e arrondissement : construction d'une salle de tennis de table et d'une couverture d'un terrain d'éducation physique, dépose d'une demande de permis de construire.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, qui n'est pas là.

Du coup, il faut le voter.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 164.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 164).

Je vous remercie.

2019 SG 39 - Arena porte de la Chapelle (18e). - Délégation de service public pour l'exploitation commerciale et protocole d'accord avec le "Paris Basketball".

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 39 et l'amendement technique n° 160 déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Danièle PREMEL.

Jacques BOUTAULT, la parole est à vous.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Au nom des écologistes, je voudrais attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet d'Aréna porte de la Chapelle qui pose quelques questions - mon collègue Pascal JULIEN complétera mes propos - sur le succès de l'opération qui me semble assez périlleux. Nous comprenons bien qu'il s'agit de gérer l'héritage des Jeux puisque cette Aréna est construite pour organiser des matchs de basket-ball durant les 15 journées des Jeux olympiques. Mais comme la Ville redoute, à juste titre, de laisser un éléphant blanc, elle cherche un club de basket pour exploiter, au fil des années suivantes, après 2024, cet équipement public. On comprend bien ce souci que l'héritage des Jeux puisse se perpétuer et ne pas laisser des équipements vides.

Seulement, la Ville de Paris a-t-elle besoin d'un club de basket professionnel supplémentaire ? Nous en doutons. Au passage, un club de basket dont le projet est de nous faire vivre une expérience de jeu - pourquoi pas - mais en oubliant de promouvoir toute forme de basket féminin ou handi-basket. Nous sommes donc un peu sceptiques sur la réussite de ce nouveau club de basket professionnel à Paris, qui, pour perdurer, devra, sur la dizaine de rencontres qu'il va organiser par an dans cet Aréna, pratiquer des tarifs prohibitifs et qui ne trouveront leur équilibre financier que si l'équipement est lui-même doté de la possibilité de faire du "naming", c'est-à-dire d'avoir une appellation de marque afin de générer des recettes supplémentaires, malgré ce coût du billet prohibitif.

Pour toutes ces raisons, nous sommes tout à fait sceptiques par rapport à l'intérêt général de cet équipement. J'ajoute qu'il y a tout de même quelques éléments positifs qui sont liés à l'existence de deux salles qui vont être destinées au public scolaire. Mais comme l'équilibre financier de l'équipement passe aussi par l'organisation de concerts et autres "entertainments", distractions, "divertissements" - merci pour le terme exact - nous sommes inquiets de la disponibilité d'accès aux scolaires de ces équipements qui risquent de ne plus pouvoir être disponibles pour des raisons d'organisation des spectacles un nombre de fois important dans l'année. Nous avons également un doute sur cette question.

C'est la raison pour laquelle les écologistes ne voteront pas favorablement ce projet de délibération, considérant que l'équipement n'est pas nécessaire ni adapté au public auquel il est destiné, en tout cas aux Parisiennes et aux Parisiens du Nord de Paris, qui ne pourront pas utiliser l'équipement comme ils le souhaitent. Leur construire un équipement dédié nous semblerait beaucoup plus pertinent.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame, la Maire.

Chers collègues, que les choses soient bien claires. Nous approuvons la construction de la nouvelle Aréna à Paris. Celle-ci figurait dans nos engagements au début du mandat, d'abord sous la forme d'une réfaction de la halle Carpentier, puis sous les traits d'une seconde salle accordée à Bercy, et maintenant, comme une salle de 8.000 places implantée porte de la Chapelle. Cet équipement, qui comportera en son sein deux équipements de proximité, participera à la réhabilitation et à la requalification de tout un quartier, et c'est une très bonne chose. Nous espérons que le "Marché des 5 continents", qui était prévu au départ dans ce lieu, trouvera toute sa place.

Il y a une demande sportive avec le soutien au développement d'un club de basket de premier plan à Paris, avec ce protocole et avec le "Paris Basketball", et celui plus ponctuel du "PSG Handball". Par ailleurs, cette nouvelle salle peut représenter une alternative pour une offre artistique de concerts qui ne trouvaient pas leur place complètement à Bercy et si sa gestion est coordonnée avec Bercy. J'y reviendrai.

Faut-il le rappeler, cette salle sera un équipement olympique et paralympique, le temps de l'olympiade de 2024. En cela, nous ne pouvons qu'approuver sa construction. Ce qui nous dérange dans ce projet de délibération, c'est, encore une fois, le choix du mode de gestion et le modèle économique d'ores et déjà proposé. Il semble qu'aujourd'hui, le seul modèle qui vaille aux yeux de la Ville de Paris pour tout nouvel équipement, et lorsqu'il s'agit

plus particulièrement d'un équipement sportif, ce soit la délégation de service public à un opérateur toujours privé, avec l'autorisation du recours au "naming".

Pour nous, c'est non. On ne peut pas se résoudre à l'argument selon lequel on délègue au privé parce que l'on ne sait pas faire. Si, nous savons. Oui, nous savons faire. Nous avons une S.E.M. de la Ville qui gère aujourd'hui Bercy, qui est d'ailleurs présidée par le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE. Je ne remettrai pas ses qualités en doute. Qui remettrait aujourd'hui en cause la gestion de Bercy faite par la S.E.M. ? La procédure de D.S.P. nous fait craindre que le scénario que l'on a connu le mois dernier à propos du funérarium, ne se répète. La S.E.M., même si elle a désormais la possibilité, suite à un changement de statut, de postuler pour la gestion de la future Aréna 2, risque de se faire rafler la mise par un opérateur privé. Ceci serait regrettable.

Deux salles comme Bercy et la future Aréna 2 méritent une gestion coordonnée. La S.E.M. qui gère Bercy est la plus à même de le faire. La multiplication des salles qui ont vocation à recevoir des offres de spectacles à Paris et à l'échelle métropolitaine, ne manque pas : Bercy, La Défense Aréna, Jean-Bouin depuis peu, Aréna 2 et même le Stade de France.

Avec la fragilité des modèles économiques proposés et la concurrence accrue entre toutes, il y a fort à parier qu'une ou plusieurs d'entre elles ne puissent, in fine, atteindre un équilibre économique. De plus, et je ne surprendrai personne dans notre Assemblée, nous sommes fondamentalement opposés au "naming". Le patrimoine que représentent les équipements sportifs n'est pas un encart publicitaire géant. Leur vocation peut et doit être plus noble que cela. Ils sont des vecteurs importants de mémoire et de valeur. Le recours au "naming" peut aller jusqu'au ridicule. Qui sait ce que je vais voir quand je vais aux "Rolex Paris Masters" à l'AccorHotels Arena ? Eh bien, non, il ne s'agit pas d'un salon de l'horlogerie - j'en bégaye, tellement c'est épouvantable - dans un hôtel. Eh oui, il ne s'agit pas de montres, mais d'un tournoi majeur du circuit mondial de tennis. Nous recevons les Jeux olympiques et paralympiques. Nous voulons laisser un héritage et nous balayons, avec le "naming", l'héritage des figures emblématiques du sport français, que nous pourrions et devrions mettre à l'honneur.

Je le rappelle : lors de notre dernier Conseil de Paris, vous avez décidé d'accepter que le nom de Jean Bouin, pourtant athlète français, pourtant médaillé olympique, soit effacé au profit d'une marque.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Pour toutes ces raisons et sans surprise, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Madame la Maire, mes chers collègues, plusieurs interventions avant moi ont déjà pu exprimer leur désaccord avec ce projet de délibération, qui va lancer la délégation de service public pour l'exploitation commerciale de la future Aréna 2. Comme eux, les élus du groupe "Génération.s" vont voter contre ce projet de délibération. Notre position n'est pas au niveau du protocole d'accord avec le "Paris Basketball", que nous trouvons intéressant pour l'avenir de ce nouvel équipement et intéressant pour la mise en lumière de cette discipline. En fait, notre opposition réside presque seulement sur le modèle économique qui est proposé pour gérer cet équipement pour le futur délégataire.

Vous l'aurez compris, nous ne nous opposons pas à la construction d'une nouvelle salle intermédiaire dans notre ville qui en a besoin. Nous ne nous opposons pas au calendrier pour que cet équipement soit utilisé pour les Jeux olympiques, car cela permettra notamment d'en hériter et d'en faire profiter un grand nombre de jeunes Parisiennes et Parisiens. Nous ne nous opposons pas à sa localisation au cœur d'un quartier qui en a grand besoin. Nous nous opposons seulement au modèle économique qui est suggéré aux futurs candidats à la délégation. Ce n'est pas la première fois que nous débattons dans cet hémicycle de la pertinence du nommage, le mot français de "naming". En effet, nous continuons de considérer que ce modèle économique n'est pas celui de notre siècle, mais bien du siècle précédent. J'ai cru comprendre, d'ailleurs, que je n'étais pas la seule à le penser dans cet hémicycle.

Les Parisiennes et les Parisiens sont victimes de la pollution visuelle : avoir des publicités, des placements de marques de produits à tous les coins de rue, partout, dans tout l'espace public. Quand un équipement prend le nom d'une marque, qu'il change de nom au mieux tous les 10 ans, sa nature change et il en perd lisibilité et sens. Quand nous impulsons la création de nouveaux équipements et que nous les cofinançons, que nous en sommes parfois même propriétaires et que nous avons la cogestion, les Parisiennes et les Parisiens souvent l'ignorent. Je vous mets au défi un soir d'aller devant les portes de Bercy, de l'AccorHotels Arena, dont tous les noms m'échappent, et de demander aux spectateurs s'ils savent que cette salle est gérée par la Ville de Paris. Ils ne le savent pas. La plupart des spectateurs pensent que le groupe Accor a construit et gère cette salle. Ce sera pareil pour le stade Jean-Bouin, et évidemment, pour l'Aréna 2.

Tout ce travail que nous faisons ensemble ici pour qu'une multinationale en récolte le mérite ? C'est tout de même bien dommage. Ce sont les collectivités territoriales qui permettent à notre pays de maintenir un haut niveau

d'investissement et de dynamisme économique. C'est parce que nous considérons que nous avons les moyens, que nous sommes la base d'une société juste et émancipatrice, que nous voulons que les Parisiennes et les Parisiens sachent que les investissements que nous faisons en leur nom, les dispositifs que nous impulsons en leur nom, sont bien pour elles et pour ceux, qu'ils et elles ont toute leur place dans les dispositifs que nous mettons en place pour les accompagner, de la naissance à la mort, en passant par leurs loisirs.

Nous restons donc assez fermes sur notre vote d'aujourd'hui et sur les prochains. Nous espérons qu'ensemble, nous réfléchirons à la valorisation de modèles économiques alternatifs qui permettront de valoriser les actions que nous portons pour les Parisiennes et les Parisiens, et de ne pas associer nos équipements à des marques relevant d'un modèle économique qui, très clairement, date du vieux monde.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je vois, j'entends plutôt, que tout a été dit. D'ailleurs, c'est étonnant, je n'ai pas entendu d'inscription pour soutenir cette grande braderie anticipée avant même la construction du bâtiment. Eh bien, moi, mes chers collègues, j'adhère à tout ce que je viens d'entendre. Oui, la salle des enchères est à nouveau ouverte. Les commissaires-priseurs sont invités à la vente d'un équipement pas encore construit.

Après le stade Jean-Bouin du mois passé, voici l'Aréna de la porte de la Chapelle, où là, nous allons pouvoir faire une double opération. Eh oui, mes chers collègues, nous avons déjà la possibilité d'avoir un marché global de performance pour confier à un opérateur unique la conception, la réalisation, l'exploitation technique et la maintenance de la nouvelle Aréna. Dans le même temps, on met en place tout de suite une délégation de service public pour qu'un opérateur privé se charge de l'exploitation commerciale. Il y a, néanmoins, un petit début de lucidité. On est tout de même assez lucide. On sait qu'après le stade Jean-Bouin, le Stade de France, La Défense Aréna, on a déjà une profusion de grandes salles, qui sont autant d'éléphants blancs qui peinent à trouver leur public. Eh bien, on considère cette fois-ci que c'est forcément un transfert de risques d'exploitation qu'il faut opérer.

Je suis toujours étonnée par ces phrases lapidaires dans vos projets de délibération, où vous décrétez, comme je le lis là : "La technicité et la réactivité requises pour sa gestion ne peuvent trouver de réponse adaptée dans une exploitation directe en régie municipale". Mais quel mépris pour l'administration parisienne ! Quel mépris pour nos services ! Alors quoi ? On n'a pas été capable de faire la régie publique de l'eau et d'acquérir, justement, toute la compétence pour gérer l'eau en régie publique ? On devrait l'être pour l'ensemble de ces équipements s'ils répondent à l'intérêt général et à des besoins sérieux. Mais voilà.

Ecoutez, bienvenue dans la "start-up" Paris. On vous invite à la grande braderie de nos communs, y compris des communs que nous n'avons pas encore construits, bâtis. Mais c'est normal, parce que c'est dans le cadre des Jeux olympiques. Comme il va y avoir besoin de chercher un nom pour le "naming", pour le nommage - notre collègue a bien raison de franciser le terme - j'ai cru comprendre qu'il y avait encore un grand débat. Ce matin même, le nouveau candidat lobbyiste du parti des lobbys pour les élections municipales LREM, a dit, dans l'émission de Jean-Jacques BOURDIN, qu'il regrettait que "Total" ne soit pas sponsor des Jeux olympiques. Parce qu'il est vrai que pour Mme HIDALGO, c'est scandaleux que "Total" soit sponsor des Jeux olympiques. En revanche, qu'ils financent les travaux du théâtre du Châtelet, c'est moins visible. Il faudra m'expliquer la cohérence de tout cela.

Je pense que M. GRIVEAUX va peut-être défendre "Total" pour le "naming" de l'Aréna de la porte de la Chapelle. Je serai donc très surprise de savoir pourquoi l'on accepte le mécénat de "Total" pour le théâtre du Châtelet, mais qu'on ne l'acceptera pas en "naming" de l'Aréna porte de la Chapelle. Moi, vous savez, j'ai mon petit chouchou : c'est "Lafarge", comme je vous l'ai dit le mois dernier. "Lafarge", au moins, coche toutes les cases. Il encaisse du C.I.C.E. tout en supprimant des emplois. Il récupère plein d'argent de l'Union européenne sur l'économie circulaire, parce qu'il a des droits à polluer, parce qu'il est extrêmement polluant et que l'on rémunère les pollueurs. En plus, il a financé Daesh. Je n'oublierai jamais le silence de cette Assemblée lorsque nous avons appris la nouvelle et la convention "Lafarge" qui avait été, hélas, renouvelée pour "Paris Plages".

Vous aurez compris que je vote contre ce projet de délibération, car, premièrement, j'estime que nous n'avons pas eu les études approfondies pour justifier si nous avions besoin de cet équipement et que nous avons une difficulté dans la gestion des autres équipements. Deuxièmement, parce que l'objectif de cet équipement est insuffisant pour le sport pour tous, et de toutes et tous. Troisièmement surtout, mon gros désaccord est sur le choix du mode de gestion. Danièle PREMEL a tout à fait raison d'alerter et de dire : "Ne choisissons pas un mode de délégation D.S.P. tout en nous racontant que la société d'économie mixte va pouvoir récupérer". Parce que j'avais alerté justement sur le crématorium du Père-Lachaise et le nouveau crématorium de Pantin, il y a un an, quand vous aviez choisi le mode de délégation D.S.P.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, oui, dans deux secondes.

Et j'avais voté contre. Résultat : un an auparavant, c'est bien un partenaire privé qui avait été choisi.

Donc, non aux intérêts privés. Défendons nos communs de la Ville.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à tous.

Ayant adopté, lors de la précédente séance, le projet de délibération qui adoptait le marché global de performance pour la construction de la salle, je ne serai pas trop long sur le besoin de la salle. Contrairement à ce que dit Mme SIMONNET, les études sur le besoin d'une salle de 5.000 à 8.000 places sont largement démontrées. Rapport ANDES signé, rapport Aréna, rapport parlementaire sur les besoins de salles en France. Le besoin d'une salle intermédiaire de 5.000 à 8.000 places est largement démontré à Paris. Premièrement.

Deuxièmement, cette capacité n'est donc, du coup, ni en compétition avec Bercy, ni avec Jean-Bouin pour ceux que vous avez cités. Si cette catégorie de 5.000 à 8.000 places devait être en compétition, ce serait à la rigueur avec le Zénith, encore que cette jauge à 8.000 places est en fait assez singulière et répond à un besoin réel à Paris.

Troisième contrevérité, et Monsieur BOUTAULT, on s'est déjà chamaillé en Conseil. Je respecte absolument votre opposition aux Jeux olympiques, mais je vous en supplie, faites-la se fonder sur des faits réels. Demandez à vos collaborateurs de bosser. Non, il n'y aura pas de basket de Jeux olympiques à l'Aréna 2. Ce sera le badminton et le parabadminton. C'est idiot, mais cela donne parfois à votre opposition… et comme je ne doute pas de votre bonne foi. Deuxièmement, vous dites que cette Aréna est construite pour l'héritage des Jeux olympiques. Non. Mme PREMEL l'a rappelé. Cette Aréna était au programme de mandature commun. Nous avons besoin d'une salle de 7.000 à 8.000 places, qui était initialement la rénovation de la halle Carpentier et est devenue, au gré du travail, une Aréna à la porte de la Chapelle afin de contribuer à la requalification du quartier.

Une fois que l'on a cet objet - on l'a voté la dernière fois sur la création - il y a la question de son mode de gestion et du périmètre du service public. Au-delà de la compétence de nos agents, que je respecte, je ne sais pas s'il est fondamentalement dans le rôle de la régie publique municipale d'aller discuter avec le producteur de "U2" pour le convaincre de venir prendre un concert à la porte de la Chapelle. Je ne sais pas si c'est le périmètre de travail d'un fonctionnaire public parisien que d'aller convaincre la N.B.A. de venir mettre son match ici, et après, de négocier le prix de la buvette et la concession du restaurant. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas et dans notre périmètre.

Cependant, ce qui est notre périmètre et notre singularité - notre singularité française et sans doute européenne - c'est que nous faisons le choix de garder une part de service public dans ces équipements, de sorte que nous imposions des jours dédiés aux sports amateurs, aux sports de proximité, et une tarification spécifique pour les sports délégataires du service public, donc pour les fédérations olympiques. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que, contrairement à l'"O2 Arena" à Londres, où c'est une salle de concerts et de sport, mais comme le sport et les concerts sont au même tarif, ce sont les concerts qui ont tout gagné, parce que, par exemple, sans la protection du service public que nous opérons ici en demandant aux délégataires de garantir un prix bas pour le sport, d'une part, et d'autre part, un nombre de dates par an, nous n'aurions que du concert.

C'est le modèle de Bercy. Celles et ceux d'entre vous qui sont satisfaits du modèle de Bercy, propriété publique de la Ville, contrat de délégation qui dit 35 dates par an, plus une tarification de service public pour les fédérations délégataires, alors, c'est exactement le même modèle que nous reproduisons sur cette Aréna. La protection du service public pour le nombre de dates de sport, un tarif réduit et, même modèle que Bercy, les deux salles, de manière à favoriser l'unité de lieu et de profiter de l'opération olympique pour créer du sport de proximité et du sport pour tous, puisque cela nous permet de créer deux gymnases en quartier populaire à la porte de la Chapelle. En revanche, c'est vrai que l'unicité de gestion fait que l'on va le déléguer, mais dans le cadre du service public, et que les concerts - Monsieur BOUTAULT - à 20 heures ou à 21 heures, s'ils ont lieu, n'empêcheront pas les scolaires, à 9 heures ou à 14 heures, d'avoir accès aux salles qui sont les gymnases, qui ne sont pas les salles annexes de la grande Aréna et dont nous n'avons pas besoin, en tout cas pour l'exploitation régulière de la salle.

Donc, là encore, je dois vous dire que, non, ce n'est pas une délégation au privé. C'est une délégation à la concurrence, qui nous est imposée. Nous verrons bien ce que la mise en concurrence nous dira, mais ce n'est pas forcément le privé qui gagne. Nous faisons une délégation de service public pour nos piscines et c'est parfois l'U.C.P.A. qui gagne, acteur associatif de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est donc pas une délégation au privé, mais une délégation à la mise en concurrence. Nous verrons bien quel opérateur est le plus capable d'y répondre.

Enfin, dernier élément, évidemment, je connais les positions des uns et des autres sur la publicité, et donc, par extension, sur le droit de nommage. Je veux dire une fois de plus : interrogeons-nous sur ce qu'est le périmètre du service public. Nous imposons à ces exploitants des jours pour les sports et un prix moins élevé pour les sports délégataires du service public. Cette baisse de recettes a un coût pour lui. Il faut trouver les recettes quelque part. D'abord, le nommage n'est pas obligatoire. L'exploitant pourra l'utiliser, mais il n'y est pas obligé. Premièrement. Et deuxièmement - pour conclure, Madame la Maire - si demain un droit de nommage à l'Aréna 2 rapporte 1 million d'euros qui équilibrent l'exploitation, sommes-nous prêts à mettre à la place de notre poche 1 million d'euros pour

que des clubs de basket professionnel jouent dans cette salle ? Je ne le crois pas. Je préfère que le privé le mette plutôt que l'impôt des Parisiens.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 160 déposé par l'Exécutif, avec, évidemment, un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 160 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 39 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, SG 39).

2019 SG 41 - Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et "Paris 2024" relative à la construction de l'Aréna de la porte de la Chapelle (18e) et demande de subventions.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 41 relatif à une convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et "Paris 2024".

La parole est à M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup a été dit sur l'Aréna. J'aurais pu m'inscrire sur le projet de délibération précédent, puisque je voulais saluer le travail qui a été fait pour faire en sorte que cet équipement indispensable pour les Jeux olympiques, mais, Jean-François MARTINS l'a rappelé, qui faisait partie de nos engagements de mandature, trouve sa place dans le 18e arrondissement et notamment à la porte de la Chapelle. C'est une nouvelle infrastructure importante qui verra le jour dès 2022 ou 2023. C'est un équipement utile, indispensable même, pour la requalification de ce quartier de la porte de la Chapelle, qui sera, et le quartier en a besoin, un lieu de destination pour le sport et la culture et un équipement de proximité nous permettant d'augmenter encore l'offre sportive dans le quartier.

Je voulais rassurer Jacques BOUTAULT sur le fait qu'un travail est en cours avec le "Paris Basket 18", qui est sans doute l'une des plus belles équipes de basket-ball féminin qui travaille dans le 18e arrondissement depuis longtemps et discute sur la capacité d'être également partenaire de cette Aréna, ce qui est un élément important. C'est une pierre, un élément supplémentaire à la requalification de ce quartier de la porte de la Chapelle, avec, nous en parlions hier, le nouveau grand parc de Chapelle-Charbon, l'ensemble du quartier de Chapelle International. C'est la démonstration de notre investissement et de celui de la Maire de Paris pour ce quartier. C'est une offre sportive qui sera complétée par l'aménagement de la gare des Mines. Bref, c'est un équipement central, utile, indispensable pour ce quartier.

Je suis donc très heureux que nous puissions avancer, et vite, pour que l'Aréna soit créé et que nous puissions, bien sûr, le faire en partenariat et avec le financement de tous les acteurs, notamment du monde sportif, de la SOLIDEO, de Paris 2024, parce que c'est cette co-construction qui prend tout son sens dans ce lieu.

Voilà pourquoi je voterai avec beaucoup de plaisir et de détermination ce projet de délibération.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Il n'y aura pas de consensus non plus sur ce projet de délibération puisque nous allons nous abstenir. Nous allons nous abstenir parce que nous avons quelques réserves. D'abord, malgré tout, il y a un lien avec ce qui a été dit précédemment. On va héberger dans cette Aréna un club pro récemment créé par un businessman américain, David KAHN, qui, en carte de visite, affiche qu'il a coulé son précédent club, les Minnesota Timberwolves. On comprend ce chef d'entreprise, parce que la région parisienne est considérée par les dirigeants de la NBA comme le second bassin de recrutement mondial après les Etats-Unis. Mais, nous, élus parisiens, voulons-nous que Paris ait un énième club de basket professionnel ou voulons-nous un équipement pour nos enfants, et plus largement, pour les Parisiennes et les Parisiens ? Ce qui a été dit tout à l'heure par Jean-François MARTINS ne suffit vraiment pas à nous rassurer.

Mais nous avons d'autres sujets d'inquiétude que le fait de risquer peut-être d'avoir un éléphant blanc, comme on dit, un tiers équipement une fois que les Jeux olympiques seront passés. On voit bien le modèle économique qui est adopté pour essayer que cela tienne la route, mais on n'est vraiment pas convaincu.

Les autres sujets d'inquiétude. En premier lieu, il y a l'enjeu de santé publique du fait de la proximité du périphérique. Nous ne cessons d'alerter sur les dangers de poursuivre des projets prévoyant des équipements sensibles et des logements sur des emprises qui dépassent les taux fixés par l'O.M.S. C'est le cas de la Z.A.C. "Gare des Mines-Fillettes", justement. C'est une réalité que l'on ne peut pas ignorer, même si vous vous gardez bien de la mentionner dans vos interventions. On ne peut pas la balayer d'un revers de main, surtout après l'avis récent et très inquiétant de l'Autorité environnementale sur ce sujet.

Deuxièmement, il y a un sujet avec le volet déplacement du projet. Il y a, certes, la gare Rosa-Parks, R.E.R. et tram, la ligne 12 et son débouché porte de la Chapelle. Mais est-ce que cela suffira à absorber les flux ? On n'en sait rien. Force est de constater que l'on ne voit pas la place du vélo actuellement dans le projet.

Puis, il y a le sujet du "Marché des 5 continents". Cela a déjà été mentionné par Danièle PREMEL. L'Aréna est construit pour les Jeux olympiques, dont nous ne voulions pas, à la place du "Marché des 5 continents", que nous voulions. Nous prenons acte que l'Aréna existe. En revanche, où ira le "Marché des 5 continents" ? Il n'y a toujours pas de réponse à cette question. A moins que vous ayez d'autres réponses à apporter pour désengorger le quartier de la Goutte-d'Or de ces magasins qui font grossistes ou semi-grossistes, qui attirent des camionnettes et des camions de toute la région parisienne et, parfois même, de bien au-delà. La situation continuera tant que l'on n'offrira pas une issue à ce quartier. Il y avait une idée, un projet, qui était le "Marché des 5 continents". Il s'est évaporé avec la Z.A.C. "Gare des Mines-Fillettes". Nous le regrettons.

Pour toutes ces raisons, on s'abstient. Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, le groupe "100% Paris" va voter ce projet de délibération qui entre dans le processus de ce grand équipement olympique Aréna 2, situé au cœur de la Z.A.C. "Gare des Mines-Fillettes", porte de la Chapelle.

Je voudrais cependant évoquer le récent rapport de l'Autorité environnementale qui porte un jugement assez critique sur l'étude d'impact du projet dans son ensemble. A propos de l'Aréna 2, l'Autorité environnementale fait plusieurs recommandations, notamment celle de - je cite : "présenter des éléments d'information actualisés sur l'organisation des Jeux et de mettre en perspective le fonctionnement simultané des différents sites et aménagements pendant la période, en particulier concernant la gestion des flux supplémentaires de population et l'impact attendu sur ces déplacements".

Au-delà des Jeux olympiques, l'Autorité remarque que les spécificités des besoins de transport liées au fonctionnement d'un site événementiel tel que l'Aréna 2, sont insuffisamment développées. Elle demande en conséquence que soient précisés les besoins de transport et d'accueil du public spécifique au fonctionnement de l'Aréna 2. De plus, l'Autorité environnementale indique que les éléments soumis en matière de paysage et de patrimoine ne permettent pas d'apprécier un éventuel effet de désenclavement par le projet.

A titre d'exemple, l'Autorité relève que l'espace autour de l'Aréna 2 est extrêmement contraint par le réseau routier au niveau de la porte de la Chapelle. L'accueil du public nécessitera vraisemblablement un parvis de taille plus conséquente. C'est ce que l'association "ASA PNE" a demandé dès l'automne 2018. Je rappelle, quant à moi, les amendements que nous avons présentés avec Pierre-Yves BOURNAZEL portant sur plus de végétalisation dans le secteur et l'aménagement d'un parvis devant l'Aréna 2.

Encore une fois, nous soutenons la création de cet équipement, mais nous vous appelons à prendre plus en considération l'élément environnemental, surtout dans un quartier populaire particulièrement sensible, dense, situé à proximité du périphérique et soumis aux pollutions de toute nature.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

Pardon. Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, d'abord.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Cher Jean-François, évidemment, nous sommes en désaccord sur le modèle économique de gestion. Je me suis exprimé à plusieurs reprises dans ce Conseil de Paris, que ce soit sur l'Aréna du P.O.P.B. Bercy, que ce soit sur le stade Jean-Bouin. Nous devons changer de modèle économique, où l'hégémonie c'est le "naming" et la délégation de service public. Ce désaccord, nous essayerons de le clarifier.

J'espère que nous gagnerons sur un autre modèle, notamment avec une société d'économie mixte, avec un nom qui portera très haut l'héritage, le savoir-faire et la technicité que portent certains athlètes, comme c'est le cas de Jean Bouin, ou d'Alain Mimoun, ou d'Alice Milliat, première femme à avoir créé les Jeux olympiques féminins et s'être battue pour que les femmes soient aux Jeux olympiques.

En revanche, ce projet de délibération marque l'entrée dans la phase opérationnelle de l'Aréna, avec une convention tripartite qui formalise le cadre de partenariat à même de garantir la bonne conduite de ce projet. Nous voterons pour.

Nous voterons pour, car nous sommes particulièrement attachés à la construction de cette nouvelle salle à Paris. Nous nous y étions engagés en début de mandature. Il était, à un moment donné, question de refaire Carpentier, de faire une extension du palais omnisports de Paris-Bercy. Finalement, ce sera une nouvelle salle dans l'un des quartiers les plus populaires, porte de la Chapelle, dans le 18e arrondissement. C'est une bonne nouvelle. Nous serons particulièrement attentifs au respect des ambitions des Jeux olympiques et paralympiques, et notamment la charte pour l'emploi et le développement territorial, que j'avais portée dans un vœu dès 2015 et qui aura été mise en œuvre, notamment par Bernard THIBAULT et d'autres syndicalistes. Même le MEDEF l'a signée. C'est historique dans l'histoire des Jeux olympiques. C'est une grande nouvelle pour les travailleurs.

Nous saluons le choix d'implanter la nouvelle Aréna porte de la Chapelle, dans un quartier populaire. La mutation de la porte de la Chapelle et la proximité de la parcelle avec la Seine-Saint-Denis et le Stade de France, en font un endroit stratégique. Vous savez que notre groupe a porté fort l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. C'est le cœur de notre candidature.

Le fait que le quartier des Mines-Fillettes accueille dorénavant un équipement olympique va jouer un rôle d'accélérateur dans la rénovation de ce quartier. Nous portons l'idée de rattrapage nécessaire des équipements sportifs sur notre territoire et nous espérons qu'au-delà de cette Aréna, nous continuerons à investir pour des équipements sportifs de proximité. C'est le cas, puisque cette salle permettra d'accompagner l'émergence d'un club parisien de basket désireux de disposer d'une salle qui garantira une activité indispensable, mais aussi d'offrir deux nouveaux gymnases pour le sport de proximité aux Parisiennes et aux Parisiens, et singulièrement dans le 18e arrondissement qui est en carence d'équipement. Le maire et les élus du 18e arrondissement se cassent la tête à toutes les rentrées pour l'attribution des créneaux horaires. Là, ce sera un nouveau souffle pour le développement du sport de proximité.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour des compléments d'information. Le stade des Fillettes comporte aujourd'hui une piste d'athlétisme. Je sais qu'il n'est pas prévu une telle structure dans l'équipement sportif accolé à l'Aréna. Pouvez-vous nous apporter des garanties sur la possibilité pour les usagers de continuer à pratiquer l'une des disciplines reines de l'olympisme, qui est l'athlétisme ? La situation géographique de l'Aréna en fait un point névralgique en matière de transport. Il faudra renforcer l'accès en transport. Evidemment, il y aura le public qui viendra sur cette Aréna, et les pratiquants. Mais il y a aussi deux grands projets urbains, que sont la gare de la Chapelle, enfin, Chapelle International, et Condorcet. Pour Condorcet, je pense que nous avons besoin d'une amélioration des métros, des tramways, des bus.

Je l'ai dit à plusieurs reprises : c'est la question des deux-roues, des capacités de garage des cyclistes. Aujourd'hui, si nous considérons qu'il y aura 8.000 spectateurs, et si l'on veut, par exemple, 10 % de déplacements à vélo, cela veut dire 800 personnes qui viennent à vélo. Comment vont-ils se garer ? Je repose la question de cette possibilité de venir à vélo et de les garer, des aménagements, des pistes cyclables qui correspondent à notre engagement de réduire la place de la voiture à Paris et en fait une ambition. Anne HIDALGO s'est exprimée encore cette semaine pour dire que Paris doit être la capitale du vélo. J'en parlerai tout à l'heure avec une grande nouvelle : le Polygone, dans le bois de Vincennes.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Célia BLAUEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de délibérer sur la convention avec SOLIDEO. Je veux souligner ici, pour que chacun en ait bien conscience, que, par ailleurs, cette salle, dont nous avions besoin, qui était inscrite dès le début de la mandature comme un besoin municipal, grâce à ladite convention, se retrouve cofinancée par SOLIDEO. Sur une salle qui coûte 90 millions d'euros, 45 millions d'euros viendront de SOLIDEO. Je veux saluer ici le bon effort budgétaire que le projet olympique permet pour la livraison de cette salle.

L'Autorité environnementale a effectivement rendu un avis, dont la presse s'est fait l'écho hier et ce matin, sur l'aménagement de l'Aréna porte de la Chapelle. Je veux dire, et je le répète également à Pascal JULIEN, que, comme vous, j'ai, durant ces cinq dernières années, fait beaucoup de concertations et de réunions publiques. Je n'en ai connu aucune avec l'unanimité de l'Aréna auprès des habitants de la porte de la Chapelle et de Charles-Hermite.

J'en ai fait beaucoup. Pas une remarque. Simplement un : "Merci d'amener à notre quartier quelque chose de symbolique, d'emblématique, on l'espère de beau, qui va montrer que l'on peut faire autre chose dans notre quartier que d'en dire du mal". Et donc, il y a vraiment un soutien populaire très important au-delà du grand sujet de requalification de la gare des Mines-Fillettes, de faire un geste qui dit quelque chose du fait qu'un équipement d'envergure métropolitaine peut être installé porte de la Chapelle. C'est un message. Les gens nous en étaient objectivement très reconnaissants.

Il s'est fait parce que le projet du "Marché des 5 continents" n'a pas pu se faire là. On connaît les positions des uns et des autres. Je ne pense pas qu'il faille tuer ce projet-là sous prétexte que l'on en aurait préféré un autre. Il est bon et soutenu par les habitants, et va participer à requalifier la porte de la Chapelle. Il faut maintenant l'insérer correctement, d'abord en matière de transport. On va redonner à l'Autorité environnementale les éléments nécessaires, lui rappeler que cet équipement, qui ne sera que de 8.000 places maximum, est à proximité de la ligne 12 du métro, de la ligne T3B du tramway, de la ligne de bus 38, et que, dans un rayon d'un kilomètre, se trouve la station Rosa-Parks du R.E.R., la ligne 4, porte de Clignancourt, et les lignes de bus 35, 45, 54, 56 et 85, et qu'à terme, le tramway T8 porte d'Aubervilliers viendra renforcer cette offre. C'est, à titre de comparaison, bien plus que le Parc des Princes ou que le Stade Charléty qui font respectivement 45.500 places et 20.000 places. Cela veut dire que l'on est plutôt sur une offre densifiée.

A laquelle j'ajoute, Pascal JULIEN, et toute la majorité sera d'accord sur ce point, qu'évidemment, nous ne prévoyons pas d'inviter les spectateurs à se rendre à l'Aréna en voiture. Il y a un parking qui sera nécessaire pour des conditions réglementaires d'un certain nombre de compétitions, et c'est tout. Nicolas BONNET-OULALDJ nous a fait remarquer dans d'autres réunions le besoin de renfort, notamment de parkings vélos sur le site. Ils seront renforcés sur l'ensemble de la zone, permettant tant aux étudiants du futur campus Condorcet, qu'à ceux qui viendraient pour un spectacle à l'Aréna, de s'y rendre à vélo et de le sécuriser durant la durée de leur présence. C'est le mode de transport que nous souhaitons favoriser : les transports en commun, les mobilités douces et le vélo pour se rendre dans cet aréna.

L'Autorité environnementale interroge sur la question du parvis. Depuis qu'elle a rendu son avis, le dossier a été déposé et le projet a été légèrement revu, puisque l'un des bâtiments qui avait vocation à être constructible sur le sud de la porte de la Chapelle, le long du boulevard, dans un objectif de dédensification, a finalement été abandonné, et donc libère 8.000 mètres carrés supplémentaires, avec un parvis qui sera plus large. Cependant, j'assume et je pense que nous aurons à nouveau cette discussion. Nous connaissons tous la situation actuelle de la porte de la Chapelle. Je crois qu'aucun d'entre nous n'a envie d'offrir un espace public trop grand, sans fonction, sans vocation sur la porte de la Chapelle, un grand espace facilement appropriable pour d'autres usages que celui d'être le parvis d'une salle de spectacle.

Donc, quel que soit le fait, je ne pense pas, Monsieur JULIEN, que ce sera un éléphant blanc et aujourd'hui, nous sommes déjà sûrs d'avoir une centaine de dates remplies par an. Je dis juste que, par définition, une telle salle vit quatre heures par jour, c'est-à-dire le soir, sauf quand vous avez des journées entières de compétition. Laisser ce parvis sans occupation, sans fonction tout le reste de l'année, me paraît un peu dangereux, eu égard à l'expérience que nous avons de la porte de la Chapelle et à la vocation que nous espérons donner à ce bâtiment, c'est-à-dire de participer, avec l'ensemble des investissements, à la requalification de la porte, à résoudre les sujets de la colline du "crack" d'un côté, du nœud de transport un peu "paquet de nouilles", comme dirait mon collègue Jean-Louis MISSIKA, qui s'y trouve, mais aussi de trouver une requalification urbaine de l'ensemble de l'espace public - Monsieur BONNET-OULALDJ - sans tourner le dos à nos engagements de solidarité, d'accueil des réfugiés, d'accueil des plus faibles, qui ont été faits porte de la Chapelle parce que c'est là que l'on avait de l'espace, mais qui ne changeront pas quel que soit l'aménagement de la place.

Au-delà du débat sur l'exploitation ou sur la nécessité, maintenant, nous avons décidé d'avoir ce bâtiment. Il faut qu'il soit beau, qu'il soit le visage, l'incarnation de ce que le Nord de Paris se transforme, de ce que nous croyons dans la capacité des quartiers populaires à être des lieux d'habitation mixtes, des lieux de vie pour des étudiants qui viennent à la "fac" et des lieux de célébration olympique, domestique et nationale, dont nous serons tous fiers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 41).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux terrains de la plaine de jeux de Polygone.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux rattachés. Il y en a cinq.

Nous pourrions, par un effort collectif et méritoire, examiner ces cinq vœux avant la suspension de séance. C'est, de fait, la responsabilité de chacune et de chacun des intervenants.

Le vœu n° 161 est relatif aux terrains de la plaine de jeux de Polygone.

La parole est à Mme la Maire du 12e arrondissement, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez, être maire d'arrondissement, c'est avoir beaucoup de demandes. Le plus souvent, on dit non. Je le dis pour ceux qui envisagent d'être candidats. C'est très difficile, quand on voit l'engouement récent pour le sport féminin, pour le handisport et le fait d'être obligé de gérer la pénurie de créneaux dans nos équipements sportifs. Alors, oui, nous continuons à construire. Je serais obligée de reprendre quelques éléments qui ont été annoncés tout à l'heure par Jean-François MARTINS sur les constructions de nouveaux équipements sportifs dans le 12e arrondissement.

Nous sommes obligés aussi de tabler sur nos équipements hors Paris. Je voudrais le dire, s'agissant des terrains de la plaine de jeux, comme je suis fière de présider les parcs interdépartementaux Paris Val-de-Marne, du Tremblay et de Choisy qui accueillent beaucoup de nos clubs parisiens. Mais il y a aussi un effort incroyable à faire pour optimiser nos équipements sportifs dans Paris. Nous le faisons, par exemple, en couvrant nos T.E.P. C'est le cas, dans le 12e arrondissement, du T.E.P. Louis-Braille. Et depuis, nous avons beaucoup de nouveaux usagers.

Qu'en est-il du bois ? Il serait simple et tentant de vouloir rendre les équipements du bois beaucoup plus ouverts aux sportifs et aux sportives, notamment aux nouvelles jeunes femmes qui veulent faire du sport. Récemment encore, sur le terrain synthétique de Léo-Lagrange, les sportives sont venues me voir en me disant : "Madame la Maire, c'est bien gentil tout cela, mais pourquoi les garçons jouent-ils à 19 heures, et nous, à 21 heures ?" Je vous le dis : j'ai besoin que les élus de Paris nous aident à rénover de nouveaux terrains. Ils sont dans le bois de Vincennes, un espace vert protégé et classé. Certes, mais pourtant, rien n'est fait aujourd'hui, à part jouer au football de temps en temps l'été. Je voudrais que l'on puisse jouer au football toute l'année. Pour cela, il faut les rénover, y mettre du synthétique, de l'éclairage et les couvrir peut-être un jour.

J'ai dit le gros mot, mais en tout cas, il faut au moins que cette question soit posée et tranchée. C'est l'objet de ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine BARATTI-ELBAZ.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Votre vœu a une vertu : il va être d'obliger tout le monde à sortir de l'hypocrisie. On ne peut pas passer un mois à dire : "Youpi, tralala, foot féminin ! Toutes les filles au foot !", et ne pas se donner les moyens de créer des terrains de football supplémentaires. On n'accueillera pas toutes les filles supplémentaires qui veulent jouer au football à cette rentrée. J'espère qu'il y en aura beaucoup, par milliers, à Paris. En revanche, dès qu'il y a un projet de sport près d'un immeuble où j'ai des électeurs, ah non, pas de projet de sport en bas de chez moi ! Dès que l'on veut toucher à un bout de bois où il y a déjà du terrain, on n'y touche pas parce que ce sont les bois. Et donc, on se retrouve dans un phénomène où tout le monde se tape sur le ventre en disant : "Nous sommes du côté de l'égalité hommes-femmes, du côté du sport". Mais pour créer les terrains de sport dont les filles ont besoin pour faire du sport, il y a toujours une bonne raison : la proximité des riverains, le bout de "truc" que l'on ne veut pas toucher, les copains et les machins.

Donc votre vœu a une clarté. Il faut s'attaquer à l'une des réserves où nous pouvons créer des terrains de football qui fonctionnent : à la plaine de jeux du Polygone. Pourquoi ? Parce qu'il y a déjà des terrains de football. Sauf qu'ils sont en jachère, que ce sont des champs de patates. Sauf qu'aujourd'hui, avec la densité de l'offre, même si l'on décidait de dédier intégralement ces terrains à la pratique féminine, ce que je souhaiterais, ces deux terrains du Polygone ne pourraient être en pelouse naturelle. Cela ne marcherait pas. L'hypocrisie est d'autant plus grande que sur le site que vous mentionnez, Madame la Maire, juste à côté, vous avez les tennis "La Faluère" qui sont imperméabilisés sur plus de 5 hectares, éclairés la nuit, couverts pour certains, et personne ne s'en est jamais ému. Et le terrain de rugby à "La Cipale".

Ce que je propose, c'est que votre vœu nous permette d'avancer pour trouver, premièrement, des solutions de terrains robustes qui n'imperméabilisent pas les sols. Aujourd'hui, il existe des technologies de pelouses hybrides qui permettent de laisser passer l'eau, et donc, de garder la perméabilité du sol tout en ayant une robustesse de pratique plus importante.

Deuxièmement, si nous devons passer les terrains de "La Faluère" vers un Polygone sous un format plus robuste pour la pratique, de regarder si nous pouvons rendre ailleurs dans le bois les mêmes 2 hectares que cela représente de surface imperméabilisée qui serait désimperméabilisée.

C'est un très beau vœu, très courageux. Merci, Madame la Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

J'ai une explication de vote du président Nicolas BONNET-OULALDJ et une autre de M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout a été dit par Jean-François MARTINS et la maire du 12e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ, que je soutiens à 100 % sur ce vœu, tellement les besoins sont importants en matière de plaine des jeux.

Je voudrais profiter de ce vœu pour parler d'une très grande nouvelle : c'est la rénovation du seul anneau cyclable, situé au Polygone. Il sera rénové dans quelques semaines. C'est historique parce que, depuis 1973, cet anneau n'avait pas été rénové. C'est historique dans le milieu du cyclisme francilien. C'est grâce à la mobilisation de ses cyclistes que l'anneau va être rénové. Je voudrais les remercier. Remercier Michel RUMEAU, Marcel SOUFFLET, Christian MAZZOLA, le président du Club olympique de Paris, Stefano CATTARUZZA, José PUICERCUS, Pierre PERNIN, Roland TROKINO, Jean VUILLERMOZ, l'ancien adjoint aux sports. Et aussi la DEVE : M. LAMELOT qui était au cœur de cet ouvrage. Et évidemment, les élus qui m'ont soutenu quand j'ai présenté ce vœu, qui a abouti.

Vous savez, des vœux, on en présente en pagaille, mais tous n'aboutissent pas. Ce vœu va aboutir, il était temps, depuis 1973 où cet anneau a été inauguré.

Je voudrais remercier Jean-François MARTINS, Catherine BARATTI-ELBAZ et Pénélope KOMITÈS, qui m'ont soutenu dans cette démarche. Ce sera une grande fête du cyclisme à la rentrée, quand cet anneau sera ouvert.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle mon appel à la maîtrise du temps de parole de chacun.

M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien volontiers ce vœu et nous nous réjouissons des déclarations de Jean-François MARTINS sur ces questions d'aménagement des espaces sportifs pour toutes et tous. Nous ne manquerons pas d'évoquer et de citer l'adjoint aux sports pour les prochains projets de la Ville de densification, voire de surdensification, parce qu'effectivement, vous avez raison, Monsieur MARTINS : il n'y a pas assez de place à Paris pour les équipements sportifs. Evidemment, dans les projets que nous construisons, nous souhaitons que, plutôt que de surdensifier certaines zones, il y ait plus de place pour les espaces verts et pour les espaces de sport pour toutes et tous.

Merci, Monsieur MARTINS, pour ces déclarations pleines de bon sens. Je suis sûr qu'elles seront utiles dans les prochaines semaines.

Nous voterons donc bien volontiers ce vœu. Félicitations, effectivement, pour ce beau projet de sport pour toutes et tous.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 161, avec un avis favorable de l'Exécutif, comme vous l'avez compris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 348).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux modalités d'inscriptions des séniors aux activités sportives.

Voeu déposé par le GEP relatif aux inscriptions des seniors aux sports gérées par la DJS.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 162, n° 163 et n° 163 bis relatifs aux modalités d'inscription des seniors aux activités sportives.

La parole est au président Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente le vœu n° 162 qui est issu du Conseil du 19e arrondissement, dont François DAGNAUD, le maire, et son adjointe chargée des seniors et de l'intergénérationnel, Violette BARANDA, sont à l'initiative.

Le vœu a trait à la pratique du sport chez les seniors, dont nous savons à quel point elle est essentielle pour la santé et la qualité de vie, mais aussi pour la lutte contre l'isolement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Ville s'est engagée dans un dispositif ambitieux d'activités sportives pour nos aînés, avec, cette année, près de 5.000 places sur 210 créneaux ouverts à leur destination dans nos équipements sportifs parisiens.

L'année dernière, les modalités d'inscription à ces activités ont été entièrement dématérialisées, et c'est à ce point que s'attache notre vœu. Car nous savons que cela simplifie le travail administratif, que pour beaucoup de seniors, c'est une inscription plus simple qui ne pose aucun problème, mais que pour une partie non négligeable d'entre eux, qui n'a pas forcément d'ordinateur, de connexion Internet à son domicile ou qui maîtrise mal cet outil, l'inscription est rendue plus difficile, alors même que cela correspond au public que nous voulons justement toucher dans notre lutte contre l'isolement.

Nous savons que des adaptations et des améliorations ont été proposées, que des dispositifs de médiation sont prévus pour l'avenir. Mais notre vœu rappelle à quel point nous sommes attachés à ce que soit réexaminée une solution adaptée à l'ensemble du public senior pour les inscriptions à partir de septembre 2019, afin que nous soyons bien en présence d'un dispositif inclusif pour toutes et tous.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour défendre le vœu n° 163.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Tout vient d'être dit, donc je ne vais pas revenir sur les demandes du vœu. Je veux juste revenir sur les faits, puisque pour ceux qui lisent les documents, je pense que vous devez voir que le vœu que je dépose et le vœu qui a été adopté au dernier conseil d'arrondissement du 19e arrondissement à l'unanimité, je le redépose, parce que Violette BARANDA, qui est en charge des seniors dans le 19e arrondissement, m'a demandé de le faire, m'expliquant que le groupe Socialiste et Apparentés refusait de le redéposer au Conseil de Paris. Donc j'ai eu la surprise de découvrir que, finalement, le groupe Socialiste avait changé d'avis, avait déposé un autre vœu - on va dire un peu plus édulcoré - au niveau des considérants. Sans doute que le vœu adopté à l'unanimité au Conseil du 19e arrondissement ne les satisfaisait pas finalement. Je voulais tout de même faire part de ce détail.

Ensuite, je veux aussi rappeler que le groupe Ecologiste de Paris avait déposé un vœu au Conseil de Paris de juin 2017, qui était intitulé "Lutte contre la fracture numérique touchant les seniors à Paris", qui demandait, entre autres, le maintien des possibilités de continuer à utiliser des versions papiers des divers documents concernant les seniors pour l'ensemble des démarches relevant de l'action de notre collectivité. Ce vœu avait été adopté à l'unanimité en juin 2017. Donc je réitère cette question, qui revient assez régulièrement à ce Conseil : à quoi servent les vœux qui sont adoptés, notamment celui-ci à l'unanimité, si finalement ils ne sont pas respectés ?

Nous allons accepter effectivement le vœu bis. Je regrette tout de même que la Ville refuse de revenir sur la proposition de la possibilité de s'inscrire sur des documents papiers.

J'ai une dernière question. En fait, il semble que cette année, pour les seniors, un tirage au sort sera effectué afin qu'il y ait davantage d'équité sur l'attribution des inscriptions. Je voulais simplement savoir de quelle manière les personnes allaient être informées de la validation de leur inscription.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Monsieur le Président FÉRAUD, Madame la Conseillère, Fatoumata KONÉ, je pense que l'essentiel est que nous trouvions une solution qui convienne à tous, quelle que soit la paternité ou la maternité des vœux. Il y a trois éléments.

Le premier justifie peut-être une re-rédaction, que vous qualifiez d'édulcorée, du groupe Socialiste et Apparentés. Il s'agit de ne pas tomber dans la caricature sur les personnes âgées parisiennes. Elles ont accès à Internet. Elles savent utiliser le numérique. Il y a des fractures numériques chez les personnes âgées, qui sont en fait globalement les mêmes que dans la société, et qui sont des questions sociales. Donc, autant il faut y apporter des réponses, autant ne caricaturons pas nos seniors parisiens comme déconnectés de la vie numérique.

Cependant, c'est pourquoi…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez-vous.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - De ce point de vue…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - M. MARTINS a la parole et lui seul.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Les dispositifs sportifs de la Ville sont, au même titre que l'ensemble des services publics parisiens, concernés par la facilitation numérique par les dispositifs dans les mairies d'arrondissement, par les dispositifs de la…

Fatoumata, je termine. Pourquoi t'énerves-tu ainsi sur le sujet ? Je vais finir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, si vous pouviez arrêter de vous interpeller. Le règlement est clair : seul Jean-François MARTINS a la parole.

Donc, Jean-François MARTINS, ne vous interrompez pas non plus.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Pas de souci.

Au-delà de la facilitation numérique qui est propre à l'ensemble de ces dispositifs de la Ville, sur les 5.000 places de seniors… Là encore, prenons deux secondes pour se dire : peut-être que l'on est la seule ville en France à avoir un dispositif gratuit de sport pour les seniors de plus de 55 ans sans conditions de ressources. Réjouissons-nous.

L'an dernier, ce qui a provoqué le mécontentement, et qui génère le vœu de Mme BARANDA dans le 19e arrondissement, c'est que le passage au numérique, accompagné d'une règle du premier arrivé premier servi, a généré des mécontentements doubles : sur l'outil numérique et sur la règle du premier arrivé premier servi. Il faut en sortir. Et donc, premièrement, il fallait des nouvelles règles d'attribution. Deuxièmement, il fallait plus de places, ce que nous avons fait grâce au projet de délibération adopté la dernière fois sur la réforme de la filière sportive. Et enfin, troisièmement, évidemment en tenant compte des experts de terrain, notamment Mme BARANDA, pour adapter notre dispositif d'inscription.

Du coup, à la rentrée, il y aura toujours un nouvel outil numérique, évidemment, qui permettra l'inscription sur l'année sportive entière. Cependant, il y aura, sur l'ensemble du mois de septembre d'inscription, une permanence humaine pour l'accompagnement du service numérique. Ce ne sera pas du dossier papier. En l'occurrence, ce seront les responsables des activités sportives de circonscription qui assureront une permanence hebdomadaire pour l'accompagnement à l'inscription. Ce dispositif n'est juste qu'à la condition que ce ne soit plus la règle du premier arrivé premier servi. Parce qu'entre celui qui s'inscrit en numérique et celui qui s'inscrit une semaine plus tard parce qu'il a attendu le rendez-vous d'interfaçage humain pour s'inscrire, il ne fallait pas que ce deuxième soit découragé. C'est pourquoi il fallait, dans le même temps, revenir sur la règle du premier arrivé premier servi.

Nous aurons, dans l'ensemble des quartiers qui le nécessitent, cette permanence qui permettra une fois par semaine de s'inscrire, accompagné par nos éducateurs sportifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Le vœu n° 162 est-il retiré ?

Oui, au bénéfice du vœu de l'Exécutif, bien entendu. Ce n'est pas le vide que je crée par mon interpellation, cher Président.

Le vœu n° 163 est-il retiré ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Il est retiré, mais comme je le précise : je pense qu'il faut adapter les outils au public. En l'occurrence, pour le public senior, cet outil n'est pas adapté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Il ne reste plus que le vœu n° 163 bis, sur lequel Jean-Baptiste MENGUY s'est inscrit pour une explication de vote d'une minute maximum.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter le vœu, mais franchement, Monsieur MARTINS, faites attention dans vos propos à l'approche que vous avez des seniors, et surtout de la maîtrise des outils numériques par les seniors, qui, d'après ce que vous dites, est largement parcellaire. Tous les seniors ne sont pas égaux devant le numérique et devant la maîtrise de ces outils, et en particulier à Paris. Sylvie CEYRAC en parlait lors de l'opération "Parlons social" à la mairie du 15e arrondissement. C'était justement dédié à la fracture numérique. Donc ne généralisez pas en considérant que les uns et les autres maîtrisent parfaitement les outils. C'est évidemment loin de la réalité. De grâce, dans vos propos, faites attention et ayez une attitude de mesure par rapport à la réalité.

Si ce que vous dites est vrai sur la maîtrise des seniors, je regrette que vous n'ayez pas fait adopter notre vœu demandant que le wifi soit mis en place dans les E.H.P.A.D. parisiens. Là, vraiment, vous avez un manque de cohérence. Je ne sais pas quelle en est la cause, Monsieur MARTINS. Mais, de grâce, faites attention dans vos propos à ne pas généraliser des erreurs qui seraient assez dommageables, parce que le public senior, même à Paris, souffre d'une fracture numérique et d'une inégalité par rapport à cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste MENGUY.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 163 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 349).

Voeu déposé par le GEP relatif à une réduction du chlore dans les piscines parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 164 relatif à une réduction du chlore dans les piscines parisiennes.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Ce vœu vise à faire réduire la quantité de chlore utilisé pour traiter la trentaine de piscines municipales que Paris compte dans son parc. Pourquoi ? Pour le bien-être des agents qui travaillent dans nos piscines parisiennes. Ils sont plus de 900 agents. Certains d'entre eux sont victimes de gênes et de pathologies pulmonaires très probablement liées à cette utilisation massive du chlore, qui est une obligation réglementaire. Un petit nombre d'entre eux a même dû être reclassé.

Les molécules de chlore, en réaction avec les matières organiques telles que la sueur, forment une molécule qui se diffuse dans l'air et est soupçonnée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, et par certains chercheurs, d'être néfastes pour celles et ceux qui sont au contact quotidien avec les chloramines.

Néanmoins, des solutions existent pour réduire la quantité de chlore dans les piscines. Outre le fait que la rénovation des filtres et l'hygiène des usagers sont essentielles, des dispositifs comme les ozoneurs, appareils qui servent à traiter et désinfecter l'air et l'eau, sont une solution possible qu'il nous faut privilégier. Il faut que, dans les rénovations urgentes futures des six piscines du contrat de performance énergétique, des dispositifs de réduction d'apport de chlore et d'une filtration optimum de l'eau soient privilégiés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Nous partageons pleinement l'ambition de ce vœu. D'ailleurs, c'était inscrit dans le "Plan Nager à Paris", non seulement avec la protection de la santé des agents, et donc leur exposition aux trichloramines dans l'air issue du chlore combiné dans l'eau, comme vous le savez, mais aussi avec la réduction de l'impact environnemental. Partout où nous avons pu le faire, nous avons déployé des technologies différentes, que ce soit l'électrolyse de sel, les systèmes de désinfection à l'ozone - je pense à Jacqueline-Auriol ou à Alfred-Nakache - des filtres à charbon actif, des dispositifs de stripage qui permettent de réduire considérablement la régulation par le chlore, notamment grâce à la captation à la source des bactéries, ou des déchloraminateurs U.V. qui constituent une technologie efficace et qui apportent un certain nombre de garanties, toutes agréées par le Ministère de la Santé.

Cela demande deux choses : de profiter de nos rénovations de piscines pour remplacer les bacs tampons de chlore par ces ozonateurs, par exemple, qui prennent un peu plus de place. Cela fait que, sur une partie de nos piscines, les locaux techniques ne le permettent pas. Mais partout où nous le pourrons, nous devrons le faire. Cependant, la situation réglementaire actuelle nous impose de rajouter du chlore après l'ozonation. C'est-à-dire que l'ozonation aux U.V. tue, aseptise l'eau, mais malheureusement, la réglementation nous oblige à remettre du chlore dans cette eau aseptisée, non pas pour nettoyer l'eau, mais pour nettoyer les gens. C'est pourquoi nous insistons sur les messages sur la prise de douche savonnée avant l'entrée dans le bain parce qu'elle favorise, quand ce n'est pas le cas, les matières organiques dans l'eau qui sont à l'origine de la création des trichloramines dans l'air, et donc, des risques d'inhalation et d'exposition de nos agents notamment.

Il faudra, je pense que c'est l'une des conséquences de votre vœu, travailler avec l'Etat à d'autres modes d'aseptisation de l'eau que le chlore. Sans doute que l'innovation peut nous permettre d'améliorer cela.

Je propose que votre vœu ajoute une interpellation auprès de l'Association nationale des élus au sport et des directeurs au sport pour interpeller l'Etat sur des alternatives réglementaires au chlore, au-delà de ce que nous ferons par nous-mêmes. Cela s'ajoute, mais ne remplace pas votre vœu, si vous l'acceptez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Fatoumata KONÉ. - Là, j'accepte l'amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Si vous acceptez l'amendement, c'est une bonne nouvelle.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 164 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 350).

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à une exonération temporaire de la taxe de séjour pour les hôteliers parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 165 est relatif à une exonération temporaire de la taxe de séjour pour les hôteliers parisiens.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu de mon collègue Alexandre VESPERINI, que je partage tout à fait. On connaît tous le poids du tourisme à Paris et en Ile-de-France. A Paris, ce sont plus de 20 milliards d'euros annuels. Ce sont 40 milliards sur toute l'Ile-de-France. Plus d'un demi-million d'emplois. Mais cette activité qui se porte bien, et nous le savons tous, a été fortement perturbée par les manifestations qui ont eu lieu cette année, le mouvement des "Gilets jaunes". Ainsi, au mois de décembre, pour certaines réservations d'hôtels, ce sont 30 % à 35 % d'annulations.

La Ville de Paris a déjà fait un effort sur certains secteurs d'activité, notamment sur les terrasses et les étalages, avec une exonération de taxes. Il nous semblerait logique que celui-ci puisse également se faire pour les hôteliers qui ont eu des pertes financières. Aussi, nous demandons d'accorder une exonération de taxe de séjour pour les hôteliers parisiens dont l'activité a été affectée par le mouvement des "Gilets jaunes" en décembre 2018 et février 2019, calculée proportionnellement à la baisse du chiffre d'affaires de chacun durant ces mois.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre AURIACOMBE.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je partage, Monsieur AURIACOMBE, le besoin de soutenir les hôteliers qui ont connu une période difficile en fin d'année 2018 et au début de 2019. Je ne comprends pas le véhicule que vous souhaitez utiliser : l'exonération de la taxe de séjour. La taxe de séjour est collectée par l'hôtelier. Ce n'est pas une taxe sur son exercice. Chaque visiteur qui rentre doit payer une taxe.

Par exemple, 3 euros pour un 3 étoiles. Donc je ne comprends pas pourquoi l'on exonérerait cette taxe de séjour maintenant d'une taxe qui a été collectée par les hôteliers en janvier. Elle a bien été collectée au nom de la Ville de Paris. On ne va pas leur laisser en disant : "Vous avez collecté de l'argent au nom de la Ville, sur une base légale, et finalement, vous allez la garder". Ce n'est plus de l'exonération de taxe, mais un cadeau direct au financement des entreprises.

Et donc, le véhicule me paraît incertain. D'autant plus que ce que nous avons fait comme réforme dans cette mandature - du coup, je sais que vous saurez en accepter la très bonne idée - c'est que nous avons transformé la taxe de séjour, qui était au forfait, au réel. Cela veut dire que lorsque le nombre de visiteurs baisse, la taxe de séjour baisse. Et donc, ceux qui ont eu moins visiteurs ont collecté moins de taxe de séjour. Honnêtement, il y a beaucoup de sujets sur la continuité économique post "Gilets jaunes" qui ont été faits, avec ma collègue Olivia POLSKI en lien avec Bercy, sur les trésoreries, sur les étalements de paiements de taxes de l'Etat plutôt que de la nôtre. En fait, la taxe de séjour s'ajuste d'elle-même à l'activité.

C'est pourquoi j'émets un avis défavorable, tout en partageant votre souci de bien traiter les hôteliers qui ont eu des conséquences négatives des mouvements de "Gilets jaunes".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Le vœu est-il maintenu, Monsieur AURIACOMBE ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 165 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 165 est repoussé.

Mes chers collègues, je vous propose de suspendre la séance.

Nous nous retrouvons à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de redémarrer cette séance de cet après-midi.

2019 DDCT 72 - Adoption de la Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la convocation du Conseil parisien des Associations.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 72 et le vœu n° 166 : adoption de la Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La démarche engagée avec les associations parisiennes pour aboutir à cette charte est à saluer. Je remercie Pauline VÉRON et son cabinet qui ont mis en place ce processus de travail ainsi que les allers et retours avec les groupes politiques.

Le groupe Ecologiste est très mobilisé sur ce sujet de la vie associative parisienne et a été force de proposition, même si nous déplorons le temps trop court du calendrier de la concertation. C'est la raison pour laquelle cette charte est pour nous un point de départ pour mettre en place une réelle réflexion avec l'ensemble des associations.

Notre contribution a consisté à mentionner la grande diversité de la vie associative ainsi que les fonctionnements divers des associations : entre les associations institutionnelles et celles qui fonctionnent avec des bénévoles, il y a une grande différence. On a rappelé aussi que le principe est la subvention pluriannuelle et que la multiplicité des appels à projets a pour conséquence de fragiliser le fonctionnement des associations. De plus en plus d'associations sont obligées de créer un emploi pour répondre aux appels à projets et souffrent de la multitude des démarches administratives et numériques.

Notre proposition concernant la nécessité d'un fonctionnement responsable des associations n'a pas été entendue. Il n'est pourtant pas rare de rencontrer, au sein des associations, des bénévoles et des salariés qui reçoivent des pressions et se sentent harcelés. Le monde associatif n'échappe malheureusement pas à ce mal-être, comme toute vie en collectivité. Le monde associatif n'est pas un monde idyllique, et cette charte devrait avoir un paragraphe sur ce sujet.

Nous regrettons également que la référence à la déclaration de Fribourg, c'est-à-dire référence aux droits culturels dans le sens le plus large, ne soit pas mentionnée. Le terme "droits culturels" recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs, les arts, les traditions, les modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. On parle dans ce cas de reconnaissance de la dignité humaine. Ce terme est particulièrement important pour le groupe Europe Ecologie.

Enfin, l'engagement à promouvoir les pratiques aux objectifs de développement durable, contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, au développement des villes et communautés durables, à la consommation responsable, au respect de la biodiversité, n'est pas non plus mentionné, et l'engagement se limite à promouvoir les pratiques conformes aux 17 objectifs de développement durable, tels que définis par les Nations-Unies. Cela nous semble manquer de volontarisme à l'heure du dérèglement climatique.

Le groupe Ecologique propose donc que ces 3 points puissent être remis à l'ordre du jour des prochains Conseils parisiens des associations. Il s'agit d'une nouvelle instance de démocratie qui se réunira au moins deux fois par an, et nous souhaitons beaucoup de dynamisme à ce Conseil parisien des Associations qui sera force de proposition et d'interpellation.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Monsieur le Maire, chère Pauline VÉRON, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération ; je dirai pourquoi dans quelques instants, mais c'est un grand moment que nous vivons déjà en débattant, et surtout lorsque la signature aura eu lieu un peu plus tard dans cette journée.

Comme vous le savez, Paris est riche de 70.000 associations, 700.000 bénévoles engagés en leur sein. Près de 5.000 associations se créent chaque année sur le territoire parisien. Ce tissu associatif est une force immense pour Paris, pour les Parisiennes et les Parisiens qui y vivent.

J'ajoute que je souhaiterais au début de mon propos remercier toutes ces associations, tous les bénévoles qui sont complètement impliqués dans toutes les thématiques, car la force de la vie associative, c'est d'englober toutes les thématiques. Je voudrais aussi dire un mot pour remercier les responsables des Maisons des associations, qui permettent à ces associations d'avoir un lieu de rencontres, un lieu pour un siège car c'est déjà quelque chose d'important. C'est vrai que dans la mandature précédente, j'étais adjoint auprès de Bertrand DELANOË et je travaillais sur ces questions-là avec Hamou BOUAKKAZ. Voilà, c'est quelque chose qui a été innovant pour Paris et, aujourd'hui, nous franchissons un cap nouveau avec la signature de cette charte.

Forte de ce constat, la Ville de Paris s'est engagée à soutenir et à accompagner les associations à tous les stades de leur développement. C'est ainsi qu'une communication de la Maire de Paris relative à la vitalité associative et la participation citoyenne a été présentée et votée par notre Conseil en mars 2017. Cette communication prévoyait notamment de promouvoir toutes les formes d'engagement, de mettre le numérique au service de l'engagement, d'aider au développement et à la communication des associations, de simplifier leur démarche et de lancer avant la fin de la mandature cette démarche de co-construction avec le monde associatif d'une Charte d'engagements réciproques.

Cette Charte d'engagements réciproques est une belle occasion pour notre collectivité, d'une part d'approfondir le partenariat noué avec les associations parisiennes et d'autre part de renforcer sa politique de vie associative reposant sur une reconnaissance mutuelle et une vision partagée des objectifs à atteindre.

Sept mois de co-construction, 500 contributions, 2 consultations en ligne sur Idee.paris, 6 ateliers thématiques dans les arrondissements parisiens ont permis d'aboutir à cette Charte d'engagements réciproques entre la Ville et les associations. J'ai rencontré beaucoup d'habitants du 11e arrondissement qui ont participé à ces ateliers et qui ont trouvé cela formidable, qui ont trouvé que le fait d'associer les conseils de quartier, toutes les structures qui pouvaient participer à cette démarche de démocratie participative était important.

Impulsée par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, portée par vous, Pauline VÉRON, chargée notamment de la vie associative et de la participation citoyenne, je tiens vraiment à vous remercier pour votre action, car vous avez depuis 2014 pris cette délégation à bras-le-corps, et aujourd'hui, si nous en sommes là, c'est en partie grâce à vous et aux services qui travaillent avec vous.

Cette charte réaffirme l'importance du fait associatif et la contribution des associations à l'intérêt général et à la démocratie. Elle plaide pour une relation fondée sur la confiance et le respect de l'indépendance des associations, clarifie les rôles respectifs de chaque partie par des engagements partagés pour une société plus solidaire et citoyenne et inscrit dans le temps des principes d'actions partagées. Nous en avons véritablement besoin.

Au moment où les associations subissent de plein fouet d'une part les baisses drastiques de budgets au niveau de la Région, d'autre part la suppression de la réserve parlementaire, remplacée par une bien moindre mesure, par un Fonds départemental de soutien à la vie associative et, surtout, la suppression des contrats aidés, que nous avons collectivement dénoncée, et j'en passe car il y a d'autres exemples que je pourrais vous donner, vous l'aurez compris, la Ville de Paris agit. Elle est une des rares collectivités, d'une part à avoir choisi de maintenir le niveau de subventions malgré les baisses de dotations de l'Etat - 260 millions d'euros chaque année -, à reconnaître aux associations la capacité de contribuer à l'intérêt général et à faire progresser l'action publique en continuant à associer les associations, et, d'autre part, à simplifier autant que possible la vie des associations. En effet, 75 % des subventions sont votées avant cet été et 50 % des subventions votées le seront d'ici la fin de la mandature, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, une convention que l'on dit triennale.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce sont des actes que nous posons, et donnons pleine approbation à la signature de cette Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations à qui je rendais hommage au début de mon propos.

Vraiment, je vous invite toutes et tous à voter pour faire en sorte que cette charte vive et pour que la démocratie participative vive encore plus à Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Mme SIMONNET n'est pas là. Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Joëlle MOREL, cher Philippe DUCLOUX, merci beaucoup pour vos interventions et pour l'intérêt que vous portez à cette charte et au travail que nous menons avec l'ensemble des associations parisiennes.

Vous l'avez rappelé, la densité de la vie associative à Paris est unique, c'est une richesse humaine sur laquelle nous avons toujours voulu porter la plus grande attention, car nous savons à quel point elle porte aussi l'intérêt général à nos côtés, souvent la solidarité, souvent la proximité et l'intérêt aux autres.

Avec la Maire de Paris, vous l'avez rappelé, tout au long de cette mandature, nous avons fait le choix de renforcer le soutien de la Ville de Paris aux associations à chaque étape de leur vie. Un plan de soutien à la vie associative a été voté par le Conseil de Paris en mars 2017, qui prévoit notamment de promouvoir toutes les formes d'engagement, de mettre le numérique au service de l'engagement, d'aider au développement et à la communication des associations, bien sûr de simplifier leurs démarches, et de nombreuses actions, mesures prévues dans ce plan d'action, dans ce plan de soutien ont d'ores et déjà été mises en œuvre.

Je remercie tous les agents qui travaillent dans les Maisons de la vie associative et citoyenne ou au Carrefour des associations parisiennes, à nos côtés, qui sont auprès des associations et qui les accompagnent, qui ont revu un peu leurs missions en élargissant l'accueil, au-delà des associations, à tous ceux qui s'engagent à Paris. C'est un service public municipal unique en France que nous avons. Il n'y a pas, dans d'autres villes comme Paris, des Maisons des associations qui sont gérées par le service municipal ; ce sont souvent des associations qui gèrent les Maisons des associations. Nous, nous avons des agents publics qui sont des spécialistes de ces questions et c'est quelque chose d'unique.

Nous avons mis en place les clés électroniques dans les Maisons de la vie associative et citoyenne, qui permettent un accès beaucoup plus large aux locaux de ces maisons. Nous avons - cela y est - lancé le nouveau dispositif "Paris Asso" qui remplace S.I.M.P.A., qui avait maintenant quelques années et méritait d'être revu. Et, bien sûr, comme vous l'avez rappelé, nous avons maintenu les subventions aux associations et nous avons mis en place différents dispositifs pour les aider à mieux se faire connaître, à mieux communiquer et à avoir accès à des locaux.

Nous avons aussi des valeurs que nous partageons fortement avec les associations parisiennes, et ce sont toutes ces valeurs que nous avons voulu mettre dans cette Charte d'engagements réciproques, par laquelle la Mairie de Paris s'engage - vous l'avez rappelé, cher Philippe - à continuer son soutien. Et, surtout, nous sommes rentrés dans le détail des modalités de ce soutien. Tout le monde a priori peut dire qu'il soutient les associations, mais, finalement, comment on le fait ? Est-ce qu'on le fait à travers des appels à projets ou des subventions ? Est-ce qu'on le fait aussi avec le respect du monde associatif et de sa liberté de penser, de son autonomie dans sa capacité à innover, à proposer des choses que peut-être nous, la Ville, nous ne portons pas directement mais que nous laissons les associations expérimenter ?

Je crois que cette charte reflète toutes ces valeurs et tout ce respect que la Ville de Paris porte aussi aux associations. En échange, les associations s'engagent à de nombreuses choses quant à leurs modalités de fonctionnement notamment, par exemple la parité dans les conseils d'administration des associations, le renouvellement générationnel, le respect d'un certain nombre de principes démocratiques et de principes environnementaux dans la façon de mener leurs actions, dans l'organisation de leurs événements, dans le fait de respecter aussi le cadre juridique proposé par la Ville de Paris.

Cette Charte d'engagements réciproques, qui engage la plus grande collectivité de France sur des choses très exigeantes et très claires entre le monde associatif et la Ville de Paris, est un acte fort d'engagement de la Ville de Paris au côté des associations, mais dans le respect de ce qu'elles sont. Je suis donc très fière que nous ayons pu construire cette charte en concertation avec les associations, comme cela a été rappelé, après plusieurs mois de discussion. Je vais donc signer cette charte tout à l'heure avec les représentants du monde associatif. Vous êtes tous invités à venir à 17 heures 30 à la signature de la Charte des engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations.

Je vous remercie en tout cas de votre soutien tout au long des discussions autour de cette charte et maintenant dans sa mise en œuvre.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame VÉRON.

En l'absence de Mme SIMONNET, le vœu n° 166 n'a pas été présenté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 72).

2019 DDCT 111 - Budget participatif. - Subvention d'équipement (26.120 euros) et convention avec l'association "Onze Mille Potes" pour l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement d'une laverie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 111 : budget participatif, subvention d'équipement et convention avec l'association "Onze Mille Potes" pour l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement d'une laverie.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste se félicite que dans le cadre du budget participatif une subvention de 26.000 euros soit accordée à l'association "Onze Mille Potes" pour l'achat d'équipements nécessaires au fonctionnement d'une laverie à destination de personnes en situation de grande précarité.

L'association "Onze Mille Potes" est issue du Comité de solidarité inter-conseils de quartier, correspondant à 5 conseils de quartier dans le 11e. C'est un projet collectif qui chemine depuis plus de 10 ans, qui a créé une bagagerie gérée bénévolement, installée dans les bains-douches rue Oberkampf. C'est grâce à la ténacité de tous les conseillers de quartier et des volontaires et du budget participatif que nous aboutissons aujourd'hui à la réalisation de ce projet tant attendu.

Les bains-douches ont bénéficié de travaux importants pendant les deux dernières années et sont aujourd'hui de nouveau en fonctionnement. La bagagerie et la laverie sont installées au premier étage, l'association au deuxième étage pour un accueil de jour. Vendredi, avec Pauline VÉRON, François VAUGLIN et Michel BILIS nous avons pu organiser une visite de ces nouveaux espaces. En cette période de forte chaleur, il est urgent que ces espaces puissent accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes en grande précarité.

Je profite de ce projet de délibération pour pointer encore quelques dysfonctionnements et redire l'urgence concernant, premièrement, l'ascenseur qui ne fonctionne pas et, deuxièmement, la nécessité de faciliter l'accès à Internet aux deux associations présentes dans ce bâtiment afin que l'accueil puisse être effectif le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Joëlle MOREL, merci de mettre en avant ce très beau projet qui, je crois, est vraiment le symbole de la rencontre entre différentes volontés citoyennes, celles des conseils de quartier du 11e, vous l'avez rappelé, de l'association "Onze Mille Potes" et des élus de terrain. C'est un projet que les conseils de quartier avaient en tête depuis quelque temps et qui avait un peu de mal à se mettre en place, car il nécessitait beaucoup de décisions pas toujours très faciles comme déplacer un service municipal pour récupérer les locaux et faire des travaux d'ampleur pour permettre un accès distinct aux bains-douches et aux locaux associatifs.

Finalement, le budget participatif a permis à ce projet de se réaliser. Là, on est vraiment dans l'exemple type de ce à quoi le budget participatif a pu servir au cours de cette mandature et continue de servir, c'est-à-dire à de très bonnes idées portées par des habitants, des associations, qui ne savent pas très bien comment mettre en œuvre le projet et le réaliser. En le déposant au budget participatif, avec le soutien en particulier des conseils de quartier et de la population, permettre d'avoir un budget pour le réaliser et qu'ensuite les élus s'en saisissent et soient du coup portés par cette initiative citoyenne pour conduire jusqu'au bout le projet et faire en sorte qu'il puisse se réaliser.

C'est un très beau projet de solidarité. On dit souvent que le budget participatif, c'est pour de la voirie ou pour de la végétalisation. On voit encore aujourd'hui que c'est aussi très souvent pour des projets de solidarité, et plusieurs ont été votés à ce Conseil de Paris. Comme vous l'avez rappelé, on l'a visité vendredi dernier avec François VAUGLIN, c'est vraiment un projet exemplaire.

Un dernier petit mot pour dire que j'ai souvent entendu les conseillers de quartier, au début de la mandature, s'interroger sur leur place avec la mise en place du budget participatif. Eh bien, au contraire, le budget participatif, parce que les conseils de quartiers s'en sont saisis pour porter des projets aussi en leur nom, a permis à nombre de ces conseils de quartier d'augmenter leur visibilité, leur utilité en étant eux-mêmes porteurs de projets au budget participatif. Je crois donc que tout le monde s'y retrouve grâce au budget participatif.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 111.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 111).

2019 DJS 122 - Subventions (327.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec l'Association des résidences et foyers de jeunes et les associations gestionnaires de foyers qui lui sont affiliées.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 122 : subventions et conventions annuelles d'objectifs avec l'Association des résidences et foyers de jeunes et les associations gestionnaires de foyers.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le logement et l'emploi sont deux préoccupations majeures des Parisiennes et des Parisiens et particulièrement des jeunes. Les apprentis, les étudiants salariés, en stage ou en formation, peuvent accéder à un premier logement autonome grâce aux foyers de jeunes travailleurs. Ces foyers ciblent les personnes âgées entre 18 et 30 ans qui ont besoin d'un logement temporaire. J'insiste sur le caractère temporaire de cette aide qui favorise ensuite le roulement et permet au plus grand nombre d'en bénéficier.

En moyenne, près de 3.000 jeunes sont accueillis chaque année dans ces foyers. Ils viennent majoritairement de province ou d'Ile-de-France mais également d'Europe ou de l'international. A la sortie des foyers, en 2017, 36 % des jeunes accédaient à un logement autonome. Cela fait 17 ans que la Ville de Paris soutient les foyers de jeunes travailleurs, avec un bilan positif croissant d'année en année.

Chaque foyer de jeunes travailleurs définit un projet pédagogique qui vise à offrir un accueil adapté aux jeunes, en tenant compte de la diversité des profils et dans le but d'accompagner la socialisation des jeunes. Faciliter l'accès au logement des jeunes Parisiennes et Parisiens leur permet ensuite de se consacrer pleinement à leurs projets professionnels ou personnels. La volonté des foyers de jeunes travailleurs est d'offrir à ces jeunes un accompagnement individualisé et durable.

Pour cela... Je ne peux pas m'entendre, parce que j'entends d'autres choses.

Pour cela, chaque foyer cible les priorités et les actions possibles. Ces projets socioéducatifs vont dans le sens de l'ouverture à toutes et à tous et de la mixité sociale. Les conseillers et animateurs agissent afin de valoriser le potentiel des jeunes. Les thèmes principaux développés par les professionnels sont généralement liés à l'emploi mais concernent aussi l'accès aux droits et à la citoyenneté. Les foyers de jeunes travailleurs favorisent largement la création de lien social, notamment par la présence d'espaces collectifs dans les foyers et en mettant les jeunes en relation avec les équipements municipaux dédiés à la jeunesse. Par exemple, le centre Paris Anim', espaces Paris Jeunes.

Avant de conclure, toutefois, permettez-moi d'attirer votre attention sur un point qui me semble important. L'enveloppe allouée aux foyers de jeunes travailleurs reste inchangée. Cela pourrait paraître normal à première vue. Pourtant, au vu de la création de nouveaux foyers, et la Ville peut bien évidemment s'en féliciter, il me semble naturel d'augmenter les subventions pour l'Association des résidences et foyers de jeunes. Cela, afin de construire de nouveaux espaces qui desservent ces structures existantes, de ne pas les desservir et de soutenir ces foyers qui existent depuis plusieurs années et qui co-construisent, avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, des projets qui sont sensiblement profitables pour ces jeunes, mais aussi pour nous, Parisiens et Parisiennes, qui pouvons avoir des jeunes en activité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Danielle PREMEL, merci pour votre intervention.

Comme vous l'avez très bien rappelé, Paris construit des foyers de jeunes travailleurs et je remercie le travail de Ian BROSSAT sur la partie construction et sur le fait que cela nous permet d'accueillir des jeunes qui travaillent à Paris et qui n'ont pas les moyens de se loger dans le parc parisien - je rappelle que c'est pour des jeunes qui gagnent moins de 1.066 euros par mois.

Par ailleurs, nous ne nous contentons pas de construire ces foyers de jeunes travailleurs, mais nous apportons aussi une subvention d'1 million d'euros par an à ces associations qui gèrent les résidences, pour prévoir des animateurs socio-culturels dans les foyers de jeunes travailleurs, pour ne pas laisser ces jeunes tout seuls qui souvent arrivent à Paris ou sont en autonomie pour la première fois en quittant le foyer familial, pour qu'on puisse les accompagner vers un logement plus autonome, car être en foyer de jeunes travailleurs, c'est pour 2 ans au maximum, et ainsi, comme vous l'avez rappelé, pour leur permettre d'avoir accès aux services de la Ville, aux équipements dédiés à la jeunesse.

C'est un effort important et unique en France de la Ville de Paris, qui ne se contente pas de construire mais qui se préoccupe de la situation de ces jeunes en foyers de jeunes travailleurs. C'est donc à travers ces deux

subventions que nous proposons aujourd'hui de voter que nous soutenons ces associations et que nous leur permettons d'intervenir.

J'entends votre préoccupation de faire en sorte que cette subvention de fonctionnement accompagne la subvention d'investissement dans la construction des foyers de jeunes travailleurs et pour maintenir notre effort pour tous les jeunes en foyers de jeunes travailleurs. J'espère que dans le budget 2020 nous pourrons avoir une petite augmentation de cette subvention de fonctionnement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 122.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 122).

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au Service national universel.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 167 relatif au Service national universel et la parole est à Mme Léa FILOCHE. Non, Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ils ont fait une soirée, ils ont réveillé tout le monde avec une alarme incendie, ils ont jeté des fumigènes, ils ont simulé une fusillade. Les témoignages dans la presse sont nombreux. Un encadrant précise que plusieurs jeunes ont perdu connaissance, que d'autres ont fait des malaises et des crises de panique. Selon Angélique, une fille de sa chambre a même fait une crise d'épilepsie. Les jeunes auraient aussi subi des humiliations d'un cadre. "Il faisait peur à tout le monde", affirme Antoine.

Voilà la triste réalité de ce qui avait été vendu et présenté par le Gouvernement, par le Président de la République, comme une école de la fraternité ou un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettant le goût de l'engagement. Cela ne faisait aucun doute.

L'expérimentation du Service national universel dans 13 départements ce mois-ci a confirmé nos inquiétudes. Ce dispositif est un échec. Son programme d'activités ne relève pas de l'éducation populaire et rencontre un accueil plus que mitigé de la part des représentants de la jeunesse, qui alertent sur le décalage complet qui existe entre les attentes des jeunes et les propositions du gouvernement.

En même temps, qui pouvait croire que chanter quotidiennement la Marseillaise, participer tous les matins à la levée du drapeau, porter un uniforme pouvait donner le goût de l'engagement et développer la citoyenneté chez les jeunes ? Les jeunes Parisiens et jeunes Parisiennes n'ont pas besoin d'une obligation à s'engager pour être citoyens, pour vivre leur citoyenneté. Ils l'ont démontré à plusieurs reprises. Pensons aux Marches pour le climat, pensons aux mobilisations contre les réformes de l'Education nationale, pensons à leur engagement dans le quotidien des associations et notamment dans l'aide aux jeunes migrants.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Nathalie MAQUOI. - Nous proposons donc que la Ville de Paris renforce son engagement dans l'accompagnement réel et approfondi des organismes d'éducation populaire en difficulté et n'apporte aucun appui à ce dispositif gouvernemental.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Nathalie MAQUOI, comme vous l'avez rappelé, le Gouvernement a souhaité mettre en place un Service national universel. Ce dispositif national d'une durée d'un mois est en cours d'expérimentation dans 13 départements sur la base du volontariat. Vous aurez remarqué que la Ville de Paris n'a pas été volontaire pour tester ce Service national universel. Il doit concerner tous les jeunes âgés de 15 et 16 ans.

Je partage, chère Nathalie MAQUOI, vos réticences sur la manière dont a été conçu ce Service national et sur ses objectifs. L'encadrement rigide retenu, la présence de militaires, la très grande place accordée aux enjeux de défense ou encore le choix d'un uniforme imposé aux jeunes ne correspondent pas à l'ambition que nous portons pour les jeunes. Vous l'avez dit, de très nombreux acteurs de l'éducation populaire ont aussi fait part de leur réticence et même de leur désaccord vis-à-vis de ce Service national universel.

Il existe d'ailleurs déjà un dispositif national qui permet aux jeunes qui le souhaitent de s'engager ; il s'agit du Service civique. Ainsi, plus de 11.000 jeunes effectuent chaque année un Service civique à Paris, dont 400 à la Ville

de Paris, mais il y a beaucoup d'autres acteurs qui accueillent des jeunes en Service civique à Paris, et 150.000 dans toute la France.

Plutôt que de mettre en place le S.N.U., il serait sans doute plus pertinent de d'abord mettre les moyens suffisants pour permettre à tous les jeunes qui souhaitent effectuer un Service civique de pouvoir le faire. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Enormément de jeunes veulent s'engager dans l'état d'esprit du Service civique, et l'Etat ne met pas les moyens pour que tous les jeunes puissent accéder au Service civique. Il préfère mettre des moyens dans un Service national tel que nous l'avons décrit, inspiré par des enjeux militaires.

A Paris, nous avons une autre philosophie dans notre façon de mener nos politiques publiques en direction des jeunes. Notre pierre angulaire, c'est l'accès à l'autonomie des jeunes, et c'est ce que nous cherchons à déployer à travers tous nos dispositifs, "Paris Jeunes Vacances", le B.A.F.A. citoyen…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci…

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - … le Kiosque Jeunes, le "Pass Jeunes" et, bien sûr, le Service civique.

Je partage vos réticences, j'émets donc un avis favorable sur votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, très bien.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Je vous propose quelques amendements sur les considérants que je vous ai proposés, et si vous les acceptez, j'émettrai un avis favorable sur votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous acceptez ces amendements ? C'est d'accord.

J'ai une demande d'explication de vote de Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU. - Pour le groupe Démocrates et Progressistes.

Clairement, nous n'avons pas la même vision des choses. J'ai le sentiment que vous parlez d'une seule jeunesse ou de quelques jeunes. La division de notre pays, aujourd'hui, son éclatement social, géographique, c'est ce que manifestement vous ne prenez pas en compte. Il y a des associations d'éducation populaire qui soutiennent tout à fait ce S.N.U. et, comme par hasard, ce sont peut-être celles qui sont les plus implantées aujourd'hui dans les quartiers.

Nous voterons évidemment contre ce vœu. Nous pensons que vous êtes dans un aveuglement absolu et, je l'espère, pas idéologique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 167 du groupe "Génération.s" ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 351).

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'A.D.P.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'A.D.P.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n°s 168 et 169 relatifs au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'A.D.P.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la volonté de privatiser "Aéroports de Paris" répond à une logique incessante de privatisation étendue à tous les secteurs. Sans revenir longuement sur cette décision sur laquelle le Conseil de Paris a déjà donné un avis négatif, nous souhaitons rappeler que le projet vise à privatiser une entreprise rentable, le plus grand domaine aéroportuaire d'Europe, qui génère plus de 175 millions d'euros de dividendes par an.

Nous voulons par ce vœu alerter sur ce qui entoure le référendum d'initiative populaire dont l'appel à signatures a débuté le 13 juin 2019. Si vous avez vous-mêmes pris part au référendum, vous aurez aisément constaté qu'apporter sa contribution n'est pas si simple. De toute évidence, le Gouvernement n'a pas cherché à faciliter la mise en œuvre de la démocratie directe qu'est le référendum d'initiative populaire. De nombreux citoyens et citoyennes ont souligné la difficulté d'accéder au site puis de signer, du fait des multiples dysfonctionnements

constatés sur la plateforme et d'un manque de visibilité assumé pour les électeurs et les électrices souhaitant signer cette pétition. Réaliser une simple action démocratique ne devrait pourtant pas nécessiter tant d'efforts.

De plus, une fonctionnalité permettant un comptage des signatures en ligne contribuant à un processus transparent et clair pour les citoyens et les citoyennes a été supprimée par les administrateurs du site, au motif que ce n'est pas prévu dans les textes encadrant le R.I.C. Nous regrettons fortement cet acharnement délibéré de la part du Gouvernement de rendre invisibles les données relatives au référendum, laissant les citoyens et les citoyennes, ainsi que les journalistes, obligés de développer des alternatives pour transmettre un décompte. Alors que chaque pétition en ligne communique ses données exactes, cela ne semble pas à la portée du gouvernement de faire de même pour un tel enjeu national.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que la Ville de Paris réaffirme son opposition au principe de privatisation d'A.D.P. L'exemple de Toulouse aurait d'ailleurs dû montrer au Gouvernement que cette décision est une erreur. De plus, il est nécessaire d'exiger une fiabilité et des conditions pratiques de participation ainsi qu'une totale transparence qui garantisse l'accès démocratique à ce processus référendaire. Chaque citoyen doit être en mesure d'apporter sa contribution démocratique librement et simplement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET pour le vœu n° 169.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour le vœu qui vient d'être présenté et je pense que la réciproque sera valable. C'est important, on l'a déjà dit dans d'autres séances de notre Conseil de Paris, il faut s'opposer à la privatisation d'"Aéroports de Paris" non seulement parce qu'il s'agit d'un service public et donc d'un bien commun, mais aussi parce qu'il s'agit d'une frontière, et, pendant ce temps, un avion passe de manière très synchronisée. Mais encore parce qu'il y a un enjeu écologique à réduire le fret aérien, qui est totalement anti-écologique, et vous savez qu'en plus de la privatisation d'"Aéroports de Paris" est prévu un terminal T4, ce qui est complètement aberrant, par lequel on va augmenter de 40.000.000 de voyageurs par an là où on en est déjà à 70.000.000.

Cette bataille est donc essentielle et rejoint d'autres batailles que j'ai eu souvent à mener ici avec d'autres contre la privatisation de nos services publics et bien communs.

Au mois de juin, un vœu avait été adopté, dans lequel la Ville de Paris s'engageait à accompagner cette démarche de référendum, ou plutôt de pétition pour pouvoir obtenir le référendum. Je me permets de relancer, car j'ai pu constater sur le terrain qu'il n'y a toujours pas dans les mairies les affichages qui permettent d'informer les citoyens et qu'il n'y a pas non plus les brochures qui avaient été promises pour informer. Je conçois tout à fait que cela prend du temps, mais je voulais m'assurer que c'était bien en cours.

Je souhaiterais aussi que sur le site Internet de la Ville de Paris l'ensemble des informations puisse être aussi affiché, ainsi qu'une évolution, au moins d'ici fin juillet, sur l'organisation des points accès Internet et qu'on encourage par ailleurs les mairies d'arrondissement, dans le respect, bien sûr, de leur autonomie, à permettre l'accès à des salles municipales pour faciliter l'organisation de réunions d'information, de débats dans tous les quartiers avec les citoyens et les citoyennes qui le souhaitent, sur ce référendum, sur ce processus engagé.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Léa FILOCHE, Madame la Présidente, chère Danielle SIMONNET, vous présentez deux vœux qui sont très différents.

Le vœu du groupe "Génération.s" nous interpelle sur la façon dont le Gouvernement a mis en place le dispositif de référendum d'initiative partagée, où c'est vrai, et on a souvent eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle, les modalités de transparence de la démocratie sont un enjeu très important. Même si nous avons tous une marge de manœuvre et de progrès, je pense que quand on voit la façon dont le Gouvernement, effectivement, met en place ce décompte dans ce référendum, il y a de très grands progrès à faire. L'ouverture de cette boîte noire des données, que nous demandons au gouvernement, doit permettre d'afficher en temps réel le nombre de soutiens et faciliter l'accès au site Internet qui permet d'enregistrer les soutiens.

A quelques amendements près que je vous ai proposés, si vous les acceptez, j'émettrai un avis favorable sur votre vœu car nous partageons ce désir de transparence et d'amélioration du dispositif.

Quant à vous, Madame SIMONNET, vous parlez du dispositif mis en place par la Ville de Paris pour recueillir les signatures dans le cadre de ce référendum d'initiative partagée. Je voulais quand même rappeler que nous avons fait ce à quoi nous nous étions engagés la dernière fois lorsque vous m'avez interrogée sur ce sujet.

Ainsi, dans les mairies d'arrondissement, il y a une borne d'accès au site Internet qui a été installée et qui se situe à l'accueil des mairies d'arrondissement, avec un dispositif de facilitation numérique. Les 20 mairies ont transmis la liste des agents habilités à recevoir les soutiens sur les bornes d'accès au site Internet du Ministère de l'Intérieur. Les mairies ont désigné leur agent, on a créé les profils de 90 agents habilités par la Préfecture.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Sur le dépôt des formulaires papier, nous avons fait tout ce qu'il faut. En revanche, le Gouvernement nous avait annoncé qu'il nous transmettrait un kit de communication, qui, finalement, n'est pas arrivé. Nous allons donc mettre en place un dispositif de communication propre à la Ville, neutre mais qui permette d'informer les citoyens…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - … de la possibilité qu'ils ont de déposer leur signature en mairie.

Pour toutes ces raisons, Madame SIMONNET, je vous demanderai de retirer votre vœu, car vous nous demandez des choses, soit qu'on a déjà mises en place, soit qui relèvent du Gouvernement.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 168 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 352).

Le vœu n° 169…

Pardon. Est-ce que votre vœu est retiré ? J'ai l'habitude qu'il ne le soit pas.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, vous n'avez pas répondu à la demande d'encourager les mairies d'arrondissement à organiser des réunions, compte tenu, comme vous le savez, de la difficulté de l'accès aux salles ; je maintiens mon vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Voilà.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 169 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 169 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux perturbations du calendrier scolaire induites par les épreuves du baccalauréat et du brevet.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 170 relatif aux perturbations du calendrier scolaire induites par les épreuves du baccalauréat et du brevet.

La parole est à M. Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Pardon, Monsieur le Maire. Oui, je porte ce vœu au nom de ma collègue Valérie NAHMIAS.

Dans le cadre de la vie scolaire, les cours dispensés jusqu'aux derniers jours du calendrier sont réputés se terminer, par exemple cette année le 6 juillet. Cependant, la fin de l'année scolaire correspond aux épreuves du bac durant le mois de juin. Cela perturbe le calendrier scolaire des élèves du secondaire. Tandis que ceux de première ou de terminale révisent, les cours se terminent de manière anticipée à la mi-juin, voire début juin, en raison des réquisitions d'établissements, de salles de classe pour tous les autres.

L'objet du vœu est donc simple : premièrement, fournir un bilan annuel du nombre d'élèves impactés par la fin prématurée des cours et du nombre d'heures d'enseignement ainsi perdues, ensuite, étudier le fait de proposer une ouverture toute la journée, en semaine, et ce, dès la mi-juin, ainsi que des ateliers ou autres dans les centres d'animation de la Ville de Paris, enfin, réaffirmer la volonté de la Ville de faire coïncider chaque année la période de début de validité du "Pass Jeunes" avec la date de réquisition des centres d'examen parisiens.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, cher collègue, nous avons identifié il y a plusieurs années déjà un besoin d'activité pour les jeunes Parisiens à partir de la mi-juin. Effectivement, pour de nombreux collégiens et lycéens qui ne sont concernés ni par le brevet ni par le bac, l'année scolaire se termine généralement autour du 15 juin, puisque les établissements sont centres d'examen.

Pour répondre à ce besoin, nous avons demandé ces dernières années aux acteurs de l'éducation populaire qui gèrent les centres "Paris Anim'" de proposer des offres d'activités spécifiques durant cette période. C'est un travail que j'ai mené dès le début de cette mandature, notamment aussi sur les cahiers des charges des centres "Paris Anim'", puisque nous avons réformé il y a 2 ans ce cahier des charges.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des centres "Paris Anim'" proposent des stages l'été, avec des activités variées - cirque, cuisine, B.D., sensibilisation aux problématiques environnementales -, et nombre de ces stages commencent dès le 15 juin, justement pour répondre à ce besoin d'occupation et d'activité pour les jeunes qui n'ont plus cours à partir du 15 juin.

Je veux prendre plusieurs exemples dans le 18e, dans le 14e, dans le 15e. C'est en fonction aussi des locaux, de la fin de l'année des cours hebdomadaires qui ont lieu toute l'année ; il faut que cela puisse se coordonner. Nous avons également prévu les crédits suffisants pour les centres 'Paris Anim'', afin qu'ils puissent mettre en place ces stages. Enfin, le 'Pass Jeunes', que vous évoquez, est distribué aux jeunes à partir du 15 juin justement pour tenir compte de ce calendrier scolaire qui s'arrête, pour beaucoup de jeunes, le 15 juin.

Ces différentes actions montrent que nous avons bien saisi ce besoin et que deux de vos demandes sont déjà remplies par votre vœu.

Quant à savoir combien de jeunes sont impactés par ce calendrier écourté, ce que je vous propose, c'est que Patrick BLOCHE saisisse le Rectorat, car c'est le Rectorat qui a ces chiffres, et non la Ville de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu, car ce que vous nous proposez de faire dans ce vœu, nous le faisons déjà depuis plusieurs années.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ? Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 170 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 170 est rejeté.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen des projets de délibération de la 1ère Commission et je donne la parole à son président conformément au règlement intérieur, M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme à l'habitude, la 1ère Commission a débuté par la présentation par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE des tableaux de bord financiers, une fiscalité immobilière qui continue à bien se porter, avec un mois de mai 2019 dont la trésorerie s'établit à près de 102 millions d'euros. Sur les 6 premiers mois de l'exercice 2019, le montant de la D.M.T.O. exécuté et cumulé s'élève à près de 740 millions d'euros, en progression de 6,8 % par rapport à mai 2018.

En mai 2019, la D.R.F.I.P. a enregistré 3.684 transactions contre 3.694 en mai dernier, soit une baisse de 0,3 %. Aucune vente supérieure à 100 millions d'euros n'a été enregistrée. Pas de nouvelle note de la Chambre des notaires ; le marché est toujours marqué par un déficit d'offres important.

Quant à la dette de la Ville, elle n'a pas bougé. Pour mémoire, au 31 décembre 2018, nous étions à 5,699 milliards d'euros, et nous sommes au 21 juin 2019 à 5,948 milliards. Il n'y a pas de nouveaux emprunts depuis le dernier Conseil.

Nous avons évidemment étudié, et entendu l'adjoint nous le présenter, le budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville, ainsi que le budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police, dont nous avons parlé largement lundi matin et je n'y reviens donc pas.

Je remercierai tout simplement la directrice adjointe du cabinet du Préfet, Mme CAMILLERI, et le directeur des finances, M. CASTANET, pour la présentation très complète du budget spécial de la Préfecture, tant en

fonctionnement qu'en investissement, et l'apport supplémentaire de la Ville de Paris que nous avons évoqué lundi matin.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Voeu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif au mouvement de grève dans les relais toilettes des gares à Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 171 est relatif au mouvement de grève dans les relais toilettes des gares de Paris.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les salariés des relais toilettes de certaines gares parisiennes, principalement des femmes, ont entamé un mouvement de grève le 24 juin dernier, soutenu par la C.G.T.

Nous sommes en face d'un imbroglio bien connu dans ce genre d'activité qui mêle nettoyage et commerce, où les différents acteurs se défaussent les uns sur les autres, manœuvres dont les salariés déjà précarisés se retrouvent victimes, ainsi que, par voie de conséquence, les usagers de nos gares.

Ceux-ci dépendent jusqu'à fin 2019 de la société "Derichebourg Propreté", sous-traitée par la société "2theloo", elle-même sous-traitante de ce marché de gestion auprès de S.N.C.F. "Gares & Connexions", donneur d'ordre. "2theloo" entend reprendre l'exploitation de ce marché à l'expiration des contrats de sous-traitance, sans pour autant reprendre les salariés. Nous avons là tous les ingrédients du non-respect des dispositions du Code du travail, "2theloo", société néerlandaise, n'appliquant aucune convention collective. Rappelons si besoin est que les salariés ont des conditions de travail difficiles, de faibles rémunérations et sont aujourd'hui victimes de stratégies patronales condamnables.

De ce point de vue, conformément aux pratiques d'un certain patronat, la première réponse au mouvement social a été de faire intervenir les forces de police et, par un référé, d'assigner devant le T.G.I. de Paris les salariés grévistes et les organisations de la C.G.T. qui les soutiennent.

Ainsi, par ce vœu cosigné par le groupe Communiste et le groupe "Génération.s", nous demandons que la Ville de Paris interpelle "Gares & Connexions", donneur d'ordre, pour qu'un véritable dialogue social s'instaure afin de trouver une issue positive au conflit, favorable aux salariés et aux besoins des usagers.

Dans le même mouvement, nous souhaitons que "Gares & Connexions" prévoie que l'accès aux toilettes soit gratuit dans les gares.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci à Mme PRIMET, merci aux groupes Communiste - Front de gauche et "Génération.s" pour ce vœu.

Vous avez rappelé la situation des personnels de la société "Derichebourg" chargée du nettoyage des relais toilettes des gares du Nord, de Lyon et d'Austerlitz. Aujourd'hui, le sous-traitant de "Gares & Connexions" reprenant l'activité de nettoyage refuse de réintégrer les salariés et cherche à les reclasser sur d'autres sites ou à les licencier. Cette situation, contraire à la convention nationale des entreprises de nettoyage et causée par un sous-traitant de "Gares & Connexions", n'est pas acceptable.

Les emplois liés aux métiers de la propreté et du nettoyage sont difficiles et ils connaissent une véritable tension sur le marché du travail. Il est donc important de rendre ce secteur attractif en garantissant a minima les conditions de travail et en s'assurant de la pérennité des emplois.

La Ville de Paris s'est toujours engagée pour la défense des droits des salariés, dont le droit de grève et le maintien de l'emploi à Paris.

Une direction ne peut s'affranchir de ses responsabilités vis-à-vis de personnels au motif qu'ils font partie des effectifs d'une société sous-traitante. Les demandes des personnels pour la défense de leur emploi doivent être entendues et un véritable dialogue social doit s'ouvrir dans le respect du droit du travail. Nous avons fréquemment adopté des vœux en ce sens au Conseil de Paris. Par ailleurs, l'activité de relais toilettes dans les gares est une composante essentielle du service public des transports et une nécessité évidente pour les usagers.

Je suis attachée à défendre ce service public des transports dans toutes ses composantes. Aussi, je suis tout à fait favorable à ce que la Ville de Paris interpelle "Gares & Connexions" afin qu'une issue sociale satisfaisante soit trouvée. Je donne donc un avis favorable à votre vœu et je vous en remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 171 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie. (2019, V. 353).

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au service public postal.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 172 relatif au service public postal et la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faudra que l'on compte combien de vœux on aura déposés et défendus dans ce Conseil concernant la Poste ; je pense que c'est un nombre assez impressionnant depuis le début de la mandature, parce que les problèmes persistent.

La Poste continue de fermer, fermer, fermer bon nombre de bureaux de poste, surtout dans les quartiers populaires. Ainsi, par exemple, après la fermeture du bureau de poste ou des menaces sur la Poste Curial dans le 19e, le bureau de poste Tristan Tzara dans le 18e arrondissement ; on a de nouvelles réorganisations de bureaux de poste et des suppressions de postes déjà opérées ou annoncées aux bureaux de poste notamment situés 37, rue Mouraud dans le 20e, 10, avenue de Laumière, 33, avenue Jean-Jaurès, 2, rue Goubet et 3, avenue du Nouveau Conservatoire dans le 19e. Chaque fois, cela provoque une réduction des lieux et plages horaires d'accueil du public, cela présente des risques d'engorgement voire de hausse des incivilités dans les autres bureaux de poste qui restent ouverts.

On sait quelle est la stratégie de la Poste. La stratégie de la Poste, c'est : on ferme les bureaux de poste dans les quartiers très populaires du Nord-est de la Capitale, parce que la Poste ne cherche qu'à garder les opérations financières et bancaires les plus rentables pour transformer leur organisme national en banque capable de traiter avec la Caisse des dépôts et consignations. C'est donc pour cela qu'elle ferme les bureaux de poste, là où, en fonction du seul critère de la densité des entreprises, une poste de proximité pour ce seul critère apparaît comme moins nécessaire. C'est cela, la logique, c'est la logique financière, bancaire qui l'emporte sur la question du service public.

J'aimerais à travers ce vœu savoir quelle est la réalité effective des négociations annuelles régulières entre la Ville de Paris et la Poste sur le contrat territorial de la Poste. Et, à travers ce vœu, je souhaite qu'on défende un moratoire avec la direction nationale de la Poste sur les réorganisations entre bureaux et les fermetures annoncées, en prenant en compte tous les problèmes de suppressions d'emplois qui vont avec…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Dernière phrase. Je souhaite que la Ville de Paris exige que les missions autres que financières qui restent au sein de la Poste ne soient pas transférées au premier magasin voisin.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame SIMONNET, vous avez souhaité m'interpeller sur la défense du service postal à Paris. Vous l'avez rappelé, combien de vœux, ô combien de vœux. Nous sommes saisis, lors de très nombreuses séances du Conseil de Paris, de vœux concernant les mutations de la Poste, son implantation, le recul du service public postal dans les quartiers, la transformation des bureaux de poste dans nos arrondissements.

L'attachement de l'Exécutif et du Conseil de Paris à ce service public indispensable à tous les Parisiens et toutes les Parisiennes a été rappelé à de très nombreuses reprises, à l'occasion du vote de nombreux vœux lors des débats. Au dernier Conseil, en juin 2019, un nouveau vœu a d'ailleurs été voté à l'initiative de collègues, relatif à la mise en place de services numériques en complément du service postal. Le développement de nouvelles organisations au sein des bureaux de poste et dans leur fonctionnement est compréhensible, mais elles ne peuvent se faire au détriment du service public rendu aux Parisiens, comme pour les fermetures de bureaux qui se poursuivent depuis 2014.

L'existence d'un service public postal de proximité et de qualité est fondamentale pour les Parisiens, car elle favorise l'égal accès aux moyens de communication et un service de banque sociale.

Nous avons donc établi un dialogue avec le groupe "La Poste" et nous n'avons de cesse de travailler sur ce sujet. Nous dialoguons avec eux, nous avons lors de chaque vœu, chaque fois que nous avons voté ces vœux, entamé le travail immédiatement. Notre attention sur ce sujet est d'ailleurs renforcée grâce à la présence de 6 élus du Conseil de Paris à la Commission départementale de présence postale territoriale, C.D.P.P.T., dont la présidence

est assurée par un conseiller de Paris, Nicolas BONNET-OULALDJ, que je salue, et je connais son engagement, celui des élus et des maires d'arrondissement pour défendre les services publics de proximité dans leurs quartiers.

J'ai pu en janvier signer avec le groupe "La Poste" et les entreprises un pacte pour l'emploi afin de favoriser le recrutement de Parisiens et de Parisiennes éloignés de l'emploi pour leurs objectifs de recrutement qui s'élèvent à près de 300 cette année.

Considérant votre vœu comme satisfait par l'ensemble des liens que nous établissons avec le groupe "La Poste" et par le souci continu de l'Exécutif, de cette majorité et de la C.D.P.P.T. de maintenir le niveau de service postal le plus haut possible, je me permets de vous demander de retirer votre vœu. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Madame SIMONNET ? Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 172 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 172 est rejeté.

2019 DFA 65 - Concession de travaux relative à la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation de 4 bâtiments situés dans le parc de Bagatelle du bois de Boulogne.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFA 65 et à l'amendement technique n° 199 déposé par l'Exécutif. Concession de travaux relative à la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation de 4 bâtiments situés dans le parc de Bagatelle du bois de Boulogne.

Il y a un certain nombre d'inscrits et je donne tout de suite la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous allons discuter n'est pas du tout anodin, puisqu'il porte sur le château de Bagatelle, qui est un véritable joyau du XVIIIe siècle du point de vue de l'élégance architecturale et du point de vue du raffinement et de la décoration intérieure.

A dire vrai, dans tout le patrimoine de la Ville de Paris pourtant riche, aucun lieu n'atteint une qualité patrimoniale qui égale Bagatelle. En outre, la Ville a acheté il y a plusieurs décennies des meubles du XVIIIe siècle qui constituent un ensemble très précieux, rendant aux pièces du rez-de-chaussée leur lustre passé. Qui plus est, la personnalité des propriétaires successifs, du comte d'Artois, futur Charles X, à Napoléon et à Richard Wallace, confère à Bagatelle une place toute particulière dans l'histoire de notre pays et de notre Ville.

Depuis longtemps, à Bagatelle, d'autres espaces que le château sont concédés pour des activités commerciales : restauration, activités événementielles, à la satisfaction générale, et le premier objet de ce projet de délibération est de prolonger cette situation.

La Municipalité a décidé, voici quelques mois, d'élargir la concession en y incluant le château. L'avantage principal de cette décision est le financement par le concessionnaire de travaux de réfection dont ce lieu a besoin, notamment au premier étage et sur les façades. Qui pourrait regretter cet apport de fonds ? En tout cas, pas un ancien adjoint aux finances du Maire de Paris.

Mais il paraissait évident à tous les passionnés du patrimoine parisien que le château devait conserver une vocation culturelle et en aucun cas commerciale. La Commission du Vieux Paris avait entendu en janvier la Direction des finances qui avait donné des assurances sur ce point, mais qui avait refusé, hélas, de les confirmer par écrit. Nous étions donc à la fois sceptiques et inquiets, à juste titre.

Lorsque le projet de contrat de concession a été adressé aux conseillers de Paris, nous avons constaté que deux articles nous paraissaient inacceptables. D'une part, la Ville - article 8 - permettait au concessionnaire d'exercer des activités événementielles commerciales dans le château, réceptions, défilés de mode, dîners d'entreprise, et d'autre part, afin de faciliter ses activités, la Ville conférait au concessionnaire - article 5 - le droit d'évacuer les précieux meubles du XVIIIe siècle et de les stocker ailleurs pendant 20 ans. L'émotion des milieux patrimoniaux a été très vive. La Commission du Vieux Paris a pris un vœu le 4 juillet et de nombreux élus de tous les groupes, que je remercie, se sont mobilisés auprès de l'Exécutif parisien. Celui-ci a parfaitement compris notre point de vue - j'insiste, parfaitement - et je remercie infiniment Emmanuel GRÉGOIRE d'avoir déposé un amendement au contrat qui supprime toute ambiguïté et écarte tout danger.

Pour résumer, si vous adoptez ce projet de délibération et cet amendement, la situation du château de Bagatelle en sera très améliorée. Les travaux nécessaires seront conduits avec le financement apporté par le concessionnaire et sous la direction des architectes des monuments historiques. Seules les activités de visite, beaucoup plus larges qu'aujourd'hui et heureusement, et les expositions seront acceptées. Les meubles resteront en

place et je crois d'ailleurs que le mobilier national pourrait prêter durablement au château d'autres meubles de très grande qualité qui compléteraient nos collections.

Je me félicite de cette heureuse issue, qui est le résultat d'échanges fructueux et de parfaite bonne foi de part et d'autre - de parfaite bonne foi - entre des élus de tous bords et la Municipalité.

Je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pascal JULIEN. Je ne le vois pas. C'est Jérôme GLEIZES ?

D'accord. Il n'y a personne pour le groupe "Ecolo" sur ce sujet ?

Pardon ? Très bien. Nicolas BONNET, alors.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais m'inscrire dans ce qu'a dit Bernard GAUDILLÈRE. Je partage pleinement tout ce qu'il a dit et, heureusement, nous avons un amendement de l'Exécutif qui clarifie la question du château lui-même, puisque nous étions tous assez inquiets sur l'occupation de ce château pour des festivités diverses et variées, et nous étions inquiets aussi sur la question du mobilier. D'ailleurs, un article dans la presse était sorti à ce sujet, qui nous avait amenés à demander une clarification de la part de l'Exécutif, et l'amendement que propose l'Exécutif clarifie la situation.

Nous voterons donc ce projet de délibération qui permet la signature d'une concession de travaux relative à la rénovation, l'exploitation, l'entretien et la valorisation des 4 bâtiments dans le parc de Bagatelle du bois de Boulogne.

Pour le groupe Communiste, il paraît très important de valoriser le patrimoine de la Ville dans le bois de Boulogne. Toutes celles et tous ceux qui s'y promènent savent que l'ensemble de Bagatelle doit être rénové. Le projet qui nous est soumis vise à remettre à niveau l'ensemble architectural. Bien entendu, l'environnement dans lequel il se situe doit être à la fois une nécessité de valorisation des jardins, du jardin ou du jardinet aromatique mais aussi des espaces d'exposition du château actuellement peu visités. L'idée, c'est aussi d'ouvrir ce château aux visites, puisqu'il est aujourd'hui très peu ouvert, et n'oublions pas que les contraintes urbanistiques qui existent sur le bâtiment nous empêchent, et c'est heureux, d'y faire n'importe quoi.

Il convient donc de permettre qu'un projet de restauration de tout ordre et pour tous les publics puisse exister aussi dans un coin de ce bois et qui existe déjà depuis un moment et qui rend satisfaction.

Ainsi, il nous paraît important que l'amendement de l'Exécutif puisse être adopté. Si cet amendement est adopté, évidemment nous voterons le projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de se prononcer sur ce projet de délibération, délégation de service public.

Soyons clairs, ce projet de délibération n'a jamais soulevé d'objections en ce qui concerne l'usage du Trianon, du pavillon et de la sous-terrasse, qui sont des éléments qui, jusqu'à présent, ont été utilisés pour des expositions et qui peuvent intéresser, je dirais l'activité d'un délégataire. Le seul élément qui a fait débat, et un débat assez âpre au sein de la Commission du Vieux Paris, c'est le château qui est d'ailleurs le seul élément du domaine qui soit classé monument historique.

Comme l'a rappelé fort justement Bernard GAUDILLÈRE, c'est un bien extrêmement fragile, extrêmement précieux, d'une grande valeur de témoignage historique et également fragile sur le plan tant de son contenant que de son contenu. On avait fait, effectivement, des efforts importants à l'époque où chaque Jacques CHIRAC était Maire de Paris, Jacqueline Nebout adjointe, pour remeubler en retrouvant des mobiliers qui faisaient partie des éléments historiques des décors d'Hubert Robert, des mobiliers de Georges Jacob, de Jean-Baptiste Boulard, un ensemble évidemment très prestigieux.

La question qui a été posée et sur laquelle la Commission du Vieux Paris s'est prononcée de manière très ferme, c'est tout d'abord de ne pas autoriser une utilisation commerciale intensive du château lui-même, car sa fragilité ne le permet pas. Le deuxième point, c'est de ne pas maintenir dans la délégation cette clause de démeublement entier du château qui consistait, dans la première version, à envoyer tous les meubles dans un garde-meuble, où ils n'auraient d'ailleurs probablement pas survécu, quand il s'agit de biens d'une telle fragilité. Et grâce aux efforts de Bernard GAUDILLÈRE, aux discussions que nous avons pu avoir et à la contribution de tous - j'y associe aussi Claire de CLERMONT-TONNERRE, membre de la Commission du Vieux Paris et qui s'est également beaucoup intéressée à ce sujet -, on a réussi à éliminer les deux clauses.

Je crois donc pouvoir vous dire en conscience qu'aujourd'hui le projet de délibération ainsi amendé répond aux vœux de la Commission du Vieux Paris, et c'est un point important, après tout, car les vœux de la Commission du Vieux Paris ne sont pas toujours suivis avec autant de scrupules, Monsieur le Président. Raison de plus pour s'en féliciter et le souligner.

Je crois que c'est un heureux épilogue, que d'ailleurs les discussions qui ont pu avoir lieu au cours des derniers jours témoignent que non seulement on ne va pas démeubler mais qu'on peut même enrichir les recherches sur les collections mobilières avec la participation de la Wallace Collection, puisqu'on sait que l'essentiel des collections de Richard Wallace est aujourd'hui à Londres dans cette Wallace Collection, laquelle est probablement le plus bel ensemble de mobilier français d'avant la Révolution qui soit conservé au monde. Ce n'est pas en France, mais à Londres pour des raisons qui tiennent à l'histoire de Bagatelle elle-même.

Alors, tout de même, j'ai deux regrets.

D'abord, vous allez me dire que c'est un peu tard pour le dire mais je le dis quand même, c'est que la Ville ait délaissé de manière totalement irresponsable un bien de cette qualité. L'état de ce château aujourd'hui est indigne. Compte tenu de la qualité et de l'élément particulièrement prestigieux et précieux de ce bien dans le patrimoine de la Ville, il est profondément anormal qu'il ait été abandonné dans l'état où il se trouve aujourd'hui. Qu'on ait recours à un délégataire pour le faire, mais, après tout, la Ville aurait très bien pu, non seulement ne pas le laisser pourrir sur pied et mais aussi faire les travaux de restauration qui s'imposaient.

Je voulais également soulever une autre question qui n'est pas contenue dans le texte de la convention et que j'ai évoquée à la Commission du Vieux Paris : c'est la pompe à feu. La pompe à feu est un élément qui fait partie du domaine de Bagatelle et qui est situé sur la rive près de la Seine. Il faut savoir que c'est la deuxième pompe à feu qui a été construite à Paris en 1783, à la demande du comte d'Artois, 2 ans après la construction de la pompe à feu de Chaillot. Elle a fonctionné, c'était une machine à vapeur qui permettait d'alimenter le domaine de Bagatelle pour ses fontaines et ses besoins en eau. On nous a offert hier un très beau livre sur le patrimoine de l'eau, il est dommage qu'on n'y mentionne pas la pompe à feu de Bagatelle. Finalement, c'est Richard Wallace qui l'a fait transformer, en phare monumental. Elle avait également été intégralement restaurée dans les années 1990 puis à nouveau laissée à l'abandon, puisqu'elle a été squattée, incendiée et que c'est aujourd'hui une ruine. C'est un des éléments constitutifs du domaine de Bagatelle, avec une axonométrie sur le château.

Je pense qu'il faudrait absolument que la Ville s'intéresse à cet élément de son patrimoine ; du mécénat pourrait être mobilisé pour essayer de le remettre en état. Cette pompe à feu a servi jusqu'en 1760 et j'ai trouvé un texte qui rappelle que pendant près de 50 ans la mère Laporte avait tenu dans ce bâtiment une auberge qui s'appelait "La Maison-Rouge" et qu'elle préparait au feu de la machine à vapeur, dit-on, les meilleures matelotes qui faisaient sa très grande réputation.

Vous voyez donc que ce n'était pas seulement un espace décoratif, mais également un espace festif qui fait partie, je dirais, des fêtes et réjouissances qui ont marqué le bois de Boulogne et le domaine de Bagatelle.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pour toutes ces raisons, je plaide à nouveau pour qu'on exhume le dossier de la restauration de la pompe à feu de la Bagatelle.

Je vous remercie de m'avoir laissé un peu déborder mon temps. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Tout à fait. Merci pour le rappel de cette page d'histoire, n'est-ce pas.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2001, l'Exécutif municipal a pris la décision de rendre gratuit l'accès au parc de Bagatelle en dehors de quelques événements exceptionnels, rupture forte avec la logique de la gestion précédente qui considérait que ces lieux magnifiques ne devaient pas être accessibles à tout le monde et que la sélection par l'argent s'imposait. Lieu magnifique puisque Bagatelle est avant tout un des pôles du Jardin botanique de Paris au titre de sa roseraie qui constitue la collection la plus complète en la matière et qui fait référence dans le monde entier.

A cet égard, je vais peut-être étonner quelques élus qui ne savent sans doute pas qu'il existe une réplique exacte du parc de Bagatelle à près de 10.000 kilomètres de Paris, à Kawazu, au Japon. Ce parc a été conçu en hommage à Bagatelle Paris ; les Japonais l'appellent "la sœur de Bagatelle Paris".

Pour Bagatelle Paris, nous sommes sollicités aujourd'hui pour attribuer la gestion de 4 des bâtiments du parc dans le cadre d'une concession de travaux. Nous constatons une fois de plus que la Ville n'entretient pas son patrimoine de façon correcte, au point qu'il se dégrade au fil du temps. Je ne dirai rien de l'état de certains bâtiments municipaux qui n'honore pas vraiment notre Ville.

Nous avons cependant été très surpris de lire le contrat prévu qui envisageait de privatiser cette partie du parc en organisant des événements privés dans les 4 bâtiments, au profit essentiellement d'entreprises - ne nous y

trompons pas - ou pour les familles ayant les moyens de les louer, ce qui n'est pas possible pour l'immense majorité des familles vivant à Paris. De plus, au fil des dernières années, du mobilier a été acheté, cela a été dit, pour remeubler le château dans une présentation voisine de son état d'origine. Or, le contrat envisageait de vider le château de ses meubles et on sait ce que cela signifie ; les exemples sont nombreux de mobiliers ou d'éléments architecturaux qui ont ainsi été stockés et jamais réutilisés ou remis à leur place malgré les engagements.

Nous vous avons alertés sur ces points et je dois dire qu'il a fallu une certaine persuasion pour que nous trouvions un accord sur l'amendement que vous nous proposez et qui constitue un compromis, sinon totalement parfait, du moins acceptable. C'est pourquoi nous ne voterons pas contre ce projet de délibération, même si nous continuons de regretter le principe de confier de plus en plus au privé l'entretien de son patrimoine.

En conclusion, je souhaite aussi que nous travaillions à une meilleure protection juridique de ce joyau du parc de Bagatelle, car nous avons beau être dans un site boisé classé, beaucoup d'éléments ne sont toujours pas protégés.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci.

Très rapidement car tout a été dit et je suis absolument d'accord avec tout ce qui a été dit. Nous avions effectivement quelques craintes par rapport au projet initial, à certaines dispositions qui étaient rédhibitoires comme l'exploitation commerciale du château et la clause d'ameublement. Or, on voit que l'ameublement du château sera complété en s'inspirant de nombreux documents d'histoire du lieu, ce qui va améliorer considérablement les choses, avec un partenariat merveilleux, avec la Wallace Collection.

Je ne vais donc pas redire ce qui a été dit, mais c'est en tout cas un soutien total. Nous voterons le projet.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, on évite le pire. Parce que le pire était une privatisation complète du lieu avec, carrément, le déménagement de tous les meubles qui ont fait l'objet d'un travail de collection en termes de patrimoine. Et ce joyau du XVIIIe siècle, on l'a laissé à l'abandon et on était prêt, en fin de compte, à en faire un lieu événementiel pour manifestations privées d'entreprises du CAC 40. C'est dire où on en est arrivé.

Ce que je trouve quand même déplorable, quand vous vous félicitez tous de la situation actuelle, c'est qu'on est tout de même dans une situation où on est donc en incapacité totale de préserver de façon publique notre patrimoine, et on trouve cela finalement normal. C'est la norme. C'est la norme de passer une concession avec les entreprises privées pour qu'elles préservent et gèrent notre patrimoine.

On sait tous, par exemple, que nos écoles municipales sont dans un état catastrophique, car il n'y a pas eu d'anticipation des travaux. Alors, est-ce que dans un prochain Conseil de Paris on va nous faire une concession pour que des entreprises privées gèrent nos écoles municipales ? Je vois que cela fait sourire M. Bernard GAUDILLÈRE, mais demain on va donc privatiser nos musées parce qu'on estime qu'on n'a pas les moyens de préserver notre richesse patrimoniale ? C'est de notre responsabilité ! C'est notre tâche. On est capable, en un claquement de doigts, de trouver 40 millions d'euros, non, pardon, 50 millions d'euros pour Notre-Dame, mais pour le château de Bagatelle, pendant x années, on n'a rien fait. C'est ce que vous m'expliquez.

Alors très bien, on n'a pas rien fait, mais on n'est pas en capacité de le faire. C'est ce que vous m'expliquez ; le privé est plus en capacité de le faire.

J'entends bien qu'on évite le pire, le château ne sera pas déménagé, il n'y aura pas de grandes fêtes dans le château. Il y en aura néanmoins, privatisation des lieux, dans tous les autres espaces et bâtiments alentour. Les visites seront donc gratuites dans le lieu. Toujours ? Ce n'est pas extrêmement clair dans le projet de délibération. Je m'oriente vers l'Exécutif pour qu'il me réponde. Est-ce que le lieu sera toujours accessible gratuitement à toutes et à tous pour être visité ? Normalement, c'est cela, l'objet.

Franchement, je ne vois pas de quoi se réjouir quand on voit la logique. Je ne pourrai donc adopter un tel projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre GABORIAU. Est-il là ?

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être rapide, puisque je suis le dernier orateur sur ce sujet. Je voulais dire combien je partageais l'intervention de notre collègue M. GAUDILLÈRE au début de ce débat et celle de Jean-François LEGARET sur le mobilier en particulier.

Ce que je voulais dire, c'est que certains se sont étonnés de la seule offre sur ce dossier. Membre de la Commission des concessions, je voulais dire à nos collègues que le site est attractif mais il est très contraint et il a donc limité la concurrence. Il y a eu 11 dossiers reçus, 9 admis, 2 offres reçues pour finalement une seule offre conforme et appropriée. Je souhaitais le dire en séance. En effet, l'offre finale impose une rénovation architecturale de qualité du patrimoine historique de la Ville, avec un programme contractuel d'investissement de 7,8 millions d'euros, ce qui est quand même considérable.

En tout cas, moi, je me réjouis, au nom du maire du 16e qui m'a demandé également de prendre la parole en son nom et de mes collègues élus du 16e, de cette évolution d'amendement qui nous est proposée par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE et qui finalement, je crois, donne satisfaction à l'ensemble des élus ici présents, en particulier pour les arguments tout à fait justifiés qui avaient été évoqués en Commission du Vieux Paris.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre sur l'ensemble de ces sujets.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci à tous pour vos interventions.

Je crois que nous avons eu sur ce dossier un travail collectivement assez exemplaire. Pourquoi ? Revenons en arrière, nul ne doute de l'intérêt exceptionnel de ce qui s'appelle aussi la "folie" d'Artois, œuvre commandée par le futur Charles X, un bien absolument exceptionnel par sa beauté mais sur un site complexe, Monsieur GABORIAU, vous l'évoquiez à l'instant, parce qu'il est assez mal desservi. C'est vrai que la fréquentation des jardins de bagatelle et des structures en question n'est pas très élevée, car c'est loin.

L'intérêt est moins de se poser la question de l'entretien patrimonial - j'y reviendrai dans un instant - que de se poser, en réalité, la question de sa vie au quotidien. Ces très belles structures et en particulier le château de Bagatelle étaient très peu ouvertes au public, quasiment pas, exceptionnellement à raison de deux ou trois demi-journées par an. C'était évidemment très problématique.

Il n'est pas en si mauvais état. Ayant vu les inquiétudes exprimées dans la presse en début d'année, j'y suis allé moi-même pour visiter et voir le lieu comme j'ai l'habitude de la faire pour toutes les concessions de la Ville de Paris, et j'ai découvert un magnifique château. Je le connaissais de l'extérieur, il a effectivement une corniche abîmée, et c'est d'ailleurs ce qui avait provoqué l'article, à savoir une chute de pierres de corniche. Mais, en, réalité, ce château a fait l'objet d'investissements très importants, et quiconque a eu le privilège de visiter les salons d'apparat du rez-de-chaussée en est intimement convaincu puisqu'ils ont été rénovés il y a 5 ans environ. Ce sont ces fameux salons d'apparat qui conservent un mobilier tout à fait exceptionnel pour certaines pièces : acquisitions de la Ville de Paris dans une période passée il y a très longtemps pour spécifiquement l'aménagement du château de Bagatelle et la reconstitution d'un stock de mobilier spécifiquement XVIIIe, dont Jean-François LEGARET a rappelé combien il était précieux mais assez dispersé pour les raisons historiques que chacun a bien en tête.

Notre objectif au lancement de la concession, c'était plusieurs choses : faire vivre ce site, gagner quelques recettes au passage et vous comprendrez que je n'y sois pas insensible, mais aussi permettre aux Parisiens de profiter de ce patrimoine.

Nous n'y avons pas inclus la pompe à feu et je ne cache pas ma gourmandise de parler des pompes à feu, car je ne pensais pas que j'en aurais l'opportunité dans cette mandature. La pompe à feu, pour l'ensemble de mes collègues, est une pompe à eau alimentée par une chaudière machinerie à vapeur. J'ignorais même, Monsieur LEGARET - vous m'apprenez encore des choses -, qu'on y avait cuit des gâteaux. Mais la pompe à feu est éloignée du site de Bagatelle et il était impossible de la mettre dans le périmètre de la concession, sauf à s'assurer que personne n'y réponde car je ne vois pas très bien ce qu'on pouvait en faire. C'est toutefois un sujet de préoccupation qu'il faut suivre, car cela fait effectivement trop longtemps que la pompe à feu est un peu abandonnée.

Un article du "Canard Enchaîné" - il m'arrive de lire le "Canard Enchaîné" - a en effet éveillé notre attention collective. C'était un article qui était plein de fausses choses et qui aurait mérité de figurer la semaine suivante dans "Pan sur le bec !", mais il a eu le mérite d'attirer notre attention sur deux points qui manifestement étaient suffisamment ambigus pour que nous les clarifiions par l'amendement technique qui vous est présenté.

Le premier, c'est qu'il a toujours été clair dans notre intention et dans les annexes du contrat, même si elles ne sont pas annexées au projet de délibération, qu'il était hors de question d'exploitation événementielle du château de Bagatelle. C'est écrit noir sur blanc en reformulant deux petites parties du contrat et notamment de son article 8.

Le deuxième, c'était la question du mobilier. Je vais vous le dire très honnêtement, j'ai découvert qu'il était envisagé de sortir le mobilier dans l'article du "Parisien". Ainsi, qu'est-ce que j'ai fait ? Je me suis tourné vers les services en demandant de quoi il s'agissait. En réalité, le prestataire a voulu plutôt bien faire, il a dit qu'il allait nouer

un partenariat avec cette fondation Wallace, qui est une fondation extrêmement prestigieuse sur le plan patrimonial et pas sans lien historique avec le château de Bagatelle, et a dit qu'on allait y mettre ce mobilier d'exception. La Commission du Vieux Paris a fort justement attiré notre attention sur le fait que le mobilier de la Ville de Paris à l'intérieur du château était suffisamment exceptionnel pour y demeurer et il n'y avait aucune raison de le déménager. Ainsi, sous la supervision évidemment de la Ville mais aussi de la fondation Wallace, à laquelle nous pouvons faire confiance, ce mobilier restera en place.

Et, je finis sur ce point. Pourquoi nous faisons cela, Madame SIMONNET ? J'ai grand espoir de vous convaincre de voter pour le projet de délibération, mais je vous sais encore assez attentive en fin de Conseil. Pourquoi nous faisons cela ? Ce n'est pas un problème de rénovation. La Ville a tout à fait les moyens de mettre en investissement l'entretien du château. En revanche, il était extrêmement compliqué pour nous d'imaginer faire vivre ce site en le rendant ouvert au public. Alors qu'en l'intégrant dans le périmètre de la concession globale, nous allons avoir des professionnels qui, en gros, disons-le, vont gagner de l'argent sur le restaurant de Bagatelle, tel qu'il existe d'ailleurs actuellement et qui correspond aux anciennes écuries du château de Bagatelle, et nous leur demandons d'entretenir et d'ouvrir pour faire visiter au public la partie la plus prestigieuse dans laquelle, je le rappelle, il sera strictement interdit d'organiser des événements.

Merci à la Commission du Vieux Paris de nous rappeler à ces exigences de sensibilité au sujet de la conservation patrimoniale et merci à l'ensemble des groupes d'avoir accepté de travailler avec nous pour trouver un amendement précisant tout cela.

J'espère que cela permettra à tout le monde de se prononcer positivement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 199.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 199 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 65 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2019, DFA 65).

2019 DPE 37 - Budget participatif "Ville plus propre". - Subvention (25.000 euros) à la régie de quartier (19e) pour acquérir du matériel de propreté.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la propreté des rues.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DFP 37, le vœu n° 173, et la parole est à Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter ce vœu rattaché au projet de délibération puisque, comme vous le savez, sur ce sujet de la propreté, 74 % des Parisiens jugent négativement le bilan de la Municipalité. Ce n'est pas faute d'avoir, budget après budget, Conseil de Paris après Conseil de Paris, exprimé déjà notre mécontentement sur ce sujet. En revanche, ce que nous souhaitons, c'est avancer aussi des propositions, puisque malheureusement, en guise de réponse, nous n'avons pas jusque-là obtenu satisfaction.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL, Florence BERTHOUT et Edith GALLOIS, nous avons décliné, par ce vœu, des propositions concrètes, articulées autour de la délégation aux arrondissements de la compétence propreté, du transfert de la mission de collecte en partie aux entreprises privées, du renforcement des effectifs de nettoiement par les agents libérés de cette mission de collecte, mais encore, pour les secteurs à forte fréquentation touristique, des prestations supplémentaires de balayage, d'ici 2 ans, dans chaque arrondissement, autant d'équipes le matin que l'après-midi avec des prestations de nettoiement jusqu'à 20 heures l'hiver et 23 heures l'été, des collectes multi-matériaux supplémentaires, une direction unique de l'espace public, de nouveaux modèles plus capacitaires pour les corbeilles de rue, un plan anti-mégots, le renforcement des sanisettes, l'équipement des parcs et jardins et des squares de la Ville de toilettes, de porter à 100 le nombre de toilettes dans le réseau du métro, affecter 10 millions pour la lutte contre les rats puisque c'est aussi une priorité et dès le budget 2020, une prise en charge par les bailleurs sociaux des traitements anti-punaises de lit et une refonte de la gestion des signalements via l'application "Dans ma rue" qui n'a pas encore montré toute son efficacité.

Vous le voyez, souvent, on nous reproche de ne pas proposer des solutions concrètes aux critiques que nous formulons. Nous sommes passés à un plan extrêmement détaillé et, avec mes collègues du groupe "100% Paris", nous aurions souhaité avoir bien évidemment votre position sur ces propositions et l'ensemble de ce qui est présenté ici.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vous réponds en remplacement de notre collègue Paul SIMONDON qui, je vous l'apprends ou vous le savez, est l'heureux papa d'une petite Mina depuis quelques jours et qui se consacre à ses obligations parentales.

Je vais revenir sur ce vœu dont chacun comprend l'esprit. Il s'agit du programme du candidat BOURNAZEL, mais c'est aussi l'occasion de l'exprimer. D'abord, oui, vous en avez un, c'est d'ailleurs en partie le nôtre puisque c'est bien l'objet de mon intervention, c'est de vous dire que la quasi-totalité des propositions que vous formulez - mais c'est pour moi l'occasion d'en faire la pédagogie - sont des mesures qui existent déjà et que nous avons un certain nombre de divergences avec des propositions que vous formulez.

Il y en a une notamment, qui est une espèce de tarte à la crème en matière de pilotage des services déconcentrés, qui consiste à dire : confions la mission aux mairies d'arrondissement. En réalité, vous savez qu'il existe déjà un rôle de pilotage des services déconcentrés des mairies d'arrondissement, que ce soit par le maire d'arrondissement lui-même ou par l'adjoint à la propreté, car il y en a dans tous les arrondissements, qui échangent avec les ingénieurs territoriaux de la Direction de la Propreté et de l'Environnement ou avec les chefs d'atelier. Et je ne crois pas qu'il y ait dans cette Assemblée un maire d'arrondissement qui ne connaisse pas chacune des bases des ateliers de son arrondissement. Ce dialogue, que je qualifie de dialogue de gestion, de dialogue opérationnel sur les priorités de propreté, existe. Ainsi, dire "on va confier la mission de propreté aux arrondissements" est en réalité un moyen de laisser à penser que la centralité n'est pas un moyen d'efficacité alors qu'au contraire, c'est un moyen de coordination, un moyen de transversalité pour la question des recrutements et de l'attractivité des postes.

Vous omettez tout de même un aspect essentiel du plan que vous proposez : à aucun moment vous n'évoquez un sujet budgétaire. Il y a un petit côté "on rase gratis" dans votre vœu. Vous auriez pu rappeler tous les moyens très importants qui ont été mobilisés par la Ville et pilotés d'abord par Mao PENINOU puis par Paul SIMONDON concernant la propreté, toutes les réformes, toutes les accélérations qui ont été mises en place.

Mais je pense par avance que je n'arriverai pas à vous convaincre de retirer votre vœu. C'est pourtant ce que je vous proposerai.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - 74 % des Parisiens sont mécontents. Oui, je le maintiens. Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 173 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 173 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 37).

2019 DU 161 - Constitution de servitudes de vues et de passage à usage d'issue de secours sur la propriété communale 76 à 84, boulevard de l'Hôpital (13e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DU 161 et l'amendement technique n° 174 déposé par l'Exécutif, et je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE…

Amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 174.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 174 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 161 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 161).

Voeu déposé par le GEP relatif à la qualité des données publiques accessibles.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 175 est relatif à la qualité des données publiques accessibles.

La parole est à Pascal JULIEN. Non, il n'est pas là. Très bien.

Emmanuel GRÉGOIRE veut-il répondre à ce vœu qui n'est pas présenté ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Oui, je veux y répondre, simplement pour dire que nous avons proposé un amendement sur ce vœu afin qu'il soit conforme au vœu qui a été voté au conseil d'arrondissement du 10e.

J'en rappelle l'esprit. Il propose de mettre à disposition les données publiques accessibles connectées dès lors qu'elles ont été stabilisées, de nettoyer les bases de données publiques accessibles pour une meilleure qualité d'exploitation, d'ouvrir un chantier participatif de simplification des usages des données publiques afin de faciliter l'appropriation des données par les citoyens et de mettre en place un service de visualisation des données de "Dans ma rue" accessibles sur le Web.

Avis favorable avec un petit amendement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - L'amendement est-il accepté ? Le groupe GEP, vous acceptez l'amendement ?

Je vais dire que oui. Vous ne répondez pas, mais je vais dire que oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 175 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté, c'est formidable. (2019, V. 354).

Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la taxe d'habitation.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu n° 176 est relatif à la taxe d'habitation. Il est présenté par Mme Léa FILOCHE, qui est là !

A vous la parole.

Mme Léa FILOCHE. - Oui, jour 4 et je suis toujours là. D'ailleurs, même si nous sommes un peu fatigués sur ce jour 4, nous sommes là.

La suppression de la taxe d'habitation était une promesse de campagne d'Emmanuel MACRON à laquelle nous nous sommes opposés. Nous portons depuis longtemps une réforme fiscale qui apporte davantage de justice dans la répartition des richesses. La taxe d'habitation n'est certes pas l'impôt le plus juste, mais cela ne signifie pas de devoir aller jusqu'à sa suppression, car elle reste une ressource indispensable pour les collectivités territoriales. Si, à l'origine, elle ne devait concerner que 80 % des ménages, elle est aujourd'hui également étendue à la part la plus aisée de la population française.

Dès 2017, cette annonce avait suscité incompréhension et inquiétude auprès des élus locaux de Paris et d'ailleurs. En effet, la taxe d'habitation est une ressource directe pour les collectivités territoriales, contribuant à l'indépendance financière des communes. L'exemple de la Ville de Paris est sans appel : le compte administratif de 2018 indique que les recettes s'élevant à 808 millions d'euros, soit 30,2 % des recettes fiscales globales de la collectivité, viennent de la taxe d'habitation. Que ce soit à Paris ou ailleurs, la suppression de cette taxe ne sera donc pas sans conséquence pour nos finances publiques et donc pour nos services publics.

De plus, nous regrettons les fortes disparités que va engendrer cette mesure. En effet, alors que les inégalités sociales ne cessent de s'accroître, notamment en Ile-de-France, comme en atteste l'étude "Gentrification et paupérisation au cœur de l'Ile-de-France" publiée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme et que je vous invite à lire toutes et tous, cette décision bénéficiera à hauteur de 8 milliards aux 20 % des ménages les plus aisés. Le gouvernement nous répond que l'Etat compensera à l'euro près la perte des collectivités territoriales. Notre réponse est : chiche !

Pour toutes ces raisons, nous demandons qu'une réelle concertation soit organisée autour du devenir de la taxe d'habitation, incluant au premier chef les collectivités territoriales pour garantir une politique fiscale juste qui bénéficie à la Ville de Paris comme aux Parisiennes et aux Parisiens.

Nous exigeons également la garantie de l'Etat qu'elle soit compensée sur le long terme, comme annoncé - rappelons que c'est rarement le cas, je prends l'exemple du R.S.A., dont on attend toujours les quelques milliards qui ne nous sont toujours pas rendus -, et de communiquer avec transparence toutes les informations relatives à cette compensation financière.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Un avis favorable, car, effectivement, l'extinction de la taxe d'habitation est un sujet de préoccupation pour les finances des collectivités territoriales, qui amène un certain nombre de questions. Avis favorable qui permettra par cette concertation de comprendre tous les enjeux, les ressorts et les conséquences de cette suppression.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 176 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 355).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la réalisation d'un équipement public de proximité 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg (8e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 177, à propos du 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg.

La parole est à Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Oui, Monsieur le Maire.

En 2015, la Ville rachetait à l'Etat le 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg, ancien siège de de l'I.N.P.I., pour le réhabiliter en un programme de 87 logements sociaux et locaux d'activité livrés en septembre prochain.

A l'époque déjà, ici même, je m'étais étonnée que dans le projet de délibération qui nous était soumis, pas une ligne n'évoque le point crucial de la capacité d'accueil des écoles maternelles et élémentaires du quartier, et j'avais regretté que le projet de création d'une nouvelle école au sein de cet ensemble immobilier de quelque 6.000 mètres carrés ne soit pas retenu. Je vous avais interpellé aussi, et c'est là que je voulais en venir, pour savoir comment vous comptiez anticiper l'arrivée de 300 personnes, dont de nombreuses familles avec enfants, dans ce quartier Europe très peu fourni en équipements publics de proximité.

Quatre ans après, ces questions demeurent. Le quartier Europe, alors qu'il est très familial, manque cruellement de bibliothèques ou d'équipements sportifs ou associatifs. Les écoles manquent d'espace, dans le cadre en particulier des activités liées à la réforme des rythmes scolaires ; l'école élémentaire Florence qui se trouve à 100 mètres souffre d'un manque d'espace. De nombreuses associations sont ainsi obligées de louer des salles, à la paroisse Saint-André-de-l'Europe par exemple, pour exercer leurs activités qui, elles-mêmes, saturent.

Cette situation est d'autant plus critique en ce moment que l'occupation illégale du gymnase Roquépine contraint certaines associations à se rabattre sur ces salles depuis plusieurs mois. Or, au rez-de-chaussée du 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg, deux volumes pourraient parfaitement être transformés en équipements de proximité au service des habitants. La Ville a mis ces locaux à la location et a des difficultés à trouver preneur du fait de leur configuration, en particulier le fait qu'ils n'aient pas de vitrines sur la rue, et par le coût du loyer demandé pour des locaux dont le réaménagement est à la charge du locataire. Ces locaux seront donc disponibles en octobre.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues élus du 8e arrondissement, j'émets le vœu que la Ville remplisse sa mission de service public en dédiant prioritairement ces locaux aux habitants du 8e sous la forme d'un gymnase, d'une bibliothèque ou d'une salle municipale par exemple.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Je réponds à la place de notre collègue Karen TAÏEB qui connaît aussi un heureux événement puisque l'un de ses enfants se marie. Je traite plusieurs thèmes, du coup, à cette séance.

Je veux vous remercier pour votre vœu, Madame LECUYER, mais vous dire que vous mélangez deux sujets qui sont très importants mais qui se conjuguent mal en l'espèce : la question des équipements publics de proximité, notamment dans les arrondissements à très forte densité, et la destination d'un local, le 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg, en sachant que vous nous interrogez - c'est le sens global du vœu, vous l'avez évoqué - sur l'installation d'un équipement public à cette adresse.

Cependant, cela ne fonctionne pas. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, quand nous avons un local, toutes les directions opérationnelles sont informées de la disponibilité du local et étudient son opportunité pour déployer un équipement, pour être utilisé pour les services, etc. Et après étude malheureusement, à ce stade, ce local ne correspond pas à un besoin pour un service public de la collectivité, voire pour l'Etat puisque nous avons aussi un dialogue avec l'Etat qui peut le cas échéant nous solliciter pour des équipements particuliers. C'est notamment lié au fait que ce sont des locaux très atypiques situés en rez-de-chaussée de la rue de Saint-Pétersbourg et qui ont des caractéristiques qui les destinent peu à une vocation de service public, avec des volumes très hauts offrant de très petites surfaces au rez-de-chaussée et avec de grandes surfaces en sous-sol. Par contre, en sous-sol les hauteurs sous plafond sont très faibles - moins de 2,10 mètres la plupart du temps.

"Elogie-SIEMP", qui est le gestionnaire de cet équipement, a regardé, a eu un dialogue avec de nombreuses directions mais malheureusement toutes les pistes ont été écartées, et, à ce stade, vous l'avez évoqué, c'est la destination commerciale qui a été privilégiée et c'est donc le G.I.E. "Paris Commerces" qui en a été chargé.

Ainsi, votre vœu aura au moins l'utilité de rappeler G.I.E. "Paris Commerces" à sa mission de trouver rapidement un locataire pour l'exploitation de ce lieu, mais j'émettrai un avis défavorable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu ?

Mme Catherine LECUYER. - C'est bien dommage, parce qu'en cumulé on est à peu près à 400 mètres carrés.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - D'accord, mais le vœu est-il maintenu ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 177 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 177 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe DP relatif au tri.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Chers collègues, je vous informe que le vœu n° 178 du groupe Démocrates et Progressistes relatif au tri est retiré de l'ordre du jour.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la révision du projet du nouvel incinérateur Ivry-Paris XIII.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 179 relatif à la révision du projet d'incinérateur Ivry-Paris XIII.

La parole est à Danielle SIMONNET, que je ne vois pas. Peut-être qu'elle attend aussi un heureux événement, je ne sais pas. Bon.

Le vœu n'étant pas présenté est retiré.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la marchandisation de l'espace public et des équipements publics.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu n° 180, c'est aussi Danielle SIMONNET.

Emmanuel GRÉGOIRE, vous voulez répondre sur les deux vœux ? Ils ne sont pas présentés, mais…

Non, d'accord.

Ce vœu n'étant pas présenté est retiré.

2019 DAE 121 - Budget participatif. - Arc de l'innovation. - Subventions (350.000 euros) et conventions avec "S.E.B. France" et "A.R.E.S. Association" pour l'ouverture d'une vitrine de l'économie circulaire pour le petit électro.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Allez, on passe à la suite. Projet de délibération DAE 121.

La parole est à Danièle PREMEL, qui n'est pas là. Projet DAE 121, budget participatif, Arc de l'innovation, conventions avec "S.E.B. France" et "A.R.E.S.".

Très bien. Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai rapide sur le projet de délibération pour remercier d'abord Antoinette GUHL de sa ténacité pour faire aboutir ce projet de délibération.

C'est un lieu qui permettra de faire passer les pratiques de réparabilité, de lutte contre l'obsolescence programmée et d'économie de la fonctionnalité dans le monde industriel. Ce n'est pas rien, c'est une petite révolution comme on aimerait en voir plus.

Ce projet se fait, c'est important de le souligner, dans le cadre d'un modèle innovant d'une coentreprise fondée par "S.E.B." avec le groupe d'insertion "A.R.E.S.", une entreprise d'insertion parisienne qui, en vitesse de croisière, pourra représenter plusieurs dizaines d'emplois en insertion, dont des emplois qualifiés et en adéquation avec des besoins actuels et futurs du secteur de la réparation. L'initiative de ce lieu vient de l'entreprise "S.E.B." qui, contrairement à "Total" ou à "Lafarge", porte en interne depuis plusieurs années une vraie démarche de fond sur la transition écologique de ses modèles de production.

Enfin, la Ville a encadré le bail et la subvention afin que la destination du local soit fixée pour une durée de 8 ans au minimum et que "S.E.B." ait l'obligation de rembourser les sommes dues en cas de départ anticipé.

Cette structure semble donc très bien encadrée et c'est la raison pour laquelle nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Pour compléter ce que dit ma collègue, entre le modèle public et le modèle privé, il existe une troisième voie et, ici, nous sommes tout à fait dans cette troisième voie, c'est-à-dire une sorte de "mix" entre une association d'insertion et une entreprise française. Les écologistes ne sont donc pas toujours opposés quand cela vient du privé. En l'occurrence, ce sont les côtés de mixité entre les deux mondes qui sont très intéressants à mettre en avant.

En plus, ce qui à noter ici, c'est aussi la transformation d'un secteur industriel qui était par définition plutôt basé sur la question de l'obsolescence programmée, et ici l'entreprise "S.E.B." fait un travail très en profondeur de façon à assurer le prolongement de ses appareils, en opposition avec le matériel importé notamment des constructeurs coréens et chinois qui ont une technologie d'obsolescence programmée, ce qui fait que vous devez changer vos appareils ménagers de manière régulière. En l'espèce, on est vraiment dans la question de la lutte contre l'obsolescence programmée et on le fait en lien avec une structure d'insertion.

C'est le genre de chose positive que les collectivités territoriales doivent soutenir et encourager, plutôt que de faire des appels d'offres à des entreprises, notamment Total dont je rappelle toujours qu'elle finance le Châtelet, même si on s'est opposé aux Jeux olympiques. Voilà, on peut faire des choses bien avec des entreprises privées.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET. Nous sommes sur le DAE 121.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh oui, écoutez, c'est la fin du Conseil ; vous pourrez donc excuser cette petite perte d'attention.

Moi, je voterai contre ce projet de délibération. Je n'ai pas écouté l'intervention qui était sans doute brillantissime de Jérôme GLEIZES, et sans doute sommes-nous arrivés aux mêmes conclusions. Non, nous ne sommes pas arrivés aux mêmes conclusions.

Je ne comprends pas ce budget participatif pour l'Arc de l'innovation, qui va donner 350.000 euros à l'entreprise "S.E.B." pour l'ouverture d'une vitrine de l'économie circulaire pour le petit électroménager. Il faut bien comprendre que soutenir les ateliers de réparation, de réutilisation des objets est essentiel ; je pense notamment à tout le travail que nous faisons de soutien à des "Fablabs" qui permettent d'apprendre aux gens à réparer eux-

mêmes leur électroménager. Il me semble que c'est extrêmement important et ce sont aussi des projets qui permettent vraiment d'avoir un autre rapport à l'ensemble des objets et d'avoir une responsabilisation individuelle sur l'enjeu de nos empreintes carbone.

On sait que c'est d'autant plus nécessaire que des grosses entreprises appuient leur économie commerciale sur l'obsolescence programmée des objets et incitent chaque fois à créer chez nous des faux besoins pour cumuler un certain nombre d'objets totalement inutiles et avoir le dernier objet à la mode, notamment en électroménager.

Il me semble que s'il y a un travail à faire, il n'est pas à faire avec les entreprises qui, elles, portent une première responsabilité dans la commercialisation et le développement d'objets à l'obsolescence programmée. On n'a donc pas à donner une subvention de 350.000 euros à cette entreprise "S.E.B.", ce grand groupe industriel français, leader mondial du petit équipement domestique, et je pense que, vraiment, il y a bien d'autres projets à soutenir que celui-là.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais commencer peut-être par répondre à Mme SIMONNET pour lui dire que sur un point et sur un seul, elle a raison, c'est qu'une partie des entreprises créent effectivement leur développement commercial sur l'obsolescence programmée, sur la société du tout-jetable et sur la surconsommation.

Sur ce point, vous avez raison et c'est pourquoi en économie circulaire on travaille sur 3 volets : le premier, c'est de modifier la production et le type de production, le deuxième, c'est de modifier les comportements de consommation et le troisième, c'est de travailler sur les déchets. C'est ainsi tout le secteur, tous les secteurs économiques qui sont concernés par cette transformation en économie circulaire.

Lorsque "S.E.B." est venue nous voir il y a environ 3 ans et que nous avons commencé à travailler avec eux, ils nous ont proposé de travailler sur la réparation, parce qu'en interne de leur entreprise, c'était ainsi qu'ils voyaient l'avenir de leur industrie. Et, effectivement, si aujourd'hui tous les appareils étaient réparables, on pourrait parler de lutte contre l'obsolescence programmée. Or, très peu d'industriels permettent, y compris en matière d'électroménager, que l'on puisse démonter et réparer.

Notre volonté a été de les faire travailler avec une structure d'insertion pour travailler à un nouveau modèle, qui soit à la fois d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire, de poser dans ce projet de délibération et dans notre convention les garanties pour que ce modèle-là ne se fissure pas au fil des années pour arriver dans un tout autre modèle et pour faire en sorte qu'il y ait des lieux de réparation. Mais il faut non seulement des lieux de réparation, mais aussi des produits qui soient réparables.

Nous avons donc décidé de nous lancer - vous avez raison, Madame MOREL, Monsieur GLEIZES - dans cette nouvelle forme de partenariat entre, j'allais dire, trois grands types d'acteurs, à la fois des entreprises et en l'occurrence des entreprises industrielles, mais aussi des associations d'insertion et les institutions par notre présence et notre débat aujourd'hui.

Voilà, je trouve que c'est un très beau projet qui est accueilli dans le 18e arrondissement, la mairie du 18e y a également beaucoup travaillé, et je vous invite donc toutes et tous à voter pour ce projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 121).

2019 DAE 213 - Budget participatif 2017. - Subvention d'investissement (40.000 euros), et convention avec l'association "Le Recho".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 213.

La parole est à Fatoumata KONÉ. Non, car elle n'est pas là. Thomas LAURET n'est pas là non plus. Très bien.

Antoinette GUHL, pour répondre sur le projet DAE 213, pour le présenter ?

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Je vais juste dire un mot. Ces inscriptions donnent l'occasion de parler du "Recho", une nouvelle association qui a émergé à Grande-Synthe dans un travail avec les migrants et qui aujourd'hui s'installe dans le 16e arrondissement à la caserne Exelmans par l'ouverture d'un restaurant, qui est un restaurant

d'insertion visant à promouvoir les savoir-faire à la fois des réfugiés et des migrants logés dans ce nouveau centre d'hébergement.

Je précise que c'est aussi un projet qui fait écho à ce qui s'est passé aux Grands Voisins et que cela met en avant l'occupation d'espaces intercalaires, comme nous avons pu le faire dans ces deux lieux qui promeuvent l'écologie et la solidarité. Je vous invite sans aucune hésitation à voter pour.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 213.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 213).

2019 DICOM 17 - Convention de co-organisation de la conférence "Mécénat territorial et collectivités".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DICOM 17 sur le mécénat territorial et collectivités.

La parole est à Jean-François LEGARET. Le DICOM 17, convention de co-organisation de la conférence "Mécénat territorial et collectivités".

Non ? Très bien.

Véronique LEVIEUX, pour dire quelques mots ? Ou on vote directement ?

On vote directement.

Je mets alors aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DICOM 17).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la radicalisation dans les services publics.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 181 est relatif à la radicalisation dans les services publics.

M. Frédéric PÉCHENARD. Il est là, c'est à vous.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Considérant le rapport d'information qui a été enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 25 juin 2019 en conclusion des travaux d'une Mission d'information sur les services publics face à la radicalisation, considérant que cette mission avait pour objectif notamment de "dresser un état des lieux de la radicalisation s'agissant aussi bien du personnel que des usagers, dans les principaux services publics, et de formuler des préconisations pour en améliorer la prévention et la détection".

Je vous rappelle le vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants en juin 2018 relatif à la communication aux maires d'arrondissement des individus fichés au F.S.P.R.T. Je vous rappelle également la signature en novembre 2018 par le Ministre de l'Intérieur d'une circulaire renforçant les échanges entre les Préfets et les Maires en matière de radicalisation.

Le groupe les Républicains et Indépendants émet donc le vœu et le souhait que la Maire de Paris communique aux élus un bilan des dispositifs de prévention de la radicalisation mis en œuvre dans les services publics parisiens et que, par ailleurs, la Maire de Paris communique aux élus le nombre de sanctions disciplinaires prises, par direction, à l'encontre d'agents de la Ville ayant porté atteinte au principe de laïcité dans l'exercice de leurs fonctions.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Oui, Monsieur PÉCHENARD, je vous remercie d'avoir porté ce vœu déposé par vos collègues, M. BOULARD et Mme BOUGERET.

Ce vœu s'appuie en premier lieu sur le rapport enregistré à l'Assemblée nationale en juin dernier. Je me permets de signaler, car ce n'est pas évoqué dans votre vœu, que la Ville a été auditionnée dans le cadre de ce rapport, la DPSP d'une part et le Secrétariat général d'autre part. Il n'est fait mention dans ce rapport d'aucune alerte ou point de vigilance concernant les dispositifs exposés et mis en place par la Ville, preuve s'il en est de notre implication en la matière, et j'associe à ce titre Colombe BROSSEL aux réponses que je vous transmets.

Ce sujet, effectivement, a été très tôt au cœur de nos préoccupations. Depuis 2015, la Mairie de Paris ne cesse de s'impliquer dans la prévention de la radicalisation afin de sensibiliser et de protéger les agents de la Ville ainsi que les Parisiennes et les Parisiens. Nous travaillons avec la Préfecture de police, la Préfecture de Région, le Parquet, le Rectorat, la Mission locale ou bien la C.A.F. au sein d'une cellule de prévention créée dans le cadre du plan gouvernemental contre la radicalisation religieuse présenté en 2014.

Pour mieux accompagner les encadrants et les agents qui le souhaiteraient, une cellule d'accompagnement propre à la Ville a été mise en place, reposant sur 4 piliers : l'écoute, l'orientation, le soutien et le conseil. Et une boîte mail dédiée a été spécialement créée.

Je tiens à rappeler que nous nous devons de faire une distinction très nette entre le processus de radicalisation et les attitudes d'agents qui pourraient contrevenir au principe de laïcité et qui ne peuvent y être assimilés. Le processus de radicalisation a une signification évidemment bien précise, et je tenais à rappeler ces éléments.

Nous avons publié en 2018 un guide de la laïcité spécifique pour les agents en contact avec le public suite à une forte demande des encadrants de proximité. Cette demande émanait des agents eux-mêmes qui souhaitaient des éclaircissements quant aux droits des usagers. Ce guide a été très largement diffusé auprès d'un certain nombre de directions.

Pour ce qui est de la radicalisation à proprement parler, ce sont à ce jour près de 2.000 agents qui ont pu être sensibilisés à ce phénomène. Des sessions de formation ont été organisées, tout un travail a été développé.

Pour ce qui est des sanctions, qui sont un des points que vous abordez, disciplinaires pour manquement à l'obligation de neutralité, elles ont jusqu'à présent été au nombre de deux, une exclusion définitive de service et une sanction du groupe 3, à savoir une exclusion temporaire de fonction de 1 an dont 3 mois ferme à l'unanimité.

Concernant ensuite la demande exprimée en juin 2018, vous faites référence au vœu sur la communication aux maires d'arrondissement des individus fichés au S.F.P.R.T., je vous signale que la Maire de Paris a bien adressé un courrier au Préfet de police pour appuyer cette demande.

Compte tenu de l'ensemble des éléments mais, en même temps, du mélange des sujets…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va vous falloir conclure.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - … qui sont évoqués, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu et, en tous les cas, je vous propose de transmettre l'ensemble de ces éléments à vos collègues.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Retirez-vous le vœu, Monsieur PÉCHENARD ?

M. Frédéric PÉCHENARD. - Compte tenu des éléments qui m'ont été fournis, je retire le vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Très bien.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux mobilités contraintes des agents de la Ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vœu n° 182 relatif aux mobilités contraintes des agents de la Ville de Paris.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme vous le savez, nous avons toujours du retard pour réduire les distances domicile/travail de celles et ceux qui sont agents, agentes, fonctionnaires titulaires ou non de la Ville de Paris, et on se retrouve avec de nombreux agents municipaux qui résident loin de Paris et de leur lieu de travail et qui n'ont pas d'autres solutions, notamment pour les services de nuit et de petit matin, que d'utiliser leur véhicule personnel.

Mais le 1er juillet est entré en vigueur la législation sur les véhicules avec vignettes Crit'Air 3, 4 et 5. Or, de nombreux agents de la Ville de Paris vont rencontrer et rencontrent déjà des difficultés pour changer de véhicule, accéder à une catégorie Crit'Air leur permettant de se déplacer dans notre ville sans être en infraction avec la législation en vigueur. C'est une problématique des mobilités contraintes qui donne lieu à des revendications des agents municipaux, notamment de la DPE, qui d'ailleurs ne sont pas récentes, qui sont anciennes, qu'il s'agisse de la question de la catégorie Crit'Air de leur véhicule ou de la possibilité pour eux de stationner gratuitement dans Paris dans le cadre de leur mission de service public.

Comme notre Ville doit être exemplaire en termes de lutte contre la pollution et le réchauffement climatique et que nous devons également être exemplaires dans le dialogue social et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des employés, il me semble important que nous évoluions.

Je propose donc dans ce vœu que la Mairie de Paris et les adjoints concernés reçoivent les représentants syndicaux des différentes directions où la problématique des mobilités contraintes n'est pas résolue, voire accrue par l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives Crit'Air, et je souhaite qu'il y ait une transparence sur la catégorisation Crit'Air de l'ensemble des véhicules de la Ville de Paris afin d'apprécier la gravité et l'urgence de la situation, notamment en relation avec de possibles infractions à la nouvelle législation.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Mme LEVIEUX pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Oui, je vous remercie, Danielle SIMONNET.

Votre vœu aborde deux points. Le tout premier porte sur la situation des agents. 7.500 travaillent soit sur des horaires dits décalés, soit sur des horaires de nuit. Leurs horaires de prise et de fin de service se font durant les horaires d'application de la zone dite à circulation restreinte et bien souvent en dehors des horaires de fonctionnement des transports en commun. Les agents de la DPE représentent les trois quarts de la population concernée et 390 d'entre eux effectuent leur trajet domicile/travail à l'aide d'un véhicule dont la vignette Crit'Air est de catégorie 4 ou 5, soit moins de 7 % des agents de la DPE. Cette proportion est comparable, voire plus faible pour les autres directions les plus concernées à la Ville, à savoir la DPSP et la DILT.

Pour autant, évidemment, nous accompagnons la situation de ces agents. Vous savez qu'il y a un dispositif qui est mis en place en ce qui concerne le logement pour aider, dans la mesure du possible, les agents à trouver un logement plus proche de leur lieu de travail, mais également pour les accompagner à titre individuel dans le cadre des différents dispositifs d'acquisition de véhicules plus propres.

S'agissant du second point de votre vœu, c'est-à-dire la flotte de la Ville, je rappelle ici l'action de la Ville en matière d'amélioration de la qualité de sa flotte de véhicules dans le cadre du plan de déplacement de l'administration parisienne. Nous avons engagé des efforts massifs pour, à la fois réduire la taille du parc et bien sûr le décarboner. La sortie du diesel sera effective à la fin de l'année en ce qui concerne les véhicules dits légers, les petits véhicules utilitaires et à la fin de 2020 pour le reste des utilitaires. Nous recherchons autant que possible l'acquisition de véhicules électriques. Il est vrai que nous n'avons à ce jour aucune alternative au diesel pour certains types de véhicules comme les poids lourds ou les engins agricoles. Je souhaite souligner l'effort particulier de la DPE sur le renouvellement de sa flotte, qui sera presque entièrement sortie du diesel à la fin de 2020.

Là aussi, grâce à nos efforts de long terme, la proportion des véhicules de catégorie Crit'Air 4 et 5 est plutôt marginale, mais, pour des raisons de calendrier et de renouvellement, on manque de solutions alternatives au diesel et ces types de véhicules peuvent perdurer. Sachez que ces véhicules ne sont pas en infraction puisqu'ils figurent parmi les exceptions accordées par l'arrêté de l'Etat du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - …des véhicules.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et pour ce qui est de la demande d'audience, je pense que chaque direction pourra la traiter comme il se doit, je vous demande de retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous retirez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - En fait, l'adjointe répond oralement qu'elle est en train d'y satisfaire et elle refuse de le soutenir. Oui, je le maintiens, franchement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 182 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 182 est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la lutte contre les discriminations parmi les agents de la ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 183 relatif à la lutte contre les discriminations parmi les agents de la Ville.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Lors de la séance d'avril 2019, dans ma question d'actualité, j'avais alerté l'ensemble des conseillers de Paris que vous êtes sur une situation qui m'avait été rapportée et que j'estimais assez grave ; enfin sur plusieurs situations, mais ce vœu ne porte que sur l'une.

Il s'agit d'un fonctionnaire de catégorie A qui avait le sentiment d'avoir été victime de discrimination et qui avait dû alerter plus d'une fois sa hiérarchie parce qu'il avait vu que son supérieur avait affiché en toute impunité sa proximité avec un groupuscule d'extrême droite identitaire en mettant un autocollant du Front de libération du cochon sur la porte de son bureau. Ce fait est incontestable ; je vous l'avais d'ailleurs montré, photo à l'appui.

Mme la Maire m'avait à ce moment-là traité de menteuse ou avait traité de mensonges mes propos, ce que j'avais trouvé quand même extrêmement grave.

Sachez ici que le supérieur en question n'a pas démenti avoir apposé cet autocollant du Front de libération du cochon, mais a prétendu qu'il s'agissait d'une blague. Sauf que la fin de cette histoire, c'est que l'agent qui s'est plaint d'être victime de discrimination et qui a alerté sa hiérarchie sur cet autocollant d'extrême droite apposé sur le bureau de son supérieur a été convoqué et a été licencié. Licencié !

Je demande, à travers ce vœu, et ce n'est pas fréquent que je fasse des vœux sur une personne, ce n'est fréquent pour personne, mais je pense que la situation est suffisamment grave… J'aimerais savoir si les signalements de pratiques discriminatoires énoncés par ce fonctionnaire ont bien été étudiés comme il se doit, avant la convocation du fonctionnaire en C.A.P. pour sa procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle. Parce que sachez qu'il est licencié pour insuffisance professionnelle, alors qu'on me dit que toutes les années auparavant il était bien noté. Qu'est-ce qui l'a mis tout d'un coup dans une situation d'insuffisance professionnelle ? Est-ce que subir des discriminations peut engendrer une souffrance au travail…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va vous falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - … qui l'a conduit à cela ?

Le cas échéant, la décision de licenciement doit être suspendue immédiatement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci de conclure. Parfait.

Mme LEVIEUX pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Madame SIMONNET, vous évoquez le cas d'une situation administrative individuelle d'un agent de la Ville. Vous dites que ce n'est pas très fréquent, et heureusement que ce ne l'est pas ; d'ailleurs, cela ne devrait même pas intervenir dans cette enceinte.

Vous mélangez les sujets comme d'habitude et de la même manière que vous l'avez fait lors de cette question d'actualité à laquelle vous faites référence. Je ne rentrerai donc pas en détail dans la situation de cet agent, bien évidemment. Je vais juste essayer d'éclaircir quelques points pour les collègues, vos collègues qui sont ici, car je doute que votre souci soit la clarté et la vérité dans vos propos, encore une fois, et je le regrette.

Une C.A.P. s'est effectivement tenue concernant l'agent que vous citez. Elle s'est tenue évidemment dans les règles pour un licenciement pour insuffisance professionnelle. Je vous rappelle que cela se tient dans le cadre d'une C.A.P., que cette C.A.P. est composée de manière paritaire, c'est-à-dire des représentants de l'administration et des représentants des organisations syndicales, et que la décision a été prise en ce sens.

J'indique que je présidais cette C.A.P. et que, pour ce type de licenciement qui n'est pas fréquent et qui n'intervient pas en tant que sanction puisque ce n'était pas une instance disciplinaire, la décision est prise au regard du parcours professionnel de l'agent, ce sont ses qualités et ses compétences professionnelles qui ont été étudiées sur plusieurs années. Pas sur les derniers mois, sur plusieurs années. Et dans le dossier qui a été constitué à cet effet, un certain nombre d'agents qui ont eu l'occasion de travailler avec cet agent - je ne sais pas si vous cherchez à le défendre, parce que je ne crois pas que vous y arriverez - ont porté des témoignages et ont expliqué leur situation.

En fait, ce que vous êtes en train de faire, c'est de porter préjudice, non seulement peut-être à l'agent que vous prétendez défendre, mais aussi à l'ensemble des autres agents de la collectivité qui ont contribué à ce dossier. Franchement, je vous demande donc de faire attention.

En outre, une fois de plus, vous vous appuyez et vous exposez non pas des réalités mais des accusations sans autre forme de procès, puisque vous accusez son supérieur hiérarchique d'avoir des liens avec l'extrême droite. Je vous informe que le nom de cet agent et sa photo ont circulé sur les réseaux sociaux avec des menaces, encore des

attaques, et vous, vous ne faites autre chose que de répéter ce que vous entendez comme cela, sans autre forme de procès.

C'est indigne, Madame SIMONNET ! Je vous le dis très sincèrement, c'est indigne ! Il faut arrêter ce type d'agissements. Vous n'aidez personne, vous n'éclairez en rien la situation et vous accusez… Ce n'est pas moi que vous accusez, ce n'est pas la direction de la Ville que vous accusez ! C'est l'ensemble des agents qui procèdent à l'ensemble de ces dispositifs.

Mme Danielle SIMONNET. - Il a reconnu !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous laissez finir Mme LEVIEUX qui va aller sur sa conclusion.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je vous demande à nouveau de faire attention à vos prises de position et à vos interpellations sur ce type de sujet.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 183 étant maintenu, est soumis au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 183 est rejeté.

2019 DAE 220 - Budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires". - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires. - 3e édition.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'aide au développement des commerces de proximité de qualité dans le 18e.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant au projet de délibération DAE 220 et au vœu n° 184.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le départ de deux commerçants historiques des quartiers Barbès et la Goutte-d'Or, Samir LEBCHER et Karim DRIF, en raison de l'insécurité qui règne dans le quartier, a suscité un certain émoi, significatif de l'insécurité qui règne dans le quartier.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, au nom du groupe "100% Paris", nous demandons de renforcer la présence de la Police nationale dans le 18e arrondissement et plus particulièrement dans le quartier Barbès, de mettre en place, en concertation avec les élus parisiens et notamment les parlementaires, une véritable police municipale et des antennes locales dans chaque arrondissement, de mener une politique volontariste et proactive de revitalisation commerciale à travers les services économiques de la Ville de Paris, la SEMAEST, le G.I.E. "Paris Commerces", d'accentuer et de développer la concertation avec les commerçants et leurs représentants, de s'appuyer sur les projets et propositions des commerçants et de leurs représentants, enfin de tout mettre en œuvre pour favoriser et soutenir l'installation et le maintien des commerces de proximité de qualité dans le 18e arrondissement, et notamment à Barbès et à la Goutte-d'Or.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Pierre-Yves BOURNAZEL n'est pas là, je donne donc la parole à Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je reviendrai quand même d'abord sur le projet de délibération initial qui est celui du budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires", avec l'appel à projets "Coup de pouce Commerces" relatif à des projets d'investissement dans les commerces des quartiers populaires, dont c'est la troisième édition.

Créé en 2017 et doté d'une enveloppe de 200.000 euros, ce dispositif "Coup de pouce" prévoit d'aider les commerçants et les artisans situés dans les quartiers populaires des 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements pour financer leurs projets d'aménagement ou de rénovation de leurs locaux : modernisation de

la façade, installation de l'enseigne, mise en accessibilité du commerce, comme on a pu l'évoquer avec mon collègue Nicolas NORDMAN. Le dispositif couvre tout le champ des travaux et des dépenses d'investissement au bénéfice du local et de l'activité déjà exercée en son sein pour améliorer notamment nos commerces dans les quartiers populaires. Ce dispositif a rencontré un véritable succès lors des deux premières éditions. Evidemment, la troisième, et nous nous en félicitons, nous pensons qu'elle va aussi recueillir un grand succès.

En ce qui concerne le vœu présenté par M. HONORÉ, il me semble d'abord que ce dispositif "Coup de pouce Commerces" témoigne parfaitement de l'implication qui est la nôtre pour ce territoire, qui n'est pas nouveau, puisque, je vous le disais, cela fait un certain temps que nous nous y impliquons. Sachez par ailleurs que sur la totalité des 53 lauréats des deux premières éditions de ce prix, il y en a près de 40 % qui sont d'ores et déjà situés dans le 18e arrondissement, arrondissement que vous avez cité.

Nous agissons d'ailleurs déjà sur l'activité, la vitalité commerciale de l'arrondissement par différentes opérations de requalification, notamment des arcades de la Goutte-d'Or ou des locaux de la rue Charles-Hermite. Ces investissements viennent d'ailleurs s'ajouter à notre action "Paris Commerces" qui a été mise en œuvre par le G.I.E. "Paris Commerces" et par la SEMAEST ; vous ne le découvrez pas. En effet, depuis sa création en septembre 2017, le G.I.E. a déjà installé 40 nouveaux commerces dans le 18e arrondissement. Je peux citer quelques beaux exemples d'un commerce de qualité et diversifié dans 18e, la laiterie "La Chapelle" qui est rue Philippe-de-Girard, l'épicerie "B-Vrac" qui est rue de la Goutte-d'Or, le restaurant "Chez Foucher" rue Pajol, une boulangerie boulevard Ney, etc. Quant à la SEMAEST, que vous avez aussi évoquée, elle agit depuis plus de 15 ans dans certains secteurs de l'arrondissement et nul ne peut d'ailleurs nier son impact sur ces quartiers, à l'image de la rue Myrha qui a bénéficié d'une nouvelle dynamique ces dernières années.

Avec le contrat "Paris Commerces" qui a été lancé en 2017 et qui est doté d'un budget de 37 millions d'euros, nous nous donnons la possibilité d'aller encore plus loin, en préemptant des locaux pour y installer de nouvelles activités, et trois ont ainsi déjà été acquises dans le 18e arrondissement avec ce nouveau contrat - voyez, nous ne chômons pas : la librairie "La Régulière", la cantine "Le Myrha" ou encore des créateurs de mode rue des Gardes. Afaf GABELOTAUD qui est aussi en charge de cette question dans le 18e peut en témoigner, tout comme évidemment M. le Maire du 18e, Eric LEJOINDRE.

L'action du G.I.E. comme celle de la SEMAEST s'appuie maintenant depuis plusieurs années sur une concertation avec les acteurs locaux et je veux dire que les commerçants du 18e y sont pleinement associés.

En ce qui concerne la question de la sécurité, et je donne des éléments de réponse de la part de ma collègue Colombe BROSSEL, elle a déjà eu l'occasion de le rappeler, nous sommes évidemment très favorables à un renforcement des effectifs de la Police nationale ; c'est une forte demande des Parisiens, notamment des habitants et des commerçants du 18e et cela a fait l'objet d'un vœu de l'Exécutif adopté lors de notre précédent Conseil.

Pour ce qui relève de la Ville, vous ne pouvez pas ignorer que depuis 2014, Anne HIDALGO a mené de nombreuses réformes pour renforcer l'action municipale dans ce domaine, et que les effectifs municipaux de la DPSP ont ainsi été multipliés par trois en 2 ans, passant de 1.000 agents en 2016 à 3.200 agents en 2018. Quant au déploiement de notre police municipale, il repose également sur un préalable que la Maire a clairement affirmé, un contrat pluriannuel entre Paris et l'Etat pour maintenir les effectifs de la Police nationale et assurer que l'une ne se substitue pas à l'autre. Cette garantie obtenue, les maires d'arrondissement seront évidemment associés à l'action de la police qui agira en fonction des besoins locaux, comme le faisait déjà la DPSP.

Vous pouvez le constater, nous ne vous avons pas attendus pour participer au développement des commerces de proximité dans le 18e et je vous propose donc de retirer votre vœu. A défaut, nous émettrons un avis défavorable.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

M. Christian HONORÉ. - Si seulement cela correspondait à la réalité, je le retirerais. Mais malheureusement non. Par conséquent, je le maintiens.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 184 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 184 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 220.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 220).

2019 DAE 239 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (26.788 euros) et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer au projet de délibération DAE 239 qui concerne les kiosquiers.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Cette aide, évidemment, est indispensable pour les kiosquiers. Les manifestations des "Gilets jaunes", comme on le sait, ont été très destructrices pour un certain nombre de kiosques placés dans des endroits emblématiques, avec des risques considérables qui ont été vécus par les kiosquiers eux-mêmes. Je rappelle que les kiosquiers font un métier difficile, qu'ils sont vraiment indispensables, que nous devons véritablement les soutenir, y compris les soutenir financièrement quand il y a des événements aussi graves que ceux qui se sont produits.

Un mot simplement pour dire que, discutant souvent avec les kiosquiers, il y a manifestement des problèmes de mise en service des nouveaux kiosques, qui est un peu difficile pour certains d'entre eux, notamment la manœuvre d'ouverture et de fermeture des portes ; je parle des kiosquières plus que des kiosquiers.

Moi, je suggère qu'un petit groupe de travail, auquel je suis prêt à participer et associant la commission professionnelle des kiosquiers et les organisations professionnelles, puisse travailler sur ce modèle et essaie d'identifier les difficultés de fonctionnement qui m'ont été signalées.

Sous le bénéfice de cette observation, nous voterons naturellement ce projet de délibération de soutien aux kiosquiers.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Rapidement, pour redire, car cela a déjà été dit, le besoin de soutenir les kiosquiers. Nous le comprenons et c'est la raison pour laquelle nous avons mis plusieurs dispositifs, à la fois dans le cadre du marché que nous avons fait pour pouvoir les soutenir afin qu'ils puissent avoir au minimum un S.M.I.C. mensuel et pour les aider dans le cadre des remplacements des édicules. Mais, nous avons aussi, dans le cadre du mouvement des "Gilets jaunes", versé quatre aides notamment à ceux qui étaient sur les Champs-Elysées.

En ce qui concerne votre proposition, cela avait été un sujet au début du déploiement des nouveaux kiosques, notamment les portes, mais il y a déjà eu un groupe de travail entre "MédiaKiosk" et les kiosquiers, et cela a normalement été résolu avec d'autres petits… C'est toujours le cas quand on installe un nouvel équipement industriel, il y a besoin d'ajustements au début. On va refaire un point pour voir si cette question des portes est toujours d'actualité, mais a priori je pense que cela a été réglé.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 239.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 239).

Voeu déposé par le GEP relatif à la création d'un marché coopératif de produits durables place Jan-Karski.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n°s 185 et 185 bis sont relatifs à la création d'un marché coopératif de produits durables.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette place Jan-Karski, dans le 10e arrondissement, a fait l'objet d'un réaménagement important. Les surfaces des espaces de circulation sont maintenant plus importantes et les habitants de ce quartier, à plusieurs reprises, ont fait part de leur souhait de commerces de proximité et particulièrement de commerces liés à l'alimentation.

Je voudrais aussi rappeler qu'un amendement a été déposé par le groupe Europe Ecologique et adopté au Conseil de Paris, qui était relatif au principe du renouvellement de la délégation de service public pour les marchés découverts alimentaires et qui spécifiait la possibilité, dans un délai d'un an, d'extraire un marché de cette D.S.P. pour qu'il puisse faire l'objet d'une expérimentation de gestion par une société coopérative d'intérêt collectif.

Aussi, le groupe Europe Ecologie demande la création d'un marché coopératif sur cette place dans le 10e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous m'interrogez dans votre vœu sur la création d'un nouveau marché coopératif de produits durables place Jan-Karski.

Je vous rappelle d'abord qu'avant toute création de marché, nous étudions techniquement et surtout commercialement les possibilités d'implantation après analyse des contraintes techniques, des flux de chalandise ou de l'offre déjà disponible à proximité. Nous avons déjà acté dans le cahier des charges de la prochaine délégation de service public qui entrera en application en janvier prochain, d'ailleurs suite au vœu qui a été déposé par votre groupe précédemment, qu'une étude, je le rappelle, sera menée afin qu'un marché découvert d'une des deux délégations de service public soit géré par une société coopérative d'intérêt collectif qui réunirait la Ville, un gestionnaire de marché, des commerçants, des associations, on verra, de consommateurs ou de quartiers, ainsi que les conseils de quartier ou conseils citoyens en lien avec les mairies d'arrondissement. Le délégataire du secteur concerné devra y participer.

Ainsi, nous l'avons déjà prévu, nous enregistrons votre demande et on l'intégrera à l'étude globale qui sera lancée au début de la prochaine D.S.P. sur la faisabilité technique et commerciale de la création d'un marché dans le cadre d'une gestion coopérative s'il s'avère possible d'implanter un marché sur cette place du 10e arrondissement.

Je vous propose donc le retrait de votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui rappelle l'adoption de l'amendement de votre groupe pour étudier la gestion d'un marché en société coopérative d'intérêt collectif qui pourrait, si c'est techniquement possible - c'est pour cela que je mets quand même des bémols -, intégrer la place Jan-Karski à la liste des lieux pré-identifiés pour cette expérimentation.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 185 est-il maintenu ou retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Il est retiré au profit de celui de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 185 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 356).

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la tenue du marché découvert Navier (17e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 186 relatif à la tenue du marché découvert Navier.

La parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le marché Navier a été relancé il y a environ un an avec malheureusement, il faut bien le dire, peu de succès. Nous sommes aujourd'hui à 3 ou 4 commerçants à chaque tenue de ce marché alors qu'il en comptait il y a un an lors de sa relance entre 10 et 15. Il y a donc un échec de cette relance du marché, ce qui est dommage car il y a vraisemblablement un potentiel de clientèle à faire revenir.

Pour cela, encore faut-il que d'abord il y ait une communication claire, nette et précise, ce qui n'a pas été le cas en l'occurrence lors de la relance il y a un an, et qu'ensuite on se mette bien d'accord entre les commerçants, les usagers et tous ceux qui fréquentent ce marché sur les jours d'ouverture, car ils ont été changés d'ailleurs un peu à la demande d'un certain nombre de riverains, mais on voit bien que là aussi on est en échec.

Je crois qu'il est temps de se repencher sur l'avenir de ce marché. On ne peut pas continuer aujourd'hui avec 3 commerçants, malheureusement, qui se battent en duel lors de chaque ouverture, ouverture qui a lieu deux fois par semaine.

Ainsi, Madame POLSKI, je me tourne vers vous pour savoir ce que nous allons pouvoir faire de ce marché. Nous, nous demandons qu'on organise une consultation pour savoir quels sont les meilleurs jours auprès de la population environnante et qu'on ait une vraie campagne de communication avec la mairie du 17e pour faire en sorte que nous puissions, à la rentrée, relancer une bonne fois pour toutes ce marché.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Mme POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, jusqu'en mai 2018 ce marché se tenait les mardis et les vendredis matin. Face au constat de la faible fréquentation du marché, nous avons engagé avec la mairie du 17e un processus de redynamisation de celui-ci, en associant le conseil de quartier et le délégataire et en modifiant les jours de tenue du marché pour les passer aux mercredis et aux samedis, le samedi étant en général un jour de bonne fréquentation.

Mais force est de constater que ce changement, malgré les efforts de la Ville et du délégataire, ne s'est pas accompagné d'une hausse de la fréquentation. Notre objectif commun n'étant pas d'attendre que ce marché disparaisse, nous travaillons activement à sa redynamisation et nous étudions le passage à une tenue unique le dimanche. En effet, aujourd'hui, tous les marchés du 17e et le marché Ordener dans le 18e à proximité se tiennent le samedi. Ainsi, un marché du dimanche souffrirait peut-être de moins de concurrence.

Pour en étudier la faisabilité et les coûts de mise en œuvre associés, j'ai demandé au bureau des marchés de quartier d'étudier cette modification et surtout de saisir la DPE sur les changements de jours de tenue, puisque cela a des conséquences sur l'organisation des services de la propreté. Nous regardons avec attention toutes les solutions possibles pour permettre d'aboutir dans le cadre de la prochaine délégation de service public, qui sera effective en janvier prochain.

Vous le voyez, on n'a pas attendu pour faire les démarches relatives à une redynamisation nécessaire de ce marché, dont nous espérons effectivement tous une issue favorable très prochainement. C'est pour cela que je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le vœu est-il retiré ?

M. Jérôme DUBUS. - Oui, nous avons eu un certain nombre de précisions qui font que nous pouvons retirer ce vœu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2019 DDCT 112 - Modification de la compétence de la Commission de déontologie du Conseil de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DDCT 112 relatif à la modification de la compétence de la Commission de déontologie du Conseil de Paris est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous arrivons à la fin.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Syndicat mixte d'études de la Cité de la Gastronomie de Paris-Rungis et de son quartier (Comité syndical) (R. 20) :

2 délégués titulaires :

- M. Jean-François MARTINS,

- M. François VAUGLIN.

2 délégués suppléants :

- M. Patrick BLOCHE,

- M. Didier LE RESTE.

Société Publique Locale d'Aménagement "Société de requalification des quartiers anciens" (SOREQA) (Conseil d'administration) (R. 21) :

1 représentant, en remplacement de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018.

- M. Atanase PÉRIFAN.

Compagnie parisienne de chauffage urbain (Conseil d'administration) (R. 22) :

1 représentant, en remplacement de Mme Florence BERTHOUT, démissionnaire, désignée lors de la séance des 5, 6 et 7 février 2018.

- Mme Alix BOUGERET.

Commission communale des impôts directs (R. 23) :

Redevables de la taxe d'habitation :

En remplacement de M. Aimé KOESSLER, décédé, désigné lors de la séance des 16 et 17 juin 2014.

- M. Claude DÉSIRÉE, 42, rue Alphonse-Peynaud (20e),

- Mme Émilie BRUCKMAN, 8, rue Francoeur (18e).

Redevables de la taxe foncière :

En remplacement de Mme Francine VINCENT-DARD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 2014.

- Mme Liliane BARIAC, 109, avenue Gambetta (20e),

- M. Théophile SIMON, 34, rue du Surmelin (20e).

Redevables de la cotisation foncière des entreprises :

En remplacement de M. Thierry HOO, démissionnaire, désigné lors de la séance des 16 et 17 juin 2014

- M. Stéphane ODINOT, VOG coiffure (société sybrine), 261, rue des Pyrénées (20e),

- M. Emmanuel SAUNIER, 68, rue Lauriston (16e).

Les candidatures proposées sont adoptées. (2019, R. 20 à R. 23).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Le prochain Conseil de Paris aura lieu les 30 septembre, 1er, 2 et 3 octobre.

Il me reste donc à vous souhaiter de très bonnes vacances, que vous partiez ou pas, et à vous signaler, pour ceux qui ne partent pas, que vous pourrez bénéficier des activités et des propositions que nous faisons à Paris, que ce soit "Paris Plages", l'ouverture des parcs et jardins la nuit avec le dispositif "Paris sous les étoiles", ainsi que les projections de films sur le climat pendant tout l'été.

Bonnes vacances !

(La séance est levée le jeudi 11 juillet 2019 à seize heures cinquante minutes).

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2019-09 Question de Mme Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux conseils citoyens.

Libellé de la question :

"La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a rendu obligatoire, via les "contrats de ville", la création de 1.500 conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à l'échelle nationale. Ces conseils citoyens visent à "favoriser l'expression de la parole des habitant.e.s des quartiers, notamment celles et ceux qui sont éloigné.e.s des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, puis évaluation), et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain".

Un conseil citoyen doit se composer à moitié d'habitant.e.s tiré.e.s au sort et à moitié de représentant.e.s d'associations ou d'acteur.ice.s locaux.ales.

Ces conseils citoyens ont été mis en place à Paris dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e.

La nouvelle géographie du contrat de ville parisien identifie 20 quartiers dans ces arrondissements, sur la base du critère unique de revenus, certains quartiers de la Ville ne sont plus des quartiers "politiques" mais font toujours l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité.

Néanmoins, il est difficile de trouver des informations précises sur la composition, le fonctionnement, les travaux produits et la prise en compte des avis de ces conseils citoyens dans les orientations de la politique municipale.

Aussi, Joëlle MOREL et des élu.e.s du groupe Ecologiste de Paris interrogent la Maire de Paris sur :

- le fonctionnement de ces conseils citoyens ;

- la réussite du dispositif au niveau de son ancrage territorial ;

- les perspectives d'évolution ;

- les relations entre les conseils citoyens et toutes les autres instances représentatives de la ville qui soient composées d'élu.e.s (ex. Conseils d'arrondissements ou Conseil de Paris) ou qui soient composées de citoyen.ne.s, riverain.e.s ou expert.e.s (ex. Conseil parisien de la Jeunesse, Conseil parisien des européen.ne.s, Conseils de quartiers, Commission parisienne du débat public, Conseil étudiant de Paris, etc.) ;

- les processus de consultation de ces conseils citoyens sur les projets d'orientations politiques et des projets municipaux, notamment en matière de renouvellement urbain ainsi que la prise en compte de ces avis dans la politique municipale."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 63.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, Maud GATEL, Halima JEMNI et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 62.

Mmes Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Raphaëlle PRIMET, MM. Paul SIMONDON, Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 47.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 10.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 164, DASES 194 et DFPE 183.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Christophe NAJDOVSKI et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 42.

M. Pascal JULIEN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 95 et DDCT 96.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 130.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 25.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 218.

Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN et Mme Véronique LEVIEUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 31 et PP 38.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 71, DASES 148 et DEVE 83.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 27.

Mmes Célia BLAUEL et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 34.

Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 225.

Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Alexandra CORDEBARD et M. Patrick BLOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 98.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 187 et DFPE 201.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 149.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 38.

Mme Florence BERTHOUT, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-Louis MISSIKA et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 191.

M. David BELLIARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 212.

Mmes Claudine BOUYGUES et Sandrine CHARNOZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 37.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 77.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 59.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET et Leïla DIRI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 90.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 73.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 758.

M. Patrick KLUGMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 27.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 44, DAC 63 et DDCT 18.

M. Thierry HODENT, Mmes Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 393.

MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 758.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jérôme COUMET, Sergio TINTI et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 89.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 13.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 54.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 767.

M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 125, DDCT 59, DDCT 63 et DDCT 96.

Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Annick OLIVIER, Raphaëlle PRIMET et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 17, DEVE 90 et DEVE 91.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 177, DAE 215 et DU 158.

Mmes Julie BOILLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 20, DVD 24 et DVD 58.

MM. Pierre AIDENBAUM, Geoffroy BOULARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 215.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 56.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 64.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE; M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, MM. Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Atanase PÉRIFAN, Paul SIMONDON, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB, MM. Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Yann WEHRLING et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 84.

MM. Claude DARGENT et Philippe DUCLOUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 63 et DAC 758.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Halima JEMNI, M. Jean-François MARTINS, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 150.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 63.

M. Julien BARGETON et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 270, DAC 758 et DGRI 27.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 140.

MM. Jean-Noël AQUA et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 227.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 228.

M. Didier GUILLOT et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 54.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 89.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

M. Jacques BOUTAULT, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 89.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Atanase PÉRIFAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Jean-Bernard BROS et Ian BROSSAT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mme Aurélie SOLANS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Etienne MERCIER et Mme Carine PETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mme Edith GALLOIS et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Bernard JOMIER et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 89.

Mme Colombe BROSSEL, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

M. Emmanuel GRÉGOIRE et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 89.

Mmes Danièle PREMEL et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27, DASCO 89 et DASCO 90.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 89.

Mmes Nathalie FANFANT, Antoinette GUHL et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE et M. Thierry HODENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 89.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

Mme Agnès EVREN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER, Olivia POLSKI et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 89.

M. Jean-François MARTINS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Jérôme DUBUS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

Mme Déborah PAWLIK ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Thierry HODENT et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 27 et DASCO 90.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 30.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 30.

Votes spécifiés.

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 27, DAC 140 et DAE 212.

Mme Fadila MÉHAL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 762 et DAJ 14-DAC.

Mme Danièle GIAZZI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération SG 39 et SG 41.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 11, DU 153, DU 89, DU 90, DU 91 et DU 80.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 153.

Mme Béatrice LECOUTURIER vote contre le vœu n° 152.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2019 DCPA 11 Ecole élémentaire 45, rue de la Tour d'Auvergne (9e) - marché de travaux - Indemnisation de la Ville de Paris à M. DUPUICH.

2019 DCPA 13 Ecole polyvalente et crèche multi-accueil - Secteur Gare de Lyon Daumesnil (12e) - Construction - Objectif, programme de travaux, modalités de réalisation, autorisations administratives.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2019 DDCT 18 Subvention (74.000 euros) à des associations pour le droit des femmes.

2019 DDCT 53 Subventions (104.000 euros) à 22 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2019 DEVE 105 Subvention (5.000 euros) à l'association La Pile, pour ses actions en faveur de l'édition citoyenne.

2019 DEVE 112 Subvention de fonctionnement (2.500 euros) à l'association Atelier Citoyen pour la Transition Énergétique pour ses actions en faveur de la transition écologique.

2019 DEVE 113 Subvention (3.000 euros) à l'association francilienne de soutien à Alternatiba pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

2019 DEVE 117 Subvention (2.500 euros) à l'association Graine IDF pour ses actions en faveur de l'éducation à l'environnement.

2019 DEVE 118 Subvention (3.000 euros) à l'association Fédération Artisans du Monde pour son projet : "Fête des possibles - Appartement de la transition".

2019 DPE 28 Dévoiement des ouvrages d'assainissement place d'Italie pour la mécanisation des sorties de la station Place d'Italie du métropolitain (13e) - Convention avec la RATP.

2019 DPE 34 Subvention (15.000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieux Sols.

2019 DPE 35 Subvention et convention avec l'association Partenariat Français pour l'Eau (PFE) pour ses activités générales de 2019 à 2021.

2019 DVD 61 Réalisation du Grand Paris Express. Convention cadre relative aux occupations du domaine public fluvial avec la Société du Grand Paris.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2019 DAE 212 Subventions de fonctionnement (680.000 euros) et avenant à la convention avec le Forum des Images (1er).

2019 DASCO 30 Lycées Municipaux - Subventions (6.633 euros).

2019 DASCO 38 Subventions (4.000 euros) à diverses associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 10e arrondissement et conventions annuelles d'objectifs avec les associations Colombbus et L'ACORT.

2019 DASCO 39 Subventions (2.000 euros) à diverses associations pour des actions dans les Quartiers Populaires dans le 11e arrondissement.

2019 DASCO 40 Subvention (3.000 euros) à l'association "Savoir Apprendre" pour une action dans les Quartiers Populaires du 13e arrondissement.

2019 DASCO 41 Subventions (2.000 euros) à deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 14e arrondissement.

2019 DASCO 43 Subventions (12.000 euros) à diverses associations et conventions annuelles d'objectifs avec deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 18e arrondissement.

2019 DASCO 44 Subventions (8.500 euros) à diverses associations et conventions annuelles d'objectifs avec deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 19e arrondissement.

2019 DASCO 45 Subventions (12.000 euros) à diverses associations et conventions annuelles d'objectifs avec deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 20e arrondissement

2019 DASCO 48 Subvention (9.500 euros) et convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association Planète Sciences pour l'opération "Espace dans ma ville 2019".

2019 DASCO 76 Caisse des Écoles (17e) - Ajustement de la subvention 2019 (70.000 euros) au titre de la restauration des établissements scolaires de la ZAC Paris Batignolles.

2019 DASCO 77 GHU Saint-Louis-Lariboisière-Fernand Widal - Convention pour l'accueil d'enfants du personnel de l'hôpital Saint-Louis pendant les vacances scolaires dans un centre de loisirs de la Ville de Paris.

2019 DASCO 89 Collèges publics Parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (36.000 euros), subventions d'équipement (82.450 euros).

2019 DASCO 90 Collèges publics parisiens - Subventions (704.206 euros) au titre du budget participatif des collèges.

2019 DFPE 2 Renforcer les activités ludiques et intergénérationnelles - Stratégie de déploiement des activités ludiques dans l'espace public. Subvention (10.000 euros) à l'Association Belle Ville ABV (19e).

2019 DFPE 4 Subvention (2.017.903 euros), à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF.

2019 DFPE 182 Multi-Accueil 6-8, passage Ganneron (18e) - Protocole transactionnel.

2019 DFPE 197 Accompagnement des séparations - Subventions (148.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale et aide site Archereau.

2019 DFPE 198 Subvention (737.228 euros) et convention avec l'association "Union Départementale des Associations Familiales de Paris" (9e) pour la création d'un multi-accueil au 138, rue du Cherche-Midi (15e).

2019 DFPE 200 Création d'un équipement de petite enfance - Demande de subvention (420.000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2019 DFPE 209 Fixation des modalités de calcul des participations familiales dans les établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2019 DASES 111 Convention de labellisation de la Maison des Aînés et des Aidants du territoire de l'Ouest (7e, 15e et 16e) et de l'Est (11e, 12e et 20e).

2019 DASES 113 Autorisation à l'association de gestion des fonds du CODERPA, dans le cadre de sa dissolution à verser les fonds non utilisés à l'association des représentants des usagers du CDCA de Paris.

2019 DASES 159 Subventions (12.000 euros) aux associations "AccessiJeux, Foyer Saint-Laurent, Les Mains Agiles et Relief" pour leur action en faveur des seniors isolés.

2019 DASES 161 Subvention (2.000 euros) à l'association "Section de gymnastique volontaire Forme et Bien-Être" pour ses actions dans le domaine de la prévention et de la santé.

2019 DASES 164 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement en 2019 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE).

2019 DASES 177 Renouvellement de deux conventions de délégation pour la mise en œuvre de la Mesure d'accompagnement social personnalisé sur Paris.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2019 DLH 59 Réalisation 151 rue du Chemin Vert (11e) d'un programme de restructuration d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale comportant 60 logements PLA-I par 3F Résidences.

2019 DLH 62 Subvention (676.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75).

2019 DLH 65 Cession de parties communes dans l'immeuble 7-9, impasse Delaunay (11e).

2019 DLH 66 Cession de parties communes dans l'immeuble 10, rue de Seine (6e).

2019 DLH 73 Réalisation 21 rue des Malmaisons (13e) d'un programme de création de 3 logements PLA-I au sein d'un Foyer de Jeunes Travailleurs par L'Habitation Confortable.

2019 DLH 77 Réalisation dans les 12e, 13e, 15e et 20e arrondissements d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL-Prologues.

2019 DLH 93 Local communal 3 place du docteur Hayem (16e) - Déclassement anticipé du domaine public, bail civil et minoration de loyer avec l'association Protection civile Paris Seine (PCPS).

2019 DU 159 Rétrocession au représentant de l'ancien propriétaire de l'immeuble 64 rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2019 DDCT 74 Subventions (150.000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

2019 DDCT 93 Subventions (60.000 euros) à 13 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires.

2019 DDCT 96 Subventions (381.400 euros) et conventions à 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2019.

2019 DDCT 102 Subventions (30.000 euros) à 2 associations dans le cadre de la création de deux Citéslab.

2019 DDCT 103 Subventions, conventions et avenants (90.000 euros) au bénéfice de 6 associations pour 8 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets "parcours linguistiques à visée professionnelle 2019".

2019 DDCT 104 Subventions (41.500 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers Politique de la ville.

2019 DDCT 105 Subventions (35.000 euros) et conventions à 8 associations pour le financement de 8 projets d'animation sur deux sites situés sur le territoire prioritaire des Portes du 20e - Appel à projets Animat.

2019 DDCT 106 Mise en œuvre de projets votés au Budget participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et création d'un square (497.770 euros).

2019 DDCT 118 Subventions (18.300 euros) à 4 associations pour le financement de 4 actions dans les quartiers populaires dans le cadre du dispositif "Génération Jeux Olympiques".

2019 DPSP 11 Subvention d'équipement (30 000 euros) et convention avec l'association Raid Aventure Organisation.

2019 PP 31 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris - Travaux.

2019 PP 32 Convention de groupement de commandes entre l'Etat (Ministère de l'Intérieur) et la Ville de Paris (Préfecture de police) pour l'émission et gestion de titres de paiement préfinancés en faveur des agents de la Préfecture de police.

2019 PP 33 Fourniture et réalisation d'objets de communication et de relations publiques pour les services de la Préfecture de police. Approbation du principe de l'opération et des pièces administratives.

2019 PP 34 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police, concernant les prestations de maintenance préventive et corrective des défibrillateurs externes installés sur les sites de la Préfecture de police et fourniture de consommables associés.

2019 PP 35 Convention de groupement de commandes avec les services Etat concernant la fourniture de carburants au moyen de cartes accréditives auprès des réseaux de stations-service ainsi que de prestations supplémentaires.

2019 PP 36 Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur C, sapeur-pompier.

2019 PP 37 Fourniture de services de télécommunications sur réseaux ouverts au public.

2019 PP 38 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2019 PP 39 Modification de la délibération n° 2018 PP 5 des 5, 6 et 7 février 2018 modifiée portant fixation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (RIFSEEP).

2019 PP 40 Modification de la délibération n° 2004 PP 86 des 5 et 6 juillet 2004 portant fixation du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant du corps des médecins civils de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2019 DASES 125 Subventions (114.910 euros) à neuf associations et conventions avec sept d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et sociolinguistiques.

2019 DASES 167 - DDCT Subventions (88.000 euros) à douze associations et conventions et avenant avec onze d'entre elles pour leurs actions d'insertion sociale.

2019 DASES 157 Minoration de loyer de 5.100 euros due par l'association Maison 13 Solidaire dans le cadre d'un bail civil d'une durée de trois pour son activité de centre social situé 13 rue Annie Girardot (13e).

2019 DASES 165 Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association du quartier Saint-Bernard pour l'occupation, dans le cadre d'un bail civil, de locaux situés au 40 rue Saint-Bernard (11e).

2019 DDCT 68 Subvention (72.000 euros) à 14 associations avec 5 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 16 projets au titre de l'intégration.

2019 DDCT 101 Subventions (180.000 euros) à des structures dans le cadre de l'appel à projets sur l'apprentissage du français à destination des réfugiés parisiens résidant en centres d'hébergement.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2019 DFPE 23 Subvention (50.306 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

2019 DFPE 39 Subvention (72.799 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Quel Univers Inventer ? (19e) pour la Crèche parentale (19e).

2019 DFPE 43 Subvention (166.062 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

2019 DFPE 53 Subvention (253.085 euros), prorogation et avenant n° 3 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte-garderie (20e).

2019 DFPE 62 Subvention (128.100 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie (15e).

2019 DFPE 63 Subvention (85.794 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les Gardons (12e) pour la crèche parentale (12e).

2019 DFPE 65 Subvention (112.882 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association La Joannaise du Gros Caillou (7e) pour la halte garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).

2019 DFPE 75 Subvention (87.075 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Réseau Treize (13e) pour la halte garderie Le Petit Navire (13e).

2019 DFPE 76 Subvention (51.084 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e).

2019 DFPE 92 Subvention (468.448 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Crèche Laïque du Quartier Saint Fargeau (20e) pour l'établissement multi-accueil St Fargeau (20e).

2019 DFPE 106 Subventions (1.579.918 euros) prorogation et avenants n° 3 avec l'association Envoludia (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 111 Subvention (46.158 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).

2019 DFPE 119 Subvention (137.229 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18e).

2019 DFPE 122 Subvention (47.639 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e).

2019 DFPE 124 Subventions (503.183 euros), prorogation, avenants n° 3 et convention à l'Association des Cités du Secours Catholique (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 127 Subvention (86.603 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e).

2019 DFPE 132 Subvention (425.647 euros), prorogation et avenant n° 3 à la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

2019 DFPE 164 Subvention (900.000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création d'un multi-accueil au 101-103, rue Championnet (18e).

2019 DFPE 184 Subvention (10.925 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil "A Petits Pas" au 6/8, impasse du curé (18e).

2019 DFPE 185 Subventions (1.854.662 euros), prorogation et avenants n° 1, 2 et 3 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 187 Equipements de petite enfance et logement de fonction situés 20-22, Laure Diebold (8e) - Convention de gestion avec Elogie-SIEMP.

2019 DFPE 189 Subvention (542.006 euros) et convention avec l'association "La maison des Bout'chou" (6e) pour la création d'une crèche située 5-7 villa Ségur (7e).

2019 DFPE 201 Réalisation d'une crèche dans le lot E2 du secteur d'aménagement Paul Meurice (20e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / Elogie-SIEMP.

2019 DFPE 202 Réalisation de travaux de rénovation de la crèche 15, rue Bardinet (14e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / CDC Habitat social.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2019 DAE 62 - DASES-DDCT Subventions (152.500 euros), conventions et avenants avec 20 associations - Mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville - Accès aux droits - Apprentissage du Français.

2019 DAE 145 AAP Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2019 - subvention et conventions avec 18 associations et 1 SCOP.

2019 DAE 178 Formation Passerelles linguistiques - Avenant à la demande de subvention du FSE/ITI auprès de la Région Ile de France.

2019 DAE 209 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association La Maison des Femmes.

2019 DAE 241 Bourse du Travail 10e - Subvention 2019 (111.419 euros) à la commission administrative de la Bourse du travail de Paris

2019 DFA 37 Programmation du Fonds social européen (FSE).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2019 DAC 25 Convention pluriannuelle d'objectifs, subvention de fonctionnement (270.000 euros) et avenant à convention avec l'association Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e).

2019 DAC 27 Subvention (1.130.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - centre culturel hip hop (1er).

2019 DAC 36 Subvention (950.000 euros) et avenant à convention avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS/Théâtre 13).

2019 DAC 38 Subventions (179.915 euros) avenant à convention et convention avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e).

2019 DAC 45 Subventions (120.000 euros) convention et avenant à convention avec le Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).

2019 DAC 51 Subvention (121.000 euros), convention d'objectifs et avenant à convention avec l'association La maison ouverte pour le théâtre Dunois (13e).

2019 DAC 59 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Main d'œuvres.

2019 DAC 61 Subvention (25.000 euros) et convention avec la SARL Les Filles sur le Pont.

2019 DAC 129 Subvention (42.000 euros) et convention avec l'association Jeunes Talents (20e).

2019 DAC 140 Subvention (14.500.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er).

2019 DAC 149 Subventions (34.000 euros) à 2 structures de création et diffusion musicales et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.

2019 DAC 170 Subvention (5.000 euros) à l'association Ars Mobilis.

2019 DAC 176 - DDCT Subvention (10.000 euros) à la société Décibels Productions.

2019 DAC 208 Subventions (47.500 euros) à dix associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2019 DAC 218 Subvention (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e, 15e).

2019 DAC 219 Subvention (30.000 euros) à l'association les amis de Frans Krajcberg (15e).

2019 DAC 223 Subvention (5.500 euros) à l'association photo saint germain (6e).

2019 DAC 225 Première édition de l'aide à la production artistique "1% marché de l'art" et signature de conventions avec le Crédit municipal de Paris et les lauréats de l'appel à projet.

2019 DAC 242 Subventions (35.000 euros), conventions avec les associations le Bal et l'entreprise.

2019 DAC 244 Subvention (50.000 euros) au porteur de projet Six Mètres Cubes lauréat de l'appel à projets "Embellir Paris" pour "Le Socle" et convention de subvention.

2019 DAC 246 Subvention (5.000 euros) à l'Institut du Monde Arabe dans le cadre de la troisième Biennale des photographes du monde arabe contemporain.

2019 DAC 252 Subventions (35.000 euros) à sept associations et un organisme au titre des cultures étrangères.

2019 DAC 343 Subvention d'équipement (10.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

2019 DAC 350 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er).

2019 DAC 359 Subventions (10.000 euros) à trois associations de chant choral.

2019 DAC 361 Subventions (35.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris Macadam - Quartiers d'Art (18e).

2019 DAC 393 Subvention (2.417.500 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

2019 DAC 398 Compléments tarifaires de l'établissement d'enseignement artistique, Ateliers Beaux-Arts de la ville de Paris.

2019 DAC 405 Subvention (15.000 euros) à l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, (5e).

2019 DAC 406 - DEVE Subvention (6.500 euros) en faveur de l'association Festival du livre et de la presse d'écologie pour l'organisation de sa 17ème édition en 2019.

2019 DAC 680 - DDCT Subvention (4.000 euros) à l'association Compagnie Abel pour son projet Donne-moi la main élaboré dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville (10e) et signature d'une CPO.

2019 DAC 681 Subvention (3.500 euros) à l'association N'Gambart au titre de l'animation culturelle locale et de la Politique de la Ville.

2019 DAC 682 Subventions (20.500 euros) à sept associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (19e) de la Politique de la Ville.

2019 DAC 683 Subvention (2.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e) au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville.

2019 DAC 696 - DJS-DASCO Subvention (6.200 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association 129H dans le cadre de la politique de la ville.

2019 DAC 704 Subvention (5.000 euros) à l'association Ciné d'Hier sur proposition de la mairie du 7e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 712 Subvention (7.000 euros) à l'association Société du Salon d'Automne au titre de l'action culturelle locale du 8e et du soutien aux arts visuels (8e).

2019 DAC 713 Subventions (4.000 euros) à quatre associations sur proposition de la mairie du 9e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 714 Subvention (4.000 euros) à l'Association Parisienne des Amateurs de Jazz Nouvelle-Orléans, APAJNO au titre de l'action culturelle locale du 5e.

2019 DAC 715 Subventions (2.000 euros) à deux associations sur proposition de la mairie du 11e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 758 Subventions (152.000 euros) avec 22 structures au titre de la lutte contre l'exclusion culturelle et de la lutte contre l'exclusion par la culture et avenants à conventions.

2019 DAC 761 Budget participatif : Subvention (34.303 euros) et convention de soutien avec l'association Fabrication Maison relative à la réalisation de 3 fresques dans le quartier Danube - Solidarité (19e).

2019 DAC 763 Convention d'occupation du domaine public avec l'association A.P.A.C.S./Théâtre 13 Jardin situés 103A boulevard Auguste Blanqui (13e).

2019 DAC 764 Indemnisation amiable du préjudice subi par un tiers consécutif à une chute lors d'une formation en conservatoire.

2019 DAC 765 Acquisition de droits sur une photographie destinée à l'identité visuelle et à la communication de la bibliothèque Benoîte GROULT (14e).

2019 DAC 766 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour contribuer au financement de projets dans les bibliothèques.

2019 DEVE 96 Dénomination "allée Jeannine Worms" attribuée à l'allée des jardins des Champs Elysées traversant le carré Marigny d'est en ouest, du théâtre jusqu'à l'avenue Matignon (8e).

2019 DICOM 13 Convention Restauration des chaises de la BHDV.

2019 DU 126 Dénomination promenade Yehudi Menuhin (7e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2019 DAE 191 Accueil de l'Institut Langevin de l'ESPCI à l'Institut de Physique du Globe de Paris : subvention (2.500.000 euros) et convention.

2019 DAJ 13 Liste des marchés conclus du 26 avril au 23 mai 2019 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2019 DDCT 64 Modification de l'Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.

2019 DEVE 17 Subvention de fonctionnement (4.650.000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée de l'École du Breuil.

2019 DEVE 90 Avenant à la convention passée entre la Ville de Paris et l'ADAFA - Transfert à l'École du Breuil.

2019 DEVE 91 Avenant à la convention passée avec l'Université Paris Sud et le Museum National d'Histoire Naturelle - Transfert à l'École du Breuil.

2019 DFA 38 Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'établissement dénommé "Le Grand Bleu" (12e)

2019 DFA 60 Convention d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par des réseaux de communications ouverts au public au profit de la société Céleste.

2019 DFA 62 Avenant n° 3 à la convention conclue avec la société Colt Technology Services pour l'occupation du domaine public non routier de la Ville - Augmentation du kilométrage d'artères autorisé.

2019 DFA 56 Garantie à 80% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 15.000.000 euros souscrit par la SEMAPA.

2019 DFA 67 Garantie à hauteur de 50 % maximum (1 M€) pour trois emprunts d'un montant global de 2,1 M€ au profit de la Société Cultivate Chapelle.

2019 DFA 61 Admissions en Non Valeur et Remises Gracieuses.

2019 DPE 36 Occupation temporaire gratuite du domaine public non routier pour l'installation de stations mobiles par les titulaires de marchés publics de fourniture de gaz naturel.

2019 SG 22 Subvention (67.000 euros) à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole - CASODOM (1er).

2019 SG 32 Subvention (5.000 euros) à l'Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose (APIPD) (19e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DAE 13 Budget participatif - Subventions (191.300 euros), conventions et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de l'économie circulaire.

2019 DAE 211 Budget participatif - Subvention d'investissement (60.000 euros) et convention avec l'association Joséphine pour la beauté des femmes.

2019 DEVE 94 Subventions (40.000 euros) à quatre organismes dans le cadre de l'appel à projets Cap sur l'économie circulaire! Édition 2019.

2019 DPE 10 Subvention (17.600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille "zéro déchet".

2019 DPE 13 Subventions (419.465 euros) et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2019 DAC 39 - DU Subvention (515.000 euros) et avenant avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e) - Déclassement du domaine public et bail civil.

2019 DAC 133 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris.

2019 DAC 134 Subvention (10.000 euros) à la société Oriza.

2019 DAC 146 Subvention (5.000 euros) à l'association Marathon !

2019 DAC 154 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA.

2019 DAC 163 Subvention (10.000 euros) à la Société par Actions Simplifiée The Peacock Society Events.

2019 DAC 164 Subvention (10.000 euros) à l'association LGBT Dance, Pride off.

2019 DAE 231 - DAC Subventions d'investissement (256.000 euros) et conventions avec 22 commerces culturels dans le cadre de l'appel à projets Libraires.

2019 DDCT 115 Subventions (101.000 euros) pour 20 associations et organismes et conventions avec 8 d'entre eux dans le cadre de l'appel à projets "les nouvelles nuits parisiennes".

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2019 DGRI 21 Convention de partenariat entre la Municipalité de Minato et la Ville de Paris.

2019 DGRI 26 Subventions (80.000 euros) et conventions à 10 associations dans le cadre de l'appel à projet "Label Solidev 2019".

2019 DGRI 27 Subventions (44.000 euros) à 9 associations dans le cadre du rayonnement international culturel.

2019 DGRI 29 Subvention (10.000 euros) à l'association Défense Sans Frontières - Avocats solidaires pour son projet de défense des victimes du génocide des Khmers rouges au Cambodge.

2019 DGRI 30 Subvention (10.000 euros) à l'association End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes (ECPAT France) pour son projet de lutte contre la traite des jeunes.

2019 DGRI 34 Subvention (3.000 euros) à l'association Peace Brigades International - Section française pour son projet de soutien aux femmes défenseures des droits humains en Amérique latine.

2019 DGRI 35 Subvention (8.000 euros) à l'association Yalla ! Pour les enfants (11e) pour son projet de scolarisation des enfants réfugiés syriens au Liban.

2019 DGRI 39 Subventions (878.535 euros), conventions et avenants à conventions avec 11 associations pour des projets d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie et à une gestion durable des déchets.

2019 DGRI 42 Convention relative au programme de travail 2019-2022 entre la DGRI et l'APUR.

2019 DGRI 43 Pactes d'amitié et de coopération avec les villes de Varsovie, de Kigali, de Bagdad et d'Erbil.

2019 DGRI 45 Subvention (1.500 euros) et convention en faveur de l'Observatoire International des Avocats en Danger pour une mission de préfiguration de l'Observatoire des Maires en Danger.

2019 DICOM 18 Convention de co-organisation du 15e rendez-vous annuel du Women's Forum à Paris.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2019 DEVE 83 Mise à disposition par le Centre d'action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP) du jardin de l'Hospice Debrousse 148, rue de Bagnolet (20e) - Convention de gestion.

2019 DEVE 86 Autorisation de financement de travaux du jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20e) et communication sur la signature de la convention avec l'association "Tous Ensemble".

2019 DEVE 88 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé dans le square James Joyce (13e) et communication sur la convention avec l'association "Le jardin Balanchine".

2019 DEVE 89 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé dans le square Héloïse et Abélard (13e) et communication sur la convention avec l'association "Le jardin d'Astrolabe".

2019 DEVE 98 Convention d'objectifs et de partenariats entre la Ville de Paris et le Sénat.

2019 DEVE 99 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre le Ministère de la Culture et la Ville de Paris pour les études et travaux relatifs à la rénovation des jardins du Musée du Moyen-Age (5e).

2019 DEVE 102 Subvention (12.000 euros) à l'association "La fabrique documentaire" pour "Ciné Parc", des projets de projections cinématographiques en plein air au sein d'espaces verts parisiens.

2019 DEVE 108 Subventions (57.600 euros) à 33 associations et conventions dans le cadre de l'appel à projets "Biodiversité parisienne" - Budget participatif " + de nature en ville".

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2019 DAE 98 Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (823.176 euros) dans le cadre d'une convention de mandat.

2019 DAE 162 - DASES-DGRI Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Démocratie et Entraide en Syrie - Ghosn Zeitoun.

2019 DAE 221 SciencesPo-nouveau campus de l'Artillerie (7e) : autorisation donnée à la Région Ile-de-France pour le financement du Pavillon de l'Innovation.

2019 DAE 227 Université Paris Descartes - site Odéon (6e) : subvention (2.500.000 euros) et convention de cofinancement de travaux avec l'université.

2019 DAE 228 Convention de partenariat avec l'IREST, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (5e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2019 DICOM 16 Convention de transaction avec la société Videlio Events.

2019 DRH 39 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

2019 DRH 40 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours externe sur titres et travaux d'accès au corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

2019 DRH 45 Fixation de la natures des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2019 DRH 29 Modification et abrogation de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Ville de Paris.

2019 DRH 46 Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités attribuées à certains personnels de catégorie A de la Ville Paris.

2019 DRH 42 Modalités de recrutement et de rémunération des agents contractuels sur des emplois de catégorie A.

2019 DRH 47 Approbation et autorisation donnée à la Maire de signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle liant la collectivité parisienne et l'AGOSPAP.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2019 DJS 5 Subventions (17.100 euros) à 9 associations sportives (5e).

2019 DJS 12 Subventions (31.200 euros) à 17 associations sportives (12e).

2019 DJS 13 Subventions (27.350 euros) à 13 associations sportives (13e).

2019 DJS 14 Subventions (24.050 euros) à 13 associations sportives (14e).

2019 DJS 15 Subventions (33.990 euros) à 21 associations sportives (15e).

2019 DJS 17 Subventions (13.100 euros) à 10 associations sportives (17e).

2019 DJS 18 Subventions (18.650 euros) à 14 associations sportives (18e).

2019 DJS 19 Subventions (19.800 euros) à 15 associations sportives locales (19e).

2019 DJS 20 Subventions (27.600 euros) à 17 associations sportives (20e).

2019 DJS 48 Subventions (27.300 euros) à 6 associations sportives parisiennes de natation.

2019 DJS 61 - DAE Subvention (13.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Sport dans la Ville (19e).

2019 DJS 62 Subventions (281.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations sportives (12e).

2019 DJS 64 Subventions (291.000 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives (14e).

2019 DJS 65 Subventions (209.500 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations sportives (15e).

2019 DJS 66 Subventions (59.200 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec 3 associations sportives (16e).

2019 DJS 67 Subventions (110.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations sportives locales (17e).

2019 DJS 78 Subvention (100.000 euros) et avenant à la convention d'objectifs avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre de l'année 2019.

2019 DJS 89 Subvention (415.955 euros) au syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy le Roi (94).

2019 DJS 90 Subvention (300.000 euros) à l'Institution interdépartementale de gestion du Parc du Tremblay (94).

2019 DJS 109 Subvention (80.000 euros) à la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2019.

2019 DJS 138 Centre équestre Dauphine et Madrid (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Société Équestre de l'Étrier.

2019 DJS 150 Reprise en gestion du parc sportif de Bobigny par le biais d'une convention d'occupation du domaine public.

2019 DJS 154 Subvention (40.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec la Fédération Française de Gymnastique au titre de l'organisation des Internationaux de France de Gymnastique Artistique 2019.

2019 DJS 159 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DJS 161 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Rugby au titre de l'organisation des Paris Sevens 2019.

2019 DJS 163 Centre sportif Cler (7e) - Extension du bâtiment - Dépose d'une demande de permis de construire.

2019 DJS 165 Subvention (250.000 euros) au syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et la Courneuve.

2019 SG 38 Subventions issues de l'appel à projets "Temps Additionn'Elles".

2019 SG 40 Subvention (150.000 euros) et conventions avec le Comité d'organisation France Volley et la Ligue Ile-de-France de Volley-ball.

2019 SG 44 Demande de subventions pour le financement de la rénovation du stade Charléty (13e) en perspective de l'accueil des championnats d'Europe d'Athlétisme en 2020.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2019 DAE 156 Convention Régimes d'Aides Economiques.

2019 DAE 177 Arc Innovation - Paris Région Innovation Nord Express (18e) - Aménagement d'un lieu de formation, d'un atelier de fabrication et d'un espace événementiel - Subvention et convention avec la RIVP.

2019 DAE 181 Réception de la subvention (260.000 euros) accordée dans le cadre du projet H2020 Reflow.

2019 DAE 222 Subvention d'investissement (10.000 euros) à l'association Open Data France (31000) pour son programme VALIDATA.

2019 DFA 64 Prise de participation de la SEMPariSeine au capital de la société par actions simplifiée (SAS) Oasis Montparnasse.

2019 DLH 61 Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la société Linkcity Ile-de-France, 192, 198 rue d'Aubervilliers (19e).

2019 DU 54 Déclassement et cession au profit de Paris Habitat-OPH de deux emprises de terrain 62-64 bis et 66-66 bis rue d'Aubervilliers (19e).

2019 DU 84 Cession au SYCTOM d'une emprise à Saint Ouen (93) pour élargissement de la RD1.

2019 DU 149 Cession par voie d'adjudication publique de 2 lots de copropriété 22-24 rue Jacob (6e).

2019 DU 182 Cession d'une propriété bâtie 1 Les Places de Ville à Evry (89).

2019 DU 158 Servitude contractuelle avec la RIVP - Immeuble 69 rue des Haies (20e).

2019 DU 184 Servitudes avec le SEDIF pour le passage de ses canalisations de distribution d'eau potable à Herblay (95).

2019 DU 79 Bâtiment Nouveau Lariboisière (10e) - Avis du Conseil de Paris sur l'étude d'impact environnementale et la demande de permis de construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

2019 DU 139 Chapelle International PNE (18e) - Avenant à la convention de transfert des voies, réseaux divers et espaces communs du lotissement Chapelle International dans le domaine public.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2019 DICOM 20 Convention de partenariat média - Journée Sans Voiture 2019.

2019 DVD 5 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association La Prévention Routière.

2019 DVD 6 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé France.

2019 DVD 7 Subventions (34.000 euros) et conventions avec l'association Wimoov.

2019 DVD 20 Parcs de stationnement Jean Bouin - Porte d'Auteuil (16e) - Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation.

2019 DVD 43 Sinistre rue de Trévise (9e). Dispositions applicables à la gratuité des frais de fourrières suite à l'enlèvement des véhicules.

2019 DVD 58 Parc de stationnement Goutte d'Or (18e). Résiliation de la convention de concession et signature d'un protocole transactionnel.

2019 DVD 62 Contentieux des fourrières. Protocole transactionnel avec la société M Assistance.

2019 DVD 67 Indemnisations amiables.

2019 DVD 71 2-14 rue Duphot (1er) - Convention d'occupation du domaine public routier pour la construction et l'exploitation d'une galerie souterraine avec la société Chanel.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2019 DAE 101 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e) - Convention avec la société Orexpo.

2019 DAE 215 Budget Participatif - Soutien au commerce de proximité : subventions et conventions avec la RIVP et la SEMAEST.

2019 DAE 217 Marché aux fleurs et aux oiseaux de la Cité (4e) - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

2019 DAE 223 Marché aux timbres Carré Marigny (8e) - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

2019 DAE 226 Opération nationale "Revitalisation et animation des commerces" - Convention avec l'Etat pour l'attribution d'une subvention (600.000 euros).

2019 DAE 232 Fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des "gilets jaunes" et à l'explosion de la rue de Trévise (9e) - Avenant à la convention.

2019 DU 112 Classification d'une voie du 15e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 165 Classification des nouvelles voies du 17e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 185 Classification des nouvelles voies du 16e arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2019 DEVE 110 Subvention (5.000 euros) au réseau des AMAP en Île-de-France pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisien-ne-s en faveur d'une agriculture biologique et de proximité.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure.

2019 DASES 45 Subventions (22.500 euros) à 5 associations menant des actions de soutien aux malades.

2019 DASES 54 Subventions (23.000 euros) à 4 associations menant des actions de prévention du mal-être et d'écoute psychologique.

2019 DASES 146 Convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil sur un partenariat de recherche pour la validation de l'outil BMTi.

2019 DASES 150 Subvention (20.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'association Emmaüs Solidarité (1er).

2019 DASES 153 Subvention (19.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2019 DASES 154 Subvention (30.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Aurore (4e).

2019 DASES 166 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Exil (11e).

2019 DASES 170 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Auto-Support et réduction des risques parmi les usagers et ex-usagers de Drogues (ASUD) (20e).

2019 DASES 193 Subvention (750.000 euros) et convention avec l'association Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Ile-de-France (CRCDC-IDF) pour le dépistage organisé des cancers à Paris.

2019 DASES 195 Subvention (30.000 euros) et convention à l'association Basiliade (3e).

2019 DASES 196 Subvention (225.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19e et 20e).

2019 DASES 198 Subvention (29.785 euros) et convention avec l'association Œuvre Falret (15e).

2019 DASES 204 Reprise de l'activité de l'observatoire local des toxicomanies de l'association Coordination Toxicomanies.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2019 DAC 491 Subvention (1.000 euros) à l'Association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) région Paris Ile-de-France.

2019 DAC 514 Subvention (2.500 euros) à l'association Mémoires de Madagascar.

2019 DAC 515 Subvention (500 euros) à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient.

2019 DAC 516 Subvention (1.500 euros) à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale A.S.S.D.N.

2019 DAC 517 Subvention d'investissement (50.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2019 DAC 518 Subvention (2.600 euros) et convention avec l'association Amicale du camp de concentration de Dachau.

2019 DAC 519 Subvention (5.000 euros) et avenant à convention avec le Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon.

2019 DAC 521 Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos.

2019 DAC 522 Subvention (6.500 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français).

2019 DAC 523 Subvention (5.000 euros) et convention avec le Cercle de la base de défense de Toulon relative à la modernisation de la salle de lecture du Porte-avions Charles de Gaulle.

2019 DAC 525 Subvention (500 euros) à l'association Fonds Mémoire d'Auschwitz.

2019 DAC 526 Subvention (2.500 euros) à l'Association Germaine Tillion.

2019 DAC 527 Subvention (5.000 euros) à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

2019 DEVE 80 Dénomination "jardin Elisabeth Boselli" attribuée au jardin situé 34-42 boulevard Victor (15e).

2019 DEVE 81 Dénomination "jardin des Petites Rigoles" attribuée au jardin situé 1, rue Fernand Raynaud (20e).

2019 DEVE 95 Dénomination "allée Jeanne Villepreux-Power" attribuée à une allée du bois de Vincennes débutant 1, avenue Daumesnil et finissant route de la Croix Rouge (12e).

2019 DEVE 97 Dénomination "jardin de Marianne" attribuée à l'espace vert central de la place de la Nation (11e, 12e).

2019 DJS 162 Attribution de la dénomination Yvonne Godard à la piscine située 7 rue Serpollet (20e).

2019 DU 131 Dénomination promenade Marie de Roumanie (7e).

2019 DU 132 Dénomination place Pierre Kauffmann (4e).

2019 DU 133 Dénomination place Marie-Claude Vaillant-Couturier et Pierre Villon (4e).

2019 DU 151 Dénomination place Edith Thomas (14e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2019 DDCT 56 - DASCO-DJS Subventions (13.300 euros) à trois associations œuvrant dans le 13e arrondissement de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2019 DDCT 57 Subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne (18.500 euros) à dix associations du 14e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2019 DDCT 59 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (17.750 euros) à douze associations œuvrant dans le 18e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2019 DDCT 60 Subventions au titre de la participation citoyenne et de la vie associative (5.000 euros) à cinq associations œuvrant dans le 19e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2019 DDCT 61 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (28.500 euros) à seize associations œuvrant dans le 20e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2019 DDCT 75 Subvention au titre des fonds du Maire du 1er arrondissement (7.873 euros) au "comité municipal d'animation culturelle du 1er arrondissement".

2019 DDCT 77 Subventions au titre des fonds du Maire du 3e arrondissement (24.500 euros) à neuf associations.

2019 DDCT 79 Subventions au titre des fonds du Maire du 4e arrondissement (28.750 euros) à trois associations.

2019 DDCT 80 Subventions au titre des fonds du Maire du 5e arrondissement (15.000 euros) à deux associations.

2019 DDCT 82 Subventions au titre des fonds du Maire du 6e arrondissement (29.627 euros) à quatre associations.

2019 DDCT 83 Subventions au titre des fonds du Maire du 7e arrondissement (13.000 euros) à quinze associations.

2019 DDCT 84 Subventions au titre des fonds du Maire du 9e arrondissement (15.000 euros) à dix sept associations.

2019 DDCT 85 Subvention au titre des fonds du Maire du 10e arrondissement (15.000 euros) au "comité municipal des fêtes et œuvres de solidarité du 10e".

2019 DDCT 86 Subventions au titre des fonds du Maire du 11e arrondissement (15.000 euros) à huit associations, deux établissements scolaires et la caisse des écoles du 11e.

2019 DDCT 87 Subvention au titre des fonds du Maire du 13e arrondissement (15.753 euros) au "comité des fêtes et de la solidarité du 13e".

2019 DDCT 88 Subventions au titre des fonds du Maire du 16e arrondissement (52.000 euros) à quinze associations.

2019 DDCT 90 Subventions au titre des fonds du Maire du 18e arrondissement (15.000 euros) à trois associations.

2019 DDCT 109 Subventions à deux associations du 12e arrondissement au titre de la participation citoyenne.

2019 DDCT 110 Subventions (7.000 euros), au titre de la vie associative, à l'association Fraternité Générale.

2019 DDCT 117 Budget Participatif - Subvention d'investissement (5.000 euros) au titre de la vie associative à l'association "régie de quartier : Passerelles 17". Achat de matériel de plein air.

2019 DJS 123 Subventions (673.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France et avec les associations gestionnaires de FJT qui lui sont affiliées.

2019 DJS 130 Subvention (5.900 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.

2019 DJS 139 Attribution de la dénomination Pina Bausch au Centre Paris Anim' situé 4 passage Stinville (12e).

2019 DJS 140 Attribution de la dénomination Maya Angelou à l'annexe du Centre Paris Anim' Pina Bausch situé 10 rue Erard (12e).

2019 DJS 141 Attribution de la dénomination Musidora au Centre Paris Anim' situé 51 rue François Truffaut (12e).

2019 DJS 142 Attribution de la dénomination Annie Fratellini au Centre Paris Anim' situé 36 quai de la Râpée (12e).

2019 DJS 143 Attribution de la dénomination Lucienne Velu au terrain d'éducation physique rattaché au Centre Paris Anim' Maison des Ensembles situé 3-5 rue d'Aligre (12e).

2019 DJS 147 - DDCT-DAC-DASES-DASCO Subventions (30.000 euros), 5 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 5 associations pour le financement de 8 projets (10e, 14e, 18e, 19e).

2019 DJS 151 Ensemble immobilier situé 6 rue Emile Levassor (13e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Garef Paris.

2019 DJS 152 Subventions (17.000 euros) à 4 associations de jeunesse parisiennes affiliées à la fédération nationale du Scoutisme français.

2019 DJS 156 Subvention (4.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association ANI-International Agis, Note et Innove.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2019 DASES 40 - DDCT Subventions (161.000 euros) et conventions avec 6 associations pour la mise en œuvre d'actions visant l'insertion par le logement des personnes en difficulté.

2019 DASES 71 Renouvellement de la convention tripartite des ESI conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 ESI.

2019 DASES 85 Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis.

2019 DASES 145 Convention avec l'association Le Silence des Justes Ohalei Yaakov.

2019 DASES 149 Subventions (809.945 euros) aux associations OPPELIA, les enfants du Canal, Aurore, Emmaüs et Aux captifs, pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale à Paris. Conventions annuelles.

2019 DASES 168 Subvention (25.000 euros) à l'association Règles Élémentaires qui organise la collecte et la mise à disposition de produits d'hygiène intime à destination des femmes sans abri ou mal logées.

2019 DASES 180 - DASCO Subvention (17.000 euros) et convention avec l'association Zone d'Expression Prioritaire pour l'organisation d'ateliers d'écriture en direction de jeunes collégiens, lycéens et en insertion.

2019 DASES 189 Subventions (20.000 euros) et convention avec l'association "Adepape 75 Repairs !" pour son travail en direction des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance.

2019 DASES 202 Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi et PACTE parisien de lutte contre la grande exclusion. Avenant à la convention avec l'État pour bénéficier du Fonds d'Appui aux politiques d'insertion.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2019 DEVE 85 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "le Pari's des Faubourgs" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé face au gymnase Marie Paradis (10e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 2 juillet 2019

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. David BELLIARD, Jean-Bernard BROS, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jérôme COUMET, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR, Yves POZZO di BORGO et François VAUGLIN.

******

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 04.

M. GRÉGOIRE a présenté les tableaux de bord.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 76 à son ordre du jour :

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

Mme CAMILLERI, directrice adjointe du cabinet du Préfet de police a présenté les grands axes du budget supplémentaire de la Préfecture de police (PP 21). M. CASTANET, directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance, a apporté des précisions sur le budget supplémentaire.

Le support de présentation a été envoyé aux membres de la Commission.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Mme GUHL a signalé trois projets de délibération relevant de sa délégation : DAE 13 budget participatif, subventions, conventions et adhésion pour le soutien de l'économie circulaire ; DPE37 budget participatif "Ville plus propre", subvention à la régie de quartier pour acquérir du matériel de propreté ; DEVE 94 subventions à quatre organismes dans le cadre de l'appel à projets Cap sur l'économie circulaire ! édition 2019.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure

Pas d'intervention.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

29 amendements, 14 vœux rattachés et 49 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 35.

Prochaine Commission le mardi 24 septembre 2019 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 1er juillet 2019

Présent-e-s :

Mmes Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Christophe GIRARD et Frédéric HOCQUARD.

Excusée :

Mme Danièle GIAZZI.

Absent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Raphaëlle PRIMET, Marielle de SARNEZ, MM. Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE, Bernard GAUDILLÈRE, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

******

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 123 à l'ordre du jour :

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

M. HOCQUARD rappelle que le festival FNAC LIVE se tiendra du 3 au 5 juillet.

Patrimoine - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB a évoqué les dernières campagnes de restauration d'œuvres dans les églises parisiennes.

Elle précise que se tiendra cette semaine un petit déjeuner presse autour de la carte archéologique de Paris. Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, elle indique qu'un circuit découverte sur les œuvres d'Art religieux sera réalisé par des étudiants en histoire de l'art. Enfin, elle invite, cet automne, les membres de la Commission a une visite de chantier de restauration.

Mme MÉES souhaiterait avoir des précisions sur le colloque handicap/patrimoine.

Réponse de Mme TAÏEB.

Mme LECOUTURIER demande si une communication sur le patrimoine aura lieu prochainement à un Conseil de Paris.

Réponse de Mme TAÏEB et de M. GIRARD.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAC 524 : subvention (5.000 euros) à l'association Langage de Femmes :

Intervention de Mme MÉHAL.

DAC 491 : subvention à l'association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale région Ile-de-France :

Intervention de Mme FANFANT. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Le programme pour le 75e anniversaire de la Libération de Paris a été distribué aux membres de la Commission.

Culture - M. GIRARD, rapporteur :

M. GIRARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Il signale que le 6 juillet, au bassin de la Villette, se déroulera le bal de clôture du mois du handicap.

M. GIRARD apporte des présicions concernant l'amendement technique sur le projet de délibération DAC 44 : approbation de l'adhésion du département de la Seine-Saint-Denis à l'EPCC Maison des Métallos et de la modification de ses statuts.

M. GIRARD a également signalé l'amendement technique sur le projet de délibération DAJ - DAC 14 : convention conservation-restauration et droits d'auteurs de l'œuvre "Bouquet Of Tulips" entre la Ville de Paris et Jeff KOONS.

Intervention de Mmes LECOUTURIER, MÉHAL, KUSTER, TAÏEB et FANFANT.

Réponse de M. GIRARD et de Mme GERMAIN, directrice de la Direction des Affaires culturelles.

Vœux et amendements :

2 amendements et 6 vœux ont été déposés.

M. AIDENBAUM a présenté le vœu relatif au projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat Paris Centre.

Réponse de Mme TAÏEB.

Mme VIEU-CHARIER a apporté des éléments de réponse sur les vœux relatifs à la mémoire de Camille Claudel et à la dénomination Yvette Vincent-Alleaume.

Mme FANFANT a présenté le vœu relatif au projet d'établissement d'un espace culturel au 106, rue Brancion, le carré "Brassens-Brancion".

Réponse de M. GIRARD.

Séance levée à 13 heures 11.

Prochaine Commission le lundi 23 septembre 2019 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 1er juillet 2019

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Paul SIMONDON et Dominique TIBERI.

Absent-e-s :

Mmes Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. Pierre CHARON, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Thomas LAURET, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

******

Sous la présidence de M. DARGENT, la séance est ouverte à 10 heures 36.

Présentation liminaire par Mme BROSSEL du budget supplémentaire et du budget spécial de la Préfecture de police.

Introduction du budget supplémentaire et du budget spécial de la Préfecture de police par Mme CAMILLIERI, Directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Présentation du budget supplémentaire et du budget spécial de la Préfecture de police par M. CASTANET, Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance.

Interventions de M. LE RESTE et de M.JULIEN ;

Réponses apportées par Mme CAMILLIERI.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 131 à l'ordre du jour :

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DAE 220, 2019 DDCT 106, 2019 DPE 37, 2019 DDCT 96, 2019 DDCT 63, 2019 SG 47, 2019 DDCT 95, 2019 DDCT 104, 2019 DDCT 105, 2019 DPSP 10 et 2019 DPSP 11.

Pas d'intervention.

Environnement - Mme SOLANS, rapporteure :

Mme SOLANS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération 2019 DEVE 66.

Pas d'intervention.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DEVE 101, 2019 DEVE 102, 2019 DEVE 108, 2019 DEVE 100, 2019 DEVE 121, 2019 DEVE 84, 2019 DEVE 87, 2019 DEVE 88, 2019 DEVE 89, 2019 DEVE 98, 2019 DEVE 106, 2019 DEVE 107 et 2019 DEVE 111.

Pas d'intervention.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Propreté et gestion des déchets - M. SIMONDON, rapporteur :

M.SIMONDON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation, notamment le projet de délibération 2019 DPE 36.

Pas d'intervention.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUEL, rapporteure :

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 SG 50, 2019 DVD 70 et 2019 DVD 73.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

7 vœux rattachés et 23 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 48

Prochaine Commission : le lundi 23 septembre 2019 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 1er juillet 2019

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORÉ et Nicolas NORDMAN.

Excusé-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Fanny GAILLANNE, Mercedes ZUNIGA, MM. Bernard DEBRÉ et Bernard JOMIER.

Absent-e-s :

Mmes Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, MM. François HAAB, Atanase PÉRIFAN et Alexandre VESPERINI.

******

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 08.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 80 à son ordre du jour :

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

En l'absence de Mme BRIDIER, Mme SOUYRIS a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les projets de délibération de sa délégation :

DASES 5 - DDCT-DFPE-DJS-DAE-DAC-DEVE-DASCO-DPSP : Subventions et avenants avec 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019 :

Intervention de Mme ATALLAH.

Réponse de Mme BROSSEL.

DDCT101 : Subventions à des structures dans le cadre de l'appel à projets sur l'apprentissage du français à destination des réfugiés parisiens résidant en centres d'hébergement :

Intervention de Mmes ATALLAH et CARRÈRE-GÉE.

Réponse de Mme BROSSEL.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté la communication sur la stratégie parisienne du handicap, actualisation du point d'étape.

Intervention de M. HONORE.

Réponse de M. NORDMAN.

A cette occasion, M. NORDMAN a indiqué que le bal de clôture du mois du handicap qui se tiendra le 6 juillet au bassin de la Villette.

Santé et relations avec l'A.P. -H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

DGRI 22 : Subventions, conventions et avenants à conventions avec 17 associations dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida à l'international :

Intervention de Mmes STOPPA-LYONNET et ATALLAH.

Réponse de Mme SOUYRIS et de M. RAYMOND, directeur de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Mme SOUYRIS annonce aux membres de la Commission qu'une conférence citoyenne sur l'hôpital se tiendra à la rentrée.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

DASES 85 : Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis :

Intervention de M. HONORÉ.

Réponse de Mme VERSINI.

DASES 145 : Convention avec l'association Le Silence des Justes Ohalei Yaakov :

Intervention de Mmes CARRÈRE-GÉE, ATALLAH, STOPPA-LYONNET et M. HONORÉ.

Réponse de Mme VERSINI, de MM.NORDMAN et RAYMOND.

DASES 187 : Subventions accordées à la Fondation de l'Armée du Salut pour un accueil humanitaire de jour cofinancé par les Villes de Paris et Saint-Denis :

Intervention de M. HONORÉ.

Réponse de Mmes VERSINI et SOUYRIS.

Vœux et amendements :

11 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 56.

Prochaine Commission le lundi 23 septembre 2019 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 1er juillet 2019

Présent-e-s :

Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, MM., Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Philippe DUCLOUX, Éric LEJOINDRE et Jérôme GLEIZES,

Excusé-e-s : Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Louis MISSIKA,

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA, Agnès EVREN, Valérie NAHMIAS, Annick LEPETIT, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Jérôme DUBUS, M. Roger MADEC et Buon Huong TAN.

******

Sous la présidence de M DUCLOUX, la séance débute à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 58 à l'ordre du jour :

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur.

En l'absence de M. MISSIKA, M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DU 67, 2019 DAE 54, 2019 DAE 121, 2019 DAE 177, 2019 DU 89, 2019 DU 90, 2019 DU 92, 2019 DU 105, 2019 DU 160 et 2019 SG 43.

Intervention de M. CONTASSOT sur le projet de délibération 2019 DU 67 : demande de l'avis de l'observatoire du PLU.

Réponse apportée : L'observatoire sera saisi après. Ceci est juste le lancement du processus.

Constructions publiques, grands projets de renouvellement urbain et architecture - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DDCT 105, 2019 DCPA 11, 2019 DCPA 13 et 2019 DU 11.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DU 153, 2019 DFA 64, 2019 DLH 107 et 2019 DLH 92.

Pas d'intervention.

Présentation de la proposition de délibération 2019 UDI-MODEM 1 : "Projet d'aménagement urbain et paysager de "l'axe historique" Tuilerie-Concorde-Champs-Élysées ?", par M. AZIERE.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

4 amendements, 10 vœux rattachés et 16 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 25.

Prochaine Commission le lundi 23 septembre 2019 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 1er juillet 2019

Présent-e-s :

Mmes Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Anne-Christine LANG, Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick BLOCHE.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alexandra CORDEBARD, Catherine LECUYER, MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

******

Sous la présidence de Mme Annick OLIVIER, la séance débute à 15 heures 39.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 77 à l'ordre du jour :

Petite enfance - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DFPE 164, 2019 DFPE 189, 2019 DFPE 183, 2019 DFPE 198 et 2019 DFPE 200.

Pas d'intervention.

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DFPE 4, 2019 DFPE 2019, 2019 DASCO 36, 2019 DASCO 88 et la proposition de délibération 2019 GEP 1.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 16 heures 02.

Prochaine Commission, le lundi 23 septembre 2019 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 1er juillet 2019

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Absent-e-s :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Ann-Katrin JÉGO, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Pascal CHERKI, Rémi FÉRAUD et Pierre LELLOUCHE.

******

Sous la présidence de M. Sergio TINTI, la séance est ouverte à 17 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 115 à l'ordre du jour :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DDCT 57, 2019 DDCT 59, 2019 DDCT 60, 2019 DDCT 75, 2019 DDCT 77, 2019 DDCT 79, 2019 DDCT 80, 2019 DDCT 82, 2019 DDCT 83, 2019 DDCT 84 et 2019 DDCT 7.

Pas d'intervention.

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur :

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DAE 162, 2019 DGRI 22, 2019 DGRI 26, 2019 DGRI 29, 2019 DGRI 30, 2019 DGRI 35, 2019 DEVE 82 et 2019 DGRI 43.

Question de Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU sur l'évaluation des subventions VIF suite à un vœu déposé en 2018.

Réponse de M. KLUGMAN qui transmettra les élements dans la semaine.

Europe - M. SANCHES RUIVO, rapporteur :

M. SANCHES RUIVO a présenté le projet de délibération 2019 DGRI 25.

Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. MARTINS, rapporteur :

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DJS 161, 2019 DJS 165, 2019 DJS 138, 2019 DJS 150, 2019 SG 40, 2019 SG 39 et 2019 SG 41.

Intervention Mme BUFFETEAU sur les projets de délibération 2019 SG 39 et 2019 SG 41.

Réponses de M. MARTINS.

Vœux et amendements :

2 amendements, 1 vœu rattaché et 8 vœux non-rattachés ont été déposés.

Séance levée à 17 heures 47

Prochaine Commission, le lundi 23 septembre 2019 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 8 juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS,

M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Bernard DEBRÉ, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI.

Excusés :

Mme Leïla DIRI, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Buon-Huong TAN.

Lundi 8 juillet - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER,

Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Bernard DEBRÉ, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Leïla DIRI, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Buon-Huong TAN.

Mardi 9 juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Bernard DEBRÉ, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB.

Excusé :

M. Sergio TINTI.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, M. François HAAB, Mme Caroline MÉCARY, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Buon-Huong TAN.

Mardi 9 juillet - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB.

Excusés :

Mme Leïla DIRI, M. Sergio TINTI.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Buon-Huong TAN.

Mercredi 10 juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François

DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Bernard DEBRÉ, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Agnès EVREN, M. Sergio TINTI.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Buon-Huong TAN.

Mercredi 10 juillet - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M.

Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Agnès EVREN, M. Sergio TINTI.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Buon-Huong TAN.

Jeudi 11 juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, Mme Florence BERTHOUT, M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. François HAAB, M. Thierry HODENT, Mme Fadila MÉHAL, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, M. Buon-Huong TAN.

Jeudi 11 juillet - Après-midi

M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, Mme Florence BERTHOUT, Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Jean-François LAMOUR, M. Pierre LELLOUCHE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Rachida DATI, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

Absents :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. François HAAB, M. Thierry HODENT, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Fadila MÉHAL, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, M. Buon-Huong TAN.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
"BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE PARIS"										
1	1		Exécutif		A	2019 DFA 63	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	8-juil.-19
1	2		GEP	BELLIARD, KONE, MOREL, GLEIZES	A	2019 DFA 63	relatif au développement de la consigne à Paris.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	3		GEP	BOUTAULT, MOREL	A	2019 DFA 63	relatif à la création de pigeonniers à Paris.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	4		GEP	BELLIARD, MOREL	A	2019 DFA 63	relatif à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	5		GEP	MEES, GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif au renforcement de l'équipe volante des bibliothèques.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	6		GEP	JULIEN, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif au versement de la prime ISAE aux professeurs de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	7		GEP	MOREL, BOUTAULT, JULIEN, BELLIARD, KONE	A	2019 DFA 63	relatif aux personnels surveillants des espaces verts.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	8		GEP	BOUTAULT, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif à la lutte contre l'affichage sauvage.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	9		GEP	JULIEN, MEES, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif à l'évolution de la restauration scolaire du 18e.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	10		GEP	KONE, ATALLAH, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif à l'accueil de nuit des jeunes exilés.	GREGOIRE	Rejeté	8-juil.-19
1	11		GEP	KONE, MOREL, ATALLAH, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	12		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2019 DFA 63	relatif à la subvention pour le 6e Forum Mondial de la Musique.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	13		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	A	2019 DFA 63	relatif à une étude sur la création d'une rocade de métro au sud de Paris.	GREGOIRE	Retiré	8-juil.-19
1	14		LRI	de FROMENT	A	2019 DFA 63	relatif au budget alloué aux édifices cultuels.	GREGOIRE	Rejeté	8-juil.-19
1	15		LRI	de FROMENT	A	2019 DFA 63	relatif au calendrier d'exécution du budget alloué au patrimoine cultuel.	GREGOIRE	Rejeté	8-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	16		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 63	relatif à l'hébergement pour les personnes sans abri.	GREGOIRE	Rejeté	8-juil.-19
1	17		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 63	relatif à la gratuité des transports publics pour les jeunes et les chômeurs.	GREGOIRE	Rejeté	8-juil.-19
1	18	285	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	V	2019 DFA 63	relatif aux droits de mutation à titre obligatoire.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-juil.-19
1	19		LRI	de FROMENT	V	2019 DFA 63	relatif au budget alloué au patrimoine cultuel.	GREGOIRE	Rejeté	8-juil.-19
1	20		NI	SIMONNET	V	2019 DFA 63	relatif à une réponse à l'urgence sociale et écologique.	GREGOIRE	Rejeté	8-juil.-19
3	21		GEP	JULIEN, BELLIARD	A	2019 PP 21	relatif au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP).	BROSSEL	Retiré	8-juil.-19
"RAFFRAICHISSEMENT URBAIN"										
3	22	286	GEP	GLEIZES, MOREL, BELLIARD, KONE, BOUTAULT	V	2019 SG 50	relatif à l'impact des opérations d'aménagement dans la création d'îlot de chaleur urbain.	MISSIKA	Adopté (amendé)	8-juil.-19
3	23		GEP	MOREL, GLEIZES, BELLIARD	V	2019 SG 50	relatif aux études d'impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain.	MISSIKA	Retiré	8-juil.-19
3	24	287	GEP	KONE, BELLIARD	V	2019 SG 50	relatif aux cours Oasis dans les nouvelles crèches et établissements scolaires.	BLAUEL	Adopté (amendé)	8-juil.-19
3	25		100% Paris	BOURNAZEL, MENGUY, BLOCH, COURTOIS	V	2019 SG 50	relatif à un programme d'adaptation des établissements scolaires aux pics de chaleur.	BLAUEL	Rejeté	8-juil.-19
3	26		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2019 SG 50	relatif à la création d'espaces végétalisés dans les arrondissements.	KOMITES	Retiré	8-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	27		PPCI	DUBUS	V	2019 SG 50	relatif à l'expérimentation d'une pelouse en mousse végétale.	KOMITES	Rejeté	8-juil.-19
3	28		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 SG 50	relatif au bien-être animal en période de canicule.	KOMITES	Rejeté	8-juil.-19
3	29		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 SG 50	relatif au dispositif "Chaleur extrême", dit "Chalex".	BLAUEL	Rejeté	8-juil.-19
3	30		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 DVD 70	relatif aux conditions de reprise des salariés de l'actuel prestataire.	BLAUEL	Adopté (amendé)	8-juil.-19
3	31		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 DVD 70	relatif aux objectifs du futur réseau de froid.	BLAUEL	Adopté (amendé)	8-juil.-19
3	32		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2019 DVD 70	relatif au mode de gestion du réseau de froid parisien.	BLAUEL	Rejeté	8-juil.-19
3	33		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2019 DEVE 100	relatif à la création d'espaces verts.	KOMITES	Retiré	8-juil.-19
3	34		NI	SIMONNET	V	2019 DEVE 100	relatif aux zones végétalisées dans des lieux symboliques.	KOMITES	Rejeté	8-juil.-19
3	34bis	288	Exécutif		V	2019 DEVE 100	En réponse aux V26, V33 et V34.	KOMITES	Adopté	8-juil.-19
"STRATEGIE PARISIENNE DU HANDICAP AU CONSEIL DE PARIS"										
4	35		SOCA	FERAUD	V	2019 SG 49	relatif à l'accessibilité des transports en commun.	NORDMAN	Retiré	8-juil.-19
4	36		UDI - MODEM	HELARD, HAAB, GATEL	V	2019 SG 49	relatif à l'accessibilité du métro parisien.	NORDMAN	Retiré	8-juil.-19
4	36bis	289	Exécutif		V	2019 SG 49	En réponse aux V35 et V36.	NORDMAN	Adopté	8-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	37	290	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 49	relatif aux instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles.	NORDMAN	Adopté (amendé)	8-juil.-19
4	38	291	UDI - MODEM	HAAB, HELARD	V	2019 SG 49	relatif à l'accessibilité aux locaux médicaux pour les personnes en situation de handicap.	NORDMAN	Adopté (amendé)	8-juil.-19
4	39	292	UDI - MODEM	HAAB, HELARD	V	2019 SG 49	relatif à la restructuration de l'hôpital Raymond-Poincaré.	NORDMAN	Adopté	8-juil.-19
4	40	293	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 SG 49	relatif à la réparation des dispositifs sonores des feux tricolores.	NORDMAN	Adopté (amendé)	8-juil.-19
4	41	294	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 SG 49	relatif à l'agression d'un déficient visuel et de son accompagnateur (12e).	NORDMAN	Adopté (amendé)	8-juil.-19
"PROPOSITIONS DE DELIBERATION"										
5	187		PPCI	DUBUS	A	2019 UDI-MODEM 1	Projet d'aménagement urbain et paysager de "l'Axe Historique" Tuileries-Concorde-Champs Elysées.	MISSIKA	Adopté	9-juil.-19
5	192		Exécutif		A	2019 UDI-MODEM 1	Amendement de l'exécutif	MISSIKA	Adopté	9-juil.-19
6	193		Exécutif		A	2019 GEP 1		BLOCHE	Adopté	9-juil.-19
6	42		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, PENINOU	V	2019 GEP 1	relatif aux petits déjeuners gratuits et goûters bio à l'école et à un bilan de la restauration scolaire.	BLOCHE	Rejeté	9-juil.-19
AUTRES DOSSIERS										
2	43		Exécutif		A	2019 DAC 44	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	8-juil.-19
2	44		DP	MEHAL	V	2019 DAC 291	relatif aux déplacements lors de l'édition métropolitaine de Nuit Blanche.	GIRARD	Retiré	8-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	44bis	295	Exécutif		V	2019 DAC 291	En réponse au V44.	GIRARD	Adopté	8-juil.-19
2	45bis		Exécutif		A	2019 DAJ 14	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	8-juil.-19
2	45		Exécutif		A	2019 DAJ 14	Amendement technique.	GIRARD	Adopté (amendé)	8-juil.-19
2	46	296	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER	VNR		relatif à une plaque en hommage à Jean-Pierre Melville.	GIRARD	Adopté	8-juil.-19
2	47		LRI	LECUYER	VNR		relatif au conservatoire du 8e.	GIRARD	Rejeté	8-juil.-19
2	48	297	100% Paris	GOUJON, LAMOUR, BUFFETEAU, CEYRAC, COURTOIS, MENGUY	VNR		relatif au projet d'établissement d'un espace culturel, le carré "Brassens-Brancion" (15e).	GIRARD	Adopté	8-juil.-19
2	49		PPCI	PAWLIK	V	2019 DDCT 97	relatif au déploiement de bonnes pratiques lors de l'organisation d'événements sur la voie publique.	HOCQUARD	Rejeté	8-juil.-19
2	49bis	298	Exécutif		V	2019 DDCT 97	En réponse au V49.	HOCQUARD	Adopté	8-juil.-19
2	50		100% Paris	LEGARET	VNR		relatif aux nuisances sonores provoquées par les animations sur le site des Halles.	HOCQUARD	Rejeté	8-juil.-19
2	51		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture du marché Pop.	HOCQUARD	Rejeté	8-juil.-19
2	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif au restaurant / librairie 108 (19e).	HOCQUARD	Rejeté	8-juil.-19
2	53	299	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Camille Claudel.	VIEU-CHARIER	Adopté (amendé)	8-juil.-19
2	54	300	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à "Yvette Vincent-Alleaume".	VIEU-CHARIER	Adopté	8-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	55	301	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2019 DVD 73	relatif à la sécurité du réseau de distribution du gaz à Paris.	BLAUEL	Adopté (amendé)	9-juil.-19
3	190	302	Exécutif		V		relatif au rôle de Paris dans la lutte contre le réchauffement climatique.	BLAUEL	Adopté	9-juil.-19
3	56		UDI - MODEM	HELARD	VNR		relatif à la sécurisation des bouches à incendie.	BLAUEL	Retiré	9-juil.-19
3	57		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux actions écologiques.	BLAUEL	Rejeté	9-juil.-19
3	58		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions de travail des salariés de Canauxrama.	BLAUEL	Rejeté	9-juil.-19
3	59	303	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DEVE 66	relatif à l'élimination des plastiques jetables.	SOLANS	Adopté	9-juil.-19
3	60		DP	LAURET	V	2019 DEVE 66	relatif à la lutte contre les plastiques évitables.	SOLANS	Rejeté	9-juil.-19
3	61	304	GEP	BELLIARD, BOUTAULT	VNR		relatif à la souffrance animale dans les marchés publics de la Ville.	SOLANS	Adopté (amendé)	9-juil.-19
3	62	305	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'emploi des avertisseurs sonores.	SOLANS	Adopté	9-juil.-19
3	63		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires pour le Civisme.	BLOCHE	Rejeté	9-juil.-19
3	64		Exécutif		A	2019 DDCT 63	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	9-juil.-19
3	65		Exécutif		A	2019 DDCT 95	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	9-juil.-19
3	66		LRI	PERIFAN	VNR		relatif au renforcement de la sécurité autour du square de la Roquette.	BROSSEL	Rejeté	9-juil.-19
3	67		100% Paris	BOURNAZEL, FANFANT, ONGHENA, HONORE	VNR		relatif à l'insécurité dans le Nord-Est de Paris.	BROSSEL	Rejeté	9-juil.-19
3	68		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la recrudescence de la vente à la sauvette.	BROSSEL	Rejeté	9-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	69		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'amélioration du cadre de vie du quartier Porte de Saint-Ouen - Porte de Pouchet.	BROSSEL	Rejeté	9-juil.-19
3	70		GEP	JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DEVE 87	relatif au devenir du Bois Dormoy.	KOMITES	Retiré	9-juil.-19
3	71	306	GEP	BOUTAULT, JULIEN	VNR		relatif à la pérennisation de la végétalisation des berges.	KOMITES	Adopté (amendé)	9-juil.-19
3	72		RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif à l'expérimentation des parcs et jardins parisiens sans tabac.	KOMITES	Retiré	9-juil.-19
3	72bis	307	Exécutif		VNR		En réponse au V72	KOMITES	Adopté	9-juil.-19
3	73		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la disparition des moineaux.	KOMITES	Rejeté	9-juil.-19
3	74	308	GEP	BELLIARD, MOREL	VNR		relatif au réaménagement de la place Jussieu (5e).	NAJDOVSKI	Adopté	9-juil.-19
3	75	309	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au bilan de la fin du service Autolib'.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	9-juil.-19
3	76	310	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, BONNET-OULALDJ, BEGUE, JULIEN	VNR		relatif à la mise en valeur de la place de Catalogne.	NAJDOVSKI	Adopté	9-juil.-19
3	77		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la mise en sens unique des avenues de Saint-Ouen et de Clichy.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-juil.-19
3	78		LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à la remise en état de l'espace public.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-juil.-19
3	79		LRI	PERIFAN	VNR		relatif à une organisation rationnelle des travaux dans la capitale.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-juil.-19
1	80		LRI	PERIFAN	VNR		relatif à la rénovation du boulevard de Belleville.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-juil.-19
3	81		LRI	de FROMENT	VNR		relatif à l'assistance téléphonique de Vélib'.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	82		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'exécution du contrat Vélib' 2.	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	9-juil.-19
3	83		100% Paris	LEGARET	VNR		relatif au sens de circulation de la rue du Pont-Neuf.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-juil.-19
3	84	311	100% Paris	GOUJON, LAMOUR, BUFFETEAU, CEYRAC, COURTOIS, MENGUY	VNR		relatif à la qualité de réalisation des contresens cyclistes dans les rues du 15e.	NAJDOVSKI	Adopté	10-juil.-19
3	85	312	100% Paris	BOURNAZEL, GALLOIS, BOILLOT	VNR		relatif à l'assurance obligatoire pour les loueurs de trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Adopté	10-juil.-19
3	86		UDI - MODEM	GATEL, HELARD	VNR		relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre.	NAJDOVSKI	Retiré	10-juil.-19
3	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux trottinettes en free-floating.	NAJDOVSKI	Rejeté	10-juil.-19
3	88		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la climatisation des transports en commun parisiens et régionaux.	NAJDOVSKI	Retiré	10-juil.-19
3	88bis	313	Exécutif		VNR		En réponse au V88	NAJDOVSKI	Adopté	10-juil.-19
3	89		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au trafic automobile au carrefour boulevard Malesherbes - boulevard Berthier, avenue de la Porte d'Asnières.	NAJDOVSKI	Retiré	10-juil.-19
3	90	314	PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux stationnements illicites sur la piste cyclable de la rue des Batignolles.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	10-juil.-19
3	91		DP	GUILLOT, MEHAL	VNR		relatif à Roissybus.	NAJDOVSKI	Rejeté	10-juil.-19
3	92		DP	LAURET	VNR		relatif aux bétons quais hauts des Tuileries.	NAJDOVSKI	Rejeté	10-juil.-19
3	191	315	Exécutif		VNR		relatif à la desserte nord du RER B le WE des 21 et 22 septembre 2019.	NAJDOVSKI	Adopté	10-juil.-19
4	93		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	A	2019 CAS 1	relatif aux attestations de domicile.	BRIDIER	Rejeté	10-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	94		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'accès au WIFI dans les résidences pour les seniors.	BRIDIER	Rejeté	10-juil.-19
4	196		Exécutif		A	2019 DASES 5	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	10-juil.-19
4	95		Exécutif		A	2019 DDCT 71	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	10-juil.-19
4	96	316	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à l'implantation d'une structure médicale dans le quartier Bastille-Popincourt.	SOUYRIS	Adopté	10-juil.-19
4	97	317	GEP	BELLIARD, KONE, ATALLAH	VNR		relatif au rôle des pharmaciens dans la prise en charge des usagers de drogue.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	10-juil.-19
4	98		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET, MAQUOI, DASPET	VNR		relatif à la fermeture de l'agence de la CPAM Saint-Fargeau et aux fermetures à venir.	SOUYRIS	Rejeté	10-juil.-19
4	99		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la la fermeture des agences CPAM et de 3 centres dentaires CPAM (20e).	SOUYRIS	Rejeté	10-juil.-19
4	99bis	318	Exécutif		VNR		En réponse aux V98 et 99.	SOUYRIS	Adopté	10-juil.-19
4	100		RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif à l'expérimentation à Paris d'un territoire de légalisation du cannabis.	SOUYRIS	Retiré	10-juil.-19
4	101	319	EGCP, PCF-FG	FILOCHE, CONTASSOT, BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE	VNR		relatif au service parisien de santé scolaire.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	10-juil.-19
4	102	320	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'avenir du centre Victor Smirnoff.	SOUYRIS	Adopté	10-juil.-19
4	188	321	Exécutif		VNR		relatif à l'organisation d'une conférence citoyenne	SOUYRIS	Adopté	10-juil.-19
4	103	322	SOCA	OUMER	VNR		relatif aux enfants confiés à l'ASE.	VERSINI	Adopté	10-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	104		GEP	KONE, ATALLAH, GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à l'accueil et l'accompagnement des populations les plus vulnérables.	VERSINI	Retiré	10-juil.-19
4	105		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux migrants et aux aidants.	VERSINI	Rejeté	10-juil.-19
4	105bis	323	Exécutif		VNR		En réponse aux V104 et 105	VERSINI	Adopté	10-juil.-19
4	106		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'école d'Alembert.	VERSINI	Rejeté	10-juil.-19
5	107		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DLH 92	relatif à la lutte contre la spéculation immobilière.	BROSSAT	Adopté (amendé)	10-juil.-19
5	108		Exécutif		A	2019 DLH 107	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	10-juil.-19
5	109		Exécutif		A	2019 DLH 107	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-juil.-19
5	110		LRI	MONTANDON, EVREN	A	2019 DLH 107	relatif aux opérations de conventionnement et de préemption.	BROSSAT	Rejeté	10-juil.-19
5	112		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 107	relatif à une politique du logement en faveur des classes moyennes.	BROSSAT	Rejeté	10-juil.-19
5	113		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 107	relatif aux rénovations énergétiques du bâti parisien.	BROSSAT	Rejeté	10-juil.-19
5	114		GEP	BELLIARD, KONE, ATALLAH	V	2019 DLH 107	relatif à la mise en œuvre de la politique de logement.	BROSSAT	Rejeté	10-juil.-19
5	114bis	324	Exécutif		V	2019 DLH 107	En réponse au V114	BROSSAT	Adopté	10-juil.-19
5	115		SOCA	DAGNAUD, MADEC, KONE, TINTI, FILOCHE	V	2019 DLH 107	relatif à l'attribution des logements sociaux (19e).	BROSSAT	Retiré	10-juil.-19
5	116		SOCA	CALANDRA	V	2019 DLH 107	relatif à l'attribution des logements sociaux (20e).	BROSSAT	Retiré	10-juil.-19
5	117		SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER	V	2019 DLH 107	relatif aux orientations stratégiques.	BROSSAT	Retiré	10-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	118		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PREMEL	V	2019 DLH 107	relatif à l'accès au logement social.	BROSSAT	Retiré	10-juil.-19
5	119		Exécutif		A	2019 DLH 109	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-juil.-19
5	198		Exécutif		A	2019 DU 82	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-juil.-19
5	120		LRI	PERIFAN	VNR		relatif à l'entretien des immeubles de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	10-juil.-19
5	121		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'application parisienne du SLS.	BROSSAT	Rejeté	10-juil.-19
5	121bis	325	Exécutif		VNR		En réponse au V121.	BROSSAT	Adopté	10-juil.-19
5	122		DP	MEHAL, GUILLOT	VNR		relatif à l'habitat insalubre.	BROSSAT	Retiré	10-juil.-19
5	122bis	326	Exécutif		VNR		En réponse au V122.	BROSSAT	Adopté	10-juil.-19
5	123		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux budgets des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.	BROSSAT	Rejeté	10-juil.-19
5	123bis	327	Exécutif		VNR		En réponse au V123.	BROSSAT	Adopté	10-juil.-19
5	197		Exécutif		A	2019 DU 153	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	194		Exécutif		A	2019 DU 2	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	195		Exécutif		A	2019 DU 105	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	124		GEP	GLEIZES, KONE, BELLIARD	V	2019 DU 92	relatif à l'utilisation de l'OFS comme outil de la transition énergétique.	MISSIKA	Retiré	10-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	125	328	GEP	GLEIZES, MOREL, BELLIARD	V	2019 DU 92	relatif aux espaces libres et verts.	MISSIKA	Adopté (amendé)	10-juil.-19
5	126	329	GEP	GLEIZES, KONE, BELLIARD	V	2019 DU 92	relatif aux rénovations thermiques du patrimoine immobilier.	MISSIKA	Adopté (amendé)	10-juil.-19
5	127		NI	SIMONNET	V	2019 DU 92	relatif à une révision générale du PLU.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	128	330	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif au projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat Paris Centre (3e).	MISSIKA	Adopté (amendé)	10-juil.-19
5	129	331	SOCA, PCF-FG	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER, BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'ancienne Gare des Gobelins sous la Dalle des Olympiades (13e).	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	130	332	SOCA	DAGNAUD, MADEC, KONE, TINTI, FILOCHE	VNR		relatif au projet immobilier du 19 rue Georges Lardennois.	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	131		100% Paris	BOURNAZEL, ONGHENA	VNR		relatif à la butte Bergeyre.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	132		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de construction sur la Butte Bergeyre.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	133	333	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, BONNET-OULALDJ, BEGUE, JULIEN	VNR		relatif au devenir de la Rochefoucauld.	MISSIKA	Adopté (amendé)	10-juil.-19
5	134	334	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, BONNET-OULALDJ, BEGUE, LE RESTE, JULIEN	VNR		relatif à la logistique du centre commercial "Les Ateliers Gaité".	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	135		LRI	de FROMENT	VNR		relatif à l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame.	MISSIKA	Retiré	10-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	136		LRI	PERIFAN	VNR		relatif à une concertation autour du projet de stade Ménilmontant.	MISSIKA	Retiré	10-juil.-19
5	137		UDI - MODEM	DIRI	VNR		relatif à l'ancien TEP Ménilmontant.	MISSIKA	Retiré	10-juil.-19
5	138		LRI	MONTANDON	VNR		relatif aux projets de construction Netter-Debergue et Meuniers.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	139		LRI, 100% Paris	MONTANDON, BOURNAZEL	VNR		relatif au projet d'extension de l'Opéra Bastille.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	140		100% Paris	BOURNAZEL, MONTANDON	VNR		relatif au projet de ZAC Bercy-Charenton.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	140bis	335	Exécutif		VNR		En réponse au V140.	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	141		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif au classement des terrains d'éducation physique en Zone Verte Urbaine.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	142		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la friche de l'impasse Boutron.	MISSIKA	Retiré	10-juil.-19
5	142bis	336	Exécutif		VNR		En réponse au V142.	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux aménagements au 94 avenue Gambetta.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	143bis	337	Exécutif		VNR		En réponse au V143.	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	144		NI	SIMONNET	VNR		relatif au quartier Poissonniers-Ordener.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	144bis	338	Exécutif		VNR		En réponse au V144	MISSIKA	Adopté	10-juil.-19
5	145		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre Georges Eastman.	MISSIKA	Rejeté	10-juil.-19
5	146		Exécutif		A	2019 DU 11	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	10-juil.-19
6	189		PPCI	BOULAY-ESPERONNIER	A	2019 DASCO 88-DRH	relatif à la situation d'urgence de l'Ecole Murat	BLOCHE	Retiré	11-juil.-19
6	147	339	SOCA	CORDEBARD	VNR		relatif à la rentrée scolaire dans le 10e.	BLOCHE	Adopté	11-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	148	340	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à l'état du bâtiment de l'école 51 boulevard Davout (20e).	BLOCHE	Adopté	11-juil.-19
6	149	341	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la gestion de la restauration scolaire.	BLOCHE	Adopté	11-juil.-19
6	150	342	GEP	JULIEN, BELLIARD, KONE	VNR		relatif à la cuisine du collège Aimé Césaire.	BLOCHE	Adopté	11-juil.-19
6	151		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PREMEL	VNR		relatif à la gestion de la restauration scolaire dans le 18e.	BLOCHE	Retiré	11-juil.-19
6	152	343	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au Pôle Innovant Lycéen du lycée Lazare-Ponticelli.	BLOCHE	Adopté	11-juil.-19
6	153	344	PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la procédure d'inscription en centre de loisirs.	BLOCHE	Adopté (amendé)	11-juil.-19
6	154	345	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la promotion de l'œuvre de Michel Serres.	LEMARDELEY	Adopté	11-juil.-19
7	155		Exécutif		A	2019 DGRI 25	Amendement technique.	KLUGMAN	Adopté	11-juil.-19
7	156		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au soutien de la ville à Carola Rackete.	KLUGMAN	Retiré	11-juil.-19
7	157		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au soutien à Pia Klemp et Carola Rackete.	KLUGMAN	Retiré	11-juil.-19
7	157bis	346	Exécutif		VNR		En réponse au V157	KLUGMAN	Adopté	11-juil.-19
7	158	347	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au soutien de Luiz Inacio Lula da Silva.	KLUGMAN	Adopté	11-juil.-19
7	159		100% Paris	BOURNAZEL, MENGUY, BERTHAULT	VNR		relatif à l'accueil des expatriés.	SANCHES RUIVO	Rejeté	11-juil.-19
7	160		Exécutif		A	2019 SG 39	Amendement technique.	MARTINS	Adopté	11-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	161	348	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif aux terrains de la plaine de jeux de Polygone.	MARTINS	Adopté	11-juil.-19
7	162		SOCA	MADEC, JEMNI, DAGNAUD	VNR		relatif aux modalités d'inscriptions des séniors aux activités sportives.	MARTINS	Retiré	11-juil.-19
7	163		GEP	KONE	VNR		relatif aux inscriptions des seniors aux sports gérées par la DJS.	MARTINS	Retiré	11-juil.-19
7	163bis	349	Exécutif		VNR		En réponse au V163.	MARTINS	Adopté	11-juil.-19
7	164	350	GEP	BELLIARD, KONE, BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif à une réduction du chlore dans les piscines parisiennes.	MARTINS	Adopté (amendé oralement)	11-juil.-19
7	165		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à une exonération temporaire de la taxe de séjour pour les hôteliers parisiens.	MARTINS	Rejeté	11-juil.-19
7	166		NI	SIMONNET	V	2019 DDCT 72	relatif à la convocation du Conseil Parisien des Associations.	VERON	Retiré (non présenté)	11-juil.-19
7	167	351	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au Service National Universel.	VERON	Adopté (amendé)	11-juil.-19
7	168	352	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'ADP.	VERON	Adopté (amendé)	11-juil.-19
7	169		NI	SIMONNET	VNR		relatif au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'ADP.	VERON	Rejeté	11-juil.-19
7	170		UDI - MODEM	NAHMIAS	VNR		relatif aux perturbations du calendrier scolaire induites par les épreuves du baccalauréat et du brevet.	VERON	Rejeté	11-juil.-19
1	171	353	PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PRIMET, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au mouvement de grève dans les relais toilettes des gares à Paris.	GABELOTAUD	Adopté	11-juil.-19
1	172		NI	SIMONNET	VNR		relatif au service public postal.	GABELOTAUD	Rejeté	11-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	199		Exécutif		A	2019 DFA 65	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	11-juil.-19
1	173		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, BERTHAULT, GALLOIS	V	2019 DPE 37	relatif à la propreté des rues.	GREGOIRE	Rejeté	11-juil.-19
1	174		Exécutif		A	2019 DU 161	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	11-juil.-19
1	175	354	GEP	JULIEN	VNR		relatif à la qualité des données publiques accessibles.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-juil.-19
1	176	355	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la taxe d'habitation.	GREGOIRE	Adopté	11-juil.-19
1	177		LRI	LECUYER	VNR		relatif à la réalisation d'un équipement public de proximité 26 bis rue de Saint-Pétersbourg (8e).	GREGOIRE	Rejeté	11-juil.-19
1	179		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la révision du projet du nouvel incinérateur Ivry-Paris XIII.	GREGOIRE	Retiré (non présenté)	11-juil.-19
1	180		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la marchandisation de l'espace public et des équipements publics.	GREGOIRE	Retiré (non présenté)	11-juil.-19
1	181		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la radicalisation dans les services publics.	LEVIEUX	Retiré	11-juil.-19
1	182		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux mobilités contraintes des agents de la Ville de Paris.	LEVIEUX	Rejeté	11-juil.-19
1	183		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre les discriminations parmi les agents de la ville de Paris.	LEVIEUX	Rejeté	11-juil.-19
1	184		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	V	2019 DAE 220	relatif à l'aide au développement des commerces de proximité de qualité dans le 18e.	POLSKI	Rejeté	11-juil.-19
1	185		GEP	JULIEN	VNR		relatif à la création d'un marché coopératif de produits durables Place Jan Karski.	POLSKI	Retiré	11-juil.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	185bis	356	Exécutif		VNR		En réponse au V185.	POLSKI	Adopté	11-juil.-19
1	186		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la tenue du marché découvert Navier (17e).	POLSKI	Retiré	11-juil.-19

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnv, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		Les Républicains LR		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1						2019 SG 67	Attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris	BROSSEL	Adopté	8 juil. 19																							X
"BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE PARIS"																															
1	1		Exécutif		A	2019 DFA 63	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19							X						X		X		X		X		
1	2		GEP	BELLIARD, KONE, MOREL, GLEIZES	A	2019 DFA 63	relatif au développement de la consigne à Paris	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	3		GEP	BOUTAULT, MOREL	A	2019 DFA 63	relatif à la création de pigeonniers à Paris	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19															X							
1	4		GEP	BELLIARD, MOREL	A	2019 DFA 63	relatif à la lutte contre les îlots de chaleur urbains	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	5		GEP	MEES, GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif au renforcement de l'équipe volante des bibliothèques	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	6		GEP	JULIEN, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif au recrutement de la police ASE aux professeurs de la Ville de Paris	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	7		GEP	MOREL, BOUTAULT, JULIEN, BELLIARD, KONE	A	2019 DFA 63	relatif aux personnels surveillants des espaces verts.	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	8		GEP	BOUTAULT, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif à la lutte contre l'affichage sauvage	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	9		GEP	JULIEN, MEES, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif à l'évolution de la restauration scolaire du 18e	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	10		GEP	KONE, ATALLAH, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif à l'accueil de nuit des jeunes exilés	GREGOIRE	Rejeté	8 juil. 19		X		X		X		X				X	X			X			
1	11		GEP	KONE, MOREL, ATALLAH, BELLIARD	A	2019 DFA 63	relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	12		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2019 DFA 63	relatif à la subvention pour le 6e Forum Mondial de la Musique	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	13		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	A	2019 DFA 63	relatif à une étude sur la création d'une cocade de métro au sud de Paris	GREGOIRE	Retiré	8 juil. 19																						
1	14		ERI	de FROMENT	A	2019 DFA 63	relatif au budget alloué aux Affaires culturels	GREGOIRE	Rejeté	8 juil. 19			X																		
1	15		ERI	de FROMENT	A	2019 DFA 63	relatif au calendrier d'exécution du budget alloué au patrimoine culturel	GREGOIRE	Rejeté	8 juil. 19			X																		
1	16		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 63	relatif à l'hébergement pour les personnes sans abri	GREGOIRE	Rejeté	8 juil. 19			X										X		X			X			
1	17		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 63	relatif à la gratuité des transports publics pour les jeunes et les chômeurs	GREGOIRE	Rejeté	8 juil. 19			X										X		X			X			
1	18	285	PCF-FG	BONNET-OULALDI, FREMEL	V	2019 DFA 63	relatif aux droits de mutation à titre onéreux	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8 juil. 19							X						X		X		X		X		
1	19		ERI	de FROMENT	V	2019 DFA 63	relatif au budget alloué au patrimoine culturel.	GREGOIRE	Rejeté	8 juil. 19			X										X		X			X			
1	20		NI	SIMONNET	V	2019 DFA 63	relatif à une réponse à l'urgence sociale et écologique	GREGOIRE	Rejeté	8 juil. 19			X				X						X		X						
1						2019 DFA 63 1		GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19													X					X			
1						2019 DFA 63 2		GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19													X					X			
1						2019 DFA 62		GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19														X			X		X		
1						2019 DFA 63		GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19							X						X		X		X				
1						2019 DELT 4		GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19							X						X		X		X				
1						2019 DFE 22		GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19							X						X		X		X				
1						2019 DPE 23		GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19							X						X		X		X				
1						2019 DASES 48		GREGOIRE	Adopté	8 juil. 19							X									X	X				
1	21		GEP	JULIEN, BELLIARD	A	2019 PP 21	relatif au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP)	BROSSEL	Retiré	8 juil. 19																						
1						2019 PP 21		BROSSEL	Adopté	8 juil. 19																						
"RAFFRAICHISSEMENT URBAIN"																															
1	22	286	GEP	GLEIZES, MOREL, BELLIARD, KONE, BOUTAULT	V	2019 SG 50	relatif à l'impact des opérations d'aménagement dans la création d'îlot de chaleur urbain.	MISSIKA	Adopté (amendé)	8 juil. 19																	X				
1	23		GEP	MOREL, GLEIZES, BELLIARD	V	2019 SG 50	relatif aux études d'impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain	MISSIKA	Retiré	8 juil. 19																						
1	24	287	GEP	KONE, BELLIARD	V	2019 SG 50	relatif aux cours Oasis dans les nouvelles crèches et établissements scolaires	BLAUEL	Adopté (amendé)	8 juil. 19																						
1	25		100% Paris	BOURNAZEL, MENGUY, BLOCH, COURTOIS	V	2019 SG 50	retrait à un programme d'adaptation des établissements scolaires aux pics de chaleur	BLAUEL	Rejeté	8 juil. 19			X																		
1	26		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2019 SG 50	relatif à la création d'espaces végétalisés dans les arrondissements	KOMITES	Retiré	8 juil. 19																						
1	27		PPCI	DUBUS	V	2019 SG 50	relatif à l'expérimentation d'une pelouse en mousse végétale	KOMITES	Rejeté	8 juil. 19			X																		
1	28		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, FENINDOU	V	2019 SG 50	relatif au bien être animal en période de canicule	KOMITES	Rejeté	8 juil. 19																						
1	29		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, FENINDOU	V	2019 SG 50	relatif au dispositif "Chaleur extrême", dit "Chaleur".	BLAUEL	Rejeté	8 juil. 19			X																		
1						2019 SG 50	COMMUNICATION	BLAUEL	Pas de vote	8 juil. 19																						
1	30		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2019 DVD 70	relatif aux conditions de reprise des salariés de l'actuel prestataire	BLAUEL	Adopté (amendé)	8 juil. 19								X						X		X				
1	31		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2019 DVD 70	relatif aux objectifs du futur réseau de froid	BLAUEL	Adopté (amendé)	8 juil. 19								X												

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnv, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		Les Républicains LR		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	32		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2019 DVD 70	relatif au mode de gestion du réseau de froid parisien.	BLAUEL	Rejeté	8 juil. 19			X										X						X		
3						2019 DVD 70		BLAUEL	Adopté	8 juil. 19			X																		
3	33		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2019 DEVE 108	relatif à la création d'espaces verts	KOMITES	Retiré	8 juil. 19																						
3	34		NI	SIMONNET	V	2019 DEVE 100	relatif aux zones végétalisées dans des lieux symboliques.	KOMITES	Rejeté	8 juil. 19			X										X				X				
3	34bis	288	Exécutif		V	2019 DEVE 100	En réponse aux V26, V33 et V34	KOMITES	Adopté	8 juil. 19																				X	
3						2019 DEVE 100	COMMUNICATION	KOMITES	Pas de vote	8 juil. 19																						
"STRATEGIE PARISIENNE DU HANDICAP AU CONSEIL DE PARIS"																															
4	35		SOCA	FERAUD	V	2019 SG 49	relatif à l'accessibilité des transports en commun	NORDMAN	Retiré	8 juil. 19																						
4	36		UDI - MODEM	HELARD, HAAB, GATEL	V	2019 SG 49	relatif à l'accessibilité du métro parisien	NORDMAN	Retiré	8 juil. 19																						
4	36bis	289	Exécutif		V	2019 SG 49	En réponse aux V35 et V36.	NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																					X	
4	37	290	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 SG 49	relatif aux instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles.	NORDMAN	Adopté (amendé)	8 juil. 19							X						X				X				
4	38	291	UDI - MODEM	HAAB, HELARD	V	2019 SG 49	relatif à l'accessibilité aux bureau médicaux pour les personnes en situation de handicap.	NORDMAN	Adopté (amendé)	8 juil. 19																						
4	39	292	UDI - MODEM	HAAB, HELARD	V	2019 SG 49	relatif à la restructuration de l'hôpital Raymond Poincaré	NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4	40	293	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, FENINDOU	V	2019 SG 49	relatif à la séparation des dispositifs sonores des feux tricolores	NORDMAN	Adopté (amendé)	8 juil. 19																						
4	41	294	DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, FENINDOU	V	2019 SG 49	relatif à l'opression d'un différent visuel et de son accompagnateur (12e)	NORDMAN	Adopté (amendé)	8 juil. 19																					X	
4						2019 SG 49	COMMUNICATION	NORDMAN	Pas de vote	8 juil. 19																						
4						2019 DASES 80		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4						2019 DASES327		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4						2019 DASES 329		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4						2019 DASES 358		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4						2019 DAC 270		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4						2019 DAC 414		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4						2019 DASCO 76		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4						2019 DFPE 71		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
4						2019 DJS 69		NORDMAN	Adopté	8 juil. 19																						
"PROPOSITIONS DE DELIBERATION"																															
5	187		PPCI	DUBUS	A	2019 UDI-MODEM	Projet d'aménagement urbain et paysager de "Parc Hôtelaise" Tuileries. Concorde-Champs Elysées	MISSIKA	Adopté	9 juil. 19																						
5	192		Exécutif		A	2019 UDI-MODEM	Amendement de l'exécutif	MISSIKA	Adopté	9 juil. 19																						
5						2019 UDI-MODEM 1		MISSIKA	Adopté	9 juil. 19																						X
6	193		Exécutif		A	2019 GEP 1		BLOCHE	Adopté	9 juil. 19																					
6	42		DP	BARGETON, MEHAL, LANG, LAURET, GUILLOT, FENINDOU	V	2019 GEP 1	relatif aux petits déjeuners gratuits et gérées bio à l'école et à un bilan de la restauration scolaire	BLOCHE	Rejeté	9 juil. 19																						
6						2019 GEP 1		BLOCHE	Adopté (amendé)	9 juil. 19																						X
AUTRES DOSSIERS																															
2	43		Exécutif		A	2019 DAC 44	Amendement technique	GIRARD	Adopté	8 juil. 19																					
2						2019 DAC 44		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																						
2						2019 DAC 63		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																					X	
2						2019 DAC 354		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																					X	
2	44		DP	MEHAL	V	2019 DAC 291	relatif aux déplacements lors de l'édition métropolitaine de Nuit Blanche	GIRARD	Retiré	8 juil. 19																						
2	44bis	295	Exécutif		V	2019 DAC 291	En réponse au V44	GIRARD	Adopté	8 juil. 19																				X		
2						2019 DAC 291		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																						
2						2019 DAC 395		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																						
2						2019 DAC 566		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																					X	
2						2019 DAC 697		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																						
2						2019 DAC 698		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																						
2						2019 DAC 699		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																						
2						2019 DAC 700		GIRARD	Adopté	8 juil. 19																						

N° Commission COJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche FC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	LIDI - Modem	Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LR	UNANIMITE
2						2019 DAC 253		GIRARD	Adopté	8 juil. 19											
2						2019 DAC 308		GIRARD	Adopté	8 juil. 19											
2						2019 DAC 769		GIRARD	Adopté	8 juil. 19											
2						2019 DAC 762		GIRARD	Adopté	8 juil. 19	X									X	
2	45bis		Exécutif		A	2019 DAI 14	Amendement technique	GIRARD	Adopté	8 juil. 19								X		X	
2	45		Exécutif		A	2019 DAI 14	Amendement technique	GIRARD	Adopté (amendé)	8 juil. 19								X		X	
2						2019 DAI 14		GIRARD	Adopté	8 juil. 19	X			X				X		X	
2						2019 DEVE 77		GIRARD	Adopté	8 juil. 19											X
2						2019 DICOM 19		GIRARD	Adopté	8 juil. 19				X							
2	46	296	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER	VNR		relatif à une plaque en hommage à Jean Pierre Melville	GIRARD	Adopté	8 juil. 19											
2	47		LRI	LECUYER	VNR		relatif au concessionnaire du Bc	GIRARD	Rejeté	8 juil. 19	X		X			X		X		X	
2	48	297	100% Paris	GOUJON, LAMOURE, BUFFETEAU, CEYRAC, COURTOIS, MENGUY	VNR		relatif au projet d'établissement d'un espace culturel, le cafe "Brasserie Branicki" (15e).	GIRARD	Adopté	8 juil. 19											
2						2019 DAC 165		HOCQUARD	Adopté	8 juil. 19											
2						2019 DAC 174		HOCQUARD	Adopté	8 juil. 19											
2						2019 DAC 211		HOCQUARD	Adopté	8 juil. 19											
2	49		PPCI	PAWLIK	V	2019 DEC1 97	relatif au déploiement de bonnes pratiques lors de l'organisation d'événements sur la voie publique	HOCQUARD	Rejeté	8 juil. 19		X		X		X					
2	49bis	298	Exécutif		V	2019 DEC1 97	En réponse au V49	HOCQUARD	Adopté	8 juil. 19					X			X		X	
2						2019 DEC1 97		HOCQUARD	Adopté	8 juil. 19											
2	50		100% Paris	LEGARET	VNR		relatif aux nuisances sonores provoquées par les animations sur le site des Halles	HOCQUARD	Rejeté	8 juil. 19			X		X			X		X	
2	51		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la fermeture du marché Pajol	HOCQUARD	Rejeté	8 juil. 19					X			X		X	
2	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif au restaurant / Ukraine 108 (19e)	HOCQUARD	Rejeté	8 juil. 19			X		X			X		X	
2						2019 DAC 524		VIEU-CHARITE	Adopté	8 juil. 19											X
2						2019 DAC 563		VIEU-CHARITE	Adopté	8 juil. 19											X
2						2019 DEVE 76		VIEU-CHARITE	Adopté	8 juil. 19											X
2						2019 DIS 148		VIEU-CHARITE	Adopté	8 juil. 19											X
2						2019 DU 156		VIEU-CHARITE	Adopté	8 juil. 19											X
2	53	299	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Camille Claudel.	VIEU-CHARITE	Adopté (amendé)	8 juil. 19										X	
2	54	300	SOCA, FEF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OULALDI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à "Yvette Vincent Altmann"	VIEU-CHARITE	Adopté	8 juil. 19											X
1						2019 DEVE 78		BLAUEL	Adopté	9 juil. 19											
1	55	301	FCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	V	2019 DVD 73	relatif à la sécurité du réseau de distribution du gaz à Paris	BLAUEL	Adopté (amendé)	9 juil. 19				X						X	
1						2019 DVD 73		BLAUEL	Adopté	9 juil. 19											
1	190	302	Exécutif		V		relatif au ville de Paris dans la lutte contre le cyberharcèlement chez les jeunes	BLAUEL	Adopté	9 juil. 19											
1	56		UDI - MODEM	FILLARD	VNR		relatif à la sécurisation des bouches à incendie	BLAUEL	Retiré	9 juil. 19											
1	57		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux actions écologiques	BLAUEL	Rejeté	9 juil. 19			X		X		X		X		X	
1	58		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions de travail des salariés de Carrousel.eu.	BLAUEL	Rejeté	9 juil. 19	X		X		X		X		X		X	
1	59	303	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DEVE 66	relatif à l'élimination des plastiques jetables	SOLANS	Adopté	9 juil. 19										X	
1	60		DP	LAURET	V	2019 DEVE 66	relatif à la lutte contre les plastiques évitables.	SOLANS	Rejeté	9 juil. 19			X		X		X				
1						2019 DEVE 66	COMMUNICATION.	SOLANS	Pas de vote	9 juil. 19											
1	61	304	GEP	BELLIARD, AGUILLAULT	VNR		relatif à la souffrance animale dans les marchés publics de la Ville	SOLANS	Adopté (amendé)	9 juil. 19				X				X		X	
1	62	305	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'emploi des aveugleurs sonores.	SOLANS	Adopté	9 juil. 19				X							
1	63		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires pour le Climat	BLOCHE	Rejeté	9 juil. 19	X		X		X		X				
1	64		Exécutif		A	2019 DEC1 63	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	9 juil. 19											
1						2019 DEC1 63		BROSSEL	Adopté	9 juil. 19											
1	65		Exécutif		A	2019 DEC1 95	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	9 juil. 19											
1						2019 DEC1 95		BROSSEL	Adopté	9 juil. 19											
1						2019 DEC1 100		BROSSEL	Adopté	9 juil. 19											
1						2019 DPSP 10		BROSSEL	Adopté	9 juil. 19											
1	66		LRI	PERIFAN	VNR		relatif au renforcement de la sécurité autour du square de la Roquette	BROSSEL	Rejeté	9 juil. 19		X		X		X					
1	67		100% Paris	BOURNAZEL, FANFANT, OUGHRIYA, HONORE	VNR		relatif à l'insécurité dans le Nord-Est de Paris.	BROSSEL	Rejeté	9 juil. 19	X	X		X		X					
1	68		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la reconduction de la vente à la sauvette	BROSSEL	Rejeté	9 juil. 19	X	X		X		X					
1	69		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'amélioration du cadre de vie du quartier Porte de Saint-Ouen - Porte de Pouchet.	BROSSEL	Rejeté	9 juil. 19	X	X		X		X					
1						2019 DEVE 84		BOMITES	Adopté	9 juil. 19											

N° Commission COJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche FC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	LIDI - Modem	Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LR	UNANIMITE
3	70		GEP	JULIEN, BELLIARD, GIBOUDX	V	2019 DEVE 87	relatif au devenir du Bois Doumoy	KOMITES	Retiré	9 juil. 19											
3						2019 DEVE 87		KOMITES	Adopté	9 juil. 19											X
3						2019 DEVE 103		KOMITES	Adopté	9 juil. 19											X
3						2019 DEVE 106		KOMITES	Adopté	9 juil. 19											X
3						2019 DEVE 107		KOMITES	Adopté	9 juil. 19											X
3						2019 DEVE 111		KOMITES	Adopté	9 juil. 19	X		X		X			X			
3						2019 DEVE 121	COMMUNICATION.	KOMITES	Pas de vote	9 juil. 19											
3	71	306	GEP	BOUTAULT, JULIEN	VNR		relatif à la préservation de la végétalisation des berges	KOMITES	Adopté (amendé)	9 juil. 19								X		X	
3	72		RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif à l'expérimentation des parcs et jardins parisiens sans tabac	KOMITES	Retiré	9 juil. 19											
3	72bis	307	Exécutif		VNR		En réponse au V72	KOMITES	Adopté	9 juil. 19			X								
3	73		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la disparition des mainteur	KOMITES	Rejeté	9 juil. 19	X			X		X		X		X		
3						2019 DVD 28		NAIDOVSKI	Adopté	9 juil. 19			X								
3						2019 DVD 47		NAIDOVSKI	Adopté	9 juil. 19											
3						2019 DVD 52		NAIDOVSKI	Adopté	9 juil. 19			X								
3						2019 DVD 65		NAIDOVSKI	Adopté	9 juil. 19											
3	74	308	GEP	BELLIARD, MOREL	VNR		relatif aux aménagement de la place Jassieu(5e)	NAIDOVSKI	Adopté	9 juil. 19				NPPV					X	X	
3	75	309	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au délai de la fin du service Autolib'	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	9 juil. 19				X						X	
3	76	310	EGCP, FCF-FG, GEP	PETIT, BONNET-OULALDI, REGUE, JULIEN	VNR		relatif à la mise en valeur de la place de Catalogne	NAIDOVSKI	Adopté	9 juil. 19				NPPV							
3	77		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la mise en sens unique des avenues de Saint-Ouen et de Clichy	NAIDOVSKI	Rejeté	9 juil. 19	X		X		X		X				
3	78		LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à la remise en état de l'espace public	NAIDOVSKI	Rejeté	9 juil. 19	X		X								
3	79		LRI	PERIFAN	VNR		relatif à une organisation nationale des taxeurs dans la capitale	NAIDOVSKI	Rejeté	9 juil. 19	X		X		X		X		X		
3	80		LRI	PERIFAN	VNR		relatif à la rénovation du boulevard de Belleville	NAIDOVSKI	Rejeté	9 juil. 19	X		X		X		X				
3	81		LRI	de FROMENT	VNR		relatif à l'assistance téléphonique de VOLF.	NAIDOVSKI	Rejeté	9 juil. 19	X		X		X		X				
3	82		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'exécution du contrat VOLT 2	NAIDOVSKI	Retiré (non présenté)	9 juil. 19											
3	83		100% Paris	LEGARET	VNR		relatif au sens de circulation de la rue du Pont Neuf	NAIDOVSKI	Rejeté	9 juil. 19	X		X		X		X		X		
3	84	311	100% Paris	GOUJON, LAMOURE, BUFFETEAU, CEYRAC, COURTOIS, MESNIER	VNR		relatif à la qualité de réalisation des contresens cyclistes dans les rues du 15e	NAIDOVSKI	Adopté	10 juil. 19											X
3	85	312	100% Paris	BOURNAZEL, GALLOIS, BOLLIOT	VNR		relatif à l'assurance obligatoire pour les loueurs de trottinettes électriques	NAIDOVSKI	Adopté	10 juil. 19											X
3	86		UDI - MODEM	GAREL, FILLARD	VNR		relatif au stationnement des trottinettes électriques en flotte libre	NAIDOVSKI	Retiré	10 juil. 19											
3	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux trottinettes en libre floating	NAIDOVSKI	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X		X		X	
3	88		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la cléalisation des transports en commun parisiens et régionaux.	NAIDOVSKI	Retiré	10 juil. 19											
3	88bis	313	Exécutif		VNR		En réponse au V88	NAIDOVSKI	Adopté	10 juil. 19											
3	89		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au trafic automobile au carrefour boulevard Malesherbes - boulevard Berthier, avenue de la Porte d'Asnières	NAIDOVSKI	Retiré	10 juil. 19											
3	90	314	PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux stationnements illicites sur la piste cyclable de la rue des Batignolles.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	10 juil. 19											
3	91		DP	GUILLOT, MEHAL	VNR		relatif à Rollalyhm	NAIDOVSKI	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X		X		X	
3	92		DP	LAURET	VNR		relatif aux bêtons quik hauts des Tuileries	NAIDOVSKI	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X					
3	189	315	Exécutif		VNR		relatif à la descente sud du RER B le Vd vers 21 et 22 septembre 2019	NAIDOVSKI	Adopté	10 juil. 19							X		X		X	
4						2019 DAC 569		RIDARD	Adopté	10 juil. 19											X
4						2019 DEC1 67		RIDARD	Adopté	10 juil. 19											
4						2019 DJ 158		RIDARD	Adopté	10 juil. 19											
4	93		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	A	2019 CAS 1	relatif aux attestations de domicile	BRIDIER	Rejeté	10 juil. 19	X		X			X					
4						2019 CAS 1		BRIDIER	Adopté	10 juil. 19											
4	94		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'accès au WIFI dans les cimetières pour les vecteurs.	BRIDIER	Rejeté	10 juil. 19	X		X			X					
4	196		Exécutif		A	2019 DASES 5	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	10 juil. 19											
4						2019 DASES 5		BROSSEL	Adopté	10 juil. 19											
4	95		Exécutif		A	2019 DEC1 73	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	10 juil. 19											
4						2019 DEC1 73		BROSSEL	Adopté	10 juil. 19											
4						2019 DASES 144		SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19											
4						2019 DASES 137		SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19											X
4						2019 DASES 169		SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19											

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
4						2019 DASES 194		SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19													
4						2019 DASES 196		SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19													
4						2019 DASES 197		SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19													
4	96	316	SOCA	VAUGIEN	VNR		relatif à l'implantation d'une structure médicale dans le quartier Bastille-Paymenat	SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19													
4	97	317	GEP	BELLIARD, KONE, ATALLAH	VNR		relatif aux dits-dits pharmacies dans la prise en charge des usagers de drogue	SOUYRIS	Adopté (amendé)	10 juil. 19										X			
4	98		PCF FG, EGCP	BONNET-OULALDI, REGUE, BRUNET, MAQUET, DASPET	VNR		relatif à la fermeture de l'agence de la CPAM Saint-Fargeau et aux fermetures à venir	SOUYRIS	Rejeté	10 juil. 19			X			X		X		X	X	X	X	
4	99		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la la fermeture des agences CPAM et de 3 centres dentaires CPAM (20e)	SOUYRIS	Rejeté	10 juil. 19			X			X			X		X	X	
4	99bis	318	Exécutif		VNR		En réponse aux V98 et 99	SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19						X				X		NPPV	
4	100		RG-CI	GOUGERAT	VNR		relatif à l'emplacement à Paris d'un trouisme de légalisation du cannabis	SOUYRIS	Retiré	10 juil. 19													
4	101	319	EGCP, PCF-FG	FILOCHE, CONTASSOT, BONNET-OULALDI, AIDAA, REGUE	VNR		relatif au service parisien de santé scolaire	SOUYRIS	Adopté (amendé)	10 juil. 19					X				X		X			X
4	102	320	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'avenir du centre Victor Seimell	SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19					X							X		X
4	188	321	Exécutif		VNR		relatif à l'organisation d'une conférence citoyenne	SOUYRIS	Adopté	10 juil. 19														X
4						2019 DASES 148		VERSINI	Adopté	10 juil. 19													
4						2019 DASES 183		VERSINI	Adopté	10 juil. 19													
4						2019 DASES 186		VERSINI	Adopté	10 juil. 19													
4						2019 DASES 187		VERSINI	Adopté	10 juil. 19													X
4	103	322	SOCA	OUMER	VNR		relatif aux enfants confiés à l'ASE	VERSINI	Adopté	10 juil. 19					X					X			
4	104		GEP	KONE, ATALLAH, GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à l'accueil et l'accompagnement des populations les plus vulnérables	VERSINI	Retiré	10 juil. 19													
4	105		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux migrants et aux aidants	VERSINI	Rejeté	10 juil. 19			X		X				X		X		X	
4	105bis	323	Exécutif		VNR		En réponse aux V104 et 105	VERSINI	Adopté	10 juil. 19						X			X	X		X	X
4	106		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'école d'Arrondent	VERSINI	Rejeté	10 juil. 19			X		X			X	X	X	X		X	
5						2019 DLH 55		BROSSAT	Adopté	10 juil. 19													
5	107		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DLH 92	relatif à la lutte contre la spéculation immobilière	BROSSAT	Adopté (amendé)	10 juil. 19						X				X			X	
5						2019 DLH 92		BROSSAT	Adopté	10 juil. 19													
5	108		Exécutif		A	2019 DLH 107	Amendement technique	BROSSAT	Adopté (amendé exécutif)	10 juil. 19									X	X			X	
5	109		Exécutif		A	2019 DLH 107	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	10 juil. 19										X	X		X	
5	110		LRI	MONTANDON, EVDEN	A	2019 DLH 107	relatif aux opérations de conventionnement et de préemption.	BROSSAT	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X		X			X	
5	112		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 107	relatif à une politique du logement en faveur des classes moyennes.	BROSSAT	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X		X				
5	113		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 107	relatif aux rénovations énergétiques du bâti parisien.	BROSSAT	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X		X				
5	114		GEP	BELLIARD, KONE, ATALLAH	V	2019 DLH 107	relatif à la mise en œuvre de la politique de logement.	BROSSAT	Rejeté	10 juil. 19	X				X	X			X	X	X	X	X	
5	114bis	324	Exécutif		V	2019 DLH 107	En réponse au V114	BROSSAT	Adopté	10 juil. 19										X	X		X	
5	115		SOCA	BAGNAUD, MADEC, KONE, TINTI, FILOCHE	V	2019 DLH 107	relatif à l'attribution des logements sociaux (19e)	BROSSAT	Retiré	10 juil. 19														
5	116		SOCA	CALANDRA	V	2019 DLH 107	relatif à l'attribution des logements sociaux (20e)	BROSSAT	Retiré	10 juil. 19														
5	117		SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER	V	2019 DLH 107	relatif aux colocations stratégiques.	BROSSAT	Retiré	10 juil. 19														
5	118		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, FREMEL	V	2019 DLH 107	relatif à l'accès au logement social	BROSSAT	Retiré	10 juil. 19														
5						2019 DLH 107		BROSSAT	Adopté	10 juil. 19										X				
5	119		Exécutif		A	2019 DLH 109	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10 juil. 19				X										
5						2019 DLH 109		BROSSAT	Adopté	10 juil. 19											X		X	
5	198		Exécutif		A	2019 DU 82	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	10 juil. 19														
						2019 DU 82		BROSSAT	Adopté	10 juil. 19														
5	120		LRI	PERIFAN	VNR		relatif à l'entretien des immeubles de logements sociaux	BROSSAT	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X	X	X		X		X		
5	121		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'application parisienne du SLS.	BROSSAT	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X		X				
5	121bis	325	Exécutif		VNR		En réponse au V121	BROSSAT	Adopté	10 juil. 19											X			
5	122		DIP	MEHAL, GUILLOT	VNR		relatif à l'habitat insalubre	BROSSAT	Retiré	10 juil. 19														
5	122bis	326	Exécutif		VNR		En réponse au V122	BROSSAT	Adopté	10 juil. 19														
5	123		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux budgets des centres d'hébergement et de réinsertion sociale	BROSSAT	Rejeté	10 juil. 19	X				X		X		X		X		X	
5	123bis	327	Exécutif		VNR		En réponse au V123	BROSSAT	Adopté	10 juil. 19						X				X		X		
5	197		Exécutif		A	2019 DU 153	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19			X											

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
5						2019 DU 153		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19				X									X
5	194		Exécutif		A	2019 DLH 2	Amendement technique	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19													
5						2019 DLH 2		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19			X										
5						2019 DU 83		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19				X									
5						2019 DU 90		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19				X									
5						2019 DU 93		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19				X									
5	195		Exécutif		A	2019 DU 105	Amendement technique	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19													
5						2019 DU 105		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19			X										
5						2019 DU 150		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19			X										
5						2019 DU 31		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19				X							X	X	X	
5						2019 DU 67		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19				X								X	
5						2019 DU 75		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19													
5						2019 DU 80		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19			X		X		X						
5	124		GEP	GLEIZES, KONE, BELLIARD	V	2019 DU 92	relatif à l'utilisation de l'OPE comme outil de la transition énergétique	MISSIKA	Retiré	10 juil. 19													
5	125	328	GEP	GLEIZES, ANGREL, BELLIARD	V	2019 DU 92	relatif aux espaces libres et verts	MISSIKA	Adopté (amendé)	10 juil. 19						X							X
5	126	329	GEP	GLEIZES, KONE, BELLIARD	V	2019 DU 92	relatif aux rénovations thermiques du patrimoine immobilier	MISSIKA	Adopté (amendé)	10 juil. 19						X							
5	127		NI	SIMONNET	V	2019 DU 92	relatif à une révision générale du PLU.	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X		X		X		X	
5						2019 DU 92		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19					X								
5						2019 SG 43		MISSIKA	Adopté	10 juil. 19										X			
5	128	330	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif au projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Grande-en commissariat Paris Centre (1e)	MISSIKA	Adopté (amendé)	10 juil. 19													X
5	129	331	SOCA, PCF-FG	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER, BONNET-OULALDI, AIDAA	VNR		relatif à l'ancienne Gare des Gobelins sous la Dalle des Olympiades (13e).	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19													X
5	130	332	SOCA	BAGNAUD, MADEC, KONE, TINTI, FILOCHE	VNR		relatif au projet immobilier du 39 rue Georges Lardennois	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19													
5	131		100% Paris	BOURNAZEL, OMGHENA	VNR		relatif à la Butte-Bergeyre	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X			X	X		X		X				
5	132		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de construction sur la Butte-Bergeyre	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X			X	X		X		X	X		X	
5	133	333	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, BONNET-OULALDI, REGUE, JULIEN	VNR		relatif au devenir de la Rochefoucauld	MISSIKA	Adopté (amendé)	10 juil. 19					X					X			X	
5	134	334	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, BONNET-OULALDI, REGUE, LE RESTE, JULIEN	VNR		relatif à la logistique du centre commercial "Les Ateliers Gallé".	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19					X								X	
5	135		LRI	de FROMENT	VNR		relatif à l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame	MISSIKA	Retiré	10 juil. 19													
5	136		LRI	PERIFAN	VNR		relatif à une concertation autour du projet de stade Mézières-Montparnasse	MISSIKA	Retiré	10 juil. 19													
5	137		UDI - MODEM	DIRI	VNR		relatif à l'ancien IEP Montparnasse.	MISSIKA	Retiré	10 juil. 19													
5	138		LRI	MONTANDON	VNR		relatif aux projets de construction Nation-Bobeuque et Meuniers.	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X			X		X	X		X	X			
5	139		LRI, 100% Paris	MONTANDON, BOURNAZEL	VNR		relatif au projet d'extension de l'Opéra Bastille	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X		X		X		X		X				
5	140		100% Paris	BOURNAZEL, MONTANDON	VNR		relatif au projet de ZAC Berey Charentes	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X			X	X		X		X				
5	140bis	335	Exécutif		VNR		En réponse au V140	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19						X				X			X
5	141		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif au classement des terrains d'éducation physique en Zone Verte Urbaine	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X				X		X		X		X			
5	142		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la hache de fréquence Reuilon	MISSIKA	Retiré	10 juil. 19														
5	142bis	336	Exécutif		VNR		En réponse au V142	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19										X				
5	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux aménagements au 94 avenue Gambetta.	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19					X		X		X		X		X	
5	143bis	337	Exécutif		VNR		En réponse au V143.	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19														

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
5	144		NI	SIMONNET	VNR		retrait au quartier Patrimoine-Dodeyer	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X		X	X		X		X		X	
5	146bis	338	Exécutif		VNR		En réponse au V144	MISSIKA	Adopté	10 juil. 19			X					X		X	
5	145		NI	SIMONNET	VNR		retrait au centre Georges Lasnier.	MISSIKA	Rejeté	10 juil. 19	X		X	X		X		X	X	X	
5	146		Exécutif		A	2019 DU 11	Amendement technique	BAUDRIER	Adopté	10 juil. 19											
5						2019 DU 11		BAUDRIER	Adopté	10 juil. 19											
6						2019 DASCO 27		FLOCHE	Adopté	11 juil. 19											
6	189		FPCI	BOULAY-ESPERONNIER	A	2019 DASCO 88	retrait à la situation d'urgence de l'Ecole Murat	FLOCHE	Retiré	11 juil. 19											
6						2019 DASCO 88		FLOCHE	Adopté	11 juil. 19											
6	147	339	SOCA	CORGERARD	VNR		retrait à la restriction scolaire dans le 10e	FLOCHE	Adopté	11 juil. 19				X							
6	148	340	SOCA	CALANDRA	VNR		retrait à l'Etat dédoublement de l'école 51 boulevard Davout (20e).	FLOCHE	Adopté	11 juil. 19			X								
6	149	341	SOCA	LEMOINDRE	VNR		retrait à la gestion de la restauration scolaire	FLOCHE	Adopté	11 juil. 19											
6	150	342	GEP	JULIEN, BELLIARD, ROME	VNR		retrait à la cuisine du collège Anne-Césaire	FLOCHE	Adopté	11 juil. 19											
6	151		PCF FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PIKMEL	VNR		retrait à la gestion de la restauration scolaire dans le 18e	FLOCHE	Retiré	11 juil. 19											
6	152	343	PCF FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		retrait au Pôle innovant Lycée du lycée Lazare-Ponticelli.	FLOCHE	Adopté	11 juil. 19										X	
6	153	344	PCF FG, EGCP	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET, FLOCHE, CONTASSOT	VNR		retrait à la procédure d'inscription en centre de loisirs	FLOCHE	Adopté (amendé)	11 juil. 19				X				X			X	
6						2019 DFPE 24		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X					X					
6						2019 DFPE 40		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X				X						
6						2019 DFPE 41		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X					X					
6						2019 DFPE 42		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X				X						
6						2019 DFPE 44		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X				x						
6						2019 DFPE 56		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X				X						
6						2019 DFPE 61		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X				X						
6						2019 DFPE 96		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X				X						
6						2019 DFPE 97		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X				X						
6						2019 DFPE 157		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X				X						
6						2019 DFPE 175		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19	X		X		X						
6						2022 DFPE 193		CHARNOZ	Adopté	11 juil. 19											X
6						2019 DAE 54		LEMARDELEY	Adopté	11 juil. 19											X
6						2019 DAE 242		LEMARDELEY	Adopté	11 juil. 19											X
6	154	345	FPCI	ELURUS	VNR		retrait à la promotion de l'oeuvre de Michel Seuret	LEMARDELEY	Adopté	11 juil. 19											X
7						2019 DEVE 82		KLUGMAN	Adopté	11 juil. 19											X
7						2019 DGRI 22		KLUGMAN	Adopté	11 juil. 19											X
7	155		Exécutif		A	2019 DGRI 25	Amendement technique	KLUGMAN	Adopté	11 juil. 19											X
7						2019 DGRI 25		KLUGMAN	Adopté	11 juil. 19											
7						2019 DGRI 37		KLUGMAN	Adopté	11 juil. 19											
7						2019 DGRI 47		KLUGMAN	Adopté	11 juil. 19											
7						2019 SG 46	COMMUNICATIONS.	KLUGMAN	Pas de vote	11 juil. 19											
7	156		PCF FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		retrait au soutien de la ville à Carola Rackete	KLUGMAN	Retiré	11 juil. 19											
7	157		EGCP	FLOCHE, CONTASSOT	VNR		retrait au soutien à Pia Klemp et Carola Rackete	KLUGMAN	Retiré	11 juil. 19											
7	157bis	346	Exécutif		VNR		En réponse au V157	KLUGMAN	Adopté	11 juil. 19							NPPV	NPPV		NPPV	
7	158	347	EGCP	FLOCHE, CONTASSOT	VNR		retrait au soutien de Luiz Inacio Lula da Silva	KLUGMAN	Adopté	11 juil. 19				NPPV			NPPV	X		NPPV	
7	159		100% Paris	BOURNAZEL, MENGUY, BERTHAULT	VNR		retrait à l'accueil des expatriés	SANCHES RUIVO	Rejeté	11 juil. 19	X		X		X						
7						2019 DIS 153		MARTINS	Adopté	11 juil. 19											
7						2019 DIS 164		MARTINS	Adopté	11 juil. 19			X								

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
7	160		Exécutif		A	2019 SG 39	Amendement technique	MARTINS	Adopté	11 juil. 19								X		X	
7						2019 SG 39		MARTINS	Adopté	11 juil. 19		X									
7						2019 SG 41		MARTINS	Adopté	11 juil. 19			X						X		
7	161	348	SOCA	BARATTI ELBAZ	VNR		retrait aux terrains de la plaine de jeux de Polygone	MARTINS	Adopté	11 juil. 19				X							
7	162		SOCA	RAMOS - BLAZE - DACHAUD	VNR		retrait aux modalités d'inscriptions des séniors aux activités sportives	MARTINS	Retiré	11 juil. 19											
7	163		GEP	ROME	VNR		retrait aux inscriptions des seniors aux sports gérées par la DJS.	MARTINS	Retiré	11 juil. 19											
7	163bis	349	Exécutif		VNR		En réponse au V163	MARTINS	Adopté	11 juil. 19											
7	164	350	GEP	BELLIARD, ROME, BOUTAULT, CLEVES	VNR		retrait à une réduction du chêne dans les piscines parisiennes	MARTINS	Adopté (amendé)	11 juil. 19											
7	165		FPCI	VESPERINI	VNR		retrait à une revalorisation temporaire de la taxe de séjour pour les hôteliers parisiens	MARTINS	Rejeté	11 juil. 19	X		X		X	X		X			
7	166		NI	SIMONNET	V	2019 DDCT 72	retrait à la convocation du Conseil Parisien des Associations	VERON	Retiré (non présenté)	11 juil. 19											
7						2019 DDCT 72		VERON	Adopté	11 juil. 19							X				
7						2019 DDCT 111		VERON	Adopté	11 juil. 19											
7						2019 DIS 122		VERON	Adopté	11 juil. 19											
7	167	351	EGCP	FLOCHE, CONTASSOT	VNR		retrait au Service National Universel	VERON	Adopté (amendé)	11 juil. 19				X			X	X		X	
7	168	352	EGCP	FLOCHE, CONTASSOT	VNR		retrait au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'ADP	VERON	Adopté (amendé)	11 juil. 19				X			X	X			X
7	169		NI	SIMONNET	VNR		retrait au référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'ADP	VERON	Rejeté	11 juil. 19	X		X	X	X	X		X	X		X
7	170		UDI MODEM	NAKIMAS	VNR		retrait aux perturbations du calendrier scolaire induites par les épreuves du baccalauréat et du brevet	VERON	Rejeté	11 juil. 19	X		X	X	X	X					
1	171	353	PCF FG, EGCP	BONNET-OULALDI, LE BESTE, PRIMET, FLOCHE, CONTASSOT	VNR		retrait au mouvement de grève dans les relais boutiques des gares à Paris	GABELOTAUD	Adopté	11 juil. 19				X			NPPV	NPPV		X	
1	172		NI	SIMONNET	VNR		retrait au service public postal	GABELOTAUD	Rejeté	11 juil. 19				X			X	X		X	
1	199		Exécutif		A	2019 DFA 65	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	11 juil. 19					X						
1						2019 DFA 65		GREGOIRE	Adopté	11 juil. 19											
1	173		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, BERTHAULT, GALLOIS	V	2019 DFE 37	retrait à la propreté des rues	GREGOIRE	Rejeté	11 juil. 19		X			NPPV			X		X	
1						2019 DFE 37		GREGOIRE	Adopté	11 juil. 19											
1	174		Exécutif		A	2019 DU 161	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	11 juil. 19											
1						2019 DU 161		GREGOIRE	Adopté	11 juil. 19											
1	175	354	GEP	JULIEN	VNR		retrait à la qualité des données publiques accessibles	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11 juil. 19											
1	176	355	EGCP	FLOCHE, CONTASSOT	VNR		retrait à la taxe d'habitation	GREGOIRE	Adopté	11 juil. 19				X			X	X		X	
1	177		LR	LECUYER	VNR		retrait à la réalisation d'un équipement public de proximité 26 bis rue de Saint-Pétersbourg (8e).	GREGOIRE	Rejeté	11 juil. 19	X		X			X					
1	179		NI	SIMONNET	VNR		retrait à la révision du projet du nouvel incinérateur Ivry Paris XIII	GREGOIRE	(non présenté)	11 juil. 19											
1	180		NI	SIMONNET	VNR		retrait à la marchandisation de l'espace public et des équipements publics.	GREGOIRE	Retiré (non présenté)	11 juil. 19											
1						2019 DAE 121		GUIL	Adopté	11 juil. 19											
1						2019 DAE 213		GUIL	Adopté	11 juil. 19											
1						2019 DICOM 17		LEVIEUX	Adopté	11 juil. 19											
1	181		LR	BOULARD, BOUGERET	VNR		retrait à la radicalisation dans les services publics	LEVIEUX	Retiré	11 juil. 19											
1	182		NI	SIMONNET	VNR		retrait aux mobilités contraintes des agents de la Ville de Paris	LEVIEUX	Rejeté	11 juil. 19			X			X			X		
1	183		NI	SIMONNET	VNR		retrait à la lutte contre les discriminations parmi les agents de la ville de Paris	LEVIEUX	Rejeté	11 juil. 19			X			X		NPPV	NPPV		
1	184		100% Paris	BOURNAZEL, HUMIERE	V	2019 DAE 220	retrait à l'aide au développement des commerces de proximité de qualité dans le 18e	POLESKI	Rejeté	11 juil. 19			X			X					
1						2019 DAE 220		POLESKI	Adopté	11 juil. 19											
1						2019 DAE 239		POLESKI	Adopté	11 juil. 19											

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Démocrates et Progressistes DP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Apparentés SOCA	UDI - Modem	Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LR	UNANIMITÉ
1	185		GEP	JULIEN	VNR		relatif à la création d'un marché conjoncturel de produits durables Place Jan Karski	POLSKI	Retiré	11 juil. 19											
1	185bis	356	Exécutif		VNR		En réponse au V185	POLSKI	Adopté	11 juil. 19											
1	186		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la tenue du marché découvert Maurice (17e)	POLSKI	Retiré	11 juil. 19											

Annexe n° 1. - DFA 63-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

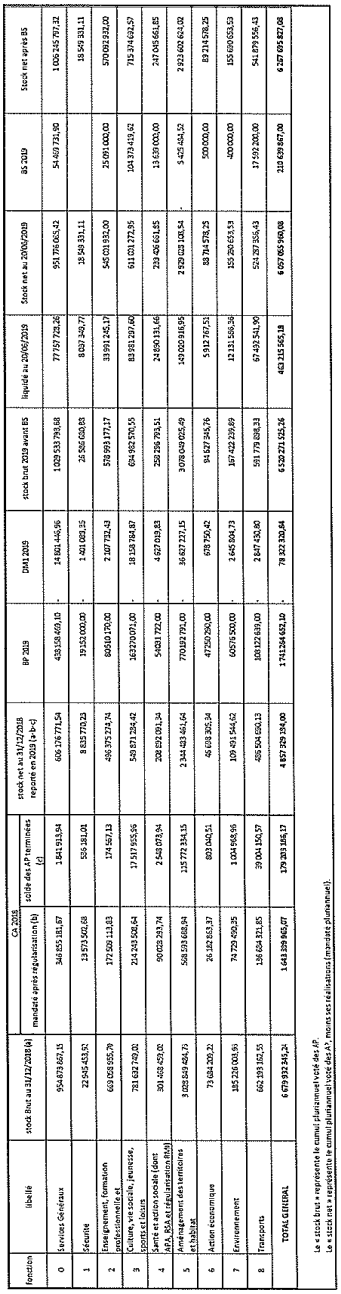

fonction	libellé	stock Brut au 31/12/2018 (a)	CA 2018 mandaté après régularisation (b)	CA 2018 solde des AP terminées (c)	stock net au 31/12/2018 reporté en 2019 (a-b-c)	BP 2019	DM1 2019	stock brut 2019 avant BS	liquidité au 20/06/2019	Stock net au 20/06/2019	BS 2019	Stock net après BS
0	Services Généraux	954 673 667,15	348 855 181,67	1 841 913,94	606 176 771,54	438 158 469,10	- 14 861 446,96	1 029 533 793,68	77 757 728,26	951 776 065,42	54 469 732,00	1 006 245 797,42
1	Sécurité	22 945 453,57	13 973 502,68	595 181,01	8 835 770,03	19 153 000,00	- 1 401 000,35	25 587 769,68	8 037 349,77	18 549 331,11		18 549 331,11
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	669 058 955,79	172 369 113,83	174 567,13	496 375 274,74	80 510 170,00	2 107 732,43	578 993 177,17	33 991 245,17	545 001 932,00	25 091 000,00	570 092 932,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	781 632 749,00	214 143 568,64	17 347 955,96	549 571 224,42	163 270 091,00	- 18 153 784,87	694 982 570,55	83 981 297,60	611 001 272,95	104 373 419,62	715 374 692,57
4	Santé et actions sociales (dont APA, RSA et réglementation ehpa)	301 408 429,00	90 028 263,24	2 548 073,94	208 829 091,34	54 011 722,00	- 4 627 019,83	258 266 793,51	24 690 131,46	233 426 661,85	13 639 000,00	247 065 661,85
5	Aménagement des territoires et habitat	3 028 549 484,73	558 539 688,94	115 772 334,15	2 344 483 461,64	770 042 795,00	- 36 627 227,15	3 078 049 029,49	149 000 918,95	2 929 028 108,54	- 5 425 444,52	2 923 602 664,02
6	Action économique	73 684 209,22	26 182 863,37	803 940,51	46 698 305,34	47 250 290,00	678 750,42	94 627 345,76	5 912 767,51	88 714 578,25	500 000,00	89 214 578,25
7	Environnement	185 226 003,95	74 729 458,25	1 034 598,95	109 461 944,62	60 579 500,00	- 2 645 894,73	167 422 339,89	12 131 566,36	155 290 453,53	- 420 000,00	155 660 053,53
8	Transports	662 193 162,55	136 684 331,85	39 004 145,57	486 504 685,13	103 127 838,00	- 2 847 430,80	591 779 808,33	67 492 541,90	524 287 266,43	17 592 200,00	541 879 556,43
	TOTAL GÉNÉRAL	6 679 932 345,24	1 643 399 965,47	179 203 166,17	4 857 329 194,00	1 741 264 652,10	- 79 322 330,84	6 519 271 525,26	463 215 565,18	6 057 055 960,08	210 629 867,00	6 267 685 827,08

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel voté des AP.
Le « stock net » représente le cumul pluriannuel voté des AP, moins ses réalisations (mandatées pluriannuel).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 667 187 794,90	33 000 086,52	171 694 240,10	38 991 359,10	38 991 359,10	38 991 359,10	0,00	71 991 445,62
900	Services généraux	160 111 243,30	2 447 694,83	15 524 105,00	17 736 955,00	17 736 955,00	17 736 955,00	0,00	20 184 649,83
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	19 152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	161 976 550,00	7 214 471,24	25 091 000,00	5 282 971,00	5 282 971,00	5 282 971,00	0,00	12 497 442,24
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	232 251 536,70	6 365 232,53	104 373 419,62	31 794 569,48	31 794 569,48	31 794 569,48	0,00	38 159 802,01
904	Santé et action sociale (hors RSA)	97 419 008,60	1 019 735,55	13 639 000,00	1 720 000,00	1 720 000,00	1 720 000,00	0,00	2 739 735,55
904-4	RSA	1 139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	718 755 282,50	7 643 824,98	-5 425 484,52	-30 258 136,38	-30 258 136,38	-30 258 136,38	0,00	-22 614 311,40
906	Action economique	32 614 790,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	69 556 500,00	554 768,94	400 000,00	3 995 000,00	3 995 000,00	3 995 000,00	0,00	4 549 768,94
908	Transports	174 211 884,00	7 754 358,45	17 592 200,00	8 720 000,00	8 720 000,00	8 720 000,00	0,00	16 474 358,45
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	959 191 164,76	0,00		119 339 669,53	119 339 669,53		0,00	119 339 669,53
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	2 700 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financieres	543 140 687,76	0,00		38 945 626,90	38 945 626,90		0,00	38 945 626,90
925	*Opérations patrimoniales*	*121 000 000,00*			*52 155 574,63*	*52 155 574,63*		*0,00*	*52 155 574,63*
926	*Transferts entre les sections*	*292 350 477,00*			*28 238 468,00*	*28 238 468,00*		*0,00*	*28 238 468,00*
95	*Chapitre de prévision sans réalisation*			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 626 378 959,66	33 000 086,52	210 639 867,00	158 331 028,63	158 331 028,63	158 331 028,63	0,00	191 331 115,15

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	154 501 348,64
TOTAL	345 832 463,79

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	152 872 401,00	0,00	13 616 400,00	13 616 400,00	13 616 400,00
900	Services généraux	735 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Securité	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	5 972 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	41 687 727,00	0,00	12 616 400,00	12 616 400,00	12 616 400,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	9 367 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	84 537 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	1 868 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	7 583 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 763 042 365,66	0,00	-311 129 840,36	-311 129 840,36	-311 129 840,36
921	Taxes non affectées	10 010 000,00	0,00	-2 010 000,00	-2 010 000,00	-2 010 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	143 000 000,00	0,00	-22 974 500,00	-22 974 500,00	-22 974 500,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 022 222 365,66	0,00	-371 396 100,99	-371 396 100,99	-371 396 100,99
925	*Opérations patrimoniales*	*121 000 000,00*		*52 155 574,63*	*52 155 574,63*	*52 155 574,63*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*466 810 000,00*		*33 095 186,00*	*33 095 186,00*	*33 095 186,00*
95	Chapitre de prevision sans réalisation	710 464 193,00	0,00	455 844 468,99	455 844 468,99	455 844 468,99
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*246 864 193,00*		*491 444 468,99*	*491 444 468,99*	*491 444 468,99*
954	Produit des cessions d'immobilisations	463 600 000,00	0,00	-35 600 000,00	-35 600 000,00	-35 600 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 626 378 959,66	0,00	158 331 028,63	158 331 028,63	158 331 028,63

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	187 501 435,16
TOTAL	345 832 463,79

(1) Voir état nB pour le contenu du budget de l'exercice

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		584 786 314,66	177 848 198,30	0,00	19 152 000,00	167 259 521,00	264 046 106,18	99 139 008,00	1 139 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	793 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	302 432 154,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	27 962 743,00	0,00	17 000,00	3 225 000,00	8 404 468,00	1 174 950,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	21 756 255,00	0,00	15 000 000,00	10 219 500,00	52 163 228,00	23 162 470,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	36 097 600,00	0,00	523 000,00	14 441 971,00	24 603 000,00	9 575 396,04	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	91 168 600,30	0,00	2 312 000,00	139 373 050,00	133 937 410,18	67 602 191,96	1 139 000,00
26	Participations et créances rattachées	12 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	267 154 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	30 000 00	0,00	1 300 000,00	0,00	44 808 000,00	1 624 000,00	0,00
RECETTES		1 394 353 189,83	1 735 000,00	0,00	1 000 000,00	5 972 506,00	54 304 127,00	9 367 703,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	428 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	315 526 935,16	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000 00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	735 000,00	0,00	0,00	5 772 506,00	6 287 727,00	9 367 703,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	612 526 264,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	200 000,00	2 600 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	38 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	44 616 400,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		688 497 146,52	32 614 790,00	73 551 500,00	182 931 884,00		2 280 965 468,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 700 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		793 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		302 432 154,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 871 042,52	983 500,00	3 777 061,44	5 821 238,08		66 317 003,04
204	Subventions d'équipement versées	272 396 208,00	21 574 500,00	5 545 000,00	55 167 138,00		477 023 359,00
21	Immobilisations corporelles	266 718 965,10	4 779 000,00	4 033 500,00	6 682 901,61		354 055 333,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	143 841 870,90	5 157 790,00	59 595 938,56	111 000 606,31		755 198 458,21
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 500 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		267 154 160,00
45	Opérations pour compte de tiers	670 000,00	120 000,00	0,00	4 240 000,00		52 792 000,00
RECETTES		84 537 865,00	120 000,00	1 868 000,00	7 583 600,00		1 568 842 000,83
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		428 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		316 326 935,16
13	Subventions d'investissement	62 744 865,00	0,00	1 868 000,00	3 083 600,00		109 859 401,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		612 526 264,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	511 000,00	0,00	0,00	0,00		511 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	137 000,00	0,00	0,00	0,00		3 937 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		38 300 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 145 000,00	120 000,00	0,00	4 500 000,00		51 361 400,00

Annexe n° 2. - DFA 63-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libelles	Budget de l'exercice (1)	Restes a realiser N-1 (2) I	Vote de l'assemblee sur les AE lors de la seance budgetaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblee (4) II	Pour information, dépenses gerées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gerées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventiles	6 275 024 538,27	19 921 946,17	0,00	68 495 514,69	68 495 514,69	0,00	68 495 514,69	88 417 460,86
930	Services généraux	796 407 931,27	5 416 863,32	0,00	5 568 547,69	5 568 547,69	0,00	5 568 547,69	10 985 411,01
930-5	Gestion des fonds européens	1 142 907,00	150,00	0,00	629 780,00	629 780,00	0,00	629 780,00	629 930,00
931	Sécurité	282 172 059,00	1 415 830,07	0,00	7 059 354,00	7 059 354,00	0,00	7 059 354,00	8 475 184,07
932	Enseign ,form. professionnelle, apprent	740 018 183,90	1 449 913,07	0,00	-7 457 616,00	-7 457 616,00	0,00	-7 457 616,00	-6 007 702,93
933	Cult., vie soc., jeun, sports, loisirs	669 854 773,10	2 084 267,57	0,00	6 473 769,00	6 473 769,00	0,00	6 473 769,00	8 558 036,57
934	Sante et action sociale (hors APA et RSA/Reguarisation de RMI)	1 701 259 311,00	1 928 056,66	0,00	-7 139 446,00	-7 139 446,00	0,00	-7 139 446,00	-5 311 389,34
934-3	APA	138 329 394,00	- 33 543,54	0,00	-2 270 658,00	-2 270 658,00	0,00	-2 270 658,00	-2 237 114,46
934-4	RSA / Regularisations de RMI	402 516 139,00	29 265,71	0,00	198 457,00	198 457,00	0,00	198 457,00	227 722,71
935	Aménagement des territoires et habitat	255 543 527,00	1 922 912,01	0,00	1 180 794,00	1 180 794,00	0,00	1 180 794,00	3 103 706,01
936	Action économique	45 528 152,00	327 171,01	0,00	4 356 935,00	4 356 935,00	0,00	4 356 935,00	4 684 106,01
937	Environnement	657 104 959,00	1 726 726,54	0,00	1 194 965,00	1 194 965,00	0,00	1 194 965,00	2 921 691,54
938	Transports	590 046 672,00	3 697 209,67	0,00	58 700 633,00	58 700 633,00	0,00	58 700 633,00	62 397 842,67
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventiles**	**2 116 606 726,00**	**0,00**		**59 007 903,00**	**59 007 903,00**		**59 007 903,00**	**59 007 903,00**
940	Impositions directes	1 329 719 517,00	0,00		10 142 895,00	10 142 895,00		10 142 895,00	10 142 895,00
941	Autres impôts et taxes	149 651 987,00	0,00		23 764 899,00	23 764 899,00		23 764 899,00	23 764 899,00
942	Dotations et participations	18 757 047,00	0,00		-7 479 043,00	-7 479 043,00		-7 479 043,00	-7 479 043,00
943	Operations financieres	147 979 172,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'elus	3 479 003,00	0,00		-516 034,00	-516 034,00		-516 034,00	-516 034,00
945	Provisions et autres opérations reelles (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*466 810 000,00*			*33 095 186,00*	*33 095 186,00*		*33 095 186,00*	*33 095 186,00*
947	*Transferts à l'interieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap.	Libelles	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgetaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gerees hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prevision sans realisation	**246 864 193,00**		**0,00**	**491 444 468,99**	**491 444 468,99**		**491 444 468,99**	**491 444 468,99**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*246 864 193,00*			*491 444 468,99*	*491 444 468,99*		*491 444 468,99*	*491 444 468,99*
TOTAL des groupes fonctionnels		8 638 495 457,27	19 921 946,17	0,00	618 947 886,68	618 947 886,68	0,00	618 947 886,68	638 869 832,85

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	638 869 832,85

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires différentes.
(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libelles	Budget de l'exercice (1)	Restes à realiser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 267 537 326,27	0,00	8 259 634,00	8 259 634,00	8 259 634,00
930	Services généraux	149 183 683,27	0,00	2 173 456,00	2 173 456,00	2 173 456,00
930-5	Gestion des fonds européens	6 365 969,00	0,00	448 480,00	448 480,00	448 480,00
931	Sécurité	1 275 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign. form. professionnelle, apprent	32 866 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	120 879 841,00	0,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	336 090 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	19 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	260 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	119 638 684,00	0,00	622 063,00	622 063,00	622 063,00
936	Action économique	66 099 869,00	0,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00	-1 500 000,00
937	Environnement	709 432 949,00	0,00	5 835 635,00	5 835 635,00	5 835 635,00
938	Transports	445 863 736,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	6 370 958 129,00	0,00	78 018 934,00	78 018 934,00	78 018 934,00
940	Impositions directes	4 167 082 464,00	0,00	8 339 890,00	8 339 890,00	8 339 890,00
941	Autres impôts et taxes	1 731 000 000,00	0,00	44 292 884,00	44 292 884,00	44 292 884,00
942	Dotations et participations	157 931 865,00	0,00	-2 852 308,00	-2 852 308,00	-2 852 308,00
943	Opérations financières	22 693 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*292 350 477,00*		*28 238 468,00*	*28 238 468,00*	*28 238 468,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		8 638 495 457,27	0,00	86 278 568,00	86 278 568,00	86 278 568,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	552 591 264,85
TOTAL	638 869 832,85

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état B
(2) La colonne RAR n'est à renseigner que s'il apparaît des reprises anticipées du résultat lors du vote du budget primitif
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds europeens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 675 709 443,00	801 976 478,96	1 772 687,00	389 231 452,00	732 569 567,90	576 026 542,10	1 694 120 365,00	136 058 736,00
011	Charges à caractère général	0,00	171 684 899,27	158 363,00	19 141 493,00	42 331 666,01	63 541 751,10	85 292 406,00	474 201,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	399 389 160,00	460 183,00	149 036 231,00	607 560 658,00	311 415 945,00	601 624 567,00	2 693 535,00
014	Atténuations de produits	1 524 767 302,00	143 151 262,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	73 751 137,27	1 134 141,00	221 083 728,00	182 667 843,89	181 070 845,00	1 107 103 393,00	132 891 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	2 962 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	147 979 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépreciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 126 388 118,00	151 357 039,27	6 814 439,00	1 275 750,00	32 866 048,00	121 559 841,00	336 099 900,00	19 250 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	6 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	20 943 113,60	0,00	156 000,00	20 273 009,00	45 186 019,00	92 364 039,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 463 973 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 466 957 757,00	396 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	144 763 670,00	5 161 869,60	6 814 439,00	1 119 750,00	11 965 305,00	46 134 116,00	200 233 161,00	14 350 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	117 436 057,27	0,00	0,00	637 734,00	30 239 706,00	43 493 700,00	4 900 000,00
76	Produits financiers	22 693 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en reserve	TOTAL
	DEPENSES	402 714 596,00	252 124 321,00	49 885 087,00	658 299 915,00	648 747 395,00		8 019 229 495,96
011	Charges à caractère général	12 879 761,00	72 532 912,00	4 496 067,00	215 576 031,00	113 062 460,00		821 374 229,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 897 251,00	163 102 193,00	13 429 733,00	311 842 475,00	68 639 196,00		2 441 021 358,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 667 918 564,42
65	Autres charges de gestion courante	378 027 554,00	16 489 216,00	31 957 287,00	130 881 409,00	466 545 649,00		2 923 573 203,16
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 662 589,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		147 979 172,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00		14 500 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	260 599 009,00	120 260 747,00	64 599 869,00	715 268 584,00	445 663 736,00		8 404 185 080,27
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00		6 558 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 783 400,00	54 668 420,00	36 606 687,00	304 213 536,00		670 394 223,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 463 973 908,00
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	0,00	590 352 158,00	0,00		5 336 205 924,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	1 821 307,00	0,00	1 635 000,00	7 944 000,00		453 992 017,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000 000,00	110 656 040,00	9 631 449,00	85 726 739,00	43 706 200,00		449 427 625,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 693 383,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Annexe n° 3 - Avis citoyen sur la démocratie participative : "Comment favoriser l'engagement citoyen des Parisien-n-es ?"

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous nous réunissons ce matin, et comme nous accueillons ici Gilberte KOPEL et Yassin IRA, qui sont deux citoyens ayant participé à la Conférence citoyenne sur la participation à Paris. Le titre de cette conférence était "Comment favoriser l'engagement citoyen des Parisiens et des Parisiennes".

Nous nous retrouvons, non pas en formation de Conseil puisque le Conseil ne permet pas encore à des citoyens d'intervenir en formation de conseil, mais nous sommes en Conseil de Paris et nous accueillons des citoyens qui vont, dans un instant, rapporter sur cette Conférence de citoyens à laquelle ils ont participé.

Je voudrais remercier les élus matinaux quand même, 9 heures du matin, à Paris, au mois de juillet, ça le fait ! Et merci aux valeureux qui sont là, aux valeureuses et valeureux qui sont là. Merci aussi aux citoyens qui ont participé à cette Conférence de citoyens qui sont dans les tribunes du public.

Je vais introduire rapidement avant de vous céder tout de suite la parole.

Aujourd'hui, nous le savons évidemment, la participation citoyenne ne peut pas simplement se réduire aux consultations électorales. Evidemment, que ces consultations électorales sont les moments forts de notre démocratie, le moment où les citoyens choisissent les élus pour les représenter dans les différentes assemblées. Mais évidemment qu'aujourd'hui, la participation citoyenne ne peut se limiter ou se résumer à ces grands moments que sont les grandes consultations démocratiques électorales.

L'idée nous est venue, lors du grand débat sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Avec Pauline VÉRON, avec Patrick BLOCHE, qui est en charge de l'organisation du Conseil de Paris, et avec l'administration, et notamment les fonctionnaires qui s'occupent du Conseil de Paris, c'est-à-dire de cette instance de délibération, nous avons souhaité mettre en place un certain nombre d'initiatives pendant le grand débat, pendant la crise des Gilets jaunes, permettant de recueillir pas simplement l'avis, mais aussi les propositions des citoyens.

Pour nous, c'était assez naturel d'ouvrir nos portes, nos fenêtres, d'aller à la recherche de ces paroles citoyennes, avec une caravane reprenant dans les quartiers, je dirais presque à la volée, des expressions des Parisiennes et des Parisiens. C'était quelque chose de naturel que d'aller sur ce terrain parce que, depuis 2001, avec évidemment les Conseils de quartier, avec les différentes formes de participation, de consultation citoyenne qu'il a pu y avoir à Paris, nous avons mis en place un dispositif qui donne la parole aux citoyens.

Je pense aux grands projets et aux petits projets d'aménagement, d'évolution de nos quartiers, sur lesquels depuis longtemps, nous pratiquons la concertation, la consultation, avec des garants de ces concertations ; bref, nous avons une histoire, une habitude et une pratique.

Mais la demande de participation est de plus en plus forte, et on ne peut que la saluer et l'accompagner. Nous l'avons vue aussi, lorsque nous avons mis en place le budget participatif, un budget participatif loin d'être anecdotique, c'est le plus important au monde en termes de volume, environ 100 millions d'euros par an décidés directement par les Parisiens. Cela nous a permis de voir, nous ici à la Ville, combien la participation des citoyens était quelque chose qui n'avait pas simplement du sens pour demander un avis, mais aussi pour porter des propositions et suivre leur exécution.

En fait, il y a eu un enrichissement, je crois, mutuel, de la Ville, des services de la Ville, des fonctionnaires de la Ville qui m'en parlent souvent en me disant : le fait d'avoir eu à travailler sur des projets portés par les citoyens, cela nous a obligés aussi à travailler autrement et à être aussi plus clairs dans nos présentations sur le fonctionnement de la Ville. Et ce que beaucoup de citoyens nous ont dit, ayant participé à ces budgets participatifs : on comprend mieux le fonctionnement d'une ville comme la nôtre lorsqu'on met les mains dans le cambouis, lorsqu'on sait que tel projet a tel coût, qu'il y a tels problèmes techniques, qu'il faut lever avant de le réaliser. Bref, il y a quelque chose de l'ordre de : on se donne ensemble les moyens d'une capacité plus grande à comprendre et à agir en démocratie.

Donc, je ne reviens pas sur tout ce qui a été fait, mais sur cette conférence et cet avis citoyen, qui est venu à un moment de crise, une crise qui concernait le Gouvernement, qui ne concernait pas directement la Ville de Paris, mais dans laquelle nous nous sommes dit que le phénomène concerne la société tout entière et nous devons nous aussi apprendre et comprendre, et mettre en place de nouveaux outils.

Il y a eu déjà des expérimentations et des nouveaux outils mis en place, dont certains sont pérennisés. Je pense notamment à l'avis et au Conseil citoyen que nous réunissons dans cette même salle, avant chaque Conseil de Paris, sur l'ordre du jour du Conseil de Paris où les citoyens viennent, peuvent s'exprimer évidemment, donner leur avis. D'ailleurs, nous intégrons leur avis dans la séance du conseil qui suit cette séance citoyenne, ce pré-Conseil citoyen.

C'est une innovation, et je crois que nous en tirons tous beaucoup d'intérêt et de satisfaction, en tous les cas que nous avons décidé d'entériner. Et puis beaucoup d'autres propositions vont nous être formulées, sur lesquelles nous allons débattre ce matin, nous y reviendrons après le débat et après l'expression des citoyens ici présents.

Je veux à nouveau les remercier, parce qu'une conférence de citoyens, c'est prendre du temps, prendre du temps sur son temps pour s'intéresser à la chose publique. C'est prendre du temps, parce que ce sont des week-ends de formation pour pouvoir donner un avis éclairé, et c'est un temps de délibération entre les citoyens pour formuler des propositions aux élus que nous sommes.

Et donc, c'est dans ce moment que nous nous retrouvons. Je veux remercier à nouveau Gilberte KOPEL et Yassin IRA, je veux qu'on les applaudisse ainsi que leurs collègues, et je leur cède tout de suite la parole.

Puis il y aura discussion avec des inscriptions des conseillers de Paris, puis nous conclurons avec les propositions que fera Pauline VÉRON à l'issue de ce débat.

Je donne la parole à Gilberte KOPEL.

Mme Gilberte KOPEL. - Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je me présente, je m'appelle Gilberte KOPEL, j'ai 74 ans, je vis à Paris depuis plus de cinquante ans, et je demeure actuellement dans le 17e arrondissement.

Le jeune homme qui est à mes côtés s'appelle Yassin IRA, il a 24 ans, il est né et a toujours vécu à Paris dans le 18e arrondissement. Nous faisons partie, tous les deux, du groupe de vingt participants à la Conférence citoyenne qui s'est tenue il y a environ deux mois, pendant deux week-ends, comme disait Mme HIDALGO, à l'Hôtel de Ville de Paris.

Les participants qui étaient présents représentaient les vingt arrondissements de Paris. Ils étaient, femmes et hommes parité oblige, d'âges et de milieux socioprofessionnels tous différents.

Alors, nous avions eu à répondre au thème suivant : "Comment les Parisiennes et les Parisiens peuvent-ils davantage contribuer aux décisions publiques en dehors des élections municipales ?"

Pour cela, nous avons bénéficié d'une formation pendant les deux premiers jours où sont intervenus des experts, agents publics de la Ville de Paris, des universitaires, une jeune représentante du Conseil municipal de la Jeunesse, des représentants d'associations, et un élu local de province.

Nous avons également pris connaissance et travaillé par petits groupes sur les 300 contributions relatives à la démocratie, déposées par les Parisiens lors de la Conférence de consensus.

Pendant les deux derniers jours, nous avons travaillé, d'abord chaque groupe, sur un choix de cinq contributions qui nous paraissaient les plus pertinentes : la jeunesse par exemple, l'engagement citoyen, comment consulter les citoyens, d'autres thèmes, je ne vais pas tout développer.

Puis cinq thèmes se sont dégagés, et chaque groupe les a approfondis en identifiant une problématique et des éléments de réponse pour chacun.

Ces journées ont été, pour moi, très enrichissantes, et je pense que ça l'a été aussi pour le groupe dans lequel j'étais, tout ce groupe de personnes, parce que ces journées nous ont apporté une meilleure compréhension du fonctionnement de la Ville de Paris, de la participation citoyenne.

Je me sens maintenant, après ces journées, beaucoup plus impliquée dans ma ville, Paris, ville qui m'a adoptée et que j'aurais beaucoup de mal à quitter. Beaucoup de réalisations ont eu lieu au fil des ans dans Paris, et ces réalisations permettent de mieux vivre ensemble.

C'est vrai que je suis arrivée en 1964 à Paris, Paris n'était pas du tout ce qu'est Paris maintenant. Paris était une ville sale, triste, les gens ne se parlaient pas, vous pouviez tomber par terre dans la neige, personne ne vous ramassait, il n'y avait pas cet esprit de solidarité qui existe maintenant, par exemple, la carte citoyenne à laquelle j'ai eu droit, on peut y avoir droit à partir de 7 ans, c'est vraiment une belle réalisation, le fait que nous soyons informés, même si l'outil informatique Internet facilite, mais tout cela, on se dit que Paris est une ville peut-être gigantesque, mais c'est une ville-village, et donc chaque quartier est un vrai village, et il y a là un esprit de solidarité qui se développe de façon très importante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est un élu du 17e.

Mme Gilberte KOPEL. - Tout à fait. J'ai assisté, la semaine dernière, à un très beau spectacle de danse indienne, magnifique, un exemple.

Je peux également, en tant que senior…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne savais pas que Jean-Didier BERTHAULT dansait de la danse indienne, mais je vais courir dans le 17e pour vous voir !

Mme Gilberte KOPEL. - Je voulais aussi remercier Mme la Maire. Grâce à Mme la Maire, nous avons droit, en tant que seniors, à assister à des spectacles, des pièces de théâtre, des expositions, et j'en suis très contente. C'est vrai que Paris, par rapport à une autre ville, c'est tout à fait différent.

Je vais maintenant laisser la parole à Yassin. J'espère avoir été assez concise. On m'a dit cinq minutes, pas plus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Parfait, merci beaucoup !

M. Yassin IRA. - En effet, comme l'a dit Gilberte, pendant ces deux week-ends, on s'est rendu compte que beaucoup d'outils étaient mis à la disposition des Parisiens pour les impliquer dans les décisions publiques. Cependant, la question était de savoir comment les impliquer encore davantage, comment faire pour qu'ils s'impliquent et participent plus, et de manière plus efficace.

Du coup, on s'est penché sur cinq grosses thématiques que je vais maintenant vous présenter.

La première thématique à s'être dégagée d'une manière assez franche a été celle de la jeunesse, parce qu'en effet, la question de la participation des jeunes nous a paru être cruciale. D'autant plus que, dans le cadre du grand débat et des conférences de consensus qui ont pu se tenir à Paris, les jeunes étaient sous-représentés.

On a donc réfléchi à comment les faire participer davantage, en leur donnant envie de le faire, mais surtout en leur faisant comprendre qu'ils étaient légitimes à le faire. Et du coup, nous avons beaucoup débattu et nous sommes arrivés à plusieurs solutions qui sont dans l'avis que vous avez tous, j'espère, lus, notamment autour d'une communication qui serait ciblée sur les réseaux sociaux avec la création, par exemple, d'un chatbot ou d'un outil numérique qui leur permettrait de se faire entendre.

La deuxième thématique, qui nous a paru importante, était la participation des citoyens dits invisibles. Par invisibles, j'entends les citoyens qui ne participent pas, parce qu'ils ne peuvent pas le faire, leur mairie est trop loin, ou parce qu'ils ne se sentent pas capables de le faire et qui s'autocensurent du coup.

Pour cela, on a pensé à la création d'une maison mobile citoyenne, qui se déplacerait et irait à la rencontre de ces citoyens, y compris dans les zones excentrées et prioritaires. Du coup, on donnerait accès à ces citoyens aux permanences d'élus éventuellement, on leur permettrait de s'exprimer sur des sujets, de voter des projets, etc. La palette est immense.

La troisième thématique, sur laquelle nous nous sommes penchés, a été la question de la valorisation de l'engagement citoyen. En effet, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, l'engagement constitue un véritable investissement en temps, qui est considérable et que tout le monde ne peut pas faire. Du coup, il nous a paru bon de se pencher sur la manière de faire reconnaître cet engagement.

Plusieurs pistes de réflexion ont pu émaner, dont la création d'un certificat d'engagement citoyen qui permettrait de valider la montée en compétences des citoyens qui s'engagent, parce qu'il y a vraiment une montée en compétences qui se fait à ce moment-là, un système de validation de crédits au E.C.T.S. à l'université pour inciter les étudiants à s'engager davantage aussi. On pense que de telles mesures pourraient vraiment inciter les citoyens à s'engager, notamment ceux qui ne s'engagent pas parce qu'ils n'ont ni le temps ni les moyens de le faire.

Ensuite, nous avons réfléchi à la manière dont les Parisiens pourraient être impliqués de façon directe dans les décisions publiques.

En effet, dans la mesure où les citoyens disposent d'une expertise d'usage, il nous paraît nécessaire qu'ils puissent s'exprimer, se faire entendre et qu'ils aient un certain poids dans certaines discussions. Par conséquent, on a réfléchi à la création de consultations parisiennes qui auraient un caractère engageant et qui permettraient aux citoyens de s'exprimer sur un ou plusieurs sujets, mais aussi d'avoir un suivi du dossier ou des dossiers en cours. C'est-à-dire qu'il ne s'agirait pas que de prendre l'avis, de les consulter à un instant T pour ensuite disparaître, mais il s'agirait vraiment de construire quelque chose en lien direct avec les citoyens.

Enfin, notre cinquième et dernière piste de réflexion s'est déroulée autour de la question de la représentativité des élus. En effet, nombreux sont les citoyens qui se plaignent de l'écart qui peut exister parfois entre les élus et les citoyens, en termes de milieux socio-économiques, de genres, de provenances géographiques. La liste est longue.

Du coup, nous proposons la création d'une assemblée citoyenne qui réunirait 120 Parisiennes et Parisiens, choisis de façon à ce qu'ils représentent Paris dans sa diversité. Dans l'avis que nous vous avons remis, il y a plusieurs scénarios possibles. On s'est posé la question de façon très pragmatique : combien de Parisiens, quel mandat - certains parlaient de trois ans, certains de deux, d'autres d'un an - comment cela pourrait se faire, quelles modalités, des réunions par commission thématique, etc.

Du coup, nous avons, par le biais de ces cinq thématiques, essayer de couvrir de façon la plus générale possible, la plus large possible, tous les différents volets de la participation citoyenne, en donnant des propositions réalistes. On n'est pas allé très loin, on n'est pas allé trop loin, en tout cas et, avant de céder la parole, j'aimerais remercier, au nom des participants de la Conférence citoyenne qui sont là, l'ensemble des intervenants, des élus que l'on a rencontrés, des experts qui nous ont vraiment transmis beaucoup de connaissances, beaucoup de savoir et, j'espère que, dans cet avis que l'on vous a transmis, on a pu retranscrire un peu cette richesse des échanges et des connaissances.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, bravo !

Merci aux citoyens qui sont ici présents dans la tribune du public.

Je vais à présent vous proposer d'entendre les différents orateurs des groupes politiques qui se sont inscrits pour ce débat, et nous allons démarrer par Mme Joëlle MOREL, du groupe Ecologiste de Paris.

Je rappelle que tous les orateurs ont trois minutes, et que Mme SIMONNET, qui ne fait pas partie d'un groupe, qui est non-inscrite, a droit - c'est le règlement du Conseil, ce n'est pas moi qui l'ai décidé, on l'a décidé ensemble - à une minute, mais elle n'est pas encore arrivée.

Je donne la parole à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Avant tout, le groupe Europe Ecologie souhaite remercier les Parisiennes et les Parisiens qui ont élaboré les 9.000 contributions dans le cadre de la Conférence de consensus tenue par notre Ville, dans la lignée du grand débat national.

Nous remercions aussi les personnes qui se rendent au Conseil municipal citoyen. Pascal JULIEN a pu présenter la niche de notre groupe sur les goûters "bio" dans les écoles, proposition qui a reçu un accueil très favorable. Nous remercions aussi les vingt Parisiens qui se sont mobilisés tout un week-end afin de produire cet avis. Et nous remercions Pauline VÉRON de nous avoir invités à découvrir cet avis de la Conférence citoyenne, en amont du Conseil.

Nous partageons plusieurs constats faits par cette Conférence citoyenne : les outils de communication et de participation sont encore trop diffus, du fait de leur très grand nombre mais aussi d'une efficacité qui reste à prouver.

A multiples reprises, nous avons questionné, au sein de cet hémicycle, les relations entre les différents organes citoyens, le Conseil citoyen de la Jeunesse, de l'Europe, des lycées, et il semble aujourd'hui que toutes ces instances citoyennes travaillent trop en silo, sont institutionnalisées et trop contrôlées, et les travaux ne sont pas assez exploités par les élus. Elles sont mises en place dans un calendrier très souvent précipité et ne s'inscrivent pas réellement dans un processus de participation réelle de co-construction.

Les citoyens interrogés pointent également et partagent des sujets que les Ecologistes ont souvent mis à la table des débats dans le Conseil de Paris : le manque de prise en compte des recommandations et des avis des citoyens.

Les citoyens demandent de disposer d'un droit d'interpellation pour saisir le Conseil municipal sur des sujets précis.

Cette demande a, par exemple, été faite par les élus écologistes du 11e en 2014, lors du travail sur le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal du 11e. Malheureusement, notre proposition n'a pas été retenue.

Les vœux des conseils de quartier pourraient aussi être une possibilité d'interpeller le Conseil municipal, à condition que cela donne lieu à un débat.

Comme vous, nous pensons que le droit d'interpellation est primordial pour tenter de réconcilier les citoyens et les élus. Vous proposez également d'oser des référendums parisiens ou des R.E.P., par exemple sur les J.O., sur des projets d'aménagement qui ont mené à des clivages au sein même de notre majorité parisienne. Les Ecologistes ont demandé ce type de consultation citoyenne qui entérinerait ou abrogerait des décisions majeures contestées. Cette demande, pour l'instant, nous a été aussi refusée. Cet avis citoyen sonne donc comme une demande pour plus de démocratie, une démocratie plus vivante.

Les comportements trop institutionnels risquent de mener à une défiance généralisée des citoyens envers leurs représentants. Reconstruire une confiance ébranlée, parfois brisée, des électeurs à leurs élus…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - … sera l'un des chantiers des plus colossaux des futures échéances électorales tant au niveau parisien que national. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'implication, le travail, les recommandations et les propositions des Parisiennes et des Parisiens participant à la Conférence citoyenne signent fortement l'aspiration et l'attente de défricher de nouvelles voies renforçant la démocratie et la participation de la cité.

La démarche de la Ville est à souligner car, au-delà des analyses et des demandes formulées au cours de ces quatre jours, elle nous rappelle que la démocratie ne peut se résumer à la seule parole libérée, à la seule plainte, au seul listing de revendications individuelles, mais bien de co-construire des propositions, à s'engager dans leur mise en œuvre, à tenir compte du bien commun pour dépasser les intérêts propres ou satisfactions. C'est ce cheminement qu'il nous faut reconnaître et valoriser, et qui demande du temps.

Par cet avis, les citoyens nous interpellent sur les enjeux qui traversent la question de l'accompagnement du processus participatif parisien. Le premier concerne le manque d'inclusivité. Si je tiens, en premier lieu, à féliciter la constance de notre engagement pour endiguer ce phénomène, que ce soit en nous attaquant à la fracture numérique ou en recourant à des améliorations substantielles des dispositifs existants, force est de constater que la participation effective de tous les Parisiens et Parisiennes, et spécifiquement les jeunes et les catégories populaires, reste largement à améliorer.

La maîtrise des outils numériques, mais aussi celle de la langue, de l'écrit et de certains codes discursifs sont autant de freins à une démocratie réelle. En cela, l'existence de nombreuses instances participatives ne représente pas à elle seule la garantie que tous les citoyens et citoyennes soient à même de s'en emparer.

Enfin, une autre question qui est devant nous, c'est celle de l'articulation de la légitimité et de la synergie entre nous, élus, et des personnes tirées au sort. Que le débat s'ouvre.

Aujourd'hui, emparons-nous des recommandations et des propositions formulées dans l'avis des citoyens, enrichissant et constructif, pour en faire une feuille de route et un plan de travail.

Deux pistes pourraient être approfondies dans ce sens : s'appuyer sur l'expérience du préconseil citoyen de notre Assemblée pour imaginer un pré-conseil d'arrondissement pour les arrondissements qui le souhaiteraient, et ce, dans le but de valoriser l'engagement citoyen ; redonner aux conseils de quartier leur finalité première, en confortant leur sens et leur socle de valeur d'origine pour pouvoir apporter aux élus et aux services, un éclairage et une réflexion prospective à partir de leur savoir d'usage et de leur vécu afin de parfaire notre action. Alors, des mots de citoyens dépoussiérant le quotidien pour une parole que l'on retient.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. En plus, vous avez respecté votre temps.

La parole est à Déborah PAWLIK, pour le groupe PPCI.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chère Gilberte, cher Yassin, je tiens tout d'abord à vous remercier, vous citoyens, de vous être engagés pendant plusieurs jours pour réfléchir sur cette question éminemment importante : comment les Parisiens et les Parisiens peuvent-ils davantage contribuer aux décisions publiques en dehors des élections municipales ?

Madame la Maire, il s'agit d'une question presque anachronique à neuf mois justement d'un tel scrutin. Une question qui aurait dû, à vrai dire, être posée par votre majorité depuis bien longtemps, car la vie démocratique ne peut pas s'organiser qu'une fois tous les six ans, qui plus est par la seule voie du suffrage.

Le besoin de participation citoyenne est réel, et on le voit avec la participation des Parisiennes et des Parisiens aujourd'hui. Le succès du grand débat national, lancé par le Président de la République, en atteste : deux mois de débat, 10.000 réunions locales, deux millions de contributions en ligne. Evidemment, désormais, plus rien ne sera jamais comme avant.

Les Françaises et les Français ont l'envie de contribuer à la construction de la décision publique, et ils le disent, et les Parisiens et les Parisiennes aussi. Cela tombe bien, car lorsque les citoyens s'engagent, c'est la qualité même des décisions publiques qui s'améliorent grâce au bénéfice d'une expertise précieuse, celle des usagers.

L'avis qui nous est présenté aujourd'hui et qui résulte de la Conférence citoyenne du mois de mai, dresse un constat sur la contribution des Parisiens au fonctionnement de notre Ville et formule des recommandations pour l'améliorer. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en la matière, il y a encore du boulot !

J'identifie en l'occurrence principalement deux freins à la participation citoyenne aujourd'hui, auxquels j'adjoindrai moi aussi très modestement, beaucoup plus modestement que celle des Parisiens, quelques propositions.

Le premier frein, souligné dans l'avis, est lié bien sûr à la défiance exprimée par les citoyens vis-à-vis des élus, une défiance grandissante qui conduit à un désintérêt de la vie locale. Vous l'avez, à très juste titre, souligné.

En la matière, les clichés sont légion. Nous, élus, ne serions animés que par l'envie du pouvoir, de la gloire avec, pour seul moteur, un ego déplacé. Pourtant, ces clichés sont à vrai dire bien loin du quotidien d'un élu local, de notre quotidien fait de rencontres avec les habitants sur des problèmes de propreté, d'insécurité et ponctué par la participation à des fêtes de quartier. C'est aussi à nous, élus, qu'il revient de combattre ces clichés pour faire enfin tomber les murs. Alors, pourquoi ne pas proposer, par exemple, que chaque élu de cet hémicycle puisse être accompagné, une fois dans l'année, par un citoyen désireux de voir à quoi ressemblent nos soirs et nos week-ends. Vis ma vie d'élu ou comment dézinguer les stéréotypes tenaces sur le prétendu bling-bling à coups de réunions locales ! Cela pourrait être en tout cas une piste à creuser.

Le second frein est plus propre à Paris. Dans une capitale, les liens sont nécessairement plus lâches entre les citoyens et leurs représentants, d'où l'importance des structures intermédiaires qui ponctuent la démocratie locale.

Mais le problème est que, dans notre ville, le système a grand besoin d'être dépoussiéré. Les conseils de quartier, bien sûr, fréquentés par vingt personnes qui posent toujours les mêmes sujets, évoquant toujours les mêmes questions. Il faut ouvrir les portes, les fenêtres pour que l'oxygène rentre de nouveau dans notre démocratie. De même, facilitons la participation des citoyens souvent pressés, consultons-les, par exemple, par des "applis" comme le fait la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI.

Enfin, n'oublions jamais une chose…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame PAWLIK, vous avez dépassé vos trois minutes.

Mme Déborah PAWLIK. - Je suis en train de conclure. … pour la co-construction des décisions, rien ne remplacera jamais le bénéfice pour un élu local d'être à portée d'engueulades. La démocratie de la rue, il n'y a que cela de vrai.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues et chers citoyens, tout d'abord, je vous remercie de cet avis à la fois clair et concis sur les freins que vous relevez à la participation citoyenne à Paris ; saluer ensuite le travail effectué par Pauline VÉRON, chargée de ces questions, qui nous permet aujourd'hui de disposer quand même d'un socle solide d'instances, peut-être même justement des instances un peu trop nombreuses, qui ne permettent pas finalement d'identifier très clairement et de mobiliser un engagement, puisque conseil parisien de la jeunesse, conseil des générations futures, conseil de la nuit, conseil des étudiants, préconseil citoyen, conseil parisien de la musique, enfin, il y a beaucoup d'instances, et peut-être justement votre proposition de créer une assemblée citoyenne peut permettre de clarifier. Je trouve que c'est une très bonne proposition, une très bonne initiative.

Il y a une deuxième proposition que j'apprécie particulièrement, c'est l'idée de maison citoyenne pour aller à la rencontre des Parisiens dans les quartiers, et davantage les mobiliser sur des questions particulières. Je dois dire que mon groupe avait déposé des propositions à peu près analogues en 2016 et en décembre 2018.

Aujourd'hui, la démocratie est dans la rue. C'est quelque chose de vivant, c'est quelque chose qui s'appréhende au quotidien. Aller à la rencontre des gens, c'est vraiment aller vers ces valeurs de solidarité que Madame soulevait tout à l'heure, en disant qu'en comparant la situation de 1964 et la situation actuelle, c'est vrai que la mentalité des Parisiens a énormément évolué et qu'aujourd'hui, il y a une âme dans Paris, qui est une âme de solidarité, de valeurs humanistes aussi. C'est ce socle que nous devons exploiter en allant à la rencontre des Parisiens.

Sur le référendum, je suis plus mesurée parce que l'on répond rarement aux questions qui sont posées dans les référendums. Donc je suis très attachée à la représentativité. Je pense que les élections permettent d'élire nos représentants. Pourquoi ne pas l'utiliser de temps en temps, mais il faut être très prudent pour moi avec cet outil.

Nous avons mis en place un budget participatif, et je trouve que l'on a franchi un pas énorme dans cette mandature avec ce budget participatif, qui a permis aux Parisiens de prendre part aux décisions. Mais voilà, allons encore plus loin. C'est normal d'ailleurs, chaque chose est évolutive. Mais je pense qu'il faut prendre en compte cette âme de Paris qui est dans la rue, qui est sur les trottoirs, qui se manifeste sur les réseaux sociaux, et peut-être moins figer les choses dans des instances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure. Je vous vois passionnée. Merci beaucoup, Laurence.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Monsieur le maire du 6e, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, merci pour ce débat et merci à Mme VÉRON et aux deux orateurs qui se sont mobilisés. Mais convenez qu'avoir ce débat au terme d'une mandature où vous avez passé votre temps collectivement à rigidifier les politiques municipales, à imposer d'en haut les décisions, à piétiner les mairies d'arrondissement, à anesthésier les conseils de quartier à l'aide du B.P. qui, quatre ans après sa création, est désossé lui-même, les projets locaux cédant le pas aux projets parisiens, pour certains d'entre eux qui peuvent ensuite réatterrir dans les arrondissements avec la légèreté d'un mammouth.

Convenez donc que c'est "croquignolesque" et lunaire. Votre prédécesseur s'était astreint à faire chaque année un compte rendu de mandat dans chaque arrondissement. Certes, un exercice difficile, voire ingrat, qui s'était peu à peu transformé en séance d'autosatisfaction, mais ces comptes rendus ont le mérite d'exister. Vous avez abandonné cette formule au profit de réunions à l'Hôtel de Ville, qui ne tiennent pas suffisamment compte de la diversité de nos quartiers et des problèmes des Parisiens.

Faire des réunions, c'est apprendre de la bouche des Parisiens ce que sont leur vie, leurs problèmes, leurs angoisses comme leurs satisfactions. C'est prendre le pouls d'une ville, certes diverse, composite, mais qui n'a pas vocation à être découpée tel un gâteau en tranche électorale, en communauté, en chapelle, que l'on essaie ensuite d'opposer les unes aux autres ou de flatter au gré d'innombrables inaugurations.

Paris, notre ville à tous et à toutes, mérite mieux qu'une gestion communautarisée. Oui, les Parisiens veulent être mieux informés, consultés, écoutés. Mais commencez donc par mieux expliquer votre politique, et expliquez davantage vos choix budgétaires et vos priorités.

Un exemple : vous avez bénéficié d'une réforme hors norme du statut de Paris, qui vous donne davantage de pouvoirs en matière de circulation, de police administrative, de lutte contre l'habitat indigne, etc. Faites-la connaître davantage, faites-la vivre positivement pour nos concitoyens au lieu de transformer, par exemple, par une floraison d'autorisations, l'espace public en champ de foire.

Avant cette réforme et pendant la discussion de ce texte au Parlement, avez-vous consulté les Parisiennes et les Parisiens sur leurs attentes et leurs souhaits ? Les avez-vous véritablement interrogés sur les conséquences de la suppression de trois mairies d'arrondissement ? Leur avez-vous expliqué ce qu'était un véritable recul de la démocratie de proximité ? Après l'adoption de la loi, avez-vous expliqué vos nouvelles prérogatives, vos nouveaux pouvoirs ? Non !

A la place, nous avons assisté à un débat intramajoritaire sur la police municipale, une partie de votre majorité et de vos électeurs de 2014 ne comprenant pas votre changement de pied sur ce sujet. Vous voyez, Madame la Maire, utilisez d'abord les instances démocratiquement élues, les conseils d'arrondissement, les conseils de quartier, faites vivre davantage le budget participatif. Cessez d'instrumentaliser les directions de la Ville qui, à force d'être éloignées du terrain, sont à côté de la plaque. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. LAURET, pour le groupe DP.

M. Thomas LAURET. - Madame la Maire, chers collègues, je tiens d'abord à saluer les vingt citoyens et les deux rapporteurs ici présents qui ont participé à la Conférence citoyenne en mai dernier, et ont étudié les constats et propositions formulés par les Parisiens sur le thème de la démocratie locale.

A la lecture des conclusions, je suis frappé par les constats que vous avez formulés. D'abord, le désintérêt global pour la politique que vous avez exprimé, le désengagement qui s'exprime par une forme de défiance vis-à-vis de certains élus, mais aussi l'impression que les recommandations des citoyens qui sont faites ne sont pas suivies d'effets.

Pourtant, il existe, et cela a été rappelé, un grand nombre d'instances consultatives au sein de la Ville de Paris : conseil citoyen, C.I.C.A., conseil de quartier, conférence de citoyens, conseil parisien de la jeunesse, conseil de la nuit, étudiants de Paris, conseil des générations futures, mais manifestement, ce que vous avez exprimé, c'est que ces instances sont perçues comme peu lisibles, que leurs recommandations ne semblent pas être suivies d'effets ou se perdent dans les sables de notre organisation parisienne.

Il faut donc réformer sérieusement les modes de participation, mais aussi le fonctionnement démocratique de la Ville. Il faut d'abord passer de la participation à la délibération. Une idée, parmi celles que vous avez formulées, est essentielle, c'est celle du référendum qui permettrait notamment de décider de grandes questions qui concernent l'ensemble des Parisiens, comme sur des questions environnementales.

Deuxièmement, il faut aussi tout simplement redonner du pouvoir aux arrondissements. A quoi servirait un droit d'interpellation des conseils d'arrondissement, alors que ceux-ci n'ont en fait qu'un pouvoir d'interpellation du Conseil de Paris et que le conseil de Paris lui-même n'a finalement qu'un pouvoir d'interpellation de l'Exécutif parisien ? Cela s'appelle d'ailleurs les vœux, et il y en a 200 à 300 par Conseil de Paris.

Notre fonctionnement n'est pas efficace. Nous avons 727 élus à Paris, dont la seule capacité, au niveau des arrondissements, est d'interpeller l'Exécutif parisien, les cabinets. Et nous avons toute une bureaucratie autour de cette organisation. Il faut absolument renforcer le pouvoir des mairies d'arrondissement, renforcer le pouvoir des élus d'arrondissement pour qu'ils puissent répondre en proximité justement à l'attente des citoyens.

Il faut que cette proximité avec les élus soit améliorée. Cela se fera quand les élus auront le moyen d'agir. Il faut donc passer du pouvoir solitaire de l'Hôtel de Ville au pouvoir solidaire des arrondissements. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LAURET.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants, la Ville de Paris a fait le choix assez volontariste de se saisir pleinement du dispositif proposé par le Gouvernement pour répondre, à l'origine de son côté, à la mobilisation des Gilets jaunes. Ce dispositif de grand débat national devait, au niveau national, permettre à toutes

celles et tous ceux qui le souhaitaient d'exprimer leurs besoins, leurs envies, leur vision pour eux-mêmes ou pour le pays, et ils et elles pouvaient exprimer leurs motifs de contentement ou de mécontentement.

L'ensemble des dispositifs mis en place, que la Ville a choisi de mettre à disposition, ont permis de récolter plus de 9.000 contributions. Tout cela est accessible en ligne. C'était preuve qu'il y avait une réelle attente d'expression et de participation.

Les Parisiens et Parisiennes, dont nous avons le plaisir de recevoir deux représentants ce matin, que je salue et remercie pour leur travail et leur engagement, se sont saisis de la plateforme numérique, des douze heures d'expression libre, des cahiers de doléances mis à disposition dans les mairies d'arrondissement, des réunions publiques dans les arrondissements, et même des débats ici même à l'Hôtel de Ville.

Contrairement au Gouvernement, ces dispositifs d'abord n'étaient pas nouveaux. La Ville maîtrise déjà une grande partie des outils de la participation, et puis nous avons choisi d'entendre les Parisiennes et les Parisiens. Nous ne nous sommes pas contentés de réunir des représentants triés sur le volet, mis dans des salles et desquelles il n'ait pas sorti grand-chose. Nous avons laissé la parole libre et nous avons juste mis à disposition la possibilité d'organiser les débats.

Nous avons d'ailleurs entendu qu'ils voulaient davantage de justice fiscale, de justice sociale, attendaient davantage de courage pour affronter la crise écologique, espéraient davantage de démocratie, qu'ils et elles sont préoccupés des conditions d'accès à une éducation émancipatrice, à une culture accessible qui transmette des valeurs de tolérance et d'ouverture.

La majorité municipale, dans l'ensemble des décisions, tente, avec les moyens qui sont les nôtres, de répondre à l'ensemble de ces préoccupations, contrairement au Gouvernement qui franchement est resté assez sourd à tout cela, qui est loin de faire confiance aux collectivités territoriales, et qui continue de réduire nos moyens d'action à coups de désengagement, de baisse de financement, de suppression de subvention. La liste est très longue.

La mise en œuvre des transports gratuits, notre action envers les réfugiés ou les personnes à la rue, la fermeture des voies sur berge, nous prenons nos responsabilités à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres.

Sur le volet démocratique, nous nous félicitons qu'un certain nombre de dispositifs soient pérennisés et créés. Je ne doute pas que chacun pourra les saisir.

Plus nous créerons les conditions que chacun et chacune puisse s'exprimer et être entendu, plus nous trouverons les solutions pour répondre aux nombreux enjeux que nous devons relever. Nous faisons confiance à l'intelligence collective, et les élus du groupe Génération.s, que je représente aujourd'hui, partagent les axes de réflexion mis en avant dans l'avis que vous nous avez présenté, Madame et Monsieur : la mobilisation de la jeunesse, le développement des outils de la démocratie directe, la mesure pour valoriser à sa juste valeur l'engagement de chacune et chacun…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame.

Mme Léa FILOCHE. - … nous devrons y travailler ensemble. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, pour le groupe "100% Paris".

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord je tiens à saluer et remercier les citoyens, Gilberte et Yassin, qui ont travaillé sur cette question et qui nous présentent aujourd'hui cet avis.

Madame la Maire, je ne vous ferai pas le procès de n'avoir pas tenté, au cours de votre mandat, de faire vivre la démocratie participative à Paris. Vous avez multiplié les initiatives en ce sens, la plus emblématique étant le budget participatif.

Pour autant, le désir des Parisiens de prendre une part plus active dans les décisions municipales n'est toujours pas assouvi, loin de là. La démocratie directe - faut-il l'appeler citoyenne ou participative - reste, malgré les initiatives intéressantes, très largement à inventer, et quel plus fantastique laboratoire que Paris pour l'exprimer !

Dans la capitale, le grand débat national, dont l'objet n'était pourtant pas la vie locale, a beaucoup tourné autour des sujets parisiano-parisiens, preuve selon vous de l'engouement des habitants pour la politique municipale, à moins qu'il ne s'agisse d'une manifestation, une parmi tant d'autres, du ras-le-bol qu'expriment les Parisiens à l'égard de votre politique qui, le plus souvent, défie le bon sens. Chacun se fera son idée.

Il y a dans cette aspiration au partage de la décision politique - et l'enquête conduite par le cabinet mandaté par la Ville le confirme - l'expression d'une défiance à l'égard de votre propre action. Ce qui revient avec force dans les conseils de quartiers, chacun d'entre vous a pu s'en rendre compte, c'est le sentiment que le bon sens a été sacrifié au nom d'une vision dogmatique de la capitale. Il en ressort une vie citoyenne effroyablement tendue, où l'action municipale est souvent combattue avec véhémence.

Il est urgent de faire retomber la pression, et la démocratie participative peut y contribuer, mais à condition de ne pas être un gadget de communication. Les mesures que vous préconisez ne sont pas de cette nature et nombre

d'entre elles - je pense aux maisons citoyennes mobiles - existent d'ailleurs sous d'autres appellations, dans le 15e notamment, mais vont-elles aussi loin qu'il conviendrait, je ne le crois pas.

Ma conviction est que les Parisiens veulent s'exprimer sur des sujets qui les concernent très directement et qu'ils veulent s'exprimer avant que la décision soit prise.

Au nom du groupe "100% Paris", je voudrais formuler une proposition susceptible de transformer la vie démocratique parisienne. Dans le cadre des marchés publics qui intéressent l'aménagement du territoire, l'urbanisme ou l'architecture, la Ville de Paris s'engagerait, avant le vote du jury de concours, à consulter officiellement et par tous les moyens nécessaires les habitants concernés, afin qu'ils sélectionnent les deux ou trois projets idéalement qui correspondent le mieux à leurs besoins et attentes. L'enjeu est d'éclairer la décision du jury et les négociations préalables avant, avec les finalistes sélectionnés à la lumière d'un seul point de vue qui compte : celui des habitants. Il faut sortir de la logique actuelle qui consiste à consulter les riverains sur la base d'un projet déjà sélectionné et dont les marges d'évolution sont faibles, sinon nulles, sortir d'une logique de la critique, voire de l'affrontement, dixit la tour Triangle ou Bercy-Charenton pour tendre vers un partage effectif et apaisé de la décision et trouver le juste équilibre entre démocratie représentative et démocratie citoyenne. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BUFFETEAU.

La parole est à Mme Leïla DIRI, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Leïla DIRI. - Madame la Maire, chers collègues, chère Madame, cher Monsieur, les rapporteurs et les participants qui sont présents ce matin, vous nous avez présenté les conclusions de l'avis citoyen réalisé suite aux travaux engagés, dans le cadre d'une conférence sur la contribution des Parisiens et Parisiennes aux décisions publiques, organisée par la Ville. Les participants ont listé des sujets prioritaires sur lesquels les Parisiens devraient être consultés : logement, insécurité, propreté, lutte contre la pauvreté, transition écologique, urbanisme, transports, civisme, etc.

Ils ont identifié les freins à la participation citoyenne : défiance vis-à-vis des élus, outils de participation perçus comme trop diffus, trop riches, pas assez efficaces, pas assez hiérarchisés, manque de représentativité du public, prise en compte des recommandations, information sur les résultats, etc. Ils ont réalisé un certain nombre de recommandations qui ont été évoquées et sur lesquelles je ne reviendrai pas forcément dans le détail.

Notre groupe UDI-MODEM salue le travail et l'implication des participants à cette conférence et ceux qui ont contribué aux travaux. Tout d'abord, nous partageons une grande partie des constats et des recommandations que vous faites. Nous le disons depuis plusieurs années, la politique menée par l'Exécutif en termes de participation citoyenne manque de clarté : conseil de quartier, C.I.C.A., conseil des générations futures, conseil parisien de la Jeunesse, conférence citoyenne, conseil de la nuit, conseil des Européens, pré-Conseil citoyen, budget participatif, carte citoyen de Paris, plateforme "jemengage.Paris.fr", etc.

"Madame la Maire, j'ai une idée", "Parispétition", "ateliergoûter", "goûtercitoyen", "kiosquecitoyen", "kiosquejeunes", etc. Depuis 2014, la Ville multiplie des initiatives qui peuvent parfois paraître intéressantes individuellement, mais le manque de vision d'ensemble ressemble désormais à une surenchère en termes de participation citoyenne.

Aujourd'hui, nous sommes face à une sédimentation des actions, sans coordination ni articulation entre tous les outils disponibles. Par ailleurs, une grande partie de ces outils ne fait pas l'objet d'une évaluation suffisante qui permettrait pourtant à la Ville de concentrer ses ressources sur les dispositifs les plus adaptés aux besoins des citoyens et, comme vous le recommandez, de procéder à une clarification des outils et de l'information sur le sujet, laquelle se limite aujourd'hui trop souvent aux protagonistes qui sont impliqués dans un processus de dialogue avec la Ville : associations, conseils de quartier, collectifs de riverains, syndicats professionnels, associations de commerçants, etc.

Vous proposez d'ailleurs de disposer d'un droit d'interpellation du Conseil de Paris. Ce droit existe en partie avec "Paris pétition", puisque chaque pétition qui dépasse 5.000 signataires en un an est proposée à la Maire de Paris pour que son sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Cependant, vu le nombre de pétitions en ligne actuellement - onze dont une seulement dépasse dix signatures -, le dispositif reste aujourd'hui largement méconnu des Parisiens. Au final, cette série pléthorique d'instruments, sans vision globale ni évaluation, n'atteint pas les résultats escomptés, comme vous nous le dites. Les Parisiens ne se sentent pas impliqués dans la prise de décision. L'Observatoire des usages émergents de la Ville nous apprenait ainsi, en octobre 2017, que 76 % des Parisiens ne se sentaient pas du tout ou très peu impliqués dans les grandes décisions de leur ville. A l'échelle de leur quartier, le taux est quasiment le même puisqu'il atteint 75 %.

La création d'une assemblée des Parisiens est une idée évidemment intéressante, même si des détails manquent quant au véritable rôle qui pourrait lui être conféré…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame DIRI.

Mme Leïla DIRI. - Pour conclure, à nos deux rapporteurs je voudrais vous dire félicitations et merci, et j'aurais envie de dire à la Ville : quoi de neuf si une ville comme Paris ou encore…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Tout le monde a trois minutes, vous comme les autres.

Mme Leïla DIRI. - Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le début de la démocratie, c'est déjà de respecter les règles du jeu, notamment les temps de parole. Le temps de parole, c'est ce qui nous permet d'être à égalité de ceux que nous représentons. Ces temps de parole d'ailleurs sont définis par la Conférence d'organisation. C'est cela, la base de la démocratie : accepter de parler en correspondance avec ce que vous représentez et, en plus, la Conférence a été très généreuse puisqu'elle a donné trois minutes à chacun, sauf à Mme SIMONNET qui, elle le sait, n'est pas un groupe, et d'ailleurs elle ne réclame pas. Elle est non-inscrite.

La parole est à Mme Nawel OUMER, pour le groupe Socialiste et Apparentés, trois minutes.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais, au nom de notre groupe, tout d'abord vous remercier, Madame et Monsieur, qui venez de vous exprimer et de nous interpeller au nom de la Conférence Citoyenne. Votre avis est précieux et vos propositions sont concrètes.

Je souhaiterais aussi remercier la Maire de Paris et son adjointe Pauline VÉRON pour leur action en faveur d'une démocratie réelle, non pas simplement pour l'exercice parce qu'elles ont subi une attaque en règle "ad nominem" par certains des orateurs ce matin, mais tout simplement par un souci de vérité. A un moment donné, il faut reconnaître les choses telles qu'elles sont, telles qu'elles existent, et il est faux de dire que rien n'a été fait puisqu'écouter les citoyens, recueillir leur avis, mais aussi expliquer et faire comprendre le sens de l'action municipale est devenu un marqueur très fort de la façon dont nous faisons de la politique à Paris, et est devenu un mode de gouvernance.

Aujourd'hui, la participation, la voix, la parole, la co-construction, la codécision, la présence des citoyens sont des données totalement intégrées à la façon dont nous construisons notre action publique, en tout cas pour ceux qui le souhaitent. Parce que l'humain est au centre de l'exercice démocratique, cet exercice est en évolution permanente, et c'est ce que démontre aujourd'hui la présence de cet avis citoyen dans l'enceinte du Conseil de Paris, et c'est ce que démontre constamment le fait que, justement, nous nous adaptons aux interpellations et nous proposons à chaque fois des réponses adaptées, ou en tout cas qui viennent faire le constat des interpellations qui nous sont faites au quotidien.

A l'image du budget participatif, cet échange citoyen permet d'établir un diagnostic incarné - c'est cela aussi qui est au cœur de cet exercice - qui redonne une place à la parole des citoyens, dans un débat d'experts dont parfois ils sont exclus.

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, dans votre introduction, vous avez pris la mesure de la crise des "Gilets jaunes" et vous avez immédiatement souhaité la mise en place d'une conférence de consensus qui a permis précisément cette Conférence Citoyenne et l'émergence de votre avis aujourd'hui. Il y en a eu d'autres, mais on parle de celui de ce jour.

Dans cet avis, vous formulez une série de propositions visant à favoriser la contribution des Parisiennes et des Parisiens dans l'élaboration des décisions publiques. C'est bien ce dont nous devons parler aujourd'hui. On n'est pas encore en campagne électorale, et aujourd'hui, je pense que le minimum de respect qui vous est dû et qui est dû à votre engagement qui a été souligné à plusieurs reprises aujourd'hui c'est de vous écouter et de rester dans le cœur de ce débat.

Vous avez raison de mettre l'action sur la mobilisation des jeunes, car donner la parole à la jeunesse, c'est donner un horizon à toute la ville, c'est donner un futur et c'est construire demain. C'est ce que nous faisons depuis 2014, en mettant la participation citoyenne au centre de notre politique publique.

Pour respecter mon temps de parole, je vais accélérer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va même falloir conclure.

Mme Nawel OUMER. - Je vais conclure. Je vous remercie de votre participation et, en tout cas, aujourd'hui, le propos était de reconnaître votre parole, ce qui permet le débat est essentiel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame OUMER.

Dernière oratrice, Mme SIMONNET, une minute c'est court, mais je vous fais confiance.

Mme Danielle SIMONNET. - Top chrono n'ayant qu'une minute, je tiens à saluer votre proposition d'oser les référendums parisiens. Nationalement, sachez que d'ores et déjà, 10 % des signatures nécessaires ont été récoltées pour obtenir la tenue d'un référendum contre la privatisation d'Aéroports de Paris.

Si nous avions bénéficié à Paris de la procédure du référendum d'initiative citoyenne locale, Madame HIDALGO, la Maire de Paris n'aurait peut-être pas pu imposer aux Parisiennes et aux Parisiens, sans leur demander leur avis, l'organisation des Jeux Olympiques, la tour Triangle ou la privatisation de nos crématoriums.

Face à l'urgence climatique et l'urgence sociale pour défendre l'intérêt général et non l'intérêt des lobbys, il faut permettre aux citoyennes et aux citoyens de pouvoir décider. Contre les logiques oligarchiques à l'œuvre dans le système, la solution, c'est le peuple, des "Gilets jaunes" aux manifestations et grèves des jeunes pour le climat. Décidons nous-mêmes, voilà un beau slogan à même de préserver, par exemple, la pleine terre contre l'hyper bétonisation qui aggrave les îlots de chaleur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET, merci beaucoup.

Merci pour ces expressions.

Je vais donner la parole à Pauline VÉRON pour vous répondre, peut-être ensuite un mot de Gilberte KOPEL et de Yassin IRA, et puis nous conclurons nos travaux sur cet avis citoyen.

Pauline ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci pour vos interventions. Avant toute chose, j'aimerais remercier l'ensemble des équipes qui travaillent à nos côtés pour faire vivre cette démocratie participative à Paris et, en particulier, la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires, et le Service de la participation citoyenne sous la direction de François GUICHARD, et sa coordination et sa vision d'ensemble, car oui, il y a bien une élue et un service de la participation citoyenne qui cordonnent et qui impulsent une vision globale et qui mettent en place les différents dispositifs que vous avez évoqués.

Je voudrais évidemment remercier Gilberte et Yassin, et l'ensemble des Parisiens qui ont participé à cet avis citoyen, cette conférence de citoyens. Je pense que cela a été - en tout cas, ils me l'ont dit - deux week-ends intéressants et enrichissants qui, je crois pour certains, leur ont donné envie d'aller encore plus loin et de continuer à s'investir sur ces questions.

La participation citoyenne est un axe très fort de votre mandature, Madame la Maire. Le budget participatif, le renforcement du Conseil parisien de la Jeunesse ou encore le Conseil des générations futures, pour citer des choses un peu nouvelles, sont autant de dispositifs qui permettent aux Parisiens de contribuer à l'élaboration des politiques municipales.

Pour répondre à un certain nombre d'intervenants qui ont l'air de douter de la qualité et de l'intérêt de ces dispositifs, je voudrais quand même rappeler quelques chiffres.

Aujourd'hui, le budget participatif de Paris, c'est le plus grand budget participatif au monde, non seulement de par les sommes qui y sont consacrées, mais c'est le plus grand budget participatif au monde de par la participation. Manifestement, les Parisiens trouvent que ce budget participatif est un outil intéressant et, chaque année, ils sont de plus en plus nombreux à y participer.

Aujourd'hui, nous avons 200.000 personnes qui ont la carte de citoyen, et chaque mois nous avons 5 à 7.000 personnes qui demandent spontanément leur carte de citoyen, pour ensuite participer souvent à des dispositifs comme les volontaires de la solidarité, les volontaires du climat, les bénévoles qui nous aident sur les événements sportifs. Aujourd'hui, ce sont près de 230.000 personnes qui ont leur carte de citoyen.

Je voulais quand même rappeler la votation citoyenne sur le Plan Climat, qui a permis la participation de près de 75.000 personnes, ainsi que la participation sur le regroupement, le référendum sur les 1, 2, 3, 4, qui a été un succès immense de la part des habitants des arrondissements centraux.

Je me permettrai aussi de rappeler que, lorsque nous faisons l'appel à candidatures pour le Conseil parisien de la Jeunesse, pour 50 places, nous avons 600 candidatures. Lorsque nous faisons le Conseil parisien citoyen, où nous acceptons 120 personnes, nous avons 500 candidatures et nous sommes obligés de faire un tirage au sort.

Tout cela pour dire quand même que, manifestement, un certain nombre d'entre vous ont l'air de trouver que tout cela peut-être ferait un peu trop Je pense que, si bien sûr nous avons des progrès à faire en termes de communication et de lisibilité, manifestement les Parisiens trouvent que ces instances sont intéressantes, y participent et veulent toujours y participer de plus en plus. Je pense que c'est un réel succès que nos dispositifs de participation citoyenne.

Je ne reviendrai pas trop longuement sur tout ce qui a été rappelé quant au dispositif que nous avons mis en place, à l'occasion du grand débat, avec la Conférence de consensus, où nous avons cherché à corriger un peu certains défauts de ce grand débat, en prévoyant non seulement que la parole soit totalement libre, que tous les sujets puissent être abordés, que tous les points de vue puissent être exprimés, et cela en totale transparence. En mettant absolument toutes les contributions en ligne en "open data" sur notre site Internet, tout le monde peut, nous avons scanné tous les cahiers de doléances, tout est en ligne sur le site de la Ville, et c'est suite à cette Conférence de consensus que nous avons organisé cette Conférence de citoyens qui a abouti à cet avis citoyen.

Qu'allons-nous faire maintenant de cet avis citoyen ? Et c'est là que les choses, je pense, sont ou vont être encore plus intéressantes.

Nous vous proposons de reprendre ces propositions, ces cinq propositions, dans une délibération qui sera soumise à la discussion et au vote du Conseil de Paris du mois de septembre. Mais avec cette délibération, nous

allons innover, nous allons franchir un pas supplémentaire dans la participation citoyenne, car comme pour, par exemple, Axelle LEMAIRE qui avait fait la loi pour une République numérique, en faisant une loi qui était coécrite avec les citoyens, nous allons, pour la première fois en France, proposer de co-rédiger avec les citoyens une délibération municipale.

Et donc, pendant deux mois, nous allons mettre en ligne, nous allons, dans le cadre de la caravane de la participation, sur le terrain avec les volontaires des débats, co-construire avec les Parisiens une délibération en prenant comme base vos cinq propositions. Les Parisiens pourront ajouter des choses, soutenir certaines de vos propositions, les amender, et le résultat de ce travail sera présenté au Conseil de Paris du mois de septembre. Nous aurons la discussion entre élus et nous voterons en réalité vos propositions, les propositions citoyennes qui vont se concrétiser concrètement dans une décision juridique qui va avoir force de délibération et de décision municipale, comme l'ensemble de nos décisions. Là, nous allons réellement franchir un pas supplémentaire dans la démocratie participative.

Je vous remercie toutes et tous de votre participation à ce nouveau dispositif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pauline, pour ce travail. C'est très encourageant. C'est vrai que, dans une ville comme Paris, on voit qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour que l'information arrive auprès de chaque citoyen. Mais il y a eu beaucoup d'initiatives, les comptes rendus de mandat parisien, c'est mon rôle, les comptes rendus de mandat d'arrondissement avec les maires d'arrondissement auxquels j'ai participé parce que c'est leur rôle sont une forme extrêmement intéressante mais qu'il faut poursuivre.

On voit bien qu'aujourd'hui, on va bien au-delà de quelque chose qui est quand même une forme de théâtralisation de la démocratie représentative qui est nécessaire. On aime bien le théâtre, moi j'aime bien le théâtre au théâtre. Mais je pense que la démocratie participative, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ce n'est pas du théâtre, c'est de la réalité. Et c'est de la capacité donnée aux citoyens de peser sur leur vie.

Donc, c'est ce que nous essayons de faire en diffusant les moyens d'information permettant aux Parisiens et aux Parisiennes de s'impliquer dans leur vie, et aussi de partir de leurs demandes. On est à un moment très intéressant, très, très intéressant, parce que finalement, les grandes formations politiques qui, jusque-là dictaient les grilles de lecture de la société et des propositions, sont bousculées et sont très largement quand même ébranlées. Il y a donc quelque chose de très intéressant, notamment à l'échelle municipale, qui est de revenir à ce qu'est l'essence de l'engagement notamment municipal, au service de la cité, et de revenir vers les citoyens avec nos convictions, elles sont différentes, même si on a heureusement des valeurs communes, les valeurs républicaines, de venir avec les valeurs qui nous servent de boussole, mais en même temps avec une ouverture qui fait qu'il n'y a pas de prêt-à-penser ni de prêt-à-agir. C'est avec les citoyens que l'on peut trouver des solutions pour les grands défis, qui sont des défis qui viennent nous défier au point de nous obliger à trouver des solutions pour des problèmes qui sont nouveaux, notamment par leur ampleur, et qui n'ont pas de solution. Il n'y a pas de boîte à outils.

On est dans un moment qui peut être très déstabilisant ou très enthousiasmant, je le prends plutôt sous l'angle de l'enthousiasme, parce qu'on doit inventer ces boîtes à outils, et on ne peut pas les inventer tout seul, et ce n'est pas dans le théâtre du pouvoir que cela s'invente, cela s'invente dans la relation avec les citoyens.

C'est cela que nous sommes en train de vivre, pas simplement à Paris mais partout sur la planète et partout dans les grandes villes. Donc, je suis très enthousiaste à l'idée que, quand on propose à Paris, les citoyens viennent.

On l'a dit, 210.000 personnes qui ont voté au dernier budget participatif, 200.000 Parisiens sur la carte citoyenne, 15.000 volontaires du climat qui se forment, qui viennent se former et qui ensuite agissent dans leur propre vie, 2.000 volontaires de la solidarité à chaque Nuit de la solidarité que nous avons organisée à Paris, qui viennent, qui se forment, une Fabrique de la Solidarité qui poursuit cet engagement citoyen, et bien d'autres choses à venir. On en reparlera, notamment l'idée d'une académie gratuite sur le climat pour les jeunes de 12 à 25 ans, mais on y reviendra.

Donc, nous sommes dans une ville où les citoyens sont là, et ils nous poussent à les écouter encore plus. Sur l'avis citoyen qui a été rendu, je veux vraiment à nouveau remercier l'ensemble des citoyens qui ont participé, qui ont contribué, il n'y a pas de meilleure expertise que celle des citoyens parce que c'est leur vie qui sert d'expertise, et des citoyens qui ont envie aussi de comprendre que tous les désirs que l'on peut avoir ne sont pas immédiatement assouvis, parce qu'il y a des éléments de discussion, de régulation, de décisions collectives, y compris techniques, budgétaires et de faisabilité.

Mais une de vos propositions, et il y en a beaucoup, mais une de vos propositions sur l'assemblée citoyenne tirée au sort me paraît extrêmement intéressante et extrêmement importante à mettre en œuvre parce qu'elle peut justement être aussi cette forme de participation qui se combine, qui se conjugue dans de la coproduction. Je n'ai pas cité dans les coproductions, mais quand même, les sept places, 8.500 Parisiens sont venus travailler, faire de la co-conception et de la co-construction sur les places, notamment celle de la Nation que l'on a inaugurée dimanche dernier.

Je veux bien que l'on dise que c'est autoritaire, je veux bien, mais bon, on n'est pas obligé de tomber dans un théâtre de très mauvaise qualité. On est Paris, on ne peut pas se contenter de séries B en matière de démocratie.

Dans la critique, soyons quand même dans la réalité. On peut aller plus loin, on peut faire mieux, et je pense que l'on fera collectivement mieux, mais franchement, les avancées qu'il y a eu ces derniers mois et que l'on va poursuivre sur la participation citoyenne, pourraient nous rendre fiers d'abord de la façon dont les citoyens répondent à toutes ces demandes de participation citoyenne que nous avons nous-mêmes aussi formulées.

Je vous remercie et je donne pour le mot de la fin la parole à Gilberte et à Yassin.

Mme Gilberte KOPEL. - J'ai été très contente d'être là parce qu'on avait travaillé, mais c'est une bonne expérience.

Je ne pensais pas qu'à l'issue des deux week-ends que l'on avait passés sur Paris, enfermés pendant à peu près huit heures, que l'on allait avoir après un retour, et c'est cela que je désirais. Ce retour est beaucoup plus encore enrichissant, plus intéressant que ce que je pouvais imaginer. En effet, de vous avoir entendu, les uns et les autres, cela m'a sensibilisée au fonctionnement de la vie de l'Hôtel de ville, et je ne demande pas mieux que de continuer.

J'avais assisté au dernier Conseil de Paris qui était aussi très intéressant, mais là franchement, j'apprends beaucoup de choses et je vous remercie de nous avoir invités. C'est vrai que sur l'assemblée de citoyens sur laquelle j'avais travaillé avec d'autres personnes, on s'était beaucoup intéressé, investi pour que ce projet puisse prendre forme et donner le jour.

Si, en septembre on peut revenir pour avoir la suite, on est là !

M. Yassin IRA. - Du coup, très rapidement parce que tout a été dit précédemment par Gilberte, j'ai été très ravi de rencontrer les experts, d'en apprendre beaucoup sur ma ville finalement, de rencontrer d'autres citoyens qui étaient très intéressants et avec qui on a beaucoup échangé.

Ce qui est intéressant, au-delà de l'exercice du rapport, c'était aussi de confronter nos opinions parce qu'on était tous de sensibilité politique différente, certains étaient engagés, d'autres pas du tout, certains s'intéressaient à la politique, d'autres absolument pas. Du coup, c'était vraiment cette effervescence, cette dynamique qui nous a aussi permis d'en arriver à ces conclusions. C'est un exercice qui a été super intéressant et qui continuera de porter ses fruits, j'imagine et j'espère, pendant ces prochains mois. Merci beaucoup.